

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

VICTIMES & MARTYRS  
DE LA RÉVOLUTION

EN LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS

Spécialement sous le Régime de la Terreur

1793-1794

ACCOMPAGNÉ DE NOMBREUSES NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR

ANTONIN PORTALLIER

---

OUVRAGE

CONTENANT

La liste des Jugements des Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de FEURS;

Un portrait (hors texte) de M. Antoine VACHEZ;

Et une notice biographique par M. R. VILLE.



# NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur M. ANTOINE VACHEZ

---



M. ANTOINE VACHEZ naquit à Riverie (Rhône), le 17 décembre 1832. Après avoir commenté ses études chez mon oncle, M. l'abbé VILLE, curé de Machézal (Loire), il les continua à l'Institution des Chartreux de Lyon, où il fut le camarade de M. HERMANN SABRAN, de M. DE RAMBUTEAU et d'autres encore, dont il demeura toujours l'ami. Ses études de droit terminées à la Faculté de Paris, il se fit inscrire au barreau de la capitale le 22 novembre 1856 et à celui de Lyon, le 14 avril 1857.

La vie d'avocat de M. Vachez se déroula avec la plus parfaite unité. Il ne rechercha pas les procès retentissants, mais plutôt, si je puis dire, l'intimité du prétoire ; il fut l'homme des causes moyennes, le défenseur patient et désintéressé des justes revendications, le conseiller discret et écouté de ceux, et ils furent légion, qui recoururent à lui. Son labeur a été immense. Collecteur infatigable des décisions de justice, rédacteur assidu du *Moniteur Judiciaire*, l'ancêtre toujours vivant des journaux de droit de province, il publia la *Jurisprudence de la Cour d'Appel de Lyon*, et, en 1892, son important ouvrage sur les Usages Locaux du Département du Rhône, dont deux éditions n'ont pas épuisé le succès.

Membre depuis de longues années du Conseil de l'Ordre, le suprême honneur du bâtonnat lui fut décerné par ses confrères en 1890 ; et, en 1907, le barreau de Lyon célébra dans un banquet solennel le cinquantenaire de son admission au stage.

Mais M. Vachez avait fait deux parts de sa vie, l'une vouée aux études juridiques, l'autre consacrée à l'archéologie et à l'histoire. Comme tout bon archéologue, dans le présent, c'était toujours le passé qu'il voyait. Une éminence de forme insolite au milieu d'un plateau herbeux lui révélait un tumulus gaulois et ses sépultures ; un écusson à la voûte d'une église de village lui faisait reconnaître le passage d'un fief dans une famille féodale originaire parfois d'une province fort éloignée ; tout enfin lui était matière à ces menues découvertes qui ravissent l'érudite et éclairent l'histoire locale.

L'histoire locale, que ne lui doit-elle pas ! Il avait l'amour passionné de la petite patrie, pas si petite pour lui après tout, puisqu'elle comprenait le Lyonnais et le Forez. Qui donc a mieux connu que lui ces deux départements du Rhône et de la Loire ? Depuis 1863, où il débutait dans la *Revue du Lyonnais* par une Etude sur les Châtelards du Lyonnais et le Tumulus de Machézal, il n'a pas cessé de les parcourir en tous sens et de les décrire minutieusement dans d'innombrables articles ou brochures, dont se détachent, tant par l'importance du sujet que par l'ampleur de l'ouvrage, l'histoire de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et le Mémoire sur l'Acquisition des terres nobles par les Roturiers au xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, qui touche à la grande histoire et fut couronné par la Société des Etudes historiques.

Membre de la Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon, M. Vachez la présida pendant les années 1870 et 1871 et s'intéressa infiniment à ses travaux. Entré en 1883 à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, il devint

président de la classe des Lettres en 1905 et fut nommé, après sa présidence, Secrétaire général de cette Compagnie. C'est en cette qualité qu'il rédigea les rapports annuels sur les prix distribués par l'Académie et fondés par l'intelligente libéralité de ces hommes de bien, qui s'appelaient LOMBARD DE BUFFIÈRES, CLÉMENT LIVET, HONORÉ PALLIAS. Il était à l'apès de ses confrères l'avocat des vertus timides, des dévouements cachés, des œuvres hautement morales ou patriotiques, des savants trop peu fortunés pour publier leurs travaux. Ses propositions étaient la plupart du temps ratifiées par l'Académie et il en ressentait la joie qu'on éprouve à faire des heureux.

Comme Secrétaire général, il avait aussi à faire l'éloge des membres de la Compagnie défunts. C'est ainsi qu'il eut à retracer la vie et analyser les ouvrages de MM. VALENTIN-SMITH, ONOFRIO, FLOUEST, DE CHARPIN-FEUGEROLLES, CLAIR TISSEUR et HENRI MORIN-PONS, à qui l'attachaient tout autant les liens de l'amitié que ceux de la confraternité scientifique.

En dehors de Lyon, M. Vachez faisait partie de la Société de la DIANA, de Montbrison, dont il fut membre très actif et où il comptait de très anciens et fidèles amis ; de la Société française d'Archéologie, dont il avait été nommé membre inspecteur ; de la Société des Antiquaires de France ; de la Société des Etudes Historiques, etc., etc. Il était aussi en relations avec une foule de savants parisiens ou provinciaux, dont beaucoup avaient recours à lui et à qui il distribuait libéralement renseignements et conseils.

Maire de Riverie pendant quarante-sept ans, c'est à lui que ses administrés recouraient en toutes circonstances, certains de trouver aide et réconfort. Il fut le défenseur le plus zélé et le plus efficace des intérêts matériels de sa commune. Quant à ses intérêts moraux, voici comment il les entendait. En 1908, il intenta son premier procès personnel et revendiqua devant le Tribunal de Lyon le presbytère de Riverie, donné à la commune par ses aïeux, qui l'avaient acquis à la Révolution pour en maintenir la destination. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il le perdit ? « J'aime mieux, dit-il alors, avoir perdu ce procès que de ne l'avoir point fait. « Mes concitoyens n'eussent pas compris cette abstention et je me reprocherais d'avoir sacrifié leur droit en négligeant le mien. »

Lutter pour le droit, la justice et la religion, voilà ce que fit M. Vachez. N'est-ce pas le but d'une noble existence et ne faut-il pas souhaiter que la race se maintienne en France de ces gardiens obstinés des traditions et des croyances qui, fortement enracinés dans leur coin de province, rayonnent autour d'eux le salutaire exemple d'une vie laborieuse et bienfaisante ?

## R. VILLE.

C'est sur notre demande que M. Roger VILLE, son parent, a bien voulu rédiger cette notice biographique sur M. Antoine Vachez. Personne, mieux que lui, ne pouvait retracer avec plus de précision cette existence, toute de travail, d'honneur et de désintéressement. Le désintéressement et le dévouement de M. Vachez étaient sans borne ; il prodiguait ses conseils, ses encouragements et ses communications jusqu'à confondre ses protégés. Pour nous, sans doute, le dernier venu de tous ses obligés, nous avons considéré comme un devoir de reconnaissance de conserver sa mémoire par une notice biographique avec son portrait, en lui dédiant l'ouvrage auquel il a grandement contribué par une éminente, généreuse et gracieuse collaboration.

(NOTE DE L'AUTEUR.)

# AVERTISSEMENT

L'abondance des documents et renseignements que l'auteur a dû insérer dans ce volume ne lui permet de donner ici qu'un court avertissement pour exposer aux lecteurs les sources de son travail, et en même temps l'utilité et les raisons de cette publication.

L'utilité apparait aux yeux de tous, si l'on veut considérer le labeur (1) auquel l'auteur s'est attaché, en colligeant et classant dans un ordre méthodique près de vingt mille notes, extraites de nombreux ouvrages ou fournies par d'obligeants correspondants qui, tous, sont cités dans le cours de cet ouvrage.

Ce tableau est, d'ailleurs, le premier qui donne tout à la fois les noms (*rectifiés*) et les prénoms des patients, le lieu de leur naissance, leur profession ou leur qualité, leur dernier domicile, leur âge, le genre de leur mort, la date de leur condamnation et celle de leur exécution. L'auteur y a inséré de nombreuses notices biographiques et généalogiques sur la plupart des prisonniers, condamnés ou acquittés, qui ont subi les malheurs de la Révolution et produit des traits intéressants ou édifiants, tels que les réponses aux interrogatoires des juges, les dernières paroles ou la dernière missive des condamnés qui allaient être exécutés ; ce que les poètes appellent *novissima verba, novissima scripta*, expression latine qui signifie les dernières paroles écrites ou prononcées par un mourant ou un patient, et dont le souvenir mérite d'être conservé à la postérité.

Au point de vue moral, l'utilité n'est pas moins grande, car c'est une leçon d'histoire ; histoire douloureuse, il est vrai, qui longtemps a été négligée, tant elle faisait horreur ; mais de nos jours, elle a besoin d'être vulgarisée, pour que le public puisse apprécier les événements contemporains qui se déroulent sous nos yeux et qui semblent calqués sur les événements qui ont précédé la Terreur, de triste mémoire. Nous disons triste mémoire, car c'est avec une profonde tristesse que l'historien entreprend ses recherches ; mais il le fait sans découragement, parce qu'il rencontre à chaque pas des faits suscités par l'héroïsme le plus sublime. En effet, le récit de ces hauts faits, redoutables seulement aux âmes pusillanimes, n'est-il pas de nature à reconforter l'âme des lecteurs, en leur montrant la belle âme de ces innombrables héros et martyrs, qui ont préféré la mort plutôt que de tremper leurs mains dans le crime ou de trahir leur Foi au Christ et leur fidélité aux traditions nationales ?

---

(1) On ne se douterait guère des difficultés du travail, si nous ne disions combien les documents de cette époque sont incorrects. On y lit :

Auretret, pour Orelut.  
Berifraissé, pour Philibert Fraisse.  
Chatelot, pour Champelos.  
Deyrioux, pour Des Rioux.  
Duan, pour Ducreux.  
Du Crozet, pour Tardy de Rhins.  
Dupié, pour Pupier.  
Folletier, pour Jourda de Vaux.  
Garaulet, pour Géréntet.

Halamec, pour Bournet d'Allamel.  
Jourdan, pour Jourda de Vaux.  
La Chaumette, pour de Vinols.  
Léchaud, pour Géréntet de Léschaud.  
Luce, pour de Leusse.  
Renel Divoiry, pour Lenel-d'Yvoiry.  
Varin de Riverieux, pour de Varax.  
Vioussac, pour de Vinézac.

Beaucoup d'autres noms défigurés nous ont obligé de faire de nombreux renvois.

Quand un voyageur, de passage à Lyon, se résout à faire une visite au Monument élevé aux Brotteaux à la mémoire des victimes du siège de cette ville, et qu'il se trouve en présence des monceaux d'ossements humains rassemblés dans la crypte, une poignante émotion l'étreint, émotion mêlée d'irritation contre les bourreaux et d'attendrissement pour les malheureuses victimes. Mais, aussitôt, rejetant loin de lui le hideux spectre des bourreaux qui le hante, de ces bourreaux dont il a sous les yeux les innombrables preuves de leur cruauté, de leur férocité, de leur barbarie, il s'agenouille, le cœur attendri, la prière aux lèvres, devant les saintes reliques de cette foule de héros et martyrs, et il se demande quels étaient leurs noms, à quelles familles ils appartenaient, quels crimes ils avaient commis, quel était leur nombre ? Les mêmes questions se posent quand on visite le Monument des Martyrs de Feurs ; mais là, on y trouve les noms, inscrits sur des plaques de marbre (1).

C'est pour répondre à ces questions que l'auteur a entrepris, il y a une douzaine d'années, de faire des recherches (2). Commencées dans un but d'étude personnelle, ces recherches ont formé les notices qui ont été publiées dans « *L'Express de Lyon* » (3), sous le même titre que ce volume, et c'est sur la demande d'un assez grand nombre de lecteurs que nous avons décidé d'en faire une édition, après avoir revu, corrigé avec soin et augmenté les notices dans des proportions telles que celles publiées dans *L'Express de Lyon* peuvent être considérées aujourd'hui comme nulles et sans valeur.

En donnant à notre travail l'ordre alphabétique, nous n'avons pas eu la prétention d'en faire un dictionnaire. Le titre de dictionnaire ne peut convenir qu'à une série complète de noms se rapportant à certains faits ou à une époque déterminée. Toutefois, tous les noms des condamnés à mort par jugements des Commissions révolutionnaires de Lyon et de Feurs sont au complet dans notre Tableau. Ils trouvent leur justification dans les listes des jugements que nous donnons à la fin de ce volume. Mais, à ces noms, nous en avons ajouté beaucoup d'autres que les circonstances nous ont suggérés et dont les listes, par catégorie, font suite à celles des jugements. De plus, l'ordre alphabétique nous a permis de rapprocher les noms d'une même famille, et les homonymes dont nous n'avons pu découvrir le lien de parenté.

Il n'y a certainement pas de familles lyonnaises, foréziennes ou beaujolaises, qui ne puissent compter parmi ces victimes un ascendant dont la mémoire ne se soit transmise de génération en génération jusqu'à nos jours. C'est pour elle que l'auteur a recueilli tous les souvenirs susceptibles de les intéresser.

Les sources principales de cette Etude sont : Le fonds considérable des Archives départementales du Rhône ; les nombreux documents des Archives de la Loire, ceux des

(1) Les noms, inscrits à Feurs sur les plaques de marbre, ne sont pas d'une exactitude parfaite.

(2) La première idée nous a été suggérée par un saint et vertueux religieux, le R. P. DESIRÉ DES PLANCHES, auteur de plusieurs publications édifiantes : *Harpes Séraphiques*, 1898 ; *Orient*, récits de voyage, 1900 ; *Ascensions*, le livre d'un proscrit, 1903, etc. De nombreuses notes et renseignements nous ont été fournis avec une obligeance extrême par le R. P. THOMAS, membre de l'Académie d'Aix. Les Archives des Brotteaux ont été mises à notre disposition par les RR. PP. THIMOTHÉE et PACIFIQUE, successivement gardiens de l'ancien Monument qui a disparu et qui a été remplacé par un nouveau d'où les religieux ont été chassés.

(3) « *L'Express de Lyon* », en présentant cette Etude à ses lecteurs, avait bien voulu insérer dans son numéro du 28 février 1907, sous la signature de M. SOLEILLAC, alors directeur de ce journal, l'avis suivant : « Sous ce titre : *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais, spécialement sous le Régime de La Terreur, 1793-1794*, nous commencerons dans notre numéro de lundi, en cinquième page, la publication de la liste des personnes jugées et condamnées par les tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs, accompagnée de notices biographiques pour la plupart d'entre elles.

Ce travail — qui est le fruit des patientes recherches d'un érudit forézien, M. Antonin PORTALLIER — sera précédé d'une introduction qui fera connaître l'ordre et le plan de cette publication, en même temps qu'elle en fera ressortir le vif intérêt au point de vue local.

Il est peu de familles notables, en effet, dans la région lyonnaise, beaujolaise ou forézienne qui ne puissent retrouver, dans ce sanglant nécrologe, le nom d'un ou de plusieurs de leurs ascendants.

Nous n'avons pas besoin de souligner, d'autre part, la portée générale et la brûlante actualité d'une telle vulgarisation — analogue, toutes proportions gardées, à l'œuvre accomplie par M. WALLON, dans son « Histoire du Tribunal révolutionnaire ».....

Signé : SOLEILLAC,  
Directeur de « *L'Express de Lyon* ».

*Archives de l'Archevêché de Lyon.* En outre, ont été consultés les *Archives municipales de Lyon, de Saint-Etienne, de Montbrison, le fonds Coste à la Bibliothèque de la ville de Lyon, les Archives Nationales et le fonds Révolution à la Bibliothèque Nationale.*

C'est à la Bibliothèque Nationale que nous avons trouvé la collection complète des *Tableaux* (1), où sont indiqués les motifs de condamnation que les jugements ne donnent pas.

Ces *Tableaux*, extrêmement rares, mériteraient d'être publiés. Ce sont, à notre humble avis, des documents aussi précieux, sinon plus, que les jugements dans lesquels les renseignements ne sont pas complets.

Quant aux ouvrages imprimés, ceux que nous avons consultés sont cités dans le cours de l'ouvrage; nous nous bornons à en donner une liste abrégée à la suite de cet avertissement.

Outre les sources officielles et les ouvrages imprimés, nous avons obtenu de plusieurs familles des renseignements particuliers et des notes inédites. Nous n'avons pas négligé les traditions de famille, elles font connaître parfois des anecdotes curieuses, et en pénétrant dans les détails, elles font mieux apprécier toute l'horreur de cette époque néfaste.

D'ailleurs, un assez grand nombre de correspondants ont bien voulu répondre à notre appel. Ils ont été de véritables collaborateurs et quelques-uns nous ont fourni de très nombreuses notes, en les accompagnant de généreux encouragements. On trouvera leurs noms au fur et à mesure des citations; mais nous devons une reconnaissance toute particulière aux éminents savants et aux érudits qui nous ont honoré de leur précieux concours: au très regretté M. Antoine VACHEZ, à la mémoire duquel nous dédions cet ouvrage; à M. le docteur Eugène VINCENT, ancien Président de l'Académie de Lyon; à M. le docteur J. BINOT, membre de l'Académie de Lyon; à M. l'abbé J.-B. MARTIN, docteur de l'Université de Lyon; à M. Louis DE COMBES (2), ancien magistrat, membre de la Société littéraire de Lyon; à M. l'abbé MONTERNOT, membre de la même Société; à M. l'abbé PRAJOUX, membre de *La Diana*; à M. l'abbé BONNARDET, le savant auteur des *Lyonnais au collège de Jully*; à M. MONTARLOT, membre de la Société Eduenne; à M<sup>me</sup> A.-M. DE FRANCLIEU; aujourd'hui décédée; à M. A. MAZON (*alias* docteur FRANCUS), décédé aussi; à M<sup>me</sup> la marquise de MONSPEY, née de SINÉTY; à M. Pierre de SAINT-VICTOR, le très distingué auteur traditionaliste; à M. Th. ROCHIGNEUX, l'archiviste si dévoué de *La Diana* (3).

(1) TABLEAUX des contre-révolutionnaires, mis à mort à Commune-Affranchie, ci-devant Lyon, en conséquence des jugements rendus par la Commission révolutionnaire les 11, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 25, 26, 27, 28 et 29 frimaire; 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 28 et 29 nivôse; 1, 3, 5, 7, 9, 12, 14, 16, 18, 19, 22, 23, 26 et 29 pluviôse; 6, 9, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 ventôse; 2, 3, 5, 16 et 17 germinal au second de la République française, une, indivisible et démocratique.

Ces tableaux, qui étaient imprimés pour être affichés, sont au nombre de huit. Chaque tableau est terminé par la mention suivante:

« CERTIFIÉ sincère et véritable par nous, membres de la Commission révolutionnaire, signé sur la minute; PARREIN, président; LAFAYE aîné; BRUNIÈRE, PERNEX et CORCHAND;

Collationné conforme à l'original,

BRECHET secrétaire-greffier.

A Commune-Affranchie de l'imprimerie Révol, rue Thomassin, n° 62.

(2) Au moment de donner le bon à tirer de cette feuille, nous apprenons, avec une profonde émotion, la mort de M. Louis DE COMBES, décédé à Laborde (Landes), dans sa 67<sup>e</sup> année. Comme M. A. VACHEZ, il a pris un vif intérêt à notre travail, et par ses nombreuses communications, il a été pour nous un collaborateur aussi précieux, aussi généreux.

(Voir le « *Novelliste* » de Lyon, du 6 août 1911 et les « *Nouvelles Littéraires* » du 13 août 1911.)

(3) Nous devons ajouter au nombre de nos collaborateurs les correspondants suivants:

MM. Ferdinand Bajat.  
Bergasse.  
Bolland.  
Brossette-Lacote.  
François Chazet.  
Coquard.  
Cornudet.  
Coudurier de Chassigne.  
Churchill.  
Derroire.  
Noël Desjoyaux.  
Le baron Dugas de la Catonnière.

MM. Faïdy-Révérony.  
Henri Forissier.  
Le comte de Forbin-La Barben.  
Foury.  
Bertillon de Fromental.  
A. Grand.  
Granger-Révérony.  
Guyot.  
J.-M. Hervier.  
Louis Laval.  
Le comte H. de Jouvencel.  
Xavier Martin.

On trouvera dans les notices de nombreux renseignements puisés dans les dossiers personnels des Archives du Rhône. Ces dossiers sont loin d'être complets ; on en compte seulement 1.200, alors qu'il y a eu 3.306 accusés qui ont été traduits devant la Commission révolutionnaire de Lyon. Cependant, quelques-uns de ces dossiers sont collectifs et nous ont fourni des renseignements sur un plus grand nombre. Le nombre d'individus dont nous nous occupons (2.500 à 2.800 environ) ne nous a permis de signaler le plus souvent que des notes concises, sans négliger les dénonciations et les interrogatoires. Ces notes, fournies généralement par les communes ou les sections, par les comités révolutionnaires ou les Sociétés populaires, ne sont pas toujours d'accord avec les motifs de jugement portés dans les tableaux et sont même parfois en contradiction. De telle sorte que l'on peut dire que les prisonniers ne savaient de quoi ils étaient accusés et que les prétendus juges condamnaient à mort, les yeux fermés.

Assez souvent les motifs de condamnations sont futiles. Tel est condamné à mort « pour avoir porté un gilet parsemé de fleurs de lys ! » (*Guiraudet*). Tel autre qui, muni de bons certificats, obtient un sursis, est, trois jours après, condamné à mort par le même tribunal ! (*Blanc*). De nombreux cas, variés dans leurs formes, se trouvent dans le cours de l'ouvrage et pourraient intéresser non-seulement les familles, mais encore tous ceux qui s'attachent à l'étude de cette terrible époque.

Parmi les qualificatifs employés comme motifs de condamnations à mort, le mot « fanatique » revient souvent. Ceux qui employaient ce mot en ignoraient le sens et dénaturaient la langue française. Et, en effet, qu'est-ce qu'un fanatique ?

— « Fils de l'erreur, le fanatique ne voit jamais qu'un des côtés de l'objet qu'il envisage ; passion terrible et aveugle, elle transforme le crime en vertu, la cruauté en justice, la modération en délit, la douceur en bassesse et la tolérance en attentat. Les yeux ceints d'un bandeau ensanglanté, elle court enfoncer son poignard dans le cœur de ceux qui veulent arrêter sa fureur ou se mettre à l'abri de ses transports. Sa brûlante frénésie est contagieuse et se communique aux esprits faibles, aux hommes turbulents, aux caractères sombres et inquiets, à toutes les classes d'ambitieux. Malheur aux peuples qui laissent infecter leur sein. Bientôt les torches s'enflamment et consomment leurs villes ; le commerce s'enfuit épouvanté ; la guerre civile se montre avec toutes ses horreurs, dévaste des contrées fertiles et produit ces convulsions forcées et affreuses qui étonnent l'histoire et précipitent des générations dans le tombeau. »

Le vrai fanatique, c'était le jacobin, et non l'innocente victime. Mais ces juges révolutionnaires osaient qualifier de fanatique tout homme véritablement pieux, « pour qui l'Être des êtres n'est que *Charité* ».

« Ce mot est son essence et renferme tous ses attributs. Sa bienfaisante main soulève le voile dont la superstition couvre les peuples ; et dans le calme de leurs cœurs, il leur dit qu'il faut s'aimer en frères et se rendre mutuellement heureux. Il inspire l'homme de génie. Il console le sage.

« Pour les hommes pieux, la surface entière de la terre est le temple où ils adorent Dieu, et la voûte en est le lambris. Debout, assis, couchés, la tête découverte ou voilée, ils sont sûrs d'en être entendus. » De même pour le patriote l'État est un ami qui protège le faible, soutient l'indigent, favorise l'industriel, anime le courage et pardonne à l'erreur. C'est un juge équitable et doux qui récompense avec plaisir et ne punit qu'avec

MM. Millet de Varan.  
Le docteur Monneret.  
Morel de Voleine.  
Georges Paul.  
Guillaume Pelletier.  
Prosper Philip.  
Le chevalier Pidoux.  
Le docteur Pitiot.  
L'abbé Poyol.  
Ernest Rambaud.  
Ravier du Magny.

MM. Paul Richard.  
C. Roche de La Rigodière.  
Le comte Rougane de Chanteloup  
L'abbé Signerin.  
M<sup>me</sup> Marie Tay.  
MM. Constant Tissot.  
J. Vallet.  
Le comte Paul de Varax.  
M<sup>re</sup> Varinard des Côtes.  
M. le baron de Vinols.

Et bien d'autres dont les noms nous échappent.  
A tous nous adressons nos bien vifs remerciements, ainsi qu'à MM. les Archivistes et Bibliothécaires dont les obligeants services ont facilité notre tâche.

M. Georges Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et ses collaborateurs, entre autres M. Vasserot-Merle ; M. Rochex, archiviste de la ville de Lyon ; M. de Fréminville, archiviste du département de la Loire ; M. Jouve, archiviste de la ville de Saint-Etienne ; M. Grivolat, conservateur du Palais des Arts ; M. Lévêque, bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne ; Nous avons déjà nommé M. Th. Rochigneux, archiviste de *La Diana*, à Montbrison.

regret. Sincèrement attaché à sa patrie, le citoyen ne la déshonore pas en la rendant farouche et cruelle : il cherche, au contraire, à lui concilier tous les cœurs, à leur présenter ses bienfaits, à leur faire éprouver l'avantage de ses lois. On le voit jaloux de la gloire du gouvernement, fier de l'estime qu'il mérite, heureux de sa félicité. »

La qualification de contre-révolutionnaire est la plus ordinaire. Il suffisait d'être dénoncé comme tel pour être condamné à mort. Mais il y avait plusieurs degrés ; ainsi on voit M. Pierre Laurant, de Montbrison, dénoncé comme « quintuple contre-révolutionnaire ». Il est vrai que c'est lui qui, dès le 11 décembre 1790, avait fait imprimer son « Opinion », pour laquelle il fut incarcéré à Pierre-Scize. Nous donnons dans sa notice le texte de cette magistrale leçon adressée à ses collègues du Conseil général.

Il serait trop long d'indiquer ici tous les documents (1) que l'on trouvera dans les notices et qui peuvent donner une idée de la subversion des principes à cette époque.

Les historiens se sont beaucoup occupés du Tribunal révolutionnaire de Paris et très peu de Commissions révolutionnaires de Lyon et de Feurs. Cependant ces dernières ont eu pendant quelques mois une importance beaucoup plus considérable (2).

Ainsi pendant une période de six mois, Lyon et Feurs ont eu 1.962 condamnés à mort alors que Paris n'en eut que 542. Tous les condamnés de Paris furent guillotins, tandis qu'à Lyon et à Feurs, il y eut 820 personnes guillotonnées et 1.120 fusillées.

C'est après la suppression des Commissions révolutionnaires de Lyon et de Feurs, que le Tribunal révolutionnaire de Paris fit de nombreuses victimes. On le voit de floréal à thermidor, en cinq mois, condamner à mort 2.001 personnes. Mais alors, il n'y avait que ce tribunal révolutionnaire pour toute la France. Le nombre total des accusés qui ont comparu devant le Tribunal révolutionnaire de Paris s'est élevé à 5.245, dans l'espace de deux années environ, tandis qu'à Lyon et à Feurs, le nombre des accusés a été de 4.077 dans le court espace de sept mois.

Plus d'un siècle nous sépare de la tempête à jamais déplorable de la Révolution. Les événements terribles dont les récits eussent, en d'autres temps, réveillé des haines, ranimé les discordes, soulevé les passions entre compatriotes, sont donc assez éloignés de nous pour entrer définitivement dans l'histoire et permettre d'en tirer des leçons d'expérience pour l'avenir !

Les excès commis par les Jacobins, qui ont inondé de sang la France, ont justifié toutes les résistances, aussi bien celle de la Vendée que

(1) Nous donnons dans la notice de Lurieu de la Rivoire, le cahier des doléances de Saint-Just-sur-Loire. Tout modeste qu'il est, ce cahier est un spécimen des revendications de la France en 1789.

(2) Comparaison du nombre des victimes immolées à Lyon et à Feurs avec celles de Paris dans les premiers mois de l'an II.

AN II.		LYON ET FEURS		PARIS
<i>Vendémiaire.</i> — Commission militaire de Lyon.....		13	Trib. révol.	10
<i>Brunaire.</i> — Commission militaire de Lyon.....	41	93	.	65
— populaire de Lyon.....	52			
<i>Frimaire.</i> — Commission militaire de Lyon.....	48	730	.	67
— populaire de Lyon.....	61			
— révolutionnaire de Lyon.....	598			
— populaire de Feurs.....	15			
— militaire de Feurs.....	8	549	.	61
<i>Nivôse.</i> — Commission révolutionnaire de Lyon.....	536			
— militaire de Feurs.....	13	416	.	68
<i>Pluviôse.</i> — Commission révolutionnaire de Lyon.....	398			
— militaire de Feurs.....	28	120	.	116
<i>Ventôse.</i> — Commission révolutionnaire de Lyon.....				
<i>Germinal.</i> — Commission révolutionnaire de Lyon.....		41	.	155
		1.962	.	542

Sur les 1.962 condamnés à mort à Lyon, 22 ou 23 ne furent pas exécutés.

l'Insurrection de Lyon. On est fier de voir deux peuples ayant eu le courage, l'héroïsme de s'élever énergiquement contre les crimes de la Révolution.

Le parti jacobin existe toujours ; sous quelques noms nouveaux qu'on les appelle, ce sont les héritiers des hommes de la Terreur ; ils ne reculent devant aucun procédé révolutionnaire. Ainsi que l'a dit un auteur très estimé (1) :

« Les Jacobins ne se convertissent pas, mais il est bon d'avertir ceux  
« qui répugnent à ces procédés et qui ne veulent pas en devenir les victimes,  
« qu'ils y avisent lorsqu'ils le peuvent encore. Le temps presse. Si nous  
« n'usons pas de tous les moyens que le droit public laisse entre nos mains  
« pour y faire obstacle, c'est à nous-mêmes que nous aurions à nous en  
« prendre de tous les maux que notre indifférence coupable nous aurait  
« causés. »

Ceci est écrit depuis 1884. Que de chemin parcouru dans la voie fatale annoncée ! Le temps presse plus que jamais. Et si l'on ne veut pas revoir les saturnales sanglantes dont notre Tableau énumère les innombrables victimes, il faut espérer que la France se ressaisira et que le bon sens des électeurs ramènera la vraie liberté, la paix, et la religion, avec l'antique devise : DIEU ET PATRIE !

*Saint-Just-sur-Loire, le 15 août 1911.*

ANTONIN PORTALLIER.

---

(1) Henri WALLON.

# OUVRAGES ET AUTEURS CONSULTÉS

## ET CITÉS DANS CE VOLUME

- Almanach de Lyon.*  
 AMPÈRE, *Journal d'André-Marie.*  
*Archives historiques et statistiques du Rhône.*  
*Armorial des Bibliophiles*, W. POIDEBARD, J. BAU-  
 DRIER et L. GALLE.  
*Armorial des Lyonnais*, STEYERT.  
*Armorial du Forez*, GRAS.  
*Assemblée de la Nobl. de Lyon*, H. DE JOUVENCEL.  
*Assemblée de la Nobl. du Forez*, H. DE JOUVENCEL.  
*Assemblée de la Noblesse du Forez*, D'ASSIER.  
 AUBRY, *Mémoires*, aux Archives de l'Archevêché.  
 AUDIAT, *La Terre en Bourbonnais.*  
 AULAGNIER (Claude), *Not. sur Chazelles-s.-Lyon.*  
 BALLEYDIER (Alph.), *Histoire politique et milit-  
 aire du peuple de Lyon pend. la Révolution.*  
 BARRUEL, *Abrégé du Jacobinisme.*  
 BEAUBIEU, *Essai sur la Révolution française.*  
 BEYSSAC (J.), *François Cheuzeville.*  
 BERAUD (P.-E.), *Histoire du Siège de Lyon.*  
 BERGASSE, *Nicolas Bergasse.*  
 BERRIAT SAINT-PRIX, *La Justice révolutionnaire.*  
 BILLIEMAS (*Discours de*), dans le *Fonds Coste.*  
*Biographie Universelle*, MICHAUD.  
*Biographie lyonnaise*, BRÉGHOT et PÉRICAUD.  
*Biographie stéphanoise*, DESCREUX.  
 BIRÉ (Edmond), *Œuvres diverses.*  
 BIROT (docteur J.), *Cl.-Fr.-M. Primat.*  
 BITTARD DES PORTES, *L'Insurrection de Lyon.*  
 BLANC (Louis), *Hist. de la Révolution française.*  
*Bollandistes (Les Petits).*  
 BONNARDET (E.), *Les Lyonnais au Coll. de Jully.*  
 BONNEL (J.), *L'Acad. de Lyon pend. la Rév. franç.*  
 BONNEVIE (abbé), *Eloge funèbre de M. Linsolas.*  
 BOUDON, *Les Munic. du Puy pend. la Rév. franç.*  
 BOURNE, *Histoire de la Ville et Commanderie de  
 Chazelles-sur-Lyon.*  
 BRÉGHOT DU LUT, *Œuvres diverses.*  
 BRISSOT, *Mémoires.*  
 BROSSARD, *Histoire du dép. de la Loire pend. la  
 Révolut. franç.*, publ. par M. DE FRÉMINVILLE.  
 BROUTIN, *Œuvres diverses.*  
 BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire.*  
*Bulletin historique du diocèse de Lyon.*  
*Bulletin de Rhône-et-Loire*, GUIGÜE, CHARAVAY.  
*Bullet. de la Soc. des Sciences et Arts du Beaujol.*  
 CAHOUR (abbé), *Notre-Dame de Fourvière.*  
 CAMPARDON, *Tribunal révolutionnaire de Paris.*  
 CATTIN (chanoine), *Mémoires.....*  
 CHALAYER, DEVET et VÉRICEL, *L'Expédition des  
 Lyonnais en Forez.*  
 CHAMBEYRON, *Recherches sur Rive-de-Gier.*  
 CHARLÉTY (S.), *Bibliographie lyonnaise.*  
 CHARPIN (Mad. de), *Archives et notice histor.*  
 CHAUSSE (abbé), *Vie de l'abbé J.-L. Duplay.*  
 CHEUZEVILLE (abbé), *Mém. aux Archiv. de l'Arch.*  
 COGHARD, *Description de Lyon.*  
 COIGNET, *Le Siège de Lyon, poème.*  
 COLLOMBET (Z.), *Les Historiens de Lyon.*  
 COMBES (Louis de), *Mémoires et Souvenirs.*  
 CONDAMIN (chanoine), *Histoire de St-Chamand.*  
 CONDAMIN et l'abbé LANGLOIS, *Histoire de Saint  
 Bonnet-le-Château.*  
 CONNY (J.-E.), *Œuvres diverses.*  
 CORDIER (abbé), *Martyrs et Bourreaux.*  
 CORNUT (abbé), *Causeries-histor. sur le Velay.*  
 COSTA DE BEAUREGARD, *Le roman d'un royaliste.*  
 COSTE (Catalogue de la Bibliothèque de M.).  
 D'AUMAËLE, *Journal de Ville-Affranchie.*  
 DAVAL (abbé), *Mémoires*, aux Archives de l'Arch.  
 DELANDINE, *Tableau des prisons de Lyon.*  
 DE MEAUX, *Etudes historiques.*  
 DESCREUX, *Biographie stéphan. (et notes manusc.)*  
 DESJARDINS (T.), *Mon. de l'Hôt. de Ville de Lyon.*  
 DESTEFANIS, *Liste des contre-révolutionnaires.*  
 DEVET (J.-M.), *Œuvres diverses.*  
 DIANA (*Collections de la Société de la*).  
*Dictionnaires divers.*  
 DONOT, *Le Forez pendant la Révolution.*  
 DRIVON (Docteur J.), *Miscellanées médic. et hist.*  
 DUMAS (J.-B.), *Histoire de l'Académie de Lyon.*  
 DUPLAIN (abbé), *Journal de l'abbé Pascal.*  
 DURIEUX, *Tableau historique du diocèse de  
 Lyon pendant la Révolution.*  
 ECHEROLLES (Alexandrine GIRAUD DES), *Quelques  
 années de ma vie.*  
*Etudes des Pères Jésuites.*  
*Express de Lyon.*  
 FALLOUX (comte de), *Lettres de M<sup>me</sup> SWETCHINE.*  
 FAVRE (J.-M.), *Impressions d'enfance.*  
 FAYARD (E.), *Histoire des Tribunaux révolution-  
 naires de Lyon et de Feurs.*  
 FAYARD, *Journal de la Cour d'appel de Lyon.*  
 FERRAZ, *Nos Droits et nos Devoirs.*  
 FILHOL, *Histoire d'Annonay.*  
*Forez (L'Antien), Revue.*  
 FRANCLIEU (A.-M. DE), *La Perséc. rel. dans l'Isère.*  
 FRANCOIS (Docteur), alias A. MAZON, *Œuvres div.*  
 GALLEY (J.-B.), *Saint-Etienne et son district.*  
 GÉRANDE (Mad. de), *Lettres.*  
 GONON (P.-M.), *Bibliographie historique de Lyon  
 pendant la Révolution française.*  
 GOÛN (P.-M.), *Lyon en 1793.*  
 GLOVER (Melville), *Collection des Jugements de  
 la Commission révolutionnaire de Lyon.*  
 GUÉRREBOU X, *Histoire de la Révolution à Lyon.*  
 GRAS, *Armorial du Forez.*  
 GUILLON, abbé, *Mémoires.*  
 GUILLON (abbé), *Les Martyrs de la Foi.*

- GUIQUE (G.), *Œuvres diverses.*  
 GUILLIBERT (baron), *Le Comte A. de Forbin.*  
 HEDDE (Isidore), *Histoire de Saint-Etienne.*  
 HUGUET (A.), *Le Cloître de N.-D. de Montbrison.*  
 IMBERT de MONTRISON (*Opinions de*), *fonds Coste.*  
 JORDAN (Camille), *Œuvres diverses.*  
*Journal de Ville-Affranchie, d'AUMALE.*  
*Journal de Lyon et du Rhône, PELZIN.*  
 JOUVENCEL (H. DE), *Assemblée de la Noblesse.*  
 LAC (R. DU), *Le général-comte de Précy.*  
 LA CHAPELLE (Salomon DE), *Hist. des Trib. révol.*  
 LA CHAPELLE (Salomon DE), *Histoire judiciaire.*  
 LACRETELLE, *Histoire de la Révolution française.*  
 LAMARTINE, *Histoire des Girondins.*  
 LA TOUR-VARAN, *Œuvres diverses.*  
 LE CONTE, *Les Sainte-Claire de Montbrison.*  
 LEBEVRE, *La Capucnade.*  
 LEISTENSCHNEIDER (chanoine), *Histoire du Petit Séminaire de l'Argentière.*  
 LEUSSE (baron de), *Vie du marquis de Leusse.*  
 LINSOLAS (abbé), *Manuscrit aux Arch. de l'Arch. Liste des Dénonciateurs et des Dénoncés (Lau-sanne 1795).*  
*Listes des Victimes de Paris (diverses).*  
*Liste des Victimes de Lyon et de Feurs (diverses).*  
 LONGEVIALLE (Louis DE), *Divers articles.*  
 MALLET DU PAN, *Le Mercure de France.*  
 MANSEAU (abbé), *Prêtres et religieux déportés. Martyrol. du Clergé franç. pend. la Révol. franç.*  
 MASSAS, *Le Siège de Lyon, poème.*  
 MAUBOU (Jules DE), *Revue du Lyonnais.*  
 MAZON (A.), *Œuvres diverses.*  
 MÉMORIAL DE LA LOIRE ET DE LA HTE-LOIRE, 1896-97.  
 METZGER, *Lyon en 1789-90-91-92-93-94-95-96-97-98.*  
 MENESTRIER, *Histoire consulaire de Lyon.*  
 MEYNIS (D.), *Les Grands Souvenirs de Lyon.*  
 MICHAUD, *Biographie universelle.*  
*Montieur universel.*  
 MONFALCON, *Histoire monumentale de Lyon.*  
 MONSPEY (M<sup>me</sup> la marquise DE), née Sinéty, *Œuvres diverses.*  
 MONTARLOT (P.), *Les Accusés de Saône-et-Loire aux Concils révolutionnaires de Lyon.*  
 MONTERNOT (abbé), *1793-1794 dans la Semaine religieuse de Lyon et de Mgr de Marbeuf.*  
 MORIN (J.), *Histoire de la Révolution à Lyon.*  
 NETTEMENT, *Histoire de la Révolution française.*  
 NIEPCE (Léopold), *Lyon militaire.*  
 NIEPCE (Léopold), *Histoire des Tribun. de Lyon.*  
 NOLHAC (DE), *Souvenir de trois années.*  
 NOUVELLES LITTÉRAIRES, *Articles divers.*  
 NOUVELLISTE DE LYON, *Articles divers.*  
 OGIER (Th.), *La France par Cantons. Papiers inéd. de Robespierre, Rapport COURTOIS.*  
 PASCAL (abbé), *Journal publié par l'abbé DUPLAIN.*  
 PAUL (G.), *Armorial génér. du Velay, en prépar.*  
 PAVY (abbé), *Les Grands Cordeliers de Lyon.*  
 PEALA (abbé), *Les Martyrs du Velay.*  
 PELZIN, *Journal de Lyon et du Rhône, poème.*
- PÉRENON, *Le Siège de Lyon, poème.*  
 PÉRICAUD, *Œuvres diverses.*  
 PERNETTI, *Lyonnais dignes de mémoire.*  
 PETIT (Marc-Antoine), *La médecine du cœur.*  
 POIDEBARD (William), *Œuvres diverses.*  
 POIDEBARD (A.), *Les causes du Siège de Lyon.*  
 POMPÉRY (O. DE), *Général. de la famille Mantuel.*  
 PONCINS (marquis DE), *Manuscrit.*  
 POTHIER, *Roanne pendant la Révolution.*  
 PÉRIJOUX (abbé), *Œuvres diverses.*  
*Proc.-verb. des Assemb. des trois Ordres en 1789.*  
*Procès-verbaux divers par G. GUIQUE.*  
 PRUDHOMME, *Diction. des indiv. condam. à mort.*  
 PUY Expédition des Lyonnais en Forez.  
 QUÉRARD, *La France Littéraire.*  
 RABORY (Dom), *La Princesse Louise de Bourbon de Condé.*  
 RAVERAT (baron), *Lyon sous la Révolution.*  
 RÉGNY, *Souvenirs d'un grenadier, dans les Archives historiques du Rhône.*  
 RELAVE (chanoine), *Histoire de Sury-le-Comtal.*  
 REURE (chanoine), *La Vie et les Œuvres d'Honoré d'Urfé.*  
*Reuves diverses.*  
 RIMAUD (D<sup>r</sup>), *Excursions diverses.*  
*Roannais (le), illustré.*  
 ROBESPIERRE, (*Papiers inédits.*)  
 ROBIANO, *Histoire de l'Eglise.*  
 ROCHETTE (DE LA), *Voyage dans le Ht-Beaufolais.*  
 ROLAND (Mad.), *Mémoires et lettres (Ed. Carrette).*  
*Rues d'Atx (Les), par Alphonse ROUX.*  
 SAINTE-MARIE (docteur), *Eloge hist. de Gilbert.*  
 SAUZÉY (Paul), *Eloge de Ravez.*  
*Secrétar. gén. des Sect. de Lyon, par G. GUIQUE.*  
*Semaine religieuse du diocèse de Lyon.*  
 SIGNERIN (abbé), *Histoire du roi de Chevrères.*  
 SONYER DU LAC, *Fiefs du Forez.*  
 STEYERT (A.), *Œuvres diverses.*  
 SWETCHINE (*Lettres de M<sup>me</sup>*), par le c<sup>o</sup> de FALLOUX.  
 TAINE, *La Révolution française.*  
 TEIL (Mgr R. DE), *Rapport sur la cause de béatification des Martyrs de septembre 1792 à Paris.*  
 TERNAUD (Mortimer), *Histoire de la Terreur.*  
 TÉZENAS DU MONCEL (P.), *Etudes diverses.*  
 TESTENOIRE-LAFAYETTE, *Histoire de Saint-Etienne.*  
 THIERS, *Histoire de la Révolution française.*  
*Université catholique (L'), Revue.*  
 VACHET (abbé), *Les Paroisses du diocèse de Lyon.*  
 VACHEZ (A.), *Histoire de la Chartréuse de Sainte-Croix-en-Jarez.*  
 VARAX (Paul DE), *Généalogie de la famille de Rivecourt.*  
 VINCENT (D<sup>r</sup> Eugène), *Notes et Documents sur les victimes de la Terreur du nom de Vincent.*  
 VINGTRINIER (A.), *Histoire de l'imprimerie.*  
 VINOLS (DE), *Généalogie de la maison de VINOLS.*  
 WAHL, *Premières années de la Révolut. à Lyon.*  
 WALLON (H.), *Œuvres diverses.*

Cette liste n'est qu'un aperçu des ouvrages sur la Révolution dans notre région. Il faudrait une nouvelle Bibliographie avec des commentaires qui permettraient de ne pas confondre la vertu avec le crime, et le crime avec la vertu. De plus, une étude sommaire par paroisses ou sections ferait certainement découvrir de nouveaux renseignements.

C'est alors que, muni des renseignements les plus détaillés, un historien pourra entreprendre une véritable histoire de la Révolution dans les départements du Rhône et de la Loire et montrer combien la décadence morale a été rapide et profonde à cette époque.

**ABOIN DE CORDES (JEAN-THOMAS D')**, noble, né à Firminy (Loire), y demeurant, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

Il y eut, ce jour-là, dix-neuf exécutions, sur la placé des Terreaux.

M. Jean-Thomas d'ABOIN DE CORDES, était chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine d'infanterie; il habitait Cordes, près Firminy, lorsqu'il fut arrêté, le 20 octobre 1793, par ordre de Benoît Pignon, fondé de pouvoirs de Javogues dans le district de Saint-Etienne. Une note qui donne le motif de son arrestation s'exprime ainsi :

« Capitaine de la deuxième compagnie, « ayant été en festin avec les muscadins.

« Il a été à Lyon, il y a demeuré pendant « le siège; un citoyen a déclaré lui avoir vu « la ganse blanche à son chapeau. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Le chevalier d'Aboin fut obligé d'abandonner à la nation le montant de sa modeste pension de retraite. Nous avons retrouvé sa déclaration qui est ainsi libellée :

« Je soussigné, Jean-Thomas Daboïn, ci-devant capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie, déclare faire un don de ma pension pendant tout le temps que durera la guerre pour le soutien de la République.

« A Armes-Commune, ce 23 nivôse an II de la République, une, indivisible et démocratique. Signé : DABOÏN. »

M. d'Aboin était un cadet de famille sans fortune. En abandonnant sa pension, il donnait tout ce qu'il avait. Le féroce Javogues voulut encore lui arracher sa croix de Saint-Louis en échange de sa liberté. M. d'Aboin refusa énergiquement de se déshonorer. La Merlasse (v. Fourneyron), qui s'était interposée en médiatrice, reçut de lui cette fière réponse : « J'aime mieux mourir que donner ma croix ».

Cette réponse, qui fait honneur au vieux soldat, a été mise en doute par quelques auteurs. Elle est arrivée jusqu'à nous par tradition et elle ne peut se trouver dans des documents officiels. Elle est assez véridique pour y croire, d'autant plus que M. d'Aboin, prisonnier à Saint-Etienne depuis le 20 octobre, n'a pu faire lui-même le dépôt de sa croix de Saint-Louis, ainsi que le prouve la date du document suivant.

*Délibérations du Directoire du District de Saint-Etienne (Séance publique du 6 nivôse an II).* — « S'est présenté le citoyen Perrin, maire de la commune de Firminy, qui a déposé

sur le bureau une croix de Saint-Louis et un brevet, qui avaient été déposés à la commune par le citoyen Thomas d'Aboïn et a requis un récépissé et a signé : J. PERRIN, maire

« Le Directoire arrête qu'il sera donné récépissé audit Perrin de la croix de Saint-Louis et dudit brevet, et qu'ils seront adressés au président de la Convention nationale. »

(Archives de la Loire, L. 125.)

Il est probable que ce dépôt a été fait, pour sauver la tête de M. d'Aboïn, par une personne de sa maison et à son insu, puisqu'il était prisonnier à Saint-Etienne; ce dépôt était ordonné par un odieux décret du 28 juillet 1793. Ceci montre encore mieux l'iniquité de la condamnation de ce vieux capitaine, dépouillé de tout, auquel on en voulait pour avoir quitté l'armée, en 1792, lors de la chute de la monarchie. Le motif de sa condamnation est d'ailleurs stipulé comme suit : « Ex-noble, contre-révolutionnaire, ayant quitté son régiment en 1792. » (Tableaux.)

Conduit à Feurs en janvier 1794, il n'eut pas le temps d'y être jugé avant la suppression du tribunal révolutionnaire de cette ville. Il fut transféré à Lyon et monta sur l'échafaud le 19 mars suivant.

Son frère aîné, M. Denis d'Aboïn, était marié à Anne-Philippe du Favray, qui lui donna trois fils et deux filles, dont une, mariée à M. Chaumetton, de Monistrol, a seule laissé des enfants. M<sup>me</sup> Denis d'Aboïn fut emprisonnée sous la Terreur et recouvra sa liberté le 12 juillet 1794 par un arrêté de Reverchon, représentant du peuple.

(Archives départementales de la Loire, registre L. 119 des délibérations de l'administration du district de Saint-Etienne, 26 pluviôse an II. Idem, registre des Délibérations du Directoire L. 125, 6 nivôse an II. — J.-M. DEVEY, Prisons de Saint-Etienne, p. 22. — Armorial de LA TOUR-VARAN, p. 218. — Le Forçé sous la Terreur, paru dans le MÉMORIAL DE LA LOIRE en 1897.)

**ABRY (FRANÇOIS)**, domestique, né à Doucier (Jura), demeurant à Lyon, chez M. Meximieu, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Sous cette simple désignation « Tableaux », nous indiquons les motifs des jugements portés sur des tableaux-affiches, imprimés en 1793 et approuvés par les membres de la Commission révolutionnaire. Ces tableaux sont très rares et nous n'en avons trouvé que quelques-uns dans diverses archives publiques ou particulières.

ABRY (JEAN), domestique chez M. Henri, à Lyon, âgé de 20 ans, né à Doucier (Jura), probablement frère du précédent, condamné et fusillé le même jour, 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

ACHARD (ALEXANDRE), ouvrier en soie, né à Serres (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, Grande-Côte, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Achard n'avait porté les armes que pendant un mois. Il fut arrêté dans les visites domiciliaires.

(Archives du Rhône, Dossier 116.)

M. ACHARD et les deux victimes précédentes faisaient partie d'une longue chaîne de 73 condamnés, conduits au champ fatal des Brotteaux. Ces condamnés furent fusillés d'un seul trait par l'Armée française, qui était employée, comme de nos jours et contre son gré, à de sinistres besognes, par les brigands qui avaient usurpé le gouvernail de la France.

Il faut observer que toutes ces victimes étaient irresponsables, avaient obéi à des ordres formels et n'avaient commis aucune faute de droit commun. Elles étaient aussi condamnées comme suspectes sur de simples dénonciations faites sans preuves et le plus souvent par vengeance. On était suspect, quand on n'avait pas témoigné fidélité à la Révolution ou haine à la Religion et à la Royauté.

ACHARD DE LA HAYE (AUGUSTE), lieutenant du 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Pologne, massacré à Lyon le 9 septembre 1792.

M. ACHARD DE LA HAYE, né en 1769 dans le Poitou, élève de Juilly, officier de cavalerie, était lieutenant de Royal-Pologne, quand il démissionna le 25 juin 1792. Quoiqu'il fût démissionnaire, il était venu à Lyon avec son régiment, ne pouvant prévoir qu'il y trouverait une mort violente. Il fut emprisonné et massacré à Pierre-Seize avec plusieurs de ses camarades. (V. de Menou, de Forget et Garot-Desplantes.)

E. BONNARDET: *Les Lyonnais au collège de Juilly*, p. 216.)

ACHARD (MAD.), V. *Plasson (Gabrielle)*.

ACHARD (THOMAS), V. *Hachard*.

ADAM (ANTOINE), fabricant de bas de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Hôpital, âgé de 52 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Secrétaire du Comité de Surveillance générale et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

ADRIAN ou ADRIEN (MARIE), tailleuse, née à Lyon, y demeurant, place Confort, âgée de 17 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 24 décembre 1793.

Marie ADRIAN est cette jeune fille qui, « déguisée en homme, avait servi parmi les canonnières pendant le siège de Lyon. »

(Tableaux.)

« Dans un combat meurtrier des Lyonnais contre l'armée républicaine, dit un témoin oculaire, Marie Adrian s'immortalisa par une action digne d'être écrite en lettres d'or. Son frère (quelques-uns disent son fiancé) venait d'être tué en pointant la pièce qu'elle servait à ses côtés ; blessée grièvement elle-même, elle ramassa la mèche échappée des mains de son frère, et s'adressant à ses compagnons d'armes : « Laissez-moi, leur « dit-elle avec enthousiasme, laissez-moi « venger ma famille et mon pays. » Puis, couverte, inondée d'un sang bien cher qui se mêlait au sien, elle mit le feu au canon. Son regard parut inspiré lorsqu'elle accompagna le corps de son frère au dépôt des morts ; plus heureux qu'elle, il mourut du moins sur un champ de bataille. »

D'autres amazones ont pris aussi une part héroïque au siège de Lyon, entre autres Marie Lollière. (V. *ce nom*.)

Le courage de Marie Adrian ne faiblit point devant le tribunal ni devant l'instrument du supplice. « Comment as-tu pu braver le feu et tirer le canon contre ta patrie ? » — lui demanda un des juges qui la condamnèrent à mort. — « C'était, au contraire, pour la défendre, répondit-elle, et la sauver de l'oppression. » Condamnée à mort, on la vit monter courageusement à l'échafaud et mourir au cri deux fois répété : « Vive le roi ! » — Louis XVII était alors enfermé au Temple.

Il paraît que cette condamnation donna lieu à une violente scène, dans laquelle l'un des juges, Bramière, s'emporta contre le président Parrein, parce que celui-ci lui faisait un crime de sa pitié.

Marie Adrian avait été arrêtée avec une de ses compagnes, Jeanne Primat (V. *ce nom*), chez la veuve Monin. Elle ne fit aucune difficulté pour déclarer qu'elle avait porté les armes pendant le siège et servi comme canonnière dans la compagnie du Fort-du-Temple, dont son frère était capitaine.

(Archives départementales du Rhône, dossier 270. — DELANDINE, *Prisons*, p. 242. — BALLEYBIER, *Histoire du peuple de Lyon*, t. II, p. 324. — GUELON, *Mémoires*, t. III, p. 73. — FAYARD, *Tribunal révolutionnaire*, p. 171. — *Bulletin de Rhône-et-Loire*, n° 34, p. 6. — COGNET ET MASSAS, dans leurs poèmes, « *Le Siège de Lyon* », célèbrent aussi Marie Adrian.)

**ADRIEN (Louis), frère de Marie-Adrian,** capitaine des canonnières de la section du Port-du-Temple, tué au siège de Lyon, le 21 septembre 1793.

Il était à côté de sa sœur qui fut blessée elle-même.

Le bulletin de Rhône-et-Loire, n° 34, publié pendant le siège de Lyon, fait l'éloge du frère et de la sœur ; cette dernière eut le courage de continuer son service, malgré sa blessure et la mort de son frère.

Nous avons conservé, pour la jeune fille, l'orthographe d'Adrian, nom sous lequel elle est désignée dans les documents.

Le nom du capitaine Adrien est porté sur un état des rebelles tués ou morts de leurs blessures pendant le siège.

(Fonds Coste, Mss, n° 4683, intitulé « *Registre des citoyens détenus comme suspects et Etat des rebelles tués pendant le siège* ».)

**AFFEAUX.**

V. *D'Affaux.*

**AGÉRONY ou ALGÉRONY (NOËL),** ouvrier en soie, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue de la Peyrolerie, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

Ce jour-là, il y eut aux Brotteaux une nouvelle hécatombe de 67 victimes immolées à la fois. La plupart avait occupé des emplois civils, comme M. Agérony, qui avait été « membre du Comité de Surveillance » pendant le siège. » (Tableaux.)

**AGUILLON.**

V. *D'Aguillon.*

**AGUIRAUD (JEAN-MARIE),** prêtre, né à Bellegarde (Loire), curé de Saint-Genest-Lerpt (Loire), âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A promulgué les principes du congrès départemental. » (Tableaux.)

M. l'abbé AGUIRAUD, fils de Jacques-Étienne Aguiraud, notaire à Saint-Héand, et de dame Claudine Seurre, était né à Bellegarde (les documents disent Berga) en 1748 et avait, par conséquent, 46 ans au lieu de 44, que lui donnent les listes. (Communication de M. Henri FORISSIER.)

M. l'abbé Aguiraud desservait la paroisse de Saint-Genest-Lerpt. Il recevait un traitement de 1.500 francs (plus heureux que le clergé de nos jours, auquel un gouvernement infâme enlève la propriété de l'église, du presbytère, des objets du culte et le pain de chaque jour. Une pareille infamie dépasse l'imagination).

C'est Javogues lui-même qui l'avait dénoncé au président de la Commission révolutionnaire de Lyon dans une lettre, où il disait : « Aguiraud, prêtre et curé de Geneler (sic), district de Commune-d'Armes, a fait

« lecture de tous les arrêtés de l'infâme « Congrès ou commission populaire de Lyon « à ses prônes. Il engageait la municipalité « et les citoyens de la commune à faire affi- « cher ces arrêtés liberticides et à les faire « exécuter ; en un mot, c'est un prêtre. » La dénonciation faite par Javogues devenait un ordre pour la Commission révolutionnaire, qui s'empressa de condamner à mort l'abbé Aguiraud.

Pourtant son nom figure sur la liste trouvée dans les papiers de Robespierre, au nombre des prêtres qui avaient prêté le serment pur et simple dans le district de Saint-Etienne.

(Archives départementales du Rhône, dossier 992, sous le nom de Delandine. — Archives départementales de la Loire, L. O. 191 bis.)

**AILLY (D').**

V. *Bourlier.*

**AIMÉ (LE PÈRE).**

V. *Barberaud.*

**AINARD.**

V. *Aynard.*

**ALBANEL DE CESSIEUX (AUGUSTE-PHILIBERT-BERNARD),** noble, né à Paris, demeurant à Lyon, quai de la Baleine, âgé de 75 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Ex-noble, favorisant les rebelles par des secours pécuniaires (sic). » (Tableaux.)

M. ALBANEL, qui figure sur le jugement sous le nom d'ALBANETTE, avait été trésorier de France à Grenoble. Il vivait retiré à Lyon, où, malgré son grand âge, il subit tous les malheurs de la Révolution. Sa famille était possessionnée à Batailloux, à Saint-Marcellin (Forez), et au Dauphiné.

(Armorial Gras.)

M. Albanel, chevalier, seigneur de Cessieux, né en 1719, fils de François Albanel, écuyer, seigneur de la Balme, et de Marie-Anne Grassot, avait épousé Anne-Gabrielle Nuges et comparut à l'assemblée de la noblesse du Dauphiné, en 1789.

(DE JOUVENEL, p. 134.)

Sa cousine, Anne Albanel, avait épousé Jean-Baptiste Trollier de Messimieu, dont le fils, Louis, fut aussi victime de la Terreur.

(Ibid., p. 930.)

Une autre parente, Blanche Albanel, avait épousé Jean-Claude de Riverieux de Varax, qui fut encore victime de la Terreur.

(Communication de M. le V<sup>e</sup> Paul DE VARAX.)

**ALBERT (CLAUDE),** commis de magasin, né à Lyon, y demeurant, rue du Port-du-Temple, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

ALBERT (JEAN), fabricant d'eau-forte, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 45 ans; condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Capitaine au siège de Lyon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Il faisait partie de cette longue chaîne de 73 victimes dont nous avons parlé.

ALBERT PÈRE (JEAN-ANTOINE), marchand de fer, à Lyon, rue de la Monnaie, né au hameau de Tauze (Basses-Alpes), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Il fut exécuté avec 37 compagnons d'infortune.

ALBERT (JEAN-CLAUDE), marchand quincaillier, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et agioteur. » (Tableaux.)

Triste journée de 45 victimes.

Dans son interrogatoire, M. Jean-Claude Albert déclara « qu'il n'avait exercé aucune « fonction civile, qu'il n'avait été que simple « fusilier dans l'armée des rebelles depuis le « 22 août jusqu'au 7 octobre et qu'il avait été « déjà interrogé par le tribunal révolutionnaire le 29 brumaire. »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

Comme on le voit, les motifs portés sur les Tableaux sont bien peu en rapport avec sa déclaration.

ALBUZY (FROTTON D'). V. Frotton.

ALBY. V. D'Alby.

ALEXANDRE (BLAISE), instituteur, né à Randan (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Secrétaire de section, a fait venir son fils à Lyon pour prendre part à la rébellion. »

(Tableaux.)

Journée de 20 exécutions.

Le nom d'Alexandre est probablement un pseudonyme; nous n'avons pu découvrir son véritable nom. Il est qualifié d'ex-noble.

(Communication de M. LOUIS DE COMBES.)

ALIZAC. V. Pays-Alizac.

ALLAMEL. V. Bournet d'.

ALLARD (JACQUES D'), commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Buisson, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Grenadier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Nouvelle journée de 45 exécutions.

M. Jacques d'ALLARD était peut-être parent de M. d'Allard, inspecteur de la Monnaie et habitant l'Hôtel des Monnaies à Lyon. Cette famille avait formé plusieurs branches, les d'Allard du Sardon (Rive-de-Gier), les d'Allard de Monteil (Saint-Etienne), et les d'Allard de Montrison.

De ces derniers, était M. Jean-Baptiste d'ALLARD, né en 1769, ancien officier de cavalerie (Chartres-Dragons), qui, arrêté comme « capitaine des Muscadins », eut l'adresse de s'évader, et d'échapper aux recherches pendant toute la durée de la Terreur. Delandine confirme l'évasion du « jeune et aimable d'Allard, qui a franchi les murs de la prison et s'est sauvé ». (Prisons de Lyon, p. 13.)

Suivant M. Broutin (Hist. de Feurs, p. 452), M. Jean-Baptiste d'Allard avait prétexté une maladie « et s'était fait transporter à l'hôpital, d'où il s'évada dès la première nuit, grâce au courageux dévouement d'une religieuse et de Claude Paire, gendarme à Feurs, qui était de faction. »

Il est mort le 17 novembre 1848, sans postérité, laissant à la ville de Montrison son hôtel, ses collections et son magnifique jardin qui porte son nom.

M. Jean-Baptiste d'Allard était fils de Jean-Jacques, seigneur de La Pierre, capitaine d'infanterie, et de Benoîte Courtin de Rilly. Il avait épousé Marie-Pierrette de Sainte-Colombe. (DE JOUVENCEL, p. 855.)

ALLEGRET (PAUL-NOËL), ouvrier en soie, né en Savoie, demeurant à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 47 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

Le jugement de la Commission de justice populaire, daté du 22 brumaire an II et signé de Dorfeuille, président; Baigne, Rouillon et Daumale, juges, contient les conclusions de l'accusateur public, Merle, qui « reproche aux officiers municipaux « visoirs d'avoir remplacé une municipalité « légalement établie...., d'avoir abusé de « leurs places, en laissant allumer le feu de « la contre-révolution, en tolérant l'entrée « des gens suspects; en se coalisant avec les « autres administrations gangrenées; en « prenant des délibérations dangereuses à « la liberté; en ne s'opposant aucunement « aux manœuvres criminelles des conspirateurs... »

(Archives hist. et statist. du Rhône, t. VI, p. 451-455.)

M. Allegret fut exécuté en même temps que M. Angelot et ses cinq collègues de la municipalité qui avait fonctionné après l'insurrection des Lyonnais contre les odieux décrets de la Convention.

ALLEMONIÈRE (CLAUDE), drapier, rue des Bouquetiers, à Lyon, âgé de 24 ans, mort des suites de ses blessures, pendant le siège de Lyon, le 7 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

ALLIER-D'HAUTEROCHE (BENOIT), noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Comédie, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

ALLIER (GABRIEL).

V. Ollier.

ALLOIS-RIBEL (CLAUDE), prêtre déporté à l'âge de 47 ans, ancien vicaire à Grézieux-le-Fromental (Loire).

Il fut envoyé à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 11 septembre 1798, en vertu de la loi du 19 fructidor an V (5 sept. 1797), odieuse loi, forgée par le triumvirat du Directoire (Reubell, Lareveillère et Barras), loi qui obligeait les prêtres à jurer « haine à la royauté » et fidélité à la Constitution anti-religieuse de l'an III, sous peine d'être poursuivis, traqués, emprisonnés et déportés.

(Abbé MANSEAU. *Les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, t. II, p. 224.)

ALUMBERT (ETIENNE), marchand de bas, né à Lyon, y demeurant, place des Pénitents-de-la-Croix, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Canonnier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Les Tableaux sont ici en contradiction avec les renseignements fournis sur M. Alumbert par sa section :

« N'a point pris les armes, a contribué pour le premier appel 1.800 livres pour les rebelles et 900 livres pour le second, a été arrêté chez lui par les commissaires de section aux visites domiciliaires. »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

AMAND DE VAISSEAU (SIMON), né dans l'Ardèche ou l'Isère, soldat mort de ses blessures le 29 septembre 1793, pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4683.)

AMBURGER.

V. Halmburger.

AMPÈRE (JEAN-JACQUES), juge de paix, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, n° 44, âgé de 61 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 22 novembre 1793 et guillotiné le même jour.

Son exécution eut lieu sur la place Bellecour avec deux compagnons d'infortune. (V. Chaponay et Chazotier.)

M. Jean-Jacques AMPÈRE était juge de paix du canton de la Halle aux Blés, et président de la police correctionnelle. Il était accusé d'avoir instruit les procédures contre les patriotes et les clubistes, notamment contre Challer.

(Journal de Ville-Affranchie, n° 39.)

L'accusation, en date du 2 frimaire, porte :

- ..... C'est lui, Ampère, qui est le rédacteur
- de la procédure monstrueuse instruite
- contre le vertueux Challer et qui a décerné
- contre lui le mandat d'arrêt.
- Il résulte que, dans les informations faites
- à l'occasion de la journée du 29 mai dernier,
- il cherchait à entortiller les interrogatoires
- faits aux patriotes prévenus, à tronquer leurs
- réponses, en leur prêtant que les projets de
- la Municipalité et des Jacobins étaient
- d'assassiner les honnêtes gens ; il est prouvé
- qu'il a dit aussi que ces derniers ne pour-
- raient triompher, si l'on ne détruisait la
- Municipalité et les Jacobins. »

(GONON, *Bibliographie*, n° 1542.)

Aux questions qui lui furent posées, il répondit avec franchise : « Je n'ai eu aucune part aux jugements rendus contre les patriotes, hommes ou femmes, qui ont prononcé la peine du pilier contre les hommes, et celle des sourcils rasés contre les femmes. Je conviens avoir instruit la procédure du citoyen Challer... et avoir fait plusieurs instructions contre les officiers municipaux... (en suivant les formes de la loi). Il m'est arrivé d'avoir mis en liberté, sous caution juratoire de se représenter, un officier municipal, l'infortuné Sautemouche qui succomba peu après sous les coups des malveillants. Il fut assassiné, et la plupart des sections demandèrent à grands cris mon arrestation, parce que j'avais obéi à ma conscience et à mon opinion, en délivrant un innocent... »

M. J.-J. Ampère devait être la victime expiatoire de Challer. Il fut condamné à aller au supplice avec cet écriteau :

« Juge de paix qui a lancé le mandat d'arrêt contre Challer. »

Avant d'aller au supplice, le patient écrivit la courte et belle lettre suivante à sa femme : « Mon cher ange, je désire que ma mort soit le sceau d'une réconciliation générale ; je la pardonne à ceux qui s'en réjouissent, à ceux qui l'ont provoquée, à ceux qui l'ont ordonnée. Ne parle pas à ma fille du malheur de son père ; fais en sorte qu'elle l'ignore ; quant à mon fils, il n'y a rien que je n'attende de lui. Embrassez-vous en mémoire de moi, je vous laisse à tous mon cœur. »

(Journal d'André-Marie AMPÈRE.)

Ce fils André-Marie Ampère est le célèbre mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, qui, né en 1775, est mort à Marseille en 1836, laissant un fils, J.-J. Ampère, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie française.

M<sup>me</sup> Ampère habitait Poleymieux, où son mari avait été notaire avant d'être juge de paix à Lyon, et donnait souvent l'hospitalité aux prêtres pourchassés.

(Archives départementales du Rhône, fonds Révolution. — BRÉGHOT, Biographie lyonnaise. — FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 114. — H. WALLON, La Justice révolutionnaire, t. III, p. 128. — CATTIN, Mémoires, p. 60.)

AMYOT (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), commis secrétaire, né à Rouen (Seine-Inférieure), employé au département de Rhône-et-Loire, âgé de 26 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 14 novembre 1793.

« Secrétaire-commis du département de Rhône-et-Loire, et ensuite employé au bureau de correspondance de la Commission. »

(Journal de Ville-Affranchie, n° 39.)

ANDRÉ (ANTOINE), marchand drapier, né à Rosay (?), demeurant à Lyon, âgé de 53 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

Il avait été commandant de l'arsenal pendant le siège de Lyon.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

Ce jour-là vit 15 exécutions.

ANDRÉ (PAUL), commis négociant, né à Marseille, demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, venu à Lyon pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

50 exécutions eurent lieu ce jour-là.

ANDRÉ (PIERRE), notaire, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Il y eut ce jour-là 13 exécutions. Pour aller plus vite, la formule du jugement est imprimée, comme si cette saignée judiciaire ne devait point avoir de fin.

ANDRÉ D'AUBIER (PIERRE), noble, ancien conseiller à la Cour des aides, né à Clermont-Ferrand, âgé de 53 ans, con-

damné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, a écrit très souvent à ses enfants émigrés des lettres aristocratiques. »

(Tableaux.)

Il y eut le même jour 23 condamnations.

ANDRIEU-POULET (CLAUDE-MARIE), drapier, né à Tarare, auteur de quelques pièces de vers, fut mis en liberté, nous ne savons à quelle date.

Il était prisonnier aux Recluses, avec Berchoux et Delandine. « Les Recluses, dit ce dernier, ne retentissent jamais de plaintes, de gémissements. La douleur y est tranquille; elle porte avec elle le caractère qui lui convient, c'est-à-dire le calme de l'innocence. Souvent même, elle disparaît dans d'aimables jeux et au milieu des chansons qui viennent quelques instants égayer ce triste séjour. »

M. Andrieu, poète et « négociant aussi honnête que spirituel », mourut à Tarare en 1797.

(BRÉGHOT, Biographie lyonnaise. — DELANDINE, Prisons de Lyon, p. 79.)

ANDRILLAT (SIMON), tonnelier, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Observance, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Commissaire surveillant (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

ANGELOT (CLAUDE), fripier, né à Lyon, y demeurant, président du District, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

M. ANGELOT était tapissier, marchand de meubles, et demeurait rue Palais-Grillet. Comme président du district de la ville de Lyon, il joua un rôle important dans les événements du 29 mai 1793 et pendant le siège.

(Communication de M. L. DE COMBES.)

Le violent réquisitoire de l'accusateur public, Merle, affirme dans ses conclusions : « 4° Qu'il est constant que Claude Angelot a été président du district; qu'il a pris part à ses délibérations; qu'il est resté dans cette ville durant tout le siège. »

« 5° Qu'il n'a pas donné sa rétractation ou démission au Comité de Salut public. »

Ce sont les termes du jugement du 22 brumaire de l'an II de la République, qui condamne en même temps qu'Angelot, six officiers municipaux Buisson, Valleton, David, Péricaud, Allegret et Figueat. (V. ces noms.)

(Ce jugement, qui existe aux Archives du Rhône, est reproduit dans les Archives historiques et statistiques du Rhône, t. VI, p. 451-455.)

**ANTORIELLE (ANNE-FRANÇOISE)**, 28 ans, sœur grise à Lyon, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

La détention devait durer jusqu'à la paix. C'était presque le salut. Après le 9 thermidor, la plupart des détenus furent rendus à la liberté.

**APINAC (FLACHAT D')**.

*V. Frotton d'Albuzy.*

Un membre de cette famille comparut à l'Assemblée de la noblesse du Forez en 1789. (D'ASSIER.)

**APOTHICAIRE (GUILLAUME)**, homme de loi, né à Saint-Rambert-en-Forez, âgé de 44 ans, demeurant à Montbrison; condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Montbrison recommandait M. Apothicaire à la Commission révolutionnaire par la note suivante :

« Chassé de la commune de Saint-Rambert pour cause d'aristocratie; suspect et canonnier des Muscadins. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)*

Il y eut, à Feurs, deux Commissions révolutionnaires, qui ont ensemble envoyé à la mort 64 individus. Mais, après la disgrâce de Javogues, et la suppression de ce tribunal, le 11 février 1794, les prisonniers de Feurs furent transférés à Lyon en nombre considérable et la plupart y ont péri victimes de l'impitoyable Commission révolutionnaire de cette ville.

**AQUEBARD (MICHEL)**, mercier, né à Oisemont (Somme), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Grenadier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**ARBAUD (ANDRÉ-ELZÉAR)**, ex-président au Parlement d'Aix, ex-noble, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

On trouve les titres et qualités de cette victime dans l'ouvrage intitulé *Rues d'Aix*, t. II, p. 143, désignés comme suit :

« André-Elzéar d'ARBAUD, deuxième du nom, seigneur de Jonques et marquis de Mison, ancien Président au Parlement, périt sur l'échafaud révolutionnaire de Lyon, victime de son dévouement à l'ancienne monarchie. » *(Communication de M<sup>me</sup> Marie TAY.)*

**ARBAUD (JOSEPH)**, traceur, né à Lyon, y demeurant, rue Pizay, 115, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 11 décembre 1793.

« Sous-Lieutenant et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

Quelques listes qualifient M. Joseph Arbaud de chirurgien et le font naître à Grenoble.

La note suivante rectifie ces erreurs et donne les noms des officiers du bataillon où M. Arbaud était sous-lieutenant.

« Joseph Arbaud, âgé de 36 ans, natif de Lyon, traceur de profession, a servi en qualité de sous-lieutenant dans l'armée des rebelles dans le bataillon de l'Égalité, Duclos et Charbonnier, commandants; Courbel, adjudant; Mazet et Monnerest, capitaines; Bernard, lieutenant de la compagnie; jusqu'au 6 octobre;

« — a été arrêté dans la rue lors des visites domiciliaires par les commissaires de sa section. »

*(Archives du Rhône, Dossier 127.)*

Journée de 52 victimes.

La Commission révolutionnaire, dans sa rage, avait, du 4 au 11 décembre, soit en huit jours, condamné au dernier supplice 423 individus, qui furent exécutés sur-le-champ. C'est la période la plus affreuse, la plus épouvantable à décrire; des ruisseaux de sang coulaient sur la place des Terreaux et dans la plaine des Brotteaux.

**ARDAILLON (Jacques-Benoît)**, 36 ans, homme de loi à Roanne, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Nous trouvons la dénonciation suivante sans pouvoir affirmer qu'elle se rapporte à lui.

ARDAILLON fils cadet, avoué, demeurant rue des Fossés. — Absent : De Montbrison.

« Aristocrate né, praticien contre-révolutionnaire, royaliste fréquentant les Sections, ami des Lyonnais, fédéraliste et signataire des mêmes adresses. A la guillotine. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f. 85 à 94.* Ce sont les notes de Pignon qu'un auteur stéphanois, M. GALLEY, indique comme se trouvant aux Archives de la Loire, où nous les avons cherchées vainement. L'original est aux Archives du Rhône, signé : PIGNON.)

**ARDAILLON (JACQUES-FRANÇOIS)**, avoué, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 75 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs, et guillotiné le 6 décembre 1793.

Ci-devant procureur, notable de Montbrison, M. Jacques-François Ardaillon fut arrêté « pour mesure de sûreté générale ».

*(Archives du Rhône, L. VIII.)*

Nous ne pouvons dire s'il était le père du précédent, bien que cela paraisse vraisemblable.

ARDOUIN (JEAN), tailleur, né à l'île de Ré (Charente-Inférieure), demeurant à Lyon, rue Chalamont, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. Ardouin était sous-lieutenant de l'armée lyonnaise. (Tableaux.)

Ce fut une journée funeste entre toutes, où furent immolées 209 victimes, d'un seul trait. Un chapitre entier suffirait à peine pour faire le récit de cette douloureuse journée !

ARNAUD (CHARLES), rubanier, né à Saint-Etienne, y demeurant, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné au siège de Lyon. » Les Tableaux le disent rubanier à Tarare.

ARNAUD (GASPARD), avoué, né à Vaugneray (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Claye, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier au siège de Lyon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

ARNAUD (JEAN-BAPTISTE), chamoiseur, né à Saint-Galmier (Loire), y demeurant, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Officier municipal de Commune-Fonfort (Saint-Galmier), a défendu la cause des rebelles et troublé l'Assemblée primaire. » (Tableaux.)

M. Jean-Baptiste ARNAUD, né le 19 juillet 1749 et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Galmier, était fils de sieur Charles Arnaud, maître chamoiseur de cette ville et de Demoiselle Marianne Pagnon. (Communication de M. Henri FORISSIER.)

ARNAUD (JEAN-CLAUDE), marchand de fer, demeurant à Lyon, Port-du-Temple, âgé de 30 ans, mort de ses blessures, le 7 septembre 1793, pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4683.)

ARNAUD (MARTIN), comédien, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté (alias des Terreaux), âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

M. Martin ARNAUD avait été arrêté dans la nuit du 24 au 25 janvier. Les renseignements fournis par sa section étaient excellents, comme le prouve la note suivante :

« Le Comité révolutionnaire de la section « Ovide, au Président de la Commission révolutionnaire :

« Citoyens, Pour satisfaire à la réquisition « du 6 courant, j'ai pris des informations sur « le nommé Martin Arnaud, il en résulte que « tous les voisins ont dit qu'ils l'ont vu pres- « que tous les jours auprès de son père « malade, qu'ils ne croient pas qu'il ait pris « les armes et qu'il n'ait occupé aucune « place ; nous avons vérifié notre livre de « dénonciation et il n'y en a point contre « lui. Il a été arrêté par les gendarmes dans « la nuit du 5 au 6, nous ignorons s'il est « dénoncé ailleurs.

« Vive la République, salut et fraternité.

« A. CORTAY, président.

« Commune-Affranchie, le 7 pluviôse an II de l'ère républicaine. »

(Archives du Rhône, Dossier 650.)

M. Martin Arnaud fut condamné et exécuté le même jour, 7 pluviôse (26 janv. 94).

Devant une attestation aussi favorable, nous nous sommes demandé si elle se rapportait bien à cette victime, et nous avons reconnu qu'aucun autre Arnaud, du prénom de Martin, n'avait été traduit devant la Commission révolutionnaire. C'est la seule pièce que l'on trouve dans le dossier 650, et elle prouve d'une manière indiscutable l'iniquité de la condamnation, qui est un véritable assassinat juridique. Combien d'autres victimes ont dû se trouver dans le même cas, parmi les trente-deux condamnés et exécutés ce jour-là ?

ARNAUD (le général).

V. Mélon.

ARNOUX (JEAN-LOUIS), notaire et juge de paix, demeurant à Boën (Loire), condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs, et fusillé le 10 février 1794.

M. Arnoux était le gendre de M<sup>me</sup> Ferrand, née Blanc (V. ce nom), qui fut aussi guillotinée.

Horrible journée à Feurs, où Javogues fit exécuter 28 condamnés. Jaloux des grandes immolations de Lyon, il préparait une « fournée » de 100 victimes, projet qu'il ne put, heureusement, mettre à exécution.

ARTAUD (JEAN), commis négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-Gaillet, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Grenadier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Les renseignements fournis par sa section disent que M. Artaud fils était « commis chez Coste père et fils, « marchands de soie », qu'il

avait « pris les armes forcément » et qu'il avait « signé la pétition des vingt mille « (Lyonnais) sans savoir ce qu'il faisait ». (Archives du Rhône, Dossier 127.)

ARTHAUD DE VIRY.

V. Viry.

ASSADA (LOUIS-BALTHAZAR), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Peyrolierie, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance à Lyon, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

ASSIER (HENRI-GABRIEL-BENOIT D'), chevalier, baron de la Chassagne.

Né en 1742, il était fils de François-Aimé d'Assier et de Louise de Puget. Ancien colonel du régiment de Chartres et maréchal de camp sous Louis XVI, il fut chevalier de Saint-Louis. Député de la noblesse, il comparut à Lyon en 1789. Il avait d'abord émigré. Mais, quand Lyon prit les armes contre la Convention, M. d'Assier de la Chassagne accourut dans ses murs, et commanda une légion sous l'intrépide général Précv. Blessé dans une charge de cavalerie, il réussit, non sans peine, à échapper aux recherches des révolutionnaires qui se vengèrent en dévastant son château. M. d'Assier de la Chassagne mourut en 1816, après avoir été membre du Conseil municipal de Lyon et commandant de la Garde nationale lyonnaise. Son tombeau est au cimetière de Loyasse.

De la même famille était M. Joseph d'Assier de Valenches, né en 1793, au château de la Terrasse (commune de Saint-Victor-sur-Loire). Sous-lieutenant des lanciers de la garde impériale, il perdit une jambe sous les murs de Leipsick, le 16 octobre 1813. Il devint maire de Feurs en 1838, et fit construire le monument expiatoire élevé dans cette ville aux victimes de la Terreur. M. Joseph d'Assier mourut en 1853.

Son frère, Pierre-Bonnet-Marie d'Assier (1785-1864), garde du corps de Louis XVIII, fut aussi maire de Feurs. Conseiller général de la Loire, archéologue distingué, il a laissé plusieurs ouvrages utiles et intéressants sur le Forez et une postérité qui possède toujours le château de Valenches, berceau de la famille.

(D'ASSIER, Assemblée bailliagère : DE JOUVENCEL, p. 143 ; A. HUGUET, Le cloître de Notre-Dame de Monbrison.)

AUBERTIN.

V. Sarrazin.

AUBERY (MICHEL), brasseur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

Journée de 46 exécutions.

M. Aubry fut condamné pour avoir été « juré d'accusation de Chalier. » (Tableaux.)

AUBIER (JEAN-BAPTISTE), prêtre, né à Clermont-Ferrand, demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

Trente-cinq victimes furent exécutées ce même jour.

M. l'abbé Aubier, né en 1751, exerçait le saint ministère dans le diocèse de Clermont, au commencement de la Révolution. N'ayant pas voulu prêter le serment de la Constitution civile du clergé, il se réfugia à Lyon, où il continua de donner ses soins spirituels aux catholiques de son entourage. Découvert à la fin de 1793, l'abbé Aubier fut jeté en prison et condamné à mort comme « prêtre réfractaire, prêchant la royauté et grand scélérat » (Tableaux), ce qui veut dire prêtre fidèle à sa religion et aux traditions nationales.

Interrogé par la Commission temporaire qui l'avait fait arrêter comme réfractaire et émigré, Jean-Baptiste Aubier déclara qu'il était chanoine, qu'il était à Lyon depuis la fin d'octobre 1792. Il prêta les deux serments, demanda et obtint des pouvoirs de M. Lamourette, pouvoirs qu'il pouvait exercer à l'invitation de MM. les curés. Arrêté le 9 janvier 1793, parce qu'il avait pris un passeport pour aller en Suisse, il fut conduit dans les prisons de Roanne, puis dans celles de Pierre-Seize. Il en sortit durant le siège. Les juges lui mirent sous les yeux quelques papiers saisis à son domicile qui laissaient supposer qu'il connaissait Précv.

Jean-Baptiste Aubier n'était donc pas un réfractaire : il fut cependant condamné en cette qualité ; le véritable motif fut un motif politique. Il fut fusillé aux Brotteaux. (Archives du Rhône, D. 854 : L'Abbé MONTERNOT, Semaine religieuse du 5 Juillet 1895.)

AUBRET (GUILLAUME), domestique, né à Saint-Julien (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Cette victime ne paraît pas être née dans le département de Saône-et-Loire. Il s'agit très probablement de Saint-Julien, près Villefranche (Rhône). (Communication de M. P. MONTARLOT.)

AUBRY (CLAUDE-ETIENNE), affaneur, né à Doucier (Jura), demeurant à Lyon, place de la Fédération (alias Bellecour), âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire pris les armes à la main, hors de la trouée. »

(Tableaux.)

Une note le dit « natif d'Oussié » pour Doucier, et ajoute qu'il était « garçon de « travail pour les fournitures de l'Armée des « Alpes, qu'il a pris les armes comme fusi- « lier et qu'il a été arrêté près le Vaise le « 9 octobre ».

(Archives du Rhône, Dossier L. 127.)

AUBRY (JOSEPH), gendarme pendant le siège, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 janvier 1794.

« Gendarme pendant le siège, soldé par les autorités rebelles. »

(Tableaux.)

AUBRY (MARIE-JOSEPH), 55 ans, instituteur, de Montbrison, à Leigneux, acquitté, le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Marie-Joseph AUBRY, acquitté sous la profession d'instituteur, habitait Leigneux et était prêtre.

En l'acquittant, la Commission révolutionnaire n'avait probablement pas vu la furieuse dénonciation suivante :

« AUBRY, maître d'école au village, commune « de Leigneux.

« Outre fanatique aristocratisé, qui a cor- « rompu l'esprit public de la commune dont il « s'était attiré en Dieu toute la confiance. Il « était l'agent des chanoinesses nobles de « Leigneux. Il retirait les prêtres réfractaires. « On croit qu'il se rendit à Montbrisé le samedi « 7 septembre, avant-veille du jour que les mus- « cadins ont évacué Montbrisé, et qu'il avait « engagé une vingtaine de muscadins de cette « ville. » (Archives du Rhône, L. VIII, f° 9.)

C'est, pour nous, le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce prêtre.

Il a laissé un mémoire racontant les faits dont il avait été témoin durant les sept mois de prison qu'il avait passés à Feurs et à Lyon.

Quand M. l'abbé Aubry se présenta devant le tribunal, il fut vivement ému à la vue des juges portant le costume militaire, de longues moustaches, et un grand sabre à leur côté. « Leurs yeux, dit-il, étaient aussi « étincelants que la lumière des flambeaux « dont ils étaient éclairés. » En terminant ses réponses, il leur prouva qu'il était originaire de la Suisse. Ce fut le motif qui le sauva. Nous n'avons pu découvrir son interrogatoire ; nous savons seulement qu'il nia les dénonciations faites contre lui et qu'il « se qualifia fermement de Suisse ».

(Archives du Rhône, L. XI ; Abbé J. DURIEUX, Tableaux historiques du Diocèse de Lyon, p. 319.)

Le mémoire de M. l'abbé Aubry existe aux Archives de l'Archevêché, où nous avons pu le consulter, grâce à la bienveillante permission de Mgr DÉCHELETTE, alors vicaire général,

et à l'obligeance sans bornes de M. le chanoine CORRET, secrétaire archiviste de l'Archevêché. Nous donnerons quelques extraits de ce mémoire, ainsi que plusieurs autres, dans le cours de cette étude.

AUCHU ou OCHU (FRANÇOIS), marchand chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Noire, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Contre-révolutionnaire prêchant la royauté pendant le siège. »

(Tableaux.)

AUDIE (ETIENNE), affaneur, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

AUDOUARD (LÉONARD), cafetier, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, a fait « la campagne du Forez. »

(Tableaux.)

Quarante condamnés furent exécutés ce même jour.

AUDRA (ANDRÉ), chasseur du bataillon de la Liberté, âgé de 22 ans, tué le 8 septembre 1793, durant le siège.

(Fonds Coste, n° 4683.)

AUGÉ (CLAUDINE), épouse de Jacques Bar- mont, 41 ans, marchande de dorures, à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

AUGÉ (LOUIS), ferblantier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêcherie, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les « armes à la main. »

(Tableaux.)

Cinquante-cinq victimes furent immolées le même jour.

AUGUSTIN (le Père). V. *Chouillaquet*.

AUMALE.

V. *D'Aumale*.

AUQUIER (JOSEPH), 48 ans, prêtre à Châteauneuf (Loire), acquitté le 20 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. l'abbé Auquier avait été nommé curé de Mornant en 1784 par le prieur de cette localité. Il donna un admirable exemple de fidélité et refusa le serment. Sa courageuse conduite fut d'autant plus remarquable que le Supérieur des Lazaristes de cette paroisse, M. Leclerc, qui était pourtant un digne et respectable prêtre, prêta d'abord le serment, mais, dans la suite, mieux éclairé, il le rétracta et monta sur l'échafaud. (V. *Leclerc.*)

Les révolutionnaires, furieux de l'influence salutaire de ce bon curé, l'attaquèrent et firent signer par 174 Mornantais une pétition qui est un tissu de mensonges et de calomnies. Cette pétition, datée du 23 avril 1792, est adressée au Commissaire du Roy, M. Rambaud ; elle le prie instamment de requérir le changement du curé Auquier, car « les habitants de la ville, dit-elle, ne sauraient avoir plus longtemps pour « pasteur un ennemi juré de la Consti-  
« tution, un homme aussi dangereux pour « l'ordre public, etc., etc. » (1). M. Rambaud, connu depuis sous le nom de baron Rambaud, ne tint aucun compte de cette pétition et la déposa simplement au Greffe de la Municipalité, le surlendemain, 25 avril.

Cependant les révolutionnaires de Mornant ne perdaient pas de vue l'abbé Auquier, et plus de trois mois après, le 3 août 1792, ils envoyèrent deux délégués auprès du Conseil général de Rhône-et-Loire « pour « demander qu'il fût statué sur les difficultés « existant entre la commune de Mornant et « le sieur Auquier, curé de la paroisse » ; à quoi il fut répondu aux délégués que « cette « affaire n'étant revenue que depuis peu de « jours du district, le Directoire du départe-  
« ment y ferait droit incessamment ».

(GUIGUE, *Procès-verbaux du Conseil général de Rhône-et-Loire*, t. II, p. 43.)

(1) PÉTITION DES HABITANTS DE MORNANT CONTRE LE CURÉ AUQUIER QUI REFUSE LE SERMENT DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ EN DATE DU 23 AVRIL 1792.

A Monsieur,

Monsieur le Commissaire du roy, près le tribunal du district de la campagne de Lyon.

Les habitants de la ville et paroisse de Mornant, après avoir averti Messieurs les officiers municipaux du lieu, se sont assemblés au nombre requis par la loi et après avoir délibéré sur la cause des troubles qui agitent leur paroisse ont unanimement résolu d'éclairer Monsieur le Commissaire du roy, du tribunal de district de la campagne sur la conduite du sieur AUQUIER, leur curé, et de lui porter le vœu de son interdiction perpétuelle.

Les habitants de la ville et paroisse de Mornant eussent des jours tranquilles sous la direction spirituelle de Monsieur Condamin, leur précédent curé : ce vertueux pasteur qui a blanchi dans le saint ministère se servait de la religion pour donner d'utiles leçons, et faisait pratiquer la vertu autant par son exemple qu'en développant d'une manière simple la morale sublime et touchante ; il visitait souvent la chaumière du labourer pauvre, infirme et décrépit, et vivait frugalement pour ajouter à son superflu, qu'il destinait à ses besoins ; il le regardait comme le patrimoine légitime des indigents et ne s'en croyait que le simple dispensateur. De quelle joie pure n'eut pas joui le vénérable curé, si la Providence eût assez prolongé sa carrière pour le rendre témoin de la régénération si pressante de nos loix et de nos mœurs ! Il eût sacrifié avec plaisir plus de la moitié des revenus de son bénéfice pour concourir à la révolution de bonne foi, il l'eût regardé avec les yeux du sage comme l'ouvrage

C'est sans doute à ce moment que le curé Auquier émigra en Savoie avec son neveu, Jean-Joseph Auquier, ancien curé de Tartaras, lequel, après avoir prêté le serment, n'avait pas tardé à le rétracter. Mais le curé de Mornant committ l'imprudience de revenir au pays natal, croyant au succès de la résistance lyonnaise. Nous ignorons la date de son retour, qui ne fut pas suffisamment tenu secret. Le siège de Lyon n'était pas encore commencé, quand au mois de mars 1793, trois gendarmes furent envoyés à la poursuite du citoyen Auquier, curé de Mornant. Mais il leur échappa et à la date mars 1793, trois gendarmes furent envoyés par le citoyen Vial et les gendarmes Colomb et Nuidant, constatant « qu'ils ont « failli saisir le citoyen curé dans le village « de Châteauneuf, et qu'ils ont trouvé sa « soutane et sa chemise sur son lit, le lit « défalt et la porte ouverte ». (*Fonds Coste*, n° 4268.)

Les sans-culottes de Mornant et les administrateurs de district s'adressèrent même à la Convention pour obtenir l'arrestation du curé Auquier et son remplacement. L'évêque, Adrien Lamourette, nomma en effet un curé constitutionnel, le citoyen Ballyat ; on comprend que cette nomination devait plutôt irriter qu'apaiser le conflit. (*Fonds Coste*, n° 17577/8.)

Les poursuites contre le curé Auquier continuèrent avec acharnement, car on voit encore le Conseil général s'occuper de Mornant à la date du 2 juin 1793 et donner l'ordre au citoyen Forest, administrateur du district de la Campagne de Lyon, de se transporter à Mornant avec un détachement de quarante dragons et de dix gendarmes à pied, pour faire cesser l'anarchie qui règne dans ce pays. Il est même question d'arrêter

d'une philosophie éclairée et y eût trouvé le bonheur de ses semblables sans s'inquiéter si ces nouvelles maximes sociales qu'elle reconnaît pour loix, blessaient son intérêt personnel et retranchaient de ses jouissances ; tels eussent été sans doute les sentiments de ce vertueux pasteur, tels sont ceux de ces vrais prêtres vertueux qui ont tant concouru par leurs lumières à l'organisation civile du clergé ; ils ont pensé que les postes religieux ne doivent offrir aux ministres du culte que des moyens pour vivre dans une honnête aisance et non pour fournir aux dépenses d'une vie molle, oisive et sensuelle. Ceux des prêtres qui dans l'ancien régime ecclésiastique n'ont accepté ces postes que dans la vue d'y jouir d'un abondant superflu et d'y oublier tout à leur aise les devoirs du sacerdoce et les sollicitudes pastorales, errent aujourd'hui contre la réforme salutaire qui leur ôte ce superflu qu'ils destinaient souvent à des plaisirs scandaleux pour les mœurs. Les hypocrites ! ils le redemandent sous le manteau de la religion, dont ils défigurent les préceptes et croient les recouvrer sûrement en répandant partout dans les esprits faibles les poisons du fanatisme. Ils arment la femme contre le mari, la fille contre le père, et commettent tous ces attentats au nom de Dieu même qui les condamne ; tels sont les troubles qu'a porté le sieur Auquier à l'ordre public ; les habitants de la ville de Mornant se feroient sur ceux qu'a occasionné la dissolution de ses mœurs dans les familles particulières, quelques griefs qu'ils aient d'avoir un pasteur vertueux et sans tache, qui prêche par l'exemple à leurs enfants la doctrine des bons principes ; rappeler à la justice l'histoire de ses désordres, serait renouveau le scandale qu'il a causé ; l'honneur de la religion catholique qu'ils professent leur impose le devoir de les cacher pour toujours d'une obscurité impénétrable ; la société ne peut rien gagner à la

le procureur de la Commune, nommé Souchon, sous prétexte « d'intelligence coupable avec les prétendus anarchistes ».

(Procès-verbaux du Conseil général de Rhône-Loire, t. II, p. 320.)

(Ce Forest n'est certainement pas le même que Laforest de Saint-Etienne dont il sera question plus loin.)

Mais à ce moment, le curé Auquier était-il déjà revenu à Mornant? C'est possible; mais son nom n'est pas prononcé. Le succès des Lyonnais, au 29 mai, laissait un peu plus de liberté aux prêtres. L'anarchie qui existait alors à Mornant était sans doute la continuation de la grande lutte lyonnaise qui se poursuivait encore dans les environs. Pendant toute la durée du siège nous perdons la trace du curé Auquier. Mais après le siège de Lyon, dès le 22 octobre 1793, sur l'ordre de Javogues, il est écroué à Saint-Etienne, transféré à Feurs le 14 janvier 1794, puis le 14 février suivant à Lyon.

Pendant sa détention, l'abbé Auquier écrivit au représentant du peuple, Girard, une lettre, datée du 6 nivôse (26 décembre 1793), dont voici le texte pris sur l'original :

« Citoyen représentant,  
« Je te prie de me rendre justice au nom de la Loi et de l'humanité, je te demande la liberté; appanage le plus précieux de tout franc républicain; j'espère avec d'autant plus de fondement voir effectuer ma demande que ton collègue, le représentant Javogues, connaît parfaitement la bonté de ma cause, et que le spirituel et zèle Dorfeuille peut de concert avec vous prononcer sur mon civisme, et que je puisse aller annoncer à mes concitoyens; la France est libre, la France donne des exemples de vertus.

« Je suis en détention depuis plus de deux mois sans savoir ni pourquoi ni comment. J'ai éprouvé toutes mes ressources financières. Une mère très-digne républicaine me réclame et est dans le besoin; je ne connais absolument personne dans cette cité d'armes et n'ai aucun crédit pour emprunter.

« J'ai depuis longtemps quitté le métier de prêtre; je soupire après les droits de l'homme. Sovez donc justes, humains à mon égard, et criez avec des voix réunis auprès de l'arbre de la Liberté: Vive la République une et indivisible!... »

Assurez vos collaborateurs de mes civilités, et soyez persuadés de mon civisme.

Salut et fraternité.

Du 6 nivôse, AUQUIER.

Au citoyen représentant GIRARD.

(Archives du Rhône, Feurs, L. XIII. Auquier, 84.)

connaissance du mal; ce spectacle du mal comparé même à celui du bien ne peut que nuire aux mœurs. L'homme par un malheureux penchant qui l'entraîne et l'égaré est presque naturellement porté à faire ce que la loi défend; il faut lui cacher la voie du mal pour lui faire voir plus pleinement l'image sacrée de la vertu. Mais les habitants de la ville de Mornant ne peuvent se faire sur des plus grands désordres, sur ceux qui troublent actuellement la tranquillité publique et le repos domestique des familles; ils craignent que la main homicide du fanatisme ne s'arme de nouveaux poignards et que l'avarice barbare des prêtres réfractaires les livre aux horreurs ensanglantées d'une seconde Saint-Barthélemy. La conduite criminelle du sieur Auquier, le ton d'audace qu'il prend par tout, contre les nouvelles lois et ceux qui les font exécuter, l'empire qu'il usurpe sur les esprits faibles et timorés, l'esprit de division qu'il sème dans les familles, tout semble présager les événements les plus sinistres.

Cette lettre, évidemment faite sous l'impression des odieux massacres commis journellement, et qui n'est ni une rétractation, ni une abjuration, a servi de prétexte à un auteur pour mettre en doute le courage et la fidélité de ce prêtre et de plusieurs autres, en faisant un chapitre sous le titre: *Les Démissions et les Abjurations des Prêtres* (J.-B. GALLEY, *Saint-Etienne et son District*, t. II, p. 170), où il ne cite d'ailleurs que les six dernières lignes que nous avons marquées entre guillemets.

Cet auteur prend, dans le choix de ses citations, un malin plaisir à faire ressortir la faiblesse momentanée de quelques prêtres. Sa tendance antichrétienne est telle qu'il va jusqu'à glorifier, sous le titre de *Protestation d'un Saint*, un prêtre janséniste renforcé, qui fut écarté par l'autorité ecclésiastique et enterré sans les secours de la religion.

Poursuivi avec tant d'acharnement, on se demande par quel miracle l'abbé Auquier fut acquitté le 20 mars 1794. La surprise fut grande à Mornant. Cet acquittement fit d'ailleurs scandale, car dès le 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794), sur la dénonciation de la municipalité de Mornant, le citoyen Laforest, agent national du district de Saint-Etienne, ordonnait au Comité révolutionnaire de Rive-de-Gier de s'assurer de la personne du curé Auquier, réfugié à Tartaras et accusé d'émigration, ainsi qu'en fait foi la lettre suivante :

« 13 messidor an II.  
« Au Comité révolutionnaire de Rive-de-Gier,  
« Citoyens, l'Agent national du district de  
« la campagne de Commune Affranchie m'annonce que Joseph Auquier, ci-devant curé à Mornant, renvoyé, il est vrai, par jugement de la Commission révolutionnaire de Commune Affranchie, mais accusé d'émigration, s'est réfugié à Tartaras, dans votre canton.  
« Vous voudrez bien prendre les mesures les plus sûres et les plus promptes pour vous assurer de sa personne que vous ferez aussitôt traduire dans la maison d'arrêt de cette commune en me donnant avis de vos démarches.

« Je vous fais passer aussi copie de la dénonciation de la municipalité de Mornant qui m'a été transmise.

Signé: « LAFOREST, agent national. »

(Registre du copie de lettres, L. n° 157 du Directoire du District de Saint-Etienne. — Archives de la Loire.)

Nous aurions perdu la trace de ce saint prêtre, sauvé presque miraculeusement de

A peine le décret sur l'organisation civile du Clergé a-t-il été rendu, qu'il s'est ouvertement élevé contre cette sage loi et a prêché scandalusement la désobéissance à toutes les autres.

Si ce décret n'eut rien retranché aux revenus de sa cure, il eut aplaudi à ses dispositions; que n'eut-il pas fait en sa faveur, s'il les eut surtout augmentés? De prêtre chrétien, peut-être serait-il devenu prêtre musulman; les mauvais prêtres ne reconnaissent d'autre culte que celui qui les paie le plus.

Le sieur Auquier murmura hautement contre la suppression partielle des revenus curiaux, et cria partout à l'irréligion, comme si le traitement que la religion fait à ses ministres en constituait la morale.

Les habitants de la ville de Mornant laissèrent murmurer le prêtre avare, ils eurent même la faiblesse de recevoir de lui comme fonctionnaire public, un serment conditionnel.

Peut-être eussent-ils fermé les yeux sur cette désobéissance formelle à la loi qui rejette toutes

la Terreur, si M. Vachez ne nous avait pas indiqué qu'on trouve dans l'excellente *Histoire de Saint-Etienne*, par M. Testenoire-Lafayette, que M. Auquier, curé de Mornant, a exercé comme missionnaire à Firminy et à Chambles de 1800 à 1802 et qu'il est mort, curé de Saint-Paul-en-Jarez, en 1817 (p. 243, note 10.) Mais à la page 327, le même historien émet un doute, et paraît ignorer que le neveu, curé de Tartaras, n'est pas le même que le curé de Mornant. Le neveu, qui portait les prénoms de Jean-Joseph, rentra d'émigration et mourut avant 1802, c'est-à-dire avant la réorganisation du culte. (*Communication de M. le chanoine CORNET.*)

Les Archives de l'Archevêché fournissent des notes très contradictoires et paraissant se rapporter à trois prêtres du même nom : Auquier, surnommé Laplace ; Auquier, dit Guérian ; Auquier, neveu.

Tous les renseignements de cette notice nous ont été fournis par M. A. VACHEZ et se trouvent confirmés dans divers documents et ouvrages consultés, entre autres : *Archives du Rhône ; Archives de la Loire ; Memorial 1897 ; CATTIN, Mémoires, etc...*

La pétition dont nous avons parlé est un manuscrit, revêtu de nombreuses signatures, qui est en possession de la famille Rambaud, qui a fourni de père en fils de nombreux notaires à Mornant et aux environs : elle nous a été obligeamment communiquée par M. Ernest RAMBAUD.

Ce document est peut-être unique dans son genre. Il montre si bien la subversion des principes dès le commencement de l'année 1792 que nous nous sommes décidé à le reproduire en entier, malgré sa longueur, au bas de ces pages.

AURETRET, suivant Meville-Glober.  
V. Orclut.

AURIOL (FRANÇOIS-RENÉ), négociant, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

M. Auriol était simple fusilier au siège de Lyon. (*Tableaux.*)

M. René-François AURIOL, écuyer, né en 1749, était fils de noble Jean Auriol, banquier et échevin de Lyon, qui avait épousé Madeleine de Billie, en 1731, puis Françoise Durand, en 1749.

M. René-François Auriol avait épousé en

conditions dans pareil serment et le veut pur et simple.

Mais le sieur Auquier refusa publiquement de reconnaître les autorités constituées, l'évêque métropolitain du diocèse et le département ; il ne voulut publier ni les mandements de ce digne et vertueux prélat, ni les arrêtés du directoire du département ; il a horriblement diframé le prêt, l'a traité d'intrus et de schismatique, etc., et s'est permis des injures atroces contre le département.

Mais le sieur Auquier, dans l'espérance d'anéantir la Constitution, a cherché sous prétexte de religion à soulever tous les esprits et à y exciter un mécontentement général. Il divorça la femme d'avec le mari, les enfants d'avec leur père, le frère d'avec la sœur ; il a même porté le fanatisme dans la maison des filles chargées de l'instruction des enfants ; il n'y a aucune de ces femmes qui n'ayent cédé aux

1781 Antoinette Carlet, et comparut à Lyon, à l'Assemblée de la noblesse, en 1789.

(DE JOUVENCEL, p. 148.)

AUROUZE (CLAUDE), marchand toilier, né à Lyon, y demeurant, rue Trois-Maries, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fanatique et contre-révolutionnaire ayant payé pour les frais du siège. »  
(*Tableaux, qui lui donnent la qualité de prêtre par erreur.*)

M. Claude AUROUZE était un laïc distingué par la fermeté de ses principes et la solidité de sa vertu. Il avait trois sœurs d'une rare piété, qui donnèrent asile aux prêtres pourchassés. Ayant pris les armes pour la défense de la ville, il fut arrêté après le siège. Deux fois il fut interrogé, deux fois il échappa à une condamnation, grâce aux démarches de ses concitoyens. Mais les furieux de sa section, acharnés à sa perte, rappelèrent aux juges qu'il avait pris parti pour un prédicateur, l'abbé Linsolas, dans une émeute, déjà vieille de deux ans ; on lui en fit un crime, et on le condamna à mort comme « fanatique ».

M. Claude Aurouze marcha au supplice avec sérénité, saluant même les personnes qu'il connaissait sur son passage. Un étranger, qui s'étonnait de cette attitude, dit assez haut : « Voyez comme ils vont avec gaieté à la mort. » Aurouze, l'entendant, lui répliqua : « Il n'y a nulle raison de s'attrister quand on va à la mort pour sa foi. » Cette parole admirable rappelle celle du saint martyr Maximilien, laïc aussi, qui avait dit aux chrétiens : « Que peut-on désirer avec plus d'ardeur que de voir Dieu ! »

(GUILLOM, *Martyrs* ; CATTIN, p. 472 ; DURIEUX, p. 270 ; M. BALLEYDIER, t. II, p. 346, confond les deux victimes de ce nom et fait Claude Aurouze, prêtre.)

AUROUZE (PIERRE), prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

M. Pierre AUROUZE, prêtre habitué de l'église collégiale de Saint-Nizier, à Lyon,

discours empoisonnés de ce prêtre fanatique et qui n'ayent à leur tour égaré toutes les autres.

Les habitants de la ville de Mornant ne sauraient avoir plus longtemps pour pasteur un ennemi aussi juré de la Constitution, un homme aussi dangereux pour l'ordre public ; ils prient donc instamment M. le Commissaire du roy, de requérir son remplacement ; on lui administrera, en cas de besoin, la preuve complète de tous les faits qu'on vient d'avoir l'honneur de lui articuler.

A Mornant, ce 23 avril 1792.

Suivent 170 à 180 signatures, dont la plupart sont illisibles. La pièce se termine par ces mots :

« Déposé au Greffe de la municipalité dudit Mornant le 25 avril 1792. »

« Signé : RAMBAUD fils. »

(*Communiqué par M. Ernest RAMBAUD.*)

avait fait ses études théologiques avec M. l'abbé Guillon, à qui nous empruntons ces détails. L'abbé Aurouze se distinguait par un grand zèle, une vie édifiante et une éminente charité. Après une première arrestation, il fut délivré par les sollicitations d'un de ses concitoyens. Arrêté de nouveau, sans nouvelles charges, le 14 novembre 1793, les juges révolutionnaires demandèrent quels étaient ses délits; le comité de surveillance républicaine répondit : « Il est prêtre, c'est assez. » Le tribunal de sang le condamna à la peine capitale comme « prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

Pendant les six jours que Pierre Aurouze resta dans la « cave de mort », il se rendit très utile aux prisonniers destinés à périr avec lui. Il les encourageait, les préparait à la mort, et y convertit deux schismatiques, qui écrivirent à leurs familles pour les consoler, leur faire part du bonheur qu'ils avaient eu de rencontrer M. Aurouze et de mettre leur conscience en paix avec Dieu. (GUILLON, *Martyrs*; CATTIN, p. 471; DURIEUX, p. 237; *Archives de l'Archevêché de Lyon, Actes authentiques.*)

AUTIN (ANTOINE), affaneur, rue de la Monnaie, à Lyon, âgé de 48 ans, tué pendant le siège, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, no 4683.)

AVÉ (SIMON), chanoine, né à Lyon, demeurant à Villefranche (Rhône), âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

Quarante et une exécutions ce même jour. Le chanoine Avé remplissait paisiblement à Villefranche ses devoirs sacerdotaux, lorsque les farouches proconsuls, envoyés par la Convention, arrivèrent à Lyon. Il fallait des victimes; les soi-disant patriotes de Villefranche s'empressèrent de dénoncer le chanoine Simon Avé, qui fut arrêté et conduit à Lyon devant la commission révolutionnaire. Son refus de livrer ses lettres de prêtrise et de prêter le serment de liberté-égalité, le seul qui fût exigé depuis le 11 août précédent, où il avait été décrété, motivèrent sa condamnation à mort, comme « prêtre fanatique » (Tableaux), c'est-à-dire fidèle à sa loi.

(GUILLON, *martyrs*; CATTIN, p. 473.)

AVINAL (PAUL), ecclésiastique, né à Lyon, ayant habité Montpellier (Hérault), âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

M. Paul Avinal avait embrassé l'état ecclésiastique à Montpellier, où il avait passé sa jeunesse. Pour rester fidèle aux principes de la religion, il avait fui dans le Poitou. Puis revenu à Lyon, où il se cachait sous la profession de fabricant de navettes, l'abbé

Avinal fut dénoncé et condamné à mort comme « fanatique venu de la Vendée et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

(GUILLON, *Martyrs*; CATTIN, p. 488, mais, dans ce dernier, il y a une double erreur d'orthographe et de date, « Paul AVIRET, condamné le 10 février 1794 ».)

AYETTE fils (FRANÇOIS), courrier, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Porteur d'un libelle contre la révolution française, à lui remis par les aristocrates. » (Tableaux.)

Quarante-cinq condamnés furent exécutés en ce jour.

AYETTE (VALÉRY), menuisier, né à Champigny (?) demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Conducteur des redoutes, et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Trois membres de cette famille furent emprisonnés et acquittés le 29 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. Ce sont :

Louis AYETTE, menuisier, 47 ans ;  
Gabrielle AYETTE, fleuriste, 34 ans ;  
Madeleine AYETTE, fleuriste, 36 ans.

AYNARD (JEAN OU JOSEPH), marchand drapier, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Aynard avait été officier municipal provisoire pendant le siège de Lyon, ancien administrateur du district de Lyon et président de section. Comme tous les fonctionnaires lyonnais qui furent saisis, M. Aynard fut condamné à la peine capitale.

Il y avait, dans le même temps, un prêtre, M. Aynard, chanoine de Bourg, qui réfuta courageusement un ouvrage astucieux et mensonger, intitulé « Expositions des principes », par M. Barquet, principal du collège de Bourg-en-Bresse. (CATTIN, p. 41.)

Le nom de M. Aynard est très ancien dans notre province. Il est cité pour la première fois dans une charte de l'archevêque Burchard de l'an 984, dans laquelle Aynard, premier doyen de l'église de Lyon, donne une vigne à l'église Saint-Etienne. (GALLIA CHRISTIANA, t. IV, p. 198.)

Ce nom est encore de nos jours porté à Lyon par un de nos honorables législateurs.

# B

**BACHELU (PIERRE)**, dessinateur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier, conspirateur, ayant fait le service pendant le siège. » (Tableaux.)

**BADGER (LOUIS)**, apprêteur d'étoffes, né à Lyon, y demeurant, place Croix-Pâquet, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 décembre 1793.

« Capitaine (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note parvenue à la Commission révolutionnaire le signalait de cette façon :

« Badger, moireur et apprêteur d'étoffes, de Lyon, rue Croix-Paquet, n° 103, capitaine dans la garde nationale, a donné sa démission le 15 août. Bataillon Vagenton (pour Washington). »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

M. Louis Badger fut un des trois Lyonnais qui, avec Genêt-Bronze et Pélzin, se présentèrent le 15 avril 1793, à la barre de la Convention pour demander que l'élection de Bertrand à la mairie de Lyon fut déclarée nulle.

(BRÉCHOT et PÉRICAUD, *Biogr. Lyon.*)

**BADGER (PIERRE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, place Croix-Pâquet, âgé de 27 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Rebelle fugitif. » (Tableaux.)

Nous le trouvons signalé à la Commission révolutionnaire par la note suivante :

« Nicolas-Pierre Budget, 27 ans, ouvrier en soie à Lyon, rue Croix-Paquet, n° 103, a été simple soldat dans les chasseurs à cheval, est sorti avec la colonne et s'est rendu à la municipalité de Pouilly près Villefranche. »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

MM. Louis et Pierre Badger étaient les deux frères. Mais l'un d'eux, par un héroïsme sublime, périt volontairement pour sauver un autre de ses frères, qui avait été officier de la garde nationale et qui s'était emparé de l'Hôtel de Ville, avec l'intrépide Madinier, le 29 mai 1793.

« Un soir, dit un historien, un beau jeune homme, favorisé par tous les dons de la nature, fut jeté dans la « mauvaise cave » pour y attendre le moment fixé pour les exécutions ; c'était le frère d'un vainqueur du 29 mai, de Badger ». Dans leurs perquisitions, les commissaires l'avaient pris pour celui qu'ils cherchaient ; un seul mot pouvait prouver leur erreur ; Badger ne voulut point le dire ; au contraire il se félicitait d'un alibi qui sauvait son frère, et qui n'était funeste qu'à lui. Condamné à mort, il marcha avec joie et transport vers l'échafaud, où allait se consumer son sublime sacrifice. « Amitié fraternelle, s'écrie Delandine, doux lien de la vie, de quelle douceur on est privé lorsqu'on ne peut point te sentir ! »

(DELANDINE, *Prisons*, p. 302 ; BALEYDIER, t. II, p. 285.)

**BADIN (FRANÇOIS-PIERRE)**, huissier, né à Paris, demeurant à Lyon, place Neuve, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. François-Pierre BADIN est signalé comme suit :

« 43 ans, caissier, de Paris, à Lyon depuis 11 ans, rue Place-Neuve, n° 52, a resté chez lui pendant la majeure partie du siège et a porté les armes les 15 premiers jours en qualité de fusilier, a été arrêté dans la ville. »

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**BADIN (JEAN-BAPTISTE)**, prêtre, né à Moidieu (Isère), demeurant à Nantoin (Isère), âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

M. l'abbé Jean-Baptiste BADIN avait été curé de Saint-Didier-du-Mas. Quoiqu'il eût prêté le serment, il fut obligé pour échapper à la bande terroriste de Vauquois, de se retirer à Nantoin, près de Vienne, avec son frère, M. l'abbé Joseph Badin, qui suit. Ils y furent arrêtés tous les deux par les suppôts des proconsuls et conduits à Lyon, où ils furent condamnés à mort « comme contre-révolutionnaires prêchant le fanatisme ».

(Tableaux.)

Ils furent exécutés le même jour ; mais, détail curieux, l'un fut guillotiné, l'autre fusillé.

(GUILLOU, *Martyrs*.)

**BADIN (JOSEPH)**, prêtre, né à Moidieu (Isère), demeurant à Nantoin (Isère), âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

M. l'abbé Joseph BADIN était curé de Belmont (Isère). Comme son frère, il prêta le serment et se retira avec lui à Nantoin. C'est là qu'il fut saisi pour être traduit devant la Commission révolutionnaire et fusillé ensuite.

Il était bien le frère du précédent et non le neveu, comme le dit l'abbé Guillon, dans ses *Martyrs*. Au surplus, il existe une notice écrite sur eux par un de leurs neveux.

(Communication de M. l'abbé MONTERNOT, auteur d'une excellente étude sur les Martyrs du diocèse de Lyon, intitulée simplement « 1793-1794 » et publiée dans la « Semaine religieuse » de ce diocèse de 1894 à 1896.)

**BAFFERDEING.** V. *Bofferdeing.*  
(Selon Melville Glover et Balleydier.)

**BAFFERT (NICOLAS-MARIE)**, architecte, né à (?), demeurant à Lyon, rue du Garet, âgé de 58 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

**BAILLE (JEAN-BAPTISTE)**, négociant en modes, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, quai de Retz, âgé de 74 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. BAILLE faisait paisiblement à Lyon, depuis 45 ans, son commerce de modes, lorsque les événements l'obligèrent de sortir de sa réserve habituelle. Dans son interrogatoire, il déclara qu'il avait été arrêté chez lui par ordre de la municipalité (Jacobine) le jour de l'entrée de l'armée républicaine; qu'il avait occupé le grade de commandant de bataillon pendant le siège et qu'il avait été forcé de remplir les fonctions de membre du conseil de guerre et de faire traduire devant ce conseil les individus qui abandonnaient leur poste et leur bataillon.

(FAYARD, *Hist. du Trib. révol.*, p. 78.)

Nous pensons que ce malheureux condamné est le même que celui nommé Baile dans une note du poème de Ch. Massas, où il est dit : « Les vertus de Baile étaient tellement connues du peuple, que, sur le point d'être fusillé, il n'y eut qu'une seule voix pour demander sa grâce, accordée d'abord, puis impitoyablement refusée ».

(*Le siège de Lyon*, p. 99.)

Nous trouvons le même nom avec une orthographe différente, Jean-Baptiste Bayle, commandant en chef du bataillon de rue Neuve, à Lyon, détenu en avril 1792 et transféré avec d'autres prisonniers à Mâcon, pour

être traduit devant le tribunal criminel de cette ville.

(GUIGUE, *Pr. verb. du Cons. gén. de Rhône-et-Loire.*)

**BAILLE (PIERRE-NICOLAS)**, greffier, né à Nérès-les-Bains (Allier), demeurant à Moulins, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins avait envoyé à Lyon la note suivante :

« BAILLE, aristocrate forcené, et dont on a surpris la correspondance avec un prêtre déporté, tenant aux prérogatives du tribunal, dont il avait été commis-greffier. »

(Archives du Rhône, Dossier n° 175, reproduit dans le n° 4694 du Fonds Coste.)

**BAILLOT (JACQUES)**, homme de loi, né à Saint-Jean..... (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Marat (ancienne rue Saint-Jean), âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

M. BAILLOT était dénoncé, accusé et condamné pour avoir dit « que sous quinze jours « l'Empereur rentrerait en France, et que « les patriotes et les crapauds bleus seraient « bien rangés ». (Tableaux.)

Comme on le voit, une seule parole, surprise ou mal comprise par un *sans-culotte*, suffisait pour être envoyé à l'échafaud, car M. Baillet n'avait eu ni un grade militaire ni un emploi civil.

**BALAN (FRANÇOIS)**, épicier, né à Chénas (Rhône), demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Venu de Chénas pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

Mais on ne le voit occuper ni un grade militaire ni un emploi civil.

**BALARD.** (Selon Melville Glover).  
V. *Balorre.*

**BALLET (JEAN)**, conseiller, né à Paris, demeurant à Lyon, aux Brotteaux, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, arrêté en émigrant. » (Tableaux.)

M. BALLET, ancien conseiller en la sénéschaussée de Lyon, fut nommé juge au tribunal du district de Lyon le 9 novembre 1790. Il y rendit avec ses collègues un jugement en faveur des prêtres Bon et Curiat. Ceux-ci, accusés d'avoir baptisé l'enfant d'un sieur Dugelay, avaient été frappés de six mois de

détention et de « six livres d'amende » par le tribunal correctionnel; baptiser un enfant était un crime pendant la grande et belle Révolution!

M. Rambaud, procureur du roi, qui, au tribunal du district avait requis l'acquiescement de ces deux prêtres, et M. Ravez, avocat de grand talent, qui avait prononcé une belle plaidoirie en leur faveur, furent l'objet des attaques calomnieuses des Jacobins, pour qui les défenseurs de la religion étaient des contre-révolutionnaires. Ce fut la raison pour laquelle M. Ballet monta sur l'échafaud.

(S. de la Chapelle, *Hist. judic.*, t. I, p. 190; Wahl, p. 456-457; BRÉGHOT, *Lyonnais dignes de mémoire.*)

Cependant, M. Ballet avait dû prendre les armes pour la défense de Lyon et dans sa fuite, après le siège, il fut arrêté à Chambéry et ramené à Lyon avec un religieux, le prêtre Jacob. Voyez ce nom, où est reproduit l'ordre de transfert des deux prisonniers.

(A.-M. DE FRANCLIEU, *La Persécution religieuse dans le Département de l'Isère*, t. II, p. 62 et 588.)

**BALLEY (ETIENNE)**, prêtre Chartreux, né à Lyon, y demeurant, quai des Augustins, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

Dom Etienne BALLEY, baptisé à Saint-Nizier en 1734, était fils d'Antoine Balley, agent de change, et de D<sup>me</sup> Jeanne Laurent. Après ses études, il entra à la Grande-Chartreuse, où il fit profession, le 6 octobre 1754. La Révolution le trouva, à Lyon, d'où il fut chassé pour aller à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Mais, après un nouveau décret, navré de douleurs, il quitta ce monastère, en 1792, pour revenir dans sa famille, à Lyon. Il y habitait avec ses sœurs un petit appartement, quai des Augustins lorsque, après le siège de Lyon, il fut mis en arrestation le 24 octobre 1793. Malgré de pressantes sollicitations, il refusa de prêter serment et de livrer ses lettres de prêtrise. Il y avait près de trois mois qu'il était prisonnier lorsqu'il fut condamné à mort comme « prêtre fanatique ». (Sur les TABLEAUX il est qualifié de « fusilier », sans doute par erreur, car, à 60 ans, il n'a pas dû prendre les armes.)

Conduit sur le lieu du supplice avec onze prisonniers, qui avaient reçu de lui les encouragements et les secours de la religion, dom Balley soutint ses compagnons d'infortune jusqu'au pied de l'instrument fatal et demanda, comme une grâce, d'être la dernière victime de l'effrayante exécution. Il obtint ce triste avantage et, s'étant mis à genoux au pied de l'instrument fatal, il pria avec une ferveur qui excita l'admiration des spectateurs, même de ceux qui étaient les plus animés contre la religion et les prêtres. S'étant ensuite relevé de lui-même, il alla à l'endroit où il devait être attaché avec un courage inexprimable.

(GUILLON, *Martyrs*; archives de l'Archevêché, actes authentiques.)

Avec dom Etienne Balley périrent, ce jour-là, un prêtre, un noble, un vinaigrier, un voyageur de commerce, un maître d'armes, un marchand de fer, un garçon épicier, un domestique, un avoué, un brasseur de bière.

Tous les rangs de la société étaient confondus dans la même accusation : d'avoir convoqué et protégé le congrès départemental de Rhône-et-Loire; d'avoir porté les armes contre leur patrie, égoûlé ses défenseurs; d'avoir conçu le dessein de fédéraliser la République pour, à l'exemple de Toulon, la livrer à ses ennemis et lui donner des fers. Ces accusations étaient d'odieuses calomnies dont les maîtres d'alors étaient si dignes envers leurs victimes, qu'ils avaient fait imprimer d'avance la formule du jugement qui servit, depuis le 10 janvier jusqu'au 5 avril, pour condamner à mort plus de 700 victimes.

(Nous avons complété cette notice avec des renseignements communiqués par M. A. VACHEZ et par M<sup>lle</sup> A.-M. DE FRANCLIEU, qui a publié dans la « Semaine religieuse » de Grenoble, une biographie de Dom Etienne Balley, en 1806.)

**BALLEYDIER (JEAN-LOUIS)**, homme de loi, né à Gex (Ain), demeurant à Bourg, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« A pris et fait prendre des arrêtés fédéralistes, et est allé dans le département du Jura en qualité de commissaire. » (Tableaux.)

M. Balleydier était avocat à Bourg et membre de l'administration de cette ville. Il périt d'une façon si dramatique que nous passons la parole à l'historien Balleydier, son homonyme et sans doute son parent :

« Balleydier était un de ces hommes de cœur, à la volonté de fer dont la probité politique et la loyauté ne transigent jamais avec les obligations d'un principe basé sur une conviction profonde. Le cri de : Vive la République ! aurait pu sauver sa tête qu'il ne l'aurait point prononcé, même du bout des lèvres. Sincèrement attaché à l'ancienne dynastie, non point par calcul ou par ambition, mais par les garanties que semble offrir au bonheur des peuples la succession directe au trône par la voie légitime de l'hérédité, il n'avait pu voir sans colère et sans indignation la substitution violente du principe démocratique aux lois inviolables de la monarchie; substitution selon lui d'autant plus dangereuse, qu'elle remettait tout en question. Aussi fut-il remarqué l'un des premiers à Bourg, par Albitte, comme royaliste et dénoncé comme tel. La Providence voulut, pour sanctifier son sacrifice, sans doute, que le jour marqué pour sa mort fût celui que précédemment, à une époque plus heureuse, il avait choisi pour celui de son mariage avec une jeune personne de Bourg qu'il aimait et dont il était également tendrement aimé.

« Cette jeune fille avait tout fait auprès d'Albitte pour conserver les jours de son fiancé; mais Albitte était de la race des

Couthon et des Collot d'Herbois ; prières, larmes, sanglots, tout avait été inutile, et il avait juré la mort de Balleydier. La malheureuse femme suivit son fiancé à Lyon et, profitant des premiers moments d'agitation que la lutte de Meillonas (Voyez Marron, dit Meillonas) avec Ripet l'exécuteur avait occasionnés autour de l'échafaud, elle perça la foule, s'élança vers la victime, au moment où l'un des exécuteurs s'en emparait, et s'écria en lui montrant le ciel : « A bientôt, mon ami, va, je te rejoindrai, et les méchants n'auront plus la puissance de séparer ce que Dieu aura uni. A bientôt, répéta-t-elle, en ne perdant aucun mouvement de ce drame terrible, à bientôt ! » Deux mois après elle était morte.

(BALLEYDIER, *histoire du peuple de Lyon*, t. II. p. 379.)

**BALLOT (CLAUDE)**, maçon, né à Lyon, y demeurant, rue Juiverie, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Chef des pompiers. Agent du président à la municipalité provisoire et ennemi juré des patriotes. » (Tableaux.)

**BALMONDIÈRE (DE LA).**

*V. Bottu de la Barmondrière.*

Famille qu'il ne faut pas confondre avec celle qui porte le nom de TONDUT DE LA BALMONDIÈRE dont la consonance est presque semblable.

**BALORRE (IMBERT)**, noble, né à Moulins (Allier), y demeurant, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

M. Jacques-Imbert DE BALORRE, écuyer, seigneur de le Cour, la Porte, la Rue, Balorre, Trizy, etc., né à Moulins, le 10 juin 1730, était fils de Jacques Imbert, seigneur de Le Cour, conseiller au Présidial de Moulins, et d'Anne-Françoise Bougarel. Il avait été reçu en 1752, conseiller au Présidial de Moulins et en 1769 conseiller secrétaire du Roi.

Il avait épousé à Moulins, le 21 novembre 1752, Anne Heulhard, fille d'Antoine Heulhard, écuyer, seigneur de Certilly, greffier en chef au bureau des finances de Moulins et de François Picard, du Chambon.

Il fut incarcéré comme suspect, le 19 avril 1793. Le 5 octobre suivant, le Comité révolutionnaire institué à Moulins par Fouché, le comprit pour 80.000 livres sur la liste des réquisitions en numéraire imposées aux riches pour subvenir à la solde de l'armée révolutionnaire.

Les intéressés, détenus pour la plupart, n'ayant pas versé les réquisitions prescrites, le Comité choisit quatre des détenus : Jacques-Imbert de Balorre, Jacques Heulhard, Pierre Saint-Cy et Lavalette, et les fit exposer pendant six heures sur un échafaud, un

jour de marché, les mains liées derrière le dos, avec un écriteau sur lequel on lisait : *Affameurs du peuple et mauvais riches.*

Il fit partie du convoi de trente-deux habitants de l'Allier, que le Comité fit partir le 5 décembre 1793 pour Lyon, afin d'y être jugés par la Commission temporaire (et ensuite par la Commission révolutionnaire). Les notes secrètes adressées par le Comité central de Moulins à Verd, procureur général de la Commission temporaire, portaient en ce qui le concerne : « Ci-devant secrétaire du roi, a un fils émigré, a prêché publiquement le fédéralisme et se réjouissait de la fédération de Lyon ; homme très riche. »

(Archives du Rhône, Dossier 175.)

Il périt le 31 décembre 1793.

En même temps que lui, fut exécuté son beau-frère, Jean Heulhard (V. ce nom).

(Communication de M. le baron DE BALORRE ; communication reçue quelques jours avant le malheureux accident qui lui a enlevé la vie, le 19 septembre 1910, à l'âge de 58 ans.)

**BALOU (JOSEPH)**, coiffeur, né à Châteauroux (Indre), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Caporal caserné (pendant le siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BANQUIS.**

*V. Beauquis.*

**BARAILLON**, ancien capitaine de l'armée lyonnaise, probablement acquitté le 27 décembre 1793.

Les circonstances de cet acquittement sont assez remarquables pour nous engager à transcrire le fait, raconté par Delandine, un contemporain, co-détenu :

« Un léger accident, survenu à Baraillon, pendant le trajet de la prison de Roanne à l'Hôtel de Ville, lui fut utile... Au milieu d'une neige abondante, il perdit dans la marche un soulier. Vainement, il voulut faire un pas rétrograde pour le rattraper, la corde qui l'unissait au gros de la chaîne ne lui permit pas de reculer. Le pied couvert d'une boue épaisse, mouillé, hors d'haleine, on le place en arrivant à l'hôtel commun, sur le banc, en face du tribunal, pour y être appelé sur-le-champ à l'interrogatoire. Un soldat, devenu officier de l'armée révolutionnaire, le reconnaît pour son ancien capitaine, et, touché de sa résignation et de son air tranquille, il lui offre un de ses souliers qu'il déchausse aussitôt. Au même instant, Baraillon est appelé devant le tribunal. Le révolutionnaire, sans se déconcerter « entre dans la salle du tribunal, un pied chaussé et l'autre nu ; il annonce que si son capitaine ne craint pas la mort, pour lui, il ne peut le voir souffrir de froid, faute de chaussures. « Notre brave capitaine, ajoute-t-il, a eu soin de moi dans la troupe ; n'est-il pas juste

que je le lui rende ? » Ce spectacle nouveau, cet homme à épaulettes agenouillé devant un vieillard, rappelle un instant de pitié dans le cœur des juges. C'en est assez, et Baraillon est sauvé. » (DELANDINE, *Prisons*, p. 129.)

Dans la liste des acquittés, nous n'en voyons point du nom de Baraillon, mais Alexandre Barainhon, habitant Lyon, acquitté le 27 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de cette ville. Nous supposons que c'est le même individu, dont le nom a pu être écrit par le greffier du tribunal, d'après une mauvaise prononciation.

Nous trouvons encore Pierre Parailon, 44 ans, bijoutier à Lyon, acquitté le 28 février, Le P et le B pouvant facilement être confondus, l'anecdote pourrait se rapporter à celui-ci ; mais son âge ne permet pas de le qualifier de vieillard.

**BARAL (JOSEPH)**, soldat de la section de l'Egalité, âgé de 21 ans, blessé le 14 septembre 1793, durant le siège, et décédé à l'hôpital de Saint-Just.

*(Fonds Coste, Mss, n° 4683.)*

**BARAUD (JEAN-BAPTISTE)**, sellier, né à Angoulême (Charente), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**BARAUD (LOUIS)**, prêtre, carme, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Côme, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

Le Père BARAUD exerçait son ministère à Lyon, pendant la légitime insurrection des Lyonnais contre l'infâme Convention. Pour se rendre utile, il dut accepter les fonctions de secrétaire dans une de ces assemblées qu'on appelait « sections ». Aussi le Père Baraud fut-il bientôt arrêté après le siège de Lyon, traduit devant la Commission révolutionnaire et condamné à mort « comme secrétaire de section et prêtre contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

(GUILLON, *Martyrs* ; PRUD'HOMME et DESTÉPHANIS, *Le font marchand de bas* ; le Chanoine CATTIN, p. 473, le nommé Barreau ; M. VACHET, « Paroisses du diocèse », écrit BARRAUD.)

**BARBARA (LOUIS)**, homme de loi, né à Moulins (Allier), y demeurant, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le transfert de M. Barbara à Lyon était

accompagné de la note suivante, adressée par le Comité révolutionnaire de Moulins :

« Barbara, ci-devant praticien, se lamentant sur l'ancien régime, frère d'émigré, faisant cause commune avec les aristocrates, et l'un des plus prononcés d'entre eux, d'ailleurs toute sa famille est en état d'arrestation. »

*(Archives du Rhône, Dossier 475.)*

**BARBARIN (CLÉMENT)**, gendarme, 31 ans, condamné à mort par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs, le 21 messidor an II (9 juillet 1794).

M. BARBARIN habitait Montbrison ou Boën, avec sa femme, née Jeanne Faure (V. ce nom), qui fut emprisonnée aussi, mais acquittée.

Il était accusé d'avoir été au service de la révolte de Lyon. Le jugement déclare « qu'il a porté les armes contre sa patrie en prenant part à la coalition lyonnaise ; qu'il a tenu des propos inciviques tendant à l'avilissement et à la dissolution de la représentation nationale ; qu'il a participé à la rébellion lyonnaise en exécutant les ordres qui lui ont été donnés ; qu'il a demeuré à Lyon pendant le temps du siège de cette ville rebelle et que Barbarin est convaincu de ces faits ».

*(Archives de la Cour d'assises de la Loire, à Montbrison. On n'y retrouve plus le registre de ce Tribunal ; mais des extraits ont été reproduits dans Saint-Etienne et son District, par M. J.-B. GALLEY, t. II, p. 675 à 686.)*

**BARBARIN (MAD.)**

V. Faure.

**BARBERAUD (CLAUDE-FRANÇOIS)**, prêtre, récollet, demeurant à Montbrison, aumônier des Sainte-Claire, âgé de 62 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

L'abbé BARBERAUD, plus connu sous le nom de Père Aimé, avait été aumônier des religieuses de Sainte-Claire, à Montbrison. Nous ne savons pas où il fut arrêté. Un mémoire du diacre Daval dit qu'il vint des prisons d'Ambert avec le chanoine Bruyère (dont nous parlerons plus loin), et qu'il fut incarcéré dans la prison de Sainte-Marie, à Montbrison, avec l'auteur du mémoire. Nous trouvons le motif de son arrestation dans une note ainsi conçue : « Fanatique, complice du voyage de Bruyère. — Prêtre réfractaire, ami du prêtre Bruyère qui a été guillotiné. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)*

En décembre 1793, il fut transféré à Feurs avec ses compagnons d'infortune. Traduit devant la Commission, dite de justice militaire et révolutionnaire, il fut condamné à mort, le 10 février 1794, par un jugement qui n'existe pas. L'exécution eut lieu par la fusillade, dans la belle allée du château du Rosier, où on avait préparé, par ordre du

sanguinaire Javogues, une longue fosse garnie de la chaux de Sury. Il y avait ce jour-là vingt-huit victimes, dont sept prêtres.

L'huissier du tribunal révolutionnaire, dit un autre mémoire, celui de M. Aubri, témoin oculaire « appelait successivement les prisonniers qui devaient être exécutés. Chacun devait répondre à l'appel de son nom et s'avancer dans la cour. Aussitôt on le saisissait et on lui liait les mains derrière le dos. Cet appel dura trois quarts d'heure. Pendant qu'on appelait et qu'on liait les victimes, le Père Aimé (ou Erné) continuait à confesser et à absoudre ceux qui se présentaient à lui. L'huissier fait entendre un nouveau nom : François Barbaroud !... (lisez Barberaud). Personne ne se présente. Un second appel retentit ; personne n'y répond. Le même nom est répété pour la troisième fois. A ce troisième appel, le Père Aimé, avec une sérénité admirable, donne sa bénédiction au pénitent qu'il a à ses côtés, prend son chapeau, se lève et nous dit en sortant : « Vous ne connaissez pas ce nom, moi je le connais bien », et il va se livrer aux mains des bourreaux qui l'attendent et l'enchaînent. Voilà le moment auquel, pour le salut de plusieurs, Dieu avait réservé ce saint religieux ». Car le Père Aimé aurait pu périr deux mois plus tôt avec les trois prêtres qui furent suppliciés le 3 décembre précédent.

Les vingt-huit victimes, toutes liées par les poignets à une grosse corde, marchèrent au supplice avec un courage édifiant. Le P. Aimé était en tête, chantant d'une voix forte le *Miserere*.

*(Archives de l'Archevêché, Mémoires Aubri et Daval ; CATTIN, p. 136, 436, 497 ; DURIEUX, p. 305, 310 ; Memorial de la Loire, octobre 1896, le Forez sous la Terreur - M. l'abbé GUILLON, dans ses « Martyrs », a omis le P. Aimé, ainsi que plusieurs autres prêtres suppliciés à Feurs ; M. l'abbé VACHET, dans ses « Paroisses », p. 548, donne ce prêtre deux fois sous le nom de P. Aimé et sous celui de Barberaud. D'ailleurs la même faute existe sur les plaques en marbre du monument de Feurs.)*

**BARBERIS aîné (JEAN-THOMAS)**, courtier en soie, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté (*alias* des Terreaux), âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Fusilier, accapareur et agioteur, discréditant les assignats républicains. »

*(Tableaux.)*

**BARBERIS cadet (JEAN)**, courtier en soie, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 23 janvier 1794.

« Fusilier, accapareur et agioteur, discréditant les assignats républicains. »

*(Tableaux.)*

**BARBIER (ANTOINE)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Dubois, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire, ayant maltraité les patriotes. »

*(Tableaux.)*

**BARBIER (JACQUES-PAUL)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Hélène, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Fusilier (au siège de Lyon), ex-noble et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BARBIER (JEAN-BAPTISTE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Hélène, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire ayant porté les armes pendant le siège. »

*(Tableaux.)*

MM. Jacques-Paul et Jean-Baptiste BARBIER, fils de Paul Barbier des Landes, seigneur de Charly, et de Marie Garnier, avaient été emprisonnés avec leur père. Delandine appelle ce dernier Barbier de Charly « philosophe et résigné, qui eut le malheur de survivre à ses fils ». Le père fut, en effet, acquitté, et les deux fils, vaillants défenseurs de Lyon, furent, l'un guillotiné, l'autre fusillé. »

*(Prisons, p. 79.)*

M. Barbier père avait comparu à l'Assemblée de la Noblesse à Lyon, en 1789, et avait eu onze enfants. M. de Jouvencel (p. 160), à qui nous empruntons ce détail, ne cite que deux victimes de cette famille au lieu de quatre, comme le prétendent certains auteurs.

En effet, M. Bittard des Portes (*L'Insurrection de Lyon*, p. 567) dit que les fils Barbier étaient au nombre de quatre et que « la fusillade en épargna un qui eut la présence d'esprit de rester caché sous les cadavres de ses infortunés compagnons aux Brotteaux. Le soir venu, il put se dégager et gagner la campagne ».

Il nous est difficile de découvrir les deux autres frères dans les homonymes qui précèdent ou qui suivent, autant à cause de leur profession et de leur domicile que de leur âge. L'anecdote curieuse que l'abbé Guillon met sur le compte de Louis-Joseph Barbier, ci-après, ne peut-être assimilée à celle que nous venons de citer.

**BARBIER (JOSEPH)**, postillon, né à Châtillon... (Ain), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Conducteur de l'artillerie des rebelles. »  
(Tableaux.)

Quelques listes donnent à cette victime l'âge de 45 ans.

**BARBIER (J.-R.-J.-B.),** né à Béziers (Hérault), âgé de 41 ans, mort de ses blessures le 8 septembre 1793, pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BARBIER (LOUIS-JOSEPH),** secrétaire, né à Paris, demeurant à Tarare (Rhône), âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793, aux Brotteaux.

M. Louis-Joseph BARBIER était secrétaire de la municipalité de Tarare. Il avait été « grenadier caserné » pendant le siège.  
(Tableaux.)

M. l'abbé Guillon assure qu'incarcéré dans la prison de Roanne, à Lyon, il s'en échappa d'une façon originale, et fait de son évasion le récit suivant :

« Il s'était fait apporter la veille, par une dame courageuse, qui s'intéressait à lui, un habit de garde national, avec des épaulettes d'officier et une épée. Après s'être revêtu de ce costume, il fait marcher devant lui cette femme, comme s'il ne la connaissait point, et arrivant sur ses pas au guichet, il dit d'un ton de commandement : « Guichetier, ouvre à cette citoyenne ». Le guichetier se mettant en devoir d'obéir, tend auparavant son bonnet pour recevoir le pourboire. Bonnet se précipite sur lui et le réprimande sévèrement sur ce qu'il rançonne les personnes qui sortent : il le menace même du cachot. Celui-ci demande pardon, et pour l'obtenir plus sûrement, il se hâte d'ouvrir la porte : « Point de grâce pour les concussionnaires », reprend brusquement Barbier, en le consignait à la garde de ce poste. La garde ne doute point que Barbier ne soit un officier de service. Il prend le bras de la dame, sort avec elle et disparaît. »

(Mémoires, t. II, p. 422, note I.)

**BARBUT (LOUIS),** chapelier, à Lyon, rue Petit-Soulier, âgé de 40 ans, mort de ses blessures, le 22 septembre 1793, pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BARDEL (PIERRE),** serrurier, demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, officier municipal, âgé de 59 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 16 novembre 1793 et exécuté le lendemain.

M. Pierre BARDEL est, avec MM. de Frémenville, Giraud, Rivière et Saulnier, l'objet d'un jugement par lequel ils sont accusés :

« 1° D'avoir participé à la révolte de Lyon et favorisé les contre-révolutionnaires par les arrêtés et délibérations prises dans cette commune ; 2° de n'avoir pas donné leur rétractation, aux termes de la loi, au Comité de Salut Public de la Convention nationale, ayant connaissance du décret du 26 juin..... »  
(Archives du Rhône, t. 1662.)

Les listes lui donnent le nom de BURDET.

**BARDONESCHE ou BARDANECHÉ (JACQUES-RAYMOND DE),** prêtre, né à Saint-Jacques-des-Arrêts (Rhône), y demeurant, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

M. l'abbé DE BARDONESCHE et non Bardaneché, d'une famille noble de Saint-Jacques-des-Arrêts, était curé de sa paroisse natale. Il refusa de prêter le serment exigé et resta néanmoins dans son pays. Les agents révolutionnaires, dont la mission particulière était de donner la chasse aux prêtres, n'oublirent pas d'arrêter le curé Bardonesche. Traîné à Lyon devant le farouche tribunal, il y fut condamné à mort « comme ex-noble et contre-révolutionnaire, prêchant le fanatisme » (Tableaux), c'est-à-dire prêchant la religion pour laquelle il périt avec un courage exemplaire.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 474.)

M. l'abbé Vachet (*Paroisses*, p. 376) dit qu'en 1793, les révolutionnaires s'emparèrent du curé de Saint-Jacques-des-Arrêts, M. de Bardonesche, brûlèrent devant lui le grand Christ d'Ouroux qu'ils avaient pris à leur passage, et l'emmenèrent prisonnier à Lyon.

**BARGANAIN (BARTHÉLEMY),** épicier, né à Lyon, y demeurant, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793, dans la plaine des Brotteaux.

« Fusilier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BARGE (ANTOINE),** officier municipal, demeurant à Neuville (Rhône), condamné par « contumace » par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 17 janvier 1794.

M. BARGE avait trouvé le moyen de s'évader avec trois autres de ses compagnons, avant d'être jugés. Enfermés tous les quatre au premier étage de l'Hôtel de Ville, dans la salle dite du Commerce, ils se sauvèrent par les fenêtres. Ils avaient employé la paille qui devait leur servir de lit à faire une longue tresse. Ils l'attachèrent à une croisée ouverte sur la vaste cour pavée en carreaux de marbre et près du grand escalier. La tresse était assez longue pour y descendre et ce fut en glissant par cette espèce de corde, sans que la sentinelle s'en aperçût, qu'ils

s'évadèrent, au risque de se fracasser la tête sur les dalles de la cour. M. Barge ne fut pas repris et sauva ainsi sa vie. Nous verrons plus loin une autre évasion encore plus mémorable, qui permit à une quinzaine de détenus de se soustraire aux assassinats juridiques de la Convention.

(GUILLOU, *Mémoires*, t. III, p. 89.)

**BARMON (CLAUDE)**, brasseur, né à Lyon, demeurant à Miribel (Ain), âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Fusilier (au siège de Lyon), venu de Miribel pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**BARMONT (HENRI)**, ouvrier guimpier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Une note le signale ainsi : « Claude-Henri « BARMONT, 42 ans, natif de Lyon, y demeurant, a été simple chasseur à cheval jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, époque à laquelle il a été nommé brigadier jusqu'au 7 dudit, mais auquel jour il a quitté les casernes pour venir chez lui, a rendu le cheval qu'il montait au propriétaire et a été arrêté le 29 octobre ; il avait déjà servi dans les troupes de ligne. » (*Archives du Rhône, Dossier 127.*)

**BARMONT (JACQUES)**, 47 ans, tireur d'or, demeurant rue Neuve, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Sa femme, née AUGÉ (V. ce nom), fut condamnée le même jour à la détention.

**BARMONT ou BARMOND (LOUIS-FRANÇOIS)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 8 décembre 1793.

M. Louis-François BARMOND fut arrêté comme contre-révolutionnaire après le siège de Lyon. Sa condamnation est ainsi motivée : « a fait du papier monnaie pour les rebelles au préjudice de la loi ».

(Tableaux.)

Sa femme alla se jeter aux pieds des représentants du peuple pour solliciter sa grâce. Ceux-ci la firent conduire en prison, et de là au Tribunal révolutionnaire qui la condamna à l'exposition. Son mari, prisonnier à l'Hôtel de Ville, vit, à travers les barreaux de la cave où il était détenu, exécuter cette

sentence. Quoique sa femme ne fût pas la seule attachée aux piliers de l'échafaud, il eut la douleur de la reconnaître et de lire l'écriteau placé sur sa poitrine qui portait : « Condamnée pour avoir attenté à la pudeur des représentants du peuple. » Le lendemain, 8 décembre, M. Barmond fut guillotiné sur le même échafaud au pied duquel sa femme avait été exposée.

(BRÉHOT, *biogr.* Lyon, d'après un témoin oculaire.)

Ce procédé est l'un des plus odieux inventés par les proconsuls pour donner le change au public.

**BARMONT (MAD.)**.

V. Augé.

**BARON (MATHIEU-CÉSAR)**, greffier du chapitre de Saint-Jean, né à Lyon, y demeurant, rue Tramassac, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Secrétaire permanent et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BARONAT (PIERRE)**, batelier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 11 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BARONNAT (PIERRE)**, gendarme, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Nous trouvons une note donnant le motif de son arrestation, qui doit se rapporter à cette victime, malgré la différence du prénom.

« François Baronat, 29 ans, soutenant les aristocrates et gendarme dans le temps des Muscadins.

« Défenseur des Muscadins. A séjourné et porté les armes à Lyon pendant le siège. » On a ajouté sur la note, en marge, après coup, l'indication : mort.

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

Nous ne trouvons aucune victime du prénom de François ; mais le nom patronymique, la profession et l'âge semblent bien se rapporter à Pierre Baronnat.

Nous voyons dans le même dossier une autre note qui confirme les mêmes faits sous son vrai nom.

« Pierre BARRONNAT, petit fortuné, fut placé dans la gendarmerie par l'aristocratie. Il a fait ses études chez Arnoux, juge de paix, où il était entretenu aux dépens de l'aristocratie, dont il était le valet de limier.

« A Boën, il a toujours été le premier exécuteur de l'aristocratie. De Montbrison, où il était gendarme, il vint à Boën, et avec les scélérats Hodin et Jacquet fils, chefs de muscadins, ils se transportèrent dans la Société républicaine le même jour qu'on attaquait à Lyon le club central ; ils forcèrent, par leurs menaces, les membres de la Société peu nombreux lors de se dissiper. « ..... Il s'est rendu avec les révoltés de Montbrison à Lyon, où il a combattu contre les troupes de la république. » Cette dénonciation est approuvée de la signature de dix témoins.

(Archives du Rhône, L. VIII, f° 16.)

**BAROU ou BAROUD DU SOLEIL (PIERRE-ANTOINE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

M. BAROU DU SOLEIL, étant procureur du roi à la sénéchaussée de Lyon, avait fait, avec trois autres conseillers au Présidial de Lyon, une protestation contre les lois de mai 1788, que plusieurs de ses collègues avaient acceptées. Ce conflit se termina par la déclaration royale du 23 septembre de la même année. M. Barou du Soleil, en présentant à l'enregistrement cette déclaration, qui annonçait la convocation des États-Généraux, célébra la victoire en ces termes : « N'oublions jamais, dit-il, que c'est à la noble résistance et aux réclamations des cours que nous devons le rétablissement de l'opposition parlementaire et du plus beau de nos droits constitutionnels, celui de la convocation des États. » Il faut dire que la Révolution avait été précédée par les luttes de la magistrature contre l'autorité royale, c'est-à-dire contre l'arbitraire ministériel.

Suivant Delandine, Barou du Soleil était un magistrat éclairé et serviable, recherchant l'occasion d'obliger, comme les autres cherchent le renos. Il fut exilé sous l'ancien régime pour son courage, et il fut immolé sous le nouveau pour ses vertus.

(FAYARD, *trih. rév.*, n. 138 ; WAHL, n. XXI et s. ; BRÉGHOT, l. c., n. 25 ; DELANDINE, l. c., p. 234.)

M. Barou du Soleil était né le 2 août 1742. Chevalier, procureur du roi en la sénéchaussée de Lyon, du 24 octobre 1770 au 26 mars 1789, il était marié à M<sup>lle</sup> Durand de Châtillon, fille de Paul Durand, secrétaire du roi, et de Marie-Anne Vial. (JOUVENEL, n. 435.)

Il avait été recteur de l'Hôtel-Dieu de 1789 à 1792. (D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*.)

Au sujet de son arrestation, nous voyons que M. Barou « était sur le point de quitter pour toujours Lyon et de se fixer à Annonay, sa ville natale, où était un asile de la paix et de la concorde et à l'abri de la tempête révolutionnaire. Obligé de revenir à Lyon pour mettre ordre à quelques affaires, il y fut cerné par le blocus des troupes de la Convention et il ne put en ressortir. Nommé président de la section de son quartier (titre qui lui est attribué dans les Tableaux), il ne voulut pas se dérober à ce périlleux honneur. Chargé de quelques mesures défensi-

ves, dont il donna l'ordre par écrit, il fut recherché après la prise de la ville. Tous les efforts de ses parents et de ses nombreux amis ne purent le sauver du dernier supplice. »

(Archives historique du Rhône, t. XII, p. 33.)

**BARRAL (FRANÇOIS)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant payé 400 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**BARRAL (JEAN-PIERRE)**, commis, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Grenadier caserné, employé pour éteindre le feu et sorti avec Précý le 9 octobre. » (Tableaux.)

Aux yeux des révolutionnaires c'était un grand crime d'avoir servi à éteindre le feu allumé par les bombes de l'armée assiégeante.

**BARRAUD (ANDRÉ)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 43 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Quartier-maitre » au siège de Lyon. (Tableaux.)

Il avait été quartier-maitre du bataillon de la Côte, 2<sup>me</sup> division, et fut arrêté chez lui le 13 octobre précédent.

(Archives du Rhône, D. 408.)

**BARRE (JOSEPH)**, noble, agriculteur, né à Arles (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, place de la Charité, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Les Tableaux le qualifient simplement de « conspirateur ».

N'oublions pas de rappeler qu'il perdit la vie dans la sauvage immolation des 209 victimes sacrifiées ce jour-là dans la plaine des Brotteaux.

**BARRIER (CLAUDE)**, prêtre, né à Usson (Loire), y demeurant, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Prêtre fanatique ayant rétracté son serment. » (Tableaux.)

M. l'abbé Barrier était un jeune et nouveau prêtre, lorsque l'Assemblée constituante demanda le serment de la constitution civile du clergé. Il prêta le serment d'abord, mais ensuite mieux éclairé sur son acte, il fit une rétractation courageuse et solennelle, qui indisposa les malveillants contre lui. Ceux-ci s'en vengèrent en le saisissant à Usson, où il vivait retiré dans sa famille. Amené à Lyon et traduit devant la redoutable commission révolutionnaire, il persévéra dans son horreur pour le schisme. Ce fut en vain que les juges le pressèrent de révoquer sa rétractation et de livrer ses lettres de prêtrise.

On a remarqué, et nous observons à notre tour, que ces juges iniques mettaient un malin plaisir à arracher aux prêtres leurs lettres de prêtrise, non pas pour éviter de faire couler le sang, mais pour les priver de la gloire du martyre.

Sollicitations et menaces furent inutiles ; l'abbé Barrier fut condamné à mort. Il n'avait que 28 ans.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 475 ; l'abbé DURIEUX, p. 317, dit qu'il était curé de Saint-Ferréol, en Auvergne ; le nom de Barrier est cité dans les *Petits Bollandistes*, t. XV, p. 187.)

**BARRIEU (BENOÎT)**, homme de loi demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 26 ans, condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Feurs et fusillé à Feurs, le 10 février 1794.

Les renseignements fournis par le Comité révolutionnaire lui donnent l'âge de 23 ans, au lieu de 26 ans et sont accompagnés des observations suivantes :

« Arrêté au Roure, paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreau, le 11 septembre, traduit à « Ambert le 12 septembre, transféré à Montbrison le 14 octobre, accusé d'avoir provoqué le départ de quelques citoyens, d'un « surtout, nommé Crozet, boulanger, rue « Tupinerie, à l'effet de se porter à Saint-Etienne.

« Il a provoqué plusieurs individus pour « se réunir aux Muscadins et se transporter « avec eux à Saint-Etienne. Il a été mandé « plusieurs fois à la Municipalité pour des « propos contre-révolutionnaires qu'il tenait « dans les cafés. Il a crié publiquement contre le jugement de Capet (Louis XVI). »

(*Archives du Rhône, Dossiers de Feurs, L. VIII.*)

M. Benoît BARRIEU, fils du suivant, avait épousé à Saint-Galmier, le 26 juillet 1791, d<sup>lle</sup> Marthe Forissier, fille de M<sup>e</sup> Pierre-Jean Forissier, homme de loi, à Saint-Galmier.

(*Communication de M. Henry FORISSIER.*)

**BARRIEU (PIERRE)**, notaire, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

M. Pierre BARRIEU père avait été signalé au Tribunal révolutionnaire par la note suivante :

« Arrêté par mesure de sûreté générale ; « autocrate décidé, déclamant contre les « clubistes, criant contre le jugement de « Capet (Louis XVI). Il a publiquement fait « un discours, dans l'église des Cordeliers, « en présence de quatre députés lyonnais « venus pour fédéraliser, par lequel il disait « qu'il fallait imiter les braves Lyonnais et « anéantir l'anarchie.

« Il s'est réjoui lorsqu'il a appris que les « Muscadins se portaient sur Montbrison. »

(*Archives du Rhône, Feurs L. VIII.*)

M. Pierre Barrieu était, avant la Révolution, avocat et procureur du Roi en la Maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais, en résidence à Montbrison. Né en 1732, fils de Jacques Barrieu et de Antoinette Tézenas, il avait épousé d<sup>lle</sup> Marie Thynet, dont il eut une fille, qui épousa à Montbrison, le 22 septembre 1789, maître Claude-Marie Tixier, procureur ès-Eaux et Forêts, et un fils, Benoît, qui précède, victime aussi de la Terreur.

La famille Barrieu est encore représentée de nos jours par M. Tixier.

(*Communication de M. Henry FORISSIER ; A. HUGUET, Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

Il ne faut pas avoir une confiance absolue dans les *Tableaux* que nous citons souvent.

M. Pierre Barrieu père y est noté ainsi : « A forcé ses fils à se joindre aux rebels. »

Or, il y a deux inexactitudes dans ces quelques mots. Nous ne connaissons qu'un fils Barrieu, et il n'avait pas besoin d'être poussé, au contraire. La note précédente montre son ardeur à combattre la Révolution.

**BARRUEL (JEAN-BAPTISTE)**, commis-chargeur, né à Autun (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, place du Concert, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

M. Jean-Baptiste Barruel, « né le 16 juin 1772, était fils de Pierre et d'Agathe Auger. Comme le docteur Lhomme (*V. ce nom*), il n'avait pu quitter Lyon au moment de l'investissement, et, lors de la sortie de Précv, il avait été pris les armes à la main. Sa mère fut elle-même arrêtée et détenue à Autun comme suspecte. Il était neveu d'Etienne-Marie Barruel, chimiste distingué, examinateur à l'École polytechnique et auquel le futur général Changarnier fut confié pour compléter son éducation ».

(P. MONTARLOT, *Les accusés de Saône-et-Loire aux Commissions révolutionnaires*, p. 491.)

**BARRUEL (MATHIEU)**, prêtre déporté.

M. BARRUEL, né à Bagnols (Rhône), de l'Ordre des Chartreux, habitant Charlieu (Loire), réussit à s'évader pendant son transfert des prisons de Marcigny (Saône-

et-Loire) au lieu de détention, en septembre 1794.

(L'abbé MANSEAU, *Prêtres et religieux déportés*, t. II, p. 340.)

La qualité de chartreux donnée à M. Mathieu Barruel paraît être une erreur, car l'abbaye de Charlieu était occupée par des bénédictins. M. l'abbé Prajoux, qui a fait de nombreuses recherches sur le Roannais, a rencontré un religieux bénédictin du même nom, qui, enfermé aussi à Marcigny, trouva le moyen de s'évader. Comme ce pourrait être le même personnage, malgré des différences notables, nous donnons la notice suivante :

« Pierre-Jacques Barruel naquit le 23 février 1737 à Villeneuve-de-Berg, au diocèse de Mende. Il étudia d'abord chez les jésuites, puis dans les universités de Paris et de Valence. Etant entré chez les Bénédictins de l'observance de Cluny, il fut envoyé en qualité de prieur claustral au prieuré de Saint-Fortunat de Charlieu. Malgré les premières lois révolutionnaires, il put résider dans son bénéfice jusqu'en 1791, ayant cru pouvoir prêter le serment de liberté-égalité sans froisser sa conscience. Plus tard cependant, il regretta amèrement de l'avoir prêté. Obligé de quitter Charlieu vers la fin de 1791, il se réfugia à Chassigny, puis à Fleury-la-Montagne. Dénoncé, traqué et saisi, il fut enfermé plusieurs mois dans le couvent des Ursulines de Marcigny, d'où il parvint un jour à s'échapper en pratiquant une ouverture dans la niche « d'un ci-devant saint ». Il mourut le 11 avril 1813. »

(Communication de M. l'abbé PRAJOUX.)

**BARTHELEMY (JOSEPH)**, teneur de livres, né à Neuville (Rhône), demeurant à Lyon, quai de la Feuillée. Agé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire faisant maltraiter les patriotes. » (Tableaux.)

**BASSET DE MONTCHAL (ANTHELME)**, noble, né à Montluel (Ain), âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

M. Basset avait été lieutenant au régiment de Picardie. Il était accusé « d'avoir tenu des propos inciviques et d'avoir retiré des « prêtres réfractaires ». » (Tableaux.)

Le jugement du 14 nivôse, spécial aux accusés de Montluel, contient exceptionnellement un paragraphe particulier pour chacun des cinq accusés qui y sont condamnés à mort. Celui de cette victime est ainsi conçu :

« D'après l'interrogatoire subi par le nommé Anthelme Basset, dit Montchal, ex-noble, ci-devant lieutenant dans le régiment de Picardie, natif de Montluel, y demeurant, la Commission révolutionnaire le condamne à mort,

« pour avoir donné asile et protection aux prêtres réfractaires, pour avoir méprisé l'unité nationale, et pour être un contre-révolutionnaire. » (Archives du Rhône, L. 1666.)

**BASSET (ETIENNE)**, commissaire à terrier, né à Cluny (Saône-et-Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Agent des ci-devant nobles, venu de Saint-Chamond pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. Etienne BASSET était notaire royal en la ville et marquisat de Saint-Chamond, procureur d'office de la juridiction. Il fut nommé procureur du roi par le marquis de Montdragon, lorsque celui-ci acheta pour 14.000 francs les charges de la municipalité. Partisan des réformes, il occupa plusieurs fonctions au début de la Révolution ; mais à la mort du roi, choqué des excès qui se commettaient, il voulut y mettre un frein et prit une part à la défense de Lyon. Après le siège il fut condamné à mort et fusillé, mais non guillotiné, comme le dit M. Lefèvre dans ses notes sur la « Capucinade ».

**BASSET (LAURENT)**, lieutenant général de la sénéchaussée à Lyon, y demeurant, rue Chalier (alias Saint-Dominique), âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. Laurent BASSET, était lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, au début de la Révolution. En l'absence du sénéchal, Charles de Marso de la Ferrière, ce fut à lui que revint le soin de présider aux élections de 1789. Dans cette fonction, il était assisté de M. Rambaud, premier avocat du Roi, faisant fonction de procureur, et de M. Fléchet, greffier de la sénéchaussée, tenant la plume comme secrétaire.

M. Laurent Basset fut élu député aux Etats-Généraux, mais il n'accepta pas. Lui qui avait glorifié la réunion des Etats-Généraux, célébré l'ère nouvelle qui s'ouvrait, fondé de grandes espérances, on le retrouve quatre ans plus tard, proscrit, emprisonné, condamné à mort et mitraillé dans l'horrible immolation des 209 victimes, le 5 décembre 1793.

Triste retour des choses humaines ! Un grand peuple abandonnant ses plus chères et ses plus nobles traditions, pour suivre la voie de ses passions les plus violentes, de ses appétits les plus féroces, en un mot, pour retomber dans la barbarie !

Devant le tribunal révolutionnaire, M. Basset eut assez de courage pour reprocher aux juges leur inconsciente cruauté, et d'accusé qu'il était, il devint leur propre juge :

« Malheur à vous, s'écria-t-il, à vous, hommes de sang, qui avez usurpé notre

place, c'est ici que vous devriez être, sur cette sellette, ou plutôt là-bas sur l'échafaud qu'entourent vos frères et vos amis ; malheur à toi, Fernex, dont la main ne sait tracer qu'un seul mot et dont la bouche ne connaît qu'une seule parole, la mort ! Malheur à toi, car le jour n'est pas éloigné où le peuple te rendra justice et célébrera tes funérailles par des cris de colère et de massacre ; votre juge aujourd'hui sera bientôt prophète. »

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette prophétie s'est fort bien réalisée : Fernex, l'un des juges de la Commission révolutionnaire de Lyon, fut massacré et jeté dans le Rhône, quatorze mois plus tard, le 14 février 1795.

*(Procès-verbaux des assemblées des trois ordres : DELANDINE, Prisons, p. 235 ; BRÉCHOT, Biogr. lyonn., p. 27 ; WAHL, n. 61 et s. ; BALLEYMIER, t. II, p. 270 ; S. de la Chapelle, Hist. judic., t. I, p. 225.)*

M. Laurent Basset, né en 1747, fils de Jean-Baptiste Basset, chevalier, président de la Cour des Monnaies, membre de l'Académie de Lyon, et de Marie-Louise Claret de la Tourrette, était écuyer, seigneur de la Pape, conseiller à la Cour des Monnaies, puis au Conseil supérieur, ancien lieutenant général de police, juge conservateur des privilèges du Franc-Lyonnais. Il avait épousé, à Saint-Denis-de-Cabanne, près de Charlieu le 3 novembre 1778, Marie-Catherine-Victoire, fille de Simon-Claude Roulard, écuyer, seigneur de Gâtelier, secrétaire du roi, échevin de Lyon, et d'Anne Clérico de Janzé.

Une autre famille, portant le même nom patronymique et résidant à Lyon, fournit trois victimes de la Terreur à Paris : Louis Basset de la Marelle ; sa femme, Marie Bordaoux ; et un fils, Fleury-Lucien-Hector, à peine âgé de 18 ans.

*(DE JOUVENCEL, p. 165, 168 ; W. POIDEBAUD, Armorial des Bibliophiles, p. 34.)*

**BASSON (JEAN)**, habitant Lajarasse, condamné à mort, comme traître à la cause lyonnaise, par la Commission militaire, établie dans Lyon pendant le siège, le 17 septembre 1793.

Nous donnons le jugement suivant pour mémoire et pour montrer combien les Lyonnais avaient à se méfier des traîtres pendés le siège.

**CONDAMNATION À MORT DE BASSON  
ET CH.-J. MARQUE.**

Du 17 septembre 1793, l'an II, R. F. U. I., extrait du plumeau du greffe de ladite Commission.

Vu la dénonciation contre les nommés Jean Basson, du lieu de Lajarasse, administrateur et membre du District de la Campagne de Lyon, et Charles-Joseph Marque, horloger, place du Change ; interrogatoire fait audit Marque, par devant le Comité des cinq, le 14 du présent.

Où publiquement et en présence desdits Basson et Marque les dépositions des sœurs Marie et Jeanne Syveton, natives de Thiers, et de Suzanne Tabard, native de Lyon ;

Où lesdits Basson et Marque dans leurs réponses et défenses ;

Où le citoyen, commissaire-rapporteur.

Etant prouvé que Jean Basson et Charles Marque, s'étant rendus le mercredi 11 septembre présent mois, dans un cabaret, place de la Platière, n° 61, où ils restèrent depuis midi jusqu'à trois heures, ils y rencontrèrent les citoyennes Jeanne et Marie Syveton, et Suzanne Tabard, qu'ils les engagèrent à manger et à boire avec eux ; que s'étant dit, l'un marchand de bœufs, l'autre marchand de cochons, ils leur tinrent un grand nombre de discours tendant à leur inspirer de la terreur, à décrier la monnaie obsidonnaire, à manifester leur désir de voir entrer l'armée assiégeante dans la ville de Lyon, qu'ils leur dirent qu'il fallait nécessairement que les femmes fissent une insurrection pour livrer la ville à Dubois-Crancé ; qu'ils leur proposèrent d'en être, et d'y engager les femmes qu'elles pourraient connaître ; qu'ils les invitèrent dans le cas où il leur répugnerait d'entrer dans cette mesure de sortir de la ville et d'aller au camp de Dubois-Crancé, pour lui dire que les trois quarts des Lyonnais l'attendaient à bras ouverts ; que ledit Joseph Marque a ajouté qu'il donnerait 25 louis à ladite Marie Syveton pour qu'elle lui apportât la tête du général Précý.

La Cour militaire, considérant que la loi prononce la peine de mort contre les auteurs et instigateurs de conspirations et complots, tendant à armer les citoyens les uns contre les autres et à les mettre en état de guerre civile.

A condamné et condamne, par jugement dernier, lesdits Jean Basson et Charles-Joseph Marque, à être fusillés et mis à mort.

Sera le présent jugement, imprimé et affiché, à leurs frais jusqu'à concurrence de 300 exemplaires.

Fait en la Commission militaire séante au palais de Roanne, le 17 septembre 1793, l'an II, R. F. U. I., par nous, Pierre Loir, président ; Etienne-Antoine Carre, soldat-citoyen, Barthélemy Ferrus-Plantigny, aide-de-camp, Antoine-Honoré-Henri Rostagneur, adjudant-major du second bataillon, caserné à Saint-Etienne et Renoit Labrosse aîné, lieutenant du poste de Roanne, tous juges, ont signé avec le rapporteur .....

Collationné.

MOTLIN (Secrétaire-Greffier.)

*(Imprim. Vatar-Delaroche, 1793.)*

*(Reproduit dans les procès-verbaux de la Commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, par M. GUIGUE, pièce LXII, p. 552.)*

Les Lyonnais usèrent de beaucoup de ménagements envers leurs adversaires et ne condamnèrent à mort que dans quelques cas extraordinaires, tandis que Dubois-Crancé fit de nombreuses victimes.

**BASTIER (FRANCOIS-VICTOR)**, 49 ans, cultivateur au Vigan, condamné à 3.000 livres d'amende, le 9 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

**BATAN** (.....) cavalier lyonnais, tué dans la bataille de Salvizinet, près Feurs, le 3 septembre 1793.

Il faisait partie d'un détachement envoyé de Lyon dans le Forez.

A un moment, dit le marquis de Poncins, « Batan, s'étant aventuré seul, arrive sous les murs d'une maison d'où part un coup de fusil. Une balle lui traverse la tête, il tombe mort. Ses camarades accourent, la maison est cernée, on y met le feu, et ceux qui en

sortent sont fusillés ». Après la dispersion des ennemis, les muscadins (surnom donné aux Lyonnais) victorieux, reconnurent que la perte si regrettable d'un brave cavalier était la seule de cette périlleuse journée. (*Manuscrit du marquis de Poncins, reproduit dans Puy, « Expédition des Lyonnais », p. 152.*)

**BAUD (FRANÇOIS)**, tripiier chez Pradel, à Lyon, âgé de 28 ans, tué le 30 août 1793, pendant le siège. (*Fonds Costé, n° 4683.*)

**BAUDET (ANTOINE)**, marchand quincaillier, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon, petite rue Tupin, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Sous-lieutenant (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BAUDET (CLAUDE)**, commis quincaillier, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon petite rue Tupin, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BAUDEVANT (ANSELME)**, prêtre, né à Lyon, demeurant à Paris, âgé de 63 ans, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté à Paris, le 15 mars 1794.

M. l'abbé BAUDEVANT, prêtre non assermenté, vivait ignoré à Paris dans un modeste domicile pendant l'année 1793. Un royaliste de sa ville natale, proscrit, recherché comme noble et officier d'un ancien régiment, se réfugia chez lui. Soit par sentiment de charité chrétienne, soit par amour de la justice dont cette persécution offensait la sainte cause, l'ecclésiastique accorda l'hospitalité à l'honorable proscrit. Mais bientôt celui-ci fut découvert et son hôte courageux fut arrêté avec lui et condamné à mort.

M. l'abbé Baudevant était un ancien chapelain du duc d'Orléans. Il était aussi accusé d'avoir été complice des crimes commis par Régnault.

(*GUILLON, Martyrs; Liste générale des victimes de Paris.*)

**BAUDINOT (GILBERT)**, avocat, né à Paray-le-Monial, demeurant à Moulins, secrétaire de l'intendant Barthélemy de Boesse (qui fut député de la Noblesse de Lyon aux Etats-Généraux de 1789), âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le dénonçait ainsi :

« BAUDINOT, ci-devant premier secrétaire de l'intendance de Moulins, aristocrate forcené, n'ayant jamais fait un seul sacrifice révolutionnaire depuis 1789. On est forcé à croire qu'il correspondait avec l'infâme famille de Foulon. »

(*Archives du Rhône, Dossier 175.*)

M. Gilbert Baudinot, dont M. Montarlot n'a pas trouvé l'acte de baptême à Paray-le-Monial, devait appartenir à la famille Baudinot, originaire du Charolais. Cette famille, qui remonte à Jean Baudinot, juge bailli d'Anzy-le-Duc au milieu du seizième siècle, a fourni trois conseillers au parlement et plusieurs officiers au bailliage de Charolles.

(*P. MONTARLOT, Les accusés de S.-et-L., p. 486.*)

Une anecdote stupéfiante est racontée sur cette victime.

« Baudinot n'était pas primitivement désigné pour être envoyé à Lyon. Ce devait être un nommé Bodinat. Quelqu'un intercédait pour ce dernier ; mais comme le Comité de surveillance tenait à avoir son compte, on inscrivit Baudinot, auquel on n'avait pas pensé d'abord.

« Baudinot, Bodinat, c'est la même chose », dirent en s'esclaffant de rire les membres du Comité. »

(*J.-S. DE CONNY, Un homme, Cent ans de révolution, p. 22, Moulins, 1889, communiqué par M. MONTARLOT.*)

**BAUDINOT (PIERRE)**, faiseur de pincesaux, né à Gy-en-Comté (Haute-Saône), demeurant à Lyon, rue de la Cage, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier (au siège de Lyon), sorti avec Précý, pris les armes à la main. » (*Tableaux.*)

**BAUDRA (JOSEPH)**, charpentier, à Lyon, âgé de 45 ans, mort des suites de ses blessures le 20 septembre 1793, durant le siège de Lyon.

(*Fonds Costé, n° 4683.*)

**BAUGET (LOUIS)**, prêtre déporté.

Né à Villerest (Loire), il était religieux de l'ordre de Saint-Benoît et âgé de 56 ans ; il habitait Besançon (Doubs).

Envoyé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 13 janvier 1799, il recouvra sa liberté le 10 mai 1800, et se retira à Luxeuil.

(*L'abbé MANSEAU, t. II, p. 226.*)

**BAUMANN (FRANÇOIS-ANTOINE)**, religieux chartreux, sous le nom de Dom Norbert, Baumann réussit à échapper aux vengeances jacobines.

« Dom Norbert BAUMANN était né le 21 février 1747 à Illhauseren (Haut-Rhin), com-

mune faisant partie, avant l'annexion, du canton de Ribeaupillé. Après avoir fait profession à la Grande-Chartreuse, le 22 juillet 1777, il avait été envoyé à Chalais, au mois de juin 1782, puis le 10 juin 1783, à Lyon, où il se trouvait au moment où les religieux furent expulsés, au mois de février 1792, de la Chartreuse du Lys-Saint-Esprit. Il vint alors se réfugier avec huit autres religieux à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, près de Rive-de-Gier. Mais, au mois d'octobre de la même année, il fut, comme tous ses confrères, expulsé de ce couvent. N'ayant plus, sans doute, aucun parent dans son pays natal, il ne put se résoudre à s'éloigner de Sainte-Croix. Il demeura à Pavezin et dans ses environs. Le plus souvent, il se retirait au domaine de la Chapey, ancienne possession des Chartreux. Il trouva aussi un asile dans deux maisons contiguës, entre lesquelles existait une porte secrète de communication. Dénoncé et recherché dans l'une de ces maisons, il se retirait dans l'autre, et réciproquement. Pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet, il fut même réduit, parfois, à se cacher dans les bois. Son mérite était d'autant plus grand, que, dès l'année 1791, le curé de Pavezin, l'abbé Claude Briéry, avait été expulsé de sa cure, et qu'il mourut à Lyon, sur l'échafaud révolutionnaire, le 17 mars 1794. Mais, lui ne continua pas moins à demeurer à Pavezin, où son souvenir s'est conservé jusqu'à ce jour. On n'a point oublié, en effet, les localités, éloignées de tout centre d'habitation, où, pendant la nuit, dans le plus grand mystère et à des intervalles irréguliers, il célébrait la messe, devant une assistance de pieux fidèles. On désigne ainsi la Chapey, le Grand-Valhiv, la Grand-Combe et même Monthieu qui fait partie de la commune de Saint-Paul-en-Jarez. C'est ainsi que, malgré les épreuves subies, il traversa les mauvais jours de la Révolution. Mais tout résisté qu'il fut à cette vie d'alarmes et d'angoisses, et gardant au fond du cœur sa confiance en la Providence, il répétait souvent : « La France est cruellement éprouvée, mais elle subit un juste châtement de l'incrédulité et de l'immoralité du siècle. » Il vécut ainsi, pendant près de dix années et quand fut proclamé le Concordat, en 1802, il se trouvait encore à Pavezin, où il eût voulu établir un couvent de religieuses pour l'éducation des jeunes filles. Peu de temps après, il se retira à Saint-Martin-la-Plaine, où il mourut le 13 novembre 1805, à l'âge de 59 ans. »

(A. VACHEZ. *La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, p. 221.)

## BAUQUIS.

### V. Beauquis.

BAVET (JEAN-ANTOINE), commis-chargeur, né à Givory (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine (au siège de Lyon), membre

du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

## BAVOUX (MAD. CLAUDE).

V. Rolland (Marie).

BAYLE (PIERRE), prêtre déporté à l'âge de 53 ans.

Né à Gumières (Loire) et habitant Cuire (Rhône), il était détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré depuis le 2 décembre 1800, lorsqu'il s'évada le 22 juin 1802.

Un autre Pierre Bayle, né dans le même village, n'ayant qu'un an de moins, sans indication de domicile, figure comme détenu dans la citadelle de l'île d'Oléron depuis le 24 mars 1799. On perd sa trace ensuite. Ce pourrait être le même que le précédent, transféré un an et demi après de l'île d'Oléron à Saint-Martin-de-Ré.

(L'abbé MANSEAU, t. II, p. 226 et 320.)

BAYON (CLAUDE), passementier, né à Saint-Didier (Haute-Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

BEATRICE (JEAN-JOSEPH), tonnelier, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Sergent, contre-révolutionnaire ayant porté les armes pendant le siège, royaliste. »  
(Tableaux.)

BEAUCHAMP (NICOLAS), gendarme, à Lyon, mort de ses blessures au siège de Lyon, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BEAUPRE-DURUS (JOSEPH), ancien fourrier des échevins, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Commissaire de police pendant le siège de Lyon et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

BEAQUIS ou BAQUIS (JEANNE), religieuse, née à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgée de 63 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 17 février 1794.

« Fanatique, ne voulant pas se conformer

aux lois, recevant chez elle des prêtres réfractaires. »  
(Tableaux.)

M<sup>me</sup> BEAUQUIS était religieuse de l'ordre de l'Annonciade, dit « Bleu-Céleste ». Après la suppression des ordres monastiques, elle fut forcée de rentrer dans le monde à un âge avancé. Chez elle, elle menait une vie de cloître et y faisait dire la messe, comme le firent autrefois à Sarnosate, en 297, sous la persécution de Maximien, les saints martyrs Hipparque et Philotée. M<sup>me</sup> Beauquis fut dénoncée, amenée devant le tribunal où elle refusa d'apostasier, et condamnée à mort pour sa religion.

(GUILLOIN, Martyrs ; CATTIN, p. 504.)

BEAUSSON (LOUISE DE). V. Bossan.

BEAUVIGNY (....), demeurant à Lyon, place de la Fédération, tué au siège de Lyon, le 25 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

BÉCHETEL ou BÉCHETELLE (CHRISTOPHE), brasseur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Peyrolierie, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Commissaire aux prisons pendant le siège, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Quelques listes lui donnent le nom de BÉCHELET.

Sur cette victime, M. A. Grand nous communique des pièces qu'il a découvertes aux Archives du Rhône et qui montrent avec quelle rapidité les correspondances se faisaient et combien les exécutions suivaient de près les dénonciations.

Une dénonciation contre M. Béchetel était déposée le 29 nivôse an II (18 janvier 1794) au Comité révolutionnaire de son quartier, en ces termes :

« Dénonciation contre Béchetel, marchand brasseur, usurier : avait été commissaire aux prisons de Roanne et n'avait jamais fait de service dans la Garde nationale. Et au moment de la contre-révolution « il se rendit utile pour les « infernal projets. » — (Signé : CHAZOT, officier municipal.) (Enregistré le 29 nivôse, an II.)

La Commission révolutionnaire, prévenue de cette dénonciation et probablement aussi de l'arrestation de Béchetel, demanda des renseignements au Comité révolutionnaire, qui répondit le même jour comme suit :

« Commune-Affranchie, le 5 pluviôse an II (24 janvier 1794).

« Aux sans-culottes composant la Commission révolutionnaire de Commune-Affranchie, les « sans-culottes du Comité révolutionnaire des « sans-culottes, cy-devant port Saint-Paul.

« Citoyens,

« En réponse à votre réquisition en date du 5 pluviôse, portant injonction à nous de vous envoyer les renseignements sur la conduite du nommé Bechtel de notre arrondissement pendant le siège, nous vous dirons, citoyens, que durant le siège cet homme a toujours été aussi

usurier qu'auparavant, qu'il a été commissaire aux prisons de Roanne et qu'il n'a jamais rien fait jusqu'à ce temps pour la chose publique. Nous vous dirons, citoyens, que c'est d'après la dénonciation du citoyen Chazot, officier municipal, que nous vous instruisons qu'il a été commissaire aux prisons de Roanne (Surt la dénonciation citée plus haut). De plus, citoyens, nous vous faisons passer la copie du procès-verbal de l'argenterie et argent monnayé que nous avons trouvé enfouie dans sa cave le 20 frimaire (10 décembre).

« Salut et fraternité. POUCHOY, président ; GERBOULET, commissaire ..... etc. »

(Le procès-verbal de la découverte de l'argenterie constate qu'un grand nombre d'ustensiles en or et en argent, et 3.698 livres, à sous en espèces sonnantes étaient cachés dans la cave de M. Béchetel à trois pieds de profondeur ou environ.)

Mais, en même temps, le président de la Commission révolutionnaire recevait de Genève une lettre, datée du 20 janvier 1794, conçue en ces termes :

« Citoyen, Il est du devoir de tout bon patriote de te prévenir. Le nommé Béchetel, arrêté et conduit à votre tribunal, a substitué dans notre ville un jeune homme nommé Alliy (?) garçon apothicaire, de qui les sentiments sont connus pour patriote et sage : son interrogatoire vous prouvera le fait de sa justification, et s'il était coupable il nous aurait bien trompés. Nous nous attendons que le premier sera celui de son innocence.

« Sommes vos dévoués concitoyens, DES-FORGES, DEFANCE, VAUPEL, ABRAHAM, PERRET, GENTIL, membres du club des Montagnards de Genève. »

Nous trouvons un nom approchant de Alliy, celui de André Allier, ouvrier en soie, âgé de 19 ans, qui fut acquitté le 29 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

De nombreux cas semblables à celui de M. Béchetel se sont produits ; mais il serait trop long de les reproduire et leur lecture deviendrait fastidieuse.

Rappelons, pour terminer cette notice, que nous devons tous ces détails à l'obligeance de M. A. GRAND.

BEDOR (BENOIT), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Président du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BEDOR-FOUGIER (CLAUDE-LAURENT), fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Capitaine des rebelles, contre-révolutionnaire lié avec les rebelles. » (Tableaux.)

BEGOT (LAURENT-LOUIS), juge de paix, né à..., demeurant à Lyon, rue Saint-Jean,

âgé de 56 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

**BELIN** ou **BELLEIN** (FRANÇOIS-PHILIBERT), 53 ans, administrateur du district de Bourg, acquitté le 8 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Quand on lit les renseignements sur cet accusé, on est surpris de son emprisonnement. C'était un terroriste enragé, comme le prouve la pièce suivante :

« D'après l'avis de la Société populaire de Montluel, assemblée le jour d'hier, dans la salle ordinaire du Comité de surveillance, le comité a recueilli plusieurs faits de civisme en faveur de quatre citoyens détenus, savoir :  
1° **BELIN**. — Deux fils aux frontières l'an premier de la Révolution, ayant été constamment la Terreur des aristocrates, au point que l'on disait que, si les contre-révolutionnaires gagnaient, Belin serait le premier pendu. Son opinion prononcée en faveur de la montagne, d'après l'attestation de plusieurs sans-culottes qui lui ont entendu dire que les trente-deux députés mis en état d'arrestation par la Convention étaient de mauvais citoyens qui trahaient la perte de la République. Enfin son acharnement à poursuivre les aristocrates dans les bois lors qu'il était capitaine, et cela malgré sa corporance. »

(Archives du Rhône, Dossier 327.)

Les trois autres détenus étaient : **PELLISIER**, **DUCRET** et **DELEAU** (V. ces noms) qui furent quand même condamnés à mort.

**BELLESCIZE.**

V. *Regnault.*

**BELLET** (JOSEPH-ANTOINE), cultivateur, né à Maubec (Isère), demeurant à Bourgoin (Isère), officier municipal, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Officier municipal et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BELLISSAN** (JEAN), 36 ans, domestique à Mont-Cindre (Rhône), condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**BELOT** (M. l'abbé), périt pendant le siège de Lyon, les armes à la main.

Il était un ancien professeur du collège d'Aubenas. Sa sœur avait épousé le notaire Baratier. (Communication du D<sup>r</sup> FRANCUS.)

**BEMANI** (JEAN-MARIE-FRANÇOIS), président du Comité, né à Milan (Italie), demeurant à Lyon, âgé de 31 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 17 octobre 1793.

M. **BEMANI**, établi depuis longtemps à Lyon, avait acquis dans le commerce une hono-

nable fortune. Officier municipal, puis président de la Commission populaire de salut public à Lyon, pendant le siège de cette ville, M. Bemani signa plusieurs proclamations pour encourager les Lyonnais à la résistance. C'était un titre pour le signaler à la fureur des révolutionnaires qui le prétendaient « envoyé par les tyrans coalisés ».

(Tableaux.)

Il fut condamné à mort et l'une des premières victimes de la Terreur (17 octobre 1793).

M. Bemani ne démentit point l'admirable fermeté dont il avait fait preuve pendant le siège; sa mort fut digne de ses vigoureuses proclamations. On prétend qu'il ne répondit pas un mot aux bourreaux qui lui firent subir un interrogatoire. Il avait le sourire et l'astuce des Italiens; il se fit remarquer par les grâces et la finesse de ses manières et par l'héroïsme qu'il déploya à l'heure de sa mort. En partant pour l'échafaud, qui était alors sur la place Bellecour, il ouvrit un livre (la Bible) et ne le ferma, après y avoir mis une marque, qu'au moment de monter les degrés de l'instrument fatal; on ajoute même qu'il demanda un instant pour achever le chapitre. Delandine dit bien : « Il finit son chapitre et ferma son livre; celui de la vie fut aussitôt fermé pour lui... ! »

(BRÉGHOT, *Lyonnais dignes de mémoire*, p. 31; BALLEYDIER, t. II, p. 199; COIGNET, *le Siège*, p. 151; MONFALCON, t. II, p. 1027, 1072; CH. MASSAS, *le Siège*, p. 62; DELANDINE, *Prisons*, p. 137.)

**BENIE** (ENNEMOND), imprimeur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Charité, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précy, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**BENIQUET** (GASPARD-FÉLIX), marchand drapier, né à Sumène (Gard), demeurant à Lyon, rue Mulet, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste, ayant payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**BENOIT** (JACQUES), boulanger, né à Brindas (Rhône), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier caserné, l'un des dévastateurs du club central. » (Tableaux.)

**BENOIT** (JEAN-BAPTISTE), fabricant, né à Lyon, y demeurant, quai Pelletier, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, a contribué par ses propos à la rébellion. » (Tableaux.)

M. J.-B. BENOIT contribua avec zèle à la défense de Lyon, en communion d'idées avec son parent M. Péricaud (V. ce nom). Il avait signé un des premiers des mandats obsidionaux et paya de sa tête ce prétendu crime. (PÉRICAUD, *Tablettes chronologiques*; L. NIERCE, *Lyon militaire*, p. 197.)

« Il avait été recteur de la Charité de 1779 à 1782. » (Dr J. DRIVON, *Miscellanées*.)

**BENOIT (PIERRE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, à la Guillotière, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine des grenadiers, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BENOIT-COSTE**, selon *Destéfanis*.  
V. *Coste*.

**BENOIT-JACOB** (selon *Destéfanis*, qui le cite deux fois).  
V. *Jacob*.

**BENOIT-VOURLAT**. V. *Vourlat*.

**BENOT (PAULIN)**, concierge de prison, né à Fontaines, près Lyon, demeurant à Lyon, place de Roanne, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Ci-devant concierge des prisons de Roanne; a participé à l'assassinat commis sur Hidins. » (Tableaux.)

On sait que ces prisons étaient dans le palais, dit de Roanne, qui est aujourd'hui le Palais de justice, à Lyon.

M. BENOT était concierge des prisons de Roanne depuis le 16 juin et pendant le siège. « Il était employé à la partie de sûreté conduisant les prisonniers des prisons au palais. » (Archives du Rhône, Dossier 127.)

**BÉRANGER (CHARLES)**, 27 ans, prêtre, à Serrières (Ardèche), condamné à la déportation, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**BÉRANGER (CLAUDE)**, chirurgien, né à Lyon, y demeurant, rue Thomassin, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. BÉRANGER était chirurgien « à la Charité et restait chez son père, rue Thomassin, n° 3 ». (Archives du Rhône, Dossier 127.)

« Suivant M. le Dr J. DRIVON, il était seulement élève en chirurgie. » (*Miscellanées*.)

**BÉRAUD (MARCELLINE)**, marchande, à Saint-Etienne, sœur du conventionnel Marcellin Beraud.

Elle était fille de Antoine Beraud, marchand fourbisseur à la Grange-de-l'Œuvre, près Saint-Etienne, et de Laurence Soviche. Taxée révolutionnairement à 100.000 livres pour une fortune évaluée à 200.000 livres, elle fut arrêtée le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), mais elle fut presque aussitôt remise en liberté après avoir versé 1.500 livres. On installa chez elle et à ses frais quatre garnisaires pour la surveiller; elle versa un deuxième acompte de 2.500 livres. Elle ne fut plus inquiétée après le rappel de Javogues, qui n'avait aucun ménagement pour elle parce que son frère, Marcellin Beraud, qui siégeait à la Convention, n'avait pas voté la mort de Louis XVI.

(C. DEVIET, *Mémorial*, 1697.)

Marcellin Beraud fut, en effet, un conventionnel modéré et indépendant, car on le voit voter tantôt avec la droite tantôt avec la gauche de l'Assemblée.

M. Beraud avait été premier maire de Valbenotte en 1789, puis juge de paix. Il mourut en 1809, laissant un fils dont les descendants existent encore à Saint-Etienne.

**BÉRAUD (PAUL-EMILIEN)**, né en 1750, mort en 1836, est signalé ici comme auteur d'une Histoire du siège de Lyon.

Ancien avocat, procureur de la Commune pendant le siège de Lyon, M. BÉRAUD fut député au Conseil des Cinq-Cents et ensuite magistrat sous l'Empire et sous la royauté. Il était en dernier lieu conseiller à la Cour royale de Lyon. On assure qu'il est l'auteur de l'ouvrage suivant, intitulé :

« *Histoire du Siège de Lyon, ou récit exact des événements qui se sont passés dans cette ville sous le commandement de Pracey, et des horreurs qui s'y sont commises par ordre des proconsuls Collot d'Herbois, Albitte, Fouché (de Nantes) et autres scélérats. — Par un officier de l'état-major du siège, échappé du carnage et réfugié en Suisse. (Lausanne, Lyon, 1795, in-8° de 116 pages).* »

On a attribué cet ouvrage à M. B. Rognon (V. ce nom), mais il semble que c'est à tort.

M. Béraud a revendiqué pour lui-même le trait de dévouement que MM. Delandine et l'abbé Guillon ont mis sur le compte de M. Ponthus-Loyer. (V. ce nom.)

M. Paul-Emilien Béraud était fils de Jean-Baptiste Béraud, bourgeois de Lyon, et de Marie-Anne Perret. Il avait épousé, en 1768, Anne-Marie Orsel, fille de Joseph Orsel et de Jeanne-Marie Ferroussat.

(DE JOUVENCEL, p. 736.)

**BERCHOUX (ANTOINE)**, ancien militaire, demeurant à Saint-Romain-de-Popey (Rhône), âgé de 57 ans, condamné par

la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 23 novembre 1793.

« Entré à Lyon du temps du siège, y a porté les armes. » (Tableaux.)

M. BERCHOUX avait contribué avec zèle à la défense de Lyon. Il subit pour cela le supplice de l'échafaud.

Nous croyons qu'il était le père ou l'oncle de M. Joseph Berchoux, le poète. Celui-ci, né à Lay (Loire) en 1765, et neveu du général Précý, était juge quand éclata la Révolution. Il prit du service dans l'armée républicaine pour échapper à la proscription, et le quitta pour s'adonner aux lettres. Il débuta par une épître qui commence par ce vers célèbre :

« Qui me délivrera des Grecs et des Romains ? »

Il avait aussi composé une « Epître politique et galante » remarquable par sa verve et son esprit d'à-propos et commençant par ces mots :

« Vous voulez, aimable Euphrosine... »

(BAILEYDIER, t. II, p. 376, et t. III, p. 138.)

Cette satire mordante coûta la vie à plusieurs personnes qui en furent nanties lors des visites domiciliaires. Mais l'œuvre qui donna au poète lyonnais une place distinguée dans le monde littéraire fut son beau livre sur la « Gastronomie », poème badin, en quatre chants, qui, publié en 1800, fut comparé à « Vert-Vert » ou même au « Lutrin », et obtint un grand succès. M. Joseph Berchoux mourut en 1839. Il avait été témoin, avec Cudel de Moncolon, dans l'acte de décès du général de Précý en 1820. Dans cet acte, il est désigné avec l'âge de 59 ans. Mais, comme nous croyons qu'il est né en 1765, il ne devait avoir que 55 ans. La même erreur s'est peut-être produite pour Cudel de Moncolon (V. ce nom), dont nous parlerons plus loin.

BERGASSE (JOSEPH-DOMINIQUE), négociant-commissionnaire, né à Lyon y demeurant, rue Lafont, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Dominique BERGASSE avait été l'un des électeurs du Tiers-Etat de la ville de Lyon en 1789. Il était le frère du suivant, M. Nicolas Bergasse, constituant. Son père, M. Joachim Bergasse, était né à Tarascon-sur-Ariège, où sa famille exerçait depuis plusieurs générations les premières charges municipales ; mais il était venu, encore jeune, se fixer à Lyon où il épousa, en 1746, demoiselle Benoîte Arnaud, dont il eut, entre autres enfants, cinq fils, Henri, Dominique, objet de cette notice, Nicolas qui suit, Louis et Alexandre. D'après une ancienne tradition, la famille Bergasse tirerait sa première origine de Sainte-Marie en Andalouse d'où elle serait venue à une époque qu'on ne peut préciser.

M. Dominique Bergasse, qui habitait Lyon avec son frère Alexandre, avait été, au début de la Révolution, partisan des réformes que, d'ailleurs, tout le monde souhaitait en 1789. On trouve sa signature au bas d'une adresse des électeurs du Tiers-Etat à l'assemblée nationale, la félicitant des « sages décrets » qu'elle rendait.

Un auteur, très attaché à la Révolution (WAHL, *Premières années de la Révolution à Lyon, passim*), prend prétexte de cette signature pour montrer M. Dominique Bergasse « épousant avec enthousiasme la Révolution qui devait l'envoyer à l'échafaud ». (*Archives nationales*, B. III, 76, p. 700.)

On peut voir, par ce qui suit, combien cette appréciation est erronée.

Ses idées, comme celles de ses frères, étaient celles des Monarchiens de l'Assemblée, des Mounier, des Malouet, des Lally-Tollendal. Une lettre de M<sup>me</sup> Roland à Brissot ne laisse aucun doute sur ce point.

« Février 1790 (de Lyon).... Vous apprendrez peut-être avec étonnement que les « frères Bergasse (Dominique et Alexandre) « s'expliquent ici d'une manière peu édifiante pour les patriotes sur la révolution « actuelle. Ils la désapprouvent hautement, « ils témoignent du dédain pour l'Assemblée nationale ; ils blâment ses opérations « ainsi que la dernière démarche du Roi : « vos principes et vos ouvrages leur paraissent également répréhensibles. »

(Communiqué par M. Paul BERGASSE, avocat à Marseille.)

Dans une autre adresse, il demandait avec ses collègues que les ouvriers des fabriques de Lyon, de Saint-Etienne et de Saint-Chamond fussent payés en argent et non en assignats. C'était un noble sentiment de charité et d'équité qui n'avait rien de révolutionnaire.

Après le siège de Lyon, dont il avait été un des défenseurs, M. Dominique Bergasse fut emprisonné, et les détails qu'on nous a communiqués montrent une conduite particulièrement édifiante pendant sa captivité et révèlent une âme d'élite. Il fut regardé comme un saint par ses compagnons d'infortune, suivant le témoignage d'un jeune homme, nommé Antoine Dubuyat et d'un libraire, M. Matheron, qui lui survécurent tous les deux, et d'après un manuscrit inédit dont on a eu l'obligeance de nous remettre les extraits suivants. Cette sainteté se trouve presque affirmée par les sentiments sublimes exprimés dans sa dernière lettre écrite à sa femme et que nous reproduisons ci-après :

« Comme sa femme cherchait un moyen de l'arracher à la mort, on lui en proposa un qu'elle crut légitime : c'était de déclarer que son mari n'avait rien fourni pour le siège de Lyon, quoiqu'il eût donné des balles de coton. Elle pria donc son beau-frère, Louis Bergasse, d'aller en faire la proposition au cher prisonnier. Mais Bergasse refusa d'échapper au sort qui l'attendait en disant un léger mensonge. Il répondit à son épouse en ces termes : « Je ne t'avais pas encore écrit. « ma chère enfant, pour ne point t'affai-

« blir ; je le fais aujourd'hui pour te fortifier. Ce que tu me conseilles par Louis ne peut pas se faire. Souviens-toi qu'il est annoncé que le moment viendra où chacun sera appelé par son nom. Il ne faut pas que je m'abandonne, puisque ce moment est venu. Dieu visite mes péchés passés, et il m'ouvre peut-être cette porte pour me faire les miséricordes dont il est dit qu'il vient avec les mains pleines. Prie donc Dieu de toutes tes forces, afin qu'il donne à ton mari le courage de ne rien faire contre sa loi, et que j'aie cela par devers moi, comme l'assurance qu'il me pardonnera mes péchés. Je serai content, si tu entres dans cette pensée. Ce serait m'abandonner de te le laisser aller à une faiblesse que je croirais criminelle ; tu me serviras bien mieux par tes prières, en demandant à Dieu avec sincérité que sa volonté soit faite. J'espère que tes prières me mettront alors fort avant dans le cœur la même chose. Souviens-toi que Dieu t'a créée, t'aime bien davantage que moi, quand même tu sais que rien ne manque à l'amour que j'ai pour toi. Adieu, ma chère enfant, fortifie-toi. Dieu est notre juge, mais il est notre père ; et c'est lui-même qui nous met où nous sommes, pour notre excellent bien. Je t'embrasse, ma chère enfant, et je te prie d'embrasser nos petites pour nous deux. Il faut remercier le citoyen Vachiat de tout le bien qu'il nous a fait ; c'est bien une consolation que Dieu nous a donnée ; mais il ne faut pas offenser son saint nom. »

« Malgré cette lettre, M<sup>me</sup> Bergasse conservait toujours l'espoir de son élargissement, et elle s'en tenait si assurée, d'après ses démarches et sollicitations, que le 9 décembre 1793, jour auquel elle s'attendait à l'élargissement de ce cher mari, après avoir récité les prières de la messe, elle fit préparer un grand repas, auquel elle avait invité plusieurs parents et amis, pour s'en réjouir avec eux. Mais que cette joie fut courte ! Une servante qui se trouvait dehors lui dit, en rentrant, qu'elle avait vu conduire son maître au lieu de l'exécution. (Nous croyons que c'est à la guillotine, car le 9 décembre, il n'y eut pas de fusillés. M<sup>me</sup> Bergasse, terrorisée à cette nouvelle, aurait succombé à sa douleur, si les vœux consolantes que présente la religion n'eussent soutenu sa faiblesse. Elle tomba d'abord évanouie ; mais quand elle eut repris ses sens, la foi lui fit prononcer ces belles paroles : « Que je suis heureuse d'être la femme d'un martyr ! » Le souvenir des grâces que Dieu avait faites à son mari, qui venait de sacrifier sa vie pour la justice et la vérité, tandis qu'il aurait pu la conserver par un léger mensonge, la ranima, et lui fit porter généreusement cette croix douloureuse, qui devait être suivie de tant d'épreuves et de tribulations. »

M<sup>me</sup> Dominique Bergasse mourut à Lyon, le 16 décembre 1818. De son mariage, elle avait eu deux filles : 1<sup>o</sup> Marguerite, décédée à Lyon le 4 mai 1824, âgée de 32 ans ; 2<sup>o</sup> Angélique, décédée à Lyon en février 1810, âgée de 16 ans et 6 mois. Postérité éteinte.

(Communication de M. Guillaume PELETIER,

possesseur du manuscrit cité, écrit vers 1840 par M. A. GIBAUD, lequel est mort en 1862. On trouve la lettre reproduite dans un récent ouvrage sur « Nicolas BERGASSE », dont nous parlerons dans la notice suivante.)

**BERGASSE (NICOLAS)**, Constituant, libéré sans jugement.

M. Nicolas BERGASSE, député du Tiers-Etat de la campagne de Lyon, né à Lyon en 1750, avait été avocat dans sa ville natale, puis à Paris. Il était le frère du précédent, M. Dominique Bergasse.

Dès l'année 1772, le jeune Nicolas Bergasse s'était fait remarquer par un discours d'apparat sur « l'honneur » prononcé à Lyon le jour de saint Thomas. De nombreux discours, rapports, plaidoiries, entre autres le retentissant procès de Kornmann (1786-1789) lui valurent une immense réputation. Ce ne fut qu'en 1791 qu'il réalisa le mariage qu'il avait projeté plusieurs années avant, avec M<sup>lle</sup> Perpetue Aubert de Saint-Georges-du-Petit-Thouars, d'une famille noble d'Anjou. M<sup>lle</sup> du Petit-Thouars était une « jeune personne jolie, aimable, d'un grand mérite », écrit Montlosier dans ses *Mémoires* (t. II, p. 311). Elle avait refusé les partis les plus brillants pour s'unir à lui.

Aux Etats Généraux, devenus Assemblée Nationale, appelée aussi Constituante, il fut membre du Comité de constitution. Après le vote en faveur d'une chambre unique, après les journées d'octobre, il cessa de paraître aux séances et prit énergiquement parti contre l'Assemblée. Louis XVI lui avait demandé un plan de gouvernement qu'on a retrouvé parmi les papiers de l'« armoire de fer », et qui a disparu, original et copie, dans un incendie.

Après la mort du roi, M. Bergasse se préoccupa de pourvoir à sa sécurité personnelle et de rétablir sa santé très ébranlée depuis quatre ans ; il quitta Paris pour se rendre à Bagnères-de-Bigorre avec sa femme, une gouvernante et un domestique. Pour ce voyage, il s'était muni d'un certificat de sa section, constatant qu'il s'était toujours comporté en bon citoyen. Il avait même fait plusieurs libéralités qui figurent au procès-verbal de l'Assemblée, avec « mention honorable du civisme du citoyen Bergasse ». (Nicolas BERGASSE, p. 180 et suiv.)

Il y vécut un an dans la retraite et la tranquillité la plus complète, sans y être inquiété. Mais un mauvais coup se préparait dans l'ombre contre lui. « Un de ces hommes, comme il s'en rencontre souvent dans les révolutions, le citoyen Garrigues, garçon imprimeur à Tarbes et membre — comme de juste — de la Société républicaine de cette ville, a pensé qu'il se fera une réputation utile à sa fortune en livrant à la prison ou à l'échafaud un ex-constituant. Ce n'est pas qu'il ait quelque grief personnel contre Bergasse, car il ne le connaît même pas ; mais son zèle républicain et son ambition lui persuadent de le dénoncer. Il se fait donc envoyer à Paris par la Société populaire de Tarbes. Là, il voit le représentant Vadier, et grâce à son entre-

« mise, il obtient du Comité de sûreté générale un arrêté en date du 17 frimaire an II (7 décembre 1793), portant ordre de mettre Bergasse en état d'arrestation et de le transférer dans la maison de détention de Tarbes. »

M. Bergasse fut, en effet, arrêté le 5 février 1794, à Bagnères-de-Bigorre et transféré à Tarbes, où il resta jusqu'en thermidor. Un arrêté des Comités de Salut public et de sûreté générale, en date du 7 thermidor, ordonnait son transfert à Paris, pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire. Mais, entre la date de l'arrêté et celle du transfert, un événement heureux se produisit, la chute de Robespierre (9 thermidor) qui ramena l'espérance dans le cœur des prisonniers. Toutefois, la transfert de M. Bergasse fut un véritable calvaire, autant par la cruauté de ses gardiens que par l'état déplorable de sa santé. Enfin, il fut condamné à la détention jusqu'à la paix, bien que le jugement constate « qu'il n'existe au procès aucune preuve de délit contre-révolutionnaire », et remis en liberté par arrêté du Comité de sûreté générale en date du 24 nivôse an III (13 janvier 1795).

Au sortir de sa prison, M. Bergasse résumait son impression dans la lettre suivante, adressée à son beau-frère M. Aristide du Petit-Thouars, illustre marin qui se trouvait alors dans des régions sauvages :

« Paris, 20 mars 1795.

« Bonjour, ils m'ont fait tout le mal qu'ils pouvaient me faire, ils ont tué un de mes frères (Dominique qui précède), détruit ma fortune, réduit en cendres ma ville natale, brûlé mes manuscrits, et je n'échappe au supplice que par hasard. Mais cela viendra à la fin, si Dieu les laisse faire. Faites tous mes compliments aux sauvages que j'ai toujours cru beaucoup plus policés que notre misérable peuple de savants, de philosophes et de gens de lettres.

« Le diable est déchaîné du fond des enfers... Et puis nous avons de la métaphysique, c'est-à-dire un art bien subtil de roidir toutes les fibres du cerveau, en desséchant toutes les affections du cœur. Vos bons sauvages ne savent rien de tout cela. Puissent-ils ignorer toujours nos prétendus principes de société et croire encore pendant plusieurs siècles aux sorciers, qui me paraissent de tout point si supérieurs aux philosophes. »

(Nicolas BERGASSE, p. 208.)

Après sa libération, M. Nicolas Bergasse se retira auprès de son frère Alexandre, qui avait une belle propriété à Salornay (Ain). Dans sa retraite volontaire, il ne cessa de s'intéresser à son pays, de se passionner pour les grandes causes qu'il défendit encore par des écrits.

C'est ainsi qu'on trouve son nom mêlé aux affaires publiques en 1814, en 1816 et en 1821, époque où il fut traduit en cour d'assises pour un Essai sur la propriété, réclamant la restitution des biens nationaux. M. Nicolas Bergasse méritait d'être nommé conseiller d'Etat, lorsque la Révolution de 1830 éclata. Il y perdit une pension de 6.000 francs que la Restauration lui avait allouée et mourut en 1832. Agé de 82 ans.

Son fils unique, M. Paul Bergasse, s'était marié en 1827 à sa cousine, Sidonie du Petit-

Thouars. De ce mariage étaient nés trois enfants, dont un fils, Abel (1832-1890) qui, à la suite de l'héritage d'un oncle maternel, fut autorisé par ordonnance royale du 17 février 1848 à porter le nom de Bergasse du Petit-Thouars, et qui a porté l'illustration du nom au plus haut degré, comme vice-amiral, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et grand-officier de la Légion d'honneur. Ses enfants, M. Aristide Bergasse du Petit-Thouars, lieutenant de vaisseau, dont les brillants services dans la campagne de Casablanca lui ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur à l'âge de 33 ans, Mesd. Emmanuel Ronin, Roca d'Huytéza et Auguste Lampierre, représentent de nos jours la descendance directe de M. Nicolas Bergasse.

(Nous avons commencé cette notice avec des extraits de nombreux ouvrages et nous l'avons complétée avec un nouveau livre, paru en 1910 sous le titre de : NICOLAS BERGASSE, avocat au Parlement de Paris, député du Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Lyon aux Etats-généraux (1750-1832), avec une introduction par M. Etienne Lamy, de l'Académie française, édité par la librairie académique, Perrin et Co, à Paris. (1 vol. in-8°, de 445 pages). Nous devons la communication de cet ouvrage à l'obligeance et à l'amabilité de M. Alexandre Bergasse, négociant à Marseille.)

BERGE (JACQUES), élève en chirurgie, né à Pougy (Aube), demeurant à Lyon, place de la Douane, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BERGEON (HUGUES), rentier, demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 64 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

M. BERGEON avait été commandant des sections au 29 mai 1793.

« Convaincu d'avoir désarmé les patriotes et fait des visites domiciliaires pour les dépouiller. » (Tableaux.)

M. Bergeon était prisonnier à Saint-Joseph et signalé par la fiche suivante :

« Hugues Berjon, 64 ans, vivant de ses revenus, de Lyon, rue Lainerie, n° 97, a été commissaire du comité de surveillance de la section, pour présider à la distribution des vivres pour les habitants non armés et indigents, et n'a jamais rien signé, a été arrêté par un commissaire de la section de la rue Juiverie. » (Archives du Rhône, Dossier 108.)

BERGER (HUGUES-JOSEPH-MARIE), avocat, né à Fleurieu (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Vice-président de section, contre-révolutionnaire, a donné 200 livres pour soutenir le siège. »  
(Tableaux.)

Nous ne savons quel rapport il peut y avoir entre cette victime et M. Jean-François Berger qui, avocat aussi, après avoir été conseiller en la Sénéchaussée de Lyon, fut élu membre du tribunal de district et installé le 18 décembre 1790. Un autre Berger, avoué à Lyon, fut greffier de ce même tribunal en 1791.

(WAHL, GONON, GUIGUE, l. c.)

**BERGERET (CLAUDE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêcherie, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BERGERON (PIERRE)**, cultivateur, né à Roanne (Loire), y demeurant, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Soldat caserné et contre-révolutionnaire, venu de Roanne pour se joindre aux rebels. »  
(Tableaux.)

**BERLAND (DENIS)**, 33 ans, notaire, à Saint-Christophe, acquitté le 19 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Denis BERLAND, né le 2 mars 1760, à Saint-Christophe-en-Brionnais (arrondissement de Charolles), de Léger Berland et de Michelle Denis, s'était marié le 7 janvier 1784, à Ligny (même arrondissement), avec Abel-Claude-Marie-Camille-Diane Lefebvre, filleule du marquis de Vichy. Il avait été d'abord arrêté et incarcéré à Marcigny, par ordre de Lapalus, en qualité de « notaire et agent de la maison de Vichy ».

(P. MONTARLOT, l. c., p. 493.)

**BERLAND (JEAN-JACQUES)**, ouvrier chocolatier, né en Suisse, demeurant à Lyon, place de la Fromagerie, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné (au siège de Lyon), contre-révolutionnaire pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**BERLIN (JACQUES)**, né à Saint-Chamond (Loire), âgé de 50 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BERLIOT ou BERLIOZ (ANDRÉ)**, ouvrier en soie, né à Jallieu (Isère), demeurant à Lyon, rue Paracis, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Fusilier, a persécuté les patriotes et coopéré à la rébellion lyonnaise. »  
(Tableaux.)

**BERNAJÉ (CLAUDE-ETIENNE)**, 36 ans, prêtre, à Pouilly-les-Feurs, condamné à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

M. Bernajé était né à Cluny (Saône-et-Loire).  
(P. MONTARLOT, l. c., p. 504.)

**BERNARD (ANTOINE)**, marchand, né à Lyon et y demeurant, rue des Prêtres, âgé de 53 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Lieutenant-colonel » pendant le siège.  
(Tableaux.)

La citation suivante pourrait se rapporter à cette victime, car nous ne voyons pas à qui il faut l'attribuer :

M. BERNARD (?) était membre de la Société des « Amis de la Constitution », c'est-à-dire un patriote, qui vendait sa toile à « faux aunage », dit un pamphlet. (Wahl, p. 230.)

Son amour pour la Révolution ne l'a pas sauvé du dernier supplice. D'ailleurs, parmi les deux mille victimes environ dont se compose notre tableau, toutes ne sont pas mortes pour la religion ou la monarchie ; un assez grand nombre ont péri à la suite de dénonciations dictées par la vengeance ou la haine des différentes factions qui se disputaient le pouvoir. L'anarchie et la rage étaient telles que les violents eux-mêmes se devaient entre eux.

**BERNARD (CLAUDE)**, clerk de notaire, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BERNARD (CLAUDE)**, marchand brodeur, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Clair, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BERNARD (FRANÇOIS)**, marchand de liqueurs, né à Lyon, y demeurant, place de la Baleine, âgé de 39 ans, condamné

par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Caporal des grenadiers casernés, zélé permanent et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BERNARD (GERMAIN)**, charpentier, demeurant à Lyon, rue Grôlée, âgé de 27 ans, mort de ses blessures, le 20 septembre 1793, durant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4688.)

**BERNARD (JEAN)**, cordonnier, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Of (Rhône), demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Grenadier caserné, a fait le service pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

**BERNARD (JEAN)**, adjoint de l'exécuteur, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, faubourg de la Guillotière, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril, et guillotiné dix jours après, le 16 avril 1794.

« Complice des assassinats commis sur les personnes du patriote vertueux Chalier et du citoyen Riard. »

(Tableaux.)

Jean BERNARD, aide du bourreau Ripet, fut jugé le 6 avril, en même temps que son chef et condamné à mort. Nous verrons au mot Ripet l'explication de ce jugement, qui est considéré par les légistes comme un fait monstrueux par son étrangeté. Bernard ne fut exécuté que dix jours après sa sentence. Sa dernière parole fut une malédiction contre Fouché, l'organisateur des exécutions en masse. Il mourut avec une sorte de courage, comprenant un peu tard qu'il méritait la mort pour avoir immolé si docilement tant d'innocents.

(FAYARD, *Trib. révol.*, p. 167, BALLEYDIER, l. c., t. III, p. 8.)

**BERNARD (JEAN)**, marchand brodeur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Fusilier (au siège de Lyon), ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BERNARD (JEAN-BAPTISTE)**, marchand boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Dévastateur du club de Commune-Affranchie. »

(Tableaux.)

On le trouve qualifié d'officier de gendarmerie pendant le siège. Il était, en effet un des douze gendarmes exécutés le 11 décembre 1793.

**BERNARD (LAURENT)**, prêtre déporté à l'âge de 60 ans.

Né à Saint-Martin... (diocèse de Lyon), où il était curé, il fut détenu à l'île d'Oléron depuis le 24 juin 1799. La date de sa mort est inconnue. (L'abbé MANSEAU, t. II, p. 320.)

**BERNARD (LOUIS)**, gendarme, né à Ferrières (Allier), y demeurant, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins sollicitait sa condamnation à mort par la note suivante :

« Bernard, ancien gendarme, ci-devant « receveur des gabellies, tenant chez lui continuellement des conciliabules de contre-révolution, portant sur sa figure la marque « de l'aristocratie. »

(Archives du Rhône, Dossier n° 175.)

**BERNARD (LUCRÈCE-MARIE)**, épouse de Goyet, acquittée le 23 novembre 1793, par la Commission populaire de Feurs.

Le jugement qui l'acquitte se termine par cette observation : « Mais, comme il résulte « de sa correspondance avec des prêtres déportés qu'elle est suspecte, elle sera renvoyée au comité de surveillance de Montbrisé (lisez Montbrison), pour être pris à son égard telles mesures de sûreté générales qui seraient jugées convenables ». Nous avons tenu à citer ce considérant du jugement pour montrer avec quel acharnement on poursuivait les personnes soupçonnées de pratiquer leur religion et qui, en d'autres temps, eussent été l'objet du respect et de l'admiration de leurs concitoyens.

(S. DE LA CHAPELLE, *Trib. révol.*, p. 261. Voyez la notice de Michel GOYET, dont la belle conduite ne l'a pas sauvé de l'échafaud.)

**BERNARDON (JEAN-FRANÇOIS)**, clerc d'avoué, né à Saint-Maximin (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Peyrolierie, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Canonnier, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

**BERNE (MARIE-JEANNE)**, 48 ans, couturière à Fontaine, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

BERNOU.

V. *Rochetaillée.*

**BÉROT (CHARLES)**, dit Dassier, 47 ans, ex-noble, demeurant à Boyer (Loire), condamné à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**BERRURIER (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de dorures, né à Lyon, y demeurant, rue de Clermont, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Capitaine des rebelles et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BERRUYER (FRANÇOISE)**, veuve d'Alexis Gagnière, née à Lyon, y demeurant, place Saint-Nizier, âgé de 33 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 18 décembre 1793.

M<sup>me</sup> Gagnière, après avoir passé quelques années de sa jeunesse dans les dissipations du monde, était devenue un modèle de piété. Veuve de bonne heure avec trois filles, elle fut affligée des malheurs que la Révolution attirait sur l'Église. Sa maison renfermait un oratoire secret. M. Linsolas dit dans ses mémoires qu'il avait passé chez elle une partie du siège, et il loue sa piété et son courage, ainsi que la belle conduite de nombreuses femmes lyonnaises.

M<sup>me</sup> Gagnière eut le pressentiment d'être arrêtée pour sa foi ; dans une lettre, elle écrivait : « Je suis prête à tout, Dieu sera mon aide ». Arrêtée le 14 novembre 1793, elle vécut plus d'un mois dans la prison, où elle eut une vision, comme sainte Bernette, lui annonçant qu'elle n'avait plus que quelques heures à vivre. Le lendemain, elle fut en effet jugée à onze heures et demie et exécutée à une heure.

Les juges poussèrent la scélératesse jusqu'à faire afficher qu'elle était condamnée non seulement comme fanatique, mais aussi « pour avoir volé à ses enfants 3.000 livres, qu'elle avait données afin d'alimenter la guerre contre la Convention ».

On trouve, en effet sur les *Tableaux* qui furent affichés, sous le n° 585, Françoise Berruyer « contre-révolutionnaire, a donné 3.000 « livres pour le siège, pris sur le patrimoine « de ses enfants ».

Cependant, cette contribution, à laquelle elle n'avait pu se soustraire, avait été prise sur sa propre dot. Ses filles étaient accourues pour implorer les juges en sa faveur ; ceux-ci les repoussèrent avec barbarie, en leur disant : « Retirez-vous, vous êtes bien heureuses de ne pas être grandes ; vous y passeriez comme votre mère ». Elles se rendirent au pied de l'échafaud et offrirent leur tête pour sauver celle de leur mère. (Ce détail est consigné dans l'*Adresse du Peuple de Lyon*, contre Collot d'Herbois, 17 ventôse,

an III). La veuve Gagnière obtint la faveur de garder un fichu pour couvrir ses épaules en montant à l'échafaud. C'était une nouvelle ressemblance avec sainte Perpétue qui, livrée à un animal furieux, se préoccupait moins de ses douleurs que de cacher sa nudité aux avides spectateurs.

(GUILLON, *Martyrs ; Archives de l'Archevêché, Actes authentiques ; on trouve aux archives départementales du Rhône, dossier 185, une lettre émouvante des trois jeunes filles, âgées de 8, 10 et 12 ans. Sa longueur ne nous permet pas de la reproduire ici*). Plus tard, ces jeunes filles sortirent de France et prirent le voile à Venise. L'une d'elles, ayant reconnu qu'elle n'était pas appelée à la vie religieuse, épousa un noble émigré, le comte de Saint-Priest. (*Semaine religieuse du Diocèse de Lyon, 9 décembre 1910.*)

**BERRUYER (PIERRE)**, épicier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Cage, âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

BERRY.

V. *Labarre.*

BERT (FLEURIE).

V. *Jouve (Dame).*

**BERTAUD ou BERTHAUD (ELÉONORE)**, dame Ollier, libraire, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Pierre, âgée de 59 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

« M<sup>me</sup> Ollier était accusée « d'avoir dénoncé le citoyen-maire (Bertrand). » (*Tableaux.*)

**BERTAUD (FRANÇOIS-BENOÎT)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, montée de Fourvière, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Lieutenant des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BERTAUD (GABRIEL)**, parfumeur, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Vice-président de section, contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BERTAUD (JEAN)**, agriculteur, né à Meximieux (Ain), demeurant à Saint-Just-Lyon, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. » (*Tableaux.*)

**BERTAUD (JEAN-ALEXANDRE)**, commerçant, officier municipal provisoire à Lyon, âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

Il fut exécuté avec neuf autres collègues de la municipalité provisoire comme « contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

**BERTELIÉ cadet (NICOLAS)**, cocher, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BERTET (JACQUES)**, affaneur, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Sergent des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BERTET (SIMON)**, épicier, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Capitaine (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BERTFRAISSE**, *nom estropié dans les listes pour Philibert FRAISSE*. (V. ce nom.)

**BERTHAUD ou BERTAUD (MICHEL)**, prêtre déporté à l'âge de 57 ans.

Né à l'Arbresle (Rhône), curé, proc. gén. à Montgobert (Aisne), diocèse de Soissons, il fut détenu depuis le 5 septembre 1793, quoique assermenté, dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, où il mourut.

(L'abbé MANSEAU, t. II, p. 226.)

**BERTHET (CLAUDE-JOSEPH)**, charpentier, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier et contre-révolutionnaire, maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

**BERTHET (PIERRE)**, dit l'Eveillé, arquebusier, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Grenadier caserné, espion des rebelles. » (Tableaux.)

M. BERTHET, l'Eveillé, que les listes donnent comme arquebusier de profession, était un ancien huissier de police. En décembre 1790, il avait été un des confidants de M. Guillin de Pougelon, dans le fameux complot, connu sous le nom de « Conspiration Guillin ». M. Berthet, qui s'était tiré d'affaire dans les poursuites faites après la découverte de ce complot, n'échappa point aux griffes de la Terreur. (Wahl, p. 261.)

**BERTHIÉ (ANDRÉ)**, fondeur, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Canonnier pendant le siège, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

**BERTHOLON (JOSEPH)**, aubergiste, né à Montluel (Ain), y demeurant, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« A traité de brigands les volontaires du bataillon de l'Ardèche et a colporté un libelle émané des autorités rebelles de Lyon. » (Tableaux.)

A ces motifs, le jugement du 14 nivôse (3 janvier 1794) ajoute :

« ... pour être venu de Montluel à Lyon, à l'effet d'être témoin du supplice de l'immortel Chalier ; pour avoir applaudi à cet assassinat, et dit au citoyen Marion, horloger : C'est bien fait, c'est un coquin qui voulait faire périr les honnêtes gens. »

(Archives du Rhône, I. 1666.)

**BERTHOLON (LOUIS)**, gendarme à cheval, né à Lyon, âgé de 33 ans, mort le 4 octobre 1793, en défendant Lyon assiégé par les troupes conventionnelles.

(Fonds Costé, n° 4683.)

**BERTRAND**. V. *Bertaud*.

(François-Benoit et Jean-Alexandre), qui sont cités deux fois par Destéfanis.

**BERTRAND (ANDRÉ)**, tonnelier, à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de Saint-Pierre, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. » (Tableaux.)

**BERTRAND (ANTOINE-MARIE)**, négociant, maire de Lyon, fusillé à Paris.

M. BERTRAND, né à Lyon en 1752, était négociant manufacturier quand il devint maire de Lyon. Il joua un rôle funeste à la ville. Il était maire lors de l'insurrection du 29 mai, et après le siège de Lyon, il reprit ses fonctions. Il habita ensuite Paris et se compromit dans la conspiration dite du « Camp de Grenelle ». Arrêté, jugé et condamné à mort le 18 vendémiaire an V (9 oct. 1796), il fut immédiatement fusillé, et expia ainsi ses forfaits.

BERTRAND (FRANÇOIS), religieux Chartroux, mort en prison, à l'âge de 81 ans.

« Dom Bertrand, né au Puy, le 8 décembre 1716, profès du Port-Sainte-Marie le 25 mars 1736, avait été prieur de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez de 1771 à 1775. A cette date, il fut nommé courrier de la Chartreuse de Castres. Il était prieur du Port-Sainte-Marie en 1792, au moment de la dispersion des religieux. Mais moins heureux que Dom Baumann (*V. ce nom*), il fut arrêté et il mourut de privation et de misère dans la prison de Saint-Maurice, au Puy, en 1797. »

(Communication de M. A. VACHEZ, auteur de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, p. 218 et 224.)

BERTRAND (GASPARD), gendarme, né à Ambronay (Ain), mort des suites de ses blessures dans Lyon assiégé, le 29 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BERTRAND (GASPARD-ANTOINE), chapelier, né à Saint-Michel (Loire), demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 35 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

« Commandant de bataillon (au siège de Lyon). »

(Tableaux.)

BERTRAND (JEAN-MARIE), ouvrier, né à Lyon, y demeurant, rue Neyret, âgé de 21 ou 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier appointé et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

BERTRAND (LOUIS-MAGDELEINE), marchand de vins, né à Villotte (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et guillotiné le 16 janvier 1794.

« A proclamé pendant tout le siège la contre-révolution. »

(Tableaux.)

BERTRAND (SIMON), garçon miroitier, né à Paris, demeurant à Lyon, place Saint-Pierre, âgé de 28 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Chasseur de Précý et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

BERTRANDI (LOUIS), prêtre, religieux récollet, né à Callas (Var), demeurant à Condrieu (Rhône), âgé de 73 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Fanatique prêchant la contre-révolution. »

(Tableaux.)

M. l'abbé BERTRANDI, connu aussi sous le nom de Père Gélas, était resté sur les ruines de son cloître à Condrieu, après la suppression des ordres monastiques. Au milieu des efforts croissants de la Révolution pour éteindre la foi, le Père Gélas continuait à rendre son ministère sacerdotal utile aux catholiques de la contrée. Mais, pendant et après le siège de Lyon, les suppôts des représentants du peuple parcoururent la campagne, pour chercher des victimes à leur vengeance. L'abbé Bertrandi, qui avait trouvé un refuge dans les montagnes de Pilat, fut arrêté le 17 septembre 1793 à Pavezin. Amené à Saint-Etienne, transféré à Feurs le 14 janvier 1794 et traîné à Lyon le 14 février suivant, il y subit le dernier supplice le 17 mars. Le malheureux vieillard, âgé de 73 ans, avait enduré pendant six mois entiers d'incarcération tous les mauvais traitements que la rage des bourreaux infligeait aux prêtres.

(GUILLOX, *Martyrs*; DEVET, *Prisons de Saint-Etienne*, p. 14; CATTIN, p. 474; DURIEUX, p. 308, 317; les *Petits Hollandistes*, t. XV, p. 156, citent l'abbé Bertrandi, à la date du 15 février au lieu de celle du 17 mars, jour de son décès; quelques auteurs lui donnent l'âge de 53 ans au lieu de 73.)

BÉSARNAUD (JEAN-ZACH.), chasseur de la section des droits de l'homme, né à Bordeaux, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 3 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BESSE (DE).

V. *Richardière* (Gaspard de la).

BESSENE (ETIENNE), cabaretier, né à Duerne (Rhône), demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Lieutenant (au siège de Lyon) et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

BESSON (LOUIS), ferblantier, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

Accusé simplement d'être « contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BESSON (PIERRE-JOSEPH)**, rentier, à Saint-Pierre-de-Beaux (*bisez de Bœuf*), condamné à 3.000 livres d'amende et à la détention, le 21 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

**BESUCHET (BERNARD)**, ancien officier du guet, né à Chalon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 50 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« M. Jean-Bernard BESUCHET, était né le 20 avril 1744 de Guillaume, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Chalon et de Jeanne Pourchet. Ancien officier du guet, il avait servi comme adjudant-major de bataillon dans l'armée lyonnaise. »

(P. MONTARLOT, *Les accusés de Saône-et-Loire.*)

**BÉTANT (CHARLES-GABRIEL)**, prêtre déporté à l'âge de 41 ans.

Vicaire à Saint-Nizier de Lyon, il fut détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, depuis le 12 décembre 1798. Enfin, libéré le 21 mars 1800, il se retira à Lyon.

(L'abbé MANSEAU, t. II, p. 228.)

**BÉTRON ou BRETON (MICHEL)**, prêtre, né à Châteauneuf (Eure-et-Loir), demeurant à Saint-Just-lès-Lyon, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« Prêtre réfractaire ne voulant pas se conformer aux lois. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé BÉTRON, chanoine de l'église collégiale de Saint-Just-de-Lyon depuis 1782, était né dans le diocèse de Chartres, où il avait été curé. Trop âgé pour s'éloigner, il resta à Lyon, se consacrant au salut des âmes; ce fut la raison pour laquelle il périt sur l'échafaud.

(GUILLON, *Martyrs*, CATTIN, p. 474.)

**BEUF (JEAN-LOUIS)**, cultivateur, né à Lyon, demeurant à Neuville (Rhône), âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et rebelle à la loi du 12 juillet. »  
(Tableaux.)

C'est la date du décret de la Convention donnant à l'armée des Alpes l'ordre de marcher sur Lyon.

M. Beuf de Curis fut arrêté à Neuville-sur-Saône, chez sa mère, par Marin-Saturnin Péronnet, commissaire de la sûreté générale

et par François Reynaud, commissaire des séquestres, accompagné d'Antoine Bruny, officier municipal.

M. Jean-Louis BEUF, seigneur de Curis, né en 1757, état fils de noble Honoré Beuf, échevin de Lyon, et de Catherine Terrasse. Trésorier de France, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1780, Louise-Henriette Steinmann, fille de Joseph Steinmann, dernier échevin annobli de Lyon. Son fils aîné épousa la petite-fille de l'architecte Morand de Jouffrey. (V. ce nom), aussi victime de la Terreur. Une de ses petites-filles s'est alliée, en 1824, à M. Annet-Jérôme-Camille de Meaudre de Sugny, ancien officier de cavalerie, ancien conseiller général de la Loire.

(DE JOUVENCEL, p. 202.)

M. Beuf de Curis avait aussi deux filles; l'une, Catherine, se maria, en 1800, avec M. Henri de Baudraud de Pradel de la Roue; l'autre, Alexandrine, épousa M. Antoine-Marie-Victor Brac de Châteaueux.

(Communication de M. Camille Roche de la Rigodière.)

**BIANCHI ou BEAUCHI (FRÉDÉRIC)**, commissionnaire, né à Milan (Italie), demeurant à Lyon, rue des Feuillants, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant propagé des principes inciviques et royalistes. »

(Tableaux.)

M. BIANCHI, prisonnier aux Recluses, est cité par Delandine comme « plein d'honneur ». (Prisons de Lyon, p. 30.)

**BICHAT (PIERRE)**, négociant à Lyon, rue Tupin, originaire du département de l'Ain, âgé de 46 ans, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BICHON (DOMINIQUE)**, commis-négociant, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Lyon, rue des Carmes, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**BIEL (FRANÇOIS)**, chirurgien, né à Neuville-sur-Saône (Rhône), âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

M. le Dr J. Drivon dit que « le tribunal est ici dans l'erreur, car il s'agit certainement de BIEL (François), né en 1762 à Boulogne-en-Comminges, fils de Pierre Biel, négociant audit lieu, et de défunte Margue-

rite Marque, reçu élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu le 31 mai 1786.

L'Union médicale (1876) l'avait à tort qualifié chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; il y fut seulement interne. (*Miscellanées, 1908.*)

M. Bieil était employé à l'hôpital. Sa condamnation est d'autant plus inique que les médecins des hôpitaux donnaient leurs soins aux assiégeants comme aux assiégés, indistinctement.

Les *Tableaux* le donnent comme un « contre-révolutionnaire ».

BIERRY, nom estropié dans les documents pour BRIERY. V. *ce nom.*

BIESSE (BENOIT), courtier, né à Lyon, y demeurant, rue Ferrandière, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et agioteur. »

(*Tableaux.*)

BIGNY (THOINET DE). V. *De Bigny.*

BILET (ANTOINE), sous-bibliothécaire au collège, né à Lyon, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Observateur des Rebelles. » (*Tableaux.*)

Une partie des bâtiments de l'ancien collège est occupée aujourd'hui par la grande bibliothèque de la ville de Lyon. On y montre encore dans les greniers les boulets lancés sur le bâtiment par les assiégeants.

BILLARD (FRANÇOISE), 52 ans, sœur grise, à Lyon, à la Charité, condamnée à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

BILLET (ALEXIS), fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Peyrollerie, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

BILLET (AMABLE), fabricant de soie, né à Sainte-Foy-les-Lyon, demeurant à Lyon, aux Célestins, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

BILLIEMAS (FRANÇOIS) (écrit quelquefois Billamaz), homme de loi, né à Belley

(Ain), demeurant à Lyon, rue de la Peyrollerie, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Enragé contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

M. BILLIEMAS fut un des plus ardents propagateurs des principes révolutionnaires à Lyon. Il était greffier civil et criminel quand les tribunaux furent supprimés. Un voyage à Paris lui mit en tête de fonder à Lyon un club ; il y réussit. Ce fut le premier club révolutionnaire de Lyon ; il s'ouvrit le 30 mai 1790 sous le nom de « Société populaire des amis de la Constitution » et prit ensuite le titre de Club central lorsque les quartiers de la ville eurent chacun leur club qui y envoyait un délégué. Deux autres clubs existaient à Lyon ; ils étaient à peu près feuilants, mais avec une adhésion fanatique à la constitution civile du clergé. Ce club devint une véritable puissance à Lyon. Il fut successivement présidé par un nommé Barret, par l'ex-greffier Billiemas, par le chirurgien Gran-champ, et par le curé schismatique de Saint-Georges, Benoît Servier.

Nommé juge de paix en 1791, M. Billiemas prononça dans l'assemblée des électeurs réunis pour nommer un évêque, un discours qui fut imprimé et dans lequel on remarque ce trait : « Un paysan breton voulait un évêque qui ne fut pas prêtre ; celui que vous nommerez le sera nécessairement parce qu'il sera un sage. » M. Billiemas poursuivit avec fureur tous les ecclésiastiques qui avaient refusé le serment et les accablait d'invectives dans les journaux. On ignore son rôle pendant le siège ; mais il fut arrêté comme agent des Girondins et subit la peine capitale. Voilà encore une victime de ses propres œuvres, ainsi que nous l'avons fait remarquer à propos d'Antoine Bernard.

(BREGHOT, *Ly. dig.*, p. 37 ; MICHAUD, *Biogr. Univ.* ; WAHL, *passim* ; PÉRICARD, *Tabl. Chron. année 1791.*)

Des renseignements complémentaires, que nous devons à l'obligeante communication de M. Louis de Combes, ancien magistrat, le sympathique et dévoué membre de la Société littéraire de Lyon, nous permettent d'ajouter que ce fut avec le concours de Rolland et de Lanthenas, que Billiemas fonda la « Société populaire des Amis de la Constitution », et qu'en août 1792, cette société, appelée Club central populaire, préparait ouvertement les massacres de septembre. Les clubistes les plus acharnés, et à leur tête Chaliot, Cusset, Riard de Beauvernois, y demandaient chaque jour qu'on promenât au bout des piques les têtes des aristocrates.

Le 16 août de la même année, Billiemas, alors président de cette Société, reçut au club central les députés Rouhier, Gasparin et Lacombe Saint-Michel qui racontèrent les événements du 10 août. Il prononça devant eux un discours où il définît ce qu'il nommait l'aristocratie : c'étaient les marchands qui avaient pour troupes légères leurs commis et les clercs du Palais, pour gros de l'armée les deux corps judiciaires et les directeurs du

département et du district. Il dénonçait aussi les étrangers et les prêtres, et il ajoutait, s'adressant aux députés : « Messieurs, si nous « poussions plus loin cette discussion, il sem- « blerait que nous voudrions provoquer le « pouvoir que vous avez de nous venger... »

« — Non, messieurs, nous n'avons que des « actes de soumission à vous offrir, puisque « vous venez nous parler au nom de la loi. »

*(Discours prononcé au Comité central de la Société populaire des amis de la Constitution de Lyon, en présence de MM. Rouhyer, Gaspard et Lucambe-Saint-Michel, commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Midi, par le citoyen BILLIEMAZ, homme de loi, juge de paix, président et fondateur de la Société, le jeudi 16 août, l'an IV (1792). Bibliothèque de la ville de Lyon, n° 350.769, fonds Coste.)*

M. de Combes nous fait remarquer combien ce langage était hypocrite, car ces paroles ambiguës n'étaient qu'un appel déguisé à la violence. En effet, les excitations de ce club prirent ensuite une telle importance que les honnêtes gens, n'étant plus en sûreté dans la ville, se groupèrent pour leur défense. Quand on étudia consciencieusement les documents de cette époque, on est convaincu que les sinistres projets des clubistes justifiaient la défense de Lyon, défense qu'on qualifie d'insurrection, alors que c'était la Convention qui s'insurgeait contre le droit, la justice et la liberté.

**BILLIEMAS (JOSEPH-NICOLAS)**, fabricant d'étoffes de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BILLIET (JEAN-HUBERT)**, fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Luizerne, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Porte-drapeau, contre-révolutionnaire et espion des rebelles. »

*(Tableaux.)*

**BINARD (JOSEPH)**, huissier, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue St-Jean, âgé de 44 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. BINARD était « capitaine » pendant le siège. *(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)*

**BISCARA (HENRI)**, fabricant, né à Montpezat (Gard), demeurant à Lyon, rue des Augustins, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BISSUEL (JEAN-MATHIEU)** dit SAINT-VICTOR, dont le véritable nom est JEAN-MATHIEU DE VARENNES-BISSUEL DE SAINT-VICTOR. V. *Saint-Victor.*

**BISSUEL (PHILIBERT)**, épicier en détail, né à Amplepuis (Rhône), demeurant à Lyon, rue Dubois, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Agioteur et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

M. Philibert BISSUEL fut arrêté avec sa femme, Marie Chatoux (V. ce nom), le 30 novembre 1793. Il était fils de Claude Bissuel et de Claudine Dufour.

*(Communication de M. Camille Roche de la Rigodière.)*

**BISSUEL (PHILIPPE)**, fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue du Griffon, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

M. Philippe Bissuel prit une grande part à la défense de Lyon et réussit à faire pénétrer dans la ville un convoi de vivres. Ses deux fils, Pierre et Jean-Marie Bissuel, prirent les armes. Pierre fut blessé de deux coups de feu dans un engagement sur les hauteurs de Montessuy et nous perdons sa trace.

Quant au père, il fut dénoncé par une femme nommée Régnay et arrêté le 6 décembre 1793. Onze jours après, il était guillotiné sur la place des Terreaux.

Maître fabricant à Lyon, il appartenait à une famille d'Amplepuis qui, fixée à Lyon en 1718, était originaire de Ronno et à laquelle pourrait se rattacher par le côté maternel et à une époque très éloignée, la victime, Jean-Mathieu Bissuel, dont le véritable nom est de Varennes-Bissuel-de-Saint-Victor. (V. *Saint-Victor.*)

M. Philippe Bissuel avait épousé, en 1766, D<sup>lle</sup> Denise Burdet, fille de François Burdet, maître fabricant et bourgeois de Lyon et de Suzanne Vincent. On retrouve son fils, Jean-Marie Bissuel, marié à D<sup>lle</sup> Anne-Marie-Christine Gérard, qui fut le père de Jean-Prosper Bissuel, né en 1807, architecte distingué, auquel la caserne Bissuel doit son nom, et de Pierre Bissuel, né en 1809, juge au Tribunal de Commerce de Lyon. Ce dernier fut le père d'Edouard Bissuel, architecte, né à Bruxelles, en 1840, et marié à Lyon à M<sup>lle</sup> Anne-Marie-Louise Paturle d'Aigueperse, dont trois enfants :

1° Pierre Bissuel, marié à M<sup>lle</sup> Louise-Jeanne Audras ;

2° Paul Bissuel, marié à M<sup>lle</sup> Marie-Antoinette Journoud ;

3° Joséphine-Henriette Bissuel, mariée à M. Joseph Gairal de Sérézin, docteur en droit. *(Communication de M. Camille Roche de la Rigodière.)*

**BLAIN (CLAUDE)**, paveur, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbalète, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BLAIN (FRANÇOIS)**, dessinateur, né à Lyon, y demeurant, à Saint-Irénée, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BLAIN (JEAN-BAPTISTE)**. V. *Blin*.

**BLAISE (ALEXANDRE)**. V. *Alexandre*.

**BLANC (CHARLES)**, commissaire aux ponts et chaussées, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Commissaire de section, contre-révolutionnaire persécutant les patriotes. »  
(Tableaux.)

**BLANC (FRANÇOIS)**, de l'armée lyonnaise, né à Borée (Ardèche), venu à Lyon pour prendre les armes pendant le siège, âgé de 40 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

Une obligeante communication de M. le docteur Francus nous donne sur cette victime les détails suivants, tirés des notes manuscrites d'un juge de paix, nommé Dubois, auteur d'un opuscule appelé « Ephémérides Vivaraises ». Nous transcrivons ces détails en signalant, entre parenthèses, quelques différences ou observations d'après nos notes.

M. François BLANC, fils d'un honnête paysan de Borée, âgé de 40 ans, exerçait la profession d'ouvrier en soie, à Lyon, rue du Port-du-Temple, n° 19, lors du siège de Lyon, en 1793. Arrêté comme suspect et ennemi de la République il fut emprisonné d'abord à Roanne, ensuite à Lyon (nous pensons qu'il faut lire : dans la prison dite de Roanne, à Lyon), et jugé par le tribunal révolutionnaire (nom que prit, le 21 novembre, le tribunal appelé jusque-là « commission de justice populaire »), composé de Dorfeuille, président ; Cousin (de Joyeuse) et Baigue, juges ; Gatier, greffier, qui le déclara non coupable et ordonna sa mise en liberté. Ce jugement est à la date du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). (Il y eut, en effet, ce jour-là, deux acquittés, François Blanc et Pierre Rozier. Il ne faut pas confondre le tribunal de Dorfeuille avec la commission révolutionnaire

présidée par Parrein, qui a commencé ses sinistres opérations le 4 décembre suivant).

Trois jours après, c'est-à-dire le 6 frimaire (26 novembre), le greffier, qui était chargé de faire exécuter les jugements, constate par un certificat que Mey des Challes, de Montrison ; Ferrand, de Lyon ; Pontis, huissier ; Begot, juge de paix ; BLANC de Borée, etc., (ils étaient douze condamnés) ont été exécutés et qu'il a vu tomber leurs têtes sur la place de Bellecour.

Nous ne sommes pas certain que le supplicié soit la même personne que celle acquittée avec l'âge de 24 ans, au lieu de 40, comme suit :

• BLANC (François), 24 ans, ouvrier en soie, acquitté le 23 novembre 1793 par la Commission de Justice populaire de Lyon. »

L'âge de 24 ans serait une erreur, si la note suivante lui est applicable.

• François Blanc, 40 ans, cultivateur, natif de Borée, département de l'Ardèche, se trouvant à Saint-Etienne pour affaires lorsque les Lyonnais y sont venus, a été obligé de les suivre à Montrison et à Lyon, a été simple chasseur à cheval et a été arrêté à (Chamelle), district de Villefranche, le 10 nov. matin, sans armes et seul. »

(Archives du Rhône. Dossier 127.)

Cette note était bien de nature à le faire acquitter. Mais on ne peut s'expliquer pourquoi et comment il aurait été condamné trois jours après par les mêmes juges. Il est cependant le seul de ce nom et de cette localité.

**BLANC (JACQUES)**, épiciier, né à Montromant (Drôme), demeurant à Lyon, rue Henri, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BLANC (JEAN-PIERRE)**, vinaigrier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Lieutenant, pendant le siège, contre-révolutionnaire maltraitant les patriotes. »  
(Tableaux.)

**BLANC (JOSEPH)**, commis-marchand de soies, né à Lyon, y demeurant, rue des Augustins, âgé de 17 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Chasseur de Précý, pris à la sortie. »  
(Tableaux.)

**BLANC (MARIE)**, veuve de H.-J. Ferrand, née à Saint-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire), demeurant à Boën (Loire), âgée de 60 ans, condamnée par la Commis-

sion révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 23 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire, recevant chez elle les aristocrates pour former la révolte lyonnaise et cherchant à désorganiser l'armée de la République. » (Tableaux.)

C'est le résumé de la dénonciation suivante qui se rapporte bien à elle malgré la différence du prénom, Claudine au lieu de Marie :

« Claudine Blanc, veuve Ferrand, belle-mère d'Arnoux, juge de paix, demeurant ensemble à Boën, ne recevait chez elle que des aristocrates ; sa maison était le lieu de leur comité.

« Lorsqu'on supprima tous les droits féodaux, elle cria et s'affecta singulièrement sur le décret en faveur de Jacques-Marie Punctis, seigneur de Boën, actuellement supplicié à Commune-Affranchie, tenant à sa famille par un de ses membres.

« A la mort de Capet, ci-devant roi de France et guillotiné, elle pleura, se lamenta et était inconsolable. A la nouvelle de la prise du général Nicolas, tout fut chez elle une fête.

« Ses conversations ne portaient que sur la perte des patriotes et le triomphe des aristocrates.

« Elle disait qu'il y avait des clubistes soudoyés par la Convention pour propager l'anarchie, etc., etc. »

(Archives du Rhône, L. VIII, f° 4.)

BLANC (...), perruquier à Lyon, quai des Célestins, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BLANCHARD (AIMÉ), gendarme, né à Lyon, y demeurant, rue des Anges, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 11 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmerie et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BLANCHARD (ANDRÉ), prêtre, né à la Penné (Drôme), demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Prêtre réfractaire et fanatique. »

(Tableaux.)

M. l'abbé BLANCHARD était venu du diocèse de Die se réfugier à Lyon, où les prêtres étaient toujours favorablement accueillis. La Commission révolutionnaire, pour complaire aux fougueux représentants du peuple, n'oublia pas de le faire saisir et de le condamner à mort. (GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 475.)

BLANCHARD (JOSEPH), perruquier, né à Lyon, y demeurant, rue Confort, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

BLANCHARD (PIERRE-LOUIS), blessé en défendant Lyon assiégé et décédé à l'hôpital d'ambulance de la Charité, le 14 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BLANCHARDON (MICHEL-ANSELME), prêtre, né au Mans (Sarthe), demeurant à Belleville (Rhône), âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Prêtre fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. l'abbé BLANCHARDON avait été sous-prieur de Saint-Michel, près d'Amiens, et se trouvait, depuis le mois de mars 1780, prêtre et curé de l'église, abbaye royale de Notre-Dame de Belleville en Beaujolais. Cette abbaye était unie, depuis 1769, à la congrégation des chanoines réguliers de France. Les réformes révolutionnaires le privèrent des deux premières charges, et son refus du serment de la constitution civile du clergé ou plutôt la rétractation publique et solennelle qu'il fit peu de temps après avoir prêté ce serment, le priva de sa cure. Son attachement à ses paroissiens lui fit continuer l'exercice de son ministère pastoral dans la contrée au milieu des horribles persécutions de 1793. Sa rétractation devint nécessairement son arrêt de mort, et la Commission révolutionnaire se hâta de l'envoyer à l'échafaud. (GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 66, 475.)

BLANCHET (CLAUDE-LOUIS), rentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération (*alias* Bellecour), âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire prononcé. »

(Tableaux.)

M. Claude-Louis BLANCHET DE LA SABLIERE, né en 1740, était fils de Jean-Pierre-Marie Blanchet de la Sablière, président-trésorier de France à Lyon, et de Françoise Dru. Avocat ès-cour de Lyon, il comparut à l'Assemblée de la noblesse de cette ville en 1789.

(DE JOUVENCEL, p. 199.)

BLANCHET (ETIENNE), ferratier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

BLANCHET (JOSEPH).

V. Planchet

**BLANCHOT (PIERRE)**, commis de la Municipalité provisoire de Lyon, né à Lyon, y demeurant, rue Trois-Maries, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Commis aux contributions, ayant dénoncé les patriotes. » (Tableaux.)

**BLIN (JEAN-BAPTISTE)**, prêtre, Picpucien, né à Lyon, y demeurant, rue Sala, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. l'abbé **BLIN**, ancien religieux de l'ordre de Picpus, et canoniquement sécularisé depuis nombre d'années, exerçait le saint ministère dans une paroisse avec une modestie et un zèle qui le rendaient très estimable au curé. Après la loi du 26 août 1792, il resta à Lyon, à cause de son âge avancé, dans une sorte d'obscurité. Découvert après le siège de Lyon, il fut arrêté et condamné à mort.

(M. l'abbé **GUILLOU**, dans ses « Martyrs » et **PRUDHOMME** dans son « Dictionnaire » placent, par erreur, l'exécution du Père **Blin** à la date du 8 février 1794.)

**BODINOT.**

V. *Baudinot.*

**BOËSSE** ou **BOISSE (BARTHÉLEMY DE)**, constituant.

M. **Barthélemy de Boësse**, chevalier, seigneur de la Thénaudière, né à Lyon le 17 août 1747, était fils de **Antoine-Joseph de Boësse**, ancien capitaine, et de **Suzanne-Françoise Perrichon**.

Comparant à Lyon en 1789, commissaire de la noblesse à l'Assemblée des Etats-Généraux, député de la noblesse du Lyonnais aux Etats-Généraux de 1789, il avait épousé, en 1770, **Demoiselle Claude-Octavie Colabeau de Juliéna**s. (De *Jouvencel*, p. 206.)

Plus tard, il fut juge de paix du canton de **Saint-Symphorien-le-Château**, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut le 22 janvier 1829, dans son château de la Thénaudière, commune de **Larajasse**, âgé de 82 ans. Il a laissé parmi ses concitoyens le souvenir d'un homme de bien, réunissant aux vertus du sage l'amabilité et les talents, et, suivant l'expression d'un panégyriste, faisant honneur à l'humanité. (*Archives historiques du Rhône*, t. IX, p. 308.)

**BŒUF.**

V. *Beuf.*

**BOFFERDEING (PIERRE)**, coiffeur de dames, né à **Wissembourg**, demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BOIRIVIN (BENOIT)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, secrétaire du général **Précý**, âgé de 41 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 11 novembre 1793.

M. **Boirivin** fut, dit-on le dénonciateur de **M. Cudel de Moncolon**, qui se cachait sous le nom de **Claude Gardel** (V. ce nom).

La tradition rapporte qu'en dénonçant **M. Cudel de Moncolon**, il espérait sauver sa tête. Sa trahison est d'autant plus odieuse que, comme secrétaire, il occupait un poste de confiance auprès du général **Précý**.

**BOISSAC (CHARLES-LOUIS)**, lieutenant-colonel de dragons, né à Lyon, y demeurant rue **Saint-Jean**, âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire, ayant favorisé les rebels. » (Tableaux.)

**BOISSE.**

V. *Boësse.*

**BOISSET (ALEXIS)**, né à **Beaufort**, département du **Mont-Blanc (Savoie)**, âgé de 26 ans, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 19 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BOISSIEU (JEAN-CLAUDE)**, commis-négociant, né à Lyon, y demeurant, rue **Simoneau**, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**BOISSON-DUNOYER (JOSEPH-MARIE-JOACHIM)**, noble, né à **Chaveyriat (Savoie)**, y demeurant, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 14 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire n'ayant ni accepté la constitution, ni prêté de serment à la liberté et à l'égalité. »

(Tableaux.)

**BOISSONNET (ANTOINE)**, fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue **Sainte-Catherine**, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**BOISSONNIER**, écrit sur quelques documents pour **REISSONNIER**. (V. ce nom.)

**BOIVERT** (...), chasseur, mort de ses blessures reçues en défendant Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 6 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BOIVIN** (ANTOINE), juge de paix, demeurant à Lyon, rue de la Convention (ancienne rue Royale), âgé de 61 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

**BOLLIOD DE CHANZIEU** (CLAUDE-FRANÇOIS), né à Lyon, âgé de 60 ans, demeurant à Saint-Genis-Laval, acquitté le 30 nivôse an II (19 janvier 1794).

M. Claude-François BOLLIOD DE CHANZIEU, chevalier, seigneur de Lorette, conseiller à la Cour des Monnaies, marié, en 1765, à Claudine-Louise Dugas du Bois-Saint-Just, que M. de Jouvencel donne, par suite d'une erreur typographique, comme « mort victime de la « Révolution à Lyon, âgé de 60 ans, le 30 nivôse an II ».

C'est acquitté qu'il faut lire.

En effet, ce jour-là, appelé décadi dans le calendrier républicain, la Commission révolutionnaire n'a prononcé que des acquittements, au nombre de 153.

M. Bolliod de Chanzieu, et non *Bouillon*, dit *Chanzieu*, comme il est écrit sur le jugement, était d'une ancienne famille noble connue à Bourg-Argental depuis 1472 et subdivisée en de nombreuses branches répandues dans nos provinces.

Vers le même temps, aux environs du mois d'août 1793, mourut à Lyon de mort naturelle, à l'âge de 84 ans, M. Bolliod-Mermet, qui était peut-être de la même famille. Il avait célébré en 1788 ses noces d'or avec l'Académie de Lyon, dont il était le secrétaire et, qu'il vit s'éclipser pendant la tourmente révolutionnaire.

(J. BONNEL, *L'Académie de Lyon pendant la Révolution*.)

**BOLLIOD DE CHANZIEU** (CLAUDE-LOUIS), tué le 29 septembre 1793.

M. BOLLIOD, chevalier, baptisé à Lyon le 29 juin 1766 était un ancien officier de dragons au régiment de la Reine ; il s'était marié par contrat, le 4 mai 1789, à Claudine-Antoinette de Riverteux.

M. Claude-Louis Bolliod était le fils du précédent et le frère du suivant.

Il fut tué, ainsi que le brave Du Rosier (V. ce nom), dans le meurtrier et brillant combat du 29 septembre 1793 sur la chaussée de Perrache, le plus glorieux des épisodes du siège. Sa femme, qui rivalisait d'ardeur au combat avec son mari, fut sauvée par un

stratagème qu'on employa pour l'éloigner de la zone dangereuse, en lui confiant une mission avec M. de Sathonay, qui fut depuis maire de Lyon.

(PÉRON, *Le Siège* ; RÉGNY, *Souvenirs d'un grenadier* ; Archives départementales du Rhône, *Directoire du District* ; WAHL, p. 506 ; BRÉHOT, p. 241 ; PERNETTI ; *De Jouvencel*, p. 215 ; *Communication de M. Louis LAVAL*.)

**BOLLIOD DE CHANZIEU** (FRANÇOIS-CLAUDE), noble, né à Saint-Genis-Laval (Rhône), y demeurant, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Il était le frère du précédent. Il avait été aide-major de la garde nationale, et, comme officier de cette milice, il fut mêlé aux principaux événements de la Révolution à Lyon. Il était du nombre des officiers qui se rendirent à la fédération du 11 avril 1790. Aux élections, d'avril 1792, il figurait comme les Jeissé, les Badger, les Vernon à la tête d'une légion. Sa condamnation à mort est motivée ainsi : « Pour avoir porté les armes pendant le siège ».

**BON** (CLAUDE), râpeur de tabac, né à Lyon, y demeurant, rue du Bessard, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Est-ce à lui qu'il faut appliquer l'anecdote suivante :

« Un nommé Bon, cavalier du 18<sup>e</sup> régiment de dragons, avait quitté sa compagnie au milieu d'une charge et s'était trouvé entre deux feux.

« Je m'en f....., dit-il à ses nouveaux frères, si je suis fusillé, j'aime mieux périr avec vous que vaincre avec eux. »

(BALEYDIER, *Histoire du peuple de Lyon*, t. II, p. 145.)

**BONA** (JEAN-BAPTISTE), dit Peret, noble, né à Lyon, y demeurant, section du Rhône, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, venu de Bourg pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Baptiste BONA DE PEREX, né à Lyon en 1754, était fils de Jean-Baptiste Bona de Perex, conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon, et de Rose-Hiéronyme de Murard. Conseiller maître en la Chambre des comptes de Bourgogne, il comparut à Lyon en 1789 ; il avait épousé en 1787, Louise-Éléonore Trollier de Fétan (V. ce nom), fille d'une autre victime, et ne laissa pas de postérité.

(DE JOUVENCEL, p. 223.)

**BONAFIOUS (JEAN-BAPTISTE)**, commis de magasin, né à Turin (Piémont), demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BONAMOUR.** V. *Bonnamour.*

**BONDANSSE**, *mauvaise orthographe de Bourdance. (V. ce nom.)*

**BONÉTY (JOSEPH-PIERRE-FRANÇOIS)**, commis-libraire, né à Malaucène (Vaucluse), demeurant à Lyon, place Confort, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BONHOMME (BERNARD)**, prêtre, 32 ans, né à Saint-Galmier, aumônier de la Charité de Montbrison, condamné à mort comme « réfractaire », le 29 thermidor an II (16 août 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

« Le jugement le déclare : « Errant depuis deux ans et réfractaire aux lois des serments exigés des ecclésiastiques ; qu'il était sujet à la déportation... »

(Archives de la Cour d'assises à Montbrison.)

Un manuscrit des Archives de l'Archevêché de Lyon cite la condamnation de M. l'abbé Bonhomme en ces termes : « On ne connaît, dit-il, aucun détail relatif à son interrogatoire. Conduit au supplice, un de ses frères, âgé de 14 ou 15 ans, veut l'embrasser ; le généreux martyr lui dit : « Mon ami, je t'ai élevé, je t'ai appris à vivre en chrétien, en catholique, je te vais apprendre à mourir en chrétien. »

(Archives de l'Archevêché. Actes authentiques de la confession de la Foi : CARRIN, Mémoires, p. 452.)

M. Rochigneux, archiviste de la Diana, nous communique au dernier moment une note qu'il a trouvée dans un dossier, comme suit : « Extrait de l'interrogatoire de Bernard Danis (de son vrai nom Bonhomme, qu'il a échangé contre celui de sa mère), de Fontfort (Saint-Galmier), prêtre, a remis un passeport faux. Était depuis six ans aumônier à la Charité de Montbrison. N'a pas prêté serment, sa conscience le lui refusant. N'a rien à ajouter et déclare aller apprendre à mourir à Roanne (lisez prison de Roanne, à Lyon). A habité tour à tour Lyon, Montbrison, Saint-Galmier, où il a été livré. Le Tribunal félicite le sieur Recorbet, de Né-

ronde, qui l'a livré. » (18 thermidor, an II).

On souffre de voir cette poursuite acharnée contre les prêtres, alors que les tribunaux révolutionnaires n'existaient plus depuis quatre mois, sauf celui de Paris.

**BONIN (JACQUES-MARIE)**, agriculteur, né Montbrison, demeurant à Lyon, rue Chalier, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BONNABOT (ANNET)**, 34 ans, avoué à Roanne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**BONNAMOUR (ANDRÉ)**, chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue Saônerie, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Officier pendant le siège, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

On est surpris de cette condamnation quand on lit la pièce suivante envoyée à la Commission révolutionnaire et qui se rapporte bien à lui :

« André Bonnamour, âgé de 40 ans, natif de Lyon, y demeurant rue Soilerie (pour Saône-rie), n° 61. Commissionnaire-chargeur, n'a exercé aucune fonction civile, a été lieutenant dans le bataillon du Change. Corterisan, commandant en chef, Gonnet en second, Drivet, adjudant, Gillet, Nioche aîné, Nioche cadet, Clair, capitaines, Laroche, Lemaire, lieutenants, n'a point contribué pour les rebelles. »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

**BONNAMOUR (JEAN-FRANÇOIS)**, cultivateur, né à Neuville (Rhône), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Administrateur et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. BONNAMOUR avait été l'un des administrateurs du département de Rhône-et-Loire. Il avait déjà passé devant la Commission de Justice populaire de Lyon, qui avait ajourné sa décision pour supplément d'information, le 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

Il faut noter ici une nuance de forme dans les opérations de ces infâmes tribunaux. La Commission de Justice populaire avait encore conservé quelque respect de la procédure, tandis que la Commission révolutionnaire n'était qu'un simulacre de tribunal.

(Archives départementales du Rhône, Collection des Jugements.)

Voici d'ailleurs un extrait du premier jugement du 10 frimaire qui accordait un sursis à cette victime :

« A été conduit par la force armée devant le dit tribunal Jean-François Bonnamour, détenu aux prisons de Roanne, lequel a exhibé une lettre signée Pressavin, représentant du peuple, en date du trente juillet dernier, qui certifie avoir reçu la rétractation dudit Bonnamour et l'invite à ne point s'inquiéter des suites de cette affaire.

« 2° Une rétractation certifiée sincère et véritable par Gonon, secrétaire général du département de Rhône-et-Loire en date du vingt-deux juillet aussi dernier.

« 3° Un certificat des officiers municipaux de la commune d'Armes, en date du vingt-six de Brumaire, qui atteste que ledit Jean-François Bonnamour a résidé dans la commune depuis le vingt-deux juillet jusqu'au sept novembre aussi dernier, attestant de plus que le jour de la sortie des rebelles, ils l'ont vu avec les autres citoyens de leur commune, *courir à la poursuite des rebelles.* »

« Le tribunal décide..... qu'il sera sursis au jugement dudit Bonnamour jusqu'à la réponse du Comité de Salut public..... »  
*(Archives du Rhône, L. 1662, Régistre des jugements de la Commission de Justice populaire, p. 175.)*

Cinq jours après, la Commission révolutionnaire l'envoyait à la mort, comme à la boucherie.

**BONNAND (JULIEN)**, ancien capitaine, né à Moulins (Allier), demeurant à Neuville (Rhône), âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le dénonçait ainsi :

« Bonnard, frère d'émigré, ci-devant chevalier de Saint-Louis, ennemi décidé du nouveau régime, et prêchant la contre-révolution. »  
*(Archives du Rhône, Dossier 175.)*

**BONNARD (FRANÇOIS)**, fabricant de bas, à Lyon, rue Petit-Soulier, mort au siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**BONNARD (MICHEL)**, ouvrier en soie, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**BONNARD (PIERRE-ANTOINE)**, huissier, né à Serrières (Ardèche), demeurant à Lyon, rue Trois-Maries, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonier caserné et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**BONNAUD (JACQUES-JULES)**, prêtre, massacré à Paris, le 2 septembre 1792.

« Né sous le ciel brûlant d'Amérique » il fut élevé chez les jésuites, où il était encore novice, lorsque cet ordre fut supprimé. Il entra dans les Saints Ordres et publia divers ouvrages qui le firent remarquer. Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, le choisit pour un de ses trois vicaires généraux. C'est à lui qu'on attribua la rédaction du mandement prophétique du Carême de 1787. Ce mandement fut le prétexte de la première scène de désordre qui eut lieu à Lyon. Les révolutionnaires, furieux de voir leurs projets ténébreux dévoilés, vinrent, en masques, revêtus d'ornements d'église, sur la place du Séminaire, près des fenêtres mêmes de l'abbé Bonnaud, et y brûlèrent le mandement. La situation de l'abbé Bonnaud étant devenue intolérable à Lyon, Mgr de Marbeuf le fit venir à Paris, où il fut plus tard massacré dans l'église des Carmes, le 2 septembre 1792.  
*(CATHIN, p. 475-477 ; GUILLON, Mémoires, p. 32, 33 ; WAHLE, p. 66.)*

M. l'abbé Bonnaud était né en 1740, au cap Haïtien (Saint-Domingue).

*(Communication de Mgr R. DE TERL, chanoine de Paris, vice-postulateur de la cause des martyrs de septembre 1792. Rapport du 16 juin 1906.)*

**BONNE-REGNAUD.** V. Reynaud.

**BONNEAU ou BONAN (CLAUDE-ETIENNE)**, râpeur de tabac, né à Orsans (Doubs), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**BONNÈRE (JOSEPH)**, gendarme, né à Saint-Savin (Isère), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmerie et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**BONNET (CLAUDE-MARIE)**, 33 ans, homme de loi à Bourg, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**BONNET (FRANÇOIS)**, religieux chartreux, déporté.

« Dom BONNET avait été courrier de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, en 1786, et devint coadjuteur du Port-Sainte-Marie en 1789. Après la suppression des ordres religieux, il fut transporté sur les pontons de Bordeaux le 11 floréal an II (30 avril 1794),

puis il revint à Clermont, en 1795, où il exerça secrètement le saint ministère. Après le rétablissement du culte il fut nommé curé de Saint-Bauzire et Saint-Cirgues (Puy-de-Dôme), où il mourut avant 1827.

*Communication de M. A. VACHEZ, d'après MUCHE. — Chartreuse du Port-Sainte-Marie, p. 224.*

**BONNET (JEAN-FRANÇOIS)**, demeurant à Lyon, section de Porte-Froc, originaire du département de l'Ain, âgé de 24 ans, mort au siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**BONNET DE LA BAUME (JOSEPH-PHILIPPE)**, ancien conseiller au Parlement d'Aix, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ex-noble. »

*(Tableaux.)*

M. BONNET DE LA BAUME avait fait construire un superbe hôtel à Aix, rue de la Monnaie; mais il n'en jouit jamais, les premiers troubles de la Révolution l'ayant contraint de se réfugier à Lyon, où il périt misérablement sur l'échafaud révolutionnaire. Cette victime a dû laisser un frère: Auguste Bonnet de la Baume, ancien conseiller-clerc au Parlement de Provence, émigré, affilié à l'ordre de Saint-Jean-de-Malte et mort en 1820 chanoine de Saint-Sauveur.

*Communication de M<sup>lle</sup> TAY, d'après LES RUES D'AIX, t. II, p. 355, 373.)*

**BONNET fils (PIERRE)**, avoué, né à Moulins (Allier), y demeurant, commis au département, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 31 décembre 1793.

Voici la méchante note du Comité révolutionnaire de Moulins:

« Bonnet, ci-devant procureur, aristocrate insolent, froid contre-révolutionnaire et dangereux pour sa section. » *(Archives du Rhône. Dossier 175.)*

**BONNET (PIERRE-ALEXIS)**, commis de magasin, né à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BONNETAIN, BONNETIN ou BONNETTI (CLAUDE)**, avoué, né à Villefranche (Rhône), âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Officier municipal à Villefranche destitué, contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

La note suivante montre encore, entre mille autres, l'iniquité de la condamnation.

« Claude Bonnetain, âgé de 38 ans, ci-devant procureur de la commune de Villefranche, destitué par ordre des représentants du peuple, a déclaré n'avoir rien signé, ni fait aucun réquisitoire qui tendit au fédéralisme, ni adhéré en aucune manière aux arrêtés de la prétendue Commission départementale, il a seulement assisté à une assemblée primaire comme citoyen et non comme officier public. »

*(Archives du Rhône, Dossier 127.)*

**BONNEVILLE (...)**, chapelier, demeurant à Lyon, à l'hôtel d'Artois, mort au siège de Lyon, le 25 septembre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**BONTEMPS (JEAN-PIERRE)**, menuisier, né à Beaumont (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 26 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant tourmenté les patriotes avant et pendant le siège. »

*(Tableaux.)*

**BOREL (ANDRÉ)**, 28 ans, clincaillier, condamné à 500 livres d'amende, le 16 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

**BOREL (PIERRE)**, négociant à Genève, où il est né, mort au siège de Lyon, le 19 octobre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**BORNARET (JOSEPH)**, tailleur, né à Belmont (Ain), demeurant à Lyon, rue des Augustins, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BOSC (PAUL)**, teinturier, né à Quillan (Aude), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Sous-lieutenant, contre-révolutionnaire et royaliste. »

*(Tableaux.)*

**BOSCARY.**

**V. Hutte.**

**BOSCARY DE VILLEPLAINE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH)**, chef de bataillon à Paris.

M. BOSCARIS, né à Lyon en 1757, mort à Paris en 1827, ancien agent de change, se distingua par son courage pendant la Révolution, et mérite une place ici pour la conduite qu'il tint à Paris le 20 juin et surtout le 10 août 1792, où il donna à la monarchie des preuves nombreuses d'un dévouement qui n'était pas sans péril.

Nous empruntons à M. Lacretelle (*Histoire de la Révolution française*) le récit suivant :

« Le Roi, décidé à ce funeste parti (celui de se rendre au sein de l'Assemblée le 10 août 1792), fit venir M. Boscary de Villeplaine, l'un des deux commandants du bataillon des *Filles-Saint-Thomas* et lui ordonna de se réunir avec sa troupe aux Suisses, pour lui servir d'escorte dans sa marche à l'Assemblée. M. Boscary le conjura de prendre un autre parti. « Dès que Votre Majesté, lui dit-il, se sera livrée, ses sujets les plus dévoués ne pourront plus rien pour elle ; ne vaudrait-il pas mieux qu'elle choisit ce moment même pour sortir de Paris ? Nous formerions, avec les Suisses, un bataillon carré ; nous avons au moins huit pièces de canon à notre disposition ; il est vrai que nos canonniers ne sont pas sûrs ; mais les pièces seraient servies par les Suisses. Les rebelles ne pourront être prêts avant deux heures ; je sais que la route de Rouen est parfaitement sûre. »

— Ce parti serait excellent, reprit le roi, si j'étais seul ; mais voyez (en lui montrant la reine et ses enfants) les êtres que j'exposerai au carnage. »

« Ce parti était le meilleur et le seul qui pût sauver la famille royale. Le duc de Liancourt commandait à Rouen, où il était facile de parvenir. Que de crimes et de malheurs on aurait épargné à la France, si l'on eût su prendre ce parti ! »

« En 1567, une manœuvre semblable sauva le roi Charles IX, sa famille et toute sa cour. Placés au milieu de la garde suisse, ils se rendirent de Meaux à Paris et bravèrent toutes les attaques des huguenots qui les harcelèrent inutilement. Arrivé dans sa capitale, Charles IX dit : « *Sans Monsieur de Nemours et nos bons compres les Suisses, ma liberté et ma vie étaient au grand branlé.* »

Après le 10 août, M. Boscary de Villeplaine aurait infailliblement péri sur l'échafaud comme la plupart de ses camarades, s'il ne s'était dérobé aux recherches de la commune de Paris, en pénétrant en Suisse. Il y resta jusqu'au 9 thermidor an II, époque où il revint à Lyon, sa ville natale ; il retourna ensuite à Paris où il reprit son état d'agent de change, et y mourut en 1827, âgé de 70 ans.

(*Archives historiques du Rhône, 1827, t. VII, p. 199, par Z...*) (*Passeron.*)

Son frère, Pierre-François Boscary, avocat, avait succédé à son père dans le barreau de Lyon. Il s'y distingua par son esprit conciliant, et mourut en 1809.

Un autre Boscary de Romaine (Jean-Marie), né à Lyon en 1746, était négociant et banquier à Paris quand il fut élu, le 21 septembre 1791, député de Paris à la Législative. Soupçonné de fomenter une panique et des troubles en accaparant les sucres, Boscary de Romaine donna sa démission de député le 5 juin 1792. A partir de ce moment, nous perdons sa trace.

BOSQUILLON, ingénieur, courageux défenseur de Lyon.

M. BOSQUILLON exposa plusieurs fois sa vie pendant le siège de Lyon dans de dangereuses entreprises comme celle-ci, par exemple, où la trahison joua un rôle :

« Précisément tout pour dégager un peu la ville et rompre quelque maille de cette chaîne qui le serrait de plus en plus près. Il calcula qu'il n'était pas impossible de s'emparer, par un coup hardi, de la colline de Montessuy, l'une des principales positions des assiégeants. Pour cela, il fallait détruire le pont de bateaux qui faisait communiquer les deux rives du Rhône, près la Pape. L'ingénieur Bosquillon supplia qu'on le chargeât de l'entreprise. Il fit remplir un petit bateau noir d'engins incendiaires. Le soir à 11 heures, il suivait avec trois forts grenadiers qui portaient le brûlot, la rive gauche du Rhône, comptant se mettre à la nage, près du pont et attacher le brûlot aux bateaux qui le formaient. La trahison les arrêta ; un certain Reux, major de l'artillerie lyonnaise, avait été acheté par l'ennemi et livra le plan de l'expédition. Un gros de cavaliers entourait tout à coup les quatre muscadins. Bosquillon seul put se sauver. Tout était manqué. »

(R. DU LAC, *Le général de Précis*, p. 164.) *Voyez aussi au mot : LAURENÇON.*

BOSAN ou BEAUSSON (LOUISE), religieuse, née à Lyon, v demeurant, rue du Bœuf, âgée de 60 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 6 février 1794.

« Fanatique et contre-révolutionnaire, refusant de connaître les lois. » (*Tableaux.*)

M<sup>me</sup> BOSAN était religieuse de l'abbaye royale de Saint-Pierre-de-Lyon. Expulsée de son cloître à un âge déjà avancé, elle continuait dans un asile modeste et retiré du monde, à vivre en religieuse fort attachée à sa règle. Découverte et dénoncée à la féroce Commission révolutionnaire, M<sup>me</sup> Bosan fut envoyée à la mort pour être restée fidèle à sa religion. (GUILLON, *Martyrs.*)

L'orthographe de ce nom serait, d'après M. Bittard des Portes (*L'Insurrection de Lyon*, p. 561), Louise de BEAUSSON.

BOTTEX (JEAN-BAPTISTE), prêtre, massacré à Paris, le 2 septembre 1792.

M. l'abbé BOTTEX, né en 1749, à Neuville-sur-Ain, diocèse de Belley, avait été curé de sa paroisse natale. Il fut emprisonné à Paris pour refus de serment et massacré dans la prison de la Force, le 2 septembre 1792. Il avait 43 ans et non 41 ans comme le dit le Martyrologe du clergé français.

(*Communication de Mgr R. de Teil.*)

M. l'abbé Bottex avait été député du clergé de Bresse aux Etats Généraux de 1789. Sa biographie a été faite par son arrière petit-neveu, M. le chanoine Dementhon. (*Lyon, Ville, 1903.*)

**BOTTU (CLAUDE-EUGÈNE)**, 55 ans, prêtre à Audrane (Isère), condamné à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Nous ignorons s'il y a un lieu de parenté avec le suivant qui fut acquitté.

**BOTTU (JEAN-FRANÇOIS)**, 33 ans, cultivateur à Bourgoin, *acquitté* le 20 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Cet accusé ne nous paraît pas appartenir à la famille suivante, Bottu de la Barmondière.

**BOTTU DE LA BARMONDIÈRE (LOUIS-FRANÇOIS)**, rentier, ex-noble, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, recrutant pour les rebelles. » (*Tableaux.*)

M. Louis-François BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, chevalier, seigneur dudit lieu Montgré, Arcisses, etc., né à Lyon le 5 avril 1726, était fils de François Bottu de la Barmondière et de Marie-Charlotte Deschamps de Talancé.

Il comparut en 1789 à Lyon, où il s'était marié en 1747 à M<sup>lle</sup> Marie-Catherine Sabot de Sugny, dont il eut cinq enfants. Cette famille s'est éteinte avec M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse-Françoise, sa fille, née en 1755 et morte en 1842, chanoinesse du chapitre noble de Joursey, fondatrice du couvent du Sacré-Cœur à Lyon et du collège des RR. PP. Jésuites à Mongré. (*De Jouvencel*, p. 233.)

Sa succession a donné lieu à un conte extravagant et à des prétentions injustifiables. M. Paisselier (V. ce nom) fut le gérant de l'immense fortune de M<sup>lle</sup> de la Barmondière pendant 45 ans.

Une cousine, Marie-Anne de la Barmondière, avait épousé Jean de Sainte-Colombe qui, d'après M. de Jouvencel, fut victime de la Terreur à Lyon, le 6 janvier 1793. Nous ne trouvons son nom sur aucun jugement.

**BOTTU DE LA BARMONDIÈRE (PHILIPPE)**, chanoine, né à Mâcon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue du Cornet, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

M. Philippe DE LA BARMONDIÈRE et non de la Barmondière « appartenait à la famille Bottu de la Barmondière, d'origine lyonnaise, dont plusieurs membres avaient occupé depuis deux siècles des charges importantes à Villefranche. A l'époque de la Révolution, le chef de cette famille était Laurent Bottu, seigneur de la Barmondière, de la Fontaine et de Mongré, procureur du roi au bailliage du Beaujolais. Le chanoine

Philippe était docteur en Sorbonne et avait été pourvu, le 11 juin 1763, d'un canonicat en l'église cathédrale de Mâcon ».

(*P. Montarlot. Accusés de Saône-et-Loire*, p. 496.)

Ayant refusé le serment, le chanoine de La Barmondière s'éloigna de cette ville qui était une des plus échauffées par l'esprit révolutionnaire et vint à Lyon où il avait des parents et où il espérait trouver plus de tranquillité pour se soustraire à la rage des impies. Ses espérances furent cruellement déçues. Condamné à mort comme « prêtre fanatique » (*Tableaux*), il monta sur l'échafaud avec la conscience d'un prêtre fidèle à sa foi et à ses devoirs ecclésiastiques, le 2 février 1794, et non le 21 décembre 1793, comme le disent plusieurs auteurs, y compris le Martyrologe.

Le livre de M. Montarlot « Les Accusés de Saône-et-Loire », qui donne des notices très intéressantes et toujours exactes, contient cependant une erreur de date pour l'exécution de M. Philippe de la Barmondière : au lieu du 19 pluviôse (7 février), il faut lire 14 pluviôse (2 février).

~ Nous n'avons pu découvrir s'il avait un lien de parenté avec le précédent. La chose est assez difficile, car on a souvent confondu les familles *Bottu de la Barmondière* et *Tondut de la Balmondière*.

De cette dernière, était le curé de Mardore, chanoine aussi de l'église de Mâcon, Jean-Baptiste-Antoine TONDUT DE LA BALMONDIÈRE, que M. le chanoine Cattin, dans ses mémoires, signale sous le nom de Bottu de la Barmondière, comme ayant refusé le serment et ayant été chassé de sa cure au commencement de la Révolution. M. l'abbé Vachet, qui fait la même erreur de nom, dit qu'il fut remplacé par M. l'abbé Poizat en 1786. M. de la Rochette (*Voyage dans le Haut-Beaujolais*, p. 200) confirme cette assertion, avec la même erreur de nom, en disant qu'il eut plusieurs procès avec ses paroissiens et qu'il résigna ses fonctions en 1786. Depuis, on ne sait ce qu'il est devenu.

Nous avons fait cette rectification avec le savant ouvrage de M. P. Montarlot (*Les accusés de Saône-et-Loire*, p. 496) qui ajoute que le chanoine Jean-Baptiste Tondut de la Balmondière « fut porté le 3 novembre 1793 sur la liste supplétive des émigrés, et qu'il s'était retiré en Savoie dès l'année 1792. »

**BOUBÉE (FRANÇOIS DE)**, capitaine, né à Montbrison (Loire), demeurant à Feurs, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« A donné sa démission lors de l'organisation des troupes de la République, et chez lequel on a trouvé des lettres témoignant son indignation de la voir exister. » (*Tableaux.*)

M. DE BOUBÉE avait été capitaine d'un régiment du Roi. Très attaché à la monarchie et à sa religion, il prit une part active dans la défense de Lyon. Revenu à Feurs, après le siège, il y fut arrêté et ramené à Lyon pour

y être jugé. Il comparut avec la fermeté d'un guerrier fidèle à Dieu comme à son Roi, devant la Commission révolutionnaire qui le condamna à mort à l'âge de 46 ans, mais quelques auteurs disent à l'âge de 53 ans. M. l'abbé Guillon lui donne une place dans ses « Martyrs ». M. Delandine fait un bel éloge de M. de Boubée « qui, après une vie « utile et courageuse au milieu des armes, « sut exhorter ses compagnons avec force à « dire adieu à la vie. » (Prisons, p. 233.)

M. Broutin, dans son Histoire de Feurs (p. 437) donna trois chefs d'accusation contre M. de Boubée et en explique ainsi les motifs :

« La nouvelle administration départementale fut installée à Feurs par Javogues, le 24 octobre 1793, dans l'ancien couvent des Minimes, acquis depuis peu de temps par M. Jacques-François de Boubée, comme bien national. Puisqu'on s'emparait de la maison de M. de Boubée, il fallait rendre suspect le propriétaire et s'en débarrasser ; c'était chose facile en ce temps, quoique les lettres de cachet eussent été abolies. Il fut dénoncé à la municipalité de Feurs ; une enquête s'ouvrit sur sa conduite et il fut accusé sur trois chefs :

« 1<sup>o</sup> Il ne s'était pas rendu à l'assemblée primaire tenue à Feurs pour accepter l'acte constitutionnel de la République française, et avait tenu des propos inciviques ;  
« 2<sup>o</sup> Il avait refusé de monter la garde et de remplir les fonctions de maire de Feurs, qui lui avaient été offertes à la démission de M. de la Combe ;

« 3<sup>o</sup> Le principal chef d'accusation porté contre lui fut d'avoir osé dire à la fermière de son domaine de l'Île, qui avait acheté une commode à la vente du mobilier de M. Bonnefoy, émigré : « Je suis surpris que vous avez acheté ce meuble, vous qui êtes une brave femme, attendu que c'est un meuble volé. »

La fermière lui répondit : « Vous avez bien acheté la maison des Minimes. »

« Sur cette dénonciation, M. de Boubée fut arrêté et conduit à Lyon, où il périt. »

Les documents donnent par erreur à cette victime les prénoms de Jacques-François qui appartiennent à son frère aîné.

En effet, la généalogie de la famille de Boubée nous confirme que c'est le cadet François qui fut condamné à mort et qu'il était capitaine de dragons au régiment de Durfort.

Tandis que son frère aîné, Jacques-François DE BOUBÉE, chevalier, seigneur de La Bâtie, qui était né en 1742, mourut, suivant M. de Jouvenel, des suites de ses blessures au siège de Lyon. Chef d'escadron au régiment des chasseurs à cheval de Franche-Comté, chevalier de Saint-Louis, comparant à Montbrison en 1789, il avait épousé M<sup>lle</sup> Trolier de Fontcenne, et ne laissa qu'un fils unique qui fut contemporain de M. d'Assier, historien.

Sa postérité s'est éteinte en la marquise de Vivans, qui a laissé son immense fortune à l'un de ses parents éloignés, portant le même nom qu'elle, de Boubée.

(Communication de M. de Jouvenel.)

**BOUBERT (DE)**, prêtre, massacré à Paris, en septembre 1792.

Il est cité par M. l'abbé Guillon sous le nom de ROUBERT, comme étant du Forez.

Son vrai nom est Boubert, et il était d'Amiens (Somme).

(Communication de Mgr de Teil.)

**BOUCHARD (MATHIEU)**, jardinier, né à Sainte-Consorce (Rhône), âgé de 34 ans, mort au siège de Lyon, le 21 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

**BOUCHARDY (SYLVAIN)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« A porté les armes pendant tout le siège et méprisé la Convention. » (Tableaux.)

**BOUCHARLAT (FRANÇOIS)**, cabaretier, né à Oullins (Rhône), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**BOUCHARLAT (JEAN)**, prêtre, né à Moulins (Allier), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Prêtre fanatique et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. l'abbé BOUCHARLAT était aumônier des religieuses de la Visitation. Il refusa tous les serments, suivant M. l'abbé Guillon ; mais M. l'abbé Vachet dit qu'il livra ses lettres de prêtrise ; c'est douteux, ou bien il se rétracta. Il continuait à remplir les devoirs du sacerdoce envers les fidèles, lorsqu'il fut dénoncé, traduit devant la Commission révolutionnaire, et condamné à perdre la vie sur l'échafaud. Plusieurs auteurs ne lui donnent que 35 ans, au lieu de 70.

Une note des Archives du Rhône permet de croire qu'il ne prêta aucun serment.

(Dossier 463.)

**BOUCHARLAT (PHILIPPINE)**, dame Etienne Ferroussat, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgée de 48 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 24 février 1794.

« Contre-révolutionnaire persécutant les patriotes. »

(Tableaux.)

M<sup>me</sup> Ferroussat était dénoncée pour « n'avoir rien donné à l'armée révolutionnaire ». Son mari fut aussi exécuté « pour

« n'avoir pas imposé silence à sa femme qui « injuriait les clubistes ».

(Archives du Rhône, D. 935.)

BOUCHER. V. *Bouchu Dominique.*

BOUCHER (MARIE), 71 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Elle fut emprisonnée en même temps que la sœur Anne Vial » (V. ce nom).

BOUCHET (PIERRE). V. *Du Bouchet.*

BOUCHET (PIERRE), chirurgien, mort de frayeur le 6 janvier 1794.

M. BOUCHET (Pierre), né à Lyon en 1750, était chirurgien de la cavalerie lyonnaise pendant le siège et fut chargé par Précý de l'organisation des ambulances. Ces titres, après la prise de la ville, rendaient sa situation bien périlleuse. Il demanda un passeport sous prétexte d'aller faire une opération au dehors ; on le lui refusa. Comprenant alors que son arrestation était imminente, il fut pris d'une affection fébrile adynamique qui l'emporta en quelques jours. Il mourut le 6 janvier 1794, en pleine période d'exécutions en masse. (Dr J. Duvon, *Miscellanées*, 1908.)

Que de nombreux décès ont dû être causés par des maladies provoquées par ces terribles événements !

BOUCHETAL (LAURENT), magistrat, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), y demeurant, âgé de 30 ans, condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Les *Tableaux* le citent comme suit : « Bouchetal fils (Laurent), 26 ans, né à Bonnet-la-Montagne, y demeurant, praticien, membre de la Commission départementale. »

*Archives de la Loire, Eq. liasse n° 29, Tableau général des contre-révolutionnaires du département de la Loire, etc., 265 noms. Imprimerie Magnin, à Feurs.*

M. Laurent BOUCHETAL s'appelait aussi, croyons-nous, Bouchetal-Lachaumette. La famille Bouchetal eut un autre membre prisonnier, sous la Terreur, M. Christophe Bouchetal de La Roche, qui suit.

BOUCHETAL DE LA ROCHE (CHRISTOPHE), 63 ans, de Saint-Bonnet-la-Montagne, demeurant à Rozier, acquitté le 9 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

C'est à propos de M. Christophe BOUCHETAL DE LA ROCHE qu'on rapporte le trait suivant de Javogues.

Le farouche proconsul avait défendu au fils de M. Bouchetal de La Roche de voir

son père, qui était alors en prison à Saint-Genis-Laval. Le fils Bouchetal, ayant réussi à pénétrer dans cette prison, en sortait un jour au moment où Javogues y rentrait. Celui-ci lui dit d'un ton brusque : « Je l'avais défendu d'entrer dans la prison ». — « J'ai voulu voir mon père, répondit le fils Bouchetal. » Javogues lui tourna le dos en disant : « Tes père et mère honoreras. » Il eût été à souhaiter que Javogues se montrât toujours aussi humain. M<sup>me</sup> Bouchetal réussit à sauver son mari, en obtenant du geôlier que son dossier fût placé sous les autres ; car, retarder la comparution des prisonniers était souvent un moyen de salut. M. Bouchetal de La Roche fut ainsi acquitté le 9 janvier 1794. Les listes lui donnent le prénom de Benoît, âgé de 63 ans.

(FAYARD, *Tribunal révolutionnaire*, p. 207.)

BOUCHU (DOMINIQUE), voyageur en chapellerie, né à Lyon, y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier et instigateur. »

(*Journal de Villefranche*, p. 39.)

Une note des *Archives du Rhône* confirme et complète les renseignements sur cette victime, comme suit :

« Dominique Bouchu, âgé de 52 ans, voyageur chapelier en Italie, de Lyon, domicile constant depuis deux ans, place de la Fédération 130, ayant porté les armes pendant le siège, capitaine de la compagnie de chasseurs de la section de Marseille, arrêté vis-à-vis Neuville ». (*Dossier 108.*)

BOUCON (JOSEPH), garçon épicier, né à Vincelles (Jura), demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

BOUDET (JEAN-BAPTISTE), marchand brodeur, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue Pizay, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, fédéraliste et persécuteur des patriotes. »

(*Tableaux.*)

BOUGY (LAURENT), et sa femme, marchands à Saint-Etienne, emprisonnés pour contravention à la loi sur le maximum.

Ils furent les victimes de la plus folle et de la plus stupide loi que l'imagination humaine puisse inventer, celle du « maximum », qui obligeait le marchand à vendre

ses produits à un prix fixé arbitrairement, c'est-à-dire à se ruiner. Cette loi, sorte de pillage légalisé, n'était d'ailleurs pas entrée dans la pratique courante du commerce stéphanois. Mais, sur des dénonciations perfides, les époux Bougy furent arrêtés et condamnés : le mari à quatre jours de prison et la femme à deux jours, le 13 avril 1794. (Voyez Duis, lieutenant de gendarmerie, époux de Florence Bougy.)

La loi du « maximum » fut appliquée avec une grande rigueur dans presque toute la France, jusqu'après le 9 thermidor ; dans certains cas, on obligeait même le marchand à tenir en magasin un produit qui lui revenait plus cher que le prix fixé pour la vente. Mais, à Saint-Etienne, on respectait peu cette loi ; les quelques condamnations qui eurent lieu avaient été suscitées par la vengeance ou la jalousie.

Pour donner une idée de la divagation des orateurs de la Convention, nous détachons quelques phrases du discours de Barrère, membre du Comité de Salut public, sur la loi du maximum, prononcé les 3 et 5 ventôse an II, à la tribune de cette assemblée :

« Citoyens, la loi du maximum fut un piège tendu à la Convention par les ennemis de la République. C'est un présent de Londres ; mais son origine contre-révolutionnaire est oubliée. La Convention, semblable à ces savants laborieux qui savent extraire des poisons mêmes les plus subtils des remèdes bienfaisants, va obtenir enfin de la loi du maximum tous les avantages que le peuple ne cesse de réclamer.... »

Cette loi «..... avait été improvisée par la malveillance et le crime ; elle fut améliorée par votre patriotisme et vos lumières... Un décret du 11 brumaire... a fixé en quelques lignes le prix de toutes les denrées et marchandises dans toute l'étendue de la République, en mettant un frein à la cupidité des marchands, à l'avarice des fermiers et cultivateurs, à l'agiotage..... etc. » (Mais il fallait cependant mettre des bornes à la consommation dans certains cas.)

« Nous ne viendrons pas, continue Barrère, comme des capucins politiques, instituer au milieu des besoins nombreux de la République, ce qu'on appelait ridiculement un Carême. Nous savons bien que cette institution était puisée dans la nature.... Ce n'est pas aux législateurs à imiter les prêtres, ce n'est pas à la Convention nationale à faire ce que Moïse et le Pape ont ordonné. Les juifs et les catholiques faisaient par force et par superstition, ce que des républicains feront par amour pour la liberté ».

On était obligé de reconnaître la nécessité du Carême pour empêcher l'augmentation du prix de la viande ; mais on voulait le changer de nom et d'esprit ; un carême religieux était ridicule pour les Jacobins ; mais un carême révolutionnaire était un bienfait. Les religieux qui portaient aux révolutionnaires le plus d'ombrage étaient les capucins, parce qu'ils pratiquaient volontairement toutes les vertus, l'humilité et la modestie, la sobriété et la mortification, la

médiocrité et les privations, toutes choses que les socialistes, dévorés de désirs, subissent par force en murmurant.

(DEVET, *Prisons de Saint-Etienne* ; *Moniteur universel*, 4 et 5 ventôse, an II.)

**BOUILLET (NICOLAS)**, mis en liberté sans jugement.

M. Nicolas BOUILLET, fils de Jean Bouillet, fabricant de lames d'épées, et de Marie Montmain, était né à Saint-Etienne en 1744. Ses talents dans l'arquebuserie le firent nommer arquebusier du prince de Conti à Paris. Au début de la Révolution, il fut admis à la manufacture de Versailles, que le gouvernement créa à grands frais. En 1793, il fut envoyé en mission à Saint-Etienne par le Conseil exécutif pour activer la fabrication des armes de guerre, en même temps que Lesterpt-Beauvais (V. ce nom). Ce dernier étant parti précipitamment de Saint-Etienne, Nicolas Bouillet resta seul chargé de la surveillance de la manufacture d'armes. Peu de temps après, il fut arrêté sur l'ordre de Javogues, conduit à Feurs, mené ensuite à Lyon, puis ramené à Saint-Etienne, où il obtint sa mise en liberté par l'arrêté suivant du district de Saint-Etienne.

*Procès-verbaux du district de Saint-Etienne. L. 119. — 13 ventôse, an II, arrêté qui met en liberté le citoyen Nicolas BOUILLET.*

« Vu le renvoi de la Commission Temporaire de surveillance Républicaine, établi à Commune-Affranchie aux corps administratifs de Commune d'Armes de la personne du citoyen Bouillet, ci-devant commissaire du pouvoir exécutif pour y examiner scrupuleusement sa conduite et observer s'il a rempli avec zèle la mission dont il était chargé auquel cas. Elle autorise à le mettre sur le champ en liberté.

« Vu le certificat du Comité révolutionnaire de Commune d'Armes, constatant qu'il n'existe aucune dénonciation contre le citoyen Nicolas Bouillet.

« Vu encore le procès-verbal par les officiers municipaux, en présence du citoyen Fontvieille, administrateur du Conseil de ce district et du citoyen Guillermin, Membre du Comité Révolutionnaire, le tout de Commune d'Armes, le procès-verbal en date du onze de ce mois constatant qu'ils n'ont trouvé aucuns papiers suspects dans la comode du citoyen Bouillet.

« Considérant que, d'après les renseignements pris sur la conduite du citoyen Bouillet dans la société populaire de Commune d'Armes, il est prouvé que ce dernier a toujours montré dans cette commune des preuves de son civisme.

« Oui l'agent national : Arrêtent que le citoyen Nicolas Bouillet sera de suite mis en liberté et qu'il est réintégré dès aujourd'hui dans tous ses droits de citoyen. »

M. Nicolas Bouillet, arrêté le 16 octobre 1793, remis en liberté le 3 mars 1794, était resté en détention plus de cinq mois et demi. Il mourut à Paris en 1800, laissant un tout jeune fils, Marie-Nicolas Bouillet, né le 5 mai 1798, qui est devenu un philosophe et un lexicographe distingué. Ce dernier, auteur du Dictionnaire d'Histoire et de Géographie

qui porte son nom, est mort à Paris le 28 octobre 1864.

(DESCREUX, *Notices biographiques stéphanotises* ; DEVET, *Prisons de Saint-Etienne* ; CHALEYER, VÉRIGL et DEVET, *Expédition des Lyonnais dans le Forez*.)

BOUILLON dit Chancier.

V. *Bollioud de Chanziou*.

BOULARD (CATHERIN-FRANÇOIS), architecte, demeurant à Lyon, place du Grand-Collège, âgé de 44 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

M. BOULARD était membre de l'Académie de Lyon, et auteur de mémoires divers pour lesquels il fut plusieurs fois couronné par des Sociétés savantes. Il fut condamné à mort comme architecte ordonnateur des travaux de redoutes pendant le siège.

(BREGHOT, DELANDINE, p. 234 ; GONON.)

M. J. Bonnel (*L'Académie de Lyon pendant la Révolution française*) dit que Boulard mourut en 1794, comme l'abbé Jacquet, son collègue à l'Académie, et paraît ignorer qu'il fut victime du tribunal révolutionnaire.

BOULARD DE GATELIER (SIMON-CLAUDE), 81 ans, condamné à 8.000 livres d'amende, le 19 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

Il avait déjà fait de grands sacrifices pécuniaires pour sauver sa tête. Il avait été agent de change.

Ses réponses à l'interrogatoire nous apprennent qu'il avait 82 ans, qu'il était agent de change, rue Saint-Dominique, 78, qu'il était noble en vertu de l'échevinage, qu'il avait plus de 12.000 livres de rentes et qu'il donnait le reste à la République, etc., etc.

M. Boulard de Gâtelier avait son château sur la paroisse de Saint-Denis-de-Cabanne (Loire), où de nombreux attroupements s'étaient formés en septembre 1792 et livrèrent aux flammes tous ses papiers et archives, ainsi que sa bibliothèque, « le fruit précieux de ses connaissances utiles ».

(*Archives départementales du Rhône*, D. 1012 ; GUIGUE ; FAYARD ; DELANDINE, p. 78 ; GONON.)

Mis en liberté, M. Boulard de Gâtelier fut de nouveau arrêté et condamné à la détention comme suit :

• BOULARD (Simon-Claude), dit Gâtelier, 82 ans, ex-noble ; ex-agent de change, demeurant rue Chalier à Lyon ; arrêté après son jugement d'après l'ordre des représentants, condamné à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. »

M. Simon-Claude Boulard de Gâtelier, né à Lyon en 1713, était fils de Catherin Boulard et d'Elisabeth Richard. Ancien recteur de la Charité, ancien échevin de Lyon, il comparut dans cette ville en 1789. Marié à Anne Clérico de Janzé, il eut plusieurs enfants, entre autres :

François BOULARD DE GATELIER, né en 1759, marié à Françoise Fourgon de Maisonforte, qui fut défenseur de Lyon en 1793. Il remplit plusieurs fonctions honorifiques et mourut à Florence en 1827.

(DE JOUVENCEL, p. 241.)

BOULAY (JEAN-JACQUES), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 43 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 8 novembre 1793.

M. BOULAY, qui est qualifié d'ouvrier en soie sur les listes, était lieutenant-colonel et avait combattu glorieusement pour sa patrie. Epargné par le fer des ennemis de la France, celui des Français trancha ses jours pour avoir commandé un bataillon de volontaires pendant le siège. Lorsqu'il arriva au lieu du supplice, il régla sa montre, et, la remettant au chef du piquet chargé de l'exécution, il lui dit : « Prends cette montre, je te la donne, conserve-la en souvenir de moi, et rappelle-toi l'heure à laquelle sera mort un muscadin lyonnais, qui n'a qu'un seul regret, celui de n'avoir pu recevoir les consolations d'un prêtre catholique. »

(COIGNET, *Siège de Lyon*, p. 116 ; BALLEYDIER, I, II, p. 216.)

M. Boulay, né en 1750, était fabricant de soieries et avait ses ateliers au n° 33 du chemin Saint-Clair. Il était commandant en second de sa section. Cela suffisait pour qu'on dénonçât ses ateliers « comme une forteresse menaçante de muscadins ».

M. Boulay était très énergique. Il fut, avec Agniel de Chénelette, un de ceux qui cherchèrent à réagir contre le découragement universel qui avait gagné les Lyonnais après l'effort extraordinaire du 29 mai.

(Abbé E. BONNARDET, *Les Lyonnais au collège de Jully*, p. 210, 230.)

BOULAY (PIERRE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Secrétaire des rebelles. » (*Tableaux*.)

BOULON (PIERRE), voiturier par eau, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Bouteille, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Grenadier caserné, sorti avec Précý. » (*Tableaux*.)

BOUQUET (CLAUDE), 37 ans, noble, sous-lieutenant, demeurant à Cusset, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. BOUQUET était administrateur de l'hôpital de Cusset. De nombreuses dénoncia-

tions l'accusaient d'être un aristocrate et un royaliste acharné. Nous n'avons pu découvrir s'il se rattachait à la famille Bouquet de la Grye, comme sa qualité de noble le fait supposer.

(Archives du Rhône, Dossiers 979, 980, 1183.)

**BOURBON (JACQUES)**, prêtre, né à Lyon, curé de Saint-Vincent-d'Agnay (Rhône), âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Prêtre fanatique et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé BOURBON, ancien et vénérable pasteur de la paroisse rurale de Saint-Laurent-d'Agnay, dont sa famille était originaire, et qu'il avait administrée pendant plus de 30 ans, de 1755 à 1788, avait refusé sans hésiter tous les serments. Retiré dans sa paroisse même, il y fut arrêté et amené dans les prisons de Lyon en même temps que M. l'abbé Soubry (V. ce nom).

Nous profitons de l'occasion pour rectifier l'erreur dans laquelle est tombé M. l'abbé Guillon, erreur qu'il atténue lui-même dans une note supplémentaire. Il est absolument certain que le curé Bourbon ne fit aucun des serments condamnés par l'Eglise, et qu'il ne livra pas ses lettres de prêtrise, comme on l'a cru. Au surplus, par ce qui va suivre, on verra que ce vénérable prêtre était incapable d'une pareille apostasie, ne fût-elle que d'une minute.

Pendant sa détention, le curé Bourbon édifia beaucoup ses compagnons de captivité. L'un d'eux, qui eut la vie sauve, M. Delandine, ami de M. l'abbé Guillon, et un des plus vertueux et des plus savants littérateurs de cette époque, raconte une scène émouvante, dont il fut le témoin :

« Bourbon, curé d'Agnay, dit-il, avait passé quarante années dans l'exercice de toutes les vertus, et au milieu des pauvres dont il fut le père. Tranquille, décidé à périr, il ne regrettait de la vie que le bien qu'il aurait pu faire. Au milieu de la nuit, je le vis se lever pour aller prendre la seule place où l'on pouvait écrire, remplaçant un autre prisonnier. Sa lettre finie, il la bénit ; puis joignant avec force les mains et les levant au ciel, il lui adressa une prière fervente. J'étais ému, mon âme partageait sans les connaître et ses sentiments et sa prière. Bourbon vint retrouver son lit près de moi. Je lui demandai le sujet de sa lettre, il refusait, j'osai insister :

« Mon ami, me dit-il, mon sacrifice est fait ; j'attends sans crainte qu'il se consume. Depuis plus de trente ans, j'ai eu le bonheur de considérer la mort et de m'y préparer. Irai-je acheter quelques faibles jours qui me resteraient à parcourir en rejetant publiquement des principes que j'ai annoncés toute ma vie aux hommes, et qui m'ont paru dignes de les rendre bons et de les consoler. Avant de finir ma carrière, j'avais oublié un devoir. Je viens de le remplir avec transport. J'ai écrit à celui qui m'a

fait arrêter, qui m'a dénoncé. L'infortuné ! il est bien plus à plaindre que moi. J'ai songé à ses tourments ; j'ai voulu les adoucir, lui pardonner. J'ai béni son existence ; j'ai souhaité qu'elle fût heureuse et tranquille à son dernier jour. Bientôt, j'irai le demander moi-même au Dieu clément, au Dieu des miséricordes. »

« Bourbon parlait ainsi, et un rayon de la gloire divine semblait étinceler sur son front. Je l'ai vu quelques jours ensuite me forcer d'accepter un lit plus commode pour coucher sur un simple banc. Je l'ai vu, malgré le poids de l'âge, aider, servir à chaque instant le paralytique Rey, aumônier de Saint-Pierre. Je l'ai vu le soutenir avec courage en allant avec lui au tribunal et à la mort. Ombre vertueuse, ombre sainte, depuis que tu nous a quittés, je t'ai appelée dans mes ennuis ; ils ont disparu ! J'ai osé former des vœux, et ne serait-ce pas toi qui les a remplis ? »

Ainsi, le curé Bourbon, condamné à mort, obtint la palme du martyre.

(DELANDINE, *Tableau des prisons*, p. 111 ; GUILLON, *Martyrs* ; *Archives de l'Archevêché, actes authentiques*.)

M. l'abbé Jacques Bourbon, né en 1728, était fils de noble Jacques Bourbon, conseiller du roi, échevin de Lyon en 1748-49, et de Jeanne Miche, dame du Deaulx, dont le père avait été aussi échevin de Lyon.

(DE JOUVENCEL, p. 246.)

**BOURBOULON (JEAN)**, soldat, mort de ses blessures le 20 septembre 1793, en défendant Lyon assiégé.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BOURDANCE (JEAN-PIERRE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat-d'Argent, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Membre de la permanence pendant le siège et persécuteur des patriotes. »

(Tableaux.)

**BOURDELIN (ANNE-JEAN-PHILIBERT)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, cour des Carmes, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

**BOURDELIN (DOMINIQUE)**, homme de loi, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et guillotiné le 15 décembre 1793.

« A rempli les fonctions de commissaire national après le 29 mai ; a persécuté les patriotes. »

(Tableaux.)

**BOURDELY DE LA ROCHE (FRANÇOIS)**, prêtre, né à Saint-Etienne, curé de La Fouillouse (Loire), âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Prêtre fanatique, ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. l'abbé **BOURDELY** était sociétaire de la paroisse Notre-Dame, à Saint-Etienne, où il était né le 25 janvier 1735 et avait été nommé en 1789 à la cure de La Fouillouse par le prier de Saint-Rambert-en-Forez.

Nous voyons figurer M. l'abbé Bourdely sur la liste des prêtres du district de Saint-Etienne, qui ont prêté serment pur et simple, avec un traitement de 1.500 livres, comme curé de La Fouillouse. Néanmoins, il se conduisit en digne pasteur et devint suspect aux révolutionnaires qui le dénoncèrent. Jeté en prison dès le 26 septembre 1793, l'abbé Bourdely fut transféré à Feurs le 14 janvier 1794, puis à Lyon, le 14 février suivant; enfin, après six mois de dure captivité, il fut condamné à mort pour avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise et exécuté avec dix autres Foréziens.

M. l'abbé Bourdely était l'un des plus anciens membres d'un très vénérable collège de prêtres que le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, avait établi en 1466, dans la principale église de Saint-Etienne-en-Forez, et pour les seuls natifs de cette ville. Ils avaient le titre de sociétaires. Une partie de cette Société, devenue fort nombreuse, vint en 1669, avec l'approbation de Mgr Camille de Neuville, alors archevêque de Lyon, s'attacher au service d'une nouvelle église paroissiale de la même ville, celle de Notre-Dame. C'est là que la Révolution trouva M. l'abbé Bourdely, premier vicaire de la paroisse, en qualité de sociétaire, et c'est de là qu'il passa à la cure de La Fouillouse.

Archives départementales de la Loire; GUILLOU, *Martyrs.*)

**BOURDIER (PIERRE)**, employé, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, quai Saint-Vincent, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 4 décembre 1793.

« Commis de la municipalité provisoire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note, peu claire, le donne comme entré à Lyon le 9 octobre 1793. C'était le jour de la sortie de Précý, c'est-à-dire la fin du siège.

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

**BOURDIN (PIERRE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant rue de la Quarantaine, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. l'abbé **BOURDIN** avait refusé le serment de la constitution civile du clergé. Retenu à Lyon par son grand âge, il fut accusé de conspiration contre-révolutionnaire. Sans tenir compte que son âge le mettait dans l'impossibilité de conspirer, il fut condamné à mort comme prêtre réfractaire et comme contre-révolutionnaire.

(GUILLOU, *Martyrs*; CATHIS, *Mémoires.*)

**BOURDON (BENOIT)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue des Hébergeries, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Canonnier, a servi pendant tout le siège. » (Tableaux.)

**BOURG (JÉROME)**, chapelier, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 18 ans et guillotiné le 18 mars 1794.

« Fusilier, arrêté dans une redoute des rebelles pendant le siège. » (Tableaux.)

**BOURGA (CLAUDE)**, charcutier, né à Grenay (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Poulaiillerie, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier, a dénoncé les patriotes emprisonnés. » (Tableaux.)

**BOURGEOIS aîné (ANTOINE)**, cabaretier, né à Lyon, rue Puits-du-Sel, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Est allé à Saint-Etienne prêcher la royauté. » (Tableaux.)

**BOURGÈS (JEAN-MARIE)**, brigadier des charrois, né à Virieu (Ain), y demeurant, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 17 janvier 1794.

« A traité Dubois-Crancé de brigand ainsi que tous ceux de son opinion. » (Tableaux.)

**BOURGET (BENOIT)**, dit Saby, propriétaire, né à Passins (Isère), y demeurant, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant ses principes tendant à l'avilissement de la Convention. » (Tableaux.)

**BOURGET (PIERRE)**, garçon caetier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BOURGET (SIMON)**, gendarme, né à Lyon, y demeurant, à la porte de la Croix-Rousse, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Fusilier, a servi pendant tout le siège en qualité de gendarme. »  
(Tableaux.)

**BOURGOIND (ETIENNE)**, architecte, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire, ayant forcé les patriotes à prendre les armes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

Une note des *Archives du Rhône* doit se rapporter à cette victime malgré quelque différence dans l'orthographe du nom et dans l'âge ; la voici :

Etienne-Charles Bourgier, 24 ans, artiste chez son père, rue de Flandre, n° 71, n'est pas sorti avec la colonne, et a été arrêté le 16 brumaire chez lui.  
(D. 108.)

**BOURLIER (LÉONARD)**, noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération (Bellecour), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 8 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ex-noble. »  
(Tableaux.)

M. Léonard **BOURLIER**, d'Ailly, né en 1733, était fils de Pierre-Philippe Bourlier de Parigny, seigneur d'Ailly, Saint-Cyr-de-Favières, Glatigny, Saint-Hilaire, etc., et de Marie-Anne de la Croix-Laval, Conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon en 1757, conseiller au Conseil supérieur de Lyon en 1772, comparant en 1789, il avait épousé en 1762 Antoinette Bouvier, dont il eut un fils, le suivant, victime aussi de la Révolution.

(DE JOUVENCEL, p. 253.)

**BOURLIER (PIERRE-PHILIPPE)**, noble, rentier, âgé de 30 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, instigateur. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

M. Pierre-Philippe **BOURLIER**, d'Ailly, né en 1763, fils du précédent, était marié à Marie-Claudine Posuel de Verneaux. Sa

sœur avait épousé M. Jean du Myrat (V. ce nom).

(DE JOUVENCEL, p. 253.)

**BOURNAT.** V. *Bournet d'Allamel.*

**BOURNET (GASPARD)**, négociant, né à Lyon, mort au siège de Lyon, le 27 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**BOURNET (JEAN-LOUIS D'ALLAMEL DE)**, homme de loi, né à Grospièrres (Ardèche), demeurant à Lyon, rue Sirène, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« A été au camp de Jalès rédiger des arrêtés contre-révolutionnaires, a méprisé les lois de la République. »  
(Tableaux.)

Ce nom est absolument défiguré dans les documents ; on y trouve Bournat, Halamel, Hatemel-Bournet, nom sous lequel nous l'aurions classé dans la lettre H, si une communication aussi obligeante qu'aimable de M. le docteur Francus, le grand érudit ardéchois, qui suit avec intérêt notre publication, ne nous eût prévenu de l'absence de ce nom à la place où il espérait le trouver. Ce dont nous le remercions.

M. le docteur Francus précise des faits qui nous étaient inconnus et nous dit que cette famille a fourni deux victimes à la Terreur, le père à Lyon, le fils à Paris, suivant ses notes que voici :

« Jean-Louis d'Allamel de Bournet, né à Grospièrres en 1730, était avocat, habitait Joyeuse quand vint la Révolution, fut procureur syndic du district du Tanargue jusqu'au mois d'août 1792. Compromis alors dans la tentative contre-révolutionnaire de Saillans, il donna sa démission. Puis persécuté et menacé par les révolutionnaires du pays, il se réfugia à Lyon (janvier 1793). Et il paraît qu'il prit une part active à la défense de cette ville. Arrêté peu après, il fut condamné à mort le 16 mars 1794 et guillotiné le même jour sur la place de la Liberté (alias des Terreaux). »

**BOURNET (JEAN-ANDRÉ D'ALLAMEL DE)**, fils du précédent.

Né en 1772, il put s'échapper de Lyon après la prise de cette ville. Il servait comme officier dans un régiment à Avignon, lorsqu'il vint à Lyon pour sauver son père. Ses démarches échouèrent et il fut arrêté lui-même. Puis on le relâcha parce que son régiment le réclamait. Ensuite il alla à Genève, puis à Paris, où il fut pris le 17 juillet 1794, promenant la cocarde blanche.

« Il y fut condamné à mort et guillotiné le même jour, 29 messidor, an II (17 juillet 1794). »  
(Communication de M. le docteur FRANCUS.)

**BOURRE ANDRÉ**, apothicaire, né à Besançon (Doubs), demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Sergent-major, contre-révolutionnaire et persécuteur des patriotes. » (Tableaux.)

**BOUSQUIE (JEAN)**, fabricant d'orseille, né au Vigan (Gard), demeurant à Lyon, rue de la Poulallerie, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Lieutenant des rebelles et contre-révolutionnaire dénonçant les patriotes. »

(Tableaux.)

M. Bousquie avait été remarqué par ses compagnons de captivité et particulièrement par M. Delandine pour son caractère doux et tranquille dans la prison, où il avait pour fidèle compagnon un chien appelé « Figaro ».

« La cause de son arrestation avait été une « balle de cuivre trouvée par des commissaires de section dans la poche de son gilet. « Un de ses enfants venait de la lui donner ; « mais elle parut une preuve que Bousquie « avait fait la guerre aux troupes de la République avec des armes dangereuses et « inusitées. »

(DELANDINE, Prisons de Lyon, p. 181.)

**BOUSSAIROLLES (JACQUES-JOSEPH)**, noble, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, aux Célestins, président de la Chambre des Comptes, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Jacques-Joseph de Boussairolles de la Moger, fils d'un conseiller de la Cour des Comptes et aides de Montpellier, et de Marie-Anne-Gillette de Flaugergues, avait été lui-même président en la Chambre des Comptes de Montpellier, où il était né le 30 septembre 1763.

Arrivé à Lyon le 24 novembre 1791, il était descendu à l'hôtel des Célestins. C'est là qu'il fut arrêté le 29 décembre 1793.

Quand les agents municipaux se présentèrent à l'hôtel des Célestins, M. Boussairolles, averti de leur approche, écrivait ses dernières volontés :

« Forcé par les circonstances présentes de m'occuper de mes affaires particulières, je dois en commençant un hommage authentique à la religion que j'ai toujours professée, et qui m'a toujours offert une source de consolations dans les moments pénibles de la vie... Je vous rends grâces, ô Ciel, de m'avoir encore permis de faire un retour sur moi-même pour reconnaître votre souverain empire sur les hommes. J'adore un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Je me soumetts avec résignation à tous les dogmes que la religion catholique,

« apostolique et romaine m'oblige de croire, et mon plus grand bonheur sera de mourir dans le sein de l'Église...  
« Je lègue, ajoutait-il, à mon ami Terris un médaillon en or renfermant les cheveux d'un homme dont la mémoire ne doit jamais s'éteindre dans le cœur de tout bon Français. » (Archives du Rhône, D. 336, où l'on trouve son testament.)

La lecture de ces lignes, que les agents trouvent « inspirées par le fanatisme le plus affreux », irrite les farouches patriotes. Ils saisissent leur prisonnier, l'entraînent à la prison de Roanne et demandent un jugement séance tenante. Aux questions posées, il répondit : « Je suis venu à Lyon ne sachant pas trop pourquoi ; je n'ai pu en sortir, je suis noble, je n'ai rien fait pour mériter le « baptême des sans-culottes. En Dieu est « mon espérance. »

A une heure moins le quart la justice populaire était satisfaite.

Sa mère, née Flaugergues, fut arrêtée avec lui et acquittée le 8 février 1794.

(Abbé E. BONNADET, L. C., p. 215, 233.)

**BOUSSAIROLLES (Mad. de.)**

V. Flaugergues.

**BOUSSARD (FRANÇOIS-PIERRE)**, épicier, né à Marcigny (Côte-d'Or), demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire ayant coopéré à la rébellion lyonnaise. »

(Tableaux.)

M. Boussard était prisonnier à Saint-Joseph et noté comme suit :

« François-Pierre Boussard, 54 ans, marchand domicilié à Montbrison depuis 15 ans, à Lyon depuis le 15 juillet 1793, puis à Feurs... y est resté caché pendant la majeure partie du siège, a ensuite été forcé de prendre les armes en qualité de soldat et a été arrêté le 10 octobre, près de la Duchère, sans armes. »

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**BOUTEILLE (GASPARD)**, commis aux octrois, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Une note de la prison de Roanne, 7 frimaire, dit :

« Gaspard Bouteille, 58 ans, ci-devant dans les... à Lyon, rue Vaubecour n° 24, porte-drapeau du bataillon de Savoie, a quitté Lyon le 27 septembre et n'a plus reparu au bataillon ; a été arrêté chez lui. »

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**BOUTTE (JEAN-BAPTISTE)**, chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé

de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BOUVARD (FRANÇOIS)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, rue du Palais-Grillet, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une note lui donne le nom de « François Bouvard » et la profession d'« instituteur » et dit qu'il « avait été interrogé par le tribunal révolutionnaire le 19 novembre (29 « brumaire » ». (*Archives du Rhône, D. 127.*)

**BOUVARD (JACQUES)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Pierre, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Jacques BOUVARD avait été recteur de la Charité pendant 23 ans, de 1766 à 1789.

(D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*.....)

**BOUVARD (NOËL-AUGUSTIN)**, marchand, né à Lyon, y demeurant, rue Pisse-Truie, âgé de 53 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre et fusillé le lendemain, le 19 novembre 1793.

« Capitaine dans l'armée des rebelles. »  
(*Journal de Ville-Affranchie, p. 57.*)

**BOUVET aîné (ANDRÉ)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Buisson, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

**BOUVIER (FIRMIN)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue du Bourgehanin, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Sergent et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BOUVIER (JACQUES)**, boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Georges, âgé de 32 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Gendarme à pied et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BOVET (JOSEPH-ANTOINE)**, sous-bibliothécaire, né à Aoste (Mont-Blanc), demeurant à Lyon, au Collège, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Observateur des rebelles. » (Tableaux.)

M. BOVET avait été sous-bibliothécaire de la ville de Lyon, dans le temps où M. Roubiès, oratorien, avait été conservateur de cette bibliothèque. Les recherches actives, faites par les révolutionnaires pour découvrir J.-A. Bovet, avaient fait arrêter un autre Joseph Bovet, de Crest. Celui-ci fut bientôt relâché après avoir prouvé son identité, et le vrai Bovet fut malheureusement retrouvé et condamné à la peine capitale.

(*Archives du Rhône, D. n° 4.*)

**BOVET (JOSEPH)**, 40 ans, drapier, de Crest, à Lyon, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Joseph BOVET avait été arrêté par erreur pour le précédent, Joseph-Antoine Bovet (V. ce nom).

**BOYER (ANTOINE)**, 63 ans, ex-noble, à Saint-Bonnet-la-Montagne, acquitté le 6 novembre 1793, par la Commission de Justice populaire de Lyon.

M. Antoine Boyer du Montcel, écuyer, seigneur de Batailloux et de la Lande, né en 1732, mourut le 17 janvier, c'est-à-dire deux mois et onze jours après son acquittement.

Ancien capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, comparant à Montbrison en 1789, il avait épousé à Saint-Etienne, en 1769, M<sup>lle</sup> Catherine Courbon des Gaux, dont il eut huit enfants, entre autres deux filles mariées à MM. Rony de Monbrison.

M. Antoine Boyer était l'un des vingt et un enfants de Messire Pierre Boyer de Berieq et de Catherine Pellissier, fille d'un maire de Saint-Etienne.

(Communication de M. de Jouvenet.)

**BOYER, dit MONTORCIER (JEAN-MARIE)**, 66 ans, négociant, à Nervieux (Loire), condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. BOYER DE MONTORCIER, né en 1729, s'était engagé dans la Compagnie des Indes, et était surnommé « Boyer l'Indien ». Il était le frère aîné du suivant, Jean-Pierre.

(Communication de M. de Jouvenet.)

BOYER (JEAN-PIERRE), dit Sugny, 60 ans, cultivateur, à Neuvieux, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Delandine, son compagnon de captivité, dit que M. Boyer de Sugny se croyait voué à une mort certaine. Il en était tellement convaincu qu'il se dépouillait à l'avance pour distribuer des souvenirs à ses compagnons ; il remit à M. Delandine son verre de bois. Mais, ô heureuse chance ! ce fut un acquittement que M. de Sugny entendit prononcer en sa faveur. (Prisons de Lyon, p. 66.)

M. Jean-Pierre Boyer, seigneur de Sugny, était né à Saint-Bonnet-le-Château en 1731 et mourut le 16 brumaire an XIII (7 novembre 1804). Ancien capitaine au corps des grenadiers de France, puis au régiment de Lyon, il avait épousé M<sup>lle</sup> Marianne-Claudine Montaigne de Jas. Il comparut à Montbrison en 1789. (Communication de M. DE JOTVENCEL.)

M. Boyer fut obligé d'adresser une pétition à la Convention nationale pour obtenir la radiation des noms de son fils et de sa femme du tableau des émigrés.

(GOSON, Bibliographie, n° 1309.)

BOYER (VICTOR), 34 ans, lieutenant dans le régiment Comtois, demeurant à Neuvieux (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Victor BOYER ne paraît pas appartenir aux familles précédentes.

BRAC (FRANÇOIS), noble, capitaine, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Jean, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

On trouve dans le beau livre de M. W. Poidebard, « Armorial des Bibliophiles », « F.-J. Brac de Montpiny, capitaine au Royal-Comtois, gouverneur de Beaujeu, exécuté à Roanne en 1793 comme défenseur de Lyon ».

Nous pensons que c'est le même personnage qui fut exécuté à Lyon et non à Roanne, qui est le nom de la prison.

Il avait un frère, Jacques-Joseph Brac de la Perrière, seigneur de Chateaufieux, fermier général, mort à Paris en mai 1794, victime de la Terreur.

Ils étaient fils de François-Pierre-Suzanne Brac de Montpiny et de Marie-Catherine Deschamps.

(W. POIDEBARD, Armorial des Bibliophiles, p. 68.)

BRACHET (ETIENNE), prêtre déporté à l'âge de 51 ans.

Né à Givors (Rhône), curé à Chasse (Isère), il était détenu à Bordeaux au fort Ha, puis

au Petit Séminaire et fut déporté sur le « Republicain ». On le voit libéré à Brouage le 11 juillet 1795.

(L'abbé MANSEAU, t. II, p. 416.)

BRACHET (JEAN), marchand toilier, né à Romans (Drôme), demeurant à Lyon, petite rue Tupin, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BRACHET (JEAN-PIERRE), épicier, né à Givors (Rhône), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et garde à Pierre-Scize pendant le siège. » (Tableaux.)

BRAVEUX (JEAN-FRANÇOIS-CHARLES-ANDRÉ), secrétaire, né à Vernon (Ardèche), demeurant à Tournon, même département, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Contre-révolutionnaire disant que les émigrés rentreraient et égorgeraient les patriotes, et qu'ils en riraient avec plaisir. » (Tableaux.)

M. BRAVEUX était secrétaire du District du Mézenc, nom que les documents ont défiguré sous celui de Messin.

(Communication du Dr FRANCUS.)

BRESSAN (LAURENT), garçon perruquier, né à Villefranche (en Piémont ?), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Caporal caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BRESSI (LÉONARD), écrivain public, né à Saint-Hilaire-le-Château (Creuse), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et espion des rebelles. » (Tableaux.)

BRESSON (LOUIS), domestique, né à Berland (Isère), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Venu de son pays pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

**BRET (FRANÇOIS)**, libraire, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, place du Grand-Collège, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 13 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. BRET avait été substitut du procureur de la Commune. Il était doué d'une grande faconde et aimait à discourir, ce qui l'a fait prendre pour un avocat par M. Wahl (p. 139). Comme beaucoup de ses concitoyens, il approuvait d'abord la constitution civile du clergé, mais il ne tarda pas à en reconnaître les erreurs, et après avoir été arrêté, il fut condamné à mort comme fanatique, c'est-à-dire comme homme religieux. La veille de sa mort, il écrivit à sa femme une lettre touchante pour lui faire ses derniers adieux et lui recommander « de faire parmi les livres de son magasin une revue sévère, d'en retirer ceux qui pouvaient y rester encore contre la religion et les bonnes mœurs, et de les brûler ». Sa femme s'empressa de suivre son saint désir, et livra aux flammes une quantité de livres représentant la valeur de dix mille francs.

(GUILLOU, *Martyrs* ; *Communication de M. L. DE COMBES*.)

**BRETON (ETIENNE)**, prêtre, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), demeurant à Lyon, au Petit-Sainte-Foy, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Fusilier, a porté les armes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé BRETON était étranger au diocèse de Lyon ; nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce prêtre. Condamné à mort, il fut guillotiné, d'après le procès-verbal d'exécution du 12 janvier 1794. M. l'abbé Vachet dit qu'il fut fusillé, ce qui serait possible, car on ne doit pas se fier aux documents qui étaient le plus souvent dressés à la légère.

**BRETON (BENOIT)**, tambour, né à Phalsbourg (Haut-Rhin), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Tambour pendant le siège, espion des rebelles, annonçant les ordres donnés par Précy. »  
(Tableaux.)

**BRETON (FRANÇOIS)**, aubergiste, né à Lyon, demeurant à Condrieu (Rhône), âgé de 48 ans, condamné par la Com-

mission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« A marché avec les rebelles contre les armées de la République. » (Tableaux.)

**BRETON (MICHEL)**.

V. *Bétron*.

**BREUIL (JEAN)**, prêtre déporté.

M. BREUIL, né à Allègre (Haute-Loire), vicaire à Roanne, fut détenu à Bordeaux, au fort Ha, et déporté sur le « Republicain ». On ne sait où il est mort.

(L'abbé Manseau, t. II, p. 416.)

**BRIANDAS**.

V. *Leviste*.

**BRIDET (FRANÇOIS)**, prêtre, né à Beaujeu (Rhône), y demeurant, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

M. l'abbé BRIDET était accusé d'avoir dit que « si on empêchait son curé d'exercer ses fonctions, il ferait sonner le tocsin. »

(Tableaux.)

« S'il avait réellement fait cette menace, dit M. l'abbé Guillon, nous nous serions abstenus de le compter parmi nos martyrs, parce qu'elle lui aurait donné quelque fâcheuse ressemblance avec ces chrétiens violents que le concile d'Elvire ne voulait pas qu'on reconnût pour martyrs ; mais le vicaire Bridet avait seulement dit en 1791 que, malgré la haine des impies contre l'exercice du culte catholique, il n'en ferait pas moins convoquer les fidèles dans l'église par le son de la cloche. »

(GUILLOU, *Martyrs* ; l'abbé VACHET, *Paroisses*, p. 548.)

**BRIERY (CLAUDE)** et non Bierry, prêtre, né à Créneaux (Loire), curé de Pavézin (Loire), âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Prêtre fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé BRIERY, dont le nom est aussi écrit sur les documents Fully et Miéry, avait exercé ses fonctions curiales jusqu'en 1793. Expulsé de sa cure pour avoir rétracté le serment, il se retira dans sa famille à Créneaux et il y fut arrêté par la garde nationale de Saint-Germain-Laval, alors commandée par le lieutenant grenadier Colombat. Traîné successivement dans les prisons de Roanne, de Saint-Etienne, de Feurs et de Lyon, il se vit, après six mois de tourments, condamné à mort par la redoutable Commission révolutionnaire, devant laquelle il se montra avec la fermeté d'un intrépide confesseur de Jésus-Christ. L'abbé Briéry fut guillotiné avec dix autres Foréziens, le 17

mars, et non le 15 février comme le disent plusieurs auteurs.

M. le curé Briéry avait une servante nommée Clémence X..., qui fut jetée aussi en prison comme fanatique. Plus heureuse que lui, elle fut rendue à la liberté le 29 juillet 1794 par un arrêté du représentant Reverchon.

*Prisons de Saint-Etienne, Mémoires, 1897.*  
VACHEZ, *Chartreuse de Sainte-Croix*, p. 222.

**BRIGNAIS (SIMON)**, joueur de plates, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A persécuté les patriotes, les a fait incarcarer et les a menacés de leur couper le col. »  
(Tableaux.)

**BRILLON (JACQUES-NOËL)**, traiteur, né à Lyon, y demeurant, rue des Pierres-Plantées, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BRINIET.** V. *Miraillé.*

**BRIOUDE.** V. *Pupier.*

**BROCHET - VOLLANT (ANTOINETTE)**, épouse de Claude BROCHET, 47 ans, sans profession, acquittée le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> BROCHET, née Vollant, avait été mise en prison avec ses trois filles et sa domestique, parce que son mari avait quitté Lyon et s'était soustrait à toute recherche. Pour le contraindre à se présenter, les malheureuses femmes furent détenues pendant plus de trois mois. Enfin, M<sup>me</sup> Brochet adressa une pétition à la Commission temporaire de surveillance républicaine pour obtenir son élargissement et celui de ses filles, dont l'aînée avait 17 ans, la seconde 14 et la troisième 12 à peine. « Vous ne le refuserez pas, écrivait-elle, à une mère malheureuse et à ses trois enfants dont vous êtes les protecteurs nés et que leur sexe et leur âge mettent au-dessus de tout reproche. » Cette supplique frappa Marino, le farouche président de la Commission temporaire; il l'apostilla pour qu'il y fût fait droit le plus promptement possible, s'il y avait lieu (FAYARD, p. 160).

Les notes suivantes fournies sur les prisonnières ne sont pas méchantes; elles montrent, au contraire, la cruauté d'un pareil emprisonnement.

« Antoinette Vollant, femme Brochet, 50 ans, née à Lyon, vivant avec son mari, homme de loi, section de place Neuve, arrêtée dans une visite domiciliaire ne trouvant pas son mari, et elle ignore où est. »

« Jeanne Marie Brochet, âgée de 17 ans, née à Lyon, y demeurant avec sa famille, arrêtée avec sa mère et ses deux sœurs :  
• Sophie, âgée de 15 ans ;  
• Et Julie, âgée de 12 ans.  
Elles déclarent avoir été arrêtées sous le prétexte qu'elles ne voulaient point dire où était leur père. Elles sont, depuis, dénuées de tout secours, puisqu'on ne leur a pas même permis de sortir le moindre habillement. »

*Archives du Rhône, Dossier 127.*

Elles furent toutes acquittées le même jour, 8 février 1794, et probablement aussi la domestique qui devait être Louise Girard, 40 ans.

Son mari, M. Claude Brochet, avocat, procureur-syndic au Conseil général du district de Lyon, en 1790, avait été accusateur public dans l'affaire Châlier, et était pour cela activement recherché.

*Archives départementales du Rhône, D. 676.*

Il réussit à échapper à toutes les recherches et su vécut à cette douloureuse époque. Il écrivit une très belle lettre à Delandine sur son *Tableau des Prisons*, dès que cet ouvrage parut, dont voici un extrait :

« C est un tableau qu'il faut souvent remettre sous ses yeux ; ce sont nos maux, les douleurs de tous, que l'auteur a burinés pour les âges futurs, et ce tableau console ; et nos douleurs passées semblent devoir nous garantir de celles qu'on pourrait redouter pour l'avenir. Voit-on, en effet, deux fois se dissoudre aussi rapidement, avec aussi peu de formes et autant de fracas, la morale d'un grand peuple ? Voit-on deux fois successivement déplacer les honnêtes mages et les fonctions publiques qu'on ne doit qu'au savoir et à la vertu, pour être transmis sans pudeur à tout ce que la corruption des siècles a ramassé de plus abject et de plus dégoûtant ? Voit-on enfin deux fois, en quelques lustres seulement, la faulx de la tyrannie et de la mort moissonner hardiment au hasard la beauté, les grâces, les talents et l'honneur, et ne laisser pour ainsi dire, sous l'œil de la divinité, que la dégradation de l'espèce humaine, et le rebut de son ouvrage ? J'es-père donc un meilleur sort, je serais même disposé à haïr tout homme qui voudrait m'en faire craindre un autre ; celui-là a été un de nos tyrans, ou voudrait le devenir à son tour ; et moi aussi je pardonne tous les maux que j'ai soufferts, j'ai même oublié le nom de leurs auteurs. »

Ces réflexions ne doivent-elles pas, à l'heure actuelle, pénétrer fortement dans l'esprit de nos lecteurs ? Vous tous qui êtes électeurs, ne voyez-vous pas, dans ce qui se passe actuellement, la pente fatale qui nous mène à l'abîme dans lequel nous conduisent des législateurs et des ministres aveuglés par des principes subversifs ? Vous avez une arme vengeresse, le bulletin de vote ! Apprenez à vous en servir utilement.

**BRODIER (FRANÇOIS-PHILIPPE)**, chirurgien, né à Soulaime (Marne), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolu-

tionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Chirurgien-major des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Suivant M. le docteur Drivon, « François-Philippe Brodier était fils d'un chirurgien et père d'un futur chirurgien. Il fut reçu membre du collège de chirurgie en 1764, puis prévôt. En 1788-1793, il était chirurgien-major du bataillon de Juiverie. Il devait avoir des opinions peu avancées ou avoir des ennemis, car son nom figure à diverses reprises dans la liste des dénoncés. »

(Miscellanées médicales et historiques, 1908, 2<sup>me</sup> série, p. 29.)

**BRONZE (CLAUDE-GENËT)**, marchand de blé, né à Lyon, y demeurant, âgé de 35 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 5 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

« Membre de la prétendue Commission populaire et de différents Comités. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

Il avait été aussi officier municipal provisoire.

Le procès-verbal de l'exécution de M. Genest Bronze contient le détail suivant, aussi odieux que révoltant :

« ... Puis après que justice fut faite, on l'a déshabillé jusqu'à la ceinture, et on lui a enlevé ses bas et ses souliers, etc.... »

(Archives du Rhône, L. 1664.)

**BROSSARD (JEAN-NICOLAS)**, maître de verrerie, né à Thiron (Eure-et-Loir), demeurant à Noyant (Allier), ancien garde du corps, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi :

« Brossard, ex-noble, ayant favorisé l'émigration de ses deux fils, aristocrate gangrené, et portant la figure d'un scélérat. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

**BROSSAT (JEAN-BAPTISTE)**, marchand drapier, né à Moirans (Isère), demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Quartier-maître des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**BROSSE (ETIENNE)**, cabaretier, né à Saint-Laurent-d'Agny (Rhône), demeurant à Lyon, grande rue de l'Hôpital, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Fusilier, a fait arrêter les patriotes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

**BROSSE (JEANNE)**, 32 ans, journalière à Mornant, condamnée à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon le 6 avril 1794.

**BROSSETTE (ANTOINE)**, sans profession, né à Lyon, y demeurant, quai des Augustins, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Commis au district de la campagne, partisan de la permanence, étant chargé d'offrir 4.000 livres à celui qui apporterait la tête de Dubois-Crancé. » (Tableaux.)

**BROU. V. De Broüe.**

**BROYER ou BROGER (FRANÇOIS-JACQUES)**, teneur de livres, né à Genève (Suisse), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 60 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Quartier-maître de l'armée lyonnaise. »  
(Tableaux.)

Une note fournit les renseignements suivants :

« ... à Lyon depuis 33 ans, a porté les armes le 29 mai et pendant le siège dans le bataillon de la Côte, 1<sup>re</sup> section grenadiers ; devenu sergent-major, arrêté 13 jours après l'entrée de l'armée de la République, et s'est retiré de dessous les armes quinze jours avant son entrée. »

(Archives du Rhône, D. 116.)

**BRUAS. V. Druaz.**

**BRUCHET (FRANÇOIS)**, orfèvre, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. François BRUCHET, né en 1761, à Seurre (Côte-d'Or), était fils de Joseph-François Guilain, orfèvre en cette ville, et d'Henriette Boullanger, fille d'un marchand de fer de Chalon. Etabli orfèvre à Autun, il y avait épousé, le 19 septembre 1786, Marie Habert, fille d'Antoine, libraire, et de Marguerite Boisserand. Il avait servi comme fusilier caserné dans l'armée lyonnaise.

(P. MONTARLOT, Les accusés de Saône-et-Loire, p. 481.)

**BRUEL (LOUIS)**, prêtre, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Lyon, quai de

Saône), âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire et prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. l'abbé BRUEL ne figure sur aucun des documents et ouvrages relatifs au diocèse de Lyon. Il devait être un des nombreux prêtres, étrangers à la région, qui s'étaient réfugiés à Lyon, lorsque cette ville se préparait à lutter contre la Convention.

(Le journal de Daumale cite Jean-Louis Gruel, guillotiné le 18 décembre 1793 ; comme ce nom n'est porté sur aucun jugement, nous pensons qu'il s'agit de la même personne ; la différence de date n'est que d'un jour, et la première lettre du nom a pu être défigurée par la faute des secrétaires.)

BRUÈRE (CAMILLE), serrurier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-des-Terreaux, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BRUN (ANTOINE), section de rue Tupin, mort de ses blessures dans Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 3 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4283.)

BRUNDIMBERT (JEAN-FRANÇOIS), commis négociant, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue Trois-Marie, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BRUNEL (CLAUDE), guimpier, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire provocateur au meurtre. » (Tableaux.)

BRUNEL ou BRUNET (LOUIS-FRANÇOIS), conseiller au Parlement de Dijon, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

BRUNET (ETIENNE), prêtre, né à Lyon, ancien curé de Grézien-la-Varenne

(Rhône), âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, prêchant le fanatisme. » (Tableaux.)

M. l'abbé BRUNET fut expulsé de sa cure pour n'avoir pas prêté le serment de la Constitution civile du clergé. Il fut ensuite saisi, traduit devant la Commission révolutionnaire de Lyon et condamné à mort pour avoir prêché le fanatisme, ce qui veut dire pour avoir prêché la foi de l'Eglise catholique.

(M. l'abbé GUILLOU donne, pour la date de son jugement, le 6 février au lieu du 4 février.)

M. l'abbé Monternot dit qu'on ne trouve nulle part que ce prêtre ait été curé de Grézien-la-Varenne et qu'il doit y avoir erreur. Cependant, les documents lui donnent cette qualité. Un procès-verbal d'une perquisition ordonnée par Marino, membre de la Commission temporaire, qui fut faite à Grézien-la-Varenne chez le citoyen Brunet, ancien curé de cette paroisse et qui fit découvrir plusieurs objets servant au culte, ne laisse aucun doute.

(Archives du Rhône, D. 460.)

BRUNET (ETIENNE), du bataillon des Amis des Lois, tué au siège de Lyon, le 4 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

BRUNET (JOSEPH ou JACQUES), gendarme à cheval, né à Paris, y demeurant, caserne de Boissac, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Gendarme pendant le siège, sorti avec Précý. » (Tableaux.)

BRUNET (PIERRETTE), veuve de Philippe LATANNERY, 80 ans, sans profession, à Montbrison, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Son mari avait été guillotiné le 18 mars. (V. Latannery.)

On lui donne l'âge de 58 ans. M<sup>me</sup> Latannery ne devait donc pas avoir 80 ans.

Une note dit qu'elle avait plus de 60 ans et qu'elle avait été « arrêtée comme aristocrate et usurière ».

(Archives du Rhône, D. de Feurs, L. VIII.)

BRUNO (JEAN-MARIE), chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**BRUNON (JULIE)**, 36 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détermination, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Elle fut mise en arrestation avec la sœur Anne Vial. (*V. ce nom.*) »

**BRUYAS (ANTOINE-MARIE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. l'abbé BRUYAS, prêtre et bénéficiaire perpétuel de l'église primatiale de Saint-Jean, de Lyon, né dans cette ville, ne fut pas astreint à la prestation du serment exigé alors, en raison de sa condition de prêtre sans fonctions. Néanmoins, l'abbé Bruyas fut saisi et traduit devant la Commission révolutionnaire qui le condamna à périr sur l'échafaud. Cette sentence est odieuse et inique; elle était dictée uniquement par la haine de la religion et de ses ministres, puisque l'abbé Bruyas n'était point fonctionnaire public.

(PRUDHOMME, qui a copié Destefanis, donne à l'abbé Bruyas la profession de charpentier; GUILLOU, *Martyrs*; CATTIN, p. 474.)

Deux prêtres, sous les noms de Bruyas aîné et Bruyas cadet, sont portés sur l'Etat des titulaires supprimés du district de Lyon avec des traitements de 1.838 livres pour l'un et de 1.443 livres pour l'autre.

(*Semaine religieuse du 7 sept. 1894.*)

Une dénonciation prétend que M. Bruyas « a porté les armes pendant le siège ».

(*Archives du Rhône, D. 419.*)

Cette assertion nous paraît fort douteuse, car elle ne figure pas dans les *Tableaux* qui n'auraient pas manqué d'indiquer ce grave motif de condamnation.

**BRUYÈRE (PIERRE)**, chanoine, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 50 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 3 décembre 1793.

M. l'abbé BRUYÈRE, chanoine de l'église collégiale de Montbrison, en Forez, était doué d'une piété douce et indulgente qui le faisait comparer à saint François de Sales. Plutôt que de souscrire aux innovations schismatiques, il se soumit à la loi qui expulsa de France les prêtres non assermentés (26 août 1792). Lorsque les Lyonnais triomphèrent le 29 mai 1793, et qu'ils résistèrent si héroïquement à l'athéisme et à l'anarchie, le chanoine Bruyère crut devoir rentrer dans sa province. A son retour, il fut nommé grand-vicaire pour diriger les travaux apostoliques du Forez. Mais, Lyon ayant succombé, le chanoine Bruyère fut arrêté, traduit devant la Commission dite de justice populaire de Feurs, et condamné à la

peine de mort comme émigré, quoiqu'il ne fût sorti de France que pour obéir à la loi de déportation et comme chef de fanatiques, c'est-à-dire comme directeur de prêtres zélés et de fidèles constants dans leur attachement à la religion de Jésus-Christ. Ce jugement, prononcé le 3 décembre 1793, fut exécuté le même jour. Quand le vertueux prêtre fut monté sur l'échafaud, il baisa avec transport l'instrument de son supplice, et dit au bourreau : « Mon ami, c'est le plus beau jour de ma vie. »

(GUILLOU, *Martyrs*; CATTIN, *Mémoires.*)

**BRUYSET (CLAUDE) DE MANNEVIEUX**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Caporal des rebelles, ex-noble et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. Louis-Claude BRUYSET DE MANNEVIEUX, né en 1738, était fils d'Etienne Bruyset, secrétaire du Roi, et de Charlotte Pernon. Doyen des trésoriers de France, il était marié à Jeanne-Françoise Guérin de la Collonge.

(DE JOUVENCEL, p. 267.)

**BRUYSET (JEAN-MARIE)**, 50 ans, libraire, acquitté le 28 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Les pièces qu'on trouve dans son dossier sont toutes en sa faveur : 1° un reçu de 660 livres qu'il avait versées à la section de Marseille; 2° une déclaration du Comité de surveillance attestant qu'il n'y a aucune dénonciation, et 3° une déclaration du civisme de Bruyset par le citoyen Peyrard, section de Rhône. (*Archives du Rhône, Dossier 972.*)

M. Jean-Marie Bruyset était le frère aîné de Pierre-Marie, qui fut victime de la Terreur et qui le sauva. (*Voyez plus loin.*)

**BRUYSET-PONTHUS (PAUL-PIERRE)**, homme de loi, demeurant à Monttuel (Ain), âgé de 30 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

M. BRUYSET-PONTHUS était neveu du fameux Bertrand, maire révolutionnaire de Lyon. Au lieu de chercher à sauver son neveu, Bertrand contribua à le faire guillotiner. Il s'en flatte dans une lettre, où il dit : « Quoi donc, dira-t-on, parce que j'ai concouru à faire guillotiner mon neveu et d'anciens amis, comme ayant dévié; je les ai précipités parce que je le devais. » M. Morin, dans son Histoire de Lyon, prend la défense de Bertrand, et dit qu'il était un révolutionnaire si pur qu'on n'osait l'attaquer ouvertement et que lui-même n'osait que protester timidement et hors de son rôle public; qu'il n'avait pas même la force de disputer au supplice un neveu chéri, condamné par le tribunal des sept (lisez révolutionnaire). Ce que M. Morin appelle timidité, c'était de la

poitronnerie toute pure ! Nos lecteurs pourront juger cette odieuse conduite en lui comparant l'héroïsme du sujet suivant, M. Pierre-Marie Bruyset, qui se laissa condamner à mort pour sauver la tête de son frère.

(MORIN, t. II, p. 489 ; BALLEVIER, t. II, p. 326.)

M. Paul-Pierre Bruyset-Ponthus était fils de Pierre Bruyset-Ponthus, maître imprimeur à Lyon, et de Pierrette Verdat de Sure. Avocat au Parlement, il s'était marié à Marguerite-Anne-Sophie Trumel, fille de Thomas Trumel, président du bureau de conciliation à Montluel et de Charlotte Bertrand, sœur du maire de Lyon, le 26 mars 1793, quelques mois avant son exécution.

(DE JOUVENCEL, p. 266.)

BRUYSET (PIERRE-MARIE), dit Sainte-Marie, libraire, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et provocateur au meurtre. (Tableaux.) »

M. Pierre-Marie BRUYSET, imprimeur-libraire, avait été emprisonné, après le siège, avec son frère aîné, Jean-Marie. Celui-ci étant tombé malade, Pierre-Marie comparut seul devant la Commission révolutionnaire. Ils étaient tous les deux accusés d'avoir participé à la défense de Lyon ; mais l'aîné, Jean-Marie, avait apposé sa signature au bas des bons obsidionaux. Au tribunal, le président présenta à Bruyset cadet l'un des bons et lui demanda si la signature dont il était revêtu était bien la signature de Bruyset. L'accusé se borna à répondre que cette « signature était bien celle de Bruyset ». Ce peu de mots équivoques suffit aux juges pour éclairer leur abjecte conscience, et ils condamnèrent à mort Bruyset comme signataire des bons obsidionaux.

Ce trait de dévouement fraternel méritait d'être rapporté. Nous en avons déjà vus et nous en verrons d'autres aussi remarquables. En subissant le dernier supplice, Bruyset cadet sauvait son frère aîné, Jean-Marie. Celui-ci survivant à son frère, grâce à cet héroïque dévouement, adopta ses neveux, les traita comme ses enfants et mourut en 1817, après avoir publié plusieurs ouvrages estimés. L'adoption de ses neveux lui porta bonheur. Ses propriétés, qui avaient été estimées à 1.100.000 francs quelques années avant sa mort, se vendirent 1.700.000 francs.

Nous dédions ce fait merveilleux aux égoïstes qui ne comprennent pas que la générosité est toujours récompensée par la satisfaction du devoir accompli et souvent par la prospérité matérielle ; nous disons devoir, car, aider un parent ou un ami, avec un esprit de tendre charité et dans la mesure de ses moyens, est un devoir de famille ou d'amitié, inscrit dans le Décalogue.

(BREGHON DU VERT, *Lyonnais dig. de mêm.* ; FAYARD, *Trib. révol.* ; PRUDHOMME, *Dicte des victimes.*)

M. Pierre-Marie Bruyset-Sainte-Marie était fils de Jean-Marie Bruyset, maître imprimeur à Lyon, et de Magdeleine Couturier. Maître imprimeur lui-même, il avait épousé sa cousine germaine, Magdeleine-Andrée-Pierrette Bruyset-Ponthus, sœur du précédent.

Son frère, Jean-Marie, qu'il sauva de l'échafaud par son dévouement, était né en 1749 et mourut à Lyon en 1817. Inspecteur de l'imprimerie en 1812, il avait épousé, en 1777, Marie-Louise-Pierrette Bruyset, sa cousine germaine et sœur de la femme de son frère. Les deux frères étaient en même temps beaux-frères. (De Jouvencel, p. 266.)

BUBATON ou RUBATON (ABRAHAM), apprenti chapelier, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý. »

(Tableaux.)

BUFFET DU CROZET. V. Du Crozet.

BUHET (ANTOINE-FIDÈLE), 25 ans, agriculteur, à Bonnet-la-Montagne, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

BUIRON-GAILLARD (JEAN-BAPTISTE), marchand toilier, demeurant à Villefranche (Rhône), âgé de 38 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 29 novembre 1793 et guillotiné le 1<sup>er</sup> décembre suivant :

M. BUIRON-GAILLARD était maire de Villefranche en Beaujolais et conseiller général de Rhône-et-Loire. Il fut élu un des cinq suppléants qui étaient adjoints aux quinze députés de la Convention, nommés dans l'Assemblée électorale du département de Rhône-et-Loire. Cette assemblée se tint à Saint-Etienne, du 2 au 10 septembre 1792. M. Buiron-Gaillard n'eut pas l'occasion de siéger à la Convention avant de monter à l'échafaud.

M. Jean-Baptiste Buiron-Gaillard demeurait alternativement à Villefranche dans la grand-rue et à Oullilly, où il habitait le domaine dont Anne Gaillard, sa femme, était propriétaire au hameau du Loup. Ce domaine ne fut pas confisqué ; seuls les revenus, considérés sans doute comme appartenant à son mari, furent séquestrés le 24 août 1793, et vendus le 5 novembre suivant. (Communication de M. L. de Longevialle.)

Nous devons faire remarquer combien la municipalité d'Oullilly s'était pressée de vendre les revenus de M. Buiron-Gaillard, à la date du 5 novembre, alors qu'il n'était pas encore passé en jugement, sa condamnation étant du 29 novembre 1793. Ce fait est d'autant plus extraordinaire que M. Buiron-

Gaillard aurait pu être acquitté. (Voir Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, n° 34, p. 188.)

**BUIS.**

*V. Buys.*

**BUIS (FRANÇOIS),** prêtre déporté.

C'est le Directoire du district de Montbrison qui l'avait signalé comme un réfractaire dangereux et qui fut la cause de sa déportation dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré en 1798. Il vivait alors à Bouthéon où il remplissait les fonctions curiales depuis la fin de la Terreur. Libéré en 1800, on perd sa trace. (L'abbé VACHET, *Paroisses* ; l'abbé MANSEAU n'en parle pas.)

**BUIS (JOSEPH),** charpentier, demeurant à Lyon, rue Pizay, âgé de 44 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

**BUISSON (ETIENNE-GUSTAVE),** architecte, né à Lyon, âgé de 30 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 17 octobre 1793.

M. BUISSON, jeune architecte de 25 ans, et capitaine de chasseurs à cheval, est cité comme ayant gravi à cheval les degrés de l'hôtel de ville, avec le brave Madinier (V. ce nom), commandant des sections, dans la journée du 29 mai 1793. Il était cinq heures du matin lorsqu'ils franchirent, par un immortel trait de courage, les quatorze marches d'escalier de cet hôtel, et qu'ils bravèrent les balonnettes des révolutionnaires qui le défendaient.

(PÉRON, *Siège de Lyon ; Journal de Ville-Affranchie*, p. 33.)

**BUISSON FRANÇOIS,** 45 ans, prêtre, à Firminy (Loire), condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. BUISSON était curé assermenté de Firminy et docteur en théologie. Prêtre aux idées plus que larges, il fut arrêté par ordre de Javogues, dans une rafle d'aristocrates. Détenu à Saint-Etienne, ensuite à Feurs, puis à Lyon, il dut à son passé de « bon patriote » de n'être condamné qu'à la détention jusqu'à la paix. Il fut mis en liberté le 2 brumaire an III (24 octobre 1794), après un an de détention.

(DEVEY, *Prisons de Saint-Etienne*.)

**BUISSON (LOUIS),** rentier, né à Lyon, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 35 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

Condamné et exécuté en même temps et pour les mêmes motifs que M. Allegret (V. ce nom).

Une note des Archives du Rhône confirme et complète nos renseignements, comme suit :

• Louis Buisson, de Lyon, négociant, quai de  
• Retz, officier municipal provisoire, visiteur  
• de prison, âgé de 35 ans, entré depuis le 9  
• (lire le 9 octobre 1793), écroué par Noël, adju-  
• dant, Journel, secrétaire, Louis-Léonard  
• Durand Antoine André. » (*Dossier 127.*)

**BUIVOS (ANTOINE),** cabaretier, né à Chénas (Rhône), demeurant à Lyon, place de la Charité, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Une note ajoute qu'il était « sorti de Lyon avec la colonne et qu'il s'était rendu à Bois-d'Oingt, sans armes ».

*(Archives du Rhône, D. 127.)*

**BURAN,** nom cité dans les documents pour J.-B. BARAUD. (V. ce nom.)

**BURAT (JACQUES),** mort de ses blessures reçues pendant le siège de Lyon, le 19 octobre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**BURDEL (SÉBASTIEN),** arpenteur-géomètre, né à Bully-sur-l'Arbresle (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Com... apr.... pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**BURDET (PIERRE).**

*V. Bardel.*

**BURDIAT (JEAN-BAPTISTE),** ouvrier en soie, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Grôle, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**BURLAT (GAMILLE),** chanoine, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à Lyon, rue Neuve, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Fusilier, prêtre réfractaire, pris les armes à la main à la sortie. » (*Tableaux.*)

M. l'abbé BURLAT était chanoine de l'église collégiale de Saint-Chamond, sa ville natale. Après la suppression des chapitres, en 1791, il se retira à Lyon, chez son frère, commerçant. Cependant, M. l'abbé Monternot a trouvé son nom sur le *Tableau des prêtres*

qui ont pris des passeports à la Commune de Lyon. Son passeport fut signé pour la Savoie le 11 septembre 1792. Pendant le siège, ce dernier avait pris les armes pour défendre sa patrie, et, pour se soustraire aux représailles des assiégeants, il prit le parti de se sauver, en engageant son frère ecclésiastique à le suivre avec cette poignée de héros qui, comme Précý, ne voulaient pas se livrer à leurs impitoyables ennemis. Le chanoine Buriat fut fait prisonnier dans cette mémorable sortie des Lyonnais, et condamné à mort comme s'il eût été pris les armes à la main.

Son frère, le négociant, fut blessé dans cette sortie et mourut trois jours après avec les dispositions d'un martyr, au village de Saint-Cyr, près de Lyon. Il demandait à connaître ses assassins pour leur pardonner et leur donner, au besoin, des secours pécuniaires. Cette magnanime disposition est d'autant plus remarquable que, dans leur sortie de Lyon, les Lyonnais eurent à souffrir beaucoup plus des mauvais paysans que des troupes conventionnelles. Les méchants du pays s'embusquaient dans les champs pour surprendre les Lyonnais errants et les mettre à mort pour les voler, les piller et les dépouiller de leurs vêtements. C'étaient de véritables assassins, agissant sous le couvert des odieuses lois de la Convention. Il refusa les soins des prêtres schismatiques et recommanda à ses amis de ne point céder aux erreurs du temps.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, *Mémoires : Semaine religieuse, année 1895, t. I, p. 731, 1<sup>er</sup> semestre.*)

**BURTIN DE LA RIVIÈRE**, tué à la sortie de Lyon, le 9 octobre 1793.

M. BURTIN était un excellent officier sous les ordres de Précý, auquel il rendait les plus grands services. Il fut une des premières victimes de la sortie de Lyon, le 9 octobre. Il faisait partie de la colonne du centre, conduite par Précý, et assailli sur la place de Vaise, par un feu foudroyant des canoniers républicains. M. Burtin tomba de cheval, frappé d'un boulet, au moment où il ramenait ses soldats pour déboucher l'ennemi. Le *Bulletin de Rhône-et-Loire* du 9 août dit qu'il avait déjà failli périr à cette époque, à la tête d'une troupe, et que c'eût été une grande perte pour la patrie.

M. Burtin avait présidé le Comité de sûreté générale à Lyon ; mais il s'était démis de cette fonction pour combattre les troupes de la Convention.

M. Jean-François Burtin de la Rivière, ancien capitaine au régiment d'Artois, était fils de Jean Burtin, avocat en Parlement, et de Louise Fabry des Plaines.

(DE JOUVENCEL, p. 269.)

**BURTIN (MARIE)**, 48 ans, sœur hospitalière, à Beaujeu, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Née le 13 décembre 1744, de Guillaume, aubergiste à Chalon, et de Louise Balet.

(P. MONTARLOT, t. c., p. 507.)

**BUSSE (ANTOINE)**, tapissier, né à Lyon, y demeurant, rue du Palais-Grillet, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fusilier, a porté les armes le 29 mai contre la municipalité. » (Tableaux.)

**BUSSOT (ETIENNE)**, marchand fabricant, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Commissaire aux prisons, contre-révolutionnaire et fédéraliste. » (Tableaux.)

**BUSSY (PIERRE)**, receveur, demeurant à Saint-Bonnet-le-Château, officier municipal, âgé de 44 ans, condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Nous n'avons pu découvrir le lieu d'origine de M. Bussy, que Delandine cite comme « plein de talents et né si loin de ce malheureux pays, où il est venu périr ».

A propos de ce nom, voici une anecdote qui montrera à quel haut point d'exaltation l'imagination populaire était portée par les bruits qu'on faisait circuler à tort ou à raison dans toute la France. En octobre 1790, le bruit court à Valence que M. de Bussy, propriétaire dans le Beaujolais, serait un des principaux agents d'une conspiration. Les têtes se montent. A Mâcon, on croit que le de Bussy signalé est M. Mignot de Bussy, ancien seigneur de Villié-en-Beaujolais ; on court faire une visite domiciliaire dans son château, et on y trouve cinq ou six costumes à l'usage personnel du propriétaire, qui se rapportent à la description de ceux décrits comme devant habiller 200 volontaires. On arrête le châtelain et huit particuliers qui se trouvaient chez lui ; on les expédie à Paris, où l'affaire fut instruite par le Comité de recherches, puis abandonnée à cause de son absurdité, mais seulement en janvier, trois mois après.

Les mêmes soupçons régnaient sur un M. de Bussy, habitant près de Valence.

(WAHL, p. 234 ; GONON.)

**BUTIN (PIERRETTE)**, dame Fr. Fatay, marchande de poissons, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgée de 38 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 27 février 1794.

« Espion des rebelles, faisant arrêter les patriotes et se jetant sur eux lorsqu'ils étaient entre les mains des muscadins. »

M<sup>me</sup> FATAY fut condamnée le même jour et pour les mêmes raisons que M<sup>me</sup> Gacon et M<sup>me</sup> David (V. ces noms).

(Tableaux.)

**BUYS (JEAN-FRANÇOIS)**, lieutenant de gendarmerie, né à Givors (Rhône), âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Lieutenant de la gendarmerie du département, venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

Dans le Registre des pétitions adressées à l'administration centrale du département de la Loire, on trouve une pétition de M<sup>me</sup> Florence Bougy, veuve de François Buis, lieutenant de gendarmerie, dans laquelle elle expose qu'elle a cinq enfants, que son mari

est mort sous le glaive de la loi. Mais, comme la loi accorde des secours aux veuves ainsi frappées, vu le besoin urgent où elle se trouve, elle prie et invite l'administration à bien vouloir prendre en considération sa misère.

A cette époque, tous les biens des condamnés à mort étaient inventoriés et mis sous séquestre, pour être ensuite confisqués au profit de la nation. Quelquefois, on les rendait; c'est ce qui eut lieu pour la veuve Buis. L'administration du district émit l'avis de lui accorder la totalité des biens inventoriés, et l'administration dut autoriser cet acte de justice.

(Archives départementales de la Loire, L. 69.)

## C

**CABARET (BERTRAND)**, élève de chirurgie, né à Puymaurin (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, rue Bourgehanin, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. CABARET fut dénoncé par un collègue, Combet, garçon chirurgien.  
(Communication de M. le D<sup>r</sup> Jules DRIVON.)

**CABY, GABY ou TABY (JEAN)**, fabricant de bas, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), demeurant à Lyon, rue Puits-du-Sel, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Commandant en second d'un bataillon de rebelles, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CABY (JOSEPH)**, fabricant de bas, à Lyon, âgé de 19 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 16 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4685.)

(Voyez Gaby qui a été confondu avec Caby.)

**CACHARD (PIERRE)**, chasseur, âgé de 30 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4685.)

**CADET (NICOLAS-LAURENT)**, 37 ans, officier instructeur, à Mâcon, condamné à

la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**CADOT (JOSEPH)**, faiseur de parasols, né à Lyon, y demeurant, montée des Grands-Capucins, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CAGNION (MATHIEU)**, marchand, né à Lyon, y demeurant, rue des Augustins, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CAILLAT (JACQUES)**, marchand de vins, demeurant à Lyon, montée Saint-Barthélemy, âgé de 50 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 19 novembre et guillotiné le surlendemain, 21 novembre 1793.

« Prévenu d'avoir tenu des propos infâmes contre les représentants du peuple et excité les citoyens à la révolte. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

**CAILLE (ANTOINE)**, prêtre, digne de mémoire.

M. l'abbé CAILLE, né à Puyts-Gros (Savoie), et ordonné prêtre peu avant la Révolution, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il se réfugia dans son pays

nata; mais les conquêtes des Français l'obligèrent à revenir à Lyon et il fut un des sept prêtres qui, pendant que la religion était prosaite, exercèrent, en secret, dans cette ville, le ministère apostolique. M. Caille sauva les archives du diocèse qui lui étaient confiées.

En avril 1805, lorsque Sa Sainteté Pie VII eut officié dans l'église de Fourvière, qui venait d'être rendue à son ancienne destination, le Souverain Pontife fut porté par M. Caille et par son frère Joseph dans la maison que ces deux prêtres possédaient non loin de la chapelle. (Cette circonstance donna lieu à une mauvaise plaisanterie, où l'on jouait sur les noms du Saint-Père et des deux ecclésiastiques qui le portaient.) Ce fut de la terrasse de cette maison que le successeur de saint Pierre donna sa bénédiction à la ville de Lyon.

*(Atmanach de Lyon, 1806.)*

Le savant abbé Caille mourut à Lyon le 2 novembre 1828.

*(Archives historiques du Rhône, t. IX, p. 61.)*

**CAILLOT (CHARLES)**, marchand de tableaux, né au Mans (Sarthe), demeurant à Lyon, rue Lafont, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Ex-noble, ayant coopéré à la rébellion. »  
*(Tableaux.)*

**CAILLOT cadet (PIERRE)**, boulanger, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêche-rie, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Boulanger des rebelles, refusant du pain aux patriotes. »  
*(Tableaux.)*

**CAILLY (JEAN)**, étudiant en chirurgie, né à Lyon, y demeurant, rue Belle-Cordière, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

M. CAILLY a dû servir comme aide-chirurgien dans les hôpitaux; les *Tableaux* ne l'indiquent ni soldat, ni employé, mais « contre-révolutionnaire ».

Sa qualité d'étudiant en chirurgie est confirmée par M. le Dr J. DRIVON. *(Miscellanées.)*

**CALAS (JEAN)**, 60 ans, du Languedoc, teneur de livres, acquitté le 19 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Quand M. CALAS comparut à son tour devant la Commission révolutionnaire, le président lui demanda s'il était parent de Calas que les parlementaires de Toulouse avaient fait rouer. Sur la réponse affirma-

tive de l'accusé, le président Parrein lui dit : « Sois libre, ton parent t'a sauvé. » Cette sentence ne faisait que ratifier la demande d'élargissement formulée par le Comité révolutionnaire en faveur du parent de l'infortuné Calas, que le prétendu fanatisme de Toulouse avait fait périr sur l'échafaud.

*(Archives départementales du Rhône, Dossier 159; DELANDINE, p. 244; FAYARD.)*

Tout le monde sait quelle agitation formidable Voltaire créa autour de l'affaire Calas, de 1762 à 1765. L'erreur judiciaire fut d'ailleurs réparée par le gouvernement royal. Le succès de cette réhabilitation a servi d'exemple à des agitateurs pour tenter parfois de faire réhabiliter de grands coupables. L'opinion publique, saisie de l'affaire par des calomnies et des mensonges, prend parti pour ou contre, et se croit plus infallible que des juges les mieux éclairés et les plus compétents. Nous en avons eu récemment un grand exemple.

**CALEMARD (FRANÇOIS)**, commis-fabricant, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Pierre, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**CALEMARD (GABRIEL)**, commis-fabricant, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » *(Tableaux.)*

**CALEMARD (JEAN-GABRIEL-TOUSSAINT)**, négociant, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), demeurant à Saint-Etienne, âgé de 29 ans, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 21 juillet 1794.

MM. François, Gabriel et Toussaint CALEMARD étaient les trois frères; ils furent victimes de la Terreur, pour avoir combattu dans les rangs des Lyonnais.

L'aîné, Jean-Gabriel-Toussaint, avait réussi, après la chute de Lyon, à gagner les montagnes du Velay, où il se tenait caché dans les environs de Saint-Didier-la-Séauve (appelé alors Montfranc). Il y fut découvert et arrêté le 15 mai 1794. Conduit à Saint-Etienne, puis transféré à Lyon et ensuite à Paris, il comparut le 21 juillet 1794 devant le tribunal révolutionnaire de cette ville, qui le condamna à mort « pour avoir fourni des fonds aux révoltés de Lyon et avoir pris part à la révolte ». Quelques jours plus tard, la révolution du 9 thermidor aurait sauvé le malheureux.

Le cadet, François, avait déjà péri à Lyon par le feu, dans la journée du 18 décembre.

Le plus jeune, Gabriel, avait précédé ses deux frères dans l'horrible mitraillade du 5 décembre 1793.

Cette famille, si cruellement éprouvée, était connue sous le nom de Calemard de Montorcier.

Un autre Calemard, dit Charézac, marchand de chevaux à Saint-Bonnet-le-Château, avait été mis en arrestation ; mais il fut acquitté à Lyon le 30 mars 1794. Nous ne pouvons dire s'il était de la même famille.

(Prisons de Saint-Etienne, Mémorial 1897 ; BROUTIN, Couvents, t. III, p. 48.)

**CALEMARD ou CALMAR (JEAN-BAPTISTE)**, 61 ans, procureur-syndic de Bonnet-la-Montagne, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Une note des Archives indique qu'il était « accablé d'infirmités ». (Dossier 912.)

Nous n'avons rien trouvé qui nous permette de dire le degré de parenté de M. J.-B. CALEMARD avec les trois précédentes victimes, dont il pourrait être le père.

**CALEMARD ou CALMARD dit CHAREZAC (JEAN-BAPTISTE)**, 27 ans, marchand de chevaux, de Bonnet-la-Montagne, acquitté, le 30 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Nous ignorons s'il était parent des précédents.

**CALIMBERG (PIERRE)**, tailleur d'habits, demeurant à Lyon, rue de la Cage, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 4 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CALLET fils (JOSEPH)**, fabricant de rubans, né à Saint-Julien-en-Jarez (Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« A désarmé et fait maltraiter les patriotes, s'est joint aux rebelles. » (Tableaux.)

**CAMEL (ANTOINE)**, marchand de fer, né à Lyon, y demeurant, quai de Beaurepaire, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Secrétaire de l' Arsenal pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. CAMEL était un jeune homme adroit et vigoureux ; il avait, pendant le siège, donné des preuves du plus grand courage ; mais il était tombé durant sa captivité dans un état

si languissant que les sollicitations les plus pressantes ne purent relever son courage, pour profiter de l'issue, ouverte dans les caves de l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 1793, et prendre la fuite. « Nous fuyons dans un instant, lui dit-on, viens avec nous... » — « Fuir, répondit-il, et ma pauvre femme, que va-t-elle devenir ? » En disant ces mots, Camel avait la vue égarée, la raison obscurcie. Il avait perdu sa fermeté, son visage était décoloré ; ses yeux étaient noyés de larmes. Il ne put se soulever sur ses genoux ; il ne put marcher. « Adieu, Camel, lui dit-on. » — « Adieu, mes amis, bon voyage, répondit-il... » Il resta sans murmure et sans force sur la paille où les bourreaux vinrent le saisir. Ainsi, la prison avait enlevé toute l'énergie d'un courageux défenseur de Lyon, qui avait bravé cent fois la mort sans pâlir.

(DELANDINE, Prisons, p. 284.)

**CAMEL fils aîné (BARTHÉLEMY)**, marchand de fer, né à Lyon, y demeurant, rue d'Ainay, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CAMINET (GEORGES)**, 55 ans, agriculteur, acquitté, le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Pendant tout le siège, M. CAMINET se tint sur une réserve prudente, ainsi que le prouve la note suivante :

« Georges Caminet, âgé de 55 ans, agriculteur, ci-devant marchand mercier, né à Lyon, y résidant depuis sept ans, vivant de ses revenus, venu de sa campagne à Lyon pour faire connaître la proclamation de Dubois-Crancé et Gauthier, du 19 juillet, qui ordonnait le renouvellement des corps administratifs, à sa section qui le députa aux autorités constituées, pour leur faire part de l'adhésion qu'il y avait donnée. Le 5 août (il) a été nommé membre de la Commission départementale ; il ne l'a pas acceptée ; il en a donné sa démission, et n'a eu aucune place, ni civile, ni militaire pendant le siège, où il est resté par force, n'ayant su en sortir, quoiqu'ayant un laissez-passer. »

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

M. Caminet était né à Lyon en 1739. Elu député à l'Assemblée législative, il siégea à la droite de cette Assemblée et s'attira la haine des Jacobins par son activité militante. Après le 10 août 1792, il rentra dans la vie privée, fut élu membre du Tribunal de commerce de Lyon dont il devint président en 1801. Nous croyons que M. Justin Godart fait erreur en citant M. Caminet comme membre du Conseil des Cinq-Cents.

(La Juridiction consulaire à Lyon, p. 361.)

Il a été seulement député à l'Assemblée législative, suivant M. Fayard. (Journal de la Cour d'appel.) Il y prit une part active aux discussions d'affaires : sur les coupures d'assignats, sur la vente du sel et des tabacs, sur la hausse des denrées coloniales, sur les

droits de sortie, sur les cotons, sur le délai pour le paiement des biens nationaux.

(WAHL, l. c. p. 424.)

M. Caminet fut nommé, le 8 avril 1800, juge au Tribunal d'appel, et, en 1811, conseiller à la Cour d'appel. Il mourut en 1814 (à Paris, dit-on). Il avait été membre de l'Académie de Lyon et du Conseil municipal.

**CAMINET (MICHEL)**, fabricant de mouchoirs de soie, demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, âgé de 53 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

M. CAMINET faisait un grand commerce de mouchoirs. Il laissa trois enfants : deux filles et un fils ; l'une de ses filles fut mariée à M. Moreau.

(Communication de M. Louis BRUN.)

**CAMINET (SIMON)**, marchand de galons, né à Lyon, y demeurant, rue du Pont-de-Pierre (Saint-Nizier), âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Commissaire aux inc... (incendies), a payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**CAMUS (RENÉ)**, baigneur, né à Angers (Maine-et-Loire), demeurant à Lyon, aux Célestins, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CAMYER (MATHIEU-ETIENNE)**, prêtre, condamné à la réclusion perpétuelle par le tribunal criminel de la Loire, le 2 août 1794 (15 thermidor an II).

M. CAMYER, chanoine de Saint-Paul, à Lyon, avait été principal du petit collège de Lyon. Il fut condamné comme réfractaire à la loi du 14 août 1792.

Cependant, il avait remis ses lettres de prêtrise. Un dossier consulté par M. Rochigneux donne les réponses suivantes à l'interrogatoire :

« A 64 ans ; est retiré du monastère depuis 1787 ; arrêté parce que prêtre et docteur en Sorbonne, a prêté tous serments, a remis ses lettres de prêtrise, mais conserve son caractère de prêtre parce qu'il est inhérent à son individu, comme l'âme au corps, et veut dire la messe si la liberté revenait. »

Mais en marge de cette pièce, on trouve l'observation suivante :

« Celui-ci nous a paru un bon égoïste, bien fanatique, bien théologien et d'autant plus à craindre qu'il est plein d'esprit et surtout docteur en Sorbonne. »

Cet interrogatoire est du 22 messidor (9 juillet 1794).

M. Camyer avait été arrêté le 25 pluviôse (13 février 1794), à Mallevall, où il s'était retiré chez son frère Nicolas, ancien conseiller au Présidial de Lyon, qui fut aussi emprisonné en même temps, mais rendu à la liberté sans jugement.

Une lettre de Bertrand, maire de Commune-Affranchie, indique que M. Camyer était du nombre des prêtres qu'il avait fait incarcérer dans la prison de Pierre-Scize avant le 29 mai 1793. Ces prêtres avaient été relaxés pendant le siège. Ils furent repris et jugés lors de la rentrée des troupes conventionnelles. (Nous n'avons pu trouver la liste de ces prêtres qui avaient cependant fait une pétition, que nous avons vainement cherchée.)

(Communication de M. ROCHIGNEUX, archiviste de la Diana.)

**CANARD (JEAN-FRANÇOIS)**, rentier, né à Montbrison (Rhône-et-Loire), âgé de 30 ans, tué au siège de Lyon, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CANDI (ALEXIS)**, marchand tailleur, né à Lyon, y demeurant, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Canonnier pendant le siège et contre-révolutionnaire, persécutant les patriotes. » (Tableaux.)

M. CANDI avait bravement servi pendant le siège, sous les ordres du commandant Gingenne en qualité de simple artilleur. Il entra un jour chez un pâtissier de sa connaissance, nommé Carteron, pour acheter une brioche. Quand il ouvrit son portemonnaie pour payer, le pâtissier lui dit : « Tu as la une bien belle bourse ? » — « Oui, lui répond Candi, et j'y tiens d'autant plus qu'elle a appartenu au brave colonel Chenelette (V. ce nom), qui est peut-être mort à cette heure, et qui me l'a donnée pour me récompenser d'un beau coup que je fis avec une pièce qu'il avait pointée pendant le siège. » Il n'en fallait pas davantage pour être perdu. Carteron était un fougueux révolutionnaire ; il appelle des soldats qui passaient juste en ce moment devant sa boutique, et leur livre le malheureux Candi, qui comprit trop tard la justesse du vieux dicton : « Trop parler nuit. » Il était dix heures du matin. Mme Candi, prévenue aussitôt, courut de tous les côtés pour obtenir la mise en liberté de son mari. Pendant ce temps, son enfant âgé de dix ans, portait le dîner de son père à l'Hôtel de Ville et demandait le citoyen Candi. Le geôlier, d'une voix féroce, dit à l'enfant étonné : « Candi doit être diablement sacré à cette heure », et il s'applaudissait de son atroce jeu de mots.

En effet, le malheureux marchand tailleur n'existait plus. A peine entré à l'Hôtel de Ville, on l'avait fait passer devant la Commission révolutionnaire et conduit aussitôt

au champ des fusillades, aux Brotteaux. Nous rapportons cette poignante anecdote sans la garantir. Elle est consignée par M. Balleydier, dans son *Histoire du peuple de Lyon* ; malheureusement, il ne cite pas souvent les sources.

Cependant, nous croyons à l'exactitude de ce fait. Le dénonciateur en était bien capable. Carteron était un prétendu patriote, officier municipal, qui ne perdait pas la tête et faisait ses affaires personnelles. On trouva dans sa cave une quantité de marchandises de divers genres, « cachées dans deux tonneaux bien refoncés (sic) » et six couverts d'argent enfouis dans la terre, dont les marques étaient effacées ; le tout constaté par le procès-verbal d'un commissaire de canton, lors d'une visite domiciliaire. On sait aussi que les dénonciateurs étaient largement récompensés de leur criminelle action.

(*Liste des Dénonciateurs et des Dénoncés, Lausanne 1795, note b de la page 55 ; GUILLON, Mémoires, passim.*)

CANDY (GUILLAUME), marchand de fer, né à Bourgoin (Isère), y demeurant, rue du Bourghanin, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« A désarmé les patriotes après le 29 mai et est resté pendant le siège. » (*Tableaux.*)

CANDY le jeune. V. Gandy.

CANIÉ (JEAN-BAPTISTE), blessé durant le siège et décédé à l'hôpital de la Charité, le 17 septembre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

CANIÉ (JEAN-BAPTISTE), soldat, tué au siège, le 27 septembre 1793.

C'est peut-être le même que le précédent porté deux fois par erreur de date sur le document.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

CANITROT, femme MARTIN, 54 ans, à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

CANONVILLE (JEAN-PIERRE), marchand chapelier, né à Lyon, y demeurant, place Neuve-de-la-Liberté, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Trésorier de la Section et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Les renseignements suivants étaient bien de nature à le faire acquitter :

« Jean-Pierre Canonville..., caissier de la section depuis plus d'un an, n'ayant pas porté les armes ni su sortir de la ville, ayant été arrêté à la verrerie, s'embarquant pour aller en Beaujolais avec sa femme et ses enfants qui y sont passés sans lui, et ça le 3 Août. A été mandé par la section qui l'a fait conduire à l'Hôtel de Ville pour y être incarcéré. »

(*Archives du Rhône, Dossier 127.*)

CANONVILLE (JEANNE), femme de Fleury CHEVALLIER. 52 ans, chapelier à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

CAPDEVILLE (CHRISTOPHE-BENJAMIN), lieutenant de gendarmerie, né à Landrecies (Nord), âgé de 55 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

« A servi dans l'armée des rebelles. »

(*Tableaux.*)

CARLATTIER (MICHEL), fabricant de bas, rue de l'Hôpital, à Lyon, mort de ses blessures en défendant Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 21 septembre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

CARLES (FRANÇOIS), commis quincailier, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Une note qui, malgré de notables différences, pourrait se rapporter à cette victime, la seule personne de ce nom, traduite devant la Commission révolutionnaire, dit : « François Carles, 23 ans, commis au bureau des coches ? à Lyon, rue du Change, n° 30, a été canonnier, a été arrêté chez lui le 4 novembre par un commissaire. »

(*Archives du Rhône, Dossier 108.*)

CARMÉLITES (Les Religieuses). V. Anne Vial.

GARRAND (BENOIT), clerc de notaire, né à Lyon, y demeurant, grande rue Mercière, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

CARRÉ (SÉBASTIEN), fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 44 ans, condamné par la Com-

mission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Capitaine des rebelles, royaliste et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CARRET (HUGUES)**, chapelier, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Officier des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CARRET (MICHEL)**, 48 ans, chirurgien, à Lyon, acquitté, le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Michel CARRET, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, était né à Villefranche. Il exerçait la chirurgie à Lyon au moment de la Révolution et fut nommé officier municipal en 1790. Mais bientôt il devint suspect malgré son assiduité au club central. Nous relevons dans une séance de ce club, en 1793, l'apostrophe suivante :

« Un membre se lève et dit : Je m'étonne que le citoyen Carret ose se présenter ici, lui qui est le médecin de tous les aristocrates de Lyon ; je demande qu'il soit expulsé.

« Oui, répondit M. Carret, je suis le médecin de tous les aristocrates, mais c'est parce qu'ils payent bien et qu'ainsi je peux traiter les sans-culottes gratis. »

« Cette réponse fut couverte d'applaudissements et l'accusateur de M. Carret réduisit au silence. »

(Archives historiques du Rhône, t. XIV, p. 105.)

Le rédacteur d'une autre note dit que M. Carret fut obligé de se cacher et ne parle ni de son arrestation ni de son acquittement.

On ne le revoit sur la scène politique que pour se faire élire au Conseil des Cinq-Cents, le 14 avril 1799. Avant accepté la Constitution de l'an VIII, il devint membre du Tribunat et de la Légion d'honneur, puis conseiller à la Cour des comptes en 1807, et mourut à Paris en 1818.

(Dictionnaire de la Révolution, ROBERT et LE CHAPLAIN.)

**CARRET**, veuve de ROCHE, dit Longchamp, 65 ans, ex-noble, à Villefranche, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**CARRIE (JEAN-JACQUES)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Président de Section, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

Il fut arrêté « pour avoir, pendant le siège, distribué le pain chez les boulangers ».

M. l'abbé Vachet (*Paroisses*, p. 546) dit qu'il était un ancien cordelier du couvent de Lyon. Il prêta tous les serments demandés, devint président de section, et s'il fut condamné à mort, ce fut pour motifs politiques. Sa palinodie ne l'a donc pas sauvé du supplice capital.

**CARRIER DE LA THUILERIE (CHARLES)**, négociant en armes, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« A livré 1.000 fusils à Montrison, est allé en la ville et à son retour a annoncé qu'elle se préparait de toutes parts et avait canons et fusils. » (Tableaux.)

M. CARRIER DE LA THUILERIE, un des entrepreneurs de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, avait témoigné sa sympathie pour la résistance lyonnaise par d'importantes fournitures de fusils. Arrêté le 27 octobre 1793 sur l'ordre de Javogues, il fut transféré à Feurs, puis à Lyon, où il fut condamné à mort.

Les associés de M. Carrier, dans l'entreprise de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, étaient : l'un, son frère, M. Carrier du Réal, qui habitait Paris et qui ne fut nullement inquiété pendant la Terreur ; l'autre, M. Dubouchet, qui se tira d'affaire par un sacrifice d'argent et deux courtes détentions.

Il ne faut pas confondre cette famille Carrier avec les Carrier de Monthieu et de Bellegarde, qui avaient eu, vingt ans plus tôt, l'entreprise des armes de guerre à Saint-Etienne. Ils avaient été accusés de tromper et de voler le roi dans la fourniture des armes et furent condamnés par un jugement du 12 octobre 1773 à de fortes amendes et réparations envers l'Etat.

(LA TOUR-VARAN, *Généalogies ; Prisons de Saint-Etienne, Mémorial 1897.*)

**CARRIER (PIERRE)**, cabaretier, né au Sappey (Haute-Savoie), demeurant à Lyon, place Saint-Clair, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« A donné 50 livres pour les frais du siège, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CARTAL (ANTOINE)**, prêtre, prébendier du chapitre de Montrison, 44 ans, condamné à mort comme « réfractaire », le 23 floréal an II (12 mai 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

M. l'abbé CARTAL est, dans le livre de M. A. Huguet (*Le Cloître de Notre-Dame de Mont-*

brison), l'objet d'une longue notice où sont reproduits tous les documents connus sur ce prêtre martyr. Sa longueur (25 pages) est telle que nous ne pouvons en donner ici qu'un court aperçu.

M. l'abbé Cartal avait fait toutes les concessions possibles aux idées du jour, sans avoir cependant prêté les serments schismatiques. Partout où il s'était trouvé, même au plus fort de la Terreur, il avait obtenu des certificats de civisme dont quelques-uns sont même élogieux. C'est ainsi qu'on suit sa trace à Montbrison, à Tassin, à Vaugneray, à Cuzieu.

Les Commissions révolutionnaires étant enfin dissoutes, M. l'abbé Cartal paraissait sauvé, lorsque, sur les dénonciations de six citoyens, le Comité de surveillance révolutionnaire de Montbrison ordonna son arrestation le 23 germinal an II (12 avril 1794).

Dans son interrogatoire, il déclara avoir renoncé à la prêtrise et, comme preuve, il montra une attestation de la municipalité de Tassin.

Rien n'y fit, ses dénonciateurs eurent gain de cause. Le jugement rendu contre lui est motivé ainsi, d'après la déclaration publique du jury de jugement :

- Qu'il est constant qu'Antoine Cartal a transgressé la loi du quatorze août 1792 ; qu'il est convaincu de ce fait.
- Qu'il n'a pas rempli les obligations prescrites par les autres décrets postérieurement rendus et relatifs à la prestation du serment du dit jour 14 août 1792. Qu'il est convaincu de ne pas l'avoir fait.
- Qu'il a tenu des propos inciviques pendant son séjour à Montbrison ; qu'il en est convaincu
- Et qu'il n'a pas satisfait au décret qui veut qu'il justifiait tous les trois mois à la commune de Montbrison, dont il s'est absenté, des certificats de résidence de celles qu'il a habitées.

Signé : GAULNE, chef du Jury ; BOURGEOIS, président ; DAVID, greffier. (A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison*, p. 78.)

Condamné à mort le 23 floréal an II (12 mai 1794), M. l'abbé Cartal fut exécuté le lendemain.

Nous avons trouvé une pétition de son frère, habitant Cuzieu, par laquelle il demande la levée des scellés apposés à la porte d'une chambre, où sont des effets ayant appartenu à son frère condamné.

(Archives de la Loire, L. 260, 6 thermidor.)

La famille Cartal est encore représentée de nos jours à Cuzieu.

M. l'abbé Vachet (*Paroisses du diocèse de Lyon*) confond M. Cartal avec M. Carton (V. ce nom).

Dans l'ordre alphabétique, c'est la première condamnation que nous notons, prononcée par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

D'après les meilleurs jurisconsultes, les tribunaux criminels n'avaient pas le droit de condamner à la peine de mort. Ils ont pris ou reçu (on ne sait d'où) ce droit après la suppression des tribunaux révolutionnaires. Ainsi à Lyon et à Feurs, ils ont été créés après la dissolution de la Commission

révolutionnaire de Lyon, qui eut lieu en avril 1794. Ils ont continué à sévir avec rage contre les prêtres. De là vient, sans doute, la disparition des jugements de Lyon et de Feurs. Cependant, ceux de Feurs existent, mais on ne les retrouve pas.

**CARTERON (BENOIT)**, notaire, né à Montbrison (Loire), demeurant à Bas-en-Basset (Haute-Loire), âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire, venu de son domicile pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**CARTON (GUILLAUME)**, prêtre, né dans le département du Puy-de-Dôme, âgé de 40 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 3 décembre 1793.

M. l'abbé CARTON, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand, commune d'Augerolles, avait préféré s'exiler plutôt que de compromettre sa conscience en prêtant le serment de la Constitution civile du clergé. Rentré en France après le triomphe des Lyonnais en mai 1793, comme le fit aussi le chanoine Bruyère, il consacra son ministère au salut des âmes dans le Forez. Nous le trouvons, en effet, évangélisant le peuple des montagnes environnant Pierre-sur-Haute. Un soir qu'il rentrait dans son asile au village de Curtieux, il y fut arrêté avec ses compagnons, l'un, prêtre, M. Molin, l'autre, diacre, M. Daval, qui a laissé, dans un récit émouvant, le souvenir de ses douloureuses épreuves à travers le Forez et le Lyonnais. (Voyez plus loin ces deux noms.) M. l'abbé Carton comparut devant le tribunal, dit de Justice populaire, à Feurs, qui le condamna à mort comme « prêtre émigré déporté ». Ceux qui le connurent dans ses derniers jours, attestent qu'il mourut en vrai martyr de la foi,

(Archives de l'Archevêché de Lyon, Mémoires de DAVAL ; M. l'abbé VACHET ne fait qu'une seule et même personne des abbés Carton et Cartal.)

**CASQUET (FRANÇOIS)**, homme de peine, né à Belleville (Rhône), demeurant à Lyon, place de la Fromagerie, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

**CASSERET père (JEAN)**, marchand de gazes, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Caporal, a forcé son fils à se caserner. »  
(Tableaux.)

**CASSET (NICOLAS)**, imprimeur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier, pris à la sortie les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**CASSIGNÔLES** ou **CASSIGNOL (ANDRÉ)**, né à Lyon, y demeurant, rue Pizay, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CASSON (ANTOINE)**, fabricant, rue Saint-Jean, à Lyon, âgé de 26 ans, mort au siège le 20 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CASTAGNET** ou **CASTANIER (ALEXANDRE-MARIE)**, précepteur, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**CASTELLAS (JEAN-ANTOINE DE)**, prêtre député constituant.

M. l'abbé CASTELLAS, né à Rodez en 1735, fut élu député du clergé de Lyon aux Etats généraux de 1789. Doyen du chapitre de Saint-Jean et vicaire général du diocèse de Lyon en 1789, il défendit à la Constituante les privilèges de son ordre, protesta contre le décret du 13 avril 1790 et refusa le serment de la Constitution civile du clergé. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il émigra et mourut par accident en 1801 dans le port de Douvres sur le pont du navire qui allait le ramener en France.

(Procès-verbaux de l'Assemblée des trois ordres à Lyon; Dictionnaires biographiques divers.)

**CASTILLON.** V. *Mercle de Castillon.*

**CATEL.** V. *Callet.*

**CATELAIN (JEAN-FRANÇOIS)**, miroitier, né à Chambéry (Savoie), demeurant à Lyon, grande rue Mercière, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Receveur de section pour les rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CÉCILLON (JEAN)**, marchand toilier, né à Artas (Isère), demeurant à Lyon, rue du Bourghamin, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Officier caserné et contre-révolutionnaire pris à la sortie. »  
(Tableaux.)

**CHABANNE (FRANÇOIS)**, épicier, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CHABANNE (PIERRE)**, greffier, né à Vorey (Haute-Loire), demeurant à Saint-Etienne (Loire), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« Agent des rebelles disant que sous peu on aurait Louis XVII. »  
(Tableaux.)

M. CHABANNE, greffier du juge de paix Laulhanyer, à Saint-Etienne, fut arrêté quelques jours après son chef, le 11 novembre 1793. Il était faussement accusé d'avoir dit que « dans six ou sept jours, il y aurait sur le trône un roi, Louis XVII ». Transféré à Feurs, où il fut seulement interrogé, puis à Lyon, il y subit le dernier supplice.

Le juge de paix Laulhanyer, plus heureux que son greffier, fut élargi sans avoir passé en jugement. (*Prisons de Saint-Etienne, Mémorial 1897.*)

**CHABOUD (SIMON)**, faiseur de navettes, né à Lyon, y demeurant, rue Neyret, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les renseignements suivants fournis par sa section auraient dû le faire acquitter :

« Pierre Chaboud... a servi en qualité de second sous-lieutenant depuis le commencement du siège pendant 15 jours, et s'est retiré chez lui aussitôt qu'il s'est aperçu que le parti dans lequel il combattait était contre l'unité de la République, s'est rendu à sa section où il a été mis en arrestation : il observe qu'il a été cassé par Précy pour n'avoir pas voulu rejoindre son bataillon. »

(Archives du Rhône, L. 127.)

Constatons encore sur ce fait, au risque de le répéter mille fois, l'iniquité des sentences.

**CHABRIER (GASPARD-JOSEPH)**, négociant, né à Pierrefitte (Allier), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire aux prisons pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHABRU (LOUIS)**, vitrier, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

**CHAFFOY (CHARLES-FRANÇOIS DE)**, noble, né à Besançon (Doubs), demeurant à Lyon, âgé de 72 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Lieutenant des canonniers. » (Tableaux.)

**CHAFFOY (LOUIS-ANTIDE DE)** noble, né à Besançon (Doubs), demeurant à Lyon, place de la Charité, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Le baron de Chaffoy et son fils furent tous les deux victimes de la Terreur. Le père, Charles ou Claude-François, était un ancien militaire de Besançon et habitait Lyon. Il était accusé d'avoir organisé la force départementale et de fanatiser les hommes faibles ou timides. Dans son interrogatoire, il répondit qu'il n'avait rempli aucune fonction pendant le siège, en raison de son âge (72 ans) ; et il fit une déclaration sensationnelle sur l'amour de la religion et de la patrie.

Son fils, le jeune baron de Chaffoy, sollicité de fuir dans la fameuse évasion du 11 décembre 1793, répondit : « La vie n'est qu'un exil pour moi, car ceux qui m'en faisaient une patrie bien chère, ont été violemment ravis à ma tendresse. On a fait périr la femme que j'aimais, on a guillotiné mon père, on m'a volé 30.000 livres de rentes. Pourquoi resterais-je sur la terre, pour souffrir et pleurer ceux qui ne sont plus, pour vivre seul et malheureux, sans espérance et sans affection ? Fuyez, mes amis, soyez heureux si vous pouvez l'être encore et laissez-moi mourir ». Les instances les plus vives ne purent ébranler sa résolution. ~~Il mourut~~, il pouvait se sauver ; à midi, il n'était plus ; mais il était mort plein de courage et sans ostentation.

(FAYARD, *Tribunal révolutionnaire* ; BALLEYDIER ; DELANDINE, *Prisons*, p. 283.)

**CHAIRCOT (FRANÇOIS)**, huissier, né à Charlieu (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, huissier à la police correctionnelle pendant le siège. » (Tableaux.)

**CHAIX (ANTOINE)**, marchand de bas, né à Gap (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue de la Convention, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« A donné 600 livres pour les frais du siège, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHAIX (JEAN-MARIE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant place de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

M. l'abbé Chaix est un des prêtres sur lesquels nous n'avons trouvé aucun renseignement. Natif de Lyon, il devait faire partie de ce diocèse. Il n'est pas cité, non plus, par M. l'abbé Vachet, dans ses « Paroisses du diocèse ». Il était assermenté et avait été secrétaire de section. Sa condamnation le qualifie « commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHALAMEL (JEAN-BAPTISTE)**, du bataillon de l'Egalité, à Lyon, âgé de 30 ans, mort pendant le siège, le 28 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CHALANDON (CLAUDE)**, marchand toilier, né à Saint-Symphorien-d'Annelles (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, petite rue Longue, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

M. CHALANDON n'avait rempli aucune fonction civile ou militaire ; il est simplement qualifié : « contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHALANDON ou CHALENDON (JACQUES)**, tireur d'or, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

**CHALAYER (MICHEL)**, journalier, né à Tiranges (Haute-Loire), demeurant à

Bourg-Argental (Loire), âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 mars 1794.

« A coupé l'arbre de la liberté de la commune de Versannes et y a substitué une croix. » (Tableaux.)

M. Chaley, simple journalier, avait conservé dans sa pauvre et pénible condition un profond attachement à la foi catholique. Indigné des profanations qui se commettaient journellement, en renversant les croix des chemins et des places, et en leur substituant des arbres de la liberté, il fit partager son indignation à deux de ses amis, voués aux mêmes travaux (voyez Françon et Lachaux). D'un commun accord, ils allèrent abattre un de ces arbres dans la paroisse de La Versanne, où ils travaillaient, et rétablirent à sa place la croix qui y était auparavant. Cet acte solennel exaspéra les agents persécuteurs qui arrêtrèrent les trois braves. Ecroués à Saint-Etienne, le 16 janvier 1794, ils furent transférés à Feurs, puis à Lyon, où ils furent livrés à la Commission révolutionnaire de Lyon qui se hâta de les faire monter sur l'échafaud le 15 mars suivant. (Prisons de Saint-Etienne, Mémorial de la Loire, 1897.)

M. l'abbé Guillon, en les plaçant tous les trois parmi ses « Martyrs », les compare à ce zélé chrétien de Nicomédie, qui fut envoyé à la mort pour avoir arraché un édit de Dioclétien, vers 298. Mais nos trois Foréziens ont un mérite plus explicitement évangélique, « puisqu'ils n'arrachèrent l'arbre impie que pour rétablir le signe de la Rédemption, dont il avait usurpé la place ».

CHALET. V. Challye.

CHALET (Mad. PIERRE.) V. Lagoutte.

CHALLAYE, CHALET ou CHALAY (PIERRE DE), 64 ans, noble, de Montrison, demeurant à Saint-Paul-d'Uzore, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. de CHALLAYE, dénoncé par Javogues, en même temps que sa femme, fut arrêté à Montrison et transféré à Lyon.

Les renseignements fournis sur lui disent qu'il est noble et riche :

« Deux membres du comité de Montrisé et deux de celui de Moing, qui se sont transportés dans sa campagne à Saint-Paul-d'Uzore, y ont trouvé caché dans des murs beaucoup d'effets et de l'argenterie, ainsi que ses armoiries.

« Il est venu habiter Montrisé pendant le séjour des Muscadins dans cette ville. »

« Il était en correspondance avec Gabriel, secrétaire de Menis ; voir les lettres remises par Javogues à la ci-devant commission.

« C'est un aristocrate caché à la commune. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Il fut prisonnier avec Delandine qui cite « l'honnête Chaley que ses intéressantes filles cherchaient à sauver ».

(Prisons de Lyon, p. 165.)

Il fut en effet sauvé, car la détention était un acheminement à la libération définitive.

M. Pierre de CHALLAYE, né en 1730, était fils d'autre Pierre et de Catherine de Séverat. Il avait été contrôleur des guerres, puis conseiller au Parlement de Dombes ; il comparut à Montrison en 1789 et mourut le 25 prairial an X. Il avait épousé Nicole Chapuis de La Goutte (V. ce nom), qui, emprisonnée comme lui, fut acquittée.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

On trouve sa signature au bas des doléances de la noblesse du Forez.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 502.)

CHALMETTE (JEAN) sans profession, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

CHALVET (FRANÇOIS), fabricant chez son père, Boucherie des Terreaux, à Lyon, âgé de 18 ans, mort au siège de Lyon, le 15 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

CHALVET (JEAN), limonadier, né à Nevache (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, place du Change, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

CHAMBARAN (CHARLES-BENOIT DE) noble, né à Montrison (Loire), demeurant à Saint-Romain (?) âgé de 42 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

M. DE CHAMBARAN avait « commandé, pendant le siège, les redoutes des Massues ».

(Tableaux.)

M. Benoit-Charles-Marie de Chambaran, chevalier, seigneur de la Guillauche et Caze-neuve, né à Montrison en 1747, était fils de Jean-Christophe et de Anne-Philippe de Flachet d'Apinac. Il fut admis à l'École militaire sur preuves de noblesse, faites en 1756. Il avait vendu, en 1773, la Guillauche à Simond Challand, bourgeois de Montrison.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

CHAMBENILLE (ANTOINE), ouvrier en verre, né à Sathonay (Ain), demeurant à Moidieu (Isère), âgé de 60 ans, con-

damné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Espion pendant le siège » au service des Lyonnais. (Tableaux.)

**CHAMBODUC (DE) père**, né à Montbrison (Loire), demeurant à Saint-Germain-Laval.

M. CHAMBODUC est cité par M. d'Assier, comme ayant été supplicié, sans que nous ayons pu trouver où, comment et à quelle date ce fait a pu se produire. Il a été reproduit par plusieurs auteurs.

M. Pierre de Chamboduc de Magnieu, écuyer, seigneur de La Garde, né à Saint-Germain-Laval, en 1728, était fils de Claude et de Benoîte Guiguet. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marianne Fourgon.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

Il était le père du suivant.

**CHAMBODUC (BARTHÉLEMY DE)**, dit La-garde, noble, né à Saint-Germain-Laval (Loire), y demeurant, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Ex-noble, traitant les patriotes de scélérats, royaliste » (Tableaux.)

M. Barthélemy CHAMBODUC DE MAGNIEU, fils du précédent, était né en 1761. Comparant en Forez en 1789, il épousa à Saint-Étienne-le-Molard, en 1791, M<sup>lle</sup> Elisabeth Puy de Mussieu.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

MM. Chamboduc de Magnieu de La Garde avaient une parente du même nom, religieuse hospitalière à Sainte-Anne de Montbrison, en religion Mère Sainte-Thérèse. Malgré ses 60 ans, Mère Sainte-Thérèse fut détenue successivement à Montbrison, à Feurs et à Lyon. Mais elle fut remise en liberté sans jugement, après de longs mois de captivité et autorisée à se retirer dans sa famille.

Deux autres dames de la même famille furent emprisonnées à Roanne : l'une Jeanne-Marie, sœur de Mère Sainte-Thérèse et veuve de Jean-Baptiste Chambaran, arrêtée comme « mère de deux muscadins qui ont porté les armes dans l'affaire de Lyon » ; l'autre, désignée simplement « Chamboduc de Saint-Pulgent », arrêtée comme « descendante de nobles ayant retiré des prêtres réfractaires ».

Ces deux dames avaient été arrêtées à Saint-Germain-Laval. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues dans la suite.

(Prisons de Montbrison, Mémorial, 1896.)

Nous trouvons une pétition de la citoyenne Chamboduc tendant à obtenir des secours pour sa subsistance. L'administration du district de Montbrison lui accorde 600 livres. (Archives de la Loire, t. 260, 4 thermidor an H.)

**CHAMBON (PIERRE)**, courtier, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Côme, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusiller et agioteur. » (Tableaux.)

Les renseignements fournis sur son compte le disent « courtier en soie à Lyon depuis 18 ans ; a été simple soldat et a été arrêté dans la ville ».

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

M. CHAMBON était accusé d'être un agioteur parce qu'il était courtier en soie. Le sens des mots était détourné, de même que les mœurs, la raison, le jugement étaient renversés, faussés. C'est ainsi qu'au nom de la liberté et de la fraternité on pouvait faire guillotiner son voisin, son ami et même son parent. Mais l'égalité, qu'on invoquait continuellement, aurait exigé que ceux qui faisaient guillotiner, le fussent à leur tour. De telle sorte que la fameuse devise : Liberté, fraternité, égalité, n'a jamais été qu'un leurre, sous la Révolution.

**CHAMON (PIERRE)**, homme de peine, né à Saint-Offange (Savoie), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Arrêté avec un faux passe-port. »

(Tableaux.)

**CHAMOUSSET (PIERRE)**, marchand fripier, né à Novalaise (Savoie), demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, royaliste et agioteur. » (Tableaux.)

**CHAMPAGNY (J.-B. DE NOMPÈRE DE)**, député de la Noblesse du Forez aux États Généraux de 1789.

M. Jean-Baptiste NOMPÈRE, chevalier, comte de Champagny, duc de Cadore, né à Roanne le 4 août 1756, était fils de Charles de Nompère de Pierrefitte, capitaine au régiment d'Aquitaine, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Geneviève Dubost de Boisvert.

Après avoir été au collège de La Flèche, il fut promu garde de marine en 1771 et prit part à la guerre de l'indépendance d'Amérique. Il comparut à l'Assemblée de la noblesse du Forez en 1789.

Élu à l'Assemblée constituante, il se rallia au tiers-état et se retira ensuite dans le château de Saint-Vincent, près de Roanne, dont il venait d'hériter de son oncle, M. de Saint-Vincent. Il fut alors élu commandant de la garde nationale de Roanne et s'attira

la sympathie et la reconnaissance de ses concitoyens.

M. de Champagny ne trouva pas grâce devant l'autorité proconsulaire, instituée par la Convention. Javogues était commissaire dans Rhône-et-Loire. On lui avait adjoint Lapalus qui eut l'arrondissement de Roanne dans sa circonscription. Par ordre de ce dernier, en novembre 1793, M. de Champagny fut arrêté « comme ex-noble et ex-constituant » et incarcéré à Roanne, d'abord dans un couvent d'Ursulines transformé en prison, puis dans celui des Minimes. Sa détention se prolongea jusqu'à la chute de Robespierre. (*Roannais illustré, 1889, p. 49.*)

Heureusement, M. de Champagny avait été oublié dans sa prison.

Sous l'Empire, il devint duc de Cadore, ambassadeur, ministre et, sous la Restauration, pair de France. Le duc de Cadore mourut à Paris en 1834. Mais voici sur sa vie un détail qui intéressera nos lecteurs.

« Quand M. de Champagny, dit une lettre, fut nommé à l'ambassade de Vienne (1801), il fit tout ce qu'il put pour s'en décharger. Il adresse une lettre de refus à Bonaparte, préférant aux satisfactions de l'ambition la douce vie qu'il mène auprès de son excellente femme et au milieu de ses enfants. Le premier consul a persisté, il a fallu partir. M. de Champagny s'en dédommage en écrivant, par chaque courrier, des lettres de vingt à trente pages à sa femme qui, dès six heures du matin, met la main à la plume pour ne pas rester en arrière dans ses réponses ». M<sup>me</sup> de Champagny était fort jolie ; mère de huit enfants, elle paraissait toute jeune encore.

(Extrait d'une lettre de M<sup>me</sup> DE GÉRANDE à M. PFEFFEL, à Colmar, datée du 29 novembre 1801.)

Il avait épousé M<sup>lle</sup> Victoire-Blandine Hùe de Grosbois. Son petit-fils, Louis-Camille de Nompère de Champagny, né en 1827, marié à M<sup>lle</sup> Marie-Charlotte du Val de Bonneval, mourut sans enfants le 3 janvier 1882.

(W. POIDEBAUD, *Armorial des Bibliophiles*, p. 471.)

**CHAMPLOS (MARIE-CLAIRE ROLIN DE)**, née à Villefranche (Rhône), épouse de Jean-Pierre Chappuis de Maubou, demeurant à Montbrison, âgée de 36 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 23 mars 1794.

« Ex-noble, ayant fait venir son mari et son fils à Lyon pour se joindre aux rebelles, les recevant chez elle et faisant maltraiter les patriotes. » (*Tableaux.*)

M<sup>me</sup> Chappuis, née de Champclos, nom qu'on trouve estropié dans tous les documents et ouvrages sous celui de Chatelot, était une des femmes les plus distinguées et les plus courageuses de la noblesse forézienne. Delandine parle d'elle et de M<sup>me</sup> de Vaugirard, comme des femmes aimables, faisant les délices de Montbrison. Pendant le

siège de Lyon, elle fut arrêtée au moment où elle sortait de la ville, traînée par une lettre qu'elle avait écrite et qui fut interceptée. Dans cette lettre, elle mandait à sa mère de ne point se rendre à Lyon, « parce que, « disait-elle, cette ville pouvait être cernée « d'un jour à l'autre par les hordes sangui- « naires de Dubois-Crancé ». Elle annonçait qu'elle quitterait Lyon le 10 août pour rejoindre, avec son enfant de quatre mois, tous ceux qui lui étaient chers, et pleurer en commun sur les malheurs de la France.

Conduite devant Dubois-Crancé, celui-ci lui demanda si c'était bien elle qui avait écrit la lettre et pour s'en assurer, il la pria d'écrire quelques mots. — « A qui ? dit-elle » ; — « N'importe, à ma femme, si tu veux. » M<sup>me</sup> Chappuis traça rapidement une seule ligne, et la remit au proconsul, dont elle n'était nullement effrayée. Dubois-Crancé pâlit de colère en lisant ceci : « Madame, je « vous plains d'être la femme d'un pareil « monstre. » Alors, il s'élança sur la Lyonnaise, et, lui serrant fortement le bras, il menaça de la frapper ; mais elle poussa un cri et réclama son enfant dont on l'avait séparée. Le regard de cette femme, son geste, l'expression de sa voix, le cri de douleur arraché à la tendresse de la mère, désarmèrent subitement Dubois-Crancé. Il lui fit rendre son enfant, lui remit la lettre accusatrice et la conduisit courtoisement jusqu'à la porte ; puis, se tournant vers ses officiers, il s'écria : « Nous sommes donc à Sparte, ici, « citoyens ». Cette affaire fut racontée le lendemain dans le *Bulletin de Rhône et Loire* et placardée sur tous les murs de la ville.

Après le siège de Lyon, M<sup>me</sup> Chappuis fut emprisonnée et condamnée à mort comme son mari, supplicié cinq mois plus tôt, en novembre. Pendant sa captivité, elle écrivit à son fils une lettre, datée du 12 février, qui est soigneusement conservée dans les archives de la famille de Maubou. En voici quelques extraits :

« J'ignore, mon fils, quel sera mon sort, je viens de comparaître devant le tribunal des hommes, après trois semaines de détention ; je te l'ai caché pour ne pas t'affliger, mais dans l'incertitude où je suis de mon existence à venir, je veux te donner mes derniers moments, à toi et à mon Dieu...  
 « ... Il y a cinq jours, mon ami, que je ne me suis pas déshabillée, que je suis couchée dans une église, et ce soir dans un grenier tout ouvert. Eh bien ! mon ami, je n'en ai pas la moindre incommodité ; vois la bonté de Dieu, qui me donne des forces pour supporter ces misères. J'ai beaucoup de compagnons d'infortune qui, tous, ont le même courage ; des vieillards, des infirmes, et personne ne se plaint ; c'est admirable. Adieu, mon ami, ne perds jamais tes principes de la religion, ne t'en écarte jamais.  
 « Reçois les embrassements de ta mère, qui te donne sa bénédiction.  
 « Adieu, cher et malheureux enfant. Adieu, mon fils, je suis ta tendre mère.

« Signé : CHAMPLOS-MAUBOU. »

L'enfant à qui elle écrivait était fils unique et déjà orphelin de son père, Jean-Pierre Chappuis de Maubou (*Voy. ce nom*). Dans toute la lettre domine la résignation à la volonté de Dieu ; on n'y trouve pas un seul

mot d'irritation et de haine contre ses juges et ses ennemis.

(DELANDINE, *Prisons*, p. 233 ; BALLEYDIER, *Hist. du peuple de Lyon*, p. 370, t. I ; *Revue du Lyonnais*, 1894, t. XIV, article de M. le comte Jules DE MAUBOU. Parmi ces détails si intéressants, remarquons que l'auteur de l'article ne parle pas de l'épisode survenu avec Dubois-Crancé ; cependant ce fait est tout à la louange de M<sup>me</sup> Chappuis et il ne peut être mis en doute, puisqu'il est consigné dans le *Bulletin de Rhône et Loire* du 17 août 1793.)

**CHAMPIÉ (MICHEL)**, serrurier, né à Saint-Alban (Isère), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« Signataire des billets de taxe pendant le siège. » (Tableaux.)

**CHANEL (JACQUES)**, passementier, né à Lyon, y demeurant, rue Basseville, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

M. CHANEL était, sans doute, un simple tisseur. On ne trouve pas de dénonciation contre lui. Au contraire, l'interrogatoire qu'il subit lui permettait d'espérer sa délivrance, comme en fait foi la lettre suivante du 24 janvier 1794 :

- Aux citoyens membres composant la Commission temporaire de Commune-Affranchie.
- Citoyens, Jacques CHANEL, de la section de l'Égalité, n° 144, vous observe que détenu depuis environ deux mois et demi dans la grande salle de l'hôtel-commun, il y a douze jours qu'il a été interrogé, que les juges l'ont fait passer à droite après les preuves qu'il leur a données de son innocence et de son dévouement pour la Patrie, à laquelle ses principes républicains l'attachent de cœur et d'âme, il comptait sur sa mise en liberté.
- S'en voyant privé et se trouvant rongé par la vermine et une fièvre qui le consume, il vous sollicite de vouloir bien inviter le tribunal à prononcer sur son sort et ne pas laisser périr un innocent.
- A Ville-Affranchie, le 3 nivôse, 4<sup>e</sup> mois de l'an 2 de la République française, une, individuelle et démocratique.
- Salut et fraternité.

• Signé : Jacques CHANEL.

Au dos de la lettre :

- Renvoyé au Tribunal des Sept, séant à l'hôtel-commun, pour être statué ce qu'il appartiendra. — Fait en commission, à Commune-Affranchie, 3 nivôse an 2.
- PERRONIN, vice-président ; DUVIGNET, secrétaire.

(Communication de M. A. GRAND, d'après un document des Archives du Rhône.)

**CHANET (LOUIS)**, jardinier, né à Lyon, y demeurant, côte des Carmélites, âgé de 41 ans, condamné par la Commis-

sion révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHANORIER (PAUL)**, originaire de Mâcon, mort de ses blessures dans Lyon assiégé, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4693.)

**CHANTEMERLE (ANTOINE)**, notaire, né à Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Officier municipal, a signé des arrêtés fédéralistes et fait tirer sur des patriotes. » (Tableaux.)

M. CHANTEMERLE, qualifié fils aîné, avait été employé à l'administration du district de Boën. Il réussit d'abord à se soustraire par la fuite au mandat d'arrêt lancé le 27 nivôse (16 janvier 1794) par le Comité révolutionnaire de Boën, sur de nombreuses dénonciations, qui furent envoyées à la Commission révolutionnaire de Feurs. Ce tribunal était déjà dissous quand M. Chantemerle fut arrêté pour être jugé à Lyon.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f° 49.)

**CHAPELAT (JEAN-BAPTISTE)**, chapelier, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHAPELLE.** V. *Rochar-Chapelle.*

**CHAPON (PIERRE)**, armurier, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 23 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire ayant servi les rebelles. » (Tableaux.)

M. CHAPON, fabricant d'armes à Saint-Etienne, s'était gravement compromis dans l'insurrection lyonnaise comme canonnier. Après la chute de Lyon, il réussit à prendre la fuite. Mais, arrêté à Sancerre (Cher), il fut ramené à Saint-Etienne le 15 mars 1794 et envoyé aussitôt à Lyon, où la Commission révolutionnaire s'empressa de le condamner à mort.

Son frère, Etienne Chapon, négociant à Saint-Etienne, compromis comme lui, fut plus heureux ; il réussit à s'évader et ne fut pas repris. Mais il mourut six mois après

(9 juin 1794). Ses biens séquestrés furent rendus à sa veuve et à ses « treize enfants » dont deux étaient incorporés dans l'armée républicaine.

(Archives départementales de la Loire, I. 120.)

CHAPONAY (PIERRE-ELISABETH DE), noble, rentier, demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 67 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 22 novembre 1793.

« Prévenu d'avoir donné des sommes considérables et favorisé les projets des contre-révolutionnaires. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

M. DE CHAPONAY, ancien président de section, à Lyon, était accusé de propos contre-révolutionnaires. Malgré ses protestations énergiques, il fut condamné à mort et exécuté sur la place Bellecour le même jour que MM. Chazotier et Ampère. La guillotine était alors installée sur la place Bellecour ; mais elle ne tarda pas à être transférée sur la place des Terreaux, où la sinistre machine fonctionna sans répit.

M. Pierre-Elisabeth-Philibert de Chaponay, chevalier, comte, puis marquis de Chaponay, baron de Morancé, etc., capitaine au régiment Dauphin en 1747, lieutenant des marseillais de France en Beaujolais en 1772, député de la noblesse du Lyonnais à l'Assemblée provinciale de Lyon, comparant en 1789, était marié à Suzanne Nicolau, fille du trésorier général de Lyon.

(DE JOUVENCEL, *Assemblée de la noblesse de Lyon*, p. 282. M. de Jouvencel ne donne pas la date de sa mort et ne dit pas qu'il fut victime de la Révolution.)

M. de Chaponay avait depuis longtemps déjà attiré les convoitises des révolutionnaires à cause de sa grande fortune. Son nom était celui d'une ancienne famille, déjà fameuse au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, par son commerce, qui s'étendait au delà de l'Europe et qui lui permettait de traiter avec les princes.

Dès l'année 1791, le 29 juin, trois jours après l'horrible massacre de M. Guillin du Montet, à Poleymieux, M. de Chaponay eut à subir un assaut de l'ingrate population qui avoisinait son château. Nous empruntons à M. Taine le récit suivant. En le lisant, il ne faut pas oublier que ces scènes horribles se passaient deux ans avant le règne de la Terreur, et que la plupart de ces crimes restaient impunis par peur, indolence ou complicité des autorités.

« Depuis plus de trente ans, M. de Chaponay, père de six enfants, dont trois au service, dépensait son vaste revenu dans sa terre de Beaulieu, y occupait nombre de personnes, hommes, femmes et enfants. « Après la grêle de 1761, qui avait presque détruit le village de Morancé, il avait reconstruit trente-trois maisons, fourni à d'autres des bois de charpente, procuré du blé à la commune, obtenu aux habitants, pour plusieurs années, une diminution des tailles. En 1790, il a célébré magnifiquement la fête de la Fédération et donné

« deux banquets, l'un de cent trente couverts pour les municipalités et les officiers des gardes nationales voisines, l'autre de mille couverts pour les simples gardes. Certainement, si quelque gentilhomme peut se croire populaire et en sûreté, c'est celui-ci.

« Le 29 juin 1791, les municipalités de Morancé, Lucenay et Chasselay, avec leurs maires et leurs gardes nationales, environ 2.000 hommes arrivent au château, tambours battant et drapeaux déployés. M. de Chaponay va au-devant d'eux et leur demande ce qui lui vaut « le plaisir » de leur visite. Ils répondent qu'ils ne viennent pas pour l'offenser, mais pour exécuter les arrêtés du district qui leur a commandé de s'emparer du château et d'y mettre soixante hommes de garde ; demain le district et la garde nationale de Villefranche viendront en faire la visite. Notez que cet ordre est imaginaire, car M. de Chaponay a beau le réclamer, ils ne peuvent le produire. Très probablement, s'ils se sont mis en marche, c'est sur le bruit faux que la garde nationale de Villefranche va venir et leur dérober un butin sur lequel ils ont compté. Néanmoins, M. de Chaponay se soumet ; il prie seulement les officiers municipaux de faire eux-mêmes les perquisitions et en bon ordre. Sur quoi, le commandant de la garde nationale de Lucenay s'écrie avec emportement : que tous sont égaux, que tous entreront » et, au même instant, tous se précipitent. « M. de Chaponay faisait ouvrir les appartements ; on les refermait exprès pour que les sapeurs en jetassent les portes à bas à coups de hache ». Tout est pillé, « argenterie, assiettes, gâteaux, dentelles et autres effets, les arbrès des avenues mutilés et coupés, les caves vidées, les tonneaux roulés sur la terrasse, tout le vin répandu, le donjon démoli... Les officiers encourageaient ceux qui se ralentissaient ». Vers neuf heures du soir, M. de Chaponay est averti par ses domestiques que les municipalités ont résolu de lui faire signer l'abdication de ses droits féodaux et de lui couper la tête ensuite. Il se sauve avec sa femme par la seule porte non gardée, erre toute la nuit sous les coups de fusils des pelotons qui le traquent, et n'arrive à Lyon que le lendemain.

« Cependant, les pillards lui font signifier que, s'il n'abandonne pas son terrier, ils abattront ses forêts et mettront le feu partout dans son domaine. En effet, à trois reprises différentes, le feu est mis au château ; dans l'intervalle, la bande en a sac-cagé un autre à Bayère, et, repassant chez M. de Chaponay, démolit une église de dix mille livres. De son côté, l'accusateur public reste muet, quelque instance qu'on lui fasse ; sans doute, il se dit que, pour un gentilhomme « visité », c'est beau coup d'avoir la vie sauve, et que d'autres, par exemple M. Guillin du Montet, n'ont pas été aussi heureux. »

(TAINE, *La Révolution*, t. I, p. 404 ; FAYARD, *Tribunal révolutionnaire* ; MÈNESTRIER, *Histoire consulaire*, p. 392 ; l'abbé CAHOUR, *Notre Dame de Fourvière*, p. 84.)

CHAPOTET (BERNARD), perruquier, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, place Neuve-des-Carmes, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CHAPPUIS DE MAUBOU (JEAN-PIERRE), né à Montbrison (Loire), demeurant à Nervieux (Loire), âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 octobre 1794.

« Capitaine des chasseurs à cheval. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Pierre CHAPPUIS était fils de Pierre-Antoine Chappuis de la Goutte, seigneur de Maubou, Roche-la-Molière et La Bruyère, qui avait épousé en premières noces D<sup>lle</sup> Claire Bernou de Nantas, et en deuxième noces Marie Girard, fille de Pierre Girard, seigneur de Roche-la-Molière, entrepreneur des armes pour le roi, à Saint-Etienne.

M. Jean-Pierre Chappuis avait plusieurs frères dont nous parlerons ci-après. Cette famille fut une des plus éprouvées sous la Terreur.

Le père, M. Pierre-Antoine Chappuis, mourut en 1766, après avoir vendu, en 1765, Roche-la-Molière à Béthune, duc de Charost (pour les mines), qui revendit en 1772, à M. Jacques Neyron, au prix de 205.000 livres, dont 15.000 pour les meubles, linges, bibliothèque, etc.

(W. POIBERARD, *Armorial des Bibliophiles*.)

CHAPPUIS DE MAUBOU (PIERRE), lieutenant-colonel d'artillerie, né à Montbrison (Loire), demeurant à Nervieux (Loire), âgé de 45 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 24 octobre 1794.

« Lieutenant-colonel d'artillerie. »  
(Tableaux.)

MM. Jean-Pierre et Pierre CHAPPUIS étaient les deux frères. L'aîné, Jean-Pierre, né en 1744, avait été page de M<sup>lle</sup> la Dauphine. Ancien capitaine au régiment de dragons de Lanau, et chevalier de Saint-Louis, il avait épousé, en 1774, Marie-Claire Rolin de Champclos (*Voyez ce nom*), qui fut guillotinée cinq mois après son mari, et à laquelle nous avons consacré une notice. Il avait comparu à l'Assemblée de la noblesse du Forez en 1789.

Le frère cadet, Pierre Chappuis, né le 21 janvier 1748, ancien lieutenant-colonel d'artillerie aux Îles-du-Vent, était regardé comme l'un des premiers officiers d'artillerie de l'Europe. Il commandait l'artillerie lyonnaise à la fin du siège. A la sortie de Lyon, le 9 octobre 1793, étant tombé de cheval, il n'eut plus assez de force pour continuer la marche. Son frère Jean-Pierre ne

voulut pas le quitter. La colonne fut obligée d'abandonner les deux frères à leur malheureux sort. Ils se retirèrent dans une maison voisine, où on les arrêta quelques heures après. Quand M. Pierre Chappuis fut condamné à mort, on lui offrit la vie, s'il voulait servir la République ; on lui réitéra cette offre, au moment de lui bander les yeux pour le fusiller : « Non, répond-il, je ne me suis battu et ne puis me battre que pour mon Dieu et mon Roi. » Et il reçoit la mort avec autant de courage que son frère, qui l'avait précédé de quelques jours.

Un troisième frère, Pierre-François Chappuis de Saint-Julien, né en 1752, officier au corps royal d'artillerie, avait été fait prisonnier, mais il s'échappa comme par miracle, sous un déguisement grossier, et survécut à tant de désastres.

Enfin, un quatrième frère, Pierre-Antoine Chappuis (qui suit), cité par Delandine comme un homme « brave et instruit » fut condamné à la détention le 6 avril 1794.

(Comte Jules DE MAUBOU, *Épisodes du Siège... dans la Revue du Lyonnais*, 1892, t. XIV, p. 134.)

Nous devons mettre en garde les lecteurs contre les livres où les auteurs cherchent à dénaturer les actes d'héroïsme des victimes, parce qu'elles ne sont pas de leur parti, parce qu'elles ont déclaré mourir pour leur Dieu et leur Roi. Ces auteurs ont le soin de chercher dans les dossiers des victimes tout ce qui peut paraître une faiblesse devant les juges, alors qu'il est naturel et même obligatoire pour les accusés de défendre leur vie et de repousser la responsabilité des actes qu'ils avaient accomplis par obéissance aux chefs qui les commandaient.

Ainsi, on va jusqu'à qualifier de *légende de Plutarque* les circonstances héroïques de la mort du colonel Pierre Chappuis, circonstances transmises par les contemporains, religieusement conservées dans une tradition de famille et rapportées par M. le comte Jules de Maubou. La chose n'est pas surprenante quand on a vu l'héroïsme de Mad. Chappuis. (V. *Champclos*.)

CHAPPUIS (PIERRE-ANTOINE), 50 ans, noble, ex-capitaine, à Bourg-Argental, condamné à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre-Antoine CHAPPUIS DE MAUBOU DE SAINT-JULIEN, né en 1749, major au régiment d'Orléans, était marié à D<sup>lle</sup> Agathe-Madeleine Colomb d'Ecotay.

Il fut lieutenant-colonel des gardes nationales de la Loire en 1814.

(H. DE JOUVENCEL, *loc. cit.*, p. 291.)

CHAPPUIS (Mad.). V. *Champclos*.

CHAPPUIS DE LA GOUTTE (Mad.). V. *Lagoutte*.

CHAPPUIS (CLAUDE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue des Augustins,

âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier, sorti avec Précý. »

(Tableaux.)

**CHAPUIS (JACQUES)**, prêtre, né à Lyon, sans domicile, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« Prêtre fanatique, ne voulant pas se conformer aux lois. »

(Tableaux.)

M. l'abbé CHAPUIS était, depuis un petit nombre d'années, prêtre habitué de l'église collégiale de Saint-Paul dans sa ville natale, lorsqu'il refusa de prêter le serment de la constitution civile du clergé. Expulsé de son église envahie par des prêtres schismatiques, et privé des principales ressources de son état, il trouva un asile charitable et religieux chez la veuve Ponson, née Manessy (V. ce nom). Celle-ci avait déjà recueilli par esprit de charité une vertueuse religieuse, M<sup>me</sup> de Corbeau (V. ce nom) et avait formé un oratoire secret où l'abbé Chapuis pouvait dire la messe. Un accident singulier fit connaître leur sainte réunion, et les agents persécuteurs vinrent envahir leur retraite. Ils emmenèrent avec ces deux dames le prêtre Chapuis qui eut l'heureuse adresse de soustraire aux recherches des sacrilèges un petit ciboire, dans lequel étaient des hosties consacrées, et qu'il put emporter. Le lendemain, dans la prison, il partagea le pain de vie dont il était dépositaire. Tous les trois comparurent avec calme et sérénité devant cette Commission révolutionnaire qui répandait si abondamment le sang des chrétiens. Ils furent condamnés et guillotines tous les trois le même jour, 22 mars 1794. Dans la cave de mort, M. l'abbé Chapuis ranima le courage de ceux qui avaient été condamnés avant lui, et les disposa tous à mourir en chrétiens. On crut prolonger son supplice en le faisant périr le dernier ; mais, à ce moment, il prononça d'une voix très élevée sa profession de foi. (GUILLON, *Martyrs*.)

**CHAPUIS (JEAN-LOUIS)**, instituteur, né à Saint-Julien (Rhône), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 49 ans condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire disant que Toulon sera le tombeau des fr.... (Français). »

(Tableaux.)

**CHAPUIS (MARIE)**, dame Jacques Peytel, fabricant de bas, née à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgée de 24 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

« A favorisé l'évasion de deux religieuses.

leur vendant un faux passe-port, venant de la Suisse, la somme de mille livres. »

(Tableaux.)

M<sup>me</sup> PEYTEL fut condamnée à mort pour avoir vendu mille livres des passeports pour la Suisse, à deux religieuses. Elle s'était procuré ces passeports à prix d'or. On voit bien, par cette condamnation, que sauver des religieuses était alors un crime capital, et que les sans-culottes se faisaient une source de revenus dans la vente clandestine des passeports.

**CHARASSON (JEAN-MARIE)**, épicier, né à Lyon, y demeurant, quai de la Feuillée, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Membre de la Commission départementale, commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHARBONNIER (MICHEL)**, marchand de boutons, né à Lyon, y demeurant, place du Plâtre, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Commandant en second et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHARBONNIÈRES**, dit le Prévôt de Salle.

M. CHARBONNIÈRES est l'objet d'un chapitre dans les « Prisons » de Delandine sous le titre le Prévôt de Salle, parce que, condamné seulement à la détention, il avait élu domicile dans la prison, et en faisait les honneurs aux nouveaux prisonniers. Néanmoins, il avait cherché à fuir, en faisant une ouverture dans le mur, aux Recluses. Il était sur le point de réussir lorsqu'il fut surpris dans son travail par le gardien, M. Delandine ajoute qu'il fut ensuite acquitté. Nous n'avons trouvé son nom ni parmi les condamnés à la détention ni parmi les acquittés.

Puisque nous parlons de détention, nous devons dire que les Commissions révolutionnaires n'avaient aucune modération dans leurs iniques sentences. C'était la mort ou l'acquittement. Les condamnés à la détention furent peu nombreux relativement au nombre d'accusés que ces sanguinaires Commissions eurent à juger. Il y eut à Lyon 173 condamnés à la détention sur 3.860 accusés : 1.795 furent acquittés, 1.868 condamnés à mort sur lesquels 19 échappèrent au supplice par la fuite. A Feurs, il y eut 6 condamnations à la détention sur 184 accusés : 114 furent acquittés, 64 condamnés à mort.

Il y eut donc au total 4.050 accusés, dont 1.943 furent exécutés en quelques mois. On frémit d'horreur en voyant dans le seul mois de décembre 858 victimes immolées par le fer, par le feu et même par la mitraille pour aller plus vite ; véritable boucherie humaine !!!

**CHARDIGNY** ou **CHARDINY** (**PIERRE**), fabricant, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillet, âgé de 72 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 23 novembre 1793.

« Prévenu d'avoir excité le peuple à la révolte. »  
(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

M. **CHARDIGNY** avait fait partie d'un Comité de subsistance à la Croix-Rousse pendant le siège et passait pour avoir dix mille livres de rente. (*Archives du Rhône, Dossier 146*.)

**CHARLY.**

V. *Barbier.*

**CHARMY** (**JEAN-BAPTISTE**), affaneur, né à Lyon, y demeurant, rue Bouteille, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**CHARPENET** (**FRANÇOIS**), matelassier, né à Sain-Bel (Rhône), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 55 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. » (*Tableaux.*)

**CHARPENTIER** (**NICOLAS**), coiffeur de dames, né à Remilly (Aube), demeurant à Lyon, rue de la Grenette, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Inspecteur des redoutes et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**CHARPIN DE FEUGEROLLES** (**ALEXANDRE-LOUIS-JÉROME**), ex-noble, à Firminy, acquitté le 26 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M. Louis-Alexandre-Jérôme **DE CHARPIN**, fils de Jean-Baptiste-Michel de Charpin, chevalier, comte du Souzy, baron de Feugerolles, marquis de la Rivière, et de Anne-Marie Anselmet des Bruneaux, avait épousé, en 1777, D<sup>lle</sup> Suzanne-Christophe d'Albon.

(*H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 298.*)

M. le comte de **CHARPIN-FEUGEROLLES**, ancien mousquetaire noir, demeurant aux Bruneaux, près Firminy, était par sa noblesse et sa fortune une belle proie pour Javogues. Il avait fait partie du Comité militaire de Lyon. Arrêté le 20 octobre 1793, M. de Charpin, qui avait alors 35 ans, fut dirigé sur Feurs et traduit devant la Commission militaire et révolutionnaire de cette ville, qui l'acquitta. En apprenant cet acquittement,

Javogues eut un accès de colère terrible, dont fait foi une lettre reproduite dans les « Papiers inédits de Robespierre » (t. 3, p. 305), et traitant de vendus les juges de Feurs. Javogues suspendit ce tribunal en termes injurieux pour les juges qu'il aurait bien voulu faire pendre, et ordonna d'incarcérer de nouveau le comte de Charpin. Mais les habitants de Firminy, de Chazeau et du Chambon vinrent en masse réclamer la mise en liberté du comte, dont ils n'avaient qu'à se louer. Une femme, qui avait obtenu les faveurs de Javogues, mais qui avait conservé dans son inconduite quelques sentiments de pitié, joignit ses prières à celles des manifestants. M. de Charpin put enfin avoir la vie sauve en faisant don à la nation d'une magnifique argenterie et d'incessants sacrifices d'argent ; et il n'oublia pas la femme Marguerite Fourneyron (*Voyez ce nom*), dite la Merlasse, à qui il fit une pension viagère, qui fut payée régulièrement jusqu'à sa mort.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici même un des documents qui sont une preuve irréfragable du brigandage des représentants du peuple, et en particulier de Javogues :

« Le citoyen Charpin m'a remis pour faire hommage à la Convention nationale, trente cuillers, vingt-neuf fourchettes, une cuiller à soupe, trois cuillers à olives, quatorze cuillers à ragout, deux porte-huilliers, six cafetières, un porte-mouchettes, quatorze chandeliers, deux casseroles, quatorze compotiers, quatorze soucoupes, quatorze saladiers, deux cuvètes avec leur double fond, leurs couverts et leurs assiettes, soixante-treize assiettes, dix-sept plats ronds, sept plats longs, onze cuillers à café un calice et sa patène, un petit paquet de pièces cassées, le tout d'argent pesant quatre cent soixante-dix marcs, quatre onces et quelques galons qui seront fondus, les ornements ayant été rendus pour les distribuer aux indigents.

« Fait à Commune d'Armes (Saint-Etienne), le 13 nivôse de la 2<sup>e</sup> année de la République démocratique (2 janvier 1793). — Le Représentant du peuple,

« Signé : JAVOGUES. »

(*Archives de la famille de Charpin-Feugerolles, document reproduit dans la notice historique du château par M<sup>me</sup> la comtesse de Charpin-Feugerolles, née de Saint-Priest ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire ; Prisons de Saint-Etienne, Mémorial, 1897.*)

Les historiens révolutionnaires, ne voulant se rapporter qu'aux documents officiels qui sont souvent incomplets, cherchent à défendre Javogues de l'accusation de corrompibilité et prétendent que c'est de bon gré que M. de Charpin fit don de son argenterie et qu'il ne fut pas menacé d'arrestation une seconde fois.

Nous nous demandons alors pourquoi M. de Charpin fit à Marguerite Fourneyron (*V. ce nom*) une pension viagère que sa famille a continué jusqu'à la mort de cette femme pendant plus de cinquante ans.

La fureur de Javogues contre cet acquittement est indéniable et le rôle de Marguerite Fourneyron n'a pu se produire qu'en janvier, probablement pour empêcher une seconde arrestation, dont on ne trouve pas trace. On remarquera que l'acquittement est du 26 décembre et le dépôt de l'argenterie du 2 janvier.

**CHARRIER DE LA ROCHE (JEAN-BAPTISTE),** avocat, né à Lyon, y demeurant, rue Boissac, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Jean-Baptiste CHARRIER, chevalier, baron de la Roche, Jullié, seigneur de Chénas, etc., conseiller du roi, président en la Cour des Monnaies, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, puis président au Conseil supérieur, né en 1734, était fils de Guillaume Charrier, seigneur de Grigny, baron de la Roche, et de Françoise-Thérèse Durret de Grigny.

Il épousa, en 1764, D<sup>no</sup> Claudine-Octavie Cholier de Cibeins, fille de Louis-Hector de Cibeins, ancien président en la Cour des Monnaies, etc., et d'Antoinette Pianelli.

(Communication de M. L. DE COMBE ; H. DE JOURVENCEL, t. c., p. 309 ; W. POIDEBAUD, Armorial, p. 113.)

**CHARRIER DE LA ROCHE (LOUIS),** député à l'Assemblée constituante, évêque constitutionnel.

M. Louis CHARRIER DE LA ROCHE, frère du précédent, était né à Lyon le 17 mai 1738.

« Issu d'une famille ayant quatre cents ans d'échevinage, il fut à onze ans chanoine du chapitre noble d'Ainay ; il fit ses études à Paris et fut reçu docteur en Sorbonne le 15 mars 1764. »

Nommé vicaire général et officiel par Mgr de Montazet, il devint, en 1771, prévôt du chapitre d'Ainay.

« Il avait la réputation d'un homme pieux, charitable et d'une austérité qui sentait un peu le jansénisme. »

« Mgr de Marbeuf, devenu archevêque de Lyon, ne lui continua pas son titre de vicaire général, et cette disgrâce fit de M. Charrier un mécontent qui se lança dans l'opposition. »

(Docteur J. BIROT, *Primat, évêque.*)

Elu député du clergé de Lyon aux Etats-Généraux de 1789, il vota la Constitution civile du clergé et prêta le serment constitutionnel. Ses votes à l'Assemblée nationale et ses écrits confirmèrent son attachement au schisme constitutionnel. En mars 1791, il accepta le siège épiscopal de Rouen, comme évêque constitutionnel. Six mois après, sa situation était devenue intenable, il donna sa démission et se retira à Lyon, sans abandonner ses devoirs sacerdotaux.

C'est là qu'il eut à subir la persécution ; sa maison fut envahie et dévastée sous prétexte de perquisitions ; sa riche bibliothèque fut pillée ; lui-même, ayant refusé de remettre ses lettres d'ordre, fut jeté en prison.

« En 1795, il se retira dans une propriété située à Juliéas (Rhône) ; il eut la désagréable surprise d'apprendre que, pendant qu'il était en prison, on l'avait inscrit sur

la liste des émigrés ; il lui fallut six mois de démarches pour obtenir sa radiation. »

Plus tard, il fit sa paix avec le Saint-Siège, devint évêque de Versailles en 1802, premier aumônier de l'Empereur en 1803, baron de l'Empire en 1808 et mourut à Versailles le 17 mars 1827.

(Nous avons pris pour cette notice de nombreux extraits dans l'excellente biographie que M. le Dr J. BIROT a consacré à l'évêque PRIMAT, p. 77 et s.)

**CHARRIER (JEAN-JOSEPH),** soldat du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, originaire de Saint-Sorlin, mort de ses blessures au siège de Lyon, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

**CHARRIN (GASPARD),** sans profession, né à Guéreins (Ain), demeurant à Lyon, rue Gaudinière, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de Surveillance et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHARRIN (NICOLAS),** commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Côme, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1793.

« Fusilier, sorti avec Précé et pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

**CHARTON (FRANÇOIS),** loueur de carrosses, né à Lyon, y demeurant, rue de Jarente, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Inspecteur de l'artillerie pendant le siège, a fourni trente-six chevaux aux muscadins. »

(Tableaux.)

**CHARTON DE MILLOU ou MILLOUD (JEAN-CHARLES),** massacré à Paris.

M. CHARTON, né à Lyon en 1736, était un ancien Jésuite, confesseur des religieuses du Saint-Sacrement à Paris. Il fut emprisonné dans l'église des Carmes et massacré le 2 septembre 1792.

(Mgr R. DE TELL, *Rapport du 16 juin 1806* ; CATTIN, p. 504.)

**CHARTON (JOSEPH),** apprêteur, né à Lyon, y demeurant, rue Désirée, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHARVET (ANTOINE)**, employé à la loterie, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Maître-quartier des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CHASSAGNE.** V. *La Chassagne.*

**CHASSAGNON (ANTOINE)**, négociant en épicerie, né à Lyon, y demeurant, grande rue de la Platière, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CHASSAGNON (BENOIT)**, 22 ans, secrétaire de la mairie de Montbrison, condamné à six mois de détention, le 22 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M. Chassagnon était noté comme « déserteur du 1<sup>er</sup> bataillon des Volontaires de Rhône-et-Loire et secrétaire de la municipalité de Montbrison pendant le temps des Lyonnais ». Il avait été renvoyé et ramené à Feurs.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

**CHASSAIN (CLÉMENT)**, 40 ans, noble, à Montbrison, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il fut « arrêté par mesure de sûreté comme noble, aristocrate et usurier. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. CHASSAIN DE CHABET était le frère de François-Gilbert, qui suit ; mais il ne figure pas dans la généalogie dressée par M. de Jouvencel.

**CHASSAIN (FRANÇOIS)**, 44 ans, noble, ex-religieux, à Montbrison, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. CHASSAIN DE CHABET était un ancien religieux d'un ordre qu'on n'indique pas. Il fut arrêté avec son frère Clément, comme ex-noble et condamné en même temps à la détention.

Suivant M. de Jouvencel, il était officier d'artillerie, né à Montbrison en 1749, et portait les prénoms de François-Gilbert. Il était le frère du précédent et fils d'autre François Chassain de Chabet et de Catherine-Anne-Victoire de Ruolz.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**CHASSAIN (JEAN-MARIE)**, 47 ans, noble, né à Montbrison, demeurant à Mar-

cilly (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Une fiche des Archives du Rhône se borne à dire :

« Arrêté par mesure de sûreté générale. Rien à dire, n'est pas riche. » (Feurs, L. VIII.)

Un autre CHASSAIN DE MARCILLY, dit l'ainé, 50 ans, fut aussi arrêté pour mesure de sûreté générale. Il était infirme et l'on n'avait rien à dire contre lui.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Un M. Chassain de Marcilly est cité par Delandine comme « plein de courage et de douceur. » (Prisons de Lyon, p. 252.)

On trouve sur M. Chassain de Marcilly la dénonciation suivante qui se rapporte à l'un d'eux :

« Résidant à Marcilly, il est ci-devant noble et seigneur. Pendant que les muscadins avaient leur corps de garde au Pavé, commune de Marcilly, il les recevait journellement et les visitait. Il était maire de Marcilly. Par sa protection, les prêtres réfractaires recevaient leur traitement, tandis qu'il était refusé aux curés constitutionnels. Il a tenu des propos inciviques, dont déposeront... (Suivent huit noms de dénonciateurs.)

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f<sup>o</sup> 18.)

Nous croyons qu'il s'agit de M. Jean-Marie-Noël Chassain de Chabet, seigneur de Marcilly, né à Montbrison en 1747. Comparant à Montbrison en 1789, il avait épousé à Saint-Just-en-Chevalet, en 1773, D<sup>lle</sup> Françoise-Claudine Flachères de Seyvert. Il était le frère aîné des précédents, tous les trois condamnés à la détention.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**CHASSEING (ANTOINE)**, ancien conseiller, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. DE CHASSEING et non Chassain, comme on le trouve écrit dans les documents, était noble, chevalier, seigneur de la baronnie de Chasselay, Le Plantin, Les Chères, etc. Baptisé à Lyon le 29 juillet 1760, il s'y maria le 2 août 1790 à Bonne-Marie de la Croix-Laval (V. ce nom). Il avait été conseiller au Parlement de Paris.

(Communication de M. L. DE COMBES, d'après M. DE JOUVENCEL, l'Assemblée, p. 311.)

M. Chasseing étant le seul homme de loi de ce nom qui ait été traduit devant les tribunaux révolutionnaires, nous supposons que les renseignements suivants se rapportent à lui :

« CHASSEING, homme de loi, juge de seigneur, ci-devant privilégié, comme tenant un ci-devant tribunal de maréchaux de France, juge au tribunal de district de Roanne, demeurant ordinairement à Saint-Germain-Laval. Arrêté d'après mandat décerné par le commissaire des représentants du peuple dans sa maison

« de Bussy, canton de Boën. A été traduit dans la maison d'arrêt de Montbrisé. Est beau-frère de Jamier, maire à Montbrisé. Les renseignements sur Chassaing seront donnés par Challier Guyot, secrétaire général au département de Loire, à Feurs. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

**CHASSEPOUL ou CHASPOUL (JEAN-FRANÇOIS)**, agriculteur, né à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire), y demeurant, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 3 novembre 1793 et exécuté le lendemain.

« Membre de la prétendue Commission populaire. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

Cette prétendue Commission populaire était : la Commission populaire républicaine et de Salut Public, la seule autorité civile qui existait pendant le siège de Lyon.

M. Chaspoul avait pris une assez grande part aux travaux de cette Commission et devant ses juges, il chercha naturellement à atténuer sa responsabilité en déclarant qu'il avait demandé à ses électeurs de le rappeler fin juillet et qu'ayant été élu secrétaire le 29 juillet, il avait dû signer au procès-verbal. Il ajouta avec raison (car à ce moment on pouvait espérer des arrangements de paix entre les deux belligérants) :

« Je ne croyais pas que la ville de Lyon fut regardée comme une ville rebelle. »

Ce n'était pas du tout « une bêtise » comme quelques auteurs cherchent à le faire croire pour satisfaire leur passion aux principes révolutionnaires.

**CHASTELLET (ACHILLE-FRANÇOIS DU)**, général, suicidé en avril 1794.

M. DU CHASTELLET, né au château de La Bastie (Loire) en 1759, était général de division lorsqu'il fut blessé, le 24 juin 1792, devant Courtrai, d'un boulet de canon, qui lui emporta le mollet de la jambe gauche.

Le 5 février 1793, il obtint 216 voix contre 301, obtenues par Beurnonville, pour être ministre de la guerre. Le général du Chastellet donna sa démission, fut arrêté et conduit à la Force, où il eut la funeste idée de se suicider en avril 1794.

(Dictionnaire de la Révolution, ROBERT et CHAPLAIN.)

M. le chanoine REURE, dans son beau livre sur *La Vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé* (p. 362), dit que Achille du Chastellet d'Urfé était fils d'Alexis-Jean, marquis du Chastellet, et d'Adélaïde de la Rochefoucauld d'Urfé, connue au XVIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de marquise d'Urfé et pour avoir donné dans les chimères de l'alchimie.

« Après avoir fait la guerre d'Amérique avec Lafayette, il se jeta dans le mouvement révolutionnaire et pour échapper à l'échafaud, il s'empoisonna dans la prison de la Force, le 20 mars 1794. »

Il a été l'objet d'une biographie, sous le nom de *Achille-François de Lascaris d'Urfé*, par David de SAINT-GEORGES (Dijon, 1896, gr. in-8°.)

« Avec lui finit le nom même d'Urfé, inséparable de l'histoire de notre Forez et qui a resplendi pendant deux cents ans. »

La belle demeure des d'Urfé, le château de La Bastie, dépouillé de ses richesses, fut vendu au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir passé dans diverses mains, il vient d'être acquis heureusement par la Société de la Diana.

(Chanoine REURE, Honoré d'Urfé.)

**CHATAIGNIER (JACQUELINE)**, rentière, née à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgée de 45 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1793.

Sœur de la suivante.

**CHATAIGNIER (ELISABETH)**, rentière, née à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgée de 47 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

Sœur de la suivante.

**CHATAIGNIER (LOUISE)**, rentière, née à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgée de 46 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

Les trois sœurs furent condamnées comme « contre-révolutionnaires fanatiques, recevant les prêtres réfractaires et tenant des propos injurieux contre les patriotes pendant le siège. »

(Tableaux.)

M<sup>lles</sup> Elisabeth, Jacqueline et Louise CHATAIGNIER étaient de pieuses Lyonnaises qui vivaient saintement dans un domicile commun. A l'exemple des saintes diaconesses de la primitive Eglise, ces trois sœurs s'étaient fait dans l'intérieur de leur maison un temple où s'offrait le saint sacrifice et où s'administraient les sacrements. Suivant M<sup>l</sup>e des Echerolles, ce serait l'abbé Vincent Martin (V. ce nom) qui remplissait ces saintes fonctions et qui fut guillotiné le même jour. Au moment des visites domiciliaires ordonnées à la fin de 1793 et au commencement de 1794, l'oratoire sacré des sœurs Chataignier fut découvert et profané par les agents des persécuteurs. Traînées en prison et livrées à l'atroce Commission révolutionnaire « dont la plus grande jouissance était d'immoler des personnes vouées à la piété chrétienne », elles furent condamnées à mort sans égard pour leur sexe.

(GUILLON, Martyrs.)

M<sup>lles</sup> Chataignier avaient un frère, nous pensons que c'est le suivant, qui fut aussi victime de La Terreur. Tous les quatre avaient été secourus par une famille Gros, à laquelle ils avaient fait des dons pour se reconnaître des services qu'elle leur avait rendus au milieu des périls les plus graves. Un autre frère Chataignier, qui survécut à la Terreur, fit, plus tard, un procès à la famille Gros, pour se faire rendre les effets

qu'il prétendait n'avoir été confiés que pour être rendus. La fortune des Chataignier devait être considérable, car on voit le Tribunal criminel de la Loire condamner la famille Gros à 25.000 livres de dommages-et intérêts envers le citoyen Chataignier.

(L'affaire fut portée en cassation, d'après un exposé du citoyen Antoine Gros (imprimé de quatre pages, sans date) que nous avons sous les yeux et qui nous a été communiqué par M. Louis BRUN.)

**CHATAIGNIER (JOSEPH)**, médecin, né à Tain (Drôme), demeurant à Lyon, place Saint-Vincent, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1793.

« Officier municipal provisoire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. CHATAIGNIER, Chasteignier ou Chasteignié, ancien médecin du Roy et inspecteur des eaux minérales de Tournon, fut agrégé au collège des médecins de Lyon vers 1770, et, en 1781, il fut nommé médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu. Il donna sa démission en 1784 avec plusieurs de ses collègues à l'occasion d'un règlement relatif à l'heure du pansement des blessés. Pendant le siège, il était membre du Comité des impôts.

(Dr Jules DRIVON, *Miscellanées*, 2<sup>e</sup> série, 1908, p. 24.)

**CHATAING (ANDRÉ)**, sans profession, né à Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), demeurant à Lyon, place de la Boucherie-des-Terreux, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHATARD.** V. *Chotard.*

**CHATEAUNEUF.** V. *Delmas.*

**CHATELAIN (JEAN-BAPTISTE)**, cabaretier, né à Issoudun (Indre), demeurant à Lyon, quai de Retz, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, a arrêté un patriote contre lequel il a déposé. » (Tableaux.)

**CHATELLUS (JACQUES-PIERRE-GUILLET DE)**, officier d'infanterie, défenseur de Lyon.

M. Jacques-Pierre GUILLET DE CHATELLUS, né à Chazelles le 15 août 1747, était fils de Louis-Joseph Guillet de Chatellus, et de Marianne Bochu du Colombier. Il prit une part active à la défense de Lyon comme officier et réus-

sit, après le siège, à émigrer. Il faisait partie de cette phalange de héros qui s'étaient groupés autour du marquis de Savaron de Chamousset, au nombre de trente-quatre, et qui, tous unis par les liens du sang et de la co-éducation militaire, formèrent une élite d'officiers autour du général comte de Précý. Tous périrent victimes de la vengeance révolutionnaire, sauf deux : M. Guillet de Chatellus, dont il s'agit, et M. Cholier de Cibeins (V. ce nom.)

(Communication de M. Pierre DE SAINT-VICTOR.)

**CHATELOT.** V. *Champclos.*

**CHATELUS (CLAUDE-MARIE)**, avoué, né à Pouilly-les-Feurs (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Pierre, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Chatelus avait un beau-frère prisonnier avec lui, M. Berthaud de Pouilly, qui, plus heureux, fut acquitté le 20 mars 1794.

Delandine nous apprend que ce dernier avait d'admirables filles qui venaient chaque jour à la prison pour embrasser leur père.

(Prisons de Lyon, p. 252.)

**CHATENIER (PAUL)**, rentier, né à Lyon, y demeurant rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 28 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de sûreté, contre-révolutionnaire, agioteur et persécuteur des patriotes. » (Tableaux.)

**CHATILLON (DURAND DE)**, chevalier, défenseur de Lyon, tué pendant le siège.

M. DURAND DE CHATILLON était fils de Simon de Châtillon et de Bonne Bathéon de Vertrieux. M. de Jouvencel le signale comme tué au siège de Lyon. C'est le seul qui fut tué des trente-quatre héros groupés autour du marquis de Savaron de Chamousset.

Sa sœur, Marie-Bonne-Antoinette Durand de Châtillon, porta, par son mariage, les biens de sa famille dans la maison de Chaponay.

(Communication de M. Pierre DE SAINT-VICTOR.)

**CHATOUX (MARIE)**, femme de Philibert BISSUEL, née à Thizy, acquittée, le 30 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Son mari fut condamné à mort. (V. Bissuel.)

**CHAUDE (JEAN-BAPTISTE)**, commis-marchand, né à Reims (Marne), demeurant

à Lyon, rue Trois-Carreaux, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précy et pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**CHAUFFARD (GASPARD)**, fabricant d'étoffes de soie, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue de la Vieille, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, persécutant les patriotes, instigateur de la révolte. »  
(Tableaux.)

**CHAUFFET (Mad.)** V. Duchamp.

**CHAUME (JACQUES)**, blessé pendant le siège de Lyon et décédé, à l'hôpital de la Charité, le 16 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CHAUNET (NICOLAS)**, tailleur, né à Marcoux (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire, ennemi des Sociétés populaires. »  
(Tableaux.)

**CHAUSSADE ou CLAUSSADE (LOUIS ou LAZARE)**, affaneur, né à Lyon, y demeurant, place de l'Ancienne-Douane, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Pompier en chef, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CHAUTY (GENEST)**, cultivateur, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), y demeurant, procureur général syndic du département, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste. »  
(Tableaux.)

M. CHAUTY, en sa qualité de procureur général syndic du département du Puy-de-Dôme, avait signé une lettre, écrite le 22 juin 1793, par les administrateurs du Directoire de ce département à ceux du département de Rhône-et-Loire, et qui contenait, dit le jugement, l'« adhésion la plus formelle aux mesures liberticides employées par la ville rebelle de Lyon; que cette lettre porte avec elle le caractère de la contre-révolution, et

qu'elle est l'ouvrage de l'un des administrateurs, Molin, qui a surpris la signature de ses collègues ».

M. Chauty est condamné à mort, dit encore le jugement, « parce qu'il a favorisé les mouvements contre-révolutionnaires qui se sont manifestés dans ce département; qu'il a arrêté, avec intention, par son inertie, la levée d'hommes qui avaient été requis pour marcher contre les rebelles de Lyon et de Montbrison, qu'il a souffert qu'une partie des sections de Clermont aient délibéré si le général Nicolas, commandant pour la République, serait arrêté....., etc. »

Ajoutons que MM. Chauty et Molin (V. ce nom) furent seuls suppliciés et que les dix autres administrateurs du même département, qui avaient été arrêtés avec eux, furent rendus à la liberté, parce qu'ils déclarèrent n'avoir pris aucune part à la rédaction de la fameuse lettre.

(Archives départementales du Rhône.)

Nous trouvons dans FAYARD (*Hist. Trib. révolut. de Lyon et de Feurs*) les détails circonstanciés de cette affaire (accusation et défense) comme suit :

« Le 6 Décembre, douze administrateurs du département du Puy-de-Dôme, que Couthou avait fait arrêter, sont traduits devant la Commission révolutionnaire. Ils sont accusés d'avoir adressé, le 21 juin, une lettre aux administrateurs de Lyon pour les assurer qu'ils partageaient leurs sentiments et féliciter les sections de leur victoire sur les anarchistes. Ils ont été amenés de Clermont au nombre de treize, savoir : Bonllis, Mornac, Beaufrère, Vial-Vieille, Molin, Marilhat, Espaignon, Petit, Chandeson, Delotz-Darrot, Goyon, Vimal-Flouvat et Chauty, procureur-syndic. Ce dernier n'était pas compris dans la fournie du 6 décembre. Les malheureux administrateurs du Puy-de-Dôme avaient adressé un mémoire justificatif aux membres de la Commission révolutionnaire de Lyon, par lequel ils expliquaient que si la lettre du 22 juin avait paru former une présomption de fédéralisme entre les administrateurs du Puy-de-Dôme et ceux du département de Rhône-et-Loire, cette présomption devait cesser lorsqu'on voyait que cette lettre n'avait été précédée ni suivie d'aucun acte pouvant concourir à former la preuve de ce délit.

Ils ajoutaient : « que toute leur administration protestait contre l'imputation de fédéralisme dont ils étaient l'objet; que loin de partager les idées contre-révolutionnaires des Lyonnais, ils avaient envoyé des secours au district d'Ambert contre les rebelles de Montbrison; qu'ils avaient rempli leurs devoirs en vrais républicains et que leur justification résultait d'une manière évidente des pièces authentiques produits par eux ».

« Ces articulations étaient vraies et elles étaient appuyées, pour plusieurs des accusés, par des démarches actives de leurs concitoyens du Puy-de-Dôme. Le succès de ces démarches fut facilité par la conduite généreuse de l'administrateur Molin. Pour sauver ses collègues, il se déclara seul coupable du prétendu crime qui leur était imputé. Il fut condamné à mort ainsi que le procureur-général syndic Chauty, l'un des treize signataires de la lettre du 22 juin. Le même jugement prononça l'acquiescement des dix autres administrateurs du Puy-de-Dôme. Le treizième, Vimal-Flouvat, dont les administrateurs du district d'Ambert avaient fait valoir auprès de la Commission temporaire de surveillance, le civisme et le dévouement à la chose publique, devint, le 27 décembre, l'objet d'une

décision qui le rendit à la liberté. » (*Jugement de la Commission révolutionnaire de Lyon, du 7 nivôse an II*; Mège, *Le Puy-de-Dôme en 1793*, p. 268)

CHAUVET.

V. *Chovet.*

CHAVANCE aîné (ANTOINE), voyageur, né à Belley (Ain), demeurant à Lyon, rue Lanterne, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Secrétaire de Pressi (Précý), prêchant la contre-révolution. » (*Tableaux.*)

CHAVANEL (FRANÇOIS-JOSEPH), secrétaire de la mairie, né à Cairanne (Vaucluse), demeurant à Lyon, place Neuve, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Ancien maire et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

CHAVANIEU ou CHAVAGNIEUX (MICHEL-THÉODORE), courtier, né à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

CHAVANNE (FRANÇOIS), compagnon guimpier, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

CHAVANNES (DE), jeune officier de l'armée lyonnaise.

M. DE CHAVANNES n'avait que 17 ans ; il était attaché à l'état-major du général Précý. Celui-ci l'avait renvoyé à sa mère à cause des dangers qu'il courait auprès de lui, et parce qu'il était le dernier descendant d'une famille noble. Le jeune de Chavannes, n'écoutant que son courage, revint auprès de Précý. Il fut blessé et fait prisonnier par les républicains. Un auteur dit qu'il fut tué dans la dernière sortie des Lyonnais, 9 octobre 1793, et qu'il avait à peine 19 ans. D'autres disent qu'il fut sauvé par le courage de M<sup>me</sup> Cochet (*V. Marie Lotière*). On met aussi un trait de générosité analogue sur le compte de M<sup>me</sup> Cottin. Peut-être est-ce le même trait, attribué par erreur à deux personnes différentes.

(POTHIER, *Histoire de Roanne*; BALLEYDIER, *Histoire du Peuple de Lyon*.)

M. R. du Lac, dans son beau et récent livre sur le *Général comte de Précý*, raconte cette anecdote, avec de nouveaux détails, comme suit :

« La bonté charmante du général s'était récemment manifestée à l'occasion de son jeune parent, M. de Chavannes. Parmi beaucoup d'amis, il avait trouvé à Lyon des parents, M. et Mad. de Noailly, habitant les environs de Feurs. M. de Noailly servait dans l'armée lyonnaise. Sa femme, née Beaugrand de Chavannes, était de plus près que lui parente du général. Elle était venue se réfugier à Lyon avec sa fille âgée de quinze ans. Son jeune frère, M. de Chavannes, âgé de dix-sept ans, employé par Précý dans son état-major, avait été, sur la demande de sa sœur et sous un prétexte, renvoyé à sa mère, aux environs de Roanne, avant le bombardement, par l'excellent général. D'un héroïsme antique, Mad. de Chavannes avait permis que son jeune fils, désolé de son inaction, retournât au siège. Celui-ci venait d'être blessé dans un des combats récents et malheureusement fait prisonnier. On ne doutait pas qu'il fut bientôt fusillé. Sa sœur désespérée se lamentait, le général, très affecté, regretta de ne pouvoir rien tenter pour le sauver. Une des héroïnes de Lyon, l'aimable et intrépide Mad. Cochet, déclara qu'elle irait au camp des bleus demander sa grâce. Avec son costume d'une élégance pittoresque, elle se présenta en parlementaire devant le nouveau représentant, Châteauneuf-Randon. Là, par quel prodige de diplomatie féminine, par quel charme persuasif arriva-t-elle à faire souvenir le farouche conventionnel qu'il avait été gentilhomme ? On ne sait. En fait elle obtint la grâce et ramena le prisonnier sans condition. »

(R. DU LAC, *Précý*, p. 166.)

CHAVASSIEU (ANTOINE), avoué, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 60 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs, et fusillé le 10 février 1794.

M. Chavassieu avait une fiche ainsi libellée :

« Antoine CHAVASSIEU, ci-devant procureur, 60 ans (on a ajouté après coup le mot : *Fusillé*).  
« Accusé d'être agent des émigrés et des muscadins, et d'inclivisme.  
« Contre-révolutionnaire décidé et souteneur des aristocrates lorsqu'il était procureur de la Commune. A blâmé le jugement de Capet, et a pris sa part des dépenses de la force contre-révolutionnaire. Riche. »

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

M. Chavassieu, né en août 1734, était fils de Georges Chavassieu, procureur au bailliage de Forez, et de Marguerite Coste.

(A. HUGUET, *Le cloître de Notre-Dame de Montbrison*, p. 133.)

M. CHAVASSIEU était parvenu à échapper pendant plusieurs mois aux recherches dont il était l'objet, en se tenant dans une cachette de sa propriété. M. Edmond Biré, dans une étude sur Victor de Laprade, raconte ainsi les incidents de sa mort :

« Un jour, M. Chavassieu entend un grand tumulte dans la rue. Il s'informe ; il apprend que l'on vient d'arrêter et que l'on conduit en prison M. de Méaux, son ami. Avant qu'on ait le temps de l'en empêcher, il se précipite

hors de la maison et va se jeter au cou de M. de Meaux. A la vue de cette proie inespérée, la horde sauvage pousse des hurlements de joie. On le saisit, on le garrotte, on le traîne en prison aux cris de Vive la République ! » « L'idée de la résistance ne lui était pas venue, non plus qu'à aucun des braves gens d'alors », me disait Victor de Laprade, un jour qu'il me racontait cet épisode, et il ajoutait : « A sa place, j'aurais déchargé sur la bande, par la fenêtre, tous les fusils de ma maison et un coup de feu aurait peut-être sauvé M. de Meaux et mon grand-père ; mais ils se laissèrent emmener comme des moutons. »

M. Antoine Chavassieu était le grand-père maternel du grand poète Victor de Laprade. Les deux amis moururent avec courage à Feurs, M. de Meaux, le 28 décembre 1793 ; M. Chavassieu six semaines plus tard, dans l'horrible fusillade du 10 février au château du Rosier.

(Edmond BIRÉ, *Le Correspondant*, 25 janvier 1884, p. 200.)

**CHAVEL (AUGUSTIN)**, commis de magasin, né à Orgelet (Jura), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Sergent des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHAZELLE (NOËL)**, notaire, né à Saint-Sixte (Loire), demeurant à Boën (Loire), âgé de 59 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Cette victime avait une fiche que nous reproduisons textuellement, quelques mots étant incompréhensibles :

• CHAZELLE, notaire, à Daumin ? commune d'Allière, père de muscadin. Il a retiré et donné auspice à un nommé Simon, ci-devant avoué à Lyon, fugitif en raison du mandat d'arrêt lancé contre lui comme prévenu de l'attentat commis contre le club central de Lyon, quelques mois avant la contre-révolution. »

En marge on a ajouté, après coup, le mot : jugé.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f° 13.)

**CHAZOTTIER (ETIENNE)**, avoué, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 39 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 22 novembre 1793.

« Secrétaire de section et prévenu de vexation contre les patriotes. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

M. CHAZOTTIER avait été secrétaire et président de section. Il fut exécuté sur la place Bellecour avec MM. Ampère et de Chaponay.

**CHECHERE (FRANÇOIS-RENÉ)**, tailleur, né à Miré (Maine-et-Loire), demeurant à Lyon, petite rue Mercière, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHEDELE (JEAN-FRANÇOIS)**, ouvrier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**CHEMINAL (GEORGES)**, prêtre, né à Montbrison (Loire), curé de Bussy-Albieux (Loire), âgé de 51 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. CHEMINAL était dénoncé ainsi :

• Aristocrate outré ; il entretenait ses paroissiens dans son sens. Il a tenu des propos inciviques, dont déposeront... (Suivent les noms de cinq dénonciateurs). (Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f° 15.)

M. l'abbé Cheminal était l'un des sept prêtres qui, enchaînés avec vingt-sept autres prisonniers, furent fusillés dans l'allée du Rosier, par ordre de Javogues ; celui-ci trouvait que la guillotine n'allait pas assez vite. Ce fut la dernière exécution qui eut lieu à Feurs. Javogues, qui préparait de nouvelles hécatombes encore plus considérables, fut rappelé à Paris le lendemain pour répondre devant la Convention de ses exactions.

Les prisons de Feurs étaient remplies. Mais les malheureux prisonniers ne gagnèrent rien à attendre ; ils furent transférés à Lyon, où le plus grand nombre furent immolés.

**CHENAVAS (FRANÇOIS)**, receveur d'enregistrement, né à la Côte-Saint-André (Isère), demeurant à Crémieu (Isère), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant des principes tendant à l'avilissement de la Convention. » (Tableaux.)

**CHENELETTE (J.-B.-AGNIEL DE)**, colonel de l'armée lyonnaise pendant le siège de Lyon.

M. DE CHENELETTE était chevalier de Saint-Louis et l'un des meilleurs officiers de la vieille armée française. Il avait été chef d'instruction aux écoles d'artillerie de Metz et de La Fère, à l'âge où l'on apprend

encore... Il sut se concilier l'estime et l'amitié de tous ses chefs qui l'avaient surnommé le *Duquesclin du canon*, faisant allusion à l'irrégularité de ses traits. Ardent royaliste, il refusa de prendre le commandement en chef, qui fut donné à Précý. Chargé spécialement de la fortification entière de la ville de Lyon avant le siège, il s'en acquitta avec une intelligence remarquable et une habileté consommée. Après le siège, le brave colonel de Chenelette passa pour mort. Heureusement, il était parvenu, après avoir couru mille dangers, à gagner la frontière suisse. Après le général de Précý, il fut le personnage le plus important de ce mémorable siège, qui ait pu sauver sa tête. Le général Bonaparte, en passant plus tard à Lyon, voulut le voir.

M. J.-B. Agniel de Chenelette, né en 1739, était marié à M<sup>me</sup> Charlotte-Françoise de Cérary. Il laissa un fils, Jacques de Chenelette, comte romain, né en 1797, mort en 1880. (L. NIEPCE, *Lyon militaire*, p. 187 ; BALLEYDIER, *Histoire du peuple de Lyon, passim* ; E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly*.)

**CHENET (MARIE-THÉRÈSE)**, épouse de Jean-Gacon, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgée de 36 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 27 février 1794.

M<sup>me</sup> CHENET était une simple ouvrière en soie, à qui on reprochait d'avoir été « es-pionne au service des rebelles, d'avoir fait « arrêter les patriotes et de s'être jetée sur « eux lorsqu'ils étaient entre les mains des « muscadins. »

(Tableaux ; Archives du Rhône, D. 1188.)

Le même jour et pour les mêmes raisons furent condamnées M<sup>mes</sup> Butin et David (V. ces noms).

**CHERVILLAT (FRANÇOIS-XAVIER)**, commis, né à Thionville (Moselle), demeurant à Lyon, rue Lanterne, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Employé au district, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**CHEUZEVILLE (FRANÇOIS)**, prêtre déporté, auteur d'un mémoire.

M. l'abbé CHEUZEVILLE était vicaire à Grandris avant la Terreur. Il échappa au couteau national, malgré la fiche suivante :

« François Chuseville, ancien vicaire de Grandris, âgé de 29 ans, prêtre fanatique et réfractaire, arrêté après la publication de la loi qui prononce la peine de mort contre les prêtres non assermentés, accusé d'avoir troublé l'ordre et la tranquillité dans les campagnes. » (Archives du Rhône, Dossier 101.)

Il a laissé une narration émouvante des cruelles épreuves par lesquelles il a passé. Il avait parcouru les diverses prisons du dio-

cèse et avait vécu longtemps avec les prisonniers, sur lesquels il donne des détails touchants. Il avait pour compagnon d'infortune un autre prêtre, M. l'abbé Guérin, curé d'Avenas, dont il parle souvent. M. l'abbé Cheuzeville, ayant été condamné à la déportation, fut détenu à Bordeaux, au Petit Séminaire, puis déporté sur le « Dunkerque », et enfin libéré en rade du port des Barques, le 12 avril 1795.

(CATTIN ; l'abbé MANSEAU, l. c.)

Les mémoires de M. l'abbé Cheuzeville, heureusement reproduits dans le livre de M. le chanoine Cattin, ne se trouvaient pas en 1900 aux Archives de l'archevêché. Ils ont cependant servi depuis à M. J. Beyssac pour faire la biographie de l'auteur, prêtre remarquable. Delandine connut M. l'abbé Cheuzeville dans la prison des Recluses et le qualifie de « jovial, courageux et instruit ». (Voyez dans la notice de Delandine, une piquante anecdote.) Delandine nous assure que MM. Cheuzeville et Guérin étaient des réfractaires, c'est-à-dire n'avaient fait aucun serment. Il les vit secourir un vieux prêtre octogénaire, qui était curé assermenté de Soucieu, et qui avait été dépouillé de son argent, de sa tabatière, de son mouchoir, par des filous dans la prison même. « Voilà du linge, de l'argent, du tabac, disaient à leur vieux confrère les deux prêtres non assermentés ; nous causerons, nous mangerons ensemble, mais nous ne dirons pas le bréviaire ensemble. »

M. le curé Cheuzeville, nommé curé des Ardillats en 1803, y mourut en 1850.

**CHEVALARD (nr).**

V. Lattard.

**CHEVALIER (ALEXANDRE)**, figurant au théâtre, né à Paris, demeurant à Lyon, rue des Feuillants, âgé de 26 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. » (Tableaux.)

**CHEVALIER (Mad. Fleury).**

V. Canonville.

**CHEVALIER (JEAN-BAPTISTE)**, originaire de Mantenay (Ain), âgé de 23 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 7 septembre 1793.

(Fonds Costé, n<sup>o</sup> 4688.)

**CHEVALIER (JOSEPH)**, aubergiste, né à Monthrison (Loire), y demeurant, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793, dans la plaine des Brotteaux.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CHEVARIER** ou **CHEVALIER** (JOSEPH), receveur des tailles, né à Montaignet (Allier), y demeurant, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins avait fourni à Lyon la méchante fiche suivante :

« **CHEVARIER**, ci-devant receveur des tailles, « aristocrate, hypocrite, homme dangereux, « ne fréquentant que des gens suspects. »  
(Archives du Rhône, Dossier 175.)

**CHEVASSU** (CLAUDE-ANTOINE), instituteur, né à Saint-Claude (Jura), demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Membre du Congrès départemental et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. **CHEVASSU**, qualifié instituteur sur le jugement du 13 décembre 1793, avait été juge de paix du canton de la Croix-Rousse, et conseiller général de Rhône-et-Loire en septembre 1791.

(GUIGUE, Pr. verb. du Cons. gén. de Rhône-et-Loire.)

**CHEVRON** (ETIENNE), mort de ses blessures en défendant Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 2 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**CHINARD** (JOSEPH), 37 ans, sculpteur, de Lyon, acquitté, le 28 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Les renseignements fournis par sa section ne lui étaient pas défavorables.

« Joseph Chinard, sculpteur, quai du Rhône n° 6, bataillon de l'Hôtel-Dieu, a travaillé tout le temps du siège à sculpter un monument qui est sur la porte de la façade de la maison commune, en observant qu'il a été obligé de monter quelques piquets pendant les derniers jours, a été arrêté chez Francalet, officier municipal. »

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

M. **CHINARD** ne dut la vie qu'à son immense talent. Trois fois on l'avait délivré, trois fois on l'avait repris. M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles, qui allait souvent voir sa tante prisonnière, reconnut un jour Chinard dans la foule des prisonniers qui attendaient à l'Hôtel de Ville le moment où leur sort serait décidé. Elle le voyait marcher à grands pas, et dans le trouble de son âme, hâter et presser sa marche, à mesure que l'instant décisif approchait, coudoyant et heurtant tout le monde sans voir personne, se croyant seul, ne voyant que lui, il parlait haut : « Serai-je libre ? disait-il ; est-il vrai que je franchirai ces portes ; enfin, est-ce pour la vie ? Est-ce

pour revenir dans ces murs ? » Et ses regards, mesurant la place des Terreaux, allaient s'arrêter sur l'échafaud qui la terminait.

M. Chinard avait concouru à la défense de Lyon, et pendant le siège il avait travaillé à une statue de la Liberté pour remplacer celle de Louis XIV qu'on avait détruite au frontispice de l'Hôtel de Ville. Mais l'attitude que l'artiste lui donna ne plut pas aux vainqueurs : la déesse tenait la couronne civique d'une manière un peu gauche et trop en arrière. Les Jacobins crurent voir l'intention de manquer à cette auguste divinité et de tourner son culte en ridicule ; ses ennemis en firent un des plus grands de ses crimes. Si Chinard avait de puissants ennemis, il avait aussi de grands protecteurs. Un des représentants du peuple dans le Midi, Boisset, avait écrit le 12 décembre 1793 à ses collègues de Lyon pour réclamer la délivrance de l'artiste et son envoi à Montpellier, car, disait ce représentant, « les arts sont faits pour embellir la liberté ». Corchand lui-même, ce juge féroce, qui condamnait toujours, n'était pas insensible aux beautés de l'art. Quoiqu'il en soit, Chinard fut enfin acquitté le 28 février 1794. Il y avait de la part de ses ennemis un acharnement inconcevable. Chinard avait cependant épousé avec chaleur les doctrines de la Révolution, et avait été incarcéré pour cela au château Saint-Ange, à Rome, où il se trouvait alors, pendant un mois et demi.

Chinard était né en 1756 et mourut en 1813. On cite parmi ses œuvres la statue de la Vierge, à Bellevy, son chef-d'œuvre, le carabinier de l'Arc de Triomphe du Carrousel, les bustes de Napoléon, de Joséphine et de M<sup>me</sup> Récamier. Il avait aussi concouru à l'ornementation des fêtes républicaines.

(Archives départementales du Rhône, Dossier 173 ; Bulletin de Rhône-et-Loire, 3-4 sept. 1793 ; Alexandrine des ECHEROLLES, Quelques années de ma vie, t. II, p. 265 ; Tony DESJARDINS, Monographie de l'Hôtel de Ville, p. 56 ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire ; BAILEY-DIER, Histoire du peuple de Lyon.)

**CHOFFLET** ou **CHOFLET** (CLAUDE), copiste, né à Chalon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Claude-Anne **CHOFFLET**, né le 15 décembre 1756, était fils de François et de Marie-Anne Petitin. Son père avait été lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller aux bailliages, chancellerie et siège présidial de Chalon ; il fut également arrêté et resta en détention jusqu'au 11 septembre 1794. Claude, ayant servi comme grenadier, il avait essayé de cacher sa personnalité derrière l'humble situation de copiste, qui pouvait désarmer ses juges.

« Quelques jours après, son frère, Jean-Baptiste-Marie, élu successivement juge sup-

pléant au tribunal du district de Chalon, procureur syndic de la commune, receveur de la Régie, fut destitué de ces dernières fonctions et incarcéré « pour cause d'aristocratie et d'incivisme reconnu ».

(P. MONTARLOT, *Les accusés de Saône-et-Loire.*)

**CHOL (JEAN-FRANÇOIS)**, fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Pierre-Scize, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Une note des *Archives du Rhône* dit « qu'il avait servi dans le régiment Brie-infanterie, qu'il avait été sous-lieutenant pendant tout le temps du siège et que, depuis, il a été arrêté chez lui par les visites domiciliaires ».

(D. 127.)

**CHOLIER DE CIBEINS.** V. *Cibetns.*

**CHOLIER (PHILIPPE)**, marchand fripier, né à Lyon, y demeurant, rue Confort, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Commissaire de section, a fait incarcérer des patriotes et a caché des armes chez lui. »

(Tableaux.)

**CHOLLETON (CLAUDE)**, prêtre déporté à l'âge de 47 ans.

M. CHOLLETON, vicaire général, professeur de théologie au Séminaire de Saint-Charles, fut détenu dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 11 septembre 1793 ; il réussit à s'évader le 28 juillet 1800 et mourut en 1807.

(Abbé MANSEAU, t. c., p. 236.)

M. Cholleton était un prêtre instruit et pieux. Il était curé de Saint-Etienne (Loire) et délégué épiscopal du diocèse de Lyon.

**CHOMIER (JEAN-PIERRE)**, sans profession, né à Givors (Rhône), demeurant à Lyon pendant le siège, âgé de 22 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

Sa section déclarait qu'il était à Lyon depuis le commencement du siège, fusilier dans le bataillon des Droits de l'homme, sorti avec la colonne et arrêté sans armes.

(*Archives du Rhône, Dossier 108.*)

**CHOPELET.** V. *Chofflet.*

**CHOREL (AUGUSTIN)**, agent de recrutement, né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), âgé de 27 ans, condamné par la Com-

mission populaire de Lyon et guillotiné le 25 novembre 1793.

« Convaincu d'avoir porté les armes contre sa patrie dans le siège de Lyon. Il a crié, en montant à l'échafaud : « Vive le roi. »

(*Journal de Ville-Affranchie, n° 81.*)

Le court renseignement suivant aurait dû le faire acquitter :

« A resté à Lyon pendant le siège et a été chasseur à cheval, y a été forcé et croyait se battre pour la République, s'est rendu à Thel, près Villefranche, le jour de la sortie des rebelles. » (*Archives du Rhône, Dossier 108.*)

**CHOSSON (ANTOINE)**, pontonnier, né au Port (Ain), demeurant à Lyon, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A colporté 400 livres pour les émigrés, correspondant avec eux. » (Tableaux.)

**CHOTARD (JOSEPH-JEAN)**, demeurant à Dompierre (Allier), âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le dénonçait avec fureur comme suit :

« CHOTARD, ci-devant avocat, le principal agent du fédéralisme qui éclata dans le district de Donjon lors de l'arrestation du traître Brissot. Il fut même rédacteur d'une adresse où le système brissotin perçait à ne pas s'y tromper. Comme il était ci-devant homme de loi, il était à peu près le plus instruit du canton, ce qui le mit dans le cas d'obtenir une confiance, qui a manqué d'être fatale à la chose publique. Plus de 60 communes adhèrent à sa pétition. Il avait été précédemment chassé de la société populaire de Moulins, comme un vil intrigant. »

(*Archives du Rhône, Dossier 175.*)

**CHOUILLAGUET (FRANÇOIS - GILBERT)**, prêtre, capucin, demeurant à Lyon, rue des Quatre-Chapeaux, âgé de 61 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

M. CHOUILLAGUET, religieux capucin du second des deux couvents de cet ordre à Lyon, dit du Petit-Forez, sous le nom de Père Augustin, avait continué d'habiter cette ville depuis la destruction de son cloître. Après le siège de Lyon, le Père Augustin subit le sort de ses coreligionnaires et fut condamné à mort comme contre-révolutionnaire « ayant été employé dans le Comité de Surveillance de sa section ».

(PRUDHOMME, et à sa suite l'abbé GUILLON, le font condamner par la Commission révolutionnaire le 9 janvier 1794. Les Petits Bollandistes le placent aussi à la date du 9 janvier, t. XV, p. 12.)

Les renseignements suivants lui méritaient un acquittement :

• SUIHAGET, capucin à Lyon depuis 32 ans, a prêté le serment exigé des ci-devant religieux, est prêtre, n'a pas porté les armes, a été scribe dans la section de rue Thomassin, a dit qu'il avait pu signer quelques laissez-passer en qualité de vice-secrétaire depuis le 8 septembre jusqu'au 26 dudit mois. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

La vérité est qu'il fut condamné pour avoir refusé ses lettres de prêtrise.

**CHOZIÈRE (MADELEINE),** de Brutus-la-Fontaine (aujourd'hui, Fontaine-sur-Saône).

C'est cette jeune fille dont M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles, dans son livre, « Une famille noble sous la Terreur », a conservé la mémoire en reconnaissance des services rendus à son père et à elle-même.

La pieuse et charitable famille Chozière, dont le père était cordonnier, habitait le hameau des Ruelles, dans la commune de Brutus, nom baroque que les Jacobins avaient substitué à celui de Saint-Martin. La mère Chozière avait été la nourrice d'Alexandrine. Après l'exécution capitale de Marie-Anne Giraud des Echerolles, (V. Giraud), tante d'Alexandrine, elle recueillit celle-ci avec son père. M. des Echerolles, qui avait pris une grande part à la défense de Lyon et qui s'était caché dans cette maison hospitalière, était activement recherché. Plusieurs fois, il dut s'enfuir pour échapper aux visites domiciliaires, grâce à la vigilance de Madeleine. Aussi M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles lui consacra-t-elle un souvenir ému et reconnaissant. Bientôt après l'avoir quittée pour se rendre à Moulins, Alexandrine apprit la mort de Madeleine Chozière, sa douce et chère amie, sa sœur de lait, qui rendit son âme le 21 juillet 1794, ayant à peine 26 ans.

« Madeleine, dit M. L. de Combes, a été une suave apparition qui s'est évanouie dès son printemps. » Elle avait abrité de nombreuses infortunes dans son logis, entre autres Alexandre Blaise (V. ce nom), et « en quelques années, elle avait glané sur la terre ensanglantée de la Terreur, la gerbe d'une élue ».

(Nouvelles littéraires, 14 octobre 1906, Mémoires et Souvenirs.)

**CHRISTOT (FRANÇOIS DUBUISSON-),** architecte, demeurant à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 48 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

M. CHRISTOT figure dans la biographie lyonnaise sous le nom de Dubuisson-Christot, comme ayant été guillotiné le 23 janvier 1794, c'est une erreur, il n'y eut pas de condamnations ce jour-là.

L'iniquité de sa condamnation est indéniable quand on a lu le renseignement suivant :

« François Christeau, de Lyon, âgé de 48 ans, architecte, ancien ingénieur, place Saint-Georges, n° 174, président de la section Jemmapes, ci-devant Gourguillon, officier de la commune provisoire depuis son installation

• jusqu'au 18 juillet soir : malade depuis cette époque jusqu'à la fin du siège. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

Conduit au supplice, il dit en montant à l'échafaud : « Je pardonne de bon cœur à ceux qui vont jouir du plaisir de voir tomber ma tête ».

(BRÉHOT ET PÉRICAUD, Biographie lyonnaise.)

**CHUARD (ANTOINE),** compagnon charpentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Charité, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**CHUSEVILLE.** V. Chezeville.

**CIBEINS (LAURENT-HECTOR DE CHOLIER DE),** chef d'escadron, défenseur de Lyon.

M. Laurent-Gabriel-Hector DE CHOLIER, comte de Cibains, était chef d'escadron de cavalerie. Il se trouvait à Lyon pendant le siège et, n'étant âgé que de 43 ans, il dut prendre part à la défense de Lyon, mais on ignore quel fut son rôle. Il faisait partie de cette phalange d'élite, groupée autour du marquis de Savaron de Chamousset.

(Commune de M. Pierre de Saint-Victor.)

Il était fils de Louis-Hector de Cholier, comte de Cibains, qui, président en la Cour des Monnaies, fut célèbre au XVIII<sup>e</sup> siècle, et d'Antoinette Pianelli de La Valette. Né à Lyon en 1750, il mourut en 1815 après avoir été successivement chef d'escadron au régiment du Commissaire général de la cavalerie, député de la noblesse du département de l'élection de Lyon à l'Assemblée de 1789, colonel de cavalerie en 1814 et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie-Françoise-Suzanne de Drée. Postérité existante de nos jours.

Sa sœur Claudine-Octavie avait épousé Jean-Baptiste Charrier de la Roche (V. ce nom), victime de la Terreur.

(H. DE JOURNÉL, L. C., p. 323.)

**CINIER (JEAN-JOSEPH),** homme de loi, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« A donné 600 livres pour les frais du siège, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Jean-Baptiste CINIER, né en 1725, était fils de Benoit Cinier et de Louise Vailleton. D'abord procureur es-cour de Lyon, puis avocat en parlement, il était en 1778, d'après l'Almanach de Lyon, capitaine de pènnage de la place Neuve. La famille Cinier était une vieille famille de Villefranche qui portait : « d'azur au cygne d'argent, nageant

sur une rivière de même », et qui posséda au XVIII<sup>e</sup> siècle la seigneurie de la Feuillade-les-Messimy en Lyonnais.

M. Jean-Joseph Cinier avait deux frères qui eurent chacun une fille mariée à une victime de la Terreur : François d'Aguillon et Philibert Gutton (V. ces noms).

(Communication de M. Louis Lauat.)

Il avait été remplacé, comme procureur, en 1781, par M. Jacques-François Dussurgey (V. ce nom) qui fut aussi victime de la Terreur.

(W. POIDEBARD, *Armorial.*)

CIRIER.

V. *Girier.*

CIVENS-PARIAT.

V. *Pariat.*

CIZERON (JEAN-CLAUDE), libraire, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. CIZERON était sergent-major dans le bataillon dit de la Fraternité et croyait n'avoir pas contribué pour les rebelles. Il fut arrêté chez lui par un commissaire de la section le 11 octobre.

(Archives du Rhône, D. 127.)

CLAIR (CLAUDE), dit *Merley*, chapelier, né à Renaison (Loire), demeurant à Lyon, rue des Forces, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et suborneur pour faire sortir les prisonniers. » (Tableaux.)

CLAIR (CLAUDE), dessinateur, chimiste, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Secrétaire du Comité central et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

CLAIR (CLAUDE),

V. *Le Clair.*

CLAIR (JEAN-BAPTISTE), faisant partie de la section de la rue Tupin, à Lyon, mort de ses blessures dans la défense de Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 3 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

CLAIR (MICHEL), perruquier, né à Renaison (Loire), demeurant à Lyon, quai des Célestins, âgé de 31 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

CLAIR (PAUL), garçon au service de M<sup>me</sup> veuve Audras, rue Lafont, à Lyon, âgé de 31 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 6 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

CLAMASSE (ANNE), 41 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

D'autres listes lui donnent le nom de Chamasse et de Chaumas. Elle fut arrêtée en même temps que la sœur Anne VIAL (V. ce nom).

CLAPEYRON (ABEL-ANTOINE), dit *Millicieux*, rentier, né à Vienne (Isère), demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Capitaine des rebels, ex-noble et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Abel-Antoine CLAPEYRON DE MILLIEU, écuyer, né à Vienne, fils d'Abel, écuyer, seigneur de Millieu, conseiller au Parlement de Dombes, et d'Anne Bouvier, avait épousé Claudine-Antoinette-Eléonore Trollier, fille de Jean-Baptiste Trollier, de Messimieux, et d'Anne Albanel.

(DE JOUVENCEL, l. c., p. 930.)

CLARET DE FLEURIEU (CHARLES-PIERRE, comte de), ministre de la marine en 1790, membre du Conseil des Cinq-Cents (1788-1810).

M. Charles-Pierre CLARET DE FLEURIEU, écuyer, dit le chevalier de Fleurieu, né à Lyon le 2 juillet 1738, mort à Paris le 18 avril 1810, était fils de Jacques-Annibal Claret, dit le Président de Fleurieu, et d'Agathe Gauthier.

Capitaine de vaisseau, directeur des ports et arsenaux, ministre de la marine de Louis XVI, gouverneur du Dauphin en 1791, membre du Conseil des Cinq-Cents (député de la Seine), sénateur (24 juillet 1805), conseiller d'Etat, comte de l'Empire (26 avril 1808), gouverneur des Tuileries, intendant général de la maison de Napoléon I<sup>er</sup>, membre du Bureau des longitudes et de l'Institut, il avait épousé, en 1792, Aglaé Deslacs d'Arcembaud, et, en deuxième noces, Anne-Joséphine-Eustache-Eusèbe Baconnière de Salveste, et fut le père de Mad. de Saint-Ouen.

(DE JOUVENCEL, l. c., p. 328.)

CLAUSSADE.

V. *Chaussadc.*

**CLAVELLE** cadet (AUGUSTIN), gazier, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CLAVELLE** (JEAN), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CLAVELLE** aîné (PIERRE), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

MM. Augustin, Jean et Pierre CLAVELLE étaient sans doute les trois frères. Ils combattirent courageusement pour la défense de Lyon. Epargnés par les chances de la guerre, ils succombèrent dans la même fusillade sous la vengeance des révolutionnaires, qui furent sans pitié pour leur âge, 18, 21 et 23 ans.

**CLAVIERE** (ANDRÉ), négociant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Comédie, âgé de 52 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Sous-lieutenant » dans l'armée des rebelles.  
(Tableaux.)

**CLÉMENT** (ETIENNE), prêtre, né à Saint-Bonnet-des-Bruyères (Rhône), demeurant à Aigueperse (Rhône), âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Prêtre fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé CLÉMENT exerçait, en 1793, le saint ministère dans la paroisse d'Aigueperse, sans avoir fait le serment schismatique. Après le siège de Lyon, il fut arrêté, conduit dans les prisons de cette ville et condamné à mort pour avoir refusé de prêter le serment de Liberté-Egalité et de livrer ses lettres de prêtrise.  
(GUILLON, *Martyrs*.)

**CLÉMENT** (ETIENNE-PAUL), capitaine de canoniers, section du Port-du-Temple, à Lyon, âgé de 33 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4303.)

**CLÉMENT** (FRANÇOISE-JEANNE), 40 ans, ci-devant religieuse, native de Commune-Affranchie (Lyon), demeurant à Ainay, condamné à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

Religieuse carmélite, arrêtée avec la sœur Anne Vial (V. ce nom).

**CLÉMENT** (GABRIEL), verrier, né à Bayel (Aube), demeurant à Givors (Rhône), âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CLÉMENT** (SUZANNE), 36 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamné à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

Emprisonnée en même temps que la sœur Anne Vial (V. ce nom).

**CLÉRICQ DE JANZÉ** (CAMILLE), noble, commis, né à Lyon, y demeurant, rue des Feuillants, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CLÉRICQ DE JANZÉ** (JEAN), noble, commis, né à Lyon, y demeurant, rue des Feuillants, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**CLÉRICQ DE JANZÉ** (PIERRE), noble, né à Lyon, y demeurant, rue des Feuillants, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Membre du Comité militaire et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Pierre-Gabriel CLÉRICQ DE JANZÉ, né en 1743, était fils de Jean Clérico de Janzé, seigneur de Janzé (Marcilly d'Azergues), du Prat, et de Catherine Cizeron. Conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon en 1766, conseiller au Conseil supérieur de Lyon en 1772, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé Marguerite-Victoire Darest de Sacconay dont il eut deux fils victimes de la Terreur.

(DE JOURNÉE, p. 396.)

MM. Pierre, Jean et Camille Clérico de Janzé, père et fils, périrent tous les trois le même jour, 13 décembre. Le père, qualifié agriculteur, fut guillotiné, tandis que ses deux fils, qualifiés commis, furent fusillés parce qu'ils avaient pris part à la défense de Lyon.

La fière et courageuse conduite des Clérico de Janzé provoqua l'admiration de Dubois-Crancé qui ne put s'empêcher, en apprenant leur condamnation, de s'écrier : « Pourquoi ces gens-là ne sont-ils pas des nôtres ? »

Leur belle âme se retrouve tout entière dans ces quelques lignes qu'ils écrivirent une heure avant leur mort ; c'étaient leurs derniers adieux, ils sont sublimes. Le père écrivait à sa femme : « Je n'ai pas besoin de te recommander ma sœur ; adieu, ma bien-aimée ! » Le fils aîné avait écrit ensuite ces paroles de consolation, inspirées par la foi la plus vive : « Tout ce que tu aimes, bonne mère, est heureux et près de l'être ; ne te chagrine donc pas trop et songe que si Dieu ne nous appelait pas à présent, il pourrait nous abandonner plus tard et nous rendre malheureux pour toujours, au lieu que nous nous retrouverons dans le ciel, où nous serons tous heureux d'un vrai bonheur. » Le plus jeune fils prit ensuite la plume et traça d'une main ferme cette seule ligne : « Je me joins à mes braves parents pour te dire adieu. » (BALLETIER, t. II, p. 291.)

M<sup>me</sup> Clérico de Janzé, née Marguerite-Victoire Daresté, qui, après avoir été emprisonnée elle-même, survécut à tant de malheurs jusqu'en 1832, fit un don au monument des Brotteaux, pour avoir sa sépulture auprès de son mari et de ses deux fils. Voici l'inscription de son tombeau, qui se trouve dans la crypte de ce monument :

Cligit

M<sup>me</sup> Marguerite-Victoire Daresté  
veuve de M. Clérico de Janzé  
décédée le 21 juin 1832  
âgée de 82 ans.

Elle a fait au monument  
religieux des Brotteaux  
un legs de 3.000 francs  
pour obtenir que sa dépouille mortelle  
fut déposée dans ce caveau  
auprès des ossements de son mari  
et de ses deux fils  
Victimes le même jour  
après le siège de Lyon  
en 1793

On peut juger des douloureuses épreuves qu'elle eut à subir par le récit suivant :

« Une femme intéressante, mère et épouse « désolée, Mad. Clérico-Janzé, avait été prise le même jour de son mari et de ses « deux fils. Elle était à Saint-Joseph ; elle y « obtint sa mise en liberté. Victime de mille « douleurs, elle ne put oublier ceux qui l'avaient servie ; elle revint à Saint-Joseph « pour témoigner au concierge Pichon et à « sa fille combien elle avait été sensible « aux soins qu'ils avaient pris d'elle. « Un administrateur faisant alors la visite « de cette prison, entendit l'infortunée et, se « révoltant contre les sentiments naïfs de sa « reconnaissance, il ordonna qu'on la retint

« de nouveau dans les fers. Depuis, elle a « été traduite au milieu des vagabonds et « sur la paille infecte de Bicêtre... Ah ! c'est « en écoutant le récit de pareils faits qu'on « se demande s'il ne vaudrait pas mieux périr « que de vivre, si la mort qui arrache à tant « d'horreurs n'est pas un bienfait, si l'on « peut désirer encore de jeter quelques regards au milieu d'hommes si féroces, et « sur ce sol rayagé par la guerre, rougi du « sang de l'innocence, dévasté par l'ignorant « orgueil, déshonoré par la barbarie et tous « les crimes. »

(DELANDINE, *Prisons de Lyon*, p. 138.)

CLERICO DE JANZÉ (Mad.). V. *Daresté*.

CLERJON (ETIENNE), ancien procureur, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Vice-président du Congrès départemental de Rhône-et-Loire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. CLERJON avait été président de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Lyon pendant le siège, qui était la continuation du Congrès départemental.

CLERMONT-TONNERRE (CHARLES-GASPARD DE), né à Paris, général de l'armée lyonnaise, âgé de 46 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 18 octobre 1793.

M. DE CLERMONT-TONNERRE avait été maréchal de camp en 1790. Il avait émigré. Rentré en France aux termes des décrets, il avait été chargé, comme ancien officier général, par le général en chef, Précý, d'inspecter les redoutes construites pour la défense de Lyon. C'est pour cette raison qu'il fut condamné à mort. La sentence ordonnait de le conduire au supplice avec cet écriteau : « Clermont-Tonnerre, conspirateur, chef des rebelles », à porter devant et derrière.

Retardé dans sa marche lugubre par une blessure à la cuisse, Clermont-Tonnerre s'écria plusieurs fois : « Pas si vite, Messieurs de l'escorte, vous êtes donc bien pressés. » Obligé de s'arrêter rue Saint-Dominique (on fusillait alors place Bellecour), il dit au peuple qui se pressait sur son passage : « Si je me traîne plutôt que je ne marche, ne croyez pas, mes amis, que ce soit de peur ; vous m'avez vu à l'œuvre et ce n'est pas la première fois que je vais au feu. D'ailleurs, un Clermont-Tonnerre ne craint pas la foudre. » Quelques minutes plus tard, M. de Clermont-Tonnerre avait cessé de vivre.

(FAYARD, *Tribunal révolutionnaire*.)

CLERMONT (...), chasseur de l'armée lyonnaise, mort de ses blessures au siège de Lyon, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**CLESLE (GILBERT)**, rentier, ancien conseiller, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue des Bouchers, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. » (Tableaux.)

M. Gilbert CLESLE pouvait avoir 58 ans au lieu de 48. Mais on ne trouve aucun acte de baptême qui lui soit applicable à Paray-le-Monial. On trouve sous le nom de Clesle deux prieurs de la Madeleine de Charolles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il avait été commis aux Aides.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 492.)

**COCHET (AUGUSTIN)**, marchand toilier, né à Conliège (Jura), demeurant à Lyon, rue de Clermont, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Adjudant des canonniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

« Une note dit que M. Cochet était de Moulages, en Franche-Comté, a porté les armes en qualité de canonnier jusqu'au 8 septembre, et, depuis ce jour, il a été nommé chef de batterie, c'est-à-dire conducteur des canonniers d'une batterie à l'autre. » (Archives du Rhône, Dossier 116<sup>e</sup>.)

**COCHET (BENOIT)**, marchand, né aux Echelles (Savoie), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Capitaine des rebelles, attaché au Comité des rebelles. » (Tableaux.)

Une note ajoute qu'il était à Lyon depuis seize ans et qu'il n'avait rien payé pour les rebelles.

(Archives du Rhône, Dossier 116<sup>e</sup>.)

**COCHET (CLAUDE)**, faiseur de bas, né à Martignat (Ain), demeurant à Lyon, rue du Bourgehanin, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Commissaire-surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**COCHET (DONAT)**, architecte, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« A été employé aux travaux pour les rebels, notamment à la fonderie Sainte-Claire. » (Tableaux.)

C'est aussi un architecte de ce nom, Charles-Ennemond-Balthazar COCHET, né en 1760, qui fit construire plus tard le monument funèbre élevé, dans la plaine des Brotteaux, aux victimes de la Terreur, monument remplacé aujourd'hui par une nouvelle construction.

**COCHET (JOSEPH)**, épicier, né à La Bâtie (Savoie), demeurant à Lyon, rue Basseville, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Fusilier, a distribué des cartouches pour faire fusiller des patriotes. » (Tableaux.)

M. COCHET était pourtant bien peu compromis, d'après la note suivante :

«..... épicier à Lyon depuis 36 ans....., a porté les armes pendant 12 jours, a contribué pour 50 livres qui ont été données par sa femme. »

(Archives du Rhône, Dossier 116<sup>e</sup>.)

**COCHET (Madame). V. Lolière (Marie).**

**COEFFIER DES TERROLLES (GUILLAUME)**, noble, né à la Tour (Puy-de-Dôme), demeurant à Cunlhat (même département), âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, étant venu à Lyon pour exciter le peuple contre la Convention. » (Tableaux.)

**COGNIA (JEANNE)**, 52 ans, journalière, à Mornant, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**COINDRE (JEAN-JACQUES)**, chirurgien, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, maire provisoire, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

« Officier municipal provisoire. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

M. Jean-Jacques COINDRE était, au début du siège, chargé des fonctions de maire, sous le titre de président du Conseil général provisoire de la commune. C'est lui qui signa l'arrêté de la municipalité provisoire, ordonnant que les bateaux, de passage à Lyon, contenant 12.000 boulets pour l'armée des Alpes, resteraient amarrés au quai de Saône, en attendant la décision des autorités de Lyon sur l'emploi de cette cargaison.

C'est encore lui qui signa un certificat très élogieux en faveur d'un ancien officier de marine, nommé Reux, auquel on donna le brevet d'adjudant-major général d'artillerie; et que l'on reconnut trop tard comme un traître à la solde de l'ennemi, pour lequel

Il organisa une compagnie d'espions, de traîtres et d'incendiaires dans Lyon même, pendant le siège.

(BITTARD DES PORTES, *passim*.)

M. le Dr Jules Drivon qui a fait des recherches spéciales sur les médecins et chirurgiens de Lyon pendant la Terreur, donne les renseignements suivants :

« M. Coindre, né à Lyon en 1749, était fils de Pierre Coindre, maître charron ; il fut inscrit en 1763 (à 14 ans) comme aspirant garçon chirurgien, mais ne semble pas avoir été reçu et dut probablement poursuivre ses études dans une autre ville. L'Almanach de 1788 le qualifie gradué, conseiller, député pour les rapports, membre du Collège de chirurgie (1780), docteur en médecine, inspecteur des secours pour les noyés.

« Il a publié un mémoire sur la translation des cimetières hors de la ville de Lyon. »

(Lyon, 1789, in-8°, 15 p.)

« D'abord officier municipal, puis membre du Comité de police, enfin maire de Lyon après le 30 mai, il ne pouvait échapper à une condamnation capitale. Voici comment il est apprécié par Saint-Just : « Fougueux, facile « à égayer, un des tyrans de Lyon..., plus « odieux que Pisistrate, il fait égorger le fils « qui lui demande son père et la mère qui « pleure un fils ».

(Rapport de Saint-Just à la Convention, BUCHEZ et ROUX, XXVIII, 267.)

« Il joua, en réalité, un rôle assez effacé, sauf qu'en juillet il fit désarmer, sans effusion de sang du reste, les quartiers de Saint-Just et du Gourguillon, favorables au parti jacobin. »

(Miscellanées médicales et historiques, 2<sup>e</sup> série, p. 29.)

COINDRE (...), adjudant général de l'armée lyonnaise.

M. COINDRE, sans doute de la même famille que le précédent, commandait un poste à la Croix-Rousse. Blessé et fait prisonnier à la prise de la maison Nérac, il fut fusillé sur ordre de Dubois-Crancé qui refusa un échange de prisonniers.

M<sup>me</sup> Coindre, femme de l'un des précédents, avait été, comme beaucoup d'autres personnes, menacée de mort par les Jacobins et, en particulier, par Riard de Beauvernois. Elle fut appelée comme témoin dans le procès de ce dernier. Les nombreux témoignages des mesures oppressives prises par lui : arrestations, violations de domicile, assassinats commis le 29 mai, prouvèrent surabondamment la culpabilité de Riard de Beauvernois, qui fut condamné à mort quelques jours après Chaligny, et exécuté le 22 juillet 1793.

(BITTARD DES PORTES, *L'Insurrection de Lyon en 1793*, p. 62, 95, 175, 191, 450, 499 ; VALLÈS, *Réflexions historiques* ; M. MORIN, *dans son Histoire de la Révolution à Lyon, plus ramollissante qu'impartiale, fait de Riard de Beauvernois un innocent*.)

COLLAS (...), demeurant à Neuville (Rhône), procureur, condamné par contu-

mace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 17 janvier 1794.

« Procureur de la commune de Neuville, condamné par contumace, attendu son absence. » (Tableaux.)

M. COLLAS était un des quatre évadés de la prison de l'Hôtel de Ville. Nous avons raconté cette évasion dans la notice de M. Barge à son rang alphabétique.

COLLET (GASPARD), tisserand, demeurant à Vénissieux (Rhône, les documents disent : Isère), âgé de 21 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 9 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

COLLET (JEAN-MARCELLIN), avocat, né à Sezanne (Marne), demeurant à Lyon, quai des Célestins, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« A accaparé pour 40.000 livres d'or qu'il a prêtées à un aristocrate pour faire passer aux émigrés. » (Tableaux.)

COLLET (JEAN-MARCELLIN), prêtre, né à Montfaucon (Haute-Loire), y demeurant, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Prêtre fanatique prêchant la royauté. » (Tableaux.)

M. l'abbé COLLET était curé de Montfaucon, près d'Yssingaux, dans le diocèse du Puy, lorsqu'il fut dépouillé de sa cure pour son refus du serment de 1791. Il resta néanmoins dans sa paroisse. Mais se trouvant trop persécuté en ce lieu, il vint à Lyon, où la résistance des habitants contre la Convention promettait quelque sûreté aux prêtres catholiques. Lorsque Lyon succomba et que la Convention en fit décimer les habitants, le curé Collet fut arrêté, traduit devant la terrible Commission révolutionnaire, et condamné au dernier supplice. (GUILLOX, *Martyrs*.)

COLLETTA (PIERRE), épicier, né à Oyonnax (Ain), demeurant à Lyon, place du Gouvernement, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Sergent-fourrier des canoniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

COLLOMB (PIERRE), 46 ans, apprêteur de chapeaux, rue Mercière, Lyon, condamné à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

**COLLOT (LOUIS)**, dit Tamier, 42 ans, à Saint-Pierre-de-Bœuf, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. COLLOT était juge de paix.

**COLLOT (PIERRE)**, commis-fabricant, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Clair, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**COLOMB (BARTHÉLEMY)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Pizay, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**COLUSSON ou COLASSON (FRANÇOIS)**, dit *Héfaris*, né à Limoges (Haute-Vienne), commis-voyageur, demeurant à Lyon, quai de la Saône, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Caporal des rebelles et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**COMBE-PACHOT (GILBERT)**, négociant, demeurant à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 48 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

M. COMBE-PACHOT était négociant commissionnaire, rue Puits-Gaillot, n° 20, avait été président de la Section Simond, dans les premiers jours de juin, et représentait cette section à la municipalité provisoire.

(Archives du Rhône, D. 127.)

**COMBET (...)**, secrétaire-greffier de la commune de Neuville (Rhône), y demeurant, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 17 janvier 1794.

M. COMBET s'évada avec MM. Barge et Colas de la prison de l'Hôtel-de-Ville, par le moyen extraordinaire que nous avons exposé dans la notice de M. Barge. Le quatrième évadé était M. Lardière, que nous verrons plus loin.

**COMBRY (LOUIS)**, rentier, né à Lyon, âgé de 35 ans, mort de ses blessures au siège de Lyon, le 9 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**COMBRY (LOUIS-ANDRÉ)**, prêtre et poète, curé du Chambon (Loire), né à Saint-Etienne en 1762, mort dans des circonstances inconnues.

M. l'abbé COMBRY avait bien prêté le serment exigé alors, car on le voit figurer sur un état du 15 juin 1791, avec un traitement de 1.800 livres, comme curé du Chambon. (Cet état lui donne le prénom de Claude au lieu de Louis-André). Peut-être a-t-il rétracté ce serment ? Dans tous les cas, il ne tarda pas à abandonner sa cure devant les fureurs révolutionnaires pour se retirer à Saint-Chamond où il avait été vicaire de la paroisse Saint-Pierre.

Elevé chez les Oratoriens à Montbrison, où il avait eu pour camarade le général Chapuis, M. l'abbé Combry joignait à l'instruction une grande charité, jusqu'à s'imposer les plus dures privations.

Un épisode de la Révolution à Saint-Chamond lui servit de thème à un poème intitulé « La Capucinade », pour ridiculiser le fameux siège du couvent des Capucins qui eut lieu dans cette ville le 13 février 1792. Déjà, à Paris, M. de Bonnay avait composé un poème sur la prise des Annonciades en novembre 1789. (Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs comment l'histoire se recommence de nos jours, et il ne faut pas être grand prophète pour prévoir que ce recommencement peut conduire aux pires catastrophes, comme celle de la Terreur. Seule, la masse des électeurs, en grande majorité honnêtes, peuvent mettre un frein aux extravagances législatives.)

La Capucinade, inspirée de la même pensée que le poème de M. de Bonnay, est une satire des hommes du jour, qui « annonce de la part de l'auteur l'étude des bons maîtres, et qui contient, hormis quelques trivialités, beaucoup de vers heureux et d'excellentes allusions politiques ».

Voici le sujet du poème :

Cinq à six capucins habitent un monastère situé sur une hauteur près de Saint-Chamond. Ils portent ombrage aux patriotes de l'endroit et excitent la « haine » du club révolutionnaire qui comprend tous les exaltés. C'est le président Armelin qui propose la conquête de « Capucinambourg », l'humble retraite des religieux ; c'est le curé constitutionnel Jamond qui, en étole et en surplis, encourage l'équipée, et, les deux doigts en l'air, bénit les fédérés assemblés sur la place autour de l'autel de la patrie ; c'est

Son vicaire Vinoy, qui serait un bon choix,  
Si l'on devait choisir les vicaires au poids.

A côté de quelques plaisanteries et des traits de mépris, on lit des vers qui maudissent la Révolution avec force et indignation.

Un civisme phrasier, que la peur préconise,  
S'est assis en tyran sur notre antique Eglise.  
Le pur catholicisme en exécution,

Le déisme féroce en vénération,  
Les pontifes sacrés, poursuivis, mis en fuite ;  
Le crime triomphant et la vertu proscrite,  
L'arche sainte, livrée à des profanateurs,  
Ses trésors envahis par des dissipateurs ;

Pour tout gouvernement, le chaos, l'anarchie,  
Plus de propriété, partant plus de patrie.

Cette satire, faite avant le commencement de la Terreur, eut des suites funestes pour l'auteur. M. l'abbé Comby fit partie de la Commission populaire, républicaine et de salut public de Lyon pendant la résistance de cette ville. Plusieurs auteurs disent qu'il fut fusillé aux Brotteaux et placent sa mort au 12 frimaire an II (2 décembre 1793). Il n'y eut pas d'exécution ce jour-là, et nous n'avons trouvé son nom sur aucun jugement.

M. l'abbé Comby serait-il le même que le précédent, Louis Comby, tué au siège de Lyon ? La différence d'âge et de lieu de naissance ne nous permet pas de le supposer, quoiqu'il ait pu jouer un rôle actif dans l'armée lyonnaise. La tradition serait moins altérée en plaçant sa mort au 5 décembre, jour où, sur les 209 victimes, il y en eut deux exécutées sans jugement. Le second serait M. Punctis de La Tour (*V. ce nom*). Les observations que nous aurions à faire sur les erreurs d'exécution trouveront mieux leur place dans un historique des jugements que nous nous proposons de faire, si Dieu nous le permet.

(DESCREUX, *Biographie stéphanoise ; La Capucinaude, édition Lefebvre ; Archives départementales de la Loire.*)

**COMBY (JEAN-PIERRE)**, vigneron, né à Lyon (Saint-Irénée), y demeurant, rue du Bas-Quai, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**COMPAGNON (GUILLAUME)**, épicier, né à Lyon, y demeurant, grande rue de l'Hôpital, âgé de 36 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

« Lieutenant dans l'armée lyonnaise. »  
(*Tableaux.*)

**COMPIN (LOUIS)**, canonnier, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, rue Plat-d'Argent, âgé de 47 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 6 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

**COMTE (PIERRE-ENNEMOND)**, mercier, né à Saint-André (Isère), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Officier municipal de Neuville, a signé « deux arrêtés pour donner du renfort aux « rebelles et faire marcher sur l'armée de la « République. »  
(*Tableaux.*)

**COMTE (SIMON)**, fabricant de draps, né à Neuville (Rhône), y demeurant, âgé de

45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Officier municipal de Neuville, a signé « deux arrêtés pour donner du renfort aux « rebelles et faire marcher contre l'armée de « la République. »  
(*Tableaux.*)

**CONSTANT-MARRON.** V. *Marron.*

**CONTENSON (JEAN-ANTOINE)**, lieutenant des grenadiers de Saint-Etienne (venu à Lyon chez le citoyen Pléné, marchand de soie, rue de l'Hôpital), mort de ses blessures pendant le siège, le 31 août 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

**COQUET (SIMON)**, domestique, né à Dijon (Côte-d'Or), y demeurant, place de la Charité, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire aux bureaux et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**CORBEAU (BENOITE-MARIE DE)**, religieuse, née à Saint-Béron (Savoie), demeurant à Lyon, âgée de 38 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 22 mars 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, ne voulant pas se conformer aux lois. »  
(*Tableaux.*)

M<sup>me</sup> DE CORBEAU, fille de noble François de Corbeau, seigneur du Châtelard, de la Beauche, etc., et d'Antoinette de Richard, était religieuse professe dans le monastère de l'Abbaye de Saint-Pierre, à Lyon. N'ayant presque point de fortune patrimoniale, elle se trouva sans ressources suffisantes pour vivre, quand les religieuses furent chassées de leur cloître en 1791. La veuve Ponson, née Manessy (*V. ce nom*), accueillit avec plaisir M<sup>me</sup> de Corbeau, et forma une petite communauté avec M. l'abbé Chapuis (*V. ce nom*), recueilli lui aussi sans ressources. M<sup>me</sup> de Corbeau parut avoir des révélations divines sur le sort de ses compagnes. Elle prédit à M<sup>me</sup> Ponson qu'elle serait guillotinée et à sa fille qu'elle aurait la vie sauve. Ce qui arriva en effet ; cette prédiction rappelle celle que sainte Perpétue fit à son frère, qui l'interrogeait sur un point semblable. Arrêtée avec sa bienfaitrice et son directeur spirituel, elle fut, comme eux, condamnée à mort et exécutée le même jour.

(*GUILLOU, Martyrs ; CATTIN, Mémoires.*)

La famille de Corbeau possédait, avant la Révolution, le château de Saint-Bonnet-les-Oules, qui appartient aujourd'hui à la famille Vincent de Saint-Bonnet. On voit encore dans la paroisse un tombeau qui rappelle le nom de la famille de Corbeau.

Une notice intéressante a été publiée par M<sup>lle</sup> A. M. DE FRANCLIEU, dans la *Revue Lyon-*

naise : « L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE » (numéro du 15 juillet 1894, p. 456), sous le titre de « Une Martyre ». Elle a été reproduite par M. l'abbé Monternot dans la SEMAINE RELIGIEUSE de Lyon (Année 1896, p. 126).

## CORCELLES.

V. Tircuy.

**CORCET ou CORSET (CHRISTOPHE)**, garçon teinturier, né à Lyon, y demeurant, officier municipal, âgé de 35 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 8 novembre 1793.

M. CORCET avait été officier municipal et membre du Comité de police depuis le 30 mai.

(GONON, *Bibliographie*, n° 1485 ; *Journal de Ville-Affranchie*, p. 33.)

**CORNATON (NICOLAS)**, cordier, né à Lyon, y demeurant, grande rue de l'Hôpital, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Commandant de bataillon, commissaire aux prisons et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CORNEILLE (ALEXANDRE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 décembre 1793.

« Vice-président de section, prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. l'abbé CORNEILLE, qualifié chanoine sur les documents, était seulement bénéficiaire perpétuel de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon. Il avait repoussé tous les serments et se trouvait dispensé par son âge avancé de s'exiler. D'ailleurs, Lyon, par sa résistance héroïque, offrait un asile assez sûr aux prêtres fidèles. Mais, après le siège, la fureur des persécuteurs n'épargna pas M. l'abbé Corneille et lui fit subir le dernier supplice.

(GUILLON, *Martyrs*.)

**CORNILLIER (PIERRE)**, domestique, né à Bourges (Cher), demeurant à Lyon, quai de la Baleine, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris à la sortie. »

(Tableaux.)

**CORNU (ETIENNE)**, dit *Toulouse*, batelier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Monnaie, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Canonnier pendant le siège et contre-révolutionnaire, ennemi des patriotes. »

(Tableaux.)

**CORNU (JEAN-CLAUDE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, place de la Baleine, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant des canoniers et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**CORONNAT ou COZONNAT (JEAN-MARIE)**, né à Lentilly (Rhône), mort de ses blessures pour la défense de Lyon assiégé par les troupes conventionnelles, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**CORTASSE DE SABLONNET (CHRISTOPHE)**, maréchal de camp, mort des suites de ses blessures reçues dans le soulèvement des Lyonnais du 20 mai 1793.

M. CORTASSE DE SABLONNET, né à ~~M~~, en 1736, ancien élève du collège de Juilly, était maréchal de camp en 1788. Dès 1791, malgré ses trente-cinq ans de services militaires, il accourut à Lyon pour mettre son expérience de la guerre au service des Lyonnais. L'occasion se présenta le 29 mai 1793.

Ce jour-là, à onze heures du matin, « la première colonne qui s'avancait par le quai du Rhône supportait sans faiblir, depuis deux heures, le feu le plus meurtrier, lorsqu'un cavalier s'avance, faisant flotter un mouchoir blanc. Les Lyonnais trop confiants s'approchent pour parlementer et sont renversés à l'instant par une décharge épouvantable. Indigné de cette trahison et quittant aussitôt le balcon du haut duquel il suit le combat, le maréchal de Sablonnet s'élançait sur la chaussée, ramasse un fusil, court aux fuyards et les entraîne contre les canons ennemis. Il tombe grièvement blessé ». Son gendre, M. de Fontette (*V. ce nom*), le relève et le transporte à l'Hôtel-Dieu. Le maréchal de Sablonnet y mourut le 20 juin suivant des suites de ses blessures. Ce fut un deuil général. « Les Lyonnais résolurent de rendre à cette noble et belle victime tous les honneurs dus au courage, au dévouement et à la vertu militaire. »

Le rôle du maréchal, dit M. Em. Vingtrier, en cette affaire, fut peut-être décisif. Il ne faut pas croire que cet officier se soit trouvé là, par hasard, comme on l'a prétendu, pour dissimuler l'action des royalistes dans les événements de Lyon. Il était venu, ainsi que tant d'autres, combattre pour le roi ; c'est pour cette raison que les historiens le nomment à peine.

(Abbé BONNARDET, *Les Lyonnais au collège de Juilly* ; BALLEYDIER, *Histoire du peuple de Lyon*.)

## CORTEILLE.

V. Vauréard.

**CORTEY (ANTOINE)**, ceinturonnier, né à Propières (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Souffletiers, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolution-

naire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Gendarme ayant porté les armes pendant le siège et maltraité les patriotes. »  
(Tableaux.)

**CORTEY ou CORTÈS (FRANÇOIS)**, prêtre, né à Amplepuis (Rhône), demeurant à Ronno (Rhône), âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. l'abbé CORTEY était prébendier chapelain du château d'Amplepuis. Il se tint à l'écart du schisme constitutionnel et se retira à Ronno, dans la même province. Il fit alors comme en Afrique, au temps de la persécution des Vandales, où « les prêtres accablés de chagrin depuis qu'on leur avait enlevé leurs églises et qu'on voulait encore les enlever eux-mêmes aux fidèles, allaient mettre leurs personnes en sûreté et célébrer les saints mystères dans une humble retraite ».

M. l'abbé Cortey fut découvert, surpris et arrêté peu après le siège de Lyon. Il préféra affronter le supplice capital plutôt que de livrer ses lettres d'ordination. Suivant M. l'abbé Guillon, il faut écrire Cortey et non Cortès, comme on l'a fait dans toutes les listes des victimes.

M. le chanoine Cattin cite un prêtre du même nom, CORTEY, missionnaire, qui fut arrêté et exécuté à Feurs, avec le père et la fille de la maison où il était réfugié. Nous n'avons rien trouvé qui nous permette de confirmer cette assertion.

Mais il y eut encore un autre prêtre du même nom, M. l'abbé André-Marie Cortey, né en 1750, mort en 1824, qui fut curé de Saint-Symphorien-de-Lay avant et après la Révolution. Il fut déporté à Rochefort (Charente-Inférieure). Il avait fait, par testament, plusieurs donations à la Fabrique de l'église, pour célébrer à perpétuité des messes pour les défunts de la paroisse, clause qui a été religieusement observée depuis l'année 1825 jusqu'au 31 décembre 1906, époque où une odieuse loi a foulé aux pieds la volonté sacrée des morts.

(Communication de M. Derroire à Fourneaux.)

**CORTY (DOMINIQUE)**, garçon de café, né à Milan (Italie), demeurant à Lyon, quai de Beaurepaire, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**COSTE (AIMÉ)** gendarme, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Brigadier des gendarmes pendant le siège. » (Tableaux.)

Le gendarme Coste fut arrêté, le 14 octobre, à Jarnioux, près de Villefranche, et transféré à Lyon dans la maison d'arrêt dite de Saint-Joseph.

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**COSTE (CLAUDE-BENOIT)**, noble, né à Saint-Chef (Isère), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, n'ayant pas voulu prêter le serment civique. »  
(Tableaux.)

M. Coste avait été quartier-maître dans le 5<sup>e</sup> régiment de dragons.

**COSTE (FRANÇOIS-ISAAC)**, marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Trésorier des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**COSTE-JOURDAN (ISAAC)**, marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Romarin, âgé de 52 ans, condamné *par contumace* par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Juge de paix, prévaricateur et contre-révolutionnaire évadé. » (Tableaux.)

M. Coste-Jourdan, quoique négociant, remplissait les fonctions d'officier de la police de sûreté de Lyon et reçut les dépositions faites après le 29 mai 1793, contre Hidens et Dodieu, deux Jacobins enragés. Il se rendit, le premier juin 1793, aux prisons de Roanne, où se trouvaient les détenus arrêtés arbitrairement par les Jacobins. Leur déposition était très importante parce qu'elle montrait combien le soulèvement des Lyonnais était légitime. L'un d'eux dit qu'on les avait prévenus qu'ils seraient égorgés, que Hidens et Dodieu les avaient interrogés et pris des notes.

M. Coste-Jourdan fut un de ceux qui prirent la fuite dans l'évasion des quinze prisonniers de l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 1793. Il eut le bonheur de ne pas être repris malgré l'affichage de son signalement, ainsi conçu :

« Coste-Jourdan, 54 ans, portant perruque, visage plein, coloré, assez bien de figure, taille de 5 pieds 2 pouces. »

(S. DE LA CHAPELLE, *Hist. Judic.*)

M. François-Isaac Coste, garde de Sa Majesté, comparant à Lyon en 1789, s'était marié, en 1769, avec M<sup>lle</sup> Fleurie Maurin. Il était fils de noble Benoit Coste, homme du

Roi en la Conservation, échevin de Lyon, recteur de l'Hôtel-Dieu et de Louise-Victoire Tissot. (DE JOUVENCEL, l. c., p. 345.)

COSTE (JEAN-LOUIS), teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 41 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

COSTE (PIERRE), chasseur, né à Condrieu, âgé de 18 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 8 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

COTE (CLAUDE), prêtre déporté à l'âge de 46 ans.

M. l'abbé Côte, né à Panissières (Loire), et habitant Lyon, était détenu dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré depuis le 7 août 1799. Le lieu et la date de sa mort sont inconnus.

(L'abbé MANSEAU, l. c.)

COTTIN (Madame), héroïne du siège de Lyon.

Elle joignait une noble sensibilité au génie et au charme de l'imagination. Elle avait produit plusieurs bons romans et elle en consacra la valeur, estimée à plusieurs milliers de francs, pour payer la rançon et la mise en liberté d'un jeune combattant destiné à périr par la fusillade. Cette anecdote a quelque chose d'analogie à celle qu'on attribue à M<sup>me</sup> Cochet (V. Marie LOLIÈRE) en faveur du jeune Chavanne.

(PERENON, *Siège*, p. 21, note.)

COTTON (SIMON DE), prêtre, né à Lyon, demeurant à Irigny (Rhône), âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. l'abbé de Cotton était l'un des prêtres les plus édifiants et les plus modestes de la ville de Lyon. Il avait deux sœurs religieuses visitandines et deux autres auxquelles il s'était réuni. Sa santé ne lui permettant pas d'exercer des charges ecclésiastiques, il ne fut pas astreint à faire les serments. M. l'abbé de Cotton se retira avec ses sœurs dans une maison de campagne qu'il avait au village d'Irigny, près Lyon. On vint l'y arrêter pour le faire condamner à mort par la Commission révolutionnaire de Lyon. Suivant M. Cattin, M. l'abbé de Cotton avait dû être religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, comme le père J.-F.-X. Roux (V. ce nom).

(GUILLOIN, *Martyrs* ; CATTIN, *Mémoires*.)

COUBLE (MATHIEU), soldat, né à Violay (Rhône-et-Loire), âgé de 20 ans, mort de

ses blessures pendant le siège le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

COUCHOUD père (BENOIT), cultivateur, né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), y demeurant, âgé de 61 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Guide des rebelles, condamné à mort et non exécuté attendu son évasion. »

(Tableaux.)

COUCHOUD fils (PIERRE), né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), âgé de 24 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon le 11 décembre 1793.

« Guide des rebelles et contre-révolutionnaire évadé. »

(Tableaux.)

Le sauvetage de MM. Couchoud père et fils a été l'occasion d'une action de dévouement filial que nous nous reprocherions d'avoir négligé. MM. Couchoud étaient prisonniers à l'Hôtel de Ville de Lyon quand, le 11 décembre 1793, eut lieu la fameuse évasion. Le fils Couchoud avait, naturellement, choisi son père pour l'un de ses compagnons de fuite. Mais son père, dans un âge avancé, avait les jambes enflées et pouvait à peine faire un pas ; il refusa de le suivre et lui ordonna de fuir. Le fils insista et ne voulut pas se sauver sans son père. Celui-ci, gagné par l'énergie de son fils, entreprend avec lui cette fuite dangereuse. A moitié chemin ses forces l'abandonnent. Il fallait une décision prompte ou tous les deux étaient perdus. Quoique d'une faible constitution et de petite taille, le fils réussit à mettre le vieillard sur ses épaules et, la piété filiale donnant à ses membres la vigueur qui lui manque, il franchit la barrière avec son précieux fardeau. Tous les deux étaient sauvés. On ne voit pas qu'ils aient été repris. Leur signalement affichait, pour le père : gros homme, cheveux blonds tirant sur le roux ; pour le fils : cheveux roux, cinq pieds deux pouces.

(BALLEYDIÈRE, *Histoire du peuple de Lyon* ; DELANDINE, *Prisons de Lyon*, p. 293.)

MM. Couchoud père et fils ont dû faire appel, plus tard, du jugement qui les condamnait à mort par contumace. Un décret de la Convention nationale, en date du 25 nivôse an III, ordonne de « surseoir à l'exécution d'un jugement rendu par la Commission révolutionnaire de Lyon contre Couchoud père et fils. »

(Lyon, Impr. répub., in-folio, cité par M. GONON, *Bibliographie de la Révolution à Lyon*.)

COUCHOUD (JEAN-MARIE), notaire, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à Riverie (Rhône), âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Espion des rebelles faisant emprisonner les patriotes. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Marie Couchoud, notaire à Rive-rie, « exerçait dans la maison qui a appar-  
« tenu jusqu'à ces temps derniers à  
« M<sup>me</sup> Pajot. Il avait acheté un certain nom-  
« bre d'immeubles provenant des congréga-  
« tions religieuses, notamment la propriété  
« du Martouret, près de Rive-de-Gier,  
« appartenant aux Chartreux de Sainte-  
« Croix, puis un domaine que les Lazaristes  
« de Mornant possédaient au hameau de  
« Charésieu à Sainte-Catherine. Mais tout  
« cela ne put le sauver de la tyrannie jaco-  
« bine, et il mourut aussi sur l'échafaud.  
« Cette mort entraînait la confiscation de ses  
« biens. Mais sa veuve, Catherine Escoffier,  
« montra du caractère ; elle réclama le rem-  
« boursement de sa dot, s'élevant à 20.000  
« francs, et elle réussit à l'obtenir ».

(Communication de M. A. VACHEZ, ancien  
batonnier du barreau lyonnais et ancien pré-  
sident de l'Académie de Lyon, dont la grande  
érudition était non moins communicative  
qu'inépuisable.)

COUDERC (GUILLAUME-BENOIT), 52 ans,  
marchand de soie à Lyon, acquitté le  
19 janvier 1794, par la Commission  
révolutionnaire de Lyon.

M. Couderc avait été député de la séné-  
chaussée de Lyon à l'Assemblée nationale.  
Né à Lyon, il était un négociant entouré de  
la considération générale. Reichardt qui fré-  
quentait sa maison, le qualifie de « doux et  
bienveillant Couderc ». A la Constituante, il  
vota avec la majorité. Revenu à Lyon après  
la session, il se tint à l'écart pendant le reste  
de la Révolution. Nous ignorons le motif de  
son arrestation. Sous le Consulat, il fut  
nommé successivement membre du Tribunal  
de Commerce de Lyon et membre du  
Conseil général de Commerce. Il mourut à  
Lyon en 1809.

(Biographie lyonnaise ; WAHL, l. c., p. 75 ;  
Procès-verbaux des Assemblées de la Séné-  
chaussée de Lyon.)

COUET.

V. Ouël.

COUHERT fils (BENOIT-JOSEPH-MARIE), né  
à Feurs (Loire), demeurant à Lyon, rue  
Saint-Jean, âgé de 26 ans, condamné  
par la Commission révolutionnaire de  
Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, venu de Feurs pour se joindre  
aux rebelles. »  
(Tableaux.)

COUHERT père (JEAN-MARIE-JOSEPH), no-  
taire, né à Feurs, y demeurant, âgé de  
60 ans, condamné par la Commission  
révolutionnaire de Lyon et guillotiné le  
25 décembre 1793.

« Venu de son pays pour se joindre aux  
rebelles. »  
(Tableaux.)

MM. Couhert père et fils étaient d'une  
famille honorable qui vivait du notariat à  
Feurs. On frissonne d'horreur en voyant des  
juges, monstres de cruauté, mettre à mort le  
fils après avoir versé le sang du père. D'au-  
tres cas pareils se sont produits, comme nous  
l'avons vu au nom de Clérico de Janzé.

COULLARD-DESCOS (MARCELLIN), prêtre  
déporté à l'âge de 47 ans.

M. Coullard-Descos, né à Saint-Etienne  
(Loire), curé de Chazelles de 1785 à 1789,  
était détenu dans la citadelle de Saint-Mar-  
tin-de-Ré, depuis le 11 novembre 1799. Il  
s'évada le 4 août 1800.

M. l'abbé Coullard-Descos avait été du  
nombre des prisonniers que Javogues avait  
fait écrouer dans les prisons de Saint-  
Etienne. Il habitait rue Notre-Dame, n° 15.  
Sa fortune, évaluée d'une manière fantai-  
siste à 150.000 livres, le fit taxer à une  
contribution de 50.000 livres en faveur de  
l'humanité souffrante, toujours par ordre de  
Javogues. Il fut deux fois incarcéré et deux  
fois remis en liberté, moyennant 2.000 livres  
chaque fois.

(L'abbé MANSEAU, l. c. ; *Mémorial de la Loire,  
Le Forez sous la Terreur, 1897.*)

Il fut curé de Saint-Bonnet-les-Oules de  
1803 à 1822.

COUPART (HENRI), chapelier, né à Mont-  
luel (Ain), demeurant à Lyon, rue Saint  
Jean, âgé de 20 ans, condamné par la  
Commission révolutionnaire de Lyon et  
fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pen-  
dant tout le siège. »  
(Tableaux.)

COUPAT (BARTHÉLEMY), avocat et notaire,  
à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire), sau-  
vé en se cachant dans une caverne.

« M. Coupât faisait partie, en 1792, des  
douze membres du Directoire du district de  
Montbrison, quand il fut dénoncé par son  
menuisier, membre du Comité révolution-  
naire du canton de Boën. Au nombre de ses  
collègues figurait Javogues. Aussi cette  
dénonciation fut-elle favorablement accueil-  
lie. Barthélemy Coupât fut arrêté immédia-  
tement à son domicile et emmené à Lyon  
pour être traduit devant le Tribunal révo-  
lutionnaire, qui l'eut condamné sans rémis-  
sion, car, lorsque sa femme voulut intercéder  
près de Javogues en sa faveur, ce dernier lui  
répondit grossièrement : « Citoyenne, malgré  
tes beaux yeux, je ne puis t'accorder la grâce  
de ton mari. » Or, ce qui le sauva, ce fut pré-  
cisément d'avoir fait partie du Directoire du  
district de Montbrison, car, en attendant, on  
lui demanda de rendre compte de sa gestion.  
Il y consentit en observant que, pour satis-  
faire à cette demande, il lui était nécessaire  
de consulter ses livres. On lui permit aussi  
de se rendre à Rochefort, mais en lui faisant  
promettre de revenir se constituer prison-  
nier. Or, revenir, c'eût été se livrer lui-même,

et naturellement il ne revint pas. Mais pour échapper au sort qui le menaçait, il dut se cacher dans la commune des Débats et Rivières d'Orpra, canton de Boën. C'est là qu'il vécut pendant six mois au milieu des privations et des angoisses les plus vives, et c'est là aussi que sa femme lui portait, elle-même, des vivres pendant la nuit, parce qu'elle jugeait imprudent de livrer à ses domestiques le secret de la retraite de son mari.

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après des renseignements fournis par la famille Coupat, et d'après Donot : LE FOREZ PENDANT LA RÉVOLUTION. Liste générale des dénonciateurs et terroristes de la ville de Montbrison et des communes du district, p. 130.)

Nous donnons ci-après, la délibération du Directoire du district qui met en liberté M. Coupat. Les considérants sont tels qu'on se demande pourquoi il avait été arrêté.

Vu 1<sup>o</sup> le mémoire de la citoyenne Jacquet, épouse du citoyen Coupat de l'Hôpital-sous-Rochefort, tendant à obtenir la main-levée du séquestre apposé sur les biens de son mari, par suite d'un mandat d'amener lancé contre lui ;

2<sup>o</sup> Le dire de l'agent national de ce district, en date du 11<sup>o</sup> Prairial, qui, d'après la vérification faite par lui des motifs de suspicion qui ont provoqué contre le citoyen Coupat le mandat d'amener dont il s'agit estime qu'il soit fait droit au mémoire de la réclamante ;

3<sup>o</sup> L'extrait d'une délibération prise par le Conseil général de la commune de l'Hôpital-sous-Rochefort, le 15 prairial qui, en s'expliquant sur la conduite politique tenue par le citoyen Coupat pendant la Révolution, rend hommage à ses sentiments civiques, et déclare qu'il s'est toujours comporté en bon patriote.

Le Directoire considérant qu'il ne paraît pas que le citoyen Coupat ait pris aucune part aux mouvements liberticides qui ont agité le département de Rhône-et-Loire, qu'il a été classé parmi les individus suspects sans qu'il y ait contre lui des dénonciations fondées ; que la commune le réclame comme un bon citoyen, qu'il ne peut y avoir de difficultés à ce qu'il soit renvoyé dans la jouissance de ses propriétés,

Le Directoire arrête que main-levée pure et simple est accordée au citoyen Coupat du mandat d'amener et du séquestre apposé sur ses biens, etc...

(Archives de la Loire, L. 259, 2 messidor an II.)

**COURAJOD DE MOTTEVILLE (JEAN)**, marchand fabricant, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, agioteur et royaliste, ayant payé pour les frais du siège et jugulé de tout temps ses ouvriers. » (Tableaux.)

M. Courajod de Motteville fut dénoncé par le Comité révolutionnaire des rues Terraille et Convention réunies, « qui l'accusaient d'avoir spéculé sur les malheurs publics, de s'être engraisé des sueurs des malheureux, de s'être montré un décidé contre-révolutionnaire, etc. »

Il fut incarcéré dans la prison de Roanne

le 1<sup>er</sup> pluviôse (20 janvier). Cependant, le Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse chercha à sauver M. Courajod de Motteville en déclarant « que c'est un bon citoyen, d'un civisme connu, que depuis deux ou trois mois, il a fait pour plus de 500 livres de dons charitables aux pauvres, qu'il a quitté le commerce depuis deux ans et demi, et enfin qu'il s'est caché dans une cave pour se soustraire aux réquisitions des rebelles. » Le Comité demandait avec instance sa mise en liberté.

(Communication de M. A. GRAND, d'après les Archives du Rhône, L. 167-1750, n<sup>o</sup> 637.)

M. Courajod fut condamné à mort comme contre-révolutionnaire. En janvier 1793 il avait donné l'hospitalité à M. l'abbé Guillon, qui ne l'oublie pas dans ses Mémoires : « Bon et généreux, Courageot-Motteville, à quels dangers vous vous exposâtes en me recelant deux jours et deux nuits ! Mais vous étiez trop vertueux pour échapper au fer des scélérats ! Ils ont fait tomber sur votre tête leur hache homicide, treize mois plus tard. »

**COURAJOD-ROSTAING (PIERRE)**, commis-fabricant, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes aux avant-postes avec les muscadins. »

(Tableaux.)

Sur la dénonciation d'un membre du Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse, M. Courajod-Rostaing fut incarcéré dans la prison de Roanne, après avoir subi un interrogatoire devant les administrateurs du district de Commune-Affranchie.

Malgré ses déclarations de « n'avoir exercé aucune fonction pendant le siège, de n'avoir jamais partagé les principes de ses parents, et d'avoir toujours professé les principes républicains », les administrateurs ordonnent son arrestation, le 1<sup>er</sup> pluviôse (20 janvier), sur des rapports qui le présentent « comme un de ceux qui ont le plus contribué à la rébellion lyonnaise.... et que toute la famille de Courajod a constamment professé des principes contre-révolutionnaires ».

Le dénonciateur se vengeait d'une manière terrible. Il prétendait que Courajod-Rostaing l'avait arrêté le 31 mai, lorsqu'il était monté à la Croix-Rousse avec une patrouille de muscadins pour arrêter les patriotes du canton.

Cependant, le Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse (appelé alors commune Châlier), d'accord avec la Société populaire, avait fourni de bons renseignements, et déclarait qu'il n'avait reçu aucune dénonciation contre lui, que Courajod-Rostaing avait dû marcher au 29 mai pour obéir à son supérieur « ce qui ne peut être considéré comme une véritable dénonciation. C'est d'ailleurs, ajoute-t-on, un honnête ouvrier en

« soie, qui n'a jamais été négociant ». On réclamait sa liberté.

(Communication de M. A. GRAND, d'après les Archives du Rhône, L. 1670-1750, n° 637.)

**COURBON DES GAUDS (ANTOINE)**, chevalier, seigneur de la baronnie de La Faye, Marlihes, Saint-Genest, né en 1752, mort en avril 1818.

M. Courbon, plus connu sous le nom de Courbon de Saint-Genest, avait été procureur-syndic de l'Assemblée de la noblesse de Saint-Etienne.

Il fut membre de l'Administration du département de la Loire en germinal an III, élu membre du Conseil des Cinq-Cents.

Marié, en 1775, à M<sup>lle</sup> Marie-Reine d'Aurier du Fayt, fille de noble Antoine et d'Hélène Irailh, il était fils de Claude-Jean-François Courbon et de Marie-Vincent de Saint-Bonnet, et neveu de Jean-François Courbon de Montviol, père de la victime suivante.

**COURBON DE MONTVIOL (ANTOINE)**, diacre, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, professeur, âgé de 24 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Rebelle fuyard, arrêté les armes à la main. » (Tableaux.)

M. COURBON n'avait encore pu s'engager dans les saints ordres, quand les Lyonnais se virent assiégés par les troupes de la Convention. Obligé de se réfugier dans la ville de Lyon, il fut mis à réquisition pour coopérer forcément à sa défense. A la fin du siège, le clerc Montviol fit partie de la petite troupe qui chercha le salut dans la mémorable retraite du général Précý. Il fut un de ceux qui furent pris et traduits devant la Commission militaire. Le frère de ce jeune ecclésiastique lui conseillait de nier qu'il eût porté les armes, et pour le sauver, il s'était pourvu d'un certificat attestant qu'à raison de sa vue courte, Antoine Courbon avait été dispensé du service militaire. Mais celui-ci conservait trop de piété pour racheter sa vie par un mensonge. Il avoua tout avec franchise et fut condamné au dernier supplice. Prudhomme et l'abbé Guillon placent, par erreur, sa mort au 15 décembre. Ce dernier auteur assure que saint Thomas autorise à mettre le clerc Montviol au rang des martyrs quand il dit : « Tout mensonge étant un péché, quelle que soit la vérité qu'il nie ; la fuite du mensonge, en tant que c'est un péché et qu'il est contraire à la loi de Dieu, peut devenir une cause de martyre. » Sur les documents, Antoine Courbon figure comme professeur, sans la qualification d'ecclésiastique.

M. Courbon était fils de M. Jean-François Courbon de Montviol et de Jeanne-Marie Chambeyron. Son père, négociant en fers, maire de Saint-Etienne et officier de la garde nationale, manifesta hautement ses sympathies pour la cause lyonnaise et n'échappa que par miracle aux vengeances jacobines.

Devenu, après le 9 thermidor, agent national de la commune de Saint-Etienne, il fit une guerre acharnée aux terroristes. Il était le père de Louis-Julien, de Nicolas et de Fleury, qui suivent.

(GUILLON, *Martyrs* ; PUY, *Expédition des Lyonnais en Forez* ; *Mémorial, Le Forez sous La Terreur, 1897* ; DE JOUVENCEL, l. c., p. 350.)

**COURBON DE MONTVIOL (FLEURY-MARIE)**, écuyer, dit M. de Praveilles.

Né en 1760, il était le frère des précédents. En 1788, il était avocat du roi en la sénéchaussée de Lyon et comparut dans cette ville en 1789.

Nous croyons que c'est lui qui fut président de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire, pendant le siège de Lyon. Il n'est désigné partout que sous le nom de M. de Montviol.

Il était marié à M<sup>lle</sup> de Roujon et devint président à la Cour de Lyon.

(DE JOUVENCEL, l. c., p. 350.)

**COURBON DE MONTVIOL (LOUIS-JULIEN)**, écuyer, dit le chevalier de Montviol.

Né en 1758, mort en 1825, il était frère du précédent. Il avait été garde du corps du Roi et chevalier de Saint-Louis.

(DE JOUVENCEL, l. c., p. 350.)

**COURBON DE MONTVIOL (NICOLAS)**, écuyer, né en 1757, mort en 1797.

Il était le frère des précédents et avait épousé M<sup>lle</sup> Antoinette Ravel, fille de Jacques Ravel et de Marie Lambert.

M. Nicolas Courbon avait courageusement pris parti pour les Lyonnais à Saint-Etienne et ne dut son salut qu'à la fuite.

Ce fut la cause de l'arrestation de son père, sur lequel nous trouvons une fiche qui pourrait aussi bien se rapporter à l'un des précédents :

« COURBON DES GAUDS, ex-noble, seigneur de Saint-Genest-Malissaux (*sic*), riche, contre-révolutionnaire, demeurant à son domaine à Saint-Victor-sur-Loire. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

Nous ne voyons pas d'autre Courbon emprisonné que le père Jean-François, qui fut écroué, à Saint-Etienne, le 29 brumaire an II (19 novembre 1793) et rendu à la liberté le 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). Il avait eu de sa femme, Jeanne-Marie Chambeyron, quatorze enfants.

**COURCELLES. V. Tircuit de Corcelle.**

**COURCHET (JOSEPH-PHILIPPE)**, dit Dupin, gendarme, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 18 décembre 1793.

Dans l'arrestation de M. Courchet, les agissements de Javogues sont excessivement curieux :

Après le siège, Joseph-Philippe Courchet fut incorporé, à titre de recrue, dans l'armée républicaine, avec deux autres soldats lyonnais, Jean Imbert et François Cibot, par un capitaine du 1<sup>er</sup> bataillon de la Charente, Jarige. Ils s'étaient, tous les trois, présentés au capitaine, avec un certificat de civisme. Le bataillon dirigé sur Mende, sous la conduite du général Villamallet, traversa Saint-Chamond. Un sous-officier du bataillon, Vouvé, eut la perfidie de révéler le fait à des municipaux de cette ville. Ceux-ci prévinrent immédiatement Javogues qui, sans hésiter, fit arrêter les trois recrues et le capitaine Jarige. Les officiers de la troupe prirent parti pour leur camarade et manifestèrent hautement contre le délateur Vouvé, qui fut malmené dans le bataillon. Javogues s'empressa de nommer ce dernier officier dans son armée révolutionnaire. Le général Villamallet, furieux de ce procédé, en informa le général Doppet. Javogues l'ayant appris, fit aussitôt mettre en arrestation le général Villamallet, qui fut interrogé à Feurs mais non jugé. Ce dernier resta plusieurs mois en prison ainsi que Imbert et Cibot, et tous les trois furent mis en liberté à une date qui nous est inconnue.

Mais M. Courchet fut condamné à mort à Feurs, avec les considérants suivants :

« Il est constant que ledit Courchet a déserté le sol de la République ; qu'il a habité avec ses ennemis pendant dix-huit mois ; qu'il est entré en France à l'aide d'un passe-port délivré par la municipalité de Cergnes à Pierre-Philippe Courchet, son frère, qui, pour l'obtenir, avait prétexté un voyage.

« ...Il est pareillement constant qu'il a servi dans la cavalerie lyonnaise, qu'il a combattu contre les troupes de la République et qu'enfin, il a pris la plus grande part à leur conspiration contre la souveraineté du peuple. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. XII.)*

**COURT (HUGUES)**, marchand drapier, né à Lyon, y demeurant, quai de la Saône, âgé de 35 ans; condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Fusilier, a quitté son bataillon pour se joindre aux rebelles. » *(Tableaux.)*

**COURTOIS (Mad. JOSEPH)**.  
V. *Vernay (Antoinette)*.

**COUTENAIRE**. V. *Gouttenoire*.

**COUTURE (PIERRE)**, perruquier, né à Pont-de-l'Arche (Eure), demeurant à Lyon, rue de la Convention (*alias* rue Royale), âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**COUTURE (FOUSSAINT)**, perruquier, demeurant à Lyon, place Grenouille, âgé de 32 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 11 septembre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4663.)*

**COUZEUL (JEAN)**, prêtre déporté à l'âge de 28 ans.

M. Couzeul, né à Haute-Rivoire (Rhône), missionnaire à Lyon, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 12 novembre 1799. Il réussit à s'évader le 23 novembre 1800.

*(Abbé MANSEAU, I. c.)*

**COZONNAT**. V. *Coronnat*.

**CRÉMEAUX (DE) (CHARLES-ÉMMANUEL)**, noble, né à Chazey (Ain), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Ci-devant maréchal de camp, ex-noble, ayant coopéré à la rébellion. » *(Tableaux.)*

M. de Crémieux était petit-fils de Claude-Chrysanthe de Crémieux, marquis de la Grange, et de Jeanne Ferrus de Plantigny (mariés en 1706). Il avait épousé, en 1791, d<sup>ne</sup> Marie-Françoise Guillet de Moidière.

*(H. DE JOUVENCEL, I. c., p. 451, 534.)*

Delandine, prisonnier avec lui, nous dit : « Il apprit, dans les fers, que sa jeune femme l'avait rendu père. Il n'avait plus que quelques jours à vivre et il n'eut pas la consolation de voir son enfant. »

*(Prisons de Lyon, p. 72.)*

M. Bittard des Portes (*L'Insurrection de Lyon*, p. 561) cite le vieux maréchal de Crénolles comme victime de La Terreur. Ce nom ne se trouve sur aucun jugement ; nous pensons qu'il s'agit du marquis de Crémieux.

**CRÉPET (DOMINIQUE)**, clerc d'avoué, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 36 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

M. Crépet était accusé d'avoir suivi les muscadins à Lyon, et c'est en retournant à Montbrison qu'il fut pris en chemin, sans armes. *(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)*

**CROCHET aîné (CLAUDE)**, tonnelier, demeurant à Lyon, rue Luizerne, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**CROIZIER (JEAN-MARIE)**, laboureur, né à Chevrières (Loire), y demeurant, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Jean-Marie Croizier, né le 18 avril 1770, était fils de Jean-François, propriétaire-cultivateur au hameau de la Badouillère et de Jeanne-Marie Joannin. Il était le sixième enfant d'une famille de douze, famille modeste et honorable de Chevrières, bourg situé dans les montagnes qui séparent le Lyonnais du Forez. Il était le frère d'Antoine Croizier, surnommé le roi de Chevrières qui, après le martyre de Louis XVI, organisa, à l'exemple de la Vendée, une petite troupe de partisans qui sauva la vie à un grand nombre de nobles et de prêtres. Si l'on veut avoir des détails intéressants sur cet épisode remarquable de l'histoire du Forez, il faut lire les belles pages que M. l'abbé Charles Signerin, ancien curé de Chevrières et curé-archiprêtre de Saint-Rambert-en-Forez, lui a consacré sous le titre de : « Histoire du Roi de Chevrières, 1893. »

« Jean-Marie Croizier, formé comme ses frères à la vertu par une mère qui, comme celle des Machabées, n'aurait pas craint de les voir mourir sous ses yeux pour la défense de la religion, se sentit, dès son jeune âge, attiré vers le sacerdoce. Il est fort probable que M. Antoine Guillot, curé de Chevrières depuis l'année 1783 jusqu'aux jours néfastes de La Terreur, lui enseigna les premiers éléments de la grammaire latine. Nous ne savons rien autre du jeune lévite, sinon qu'il fut admis au grand séminaire de Lyon, qu'il en sortit, comme tous les élèves, du reste, pour fuir la persécution et chercher asile dans sa famille.

« A Chevrières, il embrassa avec ardeur la cause du roi, pour laquelle ses frères luttèrent avec tant de dévouement. Cœur généreux, il ne se contenta pas de gémir sur les malheurs de son pays, il voulut lui donner son sang. Il dit donc adieu à sa famille éplorée, et s'engagea, à vingt-trois ans, comme volontaire dans l'armée lyonnaise. Il se battit comme un lion contre les troupes de Dubois-Crancé, dans les rangs des royalistes du général de Précy. Mais, tombé entre les mains des soldats de la Convention, il périt fusillé, après la prise de la ville, le 15 frimaire an II de la République. »

(Abbé Ch. Signerin, *Le Roi de Chevrières, E. Villet, Lyon, 1893.*)

Des renseignements supplémentaires que M. Signerin a bien voulu nous communiquer, nous permettent d'ajouter que Jean-Marie Croizier s'engagea « volontaire » dans l'armée lyonnaise en sortant du Grand Séminaire où il n'était resté que quelque temps et n'avait encore pris aucun engagement dans les ordres.

Après sa condamnation à mort, et avant de partir pour la fusillade aux Brotteaux, il écrivit à sa famille une lettre de laquelle nous détachons quelques extraits :

« Père et mère, et vous tous mes parents et confrères catholiques, mon temps est enfin venu ; le Ciel m'appelle et la terre me proscriit, et les hommes me condamnent. Je suis persuadé que Dieu me pardonnera mes péchés passés à cause du repentir sincère que j'en ai ; je me confesse à lui seul, ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique ; je pardonne de bon cœur à ceux qui me font mourir parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. Ce sont les instruments dont Dieu se sert pour me punir de mes fautes et me faire acquérir la récompense qui m'aurait échappé.

« Je meurs à l'âge de 24 ans, je quitte la vie sans regret ; je suis condamné pour avoir porté les armes dans Lyon ; je ne m'en repens point, j'ai combattu pour mon Dieu et pour mon Roi ; j'ai combattu pour l'intérêt de la Religion catholique ; je suis fâché de ne pas souffrir quelque chose de plus pour expier mes péchés passés. Cette mort est trop douce, j'espère cependant en la miséricorde de Dieu qui a promis n'abandonner jamais ceux qui ont confiance en lui. Pardonnez-moi, mon père, et vous, ma mère, tous les manquements que je vous ai fait à votre égard ; entretenez mes frères et sœurs des mêmes sentiments que vous m'avez inspirés ; pensez plutôt à les rendre vertueux qu'à leur acquérir la fortune de la vie de ce monde (les biens de ce monde) avec tous les plaisirs qui l'environnent, sont bien peu de chose pour des gens qui veulent faire leur salut. Priez Dieu qu'il me place dans la Jérusalem céleste ; vivez de manière à vous y conserver une place... (nous nous réjouissons ensemble si nous) ... avons un jour le plaisir de nous voir dans la gloire...

« Allons, courage ! Volons à la gloire ! Il n'y a plus rien qui me retienne ici-bas, que l'attachement que j'ai pour vous, tout le reste n'est pour moi que de la boue et de la misère, et souverainement méprisable et indigne de l'homme qui pense.

« Je suis, en mourant, votre très respectueux et obéissant fils.

« Signé : Jean-Marie CROIZIER. »

(Copie prise par M. l'abbé Ch. Signerin, sur l'original qui était, en 1893, entre les mains de M. Clavel de Bellegarde, petit-fils du roi de Chevrières ; mais nous en avons rétabli l'orthographe pour plus de clarté.)

**CROLLE (NICOLAS)**, commis-fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue du Pas-Etroit, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précy et pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**CROULIÉ (FRANÇOIS-NICOLAS)**, épicier, né à Chaussin (Jura), demeurant à Lyon, rue Bon-Rencontre, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Capitaine des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CROZET (CLAUDE), tourneur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Poulallerie, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sergent et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CROZET (CLAUDE), prêtre, né à Crémeaux (Loire), curé de Vendranges (Loire), âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Prêtre fanatique, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé Crozet avait un si grand attachement pour ses paroissiens qu'il voulut rester au milieu d'eux, malgré les persécutions que son refus de se soumettre aux lois impies de la Convention lui attirèrent. Mais bientôt après que Lyon eut succombé, le curé Crozet fut arrêté dans sa paroisse, traîné à Lyon et supplicié pour sa foi (Prudhomme et l'abbé Guillon donnent pour la date de son supplice le 17 janvier au lieu du 18 mars).

CUBIER. V. Aubier.  
Nom estropié dans les documents.

CUDEL DE MONCOLON (CLAUDE-GILBERT), dit *Claude Gardel*, né à Marcigny-sur-Loire (Saône-et-Loire), noble, émigré, neveu du général Précý, âgé de 22 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 2 novembre 1793.

« Aide de camp et neveu de Précý, émigré. » (Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

M. Cudel de Moncolon avait cherché à se soustraire à une mort certaine, en se faisant passer pour un sujet suisse, sous le nom de Claude Gardel, natif de Lausanne. Il se disait commis d'un banquier de cette ville et être venu à Lyon en juillet 1793 chercher des fonds chez les banquiers Franquieu et Bonnafous. Il se serait tiré d'affaire si un détenu, nommé Boirivin, n'était venu déclarer le connaître sous le nom de Colomb et l'avoir vu très souvent chez le général Précý. Ce Boirivin (V. ce nom) croyait sans doute acheter sa délivrance par une trahison. Il fut condamné à mort comme secrétaire du général de Précý.

Devant cette perfide dénonciation, le brave officier n'hésita plus à déclarer qu'il s'appelaient Cudel de Moncolon, ci-devant gentilhomme, officier dans le régiment d'infanterie de Penthievre, qu'il était neveu du général Précý, qu'il avait émigré et fait partie de la division de Condé qu'il n'avait quittée que pour servir son roi plus utilement. Il signa aussitôt sa déclaration : « Cudel de Moncolon, gentilhomme et officier français, fidèle à

Dieu et à son Roi. » Condamné à être fusillé, il refusa qu'on lui bandât les yeux, et reçut la mort avec un courage extraordinaire.

(BALLEVOIER, Histoire du peuple de Lyon ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire.)

Il ne faut pas trop se fier aux documents de la Terreur ; ils ne sont pas toujours très exacts ; ils ont été dressés souvent avec une légèreté inconcevable. Ainsi, ce récit de l'exécution de Cudel, reproduit par tous les historiens lyonnais, ne concorde pas avec les états de service conservés aux Archives de la guerre. D'après ces derniers, Cudel aurait fait les campagnes de 1793, 1794 et 1795 à l'armée de Condé, aurait suivi Précý de 1796 à 1801, aurait été nommé chevalier de Saint-Louis le 27 décembre 1814 et capitaine le 27 janvier 1815. C'est M. l'abbé BONNARD, auteur de l'excellente monographie « Les Lyonnais au Collège de Juilly », qui fait cette remarque confirmée par M. BITTARD DES PORTES. Nous croyons que ce sont deux personnages différents, car le jugement du 2 novembre porte bien le nom de Cudel de Moncolon et il n'a pu s'échapper, il était seul à exécuter, au milieu d'une populace qui l'insultait. On fusillait alors sur la place des Terreaux. Il portait un écriteau, devant et derrière, sur lequel était inscrit ces mots : *Cudel Moncolon, traître, conspirateur contre la liberté des Français.*

De nouveaux renseignements que nous trouvons dans le beau livre de M. P. Montarlot, intitulé : « Les accusés de Saône-et-Loire aux Tribunaux révolutionnaires », ouvrage extrait des mémoires de la Société Eduenne (Dejussieu, Autom 1901), nous permettent de compléter cette notice :

« Claude-Gilbert Cudel de Moncolon était né à Marcigny (arrondissement de Charolles), de François, ancien capitaine au régiment de Penthievre et de Françoise Perroy (sœur de Claude Perroy de la Forestille, qui fut condamné à mort le 9 juin 1794, par le Tribunal révolutionnaire de Paris), mariés à Marcigny le 4 octobre 1768. Il avait été officier au régiment de son père, puis, embrassant la cause de l'émigration, il avait servi dans l'armée de Condé. La résistance de Lyon le rappela en France (ou plutôt, il vint à Lyon apporter un message au général Précý, suivant M. R. DU LAC), et y resta.

« Le lendemain même de son exécution, les époux Cudel furent arrêtés et écroués au château de Charolles comme « père et mère d'émigré ». Leur maison de Marcigny servit à loger les suspects, quand le couvent des Ursulines n'y suffit plus. »  
(P. MONTARLOT, Les accusés de Saône-et-Loire, p. 469 et 470.)

Les dernières recherches sur Cudel de Moncolon confirment nos prévisions en ce qu'il n'avait pas pu échapper à la mort, malgré les assertions contraires.

Au dernier moment, nous recevons de M. P. Montarlot, le grand érudit de Saône-et-Loire, aussi aimable que savant, et bien en situation de résoudre cette question et de détruire cette fable, la note ci-après :

Claude-Gilbert Cudel de Moncolon avait un frère appelé comme lui Gilbert-Claude, noms que lui donnent les états de service du dos-

sier des Archives de la guerre. Ce dernier était né à Marcigny avec deux ans de différence. « Il figura sur la liste des émigrés de Saône-et-Loire en date du 9 frimaire, immédiatement après son frère. Il prétendit s'être caché à Lyon et y avoir vécu du mois de février 1792 au mois de fructidor an IV ; mais il est plus probable qu'il émigra.

« Rentré en France sous le Consulat, il se maria avec M<sup>lle</sup> de La Métherie, fut nommé chevalier de Saint-Louis et mourut, sans enfant, en 1839. Comme émigré ou réputé émigré, Cudel a son dossier aux Archives nationales F. 7 5591. »

(Communication de M. P. MONTARLOT.)

L'identité des prénoms et la petite différence d'âge ont ainsi permis de croire à la survie du supplicié.

M. l'abbé Bonnardet, qui avait consulté soigneusement le dossier des Archives de la guerre et qui a bien voulu nous en donner des extraits, avait pleine raison de croire à cette survie, d'autant plus que les déclarations de l'accusé étaient conformes aux états de service qui sont portés sur un dossier au nom de Gilbert-Claude Cudel de Moncolon, le seul de ce nom qui existe aux Archives de la guerre. Mais M. l'abbé Bonnardet ignorait qu'ils étaient deux frères, qu'ils portaient tous les deux les mêmes prénoms, avec cette remarque, que l'un s'appelait Gilbert-Claude et l'autre Claude-Gilbert, et qu'ils n'avaient que deux ans de différence d'âge. Le survivant a un dossier aux Archives nationales (F. 7 5591) sous le nom de Gilbert-Claude. Il n'y a, là aussi, qu'un seul dossier du nom de Cudel de Moncolon, ce qui nous confirme qu'un seul a survécu.

(Communications de M. l'abbé BONNARDET et de M. P. MONTARLOT, communications obligeantes qui nous ont permis de rétablir la vérité.)

Le supplicié est très probablement le cadet, Claude-Gilbert, né le 9 juillet 1771, ancien élève du Collège de Juilly. Mais on ne trouve aucune trace des états de service qu'il a déclarés dans son interrogatoire et qui ont dû être les mêmes que ceux de son frère. Il déclare lui-même dans son interrogatoire qu'il avait 24 ans, alors qu'il ne devait avoir que 22 ans, à moins que le dossier de la guerre soit en défaut.

Comme pièces justificatives, nous croyons nécessaire de reproduire l'interrogatoire complet de Claude-Gilbert, le supplicié, et des extraits des états de service de Gilbert-Claude, le survivant :

INTERROGATOIRE DE CUDÉL MONTCOLON.

Ce jourd'hui, douzième jour du second mois de l'an II de la République une et indivisible, par devant les membres de la Commission militaire composée des citoyens Honoré Massol, adjudant général de l'armée des Alpes, président ; Béranger, capitaine au troisième bataillon de la Drôme, adjoint à l'état-major ; Anaxagoras Diogène Faure, lieutenant du premier bataillon de l'Arèche ; Pierre Pellegrin, sous-lieutenant des grenadiers du premier bataillon de l'Isère, attaché au 5<sup>me</sup> bataillon des grenadiers ; Antoine Davin, sergent au 7<sup>me</sup> bataillon des côtes maritimes de l'Ouest, séant au palais de justice après avoir prêté serment de bien et fidèlement procéder à l'objet de ladite Commission, a com-

mencé les interrogations des chefs coupables de l'armée lyonnaise. Et de suite est comparu, conduit par la gendarmerie nationale, un prévenu auquel il a été ordonné de s'asseoir et de se couvrir. Interrogé de son nom, le lieu de sa naissance, son âge et sa profession, a répondu s'appeler Claude Gardel, natif de Lausanne en Suisse, âgé de 24 ans, commis chez un banquier à Lausanne, domicilié à Lyon depuis le mois de juillet dernier et venu dans cette ville chercher des fonds chez les citoyens Franquieu et Bonnafous, négociants, rue Bât-d'Argent, avoir demeuré d'abord au Parc, ensuite à l'hôtel du Midi chez la citoyenne Gavot.

— Interpellé de nous déclarer quelles fonctions et quel grade il occupait dans l'armée des rebelles de Lyon :

— Répond n'avoir jamais porté les armes.

— Interpellé de nous déclarer s'il n'a pas été requis comme tous les autres citoyens de faire son service militaire et quels sont les motifs qui lui ont déterminé une exemption :

— Répond qu'il n'avait jamais paru en public et qu'il s'était tenu toujours caché dans les différentes auberges où il logeait.

— Interpellé de nous déclarer s'il a toujours été connu dans la ville de Lyon sous le nom de Gardel et s'il n'a jamais changé cette dénomination :

— Répond que non.

— Interpellé de nous dire s'il a connu le général Précy :

— Répond que non.

— Interpellé de nous déclarer s'il n'a pas connu un des parents de Précy sous le nom de Colomb et qui visitait souvent ce général dans l'hôtel qu'il occupait :

— Répond que non.

— Interpellé de nous dire s'il n'a pas eu connaissance de certaines personnes domiciliées dans la ville et y résidant actuellement, qui puissent certifier qu'elles le connaissent sous le nom de Gardel, originaire de Lausanne en Suisse, vu qu'il n'est muni d'aucun certificat ou passeport qui puissent légalement le constater :

— A répondu qu'il connaissait en cette ville la citoyenne Gavot, aubergiste de l'hôtel du Midi, la citoyenne Bertrand, tenant l'hôtel du Parc et le citoyen Zacharie demeurant rue des Augustins, n<sup>o</sup> 18.

— Interpellé de nous dire s'il n'a pas eu connaissance des différentes proclamations faites par les représentants du peuple et aux habitants de Lyon et aux étrangers qui se trouvaient dans cette ville d'en sortir le plus promptement possible :

— Répond que non.

— A lui demandé pourquoi à l'exemple de tant de bons citoyens et d'autres étrangers qui se trouvaient dans Lyon, ne s'est-il pas empressé d'en sortir, et quels sont les motifs qui l'ont déterminé à y rester :

— Répond que n'ayant pas encore tiré les fonds qu'il attendait, il avait demeuré et qu'il ne s'était pas présenté pour sortir de la ville dans la crainte d'être arrêté et que l'on ne lui fit prendre les armes dans cette ville.

— A lui demandé où, par qui il a été arrêté et à quelle époque il est sorti de cette ville :

— Répond qu'il était sorti de la ville dans la nuit du 8 au 9 du courant, entre 8 et 9 heures du soir, à pied et sans armes, qu'il se rendit à la municipalité d'une commune près de Villefranche pour se mettre en sûreté, et que de là il fut conduit dans les prisons de Lyon.

— Interpellé de nous dire pourquoi il avait répugné de prendre les armes dans l'armée lyonnaise et pourquoi il s'était constamment caché pour s'en exempter :

— Répond que comme étranger il ne voulait prendre aucun parti.

— Interpellé de nous dire pourquoi il avait pris la fuite et nuitamment à la même époque

où la colonne des rebelles effectuait sa sortie, et pourquoi il n'avait pas demeuré, puisqu'il s'exposait en fuyant d'être la victime de l'un ou de l'autre parti :

— Répond qu'il avait cru être plus en sûreté en fuyant qu'en demeurant.

— Et en continuant l'interrogatoire, nous avons ordonné au commandant de la gendarmerie nationale de nous faire conduire dans la salle de nos séances ledit Boirivin détenu dans les prisons de Roanne, lequel ayant comparu et confronté au prévenu Gardel, ici présent, lui a déclaré devant nous, membres de la Commission et devant les citoyens spectateurs qu'il connaissait le prévenu qu'on lui présentait sous le nom de Gardel pour être, avoir toujours été nommé Colomb, qu'il l'a vu très souvent chez le général Précý, ce qu'il déclare et certifie comme conforme à la plus exacte vérité, et au même moment poussé par un mouvement spontané et que la force irrésistible de la vérité peut seule faire, le citoyen Gardel s'est levé, a annoncé à la Commission qu'il allait déclarer la vérité dans tout son contenu. Interrogé de nous déclarer quel est son véritable nom, a répondu s'appeler Cudel Montcolomb, cy devant gentilhomme, officier dans le régiment d'infanterie, ensuite dans les chasseurs des Vosges, a vu le général Précý, avoir émigré et servi contre la république française dans l'armée de la division de Condé, en qualité d'officier, avait toujours épousé le parti du roi, et qu'il ne s'est rendu à Lyon et n'avait quitté la division de Condé que pour servir son roi plus utilement. Lecture à lui faite de son interrogatoire et de ses réponses, a dit qu'elles contiennent la vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous, membres de la Commission.

(Archives du Rhône, L. 1658, 12 brumaire an II.)

EXTRAIT DU DOSSIER DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CUDEL DE MONTOLON (Gilbert-Claude), né le 13 juillet 1769, sous-lieutenant dans Penthhièvre-infanterie le 9 septembre 1784.

Nommé lieutenant le 8 juin 1787, il y servit jusqu'au 15 septembre 1791, époque où il émigra. Il fit alors comme chasseur noble les campagnes de 1792, 93, 94 et 95, dans l'armée de Condé.

Il avait signé le fameux serment du 10 juillet 1791, à Douai, que voici :

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. »

A Douai, le 10 juillet 1791.

Gilbert CUDEL,

Sous-lieutenant au 78<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

De 1796 à 1801, il continua ses services auprès de son oncle M. le comte de Précý.

Il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis le 27 décembre 1814, et le brevet de capitaine lui fut concédé le 27 juin 1815.

Il s'était marié, en 1802, avec M<sup>lle</sup> de La Métherie, fille d'un député. Il fut témoin au décès de son oncle, le général comte de Précý, en 1820, et mourut en 1839 sans enfant.

CULIAT (JEAN-BAPTISTE), marchand, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, quai de Beaurepaire, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CUMET (JOSEPH), cabaretier, né à Lyon, y demeurant rue Pierre-Scize, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier caserné, a pris les armes pour dévaster le club. »  
(Tableaux.)

CUNY (CHARLES), cordonnier, né à Barsur-Seine (Aube), demeurant à Lyon, rue Lanterne, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CURTY (ANTOINE), fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Croix-Paquet, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CURTY (BENOIT), chapelier, né à Lyon, y demeurant, place Grôlier, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire, ennemi des sociétés populaires. »  
(Tableaux.)

CUSIN (HENRI), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Paul, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

CUSSET (JOSEPH-MARIE), député de Rhône-et-Loire à la Convention nationale.

Né à Lyon en 1759, M. Cusset y était fabricant d'étoffes de gaze, ou simplement ouvrier. Elu député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI et fut chargé de diverses missions aux armées. Sous le Directoire, il fut impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle, condamné à mort et fusillé le 10 octobre 1796, à l'âge de 37 ans. C'était, dit M. l'abbé Guillon, « un homme crapuleux, dont le patriotisme consistait à demander « sans cesse qu'on promenait des têtes au « bout des piques ».

Nous citons ce nom pour montrer que la Révolution, à l'exemple de Saturne, dévorait ses enfants et devenait fatale à ceux même qui espéraient en recueillir les bienfaits.

# D

D'ABOIN.

V. Aboin.

D'AFFEAUX (ANTOINE-GABRIEL), noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Ex-noble, ayant émigré. » (Tableaux.)

M. Antoine-Gabriel D'AFFEAUX, écuyer, né à Lyon, le 4 novembre 1765, était fils de Robert-René d'Affeaux, chevalier, seigneur de Glatta, baron de Saint-Lager-en-Beaujolais, et de Marie-Anne Bertholon de Brosses. (H. DE JOUVENCEL, t. c., p. 132.)

D'AGUILLON (FRANÇOIS), commis, né à Maringues (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, au bureau des coches de Paris, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Commissaire surveillant, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

M. François D'AGUILLON, né en 1737, avait épousé Jeanne-Marie Cinier, fille de Jean-Louis-Benoît Cinier, mort en 1777, directeur des coches et diligences de Paris, à Lyon. Le jugement désigne M. d'Aguillon comme commis au bureau des coches de Paris. Il devait en être le directeur en remplacement de son beau-père, qui était le frère de Jean-Joseph Cinier (V. ce nom).

(Communication de M. Louis Laval.)

DAINVAL ou D'AINVAL (JOSEPH), commis marchand, né à Lyon, y demeurant, rue des Bouquetiers, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

DALAMEL (LOUIS-JOSEPH-GUILLAUME), 27 ans, chasseur au 14<sup>e</sup> régiment de Joyeuse, acquitté le 5 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Son véritable nom était de Bourmet d'Allamel, dont nous avons parlé plus haut.

DALBAN (JACQUES), imprimeur sur indiennes, né à Lyon, y demeurant, place de la Feuillée, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Sergent-major, a forcé les citoyens d'accepter les bons du siège. » (Tableaux.)

D'ALBUZY.

V. Frotton.

D'ALBY (PIERRE), commis fabricant, né à Paris, demeurant à Lyon, quai de Retz, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

Les renseignements fournis sur lui disent : « Pierre D'ALBY, 19 ans, à Lyon depuis six ans, commis chez Camille Pernot et C<sup>ie</sup>, a été simple soldat et est sorti le 9 octobre au soir et a été arrêté à la pyramide de Vaise. » (Archives du Rhône, D. 127.)

DALLAINS (CLAUDE), arpenteur, né à Buillon (Doubs), demeurant à Lyon, rue de Flandre, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

DALMES (JOSEPH), marchand de bas, né à Lyon, y demeurant, place de la Charité, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DAMAS (JEAN-CLAUDE DE), noble, né à Saint-Jean-Soleymieux (Loire), y demeurant, âgé de 67 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

M. DE DAMAS, comte de Saint-Jean-Soleymieux, avait été arrêté une première fois pour servir d'otage à la mère du représentant Javogues, qu'on avait enfermée pour empêcher celui-ci de se livrer à des opérations criminelles. Relâché après qu'on eût rendu la liberté à la mère de Javogues, le comte de Damas fut arrêté une seconde fois à Saint-Héand. Il défendit sa vie avec énergie et répondit dans son interrogatoire que, si son neveu avait émigré, il n'avait jamais correspondu avec lui, qu'il n'avait jamais fréquenté les muscadins, et, d'ailleurs, ajoutait-il, « je ne sens pas la muscade ». Les juges de la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs le condamnèrent à mort, sur des accusations vagues, « pour avoir cherché à soulever les campagnes, à provoquer leur rébellion par des lettres liberticides, pour avoir été instigateur, fauteur et protecteur de la conspiration lyonnaise ». Cette sentence de mort s'étendait à huit autres accusés, parmi lesquels se trouvait M. Durand de Meaux. (V. de Meaux.)

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires.*)

M. Claude-Marie, comte de Damas, seigneur du Rousset, Beaucresson, Marillac, Lavieu, était fils de Joseph-Roger, marquis de Damas du Rousset, et de Marie-Marguerite de Trémolles de Barges.

Il comparut à l'Assemblée de la Noblesse de Forez, en 1789 et avait épousé, en 1758, M<sup>lle</sup> Gilberte de Drée, dont il n'eut pas d'enfants.

Son neveu, Joseph-Auguste de Damas, né en 1774, officier de dragons au régiment d'Angoulvant, probablement celui qui avait émigré, monta sur l'échafaud révolutionnaire le 7 septembre 1794.

Un membre d'une autre branche de cette famille, Charles de Damas, baron de Cormailon, fut victime des républicains à Quiberon, le 20 juillet 1795.

(Communication de M. de Jouvencel.)

DAMICHON (CLAUDE), prêtre déporté, à l'âge de 55 ans.

M. l'abbé Damichon, né à Grigny (Rhône), y demeurant, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 2 décembre 1800. Evadé le 13 janvier 1801, il était curé de Caluire au moment de la conclusion du Concordat. (L'abbé MANSEAU, l. c.)

DANGUIN (CLAUDE), cabaretier, né à Saint-Laurent-d'Oingt (Rhône), demeurant à Lyon, Grande-Rue, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

DAPINAT (pour D'Apixac). V. Frotton.

DARCHE (CLAUDE), 51 ans, curé de Verrières-Gumières (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

DARESTE DE SACCONAY (VICTOIRE), veuve de Gabriel Clérico, 43 ans, rentière, demeurant à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> CLÉRICO DE JANZÉ, fut arrêtée deux fois ; on a déjà vu le récit de ses tribulations dans la notice de son mari.

Baptisée en 1750 sous les noms de Marguerite-Victoire Daresté de Sacconay, elle était fille de Claude Daresté de Sacconay, et de Jeanne Ravachol. Elle eut la douleur de voir périr son mari et ses deux fils sous le glaive révolutionnaire. (DE JOUVENCEL, p. 365.)

DARGEON ou DARJON (JEAN-BAPTISTE), avoué, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A adhéré aux arrêtés du département de Rhône-et-Loire, et traité les membres de la Convention de scélérats. » (Tableaux.)

M. Darjon était méchamment signalé par le Comité révolutionnaire de Montbrison :

« Aristocrate déclaré, il a plusieurs dénonciations sur son compte, il a suivi les muscadins dans leurs retraites à Ville-Affranchie, ainsi que Dallard et Deronzière.  
« Il a tenu les propos les plus contre-révolutionnaires chez Portallier, à Moingt. Il a plusieurs dénonciations sur son compte, qui sont au pouvoir de la Commission. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. DARGEON était si impatient de connaître son sort qu'il disait à Delandine, enfermé avec lui dans les prisons de Lyon : « Je suis fâché qu'on ne décide pas plus vite sur mon sort. Demain, je me présenterai devant les juges ; je vous fais d'avance mes adieux. » Le lendemain, il se présenta et ses adieux furent éternels. (Prisons de Lyon, p. 155.)

DASSIN (JEAN-MARIE), fourbisseur, né à Autun (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, place Confort, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sergent-major des canonniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. P. Montarlot, qui a fait des recherches approfondies sur les « Accusés de Saône-et-Loire » (p. 485), n'a trouvé aucun acte de baptême concernant Dassin, ni même aucune famille de ce nom à Autun. On aurait pu lire Arthun (Loire), mais dans cette commune le nom de Dassin n'existe pas et les recherches

faites sur notre demande, par l'obligeant secrétaire de la commune, n'ont donné aucun résultat.

**DATY (JACQUES)**, maçon, né à Arlès (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue de Trion, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**D'AUMALE (FRANÇOIS)**, 38 ans, rédacteur du journal de Ville-Affranchie, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. D'AUMALE avait été secrétaire des représentants du peuple, Couthon et Maignet, envoyés à Lyon après le siège de cette ville. Il fut un des membres de la Commission de justice populaire, présidée par Dorfeuille, qui a laissé une si triste mémoire. C'est lui qui rédigea le *Journal de Ville-Affranchie* du 1<sup>er</sup> frimaire au 13 nivôse an II (du 21 novembre 1793 au 2 janvier 1794, vieux style), où l'on trouve les noms des accusés condamnés ou acquittés.

**DAUSSERT (GENEVÈVE)**, femme de François TIRCUIY, 48 ans, demeurant à Corcelle, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Son mari avait été déjà condamné à la détention en novembre 1793.

(V. Tircuiy de Corcelles.)

**DAVAL (JEAN-MARIE)**, 26 ans, sans profession, à Saint-Didier, acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DAVAL était diacre du diocèse de Lyon et a laissé un mémoire intéressant.

Sur le jugement, il est qualifié « sans profession à Saint-Didier ». M. le chanoine Catlin, dans ses Mémoires, le nomme Duval, et cependant le manuscrit original que nous avons vu aux archives de l'archevêché de Lyon, porte le nom de Daval, qui doit être son vrai nom.

M. Daval partagea les infortunes de l'abbé Carton, dont nous avons parlé, et de l'abbé Molin, dont nous parlerons. Dans son mémoire, M. Daval raconte qu'instruit de l'arrivée prochaine de Javogues à Monbrison, il se décida, avec MM. Molin et Carton à quitter cette ville. Ils allèrent tous les trois coucher à Curtieux, et de là, à Pierre-sur-Haute, marchant la nuit et se cachant le jour dans les étables, où ils n'osaient ni tousser, ni cracher, de peur d'être entendus par les habitants. Dans une de leurs retraites, ils furent obligés de faire du feu pour se sécher; la lumière les trahit; les bandes révolutionnaires

cernent leur cabane et les font prisonniers. Ramenés à Monbrison, ils séjournèrent dans différentes prisons. Cette circonstance permit à M. Daval de consigner dans son mémoire des détails dont il fut témoin lui-même.

Au mois de février 1794, après la disgrâce de Javogues, ils furent conduits à Lyon. En route, M. Daval retrouva parmi les prisonniers, M. l'abbé Aubri, qui, plus âgé que lui, était son soutien et son consolateur, et qui a laissé aussi un mémoire. M. Daval restait toujours sans être jugé. « Ennuyé de la détention, dit-il, j'attendais, je désirais même mon jugement. C'était mourir mille fois que d'exister si longtemps entre la vie et la mort. Un soir, le guichetier de la salle du commerce, où nous étions enfermés, s'écria, au milieu des détenus : « Que ceux qui sont portés de bonne volonté se présentent. » Je crois le moment favorable, je dis adieu à M. Aubri, qui ne voulait pas me suivre; je m'avance à l'antichambre du tribunal, et le premier qui sort je le remplace. L'appareil de ce tribunal était redoutable, je n'y demeurais que deux ou trois minutes; je ne fus interrogé ni sur la Révolution, ni sur la religion, ni sur mon caractère. Mon jugement fut prononcé par signe et je n'y compris rien. Un guichetier me frappe sur l'épaule, je me lève et je sors. Un autre guichetier, qui attendait à la porte, me conduit aux caves. Au milieu des degrés, je rappelle mes sens : « Dans quelle cave me mènes-tu, lui dis-je ? » « Suis-moi, tu le verras, me réplique-t-il. » Il me livra ensuite au geôlier de la bonne cave, qui m'embrassa et m'introduisit au séjour des vivants. C'était l'usage, quand on avait entendu du bruit à l'escalier, de se tenir à la porte pour consoler le nouveau venu. Cet acte d'humanité ne fut pas oublié à mon égard. Après sept mois d'agonie, je commençais à respirer pour la première fois l'air de la liberté. Lorsque j'entendis ouvrir la porte, je m'approche, je regarde et je reconnais M. Aubri (il avait comparu devant le tribunal quelques instants après M. Daval); je l'embrasse, je le félicite; le cœur attendri, nous nous retirons à l'écart, et, au bout de six jours, nous eûmes, l'un et l'autre, notre liberté. »

(Archives de l'archevêché de Lyon, mémoires de M. Daval.)

**DAVID (CLAUDE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue du Puits-du-Sel, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Fusilier, espion des rebelles, dénonçant les patriotes. »  
(Tableaux.)

Ces motifs de condamnation sont en contradiction complète avec les renseignements fournis par sa section :

« Claude David, 45 ans, ouvrier en soie, n'a pas porté les armes pendant le siège, a des bons témoignages de plusieurs bons citoyens. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

DAVID (FRANÇOIS-HENRI), marchand fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 72 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Sergent pendant le siège, a donné 400 livres pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

DAVID (JEAN-BAPTISTE), faiseur de panaches, demeurant à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 38 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

Les motifs d'accusation sont les mêmes que ceux que nous avons donnés dans la notice de M. Alleuret. (V. ce nom.)

DAVID (JEAN-HENRI), employé à la Monnaie, né à Saint-Claude (Jura), demeurant à Lyon, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ayant fondu des lingots d'argent pour les rebelles, lors de la sortie. »  
(Tableaux.)

DAVID (JEAN-MARIE), marchand plumassier, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

DAVID (PHILIBERT-BERNARD), commis marchand, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Montagny (Côte-d'Or), âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, venu de son pays pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

DAVID (Mad.) V. Marmet.

DAVIN (THOMAS), liquoriste, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêcherie, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

DÉAUD (JEAN-JACQUES), teneur de livres, né à Montélimar (Drôme), demeurant à Lyon, rue des Auges, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolu-

tionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

DEBEAUME père (JEAN-PIERRE), teinturier, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône), âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Président de district, contre-révolutionnaire chez lequel on a trouvé deux fusils chargés et des moules à balles. » (Tableaux.)

DEBEAUME cadet (MELCHIOR), ouvrier, né à Lyon, y demeurant, rue du Paradis, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire, ayant persécuté les patriotes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

DE BIGNY (THOYNET), dit Clos-Robert, noble, demeurant à Feurs (Loire), condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 17 décembre 1793.

Nous manquons de renseignements sur M. Thoynet de Bigny, mais nous trouvons dans les Mémoires de l'abbé Guillon, les notes suivantes sur le propriétaire de Bigny, qui était, croyons-nous, M. du Rozier.

« Les exécutions se faisaient à Feurs, du moins pour ceux qui étaient fusillés, dans la belle allée du fief nommé le Rosier, appartenant depuis environ 250 ans à une ancienne et respectable famille qui en portait le nom. Son propriétaire, homme d'un grand sens et très instruit, que j'avais fréquenté avec plaisir dans l'été de 1788, pendant trois ou quatre semaines que je passai au château de M. de Bigny, sur les bords de la Loire, avait dès lors un douloureux pressentiment des malheurs qui sont arrivés dans la suite. Lorsque tout le monde s'applaudissait de la convocation des Etats généraux, il s'en affligeait en prévoyant l'avenir. J'avoue que, jeune encore, je ne pouvais croire aux sinistres prédictions de M. du Rosier. Elles ne se sont que trop vérifiées, mais il n'a pas assez vécu pour en être témoin. Il eût eu la désolation de voir des meurtres, non seulement dans cette belle allée qui faisait ses délices, mais même dans sa famille.

« Le gentilhomme, M. Louis Reymond du Bouchet (V. ce nom), que sa fille M<sup>lle</sup> Angèle, intéressante et jolie personne, épousa quelque temps après mon séjour à Bigny, et avec lequel elle habitait le Rosier, fut l'un de ceux que le Tribunal de Feurs, dirigé par Javogues, fit arrêter à la fin de 1793. Angèle court en larmes auprès de ce représentant pour le supplier de lui rendre

« son mari : « Oui, ma petite, lui répond  
 « l'atroce consul, demain, tu l'auras chez  
 « toi » ; et le lendemain, il est fusillé et  
 « enterré dans l'allée du Rosier.  
 « Cette allée, seule promenade où la jeu-  
 « nesse allait se livrer à d'innocents plai-  
 « sirs, disait un vieillard à M. Delandine,  
 « cette allée est couverte de sang, de cada-  
 « vres et de tombes. Sous ces arbres ver-  
 « doyants asile de la douce joie, on a creusé  
 « une vaste fosse ; l'herbe est blanchie par la  
 « chaux (de Sury) qu'on y a transportée pour  
 « y dissoudre promptement les corps... Triste  
 « allée du Rosier, tu ne verras plus que  
 « le voyageur égaré ; on ne se promènera  
 « plus sous ton ombre... ! »  
 (GUILLON, *Mémoires*, t. II, p. 395 ; DELANDINE,  
*Prisons*, p. 13 ; FAYARD, *Histoire des Tribu-  
 bunaux révolutionnaires*.)

**DEBILLY (ANDRÉ)**, brodeur, né à Lentilly  
 (Rhône), demeurant à Lyon, place  
 Saint-Vincent, âgé de 50 ans, condamné  
 par la Commission révolutionnaire de  
 Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.  
 « Caporal des rebe's, a contribué pour  
 les frais du siège. » (Tableaux.)

**DEBROUE (ANTOINE)**, épicier, né à Mâcon,  
 demeurant à Lyon, place du Change,  
 âgé de 60 ans, condamné par la Com-  
 mission révolutionnaire de Lyon et fu-  
 sillé le 22 janvier 1794.  
 « A engagé ses fils à prendre les armes,  
 royaliste et fanatique. » (Tableaux.)

Les renseignements fournis par sa section  
 disent « qu'il n'a exercé aucune fonction  
 « civile ni militaire, on ne sait pourquoi il a  
 « été arrêté ». (*Archives du Rhône*, D. 408.)  
 Né, le 24 mai 1734, d'Emmanuel-Théodore  
 Debroüe, contrôleur des octrois de Mâcon, et  
 de Claudine Chanorier de Bellesvevre, il périt  
 quatre semaines après l'un de ses fils,  
 qui suit. (P. MONTARLOT, l. c., p. 494.)

M. Debroüe, de Broux ou Debront, comme  
 l'écrit M. l'abbé Guillon, dans les « Martyrs  
 de la Foi », était un laïc plein de piété. Il  
 avait élevé chrétiennement ses deux fils qui  
 prirent les armes pour défendre leur patrie.  
 Ce fut pour cette raison, ainsi que pour son  
 attachement à la religion catholique, que la  
 Commission révolutionnaire le condamna au  
 dernier supplice.

**DEBROUE (CLAUDE)**, commis droguiste,  
 né à Lyon, y demeurant, place du Chan-  
 ge, âgé de 26 ans, condamné par la  
 Commission révolutionnaire de Lyon et  
 fusillé le 25 décembre 1793.  
 « Fusilier caserné et contre-révolution-  
 naire. » (Tableaux.)

M. Claude Debroüe était fils du précédent.  
 Il avait précédé son père dans l'horrible  
 trépas.

**DÉCAMP (JEAN-LOUIS)**. — V. *Deschamps*.

**DECIZIE (ETIENNE)**, maître d'école, né à  
 Sevrier (Haute-Saône), demeurant à  
 Lyon, officier municipal, âgé de 37 ans  
 condamné par la Commission révolu-  
 tionnaire de Lyon et guillotiné le  
 14 mars 1794.

M. Decizié était officier municipal provi-  
 soire pendant le siège de Lyon et accusé d'être  
 un contre-révolutionnaire. (Tableaux.)

Incarcéré d'abord dans la prison d'Annecy,  
 il fut ensuite transféré à Lyon pour y périr.  
 Parfaitement résigné au sort qui l'attendait,  
 il charmait les loisirs de sa captivité et adou-  
 cissaient les peines de ses compagnons d'in-  
 fortune par une délicieuse voix de ténor et  
 une gaieté que rien ne pouvait assombrir, si  
 ce n'est la pensée d'une petite fille de cinq  
 ans, alerte, vive et jolie, qui partageait sa  
 vie entre sa mère et son père. A cinq ans, la  
 pauvre enfant devint orpheline.

Delandine raconte que ce fut sur un air  
 que lui apprit Etienne Decizié, qu'il composa  
 sous les verrous, une barcarolle philosophi-  
 que, qui commence par les mots : « O mes  
 amis... »  
 (*Prisons de Lyon*, p. 87 ; BALLEYDIER, *Histoire du  
 peuple de Lyon*.)

**DECRENICE (CYR)**, architecte, né à Lyon,  
 y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-  
 Dominique), âgé de 62 ans, condamné  
 par la Commission révolutionnaire de  
 Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, a pavé pour les  
 frais du siège. » (Tableaux.)

M. Decrenice était un architecte distingué.  
 C'est sur ses dessins qu'a été construit le  
 bâtiment de la « Manécanterie », dont la  
 première pierre fut posée par Mgr de Mon-  
 tazet, archevêque de Lyon, le 26 octobre 1768.  
 M. Decrenice mourut sous la hache révolu-  
 tionnaire le 12 janvier et non le 21 janvier  
 comme le dit M. Bréghet.  
 (*Lyonnais dignes de mémoire ; voir aussi le  
 Guide Cochard*, p. 372.)

**DEFORIS (JEAN-PIERRE)**, prêtre, né à  
 Montbrison (Loire), bénédictin de la  
 Congrégation de Saint-Maur, âgé de  
 62 ans, condamné par le Tribunal révo-  
 lutionnaire de Paris et exécuté le  
 25 juin 1794.

Dom Deforis, bénédictin des Blancs-Man-  
 teaux, ne prêta aucun des serments pres-  
 crits par les lois révolutionnaires. Comme  
 théologien, il s'attacha à défendre la reli-  
 gion. Il publia une lettre contre la consti-  
 tution civile du clergé, principale cause de  
 sa condamnation. Il avait écrit plusieurs  
 ouvrages sur la réfutation de l'Emile de J.-J.  
 Rousseau, sur Bossuet ; mais il avait été peu  
 apprécié à cause de son style diffus et parfois  
 trop violent.

Un autre Deforis (Ennemond), né à Saint-Etienne en 1776, devint professeur de langues, d'histoire et de géographie, et fit une chronologie en vers des rois de France (1824).

Le nom patronymique des Deforis était Guigou, auquel on ajoutait le nom du lieu, Foris, paroisse de Savigneux, près Montbrison.

(BROUTIN, *Couvents*, t. III, p. 134 ; l'abbé CORBIER, *Martyrs et bourreaux de 1793* ; ROBLANO, *Histoire de l'Eglise* ; VAPENEAU, *Dictionnaire des Littératures* ; *Biographie des Contemporains* ; *Biographie* MICHAUD ; QUÉRARD, *France littéraire*.)

**DEFOUR (PIERRE-ANSELME)**, juge, demeurant à Montbrison (Loire), condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

M. Anselme DEFOUR était juge suppléant à Montbrison. Le jugement porte « qu'il a « outragé les patriotes, qu'il a voulu tirer sur « des volontaires du Puy-de-Dôme et qu'il a « porté les armes dans une de leurs expéditions. »

La fiche fournie sur lui dit :

« Accusé d'aristocratie et fuyard de son pays « pour cause d'impatriotisme et d'avoir con- « seillé aux muscadins qu'il fallait avoir fusillé « leurs prisonniers patriotes, plutôt que de les « avoir relâchés. » (*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

Toutes ces assertions venaient de dénonciations plus ou moins fantaisistes. M. Defour montait la garde devant les casernes par service commandé, lorsque les volontaires du Puy-de-Dôme arrivaient à Montbrison. Alors, au Tribunal on lui pose cette question insidieuse :

« Lorsque les volontaires du Puy-de-Dôme « passèrent à Montbrisi, n'étais-tu pas devant « les casernes armé d'un fusil à deux coups, et « ne l'as-tu pas armé pour tirer sur ces volon- « taires sans armes ? »

Naturellement, il répondit : « Non. »

On lui pose cette autre question :

« N'as-tu pas dit un jour étant devant la porte « de Lecomte, Grande-Rue, en parlant des « patriotes : nous tenons ces canailles-là et ne « les quittons pas ? »

Il répondit encore : « Non. »

On lui demande s'il aime la Révolution et ce qu'il a fait pour elle. Il répond :

« Je l'aime et je l'aimerai toujours. J'ai placé « mon fils dans l'armée de la République qui est « actuellement sous les murs de Toulon. »

Son interrogatoire nous apprend qu'il était âgé de 50 ans, qu'il se nommait Pierre-Anselme Defour, ci-devant homme de loi et suppléant du Tribunal du district de Montbrisi, et qu'il avait été arrêté le 17 septembre 1793. (*Archives du Rhône, Feurs, L. XI.*)

**DEFRECHOU.** V. *Dufrechoux.*

**DEGERANDO (CLAUDE).** V. *Mottet.*

**DEGLAT.**

V. *Delglat.*

**DEGRAIX (CLAUDE)**, fabricant, né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Trésorier des contributions forcées et président du Comité de surveillance pendant le siège. » (*Journal de Ville-Affranchie*, p. 39.)

« M. Claude Degraix fut arrêté dans le « domicile des citoyennes Magdeleine Menel et « Claudine Chaumier, dans l'arrondissement « d'Hydins. » (*Archives du Rhône, D. 966.*)

M. Claude Degraix ne figure pas dans la généalogie dressée par M. de Jouvenel. Nous ignorons son degré de parenté avec le suivant, Jean-Marie Degraix, exécuté le 13 novembre précédent et que plusieurs auteurs ont confondus en n'en faisant qu'une seule victime.

**DEGRAIX (JEAN-MARIE)**, fabricant de soieries, né à Lyon, y demeurant, âgé de 60 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 13 novembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 39.)

M. Jean-Marie Degraix, recteur de l'Hôtel-Dieu de 1779 à 1783, trésorier en 1785 et 1791, échevin de Lyon en 1789, comparut à l'Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789. Il avait épousé, le 28 février 1764, Marie Renjon, dont il eut un fils, Philibert, et une fille, Antoinette-Marie-Louise Degraix qui, née en 1767, épousa en premières noces, dans le mois de septembre 1783, à Saint-Paul-en-Jarez dont la famille était originaire, Jean-François Faure de Montaland (V. ce nom), mort victime de la Terreur ; et en secondes noces, le 3 frimaire an XI, le chevalier de Montherot, commandant la garde nationale de Dijon.

(*Communication de M. A. VACHEZ, d'après M. de Jouvenel.*)

**DE JUSSIEU.** V. *Jussieu.*

**DELABRUYÈRE (MARC-ANTOINE).** V. *Labruyère.*

**DE LA CHAIZE.** V. *La Chaize.*

**DE LADRET.** V. *Ladret.*

**DE LAMOLLIÈRE.** V. *Lamollière.*

**DELANDINE (ANTOINE-FRANÇOIS)**, 38 ans, ex-bibliothécaire de la ville, demeurant à Néronde, acquitté le 5 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Delandine, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, né à Lyon le 6 mars 1756, était fils d'un avocat de cette ville, qui fut ensuite juge civil et criminel en la châtellenie et prévôté royale de la ville de Néronde en Forez, et d'Hélène Michaud de Chantoire. M. Delandine fut lui-même avocat et auteur de nombreux ouvrages, entre autres d'un dictionnaire historique. (DELANDINE et CHAUDON), et du Tableau des prisons de Lyon, publié en 1797, ouvrage dans lequel on trouve des anecdotes intéressantes et des souvenirs chers aux familles lyonnaises.

M. Delandine fut envoyé par le Tiers état du Forez, comme député aux Etats généraux de 1789, qui s'érigèrent en Assemblée nationale, sous le nom de Constituante. Il vota constamment avec les défenseurs des principes monarchiques. Dès le 9 août 1789, M. Delandine proposa d'employer à couvrir le déficit du Trésor tout le revenu des bénéfices ecclésiastiques qui viendraient à vaquer ; mais cette mesure, à laquelle l'archevêque d'Aix adhéra au nom du clergé, fut repoussée.

Dans le grand débat où Mirabeau proposait le remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, M. Delandine se signala parmi les contradicteurs du puissant tribun. « Les créanciers de l'Etat, disait M. Delandine, se débarrasseront au plus vite de leurs assignats ; tout débiteur se liquidera ; tout créancier se verra rembourser en papier le produit de l'économie de ses pères et des travaux de sa vie. » Il fit une vigoureuse opposition à Mirabeau, si bien que l'Assemblée ordonna l'impression de son discours. (*Moniteur* du 4 septembre 1790, séance du 3). M. Delandine prit encore la parole dans la séance du 21 mars 1791, sur les concessions des mines de houille. « Le charbon appartient à la terre, dit-il, et la terre a un propriétaire que votre sagesse, votre justice, et je dis plus, votre prudence, doivent s'attacher à protéger. » Son discours fut imprimé à part avec cette épigraphe : « Charbonnier est maître chez lui. »

Littérateur distingué, M. Delandine avait été correspondant de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, en 1780, membre de l'Académie en 1781. Anobli et décoré en 1815 par Louis XVIII, il mourut le 5 mai 1820, étant encore bibliothécaire de la ville, poste qu'il occupait déjà avant la Révolution.

M. Delandine fut arrêté à Néronde (Loire), et emprisonné à Lyon en 1793, sur l'ordre du fameux proconsul Javogues, qui écrivait au président de la Commission révolutionnaire :

« Au brave Parrein,  
 Je m'empresse de répondre à ta lettre.  
 (Javogues parle ici de l'abbé Aguirand, v. ce nom.)

« Je vous ai procuré le fleuron de la Commission révolutionnaire dans les personnes des nommés Landine, ex-constituant, académicien, et Duvant, le législateur. L'ex-constituant voulait accorder le « veto » absolu au Roi. Il a cherché à discréditer les quittances de finance, il était royaliste outré. Ce n'est pas surprenant, les académiciens n'ont jamais aimé la table des sans-culottes ; il n'a fait aucun mouvement pour soustraire son

pays à l'oppression. Néronde, son lieu natal, est fanatisé (M. Delandine était né à Lyon), mais sa famille était originaire de Néronde). Il aurait beaucoup mieux aimé le triomphe des « honnêtes gens, des nobles, des riches, des gros négociants et des prêtres, des cercles dits philanthropiques et de Bellecour de Lyon, que celui des pauvres. » (*Archives départementales du Rhône, Dossier 992.*)

C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour être condamné à mort. Cependant, M. Delandine fut acquitté, et lui-même raconte le curieux incident que voici : « Parrein (le président), au milieu de deux juges qui condamnent sans cesse et de deux autres qui tendent à absoudre, ne sait à quoi se décider. Il flotte, irrésolu ; la vie et la mort dépendent alors de lui seul, de sa bonne ou mauvaise humeur...

« Dans son incertitude, je l'ai entendu dire à voix basse à mon égard : « Deux contre deux, que faire ? » Lafaye lui répliqua : « Ton devoir ». Corchand tenait déjà la fatale plume ; mais le devoir de Parrein lui prescrivait sans doute de me sauver... »

M. Delandine n'en dit pas davantage ; mais cet acquittement, marqué d'une hésitation qui est aussitôt suivie d'une ferme résolution de la part du président, laisse flotter dans l'esprit quelque chose d'énigmatique, de mystérieux. Or, en faisant des recherches, nous sommes tombés sur un paragraphe du Mémoire de M. l'abbé Cheuzeville (*V. ce nom*), parlant des incidents de prison et dont voici le texte même :

« Vous parlerai-je de ce qui arriva à « M. Delandine, à qui je conseillais d'adresser un placet en vers à une coquine qui « était à la suite de Robespierre le cadet ? « Elle vint le visiter, habillée en amazone, « portant deux bouteilles de vin de Bourgo- « gne, dont elle fit sauter le bouchon et la « tête ; puis elle but et fit boire ce monsieur ; « elle invita les sans-culottes à l'imiter et fit « mettre, le lendemain, en liberté ce bon « représentant du peuple qui, quoiqu'il eût « siégé du côté gauche, avait des principes « et était accusé de n'avoir jamais voulu « signer la mort du roi et le serment des « prêtres. »

Comme on le voit, ce rapprochement est assez piquant. L'auteur du mémoire écrit à son supérieur, M. Linsolas (*V. ce nom*), qui lui avait demandé le récit des événements dont il avait été le témoin oculaire ; mais il paraît hésiter à rapporter le fait, de peur de compromettre l'auteur du placet.

De son côté, M. Delandine ne fait aucune allusion à cet incident qui, à notre avis, ne peut être mis en doute. Est-ce par modestie ou par confusion d'avoir employé un tel moyen pour sauver sa tête ? Le placet, par sa forme, nous l'indiquerait, peut-être, si jamais on le retrouvait. Mais, qui pouvait être cette femme ? Nous savons que Ricord et Robespierre jeune étaient du nombre des représentants qui furent envoyés à Toulon par la Convention, et qui ont dû certainement s'arrêter à Lyon. « Robespierre jeune s'était laissé accompagner par sa sœur Charlotte, et Ricord par sa femme, fort jolie personne qui, dit-on, réussit à plaire à Augustin

Robespierre et aussi à Napoléon Bonaparte ». (Louis BLANC, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 93). M<sup>me</sup> Ricord serait-elle cette coquine dont parle M. l'abbé Chezeville ? C'est probable, mais nous ne pouvons pas l'affirmer. L'essentiel, pour nous, est d'avoir fait un rapprochement curieux, qui n'a pas encore été fait, au sujet d'un personnage qui occupe une place importante dans l'histoire littéraire de Lyon.

(Sur Delandine, on peut consulter un grand nombre d'historiens et d'écrivains lyonnais, entre autres : Adelon, Balleydier, Z. Collombet, J. Bonnel, J.-B. Dumas, L. Niepce, Favard, A. Vingtrinier, etc. ; de plus, les *Archives départementales du Rhône*, D. 671, 992, et les *Archives de l'Archevêché de Lyon*.)

M. Delandine s'était préparé à la mort, et, croyant n'avoir plus que quelques heures à vivre, il avait écrit à son fils la belle lettre suivante, et non à sa femme, née Marguerite-Françoise-Clémence Peronnet de Gravaigneux. « Oh ! la meilleure des femmes, s'écrie-t-il, pourrais-je supporter un seul instant l'horrible pensée de te quitter ? Non, c'est à ton fils que je m'adresse » :

« A mon fils,  
 « Ami, puisque mon sort dépend des hommes, et que trop souvent les passions ou l'erreur les déterminent, j'abandonne ma vie au hasard des événements, et au cours inévitable des choses. A ton âge, je te connais et l'habitude de réfléchir qui met à l'abri des imprudences et un bon cœur qui aime à réparer celle des autres.  
 « Que mon exemple t'apprenne à cacher ta vie, à chérir l'obscurité, à préférer la retraite à l'éclat, et le plaisir de soulager les hommes en secret au danger de communiquer avec eux. Si la loi me ravit ce que je possède du moins elle ne pourra m'empêcher de te léguer mon souvenir. Qu'il te paraisse encore un patrimoine sacré, ainsi qu'à tes frères ! Que le jour qui terminera mon existence soit parmi mes enfants un jour de fête. Leur père au même jour aura franchi les barrières du temps ; il aura été délivré de toutes les peines, de toutes les craintes, même celle de mourir.  
 « Qu'à mon intention chacun de vous n'oublie pas de faire une bonne action ; qu'il sèche une larme de l'infortune, qu'il porte la douce consolation dans l'âme d'un prisonnier ; qu'il soulage l'humble détreffe ; et si la pauvreté bien plus heureuse que la fortune, le prive des moyens de répandre de grands bienfaits, que du moins sa main jette sur un coin infertile de cette misérable terre une poignée de graines : les oiseaux viendront s'en nourrir.  
 « C'est toi, mon cher Gaspard, que je charge du tendre soin de consoler ta mère ; tu lui diras : vivez pour nous. Elle aura ce courage ; elle vous aime tant. Tu dois ne la quitter jamais ; et dans quelque position que le Ciel te place, sacrifie toute ambition au plaisir de la rendre heureuse et de la voir sans cesse.  
 « Aide et défends tes frères. Le second est gai et il t'aime. Il répandra la joie dans vos occupations ; et la joie, compagne du contentement, le procure. Mon petit Jérôme était si bon lorsque je l'ai quitté, que je ne doute point de son union à ceux qui voudront l'aimer, et par conséquent de son attachement pour vous. Il pleura en me quittant ; que Dieu récompense ses jeunes larmes par de longs jours exempts de peines. En vivant tant que vous pourrez ensemble, vous diminuerez les chagrins de la vie et augmenterez vos

plaisirs. Les hommes respecteront votre union, et porteront ailleurs leurs atteintes.  
 « Si tu te consacres, mon cher Gaspard, à l'étude de l'art qui cherche à soulager les maux de l'humanité, tu rempliras une des plus belles missions de l'homme. Acquires dans cette profession le plus grand nombre de connaissances que tu pourras, puisqu'elles doivent être utiles à tes semblables ; mais crois-en mon avis : pour être moins malheureux, sache cacher ton savoir. Tu vivras dans la foule des ignorants et des méchants. Les premiers te haïront d'en savoir plus qu'eux ; les autres t'en puniront dans toutes les occasions. Crains l'envie et ne lègue tes pensées, les fruits de tes recherches aux hommes que lorsqu'ils ne pourront plus te nuire et que le tombeau t'aura séparé d'eux.  
 « Adieu, Gaspard, adieu, mes fils ; mes yeux, quoique fermés et éteints, peut-être, dans cette vie, seront toujours ouverts sur vous. Mon cœur sera encore sensible à vos succès, à l'exercice de vos vertus. Un jour vous viendrez me rejoindre, et je volerai à votre rencontre. Je vous porterai dans mon sein près de l'auteur d'une vie qui ne finit plus et qui donne aux bons fils et le repos des peines et la certitude du bonheur. » (DELANDINE, *Prisons*, p. 114-118).

Ce fils, Gaspard, survécut peu de temps. Les deux autres réalisèrent seuls les espérances que leur père avait fondées sur eux. L'un, Romanet Delandine, fut un magistrat distingué. Nommé bibliothécaire de la ville de Lyon, en remplacement de son père, décédé en 1820, il dut abandonner cette place en 1825, pour rester magistrat et mourut en 1857. L'autre, Jérôme Delandine de Saint-Esprit, écrivain distingué, était bibliothécaire du roi à Rambouillet, et vint mourir à Lyon chez son frère, en 1855, laissant deux filles. En eux s'est éteint le nom de Delandine qui figure dans les vieux terriers du Forez.

DELAROCHE (VATAR), imprimeur, tué le 4 septembre 1793. V. Vatar.

M. Vatar DELAROCHE était fils d'Aimé Delaroché, imprimeur. Il succéda à son père, imprima l'*Almanach de Lyon* pour l'année 1792 et pendant le siège, ce fut lui qui fit paraître le *Bulletin du département de Rhône-et-Loire*, imprimé par ordre du Comité général de surveillance et de Salut public (n<sup>o</sup> 4<sup>o</sup>, du 8 août 1793 au 30 septembre de la même année.)

M. Vatar Delaroché combattit avec les Lyonnais contre l'armée de la Convention et fut tué le 4 septembre 1793. (A. VINGTRINIER, *Histoire de l'Imprimerie*, p. 402.)

L'imprimerie passa entre les mains de Millanois (V. ce nom), du sans-culotte Destefanis, de Ballanche, de Rusand. Elle est dirigée aujourd'hui par M. Mouglin-Rusand, gendre du dernier propriétaire.

DE LA ROCHETTE. V. La Rochette.

DELEAU (FRANÇOIS), chapelier, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolution-

naire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« A contribué pour les frais du siège, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

La commune de Montluel dénonçait son civisme comme suit :

« DEVEAU (POUR DELEAU). Le reproche que la société a à lui faire est d'avoir... (échoper Palice ?). Jusqu'à ce moment, il avait montré de l'exactitude, de l'impartialité en incarnant ses plus intimes amis. » (Archives du Rhône, D. 327.)

DELEAUP (CLAUDE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, montée Saint-Barthélemy, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Inspecteur des ouvriers travaillant aux redoutes, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DELECHAU (ANTOINE), âgé de 22 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 27 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

DELESGALLERY. V. Lesgallery.

DEL GABIO (JACQUES-ANTOINE), entrepreneur de bâtiments, né en Italie, demeurant à Saint-Etienne (Loire), âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier, venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. Del Gabio figure sous le nom de Gabian sur le jugement.

Le nom de Del Gabio est absolument méconnaissable dans les documents et dans les listes imprimées ; on le trouve écrit : Gabian, Gabiau, Gablon, Gabloux, etc.

Un autre prisonnier du même nom, le suivant, fut acquitté.

DELGABIOT (PIERRE-ANTOINE), 44 ans, maçon, à Saint-Etienne, acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre-Antoine DELGABIO avait été arrêté le 1<sup>er</sup> pluviôse an II (20 janvier 1794), par ordre des officiers municipaux de Saint-Etienne. Il fut successivement transféré à Feurs et à Lyon, où il reconvra enfin sa liberté.

(Archives municipales de Saint-Etienne, Registre d'érou.)

DELGLAT (JEAN-PIERRE), 81 ans, ex-noble, condamné à 800 livres d'amende et mis sous la surveillance de deux gardes

nationaux pendant la durée de la guerre du tyran contre la République, le 3 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

Delandine (*Prisons*, p. 78), nous parle du « courageux DELGLAT qu'on se faisait un jeu de mettre en liberté et d'arrêter sans cesse ».

M. de Jouvencel (*Assemblée de la noblesse de Lyon*, p. 380), nous apprend « que M. Delglat de La Tour du Bost emmené à Paris, fut sauvé par le dévouement d'une de ses filles qui fit à pied le voyage de Lyon à Paris et réussit à arracher son père à la mort. Epuisée par tant de fatigues, elle mourut peu après avoir ramené son père sain et sauf ». (Voir LEGOUVÉ, *Le mérite des femmes* (notes), p. 90, édition de 1804.)

DELHORME (LAURENT), rentier, montée du Gourguillon, à Lyon, âgé de 48 ans, mort des suites de ses blessures, pendant le siège, le 23 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

DELMAS (JACQUES-FRANÇOIS), 54 ans, ex-vérificateur, à Montbrisé, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Une fiche le signale ainsi :

« Jacques-François Delmas, à Montbrisé, receveur du dixième et du vingtième dans l'ancien régime ; suspect d'aristocratie par les lettres de Gabriel (V. Georges dit Gabriel), secrétaire de Menis (V. Meynis), qui ont été remises par le représentant à la Commission. » (*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

On a ajouté après coup le mot : *pauvre*, pour indiquer que sa condamnation à mort n'enrichirait pas la nation. C'est probablement ce qui le sauva. Il nous semble que ce mot « pauvre », ajouté après coup, peut trouver son explication dans une tradition que nous rapportons à propos de M<sup>me</sup> Delmas, qui suit.

Après sa libération, M. Delmas rentra dans l'administration des finances comme payeur particulier à Montbrison et devint, par la suite, directeur des Contributions directes à Mende (Lozère). Il mourut à Montbrison en 1820. Il était né à Limoux (Bas-Languedoc).

En sa qualité d'avocat au Parlement de Paris, M. Delmas avait adopté la particule et signait « d'Elmas », orthographe non conservée par ses descendants.

(MÉMORIAL DE LA LOIRE, *Prisons de Montbrison*, 1896.)

DELMAS (MADAME), née Robin de Chateauneuf, acquittée le 8 février 1794, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M<sup>me</sup> Elisabeth-Françoise ROBIN DE CHATEAUNEUF, épouse de M. Jacques-François DELMAS, qui précède, était née à Lyon et avait 45 ans.

Arrêtée en même temps que son mari et également sous l'inculpation d'aristocratie, M<sup>me</sup> Delmas était, en réalité, coupable d'avoir publiquement versé des armes en apprenant l'exécution de l'infortuné Louis XVI.

A propos de cet acquittement, nous trouvons une anecdote rapportée par M. J.-M. Devet (*alias* de Villeneuve) :

« D'après une tradition locale, M<sup>me</sup> Delmas ne dut la liberté, et peut-être la vie, qu'à la reconnaissance (non désintéressée d'ailleurs) d'un cordonnier, membre influent du Comité révolutionnaire de Montbrison. Se souvenant des bontés et de la générosité de la famille Delmas pour les siens, cet homme se rendit un jour à la prison de Sainte-Marie. Il y trouva M<sup>me</sup> Delmas assise dans le préau, à côté de M<sup>me</sup> de..., et, sous prétexte d'interrogatoire, leur offrit leur mise en liberté, à condition que chacune de ces dames lui verserait 10.000 livres. M<sup>me</sup> de... repoussa la proposition et fut, quelque temps après, guillotinée à Lyon. M<sup>me</sup> Delmas, qui avait souscrit à la demande, fut acquittée.

La même tradition veut que M<sup>me</sup> Delmas se soit également servie de l'influence de ce singulier protecteur pour obtenir, du Comité révolutionnaire de Montbrison, en faveur de son mari, un certificat de civisme, grâce auquel celui-ci, alors détenu dans les prisons de Lyon, obtint sa délivrance.

(*Mémorial de la Loire, Prisons de Montbrison, 1896.*)

**DELOLLE (ALEXIS)**, procureur, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Irigny (Rhône), membre du congrès départemental, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Secrétaire du Congrès départemental et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. DELOLLE est qualifié par Delandine, « homme de loi probe et renommé. »

(*Prisons de Lyon, p. 233.*)

**DELOMPNES (CHARLES)**, notaire, né à la Valbonne (Ain), demeurant à Lyon, place de l'Égalité, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, persécuteur des patriotes, les faisant emprisonner dans les églises. » (*Tableaux.*)

Une note dit qu'il n'avait pas porté les armes et qu'il avait été emprisonné par les rebelles pendant le siège.

(*Archives du Rhône, D. 127.*)

**DELOMPNES (ENNEMOND-MARIE)**, chapelier, né à Virieu-le-Grand (Ain), demeurant à Lyon, rue Gaudinière, âgé de 22 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire ayant pris les armes. » (*Tableaux.*)

Une note dit qu'il était à Lyon depuis quinze mois, chez les citoyens Machous (?) et Lapière, rue Tramassac, n° 70, et qu'il avait pris les armes pendant le siège comme grenadier du bataillon de l'Égalité.

(*Archives du Rhône, D. 127.*)

**DELORME (CLAUDE)**, prêtre, né à Chirassimont (Loire), curé de Fourneaux (Loire), âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. l'abbé Delorme est inscrit sur le jugement comme « natif de Grissimont (*sic*), dans le département du Rhône, et domicilié à Courneaux (*sic*), dans celui de la Loire ».

Dès le 29 septembre 1791, M. l'abbé Delorme fut obligé de donner sa démission de curé pour refus de serment. Il demeura quelque temps à Fourneaux, mais la persécution l'obligea à fuir. Il se retira à Saint-Just-la-Pendue et se cacha, avec d'autres prêtres, dans quatre familles alternativement : les familles Prost, Magnin, Bourrat et Derroire.

Dénoncé de nouveau par les Jacobins de Fourneaux, M. l'abbé Delorme fut arrêté, croit-on, dans la maison Bourrat et conduit à Lyon où il fut guillotiné.

Il existe encore, à Chirassimont deux bonnes et honnêtes familles, celles de Pierre Delorme et de Guerpillon, descendants de la famille de ce confesseur de la Foi. Dans la famille Guerpillon, notamment, on conserve les principaux objets du culte qui ont servi à célébrer la sainte messe en cachette, par M. le curé Delorme, arrière-grand-oncle de M<sup>me</sup> Guerpillon.

(*Communication de M. J.-E. DERROIRE, qui a eu l'obligeance de relever l'acte de naissance qui suit, et que nous lui avons demandé pour servir, s'il y a lieu, à l'instruction d'un procès de béatification des Martyrs de la Foi pendant la Révolution.*)

ACTE DU BAPTÊME DE CLAUDE DELORME.

« Claude Delorme, fils naturel et légitime de Claude Delorme et de Anne Gouttenoire, ses père et mère, né le jour d'hier, a été baptisé dans l'église de Chirassimont par moy, curé soussigné, ce 21<sup>e</sup> janvier 1732. Son parrain a été messire Claude Gouttenoire, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Cyr-de-Valorges et sa marraine dame Claudine, épouse de messire Jean de Sacconin, présents, les de ce enquis. Signé : Gouttenoire, curé ; Noyel de Sacconin ; Claudine Audrillard ; Noyel ; Jean de Sacconin ; C. de Lorme (le père) ; Petel, curé de Chirassimont. (*Registre paroissial de Chirassimont.*)

**DELORME (JACQUES)**, chapelier, né à Grézieu (Rhône), demeurant à Lyon, quai de Retz, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Commissaire surveillant, contre-révolutionnaire, a donné 1.800 livres pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

DEMAKI (FÉLIX), musicien, né à Casale (Italie), demeurant à Lyon, rue de Clermont, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier à Vaise, contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

DE MEAUX (DURAND-ANTOINE), noble, né à Montbrison (Loire), y demeurant, président du bailliage de Montbrison, âgé de 65 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

« Arrêté par mesure de sûreté générale, ci-devant noble, taché d'incivisme, convaincu d'avoir tenu de mauvais propos contre-révolutionnaires. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Antoine DE MEAUX aîné est appelé par Delandine « le vertueux de Meaux, ayant passé soixante ans de sa vie à rendre à ses concitoyens une impartiale justice ».

(Prisons de Lyon, p. 12.)

La famille de Meaux, originaire des environs de Villefranche, suivant l'Armorial Gras, avait hérité de la charge de lieutenant général du bailliage de Forez, par une alliance avec la famille Puy de Périers en la personne de M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Louise, veuve d'Etienne de Meaux, qui vivait encore pendant la Révolution, et qui fut, malgré son grand âge (84 ans), jetée dans les prisons de Montbrison, d'où elle fut remise en liberté sans jugement. M<sup>me</sup> de Meaux était le point de mire des dénonciations les plus furieuses :

« Noble, aristocrate de la première classe, « disant à ses grangers que bientôt Louis XVII « serait sur le trône ; femme des plus hautaines, « réfugiant les prêtres réfractaires, refusant les papiers nationaux (assignats) de ses « grangers. Très riche et mauvaise riche. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Durand-Antoine de Meaux avait présidé aux élections du Forez pour les Etats généraux de 1789, en qualité de lieutenant-général de ce bailliage. Aussi était-il une belle proie pour les Jacobins qui le firent condamner à mort pour avoir « manifesté une haine fortement prononcée contre la Révolution », pour avoir « donné asile aux prêtres réfractaires et aux Muscadins » et enfin pour avoir voulu « avilir la Convention en donnant à ses membres la qualification de brigands ».

M. Durand-Antoine de Meaux, né à Montbrison le 23 août 1728 et baptisé à Saint-Pierre, était fils d'Etienne de Meaux, seigneur de Périers, Merlieu et Savigneux, lieutenant-général au bailliage, domaine et sénéchaussée de Forez, et de Jeanne-Marie Louise Puy de Périers, fille de Pierre Puy de

Périers, seigneur dudit Périers, Merlieu et Savigneux et ancien lieutenant-général du bailliage de Forez.

M. Durand-Antoine de Meaux, écuyer, seigneur de Périers, du marquisat d'Urfé et du comté de Saint-Just-en-Chevalet, conseiller du roi, lieutenant-général (comme son père et son grand-père maternel) au bailliage de Forez, président au Présidial de ce bailliage, juge domanial, lieutenant général de police de la ville et faubourgs de Montbrison, avait épousé, par contrat de mariage du 2 mars 1769 (mariage religieux célébré le 4 avril suivant), Marie-Marguerite Baillard de Saint-Mélat, fille de François, écuyer, seigneur d'Amavis et de Besset, et de Marie-Thérèse Gallien de Montpinoux, dont il eut trois fils :

1<sup>o</sup> François-Jean-Marie, mort en 1812, époux de Christine-Marguerite de Riverjeux de Chambost ;

2<sup>o</sup> Camille-Augustin, maire de Montbrison, député de la Loire, mort trappiste à Aiguebelle en 1849, époux de Marie-Charlotte du Flachet d'Apinac, aïeul de M. Marie-Camille-Alfred de Meaux, ancien député, ancien sénateur, ancien ministre. Postérité existante ;

3<sup>o</sup> Jean-Jacques-Joseph-Régis, célibataire, mort en 1866.

M. Durand-Antoine de Meaux avait un frère, Camille-Suzanne-Etienne, qui suit.

Dans les « Souvenirs de la vie de mon grand-père », M. le vicomte de Meaux raconte que Camille-Augustin de Meaux eut bientôt (après l'incarcération de son père et de son oncle) « à se dérober à l'échafaud. Déguisé en paysan, il trouva plus d'un asile dans les montagnes du Forez. Il avait avec lui un respectable ecclésiastique, l'abbé Devie qui, depuis, a fondé dans notre diocèse, le petit séminaire de Saint-Jodard. Un missel, une calice, une pierre sacrée, avaient été enfermés dans une besace que les deux proscrits portaient tour à tour. De religieux habitants de nos montagnes les accueillèrent, au péril de leur vie, à leur humble et pauvre foyer. Souvent, ils n'avaient qu'un lit à donner et mon grand-père m'a conté qu'incertain du lendemain, il s'était plus d'une fois confessé avant de s'endormir à son camarade de lit. Quand on se croyait à l'abri, l'abbé disait la messe au fond de quelque cachette reculée ; mon grand-père la servait ; quelques paysans assistaient au saint Sacrifice, célébré comme au fond des catacombes ; puis, de temps en temps, on venait avertir le prêtre de se hâter parce qu'on avait aperçu les gendarmes.

« Eh bien ! cette rude et précaire existence n'était pas sans charme. Mon grand-père se rappelait avoir eu des heures de vraie et franche gaieté dans ces réduits obscurs où les réunions de proscrits devenaient quelquefois nombreuses ; et sans cesse menacé d'être découvert, il avait fait avec ses hôtes et ses compagnons d'infortune, de longs et joveux repas campagnards. Toutefois, un souvenir lugubre dominait tous les autres. Un soir d'hiver qu'il se chauffait, assis dans l'âtre de la maison qui devait être pour une nuit son abri, un paysan était revenu de la ville, et autour de mon grand-père, on lui avait demandé les nouvelles, et mon grand-père l'avait entendu répondre : « Oh ! il n'y a rien de nouveau, si ce n'est qu'on a exécuté M. de Meaux à Feurs ».

« C'est ainsi qu'il apprit la mort de son père. Il fallait cacher une émotion qui l'aurait

- trahi. Le lendemain matin, tous ses cheveux
- étaient devenus blancs ; il avait 20 ans.
- Plus tard, lui-même fut arrêté à son tour.
- La Terreur était finie, mais la Révolution
- durait encore, et l'on avait, par erreur, exé-
- cuté un mandat lancé contre son frère aîné
- qui servait alors dans l'armée de Condé.
- N'étant pas très sûr que la justice révolution-
- naire voudrait bien lâcher une proie qu'elle
- n'avait pas cherchée, il trouva moyen de se
- sauver de la prison de Montrison, et resta
- quelque temps retiré à Montrison même,
- dans la maison amie de Madame du Rozier,
- tandis que sa jeune femme s'en allait seule
- dans les montagnes de Saint-Bonnet, comme
- pour le rejoindre, mais afin de tourner de ce
- côté les recherches. »

Nous avons dit que la famille de Meaux était originaire des environs de Villefranche. De là, une branche vint se fixer à Mâcon, où elle occupa les plus hauts postes judiciaires au bailliage de cette ville. Ce fut un membre de cette branche, Etienne, fils de Charles, qui est l'auteur du rameau de Montrison et qui remplit la charge de lieutenant général au bailliage de Forez, après son beau-père, Pierre Puy de Périers.

(Nous devons les renseignements de cette notice à l'obligeance de M. ROCHIGNEUX, qui a compulsé les papiers de famille mis à sa disposition par M. le baron Antoine de MEAUX, lieutenant de vaisseau.)

**DE MEAUX (CAMILLE)**, dit Merlieux, noble, né à Montrison (Loire), y demeurant, ancien capitaine, âgé de 57 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 25 novembre 1793.

M. Camille-Suzanne-Etienne de Meaux était le frère du précédent. Ancien capitaine au régiment de Bourbon, il avait pris les armes contre les troupes révolutionnaires.

**DENAVI (FRANÇOIS)**, visiteur des rôles, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. DENAVI était visiteur des rôles du district de la campagne de Lyon. Il se rendit de lui-même à sa section pour se constituer prisonnier.

(Archives du Rhône, D. 108.)

**DENIS (CLAUDINE)**, veuve de Thomas Faure, 80 ans environ, acquittée le 28 messidor an II (16 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Elle était accusée d'avoir donné un « asile clandestin » à Clément Barbarin (V. ce nom.) (Archives de la Cour d'assises de la Loire.)

**DENIS (JEAN)**, tisserand, à Saint-Just-la-Pendue, condamné à la peine de mort

le 29 floréal an II (18 mai 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Il était accusé de complicité de fabrication de faux assignats de cinq livres.

(Archives de la Cour d'assises de la Loire.)

**DENIS (PIERRE)**, graveur, né à Bibost (Rhône), demeurant à Lyon, place des Cordeliers, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Sous-lieutenant des rebelles pendant tout le siège. » (Tableaux.)

M. Pierre DENIS était deuxième sous-lieutenant dans le bataillon de Rue-Buisson. Il fut arrêté chez lui.

(Archives du Rhône, D. 108.)

Mais une seconde note certifie « qu'il a été arrêté arbitrairement chez lui le 11 octobre à 8 heures du soir, par les nommés Meunier, portefaix, et Baron,ouvrier en soie, demeurant tous les deux place des Cordeliers, n° 9 ».

(Archives du Rhône, D. 107.)

**DENOJEAN (PHILIBERT)**, serrurier, né à Pont-de-Vaux (Ain), demeurant à Lyon, âgé de 41 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier instigateur. » (Tableaux.)

**DENOLLY.** V. Noly.

**DEPÉRICHON.** V. Gemier.

**DE PURES (JEAN-BAPTISTE)**, marquis, né à Lyon, y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Le marquis de PURES avait été arrêté et enfermé aux Recluses avec Delandine. Celui-ci nous apprend qu'il « avait passé sa vie à chercher à se libérer en s'endettant chaque jour davantage ; espèce de philosophe stoïque, pauvre avec de belles terres, mal logé en bâtissant de belles maisons, ne vivant que de lait et consommant une grande fortune ». (Prisons, p. 45.)

La famille de Pures était une ancienne famille lyonnaise. Elle a fourni un prêtre, connu sous le nom d'abbé de Pures, auteur de nombreux ouvrages, mais dont le nom a été sauvé de l'oubli par Boileau qui, dans ses deuxième, sixième et neuvième satires, se vengea de l'abbé, soupçonné d'avoir colporté un libelle contre lui.

(W. POIDEBAUD, Armorial, p. 537.)

**DEROCHE (BENOIT)**, chanoine, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« A prêché le fanatisme dans les campagnes. »  
(Tableaux.)

Le chanoine DEROCHE repoussa l'hérésie constitutionnelle et continua d'exercer son ministère dans la ville et dans les campagnes. Quand l'impiété rugissante eut à sa disposition la farouche Commission révolutionnaire établie à Lyon par les proconsuls de la Convention, le chanoine Deroche fut saisi, amené devant ce Tribunal sanguinaire et condamné au dernier supplice.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, *Mémoires*.)

**DEROCHE (BENOIT)**, volontaire de Thizy, né à Mardore, âgé de 21 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 23 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**DEROCHE (ETIENNE)**, 66 ans, ex-bénédictin, à Lyon, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Né en 1728 de Guillaume Deroche, conseiller du roi, châtelain de la châtellenie de Saint-Laurent, et d'Anne-Françoise Paccard, il avait donc 66 ans et non 60, comme le dit le jugement.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 491.)

**DERONZIÈRE.**

V. Dupuy.

**DERVIEU DE GOIFFIEUX (CHRISTOPHE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Delandine, qui recueillait tous les souvenirs que lui remettaient ses compagnons d'infortune lorsqu'ils étaient condamnés à mort, nous apprend « qu'il avait eu le malheur de perdre le couteau que Dervieu-Goiffieu le força d'accepter en l'embrassant et en allant au Tribunal et à la mort ».

(Prisons, p. 66.)

M. Christophe DERVIEU DE GOIFFIEUX, né en 1744, de Charles et de Françoise Noyol de Sermezy, était marié à Jeanne-Jacqueline Goudret. Il avait été conseiller à la Cour des Monnaies, conseiller au Conseil supérieur de Lyon et il comparut dans cette ville en 1789. Pendant le siège de Lyon, il fut président de section.

(DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 386.)

Il était cousin de MM. Dervieu de Varey et Dervieu du Villars, qui suivent.

**DERVIEU DE VAREY (CLAUDE-JEAN-MARIE)**, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Ex-noble ayant pris part à la révolte. »

(Tableaux.)

M. DERVIEU DE VAREY, né en 1749, ancien élève de Juilly, ancien conseiller à la Cour des Monnaies, assista à l'Assemblée de la noblesse à Lyon, le 14 mars 1789, et occupa ensuite plusieurs fonctions dans cette ville. Il fut chargé d'acheter à Marseille des approvisionnements pour parer à la redoutable question des subsistances qui allaient manquer à Lyon en 1789. Il devint officier municipal dans la nouvelle organisation, le 12 avril 1790, et fut chargé de la police. Il fut aussi élu membre du district de la campagne. Pendant le siège, il portait les insignes de lieutenant-colonel, et après, il fut condamné à mort, malgré la production d'un certificat du Comité de surveillance de l'arrondissement du Rhône, ainsi conçu : « Nous réclamons le citoyen Dervieux-Varey et désirons qu'il soit rendu à ses concitoyens, parce qu'il a toujours été l'ami des pauvres et de l'orphelin, et que nous ne connaissons d'autre chose contre lui que d'être fils d'un ci-devant échevin. »

M. Dervieu de Varey avait été un des commandants de la garde nationale de Lyon, et son frère, M. Dervieu du Villars, qui suit, en avait été commandant général en 1790. Il eut son château incendié et démoli par les bandes révolutionnaires, malgré l'opposition des habitants du pays qui affectionnaient leur châtelain. Le château de Varey a été reconstruit vers 1858.

M. Dervieu de Varey avait épousé, en 1779, Jeanne-Fleury Desfours, dont il eut un fils, M. Alphonse de Varey, mort à Paris en 1849. M. Niepce (*Lyon militaire*) le dit mort sans postérité ; M. W. Poidehard (*Armorial*) dit que cette branche Dervieu de Varey s'est éteinte avec Jean-Louis-Marie-Joseph, né en 1864, mort sans alliance à Paris, le 20 avril 1894.

(Archives départementales du Rhône, Dossier 692 ; FAYARD, *Tribunal révolutionnaire* ; WAHL, *Premières années de la Révolution* ; E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly*.)

**DERVIEU DU VILLARS (BARTHELEMY-RÉGIS)**, frère du précédent, né à Lyon, commandant de la garde nationale de Lyon.

M. DERVIEU DU VILLARS naquit en 1750, de Jean Dervieu, seigneur du Villars et de Varey, et de Marie-Pauline-Anne Poujol. Il fut élevé au collège de Juilly, et cette circonstance lui sauva la vie. Sous-lieutenant dès 1766, puis lieutenant au régiment de Poitou-infanterie, il se distingua au combat de la « Belle-Poule », qui lui valut la croix de Saint-Louis en 1781. Capitaine en 1783, il prit sa retraite en 1786, à peine âgé de 36 ans, mais ayant fait 17 ans de service et obtenu

10 ans de grâce pour action, d'éclat et blessures. En février 1790, il fut nommé commandant général de la garde nationale de Lyon ; en cette qualité, ce fut lui qui prononça, pour la Fédération qui eut lieu aux Brotteaux, le 30 mai 1790, la formule du serment au pied de l'autel, où l'abbé Nizier, curé de Saint-Georges, célébrait la messe. Le commandant Dervieu marchait de succès en succès. La journée du 30 mai fut pour lui un triomphe et en même temps l'apogée de sa fortune. Quand le malheureux Lagier, soldat suisse du régiment de Sonnenberg, fut massacré à Perrache, en juillet de la même année, le commandant général Dervieu eut toutes les peines du monde à soustraire le corps du soldat à la rage de la foule acharnée. Voyant son autorité méconnue, et blâmé d'avoir laissé se produire des désordres qu'il n'avait pu empêcher, il donna sa démission. Pour des esprits agités, le plus petit incident sert de prétexte à une émeute. Une foule de huit cents ouvriers se rendit à l'Hôtel de Ville et réclama le commandant général. Comme il n'y était pas, cette foule se transporta à Oullins, chez M<sup>me</sup> Dervieu. Celle-ci reçut les émeutiers qui étaient sans armes et leur annonça que son fils, absent pour le moment, serait de retour dans 24 ou 48 heures. Les émeutiers revinrent alors aux Terreaux et acclamèrent tout à la fois Dervieu, le maire et la liberté. Pendant ce temps, on faisait circuler un bruit odieux, que Dervieu s'oubliait aux genoux de M<sup>me</sup> Rolland. Celle-ci, dans une lettre à Bancal, du 3 août, fait allusion à ce bruit et déclare qu'elle ne l'a jamais vu chez elle et qu'elle était, ce jour-là, à sept lieues de lui. « Il fut un temps, ajouta-t-elle, où je serais morte de douleur en apprenant qu'on parlait mal de moi. » M. Dervieu du Villars resta cependant en possession de la faveur populaire et fut réélu commandant général aux élections qui eurent lieu en avril 1791.

(WAHL, *passim*.)

A partir de cette époque, le rôle de M. Dervieu du Villars resterait obscur si les patientes et laborieuses recherches de M. l'abbé Bonnardet ne venaient combler cette lacune. Les biographes font erreur en affirmant que Dervieu du Villars émigra en 1792. Une dénonciation aux Archives du Rhône dit textuellement :

« ... Je certifie avoir vu le citoyen Dervieu du Villars, ci-devant commandant la garde nationale, a été sous les armes en qualité de fusilier, vis-à-vis le bassin du moulin de Perrache, le 2<sup>e</sup> jour que la ville a été attaquée et qu'il a conduit la carriole de cuisine pour aller au fond de Perrache. »

Signé : MICHAUX, notable.

Il affirme aussi que Dervieu s'était réfugié à la campagne à Oullins ou Millery vers le 14 messidor an II.

Tous les doutes sont levés quand on lit le placet que M. Dervieu du Villars présenta lui-même au Roi en 1815, placet qui se trouve dans son dossier aux Archives de la guerre et dans lequel il dit :

« Ayant encouru après le siège de la ville cinq condamnations à mort auxquelles il

« échappa miraculeusement, il se retira entièrement des affaires publiques, etc. »

Bien que nous ne trouvions pas son nom sur les jugements de la Commission révolutionnaire, nous ne pouvons mettre en doute une assertion aussi précise, car à cette époque troublée, il s'est passé beaucoup de faits qu'il est impossible de contrôler. Son sauvetage miraculeux n'est plus surprenant quand on sait qu'au collège de Juilly la co-éducation créait des liens d'une affectueuse solidarité qui se prolongeait jusqu'à la mort. Aussi, M. Vitet, dans son discours à la distribution des prix du collège de Juilly, le 31 juillet 1868, pouvait-il dire que les Julliaciens « ayant à diverses reprises, au plus fort de « nos calamités publiques, tantôt contre « l'aveuglement d'une populace en délire, « tantôt contre les soupçons et les rigueurs « du despotisme, avaient trouvé des sau- « veurs imprévus dans les plus déclarés « adversaires, par la vertu du seul mot : « Elève de Juilly ».

C'était une allusion aux divers événements de la vie de Dervieu. Il est certain que Fouché lui-même, ex-Oratorien, ancien surveillant au collège de Juilly, sauva lui aussi la vie à plusieurs de ses anciens élèves en les cachant dans sa propre maison.

(*Vie de Fouché*, par M. MADELIN, 1901.)

Un autre Julliacien, M. d'Estienne (*V. ce nom*), qui devint un jacobin influent, est cité pour avoir sauvé la vie de M. Dervieu du Villars.

Oublié de ses compatriotes dont il avait été l'idole et qui l'avaient surnommé le « Lafayette de Lyon », M. Dervieu du Villars passa dans la retraite le reste de sa vie et mourut à Millery, près Lyon, le 21 décembre 1837. Il avait été nommé, en 1825, au grade honorifique de maréchal de camp. Il avait épousé, en 1791, à Saint-Frégent (Finistère), M<sup>lle</sup> Louise-Jeanne-Nicole Denys de Kedern, dont il eut trois fils.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, auteur de : « Les Lyonnais au Collège de Juilly », Lyon, 1901.)

**DERVIEUX (JEAN-MARIE-LOUIS)**, clinail-lier, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier caserné, venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**DESCHAMPS DE BINARET (JACQUES-FRANÇOIS)**, prêtre déporté à l'âge de 34 ans.

M. DESCHAMPS, né à Lavaux-Sainte-Anne (Allier), était chanoine de Saint-Just-de-Lyon. Il fut détenu en rade de l'île d'Aix. Embarqué sur les « Deux-Associés », il fut libéré à Saintes, à une date qui nous est inconnue.

(Abbé MANSEAU, l. c., p. 352.)

**DESCHAMPS (JEAN-CÉSAR)**, officier de santé, né à Puymaurin (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, rue de la Barre, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et fusillé le 25 décembre 1793.

« Chirurgien, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Suivant M. le Dr Drivon, son véritable nom serait Décamp.

« Jean-César Décamp, fils de Joseph Décamp, bourgeois à Puymaurin en Gascogne, fut inscrit comme aspirant au titre de garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu en 1759. Il fut docteur en médecine, mais surtout chirurgien et reçu en 1774 membre du collège de chirurgie. Il ne figure pendant la Révolution que sous le titre modeste de chirurgien-major du bataillon de Louis-le-Grand (Bellecour). »  
(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

**DESCHAMPS (JÉROME)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, rue de la Barre, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**DESCHAMPS (Mademoiselle)**, une des héroïnes du siège de Lyon.

Elle avait servi dans les grenadiers et fut complimentée par Charles X, lors de son premier passage à Lyon.  
(PÉRENON, *Siège de Lyon*.)

**DESCHAMPS (PIERRE-SUZANNE)**, avocat constituant, tué à la fin du siège de Lyon, le 9 octobre 1793.

M. DESCHAMPS était né à Lyon en 1745. Il fut élu député de la noblesse de Lyon aux Etats généraux de 1789 et en devint le secrétaire. Son père, François, avait acquis la noblesse en devenant échevin en 1746. Pierre Deschamps exerçait, comme son père, la profession d'avocat et se fit une grande réputation en jurisprudence. C'est lui qui, le 14 mars 1789, dans la première assemblée des trois-ordres à Lyon, fit une déclaration sensationnelle, par laquelle la noblesse faisait volontairement abandon de ses privilèges. Dans l'Assemblée constituante, il fut bientôt un de ceux qui auraient voulu arrêter la marche de la Révolution. Voyant son impuissance à remonter le courant, il se retira à la campagne et ne parut plus aux séances. Son absence fut remarquée; on le déclara démissionnaire. En 1793, il prit une part active à la défense de Lyon. Nous pensons que c'est lui qui remplissait les fonctions d'accusateur public à la Cour martiale. Il fut blessé mortellement le 9 octobre, en cherchant à s'échapper avec les colonnes de Précý et de Virieu. Il mourut, dit-on, au pied d'un arbre, dans la forêt d'Alix.

M. Deschamps avait été membre de l'Académie de Lyon.

(J. BONNEL; WAHL, I. C.)

On explique la démission de M. Deschamps comme suit :

« La municipalité de Lyon écrit à l'Assemblée constituante pour témoigner ses alarmes sur la conduite de M. Deschamps et la prier de le rappeler auprès d'elle (2 avril 1790). Douze jours après, M. Deschamps écrit que sa santé l'obligeait à demeurer à la campagne. Cette lettre fut regardée comme l'offre de sa démission et considérée comme telle. »

M. Pierre-Suzanne Deschamps avait épousé à Lyon, le 20 février 1781, M<sup>lle</sup> Claude-Charlotte de Riverie, fille de Barthélemy-François de Riverie et de Marguerite Bourdin de Vernon.

(H. DE JOUVENCEL, I. C., p. 391.)

**DESCHOULE (ANTOINE)**, domestique, né à Duerne (Rhône), demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire armé. »  
(Tableaux.)

**DESCOMBES (MÉTAYER-)**, avocat, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Les dénonciations contre M. MÉTAYER-DESCOMBES étaient acharnées; on les trouve résumées dans une note du Comité révolutionnaire de Montbrison comme suit :

« Denis MÉTAYER-DESCOMBES, homme de loy, 53 ans, riche.  
« Grenadier parmi les muscadins de la dernière formation, aristocrate boutonné, il a lu, à la section des pénitents, une prétendue correspondance du général Nicolas faisant croire aux patriotes et autres citoyens qu'ils doivent tous être égorgés.  
« Il s'est caserné avec les muscadins.  
« Il provoqua les grenadiers chez Lattard du Chevalard à aller sur Boën et proposa d'incarcérer ceux qui n'iraient pas; il a assisté à toutes les orgies qui ont eu lieu chez Du Chevalard; il y a tenu les propos les plus contre-révolutionnaires. Il est allé à Sury avec les muscadins, a crié contre le jugement de Capet et Louis XVI. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Denis Métayer-Descombes était fils de noble Estienne Métayer-Descombes, notaire royal de Saint-Galmier, puis conseiller du roi en l'élection de Montbrison. Cette famille était composée de douze enfants.

(Communication de M. H. FORISSIER.)

En 1790, il était président du district de Montbrison. Mais on trouve un homonyme, peut-être un de ses frères, membre du Comité révolutionnaire.

DESEMONT.

V. Dessemont.

DESFARGES.

V. Gourre (Dame).

DESGEORGES père (JEAN-THOMAS), notaire à Saint-Martin-Lestra (Loire), né à Montbrison, âgé de 53 ans environ, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 21 décembre 1793.

Les listes ne donnent pas l'âge de M. DESGEORGES père et le font naître à Saint-Martin-Lestra au lieu de Montbrison. Nous devons ces rectifications et quelques-uns des renseignements qui suivent au sympathique et obligeant docteur de Saint-Martin-Lestra, M. Monneret, dont M. Desgeorges père est le trisaïeul maternel.

Né probablement en 1740 (ses parents, Claude Desgeorges et Jeanne Brizat, s'étaient mariés à Montbrison en 1739), M. Jean-Thomas Desgeorges finissait son cours au Palais de Montbrison en 1767 et vint s'établir à cette époque à Saint-Martin-Lestra comme notaire royal ; sa nomination officielle est de l'année 1768.

« En 1773, un édit du roi, d'après ce que rapporte M. Broutin dans son *Histoire de Feurs*, ayant supprimé, dans les environs de la chàtellenie de Feurs, plusieurs chàtellenies qui, pour la justice, relevaient de Saint-Etienne, la chàtellenie de Feurs prit une certaine importance et il fallut désigner de nouveaux avocats ou procureurs. M. Desgeorges joignit alors à son titre de notaire royal, celui de procureur à la chàtellenie de Feurs. »

La condamnation de M. Desgeorges père nous offre un cas remarquable de l'injustice révolutionnaire du Tribunal de Feurs. Il fut condamné à mort « pour avoir assisté au « jury du jugement à l'époque de la mort de « Chalier dans la ville de Lyon, et pour avoir « fréquenté les Muscadins lorsqu'ils y ont « commis leur forfait ». Or, M. Fayard a découvert dans les Archives de la Cour d'appel de Lyon que « Desgeorges père s'était « abstenu de siéger lors du jugement de « Chalier en disant qu'il avait des affaires « particulières ». Il y eut de nombreuses et graves erreurs ; nous en citerons quelques-unes, mais beaucoup ont dû échapper à la sagacité des chercheurs.

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 210.)

M. Desgeorges père perdit la vie en même temps que le comte Dubourg de Saint-Polgues ; ils furent tous les deux, seuls ce jour-là, immolés à Feurs par le feu, le 21 décembre 1793.

Marié avec Jeanne Molon le 19 octobre 1770, M. Desgeorges père eut huit enfants, trois filles et cinq garçons, dont l'aîné, Jean-Pierre-Thomas, qui suit.

DESGEORGES (JEAN-PIERRE-THOMAS) fils, acquitté le 23 novembre 1793, par la Commission de justice populaire de Feurs.

M. Jean-Pierre-Thomas Desgeorges était le fils aîné du précédent et âgé de 20 à 24 ans environ. Son acquittement est motivé par les considérants suivants :

Le Tribunal déclare :  
• Qu'il est constant que Jean-Pierre-Thomas Desgeorges fils a été armé et caserné un seul jour avec les rebelles dans la ville de Montbrisé ; mais qu'il n'est pas constant qu'il ait participé aux complots... ;  
• En conséquence, l'acquitte de l'accusation ;  
• Ordonne que Jean-Pierre-Thomas Desgeorges fils sera élargi sur le champ. »

(Archives du Rhône, L. X.)

Malgré ce jugement, il n'est pas douteux que M. Desgeorges fils se joignit à la colonne expéditionnaire des Lyonnais en Forez, prit une part vaillante au glorieux combat de Salvizinet et rentra dans Lyon avec la colonne lyonnaise. Pendant le siège, le jeune Desgeorges fut blessé, et, après le siège, ramené sans doute à Feurs, où il fut acquitté sous les prénoms de Jean-Pierre-Thomas. Signalé comme ayant disparu on pourrait se demander si c'est bien lui qui fut acquitté, s'il n'avait pas été le seul de sa famille en âge de porter les armes ; il a peut-être été acquitté sous prétexte de maladie sans comparaître devant le Tribunal à cause de ses blessures dont il est mort quelque temps après. Mais, ce qui est extraordinaire, c'est qu'on ne sait ni où, ni quand il est mort.

(Communication de M. le Dr MONNERET.)

DESGRANGES (FRANÇOIS), 58 ans, procureur à Villefranche, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. François DESGRANGES était né à Tancon (Saône-et-Loire).

(P. MONTARLOT, l. c., p. 505.)

DESJOYEUX père (CLAUDE), emprisonné à Saint-Etienne et mis en liberté sans jugement.

M. DESJOYEUX père, propriétaire à la Pareille, fit partie de l'Assemblée municipale de Montaud, dont la création est due au roi Louis XVI en 1787. Délégué aux Etats provinciaux, il fut en cette qualité électeur du Tiers à l'Assemblée de Montbrison en 1789. Il fit aussi partie du Jury de Saint-Etienne en avril-juin 1792, entièrement composé de notables feuillants. Lorsque Javogues fit établir la liste des riches, la fortune de M. Desjoyeux fut évaluée à 130.000 livres et sa taxe fixée à 30.000. Le 13 nivôse an II, M. Desjoyeux dut verser une taxe provisoire de 6.000 livres et, le 14 pluviôse suivant, il fut arrêté et écroué dans les prisons de Saint-Etienne, suivant le registre d'écrou conservé aux Archives municipales de Saint-Etienne. L'ordre venait du citoyen Pignon, accusateur public, qui avait un carnet de fiches dont le n° 74 portait : « Desjoyeux père, du lieu de la Pareille, détenu à Commune-d'Armes ; riche égoïste, ayant eu un fils qui a été canonnier à Lyon pendant tout le siège ». (Archives du Rhône.) Il faut remarquer que

M. Desjoyeaux père fut emprisonné même après avoir soldé sa taxe provisoire : 1.000 livres le 7 nivôse et 5.000 livres le 14 nivôse, sommes qui furent versées par lui-même ou par sa femme, née Marie CORTE ou COSTE. On ne voit pas pour quel motif il fut incarcéré ; si ce n'est peut-être parce que son fils cadet, Barthélemy, qui suit, avait servi dans l'armée lyonnaise.

Tous ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. Claude-Noël DESJOYEUX, qui ajoute l'anecdote suivante sur son trisaïeul :

« Une tradition de famille, transmise en ligne directe par les trois générations qui nous séparent, veut qu'il ait fait partie du grand convoi de Feurs, le 25 nivôse (14 janvier 1794), et que Javogues soit venu à la Pareille, ait réquisitionné la voiture de mon trisaïeul et se soit fait conduire par le propre fils de la victime mon arrière-grand-père. Chemin faisant, remarquant l'air triste du jeune homme, il lui en aurait demandé la raison :

« Comment pourrait-il en être autrement, aurait dit mon bisaïeul, mon père va être guillotiné un de ces jours. »

— Si tu me conduis vite, aurait dit Javogues, je lui fais grâce. » Et mon trisaïeul aurait eu cette fois la vie sauve, grâce à cet incident. »

Pour que cette tradition fût exacte, il faudrait que M. Desjoyeaux eut été arrêté une première fois, ce qui est bien possible, mais on n'en trouve pas trace, car l'arrestation citée plus haut est postérieure au sinistre convoi des Stéphanois. D'ailleurs, la libération de M. Desjoyeaux est elle-même postérieure au départ de Javogues pour Paris ; elle eut lieu le 7 ventôse (25 février), à la suite d'une visite officielle des prisons, ordonnée par le représentant Girard. (*Mémorial 1897.*)

**DESJOYEUX (BARTHÉLEMY)**, fils cadet du précédent, demeurant à Saint-Etienne, rue de la Pareille, canonnier de la garde nationale, mis en liberté.

M. DESJOYEUX fils prit une part brillante à la défense de Lyon, comme canonnier. Il était parti de Saint-Etienne avec MM. Praire de Nézieux et Chapon, capitaines ; Palluat de Besset, lieutenant de la garde nationale ; Joseph de La Tour-Varan, André Neyron, Gerbe de Tours, Muguet de Varanges, Thollière du Champ, Vincent de Soleymieux, Vincent de Vaugelas, Lardet, Jourjon, etc.

Après les sommations faites aux Lyonnais par Chateaufort-Randon, une des bombes des batteries de la Guillotière, raconte M. BITTARD DES PORTES dans son beau livre : *L'Insurrection de Lyon en 1793* (p. 463, d'après une communication de M. Claude-Noël Desjoyeaux), mit le feu à l'hôpital militaire où se trouvaient de nombreux blessés. L'un d'eux, qui appartenait à une des meilleures familles du Forez, Barthélemy des Joyeaux, pour échapper aux flammes, sauta par la fenêtre. Il se dirigea sur Oullins où se trouvait une partie du bataillon de Montbrison, mais à peu de distance il rencontra une patrouille de soldats de la Convention et, pour lui échapper, il dut traverser le Rhône à la nage à la faveur de la nuit. Des Joyeaux tenta vainement de rentrer dans Lyon alors complètement cerné. Il revint dans le Forez et resta longtemps caché dans les grands bois qui s'étendent

aux pieds des Cévennes, entre le Pilat et le Mézenc, cherchant à recruter, parmi les paysans, des défenseurs pour la cause lyonnaise et à pénétrer avec eux dans la ville en forçant les avant-postes. Ses efforts devaient être infructueux. Revenu à Saint-Etienne et dénoncé, Barthélemy des Joyeaux fut arrêté, emprisonné et ne recouvra sa liberté qu'après une longue détention. »

Nous ne trouvons pas la date de son arrestation, mais il figure dans les notes de Pignon sous le n° 47, comme suit :

« DESJOYEUX fils, maître de carrière, demeurant à la Pareille. — Absent. — D'Armes-Commune. — Il a été à Lyon canonnier pour les rebelles pendant le siège, il a toujours vexé les vrais patriotes. »

M. Barthélemy Desjoyeaux fut mis en liberté le 17 fructidor an II (3 septembre 1794), par un arrêté de Reverchon, Laporte, Charlier et Pochol, représentants du peuple. (*Communication de M. Claude-Noël DESJOYEUX.*)

**DESMARAIS (JEAN-FRANÇOIS)**, clincailler, né à Lyon, y demeurant, rue Dupin, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

**DESMARAIS (JEAN-MARIE)**, clincailler, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

**DESMARAIS (LAMBERT)**, élève en mathématiques, né à Lyon, y demeurant, place Neuve, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (*Tableaux.*)

Une note indique « qu'il était chez le citoyen Chasautier (?), rue Saint-Jean, n° 50, et qu'il avait porté les armes pendant le siège dans le bataillon de rue Neuve. »

(*Archives du Rhône, D. 197.*)

**DESNOYÉ (CLAUDE-ÉTIENNE)**, 32 ans, prêtre, demeurant à Pouly (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il faut, sans doute, lire Pouilly.

**DÉSORMEAUX fils (JEAN-BAPTISTE)**, commis toilier, né à Cadix (Espagne), demeurant à Lyon, rue des Bouquetiers, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**DESPAREAUX (JEAN-BAPTISTE)**, directeur des étapes, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant écrit des lettres inciviques. »  
(Tableaux.)

**M. DESPAREAUX** ou **DESPARRO**, directeur des transports militaires de la République à Lyon, était en fonction au moment où le Conseil général de la commune de Lyon faisait arrêter 12.000 boulets arrivés le 27 juin 1793, venant d'Auxonne et destinés à l'artillerie de Grenoble. M. Despareaux fit une réclamation auprès de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire, qui avait concentré tous les pouvoirs du département pour s'opposer aux iniques décrets de la Convention nationale.

Cette Commission, dans sa séance du 6 juillet 1793, déclarait, sur l'avis de ses Comités, que « le département de Rhône-et-Loire ne pouvait plus, sous aucun prétexte et sans une responsabilité majeure, arrêter des munitions de guerre qui, d'un moment à l'autre, pouvaient devenir d'une nécessité absolue pour les armées : qu'en bons républicains, nous devions, au contraire, prouver à nos braves frères d'armes sur les frontières, que nous sommes incapables de mettre le plus léger obstacle au succès de nos armes, que nous pensons assez bien des troupes républicaines et de nos braves camarades, pour être intimement convaincus qu'ils ne feront jamais usage, contre leurs frères du département de Rhône-et-Loire et de tous autres départements, des armes dont nous faciliterons de tous nos moyens la translation. » (GUIGUE, Cons. gén., t. II, p. 384.)

Cette générosité, qui a été souvent reprochée aux Lyonnais comme une faiblesse, n'a pas empêché la Convention de traiter Lyon en ennemie et de décréter sa destruction.

**DESPLACES (AMÉDÉE)**, commis toilier, né à Faucigny (Haute-Saône), demeurant à Lyon, rue des Bouquetiers, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**DESPLANTES (MARGUERITE)**, hôtelière, née à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgée de 38 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

« A reçu chez elle les rebelles pendant le siège, à l'effet de leur donner la facilité de combiner l'assassinat des patriotes. »  
(Tableaux.)

**M<sup>me</sup> DESPLANTES** était mariée à Pierre-Ferdinand Gavot. M. Gavot était né au château

d'Hervier (Vendée), le 27 novembre 1756. Ancien élève du collège de Juilly, il avait été dragon d'Artois, puis sous-lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Pologne. Ce régiment, seulement de passage à Lyon, y était arrivé le 15 août 1792 et devait en repartir le 24. Mais sur des dénonciations perfides, la veille du départ, pendant la nuit, neuf officiers et quarante-huit cavaliers furent arrêtés, les cavaliers jetés dans la prison de Saint-Joseph, les officiers incarcérés dans la prison de Roanne et ensuite transférés à Pierre-Scize. Le prétexte de cette incarcération était qu'on soupçonnait ces officiers de chercher à entraîner leurs hommes à émigrer. Le bruit s'en répandit dans la ville et une foule armée, toujours prête à l'émeute, se rendit à Pierre-Scize pour massacrer les officiers « ces abominables coblenciers, traîtres à la patrie ».

Huit officiers furent mis à mort, un seul réussit à se sauver, c'était Gavot. Au bruit de l'émeute qui a forcé l'entrée du château, Gavot cherche une issue, saute par une fenêtre dans la petite cour, où un vieillard aliéné qui était délégué depuis 48 ans, lui ouvre un égout pour le cacher. Quand les égorgeurs furent éloignés, Gavot retiré de sa cachette fut recueilli par le gouverneur, M. Régnault de Bellescize, qui le fit conduire à Lyon, dissimulé dans sa voiture par les robes des dames. A Lyon, Gavot trouva un refuge à l'hôtel du Midi, tenu par Marguerite Desplantes, propriétaire de l'établissement. Ainsi que le dit M<sup>me</sup> des Echerolles, l'amour naquit de la reconnaissance. Gavot épousa Marguerite, quoiqu'elle eût déjà un fils et une fille d'un premier mariage. Le mariage fut célébré le 27 novembre 1792.

Quand Lyon organisa sa résistance aux odieux décrets de la Convention, Gavot fut un des premiers à s'enrôler dans les chasseurs de Précý. Sa brillante conduite dans le combat de Perrache, le 29 septembre 1793, lui valut le grade de lieutenant-colonel. Il fit partie des 700 braves qui tentèrent, le 9 octobre, de traverser les lignes des assiégeants. Atteint de plusieurs coups de feu, en se dirigeant sur Poleymieux, il fut obligé de s'arrêter dans les bois, où il dut expirer peu après.

M<sup>me</sup> Gavot-Desplantes ne survécut pas longtemps à son mari. Restée à Lyon, elle y fut arrêtée et condamnée avec douze autres femmes et un prêtre, pour n'avoir pas voulu dire où était son mari dont elle n'avait aucune nouvelle et qui était déjà mort, et parce qu'on la soupçonnait d'avoir reçu des émigrés dans son hôtel.

(E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly* ; Alexandrine DES ECHEROLLES, *Une famille noble sous La Terreur*, nous avons complété cette notice avec des notes communiquées gracieusement par M. L. de Combes et publiées dans les *Nouvelles Littéraires*.)

**DES POMEYS.**

V. Groseliet.

**DES RIOUX (MARC)**, dit Messimy, rentier, ancien procureur au Parlement de Dombes, né à Trévoux (Ain), demeurant à

Lyon, rue des Farges, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Vice-président de section, a donné 400 livres pour l'envoi des commissaires à Paris, à l'effet de travailler à discréditer la Convention. » (Tableaux.)

Sur le jugement, son nom est écrit *Deyriou*.

M. Marc DES RIOUX, comte de Messimy, était marié à Jeanne-Elisabeth Le Mercier. (DE JOUVENCEL, l. c., p. 686.)

DESRUES (JACQUES), 52 ans, prêtre à Saint-Julien-la-Vêtre (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. l'abbé Jacques DESRUES fut écroué à Saint-Etienne le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), avec la qualité de ci-devant curé. Il fut transféré à Feurs et ensuite à Lyon. Originaire de Saint-Julien-la-Vêtre, il avait été curé de Charly de 1784 à 1789.

DESSEMONT (PIERRE), ouvrier en soie, né à Lyon, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 15 novembre 1793.

« Membre de la Commission départementale. » (Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

M. DESSEMONT était accusé « d'avoir pris part et assisté aux délibérations liberticides de la Commission départementale. » (GONON, Bibliographie, n° 1513.)

DESTANDEAU (BENOIT), rentier, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), demeurant à Feurs, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« A fourni des subsistances aux rebelles et s'est rendu avec eux, au mois de septembre, à Lyon. » (Tableaux.)

M. DESTANDEAU était un ancien conseiller du roi, à Feurs. Il est caractérisé par Delandine dans ces mots : « Destandean, de Feurs, faisant le bien sans ostentation. » (Prisons de Lyon, p. 233.)

DESTELLE (MARIE), veuve de Pierre MAGNIN, 47 ans, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

DE TOURS (CLAUDE-ANTOINE-GERBES), juge, né à Saint-Didier-sur-Rochefort (Loire), demeurant à Saint-Etienne (Loire), âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Président de section, a signé des arrêtés contre-révolutionnaires et autorisé la jonction de son fils aux troupes rebelles. »

(Tableaux.)

Le Comité révolutionnaire de Boën rendait compte des démarches faites contre ce magistrat de cette façon :

« GERBES DE TOURS, homme de loi et ci-devant suppléant du Tribunal du district de Montbrison, résidant à L'hôpital-sous-Rochefort, « Il a été délivré un mandat d'arrêt contre lui, pour mesure de sûreté générale, comme suspect. Il est absent depuis le moment de la mise à exécution du mandat, qu'il prévint par la fuite. On peut, sur sa conduite, faire assigner (plusieurs témoins). »

M. DE TOURS, avocat, ancien échevin, juge criminel et membre du district de Saint-Etienne, était un homme intègre et respecté de tout le pays. Delandine le dit : « bon père, bon époux, laissant de nombreux enfants dans la douleur ». Il était, en effet, père de sept enfants. Son fils aîné avait pris une brillante part à la défense de Lyon, en qualité de maréchal des logis de la cavalerie lyonnaise. Cefut une des causes de son arrestation. M. de Tours avait eu pour collègue au Tribunal du district de Saint-Etienne un misérable, nommé Pignon, dont il avait été le bienfaiteur et qui fut son dénonciateur. Il fut arrêté dans son domicile à Saint-Etienne, le 14 octobre 1793. Dans la prison de Saint-Etienne, une circonstance providentielle permit que le geôlier de cette maison fut le cordonnier de sa famille, bon et excellent homme, qui lui procura tous les adoucissements que méritait sa position, au point de lui permettre d'aller tous les soirs souper avec sa famille. M. de Tours ne voulut jamais fuir, comme on le lui proposait, pour ne pas compromettre le bon et confiant Vanel (c'était le nom du geôlier).

M. de Tours fut transféré à Montbrison, puis à Feurs où il fut seulement interrogé par la Commission militaire et révolutionnaire. Mais c'était à Lyon qu'il devait finir sa longue et pénible agonie.

Un de ses neveux, nommé Edme de Tours, s'était enrôlé dans la garde révolutionnaire pour avoir la facilité de sauver son oncle : il avait obtenu un sursis dont la Commission révolutionnaire ne tint aucun compte.

M. Ballevdier (*Histoire du peuple de Lyon*, t. II, p. 395) ajoute que le jour de l'exécution de M. de Tours, un grand cri partit au pied de l'échafaud, et qu'une jeune fille tomba sans vie sur le pavé de la place. C'était un de ses enfants qu'on emporta dans une maison amie de sa famille, où elle fit une longue et douloureuse maladie.

Cette scène, qui nous avait paru, de prime abord, sujette à caution, est de tradition dans la famille : elle a été rapportée, de génération en génération, jusqu'aux arrière-petits-enfants de M. Gerbes de Tours, et elle nous est confirmée par l'un d'eux, M. Cornudet, qui nous a obligeamment communiqué en même temps les notes suivantes :

« Noble Claude-Antoine Gerbes de Tours, avocat en Parlement, juge châtelain de la Tour-en-Jarez, Saint-Jean-Bonnefonds et autres places, procureur du roi et premier

échevin de Saint-Etienne, était fils de Jean-Marie Gerbes de Tours, notaire royal et procureur d'office à Saint-Didier-sur-Rochefort, et de Jeanne de Cosseu. Il avait épousé à Saint-Etienne, le 28 juillet 1722, Laurence de Flon. Il laissa huit enfants dont cinq seulement ont laissé une postérité :

« 1° Jean-Baptiste Gerbes de Tours, représenté aujourd'hui par les familles Giraud et Granjon, de Lyon ;

« 2° Catherine-Barthélemy-Pauline Gerbes de Tours, femme de Jean-Marie-Joseph Lentillon, dont la descendance habite aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique ;

« 3° Marie-Marcelline Gerbes de Tours, femme d'Alexandre-François-Simon Clerjon de Champagny, dont la postérité est éteinte ;

« 4° Laurence-Henri-Louise Gerbes de Tours, femme de Claude-Charles Testenoire des Futs, dont la postérité existe à Lyon ;

« 5° Justine-Henriette Gerbes de Tours, femme de Michel Cornudet, dont la postérité existe à Paris.

« M<sup>me</sup> Lentillon suivit son père en prison à Feurs, et M<sup>me</sup> Testenoire, pour embrasser son père dans la prison de Saint-Etienne, dut subir des injures et des mauvais traitements de la soldatesque qui, devant sa fermeté et son attitude, dut avouer qu'elle était vraiment digne d'être une « sans-culotte ».

« M. Chrysostôme Gerbes de Tour de la Chaize, dénoncé à Boën sans résultat connu, était cousin issu de germains avec le précédent. Né à Cervières en 1733, marié à Saint-Laurent en 1763 avec Marie Payre de Bouillier, il était aussi avocat en Parlement, juge civil et criminel de la juridiction de l'Hôpital-sur-Rochefort, pays d'origine de la famille. »

(Communication de M. Cornudet, arrière-petit-fils de M<sup>me</sup> Justine-Henriette Gerbes de Tours.)

DEVEAU (ANTOINE-PHILIBERT), tisserand, né à Fourneaux (Loire), y demeurant, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

DEVERT (ZACHARIE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Grenadier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. » (Tableaux.)

DEVEYLE, compagnon de la marquise d'Yvolet. (V. ce nom.)

DEVILLE (MARIE), 46 ans, religieuse à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

En religion, sœur Marie-Thérèse, elle était une des sept carmélites qui furent arrêtées avec la sœur Anne VIAL. (V. ce nom.)

DEVINEZAC V. Julien de Vinezac.

DEYDE (DANIEL-BERNARD), marquis, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DEYRIOUX V. Des Rioux.

DIAN (JOSEPH-MICHEL), rentier, né à Lyon, y demeurant, au pied des Capucins, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. DIAN fut recteur de l'Hôtel-Dieu de 1773 à 1776. (Dr J. DRIVON, *Miscellanées.*)

Dans la généalogie dressée par M. de Jouvencel, nous voyons bien Joseph-Michel Dian, écuyer, recteur de l'Hôtel-Dieu, comparant à Lyon en 1789 ; mais, ses parents s'étant mariés en 1752, il ne pouvait avoir que 41 ans au lieu de 62 ans que le jugement lui donne.

Cette famille possédait le fief des Essarts et en portait le nom.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 401.)

DIGONNET (CLAUDE), compagnon chapelier, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, Grande-Rue, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, espion pendant le siège, cherchant à faire emprisonner les patriotes. »

(Tableaux.)

DIJON (ADRIEN-MARIE), né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), y demeurant, président du Tribunal du district, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, agent de la faction Brissot, ardent fédéraliste. » (Tableaux.)

DIOTTIE V. Liottié.

DISSELIN (JEAN-FRANÇOIS), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention (alias rue Royale), âgé de 54 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DIVOIRY.

V. Lenel-Divoiry.

DOGÉ (JEAN-BAPTISTE), domestique d'émi-gré, né à Nancy (Meurthe), demeurant à Lyon, rue de la Convention (*alias* rue Royale), âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DOMBEY (...), ingénieur à la s. de l'arm. de sûreté publique, tué à un poste avancé, pendant le siège, le 4 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

DONAT ANTOINE), marchand de parasols, demeurant à Saint-Just-les-Lyon, officier municipal, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. DONAT est qualifié marchand de parasols ou de parchemins, mais il était en réalité agriculteur, suivant la note que voici :

« Antoine DONAT, âgé de 27 ans, né à Lyon, a été simple fusilier *deux jours seulement*, a été arrêté chez lui dans la grande visite, parce qu'il avait été toujours en garde auparavant le siège, dans lequel il est reconnu qu'il n'a occupé aucun grade et a dit ne connaître dans son bataillon que... (illisible).

(Archives du Rhône, D. 127.)

Il est indispensable de remarquer que les Tableaux ne sont pas d'accord avec les renseignements fournis par sa section et il nous faut bien souligner les *deux jours* de service, qui lui ont valu la peine capitale.

DONDIN (GABRIEL), apprenti teinturier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DORIEL, DORIAL ou DORIOI (ANTOINE), huissier, né à Lyon, y demeurant, rue Simoneau, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DORY ou DOZY (JEAN), passementier, né à Saint-Genis-Terrenoire (Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

DOUBLIE (BENOITE), 50 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Elle faisait partie des onze Claristes qui furent arrêtées en même temps que la sœur Anne Vial (V. ce nom).

DOUZON.

V. Du Buysson.

DOXAT (GEORGES-ALBERT), 48 ans, ex-officier suisse, à Morillon, acquitté le 30 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DOXAT se trouvait à Lyon lors des événements du 29 mai 1793 et avait pris parti pour les sections, parmi lesquelles il s'était fait remarquer par son ardeur et son courage. Après le siège, on le poursuivit avec acharnement ; on le traduisit devant les juges plusieurs fois et il fut toujours renvoyé, comme étant citoyen d'un pays étranger, allié de la France. Arrêté de nouveau dans sa retraite à Gex, où il vivait avec sa jeune femme, il fut conduit à Lyon et jeté dans la prison des Recluses où Delandine le vit. Il avait servi presque toutes les puissances européennes et conservait sur son corps plusieurs glorieux souvenirs de ses campagnes en Prusse et en Hongrie ; c'était le type parfait du vieux soldat, bon, brave, généreux et même sensible à l'occasion. Mais la haine dont on le poursuivait le fit cette fois condamner à mort.

Le même jour, attaché à la chaîne des Lyonnais qui devaient être foudroyés aux Brotteaux, il demande pour dernière grâce qu'on lui laissât une main libre pour tenir sa pipe. Au milieu de la rue Lafont, quelqu'un lui dit : « Vous êtes Suisse, donc vous êtes sous la protection du gouvernement français, vous devriez protester. » — « Vous avez raison, répliqua le capitaine », et il se met à crier : « Je suis Souisse ! Je suis Souisse ! » répétait toujours le malheureux Doxat. Sa voix cuivrée, qui résonnait dans la rue comme une trompette, obligea l'escorte de s'arrêter. Un commissaire de section s'informe et court à l'Hôtel de Ville, d'où il revient bientôt avec un ordre de mise en liberté pour le citoyen d'un pays républicain, allié de la France.

Albert Doxat figure parmi les acquittés du 30 mars 1794. Mais son nom ne figure sur aucun des jugements condamnant à mort ; on peut expliquer cette absence par ce fait que les jugements étaient rédigés après l'exécution qui suivait immédiatement la condamnation.

En avril 1792, Georges-Albert Doyat avait déjà été fait prisonnier et transféré à Mâcon, pour être traduit devant le tribunal criminel de cette ville. Il était commandant des volontaires de la Loire, et son état civil porte : « Natif de la ville d'Yverdon, canton de Berne. »

(BALLEYDIER, *l. c.*, t. II, p. 328 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 101 ; F. COIGNET, *Siège de Lyon*, p. 149.)

**DREVET** cadet (JEAN-BAPTISTE), teneur de livres, né à Saint-Genest-Malifaux, demeurant à Lyon, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, accapareur, agioteur et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**DREVET** (PIERRE), charpentier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Grenadier, caserné, a désarmé les patriotes après le 29 mai. » (*Tableaux.*)

**DREVON** (ANTOINE), tailleur, né à Lyon, y demeurant, rue Longue, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Caporal pendant le siège, a pris les armes le 29 mai contre la municipalité. » (*Tableaux.*)

**DRINGUET.** V. *Pringuet.*

**DRIVET** (BENOIT), garçon épicier, né à Lyon (Croix-Rousse), y demeurant, rue de la Monnaie, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Bombardier et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**DRIVON** (PIERRE), prêtre, né à Lyon, y demeurant, section Saint-Nizier, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Prêtre fanatique, ayant pris part à la rébellion lyonnaise. » (*Tableaux.*)

M. l'abbé DRIVON exerçait le saint ministère dans sa ville natale. Il repoussa le serment de la Constitution civile du clergé et ne se soumit point à la peine de l'exil, portée par la loi du 26 août 1790. Les événements de Lyon lui procurèrent des espérances et un peu de liberté. Mais après le siège, il y subit toutes les infortunes de son état et mourut

dans la fusillade du 2 février 1794, à l'âge de 47 ans.

(GUILLOU, *Martyrs.*)

M. l'abbé Vachet dit que son jugement n'indique pas s'il sera guillotiné ou fusillé. Les certificats d'exécution par la guillotine sont nominatifs, et le nom de Drivon ne s'y trouve pas ; ce qui permet de croire qu'il a été fusillé ; cela est d'autant plus vraisemblable qu'il était accusé d'avoir porté les armes pendant le siège, et que tous ceux qui étaient condamnés pour ce fait étaient passés par les armes. Plusieurs auteurs disent qu'il avait 60 ans ; nous croyons qu'il n'avait que 47 ans, car il est peu probable qu'à 60 ans il eût pris les armes.

M. l'abbé Monternot a découvert le nom de Pierre Drivon sur le *Tableau des prêtres qui ont renoncé à leur état ecclésiastique* sous la date du 7 frimaire. Mais la qualification de « prêtre fanatique » qui lui est donnée dans les *Tableaux* nous permet de croire à une supercherie ou à une courageuse rétractation. (*Semaine religieuse*, 1893, t. I, p. 733.)

Cependant, sous le nom de Drevet ou Drevon, nous trouvons, dans le *Mémoire* de M. l'abbé Chezeville un prêtre cité comme parjure, qui pourrait être cette victime, le seul prêtre dont le nom approche le plus de Drivon. Voici ce qu'il en dit :

« Nous avons été témoins de l'impiété d'un Feuillant, nommé Devret ou Drevet (lisez : Drevon ou Drevet). Nous trouvâmes à Bordeaux un de ses confrères qui nous dit que cela ne l'étonnait pas, puisqu'il l'avait regardé comme un impie, qui se louait et se félicitait de son impiété. Il parle à une nièce qui avait l'oreille du nommé Parrain (c'était le président de la Commission révolutionnaire) : se croyant bien assuré de sa liberté pour le lendemain, et devant ces juges sanguinaires, il croit faire parade de son impiété, en disant que non seulement il se « dégrètailait », mais qu'il renonçait à Jésus-Christ. Parrain lui dit : « Tu es un scélérat ; Jésus-Christ a prêché le premier l'égalité et la liberté ; pour nous, nous n'y renonçons pas ; passe, tu seras guillotiné. » Ce qui fut exécuté sur-le-champ. Des témoins auriculaires vinrent, saisis d'horreur, nous le dire sur l'heure. »

(*Archives de l'Archevêché de Lyon.*)

Nous pensons qu'il faut attribuer à ce prêtre la réponse que Delandine rapporte avec quelque différence à propos d'un prêtre dont il ne donne pas le nom. Un juge du tribunal lui demandait ce qu'il pensait de Jésus : « Je le soupçonne d'avoir voulu tromper les hommes, répondit-il. » Sur cette réponse, Corchand lui dit : « Cours au supplice, scélérat ! Jésus, tromper les hommes, lui qui fut le premier, le meilleur sans-culotte de la Judée ! » (DELANDINE, *Prisons*, p. 247.)

Tous les historiens, partisans de la Révolution, se plaisent à rapporter cette réponse ; mais ils ne disent pas que ce prêtre était reconnu pour son impiété ; dès lors, on en est plus étonné.

**DRU** père (FRANÇOIS), tripiier, né à Lyon, y demeurant, port Saint-Paul, âgé de

52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a payé pour le siège et a fait caserner ses fils. » (Tableaux.)

**DRUAS** ou **BRUAS** (FRANÇOIS), cafetier, né à Lyon, y demeurant, place du Plâtre, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUAU.** V. *Ducreux.*

**DUBOIS** (ANTOINE), chapelier, né dans le département du Mont-Blanc, demeurant à Lyon, rue Petit-Soulier, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et guillotiné le 7 février 1794.

« Fusilier, a crié pour l'exécution de Châlier, que l'on faisait bien. » (Tableaux.)

**DUBOSQ** (BALTHAZAR), épicier, né à Saint-Genix (Savoie), demeurant à Lyon, montée Saint-Barthélemy, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Canonnier, enrôlé dans la force départementale pour marcher sur Paris. » (Tableaux.)

**DUBOST** (CLAUDE), horloger, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Nizier, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUBOST** (JEAN-FRANÇOIS), chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, président du département, âgé de 39 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 20 novembre 1793, et guillotiné le 1<sup>er</sup> décembre suivant.

M. Dubost avait été conseiller général de Rhône-et-Loire et présidait cette assemblée. Il avait d'abord pris parti pour la cause lyonnaise, mais il s'était rétracté avant le siège et avait reconnu l'autorité de la Convention nationale. Il obtint de cette assemblée un décret (20 brumaire) de sursis à son jugement. Cependant, Collot d'Herbois et Fouché réussirent à faire rapporter ce décret (4 frimaire) qui s'étendait à tous les cas semblables et qui amnistiait un grand nombre de Lyonnais. Ce fait montre bien avec évidence les ins-

tincts féroces de ces deux proconsuls, dont l'âme était inaccessible à la pitié et au pardon.

M. Morin (*Histoire de la Révolution, à Lyon, t. III, p. 447*), à qui nous empruntons ce détail, représente la Convention nationale, « comme trompée perfidement par Collot et Fouché, et susceptible de clémence, quand elle n'était pas entraînée par une sorte de violence morale ». Nous ferons remarquer que cette violence morale est une sorte de démence, de folie, que l'on retrouve à différentes époques dans les assemblées législatives comme dans celles de nos jours.

**DUBOST** (JACQUES), dit Coursieu, noble, sans profession, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (*alias* Saint-Dominique), âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Sans état ; grenadier caserné ; ci-devant abbé, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Nous n'avons pu trouver d'où lui vient cette qualification de « ci-devant abbé ».

Dans la généalogie dressée par M. de Jouvencel, nous voyons Jacques-Noël-Catherine DUBOST DE CURTIEUX, écuyer, né à Lyon le 7 juillet 1754, comparant à Lyon en 1789. Si c'est le même personnage, il aurait eu 39 ans au lieu de 30. (DE JOUVENCEL, l. c., p. 410.)

**DUBOST** (NOËL), ci-devant officier municipal, demeurant à Lyon, aux Célestins, âgé de 41 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 20 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**DUBOUCHET** ou **DU BOUCHET** (PIERRE), médecin et législateur.

M. DU BOUCHET, né à Thiers le 13 septembre 1737, fils d'Henri Dubouchet et d'Anne Casson, vint se fixer à Montbrison en qualité de médecin. Il y épousa, en 1774, Antoinette Dupuy, fille d'un avocat et procureur du roi.

Sa femme étant morte en 1787, il se donna la particule et contracta un nouveau mariage sous le nom de Du Bouchet avec Anne-Marie-Joseph Pudier de Brioude, fille de Claude-François, conseiller du roi, et de Marguerite-Marie Pasturel. Elle devait être parente des Pudier de Brioude (*V. ce nom*) emprisonnés à Feurs.

Elu officier municipal de Montbrison en 1790, maire en 1792. M. Du Bouchet devint successivement député à l'Assemblée législative et à la Convention où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission dans les départements de Seine-et-Marne et du Loiret, il s'y montra intolérant, fut dénoncé à la Convention et présenta lui-même sa défense.

De nouveau maire de Montbrison pendant les Cent Jours, il fut exilé comme régicide en 1816 et mourut à Constance le 14 mars 1818. (A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

DUBOUCHET. V. *Reymond-Dubouchet.*

**DUBOURG DE SAINT-POLGUES (JULES-HENRI, comte),** né à Roanne (Loire), demeurant à Saint-Polgues, âgé de 78 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 21 décembre 1793.

Le comte DUBOURG DE SAINT-POLGUES eut à subir plusieurs interrogatoires. Il se défendit énergiquement contre de fausses accusations. Il fut condamné à mort le même jour et avec autant d'injustice que M. Desgeorges père (V. ce nom). La sentence capitale l'accuse d'être « un implacable ennemi du régime républicain, un propagateur de principes attentatoires à la souveraineté du peuple, un véritable conspirateur » ; accusations formées de soupçons et non de faits. Delandine signale le comte de Saint-Polgues comme un peu bizarre, mais à qui la préparation à la mort n'a paru que celle d'un voyage. M. d'Assier confirme que « ses derniers moments n'avaient rien changé à ses habitudes journalières et à sa noble gravité » et qu'il prit de la nourriture comme pour un voyage. C'est dire que, malgré ses 78 ans, le vieux comte de Saint-Polgues mourut avec un grand courage.

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 211 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 23 ; D'ASSIER, *Monument religieux de Feurs*, p. 27.)

M. Just-Henri du Bourg de Saint-Polgues, chevalier, marquis de Bozas, comte de Saint-Polgues, né vers 1718, était fils d'Emmanuel-Gaspard du Bourg de Mathie du Crocq de Saint-Polgues. Député de la noblesse de Roanne à l'Assemblée provinciale de la généralité de Lyon en 1787, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé en 1736, n'ayant que dix-huit ans environ, Henriette-Françoise de la Roche-Aymon, qui, née en 1720, n'avait que seize ans.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 413.)

**DUBREUIL (CAPET),** dit Longchamp, 32 ans, avoué, demeurant à Bonnet-la-Montagne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DUBREUIL DE SAINTE-CROIX (PIERRE-FRANÇOIS),** noble, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(*Tablneau.*)

M. DUBREUIL DE SAINTE-CROIX, âgé, boiteux et paralytique, avait été condamné une première fois, le 22 novembre, à 6.000 livres d'amende pour les pauvres et à la détention jusqu'à la paix, par la Commission populaire de Lyon. Il avait cependant fait des déclarations qui enlevaient tout motif à une con-

damnation, et cette condamnation sévère ne fut pas suffisante aux représentants du peuple. Ils le firent de nouveau traduire devant la Commission révolutionnaire, qui le condamna à mort, comme rebelle, quoique son état de santé ne lui avait pas permis de concourir à la défense de Lyon. Cette condamnation montre bien la cupidité des bourreaux qui, en le faisant mourir, voulaient s'emparer de ses richesses, car tous les biens des condamnés à mort étaient confisqués au profit de la République. (FAYARD, l. c., p. 138.)

Nous trouvons une pétition de ce malheureux vieillard qui fut adressée à la Commission révolutionnaire par le Comité révolutionnaire de la section du Rhône.

« Le citoyen Sainte-Croix, demeurant section du Rhône, n° 213, âgé de 74 ans, boiteux et infirme, qui n'a jamais porté les armes, ni fourni aucune contribution pendant le siège de Lyon, dont le patriotisme est connu, a été incarcéré le 10 de ce mois, et se trouve détenu dans la salle d'Henry quatre, à l'hôtel de-ville, il ne connaît aucun motif de son arrestation. Son grand âge, les infirmités puisqu'il est paralytique et boiteux du côté gauche, et ses sentiments auraient dû le préserver de toute mesure de rigueur ; il est bien fondé à réclamer sa liberté, et à demander à être rendu aux soins de sa famille, qui peut seule le garantir d'une mort certaine ; il espère de la justice et de l'humanité des représentants du peuple qu'ils ne différeront pas cet acte d'humanité à la vue des certificats des médecins, et chirurgiens qui constatent l'état pitoyable où il se trouve réduit.

« Signé : Dubreuil, Sainte-Croix, Duchet, Guillet, Pallais, Antoine Glaise, Morin, Michel, curé, tous citoyens de la section du Rhône, qui ont certifié véritables les faits ci-dessus. »

(Archives du Rhône, Dossier 77.)

DUBUISSON-CHRISTOT. V. *Christot.*

**DU BUYSSON DE DOUZON (DENIS-MICHEL-PHILIBERT),** colonel de cavalerie, né à Etroussat (Allier), domicilié à Saint-Gérand-le-Puy, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins faisait suivre le prisonnier de ce renseignement ou mieux de cette fiche :

« Douzon, ci-devant comte, ex-constituant, ayant déserté l'Assemblée nationale lors de la réunion des trois ordres ; retiré et mécontent dans son district, où il a été reconnu suspect, mais trop tard. »

(Archives du Rhône, Dossier 175.)

M. DU BUYSSON, comte de Douzon, avait été brigadier de dragons (grade entre colonel et maréchal de camp) et membre de l'Assemblée de la noblesse du Bourbonnais en 1789. C'est lui qui porta la parole au nom d'une députation de son ordre pour déclarer que la noblesse renonçait à ses prérogatives. Nous ignorons s'il prit une part quelconque à la défense de Lyon. Mais il fut compris au nombre des trente-deux citoyens déclarés suspects par le Comité révolutionnaire de

Moulins, arrêtés, transférés à Lyon et condamnés à mort sans interrogatoire, sans instruction et sans examen, le jour même de leur arrivée dans cette ville.

*(Nous avons reclassé et complété cette notice par une obligeante communication de M. le comte Rougane de Chanteloup, arrière petit-neveu de M. du Buysson, comte de Douzon.)*

M. Denis-Michel-Philibert du Buysson de Douzon, né en 1736, était fils de François Dubuisson, seigneur de Douzon, et de Marguerite-Maieulle Alexandre de Beaussion. Il fut élevé au collège de Juilly. Après avoir été mousquetaire, capitaine, lieutenant-colonel et brigadier de dragons et chevalier de Saint-Louis, il se retira pour raison de santé en 1775.

Nommé commandant à Moulins, sa patrie, il eut des démêlés avec le commandant du régiment de Royal-Guyenne, alors en garnison à Moulins, à propos des honneurs à rendre aux ambassadeurs de Typo-Saïd, qui se rendaient à Versailles. Il était accusé d'être en général « dur dans sa domination et d'une morgue affligeante ». Mais justice lui fut rendue.

*(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après les Archives de la Guerre, où le nom est écrit DUBUISSON.)*

**DUCHAMP (ETIENNE)**, commis, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**DUCHAMP (JEAN-MARIE)**, boulanger né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Claire, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**DUCHAMP (JEAN-MARIE)**, garçon boulanger, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Claire, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

M. DUCHAMP est peut-être le même que le précédent, condamné deux fois, ou porté deux fois par erreur sur les jugements du 18 décembre et du 3 janvier. Il a le même prénom, le même âge, la même profession, le même domicile ; la date d'exécution, seule, diffère.

**DUCHAMP (JÉROME)**, marchand drapier, né à Cessieux (Isère), demeurant à Lyon, rue Neuve, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Arquebusier pendant le siège, accapareur et agioteur, a payé pour les frais du siège. »  
*(Tableaux.)*

**DUCHAMP (LOUISE)**, femme de Charles CHAUFFET, 37 ans, sans profession, à Villefranche, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DUCHENAU (JEAN)**, né à Biol (Isère), âgé de 27 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 11 septembre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**DUCHESNE (MARIE)**, 37 ans, religieuse à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DUCLAUX (MARTIN)**, marchand toilier, né à Lyon, y demeurant, commandant du bataillon de l'Egalité, âgé de 37 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

La fiche suivante nous renseigne sur cette victime :

« Jean-Suzanne-Martin DUCLOS, toilier, âgé de 39 ans, rue Pizay, 118, section de l'égalité, a porté les armes en qualité de commandant du bataillon, a fourni pour les rebelles 1.900 livres. »

*(Archives du Rhône, D. 127.)*

M. Martin Duclaux était marié à M<sup>lle</sup> Fleurie-Elisabeth Vincent, nièce de François Vincent (V. ce nom) victime de la Terreur.

*(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT, qui a présenté à l'Académie de Lyon, le 23 février 1908, un opuscule intitulé : « Documents, la plupart inédits, sur les victimes de La Terreur à Lyon, portant le nom de Vincent ». Gr. in-8° de 32 p., Lyon, A. Rey et Co, 1909.)*

**DUCOTÉ (BARTHÉLEMY)**, ouvrier en soie, né à Valsonne (Rhône), demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

**DUCOTÉ (PIERRE-GABRIEL)**, marchand toilier, né à Valsonne (Rhône), y demeurant, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
*(Tableaux.)*

MM. Barthélemy et Pierre-Gabriel Ducoté étaient sans doute les deux frères et furent condamnés pour avoir porté les armes pendant le siège de Lyon. Ils périrent tous les

deux dans la sauvage tuerie du 5 décembre, qui eut lieu dans la plaine des Brotteaux. Leur père, Claude-Antoine, ancien notaire, âgé de 65 ans, avait été emprisonné avec Delandine, puis acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

*(Prisons de Lyon, p. 252.)*

Un autre membre de cette famille, Pierre-Gabriel, âgé de 40 ans, juge de paix à Amplepuis, fut acquitté le 5 avril 1794, par le même tribunal.

**DUCRET (JOSEPH)**, huissier, né à Lyon, y demeurant, quai de l'Archevêché, âgé de 35 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et fusillé le lendemain.

« Correspondant de Précý. » *(Tableaux.)*

**DUCRET (LOUIS-ANTOINE)**, cultivateur, né à Montluel (Ain), y demeurant, maire de la commune, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Maire de Montluel, a envoyé des troupes pour se joindre aux rebelles. » *(Tableaux.)*

La Société populaire de Montluel avait cependant envoyé une note en sa faveur où elle disait :

• Ducré *(sic)* a toujours été à son poste ferme  
• à faire exécuter les lois et à remplir les fonctions de maire en bon citoyen. »

*(Archives du Rhône, Dossier 327.)*

Le jugement du 14 nivôse (3 janvier) dit textuellement à son égard :

• D'après l'interrogatoire subi par le nommé  
• Antoine Ducret, ci-devant maire et natif de  
• Montluel, y demeurant et lecture faite à lui  
• du réquisitoire du procureur de la commune,  
• auquel il a adhéré en son entier, la Commission révolutionnaire le condamne à mort. »

*(Archives du Rhône, L. 1666.)*

**DUCREUX, DUCRU ou DUAU (JOSEPH)**, orfèvre, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main. »

*(Tableaux.)*

Une note lui donne l'âge de 20 ans, et dit :  
• officier de Lyon, a été simple soldat, a été  
• arrêté à Lyon le 10 octobre. »

*(Archives du Rhône, D. 127.)*

**DUCREUX DE TRÉZETTE. V. Trézette.**

**DUCROS (ENNEMOND)**, cabaretier, né à Lagnieu (Ain), demeurant à Vézeronce (Isère), âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant des principes tendant à l'avilissement de la Convention. » *(Tableaux.)*

**DUCROS-PAPON DE GOUTELAS (FRANÇOIS)**, né à Marcellilly (Loire), demeurant à Marcoux (Loire), âgé de 73 ans, condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Le Comité révolutionnaire le dénonçait ainsi :

• Ducros, dit Papon de Goutelas, résidant à  
• Goutelas, commune de Marcoux, ci-devant  
• noble et seigneur très riche, aristocrate outre.  
• Il a reçu chez lui la visite des muscadins,  
• avec lesquels il s'est retiré à Montrisé. Il a  
• tenu des propos contre-révolutionnaires dont  
• déposeront... » *(Suivent les noms de douze dénonciateurs.)*

*(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)*

M. Philippe-François du Cros Papon de Montmars, chevalier, seigneur de Marcoux, Goutelas et autres places, capitaine d'infanterie au régiment de La Fère, comparant en Forez en 1789, avait épousé à Marcoux, le 28 août 1756, D<sup>me</sup> Jacqueline-Françoise La Chasse, fille de Maurice La Chasse de Morland, chevalier, conseiller du Roi et son premier avocat au bureau des finances de la généralité de Lyon, et de Jeanne Pittiot.

La famille Papon de Goutelas dont les du Cros ont relevé le nom, était originaire du Roannais et a fourni un illustre jurisconsulte, Jean Papon, qui fut lieutenant général au bailliage de Forez en 1545, et un chanoine de Monbrison. Louis Papon, qui se distingua dans les belles-lettres.

*(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)*

**DU CROZET (MARIE)**, baronne de Vaugirard, née à Monbrison (Loire), y demeurant, âgée de 43 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 23 mars 1794.

« A tenu chez elle des assemblées composées d'aristocrates, reçu les rebelles et les a excités à exterminer les troupes de la République. » *(Tableaux.)*

La baronne DE VAUGIRARD fut une des femmes les plus belles et les plus spirituelles de la société monbrisonnaise. Arrêtée comme « aristocrate » à Monbrison, elle fut transférée à Feurs et ensuite à Lyon. Traduite devant la Commission révolutionnaire sous l'inculpation d'avoir sollicité son mari à venir se joindre aux rebelles lyonnais, de recevoir ceux-ci chez elle et de faire maltraiter les patriotes, M<sup>me</sup> de Vaugirard fut condamnée à mort quelques mois après son fils, le baron de Vaugirard *(V. ce nom)*.

Une famille Buffet du Crozet a existé en Forez. Un de ses membres comparut à Monbrison en 1789. Nous n'avons pu découvrir si M<sup>me</sup> du Crozet appartenait à cette famille.

*(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)*

**DUFEU (PIERRE)**, couvreur, né au Mans (Sarthe), demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1793.

« Sergent des canonniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUFOUR (ANSELME)**.

V. *Dufour*.

**DUFOUR (JEAN)**, chirurgien, né au Houga (Gers), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Chirurgien-major des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Fils de Jean Dufour, marchand à Vouge (Gascogne), et de Madeleine Dubeney, il entra comme garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu le 31 mai 1759 et sortit en 1761.

Reçu membre du Collège de chirurgie en 1767, il paraît avoir eu des difficultés avec ses nouveaux collègues, qui furent obligés de lui restituer une somme de 2.188 livres.

(Catalogue Coste, n° 11431 ; Dr J. DRIVON, *Miscellanées*.)

**DUFOUR (JEAN-CLAUDE)**, domestique, né à Saint-André (Savoie), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Fusilier, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

**DUFOUR (JEAN-FRANÇOIS)**, marchand brodeur, né à Chambéry (Savoie), demeurant à Lyon, faubourg Saint-Clair, âgé de 55 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. » (Tableaux.)

M. Jean-François Dufour échappa à la mort par la fuite, grâce à l'issue ouverte le 11 décembre 1793 par les prisonniers dans les caves de l'Hôtel de Ville de Lyon. Il fut un de ceux qui n'ont pas été repris, malgré les recherches les plus actives et l'affichage de son signalement ainsi conçu : « Jean-François Dussourd, 50 ans, blondin, veste bleue à la hussarde, taille 5 pieds 4 pouces. »

**DUFOUR (JEAN-MARIE)**, 35 ans, prêtre à Saint-Jean-Labussière, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DUFOUR (PIERRE)**, marchand de ferrailles, né à Lyon, y demeurant, rue Raisin, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Caporal des canonniers, contre-révolutionnaire, a porté les armes contre la municipalité le 29 mai. » (Tableaux.)

**DUFOURNEL (PIERRE)**, fabricant de bas, né à Saint-Genis (Rhône), demeurant à Lyon, rue Neuve, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, ayant payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**DUFRAINE (JOSEPH)**, épicier, né à Crémieux (Isère), demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUFRECHOU (CLAUDE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note dit qu'il « restait chez son père, rue Saint-Georges, n° 4, et qu'il avait porté les armes pendant le siège comme fusilier dans le bataillon de Saint-Georges. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**DUFRECHOU ou DUFRICHON (DOMINIQUE)**, chirurgien, né à Simorre (Gers), demeurant à Lyon, place de la Trinité, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Secrétaire de section, contre-révolutionnaire et juré de jugement. » (Tableaux.)

M. Dufrechou, fils de Jean Dufrechou, maître chirurgien à Simorre, en Gascogne, avait été reçu garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1759. Il devint membre du Collège de chirurgie, conseiller et prévôt.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*.)

**DUGENNE (ANTOINE)**, homme de loi, né à Saint-Rambert (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Président du Comité de Surveillance de sa section dans la force départementale, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Les renseignements fournis par sa section sont contradictoires et lui donnent l'âge de 47 ans au lieu de 36 :

• Antoine Dugène, âgé de 47 ans, ci-devant avocat et défenseur officieux surtout des patriotes incarcérés, excepté de Rlard et Chaliier, n'a exercé aucune fonction civile et militaire, s'est caché pendant un mois pour ne pas prendre les armes, et, dans les derniers jours du siège, a été nommé distributeur de charbon de bois aux habitants peu aisés; ayant été arrêté pour avoir été président du Comité de surveillance de la section depuis le 17 mai jusqu'au milieu de juin, n'a pas contribué pour les rebelles et n'a pas signé la pétition des 20.000.

(Archives du Rhône, D. 108.)

M. DUGENNE fut recteur de l'Hôtel-Dieu de 1791 à 1793. — (D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées.*)

**DUGUET (BENOIT)**, dit Saint-Bertrand, agriculteur, né à Champ (Loire), y demeurant, officier municipal de Montbrison, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Fusilier, venu avec les muscadins pour coopérer à la rébellion. » (Tableaux.)

M. Benoît DUGUET, né en 1751, était fils de Claude-Antoine Duguet, seigneur du Bullion, et de Marie-Thérèse Boyer. Officier au régiment du duc d'Angoulême, comparant en Forez en 1789, il était le frère du suivant.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

Son frère aîné, M. André Duguet, né en 1749, marié à M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie-Claudine-Aimée Praire, officier de cavalerie, maire de Montbrison, fut élu le 23 vendémiaire an IV député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents et y siégea jusqu'en l'an VIII.

**DUGUET DU BULLION (JACQUES)**, ancien capitaine au régiment d'Angoulême, défenseur de Lyon.

M. Jacques DUGUET, écuyer, né en 1756, était le frère du précédent. Après avoir été élevé au Collège de Juilly, il devint successivement sous-lieutenant et lieutenant au régiment de Touraine, ensuite capitaine au régiment d'Angoulême. Il quitta son régiment le 1<sup>er</sup> mars 1791, quand on exigea le serment.

Pendant le siège de Lyon, il commandait, en qualité de lieutenant, un petit corps de cavalerie forézienne qui se réunit aux Lyonnais dans leur expédition en Forez, et qui s'illustra dans le combat de Perrache le 29 septembre 1793. Sa signature se trouve sur un certificat constatant le lendemain la disparition de deux cavaliers, dont l'un d'eux était M. Goulard de Curaize, dans la notice duquel nous reproduisons ce certificat.

Après le siège, séparé de la colonne Rimbert avec laquelle il sortait de Lyon, M. Jacques Duguet réussit à gagner la fron-

tière en se cachant dans une charrette remplie de paille. Entré dans l'armée de Condé comme cavalier dans l'escadron du roi, M. Duguet fit toutes les campagnes jusqu'en 1796, devint commandant de la garde urbaine de Montbrison et chevalier de Saint-Louis le 28 décembre 1814.

Son dossier au Ministère de la guerre contient le certificat suivant :

« Je me fais un devoir de certifier les services distingués que M. Duguet a rendus pendant le siège de Lyon où il était officier dans une Compagnie de cavalerie fournie par les habitants du Forez; et la bravoure qu'il a déployée lors de la sortie, jointe à l'ancienneté de ses services lui donne des droits à obtenir la grâce qu'il demande. » A Paris le 10 mai 1814, signé : PRÉCY, maréchal de camp.

Il demandait la croix de Saint-Louis qui lui fut accordée le 28 décembre 1814.

(Communication de M. l'abbé BONNADET.)

Son fils, M. Jean Duguet du Bullion, né à Montbrison en 1820 et marié à M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie-Louise Dugas de la Catonnière, est mort en 1881 à Saint-André-le-Puy, après avoir été administrateur des hospices de Montbrison et maire de Saint-André-le-Puy.

(Communication de M. le baron DUGAS DE LA CATONNIÈRE.)

**DUGUET DE CHANTEMERLE** fils cadet (PIERRE-MARIE), clerc d'avoué, âgé de 22 ans, né à Montbrison, y demeurant, condamné par la Commission militaire révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

« Fanatique et muscadin. Il était chasseur parmi les muscadins et a fait le service avec eux dans leurs courses.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. DUGUET figure sur quelques documents avec l'âge de 25 ans. Il était, sans doute, de la même famille que les précédents.

(Prisons de Montbrison, Mémorial de la Loire, 1896.)

**DUHAMEL (BENOIT)**, homme de loi, né à Bourg (Ain), y demeurant, procureur général syndic du département, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« Procureur syndic de l'Ain, a proposé aux départements voisins la réunion des commissaires dans l'infâme Lyon, pour assurer des mesures de résistance à la volonté nationale. » (Tableaux.)

**DUIVON (PIERRE)**, commis toilier, né à Saint-Maurice-sur-Loire (Loire), demeurant à Lyon, rue Marat (alias Saint-Jean), âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Duvoy était commis chez Goulard, rue Bât-d'Argent, n° 33. Sorti de Lyon après le siège, il fut arrêté à La Tour.

(Archives du Rhône, D. 108.)

**DUJAST (BARTHÉLEMY)**, âgé de 17 ans, fils d'un fabricant lyonnais, soldat héroïque du siège.

Le 2 septembre 1793, DUJAST et un autre jeune soldat, Laurensou (V. ce nom), qui servaient dans les troupes lyonnaises, sollicitèrent vivement et obtinrent du général en chef, de Précý, la permission de traverser le Rhône pour aller incendier à la Guillotière des chantiers de gros bois qui servaient de remparts aux assiégés et que l'on avait vainement cherché à détruire. Ils reçurent de M. Ravinet, capitaine d'artillerie, des fusées à incendie, qu'ils enveloppèrent de toiles goudronnées, et dont ils s'entourèrent la tête. Ils partirent à la nage et réussirent complètement leur audacieux projet, que Bosquillon (V. ce nom) avait déjà tenté.

M. Dujast vivait encore en 1824, et dès 1814, il était proposé pour la croix de la Légion d'honneur, que ce trait si beau lui faisait mériter. Charles Massas célèbre en vers cet acte d'héroïsme.

(Siège de Lyon, p. 28 et 73.)

**DULAC (JEAN-MARIE)**, prêtre, massacré près de Tarare, le 11 février 1798.

(La notice qui suit nous est intégralement fournie par M. A. Vachez, le très obligeant érudit lyonnais, qui a fait des recherches personnelles sur cet événement rapporté inexactement par la plupart des historiens. M. Vachez a recueilli lui-même les renseignements auprès de personnes ayant connu plusieurs acteurs de ce drame ; il les a contrôlés sur les lieux mêmes avec les écrits contemporains.)

« M. Dulac, originaire de Crémeaux, prêtre du diocèse de Lyon, était vicaire de Fontalmes, quand éclata la Révolution. Après avoir refusé de prêter serment, il exerça pendant plusieurs années les fonctions de missionnaire. Mais il fut arrêté en 1797, et condamné à la déportation avec quatre autres prêtres non assermentés : Oriol, Mazenod, Malgoutier et Vial.

« C'est ainsi que le 11 février 1798, jour du dimanche de la Sexagésime, il était conduit avec ses compagnons, à Rochefort, par la route de Tarare, pour être transportés à Cayenne, par une troupe de 20 à 25 gendarmes et soldats.

« Vers 10 ou 11 heures du matin, le convoi était arrivé au sommet de la montagne de Tarare, entre le hameau de la Chapelle et une auberge portant l'enseigne du Perroquet, au-dessous d'un petit bois de pins qui existe encore, où les attendait une troupe de plus de 200 jeunes gens, prévénus et armés de fusils.

« A l'arrivée des soldats et des prisonniers, les jeunes gens sommèrent la troupe d'avoir à relâcher ces derniers. Mais, au lieu d'obéir à cet ordre, un gendarme tua froidement l'abbé Dulac d'un coup de pistolet. Cet acte de provocation fut le signal d'une décharge meurtrière ; le gendarme tomba mort avec deux de ses compagnons ; un quatrième, blessé grièvement, mourut le lendemain. De frayeur, toute la troupe prit la fuite ; puis aussitôt, les quatre prêtres survi-

vants furent délivrés et recueillis chez de bons catholiques, pendant que le corps de l'abbé Dulac était ramené à Tarare, où il fut inhumé le lendemain.

« Les habitants de cinq paroisses du voisinage : Amplepuis, Ronno, les Sauvages, Saint-Apollinaire et Valsomme, furent dénoncés comme ayant pris part à cette révolte. Elles le payèrent cher. Deux habitants d'Amplepuis, Giroud et Guédon, périrent sur l'échafaud révolutionnaire. On infligea aux cinq paroisses une amende de 30,000 francs, et pendant deux mois et demi (du 15 juin au 31 août), on leur imposa une garnison de 150 soldats, qu'on dut loger et nourrir. »

(Journal de l'abbé Claude PASCAL, curé de Valsomme pendant la Révolution (1789-1801), publié, en 1891, par M. l'abbé DUPLAIN, p. 15 ; CATTIN, Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses de Lyon et de Belley, p. 58 ; Renseignements inédits, recueillis sur les lieux par M. A. VACHEZ ; l'abbé MANSEAU cite aussi ce prêtre, comme déporté à Rochefort et assassiné le 6 septembre 1791 au lieu du 11 février 1798.)

**DUMARAIS.** V. Michon-Dumaraïs.

**DUMAS (CLAUDE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue des Farges, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Prêtre fanatique, partisan de la royauté. » (Tableaux.)

M. l'abbé DUMAS, prêtre habitué perpétuel de la Primatiale ou de Saint-Just, à Lyon, se montra, lors du schisme constitutionnel, invariablement attaché à la foi catholique. N'ayant point été ce qu'on appelait fonctionnaire public et étant presque septuagénaire, il resta à Lyon malgré les dangers qu'il pouvait y courir. Après le siège de Lyon, M. l'abbé Dumas fut arrêté, livré à cette impie autant que barbare Commission révolutionnaire, qui l'envoya à la mort.

(GUILLOU, Martyrs ; CATTIN, l. c., p. 481.)

M. l'abbé MONTERNOT, auteur d'une excellente *Étude sur les Martyrs de Lyon (1793-1794)*, publiée dans la *Semaine religieuse de Lyon*, de 1894 à 1896, dit que c'est par erreur que l'abbé Guillon a fait de ce prêtre un habitué perpétuel de l'église primatiale de Saint-Jean. Dans un document inédit intitulé : *L'état des titulaires supprimés du district de Lyon qui ont reçu leur traitement pendant l'année 1791*, on trouve seulement un Claude Dumas, cadet, comme ex-perpétuel de Saint-Just (au traitement de 1,072 livres).

**DUMAS (JEAN-FRANÇOIS)**, commis, né à Mâcon (Saône-et-Loire), demeurant à Chalon-sur-Saône, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Chasseur à pied caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

« M. DUMAS, né en 1775 à Mâcon, était commis au bureau des cochés à Chalon. Il avait

servi comme chasseur à pied dans l'armée lyonnaise. Dénoncé au Comité de Salut public de Chalon « pour avoir demeuré à Lyon pendant tout le siège et porté les armes contre la République », il avait été arrêté le 24 frimaire (14 décembre) et transféré immédiatement à Lyon. »  
(P. MONTARLOT, *Les accusés de Saône-et-Loire*, p. 484.)

**DUMINGET**, commissaire dans les troupes de ligne.

M. DUMINGET fut mis en arrestation pour avoir procuré à près de 300 Lyonnais proscrits le moyen de sauver leur vie, en leur donnant des billets de sortie de l'hôpital, avec l'ordre de rejoindre leurs bataillons dans les dépôts supposés près des frontières de la Suisse. Duminget eut l'adresse de se sauver par la fenêtre de la prison, en longeant une corniche qui aboutissait à un escalier. Il le descendit tranquillement et passa devant une sentinelle qui le prit, sans doute, pour un des administrateurs.

(BALLEYDIER, t. II, p. 327 ; GUILLON, *Mémoires*, t. III, p. 90.)

Le nom de Duminget n'est consigné sur aucun jugement. Mais les annalistes disent qu'il s'était évadé en même temps que trois autres prisonniers, dont nous n'avons pas les noms. Nous en doutons. Presque tous les évadés furent condamnés à mort par contumace. Duminget ne figure pas parmi les quatre évadés du 17 janvier, dont nous avons raconté l'évasion au nom de BARGE.

**DUMONT (ANDRÉ)**, né à Tassin (Rhône), demeurant à Moulins (Allier), conseiller au présidial de cette ville, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Son signalement est donné par le Comité révolutionnaire de Moulins avec les détails suivants :

« DUMONT, ex-noble, aristocrate féroce, agent des contre-révolutionnaires, détenu depuis le mois de mars dernier, comme suspecté d'avoir fait des achats de chevaux pour les ennemis de la République. Il en avait souvent douze à quinze dans les environs de la ville. De plus, beau-frère d'un émigré, et intimement lié avec tous les gens inciviques.

*(Archives du Rhône, D. 175.)*

**DUMONT (CHARLES-JEAN)**, né à Lyon, ex-procureur en la sénéchaussée et présidial de cette ville, mis en liberté à Paris, le 29 fructidor an II (15 septembre 1794).

M. P. Montarlot (dans les *Accusés de Saône-et-Loire aux Tribunaux révolutionnaires*, p. 554) s'occupe de M. DUMONT comme propriétaire à Salornay-sur-Guye (arrondissement de Mâcon) et analyse un dossier qu'il a trouvé aux Archives nationales (W. 36,

n° 3436). Nous reproduisons son récit qui se rapporte aux événements lyonnais et qui donne une haute idée des procédés révolutionnaires.

« Dumont avait échappé aux fusillades de Lyon. Arrêté plus tard et enfermé dans les prisons dites des Recluses, il fut dénoncé par l'agent national, le 12 thermidor an II (30 juillet 1794), au représentant Dupuy comme « homme très dangereux, membre de l'«  
« fame congrès départemental et contre-révolutionnaire enragé depuis 1789 ». Dupuy l'envoya aussitôt devant le Tribunal révolutionnaire avec trente et une autres personnes, accusées comme lui d'avoir participé à l'insurrection lyonnaise et « corrompu l'esprit public ».

« Le voyage dura seize jours et fut singulièrement pénible. Aux trente-deux prisonniers de Lyon, on en avait adjoint vingt autres, provenant de l'Ardèche et de la Haute-Loire. C'était, en cette fin de siècle où les grands mots de liberté, de philosophie, d'humanité, de sensibilité, voltigeaient sur toutes les lèvres, un étrange et paradoxal spectacle que celui de ce convoi de captifs suivant les grandes routes poudreuses, comme au temps des invasions barbares. Des vieillards exténués, des femmes qui venaient d'accoucher, se traînaient douloureusement, sous l'escorte des gendarmes. Les accusés passaient la nuit dans les maisons d'arrêt ou dans les auberges. Quand ils arrivèrent à Avallon le 22 thermidor (9 août), un officier de santé constata « que tous, ou presque tous, « étaient hors d'état d'entreprendre une route « fatigante, à pied, soit par leur grand âge, « soit par nombre d'infirmités dont les femmes, « ainsi que les hommes sont atteints, telles que « goutte, attaque de nerfs, fièvre continue, « trine délicate, cors aux pieds, fièvre simple, « dysenterie, plaie, etc. » On se décida alors à les transporter dans des voitures. Ils atteignirent Auxerre le 23 thermidor, Sens le 26 et Paris le 30.

« A l'heure où leur transfèrement avait été requis, les événements des 9 et 10 thermidor étaient encore ignorés à Lyon. Quelques jours plus tard, le voyage, sans doute, eût été contre-mandé. Enfermés d'abord à la Conciergerie, les accusés furent ensuite transférés au Plessis. L'absence de toute inculpation précise entraînait leur élargissement. Il n'y eut même pas d'interrogatoire. Le 29 fructidor (15 septembre), un arrêté du Comité de sûreté générale prononçait la mise en liberté de Dumont « à la charge par « lui de tenir une conduite plus civique que du « passé, sous peine de réincarcération ». Il chargeait en même temps l'agent national de Mâcon « de réclamer l'accusé dans toutes les maisons « d'arrêt où il avait été transféré ». On avait évidemment perdu de vue son emprisonnement à Paris, car, le 15 vendémiaire an III (6 octobre), ce même agent national, François Roberjot, invitait à son tour l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire « à faire faire la « recherche de Dumont dans les maisons de « justice et à le faire jouir de la liberté ».

*(Les Accusés de Saône-et-Loire..., p. 554-556.)*

**DUMONTE.**

**V. Loreton.**

**DUMONTET (ANTOINE)**, voiturier, né à Lyon, y demeurant, rue des Bouchers, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« A porté dans un bateau des matières combustibles pour mettre le feu au pont de la Pape. »  
(Tableaux.)

**DUMORTIER (HIPPOLYTE)**, passementier, né à Lyon, y demeurant, place de la Fromagerie, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Chasseur, sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

**DUMOULIN (JEAN-BAPTISTE)**, fabricant de soie, né à Crémieu (Isère), demeurant à Lyon, place Saint-Pierre, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Canonnier, a fait le service pendant tout le siège. »  
(Tableaux.)

**DUMYRAT (LE CHEVALIER)**, créateur et organisateur de la garde nationale de Roanne, en juillet 1789.

La plupart des membres de cette famille furent notés comme suspects avec les indications suivantes :

DUMYRAT mère (?).  
DUMYRAT fils aîné, ci-devant noble, égoïste, n'a rien fait pour la Révolution.  
DUMYRAT fils cadet, ci-devant noble, égoïste.  
DUMYRAT fils jeune, ci-devant noble, égoïste.  
DUMYRAT, née Bourlier (fille et sœur des deux victimes de ce nom).  
DUMYRAT (Crary ou Clary), ne s'est pas montré pour la Révolution.

La maison des Dumyrat existe encore, presque en face de l'église Notre-Dame des Victoires, à Roanne, avec leurs armoiries et la date de sa construction (1754, croyons-nous).

(Communication de M. l'abbé PRAJOUX.)

**DUNAND (ANTOINE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 29 novembre 1793, et exécuté le 1<sup>er</sup> décembre.

M. l'abbé DUNAND, vicaire de la paroisse d'Ainay, à Lyon, au commencement de la Révolution, s'était laissé séduire par les doctrines de son curé, M. Charrier de la Roche (V. ce nom), qui était devenu membre de l'Assemblée constituante et évêque intrus de Rouen. M. l'abbé Dunand fit le coupable serment ; mais, bientôt agité de remords à la vue de tant de prêtres fidèles, il le rétracta. La rétractation était alors un signal de mort. Il fut arrêté aussitôt et condamné à mort le 29 novembre. (L'abbé Guillon dit par erreur le 15 décembre.)

Mais le jugement donné à sa condamnation une couleur politique « pour avoir été membre du Comité de surveillance de sa section ».

M. l'abbé Dunand eut le courage bien louable pour une époque si troublée, de rétracter son serment, de monter sur l'échafaud d'un pied ferme et de renouveler d'une voix haute sa rétractation, demandant pardon aux assistants du scandale qu'il avait donné en adhérant au schisme. M. l'abbé Guillon le compare à saint Hippolyte qui, autrefois, après s'être engagé dans le schisme des Novatiens, était revenu tout à coup de son égarement. Cependant, Hippolyte n'était point sous le coup d'une mort imminente, tandis que l'abbé Dunand avait sous les yeux la hache homicide qui, au milieu d'une populace altérée du sang des prêtres, se montrait levée, impatiente d'imposer à notre abbé un silence éternel !

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, *Mémoires*, p. 481. M. l'abbé MONTERNOT, auteur d'une « Etude » dans la « Semaine Religieuse » du 2 mars 1894, p. 407, note 1, dit qu'avant sa rétractation, M. l'abbé Dunand était curé constitutionnel de Saint-Pothin, à Lyon, avec un traitement de 4.000 livres.)

**DUNIER (PHILIBERT)**, chasseur du bataillon de Rue-Neuve, né à Lyon, tué pendant le siège, le 21 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**DUON (MICHEL)**, dessinateur, né à Lyon, y demeurant, faubourg Saint-Clair, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**DUPAQUET (PIERRE)**, marchand drapier, né à Yenne (Savoie), demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Correspondant des émigrés et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**DUPERREY (LOUIS)**, papetier, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (alias Saint-Dominique), âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une note des *Archives du Rhône* dit : « a été simple fusilier dans les chasseurs à cheval, a été arrêté chez lui par le citoyen Richard, commissaire, le 12 octobre 1793 ».

(Dossier 127.)

**DUPERRET.** V. Faure.

**DUPEUPLE (CLAUDE)**, chasseur du bataillon de la Liberté, né à Montrottier (Rhô-

ne), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**DUPHOT (MATHIEU-LÉONARD)**, général, né à Lyon, en 1769.

Le général DUPHOT doit trouver ici une place comme victime de la Révolution, à laquelle il s'était attaché. La Révolution l'avait élevé, en neuf ans, de simple soldat au grade de général et c'est en voulant faire une révolution à Rome qu'il y périt en 1797.

Le jeune Duphot dut sa fortune aux prêtres de l'Oratoire qui, l'ayant remarqué, à l'âge de huit ans, comme un enfant qui « promettait merveille », lui firent donner une bourse au Collège de Juilly. Fils d'un maître maçon, l'enfant y fit de rapides progrès : il obtenait « les hautes places et les prix remarquables ». A la sortie du Collège, en 1785, il s'engage au 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et gagne rapidement tous ses grades, jusqu'à celui d'adjudant général (mars 1794). Il avait fait partie des volontaires du Cantal depuis janvier 1793 jusqu'au mois d'août de la même année. Peut-être a-t-il combattu contre Lyon, sa ville natale, comme l'a fait Suchet ?

L'année suivante, on trouve Duphot adjudant-général à l'armée des Pyrénées, se signalant d'une manière éclatante devant Saint-Fernando-de-Figuières le 17 octobre 1794. Marchant de succès en succès, le général Duphot est en Italie, en 1796, et bientôt fiancé à M<sup>lle</sup> Clary, sœur de M<sup>me</sup> Joseph Bonaparte. La veille de son mariage, le 28 décembre 1797, éclate à Rome une émeute qui s'est faite, dit-on, sur ses conseils et sur les excitations du statuaire Cerrachi et du notaire Perugin Agretti. Il y est assassiné, déchiré par les baïonnettes, dépouillé et recouvert de pierres par la foule. De tous les documents français ou italiens, M. Joseph Vingtrinier est arrivé à tirer cette conclusion : que le général Duphot, républicain ardent, a voulu tenter une révolution à Rome, sachant que le Directoire ne la désavouerait pas, qu'il s'est mis à la tête des patriotes romains, et s'il a été tué dans la mêlée, c'est qu'il l'a bien cherché.

Sa fiancée, M<sup>lle</sup> Clary, épousa plus tard Bernadotte et devint reine de Suède.

Le Directoire promit de tirer une éclatante vengeance de cet assassinat. Berthier s'empara de Rome le 11 février 1798, et on fit à Duphot des funérailles solennelles.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans exprimer les regrets que nous cause cet événement. L'invasion de Rome permit aux persécuteurs de piller le Vatican, d'enlever et de brûler ses précieuses archives, celles que Pie VI avait formé avec les manuscrits venus de France et rapportant les actes des prêtres, religieux et laïques des deux sexes, mis à mort pour la cause de la religion. Perte déplorable qui nous prive à jamais d'un grand nombre d'actes des Martyrs de la foi !

(E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly* ; GUILLOU, *Martyrs*.)

**DUPIÉ (JEAN-CLAUDE)**.

V. *Pupier*.

**DUPIN (FRANÇOIS)**, brigadier de genlarmérie, né à Satillieu (Ardèche), demeurant à l'Arbresle (Rhône), âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Maréchal des logis de gendarmerie, venu de l'Arbresle pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

**DUPIN (PIERRE)**, maître d'armes, né à Satillieu (Ardèche), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

MM. François et Pierre Dupin étaient probablement les deux frères. Ils furent arrêtés, poursuivis et condamnés à mort comme suspects de fédéralisme.

(Communication de M. le D<sup>r</sup> Francus.)

On a donné le nom de fédéralisme à un projet, attribué à tort ou à raison aux Girondins, de rompre l'unité nationale et de transformer la France en une fédération de petits Etats. Au Club des Jacobins, on agita gravement la question du fédéralisme et on souleva mille fureurs contre les Girondins.

(THIERS, *Histoire de la Révolution. Convention nationale, ch. 1<sup>er</sup>.*)

**DUPLAN (FRANÇOIS-MARIE)**, boulanger, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Adjudant sous-officier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUPLATRE (JEAN)**, cabaretier, né à Lyon, y demeurant, place des Carmes, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Fusilier, espion des rebelles, maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

**DUPLAY (JEAN)**, maire de Jonzieux (Loire), emprisonné à Rive-de-Gier, en 1794.

M. Jean DUPLAY, fils de Claude Duplay, établi à Rebaudes, et de Marie-Anne Defours, de Saint-Just-Malmont, avait épousé Marie-Julienne de La Vialle dont il eut neuf enfants.

Dénoncé pour incivisme et pour avoir caché des prêtres, il fut enfermé d'abord à Saint-Etienne puis transféré à Rive-de-Gier, où la chute de Robespierre lui ouvrit les portes de la prison.

« Jean Duplay, en raison de sa haute situation dans la commune de Jonzieux, n'avait pu se refuser à être officier municipal et ensuite maire. Mais il ne se rendait pas aux séances du Conseil, et ses collègues, qui étaient presque tous de braves gens, en faisaient autant. Aussi, l'agent national enrageait-il de se trouver ordinairement seul à la mairie et de ne pouvoir délibérer sur les moyens « de purger le pays des prêtres réfractaires qui l'infestent et disent la messe dans des réunions auxquelles assistent quatre cents, sept cents, mille et douze cents personnes ; ce qui ne peut avoir lieu, ajoutent les rapports de l'agent national, que par l'incivisme et la tiédeur des membres du Conseil ».

M. Jean Duplay fut le père de M. l'abbé Jean-Louis Duplay, ancien supérieur du Grand Séminaire de Lyon, dont la vie a été magistralement écrite par M. l'abbé J.-M. Chausse, où nous avons puisé ces quelques notes.

La famille Duplay est encore représentée directement ou indirectement par les familles Duplay-Balay, Sovignet, Massardier, etc.

Des renseignements supplémentaires que M. l'abbé Antoine Massardier a bien voulu nous communiquer, nous permettent d'ajouter que son grand-oncle, M. Jean Duplay, fut arrêté dans son domicile de Rebaudes, vers le milieu d'avril 1794. La désolation que cet attentat produisit dans sa famille fut telle que M<sup>me</sup> Duplay courut avec ses enfants, dont l'aîné avait huit ans et la plus jeune un an, vers l'angle nord du vaste jardin, afin de suivre des yeux son mari que les gendarmes emmenaient à Saint-Etienne, où le prisonnier suspect devait être enfermé au Couvent des Minimes, transformé en prison, en attendant son transfert à Rive-de-Gier. C'est au milieu des sanglots, à travers leurs larmes, qu'ils virent le groupe disparaître dans les arbres. M<sup>me</sup> Duplay revenait souvent avec ses enfants pleurer en cet endroit qui avait été témoin du premier déchirement de son cœur et où les baisers de ses enfants adoucissaient un peu l'amertume des larmes.

« Plusieurs fois, pendant les trois mois que dura la détention, ajoute M. l'abbé Massardier, elle fit à cheval le voyage de Jonzieux à Rive-de-Gier, accompagnée d'un domestique. M. le Supérieur du Grand Séminaire disait que sa mère n'avait pas craint d'affronter les difficultés et la fatigue d'un tel voyage afin de lui porter des provisions, les prisonniers étant très mal nourris et mal soignés dans les prisons de Rive-de-Gier. Il ajoutait que sur les provisions apportées il fallait d'abord prélever ce qu'il y avait de mieux au profit des geôliers, sous peine de ne pas voir le détenu. »

Enfin, un soir des derniers jours de juillet, M. Jean Duplay arrivait à Rebaudes, « délivré de la prison par la mort de Robespierre, le monstre qui, la veille même du 9 thermidor, réclamait des têtes par centaines de mille, pour donner la liberté à la France. »

Le retour de M. Duplay fut une fête dans la maison et dans tout le pays, et l'angle nord du jardin, témoin de tant de douleurs, vit les larmes d'amertume remplacées par des larmes de reconnaissance.

(Communication de M. l'abbé Antoine Massardier.)

**DUPLEIN (JEAN-FÉLIX)**, 63 ans, prêtre, demeurant à Châtillon (Rhône), condamné

à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DUPLEIX (GABRIEL-DANIEL)**, prêtre, de la société de Jésus, noble, né à Lyon, y demeurant, montée des Carmélites, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire, et guillotiné le 17 février 1794.

« Prêtre réfractaire, prêchant le fanatisme. » (Tableaux.)

Le père DUPLEIX était aumônier des religieuses de l'Annonciade ou Bleu-Céleste, à Lyon, sa ville natale. La considération générale dont il jouissait, ses vertus sacerdotales, son érudition le firent choisir par M. Linsolas pour l'associer à l'administration diocésaine. Il ne remplit ses fonctions de vicaire général que pendant huit à dix jours seulement. Puis reconnu dans les visites domiciliaires faites après le siège, il fut arrêté et traduit devant la Commission révolutionnaire de Lyon. Au moment de son interrogatoire, quelqu'un s'étant approché de lui pour lui conseiller de dire qu'il était « ci-devant prêtre », le P. Dupleix repoussa ce conseil et dit avec fermeté : « Je suis prêtre et je le serai toujours ; le caractère que j'ai reçu à mon ordination est ineffaçable ». Naturellement, il fut condamné à mort. Mais l'un des juges, qui cherchait à le sauver, frappé de l'air tranquille de ce vénérable prêtre, descendit dans la cave de mort pour le décider à se rétracter. Croyant y avoir réussi, il le fit comparaître de nouveau le lendemain devant le tribunal où on essaya de le faire rétracter en lui disant : « Hier, vous étiez dans le trouble, la tête varie quelquefois ». Mais le P. Dupleix confirma tout ce qu'il avait dit la veille, et la sentence fut maintenue. Le juge même, qui s'était si fortement intéressé au P. Dupleix, dit à la personne qui avait sollicité sa protection : « Ne pleurez pas sur lui ; c'est un saint ».

Un auteur dit que le P. Dupleix avait 82 ans, au lieu de 68 (il était né en 1726), et qu'il frappa le cœur des juges par sa noble figure, empreinte de bonté, et encadrée dans ses longs cheveux blancs.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 482 ; DURIEUX, p. 272 ; *Archives de l'Archevêché*, Actes authentiques ; BALLEYDIER, t. II, p. 348.)

**DUPLEIX (HENRI)**, homme de loi, à Charlieu (Loire), âgé de 43 ans, acquitté le 30 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DUPLEIX avait été, aux Recluses, l'un des compagnons de captivité de Delandine, qui nous le peint ainsi : « Dupleix, de Charlieu, gai dans sa prison, quoique lisant tous les jours Young, respectait beaucoup une orange qu'il conservait, disait-il, pour se rafraîchir lorsqu'il irait à la guillotine. Heureusement pour lui, l'orange sécha, et quel-que temps après il échappa à la mort ».

(Prisons, p. 45.)

DUPLESSIE (PIERRETTE), femme de Le-  
viste de Montbriand, 57 ans, de Trévoux,  
*acquittée* le 8 février 1794, par la Com-  
mission révolutionnaire de Lyon.

Son mari avait été fusillé le 28 décembre  
précédent (V. Louis Le Viste).

DUPLESSIS (NICOLAS), teneur de livres,  
né à Lyon, y demeurant, officier muni-  
cipal provisoire, âgé de 38 ans, con-  
damné par la Commission populaire de  
Lyon et guillotiné le 11 novembre 1793.

Le seul motif de sa condamnation est d'a-  
voir été « membre de la municipalité provi-  
soire ».  
(Tableaux.)

DUPONT (BARTHÉLEMY), chasseur du ba-  
taillon de Brutus, âgé de 22 ans, mort de  
ses blessures, pendant le siège, le  
1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

DUPONT (JOSEPH-LOUIS), gendarme, né à  
Chalain (Loire), demeurant à Saint-Bon-  
net-le-Château (Loire), âgé de 51 ans,  
condamné par la Commission révolu-  
tionnaire de Lyon et fusillé le 11 décem-  
bre 1793.

« Brigadier de gendarmerie, venu de Saint-  
Bonnet pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

DUPONT (MICHEL), relieur de livres, né à  
Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de  
22 ans, condamné par la Commission  
révolutionnaire de Lyon et fusillé le  
5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire pris  
les armes à la main. »

(Tableaux.)

DUPORT (CLÉOPHAS), canonnier, demeu-  
rant à Lyon, rue Désirée, âgé de 25 ans,  
mort de ses blessures pendant le siège,  
le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

DUPOUX (JEAN), architecte, âgé de 61 ans,  
*acquitté* par la Commission révolution-  
naire de Lyon, le 8 février 1794.

On ne s'imaginerait jamais pour quelle rai-  
son M. Dupoux fut arrêté. Delandine nous  
l'apprend ; c'est pour n'avoir pas laissé brû-  
ler sa propre maison et en avoir éteint les  
flammes allumées par une bombe pendant le  
siège.  
(Prisons, p. 31.)

DUPRÉ (ABEL), commis drapier, né à  
Lyon, y demeurant, place du Concert,  
âgé de 27 ans, condamné par la Com-

mission révolutionnaire de Lyon et fu-  
sillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

DURRE (J.-C.),

V. Dupit.

(Nom estropié dans les documents.)

DUPUY (CLAUDE-HENRI), dit GRANGE-  
NEUVE, 45 ans, à Néronde, *acquitté* le  
20 mars 1794, par la Commission révo-  
lutionnaire de Lyon.

M. Claude-Henry Dupuy était pourtant  
assez mal vu des révolutionnaires.

« Dénoncé par David, secrétaire du rebre-  
« sentant Favogues, comme aristocrate et avoir  
« retiré des étoffes dans son domicile, à  
« Néronde.  
« Connu pour un aristocrate décidé, tenant  
« des propos contre-révolutionnaires publique-  
« ment et en plein café, ami intime de Du  
« Chevalar et le fréquentant journellement. »  
(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Une autre dénonciation, qui ne doit pas se  
rapporter au même, dit :

« Claude-Henry DUPUY, de Quérézieux,  
« 41 ans, est allé à Boën, sans armes, il se ren-  
« dit volontairement à la maison d'arrêt, sur  
« l'avis qu'il eut qu'on devait l'arrêter. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Cette dénonciation ne peut se rapporter à  
aucun des suivants, y compris celui qui fut  
légalisateur et régicide, alors âgé seulement  
de 35 ans.

DUPUY DE RONZIERE (HUBERT), offi-  
cier, né à Mornand (Loire), y demeu-  
rant, âgé de 30 ans, condamné par la  
Commission révolutionnaire de Lyon et  
guillotiné le 17 mars 1794.

« Commandant de bataillon à Montbrizé, a  
commandé le service aux Mousquetaires dont il  
portait l'uniforme. »

(Tableaux.)

M. DUPUY DE RONZIERE habitait Mornand  
(Loire). Il commandait le bataillon de la  
garde nationale de Montbrison. Il était de  
cette grande famille qui s'est rendue fort  
illustre dans la région par les grands hom-  
mes qu'elle a produits. Son origine était à  
Saint-Galmier.

M. Dupuy de Ronzières était un ami d'en-  
fance de Delandine. Celui-ci nous apprend  
qu'ils étaient « deux frères d'une société  
douce et agréable », prisonniers avec lui et  
*acquittés* par la Commission révolutionnaire  
de Lyon.

(Armorial du Forez, GRAS ; DELANDINE, Prisons,  
p. 163, 233.)

DUPUY (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-HENRI), dit  
de Quérézieu, homme de loi, juge et lé-  
gislateur.

M. DUPUY, fils de Claude-Henry Dupuy, tré-  
sorier de France au bureau des finances de

Grenoble, et de Françoise Faure-Lambert, né le 18 août 1759 (les uns disent à Thiers, les autres à Montbrison), était juge au tribunal de Montbrison. Élu député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative et à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, fut exilé en 1816 et mourut en Suisse vers 1824.

Il avait épousé en 1791, à Saint-Etienne, D<sup>uo</sup> Palluat, fille de Claude Palluat, et de Catherine Vincent.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

**DUPUY (PHILIBERT)**, 40 ans, ex-prêtre, demeurant à Aigueperse, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Philibert Dupuy, né le 6 avril 1754, à Semur-en-Brionnais, de Jean Dupuy, écuyer, et de Françoise Cudel, il était petit-fils de ce Jean Dupuy, seigneur de La Fay, qui était venu s'établir en Brionnais et avait acquis, suivant contrat du 12 février 1693, la baronnie de Semur à titre d'engagiste. Il devint curé de Mary (arrondissement de Chalon, puis en 1787 chanoine d'Aigueperse. Il prêta le serment de liberté et égalité, mais crut devoir le rétracter par lettre du 10 juin 1797. Sous le Consulat, à la date du 15 mai 1800, il obtint de la municipalité de Semur, moyennant promesse de fidélité à la Constitution, l'autorisation d'exercer le culte catholique. Il mourut en cette ville vers 1832.

(D'après les Archives municipales de Semur et les archives de l'évêché d'Autun.)

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 506.)

**DURAFOUR (FRANÇOIS)**, âgé de 29 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 22 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4688.)

**DURAND.** V. *Châtillon.*

**DURAND DE MEAUX.** V. *De Meaux.*

**DURAND (CHARLES)**, commis marchand, né à Lyon, y demeurant, montée Saint-Barthélemy, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a signé la pétition pour dissoudre la Convention. » (Tableaux.)

**DURAND (CLAUDE)**, ferblantier-pompier, né à Lyon, y demeurant, rue Sautemouche, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Pompier pendant le siège. » (Tableaux.)

**DURAND (FRANÇOIS)**, prêtre, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de

33 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. l'abbé DURAND était un ancien prébendier de Marcilly-le-Pavé. Il était dénoncé à Boën, comme suit :

« François Durand, ci-devant abbé prébendier et instituteur chez M. Chassaing. Pendant tout le temps que les muscadins ont entretenu un corps de garde au Pavé, il allait passer une partie de la journée avec eux, l'autre partie, il l'employait à parcourir les différents cabarets, où il disputait, menaçait ou prêchait, sabre en main, pour l'aristocratie. Il a tenu des propos conformes à ses principes, dont déposeront les mêmes témoins donnés contre M. Chassaing. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f° 18.)

**DURAND (GILLES)**, architecte, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Ingénieur pour les redoutes et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DURAND (HUGUES)**, chandelier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 57 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Sous-lieutenant pendant le siège. » (Tableaux.)

**DURAND (JEAN-BAPTISTE)**, ouvrier armurier, né à Saint-Rambert (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DURAND (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE)**, clerc de notaire, né à Saint-Rambert (Loire), demeurant à Lyon, au Petit-Change, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**DURAND (JEAN-CLAUDE)**, marchand fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue du Griffon, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Fusilier, a payé 300 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**DURAND (JEAN-RAPHAËL)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Conven-

tion, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**DURAND (JOSEPH)**, 49 ans, prêtre, à Caluire, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**DURAND-DAVID (PIERRE-JOSEPH)**, 54 ans, juge de Chamazel, à Montbrisé, acquitté le 20 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

La Société populaire de Montbrison le dénonçait ainsi :

« DURAND, ci-devant conseiller, environ 50 ans. Arrêté par mesure de sûreté générale, il a refusé différentes places à la nomination du peuple.

« Aristocrate caché et riche, il a dû payer pour la force contre-révolutionnaire, très riche. » (Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Durand-David était un ancien conseiller au bailliage de Forez.

Marié en 1772 à M<sup>lle</sup> David, il ajoutait à son nom celui de sa femme. En 1790, il présidait le tribunal de district de Montbrison où il ne resta pas longtemps. Il s'était retiré à Roche, où sur une dénonciation, Javogues le fit arrêter. Il subit toutes les tortures que les révolutionnaires infligeaient alors à leurs prisonniers, en passant par les prisons de Montbrison, de Feurs et de Lyon, où Delandine le vit et le cite comme un « magistrat juste et réfléchi ». Pendant ce temps, sa femme, M<sup>me</sup> Durand, faisait d'actives démarches pour obtenir l'élargissement de son mari. Elle fit de grands sacrifices pécuniaires, qui sont constatés par des reçus, dont l'un est signé de Javogues, et conservé par la famille ; il est ainsi conçu :

« La citoyenne Marie-Thérèse David, femme Durand, m'a remis pour faire hommage à la Convention nationale, 37 écus de 6 livres, 20 de 3 livres, 5 pièces de 12 sols, 5 pièces de 6 sols, 32 pièces de 24 livres, faisant la somme de 2.920 livres, 10 sols.

« Montbrison, le 9 pluviôse an II de la République démocratique. Le représentant, signé : JAVOGUES. »

Après tant de démarches et de sacrifices, M. David fut enfin acquitté. Rentré dans ses foyers, il refusa toute fonction publique jusqu'à la réorganisation des tribunaux. Alors il fut nommé par le gouvernement des consuls, président du tribunal du département de la Loire.

(FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 218 ; DELANDINE, Prisons de Lyon, p. 164.)

**DURAND (SÉBASTIEN-MARTIN)**, prêtre déporté.

M. l'abbé DURAND, né à Saint-Maurice..., au diocèse de Lyon, avait été curé de Cham-

bost-sur-Chamelet de 1774 à 1789. Il fut déporté dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 20 décembre 1798 ; il avait alors 54 ans. Libéré le 6 mars 1800 et surveillé, il se retira d'abord à Lyon, puis retourna dans son ancienne paroisse, aujourd'hui Chambost-Allières, où il devint desservant officiel après le Concordat, le 14 février 1801. Il y mourut vers 1821, époque où il fut remplacé par son vicaire.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 246 ; l'abbé VACHET, Paroisses, p. 80, 584.)

**DURET (PIERRE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant rue Saint-Jean, âgé de 73 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« A donné 1.100 livres pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé DURET, issu d'une ancienne famille lyonnaise (Prudhomme et Destéfanis le qualifient de rentier, ancien lieutenant-colonel de dragons), vivait paisiblement au séminaire de Saint-Irénée, sans autre fonction que de célébrer le saint sacrifice de la messe. M. Ruivet, grand vicaire, qui le connaissait et qui a laissé des mémoires, en parle d'une façon élogieuse. Arrêté et traduit devant la Commission révolutionnaire, il fit des réponses dignes d'un prêtre constamment fidèle et profondément attaché à l'unité catholique. M. l'abbé Duret fut condamné à mort comme prêtre réfractaire. Mais il était aussi accusé d'avoir donné mille livres pour soutenir le siège contre les troupes de la Convention. Cette somme n'était pas un don volontaire, mais un impôt levé par l'administration lyonnaise.

(GUILLOU, Martyrs ; CATTIN, p. 483.)

**DURHONE (JOSEPH)**, chapelier, né à Ballan (?), demeurant à Lyon, rue de la Ferrandière, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**DURJON.**

V. Dargeon.

**DU ROURE ou DUROULLE (CHARLES)**, ecclésiastique, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, Hôtel du Midi, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Prêtre contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Prudhomme écrit Duroulle. M. l'abbé Vachet (Paroisses, p. 542), le nomme Du Roure, qui paraît être son véritable nom.

Le chanoine Du Roure, étranger au diocèse de Lyon, était sans doute un des nom-

breux prêtres venus se réfugier à Lyon, lorsque cette ville eut levé le noble étendard de la résistance contre l'oppression criminelle de la Convention nationale et de ses représentants. Cependant, M. l'abbé Monternot (*Semaine religieuse de Lyon*, 7 septembre 1894) croit que le chanoine Du Roure était déjà « venu à Lyon lors des massacres de juin, en 1790, quand les protestants de Nîmes, unis aux montagnards des Cévennes, leurs coreligionnaires, tentèrent d'exterminer les catholiques Nimois, dont plus de 800 périrent en l'espace de trois jours ».

Le chanoine Du Roure trouva la mort à Lyon. Nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux de sa condamnation et de son exécution.

**DUROZET (JEAN-BAPTISTE)**, chapelier, né à Changy (Loire), demeurant à Lyon, rue des Prêtres, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

M. DUROZET fut un des prisonniers qui, au nombre d'une centaine, avaient été déjà condamnés à mort à Feurs et furent transportés à Lyon pour y subir une nouvelle condamnation par la Commission révolutionnaire de cette ville. Ce jeune homme avait été entraîné par M. Noailly (*V. ce nom*), son compatriote, et avait combattu dans les rangs des Lyonnais. Lors de la prise de Lyon, il put se sauver en prenant un costume de garde national roannais. Revenu à Changy, M. Durozet, au lieu de rester tranquille, se rendit à une fête des environs; il s'y prit de querelle avec un individu, qui le dénonça. Le jacobin Lapalus s'empressa de le faire arrêter, et le malheureux Durozet, conduit à Feurs, puis à Lyon, y fut exécuté par le feu.

(*POTHIER, Roanne pendant la Révolution*, p. 336, note 1.)

**DU ROZIER (THÉODORE)**, rentier, né à Montbrison (Loire), mort le 30 septembre 1793 de ses blessures reçues la veille dans le combat de Perrache.

(*Fonds Coste, n° 4688.*)

M. DU ROZIER, ancien capitaine de dragons au régiment d'Artois, appartenait à l'une des plus anciennes familles du Forez. Il avait le commandement de la cavalerie forézienne au siège de Lyon, et soutint un combat héroïque dans la journée du 29 septembre 1793 à Perrache, où il tomba mortellement atteint d'un biscailen en pleine poitrine.

Le nom de M. du Rozier est porté sur un « Etat des Rebelles tués ou morts de leurs blessures au siège de Lyon », avec le prénom de Théodore. M. Broutin (*Couvents*, t. III), lui donne celui de François. Son âge n'est pas indiqué. (*V. Rozier de Magnieux.*)

M. Jean-Baptiste-François-Théodore du Rozier, chevalier, fils de Marie-Guillaume du

Rozier, et de Marie-Benoîte Bernou de Rochetaillée, avait épousé, en 1789, M<sup>lle</sup> Anne-Adélaïde Michon de Vougy. Il avait été page de la comtesse d'Artois.

(*Communication de M. H. de Jouvenel.*)

**DURUS.**

V. *Beaupré-Durus.*

**DUSOUF (veuve JOSEPH).**

V. *Monginot (Anne).*

**DUSSARÉ ou DUSSARAY (CLAUDE)**, dit VIGNOL, 58 ans, administrateur à Cusset, y demeurant, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DUSSARÉ était qualifié dans le jugement « ci-devant porte-duc pour prendre la corneille à la chasse du ci-devant Capet ».

**DUSSARGUES (LOUIS-JULIEN)**, seigneur de Vernon (Ardèche), ancien garde du corps, émigré, puis rentré en France, condamné à mort et exécuté à Lyon vers la fin de 1797.

« M. DUSSARGUES aîné était accusé d'avoir participé à l'assassinat de Louis Blachère, de Largentière, un des chefs jacobins de l'endroit (21 août 1797). Son cousin Louis-Joseph-Guillaume d'Allamel de Bournet, officier au 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Avignon, était venu en congé à Lyon pour lui être utile. Les juges lui répondirent qu'ils étaient bien convaincus de son innocence au sujet de l'assassinat, mais qu'il était « Vernon », et par conséquent condamné comme émigré rentré sans avoir été rayé de la liste. M. de Montravel, dans sa notice sur Joyeuse (*Revue du Vivarais*, 1898), constate que M. de Vernon était un ardent royaliste, qui avait pris part aux assemblées du camp de Jalès. »

M. le docteur Francus, qui a bien voulu nous faire cette communication, ajoute que Firmin Boissin, l'auteur des *Camps de Jalès*, lui a raconté qu'un des assassins, à son lit de mort, autorisa le prêtre à déclarer que le coupable, c'était lui et non Dussargues.

M. Dussargues aîné avait plusieurs frères. Le cadet, Louis-Auguste, prit après la mort de son frère le nom de Vernon. Il eut beaucoup de peine à se faire rayer de la liste des émigrés, et il n'obtint cette radiation qu'en 1801 ou 1803, grâce à la protection d'une notabilité jacobine de Joyeuse, qui écrivait que « Louis-Auguste n'avait jamais partagé la conduite de son indigne frère ».

« Un autre de ses frères, qu'on appelait « Planzolles » fut le maire terroriste de Joyeuse et emprisonné comme tel après thermidor. »

« Un troisième frère, médecin militaire, mourut dans la campagne de Russie. »

(*Communication de M. le docteur Francus qui, sous son vrai nom A. MAZON, a écrit l'Histoire de Largentière (1904, Privas), dans laquelle il raconte au long l'assassinat de Blachère.*)

breux prêtres venus se réfugier à Lyon, lorsque cette ville eut levé le noble étendard de la résistance contre l'oppression criminelle de la Convention nationale et de ses représentants. Cependant, M. l'abbé Monternot (*Semaine religieuse de Lyon*, 7 septembre 1894) croit que le chanoine Du Roure était déjà « venu à Lyon lors des massacres de juin, en 1790, quand les protestants de Nîmes, unis aux montagnards des Cévennes, leurs coreligionnaires, tentèrent d'exterminer les catholiques Nimois, dont plus de 800 périrent en l'espace de trois jours ».

Le chanoine Du Roure trouva la mort à Lyon. Nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux de sa condamnation et de son exécution.

**DUROZET (JEAN-BAPTISTE)**, chapelier, né à Changy (Loire), demeurant à Lyon, rue des Prêtres, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. DUROZET fut un des prisonniers qui, au nombre d'une centaine, avaient été déjà condamnés à mort à Feurs et furent transportés à Lyon pour y subir une nouvelle condamnation par la Commission révolutionnaire de cette ville. Ce jeune homme avait été entraîné par M. Noailly (*V. ce nom*), son compatriote, et avait combattu dans les rangs des Lyonnais. Lors de la prise de Lyon, il put se sauver en prenant un costume de garde national roannais. Revenu à Changy, M. Durozet, au lieu de rester tranquille, se rendit à une fête des environs : il s'y prit de querelle avec un individu, qui le dénonça. Le jacobin Lapalus s'empressa de le faire arrêter, et le malheureux Durozet, conduit à Feurs, puis à Lyon, y fut exécuté par le feu.

(*POTHIER, Roanne pendant la Révolution*, p. 336, note 1.)

**DU ROZIER (THÉODORE)**, rentier, né à Montbrison (Loire), mort le 30 septembre 1793 de ses blessures reçues la veille dans le combat de Perrache.

(Fonds Coste, n° 4683.)

M. du ROZIER, ancien capitaine de dragons au régiment d'Artois, appartenait à l'une des plus anciennes familles du Forez. Il avait le commandement de la cavalerie forézienne au siège de Lyon, et soutint un combat héroïque dans la journée du 29 septembre 1793 à Perrache, où il tomba mortellement atteint d'un biscaien en pleine poitrine.

Le nom de M. du Rozier est porté sur un « Etat des Rebelles tués ou morts de leurs blessures au siège de Lyon », avec le prénom de Théodore. M. Broutin (*Couvents*, t. III), lui donne celui de François. Son âge n'est pas indiqué. (*V. Rozier de Magnieux*.)

M. Jean-Baptiste-François-Théodore du Rozier, chevalier, fils de Marie-Guillaume du

Rozier, et de Marie-Benoîte Bernou de Rochetaillée, avait épousé, en 1789, M<sup>lle</sup> Anne-Adélaïde Michon de Vougy. Il avait été page de la comtesse d'Artois.

(Communication de M. H. de Jouvenel.)

**DURUS.**

V. *Beaupré-Durus*.

**DUSOUF (veuve JOSEPH).**

V. *Monginot (Anne)*.

**DUSSARÉ ou DUSSARAY (CLAUDE)**, dit VIGNOL, 58 ans, administrateur à Cusset, y demeurant, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DUSSARÉ était qualifié dans le jugement « ci-devant porte-duc pour prendre la corneille à la chasse du ci-devant Capet ».

**DUSSARGUES (LOUIS-JULIEN)**, seigneur de Vernon (Ardèche), ancien garde du corps, émigré, puis rentré en France, condamné à mort et exécuté à Lyon vers la fin de 1797.

« M. DUSSARGUES aîné était accusé d'avoir participé à l'assassinat de Louis Blachère, de Largentière, un des chefs jacobins de l'endroit (21 août 1797). Son cousin Louis-Joseph-Guillaume d'Allamel de Bournet, officier au 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Avignon, était venu en congé à Lyon pour lui être utile. Les juges lui répondirent qu'ils étaient bien convaincus de son innocence au sujet de l'assassinat, mais qu'il était « Vernon », et par conséquent condamné comme émigré rentré sans avoir été rayé de la liste. M. de Montravél, dans sa notice sur Joyeuse (*Revue du Vivarais*, 1898), constate que M. de Vernon était un ardent royaliste, qui avait pris part aux assemblées du camp de Jalès. »

M. le docteur Francus, qui a bien voulu nous faire cette communication, ajoute que Firmin Boissin, l'auteur des *Camps de Jalès*, lui a raconté qu'un des assassins, à son lit de mort, autorisa le prêtre à déclarer que le coupable, c'était lui et non Dussargues.

M. Dussargues aîné avait plusieurs frères. Le cadet, Louis-Auguste, prit après la mort de son frère le nom de Vernon. Il eut beaucoup de peine à se faire rayer de la liste des émigrés, et il n'obtint cette radiation qu'en 1801 ou 1803, grâce à la protection d'une notabilité jacobine de Joyeuse, qui écrivait que « Louis-Auguste n'avait jamais partagé la conduite de son indigne frère ».

« Un autre de ses frères, qu'on appelait « Planzolles » fut le maire terroriste de Joyeuse et emprisonné comme tel après thermidor. »

« Un troisième frère, médecin militaire, mourut dans la campagne de Russie. »

(Communication de M. le docteur Francus qui, sous son vrai nom A. MAZON, a écrit l'Histoire de Largentière (1904, Privas), dans laquelle il raconte au long l'assassinat de Blachère.)

condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste. »  
(Tableaux.)

M. Nicolas-Jacques-François DU TREUIL DE RHINS était fils de noble Jacques du Treuil de Rhins, qui avait épousé à Saint-Etienne, en 1744, Marie-Magdeleine Picon.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 437.)

DUTRONCY père (CLAUDE), avoué, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 mars 1794.

« A fourni aux Lyonnais des matériaux pour faire les redoutes, et reçu chez lui des rebelles à qui il disait qu'il fallait écraser les patriotes. »  
(Tableaux.)

M. DUTRONCY père avait été procureur au bailliage de Montbrison. Marié à M<sup>lle</sup> Marie Gonet, il eut un fils, qui suit.

(A. HUGUET, l. c., p. 140.)

DUTRONCY fils (FRANÇOIS-DOMINIQUE), homme de loi, né à . . . . ., demeurant à Montbrison (Loire), officier municipal, âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 31 octobre 1793 et exécuté le 2 novembre suivant.

M. DUTRONCY fils, officier municipal de Montbrison, avait été pendant le siège de Lyon secrétaire de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire. Il fut la première victime de la Commission, dite de justice populaire de Lyon, présidée par Dorfeuille. Son exécution n'eut lieu que trois jours après sa condamnation, le 2 novembre, sur la place des Terreaux, parce qu'il fallait statuer sur le sort de l'exécuteur, Jean Ripet, qui, mis en arrestation pour avoir coopéré au supplice de Châlier, fut remis en liberté pour continuer ses fonctions, d'après un jugement du 1<sup>er</sup> novembre. (FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 90.)

Remarque curieuse : le secrétaire du Consulat, du temps de la Ligue, se nommait aussi DU TRONCY (Benoît) ; il perdit sa place lorsque les Lyonnais rentrèrent sous l'obéissance du roi, mais il ne fut point pendu, plus heureux que le secrétaire de la nouvelle Ligue.

(Archives historiques du Rhône, 1825, t. III, p. 425.)

M. François-Dominique Dutroncy, fils du précédent, né le 27 janvier 1760, s'était marié, à Saint-Etienne, avec M<sup>lle</sup> Catherine-Sophie Colomb d'Ecotay. Celle-ci, devenue veuve, se remaria en 1795 avec M. Antoine Barban, juge au tribunal de la Loire.

La fille de M. Dutroncy, Marie-Françoise-Claudine-Sophie, épousa, en 1811, M. André

Morel, avoué à Montbrison, en faveur de qui elle disposa de sa propriété du Verdier.

(A. HUGUET, l. c., p. 141.)

Comme c'est la première condamnation à mort de ce tribunal, nous reproduisons le jugement du 10 brumaire an II :

Liberté Au nom de la République Egalité française, une et indivisible.

• La Commission de justice populaire, réunie au lieu de ses séances ordinaires, où ont assisté Dorfeuille, président ; Rouillon, Cousin, Baigne, juges, et Gatier, greffier en chef, a rendu le jugement suivant :

• A été conduit par la force armée, le nommé Dominique du Troncy, lequel après avoir subi un interrogatoire sur les crimes dont il était prévenu, a fourni ses moyens de justifications et de défenses.

• Oui le citoyen Merle, accusateur public, qui a exposé que les ennemis de la Liberté, de l'Egalité, ont égaré le peuple de Lyon ; que les administrations perfides qui se sont illégalement établies dans cette ville, ont organisé et fomenté ces projets liberticides.

• D'après le dépouillement des différents actes et arrêtés de la Commission dite populaire, il résulte que le nommé Dominique du Troncy a participé à ces trames liberticides, en sa qualité de secrétaire.... et attendu qu'il n'a donné ni rétractation, ni démission légale et authentique de cette conduite criminelle, il résulte de tous ces faits que Dominique du Troncy a pris la plus grande part à la rébellion de la ci-devant ville de Lyon.... L'accusateur a requis ensuite, pour la peine à infliger à de semblables délits, l'application du décret du 5 juillet 1793, qui porte, etc., etc....

2<sup>o</sup> L'article 2 du 12 juillet 1793, qui dit, etc., etc.... La Commission de justice populaire, faisant droit sur les conclusions de l'accusateur public, et appliquant la loi du 5 juillet dernier et l'article 2 de celles du 12 du même mois, ci-dessus transcrites,

• A condamné et condamne ledit Dominique du Troncy à la peine de mort ; ordonne qu'il sera livré à l'exécuteur des jugements criminels, et conduit sur la place ordinaire des exécutions, pour y avoir la tête tranchée ;

• Déclare, aux termes de la loi, que ses biens sont et demeurent confisqués au profit de la République ; charge l'accusateur public, près ladite Commission, de veiller à l'exécution du présent jugement....

(Archives du Rhône, L. 1662.)

DUVAL (JEAN-MARIE).

V. Daval.

DUVAL (PHILIBERT), prêtre, né à Paris, curé d'Amplepuis (Rhône), âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire fanatisant les camps. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé DUVAL, de l'ordre des Prémontrés, avait été curé dans le Poitou ou la Saintonge ; quand les ordres religieux furent supprimés, on fit le partage des caisses de sa maison. La part de M. Duval lui enfla le cœur d'orgueil, il résolut d'aller à Bordeaux pour voir un oncle. Là, il s'y livra à de graves désordres et dévora toute sa fortune. Il reprit le chemin de Paris, se fit présenter à

Mirabeau, obtint plusieurs places consécutives, où il ne put rester à cause de la légèreté de sa conduite. Finalement recommandé à l'évêque intrus de Lyon, Lamourette, celui-ci l'envoya à Amplepuis. Mais, cette paroisse, fidèle en grande majorité aux principes catholiques, laissait de côté le curé intrus. M. Duval se mit alors à tonner, à menacer, à exercer des vexations contre les braves gens. Il y établit même un club qu'il présidait, il y excitait les habitants à marcher contre les Lyonnais rebelles, à tel point que ceux-ci avaient résolu d'aller à Amplepuis enlever le malheureux Duval, comme chef des révoltés et des brigands. Mais il était prêtre et, sur une dénonciation, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Villefranche par les satellites révolutionnaires, qui ne faisaient pas de distinction entre les prêtres assermentés et ceux qui ne l'étaient pas.

M. l'abbé Cheuzeville, à qui nous empruntons ces renseignements dans son « Mémoire », eut le bonheur de ramener M. Duval à la foi, et s'étend sur les détails de sa vie parce que M. Duval lui-même le lui avait recommandé, pour que sa conversion servit d'exemple à d'autres malheureux égarés. Ils étaient enfermés dans la même prison, et c'est par les conversations édifiantes entre prisonniers, que M. Duval revint à de meilleurs sentiments. M. Cheuzeville raconte que c'est lui-même qui écrivit la rétractation de M. Duval en trois exemplaires. Celui-ci les signa et eut dans la suite une conduite exemplaire. Il édifiait toute la prison par sa résignation et son courage à confesser ses torts et ses scandales. C'est lui qui fit cette belle réponse au président Parrein, qui lui demandait : « Crois-tu à l'enfer ? » — « Comment n'y croirais-je pas en vous voyant, dit-il, et en considérant ce qui se passe autour de vous ? » M. l'abbé Duval fut aussitôt condamné à mort et guillotiné le même jour.

(GUILLON, *Martyrs* ; CHEUZEVILLE, *Mémoires* ; *Archives de l'Archevêché, Actes authentiques* ; DELANDINE, *Prisons*, p. 246.)

Nous trouvons un document officiel, résumant son interrogatoire, qui prouve, par ses courageuses déclarations, la sincérité de sa conversion :

• DUVAL (Philibert), curé de Amplepuis. Agé de 42 ans, accusé d'avoir voulu faire verser le sang des patriotes d'Amplepuis, d'avoir animé ses patriotes les uns contre les autres pour les troubler et les perdre, d'avoir fait employer des menaces contre les patriotes. Interrogé s'il ferait volontiers l'abandon de ses lettres de prêtrise, et s'il en cesserait les fonctions, en imitant en cela une grande partie de ses confrères, répond qu'il donnerait plutôt sa tête que d'abandonner un titre aussi honorable ; ajoute qu'il regarde le sacerdoce comme la plus grande grâce que Dieu lui ait pu faire, et le plus grand honneur où l'Eglise l'ait pu élever, qu'il croirait se déshonorer aux yeux de la République s'il pensait autrement et qu'il désire vivre et mourir dans ces sentiments, et a signé Duval, Prêtre.

(*Archives du Rhône, Dossier 101.*)

Cette conversion produisit une profonde impression dans tout le diocèse. Elle fut l'objet d'une relation authentique, faite par un prêtre dont nous ignorons le nom et que nous

reproduisons pour l'édification de nos lecteurs.

• M. Duval, intrus d'Amplepuis, s'était montré chaud partisan de la Révolution et de l'Eglise constitutionnelle. Il fut traduit dans les prisons de Villefranche, où il fut convaincu et converti par MM. C... (CHEUZEVILLE) et G... (GUÉRIN). Il demanda à M. C... de le confesser, lui promettant de faire tout ce qu'il exigerait. Il rédigea sa rétractation qui ne fut pas de suite envoyée aux autorités constituées, pour des raisons très graves. Interrogé par un membre du Comité révolutionnaire de Villefranche, M. Duval parla avec fermeté, défendit avec énergie sa religion.

• J'ai trahi la cause de Dieu et de l'Eglise, lui ajouta-t-il, en prêtant serment ; je l'ai rétracté, j'en rends grâce au Seigneur qui punira ton impiété par des supplices éternels. Ce membre n'osa rien dire et le prisonnier continua : • Comment as-tu le front de me demander mes lettres de prêtrise ? • On lui fit signer toutes ses réponses.

• Pendant son séjour à Villefranche, il a été un modèle d'édification dans les prisons, il a versé des larmes abondantes sur son intrusion. Il fut transféré à Lyon, où il écrivit aux préposés la lettre la plus édifiante et qui marquait son vrai repentir. Il fut traduit à l'Hôtel commun. On ne connaît pas tout son interrogatoire, mais on sait qu'il a dit à ses juges, avec fermeté et courage : • J'ai été intrus d'Amplepuis, j'ai rétracté mes serments, qui sont des crimes énormes, je le fais devant vous en vous enjoignant de faire connaître mes sentiments à l'univers entier, et vous rendant responsables de tout, si l'acte de condamnation que vous allez porter contre moi n'en fait pas. • Ils le firent de suite sortir, malgré qu'il voulût encore parler.

• Il fit par sa constance, à la maison commune, beaucoup de bien, il ranima ces compagnons et les exhorta très vivement à prendre courage et à se préparer à aller paraître devant Dieu.

• Dieu qui regardait M. Duval dans sa miséricorde, s'en servit comme d'un instrument propre à rendre fermes et pieux de joies les victimes de ce jour-là. Il eut le bonheur de recevoir sa récompense en lavant ses crimes dans son sang le 28 janvier 1794.

• On assure que plusieurs personnes éprouvent la puissante intercession de ce martyr auprès de Dieu, ainsi que le prêtre qui a fait passer cette relation très authentique.

(*Archives de l'Archevêché de Lyon, Actes authentiques de la confession et de la mort précieuse de plusieurs personnes, condamnées à mort en haine de la religion sur la fin de 1793 et en 1794, à Lyon.*)

**DUVANT (PIERRE)**, 35 ans, maire de Néronde, avocat, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. DUVANT avait été député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative de 1791. Il était maire de Néronde, conseiller général de Rhône-et-Loire et membre du Directoire du département. Il fut emprisonné sous la Terreur et acquitté en même temps que Delandine. Il avait alors 35 ans.

C'est sur l'ordre de Javogues qu'il fut arrêté à Néronde avec Delandine. La principale préoccupation de cet odieux proconsul était de mettre la main sur les personnes riches, comme le prouve sa lettre au prési-

dent Parrein, à qui il envoyait les deux prisonniers comme « le fleuron de la Commission révolutionnaire » ; le post-scriptum de cette lettre porte : « Ces deux particuliers se diront pauvres, mais ils sont riches tous les deux, si l'on considère que dans notre pays, quand on a 8.000 livres de rentes, on ne troquerait pas son sort contre celui d'un banquier de Paris. »

Dans cette lettre, Javogues avance contre M. Duvant des faits dont il n'a pas la certitude :

« Dans la fameuse affaire de Challer contre le département de Rhône-et-Loire, dit-il, il était l'intime ami de Terrier de Monciel, ministre, qui avait promis des brevets d'intendant aux administrateurs des départements, qui se déclaraient pour la cause du Roi. On m'a dit (mais je n'assurerai pas le fait), qu'il avait fait accorder 6.000 livres à la ville de Roanne pour soutenir le parti du Roi. Depuis sa retraite du Corps législatif (il ne s'explique pas sur les affaires du temps, mais (il désire dans le fond du cœur le triomphe de Précé et des honnêtes gens. »

M. Duvant retourna exercer dans sa ville natale sa profession d'homme de loi.

(Archives départementales du Rhône, Dossiers 992 et 674 ; ce dernier contient une attestation du Comité de surveillance révolutionnaire de Mèrlande, qui dit qu'il n'y a aucune dénonciation contre eux, c'est-à-dire contre MM. Duvant et Delandine.)

**DUVERNAY (JEAN-BAPTISTE)**, dessinateur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Lune, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Commissaire de police pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**DUVERNEY (ANGELI-ELISABETH)**, noble, né à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de l'Arsenal, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Officier municipal provisoire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Angeli-Elisabeth DUVERNEY avait déjà comparu devant la Commission militaire avec trois autres accusés : Amable JUSSEREAU (V. ce nom), André Lavoipierre, Pierre Translon.

Tous les quatre furent acquittés le 9 brumaire an II (30 octobre 1793) par un jugement dont voici les considérants qui leur permettaient de se croire définitivement libérés de toute suspicion.

« La commission militaire ayant lu et examiné les réponses aux interrogats des sus-

« nommés accusés et détenus dans les différentes prisons de Ville-Affranchie, prévenus d'avoir pris part aux révoltes de ladite ville, vu les certificats et les témoignages rendus par d'excellents patriotes reconnus par leur civisme et leur attachement à la République de la manière la plus authentique, que les susnommés prévenus ont toujours manifesté les sentiments de vrais républicains, qu'ils n'ont pris les armes momentanément que pour éviter la mort dont les rebelles les menaçaient, qu'ils se sont tenus cachés plusieurs fois pour se soustraire au service tyrannique qu'ils étaient obligés de faire, et qu'enfin ils se sont refusés formellement à sortir avec la colonne des traitres et des révoltés. »

(Archives du Rhône, L. 1659.)

Après avoir été acquitté avec de tels considérants, on est surpris de voir M. Duverney condamné à mort un mois et demi après. On ne trouve dans son dossier aucun motif de cette condamnation. Il en est de même pour Amable Jussereau, Jusseraud ou Jusserand, qui fut fusillé le 5 décembre. Les deux autres ne furent pas repris.

M. Angel-Elisabeth Duverney, né à Lyon en 1740, était fils de Mathieu Duverney, et d'Anne Pillet.

Trésorier de France à Lyon de 1765 à 1791, il avait épousé Marie-Anne Régné, cousine de Jean-Aimé Ange Régné (V. ce nom).

(DE JOUVENCEL, l. c., p. 808.)

Une longue pétition de M. Duverney sur sa conduite, à propos d'une querelle avec le caporal Balmont, montre que sa condamnation est le résultat d'une vengeance personnelle.

(Archives du Rhône, L. 1755, n° 26.)

**DYVOLET (ELISA)**, acquittée par la Commission révolutionnaire.

Son véritable nom est Elisabeth, marquise d'Yvolet, de Bourg (Ain). La marquise d'Yvolet fut arrêtée « comme femme intrigante et contre-révolutionnaire, avec son compagnon, Paul-Louis Deveyle ». Elle avait séjourné dans la même prison que Delandine aux Recluses. Celui-ci nous apprend qu'Elisa Dyvolet avait composé un hymne à l'Éternel, et que « plusieurs autres dames, comme M<sup>mes</sup> Subrin, Isnard, Pusignan, Demons, Cusieux, faisaient retentir les Recluses et Saint-Joseph de vers, de chants et des transports d'une intéressante gaieté ».

La marquise d'Yvolet n'était pas seulement poète, elle était aussi une brillante amazone. « Elle parut avec gloire dans les rangs des Lyonnaises, où elle put mettre en pratique le talent des armes qu'elle possédait en bonne lame ».

(Archives départementales du Rhône, Dossier 1052 ; DELANDINE, Prisons, p. 78, 82 ; PÉRENON, Siège, p. 21.)

# E

**EBIZAY (BENOIT)**, prêtre, né à Chérier (Loire), demeurant à Veauchette (Loire), âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. l'abbé EBIZAY serait né à Saint-Genest-Malifaux, si l'on en croit l'abbé Guillon. Il desservait, en 1793, l'annexe de Veauchette, dépendant de la cure de Veauche. On a lieu de croire que c'était pour suppléer, selon son zèle, à l'absence du vicaire et du curé de Veauche, mis en fuite, qu'il assistait les habitants de ces deux villages à cette époque si difficile. Après le siège de Lyon, les Jacobins n'oublièrent pas de faire arrêter ce vaillant prêtre, qui n'avait fait aucun serment ; on l'amena à Lyon, et la Commission révolutionnaire s'empressa de le condamner à mort le 17 mars 1794 et non le 15 février, comme le disent plusieurs auteurs, l'abbé Guillon, Prudhomme, etc.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 483.)

**EBRARD ou HÉBRARD (CLAUDE)**, ouvrier, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, complice de Chasset (dans la) pétition de Paris après le 29 mai. » (Tableaux.)

M. Claude HÉBRARD, ouvrier en soie, avait été simple fusilier et fut arrêté le 16 octobre 1793 chez lui, rue des Colinettes, n° 41.

(Archives du Rhône, D. 108.)

**ECHEROLLES.** V. Giraud.

**EMÉ pour AIME.** V. Barberaud.

**ERARD (CLAUDE)**, gendarme à pied, né à Combeaufontaine (Haute-Saône), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**ESBINET (JEAN)**, né à Kiel (Prusse), âgé de 37 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**ESCOT (ANTOINE)**, écrivain, né à ....., demeurant à Lyon, âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

**ESPAREL (CLAUDE)**, architecte, né à Lyon, y demeurant, rue Lainerie, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 8 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**ESPIER (ANDRÉ)**, cultivateur, né à Gap (Hautes-Alpes), y demeurant, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« Fusilier caserné, agent des rebelles, étant allé avec eux à Montbrisé. » (Tableaux.) C'était le valet de chambre de M. Ollivier du Vivier (V. ce nom).

**ESPINAY dit LAYE**, 65 ans, ex-noble, rue Vaubecour, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Jean-Baptiste d'ESPINAY, écuyer, seigneur de Lave, fils de Léonard d'Espinay, et d'Elisabeth Peysson, s'était marié, en 1753, avec M<sup>lle</sup> Marie-Marguerite Mogniat de l'Écluse.

M. J. d'Epinay avait réuni une importante collection de livres.

La famille d'Espinay est originaire de Villefranche-en-Beaujolais où elle a formé plusieurs branches dont l'une est représentée de nos jours, à Lyon, par le docteur Pierre d'Espinay.

(W. POIDEBAUD, *Armorial* ; H. DE JOUVENCEL, t. c., p. 685.)

**ESTAURAN ou ESTAUSAN (JEAN-FRANÇOIS)**, prêtre, né à Paris, demeurant à Lyon, place des Terreaux, âgé de 41 ans,

condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. l'abbé ESTAURAN n'est pas cité dans les Martyrs de l'abbé Guillon.

Son dossier n° 172 aux Archives départementales du Rhône nous apprend qu'il était un ancien bénédictin de Cluny, qu'il avait été président de la section de la Liberté à Lyon, et qu'on le trouva déguisé en portefaix, lorsqu'il fut arrêté. Il s'était donc mêlé activement au mouvement révolutionnaire. Il avait d'ailleurs prêté à Lyon même le serment ordonné par la loi du 10 août 1792 et reçu en 1791 un traitement de 1.425 livres. L'ex-bénédictin Estauran n'en devint pas moins suspect et fut condamné à mort, non comme prêtre, mais pour motif politique.

**ESTIENNE (JEAN-FRANÇOIS D')**, massacré à Lyon, dans la nuit du 4 au 5 mai 1795, pendant la seconde réaction contre-révolutionnaire.

M. D'ESTIENNE, né à Lyon en 1755, avait fait de brillantes études au Collège de Juilly, où il laissa la réputation « d'un évêque remarquable, mais d'une vanité non moins considérable ».

« Entré dans les grenadiers royaux, il n'y obtint que le grade de porte-enseigne. Humilié, il abandonna le service et revint à Lyon continuer le commerce paternel. Mais la fortune n'arriva pas plus que l'avancement. Déclaré en faillite, M. d'Estienne se retira à Brignais, ne voyant plus de ses anciens disciples que Dervieu de Villars, dont il sauva la vie, assure-t-on, lorsqu'il devint un Jacobin influent.

« Aigri par l'insuccès, ayant voué lui aussi une haine féroce à ce régime social, seule cause pour lui de ses malheurs, il se lança dans les Sociétés populaires, fut choisi comme greffier du tribunal du district de Lyon. Il devint secrétaire de l'odieuse Commission temporaire de surveillance républicaine et prit en cette qualité une grande part aux exécutions qui ensanglantèrent Lyon. Le peuple honnête ne put l'oublier. On demanda son procès lors de la seconde réaction contre-révolutionnaire, et, devant les lenteurs des magistrats, on le massacra avec tous ses complices à la prison de Roanne dans la nuit du 4 au 5 mai 1795.

(Abbé BORNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly*. Cet auteur ajoute que « sauf cet égare, qui fléchit sous l'infortune et paya de sa vie la lâcheté d'un moment, aucun Julliacien n'avait trahi. »)

**ESTOURNEL (FRANÇOIS-NICOLAS)**, marchand de fil, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 24 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« Fusilier, venu à la nage pendant le siège pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

Le motif de cette condamnation est à admirer. M. Estournel, négociant, devait sans douter revenir de voyage, et pour rentrer dans Lyon qu'il trouve cerné par les troupes conventionnelles, il se décide à traverser le fleuve à la nage, pour atteindre son domicile où ses affaires et sa famille l'attendent. Il n'y a là rien que de très naturel. Mais les sans-culottes et les juges ont trouvé que c'était « pour se joindre aux rebelles ».

ETIENNE FELIX.

V. Félix.

**ETIN, ETIS ou HETIS (CLAUDE)**, prêtre, né à Sauvins (Loire), âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. l'abbé ETIN avait prêté le serment schismatique que l'évêque Lamourette avait encouragé. Aussi se trouvait-il dans un état effrayant de terreur et de désespoir, lorsqu'il vit la mort s'approcher de lui. Mais un de ses amis, l'abbé Giraudier, curé de Saint-Laurent-sous-Rochefort, heureux d'avoir fait sa rétractation entre les mains du P. Aimé (V. *Barberaud*), l'engagea à faire de même. Le P. Aimé eut ainsi, avant de mourir lui-même, la joie de réconcilier avec Dieu bon nombre de ses compagnons qui allèrent à la terrible fusillade du 10 février 1794, à Feurs. L'abbé Etin était un jeune prêtre de 28 ans. Il n'est pas cité par l'abbé Guillon dans ses Martyrs, sans doute parce qu'il n'est resté aucune preuve officielle de sa rétractation. Mais le témoignage des survivants est suffisant pour réhabiliter la mémoire de ce prêtre, dont la jeunesse le mettait aux prises avec de si grandes difficultés.

(DURIEUX, p. 310.)

Un document dit :

« Etis, prêtre, natif de Sauvins, vicaire de Saint-Georges-de-Renin en Beaujolais, réfugié à Sauvins, d'où il venait dire sa messe à Saint-Georges-en-Couzan. Il était membre de la trop criminelle Commission, dite populaire de Lyon. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

**EUGÈNE (PIERRE)**, gendarme, né à Joux (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Gendarme, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

EVARD.

V. Saint-Jean.

# F

**FABRE (PAUL-LOUIS)**, prêtre déporté, à l'âge de 59 ans, curé de Fleurieux (Rhône).

M. FABRE fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 7 août 1798, et libéré le 4 août 1802.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 246 ; M. l'abbé VACHET donne d'autres noms pour desservants de Fleurieu-sur-l'Arbresle et de Fleurieu-sur-Saône.)

**FAGE (JEAN)**, directeur du Grand-Théâtre, né à Carcassonne (Aude), demeurant à Lyon, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**FAIN (JEAN-LOUIS)**, journaliste et courtier, né à ..., demeurant à Lyon, âgé de 22 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 3 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. FAIN eut un long interrogatoire dont les réponses nous apprennent qu'il était âgé de vingt-deux ans et demi, qu'il était rédacteur au *Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, édité par Carrier. Dans cette feuille, il avait toujours prêché le respect aux lois, aux propriétés et aux personnes, et s'était toujours élevé contre les provocateurs au meurtre. Le jugement, longuement motivé, déclare Jean-Louis Fain, coupable « d'avoir cherché à pervertir l'opinion publique, participé à l'émeute du 29 mai et porté les armes contre la République ».

(Archives départementales du Rhône.)

Le long interrogatoire de Fain et son jugement sont rapportés presque en entier dans l'Histoire des Tribunaux révolutionnaires, par M. Fayard (p. 93 à 102).

Le Journal de Pelzin, du 29 avril 1797, décrit ainsi le journaliste Fain « Jeune homme rempli de talents, qui rédigeait la feuille de Lyon. Il fut un des premiers qui montèrent sur l'échafaud dressé par Du bois-Crancé. Sa mémoire sera longtemps chère aux Lyonnais qu'il ne servit pas seulement par ses écrits énergiques, mais encore par son courage pendant le siège, où il fut dangereusement blessé... »

**FALCONNET (CLAUDE)**, grenadier du bataillon de la Saône, âgé de 21 ans, mort

de ses blessures pendant le siège, le 6 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FANCHON (CLÉMENT)**, boutonnier, né à Lyon, y demeurant, rue Bonnevaux, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**FANGET (SIXTE)**, notaire, né à Varenne, y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Les renseignements fournis sur cette victime sont libellés ainsi :

- Sixte Fanget, notaire à Varenne, commune de Saint-Sixte. Il a toujours été regardé comme suspect depuis la Révolution.
- Il a recelé chez lui et s'est rendu caution du nommé Simon, avoué à Lyon, fuyard, d'après mandat d'arrêt comme complice de l'attentat commis contre le Club central de Lyon, quelques mois avant la contre-révolution.
- Sur la fin d'août, Fanget a reçu, logé et traité splendidement chez lui, une bande de brigands qui parcouraient les environs de Boën pour se saisir des patriotes et emmener les citoyens qui voudraient volontairement les suivre. Les brigands très connus sont tous de Montbrison : Levet et Lambert, avoués ; Chazelet, homme de loi ; Mejasson, feudiste et Vial, grammairien. Il est frère de deux muscadins. (Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Sixte FANGET, procureur fiscal de la seigneurie de Rochefort, était marié à M<sup>lle</sup> Marie Souchon. Il avait deux frères plus jeunes, sur lesquels M. E. Brassart, descendant de l'un d'eux, a bien voulu nous fournir les renseignements suivants :

1° M. Benoît Fanget, avoué à Saint-Etienne, est au nombre des suspects dont le nom figure sur le placard imprimé à Arneville, chez Boyer, et intitulé : « Tableau des Conspirateurs et personnes suspects du district d'Arneville, ci-devant Saint-Etienne, dans le domicile desquels les scellés ont été apposés, etc. » (Archives de la Loire, L. 429.)

Il dut son salut au dévouement d'amis de son pays natal, les Devarenne, qui le cachèrent chez eux pendant la Terreur. Il avait épousé, en 1793, Marie Lardon, dont le père fut guillotiné. (V. Lardon-Desvernay.)

M. Benoît Fanget, après avoir été avoué pendant vingt ans, mourut dans un âge très avancé en 1856.

2<sup>e</sup> M. Fanget, dit la Côte, était soldat dans l'armée lyonnaise. Après avoir pris part à la défense de Lyon pendant le siège, il fut du nombre de ceux qui accompagnèrent le général Précý le 9 octobre dans sa retraite. Il fut massacré par les paysans dans les bois d'Alix.

(Communication de M. E. BRASSART.)

Les notes de Pignon donnent un autre Fanget, prêtre, qui avait échappé aux poursuites :

- FANGET cadet, demeurant à Saint-Chamond.
- — Absent. — De Saint-Chamond.
- Prêtre non déprétriisé et fanatique, dangereux et incorrigible.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

FARGE (AIMÉ), corroyeur, né à Lyon, y demeurant, Grande-Rue, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. FARGE demeurait chez son père, corroyeur, Grande Rue de l'Hôpital ; il avait servi comme fourrier sur la fin du siège.

(Archives du Rhône, Dossier 127.)

FARGE (BERNARD), relieur de livres, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

FARGE (ETIENNE), cultivateur, né à Lyon, y demeurant, rue des Chartreux, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« Lieutenant ayant donné sa démission, fait sergent-major des rebelles, contre-révolutionnaire, allant chez les patriotes pour les arrêter. » (Tableaux.)

FARGE ou FARGES (JEAN-BAPTISTE), secrétaire du district de la campagne de Lyon, âgé de 32 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 26 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

FARGE (POLYCARPE), marchand de peaux, né à Bully (Loire), demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

FATAY (MAD.). V. Butin (Pierrette).

FAUCHEUX (CLAUDE-ANDRÉ), imprimeur-libraire, né à Lyon, y demeurant, rue Ferrandière, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Vice-président de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. FAUCHEUX a été reçu imprimeur en 1765. C'est lui qui imprima l'Almanach de Lyon en 1793, le seul sorti de son imprimerie. Il avait imprimé quelques ouvrages qu'il n'est pas inutile de rappeler :

« Le grand-œuvre de l'Agriculture, ou l'art de régénérer les surfaces et les tréfonds, par le marquis DE PONCINS, 1779.

« Lettre adressée au Maire, Officiers municipaux et Notables, par BRAC, ancien échevin, 10 juillet 1790.

« Discours dans la cause des neuf hommes accusés d'être les auteurs ou participants des attentats horribles, exercés le 19 juillet 1790, pendant six heures, sur un soldat du régiment suisse de Sonneberg, 1790, in-8<sup>o</sup> de 47 pages. »

(A. VINGTRINIER, Histoire de l'Imprimerie à Lyon, p. 404.)

FAUCOMPRÉ (JOSEPH), dit Godet, commis, né à Moulins (Allier), y demeurant, employé dans l'administration départementale, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait par la jolie fiche suivante :

« FAUCOMPRÉ DU GODET, fils d'un émigré, ex-noble, aristocrate insolent et fréquentant les gens suspects, mauvais sujet dans toute la force du terme. » (Archives du Rhône, Dossier 175.)

M. Godet de Faucompré était fabricant de fil.

(AUDIAT, La Terreur en Bourbonnais.)

FAURAS. V. Foras.

FAURE (BENOIT), marchand, né à Montbrison (Loire), y demeurant, officier municipal, âgé de 47 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

Sur cette victime, on trouve une note ainsi conçue :

« Accusé d'avoir fait des avances pour le « paiement des ouvriers employés aux re- « doutes et fortifications faites par les mus- « cadins. S'adresser au citoyen Mayrieux, « imprimeur du département pour sa dé- « charge. » (Archives du Rhône, L. VIII.)

Cette note prouve d'une façon certaine qu'on avait travaillé à fortifier Montbrison, détail qui n'a été rapporté par aucun his-

torien à notre connaissance. Le marquis de Poncins, qui raconte les engagements qui ont eu lieu à Montbrison n'en parle pas.

(V. *Expédition des Lyonnais en Forez*, p. 123.)

**FAURE (JEANNE)**, épouse de Jean Barbarin, 33 ans, condamnée à la peine de mort le 28 messidor an II (16 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Elle était accusée avec sa mère, Claudine Denis (V. *ce nom*) d'avoir donné un « asile clandestin » à Clément Barbarin (V. *ce nom*).

Elle fut mise en arrestation avec sa mère le 2 messidor an II (20 juin 1794) par ordre du Comité de surveillance de Montbrison, qui prit une délibération avec ce considérant :

« Considérant qu'à la forme de la loi, rapportée par le bulletin du 22 prairial, à la forme de l'article 6, que ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et le recel des conspirateurs et de l'aristocratie, sont repréhensibles. » (*Archives de la Loire, L. 492, f° 83.*)

**FAURE (HYACINTHE-FRANÇOIS)**, commis drapier, né à Saint-Pierre (Isère), y demeurant, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main à la sortie. » (*Tableaux.*)

M. FAURE était sergent-major de la Compagnie des chasseurs à pied de Guillaume-Tell. Traduit devant les juges, il avait refusé de répondre aux diverses demandes qui lui avaient été faites. A toutes les questions qui lui furent adressées, il répondit par ces mots : « Qu'est-il besoin que je me défende, quand je vois déjà sur vos lèvres la sentence qui doit me condamner ? Les tyrans de Rome, dont vous cherchez à copier servilement les exemples, étaient plus généreux que vous ; ils n'insultaient point, comme vous le faites, chaque jour, les victimes ; ils les couronnaient de fleurs ; ils les livraient, parfumées et magnifiquement vêtues, aux bêtes féroces de leur République ; mais ils admiraient leur courage et leur vertu ». Ce brave sous-officier, condamné et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794, avait passé la nuit à prier Dieu, à boire et à chanter. Il avait mis sa conscience en règle auprès de l'abbé de Villiers, qui, sous le nom de Forestier (V. *ce nom*), s'introduisait avec adresse dans les prisons.

Une des plus grandes souffrances qu'éprouvaient les prisonniers, souffrance horrible, qui parfois se changeait en désespoir, c'était de ne pouvoir se réconcilier avec Dieu par le ministère d'un prêtre. Quelquefois cependant ils avaient cette consolation.

M. Balleydiér, à qui nous empruntons ces détails, met assez souvent de la fantaisie dans ses récits. Ainsi, il dit que Faure trouva dans la mauvaise cave, son lieutenant Ravier (V. *ce nom*), et qu'ils périrent ensemble.

Or, le lieutenant Ravier avait été fusillé plusieurs jours avant le 18 décembre.

(*Histoire du peuple de Lyon*, t. II, p. 236.)

**FAURE-DUPERRET (JEAN-CLAUDE)**, 40 ans, noble, à Saint-Marcellin (Isère), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**FAURE DE MONTALAND (JEAN-FRANÇOIS)**, juge, né à... demeurant à Lyon, âgé de 43 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 6 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

« Ci-devant juge de Lyon, membre de la prétendue Commission populaire. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 33.)

M. FAURE DE MONTALAND était un ancien lieutenant-général criminel, ensuite juge au tribunal du district de Lyon. Il avait été membre de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Lyon ; c'est la raison pour laquelle il fut condamné à mort.

Ses réponses à l'interrogatoire qu'on lui fit subir nous montrent dans quel état d'incertitude se trouvaient les Lyonnais au début de leur résistance : « J'ai assisté à très peu de séances, dit-il, je n'y ai porté qu'un vœu, celui de reconnaître la Convention comme centre d'unité et de réparer les torts des sections de cette ville qui avaient déclaré ne pouvoir la reconnaître parce qu'elles ne la supposaient ni libre, ni entière. Ce vœu eût été accompli si les corps administratifs, si les députés de la Gironde et de Marseille, si l'intervention de Biroteau et de Chasset, n'eussent pas fait un tableau vraiment effrayant de la situation de Paris, de l'état de la Convention, s'ils n'eussent pas assuré que la République était dans le plus grand danger, qu'il ne restait plus que trente membres de la Convention, qu'on faisait rendre les décrets sous l'embouchure des canons. C'est par ce tableau perfide et infidèle que la Commission populaire, croyant d'après cela que la Convention n'était ni libre ni entière, arrêta de ne pas reconnaître le décret jusqu'à sa liberté et son intégralité. »

M. Faure de Montaland continua de faire partie de cette Commission, dans l'espoir de voir réparer une faute qui attirait sur la ville de graves dangers, en refusant de reconnaître la Convention. Il donna ensuite sa démission, parce qu'il n'approuvait pas la conduite de cette assemblée. Il fut condamné à mort, malgré ses explications franches et loyales. « En marchant à la mort, nous dit Delandine, il cherchait à distinguer aux fenêtres ceux qu'il reconnaissait : il leur souriait avec douceur ; il leur faisait un signe d'affection pour dernier adieu. »

(*Archives départementales du Rhône, Dossier n°... ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire ; p. 102 ; DELANDINE, Prisons, p. 137.*)

M. Faure de Montaland avait figuré en tête d'une députation de vingt-quatre membres du Tiers Etat, qui était venue, le 16

mars 1789, se joindre à l'ordre de la noblesse pour délibérer sur les cahiers à présenter aux Etats généraux. Il avait été chargé de porter la parole, pour exprimer la reconnaissance de son ordre pour la déclaration, faite par la noblesse, de sa renonciation à toutes exemptions des impôts, qui seront consentis par les Etats généraux.

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après M. DE JOUVENCEL, l. c., p. 84.)

La famille Faure dont l'origine est à Rivede-Gier, vivait à cette époque à Saint-Symphorien-le-Château, dans une propriété dite de Bel-Air, à l'entrée du bourg.

M. Jean-François Faure avait ajouté à son nom celui de Montaland. M. Vachez nous signale une terre de ce nom située dans la commune de Sainte-Catherine-sur-Riverie, et nous confirme que cette rente noble fut acquise vers 1770 par le père de la victime et donna lieu à un procès, devant la sénéchaussée, qui n'était pas encore jugé, quand éclata la Révolution de 1789.

M. Jean-François Faure avait épousé M<sup>lle</sup> de Gray, suivant l'orthographe de la famille. Elle était fille de Jean-Marie Degraix (V. ce nom), victime aussi de la Terreur. M. Faure de Montaland ne laissa point d'enfant ; mais une de ses sœurs, Jeanne Faure, mariée à M. Laurens, eut cinq filles dont il existe encore des descendants, les de Trouilloud de Lanversin, les Bolland, etc.

Grâce à l'obligeance de ces familles, nous pouvons dire que la dernière lettre de M. Faure de Montaland à sa jeune femme, « testament digne de ses vertus, est un monument religieusement conservé dans la famille, et que l'on peut comparer dans son genre à l'immortel testament du roi Louis XVI ».

« Après la mort de M. Faure, la commune fit mettre les scellés sur son appartement à Bel-Air et y établit un gardien. Le château était aussi habité par sa sœur, Jeanne Faure veuve Laurens, qui resta chez elle. Un dimanche matin, elle était dans sa chambre, à genoux, devant un beau Christ en ivoire. Elle lisait les prières de la messe. Tout à coup, un officier républicain pénétra chez elle et, la voyant dans cette position, il se répand en injures contre elle. M<sup>me</sup> Laurens se lève avec dignité et dit à l'officier de se mêler de ses affaires, que ce qu'elle fait ne le regarde pas. Celui-ci s'emporte et menace de briser le Christ. Elle le lui défend impérieusement, et, comme il tirait son sabre pour mettre sa menace à exécution, M<sup>me</sup> Laurens lui donne un soufflet.

« L'officier, abasourdi par ce trait de virilité de la part d'une femme, reste d'abord confondu ; puis, se remettant et rengainant son arme, il se contente de l'accabler d'injures, mais sans toucher au Christ, qui fut ainsi préservé. Il ajouta seulement en se retirant : « Tu es une bonne b... si toutes les ci-devant étaient comme toi, nous ne ferions pas tout ce que nous faisons. Choisis dans le mobilier de ton frère ce qui peut te faire plaisir. »

« Le Christ resta dans la chambre de M<sup>me</sup> Laurens jusqu'à sa mort, arrivée le 16 décembre 1832. »

(Notes gracieusement communiquées par la

famille et extraites du livre de raison de M. DE TROUILLOUD DE LANVERSAIN, ancien magistrat, petit-neveu de M. FAURE DE MONTALAND.)

**FAVEL (MICHEL)**, serrurier, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Commissaire de section, contre-révolutionnaire dénonçant les patriotes. »

(Tableaux.)

**FAVELLE (GUILLAUME)**, pâtissier, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Capitaine, contre-révolutionnaire tenant des rassemblements chez lui. » (Tableaux.)

**FAVERGE (PIERRE)**, chapelier, rue Saint-Dominique, à Lyon, âgé de 20 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FAVIER (DOM CRISTOPHE)**, religieux chartreux, ayant courageusement bravé la tourmente révolutionnaire.

« Dom FAVIER était né à Vienne le 15 août 1720 et avait fait profession à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez le 19 juillet 1741. En 1781, il fut envoyé au Glandier, avec la charge de sacristain. Au moment de l'expulsion des religieux, il était le doyen d'âge de cette Chartreuse, et quand on demanda un gardien pour ce monastère, devenu propriété de l'Etat, ne pouvant rentrer dans sa famille, qu'il avait quitté depuis 50 ans, il s'offrit pour remplir cet office et fut accepté. Le vieillard vit ainsi tristement s'éloigner tous ses frères et il demeura seul, dans cette maison déserte, où il voulait finir ses jours.

« Ce fut une bonne inspiration, nous dit M. Brunet, auteur d'une notice sur l'ancienne Chartreuse du Glandier, car l'excellente nature des paysans de la Corrèze ayant bientôt pris le dessus, ils regrettèrent l'égarément et la fièvre qui, un moment, les avaient entraînés à de coupables excès. Le bon Chartreux fut respecté de tous, et même dans les plus mauvais temps de la tourmente révolutionnaire, il put, sans trop de mystère, célébrer chaque jour le divin office dans la cellule qu'il n'avait pas voulu quitter. Il ne cessa jamais de parcourir les campagnes voisines, revêtu de la robe blanche, visitant les malades, leur distribuant les remèdes du corps et ceux de l'âme, assistant les mourants, priant à leur chevet, et les soutenant ainsi dans le rude passage de la vie à l'éternité. Il s'éteignit doucement lui-même quand le danger fut passé. Son corps repose dans le cimetière de Beyssac. »

On voit que si la vie de ce religieux pendant la Révolution fut moins agitée que celle du P. Baumann (V. ce nom), elle est presque aussi touchante.

(Communication de M. A. VACHEZ, auteur de la *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, d'après D. CYPRIEN-BOUÏROIS et J. BRUNET, La Chartreuse du Glandier.*)

**FAVRE.** ..... **V. Vavre.**

**FAVRE (CLAUDE)**, 37 ans, drapier, à Lyon, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Claude FAVRE était peut-être le frère de René Favre, dont il sera question plus loin. Il avait porté les armes pendant le siège et était sorti le 9 octobre avec la colonne de Précy.

Mais il fut pris par un hussard qui lui fit quitter ses culottes de peau jaune et lui donna en échange les siennes pleines de vermine. Enfermé aux Recluses, il fut enfin acquitté, plus heureux que son frère qui disparut sans avoir été retrouvé. (V. René Favre.)

(Jean-Marie FAVRE, *Impressions d'enfance.*)

**FAVRE (CHARLES)**, commis négociant, né en Suisse, demeurant à Lyon, rue Lafond, âgé de 29 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 19 novembre 1793.

« Membre de la Commission prétendue populaire et du Comité des Cinq. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

Le jugement du 29 brumaire qui condamne à mort M. Charles Favre, porte : « De son aveu, il a signé, comme membre du Comité des Cinq, différents arrêtés tendant à faire enlever dans les églises et à la monnaie, toutes les matières d'or et d'argent pour les mettre au service des rebelles. »

(*Archives du Rhône*, L. 1662.)

M. Charles FAVRE avait été membre de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Lyon pendant le siège.

(GONON, dans sa bibliographie, donne ce nom deux fois : à la page 307, il le dit condamné à mort le 26 frimaire, et à la page 309, le 29 brumaire (19 novembre) ; c'est cette dernière date qui est exacte.)

**FAVRE (JEAN-BAPTISTE)**, maréchal des logis de gendarmerie, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Maréchal des logis de gendarmerie à pied et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**FAVRE (RENÉ)**, défenseur de Lyon, disparu à la fin du siège, le 9 octobre 1793.

M. René FAVRE fut un des combattants lyonnais qui disparurent à la fin du siège sans qu'on ait pu retrouver des traces.

Son fils, M. Jean-Marie FAVRE, ancien juge de paix et président du Tribunal de simple police à Lyon en 1836, a retracé ses souvenirs dans un opuscule intitulé : *Impressions d'enfance* et imprimé en 1861. Nous en détachons les extraits suivants :

« Le 7 octobre 1793, mon père vint me chercher à la pension de l'abbé Caille, et sans proférer une parole, plongé certainement dans quelques noires réflexions, il me conduisit par la main dans la cour de la maison qu'il habitait avec sa mère, rue Bombarde. (On y mourait de faim, faute de vivres.)

Le lendemain, 8 octobre, mon père remit à sa grand-mère, Mad. du Port, petite rue du Bœuf, la lettre qu'il avait écrite à sa femme, à qui elle ne fut remise que deux années plus tard à cause de l'incertitude où l'on a toujours été sur le sort de mon père. Avait-il été tué, s'était-il sauvé ? On a fait beaucoup de contes à ce sujet. Les uns ont été persuadés qu'il fut assassiné par des paysans de Saint-Cyr qui le dépouillèrent des valeurs qu'il portait sur lui, parmi lesquelles était le portrait de ma charmante et courageuse mère peint par Chomat, mon oncle, premier peintre du roi d'Espagne ; d'autres ont assuré que, sommé de se rendre par un officier républicain, il se défendit et préféra la mort sur le champ de bataille à celle qui l'attendait sur l'échafaud ; car, ayant été mis hors la loi comme administrateur de Rhône-et-Loire, n'ayant pas quitté ses fonctions, il savait d'avance qu'il n'y avait rien à espérer ; j'ai tout lieu de croire qu'il périt de la sorte, d'après les termes de sa lettre, adressée à ma mère, et que voici :

*Lyon, le 8 octobre 1793.*

« Tout est perdu, ma chère et bonne amie ; de la fermeté et du courage, voilà ce que je te recommande ; tes vertus et tes sentiments de piété me sont un sûr garant que tu ne t'oubieras pas, dans le moment que tu auras appris l'entrée de nos ennemis et que tu sauras ma mort.

« Qui a su vivre, ma bonne amie, en honnête homme pendant un certain nombre d'années, peut bien savoir mourir un quart d'heure, et j'attends cet anéantissement comme un bienfait du Ciel, car la vie est un bien pesant fardeau, quand elle se passe comme je l'ai passée.

« Je ne te dis rien de mes enfants, j'ai embrassé mon petit pour la dernière fois ; rappelle-moi quelquefois dans leur souvenir, surtout parle-leur des malheurs de leur père ; ils n'auront jamais à rougir de m'avoir eu pour père.

« Si jamais tu rentrais dans mes biens, ce que j'espère, parce que la vertu doit toujours avoir le dessus sur le crime, fais entre nos enfants un égal partage, surtout réserve le chef-lieu pour mon fils.

« Adieu, ma chère et bonne amie, sois toujours une bonne mère comme tu l'as été jus- qu'à présent, prends soin de ma mère, embrasse la tienne et témoigne-lui ma reconnaissance.

« Nous nous réunirons au tombeau, mais que la fermeté ne t'abandonne pas ; l'honnête homme, l'homme vertueux ne doit rien craindre, pas même la mort.

« Adieu pour jamais, le meilleur et le plus fidèle de tes amis.

« Signé : FAVRE. »

M. René Favre, né le 12 juin 1764, avait donc 29 ans, et son fils qui rapporte ces faits avait 7 ans. Ce fils, M. Jean-Marie Favre, avait eu pour camarade de pension, chez l'abbé Caille, le plus jeune des De Lesgallery du Tailloux, de Montbrison. Sa mère, à qui la lettre ci-dessus était adressée, était une D<sup>me</sup> Aguiraud, dont deux frères étaient prêtres : M. Vincent ou Jean Aguiraud, curé de Saint-Julien-la-Vêtre, et M. Jean-Marie Aguiraud, (V. ce nom), curé de Saint-Genest-Lerpt, qui fut guillotiné.

Le décès de M. René Favre fut enregistré par un acte de notoriété, reçu par M<sup>e</sup> Dugueyt, notaire à Lyon, en date du 22 pluviôse an III, constatant que René Favre a été tué le 6 octobre 1793 par un boulet de canon, dans la rue de la Croix-Rousse. Mais cet acte n'a été dressé, sans preuves, que pour la levée des scellés et du séquestre sur ses biens, six mois après le 9 thermidor.

M<sup>me</sup> Favre, qui habitait Bessenay et dont la famille était originaire de Bellegarde, fut obligée, au plus fort de la Terreur, d'aller chercher des ressources chez sa mère, M<sup>me</sup> Aguiraud, qui habitait le domaine de Beau-regard dans la paroisse de Bellegarde. « Elle fut reconnue et poursuivie par les hussards de Javogues. Elle se sauva au galop de son cheval et échappa à une mort certaine par sa prudence et son courage, emportant quelques provisions et de l'argent, et passant dans des contrées sauvages où elle craignait moins de faire la rencontre des loups que celle des hommes. »

(Jean-Marie FAVRE, *Impressions d'enfance.*)

FAVROT (JOSEPH), brigadier de gendarmerie, né au Bois-d'Oingt (Rhône), demeurant à Condrieu (Rhône), âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmerie, venu de Condrieu pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

FAYARD (ANTOINE), ..., section Saint-Georges, à Lyon, âgé de 28 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 10 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4688.)

FAYARD (ETIENNE), peintre, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Hôpital, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Canonnier pendant le siège, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

FAYE (JEAN), dit Gros, maçon, né à Camps (Corrèze), demeurant à Lyon, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Commissaire aux incendies pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

FAYE (MAD. MATHIEU). V. *Fougerouse.*

FAYOL ou FAYOLLE (ANNE-MARIE), institutrice, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Côme, âgée de 64 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

« A dit au tribunal qu'elle préférerait la monarchie à la démocratie, a refusé de porter la cocarde, disant que c'était la marque de la bête. »

(Tableaux.)

M<sup>me</sup> FAYOL formait ses élèves à la piété et les garantissait de toutes les erreurs que la Révolution semait pour conduire les Français à l'athéisme. Royaliste par principe de religion, et surtout parce qu'elle avait trouvé sous le régime monarchique la protection civile dont les catholiques ont besoin pour s'occuper en paix de leur salut, elle avait ainsi deux torts irrémissibles aux yeux des persécuteurs. Une de ses réponses à l'interrogatoire mérite d'être notée : comme on l'engageait à porter la cocarde nationale, elle la repoussa en disant qu'elle la regardait « comme la marque de la bête de l'Apocalypse ».

(GUILLON, *Martyrs ; Archives du Rhône, Dossier 1149.*)

FAYOL (JEAN), agriculteur, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier, sorti avec Précý. »

(Tableaux.)

FAYOL (SIMON), chapelier, né à Lyon, y demeurant, montée Saint-Barthélemy, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Déserteur enrôlé dans la force départementale. »

(Tableaux.)

FAYOLLE (PHILIBERT), affaneur, né à Mâcon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Bouteille, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Le mot affaneur signifie en patois lyonnais : ouvrier, journalier, homme de peine, du vieux français affaneur, ahaneur, dérivé d'ahan, grand effort, peine, fatigue.

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 480.)

**FÉLISSAN (CLAUDE-ALEXANDRE)**, commis, né à Lyon, y demeurant, place Neuve-des-Carmes, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**FÉLISSANT DE LUCENAY (GEORGES OU VICTOR GAYET)**, commis-voyageur, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, âgé de 18 ans, condamné à mort par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon et évadé le 11 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire condamné à mort et non exécuté attendu son évasion. » (Tableaux.)

Son signalement était ainsi conçu : « Georges Féliissant, grand jeune homme blondin, très jolie figure, âgé de 22 ans, « taille de cinq pieds cinq pouces, visage « ovale, nez bien fait, lévite grise. »

(Le jugement porte la date du 21 frimaire an II (11 décembre 1793), mais, d'après le récit des évadés, la condamnation aurait été prononcée deux jours plus tôt le 19 frimaire (9 déc.))

M. FÉLISSANT fut un de ceux qui parvinrent à s'évader de la mauvaise cave de l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 1793. Il en a laissé les détails émouvants dans un récit qui a été publié dans le *Journal de Lyon* le 23 ventôse an X (14 mars 1802). Le jugement porte le nom de Georges Féliissant, tandis que l'article est signé : « Victor Gayet Féliissant de Lucenay », nous ne savons pourquoi cette différence de prénoms. Ce qui est certain, c'est que c'est bien le même individu qui raconte l'évasion merveilleuse, dont il avait été le principal auteur.

En donnant son récit au *Journal de Lyon et du Midi*, M. Féliissant revendique hautement l'honneur de cette belle action que Delandine raconte de son côté en attribuant tout le mérite à M. Poral (V. ce nom). Nous ne saurions dire auquel des deux revient cet honneur. L'événement fit le plus grand bruit. Le signalement des fugitifs imprimé, répandu dans tous les clubs, dans toutes les gendarmeries, attesta cette évasion. Elle fut hardie et exécutée avec une ingénieuse habileté. Nous donnerons au mot Poral le récit de Delandine. (*Prisons*, p. 285.) Voici celui de Féliissant reproduit dans les Mémoires de M. l'abbé Guillon (t. 3, p. 11 à 16).

« Le 18 frimaire an II, correspondant au 8 décembre 1793, je fus, dit M. Victor Gayet Féliissant de Lucenay, le premier que la Commission révolutionnaire condamna à mort ce jour-là, et fit conduire dans la mauvaise cave ; c'était un caveau situé du côté de la rue *Puits-Gaillot*, et sans jour ni soupirail. On m'y donna bientôt pour compagnons de mort, un colonel fort âgé et Joseph Labarte. Nous nous trouvâmes si mal dans cet horrible lieu, que j'écrivis au président du Tribunal, pour qu'il nous fit mettre dans une autre prison. On eut égard à notre demande et nous fûmes placés dans les

grandes caves qui sont à l'angle de la rue *Lafont* et de la place des *Terreaux* (il était neuf heures du soir). Après la reconnaissance des localités et plusieurs tentatives inefficaces pour nous évader, nous mangeâmes les provisions qu'on nous avait laissé passer. A trois heures après minuit, la porte s'ouvrit avec fracas, et l'on nous amena la première des nombreuses victimes que dans sa séance nocturne, la Commission révolutionnaire condamna ; et jusqu'à six heures du matin, elle ne cessa de nous en envoyer d'autres, de quart d'heure en quart d'heure. Mais hélas ! ces condamnés manquaient de force, et ne répondaient qu'avec peine aux questions de Labarte et aux miennes, qui n'avaient d'autre but que de découvrir, parmi eux, quelques ouvriers mécaniciens. Leurs réponses ne nous ouvraient aucune des ressources que nous cherchions ; et il ne nous restait d'autre perspective que l'exécution de notre sentence fixée au 9 dans la matinée.

« Accablé par un découragement que je n'aurais peut-être pas éprouvé, sans la souffrance des blessures que j'avais reçues dans le siège et qui n'étaient point encore cicatrisées, je me jetai sur de la paille pour prendre du repos. Au même instant, Labarte vint ranimer mon espoir et mes forces par la nouvelle que, pour fêter dans la journée l'arrivée de l'armée révolutionnaire, on différerait notre supplice jusqu'au lendemain (10 décembre).

« Dans cette longue et pénible journée du 9, où les scènes burlesques de la fête, et le fracas d'une musique de bacchantes étaient entremêlés de cris menaçants, le Tribunal n'interrompit cependant point le cours de ses condamnations ; et il augmenta de beaucoup le nombre de ceux qui attendaient avec moi leur supplice dans les caves de la mort.

« On n'y avait pour meubles qu'une table et deux vieux tabourets de noyer ; j'en prends un, et je le brise afin d'en détacher les quatre pieds, dont je me propose de faire des leviers pour soulever une très large porte que j'avais découverte à l'extrémité d'une cave contiguë à celle où nous étions, et derrière l'endroit infect qui nous servait d'aisances. Cette large porte était en chêne ; Labarte et moi nous l'attaquons avec nos pieds de tabouret ; et nous luttons contre elle plus de trois heures, mais sans aucun succès : il était quatre heures du matin, quand l'épuisement de mes forces m'obligea de me recoucher sur ma paille, où Labarte vint me rejoindre ; et nous dormîmes quelques instants. A notre réveil, nous vîmes de nouveaux infortunés que le Tribunal avait associés à notre sort. Je me lève et cherche à leur fournir quelque consolation. D'états et d'âges différents, tous affectés des sentiments les plus douloureux, ils présentaient le spectacle le plus déchirant. L'un se désespérait d'être arraché à la tendresse d'une épouse chérie, l'autre pleurait sur le sort de ses enfants qu'il allait laisser orphelins et dans le malheur. Le tableau devint encore plus désolant à la pointe du jour, quand nous entendîmes aux soupiraux de la cave, les voix confondues des femmes, des enfants, des parents, des amis de chacun de nous. Les cris lamentables qu'ils poussaient en nous adressant la parole, augmentaient d'autant plus nos douleurs, que chacun reconnaissait la voix qui lui était la plus chère.

« J'étais toujours occupé de mes précédentes enquêtes lorsqu'un des condamnés qu'on nous amène, et qui se nomme Besson, m'apprend qu'il est ferblantier, et qu'il a travaillé longtemps à l'Hôtel de Ville. Le jour auquel, sans réflexion, l'on avait renvoyé notre supplice, c'est-à-dire, le 10 décembre, se trouvait un *décadé*, jour du repos républicain, où l'on ne faisait point d'exécution ; et notre trépas était retardé par cela même de 24 heures. Besson,

que nous associons à notre entreprise, nous assure qu'il connaît le souterrain d'un canal qui conduit les eaux de l'Hôtel de Ville dans la rue Lafont ; et cette assurance augmente notre ardeur. Vers dix heures du soir (le 10), choisissant le moment où tous les malheureux prisonniers, entassés les uns aux autres, étaient comme atterrés par la douleur autant que par le sommeil, nous recommandâmes nos travaux contre la porte. La résistance qu'elle nous faisait avait un caractère propre à nous effrayer ; elle céda à la force de nos leviers ; et, quand nous les retirâmes, elle se remettait en place. J'y aperçois un trou qu'on y avait fait pour la clef d'une serrure, et je dis à Labarte que, si nous avions une bougie, nous découvririons la cause de ce retour de la porte contre nous. Labarte va demander une bougie à quelques prisonniers ; il m'en apporte une toute allumée ; je la passe par ce trou de serrure, et je vois que la porte est retenue par un câble obliquement tordu avec une barre de bois. Alors, proportionnant la longueur de la bougie à la distance du câble, j'ajuste la flamme dessous pendant un quart d'heure ; à la fin, la corde prend feu, se casse ; la porte s'ouvre avec violence et nous laisse entrer tous les trois dans une autre cave, au milieu de laquelle est, sur le terrain, une large dalle ronde. Ce que nous avait dit le ferblantier fait croître nos illusions. En employant les plus grands efforts, nous parvenons à lever cette pierre, et nous nous croyions déjà évadés, lorsque nous reconnûmes qu'elle ne couvrait qu'un puits perdu. Mais cette cave avait une autre porte et nous nous mettons à l'ébranler. Elle était murée par derrière, mais nous l'ignorions. Après une heure et demie de travail, un gros moellon se détache de la maçonnerie, et tombe en faisant un grand bruit. Craignant que ce bruit n'eût averti les gardes, nous crûmes prudent de rentrer dans la première cave. Après une demi-heure de repos, voyant que rien n'annonçait l'inquiétude chez nos geôliers, nous reprenons le travail avec la même ardeur, et nous parvenons à faire entrer ouvrir assez la porte pour qu'une personne nût y passer. Mais la cave où elle nous introduisit, et qui était la dernière, se trouvait fermée à l'autre extrémité par une porte en chêne, munie d'une très forte serrure ; et nous n'avions aucun outil en fer pour la forcer. J'envoie demander les couteaux que devaient avoir quelques prisonniers, sans qu'ils pussent deviner ce que nous en voulions faire. On en rapporte une douzaine que nous frappons l'un contre l'autre pour en convertir les lames en scies ; ce qui réussit à merveille. Les couteaux nous suffirent pour scier le tour de la serrure de cette porte, et d'une autre encore qu'il nous fallut ouvrir. Enfin, nous arrivâmes à l'escalier, qui monte dans la cour, fermée par des grilles, en face de la salle de spectacle. — « L'entreprise est achevée, mes amis, dis-je à mes compagnons, mais nous ne pouvons sortir encore, car il nous faudrait passer devant les sentinelles ; et, de nuit, nous ne pourrions le faire sans danger ; attendons jusqu'à huit heures du matin (il était alors trois heures après minuit) ». M'adressant à Labarte : « Embrasse-toi, lui dis-je, de la porte par où le geôlier peut arriver, et veille à notre conservation, pour moi, je reste avec Besson à la porte par laquelle nous devons sortir ». A sept heures du matin tout était fort tranquille ; je réunis à Besson et Labarte, Porral et trois ou quatre autres prisonniers à qui nous pouvions avec confiance révéler ce que nous avions fait ; et je leur dis : « Vous ne pouvez, mes amis, me refuser ce que je vais vous demander ; et, si vous l'exécutez, vous sortirez tous ; je dois sortir le premier, Labarte le second ; mais il faut cinq minutes d'intervalle entre chaque

• sortie ; celui d'entre nous sept ou huit qui  
• sortira le dernier, sera tenu d'aller aupara-  
• vant chercher un compagnon d'infortune  
• pour lui faire connaître le chemin en l'ame-  
• nant à la dernière porte ; et celui-ci, de même  
• avant de sortir, retournera en chercher un  
• autre. Au moyen de cet arrangement indis-  
• pensable, tous parviendront à s'évader. »

« Ma sortie fut exécutée la première, comme je l'avais demandé ; mais hélas ! cette issue n'a pu rendre libres que quatorze d'entre nous ; l'empressement de s'évader a produit parmi les autres de la confusion et du trouble. En voulant sortir trop précipitamment, ils sont retombés dans l'abîme auquel j'avais voulu les faire échapper. »

(Extrait du « Journal de Lyon et du Midi », 25 ventôse an XI (16 mars 1802), reproduit dans les Mémoires de l'abbé GUILLOU, t. III, p. 11 à 16, note 1.)

**FELISSENT (JEAN-JACQUES)**, 20 ans, commis-voyageur, acquitté le 31 octobre 1793, par la Commission de justice militaire de Lyon.

M. Jean-Jacques FÉLISSENT « avait porté les armes pendant le siège et demeurait chez le citoyen Félassant, son père, mort pendant le siège, quai du Rhône, n° 42 ».

Il était probablement parent des précédents.

**FÉLIX (ETIENNE)**, copiste au greffe criminel, condamné à la détention par la Commission populaire de Lyon le 23 novembre 1793.

M. Etienne FÉLIX n'était coupable d'aucune faute ; c'est seulement à cause de son père et de son frère qu'il est condamné à la détention. Au surplus, voici le jugement de la Commission de justice populaire qui venait de prendre le titre de Tribunal révolutionnaire, en date du 3 frimaire.

« A été conduit par la force armée devant le Tribunal révolutionnaire, Etienne Félix, âgé de 26 ans, commis négociant en soie, demeurant en cette ville quai de Rey, n° 152. Détenu dans la maison de justice de la commune, lequel après avoir subi un interrogatoire pour les objets dont il était prévenu a fourni des moyens de justification et de défenses.

« Oui l'accusateur public qui a exposé que le dit Félix a resté à la mort de Challier et n'a jamais donné des preuves de civisme, qu'attendu que son père a fui clandestinement et que son frère s'est enrôlé pour se soustraire au glaive de la loi, ayant été lieutenant dans l'armée contre-révolutionnaire. Il doit être considéré comme suspect et conclu à ce qu'il fut détenu jusqu'à la paix.

« Le Tribunal le condamne à la détention jusqu'à la paix.

« Signé : BAIGNE et DORVILLE. »

Nous trouvons le même, enfin acquitté par la Commission révolutionnaire, comme suit :

FÉLIX (Etienne), 26 ans, commis fabricant, acquitté, le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**FÉRÉOL ou FÉRIOL (JOSEPH)**, chirurgien et cabaretier, né à Lagnieu (Ain),

demeurant à Lyon, rue Paradis, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sergent, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. le Dr Drivon n'a trouvé aucun renseignement sur lui ; on peut se demander si, à sa double qualité, il n'en joignait pas une troisième, celle de barbier ; ce serait alors un des nombreux barbiers-chirurgiens de la ville. (Miscellanées, 1908.)

FERLAT (HENRI), miroitier, né à Lyon, y demeurant, grande rue Mercière, âgé de 60 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

M. FERLAT était « officier des rebelles ».

(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

FERRAND (JACQUES-LAURENT), cuitotier, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel (section Port Saint-Paul), âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Fusilier, zélé permanent, maltraitant les patriotes. »

(Tableaux.)

FERRAND (JEAN-BAPTISTE), prêtre, demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 54 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

M. l'abbé FERRAND, attaché au chapitre de Saint-Jean en qualité de chevalier ou chanoine du second ordre, avait consacré la majeure partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse dans le second collège de cette ville. N'ayant prêté aucun serment et étant resté à Lyon pendant le siège, M. l'abbé Ferrand se trouvait tout indiqué aux féroces proconsuls pour être une de leurs victimes. La Commission populaire s'empressa de le condamner à mort le 26 novembre. L'abbé Guillon et Prudhomme font erreur en portant sa condamnation au 18 brumaire (8 novembre). (GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 483.)

FERRAND (JEAN-LOUIS), boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

FERRAND (Madame). — V. Blanc (Marie).

FERRAND (N...), de Boën.

Nous n'avons pu découvrir le prénom de ce personnage, ni sa qualité. Mais la délibération du Directoire du district de Montbrison, que nous donnons ci-après, montre avec quel acharnement on poursuivait les contre-révolutionnaires, même après la dissolution des Commissions révolutionnaires.

DÉLIBÉRATION DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE MONTBRISON. — 14 prairial an II.

- L'agent national a déposé, sur le bureau, une lettre de l'Administration contre-révolutionnaire du ci-devant département de Rhône-et-Loire, du 28 juin 1793.
- Lecture faite de cette lettre, l'agent national a observé que tous ceux qui l'avaient signée, s'étant montrés par cette conduite et par celle qu'ils avaient tenue depuis le commencement de la Révolution, les auteurs ou tout au moins les partisans zélés de fédéralisme et de la tyrannie, ont été frappés justement du glaive de la loi ; qu'un seul, qui est le citoyen Ferrand de Boën avait échappé à la vengeance nationale ; que cet homme était à la tête du Comité de surveillance de Boën.
- Il a ajouté qu'il n'ignorait pas que Ferrand, après avoir attendu les derniers efforts des contre-révolutionnaires et s'étant convaincu de leur défaite, était allé se jeter aux genoux de la Convention nationale pour obtenir un décret qui rapportât en sa faveur le décret du 12 juillet contre les rebelles de Lyon ; que, quoique il eût obtenu ce décret, il était impossible qu'il eut la confiance du peuple pour occuper une place dans un Comité de surveillance qui ne doit être composé que de républicains à toute épreuve et sans reproche ; que non seulement le Comité de surveillance devait être purgé de tout membre gangrené, mais encore, que dans un temps où il faut que la République s'épure, il est nécessaire de faire connaître au peuple, ceux qui ont trahi la cause et qui l'ont mal servie.
- Le Directoire arrête que la lettre sera envoyée tant aux représentants du peuple qu'au Comité de Sécurité générale et de Salut public.

(Séance publique du Directoire, 14 prairial an II, où étaient présents : JUSAMONT, vice-président ; PENAUD, BOUTHÉ, MARCOUX, administrateurs ; RAYMOND, agent national ; ROMME, secrétaire général.)

(Archives de la Loire, L. 259.)

FERROUILLAT (CLAUDE-MICHEL-MARIE), prêtre, déporté à l'âge de 69 ans.

M. FERROUILLAT, né à Lyon, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Tonnerre, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 22 février 1800.

Son frère jumeau, dom Jean Ferrouillat, religieux du même ordre et prieur de Saint-Robert, près Grenoble, fut détenu et libéré en même temps.

Tous les deux étaient assermentés ; ils se retirèrent ensemble à Noyers (Yonne), sous la surveillance de l'autorité.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 248.)

FERROUSSAT père (JEAN), marchand tuilier, né à Lyon, demeurant à Chaponost (Rhône), âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Capitaine des grenadiers, s'est battu contre la municipalité le 29 mai. » (*Tableaux.*)

**FERROUSSAT** fils cadet (**ETIENNE-GRÉGOIRE**), marchand, né à Lyon, y demeurant, rue des Prêtres, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Grenadier caserné, s'est battu contre la municipalité le 29 mai. » (*Tableaux.*)

**FERROUSSAT** le jeune (**HENRI-GRÉGOIRE**), teinturier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Lieutenant des canoniers, a désigné les clubistes pour les faire arrêter, et adhéré à l'assassinat de Sautemouche. » (*Tableaux.*)

**FERROUSSAT** (Mad.). V. *Boucharlat.*

**FERRUS DE PLANTIGNY** (**BARTHÉLEMY**), noble, né à Lyon, aide de camp du général de Précý, âgé de 32 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 12 octobre 1793.

« Capitaine, aide de camp de Précý. » (*Journal de Ville-Affranchie*, p. 33.)

M. DE PLANTIGNY fut, dès sa jeunesse, un des plus braves et des plus religieux habitants de sa ville natale. Ancien sous-lieutenant au régiment de Guyenne, il servit comme aide de camp du général de Précý, dont il était le neveu, pendant le siège que les Lyonnais soutinrent en 1793 contre la Convention. A la fin du siège, blessé et épuisé, il est ramassé dans les bois d'Alix par les bandes révolutionnaires. Emprisonné et traduit devant la Commission militaire de Lyon, M. Ferrus fit une religieuse profession de foi. Interrogé pourquoi il avait porté les armes : « Je les ai prises, dit-il, en faveur de la religion catholique et de mon roi. » Immédiatement il fut condamné à mort comme « conspirateur » et fusillé un des premiers. Il avait 32 ans.

Avant l'exécution, on lui proposa un prêtre schismatique pour le confesser : « Je n'en veux point, répondit-il, parce que je suis catholique, et que d'ailleurs j'ai mis ordre à ma conscience avant d'être arrêté. » En allant au supplice, il ne cessait de répéter : « J'ai combattu pour ma religion et mon roi. » Il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux : « En catholique, dit-il, sait mourir pour sa foi. » Le courage avec lequel il mourut est d'autant plus remarquable qu'il avait lieu de regretter beaucoup la vie, puisqu'il abandonnait un père vertueux, de jeunes en-

fants et une épouse qui méritait par ses vertus toute sa tendresse. Ceux-ci, habitant la place Bellecour, purent entendre la détonation des armes qui lui envoyaient la mort.

(*DELANDINE, Prisons*, p. 126 ; *GUILLOIN, Martyrs* ; *CATTIN*, p. 447 ; *DURIEUX*, p. 147 ; *Archives de l'Archevêché, Actes authentiques* ; *PASSERON, Mémoire d'un pauvre diable*, p. 12.)

M. Barthélemy Ferrus, chevalier, seigneur de Plantigny, était un des derniers représentants de cette noble famille. Né en 1761 d'Hugues-Louis Ferrus de Plantigny, et de dame Jacqueline-Françoise de Prohenque de Plantigny, il avait épousé, en 1788, Anne-Françoise-Dominique Nicolau de Montrilbloud, dont il eut trois filles.

(*JOUVENCEL*, p. 453 ; *Armorial Bibliophile*, p. 223.)

**FERRY** (**CHARLES-DOMINIQUE**), prêtre, jésuite, né à Monaco, demeurant à Lyon, rue Dubois, âgé de 84 ans (et non 48 ans), condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Prêtre fanatique et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Le Père FERRY, prêtre de la Société de Jésus, était fils d'un gentilhomme de Monaco, sa ville natale. Ses réponses à l'interrogatoire que lui fit subir le citoyen Perroton, vice-président de la Commission temporaire de surveillance républicaine, nous apprennent que sa famille était noble et que sa mère comptait parmi ses anciens parents, nobles aussi, un amiral de France. Il déclara, en outre, qu'il habitait Lyon depuis plus de trente ans, qu'il était trop vieux pour en sortir au commencement du siège et qu'il priaït seulement Dieu pour la ville ; qu'au lieu de regretter la mort du roi, il le félicitait d'être mort martyr ; qu'il était attaché à sa religion et à son Dieu ; qu'il vivait avec une pension viagère de 500 livres, et qu'il n'avait point d'argent. La Commission temporaire envoya cet interrogatoire à la Commission révolutionnaire avec cette lettre :

« Nous vous adressons l'interrogatoire de Charles-Dominique Ferry, ci-devant jésuite et plusieurs autres pièces attestant sa sainteté et son amour pour son Dieu. Nous vous invitons de vouloir bien le juger séance tenante. Signé : Marino, président, Dudet, du Viquet, Richard. »

La sainteté du P. Ferry et son amour pour son Dieu étaient des crimes contre la République ; l'invitation de la Commission temporaire était un ordre pour la Commission révolutionnaire de le condamner à mort. C'est ce que cette dernière fit dans son jugement du 11 février 1794, concernant trente-quatre autres détenus et motivé ainsi : « Pour avoir porté les armes contre la patrie ou conspiré contre le peuple et la liberté, et pour être contre-révolutionnaire ». Un saint religieux de 84 ans, condamné pour avoir porté les armes ou conspiré ! Quelle monstruosité !

Et dire que son petit-neveu, Jules Ferry, a fait crocheter les couvents dans l'un desquels son grand-oncle avait acquis la sainteté et

mérité la gloire du martyr ! Le vieux proverbe : « Les honneurs changent les mœurs », est toujours vrai.

(Archives du Rhône, Dossier 845 ; Correspondance de la Commission temporaire 187, n° 928 ; GUILLOU, Martyrs ; CATTIN, p. 484 ; FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 173. Toutes les listes lui donnent 48 ans, alors qu'il faut lire 84 ans.)

**FESAN (JEAN)**, bourellier, né à Lyon (Vaise), y demeurant, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**FÉTI (JEAN-MARIE)**, gendarme, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Gendarme et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**FEUILLET (JOSEPH)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Longue, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**FEYTAN (NICOLAS)**, sergent des chasseurs, rue Grenette, à Lyon, âgé de 45 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 22 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FIARD.** V. *Fyard.*

**FICHET (ETIENNE)**, ferblantier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

M. FICHET était « officier des rebelles. » (Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

**FIGOT.** V. *Gigot.*

**FIGUET (AUGUSTIN)**, chirurgien, né à Lyon (?), y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

M. FIGUET fut condamné à mort pour avoir été « officier municipal provisoire » en même temps que M. Alegret (V. ce nom).

M. Augustin Figuet avait été garçon chi-

urgien à l'Hôtel-Dieu. Né en 1746 à Beaurepaire (Dauphiné) et non à Lyon, il était fils de Sébastien Figuet, bourgeois audit lieu, et de Marie Delorme. Inscrit en 1763, il fut reçu en 1767 et entra en fonction le 10 avril 1768. Il fut renvoyé en 1769 pour avoir, ainsi que ses collègues, refusé de raser les employés de l'Hôtel-Dieu. Il était gradué, membre du Collège de chirurgie depuis 1769 et conseiller.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

**FIGUET (JEAN-BAPTISTE)**, clerc d'avoué, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**FIGUET (JEAN-MARIE)**, épiciier, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**FILLE-SOLDAT (La, acquittée.**

Sous ce nom original, nous croyons devoir rapporter ici un épisode du siège, que M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles nous a conservé dans son livre : « Quelques années de ma vie, etc. », où elle raconte les visites qu'elle faisait à sa tante (V. Marie-Anne Giraud des Echerolles), enfermée dans les prisons de Lyon.

« Je vis aussi (à l'Hôtel de Ville) celle que nous appelions la Fille-soldat : c'était une bonne fille et un brave militaire. Elle s'était revêtue de l'uniforme de son amant tué à côté d'elle, désirant venger sa mort et remplacer le soldat qui manquait à son poste. Tout le monde aimait cette excellente fille ; mais alors je la vis trembler aussi.

« Elle portait habituellement une redingote d'homme, et le nom de fille-soldat lui fut donné. Elle était probablement de Thiers. Elle avait fui la maison paternelle pour suivre son amant à Lyon où il fut tué pendant le siège. Prise les armes à la main, elle présumait sa condamnation. Elle disait à M<sup>lle</sup> des Echerolles : « Je mourrai, je le mérite. Toi, tu seras sauvée, tu le mérites. Lorsque tu seras libre, promets-moi d'aller à Thiers : va chez mon père, dis-lui, ainsi qu'à ma mère, que je leur demande pardon, que je suis morte repentante et qu'une mort honorable a effacé les taches de ma vie. » Elle était tremblante avant de comparaître devant ses juges ; mais au moment où elle fut appelée pour être conduite au Tribunal, elle sut commander à ses craintes, et s'y rendit d'un pas ferme : « Eh bien ! leur dit-elle, en jurant et en reprenant ses manières soldatesques, vous voulez me tuer comme vos balles ont tué mon amant ? Me voilà, dépêchez-vous, que je le suive : ne me faites pas languir. Cette prose leur convint. Elle fut acquittée. Elle n'avait pas été bon prophète, car c'est M<sup>lle</sup> des Echerolles qui monta sur l'échafaud.

« Nous n'avons pas pu découvrir le nom de cette « fille-soldat » que M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles ne donne pas, et nous aurions aimé

à la citer à côté des Marie Adrian, des Marie Lohière, dame Cochet et des autres héroïnes du siège.

(Alexandrine DES ECHEROLLES, *Quelques années de ma vie...*, t. I, p. 266, 318.)

**FILLIARD (JÉRÔME)**, marchand forain, né à Digne (Basses-Alpes), demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, agioteur et royaliste. »

(Tableaux.)

**FILLIAT (Veuve)**, de Saint-Chamond, mère de neuf enfants, emprisonnée pour son ardente piété.

M<sup>me</sup> veuve FILLIAT « nourrissait du fruit de son travail neuf enfants dont elle était mère. Emprisonnée pour cause de religion, on lui demande le serment de Liberté-Egalité ; elle le refuse constamment. On prend le parti de la transférer dans la prison du district (de Lyon) et de l'éloigner ainsi de sa famille. Cette résolution ne l'ébranle pas. Le moment du départ arrivé, on rassemble autour d'elle ses neuf enfants, on joint à leurs larmes les plus vives sollicitations, pour l'engager à se rendre à sa famille au moyen du serment. La nature devait être émue, la tendresse maternelle pouvait succomber à cette terrible épreuve, mais la grâce triomphe de tout : « Non, répond cette femme, conduite par l'esprit de foi, j'aime trop ma famille pour lui donner un si mauvais exemple. Dieu en prendra soin. Mes enfants se passeront de moi, mais ils ne peuvent se passer du ciel, où conduit la seule vraie religion que je leur ai enseignée et à laquelle j'espère qu'à mon exemple ils ne renonceront jamais. » Elle les embrasse et part.

(Archives de l'Archevêché, Actes authentiques ; Manuscrit LINSOLAS.)

Après un mois de détention à Lyon, on lui offrit la liberté, si elle consentait à aller au temple de la Raison. Elle n'en voulut point à ce prix, et elle resta dans les fers jusqu'en septembre 1794. Quoiqu'elle eut toujours confessé sa foi, elle ne fut pourtant pas condamnée à mort ; mais nous ignorons quand et comment ses épreuves prirent fin.

« C'est, dit le chanoine Cattin, à ce trait sublime de la foi la plus vive, de l'espérance la plus ferme, du courage le plus héroïque, de la constance la plus magnanime que nous renvoyons tant de misérables chrétiens qui veulent accorder leur religion avec leurs intérêts, leur liberté, leur vie ; qui opposent, pour considération, une famille à élever, la misère à laquelle on sera réduit, la privation de la liberté, la perte de la vie, prétextes que les martyrs auraient rougi d'alléguer, que la religion proscriit, que l'Eglise a toujours rejetés, dès que le témoignage de la foi était compromis ». On a souvent demandé s'il n'eût pas été permis d'assister aux fêtes républicaines pour se soustraire à la persécution. La ré-

ponse est dans l'exemple de M<sup>me</sup> Filliat, « nouvelle mère de Macchabées, qui préféra souffrir la séparation cruelle de ses enfants, les horreurs de la prison, le danger de perdre la vie, plutôt que de paraître, même à l'extérieur, renoncer à la foi. »

(CATTIN, p. 466.)

**FILLION (FRANÇOIS)**, tourneur, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**FILLION (PIERRE)**, fabricant d'étoffes, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**FISICAT (JEAN-BAPTISTE)**, baron, rentier, né à Lyon, demeurant à Saint-Genis-Laval (Rhône), âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Ex-noble, approvisionneur des rebelles. »

(Tableaux.)

M. Jean-Baptiste DE FISICAT, chevalier, seigneur de Bellière, Beauregard, baron de Bas et de Rochebaron, seconde baronnie du Forez (acquise en 1775), dit le baron de Fisicat, était né à Lyon le 10 avril 1730.

Député de la noblesse de Montbrison à l'Assemblée de 1787, il émit le vœu que les Etats généraux fussent convoqués par bailiage, la moitié des députés pris dans le clergé, l'autre moitié dans la noblesse et le Tiers Etat en nombre égal aux deux ordres privilégiés, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé à Lyon, en 1762, Claude (?) Gonnyn de Lurieu. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 457.)

**FLACHAT (ANTOINE)**, prêtre, député du clergé de Lyon aux Etats Généraux de 1789.

M. FLACHAT, né à Saint-Chamond (Loire) en 1725, était curé de la paroisse Notre-Dame dans sa ville natale. A l'Assemblée Constituante, il signa la protestation contre le décret du 13 avril, et refusa le serment constitutionnel. Il mourut à Saint-Chamond en 1803. M. Flachat était licencié en droit et prédicateur du roi de Pologne.

**FLACHAT D'APINAC.**

V. Frotton d'Albuzy.

**FLACHON (ETIENNE)**, sans profession, né à Lyon, demeurant à Brignais (Rhône),

âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

M. Etienne FLACHON DU BARREY DE LA JOMARRIÈRE, chevalier, né en 1740, était fils de noble Pierre Flachon et de Jeanne Ballet.

Trésorier de France à Lyon, comparant en 1789, il avait épousé Jeanne-Séraphique Ballet. (DE JOUVENCEL, p. 458.)

FLANDRIN (BERNARD), agriculteur, né à Lyon, y demeurant, aux portes de la Croix-Rousse, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire, agioteur et accapareur. » (Tableaux.)

FLANDRIN (GRÉGOIRE), cireur de toiles, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire et accapareur. » (Tableaux.)

FLANDRIN (JEAN), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

FLANDRIN père (JOSEPH), vinaigrier, né à Lyon, y demeurant, rue Tramassac, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Espion des rebelles, s'étant offert d'aller aux prisons couper le col à Chalier. » (Tableaux.)

FLANJERGUES (MARIE), femme de Jacques Boussairolles, 45 ans, rentière, de Montpellier, acquittée le 8 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> BOUSSAIROLLES, née Marie-Anne-Gillette de Flanjergues, fut arrêtée en même temps que son fils qui fut guillotiné à l'âge de 30 ans. Le jugement du 20 pluviôse qui acquitte M<sup>me</sup> Boussairolles lui donne 45 ans ; elle n'aurait donc eu que quinze ans à la naissance de son fils. Il faut peut-être lire 54 ans (V. Boussairolles).

FLECHET, greffier, fuscitif.

M. FLÉCHET, greffier de la Sénéchaussée de Lyon et du district de la campagne, dont le nom figure dans beaucoup de documents du commencement de la Révolution, avait quitté Lyon pour une destination inconnue. Bien lui en prit, car on fit, après le siège, une perquisition dans son domicile, et le procès-verbal constate qu'il y avait « un pigeon sans pigeon, et une volière doiset, etc. ; et dans un tiroir une cocarde blanche et rosete en vert au milieu, enfermée dans une enveloppe, revêtue du cachet de la banqueroute de Chasselay ». Cette enveloppe et cette cocarde sont encore conservées dans le dossier numéro 40, aux Archives départementales du Rhône.

FLÉCHET (ANTOINE), chapelier, né à Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« A voulu faire tuer les patriotes. » (Tableaux.)

FLEUR-DE-LYS (PIERRE), commis-voyageur, né à Rive-de-Gier (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

La famille FLEUR-DE-LYS habitait Rive-de-Gier où elle était propriétaire ; elle fournit de vaillants défenseurs à la cause lyonnaise. Pierre, la victime de la Commission révolutionnaire, avait été condamné à mort pour avoir porté les armes dans Lyon. Son frère, dont nous n'avons pas le prénom, avait fait partie de l'expédition des Lyonnais dans le Forez, où il commandait un petit corps. Il s'était fait remarquer par son courage et sa valeur. Le général de Précý le prit pour aide de camp. Il devint plus tard maire de Rive-de-Gier. Leur père était un ancien greffier de la Sénéchaussée de Lyon.

(Puy, Expédition, p. 7, 22.)

FLORET (CHARLES), marchand de blé, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Juge de paix contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

FLORIN (PIERRE), charpentier, né à Voiteur (Jura), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main à la sortie. »  
(Tableaux.)

**FOCARD DU CHATEAU**, secrétaire général du département de Rhône-et-Loire, arrêté en Savoie avec la caisse du département.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 1791, le secrétaire général du département, M. Focard, disparut emportant 246.700 livres, tant en espèces qu'en assignats, sommes destinées au paiement des ecclésiastiques et à l'acquittement d'autres dépenses urgentes des trois districts du département. Peu de temps après, M. Focard fut arrêté à Aix-les-Bains, disent les uns, à Chambéry, disent les autres, avec la totalité des sommes emportées.

Cette affaire produisit une certaine émotion à Lyon, parce qu'elle prit un caractère politique. Le Directoire du département, qui avait été compromis par la brochure contre-révolutionnaire de M. Imbert (V. ce nom), de Montbrison, le fut encore davantage par la fuite de M. Focard. L'Assemblée nationale s'occupa de cet événement dans les séances des 6 et 8 octobre 1791.

M. Focard fut remplacé dans ses fonctions par M. Gonon de Saint-Fresne (V. ce nom).  
(PÉRICAUD, *Tabl. Chronol.* ; MORIN, t. I, p. 502 ; WAHL, p. 454.)

**FOLETIER (MARTIN).**

V. Jourda de Vaux.

**FONTAINE DE BONNERIVE (ETIENNE DE)**, garde du corps, né à Lyon, y demeurant, rue Bellecordière, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793

« Lieutenant des grenadiers et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. DE FONTAINE DE BONNERIVE, né à Lyon en 1738, avait été élevé au Collège de Juilly avec ses amis les frères Leviste de Briandas. Grenadier de 1755 à 1758, il se conduisit avec distinction à l'assaut de Mahon. Garde du corps en 1758, chevalier de Saint-Louis en 1783, il obtint sa retraite en 1784 à cause de ses infirmités, et habita rue Bellecordière, suivant son brevet de pension.

Malgré ses infirmités, M. de Fontaine de Bonnerive commandait avec M. Savaron de Chamousset le bataillon des vétérans, pendant le siège de Lyon.

(E. BONNARDET, l. c., p. 226.)

M. Etienne Fontaine de Bonnerive, écuyer, fils d'autre Etienne, et de Marguerite Maupetit, avait épousé, en 1777, Marie-Françoise Rolichon.  
(DE JOUVENCEL, p. 462.)

**FONTAINE (JOSEPH-MARIE)**, instituteur, demeurant à Lyon, près de Saint-Iréné, âgé de 50 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire de Lyon et insillé le 11 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

Les Tableaux disent qu'il est né à Baugère (Mont-Blanc).

**FONTEBRUNE (JEAN-LOUIS-BAPTISTE)**, soldat du bataillon de l'Egalité, à Lyon, âgé de 29 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FONLETTE ou FONTET (DE)**, ancien capitaine au régiment de Royal-Liégeois.

M. DE FONLETTE était gendre de M. Cortasse de Sablonnet (V. ce nom) ; il combattit pendant le siège dans l'armée lyonnaise, comme commandant du quartier de Vaise. Après le siège, il fut arrêté à la sortie de Lyon, conduit à Paris et guillotiné.

(Lettre de M<sup>me</sup> DE SABLONNET, citée par M. E. BONNARDET.)

**FORAS (HUBERT)**, maître d'école, demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 51 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

M. FORAS avait été arrêté à la Mulatière le lendemain de la sortie de Précly (10 octobre).  
(Archives du Rhône, Dossier 127.)

**FORAY (PIERRE-MARIE)**, notaire, né à Saint-Germain-Laval (Loire), demeurant à Villechenève (Rhône), âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Administrateur du district de la campagne de Lyon, contre-révolutionnaire lié avec les rebelles. »  
(Tableaux.)

**FORBIN (GASPARD DE)**, marquis, né à Aix (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 53 ans, 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« A donné de l'argent pour le siège, ex-noble, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Le marquis de FORBIN n'a jamais été président au Parlement d'Aix, titre que lui donnent toutes les listes, par confusion avec un de ses ancêtres qui fut président de cette Cour supérieure en 1626.

M. Gaspard-Aimé-François-Palamède de Forbin, né à Aix-en-Provence, le 13 décembre 1739, marquis de Pont-à-Mousson, seigneur de la Barben et de Solliès, par acquisition, en 1778, fut élevé au Collège de Juilly, ainsi que trois de ses frères.

Capitaine aux cuirassiers du Roi, mestre de camp-cavalerie en 1773, le marquis de Forbin servit dans l'armée avec distinction. Il avait épousé, en 1765, à Aix, Françoise-Marthe de Milan de la Roque et était le beau-frère de M. d'Arbaud. Il eut trois fils et trois filles. En 1791, il vint à Lyon avec toute sa famille et de nombreux domestiques. Il descendit à l'hôtel de Provence et occupa ensuite les appartements garnis du citoyen Arnaud, au n° 148 de la rue de la Charité. Le motif de son séjour à Lyon était la santé de sa femme.

(Archives du Rhône, Dossier 288.)

Le marquis de Forbin prit une part active au siège de Lyon, comme simple chasseur de Précý, avec de Saint-Try et Gavot, et ensuite, comme ces derniers, il a peut-être rempli les fonctions de lieutenant-colonel. Après le siège, il avait réussi à se cacher, mais dénoncé et trahi par son domestique, il fut arrêté, traduit devant la Commission révolutionnaire et condamné à mort, malgré une recommandation d'Albitté.

Nous reproduisons la pétition de M<sup>me</sup> Forbin dont l'angoisse se comprend et qui cherchait à sauver par tous les moyens la tête de son mari et celle de son beau-frère.

« Le citoyen Forbin a quitté la Provence au mois d'août 1791 (vieux stile). Il s'est rendu à Ville-Affranchie avec toute sa famille et le citoyen Arbaud son beau-frère. Ce voyage a eu pour cause le rétablissement de la santé de la citoyenne Forbin, son épouse.

« Ils y ont vécu paisiblement jusqu'au 29 mai dernier (vieux stile), époque fatale à tous les bons patriotes qui, comme eux, ne désiraient que la tranquillité.

« Ils essayèrent alors de retourner dans leur province, mais ils en furent empêchés par les refus réitérés qu'ils éprouvèrent pour obtenir les passeports nécessaires. Toutes démarches et toutes représentations à cet égard furent vaines. Le siège de Ville-Affranchie commença et finit comme une entreprise de cette espèce devait se terminer.

« Les citoyens Forbin et Darbaud attestent qu'en aucun tems et en aucune manière, ils ne se sont intéressés ni directement ni indirectement à la guerre folle et déraisonnable des habitants de Ville-Affranchie, qu'ils ne sont allés dans aucune section, assemblées ni comités, et qu'enfin ils n'y ont contribué ni par leur présence, ni par leurs opinions, ni par leur bourse, et à cet égard, ils défont toutes preuves contraires.

« Cependant, malgré la sagesse de leur conduite depuis leur arrivée dans Ville-Affranchie, ils ont eu le malheur d'être arrêtés et traduits aux Recluses le 23 novembre (vieux stile).

« Instruits du nom de leur dénonciateur et du motif de la dénonciation, ils ont appris avec chagrin pour l'auteur de leurs maux et de leur captivité, que cet être trompeur ou trompé qu'ils n'ont jamais connu, a dénoncé le citoyen Forbin comme Président au Parlement de Provence et par conséquent suspect.

« Jamais le citoyen Forbin n'a été attaché au barreau. Il a servi longtemps dans la cavalerie et l'a quittée, il y a plus de 20 ans. Dès là, le dénonciateur ne les connaît pas non plus.

« Cette fausseté démontrée, celle de la suspension est nécessairement prouvée aussi et les rétablit par conséquent dans tous leurs droits de mary, de père, de beaux-frères et de bons citoyens.

« C'est par ces considérations qu'ils réclament

« aujourd'hui tous ces droits si chers aux âmes honnêtes et vertueuses des membres composant le Comité révolutionnaire de la section du Rhône et de leurs jurés.

« Signé : MILAN, femme FORBIN.

« La Section a déclaré par écrit, en suite de la pétition, qu'il n'existait aucune autre dénonciation. »

« Envoyé à la Commission des Sept pour prendre la présente en considération et y faire droit.

« Signé : « ALBETTE, représentant du peuple, Commune-Affranchie, le 4 nivôse, an second de la République. »

Le marquis de Forbin revendiqua courageusement sa part dans la défense de Lyon et mourut sans peur et sans reproche, en même temps que d'autres nobles, MM. Arbaud, Bonnet de la Baume, le marquis de Grollier, le chanoine Camille de Riverie, de Vernas. La famille de Forbin conserve précieusement son portrait en uniforme de cuirassier du roi au château de la Barben.

Le marquis Gaspard de Forbin avait plusieurs frères : 1° Charles-Gaspard-Hyacinthe, né en 1741, lieutenant de vaisseau ; 2° Claude-Paul-François, né en 1744, vicaire général de Chalon ; 3° Louis, frère jumeau du précédent, mort jeune ; 4° Joseph, né en 1749, garde de marine ; 5° Melchior, né en 1754, chanoine de Saint-Victor.

Nous avons dit que le marquis Gaspard de Forbin avait eu trois fils et trois filles. L'aîné des fils, Claude-Melchior-Joseph-François-de-Paule-Palamède de Forbin, né à Aix en 1769, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1797, à Marie-Pauline-Véronique de Cresp-Saint-Césaire, a laissé une postérité qui est encore représentée par des descendants, auxquels nous devons ces renseignements généalogiques, fournis avec un louable empressement et une parfaite urbanité.

Le troisième des fils de notre victime, Louis-Philippe-Nicolas-Auguste de Forbin, fut un peintre et écrivain de talent. Il épousa, au château d'Audour, sur la paroisse de Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire), en 1799, Mélanie de Dortan. Nommé directeur des Beaux-Arts en 1822, il occupa ses fonctions avec beaucoup de compétence. Le goût des arts se continua dans sa famille. Des deux filles qu'il avait laissées, l'une épousa, en premières noces, un peintre distingué, le comte Pinelli et, en secondes noces, un peintre lyonnais de grand talent, Claudius Jacquand, dont plusieurs tableaux très estimés figurent au musée de Lyon ; l'autre était mariée au comte de Marcellus, ministre plénipotentiaire, helléniste distingué, auquel on doit la découverte et l'achat pour la France de la Vénus de Milo, un des bijoux du musée du Louvre.

(Communication de M. le comte de Forbin La Barben.)

Une notice biographique sur le comte Auguste de Forbin, qui nous est gracieusement communiquée par son auteur, M. le baron Guilibert, ancien bâtonnier du barreau d'Aix-en-Provence, nous fait mieux connaître et apprécier la maison de Forbin « qui, depuis le roi René, a donné tant de célébrités à la France » et qui a continué son

« glorieux renom par l'œuvre artistique du comte Auguste à qui est dû le développement de nos musées au siècle dernier ».

(Baron GUILLIBERT, *Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Paris, le 15 juin 1905, p. 1.*)

**FOREL (ALEXIS)**, domestique, né à Saint-Félicien (Ardèche), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

**FOREST ou FOREL (BARTHÉLEMY)**, menuisier, né à Lyon, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 61 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

Condamné en même temps que dix autres collègues de la municipalité provisoire comme « contre-révolutionnaire. »

(*Journal de Ville-Affranchie, p. 33.*)

M. Barthélemy FOREST demeurait rue de la Gerbe, n° 66, maison Caminet. Il est seulement qualifié notable de la municipalité provisoire.

(*Archives du Rhône, Dossier 127.*)

**FOREST (BENOITE)**, épouse de Claude Paradis (*V. ce nom*), condamnée à douze ans de réclusion, le 18 messidor an II (6 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Elle fut condamnée à cette peine pour les mêmes raisons que son frère, qui suit.

**FOREST (ETIENNE)**, séquestre, condamné à douze ans de fers, le 18 messidor an II (6 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

M. Etienne FOREST était accusé d'infidélité dans la garde des bien séquestrés au domicile de « rebelle Vaugirard » ainsi que sa sœur et son beau-frère, Claude Paradis (*V. ce nom*).

**FOREST (JACQUES)**, député à la Convention.

M. Jacques FOREST, né à Roanne en 1763, était juge au tribunal de cette ville, quand il fut élu député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement jusqu'à la paix. Décrété d'accusation le 11 juillet 1793, comme partisan des Girondins, il fut emprisonné. En fructidor an III, il fut rappelé à la Convention. Plus tard, il siégea au Conseil des Cinq-Cents.

Après le 18 brumaire, il fut nommé juge à la Cour d'appel de Lyon et mourut à Roanne en 1812.

(*Communication de M. l'abbé BONNARDET.*)

Delandine cite parmi ses compagnons de captivité aux Recluses, Forêt, maire de Roanne, « vieillard doux et sans humeur ». (*Prisons, p. 45*). Nous voyons, en effet, François Forest, 58 ans, agriculteur à Roanne, acquitté le 30 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. Il pourrait être le père du conventionnel Jacques Forest.

**FORESTIER (JEAN-BAPTISTE)**, prêtre déporté, né à Champdieu (Loire).

M. FORESTIER, religieux de l'ordre de Saint-Bruno, fut détenu à Bordeaux, au fort Ha, et mourut dans cette ville, à l'hôpital Saint-André. (*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 444.*)

**FORESTIER (JEAN-CLAUDE-THADÉE)**, prêtre déporté à l'âge de 42 ans.

M. FORESTIER, né en Forez, religieux de l'ordre de Saint-Bruno, à Grenoble, fut détenu à Bordeaux, au fort Ha et au petit séminaire, et embarqué sur le « Républicain ». Libéré à Bronage, le 11 juillet 1795, il mourut, curé dans le Forez, en 1813.

(*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 444.*)

**FORESTIER l'abbé.** V. Villiers (*de*).

**FORGET (JEAN-CLAUDE DE)**, capitaine en premier au régiment de Royal-Pologne, tué le 9 septembre 1792 à Pierre-Scize.

M. DE FORGET, né à Versailles, en 1757, ancien élève de Jully, avait été officier d'artillerie et de dragons, puis capitaine commandant du régiment de cavalerie « Royal-Pologne ». Il était chevalier de Malte, et, comme son père, grand fauconnier de France.

Venu à Lyon, avec son régiment, le capitaine de Forget est un des neuf officiers qui, enfermés à Pierre-Scize, furent massacrés le 9 septembre 1793 et dont un seul échappa au massacre, M. Gavot, marié à M<sup>me</sup> Desplantes (*V. ce nom*). M. de Forget eut la tête détachée du corps et promenée toute la nuit au bout d'une pique dans les rues de Lyon, et même portée sur la scène du Grand-Théâtre. (E. BONNARDET, *l. c.* ; L. DE COMBES, *Mémoires dans les Nouvelles littéraires des 4 et 11 novembre 1906.*)

**FORIS.**

V. Deforis.

**FORISSIER (JEAN-BAPTISTE)**, rentier, né à Saint-Galmier (Loire), demeurant à Lyon, montée du Gourguillon, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sergent des gendarmes à pied et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Les listes donnent M. FORISSIER comme soldat, âgé de 36 ans, et natif de Saint-Galmier. Il serait donc né en 1757. Or, des recherches faites dans les registres paroissiaux de Saint-Galmier démontrent qu'il n'y a pas eu, à Saint-Galmier, de Forissier né en 1756 ou 1757, et ayant atteint l'âge d'homme. Ceux qui sont nés dans ces deux années, car le nom de Forissier est assez répandu, sont tous morts jeunes.

(Communication de M. Henry Forissier.)

FORT (BRUNO), tué à un poste avancé pendant le siège, le 4 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

FOUDRAS (GABRIEL), ancien officier de marine, âgé de 44 ans, acquitté par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 18 février 1794.

Les listes écrivent FOUDRASSE. Plusieurs membres de cette famille échappèrent à la mort dans des circonstances providentielles.

M<sup>me</sup> Foudras ne fut sauvée, elle, qu'après avoir subi toutes les tortures imaginables. « Elle était jeune, petite, d'une figure pleine de fraîcheur. Pendant six mois, elle était parvenue à se cacher sous des habits de servante dans une ferme de la terre d'Origny. Mais, reconnue à la fin par les agents de Lapalus, elle avait été arrêtée et conduite à Feurs, où elle fut condamnée. Elle se trouvait alors dans une situation intéressante; elle n'aurait certainement pas été sauvée de la fusillade qui devait avoir lieu le 13 février 1794, si l'arrestation inopinée de Javogues n'était pas survenue à temps. Transférée à Lyon avec une centaine de Foréziens, son état de grossesse lui valut un délai pour passer en jugement. Ce délai la sauva jusqu'au moment où Fouché quitta Lyon. Le départ de ce dernier mit fin à la Terreur qui ensanglantait nos pays.

(POTHIER, *Roanne pendant la Révolution*, p. 337, note 1.)

Nous croyons que M<sup>me</sup> Foudras était la fille de la comtesse de Courcenay dont le château, situé sur la paroisse de Mardore, avait été attaqué par les brigands, dès le 29 septembre 1788, avant la Révolution.

(Votr Hesse B. 882, *Archives de la Loire*.)

D'autres membres de cette famille furent mis en liberté par l'arrêté suivant :

• Au nom du peuple français. Egalité,  
• Liberté. Roanne le 8<sup>e</sup> brumaire an 3<sup>e</sup>, R. fr.  
• U. I. et D.

• Charlier et Pocholla, représentants du peuple à Lyon et dans les départements de Rhône-et-Loire.

Vu les pièces justificatives à l'appui de la réclamation faite en faveur des citoyens Antoine-Gilbert Foudras, Philibert-Joseph Foudras et Cécile Foudras, leur sœur, tous trois habitants de la commune de Noally et détenus dans la maison d'arrêt de Roanne.

• Vu notamment : 1<sup>o</sup> l'attestation du Comité révolutionnaire portant qu'il n'existe aucune dénonciation contre les Réclamés et que c'est un acte de justice de les rendre à la liberté.

• 2<sup>o</sup> L'avis motivé du district de Roanne, également à l'appui de ladite pétition.

• Arrêtent que lesdits Foudras frères et sœur seront sur le champ mis en liberté, les renvoient, quant à leur séquestre, devant l'Administration du district qui en ordonnera la levée si lesdits ne se trouvent dans aucune loi qui s'y oppose.

• Signé : Pocholla

(*Archives de la Loire*, t. 133)

FOUGAS (LOUIS), 40 ans, commissaire féodiste, né à Salleri (Piémont), demeurant à Roanne, condamné à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

FOUGEROUSE (JEANNE), femme de Faye (Mathieu), condamnée à deux ans de détention, le 26 décembre 1793 par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Peut-être faut-il lire ce nom « FOUGERAND » au lieu de Fougerouse ?

FOULCHIRON.

V. *Fulchiron*.

FOURGON (ROCH-MARIE-VITAL), dit Maison-Forte, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux*.)

M<sup>r</sup> Roch-Marie-Vital FOURGON DE MAISON-FORTE, né en 1733, était fils de Vital Fourgon, seigneur de la Maison Forte de Vourles, et de Marguerite de Combles. Conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon et au Conseil supérieur de Lyon, comparant en 1789, il avait épousé Pierrette-Marie Robin d'Orliénas.

(DE JOUVENCEL, t. c., p. 464.)

FOURNEYRON (MARGUERITE), surnommée la Merlasse.

Née à Saint-Etienne, elle était d'une beauté remarquable. Devenue, probablement par peur, l'amie de Javogues, elle usa de son influence pour sauver la vie à plusieurs personnes. Elle habitait le Chambon, dont le comte de Charpin-Feugerolles était le seigneur bienfaisant et aimé de tous. Elle contribua beaucoup à l'élargissement de celui-ci, lorsque les habitants de Firminy et du Chambon, disent quelques historiens, vinrent en foule aux portes de la prison de Saint-Etienne réclamer la mise en liberté de M. de Charpin, en criant : « Rendez-nous le père du peuple. » Marguerite Fourneyron intervint auprès de Javogues, qui consentit à rendre son prisonnier, ou plutôt à retirer le nouvel ordre d'arrestation, mais à condition que l'argenterie du château de Feugerolles

lui serait remise pour en faire hommage à la Convention nationale. (V. ce reçu à l'article Charpin.) Cette femme, qui avait conservé, malgré son inconduite, quelques sentiments de pitié, reçut de la famille de Charpin une pension qui lui a été servie jusqu'à sa mort. Elle a souvent fait le récit de cet événement au petit-fils de M. le comte Alexandre-Louis-Jérôme de Charpin-Feugerolles.

Marguerite Fourneyron, en plusieurs autres circonstances, usa de son influence sur Javogues pour sauver des malheureux poursuivis ou prisonniers. Ainsi, elle ne craignit pas d'exposer sa vie pour sauver même des prêtres. Un jour qu'elle en avait caché un dans le grenier, au-dessus de sa chambre, Javogues arriva à l'improviste et entendit un léger bruit à l'étage supérieur : « Qu'est-ce que cela ? » demanda-t-il, soupçonneux. « Rien, répondit Marguerite Fourneyron, quelque chat qui court après des souris. » Avec la prétréphobie bien connue de Javogues, c'était jouer un jeu dangereux. Cela prouve que son libertinage n'avait pas encore étouffé tous les bons sentiments qu'une éducation religieuse lui avait inculqués dans son enfance. (J.-M. DEVET, p. 25.)

Marguerite Fourneyron était mariée à un nommé Claude Vérissel, suivant M. Fayard, p. 223 de son excellente Histoire des Tribunaux révolutionnaires. Nous croyons que M. S. Bossakiewicz, p. 218 de son Histoire générale de Saint-Etienne, fait erreur en lui donnant le nom de Marguerite Merlat, mariée à un sieur Fourneyron. Elle fut elle-même emprisonnée à Montbrison le 29 janvier 1794, parce que sa conduite avait inspiré quelque ombrage à Javogues. Elle lui adressa de Montbrison une lettre, faite par un tiers, qu'il est intéressant de reproduire :

« Citoyen représentant, j'ai été emprisonnée par ton ordre, sans que je sois coupable d'un délit, et surtout de celui que tu m'as reproché, lorsque j'ai comparu devant toi ; c'est une amertume que mon dénonciateur a contre moi, parce que je n'ai pas voulu avoir les complaisances qu'il désirait... Je ne te dis pas à cet égard tout ce que la bienséance me défend. Je t'en dis assez pour prouver mon innocence. L'on me fait aussi un crime de quelques effets trouvés dans un sac qui m'appartient. Tu n'ignores pas que l'étoffe jaune, tu me l'as donnée toi-même à Ville-d'Armes (allas Saint-Etienne), pour en faire une robe et une couverture à ma petite. Tu vois, mon cher représentant, qu'on veut te faire la cour au détriment de ma réputation ! mais j'ose tout attendre de tes bontés comme de ta justice.

« Signé : pour Marguerite FOURNEYRON. »

A cette pétition, sont joints deux documents qui nous apprennent que Marguerite Fourneyron était porteur de 869 livres 7 sols en assignats au moment de son arrestation, et que les jours précédents « elle s'était rendue à la prison et avait insinué aux prisonniers qu'avec son crédit auprès du représentant Javogues, elle ferait procurer la liberté à ceux qui la payeraient généreusement, et qu'effectivement elle avait reçu de divers détenus plusieurs sommes et notamment cinquante livres de la part d'une nommée Bouillet ». (Ce doit être Nicolas Bouillet, père de

l'auteur du fameux dictionnaire de ce nom.)

(Archives du Rhône, fonds Révolution, documents reproduits par M. FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 223.)

On sera peut-être surpris de voir une aussi longue notice pour une personne de mauvaise conduite. Nous avons voulu montrer que, quelles que soient les fautes qu'on ait commises, une bonne action adoucit les remords pour le resté de la vie ; et la bonne action de Marguerite Fourneyron envers M. de Charpin est une de celles qu'elle se plaisait à raconter le plus souvent. Souhaitons qu'elle ait obtenu le pardon du Dieu juste et clément, à l'instar des enseignements que nous donne la Bible.

**FOURNIER (ANTHELME)**, de la section du Change, à Lyon, mort des suites de ses blessures pendant le siège, le 28 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FOURNIER (PHILIPPE)**, coiffeur de femmes, né à Saint-Symphorien (Isère), tué pendant le siège, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FOURNIQUET (ANTOINE-MICHEL)**, commis marchand de charbons, né à Paris, demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Grenadier, venu de Rive-de-Gier pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**FOURRA (JACQUES)**, agriculteur, né à Beaujeu (Rhône), demeurant à Lyon, près de l'Observance, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**FRACHEREAU (ANTHELME)**, du bataillon de Saint-Vincent, âgé de 17 ans, blessé pendant le siège et décédé à l'hôpital de Saint-Just, le 14 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FRADEL (GASPARD)**, noble, rentier, né à Montbéliard (Doubs), demeurant à Saint-Félix (Allier), âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins se contentait de fournir la courte note suivante :

« FRADEL, père d'un émigré, ex-noble, et arrêté comme suspect dans son district. »

(Archives du Rhône, Dossier 175.)

La Commission révolutionnaire trouva cette note suffisante pour condamner à mort M. Fradel, sans examen, sans interrogatoire. Elle se contenta de faire seulement l'appel des trente-deux accusés pour les envoyer à la mort.

**FRAISSE (JOSEPH)**, 44 ans, demeurant à Usson, condamné à la détention par le Tribunal révolutionnaire de Lyon le 6 avril 1794.

**FRAISSE (PHILBERT)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

(Les listes donnent à ce prêtre le nom de Bertfraisse.)

M. FRAISSE, chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, quelques auteurs disent de l'ordre de Malte, avec le titre de Monseigneur, était un prêtre exemplaire du diocèse de Lyon. Il avait un frère, plus jeune que lui, chanoine de Saint-Nizier, qui était monté sur l'échafaud quelques jours avant lui, et dont la notice suit. Il l'avait vu partir au supplice pour avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise, et il en fut extrêmement troublé. Agé de 68 ans, il ne put surmonter son effroi, quand on vint l'arrêter le 18 décembre, le lendemain même du supplice de son frère. Il fut conduit, dans cette situation d'âme, devant le Comité révolutionnaire de son quartier, dont l'aspect effrayant acheva de l'abattre, et il consentit à livrer ses lettres de prêtrise. Ne les ayant pas sur lui, on lui rendit la liberté pour aller les chercher. Mais aussitôt de vifs remords s'élevèrent dans l'âme de Philibert Fraisse, et, rentré chez lui, il écrivit à sa section la lettre suivante :

« Ayant comparu hier, devant le Tribunal temporel (il faut sans doute lire Commission temporel), j'ai promis de donner mes lettres de prêtrise ; je confesse que je l'ai fait sans y faire réflexion, étant sujet à des absences ; je me repens sincèrement d'avoir fait cette promesse, je la rétracte, je me soumetts à tout ce que vous ordonnerez ; je ne désire que de mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine ; en foi de quoi j'ai signé en toute liberté le 8 nivôse (28 décembre 1793) à la Ville-Affranchie.

« Signé : Philibert FRAISSE, prêtre, dans la rue de la Gerbe, n° 60, au second étage. »

(Archives du Rhône, Dossier 378.)

Arrêté le lendemain, il dit tranquillement aux satellites de la Convention : « Je vous attendais, Messieurs, j'ai déjà fini mon office maintenant je suis prêt, partons. »

Conduit à l'Hôtel de Ville et traduit aussitôt devant ses juges, il refusa avec fermeté de livrer ses lettres de prêtrise : « Tu veux donc mourir », lui dit-on. — Oui, si, pour

racheter une vie à laquelle je ne tiens guère, je dois commettre un crime et une lâcheté. » Deux heures après il reçut la palme du martyr.

(GUILLOU, *Martyrs* ; CATTIN, p. 484 ; BALLEYDIER, t. II, p. 345 ; *Archives de l'Archevêché, Actes authentiques*.)

Le nom de Fraisse a été ajouté après coup sur le jugement du premier janvier ; il ne figure pas sur le procès-verbal d'exécution par la guillotine. Pour cette raison, nous le comptons au nombre des fusillés, bien qu'il ait pu être guillotiné.

(Archives du Rhône, collection des Jugements.)

**FRAISSE (PIERRE)**, chanoine, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et prêtre réfractaire à la loi. »  
(Tableaux.)

M. Pierre FRAISSE était chanoine de Saint-Nizier de Lyon depuis 1770, licencié en Sorbonne, vice-gérant de l'officialité diocésaine de Lyon, conseiller honoraire au Parlement des Dombes, siégeant à Trévoux, juge à la Chambre souveraine du clergé. Ayant persévéré dans les sentiments de l'Eglise catholique, au milieu des persécutions terrifiantes de la Révolution, il fut arrêté et condamné à mort, avant son frère Philibert, qui précède.  
(GUILLOU, *Martyrs* ; CATTIN, p. 484 ; DURIEUX, p. 271.)

FRAMBOUZE.

V. Trambouze.

**FRANCHY (JEAN)**, ouvrier en soie, né à Turin (Piémont), demeurant à Lyon, place Saint-Georges, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Sous-lieutenant, commis à la municipalité provisoire pendant le siège. »

(Tableaux.)

**FRANÇOIS (JEAN-PAUL)**, domestique, demeurant à Lyon, place Neuve-des-Carmes, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**FRANÇOIS (PIERRE)**, compagnon, faiseur de bas, demeurant à Lyon, rue Thomasin, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Commissaire aux incendies et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**FRANÇOIS (PIERRE-PHILIPPE)**, commis receveur du district, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Grenadier et contre-révolutionnaire, se réjouissant de la mort des patriotes. »

(Tableaux.)

**FRANÇON (JEAN-FRANÇOIS)**, journalier, né à Tiranges (Haute-Loire), demeurant à La Bernade (Loire), âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 mars 1794.

« Avoir coupé l'arbre de la liberté dans la commune de Versannes et y avoir substitué une croix. »

(Tableaux.)

M. FRANÇON résolut avec Chalayer et Lachaix (V. ces noms) d'arracher l'arbre de la Liberté qu'on avait mis à la place d'une croix renversée par les révolutionnaires, sur la paroisse de La Versanne en Rustiauge. Avec ses deux compagnons, il parvint à rétablir la croix. C'était, pour la Commission révolutionnaire, un grand crime qui méritait la mort.

**FRECHAU (GERMAIN)**, perruquier, né à Auxerre (Yonne), demeurant à Lyon, rue Dubois, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main à la sortie. »

(Tableaux.)

M. FRECHAU était à Lyon depuis six ans. Simple soldat pendant le siège, il sortit de Lyon avec la colonne de Précý.

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**FREDIERE (ETIENNE)**, capitaine des chasseurs de S. Ch. de Rhône-et-Loire, âgé de 31 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**FREDIERE (JEAN)**, géomètre, demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 48 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 21 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

« Vice-secrétaire de section, ensuite adjoint au Comité de sûreté générale. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

**FRÉMINVILLE (EDME-CLAUDE LA POIX DE)**, avocat à Lyon, commissaire en droits seigneuriaux.

M. Edme-Claude DE FRÉMINVILLE avait été conseiller général du département de Rhône-et-Loire en 1790, puis candidat aux élections du 5 septembre 1791 pour l'assemblée législative.

Très estimé pour son caractère honorable et ses connaissances juridiques, M. de Fréminville joua un rôle considérable dans les pourparlers officiels qui amenèrent la résistance de Lyon aux décrets de la Convention. Il était président de l'assemblée des commissaires des vingt-sept sections lors du soulèvement des Lyonnais contre les autorités jacobines. Il fut le chef des délégués envoyés à Paris pour exposer la situation de Lyon à la barre de la Convention. Témoin oculaire de ce qui s'était passé à Paris, il revint à Lyon et propose de marcher sur Paris, en se réunissant aux départements de l'Ouest (15 juillet 1793). C'est lui qui proposa de Précý comme général en chef de l'armée lyonnaise. Il fut délégué pour porter à ce dernier la délibération du Comité le nommant au commandement en chef.

(G. GUIGUE, Procès-verbal du Conseil général et de la Commission populaire de Lyon, passim.)

Suivant M. Louis de Combes, M. de Fréminville faisait partie de la loge des Illuminés Martinistes de Lyon, dont on trouva quelques renseignements dans la notice de J.-B. Garnier (V. ce nom).

Pendant et après le siège de Lyon, on ne retrouve plus trace de M. de Fréminville. Nous nous sommes adressé à son arrière-petit-fils, M. Joseph de Fréminville, le très sympathique et très obligeant archiviste du département de la Loire, qui a bien voulu nous dire que son âge (67 ans) ne lui permettait pas de prendre une part active au siège de Lyon. Il dut, sans doute, résider dans le Midi, car il se trouvait enfermé dans Toulon lors du siège fait par Bonaparte en décembre 1793. M. de Fréminville n'eut que le temps de fuir sur un vaisseau espagnol. On le retrouve juge au tribunal civil de Lyon de 1800 à 1801. Il mourut en 1816, à l'âge de plus de 90 ans, laissant un fils, M. Claude de La Poix de Fréminville, marié à M<sup>lle</sup> Caroline Nugue, et représenté aujourd'hui par M. Joseph de Fréminville.

La famille de Fréminville avait fourni au XVIII<sup>e</sup> siècle, en la personne de M. Edme-Claude de Fréminville, ancien bailli de La Palisse, un jurisconsulte célèbre. Ses nombreux travaux sur les matières féodales peuvent être encore utilement consultés aujourd'hui. Dupin aîné, dans son *Manuel des Etudiants en droit*, le juge ainsi :

« Fréminville n'était pas ce qu'on appelait parmi les feudistes, une plume seigneuriale ; il met des bornes aux prétentions des seigneurs. »

(W. POIDEBARD, *Armorial des Bibliophiles*.)

En 1814, M. de Fréminville, malgré son âge très avancé, adressa à la duchesse d'Angoulême, pendant son séjour à Vichy, un discours sur les faits et gestes de Lyon en 1793, que nous reproduisons.

2 Juillet 1794.

DISCOURS adressé à Vichy, à M<sup>me</sup> la duchesse d'ANGOUËME, par M. DEFRÉMINVILLE, portant la parole au nom des Lyonnais.

« Madame,

« Parmi les sentiments d'amour, d'attendrissement et de vénération que votre personne inspire V. A. R. daignera-t-elle distinguer ceux des Lyonnais, qui sont d'autant plus vifs que l'oubli de leurs malheurs commence avec la restauration du trône.

« On n'a pas assez connu les efforts et les sacrifices de notre ville généreuse qui, la première en 1793, forma le noble projet de réunir dans ses murs les forces du midi, pour marcher sur la capitale, et vous arracher, Madame, ainsi que la famille royale, à la plus barbare des captivités.

« Une politique étrangère et jalouse nous fit échouer, mais n'a pu affaiblir nos sentiments, nos vœux et une espérance qui n'a point été vaine.

« Daignez agréer, Madame, des exemplaires du rapport commandé par l'intérêt de la Ville de Lyon pour mettre au grand jour tout ce qu'elle a fait pour le triomphe d'une cause qui n'a jamais cessé de lui être chère. Si après en avoir pris lecture, V. A. R. peut témoigner qu'elle est satisfaite d'un dévouement qui a été sans borne, ce sera contribuer à guérir les maux que nous avons soufferts.

« Puisse-t-on, Madame, porter à nos concitoyens, dont nous devançons aujourd'hui l'empressement, l'espérance qu'ils jouiront aussi de votre auguste présence, et recevez avec bonté l'hommage personnel de notre profond respect. »

S. A. R. a répondu avec sa grâce ordinaire : « J'ai déjà témoigné aux députations de la ville de Lyon, l'intérêt que m'inspire cette ville et son dévouement, j'accepte avec plaisir les exemplaires que vous m'offrez, si ma santé me le permet, je verrai cette ville avec satisfaction. »

(Fonds Coste, n° 5379.)

**FRÉMINVILLE** fils (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE DE), ci-devant religieux, demeurant à Lyon, officier municipal de la Croix-Rousse, âgé de 41 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 16 novembre 1793 et exécuté le lendemain.

Il fut condamné comme fédéraliste avec cinq autres officiers municipaux, dont M. Pierre Bardel (V. ce nom).

Il devait être le fils du précédent, suivant une communication de M. Joseph de Fréminville.

**FRÈREJEAN.**

(Prudhomme écrit *Fréjean*).

Les Frères Jean étaient fondeurs à Lyon, mais ils ne voulurent à aucun prix prêter leur concours à la cause lyonnaise. Ils enterrèrent cent pièces de canons en bronze et démolirent leurs ateliers pour empêcher les ouvriers de travailler.

Le Comité de Salut public proposa à la Convention, dans sa séance du 3 novembre 1793, de décréter que les « Frères Jean ont bien mérité de la patrie et de charger le ministre de la guerre de les placer à la tête

d'une manufacture ou fonderie nationale de canons ». Le décret fut adopté.

Le cas des Frères Jean montre les difficultés intérieures que les Lyonnais eurent à surmonter pour soutenir un siège de 62 jours (du 8 août au 9 octobre 1793). Mais l'ingénieur Smith (V. ce nom) trouva le moyen de fondre un si grand nombre de canons que Dubois-Crancé n'en revenait pas.

(*Monteur Universel*, n° 45, 5 novembre 1793.)

**FROISSAC (JEAN-MARTIN)**, 53 ans, lieutenant de gendarmerie, à Lyon, condamné à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**FROMAGE (JEAN)**, ancien procureur du roi à Saint-Etienne (Loire), où il était né, domicilié à Lyon, rue Juiverie, âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 février 1794.

« Secrétaire de section pendant le siège et contre-révolutionnaire lié avec les rebelles. »  
(*Tableaux*.)

Nous avons peu de renseignements sur M. Jean Fromage qui, né le 28 octobre 1719, était fils de Joseph Fromage et de Marie-Anne Picon, et frère du suivant.

**FROMAGE (PIERRE-ANTOINE)**, 63 ans, juge du district de Commune-d'Armes, condamné à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre-Antoine FROMAGE, frère du précédent, était furieusement dénoncé comme « le chef de la contre-révolution ».

Il avait été président du tribunal de district de Saint-Etienne en même temps que Pignon était juge de ce tribunal. Victime des haines personnelles de ce fougueux révolutionnaire, M. Fromage fut jeté en prison le 3 janvier 1794 et conduit à Feurs. Il était déjà compris sur la liste d'exécution, lorsque le rappel de Javogues à Paris vint le sauver. Transféré alors à Lyon, il fut condamné à la détention jusqu'au rétablissement de la paix, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire. Il avait 64 ans. Enfin, le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, M. Fromage fut mis en liberté par le représentant Charlier, avec des considérants élogieux pour les dons considérables qu'il avait fait aux pauvres et à la République.

(DEVET, p. 40 et 114 ; *Mémorial, Le Forez sous La Terreur*, 1897 ; *Archives du Rhône, Dossier 41*.)

Avant la Révolution, M. Pierre-Antoine Fromage avait été avocat en Parlement, juge général civil et criminel de Saint-Etienne. Il était, sans doute, marié à une D<sup>lle</sup> Regnault, car on le trouve qualifié en 1773 beau-frère d'Elisabeth Regnault au moment où elle épousait Jacques Dugas du Vernat (de Saint-Chamond).

(H. DE JOUVENCEL, t. c., p. 807.)

FROMENTAL (ET.-LAURENT), rue Palais-Grillet, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 29 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

Le nom patronymique de cette victime est Berthon de Fromental.

M. Etienne-Laurent BERTHON DE FROMENTAL était fils de Jean-Guillaume, qui suit, et de Marie-Thérèse Jacob. Il était âgé de 26 ans.

(Communication de M. Melchior BERTHON DE FROMENTAL.)

FROMENTAL aîné (JEAN-GUILLAUME), notaire, né à Lyon, y demeurant, rue du Charbon-Blanc, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, agent des émigrés. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Guillaume BERTHON DE FROMENTAL, né en 1739, notaire à Lyon depuis 1766, était fils d'Etienne-Laurent Berthon de Fromental, qui fut également notaire à Lyon de 1736 à 1780 et qui eut quatorze enfants.

M. Jean-Guillaume Berthon de Fromental était surnommé l'aîné, pour le distinguer de son frère cadet, Melchior-Anne, qui fut aussi notaire à Lyon, de 1780 à 1814 et qui, plus heureux que lui, put se soustraire aux fureurs jacobines.

Une tradition de famille, qui nous est obligamment communiquée par M. Melchior Berthon de Fromental, s'exprime ainsi :

« Jean-Guillaume étant enfermé dans les caves de l'Hôtel de Ville avec une cinquantaine de condamnés à mort comme lui, des intelligences extérieures, parvinrent à soudoyer leur geôlier qui consentit à se prêter à un projet d'évasion par une porte dérobée de l'Hôtel de Ville. Il fut décidé que les prisonniers, pour ne pas donner l'éveil dans les rues, ne sortiraient qu'un par un et à un certain intervalle les uns des autres, d'après un tirage au sort. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà pu sortir de l'Hôtel de Ville, lorsqu'un farouche révolutionnaire, habitant en face, se douta de la chose et donna l'éveil au poste de garde. »

(Il y avait déjà quinze condamnés qui s'étaient évadés. Il y en eut quatre de repris, qui furent exécutés dans la suite.)

« Le malheureux geôlier, qui aurait facilité l'évasion, continue cette tradition, fut sommairement jugé et condamné sur le témoignage du farouche révolutionnaire et paya de sa vie sa pitié généreuse pour les victimes du Tribunal révolutionnaire. Il y a 25 ans que s'est éteint le dernier représentant de la famille de ce geôlier à laquelle la famille de Fromental faisait une pension. »

Le nom de ce geôlier ou scribe s'est perdu dans les souvenirs de la famille de Fromental, mais il doit se trouver au nombre des victimes exécutées après l'évasion.

Nous ne devons pas oublier de rapporter un touchant souvenir qui fait honneur à la famille de Fromental :

M<sup>lle</sup> Marguerite Berthon de Fromental, sœur de Jean-Guillaume, pour perpétuer la mémoire de son frère, avait laissé une rente de 500 livres

pour l'entretien du monument des Brotteaux, et, en outre, divers legs aux hospices de Lyon, dont une maison, place des Cordeliers, et une autre, place Louis-le-Grand, n° 8.

(Communication de M. Melchior BERTHON DE FROMENTAL.)

FROTTON D'ALBUZY (MARIANNE), comtesse douairière de Flachet d'Apinac, 39 ans, rentière à Montrison, acquittée le 30 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> la comtesse d'APINAC fut arrêtée comme « noble aristocrate fréquentant les muscadins et riche », transférée de Montrison à Feurs, puis de là à Lyon, où elle fut acquittée. Elle était veuve du comte Laurent d'Apinac, qui avait été un concurrent direct de M. Nompère de Champagny (V. ce nom) pour la représentation du Forez aux Etats généraux.

M<sup>me</sup> la comtesse d'Apinac avait adressé une pétition pour montrer que sa position la mettait en dehors de toute compromission avec les partis en lutte ; elle écrivait :

« Aux citoyens juges,  
« Veuve dès l'aurore de la Révolution, n'ayant que deux filles pour enfants, les miens n'ont point porté les armes contre la patrie : au contraire, j'ai imposé aux miens, dès le berceau, ces sentiments de sensibilité qui lient les hommes et n'en font qu'une société de frères...  
« ... Ma commune atteste que jamais elle n'a été fatiguée de mes réclamations pour les droits féodaux ; aussi n'ai-je pas thésaurisé et me suis-je vue presque toujours dans la position de voir décroître mon patrimoine. Au surplus, je n'ai sollicité aucune démarche de ma commune. Si vous la consultez, vous apprendrez que, fidèle aux lois de mon pays, j'ai donné à mes concitoyens l'exemple de cette subordination nécessaire pour assurer nos succès (c'est-à-dire le succès des armées françaises contre l'étranger) :

« Signé : D'ALBUZY D'APINAC. »

Ce document, sans date, est accompagné d'un certificat du don de 50 livres qu'elle avait fait pour les volontaires.

(Archives du Rhône, Dossier 1140.)

Voilà comment écrivaient et agissaient les nobles, contre lesquels on ameutait les populations par le mensonge et la calomnie.

M<sup>me</sup> la comtesse d'Apinac était détenue dans la prison des Antiquailles. Une de ses filles, toute jeune encore, s'était établie à Lyon pour aller assister sa mère. Tous les jours, elle gravissait la colline de Fourvière avec un panier bien garni pour les repas de sa mère infortunée. Cette jeune fille épousa le vicomte de Meaux et fut la grand-mère de M. Camille de Meaux, ancien député, ancien sénateur et ancien ministre.

(Prisons de Montrison, Mémorial, 1896.)

FULCHIRON (CLAUDE), ouvrier en soie, né à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Lyon, montée Saint-Barthélemy, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Espion des rebelles. » (Tableaux.)  
Les listes écrivent FOULCHIRON.

FYARD (CLAUDE-GABRIEL DE), 49 ans, cultivateur, demeurant à Clusenne (Le Cluzel), paroisse de Saint-Genest-Lerpt, condamné à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Melville-Glover écrit Viard.

M. DE FYARD, chevalier de Saint-Louis, ancien officier du corps royal d'artillerie, était attaché comme inspecteur à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. Quand la République fut proclamée, il démissionna et se retira avec sa femme dans une propriété qu'il avait à Saint-Genest-Lerpt. C'est là qu'il fut arrêté, le 1<sup>er</sup> janvier 1794 par ordre du Co-

mité de surveillance. Cependant, il avait déjà fait le sacrifice de sa croix de Saint-Louis ; dès le 9 frimaire an II (29 novembre), il en avait fait le dépôt, constaté par une délibération du Directoire du district de Saint-Etienne. (Archives de la Loire, L. 125.)

Ecroué à Saint-Etienne, transféré à Feurs, puis à Lyon, où il fut condamné à la détention jusqu'au rétablissement de la paix, M. de Fyard recouvra sa liberté le 16 octobre suivant, en vertu d'un arrêté de Charlier et Pocholle.

M. de Fyard s'était probablement marié à Saint-Etienne. Il devint maire de cette ville de 1803 à 1807. La famille Fyard était originaire de Vesoul (Haute-Saône). Un de ses membres, également officier d'artillerie, figure sur la liste générale des émigrés.

(Prisons de Saint-Etienne, MÉMORIAL, 1897.)

## G

GABET (JACQUES), guimpier, né à Lyon, y demeurant, Grande-Rue, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

GABIAN, GABIAU ou GABIO.

V. *Del Gabio*.

GABRIEL.

V. *Georges*.

GABRION (FÉLIX), maître d'écriture, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Sergent des rebelles et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Quelques listes lui donnent la qualité de prêtre.

GABY (JEAN).

V. *Caby*.

GACHE (JEAN-BAPTISTE), fabricant d'étoffes de soie, né à Lyon, y demeurant, quai des Augustins, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

« M. Jean-Baptiste Gache fut, suivant une note, « arrêté dans les visites domiciliaires « et détenu aux Recluses, pour avoir été « président de la permanence du Comité « contre-révolutionnaire.

« Royaliste et contre-révolutionnaire. »

(Archives du Rhône, D. 81.)

GACHET (MATHIEU), prêtre, feuillant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, prêtre réfractaire à la loi. »

(Tableaux.)

Nous voyons ce prêtre figurer avec le même nom et le même prénom deux fois sur les jugements : une première fois, le 13 décembre 1793, avec l'âge de 38 ans, domicilié rue de la Grande-Côte et guillotiné le même jour, suivant le certificat du général commandant la place. Il figure aussi deux fois dans les *Tableaux* d'une manière différente.

« Contre-révolutionnaire et réfractaire à la loi. »

La tradition rapporte en effet cette double condamnation et l'inexécution de la première sentence s'explique ainsi :

Les condamnations se faisant par des signes, les appariteurs prirent le change sur le jugement qui venait d'être prononcé et, au lieu de conduire D<sup>em</sup> Gachet dans la « cave de mort », appelés ainsi parce qu'on y déposait les condamnés, en attendant l'heure du supplice, il fut mené dans une autre cave. Comme on tirait aveuglément les victimes de la cave de mort pour les conduire au supplice, sans se donner la peine de les recon-

naître, Dom Gachet figure sur la liste des treize guillotines du 13 décembre, alors qu'il ne le fût point. Il était dans les desseins de la Providence de réserver un aussi zélé prêtre au milieu des nouveaux prisonniers qu'il allait rencontrer. Il les réconcilia presque tous avec Dieu. Dom Gachet détermina plusieurs religieuses, fort troublées, à ne point faire le serment schismatique. Le manuscrit de M. Linsolas, vicaire général du diocèse, nous apprend les précautions qu'on prenait pour la confession dans quelques prisons afin d'éviter les blasphèmes de l'impiété. Dom Gachet trouva le moyen de remplir son ministère sacré, sous les yeux des impies et à leur insu. Les lits étaient formés de planches inclinées à la suite les unes des autres. Lorsque la nuit était venue, il allait s'étendre, comme pour se reposer, sur la planche du milieu de ce lit de camp. Les catholiques qui voulaient mettre leur conscience en paix venaient s'étendre sur les planches voisines, à gauche et à droite. Quand le catholique de droite ou de gauche, voisin du prêtre, avait reçu l'absolution, il se glissait sans bruit d'une planche à l'autre et donnait sa place à son plus proche voisin. Grâce à ce stratagème, les prisonniers catholiques parvenaient à recevoir le sacrement de la réconciliation, sans attirer sur eux les blasphèmes des insulteurs.

Mais le zèle de Dom Gachet ne s'en tint pas là. Il réussit à obtenir de M. Linsolas des hosties consacrées pour satisfaire la piété de ses pénitents, et un jour, il lui fit demander « quarante déjeuners » ; c'était le nombre d'hosties qui lui étaient nécessaires. Cette demande avait été faite par l'entremise de M. Mayol de Lupé, qui était sans doute un des officiers de garde ou visiteur envoyé dans les cachots, et qui était obligé de servir, par discipline, un gouvernement dont les actes lui faisaient horreur. M. Linsolas remettait le précieux dépôt à un diacre, vêtu en misérable citoyen, qui était introduit dans la prison sous prétexte de remettre des aliments aux uns et aux autres. Dans une boîte de tabac à deux compartiments étaient cachées les saintes hosties, et cette boîte n'était remise qu'à un prêtre et, dans le cas présent, à Dom Gachet. Il gardait religieusement sur sa poitrine le dépôt sacré, et, dans le milieu de la nuit, bien avant que le jour paraisse, il distribuait aux prisonniers le pain eucharistique, leur soutien et leur force au moment du terrible passage.

On peut juger du bien que Dom Gachet fit dans la prison par le temps qu'il y resta, sept semaines environ, jusqu'à sa nouvelle comparution qui eut lieu le 2 février 1794. Quand il fut interrogé par la Commission révolutionnaire, qui lui demandait ses lettres de prêtrise, il répondit : « Que feriez-vous d'un soldat républicain qui livrerait son épée, la veille d'une bataille? — Ce serait un lâche. — Ne me proposez donc pas une lâcheté ; car je suis soldat aussi, moi ; soldat de Jésus-Christ, entendez-vous ! » Condamné à mort et fusillé aux Brotteaux, il avait passé toute sa dernière nuit à confesser et à encourager les prisonniers à faire généreusement le sacrifice de leur vie. Il

avait été aidé dans ce pieux travail par un autre prêtre qui se réjouissait de mourir pour sa foi (V. *Miraillet*).

Dom Gachet était né à Lyon en 1762 ; il n'avait donc que 32 ans au lieu de 38 ans que lui donne le premier jugement. Comme religieux de l'ordre des Feuillants, il avait déjà rendu, dans les années 1792 et 1793 de grands services aux catholiques de sa ville natale. On raconte qu'après le siège, il ne voulut pas abandonner la ville, où la « peste sans-culottide », suivant son expression, allait faire de nombreuses victimes. Un jour on le vit de la prison regarder les exécutions sur la place des Terreaux, et comme on s'étonnait d'un tel courage, il répondit : « Que voulez-vous, mon ami ? j'étudie dans ce moment la manière dont je devrai me placer, quand mon tour viendra, et cela ne tardera pas ». Son tour ne vint pas pour la guillotine, mais pour périr de la mort des soldats, et il ne se doutait point que son nom serait compté deux fois dans la liste des Victimes et Martyrs.

(GUILLON, *Martyrs* : CATTIN, p. 485 ; DURIEUX, *passim* : *Archives de l'Archevêché, Actes authentiques*.)

GACON (BENOITE), 17 ans, ouvrière en soie, demeurant à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GACON (JEAN), affaneur, né à Lyon, y demeurant, à la Quarantaine, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« Fusilier, espion des rebelles, maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

GACON (MAD.).

V. *Chenet*.

GACON (THOMAS), commis, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

GAGET (MICHEL) ....., né à Sérézin (Isère), demeurant à Bourgoin (Isère), âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Officier municipal et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Compromis dans l'arrestation de Dodiou, M. Gaget se défendit, comme ses collègues de la municipalité, par un écrit intitulé « Mémoire justificatif du citoyen Michel Gaget, officier municipal de Bourgoin, dans lequel

« il déclare être destitué et mis en arrestation pour avoir participé à la détention de « Dodleu et n'avoir pas fait arrêter des « envoyés des sections de Lyon qui venaient « demander des subsistances. »

(Archives du Rhône, D. 384.)

GAGNAIRE (Veuve). V. Pontaud.

GAGNIÈRE (Veuve Alexis). V. Berruyer.

GAGNIÈRE père et fils, marchands à Saint-Etienne.

MM. GAGNIÈRE furent jetés en prison pour n'avoir pas versé leur contribution « en faveur de l'humanité souffrante ». La taxe de M. Gagnière père avait été fixée à 500.000 livres pour une fortune évaluée très arbitrairement à 600.000 livres. La taxe du fils était de 100.000 livres sur une fortune estimée 200.000. On voit que les sans-culottes ne travaillaient pas pour rien. Mais ces taxes furent considérablement réduites. Le père put obtenir sa mise en liberté avec 13.000 livres et le fils avec 7.000. M. Gagnière père mourut peu après et son décès fut attribué aux émotions causées par son arrestation et son emprisonnement.

(Le Forez sous la Terreur, dans le Mémorial, 1896.)

GAGNIÈRE (PIERRE), prêtre, député à la Constituante.

M. l'abbé GAGNIÈRE, né à Saint-Etienne (Loire), en 1745, était curé de Saint-Cyr-les-Vignes, lorsqu'il fut élu député du clergé du Forez aux Etats généraux de 1789. Il vota avec la droite et fut obligé d'émigrer. Peut-être était-il parent avec les précédents ? Il ne reparut plus en France et on ignore la date de sa mort.

Avant d'émigrer, M. l'abbé Gagnière rendit, comme membre de l'Assemblée nationale, de grands services à son pays. C'est à lui que revient l'idée première d'un tribunal de commerce à Saint-Etienne. Aussitôt que fut votée la loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire, M. l'abbé Gagnière écrivit aux conseillers municipaux de Saint-Etienne une lettre dans laquelle il leur disait : « Demandez un tribunal de commerce et mon concours le plus absolu vous est acquis. »

Le Conseil général de la commune de Saint-Etienne se réunit presque aussitôt, le 30 août 1790, et décida « qu'il serait envoyé une adresse de remerciements à M. Gagnière pour le zèle et le dévouement qu'il ne cessait d'apporter aux choses commerciales ».

Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur cette importante création. Le tribunal de commerce de Saint-Etienne, créé par décrets du 25 février 1791, est entré en fonctions le 5 mars 1792, plus de trois ans avant celui de Lyon qui ne fut installé que le 16 juin 1795. C'est à cette date que s'éteignit le plus ancien tribunal de commerce de France appelé « La Conservation des Privilèges royaux des

Foires de Lyon », titre peu connu, presque oublié des historiens, et que nous avons essayé de remettre en lumière dans une « Etude historique sur les juridictions consulaires », sous le titre de : « LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE ET SON AIEULE, LA CONSERVATION DE LYON ». Cet ouvrage, encouragé par MM. les anciens présidents du tribunal de commerce de Saint-Etienne, et honoré des souscriptions du tribunal et de MM. les juges anciens et en fonctions, a été publié en 1909 avec illustration de 112 reproductions, dont 109 portraits.

(Imprimerie J. Thomas et Co, Saint-Etienne.)

GAILLARD. V. Buiron-Gaillard.

GAILLARD (ANTOINE OU BENOIT).

Il est cité dans le « Journal de Daumala » comme ayant été exécuté le 21 décembre 1793. Le baron Raverat lui donne le prénom de Benoit et l'âge de 38 ans.

Nous ne pouvons l'identifier avec aucune autre victime portée sur les jugements. Son nom a peut-être été oublié comme celui de Rogassi-Louvet (V. ce nom).

GAILLARD (DOMINIQUE), mercier, demeurant à Lyon, rue Tupin, membre de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire, âgé de 31 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 14 novembre 1793.

Les motifs de condamnation sont exposés (dans le jugement du 24 brumaire an II, qui condamne en même temps Amiot), par l'accusateur public, comme suit :

« Claude-Joseph Merle accusateur public près « la dite Commission expose qu'il résulte des « pièces remises au greffe de la Commission « populaire et notamment des interrogatoires « subis par Dominique Gaillard Jean-Baptiste « Amiot, que le premier a été membre de l'in- « fame administration connue sous le nom de « Commission populaire, qu'il avait été nommé « commissaire pour recevoir les députations, « qu'à la vérité il n'a pas signé les délibéra- « tions, mais qu'il y a assisté et participé.

« A l'égard de Jean-Baptiste Amiot il suit des « pièces produites, et des aveux par lui donnés, « qu'il a signé plusieurs arrêtés contre-révolu- « tionnaires émanant ou de la Commission ou « du Comité Des Cinq sans cependant prendre « aucune qualité, ce qui prouve néanmoins qu'il « y a pris part, et qu'il était membre de ces « administrations. »

(Archives du Rhône, L. 1662.)

GALLET (ANTOINE), chapelier, né à Lyon, âgé de 26 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. GALLET était adjudant sous-officier dans l'armée lyonnaise.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

GALLET (CLAUDE-JOSEPH), tourneur, né à Lyon, y demeurant, rue Pierre-Scize, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire ayant menacé deux officiers municipaux le 29 mai. »

(Tableaux.)

GALLIOT (LOUISE), femme de Claude MONS, 47 ans, demeurant à Montbrison, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GALLOIS (MAD.), sœur hospitalière à Lyon, acquittée ou simplement mise en liberté sans jugement.

La sœur GALLOIS, attachée en qualité d'accoucheuse à l'hôpital général de Lyon, était considérée par les chirurgiens et les administrateurs de cette maison comme un sujet d'élite qu'il était très important de conserver ; elle joignait à beaucoup de connaissances une habileté fort remarquable. Arrêtée dans les premiers jours de janvier (1794), sous la prévention d'assister à des messes célébrées secrètement, elle fut conduite à sa section et, de là, à l'Hôtel de Ville, pour être interrogée. Les juges l'assaillirent de questions :

— Crois-tu en Dieu ? lui demanda Fernex, le plus féroce des juges.

— Certainement, et de toute mon âme ; bien plus encore, s'il est possible, qu'à ma propre existence.

— Crois-tu au Pape ?

— Je crois au Pape comme au vicaire de Jésus-Christ, je le respecte et me soumetts respectueusement à ses décrets.

— Ainsi, tu crois que dans ce petit morceau de pain qu'on met sur la langue, il se trouve un Dieu ?

— Je crois fermement que Notre-Seigneur Jésus-Christ réside dans le sacrement de l'Eucharistie, ainsi qu'il l'a dit lui-même. Je suis prête à verser mon sang jusqu'à la dernière goutte pour maintenir envers et contre tous cette immuable vérité. »

Une seule de ces réponses eût suffi pour conduire la sœur Gallois à l'échafaud ; mais les administrateurs de l'hôpital et une députation de sa section la réclamèrent avec une telle énergie que les juges furent obligés de céder au vœu populaire, et ils l'acquittèrent. Nous n'avons pu trouver la date de son acquittement.

(Archives de l'Archevêché, BALLEYDIER, t. II, p. 359.)

GALVARDIN ou GALAVARDIN (JEAN), né à Saint-Priest (Isère), âgé de 26 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 19 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

GAMEL (JEAN-FRANÇOIS-NICOLAS), fabricant, né à Carcassonne (Aude), demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

GAMOND.

V. Gaumond.

GANDY.

V. Candy.

GANDY - le - jeune (CLAUDE-FRANÇOIS-LOUIS), né à Crémieu (Isère), y demeurant, sans profession, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« A dit que les émigrés resteront et que les patriotes seront maltraités. » (Tableaux.) Il y est même question de chansons en réjouissance de leur mort.

Ce motif de condamnation est la reproduction d'une dénonciation calomnieuse. M. Gandy-le-jeune était un honnête bourgeois de Crémieu. Arrêté et transféré à Lyon, il attendait dans la mauvaise cave le moment fatal où il allait monter sur l'échafaud. Son épouse, belle et vertueuse femme, accourut implorer d'un des chefs de l'armée révolutionnaire la grâce d'un époux adoré. Celui-ci y mit une condition infâme, et comme Fouché, après avoir promis la vie d'un homme contre la vertu d'une femme, il prit l'une et l'autre !

(Baron Raverat, Lyon sous la Révolution, p. 153.)

GARAULET.

V. Gérentet.

(Nous avons eu beaucoup de peine à découvrir que le nom de Garaulet était une fausse lecture de celui de Gérentet ; Destefanis, Prudhomme et bien d'autres, jusqu'au baron Raverat ont écrit Garaulet.)

GARCIN (JACQUES), blessé durant le siège de Lyon et décédé à l'hôpital d'ambulance de la Charité, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

GARCIN (JEAN-BAPTISTE), chapelier, né à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de l'Arseuil, âgé de 23 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Officier, rebelle fugitif. » (Tableaux.)

GARCIN (JOSEPH-ANTOINE), commis fabricant, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GARD (NICOLAS)**, garçon perruquier, né à Paris, demeurant à Lyon, rue Bonneveau, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Son arrestation est ainsi motivée :

« GARD, dit Parisien, garçon perruquier, a été arrêté pour s'être engagé dans la force départementale, pour avoir poursuivi les patriotes au 29 mai dernier, pour être allé à Saint-Etienne, à Montbrison, et s'être ensuite engagé dans les canonnières pendant le siège. » (Archives du Rhône, Dossier 107.)

**GARDAT (CLAUDE-JOSEPH)**, épiciier, né à Nantua (Ain), demeurant à Lyon, rue Saint-Marcel, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Canonnier pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GARDEL.** V. *Cudel de Moncolon.*

**GAREL (PIERRE)**, mercier, né à Villechenève (Rhône), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GARET (JEAN)**, tailleur d'habits, né à Voreppe (Isère), demeurant à Lyon, rue du Bourchanin, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Provocateur au meurtre et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GARNIER cadet (CHARLES)**, cafetier, né à Lyon, y demeurant, port Saint-Jean, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire allant chez les patriotes pour les dévaster. » (Tableaux.)

**GARNIER (JEAN-BAPTISTE)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Jean, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Nous n'avions aucun renseignement sur cette victime. Mais une aimable et obligeante communication de M. Louis de Combes nous a fait connaître que M. J.-D. Garnier avait fait partie de la loge des Illuminés Martinistes de Lyon, et nous profitons de cette circonstance pour donner ici quelques renseignements sur cette secte sur laquelle M. Louis de Combes a fait de patientes et laborieuses recherches.

Les Illuminés Martinistes de Lyon étaient des adeptes de la doctrine philosophique fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Martinez Pasqualis et continuée par Louis-Claude de Saint-Martin, surnommé « le philosophe inconnu ». Cette secte était peu connue, tellement les initiés tenaient leur doctrine cachée, quand en 1862 parut un ouvrage du philosophe protestant Matter, sur saint Martin et sur un manuscrit de Martinez, dont il donnait une analyse. On y trouve l'exposition d'une sorte de panthéisme mystique, affirmé comme un dogme, sans démonstration et servant de principes à des pratiques de théurgie. Saint Martin, comme Martinez, était un mystique, il « prêchait la régénération de l'œuvre par le développement de ses principes spirituels et son union avec Dieu ». Sa morale était d'une élévation incontestable. Joseph de Maistre trouvait dans cette secte une certaine grandeur, quoiqu'elle fût peu orthodoxe et qu'elle pratiquât l'occultisme. Il ne faut pas la confondre avec l'odieux illuminisme de Weishaupt.

Les adeptes du martinisme étaient recrutés dans les loges maçonniques et les sociétés mystiques, principalement à Marseille, à Toulouse et à Bordeaux. A Lyon, cette secte ne prit quelque importance que par les hommes considérables qui en firent partie : Willermoz, premier du nom, qui en était l'âme ; Savaron, baron de Chamousset ; Périsseduluc ; de Grainville, etc. Ils fondèrent aux Brotteaux une loge, dite de la Bienfaisance.

M. Louis de Combes, à qui nous laissons la responsabilité de son assertion, dit que ces illuminés « comptaient dans leurs rangs l'élite du clergé, de l'aristocratie et de la bourgeoisie de Lyon. Aucun Jacobin n'en est sorti. J.-B. Willermoz, qui était l'âme de cette société secrète, avait formé un centre d'idées libérales, il est vrai, sincèrement acquis aux réformes, mais répugnant aux mesures violentes. Joseph de Maistre, qui fréquentait les martinistes, en parle avec éloge et même avec une visible sympathie dans les *Soirées de Saint-Petersbourg* ».

« Le temple de la Bienfaisance, dit M. Louis de Combes, a eu une fin joyeuse. En 1793, ce temple formait bastion et poste avancé sur le mur crénelé construit pour défendre les Brotteaux contre les troupes de la Convention campées à la Pardiou. Il figure en petit carré noir sur le plan dressé à cette époque par le capitaine de génie, Girard Aubert, et reproduit par Monfalcon. Le bataillon lyonnais qui l'occupa dans la nuit du 28 au 29 août, découvrit la détroque dont on se servait pour les épreuves maçonniques. Je laisse à penser quelle joie ! quelle mascarade aussitôt improvisée ! Les couronnes d'or et de fer, les casques, les cuirasses, les lincouls surtout parèrent les jeunes soldats. On attachait l'épée flamboyante aux os décharnés de la main

du traditionnel squelette. On chantait, on dansait, lorsque la sentinelle cria : Aux armes ! Les contingents requis dans l'Ain commençaient l'attaque.

• Les valeureux étourdis sautèrent sur leurs fusils et firent une sortie sans songer à enlever leurs déguisements. L'un d'eux marcha même devant, en portant le squelette, qu'il agita comme si celui-ci avait des convulsions. A la vue de la bande de spectres, les Bressans, saisis de terreur, prirent la fuite et rentrèrent au camp en racontant qu'ils avaient été attaqués par des démons, qu'un mort, sorti du tombeau, commandait avec une épée qui coupait les hommes en deux. Le général Rivaz, furieux, fit marcher un régiment de cavalerie. Les Lyonnais, sur le point d'être tournés, durent rentrer dans leur poste.

• Balleydier écrivait en 1845 : « Un volontaire du département de l'Ain, partie active de ce combat de nuit, existe encore à quelques lieues de Bourg ; il est toujours convaincu d'avoir eu affaire à une légion d'êtres surnaturels. »

Les illuminés prirent une part considérable à la défense de Lyon ; plusieurs étaient des royalistes militants. Un grand nombre réussirent à se sauver ; une dizaine périrent, ce sont : MM. Jean-Pierre Savaron, Pierre-André de Grainville, Jean-Jacques Millanois, Pierre-Marie Bruyset, Didier Guillin, Dominique-Jean Manin, Antoine Willermoz, Joseph Jouty (*V. ces noms*), Jean-Baptiste Garnier, tous exécutés à Lyon, et le comte de Virieu, tué à la sortie de Précý. Pour M. de Virieu, nous savons que sa fin très chrétienne a racheté son erreur et que depuis longtemps il avait rompu avec ces pratiques condamnées par le catholicisme.

*(Tiré des ouvrages philosophiques et principalement des articles de M. Louis de Combes sur les Illuminés lyonnais, parus dans les « Nouvelles Littéraires » des 17 et 31 mars 1907.)*

**GASNIÈRE** ou **GASINÈRE** (**AMABLE**), cafetier, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Jean, âgé de 34 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. Gasnière était lieutenant de canonniers. (*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

**GAUDET.** V. *Godet.*

**GAUDIN DE FEURS** (**CLAUDE-CAMILLE-EMILE**), député et ministre.

M. GAUDIN DE FEURS, surnommé M. de Verines, né à Versailles, le 28 février 1768, était fils de Jean-Marie Gaudin, gouverneur pour le Roi de la ville et du mandement de Feurs, premier commis des affaires étrangères, et de Hélène-Magdeleine de Jouvencel.

Inscrit en 1789 sur la liste de la noblesse du Forez, ministre de France à Constantinople, membre du Tribunat et du Conseil des Cinq-Cents, M. Claude-Camille-Emile Gaudin de Feurs avait épousé à Constantinople, le 6 novembre 1793, Marie-Anne, des Comtes de Sommaripa, qui se remaria en avril 1822, à Martin-Michel Gaudin, duc de Gaète, ministre des finances de Napoléon 1<sup>er</sup>.

Du premier lit elle avait eu une fille, qui se maria au marquis de Girardin, dont postérité.

*(De Jouvencel, l. c., p. 579.)*

M. Claude-Camille-Emile-Gaudin de Feurs, avait obtenu le poste d'inspecteur du cadastre, qu'il conserva jusqu'en 1813, et mourut à une date inconnue, mais avant 1822.

**GAUDIN** (**JEAN-MARIE**), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**GAUGET** ou **GOUGÉ** (**JEAN-BAPTISTE**), marchand de soie, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 5.300 livres pour les frais du siège. » *(Tableaux.)*

M. GAUGET avait été recteur de la Charité en 1787. *(Communication du D<sup>r</sup> DRIVON.)*

**GAUJOLIN** ou **GOJELIN** (**JEAN-MARIE**), brodeur, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Vice-président de section et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

Une note dit :

« Vice-président de la permanence, reconnu pour un grand contre-révolutionnaire, a de tout temps contrebaré les opérations des « Jacobins. » *(Archives du Rhône, D. 58.)*

M. GAUJOLIN avait été recteur de l'Hôtel-Dieu en 1792.

*(Communication de M. le D<sup>r</sup> DRIVON.)*

**GAUMOND** (**JEAN**), prêtre, 58 ans, né à Saint-Didier-sur-Rochefort, curé de La Valla (près Saint-Chamond), condamné à mort comme « réfractaire », le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement contient le dispositif suivant :

• Le Tribunal, après avoir entendu Dubessey  
• accusateur public sur l'application de la loi,  
• intimement convaincu que Jean Gaumont,  
• âgé de 58 ans, ci-devant prêtre et curé de La  
• Valla, canton de Saint-Chamond, district de  
• Commune-d'Armes, natif de Saint-Didier-sur-  
• Rochefort, canton de Cervières, district de  
• Montbrison, errant sous l'habit de cultiva-

teur depuis environ un an, est réfractaire aux lois des serments exigés des ecclésiastiques, soit en mettant des restrictions, soit en rétractant ceux qu'il avait été obligé de prêter ; qu'il était sujet à la déportation et qu'il en est convaincu ;

« Condamne ledit Gaumond à la peine de mort, à être livré, dans le jour, entre les mains de l'exécuteur des jugements criminels pour être mis à mort et déclare ses biens confisqués au profit de la République conformément aux articles 10, 14, 15, etc.

« Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera mis à exécution et qu'il sera imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Fait et prononcé le 16 fructidor an II.....

Signé : Jean BOURGEOIS, Antoine-Lucien-Pierre MEYRIEUX, Jean Baptiste SIEJEAN, juges ; DAVID, greffier.

On trouve aux Archives du Rhône le texte de son serment :

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, dans tout ce qui regarde l'ordre civil et politique ; mais je jure, en même temps, d'être fidèle à la doctrine, à la morale et à la discipline de l'Eglise catholique, apostolique et romaine dans tout ce qui regarde l'ordre spirituel et la conduite des âmes. »

M. l'abbé GAUMOND prêta ce serment sans difficulté et figure sur un état du 15 juin 1792, comme curé de La Valla, avec un traitement de 1.800 livres. Mais son serment contient des restrictions telles qu'elles furent, plus tard, la cause de son arrestation. Les poursuites acharnées dont il fut l'objet et le dévouement inaltérable de ses anciens paroissiens prouvent sa fidélité. Il fut arrêté par surprise dans les montagnes du canton de Saint-Genest-Malifaux, écroué à Saint-Etienne, le 23 août 1794, transféré à Feurs et condamné à mort par le Tribunal criminel de cette ville. Une lettre de la municipalité de Saint-Etienne, en date du 8 octobre 1794, porta cette nouvelle aux officiers municipaux de La Valla, avec quelques exemplaires du jugement qui devaient être « affichés de suite, dit le document, pour l'utilité de l'exemple et la répression du fanatisme qui a causé tant de ravages, particulièrement dans les environs de votre commune. »

(Archives municipales de Saint-Etienne, reg. 2, corresp. n° 594.)

On voit combien le curé Gaumond s'était attiré, par la ferveur de son zèle religieux, la fureur des persécuteurs. Aussi fut-il pleuré de toute sa paroisse, et, vingt ans plus tard, la commune de La Valla, en mémoire de son ancien curé, souscrivit aux frais du monument élevé à Feurs en l'honneur des victimes de la Révolution.

(Le Forez sous la Terreur, dans le Mémorial, 1897 ; MM. GUILLON, CATTIN et DURIEUX ont complètement oublié ce digne prêtre.)

GAUP (FRÉDÉRIC), né à Wurtemberg, grenadier, domicilié à Lyon, rue de la Convention, âgé de 22 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 19 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

GAUTHIER (CÉSAR-RÉMY), marchand toilier, né à Sens (Yonne), demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sous-lieutenant des canoniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

GAUTHIER DE GRAVENAND (JEAN-PIERRE), extracteur de charbon, né à Saint-Romain-en-Jarez, demeurant à Rive-de-Gier (Loire), âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Commandant de bataillon à Rive-de-Gier ; a favorisé le passage des muscadins à Rive-de-Gier lorsqu'ils étaient à Saint-Etienne. » (Tableaux.)

M. GAUTHIER DE GRAVENAND, extracteur de charbon aux mines de Rive-de-Gier, avait été colonel de la garde nationale. C'était un homme doux et bienfaisant, plein d'affabilité et d'esprit. Son fils avait péri dans les rangs des défenseurs de Lyon. Il expia sur l'échafaud le crime d'être instruit et riche et d'avoir fourni un champion à la cause lyonnaise.

(CHAMBEYRON, Recherches sur Rive-de-Gier, p. 128 ; DELANDISE, Prisons, p. 164.)

GAVOT (PIERRE-FERDINAND), sous-lieutenant au régiment de cavalerie Royal-Pologne.

M. GAVOT, le seul officier échappé du carnage de Pierre-Scize, en 1792, prit une part active au siège de Lyon, où il remplissait les fonctions de lieutenant-colonel. Après le siège, il mourut de ses blessures, abandonné dans les bois de Poleymieux. Il était marié à M<sup>me</sup> Marguerite Desplantes (V. ce nom), dans la notice de laquelle nous avons raconté l'odyssée de ce vaillant officier.

Le baron RAVENAT donne quelques renseignements inédits. (Lyon sous la Révolution, p. 175.)

GAY (JEAN), chapelier, natif de Grigny, demeurant à Carouge (Mont Blanc, âgé de 28 ans, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GAY (JEAN-PIERRE), dessinateur et marchand, né à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

GAY (PIERRE), 30 ans, marchand de mouchoirs, à Lyon, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GAYARDON. V. Grésolles.

GAYET (BARTHÉLEMY), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Lieutenant des rebelles, pris à la sortie les armes à la main. »  
(Tableaux.)

GAYET ou GOYET (BENOIT), tailleur, né à Neuville (Rhône), y demeurant, officier municipal, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Officier municipal de Neuville, a signé deux arrêtés pour donner du renfort aux rebelles et faire marcher sur l'armée de la République. »  
(Tableaux.)

GAYET-LANCIN (JEAN - AARON - BENOIT), homme de loi, né à Lyon, âgé de 66 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

GAYET (PIERRE-CHARLES), militaire de profession, né à Saint-Genis-le-Patriote (Rhône), demeurant à Lyon, rue de Savoie, section du Port-du-Temple, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 11 février 1793.

« Grenadier, sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

GAYET FÉLISSANT. V. Féliasant.

GAYOT DE CHATEAUVIEUX (ETIENNE-HYACINTHE), rentier, né à Neuville-sur-Ain, demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sergent et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. GAYOT, marquis de Châteaueux, est l'objet d'une rectification sur le jugement du 15 frimaire, où il était porté sous le nom de Guillot. Il a fallu un jugement du Tribunal civil du 3 fructidor an IX (21 août 1801),

pour justifier cette rectification, probablement sur la demande de la famille intéressée à rétablir l'état civil du défunt.

M. Etienne-Hyacinthe Gayot, né le 4 septembre 1746, était fils de Jean-François Gayot Mascrany d'Ausserre, chevalier, et de Anne-Geneviève Agniel de Châtelette. Elève de Juilly, où il fut le condisciple du futur conseiller d'Espréménil, le marquis de Châteaueux assista aux assemblées de la Noblesse, à Lyon, le 14 mars 1789, à Bourg, le 23 du même mois. Par son mariage avec d<sup>me</sup> Suzanne Le Viste de Montbriand, il était devenu le neveu des frères Le Viste. (V. ce nom.)

Jeune encore, enthousiaste par tempérament, « d'un enthousiasme qui ne se peut apaiser », disait-on, possesseur d'une fortune considérable, il était entré avec une ardeur extrême dans tous les projets de contre-révolution. En mai 1791, il part pour Neuville-sur-Ain, y vend ses domaines et en verse généreusement le prix dans la caisse commune. Après le siège, auquel il prit une part active, il fut arrêté, condamné à mort et fusillé.

Comme Cudel de Moncolon, le marquis de Châteaueux essaya de cacher son vrai nom. Il fut arrêté à Ouroux, muni d'un congé n'ayant qu'une signature et conduit à Chalon-sur-Saône. Il se disait Etienne MARTIN, négociant en vins, ancien soldat de la République. On le jeta en prison. Aussitôt il se rétracta par une lettre pleine de dignité, qui se trouve aux Archives du Rhône, et dont voici le texte :

« Ce 21 octobre, an II (de la République).

« Aux citoyens composant le Comité de surveillance de Chalons.

« Citoyens, si j'avais pu prévoir que le roman que je vous ai fait hier sous le nom d'Etienne Martin, eût dû me conduire en prison, j'aurais sûrement mieux aimé y être conduit sous mon véritable nom. L'homme qui fuit son domicile en croyant mieux trouver sa sûreté ailleurs, emploie le subterfuge. Voici mon histoire :

« Je me nomme Etienne-Hyacinthe Gayot. Je suis domicilié à Lyon, rue Sala, 76. Je suis né à Neuville-sur-Ain et baptisé dans la même paroisse le 4 septembre 1746. Vous pouvez vérifier le fait en écrivant à la municipalité dudit lieu, qui vous enverra un extrait baptismal. Le dépôt de la poste aux lettres est au Pont-d'Ain, à une petite lieue de Neuville. J'y avais des possessions que j'ai vendues en mai 1791. J'y avais été voir mon acquéreur en novembre ou décembre de la même année. J'ai été à Paris en janvier 1792. J'y ai resté près de six mois. Depuis ce temps-là, j'ai toujours résidé à Lyon, excepté quelques moments que j'ai passés dans un domaine acheté à Arnas, district de Villefranche (Rhône-et-Loire).

« Je vous prie, citoyens, de trouver bon que j'écrive à ma femme pour lui donner de mes nouvelles. Si vous le jugez nécessaire, je vous remettrai ma lettre. Je suis marié depuis juillet 1779. »

On laissa provisoirement M. Gayot à Chalon, parce que les prisons de Lyon étaient pleines. Il fut emmené à Lyon le 1<sup>er</sup> frimaire (21 novembre), par les officiers de l'armée révolutionnaire parisienne.

(Communication de M. l'abbé E. BONNARDET.)

M. Gayot de Châteaueux avait fait partie de la Commission militaire, chargée de juger les traîtres pendant le siège de Lyon, et présidée par M. Loir. (V. ce nom.)

GÉLAS (le Père).

V. *Bertrandi*.

GÉMIER DES PÉRICHONS (DENIS), ancien officier de dragons, député et baron de l'Empire.

M. GÉMIER DES PÉRICHONS, né en 1758, à Montbrison, était fils d'un secrétaire du roi et de Charlotte du Rozier de Magnieux. Sa famille, d'origine germanique, était venue se fixer en Forez vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ancien élève du collège de Juilly, le futur baron était sous-lieutenant aux dragons de Penthievre, quand il démissionna en 1784. Pendant le siège de Lyon, il fut un des trois Julliaciens commandant cette cavalerie forézienne qui, avec Du Rozier et Duguët, s'illustra dans le combat victorieux du 29 septembre 1793.

Arrêté et emprisonné, M. Gémier des Périchons parvint à corrompre ses geôliers et se réfugia en Suisse. Rentré en France après Thermidor, nommé député en 1805, questeur du corps législatif, officier de la Légion d'honneur (1811), il fut créé baron de l'Empire en avril 1813. Rallié à Louis XVIII, il fit partie de la Chambre de 1815, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu à celle des Cent-Jours. Il fut conseiller général de la Loire et mourut en 1835.

(Abbé E. BONNARDET, *les Lyonnais au Collège de Juilly, passim*; cet ouvrage reproduit un très beau portrait du baron.)

M. Denis Gémier des Périchons avait épousé : 1<sup>o</sup> en 1783, M<sup>lle</sup> Marguerite de Valence de Minardièrre, morte en 1784 ; 2<sup>o</sup> en 1786, M<sup>lle</sup> Marie-Anne-Rose-Camille Duval de la Turgère, morte en 1788 ; 3<sup>o</sup> vers 1790, M<sup>lle</sup> Suzanne-Antoinette Thoynef de Bigny. De ce dernier mariage il eut trois fils.

(Communication de M. DE JOUVENCEL.)

Sa mère, Mad. veuve Des Périchons, née Charlotte du Rozier de Magnieux, fut emprisonnée comme « mère d'émigré et aristocrate hautaine ».

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

GENERELLI (FLEURY), chasseur à cheval, né à Lyon, âgé de 27 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

GENESTE fils (JEAN), chaudronnier, né à Lyon, y demeurant, rue des Prêtres, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Canonnier, a participé à l'assassinat de Sainte-Mouche, maltraité les femmes des pa-

triotés et fracturé le bureau de surveillance de la section, ci-devant Porte-Froc. »

(Tableaux.)

Ces motifs de condamnation sont bien excusables si l'on considère que Geneste n'avait que 22 ans, et que les procédés infâmes des soi-disant patriotes étaient bien faits pour porter une nature vive et généreuse à des excès regrettables.

GENESTEL ou JENESTET.

V. *Saint-Didter*.

GENET-BRONZE.

V. Bronze.

GENEVAY (ANTOINE), commis marchand de grains, né à Lyon, y demeurant, rue du Change, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

GENEVAY (RENÉ), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 29 ans, condamné par la Commission militaire et fusillé le 28 novembre 1793.

M. GENEVAY était lieutenant pendant le siège. (*Journal de Ville-Affranchie*, p. 84.)

Il était signalé ainsi :

« GENEVAY, ouvrier en soie, prévenu d'avoir été à Saint-Etienne favoriser les rebelles et d'avoir porté les armes pendant le siège aux postes avancés de Saint-Just et de Sainte-Foy. »

(Archives du Rhône, D. 419.)

GENEVEY (CLAUDE), prêtre, ancien bénédictin, digne de mémoire.

M. Claude GENEVEY était curé d'Ecully depuis 1773. Il refusa de prêter le serment schismatique et de donner lecture de l'instruction pastorale de l'abbé Lamourette, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire.

En 1793, il s'était réfugié avec l'abbé Matarin et Dom Terrasse, dernier prieur de la Chaise-Dieu, dans la famille Tézenas, résidant dans la maison du Montcel, qui devint un lieu de refuge pour les proscrits et les prêtres fidèles.

M. Testenoire-Lafayette (*Histoire de Saint-Etienne*, p. 238-241) parle avec émotion de la généreuse et chrétienne famille Tézenas du Montcel. M. Benoit Tézenas du Montcel, fils de Jacques Tézenas, premier maire, nommé par le Roi, à Saint-Etienne, en 1745, fut emprisonné et sauvé par sa femme.

M. l'abbé Genevey avait pris le nom de Vélas, sous lequel on trouve 234 actes de baptêmes, mariages et enterrements, conservés dans de petits registres, de 1796 à 1802. Pendant les plus mauvais jours de la Terreur, il disait la messe, la nuit, dans une

petite chapelle, vers le mur oriental de la clôture de l'Hôtel-Dieu. Il devint chef de mission à Saint-Etienne. Nommé en 1803 curé de Villefranche, il y mourut en 1827 et fut remplacé par l'abbé Donnet, le futur cardinal.

(TESTENOIRE-LAFAYETTE, *Histoire de Saint-Etienne*, p. 238-241.)

**GENIE (JEAN)**, tourneur, né à Courzieu (Rhône), demeurant à Lyon, grande rue de l'Hôpital, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« A distribué des libelles contre-révolutionnaires. »  
(*Tableaux.*)

**GENOUX (JEAN-MARIE)**, domestique sur la rivière, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Sergent des grenadiers et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**GENTIL (NICOLAS)**, cabaretier, né à Lyon, y demeurant, rue Petit-David, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, sorti avec Précy, pris les armes à la main. »  
(*Tableaux.*)

**GENTIL (PIERRE)**, noble, commis aux impositions, né à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**GENY, chirurgien, dénoncé à Montbrison, mort volontairement en prison à Lyon.**

Le docteur GÉNY qui avait été arrêté comme « chasseur à cheval des muscadins », eut la funeste idée de se détruire lui-même. Son nom ne figure que sur un seul document que voici :

« GÉNY, chirurgien, 50 ans, arrêté pour avoir fait le service dans les chasseurs à cheval avec les muscadins, il s'est caserné avec eux et a porté la ganse blanche.

« Il a cherché à discréditer les assignats, a déclamé contre le jugement de Capet et contre les Jacobins, il a toujours été aristocrate et contre-révolutionnaire, et a continuellement cherché à mettre le trouble dans Montbrisé. Très aisé. (*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

Mais, c'est Delandine, qui l'a sauvé de l'oubli en nous racontant sa mort avec quelque ménagement pour sa mémoire : « Gény,

attaché à l'art de guérir, dit-il, a voulu délivrer ses juges d'un crime de plus. Il connaissait les plantes amies de l'homme affaissé sous la tyrannie et qui peuvent l'en affranchir. Une boisson mortelle, préparée de ses mains, a terminé son existence comme Socrate dans les fers ; comme lui, il a bu la ciguë. »

(*Prisons de Lyon, p. 13.*)

On ne peut citer cet exemple sans manifester une énergique réprobation de cet acte de folie. Le malheureux Gény chargeait sa conscience d'un crime qui devait retomber sur ses juges. Sous une brillante forme littéraire, M. Delandine fait un raisonnement faux, inacceptable dans le fond, et aussi bizarre que si l'on vous disait : « un tel sur le point d'être assassiné, s'est tué pour épargner un crime à son assassin. »

Le suicide est un crime, disent les meilleurs philosophes, et quelques-uns vont même jusqu'à dire qu'il est coupable au même degré que l'homicide, parce que l'homme, même celui qui est à charge à la société, a des devoirs à remplir envers lui-même comme envers ses semblables. Ne donnerait-il que l'exemple de ses peines et de ses souffrances supportées avec résignation, il remplirait le but moral de sa vie ; c'est d'ailleurs le cas des infirmes pauvres et des malades incurables.

Le christianisme, qui divinise la douleur et érige l'espérance en vertu, a toujours condamné le meurtre de soi-même, sous peine de damnation éternelle. C'est alors que les monastères offrirent aux cœurs blessés le moyen d'acquiescer par la souffrance patiemment supportée, la céleste béatitude. Mais sans entrer dans un cloître, l'homme accablé de chagrins, montre un certain caractère en suivant la voie tracée par sa conscience, au milieu même de la société qui le méprise.

Mais, le plus souvent, le suicide est un effet du délire, de la folie, ou du désordre moral, provoqué par l'inconduite par les revers de la fortune ou par la perte de l'honneur. L'inconduite amène une surexcitation qui fait perdre en partie le gouvernement de soi-même et le libre usage de ses facultés. Celui qui s'ôte la vie dans ce cas, fait preuve d'une extrême faiblesse à surmonter ses passions et du manque absolu d'éducation morale. Se tuer par suite des revers de fortune, suppose un attachement immodéré aux biens terrestres. C'est un acte incompatible avec l'idéal humain. C'est mettre l'élément animal au-dessus de l'élément rationnel.

Se donner la mort pour ne pas survivre à son honneur aurait quelque chose d'excusable, si l'opinion publique n'était pas inflexible. « Si votre honneur est déprécié par le public, de deux choses l'une, ou vous avez mérité ou vous n'avez pas mérité d'être jugé ainsi. Dans le premier cas, vous n'avez qu'à vous incliner devant le verdict de l'opinion, puisqu'il est conforme à la justice ; vous devez accepter le chagrin qu'une telle appréciation vous cause, à la fois comme une expiation de votre conduite passée et comme un moyen de vous réhabiliter pour l'avenir. Dans le second cas,

« vous n'avez pas à vous en inquiéter outre mesure, le public ne tardera pas vraisemblablement à revenir de son erreur et à vous rendre la justice que vous méritez. D'ailleurs, vous avez pour vous le témoignage de votre conscience, et il doit vous suffire. Vous n'êtes pas fait pour paraître un honnête homme, mais pour l'être réellement. C'est en cela et en cela seulement que consiste l'accomplissement de notre destinée. »

(FERRAZ, *Nos devoirs et nos droits*, 1881.)

On nous pardonnera cette digression sur un sujet si grave, qui est souvent dans le public l'objet de raisonnements plus ou moins absurdes. Ainsi, on ne peut appeler du nom de suicide le fait de celui qui se tue par imprudence ou qui affronte la mort pour accomplir un devoir; dans ce dernier cas, c'est de l'héroïsme qui prend le nom de martyr, le plus sublime des dévouements, quand le patient subit la mort pour la religion catholique. C'est le but de notre étude qui en montre de nombreux exemples.

**GÉOMARD (JEAN-CLAUDE)**, fabricant de gazes, né à Claveisolles (Rhône), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Commissaire pour faire porter les effets et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**GEORGERET (FRANÇOIS)**, perruquier, né au Mans (Sarthe), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. GEORGERET était sorti de Lyon avec la colonne de Précy.

(*Archives du Rhône*, D. 108.)

**GEORGES (JACQUES)**, dit **GABRIEL**, commis au département, né à Saint-Paul-d'Uzore (Loire), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 43 ans, condamné par contumace, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. » (*Tableaux.*)

M. GEORGES fut un de ceux qui prirent la fuite par une ouverture pratiquée dans les caves de l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 1793. Malgré les plus actives recherches, il réussit à ne pas se laisser prendre, mais au prix d'efforts surhumains.

Au sortir de prison, ne sachant où se réfugier, il va errer dans les marais de Perrache. Il fait un creux dans la terre et

s'y cache sous un tas de feuilles qu'il a rassemblées autour de lui. La neige tombe; elle forme sur lui un froid et humide édre-don. Il passe ainsi toute la journée dans des tranes indicibles, se croyant à chaque instant découvert par des patrouilles qui passent tout près de lui. Le soir venu, il veut sortir de son lit improvisé; mais ses pieds et ses mains se sont engourdis et refusent tout mouvement; il se croit perdu et condamné à mourir sans secours dans la tombe qu'il s'est creusée lui-même au milieu d'un désert. Mais un bruit de pas se fait entendre, il appelle au secours; un homme s'empresse de venir à lui, et d'écarter les broussailles glacées qui l'entourent comme un suaire. Cet homme, ce libérateur, c'est un fugitif comme lui, un évadé de la « mauvaise cave », c'est Jean-François Dufour (V. ce nom). A cette vue, Gabriel reprend courage, et, pour ranimer ses membres perclus, il se roule sur la neige. Les sels qu'elle renferme ramènent bien vite la circulation du sang et en même temps la chaleur et la vie. Tous deux parviennent à s'éloigner pendant la nuit de la malheureuse cité, amoncelée de ruines et ruisselante de sang. (DELANDINE, *Prisons*, p. 291; BALLEYDIER, t. II, p. 282.)

Le signalement de M. Georges, qui fut affiché, était ainsi libellé: « Jacques-Georges, dit Gabriel, commis du procureur général syndic Meyris, âgé de 43 ans, taille de 5 pieds et 1 pouce, gros, visage plein, nez bien fait, yeux noirs, cheveux noirs. »

**GEORGES (PIERRE-JOSEPH-MARIE)**, médecin et chirurgien, mort volontairement dans sa prison.

M. Pierre-Joseph-Marie GEORGES, né en 1749 à Loyes-en-Bresse, était fils de Joseph-Marie Georges, entrepreneur des Ponts et Chaussées, et d'Agathe Meunier. Reçu premier au concours d'élèves en chirurgie en 1771, il entra en fonctions le 30 août de la même année.

Dès le début de la Révolution, il est chirurgien-major du bataillon de Saint-Nizier; pendant le siège, il paraît jouer un rôle actif, car c'est lui qui, en qualité de chirurgien-major de l'ambulance volante de l'armée lyonnaise, est chargé d'organiser l'hôpital Saint-Louis et signe un reçu des objets mobiliers destinés à cet établissement.

Le seul fait d'avoir exercé des fonctions pendant le siège rendait sa condamnation inévitable; il la prévint en se suicidant dans sa prison. (Dr J. DRIVON, *Miscellanées.*)

Voyez GÉNY, chirurgien de Montbrison, qui a commis la même action criminelle.

**GERANDO.** V. *Mottet.*

**GERBES.** V. *De Tours.*

**GERENTET (CLAUDE-ANTOINE)**, dit Salu-neaux, 58 ans, conseiller, de Saint-Ram-

bert-sur-Loire, condamné à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Claude-Antoine-Josué GÉRENET DE SALUNEAUX avait été conseillé au Présidial de Montbrison. Nous ignorons le degré de parenté qu'il avait avec les suivants.

La famille Gérénet est originaire de Saint-Rambert-en-Forez. Elle fut une de celles qui furent le plus cruellement éprouvées par la Révolution, sans doute à cause de la fortune et des fonctions de quelques-uns de ses membres. Elle eut deux condamnés à mort, deux condamnés à la *détention* et deux emprisonnés qui furent remis en liberté.

GÉRENET (FRANÇOIS), ancien président de l'élection de Montbrison.

M. François GÉRENET était âgé de 70 à 76 ans. Les fonctions fiscales qu'il avait remplies étaient de nature à le rendre odieux aux révolutionnaires.

Il avait été « arrêté à cause de sa fortune et taxé d'usurier », suivant une note des *Archives du Rhône* qui plaide en sa faveur, car on a ajouté :

« N'est point usurier, mais très attaché ; sa conduite d'ailleurs est sans reproche ; il déclara mal contre les projets liberticides ; riche. »

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

GÉRENET (GUY-JOSEPH), bénédictin, né à Saint-Rambert (Loire), y demeurant, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et guillotiné le 24 décembre 1793.

M. Guy-Joseph GÉRENET, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, a été omis par les auteurs ecclésiastiques, tels que MM. Guillon, Cattin et Durieux. Sa condamnation à mort est ainsi motivée : « pour avoir gardé un « patriote », mis en état d'arrestation par les Lyonnais ; pour avoir fréquenté de préférence les maisons des aristocrates de Montbrison, et enfin, parce que sa qualité de prêtre le classe, d'après la loi du 5 juillet 1793, parmi les chefs de conspiration ». Dom Gérénet fut guillotiné à Feurs ; aucun document ne donne son âge.

GÉRENET (JEAN-BAPTISTE), propriétaire, né à Saint-Rambert (Loire), y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

Quelques listes écrivent Garaulet pour Gérénet.

M. Jean-Baptiste GÉRENET, maire de Saint-Rambert, conseiller général de Rhône-et-Loire, avait pris les armes pendant le siège de Lyon, et faisait partie de la compagnie de Montbrison comme chasseur à cheval. Il fut, pour ce motif, condamné à mort. Il signait : Gérénet-Leschaud ; sa signature est au bas d'un certificat, daté du 29 septembre 1793, et

que nous reproduisons dans la notice de M. Goulard de Curaise.

Une note assez curieuse, aux Archives du Rhône, dit :

« Après avoir été à Montbrison à la fin d'août, « il est sorti avec les Lyonnais, ayant été effrayé « par une alerte générale qui eut lieu lors de « leur sortie ; arrivé à Lyon, il fut forcé d'y « prendre les armes comme simple fusilier et « a été arrêté le 20 octobre en allant chez lui. »

(*Dossier 127.*)

« Son neveu, Jean Gérénet, 17 ans, écolier de Montbrison, l'avait suivi, forcé par les Lyonnais de venir à Lyon avec eux. Mais arriva à Lyon, il n'a pas pris les armes parce qu'il a été malade. » (*Même dossier.*)

M. Pierre-Jean-Baptiste Gérénet de Leschaud, avocat en Parlement et es cour de Forez, à Montbrison, capitaine-châtelain de Saint-Rambert, naquit le 30 juin 1741. Il épousa, le 16 janvier 1782, M<sup>lle</sup> Virginie-Françoise de Julien, veuve de M<sup>e</sup> Pierre-Joseph d'Arlos, chevalier, comte d'Entremont. Il fut délégué par l'Isère, où il séjournait souvent, aux fêtes de la Fédération, le 14 juillet 1790.

(*Communication de M. J. GÉRENET DE SALUNEAUX, par l'entremise de M. l'abbé PRAJOUX.*)

Le même correspondant nous communique l'interrogatoire et le jugement de son ancêtre, qui fut accusé et condamné en même temps que M. Fleury Gras (*V. ce nom*):

Interrogé le 9 frimaire an II, à onze heures du matin, par devant le Tribunal révolutionnaire, il répondit aux questions suivantes :

D. — Comment vous nommez-vous, votre âge, votre profession et le lieu de votre domicile ?

R. — Jean-Baptiste-Pierre Gérénet, 52 ans, cultivateur propriétaire, demeurant à Saint-Rambert les Forêts.

D. — Quelle place avez-vous occupée depuis la Révolution française ?

R. — Aucune, d'aucun genre.

D. — A quelle époque êtes-vous venu vous enfermer dans Lyon ?

R. — Le neuf septembre, je partis avec la colonne jusqu'à Feurs, et de là je me rendis avec quatre autres à Lyon et de l'avant-garde.

D. — Vous aviez porté les armes comme soldat dans Lyon ; les avez-vous portées en qualité d'officier ?

R. — Je les ai portées comme soldat et je n'ai pas été gradé.

D. — Combien vous donnait-on par jour ?

R. — Cinq livres.

D. — Pourquoi avez-vous séduit votre neveu ?

R. — Il est venu sans dessein.

Après cet interrogatoire, l'accusateur public conclut :

1<sup>o</sup> « Qu'il est constant que Jean-Baptiste-Pierre Gérénet, domicilié à Saint-Rambert, et « Fleury Gras, lieutenant de grenadiers, domicilié à Montbrison, sont entrés dans Lyon les « 9 et 10 septembre, qu'ils y sont restés jusqu'à « la fin du siège, y ont pris les armes en faveur « des révoltés ;

2<sup>o</sup> « Qu'il est constant que Fleury Gras a « manifesté par ses discours et ses actions, un « esprit contre-révolutionnaire.

Le Tribunal révolutionnaire, faisant droit sur ces conclusions.....

« A condamné et condamne lesdits Pierre « Gérénet et Fleury Gras à la peine de mort, « ordonne qu'ils seront livrés à l'exécuteur des « jugements criminels et conduits sur la place

« ordinaire des exécutions pour y avoir la tête tranchée; déclare aux termes de la loi que leurs biens sont et demeurent confisqués au profit de la République. »

(Communication de M. J. GÉRENTET DE SALU-NEAUX.)

GÉRENTET (PIERRE), 58 ans, cultivateur à Saint-Rambert, condamné à la *détention* jusqu'à la paix par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

Nous ignorons son degré de parenté avec les précédents et le suivant.

GÉRENTET (PIERRE-JOSUÉ), 55 ans, chanoine, de Saint-Rambert, *acquitté* le 22 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M. Pierre-Josué GÉRENTET fut plus heureux que les précédents. Il fut *acquitté* comme « innocent et victime de l'erreur ou des circonstances ».

M. Pierre-Josué GÉrentet était prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Rambert-en-Forez, qui dépendait de l'abbaye de l'Île-Barbe. Lors de la sécularisation de cette abbaye, en 1551, le prieuré de Saint-Rambert-en-Forez fut aussi sécularisé. Il fut ensuite érigé en une Collégiale composée d'un sacristain et de dix chanoines, à la nomination du prieur, qui était nommé par l'abbé doyen de l'Île-Barbe. Après la réunion de cette abbaye au chapitre de Lyon, le roi de France se réserva la nomination du prieur. L'Almanach de 1756 donne pour la première fois la liste des chanoines de cette Collégiale. Un GÉrentet, nommé Pierre dans un autre Almanach, y est mentionné comme doyen jusqu'en 1765. Ensuite, il est remplacé par J.-P. GÉrentet, qui est l'objet de cette notice.

(W. POIDEHARD, *Armorial*, p. 263.)

GERIN (CAMILLE), toiseur-arpenteur, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

GERMAIN (JEAN-BAPTISTE), prêtre déporté à l'âge de 41 ans.

M. GERMAIN, né à Lyon en 1753, était curé de Roussillon (Isère). Il fut détenu à Bordeaux, au fort Ha, et embarqué sur le « Jeanty ». Après sa libération, il revint à la cure de Roussillon, où il mourut en vénération, le 29 octobre 1831.

(L'abbé MANSEAU, t. II, p. 448.)

La vie de ce zélé prêtre a été publiée en 1834 par MM. Albert et Cartellier, prêtres du diocèse de Grenoble. (*Lyon* ROSSARY, in-12.)  
(BRÉGHOT et PÉRICAUD, *Biographie lyonnaise*.)

## GERMAIN DE THOISSEY.

Ce nom est cité par Delandine comme l'un de ses compagnons de captivité. Il n'y a pas eu de victimes de ce nom. Parmi les *acquittés*, on en trouve trois : *Germain* (Philibert), 59 ans, quincaillier à Lyon, *acquitté* le 19 janvier 1794 ; *Germain* (Joseph), 43 ans, guimpier à Lyon, *acquitté* le 18 février ; *Germain* (Antoine), 26 ans, chapelier à Lyon, *acquitté* le 10 mars. C'est peut-être ce dernier qui était enrôlé dans les chasseurs. Comme Papillon (*V. ce nom*), il cachait sans doute sa noblesse sous une profession d'ouvrier.

(Prisons de Lyon, p. 252.)

GERVAIS (JEAN-EDME), comédien, né à Paris, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Contre révolutionnaire et royaliste. »  
(Tableaux.)

GERVAIS (MELCHIOR), ouvrier en soie, né à Millery (Rhône), demeurant à Lyon, rue du Gourguillon, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Piqueur aux redoutes, espion des rebelles. »  
(Tableaux.)

GERVAISON (JEAN-BAPTISTE), chapelier, à Lyon, âgé de 25 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

GÉVAUDAN (ANTOINE), noble, rentier, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

GIGOT (ETIENNE), ouvrier en soie, né à Novalaise (Savoie), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire et dénonciateur de Chaliier. »  
(Tableaux.)

GIGOT, qu'on trouve aussi écrit Figot, Sigot et Sicot, est un des noms qui ont été les plus défigurés dans les documents manuscrits ou imprimés. Nous en avons trouvé beaucoup d'autres qui nous ont imposé des recherches fastidieuses.

Une seule dénonciation a suffi pour le faire condamner à mort. Faite au Comité de la section de Bon-Rencontre, elle est ainsi conçue :

« Déclaration du citoyen Bergé, fabricant, rue Grosillet n° 2, qui nous a dit que Gigot lui avait dit que l'armée assiégeante était tous des scélérats et qu'il n'avait que deux pièces de canon et qu'il n'avait que pour deux heures de munitions ; de plus, il lui dit que si le général Précy les avait laissé avancer, il ne tenait qu'à lui de repousser ces scélérats et qu'il n'entrerait jamais dans Lyon, et que les Piémontais et les Suisses viendraient à leur secours, et a déclaré ne savoir signer. — A Ville-Affranchie, le 25 octobre 1793, vieux style. » (*Archives du Rhône, Dossier 104.*)

**GILBERT DE VOISINS (PIERRE)**, guillo-  
liné à Paris le 25 brumaire an 2.

M. Pierre-Gilbert DE VOISINS, marquis de Villennes, de Bellegarde et de Grosbois, avait épousé, en 1768, la fille de M. le comte de Merle, ambassadeur de France en Portugal, petite-nièce du comte de Moras.

A la mort de ce dernier, en 1776, il prit possession de la seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Etienne. Il était président à mortier au Parlement de Paris. Cette famille tire son nom de la terre de Voisins, vendue à Louis XIV, le 14 mai 1683, et enclavée dans le parc de Versailles. Les de Voisins ont toujours occupé des postes importants au Parlement, et lorsque cette haute cour de justice devint sédentaire en 1302, elle avait déjà parmi ses membres Jacques Gilbert, seigneur de Voisins.

Noble, riche, aristocrate, c'étaient des titres suffisants pour que le tribunal révolutionnaire de Paris l'envoyât à la mort.

Son fils, Pierre-Paul-Alexandre, comte Gilbert de Voisins, créé pair de France en 1831, conseiller à la Cour de Cassation, mourut à Paris le 20 avril 1843. Il avait épousé la célèbre danseuse, M<sup>lle</sup> Taglioni.

(TESTENOIRE-LAFAYETTE, *Histoire de Saint-Etienne*, p. 220)

**GILET.**

V. Gillet.

**GILIBERT aîné (JEAN)**, négociant, né à Lyon, demeurant à Fontaines (Rhône), âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 8 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**GILIBERT (JEAN-EMMANUEL)**, médecin et maire de Lyon.

M. GILIBERT, célèbre médecin, naturaliste distingué, né à Lyon le 21 juin 1741, mort le 2 septembre 1814, s'était fait remarquer par ses succès à l'école de médecine de Montpellier. En 1775, il fut mandé en Pologne pour y fonder une école de médecine et y resta neuf ans. Il avait sauvé du poison le roi de Pologne ; en récompense, il reçut une

médaille d'or et une distinction beaucoup plus flatteuse : son buste en bronze que le roi avait fait placer dans la galerie de Varsovie, parmi les grands hommes de ce pays.

C'était, suivant M. l'abbé Guillon, un honnête homme, mais un révolutionnaire, qui flattait le peuple dans les clubs. « Le peuple, disait-il un jour, est bon, invariablement juste ; ses erreurs sont des éclairs, des bulles de savon. Il est perfectible et rien ne l'empêche d'aspirer aux grandes places. » Il n'en fut pas moins persécuté par les patriotes. Arrêté le 26 février 1793, comme girondin, il fut maintenu dans les prisons, malgré son élection à la mairie. A peine rendu à la liberté, M. Gilibert fut nommé président de la Commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire. Il remplit cette fonction peu de temps ; il avait remplacé M. Bémani, qui était « suspect de tendances monarchiques », et il fut remplacé par M. Richard.

Après le siège de Lyon, obligé de fuir, séparé des siens, manquant de tout, il erra d'asile en asile, dormant contre une borne, lorsque le sommeil le forçait de s'arrêter, cherchant quelquefois un gîte plus sûr dans l'épaisseur des forêts, réduit, pour éviter les grandes routes, à traverser au mois de décembre des rivières glacées. Après dix-huit mois d'exil et de persécution, il rentra dans sa chère patrie, occupa une chaire d'histoire naturelle à l'Ecole centrale et mourut en 1814. Son éloge historique a été publié, en 1814, par M. le docteur E. Sainte-Marie.

(GUILLON, *Mémoires*, t. III, *passim* ; *Biographies diverses.*)

**GILISSON (PIERRE)**, tailleur, né à Bruxelles (Belgique), demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (*Tableaux.*)

**GILLARD (FRANÇOIS)**, marchand de meubles, né à la Guillotière, à Lyon, y demeurant, rue du Palais-Grillet, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**GILLET (JEAN)**, cadet, 33 ans, commissaire à terrier, demeurant à Villefranche, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon. Il était peut-être le frère du suivant.

**GILLET ou GILET (JEAN-BAPTISTE)**, notaire, né à Saint-Pourçain (Allier), demeurant à Villefranche (Rhône), âgé de

40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. GILLET ne paraît avoir accompli aucune fonction civile ou militaire. Il est simplement qualifié « contre-révolutionnaire. »

(Tableau c.)

M. Jean-Baptiste GILLET, né en 1753 à Saint-Pourçain-sur-Sioule, fils de Philippe Gillet, marchand, et d'Anne Baudreux, était notaire et avoué à Villefranche.

(AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais.*)

GILLET (JÉRÔME), auteur d'une lettre à Robespierre.

M. GILLET était un patriote sincèrement attaché à la Révolution, pour laquelle il avait souffert, mais il désapprouvait les monstruosités dont elle se rendait coupable et qui la perdaient au lieu de l'affermir. Son indignation lui fit écrire de Lyon une lettre à Robespierre pour lui montrer que la campagne veut la constitution, la liberté des cultes et ses prêtres.

Nous la reproduisons parce qu'elle contient quelques grandes vérités et représente en quelque sorte la moyenne de l'opinion publique à cette époque.

*Lettre de Jérôme GILLET, datée d'Echalas, district de Campagne-Affranchie, canton de Givors, le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), et adressée à Robespierre l'aîné, représentant du peuple à Paris :*

« Citoyen représentant, j'ai habité les caves et les greniers ; j'ai souffert les horreurs de la faim et de la soif pendant le siège de cette ville ; encore un jour ou deux de siège, je périssais dans le désespoir, victime de mon attachement inviolable pour la Convention que j'ai toujours considérée comme le centre d'union de tous les bons citoyens, je crois avoir acquis le droit de parler, de dire la vérité et de la dire tout entière. Tous ceux qui portent atteinte à la liberté des cultes, fussent-ils représentants du peuple, sont des contre-révolutionnaires, puisqu'ils tentent de renverser la Constitution qu'ils ont promise, avec serment, de la maintenir de tout leur pouvoir, ils sont coupables du crime de lèse-nation, puisqu'ils usurpent l'autorité suprême du peuple qui seul a droit de toucher à la Constitution, et seulement de la manière qui est prescrite par cette Constitution ; ils sont enfin les suppôts de Pitt et Cobourg, buts qu'ils veulent soulever le peuple, le diviser et allumer de toutes parts le feu de la guerre civile. Ils sont donc dignes de mort, hâte-toi donc, citoyen représentant, de faire rendre un décret qui les condamne à mort, qui les mette hors la loi, qui ordonne à tous les bons citoyens de les exterminer et d'en purger la terre de liberté qu'ils souillent de leur présence, et tu auras bien mérité de la patrie, tu l'auras retirée de l'abîme de perdition dans lequel ils voulaient la précipiter... » (Ce qui suit est un tableau remarquable de la situation des habitants pendant la Terreur dans la campagne de Lyon, comme dans la ville et dans les provinces voisines.)

« Le mal est grand, la plaie est profonde : il faut un remède violent et prompt ; le moindre retard est dans le cas de tout perdre. Je parcours les campagnes qui nous avoisinent, elles ne sont plus reconnaissables. La stupeur,

la pâleur, la douleur et la consternation sont peintes sur tous les visages. Le laboureur sème avec l'assurance de ne pas moissonner. Le riche cultivateur se croit à la veille de voir partager sa propriété, et n'ose faire travailler le journalier ; l'agriculture et le commerce sont dans le plus déplorable état. Les mères désolées, étouffant les sentiments de la nature, maudissent le jour où elles sont devenues mères. Ceux qui nous gouvernent et que nous n'avons pas choisis, frissonnent au seul mot de Constitution, tant ils l'abhorrent. Le moribond appelle son pasteur pour entendre de sa bouche des paroles de paix et de consolation, et le pasteur est menacé de la guillotine, s'il veut s'acquitter de ce devoir d'humanité, tant il est vrai que nous sommes libres ! Les églises ont été dévastées, les autels renversés par des brigands qui se disaient marcher au nom de la loi, tandis qu'ils ne marchaient que par les ordres de leurs semblables. Grand Dieu ! à quel temps nous sommes réservés ! Tous les paisibles habitants ou presque tous bénissaient la Révolution, et tous la maudissent en regrettant l'ancien régime ; la crise est si violente que nous sommes à la veille des plus grands malheurs. La bombe se charge d'une manière terrible, et ses éclats atteindront, extermineront peut-être la Convention tout entière, si tu ne te hâtes d'arracher la mèche, parce que, si elle ne fait pas le mal, elle paraît le laisser faire. Le tonnerre gronde, les éclairs brillent de toutes parts et la foudre est au moment d'exterminer les coupables. La hache vengeresse du peuple est levée ; malheur à ceux qui tomberont sous ses coups !

« Méditez, citoyen, ces vérités que l'ose signer, dussé-je en être la victime. Ah ! j'aurais la douce satisfaction de mourir pour ma patrie ! Fut-il jamais de mort plus glorieuse ? Salut et fraternité.

« Signé : Jérôme GILLET.

« domicilié à Commune-Affranchie, section de Guillaume Tell, n° 116.

« P.-S. — Les habitants des campagnes sont prêts à tout sacrifier pour les besoins de la patrie ; mais ils veulent la Constitution, la liberté absolue du culte, leurs prêtres qui ont été soumis aux lois, dussent-ils les payer, ou à la mort. »

(BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XXX, p. 424 ; BAILEY-MIER, t. c., t. II, p. 291.)

GILLIET (BARBE), 74 ans, religieuse de Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Elle fut arrêtée en même temps que la sœur VIAL (V. ce nom).

GINGENNE (BENOÎT), compagnon chapelier, né à Lyon, âgé de 65 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 18 novembre 1793.

M. Benoît GINGENNE était seulement lieutenant pendant le siège.

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

Il est qualifié d'ancien lieutenant-colonel dans quelques listes, c'est une erreur. On l'a confondu avec le vaillant défenseur de Lyon qui est mort en 1825, à l'âge de 70 ans, et qui n'avait, en 1793, que 38 ans au lieu de 65 ans portés sur le jugement.

M. Bittard des Portes prétend qu'il échappa à la mort comme Cudel de Montcolon. Nous avons démontré que l'évasion de Cudel était une fable, et nous avons tout lieu de croire que celle de Gingenne n'est pas moins fabuleuse jusqu'à meilleures preuves.

**GINGENNE**, lieutenant-colonel de l'armée lyonnaise, commandant d'une batterie célèbre.

M. GINGENNE était un ancien maître d'armes du régiment de la Couronne; avant la Révolution, il avait servi comme sous-officier sous les ordres du maréchal de Sablonnet. Pendant le siège de Lyon, il commandait la batterie centrale de la Croix-Rousse qui se distingua par la savante disposition de ses canons et par l'activité des artilleurs qui étaient sous ses ordres. Il tourmenta les assiégeants avec tant d'habileté, que ceux-ci ayant voulu savoir le nom de celui qui la commandait n'appelaient plus eux-mêmes l'imprenable batterie que « la batterie Gingenne ». Les canoniers de Gingenne obtinrent une réputation de talent et d'intrépidité, comme les chasseurs de Précy avaient obtenu celle d'audace et de valeur.

Un jour, le général de Précy visitant sa batterie lui dit : « Tu es le saint Pierre de la Croix-Rousse, mon brave. — Comment cela, mon général? — N'as-tu pas les clés de la porte? — Vous avez raison, mon général, et le diable m'emporte si saint Pierre ne devient pas saint Laurent, avant qu'elle soit ouverte à ses fondeurs de cloches ». Dès lors, on appela Gingenne « le saint Pierre de Lyon ».

La fameuse redoute de Gingenne contribua beaucoup au succès des Lyonnais dans les journées des 27 et 28 septembre. Mais il y eut la jambe droite brisée si malheureusement, que l'amputation de ce membre devint nécessaire.

A la Restauration, Gingenne fut décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; il recevait une pension de la ville de Lyon et une solde de retraite du gouvernement. Gingenne mourut à l'âge de 70 ans, vers 1825. La ville reconnaissante de ses services voulait lui élever un superbe mausolée au cimetière de Loyasse où il fut enterré, mais il aurait été plus convenable de placer ses restes dans la chapelle des Brotteaux, auprès de ceux de son général.

(GUILLON, *Mémoires*, t. II, p. 125; BALLEYDIER, t. II, p. 135; COIGNET, *Siège de Lyon*, p. 105 et suiv.; BITTARD DES PORTES, *L'insurrection de Lyon, passim*.)

M. Benoît Gingenne naquit à Lyon, dans la paroisse de Saint-Georges, le 13 octobre 1755, de Guillaume Gingenne, marchand boucher, et d'Aimée Resoud. En 1773, à l'âge de 18 ans, il entra au service du roi dans les grenadiers du régiment de la Couronne. Il fit partie des deux mille grenadiers tirés des différents corps de l'armée pour assister au sacre de Louis XVI. A son retour, il fut fait sergent, et il sortit du régiment, avec congé absolu, en 1781. Revenu à Lyon, il embrassa la profession de charcutier et se maria en 1782.

Nommié commandant d'un bataillon de la garde nationale, il se distingua dans l'affaire du pillage des magasins et au 29 mai 1793. Ensuite, il fut admis dans l'état-major du général Précy qui lui témoignait une grande confiance.

(*Archives historiques du Rhône*, t. II, p. 459 et suiv.)

**GIRANDON (PIERRE)**, cartonnier, soldat au bataillon de Rousseau, âgé de 18 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 30 septembre 1793.

(*Fonds Coste*, n° 4683.)

**GIRARD (BENOÎT)**, commis clincaillier, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Surveillant de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GIRARD DE SAINT-GERAND (CLAUDE)**, ancien capitaine, né à Chalon (Saône-et-Loire), demeurant à Saint-Gérard (Allier), âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi : « aristocrate et mauvais riche, emprisonné comme suspect lui et toute sa famille. » (*Archives du Rhône*, D. 175.)

M. Claude GIRARD, seigneur de Saint-Gérard, né à Chalon, le 25 novembre 1725, de Guillaume, écuyer, avocat au Parlement, et de Claudine Petit, était un ancien capitaine du 34<sup>e</sup> régiment de ligne. Il avait été élu, le 1<sup>er</sup> octobre 1789, membre du Conseil provisoire constitué à Chalon après la démission du maire perpétuel, Brunet de Maison-Rouge. Il s'était retiré ensuite en son château de Saint-Gérard-le-Puy (Allier), commune appelée *Puyredan* en 1793. La liste des suspects où figurait son nom le signalait « comme exerçant une influence corruptrice sur les habitants de sa commune ». Plusieurs de ceux-ci avaient dénoncé des faits à sa charge : il fréquentait des aristocrates; il conservait des armoiries aux portes de son château; il avait refusé, en juin 1792, étant maire, de suivre la procession de la Fête-Dieu, conduite par le curé assermenté, etc.

Le jugement qui condamne à mort M. Girard comprend trente-deux prisonniers, envoyés de Moulins à Lyon pour y être jugés par la Commission révolutionnaire; et celle-ci, sortant de ses attributions et étendant les limites de son ressort, n'hésita pas à les condamner. « Cette condamnation, disent les jurisconsultes, est un énorme abus de pouvoir. »

M<sup>me</sup> de Saint-Gérard, née Claudine des Gaudières, en 1742, à Villevieux (Jura), fut arrêtée en même temps que son mari. Elle resta détenue à Moulins pendant onze mois,

transférée ensuite à Paris et enfin rendue à la liberté le 17 octobre 1794.

M. Girard de Saint-Gérand laissait six enfants. Deux de ses fils, officiers au régiment d'Auvergne, émigrèrent ; un troisième, chanoine de Saint-Vincent de Chalon, dut s'expatrier ; le quatrième, lieutenant au 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ci-devant Royal-Marine, fut compris dans un arrêté du représentant Leguinlo, destituant tous les officiers du 60<sup>e</sup> « qui avaient eu le malheur de naître dans la classe des ci-devant nobles ».

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 486 à 490.)

**GIRARD (JEAN)**, notaire, né à Saint-Martin-Lestra (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Homme de loi ayant coopéré à la rébellion lyonnaise et a agioté de tous temps. »  
(Tableaux.)

**GIRARD DE VAUGIRARD.**

V. *Vaugirard.*

**GIRARDET (CLAUDE)**, procureur, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste, a traité les patriotes de Villefranche de brigands. »  
(Tableaux.)

Une note lui donne le titre de « défenseur officieux de Villefranche ».

(Archives du Rhône, D. 127.)

M. GIRARDET, trop confiant dans son espoir d'être bientôt libre, « offrant à chaque prisonnier de remplir avec zèle ses commissions ». Il était prisonnier aux Recluses avec Delandine.

(Prisons de Lyon, p. 30.)

**GIRARDON (JEAN-JOSEPH)**, chirurgien, né à Avignon (Vaucluse), y demeurant, rue Raisin, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Chirurgien-major des vétérans et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Girardon ne faisait pas partie du Collège de chirurgie, cependant son titre n'est pas douteux, car dans la *Liste des dénonciateurs et des dénoncés*, on lit : GIRARDON, chirurgien, section Confort, dénoncé par Feuillet, J.-B. Besson aîné et Gros.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

**GIRAUD (DENIS-CLAUDE)**, garçon chez le citoyen Orsel, rue Buisson, âgé de

45 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**GIRAUD (GÉRARD)**, marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GIRAUD DE SAINT-TRYSS (JEAN-BAPTISTE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, capitaine de dragons, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, ayant porté les armes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Baptiste GIRAUD DE SAINT-TRYSS naquit à Lyon le 15 juillet 1741. Ancien élève du Collège de Juilly, il a ses états de service aux Archives du Ministère de la guerre. Il était, en 1792, capitaine aux Dragons de Noailles et se retira du service. Sous la municipalité jacobine, il fréquentait avec d'autres serviteurs fidèles de l'autel et du trône, le bel hôtel de Nervo et le vaste logis du baron de Savaron. Pendant le siège, il fut pourvu du grade d'adjutant-général à la disposition du général en chef de Précý. Après le siège, il fut arrêté et condamné à mort pour avoir pris une part active à la défense de Lyon, part qu'il revendiqua courageusement comme tous ses camarades.

(Abbé BONNARDET, l. c.; *Communication de M. Louis DE COMBES.*)

**GIRAUD DE SAINT-TRYSS (JEAN)**, 65 ans, noble, à Lyon, rue du Pérat, condamné à la détention jusqu'à la paix, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

M. Jean GIRAUD avait fait des dons civiques considérables et protestait de son amour pour la Révolution, comme le prouve la lettre suivante qu'il adressa à ses juges : « La méchanceté suppose gratuitement que j'ai dû envoyer de l'argent aux émigrés et que j'ai combattu pour le tyran (lisez le Roi), moi qui ai prôné la République depuis 1791 et qui me suis très hautement réjoui de la mort de Capet. » On voit par cette lettre et par la condamnation qui s'en suivit que le noble et le riche ne pouvaient être considérés comme de bons patriotes, malgré les protestations les plus significatives.

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires.*)

Nous trouvons en effet un M. Giraud, domicilié à Saint-Tryss, canton d'Anse, mais avec les prénoms de Georges-Marie, adressant, le 25 mai 1793, au Conseil général de Rhône-et-Loire, « 3.000 livres et 78 marks d'argent.

terie pour la contribution de guerre, si elle avait lieu, et, dans le cas contraire, pour servir aux frais de l'expédition contre la Vendée ».

(GUIGUES, *procès-verbal du Conseil général de Rhône-et-Loire.*)

Delandine parle aussi de M. Giraud de Saint-Trys, « vieillard honnête et bon, dont « une femme angélique, grande, belle, et « toute en pleurs, est venue à ma vue embrasser les genoux et le féliciter d'avoir « évité un jugement plus sévère, en revoyant « les Recluses pour y être détenu jusqu'à la « paix. Cette femme dont la joie était expressive, attendrissante, est sa belle-fille ». C'était M<sup>me</sup> Georges-Marie Giraud, née Pauline de Colbert Chavanais, morte en 1855 à l'âge de 85 ans. Elle avait donc alors 23 ans. (Prisons, p. 72 ; Communication de M. Louis DE COMBES.)

M. Jean Giraud avait épousé M<sup>lle</sup> Claudine-Barthélemie Croppet de Varissan, qui se cachait, croyons-nous, elle ou une parente, sous le pseudonyme de « citoyenne Montagny » et qui fut arrêtée pour n'avoir pas déclaré le lieu de la retraite de son mari.

(DELANDINE, *Prisons de Lyon*, p. 72.)

GIRAUD (JEAN-LOUIS), prêtre, né à Borée ou aux Nonières (Ardèche), demeurant au Monastier (Haute-Loire), âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Le P. GIRAUD DE LA BEAUME, que l'abbé Guillon fait naître à tort à Borne, était religieux de l'abbaye du Monastier au moment de la sécularisation de ce monastère en 1787. Il se retira dans sa famille, où il vécut dans la retraite jusqu'à la Révolution. L'abbé Guillon dit, au contraire, qu'il continua de remplir saintement ses fonctions sacerdotales au bourg du Monastier. Ayant refusé le serment, il fut poursuivi avec acharnement. Obligé de fuir sa province, il vint se réfugier à Lyon à l'époque du siège ; et au lieu d'y trouver quelque sûreté, il augmenta le nombre des martyrs de cette ville. Il se vit bientôt arrêté comme suspect et condamné à périr sur l'échafaud. L'abbé Guillon ne lui donne que 50 ans au lieu de 59 ans.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 505.)

Nous avons corrigé et complété cette notice avec des notes fournies complaisamment par M. le Dr FRANCUS.

GIRAUD (LOUIS), épicier, demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, officier municipal, âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 16 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. GIRAUD fut condamné à mort pour les mêmes motifs que M. Bardel. (V. ce nom.)

GIRAUD DES ÉCHEROLLES (MARIE-ANNE), rentière, née à Moulins (Allier), demeurant à Lyon, place du Change, âgée de 60 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

« Sœur d'un chef des rebelles, fugitif, avec lequel elle demeurait pendant le siège, recevant les contre-révolutionnaires et correspondant avec son frère. »

M<sup>me</sup> GIRAUD DES ÉCHEROLLES était la tante d'Alexandrine des Echerolles qui a écrit ses mémoires dans un ouvrage, dont il y a eu deux éditions : la première, sous le titre de « *Quelques années de ma vie* », la seconde sous le titre de « *Une famille noble sous la Terreur* ». M<sup>le</sup> des Echerolles nous apprend que sa tante fut emprisonnée et condamnée à mort à cause de son père qui s'était éloigné de Lyon après le siège, où il avait joué un rôle prépondérant. Quelle fut la conduite de cette jeune fille devant le malheur de sa tante, Lamartine va nous le dire :

« Au nombre de ces victimes suppliciées dans leur corps et dans leur âme avant l'âge du crime, on remarquait une jeune orpheline, encore enfant, M<sup>me</sup> Alexandrine des Echerolles, privée de sa mère par la mort, de son père par la fuite ; elle venait chaque jour à la porte de la prison des Recluses solliciter par ses larmes la permission de voir la tante qui lui avait servi de mère et qu'on avait jetée dans les cachots. Bientôt elle la vit conduire au supplice et la suivit jusqu'au pied de l'échafaud, demandant en vain de lui être réunie dans la mort. On dut plus tard à cet enfant quelques-unes des pages les plus dramatiques et les plus touchantes de ce siège. Semblable à cette Jeanne de La Force, héroïne des guerres de religion de 1622, et à l'héroïque et naïve M<sup>me</sup> de La Rochelaquelin, elle écrivit, avec le sang de sa famille et avec ses propres larmes, le récit des catastrophes auxquelles elle avait assisté. Les femmes sont les véritables historiens des guerres civiles parce qu'elles n'y ont jamais d'autre cause que celle de leur cœur, et que les souvenirs y conservent toute la chaleur de leur passion. » (Histoire des Girondins, édition illustrée, t. III, p. 219.)

Rappelons ici un détail qui a été négligé par plusieurs historiens : avant d'offrir le commandement en chef de l'armée lyonnaise au comte de Précy, on avait jeté les yeux sur le père d'Alexandrine pour ce suprême commandement. M. des Echerolles refusa à cause de son âge et de sa santé. Mais il avait manifesté le désir de servir activement à la défense de Lyon, et on lui donna un commandement à Saint-Irénée. A la fin du siège, M. des Echerolles réussit à s'enfuir et se réfugia dans la maison hospitalière de la famille Chozière (V. ce nom) où nous l'avons déjà vu entouré de soins.

(Alexandrine DES ÉCHEROLLES, *Quelques années de ma vie*, t. I, p. 263 et suiv.)

M<sup>lle</sup> Marie-Anne Giraud des Echerolles, née le 8 septembre 1733, est l'objet d'une longue notice dans *La Terreur en Bourbonnais* par AUDIAT.

GIRAUDIER (ANTOINE), prêtre, curé de Saint-Laurent-sous-Rochefort (Loire),

âgé de 37 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. l'abbé GIRAUDIER, curé assermenté de Saint-Laurent-en-Solore, avait été enfermé dans la prison de Sainte-Marie, à Montbrison; puis enchaîné avec trois cents autres prisonniers, il avait été conduit à Feurs, dans l'église où il rencontra le P. Aimé et l'abbé Etin (*V. ces noms*). Les exemples touchants de la charité des prêtres et des retours aux vrais principes du christianisme lui donnèrent des remords. Il fit sa rétractation au P. Aimé, et dans sa joie d'être délivré des tourments de sa conscience, il exhorta son ami, l'abbé Etin, à se jeter aux pieds de l'homme de Dieu, qui lui avait rendu la paix et le contentement. Réconcilié ainsi avec Dieu, il écrivit des lettres édifiantes à ses paroissiens et à sa famille. M. l'abbé Giraudier périt en même temps que le père Aimé et l'abbé Etin, dans l'horrible fusillade de vingt-huit victimes à Feurs.

(CATTIN : DURIEUX ; *Communication de M. A. VACHEZ.*)

GIRERD (JOSEPH), faiseur de bas, né aux Avenières (Isère), demeurant à Lyon, grande rue de l'Hôpital, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« A fait composer deux citoyennes en les menaçant de dénoncer leurs maris, si elles ne lui donnaient pas de l'argent, et a reçu différentes sommes desdites citoyennes. »  
(*Tableaux.*)

GIRIER (FRANÇOIS-NICOLAS), homme de loi, né à la Verpillère (Isère), demeurant à Lyon, petite rue Mercière, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Lieutenant des vétérans et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

GIRIN (JEAN), prêtre, déporté à l'âge de 52 ans.

M. GIRIN, né à Marcilly (Loire), y demeurant, fut détenu dans l'île d'Oléron le 24 mars 1799, puis enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 2 décembre 1800. Il fut libéré le 4 août 1802.

(*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 252 et 326.*)

GIROUD, surnommé l'enfant, à cause de son jeune âge, condamné à mort pour avoir participé à l'affaire de Tarare.

(*V. Pascal.*)

GIROUT (CLAUDE-MARIE), prêtre déporté à l'âge de 37 ans.

M. GIROUT, né à Fontaines (Rhône), y demeurant, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 26 décembre 1798. Libéré le 24 février 1800, il se retira à Fontaines-sur-Lyon.

(*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 252.*)

GLAIZE cadet (JOSEPH), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue du Port-du-Temple, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Président du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

GLAUSINGER (JEAN-PIERRE), sculpteur, né à Wurtemberg (Allemagne), demeurant à Lyon, âgé de 32 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Instigateur, fabricant de faux assignats. »  
(*Tableaux.*)

GLEYNARD (FRANÇOIS), boulanger à Lyon, rue Bât-d'Argent, âgé de 16 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 16 septembre 1794.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

GOBIN (HUBERT), serrurier, né au Simon (Vendée), demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

GODARD (ETIENNE), 51 ans, prêtre, à Julieu (?) Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GODEMARD (PIERRE), épicier, né à Lyon, y demeurant, place de l'Herberie, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

GODET ou GAUDET (JOSEPH), prêtre, né à Lancié (Rhône), y demeurant, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (*Tableaux.*)

M. l'abbé Godet était curé assermenté de Beaujeu. Néanmoins, il fut arrêté et conduit aux Recluses, où il rencontra l'abbé Cheuzeville, qui parle de lui en ces termes : « Il

y avait encore M. le curé de Beaujeu qui promettait de se rétracter ; mais il voulait auparavant être hors de prison. En vain veut-on lui persuader qu'il n'a rien à craindre ; il arrive à Lyon, on le dénonce de nouveau. Il est appelé, mis à la chaîne pour la fusillade et enfin se rétracte en chemin, car il ne peut résister aux remords de sa conscience. Il dit aux dragons de son escorte qu'il les priaient d'aller dire à M. Chezeville qu'il mourait repentant. Ce repentir, hélas ! était bien tardif et ne laisse pas d'être inquiétant. »

(*Mémoires de CHEUZEVILLE ; CATTIN, p. 411.*)

Ce récit d'un témoin oculaire et irrécusable est en contradiction avec celui de l'abbé Guillon qui, dans ses *Martyrs*, prétend que le prêtre Godet fut expulsé en 1791 de sa paroisse, dont il ne donne pas le nom, pour refus du serment de la Constitution civile du clergé.

**GOGELIN ou GAGELIN.** V. *Gaujolin.*

**GOIRAND (ANDRÉ)**, marchand commissionnaire, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. (*Tableaux.*)

**GOLLIET (PIERRE).** V. *Goyet.*

**GONDET (ROSE)**, 43 ans, religieuse à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**GONDOUIN ou GOUDOINE (DIDIER-LOUIS)**, noble, major de cavalerie, né à Paris, demeurant à Moulins (Allier), âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire le dénonçait avec fureur ainsi :

« GONDOUN, ci-devant major du 22<sup>e</sup> régiment, a quitté la troupe à l'époque à peu près du 10 août 1792. Fortement soupçonné d'avoir choisi son domicile à Moulins, qui n'est pas son pays, pour y servir les projets des contre-révolutionnaires et diriger au besoin la force armée de l'aristocratie, si l'affaire de la Vendée eût eu un mauvais succès pour la République. On est forcé à croire qu'il y avait des projets prêts à éclore, car on a trouvé dans le lieu même où 500 Prussiens sont détenus, 400 mousquets, 200 sabres, des pistolets à proportion, du drap bleu, des selles et brides. »

(*Archives du Rhône, D. 175.*)

M. Didier-Louis Gondouin, né le 27 octobre 1742, fils d'un bourgeois de Paris, avait été

élevé au collège de Juilly de 1751 à 1758. A sa sortie, il était déjà noté comme « un des exemples de nos Messieurs » suivant l'expression consacrée par les Pères de l'Oratoire à leurs élèves. Il ne tarda pas à conquérir tous ses grades : cornette en 1760, sous-lieutenant dans Royal-Champagne en 1772, capitaine en 1778, chevalier de Saint-Louis en 1786, major en 1787, et la même année il obtenait une gratification extraordinaire de 400 livres. Ses notes au régiment confirment celles du collège : « Bon sujet ; a beaucoup travaillé à son instruction ; sert avec distinction ; un soutien du régiment. » (*Notes du marquis de Lambert, Archives du Ministère de la Guerre ; Communication de M. l'abbé BONNARDET.*)

Il avait un frère, Louis Gondouin, né en 1759, ancien élève de Juilly, sous-lieutenant dans le même régiment (Royal-Champagne) qui fut réformé en 1788 pour cause de santé.

(*Communication de M. l'abbé BONNARDET.*)

Audiat (*La Terreur en Bourbonnais*) lui donne la particule, et dit que Louis-Didier de Gondouin était major du 23<sup>e</sup> régiment de cavalerie à Moulins.

**GONIN DE LURIEU.** V. *Lurieu.*

**GONIN.** V. *Gonon.*

**GONNARD (ANTOINE)**, garçon épicier, né à Vourles (Rhône), demeurant à Lyon, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Grenadier, a porté les armes pendant tout le siège. » (*Tableaux.*)

**GONNET (DOMINIQUE)**, procureur, demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 57 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

M. Dominique GONNET était enfermé dans la prison de Roanne et accompagné de la note suivante :

« Ancien avoué de Lyon, rue Juiverie, n<sup>o</sup> 69, a été membre du Comité de surveillance de la section Juiverie, a contribué pour 30 livres et a été arrêté chez lui. »

(*Archives du Rhône, D. 108.*)

**GONON DE SAINT-FRESNE (ANTOINE)**, secrétaire général du département de Rhône-et-Loire, né à Saint-Galmier (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 54 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 7 novembre 1793.

M. Antoine GONON DE SAINT-FRESNE appartenait à une famille originaire de Saint-Galmier où plusieurs membres ont rempli des fonctions honorifiques. Lui-même, avocat en la Cour de Parlement à Paris,

subdélégué de l'intendance de Lyon au département de la ville de Saint-Galmier, y demeurant, fut juge royal, capitaine, châtelain de la châtellenie de Saint-Héand, juge-capitaine-châtelain des terres et juridictions de Bellegarde, Saint-André, Maringes, La Liègue, Montrond, Meylieu, Boisset, Malval, Meys, Bouthéon et Veauche, notaire royal et maire de Saint-Galmier.

Le 8 mars 1789, les habitants de Saint-Galmier, réunis sous la présidence du châtelain Pierre-Jean-Forissier, afin de désigner leurs délégués à l'Assemblée du 9 mars, à Montbrison, pour l'élection des députés du Tiers aux Etats généraux, après avoir rédigé leurs demandes, choisirent pour les appuyer Gonon de Saint-Fresne, lieutenant et assesseur. M. Gonon de Saint-Fresne, conseiller général de Rhône-et-Loire depuis le 13 juin 1790, fut nommé, en juin 1791, suppléant au Directoire du département de Rhône-et-Loire, en remplacement de M. Imbert Colomès. Le 15 novembre suivant, il fut élu secrétaire général du département en remplacement du sieur Focard du Château (V. ce nom) qui avait pris la fuite en emportant la caisse.

(W. POIDEBARD, *Armorial : Communication de M. HENRY FORISSIER et de M. Ferdinand BAJAT.*)

GONON (JEAN-BAPTISTE), prêtre, né à Viricelles, vicaire à Aveizieu, condamné à mort comme « réfractaire », le 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement condamne en même temps deux autres prêtres, Antoine MARTIN, Antoine JANVIER (V. ces noms) et dit : « réfractaires « aux lois ; ils ont refusé d'y satisfaire soit « en ne prêtant pas le serment qu'elles leur « prescrivaient, soit en ne se déportant « pas... »

Le tribunal criminel siégea à Feurs en 1794, après la dissolution de la Commission militaire et révolutionnaire, et prononça, sans en avoir le droit, d'assez nombreuses condamnations à mort, dont il reste peu de traces. Telles furent celles de M. Pupier, de Brioude, et de ses deux sœurs, chez qui les abbés Martin et Gonin s'étaient réfugiés, à Chazelles-sur-Lyon. Tous les cinq furent arrêtés ensemble et conduits à Feurs, où ils subirent le martyre.

(CATTIN, p. 130).

Il faut noter que le bénéfice de l'apaisement, qui eut lieu immédiatement après le rappel de Javogues à Feurs, et de Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, ne s'étendit pas au clergé qui continua à subir toutes sortes de persécutions de la part des Jacobins, comme il en avait subi de la part des Girondins, au début de la Révolution.

GONTARD (JACQUES), écrivain, ancien procureur, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 40 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Canonnier, ex-noble, venu de Vienne pour se joindre aux rebelles. » (*Tableaux.*)

GONYN. V. *Lurieu de la Rivoire.*

GORGERET (AIMÉ), ancien procureur à la châtellenie de Feurs, né à Feurs (Loire), y demeurant, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A porté les armes avec les muscadins, étant venu à Lyon pour coopérer à la rébellion. » (*Tableaux.*)

GOU (JEAN), marchand de porcs, né à Longessaigne (Rhône) y demeurant, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

M. Gou n'était qu'un humble marchand de porcs, mais il avait le mérite d'être un excellent chrétien. L'abbé Guillon le place parmi ses *Martyrs*, parce que, dit-il, il n'y a pas de condition, quelque basse soit-elle, qui empêche de devenir un saint. Le martyr saint Théodote d'Ancyre n'était qu'un simple cabaretier. Le martyr saint Barlaam, dont saint Basile fait un si pompeux éloge, n'était qu'un pauvre et rustique villageois.

M. Gou, malgré son âge avancé, avait pris les armes pendant le siège de Lyon, mais sa condamnation est ainsi motivée : « Gou avait « dit au tribunal qu'il s'était battu pour « avoir un roi, que le roi était mort pour « nous à l'exemple de Jésus-Christ qui s'était « sacrifié pour les hommes ; et qu'il voulait « bien décidément mourir pour lui. »

(*Tableaux ; Archives du Rhône, D. 926.*)

GOUAFFON (LOUIS-HYACINTHE), 35 ans, imprimeur, à Bourg, condamné à la détentation le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GOUANNE (MARGUERITE), religieuse hospitalière, née à Amplepuis (Rhône), demeurant à Feurs (Loire), âgé de 26 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, n'ayant pas voulu prêter le serment. » (*Tableaux.*)

La sœur GOUANNE, qui remplissait ses fonctions à l'hôpital de Feurs, en fut expulsée pour refus du serment. Elle se retira dans un village du Beaujolais, appelé Les Sauvages, non loin du lieu de sa naissance. Mais la pitié était poursuivie comme le plus grand des crimes, la sainte hospitalière y fut recherchée, conduite à Lyon et immolée pour sa foi. (GUILLON, *Martyrs ; CATTIN, p. 91, 92.*)

M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles, dans son ouvrage déjà cité, parle d'une religieuse, dont elle ne donne pas le nom, en ces termes :

« Dépourvue de toute espèce de ressources, n'ayant plus rien pour vivre elle se rendit à la municipalité pour réclamer la pension qui lui était promise par la loi : « Mais as-tu fait le serment ? — Non, répondit-elle. — Eh bien ! tu n'y as pas droit, fais le serment et tu l'auras. — Je ne peux pas le faire. — Si tu ne le fais pas, on te mettra en prison. » Un de ces gens voulut lui tendre un piège, ou, peut-être touché de la tranquillité tout innocente de cette femme, chercha-t-il à lui indiquer un moyen de salut, en lui disant : « Ecoute, fais semblant de faire le serment, je l'écrirai, tu ne diras rien et tu seras sauvée. — Ma conscience me défend de me sauver par un mensonge. — Malheureuse ! tu périras, on va te conduire à la mauvaise cave. — Où est-elle ? me voilà, répondit la pieuse fille. » On la mena à Saint-Joseph. Elle y trouva trois religieuses qui la reçurent avec amour. Elle passa le jour et la nuit en oraison avec ses compagnes ; elles dirent ensemble les prières des agonisants. Au milieu de ces pieux exercices on vint la reprendre... A midi, elle n'était plus. »

C'était le 10 février, ajoute M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles. Or, ce jour-là, trois sœurs, les demoiselles Chataignier, qui avaient été arrêtées avec un prêtre, l'abbé Martin, caché chez elles, périrent avec la tante d'Alexandrine. Ces indications nous permettent presque d'affirmer que c'est la sœur Gouanne dont elle parle, puisqu'elle est la seule religieuse qu'on trouve sur le jugement du 10 février. Les trois autres religieuses, citées par Alexandrine, doivent être les trois sœurs Chataignier, qualifiées rentières sur le jugement.

(Alexandrine DES ECHEROLLES, l. c., t. I, p. 253 ; Archives du Rhône, D. 570.)

**GOUAT (JOSEPH)**, commis de la municipalité provisoire, né au Colombier (Isère), demeurant à Lyon, quai Saint-Vincent, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire à main armée. » (Tableaux.)

Une note dit :

« Commis à Lyon depuis dix ans, place du « Piâtre, n° 2 ; simple soldat, et a été arrêté « chez lui. » (Archives du Rhône, D. 108.)

**GOUDOINE.** V. Gondouin.

**GOUGE.** V. Gauget.

**GOUILLOUD (PIERRE)**, garçon chandelier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

Son crime était d'avoir « correspondu avec

des prêtres réfractaires et avec des émigrés. » (Tableaux.)

**GOUIN (...)**, prêtre déporté, curé de Villié-Morgon (Rhône).

M. GOUIN fut détenu à Rochefort (Charente-Inférieure) ; nous ignorons la date de sa détention et de sa libération.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 302.)

**GOULARD DE CURRAIZE (JACQUES)**, chasseur de la compagnie de Montbrison, tué pendant le siège, le 29 septembre 1793, ou peut-être fusillé par l'armée révolutionnaire.

M. GOULARD DE CURRAIZE périt dans le glorieux combat de Perrache, où les chasseurs de Montbrison, commandés par le capitaine Chapuis de Maubou, firent preuve d'une grande vaillance. Les survivants de la compagnie dressèrent, le lendemain, le certificat suivant, dont les révolutionnaires au pouvoir se sont servis pour en poursuivre les signataires.

*Certificat signé pendant le siège de Lyon par les capitaine, lieutenant, maréchaux des logis, brigadiers et chasseurs de la Compagnie de Montbrison :*

« Nous soussignés capitaine, lieutenant, « maréchaux-des-logis, brigadiers et chasseurs « de la compagnie des chasseurs à cheval de « Lyon,

« Certifions et attestons à qui il appartient « que le vingt-neuf du présent, en résistant à « l'oppression des ennemis de cette malheu- « reuse cité au lieu appelé « les travaux « Pérache », nous avons vu Jacques Goulard « de Curraize, l'un de nos chasseurs, emporté « d'un coup de canon que, depuis, malgré les « plus exactes recherches, nous n'avons pu « obtenir aucune nouvelle de Jean-Charles « Rombaud, l'ainé, également un de nos chas- « seurs, ce qui nous fait présumer qu'il a péri « dans cette journée ou qu'il a été fait prison- « nier par l'ennemi, dont et du tout nous avons « dressé le présent procès-verbal qui sera fait « double pour être déposé, l'un chez l'officier « public de cette ville de Lyon, et l'autre entre « les mains de M. Maubou, capitaine de la Com- « pagnie, pour y avoir recours au besoin, à « Lyon, le 30 septembre mil sept cent quatre- « vingt-treize.

« Signé : Chapuis de Maubou, commandant ; « Duguet, lieutenant ; Jacquet, Portallier (maré- « chaux des logis) ; Chevalier, Bouvier, Leyssac, « brigadiers ; Souchon, brigadier ; Hoclin, Tes- « sier, Orizet, Dugoutte, Dulac, Desjardins, « d'Hauteroche, Souchon, de Sulliac, Monginot, « Mongarel, Jacquet Marain, Pralong, Gérentet- « Leschaud, Tilloy, Viry. »

Cette pièce avait été envoyée par Perrotin, agent national de Commune-Affranchie, aux membres de la Commission révolutionnaire par lettre du 9 germinal an II, où il est dit :

« Citoyens, je vous adresse un certificat signé du « tems » du siège, elle contient nombre de signatures de rebelles, lesquelles pourront vous tenir (lisez servir) à atteindre les scélérats qui avaient conspiré à main armée contre la liberté. »

(Collection de MM. P. DONOT et de NEUFBOURG, Le Forez pendant la Révolution, éditée en 1888, p. 98 ; Archives du Rhône, Dossier 1162.)

Cette compagnie, qui n'avait perdu que deux hommes dans la vigoureuse affaire de Perrache, eut à souffrir beaucoup plus des vengeances exterminatrices de la Convention. Ainsi périrent le capitaine Chapuis de Maubou, le lieutenant Duguet, le chasseur Gérodet-Leschaud, et quelques autres que nous n'avons pu identifier avec les listes ; cependant, un certain nombre d'entre eux échappèrent à la peine capitale comme le sous-officier Portallier. (V. ces noms.)

Nous trouvons une pétition en date du 7 thermidor an II, « de la citoyenne Goulard, « tendante à obtenir des provisions pécuniaires, jusqu'à ce qu'elle ait pu faire « liquider les droits qu'elle a à prétendre « dans les biens du sieur Goulard de « Curraize, condamné. »

Nous ne voyons point de Goulard condamné par les Commissions révolutionnaires. Nous supposons que, blessé, il fut pris par l'armée assiégeante et ensuite fusillé, comme le furent tous les Lyonnais faits prisonniers.

GOULARD (JEAN-CLAUDE-ELISABETH), prêtre, député à la Constituante.

M. GOULARD, ancien curé de Roanne, avait été élu, par le clergé, député du bailliage de Forez aux Etats généraux de 1789. Il se tint à l'écart de cette Assemblée dont il n'approuvait pas les actes et qui le déclara démissionnaire. Bien plus tard, on le retrouve curé de la paroisse Saint-Louis, à Lyon, de 1803 à 1825, année de sa mort. « Il avait acheté et fait reconstruire, pour y placer les filles du Refuge Saint-Michel, le cloître des Génovéfains incendié pendant le siège de Lyon. »

(BRÉGHOT, *Biographie lyonnaise*.)

Le *Dictionnaire des Parlementaires* dit que, pour donner l'exemple, M. Goulard renonça, en 1789, à un bénéfice qu'il possédait avec sa cure. En 1790, il s'opposa à la constitution civile du clergé et signa les protestations des 12 et 15 septembre. En 1791, il obtint un congé pour se rendre à Roanne, fut dénoncé à la séance du 22 mars, comme excitant des troubles dans cette commune. Il reçut, en conséquence, l'ordre de revenir dans le sein de l'Assemblée sous le délai de 8 jours, en sortit à l'expiration de son mandat et, depuis cette époque, il n'a exercé aucune fonction qui l'ait mis en évidence.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

GOULU (JEAN-FRANÇOIS), commis de magasin, né au Châteley (Jura), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

GOURCY (JOSEPH-ISAÏE DE), 40 ans, prêtre, chanoine comte de Lyon, victime d'une

curieuse arrestation arbitraire et désavouant un écrit du Chapitre métropolitain de Lyon.

M. GOURCY s'était retiré à Massieux, district de Trévoux, dans la maison de campagne d'un négociant de Lyon, M. Jacques Barmont (V. ce nom) qui lui donnait l'hospitalité depuis deux ans. Le fameux Dodieu pendant une de ses promenades trouva le moyen de le faire arrêter et de l'interroger. C'était, sans doute, pour lui un amusement de poursuivre les prêtres. Le procès-verbal de cet odieux procédé mérite d'être cité en partie :

« Aujourd'hui, 31 mars 1793, nous, Antoine-Marie Dodieu, directeur du juré de Lyon, étant à la promenade dans le territoire de la paroisse et canton de Neuville, avons été informé par plusieurs citoyens de ladite paroisse que le nommé Gourcy, ci-devant chanoine comte de Lyon, qui venait de passer près de nous, était un perturbateur du repos public, un homme dans le cas d'être déporté ; avons requis la gendarmerie nationale de Neuville de courir sur ledit Gourcy et de l'amener à la cure, où nous étant rendu, nous avons procédé à l'audition de ses réponses ainsi qu'il suit... »

(S. DE LA CHAPPELLE, *Histoire judiciaire*, t. I, p. 88.)

Le chanoine Gourcy fut incarcéré ; mais le juge de paix du canton, un honnête homme, n'hésita pas, devant une arrestation aussi arbitraire, d'ordonner la mise en liberté immédiate du malheureux chanoine.

Il avait signé un écrit du *Chapitre extraordinaire de l'Eglise cathédrale métropolitaine et primatiale de Lyon* sur les décrets de l'Assemblée nationale, vers le 10 octobre 1790. Cet écrit ayant été publié sans son consentement, le chanoine Gourcy adressa une protestation au département en révoquant sa signature. Quelque temps plus tard, il confirma son désaveu ; le Conseil général du département lui décerna des éloges et ordonna l'insertion de cette nouvelle lettre dans son procès-verbal du 11 décembre 1790.

Voici cette lettre :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous déclarer n'avoir signé « l'écrit intitulé : Chapitre extraordinaire de « l'Eglise cathédrale métropolitaine et primatiale de Lyon, tenu le 10 octobre 1790, que « sous la condition qu'il resterait dans les « registres capitulaires et ne serait point publié. « La publication en ayant été faite, sans mon « consentement, je rétracte et révoque la signature que j'ai donnée à cet écrit, ainsi que les « protestations qu'on pourrait en induire de ma « part.

« Je déclare aussi que je n'entends former « aucune opposition aux décrets de l'Assemblée « nationale, concernant la disposition des biens « du chapitre de Lyon.

« Veuillez, Messieurs, avoir égard à ces « déclarations, les faire valoir partout où « besoin sera, m'en donner acte pour servir ce « que de droit et agréer l'hommage du profond « respect avec lequel, je suis, Messieurs, votre « etc. : Signé : Joseph-Isaïe DE GOURCY, ci-devant « comte de Lyon.

« Lyon, le 15 novembre 1790. »

(GUIGUE, *Procès-verbal du Conseil général de Rhône-et-Loire*, t. I, p. 48, 49.)

**GOURCY-MAINVILLE (PAUL-JOSEPH DE)**, prêtre, chanoine-comte de Lyon, désavouant un écrit du Chapitre métropolitain de Lyon.

Le chanoine GOURCY-MAINVILLE, dont nous ignorons l'âge et la parenté avec le précédent, écrivit aussi une lettre pour désavouer sa signature au bas de l'Écrit du *Chapitre extraordinaire de l'Église cathédrale métropolitaine et primatiale de Lyon* sur les décrets de l'Assemblée nationale, vers le 10 octobre 1790. Adressée au Conseil général de Rhône-et-Loire, cette lettre eut les honneurs de l'Assemblée qui eut la pensée de la rendre publique. En voici la teneur :

« Monsieur le Président, Messieurs,

Instruit par les papiers publics qu'il circule dans la ville de Lyon un imprimé contenant des protestations du Chapitre primatial, dont j'avais l'honneur d'être membre, contre les décrets de l'Assemblée nationale, je m'empressai de prendre la plume à l'instant même où ce papier me parvint, pour annoncer combien je suis surpris et indigné en même temps qu'on se soit permis de signer cet écrit, tant pour les membres présents que pour les absents.

« Confiné depuis près de dix-huit mois dans la solitude la plus absolue, et dans laquelle je n'ai pour ainsi dire, aucune relation quelconque, c'est sans doute parce qu'on n'a pas pu être instruit de mes principes sur la Révolution, qu'on m'a prêté une façon de penser qui n'est pas la mienne.

« Qu'il me soit permis de mettre sous vos yeux l'assurance de l'improbation que je donne à une démarche que j'aurais cherché à empêcher, si les circonstances m'avaient mis à portée d'en représenter l'irrégularité.

« Il est douloureux pour moi, j'en conviens, d'avoir à déplorer l'existence d'un corps auquel je dois un attachement et une reconnaissance que le temps ne pourra pas affaiblir, mais sûr que jusqu'au dernier moment ce même corps a été honoré de l'estime publique, je saurai trouver sans murmure, dans la certitude du bonheur de la nation entière, la consolation d'être personnellement une des victimes.

« Je désavoue donc, Messieurs, de tout mon pouvoir, l'écrit qui proteste contre les décrets de l'Assemblée Nationale, auxquels je me soumetts entièrement.

« Je déclare n'avoir donné de pouvoirs à personne pour le signer en mon nom, et, pour être désormais à l'abri des calomnies de ce genre, je vous prie, Messieurs, de me donner acte du présent désaveu, que je suis prêt à réitérer dans tels termes qui vous conviendront.

« J'ignore, Messieurs, si vous avez instruit l'Assemblée Nationale de la sorte d'insurrection qui, dans ce moment, est l'objet de ma plainte ; si tel est le malheur de ceux qui ont eu la faiblesse de souscrire l'imprimé, veuillez également observer aux représentants de la nation qu'il n'est qu'un petit nombre de nos anciens confrères qui ont à se reprocher de s'être égarés, et que tous les autres osent joindre leurs vœux respectueux pour qu'ils soient pardonnés.

« Je suis... etc.  
« Signé : Paul-Joseph DE GOURCY-MAINVILLE, précédemment chanoine de l'Église, comte de Lyon, au château de Montplaisir (près de Pont-à-Mousson), le 3 décembre 1790. »

(GUGUÈRE, *Procès-verbal du Conseil général de Rhône-et-Loire*, t. I, p. 143.)

**GOURJU (JOSEPH)**, épiciier, né à Morestel (Isère), y demeurant, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant des principes tendant à l'avilissement de la Convention. » (Tableaux.)

**GOURLIE (JEAN-LOUIS)**, compagnon, faiseur de bas, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, rue des Fantasques, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Capitaine des chasseurs et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**GOURRE (MARTIN)**, huissier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, condamné par le Tribunal criminel de Feurs.

**GOURRE (DAME)**, née Agathe Desfarges, à Montbrison (Loire), y demeurant, condamnée par le Tribunal criminel de Feurs.

Nous n'avons pas de renseignements sur M. et M<sup>me</sup> GOURRE, qui sont cités par M. d'Assier. Nous n'avons pu trouver la date de la condamnation, ni celle de leur exécution.

**GOUTARELLE (BARTHÉLEMY)**, commis chapelier, né à Lyon, y demeurant, petite rue Mercière, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**GOUTELLE (LOUIS)**, 71 ans, marchand, à Lyon, rue des Feuillants, acquitté le 11 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

M. GOUTELLE fut arrêté comme suspect parce qu'il était riche. On supposait qu'il avait concouru aux frais obsidionaux pendant le siège de Lyon. Il répondit qu'il n'avait rien payé pour cela ; et, comme on lui demandait son opinion sur le régime républicain : « Je l'aime de tout mon cœur, » dit-il, et je le sens mieux que je ne puis l'exprimer. Il m'en coûte, pour avoir manifesté ce sentiment, 22.000 livres. Je verrais avec beaucoup de peine rétablir un autre régime. »

Cette déclaration fut considérée comme sincère et il fut acquitté.

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 108.)

**GOUTENOIRE (ETIENNE)**, gendarme à pied, né à Chirassimont (Loire), domicilié à Lyon, rue Tramassac, âgé de 45 ans, blessé pendant le siège, décédé le 13 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4688.)

**GOUTORBE (ETIENNE)**, marchand, notable, demeurant à Montbrison, né à Roanne, âgé de 38 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

Les renseignements fournis sur lui disent :

« A été fourrier des canoniers de Montbrisé pour les muscadins envoyés à Saint-Etienne avec Pommerol aîné, officier municipal, pour demander la force muscadine ; revenu à Montbrisé pour dire que le sieur Pommerol allait à Lyon sur le refus des autorités de Saint-Etienne, pour obtenir le droit de conduire à Montbrisé la force muscadine. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Etienne GOUTORBE, fils de Joseph Goutorbe, marchand à Roanne, et de Jeanne-Marie Rodamel, avait épousé, en 1789, M<sup>lle</sup> Louise Raymond.

(A. HUGUET, l. c., p. 145.)

**GOUTTENOIRE (FRANÇOIS)**, marchand fripier, né à Lyon, y demeurant, place de la Roche, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant tenu des propos contre le patriote Chaliot, et disant aux clubistes qu'ils seront guillotins. »

(Tableaux.)

**GOUZY (GEORGES)**, marchand, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 41 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 19 décembre 1793.

Le jugement qui condamne M. Gouzy est ainsi motivé :

« Il est évidemment prouvé que ledit Gouzy s'est montré, soit à Montbrisé, soit dans les différentes incursions des Muscadins, un des plus acharnés persécuteurs des patriotes ; qu'il leur a servi de guide dans la prise du général Nicolas ; qu'il a intercepté un convoi de vin destiné pour l'armée de la République ; qu'il a ouvertement sollicité ses concitoyens à s'amalgamer avec les Lyonnais auxquels il donnait les plus pompeux éloges ; qu'il a cherché à avilir la Convention nationale en imputant ses opérations les plus précieuses ; qu'il a désiré le rétablissement du trône en s'écriant que le régime républicain ne convenait pas à la France qui, disait-il, ne pouvait être heureuse que sous le gouvernement d'un seul, et qu'enfin il a eu la lâche férocité au retour d'une expédition avec les Lyonnais, d'assassiner d'un coup de fusil un cultivateur occupé à bêcher son champ. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. XI.)

**GOYET (BENOIT).**

V. Gayet.

**GOYET (JEAN-PIERRE-GUILLAUME)**, prêtre déporté à l'âge de 33 ans.

M. GOYET, né à Lyon, fut détenu à Rochefort, et embarqué sur le vaisseau « La Bayonnaise ». Après sa libération, il revint à ses frais sur le « Rocou », le 21 octobre 1800, et mourut curé des Haies (Rhône).

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 302.)

**GOYET (MICHEL)**, notaire, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 23 novembre 1793.

« Lieutenant-colonel de l'armée contre-révolutionnaire. »

(Archives de la Loire, l. 9, 29, Mss.)

M. GOYET fut condamné à mort « pour avoir rempli les fonctions de secrétaire dans sa section ; pour avoir porté les armes volontairement dans Montbrison comme cavalier ; pour avoir menacé du pistolet un patriote attaché par les muscadins à l'arbre de la liberté dans la ville de Feurs ; pour avoir menacé de couper la tête à un boulanger qui refusait de manipuler du pain pour les muscadins ».

On peut considérer les derniers motifs du jugement, les menaces, comme des mensonges inventés par les dénonciateurs. Nous en trouvons la preuve dans le manuscrit du *Mémoire* de l'abbé AUBRI, qui a vécu dans les prisons de Feurs avec M. Goyet ; il considère ce dernier comme « un des plus hommes d'honneur et des plus fermes catholiques de la compagnie ». Un vrai chrétien, d'un esprit cultivé, emploie des expressions énergiques contre les malfaiteurs, mais ne fait pas des menaces brutales comme celles portées sur le jugement.

(Archives de l'archevêché de Lyon, dossiers des prêtres survivants de la Révolution ; Archives du Rhône, dossiers des prisonniers interrogés par les Commissions diverses.)

M. Michel Goyet avait accompli, dans sa jeunesse, un sauvetage extraordinaire que M. Joulin a raconté dans le *Bulletin de la Diana* (t. II, p. 305, 307).

Il reçut une médaille le 14 février 1779, de la part du roi Louis XVI, et remise à lui par M. de Flesselles, intendant de la généralité de Lyon, comme récompense d'un acte héroïque accompli en 1770, alors qu'il était âgé de 22 ans et étudiant en théologie à Cleppé.

L'action extraordinaire de bienfaisance se trouve rapportée comme suit dans un mémoire de M. le comte de Thélis, relatif à la route de Feurs à Montbrison :

« M<sup>e</sup> Michel Goyet, notaire à Montbrison, s'étant trouvé sur les bords de la Loire au Port-Colomb, paroisse de Cleppé, lorsqu'un bateau chargé de trente-six maçons fit naufrage, ce fleuve étant débordé, il se jeta à l'eau pour sauver les malheureux qui allaient périr : il eut le courage d'aller jusqu'à dix

« fois dans la rivière, et fut assez heureux pour  
« en retirer quinze maçons, une femme enceinte  
« et un enfant. »

Le comte de Thélis a cru qu'un trait aussi frappant de courage et de générosité méritait d'être rapporté à un souverain aussi bien-faisant que Louis XVI.

M<sup>me</sup> Michel GOYET, née Lucrèce-Marie Bernard (V. *ce nom*), avait été comprise dans la même poursuite que son mari, mais elle fut acquittée.

GOYET (MAD.).

V. Bernard (Lucrèce-Marie.)

GOYET (PIERRE), chanoine, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire prêchant le fanatisme. » (Tableaux.)

M. GOYET « que l'ignare stupidité des juges a fait écrire Golliet dans leur sentence et sur leur registre », suivant l'expression pittoresque de M. l'abbé Guillon, était le plus ancien chanoine de la collégiale de Villefranche en Beaujolais, où il était né en 1724. Privé de son canonicat par la spoliation du clergé en 1791, il continua à s'occuper du salut des âmes et vivait dans une modeste retraite, lorsqu'il fut arrêté après le siège. Conduit aux Recluses, il s'y rencontra avec Delandine qui nous le peint comme « un vieillard érudit et intéressant ». Il avait 70 ans. Son âge et sa conduite exemplaire auraient dû le préserver de l'affreux supplice ; mais la Commission révolutionnaire avait une haine si féroce contre les prêtres, qu'elle l'envoya à l'échafaud. M. l'abbé Vachet, dans ses *Paroisses*, écrit Golliet pour Goyet, et dit qu'il était aumônier de la Visitation de Villefranche. (GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 64, 494 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 30.)

Le chanoine Pierre Goyet, membre de l'Académie de Villefranche, était un numismate, archéologue et bibliophile distingué. Il avait réuni une importante collection de livres et d'objets anciens, heureusement échappée aux pillages de la Révolution, dont la vente se fit à Lyon le 10 avril 1809. (W. POIDEFARD, *Armorial des Bibliophiles*, p. 278.)

GRAINVILLE (PIERRE-ANDRÉ DE), ancien officier, retiré du service, né à l'île Bourbon, âgé de 65 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et fusillé le lendemain.

M. DE GRAINVILLE, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, était chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. On ne trouve aucune trace de lui pendant le siège. Sa condamnation à mort par la Commission militaire fait pré-

sumer qu'il avait pris une part active à la défense de Lyon. Nous le trouvons qualifié « juge militaire » dans le *Journal de Ville-Affranchie* (p. 57).

Peut-être se livrait-il encore aux effrayantes pratiques occultes de la loge secrète des Illuminés Martinistes qui l'avait attiré à Lyon (V. J.-B. Garnier).

« M. de Grainville était un exalté, dit M. Louis de Combes dans une de ses communications qu'il nous a si obligeamment faites ; il ne pouvait vivre loin des cercles cabalistiques, des visions colorées et des évocations. Il se livrait aussi, avec une passion malheureuse, à des études sur la « réintégration », témoin la lettre écrite de Paris par Saint-Martin à J.-B. Willermoz, le 11 avril 1778 : « J'attendrai de pied ferme « le nouveau système de M. de Grainville... « Il aurait, je crois, un travail essentiel à « faire avec lui-même, ce serait de ne pas « rejeter sur la mauvaïse volonté des autres « ce qui tient aux broussailles qui embar- « rassent le chemin de son intelligence. C'est « un si digne homme d'ailleurs, que je ne « l'estime ni ne l'aime pas moins sincère- « ment malgré cette réflexion. »

M. de Grainville dut sans doute faire partie de ces royalistes militants qui se réunissaient à Lyon chez un autre illuminé Martiniste, M. Savaron de Chamousset (V. *ce nom*). Tous les deux périrent fusillés à quelques jours d'intervalle ; « la même secte, le même trépas les unit ».

(Communication de M. Louis de COMBES.)

GRAND (MATHEU), cafetier, né à Melecey (Haute-Saône), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

GRANDVAL (C.), général, résidant à la Manécanterie, mort de ses blessures pendant le siège, le 26 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

M. GRANDVAL, général de l'armée lyonnaise, ancien capitaine du régiment de Bourgogne, était, pendant le siège, chargé de la défense importante de la redoute de la maison Panthod, à la Croix-Rousse. C'est lui qui reçut les sommations des représentants du peuple et qui introduisit dans Lyon le commissaire des guerres, M. Paris, venu en parlementaire avec deux lettres, l'une des représentants, l'autre de Kellermann. L'accord n'ayant pu se faire, les combats, un moment suspendus, reprirent avec plus de vigueur. Les soldats de la redoute Panthod, non seulement ne se laissèrent pas surprendre, mais encore mirent en déroute un corps de Dubois-Grancé. Un jour cependant, entourée de 6.000 ennemis, la poignée de braves que Grandval commande résiste jusqu'à la dernière minute, alors que tout est brûlé autour d'eux, et

combattaient encore, mais la plupart succombent, s'ensevelissant dans leur poste. Le souvenir de cet événement célèbre avait été consacré par une inscription sur le lieu même pour honorer la mémoire et le tombeau de ces héros. Grandval, blessé, remit le commandement à M. de Virieu, qui était alors simple grenadier, et resta aux avant-postes malgré sa blessure qui devint bientôt mortelle. Transporté enfin à la Manécanterie, M. Grandval y rendit le dernier soupir, le 26 septembre 1793.

(PÉRON, *Siège*, p. 25, note ; BITTARD DES PORTES, *passim*.)

**GRANGE (SÉBASTIEN)**, prêtre, né à Sainte-Colombe (Rhône), demeurant à Biol (Isère), âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, prêchant le fanatisme. » (Tableaux.)

M. l'abbé GRANGE, curé de Biol, près Bourgoin, dans le diocèse de Vienne, sur lequel il était né, au bourg de Sainte-Colombe-lès-Vienne, alors dans le ressort de la sénéchaussée de Lyon, fut dépouillé de sa cure, en 1791, pour refus du serment. Il n'en resta pas moins à Biol et v brava toutes sortes de dangers. La triste fin du siège de Lyon fut le signal d'une hécatombe de victimes et de martyrs, poursuivis jusque dans les hameaux les plus reculés des provinces voisines. Le curé Grange fut saisi, amené devant la Commission révolutionnaire de Lyon et condamné à mort.

(GUILLON, *Martyrs*.)

M. l'abbé MONTERNOT, dans la *Semaine religieuse de Lyon* (7 juin 1893) dit, au contraire, que M. l'abbé Grange prêta, en qualité de curé de Biol, le serment constitutionnel, mais qu'il s'opposa courageusement aux sacrilèges, profanations de Pierry et de Lacolonge, et que ces deux émissaires de Vauquoy dénoncèrent le vaillant curé.

**GRANGÉ (FRANÇOISE)**, 60 ans, couturière, à Mornant, condamnée à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

**GRANGENEUVE (JACQUES)**, huissier, né à Noirétable (Loire), demeurant à Boën (Loire), âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« A dénoncé au Congrès départemental la Société populaire de Boën. » (Tableaux.)

M. GRANGENEUVE avait une bien méchante fiche, que voici :

« Jacques GRANGENEUVE, huissier, homme de rien, premièrement Gabelloù, ensuite huissier, a fait en très peu de temps une rapide fortune dans ce dernier métier aux dépens de la veuve et de l'orphelin et des vexations

de tous genres dans les montagnes depuis Boën, jusques et y compris Chalmazelles d'où une information de vie, mœurs et conduites serait senie suffisante pour le faire disparaître du sol qu'il habite depuis trop long-temps.

« Trois fois interdit par les ci-devant tribunaux de Montbrison, pour cause de prévarication, il était sur le point à la quatrième de payer le prix de ses forfaits sans l'intervention de la Révolution qui désorganisait les tribunaux.

« Grangeneuve aimait et servait de cœur l'aristocratie, la protection qu'elle lui permettait d'une part et sa fortune personnelle l'y attachait singulièrement. Au surplus de sa conduite depuis la Révolution, voyez les détails sur Arnoux et Péronny avec qui il agissait de concert. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

On trouve un Jacques Grangeneuve né à Noirétable le 15 septembre 1752, fils de sieur Antoine Grangeneuve, lieutenant dans les fermes du roi, de la brigade de Noirétable, et de Philiberte Noiret, de la ville de Charolles, dont le mariage avait eu lieu à Noirétable le 16 février 1745.

S'il s'agit de notre victime, elle n'aurait eu que 42 ans au lieu de 61 ans.

Nous devons cette communication à l'obligeance de M. l'abbé Poyol qui ajoute :

« Le nom de Grangeneuve se trouve sur les registres paroissiaux de Noirétable à partir de 1742. Cette famille a dû s'installer dans cette localité comme fonctionnaire des fermes, et s'est alliée avec d'autres familles du pays. Après la Révolution, on trouve Antoine-Henri Grangeneuve, maire en 1804 et 1805, puis greffier de la justice de paix jusqu'en 1819 et, à la même époque son cousin Pierre Grangeneuve qui était huissier, sans qu'on puisse indiquer le degré de parenté avec notre victime. »

En 1810 et 1823, deux mariages (entre cousins) laissent supposer que les Grangeneuve quittèrent Noirétable, l'un pour s'établir à Thiers, comme patron menuisier, l'autre pour continuer sa carrière ; il était brigadier de la garde royale lors de son mariage.

(Communication de M. l'abbé Poyol.)

**GRANJON (ANTOINE)**, maître d'armes, né à Lyon, y demeurant, rue Henri, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, brigand décidé, attaché aux rebelles. » (Tableaux.)

**GRAS-PREVILLE (CHARLES-RENÉ)**, noble, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

M. GRAS-PREVILLE est simplement qualifié de « contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

Il était un ancien capitaine de vaisseau.

**GRAS (CLAUDINE-MARIE)**, épouse de La Chaize, condamnée à six mois de *détention*, le 17 février 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

**GRAS (FLEURY)**, écrivain, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 38 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

M. GRAS était procureur syndic du Directoire du district de Montbrison. Il joua un rôle actif dans la défense des plus chers intérêts de la région contre les Jacobins, perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité. Aussi, fut-il guillotiné dès le 29 novembre 1793.

Les renseignements fournis sur lui d'après un interrogatoire, disent :

«..... A Lyon depuis le 9 septembre où il est venu voir un cousin, et après avoir été effrayé par une alerte générale qui eut lieu ledit jour, par laquelle on menaçait la ville d'une destruction totale par l'arrivée d'une troupe de malveillants, dont on avait affecté de répandre le bruit. Arrivé à Lyon, il n'a pas voulu obéir aux ordres qu'on lui avait donnés de se caserner, car il avait la f..... (une indisposition) ; il fut cependant contraint de faire sentinelle à la porte d'un boulanger pour maintenir l'ordre dans la livraison du pain, a été arrêté en rue Châlier par un garde national qu'il connaissait, le 12 octobre.»

*(Archives de la Loire, Feurs, L. VIII.)*

Devant le Tribunal révolutionnaire, l'accusateur public, Merle, expose que Fleury Gras était lieutenant des grenadiers ; que, d'après la déclaration des témoins, il avait provoqué la destruction du club de Montbrison et avait poursuivi avec acharnement les patriotes de cette ville.

L'accusateur public a conclu, en conséquence, à ce que le Tribunal déclarât et reconnût :

« Qu'il est constant que Fleury Gras a manifesté par ses discours et ses actions un esprit contre-révolutionnaire. »  
Il requiert la peine de mort.

*(Archives du Rhône, Feurs, L. 1662.)*

**GRAS (MARGUERITE)**, épouse de **ROCHEFORT**, 38 ans, condamnée à six mois de *détention*, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs, le 17 décembre 1793.

Son mari Antoine-Camille, comte de Rochefort (*V. ce nom*) et son fils, furent exécutés à Feurs.

Sa sœur, Claudine-Marie Gras, était mariée à François-Aubin-Germain, marquis de La Chaize (*V. ce nom*) qui fut exécuté aussi à Feurs.

**GRASSOT (PIERRE-FRANÇOIS-GABRIEL)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Clair, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Membre du Comité des subsistances et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

M. Pierre-François-Gabriel GRASSOT, écuyer, conseiller en la sénéchaussée de Lyon, comparant à Lyon en 1789, était fils de Pierre-Nicolas Grassot, docteur en médecine, anobli en 1778, et de Marie-Antoinette-Catherine Daresté. Il était marié à M<sup>lle</sup> Germaine Lemoigne (*V. ce nom*), fille d'une victime de la Terreur.

*(H. DE JOUVENCEL, p. 509.)*

**GRAVILLON.**

V. *Valetteon.*

**GREGOIRE (JEAN)**, ex-receveur de la loterie, né à Lunel (Hérault), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et provocateur au meurtre, ayant dit que les représentants étaient des scélérats. » *(Tableaux.)*

**GREPPO (PIERRE)**, fabricant de bas, né à Saint-Vital (Savoie), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**GREPPO (PIERRE-ANTOINE)**, marchand de blé, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Jean, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier, accapareur et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

M. GREPPO avait publié plusieurs opuscules en prose et en vers ; il avait collaboré aux *Actes des Apôtres*. Son neveu, M. l'abbé H. Greppo était, en 1839, grand vicaire de l'évêque de Belley.

*(BRÉGHOT et PÉRICAUD, Biographie lyonnaise.)*

**GRÉSOLLES (CHARLES-HENRI DE GAYARDON, comte de)**, député à la Constituante.

Le comte DE GRÉSOLLES, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, était né à Saint-Martin (Loire), en 1741. Il fut élu député aux Etats généraux de 1789 par la noblesse de Forez. Plus tard, en 1796, il fut élu haut-juré de la Loire et, en 1799, il devint conseiller général de ce département.

M. Charles-Henri-Auguste de Gayardon, comte de Grésolles, fils d'Antoine de Gayardon, seigneur de Grésolles, et de Marie-Louise-Victoire de Badier, avait épousé M<sup>lle</sup> Suzanne-Gabrielle de Fournillon de Butterly de Chervé. Sa fille épousa un comte

de Chaponay, fils de Pierre-Elisabeth de Chaponay (V. ce nom).

(H. DE JOUVENCEL, p. 248 ; W. POIDEBAUD, *Armorial*.)

Le comte de Grésolles était, en 1784, lieutenant-colonel du régiment Royal-Piémont, en garnison à Nevers. Il était propriétaire du château d'Aix (arrondissement de Roanne).

Le comte de Grésolles a un dossier aux Archives du Ministère de la Guerre avec une notable différence dans les noms :

« Charles-Henri GAYANDON, comte de Grésolles, né à Saint-Martin (Loire), en 1740, élève de Juilly de 1749 à 1755. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1781 et lieutenant-colonel de Royal-Piémont en 1784. Le baron de Livron, inspecteur, le notait ainsi : « Est un excellent officier supérieur ».

Au collège de Juilly, il était inscrit avec la même orthographe, qui doit être la véritable. Ce serait alors *Gayandon* au lieu de *Gayardon*.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

**GRIFFET DE LA BEAUME (LOUIS)**, ingénieur des Ponts et Chaussées, né à Moulins (Allier), lieutenant-colonel de l'armée lyonnaise, âgé de 31 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 14 octobre 1793.

M. GRIFFET DE LA BEAUME remplissait les fonctions d'officier de génie avec le grade de lieutenant-colonel. Il alternait le service des fortifications avec celui d'aide de camp du général en chef.

M. Griffet de la Beaume, né en 1762, fils de Philibert, président trésorier de France, à Moulins, et de Marguerite-Françoise Petit-Jean de La Font, comparut à l'Assemblée de l'Ordre de la Noblesse du Forez. Il était en service à Roanne, où l'on avait commencé la construction du pont, qui ne fut achevé que sous l'Empire.

**GRIFFON (LOUIS)**, 60 ans, prêtre, *acquitté* le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. l'abbé GRIFFON, né en 1737 à Matour (Saône-et-Loire), était fils de Vincent Griffon, notaire, et de Marie Chaix. Il fut installé, le 6 septembre 1763, dans la cure de Propières (Rhône), qui était alors du diocèse d'Autun. Favorable au mouvement révolutionnaire, il fut élu, le 1<sup>er</sup> février 1790, maire de sa commune et adhéra à la constitution civile du clergé. Ses paroissiens ne tardèrent pas à le remplacer, et à la fin de 1792, après avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise, il quitta furtivement sa paroisse. « Arrêté et emprisonné à Lyon, il eut la chance d'échapper à la mort. On le retrouve au 2 thermidor an VI (20 juillet 1798), faisant une déclaration de soumission aux lois de la République et manifestant l'intention d'exercer le culte dans la « ci-devant église de Matour. »

(P. MONTARLOT l. c., p. 498.)

**GRILLET (JOSEPH)**, sans état, né à Lyon, y demeurant, rue des Prêtres, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire de police sous la municipalité provisoire. » (Tableaux.)

**GRILLOT (ALEXIS)**, commis de magasin, chez Berjon, rue de la Mare, originaire du Jura, mort de ses blessures pendant le siège, le 2 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4663.)

**GRIMARDIAS (JEAN)**, droguiste, né à Mairaise (?) (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue de « l'Enfant-qui-pisse », âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Melville Glover le nomme *Crimardias*.

La curieuse, originale et inconvenante dénomination de la rue que M. GRIMARDIAS habitait, venait d'une statue qui représentait un enfant placé dans la position que le mot exprime. Cette désignation populaire avait pris naissance vers 1620 et remplacé peu à peu le nom plus ancien de rue de la Platière, dans le quartier de la Pêcherie. Peut-être, est-ce encore la même rue qui existe de nos jours avec son ancien nom ?

(C. BRÉHOT DU LUT, *Anc. Rues*.)

**GRIVET (PIERRE)**, 40 ans, marchand parfumeur, à Lyon, *acquitté* le 10 ou 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon, dans des circonstances épouvantablement dramatiques.

M. GRIVET était un négociant doux et simple. Arrêté avec un passeport irrégulier qu'il s'était procuré pour échapper aux poursuites qui l'atteignaient comme défenseur de Lyon, il est jeté dans la « mauvaise cave ». (MM. Balleydier et Fayard disent qu'il était condamné à mort et qu'il devait être fusillé le lendemain ; cependant, le nom de Grivet n'est porté sur aucun jugement à condamnation capitale.) Grivet devait comparaître le lendemain devant la Commission révolutionnaire. Calme et impassible, il soupa avec appétit et dormit du sommeil d'un homme dont la conscience est pure. Il était si profondément endormi que le lendemain il n'entendit pas la voix de ses geôliers, appelant les prisonniers pour les conduire au tribunal soit qu'il fût dans un coin de la cave, ou qu'il fût caché sous la paille, on crut qu'il n'y restait personne. Quand il se réveilla, il se trouva tout seul et resta ainsi quatre jours dans les ténèbres, par suite de l'interruption des séances. Il serait mort de faim et de soif,

sans quelques débris de pain et une cruche d'eau laissée à moitié vide par ses prédécesseurs. Enfin, le quatrième jour, le geôlier fait descendre de nouvelles victimes dans la cave de mort. A la vue du malheureux Grivet qui ressemblait à un spectre, il recule épouvanté. Il crie aux armes et fait conduire le prisonnier devant les juges. « Qui es-tu ? lui demanda le président. — Je suis un pauvre diable, répond Grivet, qui a eu le malheur de dormir lorsque mes camarades ont été foudroyés ; ce ne serait pas à recommencer aujourd'hui. — Que dirais-tu cependant si nous te rendions à la liberté ?... Je dirais que la liberté pour moi est une chose aussi vraie que la vérité du proverbe qui prétend que la fortune vient en dormant. » Le président Parein se prit à rire et ordonna son élargissement. Cet incident, qui mit un malheureux prisonnier dans une si cruelle torture, montre bien l'insouciance irrégularité des bourreaux.

(Archives du Rhône, D. 1128 ; DELANDINE, Prisonniers, p. 298-301 ; BALLEYDIER, l. c., t. II, p. 329 ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 153.)

**GROLLIER (PIERRE-LOUIS marquis DE),** ex-capitaine de cavalerie, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Le marquis DE GROLLIER n'avait pas porté les armes pendant le siège de Lyon. Il était probablement de cette grande famille Grollier d'où sont sortis plusieurs personnages célèbres, entre autres Jean Grollier, le Mécène des gens de lettres, qui vivait à Lyon sous le règne de François 1<sup>er</sup>.

M. Pierre-Louis, marquis de Grollier et de Treffort, comte de Maisonseule, vicomte du Thil, baron de Lamastre, seigneur de Desaigne, né en 1730, était fils d'Antoine-Philibert de Grollier et de Gabrielle-Claude Colbert de Villacerf.

Gouverneur de Pont-d'Ain, capitaine au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse de Lyon, en 1789, à l'Assemblée provinciale de Lyon ; député de la noblesse de Bugey aux États généraux, il avait épousé, en 1760, Sophie de Fuligny-Damas, chanoinesse de Remiremont.

(H. DE JUVENCÉL, p. 522.)

Le marquis de Grollier, beau-père du marquis de Sales, vieillard impotent et très lyonnais, habitait en ce moment un bel hôtel sur la place Bellecour. Avant le siège, écrivant à sa famille, il donne ainsi l'opinion moyenne des hommes âgés, un peu désabusés et, quoique nobles et royalistes, résignés à une république habitable :

« Vous voyez que nous sommes vraiment en guerre ouverte contre ce qui reste de la Convention nationale que nous ne reconnaissons plus : la Commission populaire de Salut public et le département formé des commissaires de toutes les sections de la ville et de

« tous les cantons de la campagne, l'ont déclaré et fait proclamer, en sorte que tous les décrets rendus depuis le 3 mars (juin) sont regardés comme non avenues. Cette révolte, néanmoins très républicaine, mais qui a pour but de s'opposer aux factieux et à l'oppression, est imitée par un grand nombre de départements ; on en compte quarante-deux, ce qui donnerait la majorité, si bien des départements et des villes influencés par les factieux ne se démentaient pas. Tant que cette race infernale ne sera pas détruite, nous ne pourrions espérer la tranquillité et la paix. »

Mais lorsque parut le théâtral et foudroyant décret de la Convention, qui ordonnait la destruction de Lyon, le pauvre vieux marquis de Grollier, qui avait déjà écrit à sa famille avant le siège, une lettre assez cavalière, en envoya une autre pleine d'amertume et de lamentations. Elle montre bien la consternation où vivaient les meilleurs de la ville.

« Je m'empresse de vous dire que j'existe, et ai mieux soutenu que je n'osais l'espérer les ennuis et les horreurs d'un siège, entrepris sans motifs, soutenu inconsidérément, sans moyens, sans but, fruit d'une effervescence inconcevable, dont les moteurs étrangers à la ville, sans autre intérêt que la conservation de leur tête proscrire, ont occasionné nos maux, les ont prolongés jusqu'à la dernière extrémité et ont porté l'exaltation au point que les gens les plus modérés et clairvoyants sur les suites n'ont jamais pu se faire entendre et n'osaient même pas tenir un ton modéré. J'ai été des premiers qui aient osé le faire. Plus de quinze jours avant la prise de la ville, et appuyé de quelques personnes pensant et voyant comme moi, nous engageâmes à prendre enfin des mesures de conciliation que les meneurs parvinrent à faire échouer. Les quinze derniers jours ont été les plus affreux et ont mis le comble à nos maux, soit par la perte des édifices, soit par une disette de subsistances telle que toute la ville a été nourrie pendant huit jours avec de l'avoine. La viande de vache valait 5 à 6 francs la livre et celle de cheval 30 à 40 sols et tout le reste à proportion. Vous sentez bien que, réduits à cette extrémité, et les principales défenses enlevées, les assaillants devenus maîtres des hauteurs par trahison ou autrement, et les chefs de la force armée avec les administrateurs ayant pris la fuite, il n'a plus été possible de capituler ; il a fallu se rendre à la merci des gens très offensés, neutres et qui ne paraissent pas disposés à nous ménager.

« Ici, dans la ville, le pillage dont on nous menaçait n'a pas eu lieu, du moins dans la ville ; car au dehors beaucoup ont souffert ; mais, des arrestations journalières et très multipliées, nombre de personnes prises les armes à la main ont déjà été fusillées et cela n'est pas fini. Un tribunal populaire qui en fera sûrement beaucoup guillotiner, et de plus, un décret qui ordonne la destruction de la ville et son anéantissement, tous nos biens sont saisis et les récoltes vendues en bien des endroits, voilà notre position. On espère sans trop d'assurance quelque adoucissement, je le souhaite. Voilà cependant les suites d'un siège de 62 jours dont sept semaines de bombardement sans relâche nuit et jour.

« Vous pouvez juger de l'état d'une ville ouverte de partout, dont les maisons ont servi de remparts. Tout le grand et beau quai du Rhône, y compris le grand et bel hôpital, n'est plus qu'une masure ; l'arsenal, la place

• Saint-Michel, Sainte-Claire et tous les quartiers attenants n'existent plus ; les flammes les ont consumés. Bien des maisons ont eu le même sort dans l'intérieur de la ville et dans le dehors ; presque toutes ont souffert au moins des bombes. L'Hôtel-de-Ville est abîmé.  
 « Pour ma part, j'ai eu cinq bombes dans ma maison, dont une a absolument détruit mon salon et tous mes appartements sur la place.  
 • Trop heureux encore que personne chez moi ait été atteint... »

Le malheureux vieillard, désolé et impotent, fut quelques jours après emprisonné et guillotiné malgré son excessive modération.  
 (R. DU LAC, *Le général comte de Précý*, p. 116, 207-208.)

**GROS (ANTOINE)**, 34 ans, prêtre, à Bessey (Allier), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**GROS (CLAUDE)**, vinaigrier, né à Lyon, y demeurant, rue Dubois, âgé de 32 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. » (Tableaux.)

Cette condamnation à mort doit être une erreur des juges, car le certificat suivant le montre comme un bon patriote ou sans-culotte :

« Nous soussignés certifions que le citoyen Gros vinaigrier rue Dubois, est un bon citoyen qui a dans tous les temps rendu service à ses frères, particulièrement à la suite du 29 may époque où les patriotes étaient opprimés, qu'il a pris notre défense pour nous faire élargir jusques à supposer des lettres venant du dehors qui attestoient que nous étions hors la ville, lors de la fatale journée du 29, qu'il a employé tous les moyens de générosité que luy inspire son caractère bien-faisant pour nous faire sortir des mains des contre-révolutionnaires, en foy de quoy luy avons signé le présent pour luy servir et valoir envers de qui de droit ; à Ville affranchie le 5<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du second mois de l'an second... »

(Archives du Rhône, L. 1758.)

**GROS (JEAN-BAPTISTE)**, commissionnaire chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue Bon-Rencontre, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)..

**GROS-DENIS (JEAN-MARIE)**, domestique d'un noble, né à Coutouvre (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 36 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Rebelle fuyard, arrêté les armes à la main. » (Tableaux.)

**GROS (JOSEPH-MARIE)**, prêtre massacré à Paris.

M. Gros, né à Lyon en 1742, curé de Saint-Nicolas-de-Chardonnet, à Paris, refusa de prêter le serment. Il fut massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, le 3 septembre 1792.

(Extrait du *Martyrologe du Clergé français*, communiqué par M. A. VACHEZ.)

M. Gros avait été baptisé dans l'église Saint-Pierre et Saint-Saturnin, de Lyon, suivant le rapport fait par Mgr DE TEIL, vice-postulateur de la cause des Martyrs de septembre 1792 à Paris, à la réunion de la Commission, le 16 juin 1906.

**GROS (PIERRE)**, soldat, section des Droits de l'homme, âgé de 27 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**GROSELIER ou GROZELLIER (MARIE-ANNE)**, veuve Martin des Pomeys, née à Chenereilles (Loire), demeurant à Montbrison, âgée de 58 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 14 mars 1794.

« Ex-noble, enrôlant pour les rebelles et faisant maltraiter ceux qui ne voulaient pas être de leur parti. » (Tableaux.)

M<sup>me</sup> des Pomeys fut arrêtée, sur une dénonciation du sans-culotte Gauley, comme « ex-noble, fanatique, ayant engagé à plusieurs reprises les jeunes gens de Saint-Thomas à se caserner avec les muscadins, comme ses deux fils, et ayant droit co-exclusif (sic) au châtimement des révolutionnaires ». Elle était qualifiée de « mauvaise femme, mauvaise mère, violente et riche. » Il paraît bien, d'après une tradition, que M<sup>me</sup> des Pomeys, malgré son âge, était une courageuse et brillante amazone, qui prêchait avec succès la cause royaliste et qui prêta un dévouement infatigable à la contre-révolution du Forez. La malheureuse femme fut guillotinée à Lyon le 14 mars 1794.

Des vingt-neuf suppliciés de ce jour elle était la seule femme.

M<sup>me</sup> GROSELIER, fille de Jean-Claude Groselier, écuyer, seigneur de Lérygneux, Essertines, etc., etc., et de Louise Perrin de Chenereilles, avait épousé M. André-François-Martin des Pomeys. Ses deux fils furent incarcérés aussi, mais ils furent acquittés par la Commission révolutionnaire de Lyon, sans doute, en raison de leur jeune âge ; l'un, le 10 décembre 1793 ; l'autre le 8 février, âgé de 17 ans. Un auteur, à qui nous empruntons quelques détails, a cru reconnaître l'un d'eux dans le nommé Martin, soldat au 4<sup>e</sup> bataillon des volontaires de Rhône-et-Loire, acquitté le 27 novembre 1793 par la Commission populaire de Feurs. C'est une erreur.

Un neveu de M<sup>me</sup> Martin des Pomeys, Pierre Groselier, 17 ans, surnuméraire de

l'enregistrement à Monbrison, fut encore arrêté, puis acquitté le 10 décembre 1793 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

(Archives du Rhône ; Mémoires 1897, Le Forez sous la Terreur ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 164 ; A. HUGUER, l. c., p. 147.)

**GROUPELLON (JEAN)**, cuisinier, né à Lyon, y demeurant, rue des Bouchers, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Employé aux bombes et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GRUBIS (PIERRE)**, négociant, mort de ses blessures pendant le siège, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

La famille Grubis a fourni plusieurs membres à la défense de Lyon.

1° « Charles GRUBIS, de Saint-Héand, près Saint-Etienne, fanatique et grand contre-révolutionnaire ; il réfugiait tous les rebelles du pays ; »

2° « GRUBIS (N....), recrutait forcément les citoyens de Saint-Etienne pour servir à l'armée des rebelles lyonnais. »

3° « GRUBIS le jeune, servait dans le siège de Lyon contre la République. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**GRUEL (JEAN-LOUIS)**.

Cité dans le journal de Daumale à la date du 18 décembre, il pourrait bien être le même que Louis Bruel. (V. ce nom.)

**GRUMET (JEAN-MARIE)**, ex-grand vicaire de Toulouse, né à Saint-Rambert-de-Bugey (Ain), demeurant à Bourg, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« A pris et fait prendre des arrêtés liberticides à l'effet de propager le fédéralisme. »  
(Tableaux.)

M. l'abbé GRUMET ou GRUMEL avait prêté le serment de la constitution civile du clergé comme son chef, l'ancien ministre, Mgr Brienne de Loménie, archevêque de Toulouse, et avait poussé la complaisance jusqu'à rédiger la formule d'apostasie, connue sous le nom de formule d'Albitte. Après avoir été grand vicaire au diocèse de Toulouse, il avait été administrateur du département de l'Ain. Le nom de l'abbé Grumet est naturellement omis dans les ouvrages ecclésiastiques puisqu'il avait trempé dans le schisme. Quelque peine que nous ayons à citer un exemple, malheureux entre tous, mais heureusement très rare dans le clergé, nous ne sommes pas tenus à la même réserve, puisque nous nous occupons de toutes les victimes, n'importe leurs conditions ou leurs qualités. (M. CATTIN en dit un mot cependant.)

M. l'abbé Grumet passait pour l'un des hommes les plus spirituels de son temps. Sous la Terreur, il vint se réfugier à Saint-Germain-d'Ambérieu « où, suivant M. A. Vingtrinier, sa vertu et son savoir ne le sauvèrent pas de l'échafaud révolutionnaire ». Au contraire, s'il est revenu à de meilleurs sentiments, ce sont ses mérites qui ont dû le signaler à la fureur jacobine.

(Revue du Lyonnais, 1876, s. IV, t. IV, p. 428.)

**GUBIAN (FRANÇOIS)**, ancien greffier criminel, né à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), demeurant à Lyon, rue Trois-Maries, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Royaliste et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUBIAN (JEAN-BAPTISTE)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUBIAN (MARIE-FRANÇOIS)**, rentier, né à Lyon, demeurant à Montchallier (alias Saint-Germain-Laval) (Loire), âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Fédéraliste, complice de la rébellion lyonnaise, traitant la Convention de scélérate. »  
(Tableaux.)

**GUBIAN (PIERRE)**, fabricant de bas, né à Brignais (Rhône), demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Nous trouvons, au sujet de cette victime, deux dénonciations, qui sont assez curieuses pour les reproduire :

« Pierre GUBIAN fabricant de bas arrêté le 10 du courant dans son domicile, dénoncé par le citoyen Moncet père qui a dit qu'il était venu chez lui en lui disant : Vous voilà donc, président du Club, il faut que vous nous rendiez toutes vos armes, ou sinon, je vous emmène en prison vous et vos enfants, et a signé : MONCET. »

« Autre dénonciation contre Gubian par le citoyen Monaton, lequel nous a dit qu'étant aux portes avancées de Vaize avec des grenadiers à la Claire, un soldat de l'armée, qui était à la Duchère, nous avait crié avec un porte-voix : « Citoyens Lyonnais, rendez-vous à nous, vos corps administratifs vous trompent, ils vous disent que c'est pour soutenir la république une et indivisible, mais c'est un

« roi qu'ils veulent » ; alors ledit Gubian prit aussi un porte-voix qui était dans la maison de la Claire, et leur cria en retour, « Vous n'êtes que des brigandés, partout où vous nasez vous ne faites que piller et voler », et a signé : MONATON. »

(Archives du Rhône, L. 1758.)

GUBIAN (...), adjudant au bataillon de Brutus, tué au siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

GUEDON, condamné à mort pour avoir participé à l'affaire de Tarare.

(V. Pascal.)

GUÉRIN (CLAUDE), prêtre déporté.

M. GUÉRIN était un prêtre exemplaire. Curé d'Avenas, « il eut la consolation de voir presque tout son troupeau marcher sur ses traces et demeurer inviolable dans la vérité ». Arrêté avec M. Chezeville (V. ce nom), M. Guérin fut conduit à Lyon, et de là à Rochefort, dans les vaisseaux. Après deux années de torture, les deux prêtres revinrent ensemble, et, animés d'un courage inlassable, ils rendirent de grands services à la religion. Partout où il a passé, M. Guérin a laissé « d'honorables regrets et des souvenirs durables ».

(CATTIN, p. 72 ; l'abbé MANSEAU ne le cite pas ; l'abbé VACHET, qui nous donne son prénom Claude, dit qu'il remplissait déjà les fonctions de curé à Avenas avant le Concordat et qu'il y fut remplacé en 1807.)

GUÉRIN (FRANÇOIS), prêtre, né à Briançon (Hautes-Alpes), demeurant à Saint-Jean-de-Soudain (Isère), âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Prêtre fanatique, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

Suivant l'abbé Guillon, M. François GUÉRIN avait été expulsé de sa cure pour refus du serment schismatique de 1791. Réfugié à Lyon, qui avait levé le drapeau de la résistance à la tyrannique persécution de la Convention, le curé Guérin se multiplia dans l'exercice de son ministère avec un zèle remarquable. Après le siège de Lyon, il fut compris dans les immolations sans nombre que la Commission révolutionnaire infligea aux habitants de cette ville.

M. l'abbé Vachet (*Paroisses*, p. 546) dit que M. François Guérin prêta tous les serments demandés, et s'en repentit.

M<sup>lle</sup> de Franclieu, dont les patientes et laborieuses recherches méritent toute confiance, unit dans une même admiration M. Guérin et M. Planchet (V. ce nom) et ajoute : « Tous deux, abreuvés d'outrages et d'amertumes, sortirent victorieux de la lutte

suprême par les mérites de Celui qui les avait aimés le premier ».

(*La Persécution religieuse dans l'Isère*, t. II, p. 70.)

M. l'abbé Monternot (*Semaine religieuse*, 2 août 1895) a pu mettre la main sur une dénonciation qui prouve que François Guérin ne voulait pas être schismatique. Peut-être a-t-il été porté, par supercherie, sur la liste des prêtres assermentés ?

GUÉRIN (FRANÇOIS), épicier, demeurant à Lyon, rue Saint-Marcel, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Caporal des rebelles et contre-révolutionnaire ayant porté les armes pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

GUÉRIN fils (GUILLAUME), marchand de toiles peintes, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

GUÉRIN (JEAN-BAPTISTE), prêtre, né dans le diocèse de Lyon, domicilié à Paris, condamné par le Tribunal criminel de Paris, le 4 décembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. J.-B. GUÉRIN avait quitté Lyon pour se soustraire aux persécutions des Jacobins. Il vint à Paris pour y vivre ignoré et confondu dans l'immense population de la capitale. Mais la secte jacobine avait des ramifications si puissantes que l'abbé Guérin ne tarda pas à être reconnu et jeté dans les prisons. Il comparut devant le tribunal criminel ordinaire du département de la Seine, qui prononça contre lui la peine de mort avec autant d'injustice que les tribunaux révolutionnaires.

(GUILLON, *Martyrs ; Communication de M. A. VACHEZ*.)

GUÉRIN (MARIE), 63 ans, sœur grise, à la Charité de Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GUICHARD (ANTOINE), vitrier, né à Lyon, y demeurant, rue Dubois, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Fusilier pendant tout le siège, espion des rebelles. »

(Tableaux.)

GUICHARD (CLAUDE-FRANÇOIS), polisseur de glaces, né à Poligny (Jura), demeu-

rant à Lyon, place Le Viste, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Sergent des grenadiers casernés et contre-révolutionnaire ayant dénoncé les patriotes. » (Tableaux.)

M. GUICHARD était l'objet d'une haine si acharnée de la part des Jacobins, que Pilot écrivit à Granier, vers le 12 janvier 1794, avec une satisfaction diabolique : « Le fameux Guichard, miroitier, a porté avant-hier sa tête à la guillotine. » D'où sortaient donc ces hommes qui se réjouissaient avec tant d'impudence de l'assassinat de leurs adversaires ?

GUICHARD (JEAN), notaire, 65 ans, natif de Devrouze (Saône-et-Loire), demeurant à Seurre (Côte-d'Or), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Il était né à Devrouze (arrondissement de Louhans). » (P. MONTARLOT, l. c., p. 505.)

GUICHARD (JEAN-BAPTISTE), brodeur, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Fusilier, a porté les armes pendant le siège, forçant les c..... à m..... » (Tableaux.)

GUICHARD (JOSEPH), 43 ans, né à Crémieux (Isère), notaire à Seurre (Côte-d'Or), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

GUICHARD (PIERRE), passementier, né à Lyon, y demeurant, Grande-Rue, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. GUICHARD s'était constitué de lui-même prisonnier. (Archives du Rhône, D. 127.)

GUICHARD (PIERRE), herboriste-droguiste, né à Crémieux (Isère), demeurant à Lyon, rue de Flandre, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« Quartier-maître pendant le siège et contre-révolutionnaire partisan de la permanence. » (Tableaux.)

M. GUICHARD fut arrêté par le commissaire

de la section du Change et écroué à Saint-Joseph. (Archives du Rhône, D. 108.)

GUIGNARD ou GUIGNAUD (ETIENNE), capitaine de gendarmerie, né à Lyon, y demeurant, place d'Albon, âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. GUIGNARD était au service de l'armée lyonnaise avec son grade de capitaine de gendarmerie.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

GUIGON (ANTOINE), garçon épicier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Barre, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

GUILHERMET (CLAUDE-FRANÇOIS).

M. GUILHERMET, né dans le diocèse de Lyon, curé de Baneins, en Bresse, expulsé de sa cure pour refus de serment en 1791; réfugié à Lyon, dénoncé en 1792, arrêté, enfermé dans la prison, dite de Saint-Joseph; massacré horriblement dans cette prison, le 9 septembre 1792, à l'âge de 64 ans.

(Extrait du Martyrologe du clergé français pendant la Révolution, communiqué par M. A. VACHEZ.)

L'abbé Guilhermet fut la dernière des onze victimes massacrées à Lyon, le 9 septembre 1792, par les clubistes assassins dont Chaliier était l'âme. Ces cannibales se livrèrent sur lui à des tortures dont les Chinois ont le secret et qui nous font frémir quand elles viennent de ce pays.

« A la vue des brigands armés, l'abbé Guilhermet comprit que c'en était fait de lui et se mit à prier. Les fous furieux lui brisèrent les dents à coups de pommeaux de sabre, et, comme il continuait à prier, ils lui arrachèrent la langue. L'infortuné, offrant ses souffrances à Dieu, joignit les mains... on les lui coupa. Il leva les yeux au Ciel pour y chercher le Fils assis à la droite du Père... on lui creva les yeux. Désespérant de lui faire proférer une plainte, on se décida enfin à le décapiter. Ne croirait-on pas lire le martyre d'un missionnaire par des cannibales ? Eh bien, les tortionnaires étaient des Français de Lyon.

« Chauchat, dans sa lettre à Dodéu, n'a pas un mot de blâme. « On a fait subir le même sort à celui qui fanatisait les enfants dans l'église de l'Hôpital », écrit-il... Heez : qui enseignait le catéchisme aux fils du peuple. Le bloc d'alors, comme celui d'aujourd'hui, se reconnaissait à sa haine du Christ. »

(Louis DE COMBES, dans les Nouvelles littéraires du 2 décembre 1906.)

**GUILLARD (BLAISE)**, boulanger, né à Lacenas (Rhône), demeurant à Lyon, au port de l'Arche, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLAUME (ANTOINE)**, domestique, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLAUME (FRANÇOIS)**, gendarme à pied, mort de ses blessures pendant le siège, le 14 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**GUILLEMINET** ou **GUILLERMINET (LOUIS)**, commis drapier, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

M. **GUILLERMINET** était à Lyon depuis dix-huit mois. Il n'a été simple soldat que pendant les six premiers jours du siège. Il fut arrêté à La Clère, le 10 octobre, et écroué dans la prison de Roanne.

(Archives du Rhône, D. 108.)

**GUILLERMIN (FRANÇOIS)**, teinturier, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLERMIN (LOUIS)**, attaché aux Ponts et Chaussées, né à Camaret (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Royaliste et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLET.** V. *Chatellus.*

**GUILLET (JACQUES)**, compagnon chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue

Neuve, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1794.

« Caporal des chasseurs casernés et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLIEN (DIDIER)**, défenseur officieux, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 43 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 13 novembre 1793.

On le trouve qualifié procureur de la municipalité provisoire; il était, en réalité, officier municipal provisoire, mais il avait donné sa démission et sa rétractation au Comité de Salut public.

(Archives du Rhône, D. 108.)

On est donc surpris de le voir condamner à mort.

M. **Didier Guillien** faisait partie de la loge des Illuminés Martinistes (V. *Garnier*).

(Communication de M. Louis de Combes.)

**GULLIN DE POUGELON (ANTOINE)**, surnommé le Conspirateur.

M. **GULLIN DE POUGELON** fut arrêté à Lyon le 10 décembre 1790 par ordre de la municipalité de cette ville, avec Terrasse de Tessonnet, le marquis d'Escars et le comte d'Egrigny, comme présumé de complicité dans un projet de contre-révolution connu sous le nom de Conspiration Guillin. Il était avocat et propriétaire du château et fief de Pougelon, dans la paroisse de Saint-Etienne-la-Varenne, en Beaujolais, dont il avait pris le nom. Cette malheureuse affaire fut la principale cause de l'affreuse catastrophe dont M. Guillin du Montet, son frère, fut plus tard la victime. Les quatre accusés, transférés à Paris, eurent le bonheur d'être mis en liberté, après huit mois d'emprisonnement, à l'occasion de l'amnistie qui suivit la promulgation de la Constitution de 1791.

M. Guillin, seigneur de Pougelon, était né à Lyon le 22 juin 1729, de François-Gabriel Guillin du Montet et de Marie Perrin Bâtonnier des avocats, échevin de Lyon en 1769-1770, juge général de cette ville et juge particulier de vingt-huit paroisses, il s'était marié en 1753 avec sa cousine germaine, Agathe Guillin du Montet (Saint-Bonnet-des-Bruyères) et il mourut le 17 août 1817.

(PERENON dit qu'il périt près de Paris, victime de la cruauté de Laussel. « Siège de Lyon », p. 11.)

M. Guillin de Pougelon avait un fils, le suivant.

**GULLIN (HUGUES)**, dit d'Avenas, 40 ans, noble, avocat, à Saint-Etienne-la-Varenne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Hugues **GULLIN**, seigneur d'Avenas, né le 1<sup>er</sup> avril 1754, avocat à Lyon, s'était marié en

1781 à Claire Arnaud-Tizon. Celle-ci, bouleversée par les brochures sanguinaires que l'on répandait et par l'arrivée d'un courrier qui lui était destiné pendant que son beau-père était enfermé à l'abbaye de Saint-Germain, et prise subitement d'un accès de douleur et de désespoir, se précipita par la fenêtre et se tua. Peu après, M. Hugues Guillin se réfugia à Trèves où il eut la douleur de perdre son fils, âgé de 9 ans. Il revint en France, fut arrêté et condamné à la détention le 6 avril 1794. Quinze mois plus tard, il épousait M<sup>lle</sup> de Sirvinges, chanoinesse de Saint-Martin-de-Salles, en Beaujolais, qui, devenue veuve en 1814, mourut en 1841.

(Extrait de divers ouvrages et d'une communication particulière de M. Louis DE COMBES.)

**GULLIN DU MONTET (MARIE-AIMÉ),**  
affreusement massacré à Poleymieux, le  
26 juin 1791.

M. GULLIN DU MONTET, oncle du précédent, né à Lyon le 2 mai 1730, ancien officier de marine, avait été d'abord dans la marine marchande, ensuite lieutenant-commandant sous les ordres du marquis de Roux, le célèbre corsaire, et fait chevalier de Saint-Louis pour sa conduite héroïque. En 1758 il entra au service de la Compagnie des Indes et, vers 1761, dans la marine royale. C'est alors qu'il devint gouverneur du Sénégal et de la côte d'Afrique jusqu'en 1785, époque où il se retira du service avec le titre de colonel et une assez grosse fortune. Il épousa Adélaïde de Fradet d'Orly, de quarante ans plus jeune que lui et, en 1786, il acheta la seigneurie de Poleymieux, près de Neuville-sur-Saône.

(Communication de M. Louis de Combès, d'après JOUVENCEL.)

M. Guillin du Montet vivait à Poleymieux avec sa femme et ses enfants dans une retraite absolue en dehors des affaires politiques. Mais il avait le malheur d'être le frère de Guillin de Pougeon, arrêté en décembre 1790 ; il fut considéré comme un ennemi de la Révolution ; de là, à le croire affilié à une Société de conspirateurs et à supposer son château muni d'armes et de munitions de guerre dans un but de contre-révolution, il n'y a qu'un pas. Les Jacobins en profitèrent pour soulever toute la région contre le seigneur de Poleymieux, auquel on reprochait sa trop grande sévérité. C'était une époque où les excitations avaient beaucoup de prise ; la population, surchauffée par la calomnie et les mensonges, se porta contre lui à des excès inouis.

Le 26 juin 1791, le château fut brûlé, le seigneur fut massacré, et son corps coupé en morceaux. C'était la première scène horrible qui avait lieu dans la région, mais elle le fut à un si haut degré de barbarie que l'horreur n'a été dépassée par aucune autre. Sa chair, quelques-uns disent son cœur, fut mangé dans un village voisin, par les cannibales qui l'avaient assassiné. Ces faits sont d'ailleurs racontés par un écrivain de grand talent, M. Mallet du Pan, contemporain des faits qu'il a contrôlés lui-même auprès des

victimes de ce drame poignant. Son récit, malgré sa longueur, mérite d'être reproduit ici ; il montre la dépravation des mœurs et la complicité des autorités :

« La secousse qu'imprimerent dans le royaume entier le départ du roi et les résolutions du corps législatif à cette époque, ressuscita dans beaucoup de départements la guerre des gens armés contre ceux qui ne le sont pas, des brigands contre les propriétaires, et des assassins contre la vie des citoyens qu'on leur intime d'opprimer. On vit les prêtres qualifiés de réfractaires en dépit de tous les décrets, persécutés, maltraités, chassés, volés même avec toute la férocité du fanatisme ; on vit le secret des lettres ouvertement violé et des municipalités audacieuses apposer leur visa à la marge de ces dépêches, dont elles se permettaient de rompre le sceau ; on vit des lettres de cachet et les emprisonnements arbitraires couvrir la face des campagnes et des cités ; enfin, la torche et les poignards se dirigèrent de nouveau contre les châteaux et leurs possesseurs.

« Des catastrophes multipliées de cette cité dont le mouvement n'est que ralenti, aucune n'a plus déshonoré la société humaine, ni dévoilé une plus épouvantable perversité, que la laceration de M. Guillin Dumontet, massacré après avoir été coupé vivant en morceaux, à la lueur des flammes de sa maison, et par un amas de scélérats qui venaient de piller toutes ses propriétés mobilières.

« Pour déguiser l'énormité de ce crime, les journalistes, suivant leur morale pratique, calomnièrent M. Dumontet et justifèrent ses meurtriers par des impostures. L'un de ces infatigables écrivains osa imprimer à la suite d'un tissu de faussetés sur ce déplorable événement, osa imprimer, disons-nous, ces execrables paroles : « Il est impossible de plaindre le sort d'un homme qui a provoqué si barbairement la vengeance de ses concitoyens. » On va juger qui mérite la pitié des âmes honnêtes, de M. Dumontet et de sa famille infortunée, ou des clients du rédacteur de la « Gazette Universelle », dont nous avons emprunté ces expressions ; on va juger qui mérite le mieux d'être un objet de vengeance nationale, ou le citoyen irréprochable massacré sur ses foyers sanglants, ou le casuiste débonnaire qui refuse sa commisération à ce martyr pour la réserver à ses assassins. M. Guillin Dumontet terminait à son château de Poleymieux, près de Lyon, une carrière plus que sexagenaire, employée honorablement dans la marine, au service de l'Etat, étranger aux affaires publiques et ne s'étant occupé de la constitution nouvelle que pour y obéir scrupuleusement et pour recommander à ses voisins la même soumission, il consacrait les restes de sa vie à une jeune épouse de 22 ans, non moins intéressante par les charmes de sa figure que par ses qualités personnelles ; deux enfants à peine sortis du berceau et nourris par leur mère étaient le fruit de cette union.

« Aucun des prétextes employés pour convertir la renaissance de la liberté en une guerre gratuite contre les propriétaires, ne semblait devoir troubler la retraite de M. Dumontet, lorsqu'un incident jeta la semence des calamités de cette déplorable famille.

« On se rappelle ce projet vrai ou faux d'appeler les princes absents de Lyon, vers la fin de l'automne dernier. M. Guillin de Pougeon, avocat distingué, dont les statuts et les succès avaient éveillé la jalouse d'hommes pervers, et frère de M. Guillin Dumontet, fut impliqué dans cette affaire par des dénonciateurs, dont le caractère, les habitudes et les absurdes narrations devaient discréditer le témoignage ; mais l'activité des haines particulières se

joignit à la gravité de l'accusation ; la rage de parti l'empoisonna ; M. Guillin fut arrêté et par un décret subséquent de l'Assemblée nationale, transféré à l'abbaye de Saint-Germain, où il gémit pendant 8 mois, sans décision juridique, sans avoir pu obtenir un jugement.

« L'accusation la plus dangereuse, celle du crime de lèse-nation, est accueillie ; par un effet de ce renversement de la justice, qui précipite la détention d'un citoyen, du moment où la plus vile délation le désigne sous les traits d'un conspirateur, les propriétés, la famille de tout infortuné ainsi jeté dans les fers, deviennent le point d'attaque de la férocité publique. Par une crainte bien fondée que la populace de Lyon ne se portât à des excès contre tout ce qui appartenait à M. Guillin, sa femme, ses sœurs, ses nièces, transportant leurs effets les plus précieux, se réfugièrent chez M. Dumontet, au château de Poleymieux.

« Cette maison devint l'asile de la douleur, car à l'oppression populaire dont M. Guillin était accablé s'était jointe, peu avant la retraite de sa famille, une catastrophe domestique, qui mit en deuil tous ces infortunés. Pendant que M. Guillin entraînait captif dans le tombeau de l'abbaye Saint-Germain, sa bru, jeune et belle femme, épouse tendre et mère vertueuse, entend crier dans les rues de Lyon une de ces brochures sanguinaires, par lesquelles on amuse la cruauté populaire sans la rassasier, et où l'on annonçait le jugement de M. Guillin. Au même instant, sa belle-fille apprend l'arrivée subite d'un exprès qui lui est envoyé de Paris ; son imagination se bouleverse ; égarée par le désespoir, elle arrose son enfant de ses dernières larmes et se précipite par la fenêtre.

« Tels furent les tristes prémices de la destinée qu'on préparait au reste de sa famille. La haine de ses ennemis la poursuivit à Poleymieux.

Déjà, au mois de décembre dernier, la demeure de M. Dumontet avait été l'objet d'une de ces fouilles inquisitoriales, par lesquelles se signalent le despotisme des municipalités et l'ardente inquiétude du peuple. Un imposteur dénonce-t-il une maison comme renfermant un arsenal, ou une mine pour faire sauter le pays, ou une contre-révolution, aussitôt la multitude s'ébranle, la garde nationale l'accompagne, des municipaux en écharpe la suivent, on investit le toit d'un citoyen paisible, on enfonce les portes s'il ne les ouvre, on parcourt, avec l'espoir de le trouver coupable, dans tous les recoins de son domicile, on sème l'effroi dans sa famille. Trop heureux si l'opération ne s'achève par l'incendie ou par le pillage, ou du moins par une arrestation arbitraire ; mais la maison ainsi violée reste notée, et au premier incident, les frénétiques et les brigands y portent le ravage. Telle est la police publique qui forme aujourd'hui en France la sauvegarde des citoyens.

« M. Dumontet s'étant plaint au département du Rhône-et-Loire, l'un de ceux qui s'est souvenu qu'il existait une loi et un roi, ce corps administratif blâma l'attentat de cette visite et en défendit de pareilles à l'avenir. En même temps, il invita M. Dumontet à signifier aux municipalités qui le vexaient, le décret qui les rend responsables des dommages.

« La reconnaissance de sa maison faite par ces petits tyrans de communautés, semblait promettre à M. Dumontet une tranquillité durable, puisqu'on avait constaté que son château n'était pas plus dangereux que sa personne.

« Néanmoins, le 26 juin, par des instigations dont on accuse généralement les clubs, la catastrophe se prépare et s'exécute. A la messe et au sortir, on avertit M<sup>me</sup> Dumontet qu'on apercevait de l'agitation parmi les habitants ; mais sans défiance, ainsi que son mari, contre le

soupçon même des exécrables projets qu'on venait de fomenter, elle repoussa les précautions que la circonstance devait inspirer. Elle rentra au château ; son époux, ce vieillard couvert de blessures, ses enfants, dix femmes de sa famille ou de son service, et un domestique nègre composaient toute la société, toute la défense de la maison.

« Vers les dix heures du matin, on voit s'approcher deux municipalités en écharpe, jointes à celle de Poleymieux ; 300 gardes nationaux les accompagnent ; une visite d'armes sert de prétexte à cette expédition. M<sup>me</sup> Dumontet alliant la prudence au courage, se présente et avec douceur interroge cette armée sur le but de son rassemblement ; on lui répond qu'il est destiné à reconnaître le château et les armes qu'il peut renfermer. M<sup>me</sup> Dumontet leur rappelle la visite du mois de décembre précédent, les défenses du département ; elle leur demande l'ordre légal qui les autorise à cette visite ; et sur leur réplique négative, elle va prévenir son mari en lui recommandant les voies de douceur. M. Dumontet descend et représente de nouveau et la première vérification et les défenses du département ; il offre de se soumettre à une nouvelle visite si on lui exhibe un ordre légal. Cet ordre n'existait point et la démarche de ces furieux n'était autre qu'une expédition de guerre contre un propriétaire. Pendant le dialogue, M. Dumontet, qui avait entr'ouvert la porte, est saisi au collet par un nommé Rosier, déserteur de deux services différents, et capitaine des gardes nationales de Chasselay ; réduit à défendre sa vie et sa liberté, il tire de sa ceinture un pistolet qui ne part point, mais il parvient à se débarrasser et à refermer la porte. Aussitôt le tocsin sonne de toutes parts : trente paroisses s'ébranlent, trente drapeaux sont déployés ; les villages d'alentour accourent à la réquisition des officiers municipaux ; enfin, deux mille individus viennent assiéger un vieillard, des femmes et des enfants.

« Cette troupe forcée réitère ses menaces, et bientôt les exécute. Elle insiste d'abord sur la visite : l'intrépide M<sup>me</sup> Dumontet ose aborder ces forcenés, et leur représente qu'une députation d'entre eux suffira pour calmer leur défiance, en faisant seule la reconnaissance du château ; les sollicitations de quelques municipaux suspendent un moment les desseins des scélérats : des députés en effet parcourent la maison, redescendent, attestent n'avoir trouvé que des armes ordinaires. A ces mots la foule, animée par l'espoir du pillage et par la soif du sang, reprend de nouvelles forces ; une grêle de coups de fusils crible les fenêtres du château, à l'instant où ses infortunés habitants venaient de reprendre quelque espoir. Plus de doute sur l'imminence du péril. M<sup>me</sup> Dumontet tente un dernier effort pour sauver son mari et sa demeure. Elle prend ses deux enfants dans ses bras, se précipite au milieu des assassins, réclame l'humanité et la justice, somme les municipaux de faire leur devoir. Sa jeunesse, les charmes attendrissants de sa figure pleine de douceur, son héroïsme, la présence de ses enfants, rien ne désarme ces exécrables bourreaux. Ils l'entourent et l'entraînent pour la garder, disent-ils, en otage.

« Pendant qu'une partie de ces monstres la séquestre dans un lieu où elle se trouvait exposée au feu du château si son mari eût tenté de faire feu, le reste enfonce les portes, force le passage, inonde le château. Tout ce qui peut être pris devient la proie des brigands. L'incendie succède à ce saccagement, les flammes dévorent le château. Le malheureux Guillin, chassé de retraite en retraite, et réfugié dans le donjon de sa maison embrasée n'a plus que le choix du supplice. Quelques hommes moins

féroces l'encouragent à se montrer et répondent de sa vie. Il sort du donjon ; à sa vue la rage redouble : c'est à qui portera les premiers coups : on le hache en pièces vivants ; il voit ses membres tomber épars auprès de lui, enfin il reçoit le coup de grâce. Aussitôt les cannibales se disputent les lambeaux de son cadavre ; la tête est coupée, et portée sur une pique triomphale ; les triomphateurs « civiques » lavent leurs mains, leur visage hideux dans le sang du martyr : ils s'en partagent les membres déchirés, ils les envoient aux différents villages, comme le lévite d'Ephraïm fit passer les débris de son épouse aux tribus d'Israël. Enfin, pour dernier acte de cette abominable tragédie, ceux de ces scélérats que la gendarmerie poursuivait à Chasselay furent saisis à table, où ils dévoilaient l'avant-bras de leur victime après l'avoir fait rôtir. La procédure instruite à Lyon a constaté ce festin d'anthropophages.

Pendant que les flammes consumaient son château pillé, pendant qu'à la vue de l'écharpe municipale et de l'uniforme national, on dépeçait M. Dumontet vivant, sa généreuse épouse échappait au même sort par les soins compatissants de deux habitants, parvenus à la soustraire à ces satellites ; ils lui donnèrent un asile ; mais les recherches et l'approche des brigands la forcèrent d'en sortir. Portant dans ses bras l'un de ses enfants, confiant l'autre à l'une de ses femmes qui l'avait suivie, elle erra plusieurs heures à la lueur de son château incendié, au milieu des coups de fusils que lui tiraient les assassins. Un nouveau danger l'attendait sur les bords de la Saône, où elle arrive les pieds sanglants ; un détachement de brigands la poursuit et l'atteint. Elle ne leur échappe que par la fermeté de M. VALESQUE, lyonnais, commandant de la garde nationale du lieu, qui, au péril de ses propres jours, défendit M<sup>me</sup> Dumontet et lui procura un bateau qui la conduisit à Lyon. Là finirent 24 heures de danger affreux, là elle apprit toute l'étendue de ses infortunes et de ses pertes ; on lui avait déguisé le sort de son mari ; elle l'apprit en se refoignant, à Lyon, à ses belles-sœurs et à ses nièces, miraculeusement échappées comme elle à la horde infâme qui venait de combler les malheurs de cette famille.

Tous les traits du tableau que je viens d'esquisser m'ont été fournis par M<sup>me</sup> Dumontet elle-même : c'est de sa bouche que j'ai appris les circonstances de ce désastre, et je ne les ai pas rendues avec le sentiment d'horreur et d'affection profonde, dont l'accent, le spectacle de cette veuve si touchante m'a pénétré.

Autorisé par sa signature à garantir l'exactitude de son récit, j'ajouterai qu'incessamment elle publiera la procédure qui le confirme, et qu'elle poursuivra jusqu'à la mort la vengeance de son mari et de ses enfants.

L'honneur national, l'intérêt de nos nouvelles lois, l'opinion que l'Assemblée nationale veut sans doute que l'on prenne des corps et des tribunaux auxquels elle a confié la défense de la liberté civile, nous promettent que M<sup>me</sup> Dumontet obtiendra cette vengeance. Déjà, il est vrai, quelques-uns de ces autres de crime, où les scélérats ont déjà si souvent trouvé des protecteurs, déjà des clubs renuent en faveur des coupables arrêtés, intimident le tribunal du district de Lyon, appellent à l'appui des anthropophages le prétexte du patriotisme, et rejettent sur l'excès de zèle civique ce pillage, cet incendie, cette boucherie, ce festin.

Je dois avertir ceux entre les mains de qui est aujourd'hui le sort de cette poursuite, ou qui peuvent en forcer la continuation si les clubistes réussissent à l'interrompre, que l'opprobre de la France et de la Constitution est ici attachée à une décision de connivence ou de lâcheté, que ce journal portera à l'Europe

entière l'histoire de ce forfait, et que l'Europe entière demandera s'il a été puni. Il faut décider si la France est ou non un pays policé, si elle est habitée par des hommes ou par des bêtes féroces, si le titre de patriote est parmi nous le masque et la récompense de la plus infâme scélératesse.

« Nous ne parlerons pas ici des indemnités sur lesquelles la veuve et les enfants de M. Dumontet ont un droit incontestable. Les décrets de l'Assemblée nationale les leur assurent formellement.

« Tout est perdu pour ces orphelins : château, dépendances, récolte de l'année dernière, vins, grains, mobilier, argenterie, argent comptant, assignats, billets, titres, contrats. Entre autres propriétés, M. Dumontet avait 36.000 livres en rentes viagères sur l'Etat ; en l'assassinant ses bourreaux criaient : tuons-le ; il a des rentes, ce sera autant de gagné pour la nation. Tels sont les épouvantables excès de nos maximes sur les propriétés publiques ; tels sont les progrès de cet esprit de pillage, que les rhéteurs osent appeler l'esprit public. Il serait superflu d'indiquer à cet égard ce que l'équité, ce que la générosité d'un grand peuple peut commander en pareille circonstance.

« Après des malheurs de cette famille, auprès des crimes qui la plongent dans le deuil et dans la ruine, qu'est-ce que le supplice de Calas, promené jusqu'au dégoût sur nos théâtres, et toutes ces déclamations rimées par lesquelles on accuse des temps qui ne sont plus, pour applaudir aux forfaits de ses contemporains ? Ah ! si parmi tant de poètes serviles, qui, tout couverts des fanges du despotisme, osent prendre la livrée de la liberté, il en était un seul qui eût conservé l'instinct de l'humanité, qu'il en donnât des leçons au peuple, en lui retraçant la peinture de ses égarements. »

« Le 13 août suivant, M<sup>me</sup> Guillin-Dumontet se trouvait à Paris, elle est admise à l'Assemblée nationale dans la séance du soir et paraît en habit de deuil à la barre. La vue de cette jeune veuve dont la douleur rehaussait les agréments d'une figure intéressante, prépare les esprits à entendre la lugubre pétition dont un des secrétaires a fait lecture. M<sup>me</sup> Dumontet y retrace sommairement les horreurs commises sur la personne de son mari, sur ses propriétés, les malheurs de sa famille, la longue et vexatoire captivité de M. Guillin de Pougelon, son beau-frère et tuteur de ses enfants. L'Assemblée fait éclater sa sensibilité et son indignation ; mais ces nobles sentiments ont moins de faveur que les Apres et tristes chicanes de Camus, de Rewbell et de Chabroud ; ils parviennent à faire renvoyer au Comité des recherches la demande concernant la liberté à rendre à M. de Pougelon... Cependant l'Assemblée nationale, attendrie sur le sort de M<sup>me</sup> Dumontet, renvoie le fond de la pétition au Comité des pensions. » (*Mercur de France, 2 août 1791.*)

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'apprendre ce qu'est devenue cette malheureuse famille. En 1792, M<sup>me</sup> Guillin-Dumontet quitta la France avec ses deux petites filles, Amédée-Adélaïde et Agathe-Henriette-Claudine-Prudence. Elle se retira en Russie, où ses malheurs et les grâces de sa personne lui firent épouser un seigneur russe, de la famille du fameux comte Rostopchine, le général comte Borodine. En 1813, elle fit un voyage à Lyon, vendit ce qui restait de la terre et du château de Poleymieux, et repartit presque aussitôt pour la Russie. A cette époque, l'aînée de ses filles était mariée à M. Collard-Dutilleul, payeur principal du

Trésor. Plus tard, la cadette épousa le prince Groutchski.

(PASSERON, *Mémoires d'un Pauvre diable.*)

**GUILLIN (DIDIER).**

V. *Guillien.*

**GUILLIN (GUILLAUME)**, avoué, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

M. Guillaume GUILLIN n'avait porté les armes que du 11 août au 16 septembre. Il fut arrêté chez lui, le 14 brumaire (4 novembre), par des commissaires de la section du Change. (*Archives du Rhône, D. 108.*)

**GUILLIN ou GUILLIEN (JACQUES)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Noire, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Ennemi juré de la Révolution, persécutant les patriotes, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(*Tableaux.*)

**GUILLON (FRANÇOIS)**, cabaretier, né à la Tour-du-Pin (Isère), demeurant à Crémieu (Isère), âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant des principes tendant à l'avilissement de la Convention. »

(*Tableaux.*)

**GUILLON-LACHAUD (FRANÇOIS DE)**, noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de l' Arsenal, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

**GUILLON-LACHAUD (JEAN-BAPTISTE DE)**, noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de l' Arsenal, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

**GUILLON-LACHAUD (PAUL DE)**, noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, cul-de-sac de l' Arsenal, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

MM. François, Jean-Baptiste et Paul de GUILLON étaient les trois frères. Ils périrent le même jour avec dix autres condamnés. Leur noblesse était un crime et les classait *ipso facto* parmi les suspects bons pour la guillotine ; car ils ne paraissent pas avoir rempli des fonctions bien en vue durant le siège de Lyon, ni s'être compromis comme d'autres nobles.

Ils étaient fils de Jacques Pomponne de Guillon, écuyer, seigneur de Lachaux, et de Françoise de Valentin d'Eguillon. L'aîné, Jean-Baptiste, baptisé à Lyon le 5 avril 1736, avait épousé, en 1781, Françoise des Fours, qui ne lui survécut que de deux ou trois ans. Le cadet, Jean-Paul, né en 1739 était officier dans l'armée royale. Le plus jeune, désigné simplement comme écuyer, était né en 1745. Cette famille n'a pas eu de postérité. L'aîné qui était seul marié, ne paraît pas avoir eu d'enfants, suivant la généalogie donnée par M. Henri de Jouvenel dans son récent livre : « *L'Assemblée de la noblesse de la Sénéchaussée de Lyon en 1789* », p. 545.

(*Communication de M. Louis DE COMBES.*)

**GUILLOT (ETIENNE-HYACINTHE).**

V. *Gayot de Chateaueux.*

**GUILLOT (FRANÇOISE)**, épouse de J. Mortier, jardinière, née à la Tour-du-Pin (Isère), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgée de 46 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 24 février 1794.

« Espionne des rebelles, dénonçant les patriotes et voulant les faire fusiller. »

(*Tableaux.*)

**GUILLOT (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de dorures, né à Jujurieux (Ain), demeurant à Lyon, rue « de l'Enfant-qui-pisse », âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

M. GUILLOT habitait la même rue que M. Grimardias ; voyez ce nom où est expliqué la dénomination singulière de cette rue.

**GUILLOT (JOSEPH-PHILIPPE)**, notaire, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Grenadier, a porté les armes pendant le siège et a payé pour les frais. »

(*Tableaux.*)

**GUILLOT (LÉONARD)**, fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 37 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUILLOTIN (JOSEPH-IGNACE)**, médecin, né à Saintes (1738-1814), membre de l'Assemblée Nationale, auteur d'une proposition pour adopter la machine qui porte son nom, mais dont il ne fut pas l'inventeur.

La GUILLOTINE, cette funeste machine a joué un rôle trop important dans nos sanglantes annales révolutionnaires pour ne pas en parler avec quelques détails.

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1789, le docteur Guillotin avait proposé à l'Assemblée Constituante un mode de supplice à substituer à la roue et à la potence. La niaiserie d'une phrase de son rapport fit rire l'Assemblée qui passa à l'ordre du jour. Guillotin disait : « Avec ma machine, je vous fais sauter la tête d'un clin d'œil et vous ne souffrez point ». Ce ne fut qu'après une très longue et très curieuse correspondance entre Guillotin, Rœderer, procureur général de la commune, et le ministre des finances, Clavière, que la machine fut adoptée. L'exécuteur Samson prit part à cette correspondance. Il y eut un marché passé avec un entrepreneur pour la fourniture de toutes les guillotines de France à 500 livres la pièce; on y joignait une instruction de M. Rœderer sur la manière de s'en servir.

La première exécution par la guillotine eut lieu en place de Grève, le 20 avril 1792, sur un assassin, nommé Pelletier. Quelques jours avant cette exécution on avait fait des expériences de la machine, dans la cour de Bicêtre, sur des cadavres.

(Président HÉNAUD et MICHAUD. *Abrégé chronologique...*)

Cette sinistre machine porta d'abord le nom de *Louissette*, du nom du docteur Ant. Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, qui détermina le mode de supplice et qui arrêta avec un mécanicien du nom de Schmidt, le plan de la machine, dont le système, d'une construction grossière; était déjà connu à Gênes en 1507, à Rome en 1600, à Toulouse en 1632.

**GUINAND (LOUIS)**, prêtre, lazariste, né à Mornant (Rhône), demeurant à Lyon, rue du Garillan, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire prêchant le fanatisme. »  
(Tableaux.)

M. GUINAND, qu'on a mal à propos nommé Guinard ou Guignard dans quelques listes imprimées, faisait partie de la congrégation de la Mission de Saint-Lazare, avait résidé à Valffeuray et habitait le séminaire de Mornant, en Lyonnais, où il avait vu le jour et où il fut arrêté. Quoique « d'un caractère

faible et timide, il repoussa avec une intrépide fermeté les propositions schismatiques qui lui étaient faites ». Il avait partagé les sollicitudes et les espérances des Lyonnais pendant le siège de leur ville. Cela suffisait à la Commission révolutionnaire pour l'envoyer à la mort.

(GUILLOIN, *Martyrs*; CATTIN, p. 94; *Martyrologe de la Révolution*; Communication de M. A. VACHEZ.)

Nous voyons un prêtre du nom de Guinard, qui pourrait être identifié avec le lazariste Guinand, arrêté à Saint-Etienne, le 22 mai 1793, comme le constate l'acte d'écrou de la prison de cette ville, sous la signature de l'huissier Raverot, et envoyé à Lyon. Il fut peut-être du nombre des trente-deux prêtres, détenus à Pierre-Scize, qui furent élargis par ordre du général de Précý pendant le siège de Lyon.

(Prisons de Saint-Etienne, *Mémorial* 1897.)

**GUINAT (CHARLES)**, notable, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 43 ans, condamné par contumace, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793 et guillotiné le 13 décembre.

« Notable et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. GUINAT fut un de ceux qui s'évadèrent le 11 décembre 1793, avec Féliissent et Poral (*V. ces noms*). Le jugement lui donne 43 ans, tandis que son signalement porte 54 ans, et orthographe son nom différemment: il est ainsi conçu: « Guinand, 54 ans, cheveux châtains, 5 pieds ». M. Guinat eut le malheur d'être repris et fut guillotiné le 13 décembre 1793, à la place de Gachet; il n'avait prolongé son existence que de trois jours à peine.

**GUINDRAN cadet (DENIS)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Pareille, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Arrêté dans une fausse patrouille des rebelles le 28 mai. »  
(Tableaux.)

**GUINDRAN aîné (GUILLAUME)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Pareille, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Grenadier, défenseur du système de la permanence, contre-révolutionnaire enragé. »  
(Tableaux.)

**GUINIÉ ou GUINIER (FRANÇOIS)**, employé aux vivres, né à Grenoble (Isère), demeurant à Crémieu (même département), âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 31 janvier 1794.

« Instigateur de la rébellion lyonnaise, promulguant des principes tendant à l'aviilissement de la Convention. » (Tableaux.)

**GUIRAUDET (ANTHELME)**, fabricant de soie, demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

« Convaincu d'avoir porté un gilet parsemé de fleurs de lys, d'avoir tenu les propos les plus infâmes contre la Convention nationale, d'avoir souhaité et demandé un roi, et d'avoir enfin porté les armes contre la République. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

**GUIRAUDET (JACQUES)**, fabricant d'étoffes de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUTTON (PHILIBERT)**, fabricant, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance, persécuteur des patriotes et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Le Comité révolutionnaire de la section de la Côte avait fourni la fiche suivante :

« Philibert GUTTON, 46 ans, rue Grand-Côte, détenu depuis le 17 octobre, vieux style, capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de la Côte et membre du comité de surveillance. Une dénonciation contre le citoyen Gutton portant en substance qu'il a remis le citoyen George entre les mains de Corset pour le faire travailler de force aux redoutes de la Croix-Rousse. Autre dénonciation contre Gutton par le citoyen Gile Bernoud déclare s'être caché pour se soustraire aux poursuites dudit détenu tendant à le forcer à prendre les armes. »  
(Archives du Rhône, D. 58.)

M. Philibert GUTTON, né en 1747, avait épousé Louise Cinier, fille de Pierre-Ponthus-Cinier et nièce de Jean-Joseph Cinier (V. ce nom). Il avait été capitaine au bataillon de la Grand-Côte dans l'armée de Précý. A la suite de son exécution, tous ses biens furent confisqués. Un seul de ces biens, la propriété du Barret, paroisse d'Ouilly, put être conservée par sa veuve, grâce à sa situation « juridique » spéciale. Cette propriété avait été achetée par les deux époux et devait revenir au survivant des deux. Elle appartient aujourd'hui à la famille Laval, par alliance, en 1810, de M. Jean-Baptiste Laval, qui fut avocat, conseiller à la Cour royale d'appel et chevalier de la Légion d'honneur, avec M<sup>lle</sup> Etienne-Olympe Gutton, fille de la victime dont cette notice est l'objet.

M. Jean-Baptiste Laval était fils d'un défenseur de Lyon qui avait été capitaine au bataillon des Terreaux et qui échappa aux vengeances jacobines par la fuite et l'émigration en Suisse.

(Communication de M. LOUIS LAVAL, arrière-petit-fils de M. Jean-Baptiste Laval.)

**GUY (FRANÇOIS)**, rentier, né à Vienne (Isère), y demeurant, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Venu de Vienne pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

M. Guy est l'objet d'un souvenir attendri de Delandine, en ces termes :

« Il s'est donc placé sur cette sellette fatale, ce Gui de Vienne plein de courage et d'esprit, qui me fut uni par les liens du sang et de l'amitié. Quelle douleur éternelle pour sa respectable mère que l'on a privée d'un bon fils ! »  
(Prisons, p. 230.)

**GUY (JEAN)**. V. Guy.

**GUY (JEAN-BAPTISTE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Enrôlé dans la force départementale pour marcher sur Paris. »  
(Tableaux.)

M. Guy, vicaire de la Métropole, a été oublié par la plupart des auteurs ecclésiastiques.

M. l'abbé Vachet (Paroisses, p. 542) dit qu'il était perpétuel de Saint-Jean et qu'il fut fusillé ; nous le trouvons, au contraire, sur la liste des guillotins le 3 janvier 1794. M. Guy avait touché, en 1791, un traitement de 2.084 livres comme « ex-perpétuel de Saint-Jean ». (Semaine religieuse de Lyon, 7 septembre 1894.)

**GUYARD (ANTOINE)**, décédé à l'hôpital d'ambulance de la Charité, le 14 septembre 1793, à la suite des blessures reçues pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4688.)

**GUYOT (LOUIS)**, fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Pizay, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**GUYOT (PIERRE)**, né à Montbrison, âgé de 27 ans, mort des suites de ses blessures pendant le siège, le 7 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

# H

**HACHARD (THOMAS)**, architecte, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

M. HACHARD est simplement accusé d'être un « contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**HALAMEL ou HATMEL-BOURNET.**

V. Bournet.

**HALMBURGER (FRANÇOIS-ANTOINE)**, relieur, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Hôpital, officier municipal provisoire, âgé de 53 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

Le jugement porte : AMBURGER.

**HAMOIR (LAURENT DU)**, prêtre camaldule, né à Liège (Belgique), demeurant au Val-Jésus, près Chambles (Loire), âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Prêtre fanatique, ne voulant pas se conformer aux lois. » (*Tableaux.*)

M. Laurent ou Lambert du HAMOIR, prêtre de l'ordre des Camaldules, en religion Dom Jérôme, était né en 1728 à Liège. Il avait été envoyé par ses supérieurs dans la maison qu'ils possédaient en Forez, dans le diocèse de Lyon, en un lieu appelé Val-Jésus (paroisse de Chambles, près Saint-Rambert-sur-Loire). Il continua d'habiter cette vallée après la suppression des ordres monastiques; et, caché dans les solitudes qui environnent ce territoire, le pauvre ermite put se croire oublié dans son désert. Il ne sortit point de France. Mais, après le siège de Lyon, les séides de la Convention firent une chasse épouvantable aux prêtres pour alimenter la férocité sanguinaire de la Commission révolutionnaire de Lyon. Dom Jérôme fut traqué, saisi et traîné devant ce simulacre de tribunal. Affaibli par l'âge et les austérités d'une longue pénitence, Dom Jérôme fut porté mourant sur l'échafaud.

L'ermite du Hamoir fut le dernier prieur du Val-Jésus, riante vallée « aussi belle à voir que le nom est doux à prononcer », gracieuse Thébaine en miniature, où s'allégriaient encore, il y a quelques années, les

silencieuses cellules des anciens Camaldules. Croirait-on que la haine des juges pour la religion les a portés à défigurer ce joli nom de Val-Jésus en celui de « Valegeda ». Nous l'avons constaté sur le jugement même.

(*Archives du Rhône*; GUILLON, *Martyrs*; *Petits Bollandistes*, t. XV, p. 191; BROUTIN, *Notre-Dame de Grâces et Val-Jésus*; *Martyrologe de la Révolution*; *Communication de M. A. VACHEZ.*)

Le Val-Jésus qu'on appelle aussi les Camaldules, du nom des religieux qui l'ont habité, se trouve dans les gorges de la Loire, en face de Grangent. Ce lieu solitaire servit, pendant la Révolution, de refuge à plusieurs gentilshommes foréziens qui s'y cachèrent après la prise de Lyon par les troupes de la Convention. Ils trouvèrent un abri dans les ruines de la chapelle de Saint-Roch sur un monticule qui domine le Val-Jésus. Poursuivis par les révolutionnaires, ces jeunes gens leur échappaient en passant la Loire d'un bord à l'autre avec une petite barque qu'ils cachaient soigneusement. Mais lorsqu'ils voulurent rentrer dans leurs foyers à Montbrison et à Feurs, la plupart y furent saisis et exécutés en 1793 et 1794.

(*Communication de M. l'abbé PRAJOUX.*)

**HAUTEROCHE.**

V. Allier.

**HAUTIER (NICOLAS-MARIEN)**, noble, lieutenant de dragons, né à Montilly (Allier), demeurant à Moulins, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi :

« HAUTIER, ex-noble, ci-devant officier de dragons, affameur du peuple, aristocrate féroce, frère d'un émigré. »

(*Archives du Rhône*, D. 175.)

M. Nicolas-Claude-Marien HAUTIER DE LA VILLEMONTÉE, né le 22 janvier 1754 à Montilly, était en garnison à Moulins, comme lieutenant de dragons.

(AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais.*)

**HAYETTE.**

V. Ayette..

**HÉBRARD.**

V. Ebrard.

**HERQUE DU ROULE (ELOY)**, prêtre, consacré à Paris, le 3 septembre 1792.

M. HERQUE DU ROULE, né en 1741, à Lyon, paroisse Saint-Nizier, était un ancien jésuite, desservant l'hospice des Enfants-Trouvés, dit Notre-Dame de la Pitié, à Paris. Il ne fit point de serment révolutionnaire. Arrêté après le 10 août 1792, conduit au séminaire de Saint-Firmin, qui était transformé en prison, il y fut massacré le 3 septembre suivant.

(*Martyrologe du Clergé français pendant la Révolution*; Mgr DE VELL, rapport du 16 juin 1906 à la Commission des Martyrs de septembre 1792, à Paris.)

**HERVIER DE ROMANS (JEAN-PIERRE)**, lieutenant de la cavalerie lyonnaise au siège de Lyon, réussit à s'échapper d'une façon remarquable.

Lorsque l'armée de la Convention entra dans Lyon, M. HERVIER fut poursuivi de rue en rue jusqu'au quartier de Saint-Jean; il se jeta, au hasard, dans la boutique d'une revendeuse. Cette femme, dévouée aux vaincus, lui sauva la vie par son sang-froid; aussi reçut-elle, jusqu'à sa mort, des témoignages de gratitude. C'est grâce à ce dévouement que Jean-Pierre Hervier de Romans échappa au sort de son beau-père (V. Péronnet de Beaupré), car il épousa, le 22 février 1795, Marie-Anne-Victoire, fille de Claude-Joseph Péronnet de Beaupré, et de Catherine de Romans.

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après le Livre de famille de M. William POIDEBARD.)

Sa courageuse conduite et son dévouement à la cause royale lui valurent, en 1823, le titre de baron, avec majorat sur Barozière, ancienne seigneurie.

La famille Hervier de Romans était alliée aux de Lafont (V. ce nom).

**HEULHARD (JACQUES)**, greffier en chef du bureau des finances, né à Moulins (Allier), y demeurant, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le jugement fait erreur en lui donnant le prénom de Jean.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le dénonçait comme suit :

« HEULLARD, ci-devant greffier en chef du « bureau des finances de Moulins, en correspondance avec les émigrés, ce qui se prouve « par une lettre importante, datée du 15 avril « 1793, dont on n'a pu faire percer l'écriture « qu'à l'aide du feu. L'adresse sur enveloppe « est timbrée : *Fribourg*. Elle est écrite en « style énigmatique et ne laisse aucun doute « sur les projets contre-révolutionnaires de « cet individu. Du reste, bas valet du ci-devant « intendant, déclamateur perpétuel contre « l'établissement de la République; n'a « jamais voulu paraître à aucune assemblée « publique. Il a un beau-frère émigré, qui « paraît être l'auteur de la lettre. »

(*Archives du Rhône, D. 175.*)

Nous n'avons pas trouvé la lettre accusatrice; mais M. le baron de Balorre a bien voulu nous donner les renseignements suivants :

M. HEULHARD (Jacques, écuyer, seigneur de Certilly, né en 1743, était fils d'Antoine Heulhard, écuyer, seigneur de Certilly, greffier en chef au bureau des finances de Moulins, et de Françoise Picard du Chambon.

Il avait été reçu, en 1767, conseiller au Présidial de Moulins et, en 1770, greffier en chef au bureau des finances de la Généralité de cette ville. Il avait été maire de la ville de Moulins de 1786 à 1791.

Il avait épousé le 19 janvier 1790, à Contigny, sa cousine germaine, Paule-Jeanne-Françoise Picard du Chambon.

Il fut arrêté avec sa femme en avril 1793 à la suite de la saisie d'une lettre adressée à sa femme par son beau-frère, Gaspard Picard du Chambon, ancien gendarme de la garde, alors émigré à Fribourg, et dont on n'avait pu lire l'écriture cachée qu'en l'approchant du feu.

Il partagea le sort de son beau-frère, Imbert de Balorre.

(Communication de M. le baron DE BALORRE, déjà nommé, V. Balorre.)

**HINQUES ou HINGUES (LAMBERT)**, graveur, né à Paris, demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 39 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Conducteur de routes » au service des rebelles.

(*Journal de Ville-Affranchie, p. 81.*)

**HIVERNAT ou HYVERNAT (JEAN)**, 46 ans, curé, demeurant à Saint-Sulpice (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. HIVERNAT était curé de Saint-Sulpice (Loire). Il fut condamné à la détention, après avoir échappé à la mort d'une manière providentielle.

Delandine vit un jour introduire dans la Chambre du Commerce (salle de l'hôtel de ville qui servait de prison), « le vertueux Hivernal », curé de Saint-Sulpice, près de Roanne. On venait de le retirer de la mauvaise cave pour le conduire à l'échafaud. « Lié, les cheveux coupés, sans cravate, sans boucles, déjà sous le vestibule de l'hôtel commun, il était prêt à marcher, lorsque Larné, secrétaire du tribunal, descendit pour faire l'appel des condamnés. En écoutant son nom mal prononcé, Hivernal assura qu'il ne s'appelait pas ainsi. Le secrétaire vérifia les registres, et, reconnaissant que, par un quiproquo funeste, Hivernal avait été jugé pour un autre, il le fit détacher et renvoyer dans cette salle où on s'empressa de le consoler. »

(*DELANDINE, Prisons, p. 169.*)

**HIVON.**

**V. Yvon.**

**HODIEU (JACQUES)**, commis, né à Lyon, y demeurant, rue des Bouchers, âgé de 35 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »  
(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 81.)

**HOQUOPA ou HOGNOPAT (FATTÉ ou FALPÉ)**, cordonnier, né à Meins (Allemagne), demeurant à Lyon, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**HOSPITALIERES DE MONTBRISON (Les)**, religieuses incarcérées au nombre de huit.

Antoinette BOULLET ou BOUILLET, âgée de 60 ans ;  
Lucrèce PUIER, âgée de 38 ans ;  
Antoinette-Pierrette CHANTRE, âgée de 40 ans ;  
Marie BOIRON, âgée de 35 ans ;  
Anne RAYMOND, âgée de 35 ans ;  
Antoinette PORTE, âgée de 46 ans ;  
Marthe LATANERVE, âgée de 33 ans ;  
Marie CHAMBODUC, âgée de 60 ans.

« Elles furent arrêtées, après un arrêté du représentant Javogues, comme fanatiques et soupçonnées d'avoir recélé des prêtres fanatiques. »

« Ce sont les religieuses hospitalières de Montbrisé maltraitant les patriotes malades et applaudissant sur leur porte lorsqu'on amena le général Nicolas à Montbrisé. »

(*Archives du Rhône, Feurs, t. VIII.*)

**HOSSEPAL (JEAN-PIERRE)**, compagnon tannier, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, paco de la Fromagerie, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »  
(*Tableaux.*)

**HOUDART (NICOLAS)**, 43 ans, mercier de Chalons, à Lyon, acquitté le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Nicolas HOUDART, né en 1752, à Saint-Jean-des-Vignes, près Chalons, de Jean-Baptiste, jardinier, et de Marguerite Renaud, avait été arrêté le 4 octobre 1793, à Chalons, sur la dénonciation du citoyen Montrevost, commandant de la gendarmerie, « qui atteste avoir surpris à Oudart un laissez-passer et le croit un échappé de Lyon, où il commandait une compagnie de rebelles ». Huit jours

après son acquittement, il se présenta à la Société populaire pour y être réintégré, mais sans succès. « On a arrêté que le citoyen Oudart souillait le temple de la liberté et qu'il eût à sortir sur le champ. » Il mourut à Chalons le 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

(P. MONTARLOT, l. c., p. 498.)

**HOUTIER.** V. *Hautier.*

**HUDELLOT (FRANÇOIS)**, confiseur, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Vétéran (de l'armée lyonnaise), juré d'accusation, commissaire aux prisons et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**HUDELLOT fils (LOUIS-ANTOINE)**, confiseur, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**HUE (CLAUDE-MARIE)**, dit LABLANCHE, 46 ans, ex-noble, demeurant à Vivans (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. HUE DE LA BLANCHE, seigneur de la Curée, né à Roanne en 1750, avait été capitaine au corps Royal-Artillerie. Sous la Terreur, il fut emprisonné avec Delandine qui le vit « plein de courage et de douceur ». Condamné à la détention, il échappa à la mort, grâce aux démarches actives des habitants de Vivans, près de Roanne, dont il était maire. La municipalité de cette commune prit même une délibération pour le faire mettre en liberté. Après le 9 thermidor, il put enfin rentrer dans sa famille et dans ses terres.

(*Archives du Rhône, D. 1064 ; Ancien Forez, t. V, p. 25 ; DELANDINE, Prisons, p. 252.*)

M. Hue de la Blanche était sous-préfet de Roanne, quand il fut porté, en 1807, comme candidat au Corps législatif, mais il ne fut point appelé à y siéger. Il mourut à Roanne en décembre 1816. Il était fils de Claude Hue, seigneur de La Tour, et de Pierrette Duprat de Chassagny.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 495.)

**HUGNOT ou HUGUENOT (JEAN-BAPTISTE)**, clincaillier, né à Lyon, y demeurant, rue du Change, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main. »  
(*Tableaux.*)

**HUGUENOT** ou **HUGENOT** (**GUILLAUME**), chapelier, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, place du Petit-Change, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**HUGUENOT** ou **HUGENOT** (**JEAN-BAPTISTE**), de la section du Change, âgé de 21 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**HUGUET DU LYS** (**JEAN-BAPTISTE**), né à Cosne (Allier), maître particulier des Eaux et Forêts, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins s'exprimait ainsi à son égard :

« **HUGUET DU LYS**, ci-devant maître particulier des eaux et forêts, aristocrate très dissimulé, très dangereux, l'un des signataires de la pétition, ainsi que les autres, portant sur sa figure la duplicité de son caractère. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

Nous trouvons des notes qui ont dû parvenir à la Commission révolutionnaire après son exécution.

C'est d'abord une pétition d'un républicain qui connaissait Huguët du Lys. Elle « certifie de la bonne conduite et du civisme de ce citoyen ». Une autre note manuscrite dit : Le citoyen Perrotin, membre de la Commission temporaire, dit connaître Huguët du Lys et en « rend de bons témoignages. »

(Archives du Rhône, D. 175, 189.)

M. Jean-Baptiste **HUGUET DU LYS**, né à Cosne-sur-l'Écluse (Allier), le 2 janvier 1745, était maître des Eaux et Forêts de la maîtrise de Cérilly.

(AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*.)

**HUMELLE** (**JEAN**), crocheteur, né à Trévoux (Ain), y demeurant, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire vexant les patriotes. » (Tableaux.)

**HUQUET.** V. *Huguët*.

**HUTINET** ou **UTINEL** (**GUY**), garçon perrequier, né dans le département de la Côte-d'Or, demeurant à Lyon, rue des Marronniers, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

M. **HUTINET** « fut arrêté le 9 octobre, sortant avec Précý, et revêtu de l'uniforme vert ». (Archives du Rhône, Dossier 42.)

**HUTTE** (**ANTOINETTE**), marchande, née à Lyon, y demeurant, Grande-Rue, âgée de 34 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

M<sup>lle</sup> **HUTTE** était accusée d'avoir « conduit les rebelles chez les patriotes pour les faire arrêter et d'avoir tenu des propos tendant à avilir la représentation nationale ».

(Tableaux.)

**HUTTE-BOSCARY** (**JEAN-ANTOINE**), notaire royal, conseiller du roi, à Lyon, syndic de la Chambre des notaires.

Son influence était considérable dans la magistrature lyonnaise et il s'était acquis une haute réputation de science par ses connaissances juridiques. Il avait été dénoncé comme ayant excité le peuple à s'insurger contre la tyrannie des envoyés de la Convention. On lui reprochait aussi d'avoir pris intérêt aux victimes et présidé des réunions de notables où l'on jurait de s'opposer énergiquement à la reddition de la ville.

Il fut arrêté une première fois avec son fils, Pierre-François-Thérèse, qui suit, par ordre de l'autorité militaire et relâché sept jours après. Mais sur une seconde dénonciation, il fut arrêté de nouveau et, après un interrogatoire sommaire, transféré à la prison de Roanne pour y attendre son jugement.

Son fils qui, cette fois, ne fut pas inquiété, entreprit le courageux projet de faire évader son père. Mais il fut condamné et exécuté comme il suit.

(BARON RAVERAT, *Lyon sous la Révolution*, p. 166, 168.)

**HUTTE** fils (**PIERRE-FRANÇOIS-THÉRÈSE**), commis négociant, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Pierre, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. **HUTTE** fils fut dénoncé, en même temps que son père, pour avoir servi pendant le siège dans les chasseurs à cheval du général Précý, son oncle, et ensuite relâché.

Dans maintes circonstances, il montra un courage et un dévouement héroïques : il se précipitait sur les bombes lancées par les conventionnels et cherchait, soit à arracher la mèche, soit à les prendre entre ses bras et à les jeter dans la rivière ou dans les lieux écartés où leurs éclats ne pussent faire aucun mal.

Son héroïsme ne s'arrêta point là. Lorsque son père fut arrêté de nouveau, il résolut de le faire évader.

« Pour exécuter ce généreux dessein, il profita de la permission que sa mère et sa sœur avaient obtenue de pouvoir aller visiter le prisonnier, auquel elles prodiguaient les soins les plus dévoués. Ayant revêtu les habits d'un garçon boulanger et pris une corbeille de pains sur la tête, il entra sans difficulté dans la prison. Il supplia l'auteur de ses jours de changer de costume avec lui et de s'enfuir sous ce déguisement. Lui, resterait à sa place et dans peu de jours il irait le retrouver ; il en avait, du reste, le moyen. Le père s'y refusa d'abord, mais comme le jeune homme lui faisait remarquer qu'il n'y avait pas de temps à perdre, que chaque minute était comptée, et que, s'il ne voulait pas profiter de son plan, il était décidé à rester et à mourir avec lui, le père, devant tant de dévouement, céda, persuadé d'ailleurs que son fils avait un moyen de s'enfuir ; ayant changé de costume, il sortit sans peine. Malheureusement, le jeune homme ne put

réaliser son projet. Le lendemain, il comparut devant la Commission révolutionnaire qui s'aperçut de la substitution.

« Ce dévouement filial ne put toucher le cœur des juges ; il fut condamné et envoyé aux Brotteaux où, le 28-frimaire an II (18 décembre 1793), il tomba sous la mitraille au milieu de quarante-deux compagnons d'infortune.

« Durant la route, il fut encouragé par sa sœur qui le suivit jusqu'au pont Morand où elle lui adressa un dernier adieu. Un garde brutal lui barra le passage et l'empêcha d'aller plus loin.

« Cette jeune fille si dévouée et si courageuse, mariée plus tard à M. Sébastien Desvernay, avocat devint la grand-mère de notre jeune ami, le directeur de Lyon, M. Félix Desvernay, auquel nous devons la connaissance de ce touchant épisode. »

(BARON RAVERAT, *Lyon sous la Révolution*, p. 167, 169.)

## I

**IMBERT (ANTOINE)**, prêtre de la congrégation de la mission des Lazaristes, 68 ans, né à Lyon, demeurant à Valfleury, condamné à mort, comme réfractaire, le 22 messidor an II (10 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement dit que par ses réponses à l'interrogatoire, Antoine Imbert « est convaincu d'avoir rétracté le serment qu'il avait prêté de maintenir la Liberté et l'Égalité ; qu'il fuyait et errait çà et là depuis quelque temps parce qu'il était prêtre et qu'il ne voulait point remettre ses lettres de prêtre... ».

Le Comité de surveillance de Saint-Chamond avait fourni les renseignements suivants :

D'après le procès-verbal d'arrestation du 27 prairial, M. Imbert fut arrêté par une patrouille à 11 heures du soir, le 26 prairial an II, dans une rue de Saint-Chamond, avec une fille de cuisine, qui conduisait le prêtre dans une autre maison.

Une seconde patrouille faite dans la même nuit pénétra dans une maison où la porte était ouverte, probablement pour attendre le prêtre. Le procès-verbal constate que les gardes « ont trouvé sur la table une lumière et un livre de prière pour la communion ; et Françoise Condamin, nièce de la dame Condamin, « dormie sur une chaise ». Ils arrêterent ces dames et, quelques minutes après M<sup>me</sup> Filliat, qui avait aussi laissé sa porte ouverte.

(*Archives de la Loire*, L. 110.)

Seul l'abbé Imbert fut maintenu en prison et ensuite condamné à mort.

M. IMBERT, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, avait été professeur au sémi-

naire de Mornant. Depuis la suppression de cette maison et de sa congrégation, il s'était retiré à Saint-Chamond, où il vivait presque ignoré. Il avait prêté le serment, mais il le rétracta. L'abbé Guillon, entraîné par son imagination, en fait une victime de Javogues. Or, celui-ci fut rappelé à Paris dans la nuit du 12 au 13 février 1794, et M. Imbert ne fut arrêté à Saint-Chamond que le 27 mai de la même année. Ecroué à Saint-Etienne, où son nom est porté sur le registre, il fut conduit à Feurs et traduit devant le tribunal criminel de la Loire, qui le condamna à mort. M. Imbert fut guillotiné à Feurs.

(GUILLON, *Martyrs ; Prisons de Saint-Etienne, Mémorial, 1897 ; Martyrologe de la Révolution ; Communication de M. A. VACHEZ.*)

« Sous le nom d'Imbert (Marianne), nous trouvons une pieuse fille, destinée à la mort, qui fut acquittée à Feurs le 11 octobre 1793, parce que les prisons de cette ville étaient encombrées, et, qu'étant peu fortunée, elle ne valait pas, suivant l'expression atroce de Javogues « le coup de fusil ». Il est des temps où la pauvreté est la meilleure des sauvegardes.

**IMBERT-COLOMÈS (JACQUES)**, dernier échevin de Lyon, émigré.

Ce nom doit être écrit YMBERT, suivant une communication de M. Morel de Voleine, d'après les documents fournis par la famille Vachon (*V. ce nom*).

Nous empruntons à M. W. Poidebard la notice qu'il a consacrée à M. Ymbert-Colomès, qui émigra avec son ami, M. l'abbé J.-B. Poidebard (*V. François Poidebard*).

M. Jacques IMBERT-COLOMÈS, écuyer, né à Lyon en 1725, était fils de René Imbert, et de Françoise Soubry. Marié, le 15 novembre 1764, à Catherine-Victoire Colomès, fille de Jean-Pierre Colomès, et de Catherine Bruyset, il ajouta à son nom celui de sa femme et fut depuis lors connu sous le nom de Imbert-Colomès.

Recteur des hôpitaux, échevin de Lyon pour les années 1788 et 1789, il se fit délivrer, le 12 janvier 1790, un certificat d'échevinage pour pouvoir jouir du privilège de la noblesse. Premier échevin de Lyon, il remplit les fonctions de prévôt des marchands, commanda à Lyon au début de la Révolution, et fit preuve de beaucoup de courage et d'énergie pendant cette période si troublée. Le 7 février 1790, le peuple, ayant pénétré dans l'arsenal, pillait les armes qu'il renfermait, puis se porta à l'hôtel de ville pour lanterner Imbert-Colomès, accusé de favoriser les aristocrates. Grâce à des amis dévoués, il put s'évader de l'hôtel de ville et se réfugier chez lui, d'où il s'enfuit par les toits. Il envoya la même nuit, au corps de ville, sa démission ainsi conçue :

« J'ai fait jusqu'à ce moment mes efforts pour maintenir la tranquillité publique, je n'ai jamais voulu que le bien de mes concitoyens, et c'est par ce même sentiment que je crois devoir donner ma démission. Je la remets entre vos mains, puisse-t-elle satisfaire ma patrie et amener la paix que je payerais du sacrifice de ma vie s'il le fallait. J'espère qu'avec le temps on rendra justice à la pureté de mes intentions. »

Il se réfugia à Bourg où le Conseil général l'accueillit avec bienveillance et en informa le ministre Necker, qui répondit par la lettre suivante :

« M. Imbert-Colomès a des titres à la reconnaissance de tous les bons citoyens, son administration a maintenu dans la seconde ville du royaume les approvisionnements du grain et la sûreté publique, malgré des circonstances très difficiles. Je lui rends avec plaisir ce témoignage auprès de vous, Messieurs, et il vous soit une assurance de plus que vos cœurs n'ont pu vous tromper en vous pressant de lui faire accueil. Les Français, le bon Roi, les ministres, témoins de ses services et de ses peines, approuveront toujours de pareilles délibérations. »

Après sa fuite de Lyon, Imbert-Colomès se mit au service de la Cour royale. Représentant du roi en Lyonnais, conjointement avec le général de Précy, il fut chargé d'une mission importante pendant le siège de Lyon et ne put, heureusement pour lui, rentrer dans la ville. Traqué de tous les côtés, il rejoignit son ami J.-B. Poidebard à Loriol d'où ils émigrèrent en Piémont, et, de là, en Russie, après les plus émouvantes péripéties, racontées dans un intéressant journal conservé par le comte de Chambost, son arrière-petit-fils.

Après la Terreur, Imbert-Colomès revint à Lyon et fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents. Condamné à être déporté à Sinnamari au 18 fructidor, il put s'échapper et se réfugier en Suisse. Ses attaches avec la royauté le firent exclure du décret qui rappelait tous

les autres députés en France. Il est l'auteur de plusieurs brochures politiques.

Imbert-Colomès mourut à Bathurich, au comté de Sommerset (Angleterre), le 24 novembre 1808.

Il avait une bibliothèque importante, qui est aujourd'hui encore intacte au château de Chambost.

(WILLIAM POIDEBARD, *Armorial des Bibliophiles*.)

C'est la belle maison d'Imbert-Colomès qui fut choisie pour siège de la Commission temporaire de surveillance républicaine en 1793 ; elle était située dans la rue Sainte-Catherine, parallèle à la place des Terreaux.

IMBERT DE BALORRE. V. Balorre.

IMBERT (PIERRE), avocat, né à Montbrison.

M. IMBERT, prisonnier aux Recluses avec Delandine, avait été dénoncé avec la singulière qualification de « quintuple contre-révolutionnaire ». (*Prisons de Lyon*, p. 27.)

M. Imbert, né le 14 avril 1753, avait été conseiller en la sénéchaussée de Roanne et Saint-Etienne, séant à Montbrison. Il devint administrateur de Rhône-et-Loire en 1790, et, plus tard, juge au tribunal du district de Montbrison. Il fut élu le 22 germinal an V, par la Loire, député au Conseil des Cinq-Cents. Il en sortit en l'an VIII.

M. Pierre Imbert, fils de Claude Imbert et d'Elisabeth Fialin, était un naturaliste distingué dont la collection a formé le noyau de celle de M. d'Allard, à Montbrison. Marié à M<sup>lle</sup> Antoinette Salles, il mourut en 1800.

(W. POIDEBARD, *Armorial*.)

C'est lui sans doute qui fut incarcéré à Pierre-Scize pour avoir fait imprimer son discours du 11 décembre 1790, sous le titre de : *Opinion de M. Imbert de Montbrison* (in-8° de 16 pages, 1791). Le Directoire du département de Rhône-et-Loire, dans sa séance du 10 juin 1791, « déclare cette pièce apocryphe et désapprouve les principes développés dans cet écrit ». Le même jour, le corps municipal de Lyon prend une délibération « relative à l'arrestation du sieur Imbert de Montbrison et à son incarcération au château de Pierre-Scize, les pages 11 et 12 de son « Opinion » ayant motivé sa comparution devant le tribunal du district ». Six jours après, le même corps municipal prend une autre délibération sur la mise en liberté de M. Imbert.

On a attribué, par erreur, cet écrit à M. Imbert-Colomès, qui s'était retiré à Bourg depuis février 1790.

M. Imbert fut, à propos de son *Opinion*, l'objet d'une furieuse dénonciation de Chaliier, qui fut imprimée sous le titre de

*Adresse de Joseph CHALIER, officier municipal de la ville de Lyon, à l'Assemblée nationale, le 6 mars 1792. Paris, de l'imprimerie nationale, in-8° de 11 pages.*

« Relative à l'affaire Meynis et à celle de Lacroix. Il y dénonce aussi le Directoire du département, p. 2 et suivantes : »

• D'abord son premier vice-président, Imbert, fit éclater au sein même du Directoire, le plan qu'il avait tracé d'une coalition des départements pour une contre-révolution simultanée dans tout le royaume; il osa même publier cet infâme projet que ne dénonça jamais le Directoire, mais qui attira l'attention de la municipalité dont la vigilance fit incarcérer l'auteur.

• Des hommes pervers, en mesure avec le tribunal, pour protéger les aristocrates, et favoriser les fanatiques, dont Lyon est aujourd'hui le repaire le plus effrayant, firent échapper Imbert à l'échafaud.

• C'est cependant sous cette vice-présidence que fut tramée la conspiration de Guillin, qui devait inonder de sang la ville de Lyon, si la municipalité ne l'eût découverte à propos.

• Depuis cette époque, le Directoire a donné une protection ouverte à ses propres agents, dans l'affaire d'Imbert et d'Olivier, malgré les pièces ostensibles de leur contre-révolution, produites par la municipalité, etc., etc. »

(GONON, *Bibliographie*, n° 880.)

Cette *Opinion* est très peu connue; elle contient de très grandes vérités. Nous n'hésitons pas à la reproduire, malgré sa longueur. Les autorités, en la désapprouvant, ont montré un aplatissement abject devant les révolutionnaires.

OPINION DE M. IMBERT DE MONTBRISON, PRONONCÉE LE 11 DÉCEMBRE 1790.

*Nécessité d'un changement de législature, opinion de M. Imbert de Montbrison, proposée à la session générale du département de Rhône-et-Loire, le 11 décembre 1790.*

Messieurs,

La liberté longtemps opprimée en France par le despotisme des ministres, semblait enfin respirer à la voix d'un monarque bienfaisant, qui, en convoquant les Etats généraux du royaume, avait manifesté de la manière la plus solennelle qu'il ne voulait plus d'intermédiaire entre ses peuples et lui. Sincèrement invoquée par tous les bons Français, la liberté allait s'asseoir auprès du premier trône de l'Univers. Elle espérait répandre désormais ses heureuses influences sur une nation digne d'elle; mais un génie perfide et cruel l'a d'abord forcée d'être la triste spectatrice des longues dissensions des trois Ordres de l'Etat ou plutôt du conflit de toutes les passions humaines.

La liberté a vu tomber successivement, sous les coups d'une multitude effrénée, le clergé, la noblesse, la magistrature, la royauté même.

Elle a vu son implacable ennemie, la licence, lever sa tête insolente au milieu de la diète nationale, porter ensuite ses pas dévastateurs dans toutes les provinces de l'empire; et confondant aux yeux d'un peuple enivré, les usages avec les abus, les droits avec les servitudes, la religion avec la superstition, détruire presque en un instant l'ouvrage de quatorze siècles.

La liberté voit aujourd'hui son asile profané, ses vrais adorateurs calomniés, persécutés, en proie à la terreur, le monarque qui lui avait tendu les mains, prisonnier de ceux mêmes dont il voulait briser les fers.

Elle va fuir loin de nous pour jamais, Messieurs, si nous n'opposons pas enfin une résistance victorieuse à l'aristocratie la plus tyrannique dont on puisse concevoir l'idée, et dont aucun exemple n'a souillé jusqu'à présent les fastes de l'histoire.

L'expérience de tous les peuples et de tous les siècles nous apprend que la base d'un bon gouvernement est la division des pouvoirs.

Si nous ne sommes pas frappés de l'aveuglement le plus funeste, nous avouons que l'Assemblée qui s'est créée nationale, les a tous réunis, ou par le résultat d'un plan profondément combiné, ou plutôt par une suite inévitable d'un concours d'événements imprévus.

Il est inutile à mon objet, Messieurs, de porter un œil curieux sur les causes; ne voyons que les effets et tâchons d'y apporter remède.

L'Assemblée nationale exerce réellement tous les pouvoirs; elle fait des lois, les fait exécuter, rend tous les jours des jugements en conséquence.

La sanction royale, au lieu d'être une prérogative constitutionnelle, n'est qu'une vaine formalité qui ne peut être refusée.

Si, du moins, nos représentants jouissaient du calme et de la liberté nécessaires pour établir une Constitution; mais, Messieurs, tous nos fédérés, tous nos députés extraordinaires sont revenus indignés du désordre qui règne dans cette Assemblée, qui devrait être, par son objet, la plus auguste de l'Univers.

Convenons de la tyrannie qu'exercent sur elle des tribunes soldées par différents partis, tous également ennemis du trésor national. Voulons-nous des preuves de l'asservissement de l'Assemblée? Ouvrons ses décrets: un amas indigeste de lois incohérentes, contradictoires, absurdes, peut-il être regardé comme l'ouvrage d'hommes libres? N'a-t-il pas fallu une impulsion irrésistible pour porter l'Assemblée à détruire ses propres éléments, en abolissant la royauté qui l'avait convoquée, les trois Ordres dont elle était composée, les bailliages qui lui avaient confié leurs intérêts? Ce n'est donc, Messieurs, qu'à la domination des tribunes que nous devons attribuer de pareils actes, qui blessent à la fois toutes les convenances, calomnient la Nation française aux yeux de l'Europe, aux yeux de l'Univers entier.

L'Assemblée nationale était à peine formée, qu'elle est devenue une arène, où il s'est engagé une vraie lutte, un combat à mort entre les agitateurs créanciers de l'Etat, et les propriétaires de patrimoine successifs, entre la capitale et les provinces. Ne nous le dissimulons pas, les forces ne sont pas égales, nous n'avons point de tribunes à nos gages, nous serons vaincus.

Voyez, Messieurs, avec quelle légèreté la dette publique, en partie, très grande partie, abusive, illégale, usuraire, a été mise sous la sauvegarde de l'honneur français, je veux dire à sa charge, sans que le montant en fût connu, sans que l'on sût si on pourrait la payer; et cela, Messieurs, « réfléchissez-y », parce que l'Assemblée siège au milieu des créanciers de l'Etat.

Par quelle négligence ou par quelles vices coupables n'a-t-on pas fait encore connaître aux provinces le montant de cette dette qu'elles doivent acquitter? Cette réticence alarme sur son énormité, et laisse la facilité d'accroître les déprédations.

Avec quel mépris indécent, ayant demandé le vœu des principales villes sur la question des assignats, M. de Mirabeau ne l'a-t-il pas fait rejeter?

Ce vœu de plusieurs villes, le vœu de cette importante cité, a-t-il été mis pour quelque chose dans la balance? Déjà nous sommes inondés de papier dit monnaie; toutes les classes en ressentent déjà les effets funestes. Malgré l'intérêt bien connu des principales villes, les Parisiens, du haut des galeries ont fait associer le sage, le peu fortuné propriétaire des provinces, au danger de la banqueroute du fisc; danger qui ne devait être connu que par ceux qui avaient bien voulu s'y exposer, et qui, d'avance, Messieurs, en avaient trouvé la compensation dans les profits énormes que leur offraient les emprunts du Gouvernement.

Si ce funeste papier, qui perd tant à sa naissance même, a le sort de celui de Law, avec lequel on a trouvé tant de rapport avec M. Necker, dont je fus l'apologiste en 1788, « le vœu public m'avait menti »; si, dis-je, les assignats du Genevois ont le sort des billets de banque de l'Irlandais, les créanciers de l'Etat, les Parisiens auront tiré à eux presque tout le numéraire, les provinces seront ruinées.

Sans les tribunes fatales, aurions-nous vu le décret... qui charge le trésor public, c'est-à-dire les provinces de 500.000 livres pour la démolition de la Bastille, dont on vient de fixer, avec le plus étonnant appareil, la puérile miniature dans tous les nouveaux points de division du nouveau Gouvernement français.

Les honnêtes habitants des provinces ne comprendront jamais qu'à Paris la vente des matériaux d'un édifice n'en paie pas la démolition; qu'on ne tire que 42.000 livres de ceux de la Bastille, où il y avait pour 200.000 livres de fer.

Un discours oratoire, applaudi par les tribunes, a mis à la charge des provinces cette énorme déprédation, capable d'abandonner toutes les administrations passées.

Soyons vrais, Messieurs; une partie des changements faits par l'Assemblée ne porte-t-elle pas l'empreinte de la précipitation, du défaut de discussion, de la certitude qu'aucun pouvoir ne contrôlera ses opérations? Avec quelle légèreté, au moins dans le moment de la pénurie des finances, a-t-on présenté aux troupes une augmentation de paye qu'elles ne demandaient pas, et décrété un changement de pavillon fort inutile, qui coûtera, dit-on, cinq millions.

Avec quelle précipitation, sur le plan de deux ou trois avocats, ne décrète-t-on pas tous les jours l'ordre judiciaire, qui, bientôt (si rien de plus) aura besoin de nouvelles réformes?

Avec quelle disproportion a-t-on fixé, depuis MM. les avocats de l'Assemblée, les honoraires de tel juge de district à 1.800 livres, tandis que ceux d'un procureur-syndic, quatre fois plus occupé, ne le sont qu'à 1.600 livres ?

Par quelle injustice, Messieurs, a-t-on statué, sans examen, qu'on n'accorderait aucune indemnité à ceux qui jouissaient de la dime sur leurs propres fonds ?

Eh, qu'avez-vous pensé, Messieurs, dans son temps, de cette farce ridicule de la députation de tous les peuples de l'Univer, de celle des Suisses de Porto, de vingt autres tours de gibecière que Camus aurait mieux masqués ?

Pensez dans votre sagesse, Messieurs, ces traits dictés par la partialité, et que je prends au hasard ; vous y trouvez la précipitation, l'inconséquence, qui, chaque jour, attaquent les droits des provinces ou des particuliers. Les plus zélés partisans de l'Assemblée conviennent au moins qu'elle aurait pu régénérer la monarchie, sans ces convulsions qui ont brisé le corps politique, et porté dans le cœur de tous les Français un abattement qui les rend un objet de pitié pour leurs ennemis même.

Mais, que l'Assemblée ait fait ou non beaucoup plus de bien que de mal, il suffit qu'elle puisse faire le mal sans éprouver d'obstacles ; il suffit qu'elle puisse être entraînée dans ses décisions par la ville où elle siège, pour que les départements, ci-devant provinces, prennent enfin le sage parti d'opposer une digue à ce débordement de décrets prêts à nous submerger.

La contribution foncière, l'impôt sur les loyers, l'impôt pour le remplacement de la gabelle, et autres droits supprimés, sont décrétés. Tout ce qui doit grever le propriétaire est sur le champ admis ; et il n'a pas été, il ne sera pas décrété que les rentiers, les créanciers de l'Etat essuieront sur leurs revenus une réduction égale à la quotité de l'impôt sur les propriétés. Une pareille motion révolterait les Parisiens, soulèverait les tribunes, et ferait menacer la tête de son auteur. Ainsi, le propriétaire des provinces, le cultivateur, le véritable soutien de l'Etat, payera directement ou indirectement la moitié du revenu qu'il arrache à la terre, et le capitaliste, cet être parasite, fléau des mœurs, grossi par l'agiotage et les prêts usuraires qu'il a faits au Gouvernement ne payera pas par les impôts indirects la dixième partie de ses rentes.

Mes chers collègues, pénétrez-vous de ce que vous pouvez : élevez-vous au niveau des obligations que vous impose le plus vrai bonheur de vos commetants. De quel poids, calculez-le, je vous supplie, de quel poids sera la réclamation du département de Rhône-et-Loire, si vous communiquez votre plan à tous les départements du royaume ? Il n'y a qu'une réunion générale qui puisse soustraire les provinces au joug de la capitale.

Au lieu d'une contre-révolution que les excès d'autorité et le mal-être général amèneront peut-être, et qui entraînerait avec elle de nouveaux maux et incalculables, la régénération de la monarchie au contraire se terminera par les voies les plus modérées, et deviendra enfin ce qu'elle doit être, le résultat de la volonté générale.

Demandons, Messieurs, qu'à un terme fixe et très rapproché, la législature actuelle cède la place à une nouvelle législature, dont les membres seront rassem-

blés avec des principes moins opposés entre eux. Les provinces instruites par l'expérience, choisiront leurs députés avec plus de discernement. Qu'une adresse circulaire les invite, si vous le pensez convenable, à ne pas nommer des hommes trop puissants, soit par leurs places, soit par leurs richesses, surtout point d'intrigants ruinés ; dans l'ordre des avocats, choisir ces hommes honnêtes, que Cicéron appelait hommes de bien, qui ont l'art de bien dire ; beaucoup de propriétaires, résidant en province, bons époux, bons pères de famille, bons amis, conséquemment bons citoyens, attachés par tous les liens au maintien de leur réputation, de l'ordre et de la prospérité publique.

Que la nouvelle Assemblée se tienne à Orléans, à Tours, ou dans quelque autre ville centrale, et non au milieu de cette capitale souillée par tant de crimes, et qui a des intérêts diamétralement opposés à ceux des provinces, de cette capitale qui enchaîne par la terreur l'opinion des représentants de la nation.

Que la liberté et la sagesse de la nouvelle législature président à ses délibérations ; qu'elles ne puissent être troublées par ces galeries d'agioteurs, de journalistes, d'hommes turbulents, qui gagnent aux malheurs publics, et sont gagés par des intrigants pour faire réussir leurs projets. Que la division des pouvoirs soit établie ; qu'on rende au roi le pouvoir exécutif ; et qu'on constitue enfin une nation libre, une Assemblée libre, un roi libre. Que la législature actuelle rende, en se séparant, un compte authentique de l'état des finances et de ses dépenses ; qu'on défende aux nouveaux députés d'employer à faire des journaux le temps que leur paye la nation ; que dans ce moment de détresse, ils se contentent de douze livres par jour ; qu'ils ne soient point payés lorsqu'ils seront absents pour autre cause que de maladie ; que la nouvelle Assemblée soit chargée de poursuivre les informations sur les attentats du 6 octobre, dont l'impunité déshonore la Nation française, si distinguée par sa fidélité et son amour pour ses rois.

Signé : IMBERT, vice-président.

(Fonds Coste, n° 16395.)

ITÉ (JEAN-BAPTISTE), aide de justice, ancien militaire, né à Lyon, y demeurant, âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 29 octobre 1793.

M. Ité fut condamné à mort pour avoir aidé à guillotiner Chalier, et comme conspirateur. Il avait été capitaine dans l'armée lyonnaise.

Il est qualifié « déserteur, repris de justice, provocateur au pillage ».

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

IVERNAL.

V. Hivernet.

J

JACOB (CHARLES-JOSEPH), fabricant de étoffes, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Charles-Joseph Jacob fut recteur de l'Hôtel-Dieu de 1781 à 1783.

(D<sup>r</sup> J. Drivon, *Miscellanées*, 1909.)

JACOB (FRANÇOIS), hussard, né à Vesoul (Haute-Saône), déserteur ayant combattu avec les Lyonnais, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 4 novembre 1793, et fusillé seulement le 11 novembre.

« Déserteur, combattant avec les rebelles contre l'armée républicaine. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

M. Jacob servait, comme hussard, dans

l'armée républicaine, sous les murs de Lyon. Mais il servait à contre-cœur, et convaincu de la justice de la cause lyonnaise, il déserta le camp révolutionnaire pour se mêler dans les rangs des Lyonnais. Après le siège, il fut pris et condamné à mort par la Commission militaire de Lyon. Son exécution eut lieu sept jours après sa condamnation. Ce jugement n'existe pas, il concernait aussi un autre hussard, Joannin (*V. ce nom*), qui se trouvait dans le même cas.

M. Jacob avait été hussard au 1<sup>er</sup> régiment, dit de Berchigny.

JACOB (JUSTINIEN-BENOIT), prêtre de l'ordre de Malte, né à Lyon, y demeurant, place du Change, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, arrêté en émigrant. » (*Tableaux.*)

Les auteurs ecclésiastiques du diocèse de Lyon ne se sont pas occupés de M. JACOB parce qu'il avait porté les armes pendant le siège. Nous avons eu recours, pour cette notice, à l'excellent ouvrage de M<sup>lle</sup> A.-M. de Francheu, *La Persécution religieuse dans l'Isère* (3 vol. 1905).

« M. Jacob, né à Lyon en 1744, appartenait à l'église de Lyon par la grâce du baptême et à celle de Grenoble par la profession religieuse. Reçu en 1761 parmi les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Antoine (Isère), il leur resta fidèle sous la croix des chevaliers de Malte et sous le tau des Antonins, après la dispersion de cet ordre. » Pendant le siège de Lyon, où il était revenu, il prit les armes sous les ordres de Précý pour défendre sa ville natale. A la fin du siège, il dut fuir et, en cherchant à émigrer, il fut arrêté à Chambéry avec M. Jean Ballet (*V. ce nom*), ainsi qu'en fait foi l'ordre suivant de la gendarmerie nationale du Mont-Blanc (aujourd'hui département de la Savoie).

« D'après l'arrêté de la Commission temporaire de surveillance républicaine établie à Ville-Affranchie, sous la date du 22 nivôse, les nommés Ballet, âgé de trente-six ans, ci-devant homme de loi, et Justinien-Benoit Jacob, ci-devant profès de l'ordre de Malte, détenus dans la maison d'arrêt de Sainte-Claire de cette commune (Chambéry), seront traduits de brigade en brigade jusqu'à la maison d'arrêt de Commune-Affranchie, sous bonne et sûre garde; en conséquence, ils seront traduits demain, 27 nivôse, aux Echelles, par trois gendarmes, auxquels l'étape sera fournie, vu qu'il y a plus de quatre lieues de poste. Chambéry, 26 nivôse, au deuxième. » (*Archives du Rhône, Dossier alphabétique.*)

JACON ou JAÇON (FRANÇOIS), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant en second de bataillon et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

JACQUETTE. *V. Jaquette.*

JACQUÉMOND (MICHEL), chasseur de la section de Washington, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 7 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

JACQUET (ANDRÉ), commis épicier, né à Boën (Loire), demeurant à Lyon, place de la Fromagerie, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

JACQUET (JEAN-BAPTISTE), charpentier et maçon, demeurant à Lyon, place Confort, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« A travaillé aux redoutes. » (*Tableaux.*)

JACQUET (LOUIS), prêtre, cité par M. J. Bonnel comme mort en 1794, avec Bouvard, architecte.

M. Louis JACQUET, abbé, chevalier de l'église Saint-Jean, avocat, membre de l'Académie de Lyon, auteur de mémoires restés manuscrits et de quelques ouvrages imprimés, parmi lesquels on distingue un *Parallèle des tragiques grecs et français* (1760, in-12). Né le 26 mars 1732, mort en 1794.

(QUÉHARD, *France littéraire*; CHANDON ET DELANDINE, *Dictionnaire*; BRÉHOT ET PÉRICAUD, *Biographie lyonnaise.*)

JACQUET (PIERRE-J.-B.), prêtre déporté à l'âge de 48 ans.

M. JACQUET, né à Saint-Just-en-Bas (Loire), y demeurant, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 2 décembre 1800. Il réussit à s'évader le 23 décembre 1801.

(*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 258.*)

JACQUIER (CLAUDE), 43 ans, cultivateur à Artan, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

JAIL, JALLY ou SAIL (FRANÇOIS), commissaire à terrier, né à Roanne, demeurant à Lyon, rue Traversière, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Commissaire de section, a été nommé juré d'accusation et est allé dans les ateliers pour prendre note des ballots de coton. »

(Tableaux.)

JAIL (PHILIBERT).

V. Sail.

JAMES (DENIS), ouvrier en soie, né à Mor-nay (Ain), demeurant à Lyon, rue du Plat-d'Argent, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

JAMIER (BLAISE-GABRIEL), ancien consti-tuant, né à Montbrison (Loire), y de-meurant, maire de cette ville, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

M. JAMIER, né à Montbrison, d'une famille bourgeoise, avait été secrétaire-greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Roanne. Il fut élu député du Tiers-Etat de Forez aux Etats généraux de 1789. C'était un homme de bien et très religieux ; estimé de ses compatriotes, ils lui firent accepter la mairie de Montbrison, lourde charge dans un temps si troublé. Son dévouement et sa réputation de bon catholique portèrent ombrage aux Jacobins qui le firent arrêter et condamner à mort. C'était le 6 décembre 1793. A cette date, Deandine n'était pas encore arrêté. En apprenant la mort de ce vieil ami, qui fut longtemps le confident de ses secrets ennuis, et qui partagea ses tra-vaux, il s'écrie : « Pauvre Jamier, ce peuple, qui, malgré ta modestie, te confia le soin de ses intérêts dans la première Assemblée de la nation, qui vient encore de t'appeler à la tête de la municipalité de Montbrison, ce peuple t'a laissé périr ! Ainsi des bienfaits, sa faveur, furent souvent dans tous les âges des arrêts de mort. »

(DELANDINE, *Prisons*, p. 15, 16 : l'abbé GUILLOU a compris M. Jamier dans ses Martyrs.)

Le jugement de la Commission de justice populaire de Feurs, du 16 frimaire, condamne, en même temps que M. Jamier, six autres officiers municipaux de Montbrison : Ardaillon, Faure, Goutorbe, Latannerie, Siaume et Turquet (V. ces noms).

L'acte d'accusation, qui suit, montre bien avec quelle énergie Montbrison était décidé à se défendre.

« Il est constant que depuis le premier juin jusqu'au quatre septembre dernier (vieux style), la commune de Montbrison a été en révolte contre la souveraineté du peuple et l'unité et l'indivisibilité de la République ; que, dès le premier juin, le Conseil général de cette commune a félicité les sections de Lyon de l'avantage qu'elles avaient remporté sur les patriotes dans la journée du 29 mai ; que les jours suivants il a pris des arrêtés qui prouvent sa coalition avec les Lyonnais ; qu'il a convoqué les sections pour nommer des députés à la

Commission dite populaire de Lyon et a reçu les procès-verbaux de nomination de ces députés ; qu'il a souffert que le lieu des séances de la Société populaire fut violé, que la *Déclaration des Droits de l'homme* et le tableau des membres de cette Société fussent brûlés au pied de l'arbre de la Liberté ! Qu'une procédure a même été intentée à la requête d'un officier municipal faisant les fonctions de substitut du procureur de la commune contre un patriote qui demandait raison de cet attentat ; qu'il a, à deux reprises, appelé et retenu sur son territoire, malgré les ordres de l'Administration du district, une force armée de Saint-Etienne et de Lyon qui a alarmé les communes voisines et provoqué une guerre civile qui a éclaté le 3 août et attiré sur Montbrison les gardes nationales de Boën, Moing, Saint-Germain-Laval et autres ; que cette force armée appelée, retenue et casernée dans Montbrison par ordre du Conseil général a persécuté, emprisonné ou mis en fuite les patriotes, non seulement de Montbrison mais encore de Moing et de Boën, a pillé et dévasté leurs propriétés, enlevé à Saint-Anthème le général Nicolas et des volontaires et des hussards de la République, a exercé à Feurs et dans les environs, notamment à Salvizinet, des cruautés, commis des assassinats ; que, non seulement le Conseil général a fourni des secours à cette troupe commandée par des généraux rebelles et recevant des ordres de la prétendue Commission populaire de Lyon, mais a cherché à l'augmenter en invitant les communes voisines à lui envoyer chacune deux hommes armés et en ouvrant un enrôlement qui eût quelque succès ; que le Conseil général a fait des dispositions hostiles, des provisions de munitions et mis Montbrison en état de guerre en faisant réparer les murs, en faisant des fossés devant les portes, en exigeant des habitants une contribution pour subvenir aux dépenses ; que le Conseil général a entretenu avec les communes du district de Montbrison et avec différentes communes du département du Puy-de-Dôme, une correspondance tendant à les attirer dans son parti, ou à les tromper sur l'état de rébellion dans lequel il était ; que dans sa correspondance avec la commune de Saint-Anthème, le Conseil général l'a constamment rassurée même à la veille de l'enlèvement, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre, du général Nicolas et des troupes de la République sur les intentions et sur les démarches de la force rebelle ; qu'il a laissé s'établir, dans cette force, un Comité militaire avec lequel il correspondait et auquel il a laissé prendre un pouvoir tyrannique ; que plusieurs des membres du Conseil général n'ont pas signé tous les arrêtés et toutes les lettres, mais qu'il n'est aucun des accusés qui n'ait signé quelques-uns des arrêtés liberticides et des lettres aux communes, qui ait mis de l'opposition aux mesures contre-révolutionnaires, protesté publiquement contre, ou donné sa rétractation aux termes du décret du 26 juin ; qu'enfin, le Conseil général de la commune, cassé par l'administration du district de Montbrison a continué ses fonctions malgré l'arrêté qu'il dénonça au Département de Rhône-et-Loire. » (L. X.)

JANET ou JANOT (ANTOINE), domestique, né à Allevard (Isère), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

JANIN (JACQUES-PHILIPPE), lieutenant des chasseurs de la section de l'Union, né à Saint-Domingue, mort de ses blessures pendant le siège le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

JANIN (le Père JOSEPH), prêtre augustin, né à Lyon, y demeurant, place de la Charité, âgé de 78 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Prêtre fanatique prêchant la contre-révolution. » (Tableaux.)

M. JANIN, né à Lyon en 1716, était religieux du monastère des Grands-Augustins de Lyon et provincial de son ordre. Le Père Janin avait été bibliothécaire de son monastère. Il ne sortit point de France. Mais il avait prêté le serment de *Liberté-égalité* et fut établi gardiateur de la bibliothèque de son couvent avec un traitement de 250 livres. (Semaine religieuse, année 1895, p. 518.)

La Commission révolutionnaire devant laquelle on le fit comparaître pour être resté dans Lyon pendant le siège et pour avoir rempli les fonctions de son ministère envers les catholiques, ne tint aucun compte des 78 ans de ce vénérable religieux et l'envoya à la mort le 14 mars 1794, et non le 3 janvier comme le dit M. Péricaud, qui l'a confondu avec le suivant.

Malgré le serment que le Père Janin prêta et quoiqu'il ne soit pas parlé de son repentir, la note de fanatisme portée dans son jugement indique assez qu'il monta sur l'échafaud pour confesser sa foi.

(GUILLON, *Martyrs*; PÉRICAUD, *Tablettes chronologiques; Martyrologe de la Révolution, Communication de M. A. VACHEZ.*)

Le savant P. Janin avait fait le catalogue de la bibliothèque des Grands-Augustins dont une partie se trouve à la Bibliothèque de Lyon.

JANIN (JOSEPH), maître de pension, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, ci-devant prêtre, ayant pris les armes. » (Tableaux.)

Destéfanis fait de M. JANIN un cafetier. D'autres le disent prêtre ou clerc. M. l'abbé Vachet le cite dans ses *Paroisses*, p. 542, comme ayant pris les armes pendant le siège. On l'a confondu avec le précédent pour la date d'exécution. C'est le vénérable religieux augustin qui fut guillotiné le 14 mars, tandis que le jeune Janin avait été fusillé dès le 3 janvier. Nous trouvons un document qui prouve l'iniquité de sa condamnation.

« Nous soussigné certifions que le citoyen Joseph Janin, fils de Joseph Janin, limonadier, demeurant dans le canton de la fédération, section du Rhône, a toujours été un bon

« citoyen, n'a point pris les armes à la journée du 29 mai, ne les a portées en dernier lieu que parce qu'il y a été forcé comme tous les autres et qu'il n'était que simple soldat. »

(Archives du Rhône, L. 4760.)

Nous voyons un autre prêtre, Jannin ou Jeannin (Jean-Baptiste), massacré à Paris dans la maison des Carmes, le 2 septembre 1792. Son origine étant inconnue, il pourrait bien être du diocèse de Lyon.

(Rapport de Mgr de TEIL à la Commission des Martyrs, 1906.)

JANOT.

V. Janet.

JANVIER (ANTOINE), prêtre, né à Noirétable, curé de Saint-Rémy, près Thiers, condamné à mort comme « réfractaire » le 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Même jugement que J.-B. Gonon (V. ce nom).

JAQUETTE (JEANNE), épouse de PARIAT (JEAN-PIERRE), acquittée le 9 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Sur le jugement son nom est écrit : JACOUETTE (V. *Pariat*).

JARNIEUX (ALEXIS), ouvrier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fusilier, secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

JASSERAND.

V. Jusserand.

JAUSSAINT ou JOUSSAINT (ANDRÉ), gendarme, né au Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), demeurant à Lyon, rue Commarlot, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« A dit que dans peu on crierait : Vive le Roi ! » (Tableaux.)

JAUSSAINT est le véritable nom de cette victime suivant une communication de M. le docteur Francus. Mais comme le nom est écrit Joussaint sur les documents, nous signalons les deux orthographes.

JAVEL (ANTOINE-LOUIS), médecin et chirurgien, à Lyon.

M. le docteur Drivon cite ce médecin comme victime de la Révolution.

« Antoine-Louis JAVEL, gradué, docteur en médecine, membre du Collège de chirurgie de

Lyon 1769. Il exerça d'abord à Lyon (1770), puis devint chirurgien-major de l'hôpital militaire de Philippeville et revint à Lyon vers 1784. Il devait être royaliste ardent, car il émigra et fit partie de l'expédition de Quiberon. Fait prisonnier avec son fils Alexis, âgé de 18 ans, il fut fusillé. Son fils eut, vu son âge, un sursis ; mais le décret de la Convention, ne pouvant être éludé, après un nouveau jugement, il fut ainsi exécuté. »

(Miscellanées, 1908.)

JAVEL ou JAVET (HUBERT), musicien, ancien officier, né à Tonnerre (Yonne), âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« A pris les armes le 29 mai contre la municipalité et a été blessé pendant le siège. » (Tableaux.)

JAVELLOT (GABRIEL), voiturier, de Bénonces (Ain), âgé de 26 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 17 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

JAVOGUES (FLEURY), de Bellegarde, acquitté le 22 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M. Jean-Fleury JAVOGUES fut interrogé le 2 nivôse et le jugement du même jour le renvoya par devant la police correctionnelle de Commune-Fonfort (Saint-Galmier), ses juges naturels.

Le *Bulletin du département de Rhône-et-Loire* (n° 21-28 août 1793) nous apprend que M. Fleury Javogues était le propre frère du terrible représentant du peuple, Claude Javogues, et s'exprime ainsi :

« Un détachement de l'armée ennemie est commandé par Javogues, représentant du peuple ; c'est le même, qui, avant qu'on décrétât l'abolition des héritages, se fit faire par son père une donation qu'il croit en règle. Cet ennemi est terrible ; mais heureusement que nous avons à lui opposer son propre frère, bon républicain, et aux vertus duquel on se plaît, à Lyon, à rendre hommage. »

Nous ne comprenons pas pourquoi M. P. Tézépas du Montcel (dans la *Revue Forézienne*, décembre 1905, p. 468.) conteste l'assertion du *Bulletin* et va jusqu'à croire que les auteurs du *Bulletin* ont dénaturé les faits « pour les besoins de leur cause ». Il est certain que Javogues arracha de son père la donation qu'il se fit faire et que son frère avait de meilleurs principes que lui. M. Tézépas fait une supposition bien gratuite en disant que le *Bulletin* a voulu parler d'un cousin dont nous ne trouvons aucune trace d'existence.

Fleury Javogues, loué par le *Bulletin*, se trouvait tout désigné à la rage du terrible proconsul, qui se vante lui-même d'avoir fait arrêter trois de ses parents.

Jean-Fleury Javogues, né le 16 janvier 1763, était fils de Rambert et de Jeanne-Marie Coignet.

Quant à Claude Javogues, il n'entre pas dans notre plan d'en faire ici la biographie, sa place est parmi les bourreaux de la Révolution. Ses exactions et ses cruautés l'ont fait surnommer à juste raison : *le voleur de Montbrison, le Néron du Forez*. Il a d'ailleurs prononcé d'horribles harangues et les plus odieuses paroles qu'on puisse préférer, comme celles-ci : « *Dénoncer son père est une vertu pour un républicain.* »

JAYET (JEAN-PIERRE), prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Basseville, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. JAYET, né à Lyon, vers 1725, était curé d'une paroisse de ce diocèse. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il vint se réfugier à Lyon, et y resta n'étant pas, aux termes mêmes de la loi, sujet à la déportation, à cause de son âge avancé. Sa confiance fut trahie par les événements, et le curé Jayet fut compris dans les horribles boucheries ordonnées par les proconsuls de Lyon.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 501 : M. l'abbé VACHET (*Paroisses*, p. 541) dit qu'il avait « 58 ou 68 ans », nous avons toujours vu 68 ans sur les documents.)

JENESTET.

V. *Saint-Didier*.

JEUDY (FRANÇOIS), ancien frère carme, né à Riom (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, montée Saint-Barthélemy, distillateur, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 400 livres pour le siège. » (Tableaux.)

JIGOT.

V. *Figot*.

JOANNIN (DANIEL), hussard, déserteur, né à Biltzheim (Haut-Rhin), âge inconnu, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 4 novembre 1793 et fusillé seulement le 11 novembre.

« Déserteur, combattant avec les rebelles contre l'armée républicaine. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 39.)

M. JOANNIN fut exécuté pour les mêmes raisons et en même temps que M. Jacob (François). (V. ce nom.)

JOANNON (PIERRE), commis de magasin, né à Givors (Rhône), demeurant à Lyon,

petite rue Mercière, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 19 mars 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant le siège et s'est enrôlé dans les chasseurs de la Montagne. » (Tableaux.)

**JOGAND (HUGUES)**, marchand d'avoine, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Capitaine et contre-révolutionnaire persécutant les patriotes. » (Tableaux.)

**JOHANNOT (PIERRE)**, journaliste, fabricant de papiers, né à Annonay (Ardèche), y demeurant, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

M. JOHANNOT, journaliste à Annonay, fut condamné à mort par un jugement qui lui est particulier et qui est ainsi conçu :

« Considérant que, s'il est important de purger le sol de la République française des hommes qui, pour l'anéantir et lui donner des fers, osent l'attaquer à main armée, il ne l'est pas moins que le glaive de la justice nationale atteigne ces écrivains qui, témérairement, audacieux par leurs écrits, propagent dans la République des principes contre-révolutionnaires, calomnient les choses et les personnes qui sont les plus solides appuis de la République française. — Vu une brochure intitulée : « Les Crimes de la Montagne, ou Précis des faits racontés à l'Assemblée des sections par le citoyen Johannot, arrivant de Paris. »

En conséquence de l'interrogatoire subi par ledit Johannot, la Commission révolutionnaire, convaincue qu'il est l'auteur de cet ouvrage contre-révolutionnaire, et qu'il l'a distribué avec profusion, le condamne à mort... » (Archives du Rhône, Jugements de la Commission révolutionnaire, L. 1666 : D. n° 524.)

La famille Johannot était ancienne à Annonay, nous avons demandé des renseignements à l'obligeant et aimable docteur Francus, auquel l'Ardèche doit de très nombreuses et intéressantes publications, et qui a bien voulu nous communiquer les notes suivantes :

« Les Johannot sont, comme les de Montgolfier, des papetiers d'Ambert qui vinrent, au XII<sup>e</sup> siècle, s'établir à Annonay. Deux d'entre eux, bien que protestants, ont été victimes de la Révolution. (Ils étaient sans doute de la même famille, mais nous ignorons le degré de parenté.)

« Le premier est Pierre Johannot, notre victime, sur lequel l'historien d'Annonay, M. l'abbé Filliol, donne les détails suivants :

« Le plus coupable aux yeux des conventionnels, était le citoyen Pierre Johannot, qui avait consenti à laisser paraître sous son nom un ouvrage assez médiocre contre les terroristes, intitulé : *Les crimes de la Montagne*, avec cette épigraphe : « Voilà donc les

soutiens de ma patrie ! » Le Comité de surveillance d'Annonay reçut de la Commission judiciaire (lisez temporaire) établie par Couthon à Commune-Affranchie, l'ordre de le faire arrêter. On aurait pu l'en avertir secrètement et lui fournir les moyens de s'évader ; plusieurs membres du Comité en eurent même la pensée, dit-on, mais aucun d'eux n'osa s'y déterminer, dans la crainte de se compromettre. Personne, non plus, ne voulait se charger de l'odieuse commission de s'emparer de lui ; il fallut tirer au sort et le sort tomba malheureusement sur celui qui y répugnait le moins. Pierre Johannot fut donc appréhendé au corps, enchaîné et conduit sans délai dans les prisons de Lyon. On ne l'y laissa pas languir longtemps, car il y avait à peine huit jours qu'il était sous les verrous, lorsqu'il fut guillotiné. Il avait été jusque-là un des plus ardents patriotes d'Annonay. Tous ses biens furent saisis et vendus. Sa veuve mourut de chagrin peu de temps après.

(FILHOL, *Histoire d'Annonay*, t. III, p. 171.)

« Son frère, François Johannot, faillit avoir le même sort. Arrêté au Pont-de-Beauvoisin, sous prétexte que son passeport n'était pas parfaitement en règle, il fut amené dans les prisons d'Annonay, où il séjourna trois mois sans pouvoir obtenir sa délivrance. On a de lui une lettre imprimée (17 pages in-4°), datée d'Annonay 29 ventôse an II (19 mars 1794), adressée à ses concitoyens d'Annonay, dans laquelle il énumère tous les sacrifices qu'il a faits pour la Révolution, prouvant qu'il a toujours été un ardent patriote, réfutant le bruit qu'il ait fourni 16.000 livres aux insurgés de Lyon, et repoussant l'accusation d'avoir voulu émigrer, etc. M. François Johannot ne fut délivré qu'après le 9 thermidor.

« Le deuxième Johannot, victime de la Révolution (mais d'une manière toute différente), fut Jean-Baptiste Johannot, dont la fille, Sophie, fut la mère du savant Littré. Ce dernier a raconté dans la *Nouvelle Revue* (1<sup>er</sup> février 1880) qu'en 1814, au moment de la rentrée des Bourbons et sous l'impression de terreur laissée par les régimes précédents, son père détruisit les procès-verbaux et papiers recueillis par sa mère, lesquels constataient que son grand-père Johannot avait été assassiné à Annonay par la réaction. Littré regrettait la perte de ces documents « qui étaient une pièce authentique dans le procès de la réaction après la chute de Robespierre ! »

Sur quoi, une récente publication du docteur Francus (*Les Mémoires d'un songeur*, p. 221), contient une rectification dans le passage suivant :

« Cette version présente quelques inexactitudes qu'il importe de relever. Jean-Baptiste Johannot, le grand-père de Littré, n'a pas été assassiné à Annonay, mais à Saint-Etienne où il avait été maire à l'époque de la Terreur, et où on lui reprochait d'avoir rempli sa mission en vrai terroriste. Il était fort lié avec le farouche Javoques. J.-B. Johannot s'était trouvé mêlé aux événements de la Révolution dans la Loire, parce qu'il diri-

geait, avant 1789, une papeterie à Rochetaillée. Trop compromis après la chute de Robespierre, il se réfugia à Tournon, où la violence de ses propos le fit emprisonner. Délivré peu après, il vint se cacher dans son domaine de Ponthus, près d'Annonay, où des commissaires de Saint-Etienne vinrent l'arrêter. On le conduisit à Saint-Etienne, mais reconnu par la population, tandis qu'on le transférait d'une prison à une autre, il fut arraché des mains de ses gardes et mis en pièces dans la nuit du 6 au 7 mai 1795. »

(Communication de M. le docteur FRANCUS.)

**JOLIVET (JEAN-BAPTISTE)**, fabricant de bas de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Dubois, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, a crié dans les rues : Aux armes ! et maltraité les patriotes. »

(Tableaux.)

**JOLY CLERC (FRANÇOIS)**, noble, rentier, né à Lyon, y demeurant rue du Bœuf, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

M. François-Marc-Antoine JOLY CLERC de Belvé, baptisé à Sainte-Croix de Lyon, le 22 octobre 1748, était fils de Jacques, écuyer, seigneur de Labruyère, avocat au Parlement es cour de Lyon, professeur à l'Ecole de droit de cette ville, et de Anne-Marie Guillet de Belvé. Il acheva ses études à Juilly, de 1762 à 1764, et prit du service dans l'armée royale, comme officier d'infanterie. En 1793, on le trouve à Lyon, fréquentant l'hôtel du baron de Chamousset avec de nombreux Julliaciens, ses anciens camarades de collège. Un de ses frères, oratorien, M. l'abbé Joly Clerc, était alors curé constitutionnel de Saint-Nizier. Sous la municipalité jacobine, qui violait continuellement les domiciles particuliers et faisait des arrestations arbitraires, les Julliaciens, surveillés de trop près, transportèrent leur quartier général au presbytère de Saint-Nizier, chez M. l'abbé Joly Clerc, où ils se crurent plus en sûreté. Mais un jour, « le 19 février 1793, des patriotes entourèrent le presbytère, dispersèrent un conciliabule de trente-cinq à quarante personnes, saisissent un tambour et divers papiers qui seront plus tard d'irrécusables bases d'accusation ».

Pendant le siège de Lyon M. Joly Clerc prit une vigoureuse part à la défense de cette ville. Il est simplement qualifié « contre-révolutionnaire » dans les *Tableaux*. Comme commandant de la garde nationale à Saint-Laurent-de-Chamousset, il avait « entraîné au secours de la ville les citoyens de sa commune, et déposé à la Commission centrale un billet de 6.000 livres offert par M<sup>me</sup> de Belvé, sa mère ». C'était plus qu'il n'en fallait pour être condamné à mort par la Commission révolutionnaire, qu'il ne faut pas confondre avec la Commission populaire, présidée par

Dorfeuille, qui avait cessé de fonctionner depuis le 30 novembre.

(E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly, passim*.)

M. Joly Clerc avait deux frères aînés Jumeaux, François-Marie-Thérèse et Nicolas, qui furent tous les deux prêtres, mais qui apostasièrent tous les deux.

La bibliothèque Coste possède deux lettres autographes (n° 4805) « de MM. Joly Clerc, curé de Saint-Nizier, et Joly Clerc, ci-devant « vicaire épiscopal aux administrateurs du district de la campagne, contenant abdication de leurs emplois ; demandant l'autorisation d'habiter, comme cultivateur, une maison rustique qu'ils possèdent à Saint-Laurent-de-Chamousset et faisant don à la nation de leurs ornements d'église. » (Lettre sans date, vers le 3 frimaire an II.) L'autre lettre confirme l'abjuration des mêmes ; elle est suivie de la délibération du district de la campagne (4 frimaire an II) qui leur accorde leur demande.

Comme conséquence, ils contractèrent mariage ; l'un, François-Marie-Thérèse, épousa Françoise Crouzier ; l'autre, Nicolas, qui avait été grand vicaire de M. Lamourette, se maria avec Jeanne-Marie Drivon.

**JOME (LOUIS)**, perruquier, né à Lunel (Hérault), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**JONNAT (HENRI)**, perruquier, né en Suisse, demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire à main armée. »

(Tableaux.)

**JORDAN (CAMILLE)**, soldat de l'armée lyonnaise, orateur, publiciste et ancien député de Lyon au Conseil des Cinq-Cents.

M. Camille JORDAN, né à Lyon le 11 janvier 1771, de Pierre Jordan et de Marie-Elisabeth Périer, appartenait à une famille de commerçants aisés, de mœurs simples et d'une probité antique (il était neveu de Claude Périer, chez qui il se trouva pendant la tenue des Etats du Dauphiné à Vizille en 1788). Il fit ses études à Lyon même, au collège de l'Oratoire, et il les couronna par un cours de philosophie de deux ans au séminaire de Saint-Irénée (ce qui ne veut pas dire, comme l'a cru un de ses biographes, qu'il entra au séminaire ; il était comme élève dans ce pensionnat particulier qu'y tenaient les Sulpiciens de Lyon).

M. Camille Jordan fut un adversaire résolu de la Révolution, dès son début, et brilla

autant par sa haute raison, par son éloquence, que par la fougue de sa jeunesse, dans quelques-unes des circonstances les plus critiques, notamment au 29 mai 1793 et dans l'héroïque expédition des Lyonnais dans le Forez, dont il faisait partie avec son ami, Mottet de Gérando (V. ce nom). Rentré à Lyon avec le convoi forézien, il prit une part active à la défense de cette ville. Après le 9 octobre 1793 il réussit à échapper aux massacres de la Terreur, en passant en Suisse et en Angleterre, d'où il ne put revenir qu'après le 9 thermidor, pour recueillir, à Lyon, le dernier soupir de sa mère.

Elu par le département du Rhône, le 14 avril 1798, député au Conseil des Cinq-Cents, M. Camille Jordan obtint l'abolition des lois édictées contre les prêtres insermentés, et s'éleva fortement contre la suppression des cloches, d'où lui est venu le surnom de « Jordan des cloches ». Proscrit au 18 fructidor, il parvint à s'échapper et se réfugia successivement à Bâle, à Tubingue, puis à Weimar. Entré en France sous le gouvernement consulaire, il se prononça contre le 18 brumaire, et resta dans la vie privée jusqu'au 4 octobre 1816, où il fut élu député de l'Ain, et devint président de la Chambre. Son adhésion au gouvernement des Bourbons le fit nommer conseiller d'Etat. Il obtint sa réélection en 1818 et en 1819 ; mais alors, il devint l'un des chefs de l'opposition constitutionnelle et vota contre les lois d'exception. Après une longue et douloureuse maladie, il mourut à Paris le 19 mai 1821.

M. Camille Jordan a laissé plusieurs écrits : *Lettre à M. Lamourette, se disant évêque de Rhône-et-Loire, 1791* (M. Jordan n'avait alors que 20 ans) ; *La Loi et la Religion vengées, 1792* ; *Histoire de la conversion d'une dame parisienne, 1792*. Un discours improvisé et remarquable, prononcé à Saint-Etienne, au mois d'août 1793, est signalé comme ayant dû être imprimé ; nous ne l'avons découvert nulle part.

M. Camille Jordan avait, en 1793, pris une part active, mais peu connue, aux assemblées sectionnaires et aux missions dont quelques-unes lui furent confiées au dehors pour rallier à la ville les provinces voisines ; il est bien regrettable qu'il n'ait pas pris soin de laisser un récit de ce mémorable épisode révolutionnaire ; nul témoin n'était plus propre à nous en présenter un tableau fidèle autant qu'émouvant.

(Puy. *Erédiction des Lyonnais dans le Forez*, p. 42 ; *SAINTE-BEUVE, Nouveaux Lundis*, t. XII ; *Dictionnaire biographique*.)

JORDAN (HENRI), négociant, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône (section rue Terraille), âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Ancien échevin, ayant payé 1.700 livres pour le siège. »  
(Tableaux.)

M. Antoine-Henri JORDAN, né en 1724, fils de Henri Jordan, négociant à Lyon, et de Jeanne de Gérando, avait été négociant et bourgeois de Lyon, recteur de la Charité de 1757 à 1760,

juge conservateur en 1771, homme du roi en 1775-1776, conseiller de ville en 1776, échevin de ladite ville pour les années 1779 et 1780.

Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie-Madeleine Briasson, fille d'un échevin de Lyon.

Son âge (70 ans) n'ayant pu faire considérer M. A.-H. Jordan comme belligérant, ses accusateurs trouvèrent le motif suivant pour obtenir sa condamnation : *Avoir contribué à la défense de la ville pour une souscription de 1.700 livres.*  
(Tableaux.)

La veuve de l'échevin mourut en 1813, au premier étage de sa maison, à l'angle de la place Tolozan et de la rue Puits-Gaillot. C'était une femme remarquable sous tous les rapports. Elle avait achevé son éducation, à Paris, chez son oncle Briasson, imprimeur distingué. Les portraits de l'échevin Briasson et de ses quatre filles en costumes allégoriques des quatre saisons, peints par Nonnotte, sont encore conservés dans la famille.

Pendant la Révolution, M<sup>me</sup> Jordan avait reçu chez elle Mgr Daviau du Bois-de-Sausay, archevêque de Vienne, qui se cachait sous le nom de Fortuné, alors que les églises étaient fermées et les prêtres mis à mort. Quand l'ordre fut rétabli, Mgr Daviau, nommé à l'archevêché de Bordeaux, écrivit plusieurs fois à M<sup>me</sup> Jordan et, faisant allusion à la bonne hospitalité qu'il avait reçue, il signait toujours : *L'Archevêque de Bordeaux jadis Fortuné.*

Par suite d'un accident survenu dans sa vieillesse, M<sup>me</sup> Jordan marchait difficilement, s'appuyant sur une canne, et sortait seulement pour aller à la messe à Saint-Pierre dans une chaise à porteurs, c'est la dernière que l'on ait vue circuler à Lyon. Elle était propriétaire d'une ferme à la Guillotière, connue sous le nom de la Mouche...

Sur cet emplacement s'élevait une croix de pierre portant sur son piédestal l'inscription suivante : « L'an de grâce 1810, le 5 du mois de septembre, Magdeleine Briasson, veuve de Henri Jordan, a rétabli ce monument consacré à la piété des fidèles par ses prédécesseurs ».

Les descendants de l'échevin ont formé trois branches :

Les Jordan de Surv, représentés par M. Jean-Aimé, marié à M<sup>lle</sup> Human ;

Les Jordan de Puyfols, représentés par M. Henri, marié à M<sup>lle</sup> Neyrand ;

Les Jordan de Chassagny, représentés par M. Antoine-Alfred, marié à M<sup>lle</sup> Chaland.

(W. POIDEBAUD, *Armorial des bibliophiles*, p. 313, 314.)

JOSSERAND (BENOIT), marchand de peaux, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý. »

(Tableaux.)

JOSSERAND (JEAN), corroyeur, demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, membre de la prétendue Commission populaire,

Agé de 60 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 25 novembre 1793.

M. Josserand était membre de « la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire » dont nous avons déjà parlé. (Tableaux.)

Le jugement du 5 frimaire donne les motifs d'accusation relevés par l'accusateur public, comme il suit :

Claude-Joseph Merle, accusateur public, expose qu'il résulte de l'interrogatoire subi aujourd'hui par Jean Josserand, corroyeur, et des aveux par lui donnés, qu'il a été commissaire du Comité des subsistances, qu'en cette qualité il était chargé de distribuer du vin aux sections sur le port du Temple, à la fin du siège.

Il résulte également qu'il a été nommé membre de la Commission populaire le 5 août, et enfin qu'il a contribué aux frais de la guerre des rebelles pour une somme de six cent cinquante livres ; que de toutes les manières il a favorisé et protégé les complots des rebelles, en conséquence a conclu à ce que le tribunal déclarât et reconnût qu'il est constant que Jean Josserand a été membre de la Commission populaire, et ensuite membre du Comité des subsistances des révoltés, et que par là il favorisait la contre-révolution lyonnaise.

(Archives du Rhône, L. 1662.)

**JOSSERAND (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de fer, âgé de 25 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**JOSSINET (GLAUDE-FRANÇOIS)**, colonel des chasseurs à cheval, né à Dijon (Côte-d'Or), venu à Lyon, chez le citoyen Pléné, marchand de soie, rue de l'Hôpital, âgé de 56 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 30 août 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**JOUBERT (BARTHELEMY)**, receveur des coches de Paris, né à Amiens (Somme), demeurant à Lyon, port Neuville, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**JOUFFREY (PIERRE-ANTOINE)**, homme de loi, né à Gannat (Allier), demeurant à Moulins (Allier), âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Plusieurs auteurs ont lu sur le jugement *Naillat* pour Gannat, lieu de sa naissance.

Le Comité révolutionnaire de Moulins attirait sur lui la vengeance de la Commission révolutionnaire par la fiche suivante :

• JOUFFREY, député à la législature, auteur de la rédaction de la pétition des gens suspects, contre lesquels le Conseil général de la commune avait décerné des mandats d'arrêt, laquelle fait partie des pièces jointes au présent mémoire, partisan de *La Fayette*, ayant voté dans les sept appels contre les intérêts du peuple, partisan chaud du système sectionnaire et Conseil des aristocrates, dont il eut l'impudence de s'entourer en arrivant de la législature. (Archives du Rhône, D. 175.)

Cependant, il ne devait pas être aussi coupable que cette fiche le fait croire. Nous avons trouvé une note attachée à une pétition en faveur de Hugnet du Lys, qui dit :

• De vouloir aussi examiner un des premiers le citoyen Pierre-Antoine Joffray, de Moulins et de le faire retourner, si, comme on le croit, il est innocent. » (Sans date ni signature. (Archives du Rhône, D. 189.)

M. Pierre-Antoine JOUFFREY DE BONNEFOND, né à Gannat en 1749, était fils de Jean-Baptiste Joffrey de Bonnefond, bourgeois de Gannat, et de Marie Génin-Baudière. Au début de la Révolution, il devint procureur général syndic de l'Allier et fut élu par ce département député à l'Assemblée législative. (Dictionnaire de la Révolution ; AUBIAT lui donne les prénoms de Paul-Antoine.)

**JOURDA DE VAUX (JEAN-FRANÇOIS)**, ancien conseiller, né à Monistrol (Haute-Loire), demeurant à Retournac, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Venu de son pays pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

Le jugement le nomme JOURDAN.

Delandine cite, parmi ses compagnons prisonniers aux Recluses, « l'honnête Jourdan qui, croyant n'avoir rien à redouter, se fit conduire, quoique malade, au tribunal, qui l'envoya à l'échafaud ».

(Prisons de Lyon, p. 30.)

M. Jean-François JOURDA DE VAUX de Foletier, né le 5 juillet 1743, était le fils aîné de Jean Jourda, seigneur de Foletier, conseiller du roi, et d'Angélique de Jerphanion. Conseiller au présidial du Puy, il avait épousé M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie du Py, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Marcellin Jourda de Vaux de Foletier, qui suit :

La famille Jourda de Vaux, originaire du Gévaudan, s'était établie en Velay vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle a fourni plusieurs officiers généraux et un maréchal de France. Elle était titulaire de la baronnie de Roche-en-Régnier et s'est divisée en plusieurs branches. La branche de Foletier s'était fixée à Foletier, près Monistrol, par suite du mariage de Benoît Jourda de Vaux avec Fleurie Basset de Foletier.

(Communication de M. Georges PAUL, auteur de *L'Armorial général du Velay*.)

**JOURDA DE VAUX DE FOLETIER (MARCELLIN)**, étudiant, né à Monistrol (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 17 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Il figure dans le jugement sous le nom de Martin FORETIER, qui dissimule son origine et sa noblesse.

M. Marcellin JOURDA DE VAUX était un des plus jeunes fils de M. Jean-François Jourda de Vaux et n'avait probablement pas 17 ans. Nous supposons qu'il s'agit de lui dans l'anecdote suivante, racontée par Delandine.

« Deux enfants pleins de grâce offrirent encore la consolante image de la tendresse fraternelle. L'aîné n'avait pas quinze ans ; son courage avait devancé son âge. Il s'était montré dans plusieurs sorties pendant le siège. Reconnu, arrêté, jugé et condamné à mort, il fut conduit dans la mauvaise cave. Là, son jeune frère ayant tout au plus six ans, surpris de ne plus le trouver dans aucune salle, vint l'appeler par la fenêtre qui donne sur la rue Lafont. Les deux frères se reconnurent ; l'enfant passa vainement ses deux petits bras à travers les barreaux pour embrasser son frère. Celui-ci se levait sur la pointe de ses pieds, pour pouvoir du moins atteindre et embrasser la main de son ami. — Quoi, mon frère, murmurait-il en pleurant, tu as donc oublié de dire que tu n'avais pas quinze ans ? — Si, mon frère, j'ai tout dit, mais ils ne veulent rien entendre. Va consoler notre bonne mère ; je ne suis inquiet que de la laisser malade ; ne lui dit pas encore que je dois mourir. L'enfant fondait en larmes, son cœur était suffoqué ; il répéta dix fois : Adieu mon frère, mais tu n'as donc pas dit que tu n'avais pas quinze ans ? Il s'en alla en sanglotant avec force. Chaque passant lui disait : Qu'as-tu donc, mon ami ? Il s'écriait : Ce sont les méchants qui me font pleurer. Ils veulent tuer mon frère qui est si bon, mon frère qui n'a pas quinze ans. • Le lendemain, il se retrouva sur le passage de la chaîne des condamnés ; il le guettait depuis longtemps, pour voir son frère qu'il aimait tant, il aurait voulu mourir avec lui, il le demandait aux soldats de l'escorte qui le repoussèrent... Il n'avait pas sept ans. »  
(Prisons de Lyon, p. 303.)

JOURDA DE VAUX (NOËL), neveu du maréchal de ce nom.

M. JOURDA DE VAUX avait pris, le 10 août 1792, une part active à la défense des Tuileries contre la populace parisienne. Il vivait retiré dans son château de Paulat, près Firminy, lorsqu'il fut arrêté le 20 octobre 1793, par ordre de Pignon, fondé de pouvoirs de Javogues dans le district de Saint-Etienne. Ecroué d'abord dans les prisons de cette ville, transféré au Puy et de là à Paris, où il devait être traduit devant le tribunal révolutionnaire. Mais la journée du 9 thermidor sauva sa tête ; et après une longue détention, il fut remis en liberté, le 7 septembre 1794, par arrêté du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention.

M. Noël Jourda de Vaux était le neveu du maréchal de Vaux, qui fit la conquête de la Corse en trois mois (1769), et qui reçut le bâton de maréchal en 1785.

(Mémoires, Le Forç sous la Terreur, année 1897.)

M. Noël Jourda de Vaux devait être d'une branche différente de celle des précédents. Nous croyons qu'il était né en 1747. Après avoir été sous-lieutenant, sous-aide-major général, colonel, il fut créé maréchal de camp en 1789, et épousa, en 1791, M<sup>lle</sup> Laurence Eugénie de la Rodde-Saint-Haon.

(Communication de M. Georges PAUL.)

JOURDAN (ISAAC). V. Coste.

(Il faut lire COSTE-JORDAN au lieu de Coste-Jourdan.)

JOURDAN (JEAN-FRANÇOIS).  
V. Jourda de Vaux.

JOURNAUD (JEAN), soldat du détachement de Givors, mort de ses blessures pendant le siège, le 3 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

JOURNEAUD (JEAN), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Bonnevaux, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

JOUSSAINT. V. Jaussaint.

JOUSSERAND (JEAN-CHARLES), marchand de dorures, né à Lyon, y demeurant, rue Peyrollerie, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

JOUSSERANDEAU (CLAUDE), fabricant de soie, né à Macornet (Jura), demeurant à Lyon, rue Désirée, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Commissaire pour la distribution du pain aux rebelles. »  
(Tableaux.)

JOUSSIERE (HUGUES), cafetier, né à Bully (Rhône), demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« A dit qu'il fallait mettre les patriotes à l'embouchure d'un canon pour les faire périr. »  
(Tableaux.)

JOUTY (JOSEPH), rentier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de

38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Lieutenant des grenadiers, secrétaire du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. JOUTY faisait partie de la Loge des Illuminés Martinistes dont nous avons parlé dans la notice de J.-B. Garnier (V. ce nom).

(Communication de M. LOUIS DE COMBES.)

**JOUVE (DAME)**, née Fleurie BERT, espionne, condamnée à la détention et à l'exposition, par la Commission militaire de Lyon assiégé, le 10 septembre 1793.

Les Lyonnais furent obligés de sévir contre les espionnes, mais ils ne les condamnaient qu'à des peines temporaires. On voit cependant une seule femme condamnée à mort.

Comme pièce justificative, voici le jugement condamnant M<sup>me</sup> Jouve à des peines temporaires :

« Du 10 septembre 1793, l'an second de la République française Une et Indivisible. Extrait du pluriel du greffe de ladite Commission.

« Vu les procès-verbaux dressés contre Fleurie Bert, femme Jouve, marbrier, place des Jacobins; les réponses par elle prêtées; OUI le commissaire-rapporteur en ses conclusions, notoirement connue pour une femme dangereuse, dont le mari, fugitif de la ville, est allé grossir l'armée ennemie, s'est travestie en paysanne pour se rendre à Villeurbanne et à la Guillotière, ou elle a passé plusieurs jours; qu'elle a été arrêtée aux postes avancés, près les Charpennes, le 18 août dernier, avec le même déguisement, cherchant à rentrer dans la ville; qu'ayant été mise en état d'arrestation à la prison de Saint-Joseph, elle s'en est évadée la nuit de l'incendie de l'arsenal; qu'après avoir erré plusieurs jours dans la ville, elle en est ressortie le 31 août, et a été arrêtée de nouveau le 2 septembre présent mois, cherchant encore à s'y introduire par la porte de Saint-Irénée.

« La Commission militaire, par jugement dernier, a condamné et condamne ladite femme Jouve à six mois de détention au dépôt de mendicité établi à la Quarantaine, préalablement attachée au pilori pendant deux heures, sur la place de la Liberté, ayant au-dessus de sa tête un écriteau portant le présent jugement, lequel sera imprimé et affiché, à ses frais, jusqu'à concurrence de trois cents exemplaires.

« Fait en la Commission militaire, séante au palais de Roanne, le 10 septembre (1793) an II de la République française U. et I. »

Pierre LOIR, prés. Et. Ant. CARRÉ; Barthélemy FERRUS PLANTIGNY; Antoine-Honoré-Henri ROSTAGNEC et Louis GAILLARD, tous juges, ont signé avec le rapporteur. (MOULIN, secrétaire général.)

**JOUVENCEL (FRANÇOIS)**, notaire, né à Pont-de-Vaux, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Delandine nous apprend que M. JOUVENCEL était du nombre de ses compagnons « qui ne songeaient qu'à rire, à se jouer d'aimables tours, à vaincre le malheur par la gaité, et les ennuis par le courage ».

(Prisons, p. 79.)

M. François Jouvencel n'a aucun lien de parenté connu avec la famille lyonnaise qui a comparu, en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse de Lyon et du Forez.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**JUBIN cadet**, vinaigrier, né à Brussieu (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Nous trouvons une fiche qui donne son prénom et les motifs de son arrestation :

« François JUBIN cadet, vinaigrier, rue de la Pêcherie, grenadier ardent pour faire incar-cérer les patriotes après le 29 mai. Arrêté pour avoir été grenadier de Brutus et avoir été caserné un des premiers et avoir excité les citoyens à persécuter les patriotes; la section le reconnaît pour avoir été un grand contre-révolutionnaire. »

(Archives du Rhône, D. 81.)

**JUGE (LOUIS)**, marchand toilier, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**JULIEN DE VINEZAC.**

V. Vinezac.

**JUSSERAND (AMABLE)**, marchand de bois, né à Riom (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue Trois-Maries, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Amable Jusserand avait été déjà acquitté le 9 brumaire (30 octobre 1793) par la Commission militaire de Lyon, en même temps que Duverney (V. ce nom).

**JUSSIEU (CHARLES-AIMÉ DE)**, dit Saint-Julien, 46 ans, officier de marine, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Charles-Aimé DE JUSSIEU DE SAINT-JULIEN, chevalier, baptisé à Lyon le 2 mars 1748, avait épousé Adélaïde de Berbis. Il était fils de Nicolas de Jussieu et de Marie Chol, qui eurent treize enfants.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 592.)

JUSSIEU (CHRISTOPHE DE), apprenti pharmacien, né à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Cette famille illustre a fourni cinq membres à l'Institut et deux au Conseil d'Etat. Le plus illustre est Laurent de Jussieu, célèbre botaniste, « un des hommes qui ont le plus honoré la science par leurs travaux, et l'humanité par leurs vertus ». Le Conseil municipal de Lyon vota, en 1876, le projet d'élever sa statue en bronze au parc de la Tête-d'Or. M. Christophe DE JUSSIEU devait être d'une branche

collatérale à celles du précédent et du suivant.

(Revue du Lyonnais, 1860 et 1891 ; Fonds Coste, n° 4649-U ; Communication de M. L. DE COMBES.)

JUSSIEU (NICOLAS-MAMERT DE), dit MONTLUEL, 30 ans, ex-noble à Lyon, condamné à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794.

Il recouvra sa liberté par un arrêté de Charlier et Pocholle.

M. Nicolas-Mamert DE JUSSIEU DE MONTLUEL, seigneur de Saint-Marcellin, né à Lyon le 4 avril 1763, était chevalier d'honneur au bureau des finances de Lyon, et comparut à Lyon en 1789.

Fils de François-Joseph-Mamert de Jussieu de Montluel et de Marie-Claire Barmont, il avait épousé en premières noces Claudine-Charlotte-Louise Archimbaud et en deuxième noces, Marie-Geneviève Jouvienne.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 593.)

## K

KERKISIO DE KERVODOÉ, lieutenant-colonel de cavalerie.

M. KERKISIO DE KERVODOÉ était un gentilhomme breton, qui avait quitté la Vendée pour venir combattre avec les Lyonnais. Ancien officier de cavalerie, il était, pendant le siège, lieutenant-colonel des chasseurs lyonnais. Le 29 septembre, dans le combat de Perrache, il eut la main droite coupée d'un coup de sabre, et le corps traversé d'une balle.

L'académicien Régny, dans ses *Souvenirs d'un grenadier*, nous raconte qu'il vit M. Kerquisio de Kervodoé revenir au galop du champ de bataille, dans une si excellente attitude sur son cheval qu'on eût dit qu'il fuyait le combat ; il allait fièrement chercher à l'hôpital le pansement dont il avait un urgent besoin pour ses blessures graves. M. Régny n'a jamais pu retrouver trace de cet homme, d'un si remarquable caractère, qui a peut-être succombé obscurément aux suites de ses blessures.

(Archives historiques du Rhône (1830), t. XII, p. 347 et suiv.)

KIRKOHHOFF (CHRISTOPHE), pelletier, né à Leipzig (Saxe), demeurant à Lyon, quai de la Saône, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Chasseur à cheval de Précy et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

KISLER (JEAN), imprimeur d'indiennes, né en Suisse, âgé de 23 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon.

Le manuscrit n° 4683 du Fonds Coste donne pour lieu de naissance « Melouse en Suisse » ; il faut peut-être lire Mulhouse en Alsace.

KOSSEPOL.

V. Hossepal.

# L

LABARGE (JACQUES), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Trinité, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Dans un état des prisonniers de la section de Porte-Froc ou Riard, M. LABARGE est noté « ex-noble et seigneur, sans dénonciation, aux Recluses ». (Archives du Rhône, Dossier 411.)

## LA BARMONDIÈRE.

V. Bottu et La Balmondière.

LA BARRE (BERRY), négociant, seigneur engagé, né à Saint-Just-sur-Loire (Loire), y demeurant, chef de légion, âgé de 42 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

M. LA BARRE était seigneur engagé de Saint-Just-sur-Loire et de la Fouillouse, depuis 1785. Il était aussi chef de légion, grade qui le désignait à la fureur des hommes de désordre, qui le firent traduire devant la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs. Celle-ci le condamna à mort, quoiqu'il fût de notoriété publique que M. La Barre avait fait le plus généreux usage de ses biens.

(DELANDINE *Prisons*, p. 13 ; SONYER DU LAC, *Flefs*, p. 117 et 249.)

Les listes ne donnent pas le prénom de M. Berry La Barre, qui avait plusieurs frères ; l'un d'eux, Pierre, né le 8 janvier 1750, à Saint-Just-sur-Loire, est le seul dont l'âge approche de 42 ans ; mais il n'était pas seigneur engagé. Ce titre revenait à son frère aîné, Jean Berry La Barre, dont l'acte de baptême ne se trouve pas sur les registres paroissiaux de Saint-Just-sur-Loire. Il épousa sa cousine germaine, Julie-Thérèse Berry La Barre, fille d'Antoine Berry La Barre, résidant à Meudon. Après avoir obtenu de Rome les dispenses nécessaires, son mariage fut célébré en grande pompe à Saint-Just-sur-Loire, le 22 septembre 1778. La tradition rapporte que c'est lui qui fut exécuté à Feurs.

MM. Pierre et Jean étaient fils de Jean-Pierre Berry La Barre, seigneur de Saint-

Victor, Saint-Just et La Fouillouse, et de Anne Perrin.

(Registres paroissiaux de Saint-Just-sur-Loire : renseignements communiqués par M. DORJON, secrétaire de la mairie.)

Nous trouvons sur M. de La Barre, officier supérieur de Royal-Pologne, un épisode raconté par M<sup>me</sup> des Echerolles et reproduit par M. Louis de Combes, dans les *Nouvelles littéraires* du 16 décembre 1906. Une restauratrice, M<sup>me</sup> Tournouer, qui avait eu M. de La Barre pour client, savait qu'il se cachait à l'hôtel de Milan pendant les journées sanglantes de septembre 1792 à Lyon. Vers minuit, le 9 septembre, M<sup>me</sup> Tournouer sonne à la porte de M. des Echerolles et le prévient qu'il est recherché par les assassins, qu'il faut qu'il se sauve, mais qu'il fallait auparavant sauver M. de La Barre. On fait appeler un homme dévoué, nommé Barré, « et on ne « lui propose pas moins que de risquer sa « vie pour un inconnu. Il part aussitôt, prend « une batelière sûre, descend la Saône jus- « qu'au port de la Pêcherie, gagne les « Terreaux à la course et pénètre dans l'hôtel « de Milan par une porte de derrière, au « moment où la place, couverte de ce peuple « sanguinaire, retentissait des cris : « La « tête de La Barre ! où est La Barre ? » Cet « infortuné, croyant déjà toutes les issues « gardées, ne savait comment se soustraire à « la mort quand Barré vint l'y arracher. Il « l'entraîne, le porte presque jusque dans sa « barque, l'y dépose, lui jette son uniforme de « garde national, et, poussant la nacelle « protectrice, confie aux flots silencieux cette « vie qu'il vient de sauver. La batelière, favo- « risée par l'obscurité, gagna sans bruit le « milieu de la Saône, et parvint heureuse- « ment à une lieue de la ville, chez un ami de « Barré, à qui elle devait remettre le dépôt « sacré ».

(Communication de M. Louis de COMBES.)

LABARTE (JOSEPH), commis-voyageur, né à Genève, demeurant à Lyon, quai de Retz, âgé de 35 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Canonnier, contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté attendu son évasion. »

(Tableaux.)

M. LABARTE, que Delandine nomme *La Bâtre*, et le jugement *Labattet*, fut un des prisonniers qui cherchèrent à s'ouvrir un chemin dans les caves de l'Hôtel de Ville

et à prendre la fuite. L'entreprise, conduite avec une adresse et un courage étonnant, réussit si bien que les soixante-sept victimes qui se trouvaient ensemble, auraient pu prendre la fuite, si l'imprudence du quinzisième évadé n'avait pas occasionné du bruit et attiré l'attention des sentinelles et des guichetiers. M. Labarte, jeune encore, échappa à la mort qui le poursuivait, grâce à son courage et à son énergie peu commune. (DELANDINE, *Prisons*, p. 273.)

Le signalement de M. Labarte, affiché, était ainsi conçu : « Joseph Labarte, 22 ans, taille cinq pieds deux pouces, bourguignon, habit brun. » L'âge ne concorde pas avec celui porté sur le jugement, 35 ans.

Plusieurs annalistes ont cru que Labarte s'était évadé le 5 décembre, parce que son nom est effacé sur ce jugement. Il est plus sûr qu'il a pris la fuite le 11 décembre, car il est difficile d'admettre deux évasions et une nouvelle incarcération en cinq ou six jours.

**LA BASTIDE (BARTHÉLEMY)**, maître de danse, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), demeurant à Lyon, montée de la Glacière, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Caporal des rebelles, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LABATTET.** V. Labarte.

**LA BAUME.** V. Griffet.

**LA BLANCHE.** V. Hue.

**LABRANCHE (PIERRE-ANTOINE)**, garçon perruquier, né à Montbrison (Loire), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**LABROSSE (LUC)**, emballer, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« A payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**LABROUSSE (JEAN)**, dit Vézazet, ancien mousquetaire, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), demeurant à Moulins (Allier), âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins dénonçait M. LABROUSSE en ces termes :

« LABROUSSE, ci-devant conseiller au Parlement de Toulouse, aristocrate adroit, « ayant su ménager pendant quelque « temps l'opinion publique, qui aurait dû le « proscrire de la société depuis le jour où il « vint habiter Moulins. Partisan et promul- « gateur du système sectionnaire qu'il fit « valoir avec un succès qui manqua à être « fatal à la chose publique dans une assem- « blée qui eut lieu au mois de juin dernier. « Il proposa à la section de délibérer sur « les mesures de sûreté qu'avait prises la « municipalité qui avait fait mettre en arres- « tation plusieurs citoyens. Il proposa d'ar- « rêter que personne n'avait de reproches à « faire à ces concitoyens et voulut en quel- « que sorte forcer la main aux magistrats « du peuple, en faisant déclarer qu'il n'y « avait personne de suspect à la section. »

(Archives du Rhône, D. 475.)

« M. JEAN LABROUSSE DU VEYRAZET, né en 1752 à Montauban, avait été commissaire aux requêtes au Parlement de Toulouse. Au début de la Révolution, il se trouvait à Moulins. (AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*.)

**LABRUDE (BENOÎT)**, instituteur, né à Châtillon (Vosges), demeurant à Lyon, à Fourvière, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LA BRUYÈRE (ANTOINE-MARIE DE)**, médecin, né à Chalon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Mulet, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« Membre du Congrès départemental et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Delandine consacre un souvenir à M. de La Bruyère « instruit et savant dans l'art de guérir » et l'a vu monter sur la sellette fatale. (Prisons de Lyon, p. 233.)

M. de La Bruyère avait reçu, en 1761, ses lettres de docteur en médecine ; il exerçait son art à Chalon, où il avait épousé, le 10 juin 1766, Claudine Bérard, fille de Pierre, docteur en médecine, et d'Anne Clerc. Il avait été, à Lyon, membre du Congrès départemental.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 495.)

M. de La Bruyère devait habiter Lyon avant 1775, année où on le trouve cité comme membre du Collège des médecins de Lyon. Il était alors professeur d'accouchements et de chirurgie. En 1777, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu après la mort de J.-M. Peyrard et démissionna en 1784, en même temps et pour la même raison que son collègue Chataignier (V. ce nom).

(D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

Son crime était d'avoir fait partie du Congrès départemental. Il possédait à Tassin une propriété importante qui fut confisquée.

LACABANE (RAYMOND), chirurgien, né à la Bastide-Cezeracq (Basses-Pyrénées), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Capitaine des chasseurs et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. le Dr Drivon dit qu'il était étranger au Collège de chirurgie de Lyon et qu'il figure cinq fois dans la liste des dénoncés.

(Miscellanées, 1908.)

Nous n'avons rien trouvé qui explique les raisons pour lesquelles M. Lacabane est venu à Lyon prendre part au siège.

LA CHAIZE (AUBINE DE), 12 ans, acquittée le 17 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Elle était la fille du suivant.

LA CHAIZE ou LACHEZE père (FRANÇOIS-AUBIN-GERMAIN DE), né à Montbrison (Loire), y demeurant, ancien procureur du roi, âgé de 41 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 17 décembre 1793.

M. DE LA CHAIZE père avait déjà subi un interrogatoire au milieu de novembre. Il était prévenu du crime de lèse-nation. On lui demanda où était son fils aîné qui se cachait; il répondit qu'il ignorait le lieu de sa retraite. On prétendait qu'une perquisition faite chez lui y avait fait découvrir une cocarde blanche; il répondit qu'il ne la connaissait pas, que c'était la méchanceté de ses ennemis qui avait fait placer cette cocarde dans sa maison dont les portes étaient restées ouvertes. Il signa son interrogatoire, et malgré ces déclarations si franches, on le fit comparaître un mois après devant la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs qui n'hésita pas à le condamner à mort. Son fils cadet, Joseph, âgé de 17 ans, fut aussi longuement interrogé; il répondit qu'on l'avait forcé de prendre les armes à la suite de la garde nationale, dont il n'était pas membre. Il fut condamné à la détention et sa sœur Aubine qui avait à peine 12 ans, fut acquittée.

(FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 195.)

Delandine cite, parmi ses compagnons d'infortune « La Chaize (père) renommé pour la variété de ses connaissances et l'agrément de son entretien ». (Prisons de Lyon, p. 13.)

M. A. Huguet (Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison, p. 149) donne cette victime sous les noms d'Antoine LACHEZE, fils de Jacques

Lachèze, bourgeois de Roanne, et de Jeanne Calenard, de Montbrison.

Nous reproduisons ci-après une lettre que M. de La Chaize avait écrite de la prison de Pierre-Scize, à Javogues, lettre à la fois digne et touchante et dans laquelle il se défendait d'avoir pris part aux mauvais traitements dont la mère de Javogues avait été la victime :

« C'est avec une douleur extrême que je viens d'apprendre l'atroce calomnie que l'on a ourdie contre moi et ma famille, en vous assurant que nous étions les auteurs et les témoins des injures faites à la citoyenne votre mère; il n'en est rien, et si malheureusement nous eussions été contraints d'en être les témoins, elle nous aurait vus à l'instant même lui témoigner nos regrets et notre vive sensibilité. Vous connaissez, sur l'honneur et la délicatesse, ma loyauté, je réclame ce souvenir précieux pour moi et la citoyenne votre mère doit rendre justice à ma conduite. J'ai été contraint dans toutes mes actions, rien n'a dépendu de moi; la violence et la terreur ont fait notre destinée, et malgré tous mes efforts je n'ai pu l'éviter. Recevez mon mémoire justificatif, vous y lirez nos malheurs; je réclame votre justice, votre clémence, et, dans ma confiance, j'ose l'espérer. » (FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 194.)

Toute la famille de LA CHAIZE a dû être emprisonnée :

M<sup>me</sup> de La Chaize, née Claudine-Marie Gras (V. ce nom); ses deux enfants, Aubine de La Chaize, qui précède, et Joseph qui suit.

Deux autres membres de la famille sont cités dans une note que voici :

« Le mari et la femme La Chaize, ci-devant avoué, le mari 80 ans, la femme 48 ans, en arrestation par ordre du représentant Claude Javogues. » On a ajouté le mot « relâchés » qui doit indiquer qu'ils ont été mis en liberté sans jugement.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

L'âge de 80 ans peut faire supposer que c'était le père de la victime. L'âge de 48 ans ne peut se rapporter ni à sa mère ni à sa femme.

LA CHAIZE (JOSEPH), fils cadet, 17 ans, condamné à six mois de détention, le 17 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Il était le fils du précédent.

LA CHAIZE (MAD. DE). V. Gras.

LACHAIZE (BENOIT), 32 ans, laboureur, d'Amplepuis, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

LACHASSAGNE (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE), volontaire, né à Lyon, y demeurant, rue de la Glacière, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. LACHASSAGNE avait pris une part courageuse à la défense de Lyon.

Il ne faut pas le confondre avec M. d'Assier de la Chassagne, ex-colonel au régiment de Chartres-cavalerie, qui se trouvait aussi à Lyon pendant le siège, et qui réussit à sauver sa tête en gagnant la Suisse.

LACHAUD. V. *Vissagnet.*

LA CHAUMETTE. V. *De Vinols.*

LACHAUX (FRANÇOIS), journalier, né à Saint-Genest-Malifaux (Loire), demeurant à Tiranges (Haute-Loire), âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 mars 1794.

« A coupé l'arbre de la liberté de la commune de Versannes et y a substitué une croix. »  
(Tableaux.)

M. LACHAUX, pauvre ouvrier journalier, fut, avec Chalayer et Françon (V. ces noms), un des trois braves qui eurent le courage d'abattre l'arbre de la liberté qu'on avait élevé sur la commune de la Versanne-en-Rustiang (Loire), aux lieu et place d'une croix que les impies avaient renversée, et de rétablir cette croix. Cet acte d'héroïsme, inspiré par une foi ardente, dont tout le pays était animé, fut puni de mort, dans un temps où la vertu était flétrie et le crime glorifié. Lachaux périt avec ses deux compagnons, méritant ainsi à juste titre la palme du martyr.

(GUILLON, *Martyrs ; Archives du Rhône.*)

La Versanne est le nom d'une petite commune et paroisse, qui a détrôné le village voisin, Rustiang, Rutiang ou Rhutiange, nom sous lequel ce territoire était autrefois connu dans les montagnes servant de contreforts au mont Pilat.

(OGIER, *La France par cantons.*)

LACHÈZE. V. *La Chaize.*

LACOMBE (ABRAHAM PLASSON DE), serrurier, né à Valeilles (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 17 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Chasseur, sorti avec Précý. » (Tableaux.)

Le jeune de LACOMBE s'était joint avec son père à la colonne lyonnaise à Feurs et avait pris une part active à la défense de Lyon. Il dut probablement cacher sa noblesse sous la profession de serrurier, qui lui est attribuée sur les listes.

Il est probable que son père échappa à toute poursuite, car nous ne croyons pas que ce soit l'un des suivants.

LACOMBE (ANTOINE), marchand de bas, né à Sainte-Foy-les-Lyon, demeurant à Lyon, rue Chalier, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

LACOMBE (CLAUDE), 42 ans, fabricant en soie, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

LACOSTAT (FRANÇOIS), négociant, né à Lyon, y demeurant, rue du Garet, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. LACOSTAT avait dû prendre une part active à la défense de Lyon, car nous voyons au nombre des héroïnes de Lyon une dame Lacostat, femme d'un négociant recommandable, qui pansait les blessés, bravait les feux ennemis et encourageait les combattants. Le mari au combat, la femme aux ambulances, c'était le rôle que la plupart des familles lyonnaises remplissaient avec une ardeur et un zèle, comparables à ceux des temps homériques.

(PÉRENON, *Siège*, note p. 21, etc.)

LACOSTE (PIERRE), soldat, né à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

LACOTE ou LACOSTE (LOUIS), écrivain, né à Joux (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Fusiller caserné, a porté les armes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

LACOUR (CLAUDE-ANTOINE), rentier, né à Lyon, y demeurant, place des Cordeliers, âgé de 32 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

M. Claude-Antoine LACOUR, de Montluzin, né en 1761, était fils de noble Jean-Baptiste Lacour, seigneur de Montluzin, et de Françoise-Marie Giraud. Conseiller en la sénéchaussée de Lyon, il comparut à Lyon en 1789.

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 595.)

LACOUR (ETIENNE), tourneur, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel, âgé de

26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« A fait travailler à l'arsenal à la confection de l'artillerie pendant le siège. »  
(Tableaux.)

LACOURBE.

V. *Lecourbe.*

LA CROIX-LAVAL (JEAN DE), noble, renlier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Charité, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Pierre-Philippe-Anne DE LA CROIX-LAVAL, né en 1744, état fils de Jean de La Croix-Laval et de Bonne Dervieu de Villieu.

Chevalier d'honneur en la Cour des Monnaies en 1769, procureur-syndic des députés de l'Élection de Lyon à l'Assemblée de département en 1788, comparant en 1789, commissaire de la Noblesse, administrateur de Rhône-et-Loire en 1790, il avait épousé à Orléanas, en 1771, Catherine-Elisabeth Robin d'Orléanas.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 598.)

Sa fille, Bonne-Marie, avait épousé Antoine de Chasseing, victime de la Terreur.

Sa sœur, Marie-Gabrielle-Françoise, était mariée à Barthélemy Terrasson, qui périt aussi victime de la Terreur.

La famille de La Croix-Laval jouissait d'une grande considération à Lyon.

M. Antoine DE LA CROIX-LAVAL, né en 1708, mort à Paris en 1781, avait été trésorier de France en 1732, président au bureau de la Charité en 1738, prieur de la Ferté-Macé, abbé de Saint-Rambert-en-Bugey, docteur de la Faculté de théologie de Paris, vicaire général de Lyon, chanoine, baron et grand obéancier de Saint-Just en 1734, membre de l'Académie de Lyon, fondateur de l'École de dessin de Lyon.

Son neveu, Antoine-Barthélemy de La Croix-Laval, né en 1746, mort en 1822, abbé de Saint-Rambert, vicaire général, chanoine, baron de Saint-Just en 1761, grand obéancier de Saint-Just en 1781, succédant à son oncle, est celui dont le valet ou gérant, RAVASE, (V. ce nom) fut victime de la Terreur.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 597 ; *Communication de M. le vicomte Paul de VARAX.*)

Il était propriétaire de la maison de campagne dite « la Favorite », située entre Saint-Just et les Anglais. Elle lui venait de son grand-oncle Léonard de La Croix-Laval, grand obéancier de Saint-Just.

La dignité d'obéancier de Saint-Just, dont M. Antoine de La Croix-Laval était revêtu, et dans laquelle il fut remplacé jusqu'en 1790 par un de ses neveux portant le même nom que lui, était la première dignité de cette église. L'obéancier de Saint-Just avait le privilège de complimenter, de préférence à tous les autres membres du clergé, les rois et

reines et les légats du Pape, à leur entrée à Lyon.

(ÉRÉGHOT ET PÉRICATD, *Biographie lyonnaise.*)

LACROZE (BENOIT), brodeur, né à Lyon, y demeurant rue Longue, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

LADRET père (ANDRÉ DE), notaire, né à Monthrisson (Loire) demeurant à Saint-Galmier, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« A défendu la cause des rebelles, fait arrêter un patriote et troublé l'Assemblée primaire lors de l'acceptation de la Constitution. »  
(Tableaux.)

M. DE LADRET était le père du suivant.

LADRET fils (JEAN-HUGUES-MARIE DE), clerc d'avoué, né à Saint-Galmier (?), demeurant à Monthrisson (Loire), âgé de (25 ans ?), condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

MM. DE LADRET père et fils périrent à Lyon pour avoir porté les armes. Ils devaient, sans doute, avoir fait partie de l'expédition lyonnaise dans le Forez, lorsque, avant de rentrer à Lyon, une de ses colonnes fut taillée en pièces à Chazelles. Dans cette échauffourée, ce n'est pas M<sup>me</sup> de Ladret qui fut égorgée sur les chariots de transport, comme le dit le manuscrit du marquis de Poncins, mais un de ses fils qui se rendait au siège de Lyon et qui était marié depuis huit jours. Il emmenait sa jeune femme avec lui et à cheval, lorsqu'une balle ennemie le tua entre les bras de sa compagne. Sa jeune femme inconsolable vécut dans la retraite au château de Chevrières.

(Communication de M. Ferdinand BAJAT.)

Suivant les renseignements qui nous sont fournis avec une extrême obligeance par M. Henry Forissier, il y a certainement erreur dans les prénoms de M. de Ladret père et de son fils. Il n'y eut à Saint-Galmier qu'un notaire de ce nom, « M. Antoine de Ladret, notaire royal et commissaire en droits seigneuriaux de la ville de Monthrisson, simultanément dans cette ville et à Saint-Galmier, fils de Henri Ladret, aussi notaire royal... et de Catherine Truchard. Il épousa à Saint-Galmier, le 3 mars 1763, Catherine-Antoinette Gonon dont il eut douze enfants. L'un d'eux, Jean-Hugues-Marie, né à Saint-Galmier, le 29 octobre 1768, doit être celui qui fut fusillé à Feurs, et devait avoir, par conséquent, 25 ans. La famille de Ladret est aujourd'hui représentée par la famille Bajat ».

(Communication de M. H. FORISSIER.)

Une autre communication obligeante de M. Ferdinand Bajat nous dit que M. de Ladret père portait le prénom d'André et son fils celui de Hugues. Ils pouvaient avoir plusieurs prénoms ou surnoms comme celui de Gonon qui n'était ni un nom patronymique, ni un prénom, mais un surnom familial. Ainsi on trouve Gonon de Saint-Fresne, Gonon de Ladret.

M. Ferdinand Bajat conserve avec soin de précieuses reliques qui ont servi à dire la messe dans la maison de ses ancêtres MM. de Ladret et Philippon. Elles ont été léguées par son grand-père à sa mère avec l'inscription suivante :

« Aglaé, ma fille, à qui je fais don de ce petit coffret, voudra bien le conserver soigneusement, non seulement parce qu'il vient de ses ayeux paternels, mais encore parce qu'il a servi de ciboire aux saintes hosties pendant la persécution de 93. Ma fille reconnaîtra dans cet objet doublement précieux pour elle un gage de ma tendresse et un monument religieux. Son cœur y trouvera avec une touchante satisfaction, un souvenir de ses devoirs envers Dieu et envers son père. »

« Signé : DELADRET, 1836, juin 18. »

M<sup>me</sup> Aglaé de Ladret, veuve de Jean-Pierre Bajat, était la fille de M. Ferdinand de Ladret, et de Marie Deschamps-Philippon, et la mère de M. Ferdinand Bajat, à qui nous devons de nombreux renseignements, dont nous ne pouvons, à regret, reproduire qu'une partie.

LAFAYE (CÉSAR), mesureur de blé, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LAFERTE (GABRIEL), facteur de la petite poste, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, place du Concert, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

LAFOND (ADRIEN-NICOLAS-JOSEPH), notaire et juge, né à Boën (Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

« Fédéraliste, enrôlant pour les rebelles. » (Tableaux.)

Une dénonciation de sans-culottes nous apprend que M. Nicolas-Joseph Lafond était notaire à Saint-Didier-sur-Rochefort, juge au tribunal du district de Montbrison et qu'il fut pendant un trimestre juge au tribunal criminel de Lyon, où « il ne fréquentait que

« la plus puante aristocratie et logeait chez « Chevrot, son cousin, avoué, qui a été guillotiné à Lyon ».

Nous ne trouvons pas parmi les victimes ce nom de Chevrot qui doit être mal écrit.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f° 16.)

LAFOND aîné (CLAUDE-ALEXANDRE), épiciier, né à Lyon, y demeurant, quai des Célestins, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste. » (Tableaux.)

LAFOND cadet (JEAN-BAPTISTE), épiciier, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Archiviste de l'Assemblée permanente et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LAFONT (FRANÇOISE), mercière, née à Amplepuis (Rhône), demeurant à Lyon, rue Lanterne, âgé de 42 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

« A vendu deux passeports pour favoriser l'émigration de deux ci-devant chartreux. » (Tableaux.)

M<sup>lle</sup> Françoise LAFONT était la sœur de la suivante, qui fut aussi condamnée à mort pour les mêmes motifs.

LAFONT (MARGUERITE), mercière, née à Amplepuis (Rhône), demeurant à Lyon, rue Lanterne, âgée de 48 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

M<sup>lle</sup> Françoise et Marguerite LAFONT étaient les deux sœurs, vivant ensemble et faisant un commerce de mercerie à Lyon. Elles s'étaient vouées, toutes deux, au célibat et se distinguaient par leurs vertus et une piété sincère. Affligées des graves dangers que couraient les prêtres, elles se chargèrent de cacher dans leur domicile deux bons religieux Chartreux qui trouvaient difficilement un asile (V. Liottier et Poncet). Par cet acte de charité elles se vouaient à la mort, si l'on parvenait à les découvrir. Les dangers grandissant chaque jour, les deux Chartreux, pour ne pas exposer leurs bienfaitrices à une peine dont ils auraient été la cause, firent chercher des passeports. Les ayant obtenus, ils partirent ; mais leur air modeste et timide les trahit avant d'avoir passé la frontière. Convaincus de leur situation religieuse, ils furent ramenés à Lyon et questionnés par le Comité de surveillance. Dans leur trouble, et voulant répondre avec franchise, ils indiquèrent le domicile qu'ils avaient habité.

Leur réponse, dont ils étaient loin de prévoir les suites, fit qu'on arrêta aussitôt les sœurs Lafont. Elles furent traduites avec les deux Chartreux devant la Commission révolutionnaire, et condamnées à mort avec eux. Les motifs du jugement, qui est du 5 avril et qui inflige la peine capitale à seize accusés, exposent que : « Marguerite et Françoise « Lafont ont vendu deux faux passeports à « Poncet et Liottier et ont favorisé leur émi- « gration ».

(Tableaux.)

(Archives du Rhône; GUILLOX, *Martyrs*.)

Le jugement porte une fausse accusation, car il est certain que Françoise et Marguerite Lafont n'avaient pas vendu les passeports contre argent. Cette déclaration a été faite à l'abbé Guillon par celui même qui les avait fournis.

(GUILLOX, *Martyrs*.)

LAFONT (LOUIS DE), noble, marchand de soie, né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 69 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

L'acte d'accusation, qui suit, résume les nombreuses dénonciations faites contre M. Louis de Lafont et donne les motifs de sa condamnation :

• Claude-Joseph Merle, accusateur public, expose qu'il résulte des pièces remises au greffe du tribunal révolutionnaire, et notamment de l'interrogatoire subi par Louis Lafont, ci-devant seigneur, qu'il a porté les armes pendant le siège, et a entraîné, par son exemple, les citoyens à l'imiter; qu'il a fourni sa maison aux révoltés pour y tenir un corps de garde, qu'il a donné pour les frais de la guerre environ quatorze mille livres; qu'il a assisté différentes fois aux assemblées de la section, et que par sa conduite, ses richesses et son influence, il a puissamment secondé les projets des révoltés; en conséquence, a conclu à ce que le tribunal déclarât et reconnût qu'il est constant que Louis Lafont, ci-devant seigneur de Saint-Paul-en-Jarrêt, a porté les armes dans Lyon en révolte pour donner l'exemple, qu'il a fourni quatorze mille livres pour frais de la guerre des rebelles, et a assisté aux assemblées de section, et que par là il doit être regardé comme complice des rebelles.

(Archives du Rhône, L. 1662.)

M. Louis DE LAFONT, chevalier, seigneur de Saint-Paul, baron de Juys, était fils de Nicolas de Lafont et de Jeanne Giraud. Il avait épousé, en 1748, M<sup>me</sup> Marie-Antoinette Favre de Varennes, qui hérita de ses biens et les laissa, en grande partie, à Marc-Antoine Hervier, son neveu. Ce dernier était marchand de soies dans sa maison, rue Puits-Gaillot à Lyon, où il est mort en 1821, et eut pour successeur, au même lieu et place, M. Guérin, fondateur de la maison veuve Guérin et compagnie.

La famille de Lafont, éteinte avec cette noble victime, est représentée de nos jours par les familles Hervier, Poidebard, Dugas, Flachat, Finaz, etc., etc.

(Communication de M. J.-M. HERVIER.)

LA GOUTTE (NICOLE DE), femme de Pierre CHATEL (lisez CHALLAYE), 56 ans, de Marcigny, à Montbrison, acquittée le 30 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> Nicole Chappuis DE LA GOUTTE, née le 20 juin 1736, à Marcigny (Saône-et-Loire), était fille de Claude Chappuis, écuyer, seigneur de La Goutte, lieutenant d'infanterie au régiment d'Auvergne, et de Marie Montillet. Elle avait épousé en la même ville, le 21 février 1757, Pierre Challaye (V. ce nom), écuyer, qui était alors contrôleur ordinaire des guerres et qui se démit de sa charge en 1761. Arrêté comme sa femme, sur la dénonciation de Javogues, il fut condamné, le 17 germinal (6 avril), à la détention.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 502.)

LA GRELLAY.

V. *Renaud*.

LAGRIVE (LOUIS), fabricant, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 6.000 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

LAGROS (CLAUDE-MARIE), garçon perruquier, né à Cluny (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue des Souffletiers, âgé de 31 et non 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

« Claude-Marie LAGROS, né le 15 septembre 1762, de Henri-Oswald, « drapier drapant » et de Marie-Anne Perret, avait donc 31 ans au lieu de 21 ans. Ce jeune homme avait servi comme fusilier dans l'armée lyonnaise. »

(P. MONTARLOT, *Accusés de Saône-et-Loire*.)

LAISIN (MAD. FRANÇOIS).

V. *Thimon*.

LAJOUANI (LOUIS), sans profession, né à Brives (Corrèze), demeurant à Lyon, petite rue Mercière, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« A dit que les assignats à face royale valaient mieux que ceux de la République. »

(Tableaux.)

LALLEMAND (JEAN-BAPTISTE), commis aux fourrages, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire avant porté les armes pendant tout le siège. »  
(Tableaux.)

LAMANT (FRANÇOIS), commis toilier, né à Lyon, y demeurant, place de la Baleine, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

LAMBERT (FRANÇOIS), domestique, né à Coligny (Ain), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

LAMBERT (JOSEPH-HENRI), noble, commissionnaire, né à Lyon, y demeurant, rue des Feuillants, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les pièces suivantes, relatives à MM. LAMBERT père et fils, montrent avec quelle fureur les Jacobins poursuivaient les honnêtes gens. Ce fut une des circonstances qui servit les sinistres projets de Chalier ; celui-ci insista sur la nécessité de démasquer les prétendus perturbateurs étrangers qui, comme l'ex-contrôleur Lambert, s'étaient introduits dans la ville. Il imposa au Conseil général de la commune un arrêté qui ordonnait une visite domiciliaire par des mesures les plus rigoureuses. La lutte devenait de jour en jour plus imminente entre les partis contraires et amena la journée du 29 mai, où les Lyonnais l'emportèrent sur les Jacobins.

La lettre de dénonciation venait de Paris, transmise au Conseil général de Rhône-et-Loire, elle fut l'objet de la délibération suivante :

« Séance du 27 janvier 1793. »

« Vu la lettre du citoyen Guériot de la section de la Croix-Rouge, à Paris, adressée aux citoyens maire et procureur de la commune de la ville de Lyon, contenant dénonciation du séjour des nommés Lambert père et fils, en cette ville, et qui les présente comme gens très suspects, et invite à prendre des mesures à l'effet de s'assurer de leurs relations avec les émigrés ; laquelle lettre a été à l'instant déposée sur le bureau par les citoyens Richard et Noël, officiers municipaux de Lyon, qui ont annoncé que, sur les recherches faites par le Comité de police, il avait été instruit que les nommés Lambert père et fils se trouvent actuellement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Foy-lès-Lyon ; le Conseil, considérant que le danger de la Patrie exige une surveillance très attentive

sur les individus soupçonnés de relations avec les émigrés ; que la dénonciation du citoyen Guériot est assez expresse pour autoriser l'administration à s'assurer de la personne et des papiers des nommés Lambert père et fils ; Qu'il le Procureur Général Syndic en ses conclusions, il a été arrêté que les citoyens Maillan et Pipon, administrateurs commissaires nommés à cet effet, se transporteront sur-le-champ sur le territoire de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, y requerront la force publique et, conjointement avec la municipalité du lieu, feront mettre en état d'arrestation les nommés Lambert père et fils, et de suite procéderont, en la présence de ces derniers, à la vérification de leurs papiers.

« Est annexée ci-joint la lettre du citoyen Guériot.  
« Procès-verbal signé : GRANCHAMP, président ; GONON (S. F.), procureur général. »

Voici cette lettre :

« Aux citoyens maire et procureur syndic de la ville de Lyon, département de Rhône et Saône, à Lyon. Paris, le 6 janvier 1793.

« Citoyens, vous êtes prévenus par cette petite lettre que vous avez dans votre ville de Lyon deux fameux partisans et coquins de l'ancien régime dans la personne du nommé Lambert, jadis ex-contrôleur général et son fils, un petit bossu et bancal, sous le nom de Dufrene, jadis conseiller au Parlement de Paris, dont les trois autres frères, fils du père Lambert, par conséquent, sont émigrés et dont deux sont attachés à ce brigand de d'Artois, frère du cy-devant roi, je crois qu'ils sont sous d'autres noms, mais ils loge ou mange souvent chez les citoyen Bertier, négociant aux Brotteaux, par de là le pont Morant, et chez M. Fulchiron, aussi négociant mais pas aristocrate, comme ces Lambert qui ont eu correspondance avec les ennemis du bonheur de la France, tel que le cy-devant comte de Mirabeau, Castillon, procureur général du Parlement d'Aix, Galifets, d'Aix aussi, et d'autres Lambert, leurs parents. Si la justice a lieu il faut visiter leur portefeuille on y trouvera à coup sûr des indices de relation avec les émigrés, le scellé est mis à Paris chez eux ; ainsi vous voyez qu'ils sont suspects. Au nom et de la part du citoyen de la section de la Croix-Rouge, nommé GUÉRIOT. »

« Agrérez, mes chers citoyens, le patriotisme le plus vray, pour votre prospérité ainsi que tous les vrayes patriotes de la France. »

(Original intercalé dans le Registre.)

M. Joseph-Henri LAMBERT DE LISSIEU était fils de noble Jacques Lambert et de Barbe Parfuma.

Chargé des affaires de S. M. Catholique et son consul à Lyon, député de la Noblesse de l'Election de Lyon à l'Assemblée du département (1787-1789) comparant à Lyon en 1789, il avait épousé en 1772, à Lyon, Catherine-Françoise-Marie Guyot de Chanferrand.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 605.)

Son fils ne paraît pas avoir été traduit devant le tribunal.

LAMBERT (LOUIS), domestique, né à Saint-Pierre-d'Allevard (Isère), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une note de sa section dit qu'il avait 40 ans, était domestique chez la veuve Claude, rue Sainte-Hélène, n° 128, et qu'ayant porté les armes pendant le siège, il était « depuis un mois dans la prison, n'ayant eu « aucune grâce ».

(Archives du Rhône, D. 108.)

LAMOIGNON.

V. *Malesherbes.*

LAMOLLIÈRE (JEAN-BAPTISTE DE), imprimeur, demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1793.

« Officier des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. DE LAMOLLIÈRE avait édité les œuvres de Voltaire en 100 volumes in-12. On peut donc dire qu'il fut le propagateur des idées de celui qui « appelait de tous ses vœux une révolution », révolution dont il devait être une victime. Cette remarque n'est pas inutile, car on ne se rend pas toujours compte du mal considérable que produisent les mauvais livres.

Est-ce lui que le poète nomme « Lamorlière, et qui, à la tête de ses grenadiers, leur montrait toujours le chemin du péril et de l'honneur » ?

(COIGNET, *Siège de Lyon*, p. 117.)

LAMOTTE ou LAMORTE (ANTOINE), marchand de peaux, né à Saint-Dié (Vosges), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire ayant forcé les patriotes à prendre les armes pendant le siège. » (Tableaux.)

Une note de la section du Change lui donne 57 ans. Il fut arrêté à Lyon par sa section.

LAMOURETTE (ADRIEN), évêque constitutionnel de Lyon et député à la Législative, âgé de 52 ans, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 11 janvier 1794.

M. LAMOURETTE, prêtre, lazariste, docteur en théologie, né en 1742 à Frévent (Pas-de-Calais), avait été supérieur du séminaire de Toul, directeur de Saint-Lazare et grand vicaire du diocèse d'Arras, en 1789. Partisan de la constitution civile du clergé, il se fit présenter à Mirabeau, dont la protection lui valut son élection au siège archiepiscopal de Lyon. Son entrée à Lyon avec un ministre calviniste et un prêtre indigne, scandalisa tous les catholiques fidèles.

« Son installation, qui eut lieu le 14 avril 1791 se fit « au milieu de l'hilarité de ses ouailles, étonnées de le voir tout à coup disparaître et se débattre sous le dais de son

trône, qui tomba et le couvrit au moment où il allait siéger au chœur de Saint-Jean en triomphateur. »

Quelques mauvais plaisants s'étaient introduits au-dessus du chœur de la cathédrale et, au moment où le prélat monta sur son siège, ils détachèrent une des cordes qui soutenaient le dais. Un historien, très attaché à la Révolution, prend ce petit incident, rapporté par M. Péricaud dans ses *Tablettes chronologiques*, pour une gaminerie ridicule ne valant pas la peine d'être rappelée. On reconnaît bien là l'esprit des révolutionnaires qui ne voient de l'intérêt que dans les grands coups qui foudroient.

Il n'y avait pas six mois que l'abbé Lamourette avait été élu évêque intrus de Lyon, lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative par les mêmes électeurs. Les historiens révolutionnaires se servent de cette double élection pour faire ressortir l'estime qu'il s'était acquise dans la population lyonnaise ; mais ils oublient de rappeler que cette assemblée électorale était formée d'électeurs choisis et imposés par surprise ou par violence. Le mandat législatif de M. Lamourette fut encore marqué d'un incident original. Par caractère, il était tolérant et, dans l'Assemblée législative, il parvint à rétablir une concorde momentanée entre les deux factions antagonistes. Le baiser de réconciliation que les Girondins ou modérés et les Jacobins se donnèrent, est demeuré célèbre sous le nom de « baiser Lamourette », comme synonyme d'une paix mensongère. Quelques jours après, on l'accusa de s'être prêté à une comédie concertée avec la Cour et le baiser Lamourette fut comparé au baiser de Judas.

Son épiscopat à Lyon donna un regain d'activité au fanatisme révolutionnaire. Sa protection pour les prêtres assermentés mit ceux qui ne l'étaient pas dans une position difficile. Les chapelles où s'étaient réfugiés les prêtres non assermentés attirèrent la haine et la vengeance des Jacobins. Elles furent envahies et saccagées ; les femmes, ô honte ! faut-il le dire ? furent plusieurs fois flagellées d'une manière indécente et cruelle au sortir de la messe. Toutes les horreurs que peuvent produire les passions déchaînées s'appesantirent sur la catholique population de Lyon. Tant il est vrai que le prestige d'une autorité, même absente, contient les passions d'un peuple. Sous Mgr de Marbeuf qui, tout en dirigeant de loin son diocèse où sa présence était impossible, maintenait les bonnes traditions par ses lettres pastorales et par le digne choix de ses vicaires généraux, les catholiques n'éprouvèrent pas toutes les calamités, toutes les hontes qu'ils eurent à subir depuis l'intrusion de M. Lamourette.

Toutefois, il faut rendre à l'évêque Lamourette cette justice qu'il demeura étranger à ces violences ; « tolérant par caractère, il gardait au fond de l'âme un reste d'attachement à l'Eglise. Ce fut lui, dit-on, qui, prévoyant des excès bien plus graves encore que ceux dont nous venons de parler, renferma dans une cassette de chêne le chef vénérable de saint Irénée, conservé jusque-là

dans le trésor de la cathédrale, et le fit enfouir sous l'autel principal, afin de le soustraire aux profanations ».

(Extrait d'une brochure de l'abbé CAILLE.)

D'ailleurs, sa mort racheta bien des fautes, dans lesquelles son tempérament l'avait fait tomber. Trois jours avant de mourir, il fit sa rétractation entre les mains de l'abbé Emery, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice ; cette rétractation est celle qui eut le plus de retentissement, parce qu'elle partait de plus haut. Arrêté le 29 septembre 1793 pendant le siège de Lyon où il était resté, M. Lamourette fut conduit à Paris et enfermé à la Force.

Il se trouvait à Sainte-Foy, encourageant, dit-on, les défenseurs de Lyon, lorsque le général Coppet s'empara de ce quartier, ainsi que l'indique la lettre suivante :

« Citoyen ministre, J'ai dit que je n'écrirais à Paris que de Lyon... Arrivé à l'armée devant Lyon, mon premier soin fut de visiter les postes. Je reconnus bientôt la nécessité de m'emparer de Sainte-Foy. Nous occupâmes ce poste et nous y primes neuf pièces de canon et des prisonniers, du nombre desquels est M. l'Evêque de Lamourette, évêque de Lyon et ex-député de l'Assemblée législative... »

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après un extrait du journal intitulé « Feuille de Paris ». Lettre du général COPPET, 12 octobre, 21<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II<sup>me</sup> de la République.)

M. Lamourette fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et interrogé sur un perfide acte d'accusation de Fouquier-Tinville.

La défense de M. Lamourette, qui fut très digne et très habile, nous fait connaître un des divers courants d'opinions qui se manifestaient dans Lyon contre l'anarchie dont Chaliier était le pivot.

« Ce jourd'hui, 2<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois (23 octobre) de l'an mil sept cent quatre-vingt-treize, second de la République française, heure de midi, nous, Pierre-André Coffinhal, juge au Tribunal révolutionnaire, assisté de Robert Wolf, commis-greffier du Tribunal, en présence de l'accusateur public (Fouquier-Tinville), avons fait amener, de la maison de la Conciergerie le nommé Lamourette, auquel nous avons demandé ses noms, âge, profession, demeure. « A répondu se nommer Adrien Lamourette, âgé de 52 ans, évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire, natif de Frévent, département du Pas-de-Calais, demeurant à Lyon.

Aux questions qui lui furent posées, nous nous contenterons de reproduire les deux réponses suivantes, habilement exposées et qui montrent dans quel état d'anarchie était tombée cette malheureuse ville de Lyon.

« A la question : « Quelles étaient ses opinions sur la contre-révolution qui s'est manifestée à Lyon ? » Lamourette répondit :

« Qu'il n'a eu aucune liaison, ni aucun rapport, ni avec les chefs de la force armée, ni avec les chefs des administrations de cette ville. Qu'il n'a jamais été ni président, ni secrétaire, ni agent d'aucune section, et qu'il ne peut, en conséquence, connaître quel était le véritable dessein de ceux qui étaient à la tête des mouvements qui se sont exécutés à Lyon. »

Après avoir déclaré qu'il n'avait pris aucune part à l'événement du 29 mai, qui fut pour lui « un phénomène brusque et inattendu », « un mystère impénétrable » et qu'il n'avait applaudi à rien, il répondit à une autre observation qu'on lui fit, qu'après avoir connu les causes et les effets, il aurait dû se former en lui-même une opinion sur les événements qui sont arrivés et sur ceux qui en ont été la suite.

« Que d'après une déclaration du citoyen Gauthier, représentant du peuple, par laquelle il approuvait la conduite des Lyonnais et promettait d'en rendre à la Convention un témoignage honorable pour les citoyens de cette ville, son opinion a commencé à incliner en faveur de ceux qui avaient résisté à la municipalité, parce que n'ayant absolument connaissance des circonstances précédentes, et ne connaissant aucun membre ni de la municipalité, ni du district, ni du département, il n'a cru prendre de régulateur plus sûr de son jugement que celui manifesté, imprimé et placardé par ledit citoyen Gauthier, représentant du peuple ; que ce qui a été depuis publié de la conduite de la municipalité a confirmé le jugement touchant l'affaire de Lyon. On a imprimé qu'elle imposait des taxes arbitraires et exorbitantes à tous les citoyens, qu'elle était d'intelligence avec les membres du club central pour dresser les listes de proscription ; on a imprimé que Chaliier avait été d'intelligence avec les princes émigrés, qu'on avait trouvé dans ses papiers une lettre dont voici la substance » « Courage, Chaliier, n'épargnez ni le sang ni l'argent, et comptez que les princes reconnaîtront vos services. » On concluait, de ces diverses données, qu'il existait un système de subversion et d'anarchie excitée et soudoyé par les princes émigrés, et que les entreprises de la municipalité et de quelques membres du club central n'étaient qu'une branche d'une grande trame ourdie du dedans et du dehors pour ramener l'ancien gouvernement. D'où il résulte que ceux qui croyaient que les choses se passaient ainsi, et qui tenaient à l'affranchissement de la liberté républicaine, devaient déployer contre l'anarchie et ses agents la même énergie qu'ils avaient déployée contre tous les efforts de la tyrannie. »

Lamourette termine son interrogatoire en « portant le plus intrépide défi à tous ses accusateurs de produire une seule preuve de correspondance, orale ou scripturale, avec les agents, de tout ce qui s'est passé à Lyon. »

Fouquier-Tinville ne se laissa pas intimider par cette énergique protestation ; il n'appela devant le tribunal révolutionnaire aucun témoin et fit condamner à mort Lamourette sans aucune preuve, le 11 janvier 1794.

(Archives nationales, W. 309, D. 404 bis, pièces 4 et 5 ; cet interrogatoire est reproduit dans l'histoire de la Terreur, par MORTIMER-TERRAUX, t. 8, p. 502.)

« Le jugement condamné à la peine de mort « Adrien Lamourette, évêque de Lyon et du département du Rhône, comme convaincu « d'être complice d'une conspiration qui a existé « contre la Souveraineté du peuple français, « l'unité et l'indivisibilité de la République, et « d'un complot qui a existé à Commune- « Affranchie tendant à dissoudre la représentation nationale, à rétablir la royauté en France, « par l'effet duquel les Représentants du peuple « ont été insultés et menacés, un grand nombre « de patriotes du nombre desquels était le républicain Chaliier ont été assassinés le 29 mai « dernier et jours suivants, et les habitants de

« ladite commune se sont révoltés contre l'autorité légitime, et ont pris les armes contre la République. »

(Du 21 nivôse an II de la République française, une et indivisible.)

Nous croyons nécessaire de reproduire la rétractation de l'évêque intrus de Lyon, qui fut un soufflet pour l'église constitutionnelle et dont on nia l'authenticité. Ainsi que le dit M. l'abbé MONTEBON, dans son magnifique livre sur *Mgr de Marbeuf* (qui vient de paraître et qui a été aussitôt couronné par l'Académie de Lyon) « c'est, après tout » ce qui a été dit de l'intrus de Lyon, un soulagement de transcrire sa rétractation et « un devoir d'en défendre énergiquement l'authenticité. On a très justement avancé qu'elle méritait d'être imprimée en lettres d'or ».

« Ma déclaration à Notre Saint-Père le Pape, à tous les pasteurs et à tous les fidèles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine :

« Au nom de la très sainte, adorable et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, sur le point d'être jugé par les hommes, pour avoir tâché de m'opposer aux désordres de l'esprit d'anarchie et de licence, et vraisemblablement sur le point d'être jugé au tribunal de Dieu pour mes péchés et pour toutes les autres fautes de ma vie dont je lui demande humblement et sincèrement pardon, et pour lesquels j'espère fermement en sa grande misère à cause des satisfactions et des mérites infinis de Jésus-Christ, Notre Sauveur, je déclare que je me repens de tout mon cœur de tout ce que j'ai dit, fait et écrit, tendant à appuyer les principes d'après lesquels on a fait en France des changements qui sont devenus si funestes à la religion et, par conséquent, au véritable bonheur des Français. Je demande pardon à Dieu et aux vrais enfants de l'Eglise d'avoir coopéré à ces mutations déplorables par un serment que le Saint-Siège a condamné et que je révoque par la présente déclaration, que je désire être connue et publiée lorsque la cessation de la persécution actuelle permettra au dépositaire de mes sentiments et de mon repentir de la faire connaître. Je demande pardon à Dieu d'avoir reçu la consécration épiscopale, dont j'étais indigne, et à l'Eglise d'avoir rempli un siège qui n'était pas vacant, violé les lois saintes de la discipline et méconnu l'autorité du Souverain Pontife et de l'Eglise.

« Fait aux prisons de la Conciergerie le 7 janvier de l'an de Notre-Seigneur 1794.

« ADRIEN LAMOURETTE. »

M. Lamourette mourut avec courage, sans ostentation, heureux d'avoir fait sa paix avec l'Eglise ; le repentir est une seconde innocence. Sur l'échafaud, il embrassa le bourreau, lui donna sa bourse et une petite croix d'or qu'il portait constamment sur sa poitrine.

La veille de sa mort, il exhorta tous ses compagnons d'infortune à se réconcilier avec Dieu et à mourir chrétiennement. « Faut-il s'étonner de mourir ? leur disait-

il, la mort n'est-elle pas un accident ? Au moyen de la guillotine, elle n'est qu'une chi-quenaude sur le cou. »

La vie de l'évêque Lamourette, qui a cru un moment concilier la Révolution avec le christianisme, est une de celles qui montre le mieux l'antipathie qui existe et qui existera toujours entre ces deux doctrines si opposées. La Révolution, c'est le règne de la destruction et du crime. Le christianisme, c'est le règne de la prospérité et de la vertu. Ainsi les deux doctrines ne peuvent pas plus se mêler, se confondre dans la société que les deux pôles d'une pile électrique qui, mis en contact, déterminent l'étincelle ou même l'incandescence.

(Abbé CAROUR, *Notre-Dame de Fourvière*, p. 282 ; D. MEYNIS, *Grands Souvenirs de Lyon*, p. 352 ; BALLEYDIER, l. c., p. 342 ; WAHL, l. c., p. 308.)

LA MURE (Veuve de).

V. *Le Conte*.

LANCE (JEAN-BAPTISTE), huissier, né à Lyon, y demeurant, place Neuve, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Gendarme à cheval et contre-révolutionnaire à main armée. » (Tableaux.)

LANDINE.

V. *Delandine*.

LANDRIVON (MICHEL), 35 ans, boulanger à Feurs, commandant du poste de la prison de cette ville, accusé de complicité d'évasion, condamné à la peine de mort le 28 messidor an II (16 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement dit : « qu'il n'a pas pris les précautions nécessaires pour empêcher cette évasion (il s'agissait d'un détenu de droit commun) ; qu'au contraire, il l'a favorisée en laissant entrer un inconnu dans le lieu du détenu ; qu'enfin, ledit Landrivon est convaincu de s'être servi des clefs dont il était dépositaire pour ouvrir les portes et favoriser l'évasion dudit Beraud. »

(Archives de la Cour d'assises de la Loire, à Montbrison.)

Cette condamnation n'a aucun motif politique, mais elle prouve la sévérité avec laquelle on détenait les prisonniers.

LANDRY (JOSEPH), prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Tavernier, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

M. LANDRY est un des prêtres qui ont été oubliés, nous ne savons pour quelle raison, par les auteurs ecclésiastiques. Il était religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Pour vivre après la dispersion de sa communauté,

il se fit professeur de grammaire ou grammairien. Son dossier nous apprend qu'il habitait au n° 182 de la rue Tavernier et que, sans dénonciation, il fut arrêté et emprisonné par ordre de la Commission temporaire. Prévenu de fanatisme et de contre-révolution, M. Landry déclara à l'interrogatoire « que son caractère de prêtre était inefaçable ; que Jésus-Christ était Dieu et fils de Dieu ; que le Pape était le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre. Il déclara, en outre, n'avoir jamais porté les armes : il était allé seulement une fois, par curiosité, à la section où il avait entendu des propos qui ne lui plaisaient pas et qui tendaient à l'anarchie et à l'esprit du parti ». Cela n'empêcha pas la Commission révolutionnaire de le condamner à mort « comme fusilier et prêtre fanatique ayant porté les armes. » (Tableaux.)

(Archives du Rhône, D. 929 ; Semaine religieuse de Lyon, 31 janvier 1896.)

**LANFANT (ANNET - ALEXANDRE - CHARLES - MARIE)**, né à Lyon, ancien jésuite, prédicateur à Paris, massacré à l'Abbaye, le 5 septembre 1792.

Le Père LANFANT ou LENFANT, né à Lyon en 1726, paroisse d'Ainay, prêtre de la Société de Jésus, fut un célèbre prédicateur de la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Père Lanfant est aussi connu sous le nom de l'abbé Lanfant ; car, dès 1764, un édit de Louis XV ne permettait pas de reconnaître les Pères Jésuites en France. Ces religieux furent sécularisés en 1773, époque de la suppression de la Société de Jésus, qui n'a été rétablie qu'en 1814. Un grand nombre de sermons et d'oraisons funèbres du Père Lanfant furent imprimés. Ses sermons captivaient tout à la fois le cœur et l'esprit des auditeurs par une éloquence pleine d'unction et une diction grave et pure. Un de ses sermons sur la Foi avait été surtout remarqué ; Diderot et d'Alembert, les célèbres philosophes rationalistes, avaient dit : « Après un sermon semblable, il devient difficile d'être incrédule » ; cependant, il ne paraît pas que cette difficulté les ait fait revenir à de meilleurs sentiments.

Le Père Lanfant courut tous les dangers qui accablaient alors les prêtres. Après avoir changé plusieurs fois de domicile, il fut trahi et enfermé à l'Abbaye le 30 août 1792. Mis en liberté le 3 septembre, il fut arrêté de nouveau et presque aussitôt reconduit à l'Abbaye ; il y fut horriblement massacré le 5 septembre 1792. On sait avec quelle rage les massacreurs s'acharnèrent contre les prêtres.

(GUILLOU, Martyrs ; Martyrologe du Clergé français ; Communication de M. VACHEZ ; Rapport de Mgr de TEL, lu le 16 juin 1906 à la Commission des Martyrs de septembre 1792 ; on trouve deux articles documentés de M. Fouquieray dans les « Etudes des Pères Jésuites » des 5 et 20 octobre 1905.)

**LANGÉ (FRANÇOIS)**, peintre, juge de paix, né à Lyon, y demeurant, âgé de 50 ans,

condamné par la Commission populaire de Lyon, le 14 novembre 1793, et guillotiné le lendemain.

Les motifs de la condamnation de M. LANGÉ sont formulés dans l'acte d'accusation dont voici les conclusions :

- « 1° Que François-Joseph L'Ange était juge de paix à Lyon et qu'il a participé à la révolte contre-révolutionnaire.
- « 2° Qu'il est resté à Lyon pendant le siège et qu'il n'a pas donné de rétractation aux termes de la loi, qu'il a communiqué avec Bémant et s'est permis des écrits blasphématoires contre les armées de la République et la République elle-même. »

(Archives du Rhône, L. 1662.)

M. Lange était juge de paix du canton de la Fédération (ci-devant Bellecour) et auteur de quelques ouvrages originaux, dont l'un, publié vers la fin de janvier 1793, était intitulé : « Remède à tout, ou Constitution invulnérable de félicité publique » ; projet donné maintes fois sous différentes formes, avec cette épigraphe, *Fiat lux.* — (Lyon, Cully, 1793, in-8° de 38 pages.)

La théorie présentée par Lange n'est autre chose que celle de Fourier, publiée à Lyon quinze ans plus tard, sous le titre de « Théorie des quatre mouvements et des destinées générales ». (Leipsick (Lyon), 1808.)

Fourier a dû certainement prendre connaissance de l'ouvrage de Lange pendant son long séjour à Lyon, car on retrouve les mêmes groupes et phalanstères dans sa division et réunion par cent familles ou centuries. Lange avait également établi, pour chaque réunion, un grenier d'abondance, une école, une infirmerie, construits sur un plan uniforme... « Abstraction absolue sera faite de l'étendue et des bornes de toutes possessions individuelles ; les lignes de démarcation des propriétés seront invisibles sur la terre ; elles seront les mêmes que les lignes indicatives des degrés sur les cartes géographiques, etc... »

Fourier a cependant négligé l'armée céleste créée par Lange, dont le résultat « est qu'avec mille ballons, on pourra pulvériser une armée d'esclaves, sans qu'il en coûte la moindre égratignure à un Français ». C'est la chose la plus facile à exécuter ; l'auteur organise douze mille navigateurs sur l'horizon, sous le nom de pyronautes. Pour diriger ces mille écoles ou ballons composant son armée céleste, l'inventeur n'est pas embarrassé : « Opérer un vide autour de l'aérostas dans le plan de direction, voilà tout le secret. Le peuple français sera le maître du monde et le sauveur de tous les peuples, sans efforts, s'il est le premier à mettre sur l'horizon une flotte ascendante. »

L'idée d'utiliser l'admirable découverte des Montgolfier était venue à Lange, lors de l'expérience aérostatique que l'inventeur fit à Lyon en 1784. « L'art de s'élever dans les airs, dit Lange, provoquait celui de s'y diriger, et presque aussitôt les moyens de direction, enfants de mes études, étaient prêts ; mais les moyens de les faire paraître au grand jour ne l'étaient pas, ni ne l'ont été

depuis. Tout ce que les efforts de ma fortune me permirent, ce fut d'en donner un précis que je publiai dans le mois d'août 1785, avec cette épigraphe : « *Confiteor tibi, pater, domine cœli et terræ, qui abscondisti hæc a sapientibus, et prudentibus, et revelasti ea parvulis.* » (Saint Mathieu, c. XI, v. 25.) (Je vous bénis, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents du siècle, et que vous les avez révélées aux simples et aux petits.) (*Traduction du R. P. de Carrières.*)

Cet opuscule attira à Lange des critiques sévères et satiriques qui, venant des grands savants de profession, l'obligerent à réimprimer son « Précis » avec l'examen des critiques réfutées, où son épigraphe lui offrit une allusion parfaite. Cette œuvre parut en février 1786. Plus tard, il en déposa un exemplaire sur le bureau du Conseil général de la Commune, en même temps qu'il déposait son écharpe municipale.

M. Lange créait en imagination, 125 ans trop tôt, ce que l'on paraît vouloir réaliser aujourd'hui avec la merveilleuse invention des *atéroplanes*.

**LANGLADE (JEAN-FRANÇOIS)**, notaire, né à Saint-Marcellin (Loire), demeurant à Saint-Didier-sous-Riverie (Rhône), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Fédéraliste enrôlant pour les rebelles. »  
(*Tableaux.*)

M. LANGLADE était notaire à Saint-Didier-sous-Riverie pendant que M. Couchoud (*V. ce nom*) était aussi notaire à Riverie. Les deux collègues furent unis dans une même dénonciation et dans le même trépas.

Nous avons vu que M. Couchoud s'était rendu acquéreur de biens nationaux. C'était souvent un moyen d'écartier tout soupçon de contre-révolution. M. A. Vachez, qui connaît parfaitement cette région, s'est demandé comment M. Couchoud, acquéreur de biens nationaux, avait pu être victime des vengeances jacobines. Il en a découvert les motifs, où M. Langlois joue un rôle énergique, et il a bien voulu nous les communiquer dans le récit suivant dont l'intérêt est attachant jusque dans les plus petits détails.

« Si Couchoud et Langlade furent victimes de la Terreur, c'est à la suite de dénonciations répétées d'un démagogue, qui a laissé, jusqu'à nos jours, une triste renommée dans nos pays. Il se nommait Didier Fillon, et il était apparemment originaire de Saint-Didier-sous-Riverie, où ce nom est très répandu, et où il se retira à la suite de la journée du 29 mai 1793, qui assura un succès momentané aux républicains modérés de Lyon. Fillon, fabricant de peignes, ami de Chaliier, était un exalté clubiste, si exalté qu'il posa sa candidature à la mairie de Lyon, contre Nivière-Chol, qui fut élu le 18 février 1793 par 8.097 voix sur 10.746 votants, pendant que Fillon n'obtenait que 2.171 suffrages.

« Mais cet échec ne calma pas Fillon. Retiré à Saint-Didier-sous-Riverie, il y fut combattu ouvertement par deux hommes modérés, Couchoud, notaire à Riverie, et Langlade, notaire à Saint-Didier, auxquels il reprocha plus tard, dans sa dénonciation, de l'avoir fait arrêter et subir un interrogatoire infamant les 30 et 31 mai.

« Quand Lyon eut succombé, Fillon, qui avait recouvré sa liberté, s'empressa, par esprit de vengeance, de dénoncer à la fois Couchoud et Langlade, à plusieurs reprises. Ces dénonciations, retrouvées et publiées par M. de la Chapelle, ne diffèrent guère des autres documents de cette nature, que l'on connaît. Ce que le délateur leur reprochait, c'était d'avoir manifesté des principes contre-révolutionnaires, en partageant les opinions des Lyonnais assiégés, en protégeant les prêtres réfractaires, en persécutant les patriotes dans leur commune, depuis la journée du 29 mai, en déclarant tout haut que « c'était avec raison que Lyon avait terrassé une poignée de clubistes, qui voulaient couper la tête aux honnêtes gens ». Bien plus, Langlade l'avait traité un jour, publiquement, de « scélérat ». C'était plus que suffisant, alors, pour faire monter à l'échafaud. Et cela était inévitable. Sur les ordres de Dubois-Crancé et de Javogues, Langlade fut arrêté le premier, et conduit dans les prisons de Vienne, mais sous cette réserve : « Pour répondre des patriotes qui gémissaient sous la férule des royalistes à Lyon ». Mais, dès le 25 octobre 1793, il était mis en liberté, par ordre de la Commission de justice populaire de cette ville qui, dans sa décision, déclara nettement que Langlade, qui n'était ni ci-devant noble, ni contre-révolutionnaire, avait été arrêté seulement « par mesure de sûreté et sans aucun procès-verbal régulier ». Langlade put ainsi rentrer dans sa famille. Mais Fillon ne l'oubliait pas et, dès le 7 novembre suivant, il dénonçait de nouveau Langlade et Couchoud, ce qu'il renouvela d'une manière incessante, soit le 27 novembre, soit le 9 janvier 1794. Cette fois, les deux malheureux notaires ne purent échapper au sort qui leur était réservé. Tous deux arrêtés, ils montèrent ensemble sur l'échafaud, le 22 janvier 1794, avec un ancien colonel du régiment d'Aquitaine, Claude-Joseph Pérornet de Beaupré (*V. ce nom*), qui s'était retiré à Saint-Didier-sous-Riverie, où il avait épousé Catherine-Marie-Anne de Romans, et dont le nom se retrouve naturellement dans les dénonciations multiples de Didier Fillon.

(*Communication particulière et inédite de M. A. VACHEZ.*)

M. Vachez nous signale une particularité curieuse : « L'étude de M. Langlade n'était pas située au village de Saint-Didier, mais dans un hameau appelé le Manelier, situé au-dessous de Sainte-Catherine, et l'on y montre toujours la maison qu'il habitait. »

**LANJAC (JOSEPH-GILBERT)**, 47 ans, noble, ex-capitaine de dragons, demeurant à Tramenne, condamné à la détention le

6 avril 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**LANOIX (ANTOINE-JOSEPH)**, prêtre massacré à Lyon, le 9 septembre 1792.

M. LANOIX était chevalier ou chanoine de second ordre en l'église primatiale de Lyon, et avait refusé le serment de la constitution civile du clergé. Il fut un des trois prêtres massacrés le 9 septembre 1792. Ce jour-là, effrayé des cris de mort poussés par les assassins des officiers enfermés à Pierre-Scize, dont la foule, ivre de sang, promenait les têtes sur des piques dans les rues de Lyon, l'abbé Lanoix voulut sortir de chez lui pour fuir ou pour porter des secours spirituels aux victimes, on ne sait au juste. Quoique déguisé, il fut reconnu par la bande des assassins et, à l'instant, les meurtriers lui coupent la tête pour la porter dans les rues, comme un trophée ajouté aux huit autres têtes qu'ils ont déjà au bout de leurs piques. Son corps est haché en morceaux ; les barbares en font des guirlandes et les accrochent aux arbres de Bellecour. L'abbé Lanoix avait 50 ans, lorsqu'il subit ce supplice atroce.

On prétend qu'il était déguisé en femme avec les vêtements de sa servante. M. l'abbé Guillon explique que ce déguisement n'est pas une raison pour ne pas comprendre dans ses *Martyrs* ce prêtre qui n'avait pris ce travestissement que pour éviter le péril de la mort ; travestissement regardé par les théologiens comme permis dans de si périlleuses conjectures. (GUILLON, *Martyrs*.)

**LANOIX (PIERRE)**, imprimeur, né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, a vexé les patriotes incarcérés. » (Tableaux.)

**LANTIN (ANTOINE)**, 17 ans, né à Chalon, acquitté le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Antoine LANTIN DE MONTCOY, né le 11 novembre 1775, était d'une famille originaire de Chalon, qui avait fourni cinq conseillers au Parlement de Bourgogne et à laquelle ces charges de robe avaient valu l'noblesse au dix-septième siècle. » Son père, Claude-Jean-Bernard Lantin, chevalier, seigneur de Montcoy, Planche, Roserot et autres lieux, marié à Françoise Esmonin de Dampierre, était lieutenant-colonel major au régiment d'Enghien et chevalier de Saint-Louis ; il fut arrêté à Chalon comme suspect le 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

Antoine, après avoir été acquitté, entra dans la carrière militaire, devint major-commandant en 1814, puis sous-inspecteur colonel de la garde nationale de l'arrondisse-

ment de Chalon. Il fut maire de Montcoy pendant vingt-quatre ans, siégea au Conseil général de Saône-et-Loire de 1816 à 1833, et mourut le 29 décembre 1867.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 497.)

**LAPEROUSE (PIERRE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 32 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Capitaine dans l'armée lyonnaise. » (Tableaux.)

**LA PIERRE DE SAINT-HILAIRE.**

V. *Saint-Hilaire*.

**LAPIERRE (PIERRE)**, revendeur, né à Auxy (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, petite rue Sainte-Catherine, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Sergent et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Les LAPIERRE sont nombreux en Charollais. Peut-être faut-il lire Anzy au lieu d'Auxy ou même Usson (Loire).

(Communication de M. P. MONTARLOT.)

**LAPLAGNE.**

V. *Roux*.

**LAPLANTE (PIERRE)**, fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêcherie, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LAPLATTE (CLAUDE)**, marchand de bas, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Côme, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LA POIX.**

V. *Frémenville*.

**LAPORTE (FRANÇOIS)**, 29 ans, garde-magasin de fourrage, demeurant à Lyon, rue Sala, acquitté le 19 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. LAPORTE, né à Mâcon le 2 avril 1765, était fils de Jérôme Laporte, et de Marguerite Braud, lesquels habitaient avec leurs

père et beau-père, François Laporte, bâtonnier de la paroisse de Saint-Vincent.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 492.)

LAPRADE. V. *Richard de Laprade.*

LAPRAT (CLAUDE), boulanger, né à Feurs (Loire), demeurant à Lyon, rue Basse-Grenette, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Fusilier, a dit pendant le siège qu'il fallait égorger les patriotes. » (*Tableaux.*)

M. LAPRAT était d'une famille distinguée à Feurs depuis une époque reculée. L'un d'eux fut admirable de dévouement dans une épidémie de peste qui sévit à Feurs en 1629. Il était un des huit directeurs de la Santé choisis parmi les notables qui prodiguèrent leurs soins aux malheureux atteints de cette terrible maladie. Les noms de ces familles ont été religieusement conservés ; six sont éteintes ; deux existent encore, la famille Colcombet, qui a émigré à Saint-Etienne, et la famille Laprat, qui a occupé à Feurs des charges honorifiques, principalement dans le notariat. Une de ses descendantes s'est alliée à M. Portallier (*V. ce nom*) dont les parents faillirent périr sous la Terreur.

(BROUTIN, *Histoire de Feurs*, p. 242 à 249.)

LARDIÈRE (JEAN DE), prêtre déporté à l'âge de 39 ans.

M. DE LARDIÈRE, né dans l'Isère, vicaire à Saint-Pierre-de-Boeuf (Loire), fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 2 décembre 1800. Il réussit à s'évader le 13 janvier 1801.

(*L'abbé MANSEAU, l. c.*, t. II, p. 260.)

LARDIÈRE (N...), officier municipal, demeurant à Neuville (Rhône), condamné par contumace, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 17 janvier 1794.

« Officier municipal de Neuville, condamné par contumace, attendu son absence. » (*Tableaux.*)

M. LARDIÈRE est le quatrième évadé de la prison de l'Hôtel de Ville de Lyon, dont nous avons raconté la singulière évasion dans la notice de M. Barge (*V. ce nom*).

LARDON (JEAN-CL.-M.), canonnier, section de Porte-Froc, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 5 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

Il était le fils aîné du suivant, M. Paul Lardon-Desvernay.

LARDON-DESVERNAY (PAUL), homme de loi, né à Marlihes (Loire), demeurant à Saint-Etienne, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Porteur d'ordres pour faire arrêter les patriotes et ayant envoyé son fils à Lyon pour participer à la rébellion. » (*Tableaux.*)

Une dénonciation de la municipalité de Marlihes s'exprime ainsi :

« S'est vanté publiquement d'être commis-saire nommé par la Commission (populaire) et Comité établis à Lyon pour faire incar-cérer tous les patriotes qui voudraient parler en mal contre Lyon ; les patriotes ne doivent leur salut que parce que ses pouvoirs n'ont pas eu de durée. »

Il affirmait n'avoir jamais été investi de pouvoirs de cette nature. Et, en effet, on ne voit pas son nom figurer dans la liste des membres de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Lyon.

M. Paul LARDON-DESVERNAY, avocat, né à Marlihes vers 1738, était juge de la seigneurie de l'Hôpital du Temple. Après 1790, il fut nommé juge au tribunal de Saint-Etienne. Marié à M<sup>me</sup> Catherine Sabot, il eut cinq enfants dont l'aîné, qui précède, et une fille qui épousa M. Benoît Fanget (*V. ce nom*).

(*Communication de M. E. BRASSART.*)

M. Paul Lardon-Desvernay était un juris-consulte consommé. Peu de temps après son entrée au barreau, il plaida devant la Cour de Lyon une cause importante qui soulevait plusieurs questions ardues. Il les traita avec tant de talent et d'éloquence qu'il en fut complimenté par tout le barreau de Lyon. (*Manuscrit DESCREUX, Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne.*)

LARÉAL (LAURENT), ancien commissaire à terrier, né au Perrin (Isère), demeurant à Chaponost (Rhône), âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Maire de Chaponost, a fait arrêter des patriotes et forcé les habitants de Chaponost à travailler aux redoutes. » (*Tableaux.*)

M. LARÉAL avait été conduit dans la bonne cave où se trouvait déjà Delandine, et s'en réjouissait. Mais c'était une erreur du guichetier, car Delandine ajoute : « Hier, le « pauvre Laréal fut arraché au milieu de « nous, Laréal qui se flattait d'avoir épuisé « le malheur et d'être bientôt délivré de ses « peines ; mais c'est le glaive fatal qui vient « de l'en affranchir. »

(*Prisons de Lyon*, p. 260.)

LA RÉVOLLIÈRE-CAMPDIEU (JEAN-MARIE DE), prêtre, bénédictin, né à Saint-Priest-la-Roche (Loire), demeurant à Lyon, rue Noire, âgé de 41 ans,

condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 27 février 1794.

« Fusilier, venu de son pays pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

M. DE LA RÉVOLLIÈRE-CHAMPDIEU n'est pas cité dans les ouvrages ecclésiastiques, sauf dans celui de M. l'abbé Vachet. Il fut mis en arrestation « pour sûreté générale ».

Les motifs de sa condamnation paraissent d'ordre politique.

Il était probablement le frère du suivant.

LA RÉVOLLIÈRE (JOSEPH DE), membre de la Commission du Salut Public de Lyon, né à Saint-Priest-la-Roche (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 46 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 11 novembre 1793.

« Membre adjoint de la Commission. »  
(Tableaux.)

M. Joseph DE LA RÉVOLLIÈRE, sans doute frère du précédent, fut condamné à mort pour avoir fait partie de la Commission populaire, républicaine et de Salut public de Lyon, qui organisa la résistance de cette ville contre les décrets de la Convention.

C'est, croyons-nous, de lui que parle Delandine : « Originaire des bords de la Loire dans le Roannais, dit-il, La Révollière s'était établi à Lyon. Arrêté, jeté dans les caves, on vint l'y prendre pour l'attacher et le conduire à la fusillade. Il protesta fortement qu'il n'avait pas même été interrogé, qu'il n'avait encore parlé à aucun juge, il fallut marcher et périr. »

Les erreurs, souvent renouvelées, obligèrent de distinguer les deux caves en « bonne cave » et « mauvaise cave » ; cette dernière appelée aussi « cave de mort ».

(DELANDINE, *Prisons*, p. 259.)

LARGNIER ou LARGUIER (DAVID), négociant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention (*alias* rue Royale), âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

M. LARGNIER est simplement accusé d'être un « contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

On ne le voit accomplir aucune fonction civile ou militaire. Cependant, une note le dit : « Détenu aux Ursules, pour avoir été membre du Comité permanent des douze ».

(Archives du Rhône, D. 58.)

LARIVÉ (JEAN), teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Clair, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier, pris à la sortie des armes à la main. »  
(Tableaux.)

LAROCHE (CLAUDE), teinturier, né à Lyon, y demeurant, âgé de 27 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 26 novembre 1793, mais non exécuté.

M. LAROCHE eut l'adresse de s'échapper pendant le trajet de la prison au lieu du supplice ; il profita d'un moment d'inattention des soldats de l'escorte pour fuir par la rue Saint-Côme. C'est depuis ce moment qu'on résolut d'attacher les victimes, avant de les conduire au supplice.

LAROCHE (CLAUDE), cabaretier, rue Ferrandière, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 6 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

LAROCHE (JEAN-BAPTISTE), guichetier de la prison dite de Roanne, à Lyon, y demeurant, âgé de 49 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 23 novembre 1793.

« Guichetier des prisons de Roanne, prévenu d'avoir vexé les patriotes qui y étaient enfermés et d'avoir blasphémé la Convention et les représentants sous les murs de Lyon. »  
(Tableaux.)

M. LAROCHE était guichetier pendant le siège et fut écroué le 10 octobre 1793.

LAROCHE (MICHEL), teinturier, né à Lyon, y demeurant, rue du Pas-Etroit, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Lieutenant des grenadiers et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. LAROCHE était maître-teinturier à Lyon, rue de Flandre, n° 18. Il fut arrêté dans sa section, le 14 brumaire, pour avoir porté les armes pendant le siège en qualité de sous-lieutenant au bataillon du Change.

(Archives du Rhône, D. 108.)

LAROCHE, prêtre.

M. l'abbé LAROCHE est cité par M. Testenoire-Lafayette comme victime de la Terreur, d'après la chronique de l'abbé Sauzée.

(Histoire de Saint-Etienne, p. 235.)

Nous ne voyons dans les jugements aucun prêtre de ce nom.

LA ROCHE-NÉGLY.

V. Rimberg.

LAROCHEPEAU (HENRIETTE), 45 ans, noble, chanoinesse de Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Salles, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**LA ROCHETTE (JEAN-JÉRÔME RIMOZ DE)**, procureur-syndic à Roanne et député à l'Assemblée législative.

M. Jean-Jérôme RIMOZ DE LA ROCHETTE, qui est désigné aussi sous les noms de Jérôme-Marie DELAROCHE, né à Roanne le 17 juillet 1755, était fils de noble Pierre RIMOZ de la Rochette, écuyer, assesseur en la maréchaussée générale du Lyonnais, Forez et Beaujolais, subdélégué de l'intendant à Roanne. Il avait épousé, le 20 avril 1784, D<sup>me</sup> Marie-Claude Giraud de Presles, fille du médecin ordinaire du Roi, dont il eut, entre autres, un fils, prêtre, qui fut directeur du Grand Séminaire de Lyon.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

Sous l'empire, il fut président du tribunal de Roanne, conseiller général de la Loire, et mourut à Roanne le 25 novembre 1819.

Nous ne voyons le nom de M. de La Rochette que sur la liste des suspects de Roanne, uniquement pour avoir été membre de l'Assemblée législative. Il fut donc heureux comme les peuples qui n'ont pas d'histoire.

(Papiers inédits de ROBESPIÈRE, t. I, p. 235, par COURTOIS.)

L'ancienne maison de La Rochette appartenait à l'Auvergne, d'où elle se répandit en plusieurs branches dans le Velay, le Forez et le Vivarais. L'une d'elles s'éteignit dans la personne du chevalier de La Rochette, né à Feurs en 1767 et mort en mars 1841 dans sa résidence de Saint-Didier-en-Velay, qui avait été de longue date le siège de sa famille. Pendant la Révolution, il avait passé la frontière et s'était mis au service des princes, au delà du Rhin.

(D'ASSIER DE VALENCHES, *Eloges chronologiques*.)

**LAROUÉ (BARTHÉLEMY)**, imprimeur, né à Lyon, y demeurant, rue Pizay, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**LAROUVIÈRE (JEAN-ANTOINE)**, rentier, né à Codolet (Gard), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 58 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

**LARRET (FRANÇOISE)**, veuve de Jean de Roche, dit LONGCHAMP, 67 ans, noble, demeurant à Villefranche, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

(Cette notice annule celle que nous avons donnée sous le nom de CARRET, par suite d'une fautive lecture sur le jugement.)

**LASAUZÉ (JEAN-PHILIPPE)**, maître de pension, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« A logé deux émigrés et a fait afficher des placards contraires aux principes de la Révolution. »  
(Tableaux.)

**LA SOUCHE (MARIE-THÉRÈSE)**, 49 ans, noble, chanoinesse, demeurant à Salles, condamnée à la détention, le 6 avril par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Née au Bois-Sainte-Marie, en 1745, de Gilbert de La Souche, seigneur de Soucault, l'un des mousquetaires du roi, et d'Anne, fille de François, comte d'Albon, elle avait fait partie du chapitre noble de Saint-Martin-des-Salles. La filiation de sa famille remontait jusqu'à Jean de La Souche, mort en 1323. »

(P. MONTARLOT, l. c., p. 507.)

**LASSALLE.** V. *Petit-Lassal*.

**LASSERRE (ANTOINE)**, cabaretier, né à Neuville (Rhône), y demeurant, officier municipal, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Officier municipal de Neuville, a signé deux arrêtés pour donner du renfort aux rebelles et faire marcher sur l'armée de la République. »  
(Tableaux.)

**LASSERRE (ETIENNE)**, cultivateur, né à Bourgoin (Isère), y demeurant, officier municipal, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Officier municipal de Bourgoin, contre-révolutionnaire et fédéraliste, complice des rebelles de Lyon et prévaricateur. »

(Tableaux.)

(V. la notice de SIRE, maire de Bourgoin.)

**LATANERYE (PHILIPPE)**, cultivateur, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Accapareur de grains, ne les vendant qu'aux ennemis de la Révolution, ayant payé pour la force rebelle. » (Tableaux.)

M. LATANERYE père était noté comme « mo-  
« déré et faible ; aristocrate ne fréquentant  
« que des aristocrates, vendant toujours son  
« grain au plus haut prix et ne le vendant  
« jamais dans la grange. Ennemi des clu-

« bistes et riche, a blâmé le jugement de « Capet et payé pour la force rebelle ».

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. A. Huguet (*Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison*, p. 151) dit que M. Philippe Latanerye était directeur des postes. Né en 1736 d'Hugues Latanerye et de Fleurie Gras, il avait épousé Pierrette dite Brunel ou Brunet (V. *ce nom*), fille naturelle de l'hôpital de Le Menier, diocèse d'Autun.

Il était le père du suivant.

**LATANERYE fils (JEAN-BAPTISTE)**, charpentier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 38 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

« Notable de la municipalité en exercice dans le temps des muscadins, il a été malade dans ce temps-là. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

MM. LATANERYE père et fils étaient d'une famille nombreuse et honorable de Montbrison. Le père fut condamné sous la profession de cultivateur ; ce qui voulait, alors, dire propriétaire-agriculteur et non cultivateur dans le sens d'ouvrier des champs. Son fils l'avait précédé dans la tombe. Il avait été condamné à Feurs avec plusieurs de ses collègues de la municipalité de Montbrison dont il faisait partie. « Attendu, dit le jugement, que, depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 4 septembre suivant, la commune de Montbrison et son Conseil général ont été en révolte ouverte contre la Souveraineté du peuple, et l'unité et l'indivisibilité de la République. »

M<sup>me</sup> Philippe Latanerye, née Pierrette Brunel, fut aussi arrêtée, conduite à Lyon et condamnée à la détention par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 avril 1794. Les listes lui donnent, les unes 50 ans, les autres 80 ans, ce qui paraît impossible, son mari avait 58 ans et son fils 38 ans.

Cette famille eut encore une religieuse, âgée de 34 ans, qui subit une longue captivité à Montbrison, à Feurs et à Lyon. Les documents la nomment Marthe Latanerye, hospitalière. Nous voyons dans les « Couvents » de M. Broutin une ursuline, Madeleine Latanerye, fille de Philippe Latanerye et de Pierrette Brunet, ayant le même âge que la précédente ; nous pensons que c'est elle qui fut emprisonnée et interrogée à Feurs, le 12 février 1794, avant son transfert à Lyon.

Une autre jeune fille du même nom, Marthe Latanerye, fut arrêtée comme coupable d'être « une petite muscadine », ce qui fait supposer qu'elle était fort jeune. Une note lui donne environ 20 ans.

(MÉMORIAL, *Le Forez sous la Terreur*, octobre 1896 ; BROUTIN, *Couvents de Montbrison*.)

**LATANNERYE (MAD.)**.

V. Brunet (Pierrette).

**LATIL (AUGUSTIN)**, dit Châtillon, noble, capitaine, né à Sisteron (Basses-Alpes), demeurant à Lyon, place de la Bouche-rie-des-Terreaux, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Ex-noble, ayant combattu avec les rebelles. » (Tableaux.)

Son arrestation, ordonnée par la Commission temporaire de surveillance républicaine, le 15 nivôse an II, est ainsi motivée :

« LATIL, présumé noble, a servi comme capitaine sous le nom de Châtillon dans le dixième régiment d'infanterie, n'est venu à Lyon qu'aux environs de la révolte. »

(Archives du Rhône, D. 419.)

M. Paul-Augustin LATIL DE LA TOUR DE CHÂTILLON, né en Provence le 25 août 1759, avait été élevé au collège de Juilly de 1769 à 1779, époque où il prit du service dans le bataillon provincial de la garnison du Dauphiné. Il fut successivement cadet gentilhomme au régiment de Neustrie (devenu depuis le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie) en 1780, sous-lieutenant en 1783, lieutenant en second en 1789, capitaine en 1792 dans la compagnie de M. de la Caussade, et démissionna le 24 novembre 1792.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après les Archives de la guerre.)

**LA TOUR-VARAN (JOSEPH DE)**, sans profession, né à Firminy (Loire), demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier, pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

M. Joseph DE LA TOUR-VARAN, écuyer, était fils de Nicolas de La Tour-Varan et d'Angélique de la Fressange. Il naquit à Firminy en 1767 ; il avait donc 27 ans et non 20 ans, comme le disent toutes les listes. Au début de la Révolution, il était lieutenant au régiment de Forez. Son devoir l'appela ensuite à Coblenz. Mais il dut revenir à Saint-Etienne, car on le trouve dans cette ville faisant cause commune avec les Lyonnais venus en expédition au mois d'août 1793, sous le commandement du général Rimbart fils (V. *ce nom*). Il dut rentrer dans Lyon avec la colonne lyonnaise. Après le siège, il fut arrêté par ordre de Javogues, le 20 octobre 1793. Condamné à mort, il fut exécuté dans l'horrible mitraillade du 4 décembre 1793 aux Brotteaux. « Une circonstance navrante s'attache à ses derniers moments ; des témoins oculaires prétendent qu'à peine atteint par l'atroce fusillade, il fut jeté vivant dans la fosse commune où étaient entassés pêle-mêle ses compagnons de supplice. »

Le père, M. Nicolas de La Tour-Varan, suivant son petit-fils, ancien bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne et auteur très estimé de plusieurs ouvrages sur le Forez, « ne

parvint à échapper à la mort qu'en accablant le proconsul sous les débris de sa fortune ». Il fut élargi le 2 janvier 1794, par ordre de Javogues qui l'avait fait arrêter. Cet élargissement, ordonné par un fripon comme Javogues, prouve que M. Nicolas de La Tour-Varan, qui pouvait à peine suffire à ses charges, dut faire de douloureux sacrifices, peut-être s'endetter, pour sauver son existence.

M. Nicolas de La Tour-Varan avait trois fils : Joseph, le supplicié ; un autre, qui avait servi à l'armée de Condé et qui périt dans l'expédition de Quiberon, et le dernier qui avait servi en Vendée et qui échappa par miracle aux noyades de Nantes. C'était le père du bibliothécaire de Saint-Etienne, M. Jean-Antoine de La Tour-Varan, en qui s'éteignit cette ancienne famille chevaleresque, connue depuis les Croisades et qui avait déjà fourni une victime au siège de Montpellier en 1623, une autre au siège de Barcelone en 1650, et encore une autre au siège de Mahon en 1756.

(Mémorial, année 1807 ; BROUTIN, Couvents de Montbrison, t. III ; nous avons complété cette notice avec des notes communiquées gracieusement par M. Joseph MILLET DE VARAN, arrière-petit-neveu du martyr en question.)

**LATOUR (PIERRE)**, horboriste, né à Lyon, y demeurant âgé de 34 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 11 novembre 1793.

« Capitaine pendant le siège. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

M. Pierre LATOUR est cité comme « ayant servi dans le ci-devant Bourbonnais ». Il était capitaine dans le bataillon de la Juiverie.

(Archives du Rhône, D. 108.)

**LATREILLE fils (HILAIRE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, quartier Saint-Vincent, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Sergent de l'armée des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LATTARD DU CHEVALARD DES AUDI-NETS** père (PIERRE), ancien capitaine, né à Montbrison (Loire), y demeurant, propriétaire, âgé de 53 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

« Capitaine des grenadiers pendant le siège. »

(Archives de la Loire, Lq. 29.)

Le Comité révolutionnaire de Montbrison résumait comme suit les nombreuses dénonciations faites contre lui :

LATTARD DU CHEVALARD, ci-devant conseiller, plus de 50 ans.

• Il était capitaine des grenadiers, chef des contre-révolutionnaires ; il a donné, ou il s'est donné chez lui plusieurs repas, où l'on criait : Vive Louis XVII, à bas la Montagne, à bas les Jacobins, à bas tous les clubistes, à bas la Constitution, il a couru toutes les rues de Montbrisé, à la tête de sa Compagnie, en vociférant les infamies ci-dessus. Il a été contre-révolutionnaire dès le commencement de la Révolution, et a cherché tous les moyens pour faire périr les patriotes. Il est allé dans presque toutes les courses des muscadins, il s'est jeté dans Lyon avec eux et y a servi pendant tout le siège. Sa maison était le point de ralliement des contre-révolutionnaires. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Lattard du Chevalard père, ancien conseiller au Présidial et Bailliage de Forez, était fils de Martin-Antoine Lattard, bourgeois de Nervieu, et de Françoise Girard. Il avait épousé, en 1764, M<sup>me</sup> Marie-Justine Martin des Pomeys.

(A. HUGUET, Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.)

**LATTARD DU CHEVALARD DES AUDI-NETS** fils (PIERRE), né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 18 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 26 novembre 1793.

MM. LATTARD DU CHEVALARD père et fils périrent à Feurs d'une mort différente. Le père, qui était colonel de la garde nationale de Montbrison, périt dans la triste fusillade du 10 février, où tombèrent vingt-huit victimes d'un seul coup ; contraste douloureux, cette hécatombe humaine eut lieu dans la belle allée du Rozier, qui avait été autrefois le rendez-vous de l'aimable société de Feurs et des environs.

Le fils, à peine âgé de 18 ans, fut guillotiné deux mois et demi plus tôt, parce qu'il avait soustrait, à Montbrison, deux pancartes, l'une reproduisant la Déclaration des droits de l'homme, l'autre contenant les noms des membres de la société populaire, et les avait livrées aux flammes sur la place de cette ville. Pour ce simple fait, excusable chez un jeune homme, le fils Lattard du Chevalard subit une peine hors de proportion, la peine capitale.

(PEY, Expédition des Lyonnais en Forez, p. 104 ; BROUTIN, Châteaux, t. II, p. 136.)

**LATUS (PAUL)**, ouvrier en soie, né à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note de la section de la Pêcherie dit : « PAUL LATUS, arrêté le 11 frimaire, détenu aux Recluses, pour avoir été sergent-major pendant tout le siège et avoir forcé à combattre contre les patriotes. Avant le siège, il faisait dire la messe chez lui et l'annonçait par des placards. »

(Archives du Rhône, D. 81.)

**LAUBREAUD (FRANÇOIS)**, potier d'étain, né à Lyon, y demeurant, rue Grenette, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Caporal de chasseurs et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**LAUBREAUD ou LOBREAU (JEAN)**, né à Bordeaux (Gironde), demeurant à Neuville (Rhône), maire, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Maire de Neuville, a signé deux arrêtés pour donner du renfort aux rebelles et faire marcher sur l'armée de la République. »  
(Tableaux.)

**LAULT ou LAUT (JEAN)**, né à Coulanges (Nièvre), demeurant à Moulins (Allier), ancien trésorier de France, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Melville Glover a pu dans le jugement PAUL pour LAULT.

Le Comité révolutionnaire de Moulins signalaient M. Lault en quelques mots brefs avec une méchanceté remarquable :

« LAUT, ci-devant trésorier de France, homme d'une scélératesse froide, espion de l'aristocratie. »  
(Archives du Rhône, D. 175.)

**LAUNAY (JEAN-JACQUES)**, domestique du marquis de Vichy, né à Caen (Calvados), âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Les *Tableaux* le qualifient de « contre-révolutionnaire » parce qu'il avait suivi le marquis de Vichy (V. ce nom).

Une communication de M. l'abbé Prajoux dit qu'il était de Renaison (Loire).

**LAURAS.**

V. Loras.

**LAURAS (JEAN-MARIE)**, cultivateur, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), y demeurant, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Contre-révolutionnaire prêchant le fédéralisme. »  
(Tableaux.)

Nous n'avons pas de renseignements particuliers sur M. Jean-Marie LAURAS, mais nous trouvons sa pétition aux Représentants du peuple, qui donne quelques indications :

« Augustes représentants du peuple français.  
« Une inculpation encourue par un zèle de patriotisme et d'amour pour ses concitoyens remplit d'amertume les derniers jours d'un père de famille très nombreuse et qui ne s'est

« jamais fait remarquer que par des intentions droites et pures et sa soumission aux lois.  
« Je fus nommé par mes concitoyens réunis en assemblée primaire, député à la Commission populaire du département de Rhône-et-Loire et le serment de soumission aux lois, de maintenir la République une et indivisible, la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, l'intégrité et l'inviolabilité de la Convention nationale, que je prêchai alors, me fit augurer que je ne me séparais point de l'union et de la soumission que je dois à nos augustes représentants.

« Si je fus alors dans l'erreur, ce fut sans connaissance de cause, et cet égarement me fut commun avec quantité d'habitants honnêtes des campagnes du département de Rhône-et-Loire, qu'un arrêté des autorités constituées de notre département engagea à accepter cette même Commission.  
« Depuis que j'ai eu connaissance de l'acte constitutionnel, je me suis empressé d'y donner l'adhésion la plus formelle, et l'ai accepté en son entier avec tous les bons citoyens de notre canton, et ai donné ma démission de ma députation à la Commission populaire de Lyon dans la séance de ladite assemblée.

« Augustes représentants, ma conduite jusqu'à ce jour n'a rien offert de reprochable, habitant paisible d'une campagne soumise aux ordres émanés de votre autorité, où par mon industrie et mes travaux, j'ai acquis quelques propriétés que j'espère transmettre à ma postérité. En toutes circonstances, je me suis empressé de concourir des premiers de mes moyens et de ma personne aux besoins de l'Etat et de la République ; et je persévérerai jusqu'à la fin de mes jours dans les mêmes sentiments.

« Je pense que la foudre dont vous entendez frapper les enfants rebelles à la patrie ne doit point gronder sur ma tête, et que la personne et les propriétés d'un citoyen qui n'a d'autre crime à se reprocher que celui d'avoir obéi à des autorités dont il croyait les ordres sacrés pour lui, ne doit point encourir les peines portées contre les prévaricateurs et les factieux.

« Augustes représentants, daignez consoler un citoyen âgé et honnête que les circonstances actuelles rendent malheureux, et veuillez faire renaitre le calme et la tranquillité dans mon âme saisie d'horreur à la vue des maux qui menacent ma nombreuse famille. Si l'innocent et le coupable sont confondus, c'est, augustes représentants, la grâce que j'ose espérer de votre sollicitude paternelle.

« J'ai l'honneur d'être  
« Signé : Jean-Marie LAURAS, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le 30 juillet 1793. L'an II de la République française. »

(Archives du Rhône, D. 89.)

Delandine parle de M. Loras, de Saint-Cyr, qu'il qualifie de « vieillard grand et majestueux ». (Prisons de Lyon, p. 30.)

**LAURENCET (LOUIS-PIERRE-MAGLOIRE)**, commis, né à Lyon, y demeurant, rue des Bouchers, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**LAURENCIN (JEAN-BAPTISTE-ESPÉRANCE comte DE)**, se déclarant auteur d'un méfait pour sauver sa tête.

« Une indigne trahison, et non point la peur, ainsi que l'affirme l'abbé Guillon dans ses Mémoires, avait ouvert la ville de ce côté en livrant le passage du pont de la Mulatière, après avoir enlevé les trois barils de poudre et les autres pièces d'artifice qui devaient le faire sauter ; alors le général Valette avait lancé sa colonne sur la redoute bastionnée qui gardait l'entrée de Perrache, et l'avait remportée sans une grande résistance de la part des postes commis à sa défense. Le général de La Roche-Négli (*Rimberg*) se trouva compromis et fut accusé de défection à ce sujet ; mais, quelque temps après, le ci-devant comte de L. revendiqua pour son propre compte l'acte qu'on attribuait injustement au brave Rimbert et bénéficia d'une trahison odieuse en sauvant, au prix de son honneur, sa tête demandée par les bourreaux de la Convention. Nous aurions voulu pouvoir laisser en blanc cette triste page de notre histoire ; les antécédents purs et honorables, l'estime dont jouit une famille illustre et justement honorée, nous y engageaient ; mais la terrible impartialité de l'historien a dirigé notre plume, nous devons tout à la vérité. »

(BAILEYDIER, L. C., t. II, p. 139.)

Cette trahison est constatée dans un imprimé, intitulé, « *Mémoire justificatif par Jean-Baptiste-Espérance du 2 brumaire an II, comte de LAURENCIN* », d'où nous détachons l'extrait suivant :

« Je n'ajouterai qu'un mot à ma défense et c'est à ce seul mot que j'aurais dû, peut-être, la borner.

« Trois citoyens sont cause que, le 29 septembre, l'armée de la République a passé sur le pont de la Mulatière. Une mort promptement devait être le salaire de leur opération. Je suis un des trois : *j'ai ordonné*, Pastre et Clément sont les deux autres ; *ils ont exécuté*. Je jure que nous avons bien mérité de la patrie.

« A Commune-Affranchie, 20 brumaire l'an II de la République française.

« Signé : ESPÉRANCE L. »

(Fonds Coste, n° 4735.)

**LAURENÇON (JEAN-FRANÇOIS)**, marchand de fer, officier municipal de Mornant (Rhône), prisonnier délivré d'une manière extraordinaire.

M. LAURENÇON fut remis en liberté dans des conditions tellement dramatiques, qu'elles lui enlevèrent la raison et peut-être même la vie. Un témoin, M. Delandine, et après lui, M. H. Wallon, s'expriment ainsi sur son compte : « Depuis son interrogatoire, Laurençon se croyait sûr de sa liberté. Il avait cru inutile de produire une pièce qu'il avait reçue, après coup, de sa commune et qui témoignait de l'erreur de ses dénonciateurs. On l'appelle ; il sort ; on l'attache dans le corridor aux autres condamnés, et il marche à la guillotine. Dans son épouvante, il laisse tomber le papier de sa poche ; un gendarme le ramasse. « Si les juges avaient pu le lire, s'écrie le condamné, je ne périrais pas, mais je ne viens que de le recevoir. » Aussitôt le gendarme court au tribunal, pré-

sente la pièce et obtient que le condamné, s'il en est temps encore, soit détaché de la chaîne et ramené à l'Hôtel de Ville... « Il en était temps encore ; il restait à Laurençon une minute à vivre. Quarante personnes (Delandine s'est trompé, c'est trente qu'il faut lire) devaient être guillotines en ce moment, et un hasard favorable avait placé celui-ci pour le dernier. Déjà trente-neuf (lisez vingt-neuf) têtes étaient tombées. Déjà Laurençon était lié à la bascule. Le gendarme accourt essoufflé ; il crie d'arrêter ; il montre l'ordre ; on le lit ; et le municipal est détaché. » Mais Laurençon s'est évanoui ; on le porte dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Là, on le saigne ; ses yeux se rouvrent, mais ils sont hagards ; sa vie se ranime, mais sa raison a disparu ; il croit l'horrible sacrifice consommé : « Ma tête n'est-elle pas à terre ? demande-t-il. Ah ! qu'on me la rende !... Ne voyez-vous pas ce sang qui fume ? Voyez ce gouffre où sont entassés tous ces corps... Retenez-moi, je vais y tomber. » Le malheureux Laurençon, dans cette horrible tragédie, a perdu la raison ; il est porté dans un hospice, d'où il n'est peut-être jamais sorti. »

Nous avons retrouvé aux Archives du Rhône le papier libérateur qui était tombé de sa poche, lorsqu'on le conduisit au supplice ; le voici, nous le croyons inédit :

« Aux citoyens républicains composant le tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie,

« Citoyens, la commune de Mornant, informée que vous avez rendu hier un jugement (on appelait ainsi un interrogatoire qui faisait prévoir la condamnation, car sur aucun jugement condamnant à mort nous n'avons trouvé le nom de Laurençon), contre le citoyen Jean-François Laurençon, marchand de fer à Mornant, vous demande de surseoir à l'exécution, attendu qu'il a toujours été patriote et républicain, que les faits sur lesquels il a été dénoncé sont faux, et que ses dénonciateurs sont connus de toute la commune pour des gens qui sont la plupart du temps dans le vin : ladite commune vous prie de vouloir bien lui accorder sa demande en attendant que le citoyen Laurençon donne ses moyens justificatifs.

« A Commune-Affranchie, le 24 ventôse an II de la République, une, indivisible et démocratique. »

(Suivent une quinzaine de signatures.)

A cette demande de sursis sont jointes : une note des bonnes actions accomplies par ce concitoyen (on en énumère une douzaine), et une rétractation des dénonciateurs, dont l'un est le maire de Mornant, et l'autre le Comité révolutionnaire de ce bourg.

(Archives du Rhône, Dossiers 718 et 1081 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 262 ; H. VALLON, *La Justice révolutionnaire*, p. 158.)

Ainsi Laurençon était sauvé, s'il avait pu survivre à tant d'orages.

Jean-François Laurençon ne figure pas plus sur les jugements des acquittés, que sur ceux des condamnés. Mais nous voyons un Félix Laurençon, 30 ans, marchand de bas à Mornant, acquitté le 20 mars 1794.

M. A. Vachez, dans une de ses communications, toujours intéressantes, nous apprend que le marchand de fer, si cruellement

frappé, devait s'appeler Laurençon des Terreaux, parce qu'il habitait sur la grande place de Mornant, encore appelée des Terreaux ; il avait été taxé à 10.000 livres par le citoyen Fusil. Il y avait alors plusieurs Laurençon à Mornant : Charles Laurençon, devenu plus tard juge de paix à Mornant ; un autre Laurençon, huissier, et son fils, épiciers ; tous qualifiés de suspects.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

### LAURENS (JEAN-PIERRE), prêtre déporté à l'âge de 52 ans.

M. LAURENS était un ancien religieux capucin de Saint-Chamond. Il fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 23 février 1799. Libéré le 11 mars 1800, il se retira à Vals, près du Puy.

(L'abbé MANSEAU, I. c., t. II, p. 260.)

### LAURENSEN, héros du siège.

M. LAURENSEN est ce jeune soldat de Précý, âgé de 20 ans environ, qui, avec Dujast (V. ce nom), se présenta au général en chef pour accomplir un projet périlleux, celui de traverser le Rhône pour aller mettre le feu aux chantiers de la Guillotière. Ils réussirent dans cette entreprise et refusèrent la somme destinée à récompenser un si grand dévouement. (COIGNET, *Siège de Lyon*.)

M. Laurenson mourut, en 1796, d'une maladie causée par les fatigues qu'il avait éprouvées en portant des secours aux prêtres et aux émigrés cachés dans les campagnes lyonnaises.

Ce jeune héros n'a rien de commun avec Laurençon de Mornant.

Cet épisode du siège mérite d'être rapporté en détails. Nous en transcrivons le récit fait dernièrement par M. R. du Lac.

« Depuis le début du bombardement, les canons lyonnais placés devant l'Hôpital faisaient de grands efforts pour démonter les batteries ennemies qui criblaient ce monument de projectiles, et toujours en vain parce qu'elles étaient protégées par de vastes chantiers de bois situés sur la rive gauche du Rhône, dont les grosses poutres résistaient à toutes les tentatives d'y mettre le feu. Précý, désolé, fait publier à l'ordre du jour, le 2 septembre, qu'il donnera une somme d'argent considérable à celui qui, traversant le fleuve, ira les incendier ; un des capitaines ingénieurs de l'armée lyonnaise, Bosquillon, simple élève des Ponts et Chaussées, vient s'offrir pour cette expédition hardie ; et dans la nuit du 2 au 3, muni des artifices nécessaires, il passe le fleuve dans un petit bateau, aborde un peu au-dessous du mont Morand et à la tort d'allumer des fagots qui se trouvent là. La lumière le dénonce, l'ennemi tire sur lui, il est obligé de se rembarquer sans avoir rempli sa mission.

« Le général Précý, qui était sur le quai de Retz pour attendre le résultat de la tentative, exprimait hautement son chagrin d'une telle issue, lorsque deux jeunes gens, l'un cavalier, l'autre chasseur, Laurençon et Dujast, se présentèrent pour remplir la difficile mission. Précý leur montra les fagots brûlants qui répandaient une vive lueur.

« Cela ne fait rien, répondit Dujast, nous ne verrons que mieux pour faire les canards. »

« Précý se mit à rire : « Eh bien ! soit, mes amis, dit-il en leur frappant sur l'épaule ; vous me paraissez de solides gaillards, venez me voir demain à huit heures du soir, nous recommencerons la partie. » — Eh ! pourquoi pas aujourd'hui, répliqua Dujast, quand le fer est chaud, il faut le battre ; voyez, général ! il chauffe là-bas, battons-le de suite, d'autant plus que le réchauffé ne vaut rien. »

« Le général finit par céder ; il était une heure du matin. Ils se mirent bravement à la nage, la tête couronnée de fusées à incendie enveloppées de toile goudronnée. Le général, ses officiers, de nombreux spectateurs, les suivent de l'œil. On les voit aborder. Dujast, pour s'éclaircir, prend un tison aux fagots qui s'éteignent ; ils vont aux chantiers et lancent leurs fusées, puis s'assoient sur la rive, attendant le résultat.

« Bientôt les chantiers s'allument, mais un seul, le plus important, a été manqué. Les deux braves qui avaient encore des fusées, retournent les lancer, seulement ils ont été vus par l'ennemi et c'est sous une grêle de balles qu'ils se remettent à l'eau. Laurençon revient assez vite au but, mais Dujast, plus jeune et légèrement blessé, est emporté par le courant. Il racontait bien des années après, lui-même, à Balleydier, qu'il s'était cru perdu, mais qu'ayant vu au loin le clocher blanc de Notre-Dame de Fourvière illuminé par le feu, il avait adressé à la Vierge une suprême prière de désespéré et qu'il avait pu gagner le bord.

« Les chantiers de l'ennemi brûlaient comme Sodome. Précý l'attendait fiévreusement : « C'est bien, jeune homme, dit-il, je suis content de toi et de ton camarade, je vous attend tous deux demain à l'Hôtel-de-Ville à 10 heures. » Le lendemain, il les reçut en grande pompe, entouré de son état-major, et leur remit la somme promise. Ceux-ci refusèrent noblement et ne demandèrent que des pistolets et un sabre de la main du général. Il les leur promit et aussi une médaille d'honneur qu'il voulait fonder pour récompenser le courage militaire des Lyonnais. »

(R. DU LAC, *Précý*, p. 149-150.)

### LAURENT (CHRISTOPHE), prêtre, né à Saint-Genis-les-Ollières (Rhône), y demeurant, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Prêtre réfractaire prêchant le fanatisme. » (Tableaux.)

M. LAURENT était curé de Saint-Genis-les-Ollières. Il prononça le serment de la Constitution civile du clergé, pour ne pas être obligé de quitter sa paroisse, où il était né et où il avait vécu de si longues années. Mais, mieux éclairé sur cet acte qui cachait des pièges, il se hâta de le rétracter, tout en continuant son ministère.

Après la fin malheureuse du siège de Lyon, le curé Laurent fut compris dans les immolations de la Commission révolutionnaire qui le condamna à mort. (GUILLOX, *Martyrs*.)

Le Martyrologe dit qu'il avait été déjà traduit en novembre 1793 devant la Commission militaire de Lyon.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

### LAURENT (Dame).

V. Raymond (*Antoinette*).

LAURENT (JACQUES), huissier, né dans le Charollais, demeurant à Lyon, montée de la Glacière, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Grenadier volontaire caserné, contre-révolutionnaire et royaliste insultant les patriotes. » (Tableaux.)

LAURENT (NICOLAS), prêtre, né à Mâcon (Saône-et-Loire), demeurant à Villefranche (Rhône), âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

M. LAURENT, né le 16 janvier 1737, de Philibert LAURENT, marchand ciergier, bâtonnier de l'Église Saint-Vincent, de Mâcon, et de Marie Dondin, était affilié au diocèse de Lyon, comme chanoine de la collégiale de Villefranche-en-Beaujolais et aumônier des religieuses ursulines, lors de la suppression des chapitres et des cloîtres en 1791. Il conserva sa foi dans toute sa pureté et ne tomba point dans le schisme constitutionnel. Par ses vertus ecclésiastiques, le chanoine Laurent était devenu un objet de vénération, même pour les révolutionnaires. Arrêté à Villefranche vers la fin de 1793, le chanoine Laurent fut traîné dans les prisons de Lyon. Devant la Commission révolutionnaire, qui lui demandait la production de ses lettres de prêtrise : « Non, répondit-il avec dignité, c'est de Dieu que j'ai reçu le caractère sacré du sacerdoce, et c'est à lui seul que j'en dois compte. » Il n'en fallait pas plus à un pareil tribunal de sang pour l'envoyer de suite à la mort, « comme prêtre réfractaire et zélé permanent. » (Tableaux.)

(GUILLON, *Martyrs* : CATTIN, p. 479 ; *Martyrologe cité* : *Communication de M. A. VACHEZ* : P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 496.)

Ce dernier auteur, qui donne la date exacte de sa naissance, nous permet de rectifier l'âge, 57 ans, au lieu de 58 ans, portés sur les listes.

On pourrait croire que les prêtres, dont l'âge ne permettait pas de les soupçonner d'avoir porté les armes, étaient toujours guillotins. Il n'en est rien, le chanoine Laurent fut fusillé.

M. l'abbé Laurent était l'oncle du suivant.

LAURENT cadet (NICOLAS), officier instructeur, 37 ans, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Né à Mâcon le 6 octobre 1767 de Philibert, marchand épicier, et de Claudine-Marie Griffon, il était neveu et filleul du prêtre du même nom (qui précède) exécuté le 16 pluviôse. Le Comité de sûreté générale prononça son élargissement le 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794).

(Archives nationales, A. E., II, 263.)

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 506.)

LAUSSEL (LOUIS), vitrier, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LAUT. V. *Lault.*

LAUTIN. V. *Loutin.*

LAUVRAT. V. *Saurret.*

LAVALETTE (JOSEPH), ancien secrétaire de l'Intendance, né à Guéret (Creuse), demeurant à Moulins (Allier), âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins envoyait à Lyon une fiche, où brillent la calomnie et la perfidie :

« LAVALETTE, ci-devant premier secrétaire de l'Intendance de La Rochelle, l'ami intime de Reverseaux, intendant, aristocrate forcené, qui même, dans l'ancien régime, manqua d'être pendu, ayant exercé des concussion, en qualité de procureur du roi de l'élection de Guéret. Il fut blanchi par arrêt du Conseil suscité par toute la clique intendancielle. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

LAVALLEE (GABRIEL), chapelier de Paris, demeurant à Lyon, rue du Plat-d'Argent, âgé de 45 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 2 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

LAVERRIERE (CLAUDE), orfèvre, né à Theizé (Rhône), demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

Melville Glover a lu dans le jugement THIZY pour THEIZÉ.

Pour nous assurer de la localité qui avait donné naissance à M. Laverrière, nous avons demandé des renseignements à un aimable correspondant, M. BROSSETTE-LACÔTE, qui a bien voulu nous fournir l'acte de baptême suivant :

« Claude-Marie, fils légitime de Claude LAVERRIERE, marchand-ferrant, habitant le bourg de la paroisse de Theizé et de Marie Bussy, ses père et mère, né le 11 août 1769, a été baptisé le même jour que dessus par moi soussigné, curé de la dite paroisse. Son parrain était Claude Laverrière, son frère, et

« sa marraine, Marie Laverrière, sa sœur, en présence dudit Claude Laverrière leur père, lesquels ont tous signé de ce en qui. (Suivent les signatures : Lambert, curé ; Claude Laverrière, Claude Laverrière, Marie Laverrière. »  
Il existe encore plusieurs arrière-petits-neveux.

(Communication de M. BROSSETTE-LACÔTE.)

**LÉAUTAUD (JEAN-BAPTISTE)**, écrivain, né à Barcelonnette (Basses-Alpes), demeurant à Lyon, rue de la Grenette, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Commis à la municipalité pendant le siège ; contre-révolutionnaire ayant dénoncé les officiers municipaux patriotes. »

(Tableaux.)

**LEBÉ (CLAUDE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Longue, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Dévastateur du club central, a donné 600 livres pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

**LE BLANC (ANTOINE)**, homme de loi, né à Estivareilles (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Vice-président de section et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. LE BLANC est aussi désigné comme « vice-président des assemblées permanentes ».

(Archives du Rhône, D. 111.)

Nous n'avons pas pu découvrir si cette victime était de la même famille que M. Le Blanc, notable industriel et chef de bataillon de la garde nationale, à Lyon. Ce dernier avait pris le commandement d'une colonne qui se rendit à Montbrison par ordre de Précý. La différence de profession nous empêche de croire que c'est la même personne.

(Cl.-J. PUY, l. c., p. 18 ; BITTARD DES PORTES, l. c., passim.)

**LEBON (FRANÇOIS-JOSEPH)**, colonel adjoint, vérificateur de la régie nationale, né à Joinville (Haute-Marne), âgé de 30 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 12 octobre 1793.

M. LEBON était aide de camp du général Précý pendant le siège. Il avait été vérificateur de la régie nationale des droits d'enregistrements, et attaché au département de Rhône-et-Loire. Son interrogatoire nous ren-

seigne sur sa position : « J'avais un brevet d'aide de camp du général Précý, dit-il dans une de ses réponses aux juges, et j'écrivais dans les bureaux.... Je ne m'étais jamais cru un des chefs des rebelles et je ne connaissais pas de loi à ce sujet. Après la déroute de la cavalerie lyonnaise, je m'étais dirigé vers le village de Currys, où j'ai été arrêté et désarmé ».

(Archives du Rhône, D. 1163 ; FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 61 ; Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

**LEBRUMAT (PIERRE-ANTOINE)**, prêtre, né à Nantua (Ain), demeurant à Lyon, rue Désirée, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, prêtre réfractaire à la loi. »

(Tableaux.)

M. LEBRUMAT (appelé dans quelques listes LE BREMONT), jeune prêtre, ne se rendit pas coupable du serment de la Constitution civile du clergé. Arrêté comme tous ceux qui étaient restés dans Lyon pendant le siège, il rencontra dans les prisons le grand-vicaire, M. Merle de Castillon (V. ce nom) et y exerça son saint ministère. De concert avec son supérieur, il réconcilia avec Dieu un grand nombre de ses compagnons de captivité. Devant le tribunal de sang, les réponses de l'abbé Lebrumat furent d'une fermeté remarquable : « As-tu sur toi tes lettres de prêtrise ? lui demande le président. — Non, répondit-il. — Si tu les avais, les donnerais-tu ? — Que m'arriverait-il si je les donnais ? — Tu serais délivré. — Et si je ne voulais pas les donner ? — Tu serais guillotiné. — Eh bien ! je ne les donnerai pas ». Cette prompte et ferme réponse lui gagnait les palmes du martyre.

(GUILLOU, Martyrs : Martyrologe... ; Communication de M. A. VACHEZ.)

**LÉCHAUD ou LESCHAUD.** V. Gérentet.

**LE CLAIR (PIERRE)**, maître de la poste aux chevaux, né à Lyon, y demeurant, âgé de 31 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et fusillé le lendemain.

M. LE CLAIR avait été commandant de bataillon pendant le siège.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

**LECLERC ou LE CLAIR (CLAUDE)**, prêtre, né à Saint-Chamond (Loire), lazariste à Mornant (Rhône), âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Prêtre réfractaire, prêchant le fanatisme. »

(Tableaux.)

M. LECLERC (ou LE CLAIR, comme l'écrivent la plupart des listes), prêtre de la Congrè-

gation de la Mission de Saint-Lazare, né à Saint-Chamond en 1720, était supérieur du séminaire des Lazaristes, à Mornant (Rhône). Son grand âge et sa simplicité de cœur lui firent prêter le serment ; il se laissa même placer comme intrus dans une paroisse, dont on avait chassé le curé fidèle à sa foi : « Sa chute m'affecta douloureusement, dit M. Ruyvet (*V. ce nom*), auteur de « Mémoires », aux Archives de l'archevêché de Lyon. Il avait été mon supérieur pendant mon année de rhétorique.... » Cependant, M. Leclerc était sincèrement attaché à sa religion et à son état, et quand il connut toute l'étendue de ses fautes, il s'empressa de les expier. Il fit une rétractation sincère et authentique de son serment. Dès lors, il devint la proie des pourvoyeurs de la guillotine. Arrêté à Mornant, il fut conduit à Lyon et comme il ne pouvait marcher, accablé d'âge et d'infirmités, on le hissa brutalement sur une charrette, comme un vil animal qu'on envoie à la boucherie. Les tyrans du jour, qui se piquaient de civilisation, n'étaient pas plus humains que ceux d'Afrique dans la persécution vandالية. Condamné à mort, le vénéré vieillard sembla avoir recouvré les forces de sa jeunesse pour monter sur l'échafaud.

(GUILLON, *Martyrs : Mariyologe... : Communication de M. A. VACHEZ ; CATTIN, p. 93 ; M. le chanoine CORDAMIN, dans son Histoire de Saint-Chamond, p. 595, cite deux fois ce prêtre sous les noms de Clair et de Leclerc ; ils font double emploi.*)

Nous avons découvert dans les archives particulières d'une famille le manuscrit autographe de l'arrestation de ce prêtre.

*Arrestation de Leclerc, prêtre à Mornant, le 11 février 1793 (23 pluviôse an II).*

« Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Mornant, cherchant à mettre la tranquillité dans notre commune et y faire suivre les lois de la République, nous avons cru devoir arrêter un nommé Leclerc, ancien supérieur de la maison des Lazaristes de Mornant, qui, semblable au caméléon, se revêtait de toutes les formes convenables, et vivait encore dans le sein d'une commune patriote, avec un ancien frère de leur ci-devant communauté, et tous les jours en habits de religieux, c'est pourquoi nous l'avons arrêté et fait traduire à la Commission temporaire pour y être jugé d'après leur sagesse et leurs lumières : leur observant que Leclerc avait prêté son serment.

« Nous lui avons demandé s'il voulait faire abjuration de son métier de prêtre. Il a répondu fermement que non.

« Signé : Jean RIVIÈRE, maire. »

(Communiqué par M. Ernest RAMBAUD)

LECLERC (PIERRE), domestique, né à Pamiers (Ariège), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

LECOMTE (JEAN-BAPTISTE), teneur de livres, né à Communay (Isère), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Sergent des grenadiers casernés et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LE CONTE (HUBERT), noble, receveur des impositions, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Ex-noble, scrutateur pour l'envoi de commissaires au Congrès départemental, ayant coopéré à la rébellion. » (Tableaux.)

Le Comité révolutionnaire de Montbrison dénonçait M. Hubert Le Conte comme « riche, fanatique outré, ayant payé sa part de la contribution militaire pendant le siège ». (Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Claude-Hubert LE CONTE, ancien receveur des tailles de l'élection de Montbrison, né à Montbrison, le 20 avril 1723, était fils de Pierre Le Conte, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près la Cour des comptes de Provence, et de Dame Claudine Devaux.

Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marguerite de La Mure.

(LE CONTE, *Les religieuses Sainte-Claire, à Montbrison.*)

LE CONTE fils (JEAN-ÉTIENNE), noble, receveur, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Receveur du district de Montbrisé, a donné 10.000 livres aux rebelles sur les fonds de la République. » (Tableaux.)

MM. LE CONTE père et fils étaient d'une famille qui avait occupé depuis longtemps la charge de receveur des Tailles ou des Finances à Montbrison. Ils montèrent tous les deux sur l'échafaud de Lyon et à deux jours de distance, le fils précédant le père. M. Broutin a fait une erreur en disant qu'ils se trouvaient parmi les vingt-huit prisonniers qui furent fusillés à Feurs dans l'allée du château du Rozier, le 10 février 1794.

(Châteaux, t. II, p. 230.)

M. Le Conte père ne remplissait plus aucune fonction depuis dix ans et ne pouvait prendre une part active à la résistance lyonnaise à cause de son âge. Il fut néanmoins arrêté « par mesure de sûreté générale », parce que ses deux fils s'étaient gravement compromis avec les Muscadins.

Son fils aîné, Jean-Etienne ou Pierre-Etienne, lui avait succédé en 1783 dans la charge héréditaire de receveur des tailles et, sous le nouveau régime, il était devenu receveur des finances à Montbrison. Arrêté à

Lyon, le 29 octobre 1793, il fut l'objet d'un arrêté du farouche Javogues, qui se déclarait « pénétré d'horreur et d'indignation contre « la conduite du nommé Le Conte, receveur « du district, qui a dilapidé les fonds de sa « caisse pour entretenir les rebelles de « Lyon ». Il était aussi signalé comme faisant attendre le paiement des prêtres constitutionnels et payant les réfractaires.

(Archives du Rhône, Feurs, I. VIII.)

M. Le Conte fils avait épousé M<sup>me</sup> Marianne Roux de La Plagne, sœur du maire de Montbrison, assassiné le 3 août 1793, par les Jacobins de Moingt.

Un fils et frère cadet des précédents, M. Michel Le Conte de Villeneuve, né à Montbrison, ancien officier de Royal-Roussillon (cavalerie), avait aussi pris part à la défense de Lyon, et parvint à échapper à toutes les recherches jacobines. Mais les longues épreuves ayant profondément altéré sa santé, il mourut en 1796, à l'âge de 36 ans.

De la même famille, était la victime suivante.

**LE CONTE (MADELEINE)**, veuve **LAMURE**, 70 ans, de Montbrison, à Champs, acquittée le 30 mars 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> DE LA MURE était la sœur de M. Le Conte père. Elle avait été, elle aussi, arrêtée dans ses propriétés de Champs. Traduite devant la Commission révolutionnaire de Lyon, elle fut heureusement acquittée.

(Prisons de Montbrison, Mémorial, 1896.)

**LECOURBE ou LACOURBE (ANTOINE)**, traiteur, né à Lyon, y demeurant, place de la Boucherie-des-Terreux, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« Sergent des rebels, a porté les armes aux avant-postes et a été avec les rebels à Saint-Etienne. » (Tableaux.)

**LECOURT (JOSEPH)**, sans profession, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmes à pied et contre-révolutionnaire à main armée. » (Tableaux.)

**LEUREUX (CÉSAR)**, maréchal-ferrant, né à Lyon, y demeurant, rue Casse-Froide, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« A ferré les chevaux des rebelles gratis. » (Tableaux.)

**LECUYER (FRANÇOIS)**, épicier, né à Arlay

(Jura), demeurant à Lyon, rue de la Plume, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fusilier, a traité de brigands ceux qui ne voulaient pas porter les armes pendant le siège. » (Tableaux.)

**LEFÈVRE (FRANÇOIS-HONORÉ-ANTOINE)**, menuisier, né à Lyon, y demeurant, place de la Baleine, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1794.

« Capitaine des canonniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LEFORT (JEANNE)**, 40 ans, brodeuse, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**LEGALLERIE.**

V. Lesgallery.

**LEGAT (GASPARD)**, marchand de bois, né à Lyon, y demeurant, quai de Retz, section Bon-Rencontre, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794,

« Commissaire-surveillant, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

**LEGAUD (JEAN-BAPTISTE)**, attaché au service du général Villemallet, actuellement détenu, acquitté le 16 novembre 1793 par la Commission populaire de Feurs.

M. LEGAUD n'avait d'autre culpabilité que celle d'être le secrétaire du général Villemallet, qui fut arrêté d'une manière fort curieuse et dont nous avons raconté l'affaire dans la notice de Courchet (V. ce nom).

**LEGAVRE (JOSEPH-ISIDORE)**, huissier, né à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« Fusilier, a forcé les citoyens de porter les armes. » (Tableaux.)

**LEGENDRÉ (PIERRE-THOMAS)**, commis drapier, né à Beauvais (Oise), demeurant à Lyon, âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Rebelle fugitif, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

M. LEGENDRE était « commis chez Chaignon et Pierre Servan ». Une note ajoutée :

« A porté les armes dans les grenadiers casernés de la section de Rousseau, a été arrêté dans la campagne, le lendemain de l'entrée de l'armée en cette ville ; il s'était sauvé de la ville avec l'armée de Précý ; le susdit est natif de Beauvais, département de l'Oise, est à Lyon depuis 1789. »

(Archives du Rhône, D. 107.)

LEGRAND (GUILLAUME), commis négociant, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Lyon, rue de la Grenette, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

LEGRAND (JEAN-MARIE), imprimeur, né à Saint-Trivier (Ain), demeurant à Bourg, ancien procureur, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Est allé dans le département du Jura pour y porter les armes, et a écrit des lettres contre-révolutionnaires. » (Tableaux.)

LEGROS (PIERRE), noble, ancien conseiller, né à Montilly (Allier), demeurant à Moulins, inspecteur des Eaux et Forêts, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

« LEGROS, ci-devant maître particulier des Eaux et Forêts de la maîtrise de Moulins, a employé tous les moyens pour faire émigrer son frère, garde d'Artois, a constamment bravé les patriotes et a laissé, par aristocratie, dévaster les forêts de son canton, dont il a la surveillance jusqu'à sa détention. Du reste, déclamant continuellement contre la Convention et les autorités révolutionnaires. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

LEIBRECHT (JEAN), musicien, né à Mayence (Allemagne), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Caporal de grenadiers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note lui donne le nom de LEBRETH, et le dit « nouveau venu » d'Allemagne.

(Archives du Rhône, D. 58.)

LE MIERRE, beau-frère de Mathon de la Cour (V. ce nom.)

Le nom de LE MIERRE a été sauvé de l'oubli par Delandine qui était enfermé avec lui, et à qui il disait : « Je ne fais plus de tragédies, elles courent les rues. »

(Prisons de Lyon, p. 127.)

LEMIRE ou LEMYRE (JÉROME), papetier, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

M. LEMIRE est simplement qualifié « contre-révolutionnaire » dans les Tableaux.

LÉMONTEY (THOMAS), marchand épicier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Côme, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. LÉMONTEY était fils d'un épicier de Lyon et marchand épicier lui-même, et non un compagnon-orfèvre, comme il est qualifié dans les listes. Il commandait un bataillon au siège de Lyon, et il fut condamné à mort comme « rebelle ».

Il était le frère du député à l'Assemblée législative, le suivant.

LÉMONTEY (PIERRE-EDOUARD), avocat publiciste, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée Législative.

M. Pierre-Edouard LÉMONTEY, né à Lyon en 1762, était avocat à 20 ans ; après des études brillantes, il se fit connaître par des succès académiques. Dans l'assemblée électorale de Lyon, en mars 1789, il rédigea le cahier du Tiers état de la campagne de Lyon. Il avait écrit une brochure en faveur des droits politiques des protestants. Il fut élu substitut du procureur de la commune.

En 1791, les électeurs de Rhône-et-Loire l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, dont il devint président, le 10 décembre 1791. Tout en votant ordinairement avec le parti constitutionnel, il s'opposa aux mesures trop rigoureuses ; il voulait que tout citoyen assujéti au serment put le faire précéder de « toute déclaration qu'il croirait intéresser sa croyance religieuse ». Après la funeste journée du 10 août 1792, il revint à Lyon, prit part à la défense de cette ville et, après le siège, il se réfugia en Suisse. De retour à Lyon en 1795, il publia une ode intitulée : « Les Ruines de Lyon ». En l'an XII, il devint censeur attaché au ministère de la police, y fut maintenu sous la Restauration et publia quelques ouvrages. Élu à l'Académie française en 1819, M. Lémontey mourut à Paris en 1826.

(Archives historiques du Rhône, 1826, t. IV, p. 310, par Z. (PASSERON ; WAHL, p. 287.)

Sa vie eût été sans nuage, si une injuste accusation d'avarice ne l'avait poursuivi

longtemps ; il en resta cette innocente épi-gramme, du temps du péage du pont des Arts à Paris :

- « Lémontey, le roi des musards,
- « Donne et loin l'économie,
- « Qu'il passe sous le pont des Arts
- « Pour aller à l'Académie. »

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

LEMOYNE ou LEMOINE (CLAUDE), noble, ancien échevin, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Ex-noble, ayant payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

Noble Claude LEMOYNE, né en 1726, était fils d'André-Claude Lemoigne, bourgeois de Paris, établi à Lyon, et de Marie Chollet.

Recteur de l'Hôtel-Dieu, syndic de la Chambre de Commerce de Lyon, échevin de Lyon en 1785-86, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1760, Thérèse-Françoise Tresca.

Sa fille Geneviève, née en 1765, avait épousé en 1791 Pierre-François-Gabriel Grassot (V. ce nom), victime de la Terreur.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 629.)

LENEL D'IVOIRY (NICOLAS), chirurgien, né à Ivoiry (Marne), demeurant à Lyon, maire de Vaise, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Maire de Vaise et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. LENEL D'IVOIRY est porté sur le jugement sous le nom de Divoiry (Nicolas-Renel). « Le tribunal révolutionnaire, dit M. le Dr Drivon, n'avait pas plus de souci de l'état civil que de la culpabilité des accusés. »

M. Nicolas Lenel d'Ivoiry, né à Ivoiry, était fils de Louis Lenel, maître-chirurgien audit lieu. Il fut inscrit à l'Hôtel-Dieu en 1776. Il était maire de Vaise.

Il avait un frère, membre du Collège des médecins, qui mourut avant 1792.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

LENEUF (JULIEN), aubergiste, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LENFANT. V. *Lanfant*.

LENOIR (JEAN-PIERRE), toilier, soldat au bataillon de Rousseau, né à Gap (Hautes-Alpes), âgé de 19 ans, mort de ses

blessures pendant le siège, le 26 septembre 1793.

(Fonds Costé, n° 4883.)

LEPAIN (JEAN), boulangier, né à Lyon, y demeurant, place Grollier, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Adjudant adjoint et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LESAC (JEAN-PHILIPPE), négociant, né à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LESCHAUD. V. *Gérentet*.

LESGALLERY-DUTAILLOU père (MARCELLIN DE), né à Montbrison ou à Saint-Priest-en-Jarez (Loire), y demeurant, agriculteur, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. DE LESGALLERY père avait réclamé l'élargissement de sa femme.

« Aux citoyens composant le Comité de surveillance à Lyon.

« Le citoyen Lesgallery réclame l'élargissement de la citoyenne Brioude Lesgallery, son épouse, arrêtée à Brignais vendredi avec son passeport et détenue aux prisons de Roanne, sa situation est des plus tristes, elle a laissé à Brignais cinq enfants dont trois filles la plus âgée de 15 ans. L'humanité sollicite sa liberté.

« Je demande encore la main levée des meubles effets saisis sur elle et de la citoyenne Achard dont l'élargissement a été prononcé.

« LESGALLERY. »

(Archives du Rhône, L. 1761.)

Il était le père du suivant. ♀

LESGALLERY fils cadet (PIERRE-ETIENNE DE), demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 18 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 23 novembre 1793.

MM. DE LESGALLERY père et fils périrent tous les deux victimes de la cause lyonnaise, ainsi que M<sup>me</sup> de Lesgallery, née Anne Pupler (V. ce nom). Le père était un ancien officier. En marchant au supplice à Lyon, il disait : « Entre les Foréziens et les Lyonnais, c'est à la vie et à la mort ; ainsi que les Lyonnais, les Foréziens ne tremblent pas devant les bourreaux. » Paroles

énergiques, qui rendent bien les sentiments fraternels des deux peuples voisins, toujours unis spirituellement sous la même houlette.

Le fils cadet, jeune homme de 18 ans, dont le prénom est Pierre sur les listes et Etienne sur le jugement, fut condamné à Feurs, « pour s'être caserné à Montbrison avec les rebelles de Lyon ; pour avoir concouru à la prise du général Nicolas à Saint-Anthème et à l'expédition de Boën, où il avait tenté de briser les cloches, pour ôter aux communes leur moyen de ralliement, pour avoir aussi porté les armes à Feurs et à Salvizinet et pour être entré à Lyon vers la fin du siège ». Etienne de Lesgallery avait été un des nombreux Foréziens qui s'étaient mêlés aux Lyonnais dans leur expédition en Forez. Avec Vial et Goyet, il fut une des trois premières victimes de la Commission populaire de Feurs. (Archives du Rhône.)

Le père faisait partie de cette troupe de royalistes qui se cantonnèrent dans les bois de Chevrières sous le commandement de Croizier, surnommé le Roi de Chevrières. M<sup>me</sup> de Lesgallery suivait son mari et périt elle-même à Lyon, le 2 février 1794.

M. de Lesgallery père avait eu, d'un premier mariage, une fille unique qui épousa M. Gonin et hérita de sa mère 300.000 livres environ. Il eut ensuite six enfants de son alliance avec M<sup>me</sup> Anne Pupier. Plus tard, un procès eut lieu entre M. Gonin et le fils aîné, Claude-François de Lesgallery; que son père avait fait héritier universel.

(Mémoires pour Cl.-Fr. Delesgallery contre J.-F. Gonin, imprimé communiqué par M. Louis BRUN.)

La famille de Lesgallery paraît originaire de Saint-Victor-sur-Loire, où elle possédait, au xvi<sup>e</sup> siècle, la terre de Chichivieux. Elle était parvenue à la noblesse de robe par les fonctions de procureur du roi, qu'un de ses membres remplissait à Saint-Etienne-de-Furan en 1654 (Etudes sur le Forez, par M. de La Tour-Varan, t. II, p. 405, 408) et par celles de conseiller au bailliage de Forez qu'un autre de ses membres, noble Jean de Lesgallery, remplissait en 1680 (Archives du département de la Loire, terrier de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, de Montbrison, dressé par Dupuy, notaire). Depuis lors, cette famille n'a cessé de fournir des conseillers au bailliage jusqu'en 1793. Parmi ses alliances, nous avons retrouvé les noms d'Apinac et de Palluat.

(BROUTIN, Histoire de Feurs, p. 443.)

LESGALLERY (MAD.). V. Pupier.

LESPINASSE (ANET), notaire, né à Mornant (Rhône), y demeurant, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier, venu de Mornant pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. Anet LESPINASSE était notaire royal et procureur fiscal de la juridiction de Taluyers.

En cette qualité, nous le trouvons signataire de la curieuse pièce suivante :

Rappel du capitaine-châtelain et lieutenant de juge de Taluyers à l'observation des ordonnances royales, notamment de celle du 24 août 1785, par Antoine RAMBAUD.

Antoine RAMBAUD, notaire royal, capitaine châtelain et lieutenant de juge de la juridiction de Taluyers, savoir faisons que sur ce qui nous a été représenté par M<sup>r</sup> Lespinasse, notaire royal procureur fiscal de cette juridiction, que quoique par différentes de nos ordonnances et notamment par celle du vingt-quatre août mil sept cent quatre-vingt-cinq nombre de fois publiées et affichées, il ait été statué sur différents objets, le procureur fiscal, est cependant instruit que nombre d'habitants de cette juridiction négligent d'exécuter les dites ordonnances ou y contrevenent, pourquoi à la réquisition dudit M<sup>r</sup> Lespinasse, nous avons ordonné(s) que nos précédentes ordonnances seront exécutées suivant leur forme et teneur, et en conséquence nous avons ordonné(s) de nouveau ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Défenses sont faites à toutes personnes de s'assembler et de danser dans les places, rues et cabarets de cette juridiction et de faire aucune fête baladoires le tout à peine de six livres d'amende contre chaque contrevenant, et à tous jours d'instruments d'en faire usage sous semblable peine et de prison.

ART. 2. — Le nombre de Brebis que pourront tenir à l'avenir les habitants et justiciables demeure fixé à une Brebis par chaque quatre livres de taille principale, imposée sur chaque justiciable, défenses leur sont faites d'en tenir un plus grand nombre à peine de six livres d'amende contre chaque contrevenant à l'effet de quoi il est enjoint à ceux qui en ont une plus grande quantité de s'en défaire dans la quinzaine à compter de la publication de notre présente ordonnance, pour l'exécution de laquelle nous autorisons l'huissier porteur d'icelle à faire de deux en deux mois des visites dans les étalles des justiciables et à dresser des procès-verbaux, des contraventions qu'il découvrira et avons à cet effet enjoint aux syndics et consuls dudit Taluyers d'assister l'huissier dans l'exécution de notre présente ordonnance.

ART. 3. — Défenses sont faites à ceux qui ont des chèvres de les conduire dans les champs même dans leurs propres fonds, à peine de cinq cent livres d'amende et de tous dépens dommages, intérêts et permis de tuer celles qui seront trouvées dans les champs.

ART. 4. — Il est enjoint à ceux qui ont des chiens de leur attacher au col un bâton de la grosseur d'un pouce et de la longueur d'un pied et demi, lequel bâton sera attaché au milieu et tombera jusqu'au jarret à peine de six livres d'amende et permis de tirer sur les chiens qui seront trouvés sans bâton ou sans être conduits à l'attache, comm'aussi il est ordonné à ceux qui ont des poules de les tenir fermées aux approches de la maturité des Raisins jusqu'après les vendanges de chaque année sous les mêmes peines de tous dépens dommages intérêts.

ART. 5. — Nous avons ordonné que dans la quinzaine à compter de la publication de notre présente ordonnance, les chemins de cette juridiction seront élargis dans les endroits nécessaires, et unis à la largeur fixée par l'arrêt du Conseil du Roi du six février mil sept cent septante six surtout, ceux qui communiquent d'un village à l'autre, lesquels chemins seront tenus nivelés et entretenus en bon état, chacun au devant de ses possessions, les arbres et les haies sur les dits chemins élagués, savoir, les arbres à huit pied de hauteur et les haies deux fois l'année, l'une dans le mois de juin et l'autre dans le mois de septembre de chaque année, et tenues de manière qu'elles soient aplomb et qu'elles n'empêchent point sur le chemin, le tout à peine de douze livres d'amende contre chaque contrevenant et par chaque contravention et d'y être procédé aux frais desdits contrevenants à la diligence du procureur fiscal à l'effet de quoi le greffier de cette juridiction et l'huissier porteur de notre présente ordonnance sont autorisés à faire des procès-verbaux contre les contrevenants.

ART. 6. — Défenses sont faites aux cabaretiers de tenir leurs cabarets ouverts et de donner à boire et à manger après neuf heures du soir ni pendant les offices à peine de vingt livres d'amende et sera notre présente ordonnance lue, publiée, et affichée partout où besoin sera et passé outre comme pour fait de police et de voyrie ; fait dans l'auditoire de ladite juridiction de Taluyers par nous capitaine châtelain et lieutenant de juge susdit le premier septembre mil

sept cent quatre vingt cinq et avons signé avec ledit M<sup>r</sup> Lespinasse procureur fiscal et notre greffier  
 Signé : RAMBAUD, LESPINASSE, procureur fiscal, et BAILEY, greffier.  
 L'an mil... (illisible.)  
 Signé : LESPINASSE.  
 (Communiqué par M. Ernest RAMBAUD.)

**LESPINASSE (PIERRE-GABRIEL)**, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Ingénieur des rebelles, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. »  
 (Tableaux.)

**LESSAN ou LESSAU (NICOLAS)**, commis drapier, né à LYON, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Pressi (Précý, et pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**LESTELLE (PIERRE)**, chirurgien, né à LYON, y demeurant, rue Bonnevaux, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné, conspirateur à main armée. » (Tableaux.)

M. le D<sup>r</sup> Drivon dit qu'il était probablement fils de Bernard Lestelle, membre du collège de chirurgie (1775), ancien élève de l'Hôtel-Dieu en 1756.  
 (Miscellanées, 1908.)

**LESTERPT-BEAUVAIS (BENOIT)**, député girondin du département de la Haute-Vienne, âgé de 43 ans, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 30 octobre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. LESTERPT-BEAUVAIS avait été envoyé en mission à Saint-Etienne, comme commissaire du gouvernement auprès de la Manufacture d'armes. Quand l'expédition lyonnaise se dirigea sur le Forez, M. Lesterpt-Beauvais fut délégué avec une troupe stéphanoise pour parlementer avec les Lyonnais qu'il rencontra à Saint-Chamond. Il entra en pourparlers avec ses collègues, les représentants Biroteau et Chasset, qui suivaient la colonne lyonnaise, comme commissaires du département. Mais, Lesterpt-Beauvais n'ayant aucune influence sur la troupe stéphanoise, en majeure partie formée de Jacobins, les Lyonnais se préparèrent à les combattre dans un ordre si parfait que les Jacobins prirent la fuite. Quand les Lyonnais furent rentrés à Saint-Chamond, M. Lesterpt-Beauvais engagea vivement les habitants à fraterniser avec l'armée lyonnaise,

qui se rendit le lendemain à Saint-Etienne. Dans cette ville, l'ordre n'aurait peut-être pas été troublé, si le conseil de district, dévoué aux Jacobins, n'avait pas écrit secrètement au ministre de la guerre pour demander l'envoi de troupes régulières à Saint-Etienne, afin d'expulser les Lyonnais et d'empêcher l'enlèvement des armes.

Or, M. Lesterpt-Beauvais, commissaire du gouvernement auprès de la Manufacture d'armes, s'entendait avec le commissaire départemental pour faire un partage amiable des armes; Lesterpt-Beauvais en envoyait à Paris et la Commission en envoyait à Lyon. Dénoncé par les Jacobins, M. Lesterpt-Beauvais retourna à Paris pour se justifier. Il paya de sa tête son entente avec le commissaire départemental; il fut guillotiné à Paris le 31 octobre 1793.

M. Carrier de la Thuilerie (V. ce nom), l'un des entrepreneurs de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, fut aussi exécuté à Lyon pour le même motif.

(MORTIMER-TERNAUX, Histoire de la Terreur, t. VIII, p. 111; H. WALLON, Tribunal révolutionnaire, t. I, p. 372.)

M. Lesterpt-Beauvais, né en 1750 au Dorat (Haute-Vienne), était avocat en 1789. Il fut élu ainsi que son frère, Jacques Lesterpt, député du Tiers état aux Etats généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche. Il se prononça pour les réformes. Elu à la Convention en 1792, il vota la mort de Louis XVI, avec sursis.

Devenu suspect à la Convention par ses attaches girondines, il y fut dénoncé par Chabot. Il s'y défendit avec énergie. On trouve dans le Moniteur universel (séance du 21 août, t. XVII, p. 452 et 453) :

« LESTERPT-BEAUVAIS, ci-devant commissaire près la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, se plaint d'une dénonciation faite contre lui par Chabot. Il atteste n'avoir pu empêcher les Lyonnais de s'emparer de 3.046 fusils qui se trouvaient dans les ateliers des fabricants stéphanois, attendu que les pouvoirs ne lui donnaient que la surveillance des dépôts nationaux de ces manufactures. »

Il niait d'avoir « fait un pacte avec les Lyonnais pour leur procurer des armes. »

(On trouve des détails dans l'« Expédition des Lyonnais en Forez », par L. CHALEYER, G. VÉRICEL et J.-M. DEVET.)

**LEUSSE (Louis marquis de)**, noble, rentier, né à Vienne (Isère), demeurant à Meyzieu, même département, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Ex-noble, correspondant avec les émigrés. » (Tableaux.)

Le marquis DE LEUSSE est porté sur le jugement du 25 nivôse an II, sous le nom de Luce, dit Coste, âgé de 60 ans. Nous avons pu rectifier son nom et son âge à l'aide du livre intitulé « Vie du marquis de Leusse, conseiller au Parlement de Grenoble, 1737-1794 », par son arrière petit-fils, le baron de Leusse de Syon (Allier frères, Grenoble 1907).

Dans ce livre, véritable reliquaire de famille, aussi bien rédigé que documenté, nous avons puisé les éléments de la notice suivante, que, à notre grand regret, nous avons dû faire très courte.

Le marquis de Leusse, né à Vienne, le 9 décembre 1737, était fils de Louis de Leusse, chevalier, seigneur des Côtes d'Arej, conseiller au Parlement de Grenoble, et de Marie-Josèphe de Chabons. Il fut baptisé en l'église Saint-André-le-Bas, de Vienne, sous le même prénom que son père ; et, pour le distinguer de ses ascendants, on le nomme, dans la généalogie de la famille, Louis IV.

Orphelin de père à neuf ans, Louis IV poursuivit ses études à Lyon et à Paris, où il obtint le grade d'avocat, en 1757, grade nécessaire pour entrer dans la magistrature et suivre la même carrière que son père. L'année suivante, il recevait du Roi les lettres lui conférant la charge de conseiller au Parlement de Grenoble. (Ces charges s'achetaient fort cher : de soixante à quatre-vingt mille livres.) Quelques années plus tard, en 1765, il épousait au château de Bron (Rhône), M<sup>lle</sup> Jeanne-Antoinette de Laube, fille de messire Jean-Henri de Laube, comte de Saint-Jean, et de dame Marie de Laube de Saint-Jean. De cette union naquirent quatre garçons et quatre filles. Mais toutes les branches existantes de la famille de Leusse descendent du quatrième fils de notre martyr, le marquis Auguste de Leusse, qui, marié à M<sup>lle</sup> Laurence du Colombier, eut trois fils, Louis, André-Hippolyte et Léon de Leusse. Le cadet, M. André-Hippolyte de Leusse épousa sa cousine germaine, Marie de Leusse, fille unique de Marie-François de Leusse (lequel était fils aîné de notre martyr), et de M<sup>me</sup> Joséphine de Sibaud de Beausseblant ; c'est de cette union qu'est né l'auteur de l'ouvrage où nous retrouvons de nombreux et intéressants renseignements.

Le marquis de Leusse possédait des biens considérables et sa femme avait hérité des sommes importantes de son frère. Mais cette fortune dont il jouissait pendant les années heureuses fut la cause même de ses pires chagrins. « Un gredin, fils naturel d'André de Laube, frère de la marquise de Leusse, et nommé Valbe-Monteval, poussé par le désir de s'approprier les biens de celui que l'on disait être son père, et excité par les lois révolutionnaires, qui faisaient miroiter à ses yeux la possibilité d'atteindre ce but, poursuivit le marquis de Leusse de sa haine, le dénonça plusieurs fois aux tribunaux révolutionnaires, le conduisit ainsi à l'échafaud où sa femme et ses fils l'auraient suivi, s'ils n'avaient pu prendre la fuite à temps. »

Dénoncé sous de faux prétextes par ce misérable qu'il avait toujours protégé et dont il avait fait son régisseur, M. de Leusse fut arrêté une première fois, à Vienne, avec trois de ses filles, le 19 mai 1793 et conduit à Grenoble. Remis en liberté sous caution, le 8 août suivant, il fut arrêté de nouveau sur l'ordre de la Commission temporaire de Lyon le 29 décembre de la même année. M<sup>me</sup> de Leusse fut aussi incarcérée en même temps que son mari à Grenoble ; mais elle trouva le moyen de s'échapper.

La pièce suivante montre l'acharnement que l'on mettait à le faire condamner.

« La Commission temporaire de surveillance de Ville-Affranchie a la Commission révolutionnaire.

« Nous vous envoyons, républicains, le procès-verbal de l'arrestation du nommé Leusse, prévenu de complicité avec les rebelles lyonnais, et actuellement détenu aux prisons de Roanne, nous joignons à cet envoi celui des 4 volumes qui ont été trouvés chez lui et qui serviront à vous faire connaître encore mieux la moralité de l'individu.

« Salut et fraternité, 14 nivôse l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible. DUBAMEL, PRÉSIDENT ; MARINO, BOISSIER, THÉRET, MAILLOT, PELLETIER, SADET l'aîné, FERROTIN.

« JOURDAN, montagnard. »

(Archives du Rhône, D. 84.)

Le marquis de Leusse fut conduit à Lyon et traduit devant la Commission révolutionnaire. « Sa condamnation était écrite d'avance. Il en écouta la sentence sans surprise et sans faiblesse, en chrétien pour qui aller à la mort n'est point cesser de vivre, mais au contraire marcher à une vie meilleure dans le sein de Dieu ; il l'écouta en gentilhomme, petit-fils de soldats morts pour la France, comme il allait mourir lui-même. »

« Après avoir entendu la sentence qui le condamnait à mort, le marquis de Leusse, rentré dans sa prison, y écrivit à ses enfants la lettre suivante, qui montre l'ardeur de sa foi et l'admirable sérénité de son âme.

« A l'article de la mort, 25 nivôse (14 janvier 1794) : « Mes chers enfants, je vous embrasse et je vous recommande de regarder votre tante Champier, comme votre maman, de l'aimer, de la croire, de lui obéir, de lui donner toutes sortes de consolations. Je vais à la mort, malgré la multitude et l'énormité de mes offenses, avec résignation, avec crainte, avec amour, après m'être confessé par une grâce toute spéciale de Dieu que je supplie d'être pour vous toutes et tous, et pour votre bonne maman, ma très chère épouse, un Dieu de miséricorde et de consolation, vous priant de le servir sans relâche, sans partage et de dire chaque jour pour mon âme un *De profundis*, et vous donnant à toutes et à tous, malgré mon extrême indignité, ma bénédiction du fond du cœur.

« Votre père, le marquis de LEUSSE. »

Au moment de l'exécution, toujours maître de lui-même, il dit à son bourreau qu'il lui pardonnait et qu'il lui donnait sa montre. (Communication de M. le baron de LEUSSE DE SYON, arrière-petit-fils du marquis de Leusse.)

**LÈVEQUE (PIERRE), 28 ans, plâtrier, acquitté le 8 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.**

M. Pierre LÈVEQUE était né à Chalon-sur-Saône le 8 avril 1765 de Claude, marchand plâtrier, et de Jeanne Magnin. Il habitait Lyon, rue de la Barre, section du Rhône.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 499.)

**LEVET (ANTOINE), avoué, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 42 ans, condamné par la Commission militaire**

et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. LEVET, arrêté à Montbrison comme « canonnier des muscadins », fut transféré à Feurs et condamné à mort pour avoir combattu avec le grade de sergent pour la cause lyonnaise.

Il était dénoncé ainsi par le Comité révolutionnaire de Montbrison :

« Aristocrate renforcé, ennemi juré de la Révolution, faisant venir les papiers contre-révolutionnaires, les lisant publiquement, déclamant contre la Montagne; procureur fripon.

« Il a applaudi avec joie à l'arrivée des muscadins lyonnais à Montbrisé, et a maltraité de paroles les patriotes incarcérés, a blâmé hautement le jugement de Capet, a payé sa contribution de la force rebelle. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Il ne faut pas confondre la famille de cette victime avec celle de M. Levet, ancien député républicain (on dirait aujourd'hui blocard) de Montbrison. Le grand-père de ce dernier se nommait Joseph et exerçait la profession de chirurgien; le père du député, après avoir été conseiller de préfecture sous la Royauté de juillet et député sous la deuxième République, mourut sous-préfet sous Napoléon III. Il est des natures qui s'accoutument à tous les régimes; leurs variations justifient le proverbe : « Les honneurs changent les mœurs. »

(Prisons de Montbrison, Mémorial 1896.)

**LÉVIS-MIREPOIX (CHARLES-PHILIBERT-MARIE-GASTON, comte de),** maréchal de camp, ancien constituant, né à Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), domicilié à Paris, âgé de 41 ans; condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 27 mai 1794.

Le comte DE LÉVIS-MIREPOIX, né le 9 novembre 1753, dans le département de la Loire, à Saint-Martin-d'Estréaux, était un officier supérieur distingué, quand il fut élu député de la noblesse aux États généraux de 1789 par la ville de Paris. Il siégeait à droite, résolu à soutenir la monarchie, ainsi que son parent, Marc-Antoine de Lévis-Mirepoix. Promu maréchal de camp en 1791, il lutta énergiquement contre les excès de la Révolution. Sa loyauté et sa bravoure le désignaient pour être une des victimes de l'impitoyable Tribunal révolutionnaire de Paris. Son exécution eut lieu le 8 prairial an II.

(Dictionnaire biographique.)

Le comte de Lévis-Mirepoix eut à répondre devant le tribunal révolutionnaire de Paris pour lui, pour sa qualité de noble, de comte, d'ancien officier général, de constituant et pour toute sa famille, car on le rendait responsable même de ce qu'il ignorait.

« Son père était allé à Rome en 1790. Son frère était « on ne sait où »; de ses six sœurs, trois étaient en France, trois « on ne sait où », c'est-à-dire émigrées. Il était, lui, resté en France. Ne leur avait-il pas écrit quelques

lettres, n'en avait-il pas reçu d'eux? Ne leur avait-il pas fait passer quelque chose de leurs revenus? et lui-même, ne l'appelaient-on pas quelquefois comte? — Il avouait ce dernier point. »

(H. WALLON, Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, t. V, p. 41; Archives nationales, W. 374, D. 344, 3<sup>e</sup> partie, pièces 2 et 3.)

**LE VISTE DE BRIANDAS (JOSEPH),** noble, capitaine, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Ex-noble, fédéraliste et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LE VISTE DE MONTBRIAN (LOUIS),** noble, ancien capitaine, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Ex-noble, fédéraliste et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. LOUIS LE VISTE DE MONTBRIAN s'était marié, en 1755, à M<sup>lle</sup> Marie-Benoîte-Pierrette Du Plessis de la Brosse (V. ce nom).

**LE VISTE DE BRIANDAS (LOUIS-MARIE-ANNE),** noble, capitaine, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Ex-noble, fédéraliste et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MM. Joseph, Louis et Louis-Marie-Anne LÉVISTE, étaient les trois frères. Ils étaient fils de Daniel Léviste, chevalier d'honneur au Parlement et grand bailli de Dombes, et de Marie Bellet de Tavernost. Tous les trois étaient d'anciens capitaines et fréquentaient à Lyon l'hôtel du baron Savaron de Chamousset, où se réunissaient les vaillants royalistes. Les frères Léviste ne durent pas prendre une part bien active à la défense de Lyon en raison de leur âge et de leurs infirmités; cependant, on les cite comme officiers de génie s'étant distingués au siège de Lyon.

Le cadet, Joseph, marchait péniblement ayant eu jadis le côté droit labouré par un biscaien; il était retraité depuis le 8 avril 1779, après 32 ans de services et de nombreuses campagnes, qui lui avaient valu la croix de Saint-Louis. Il était né le 8<sup>e</sup> novembre 1732 et avait été élevé au Collège de Juilly.

Le plus jeune, Louis-Marie-Anne, né en 1738, élevé aussi à Juilly, servit longtemps dans l'armée royale; il s'était retiré en 1787 pour infirmités et recevait une pension de 800 livres qu'il désirait toucher à Lyon rue Sainte-Hélène et au château de Montbrian, en Dombes, près Montmerle, ses domiciles.

Le motif de leur condamnation était surtout politique. Ils avaient été dénoncés publiquement dans un libelle révolutionnaire qui signalait aux vengeances jacobines les habitués de l'hôtel de Savaron :

« Des orgies continuelles se célèbrent chez l'ex-noble Savaron (*sic*), reconnu pour son incivisme et son horreur pour l'égalité. Là se portent sans cesse des sântés à la reine, aux princes émigrés, à Brunswick et aux despotes coalisés. Là se forment tous les projets pour le renversement de la République. C'est là le centre de la correspondance avec les émigrés; là se combinent l'agiotage et l'accaparement pour s'enrichir et subjuguier le peuple par la famine; là, le fanatisme allume ses torches pour le séduire; et pour augmenter leur parti, des agents sont soudoyés pour semer dans la ville et les campagnes l'épouvante du pillage et du partage des terres. » (E. BONNADET, *Les Lyonnais au Collège de Julliy*, p. 136 et suiv.)

#### LE VISTE DE MONTBRIAN. (MAD.)

V. Duplessis.

LEVRAT (JOSEPH), apprêteur, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, né à Poncin (...), âgé de 26 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 17 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

L'HOMME (FRANÇOIS-AMABLE), médecin, né à Autun (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire, blessé aux avant-postes. » (Tableaux.)

Nous rectifions l'âge de M. L'Homme, qui avait, non pas 31 ans, comme le dit le jugement, mais 33 ans, étant né en 1760, d'après le bel ouvrage de M. P. Montarlot « *Les Accusés de Saône-et-Loire* », auquel nous empruntons la très intéressante notice suivante :

« M. L'Homme appartenait à une famille notable d'Autun. Son père, Philippe-François L'Homme, qui y était né le 29 février 1712, avait été reçu, le 23 juillet 1737, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et agréé en qualité de médecin à Autun, le 19 novembre 1738. Il était, en outre, procureur du roi des gabelles. De son mariage avec Etiennette-Bernarde Sautereau, fille de Gabriel, avocat à Autun, et de Pétronille Grangier, il eut douze enfants. Le quatrième de ses fils, François-Amable, né le 7 octobre 1760 à Autun, se destina également à la médecine. Reçu docteur à Montpellier le 23 juillet 1784, il fut admis, le 26 mai 1786, sur la présentation de son père, au nombre des médecins d'Autun.

« En 1792, ses frères quittèrent la France; ceux d'entre eux, Bernard-Bénigne et Blaise-Anne, qui avaient été chanoines de l'église d'Autun, durent s'expatrier pour refus de

serment; un autre, Esprit (père de Bernard L'homme de Mercey, 1820-1891, qui fut un sculpteur de talent), s'engagea dans l'armée de Condé. Dénoncé lui-même comme suspect, François-Amable quitta Autun sans dire où il se rendait. Il était à Lyon peu de temps avant le siège. Ayant voulu regagner Autun, il s'en vit refuser la permission, à la date du 13 juillet 1793, sous prétexte qu'il ne justifiait pas de l'autorisation de sa section. Cette mesure fut appliquée à plusieurs Autunois et notamment à J.-B. Barruel (*V. ce nom*). Ainsi retenu malgré lui, L'homme concourut à la défense de la ville en qualité d'aide de camp de Précý et fut même blessé aux avant-postes. Il paya de sa vie cette courageuse conduite.

Cependant, sa mère, justement inquiète, s'était mise à sa recherche. Elle alla jusqu'en Savoie, puis revint à Lyon. Elle traversait la place Bellecour, quand des rumeurs, une certaine agitation, attirèrent son attention. Une troupe de condamnés, encadrée de soldats républicains, marchait à la mort. Les yeux de M<sup>me</sup> L'homme se portèrent sur un jeune homme qui cheminait péniblement en s'appuyant sur deux béquilles. C'était son fils. Les drames où l'imagination des auteurs se donne libre carrière n'ont pas de plus tragiques rencontres.

« Le docteur L'homme père était mort en 1790. La maison de la rue Saint-Sauveur, alors rue Marat (à Autun), qu'il habitait, fut confisquée, les titres et papiers qu'elle renfermait, brûlés sur la place publique. De toute cette famille décimée et dispersée, il ne resta qu'une jeune fille qui réussit par son énergie persévérante à sauvegarder l'héritage paternel. » (P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 483.)

LIEBAUD ou LIÉBOT cadet (CLAUDE), commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LIGOUX (famille), de Sainte-Agathe-en-Donzy (Loire).

C'est le nom de la famille qui sauva le général de Précý, en lui procurant une cachette où il put rester trois semaines sans être reconnu. On sait que le général lyonnais, ayant échappé aux plus grands dangers dans la sortie téméraire qu'il avait entreprise à la fin du siège de Lyon, vint se réfugier dans les montagnes du Forez, sous la conduite d'un jeune et brave Fcrézien, Magdinier (*V. ce nom*), de Sainte-Agathe, qui périt victime de son dévouement.

Le nom des Ligoux est donc un nom à conserver parmi ceux que nous honorons pour leur belle conduite durant cette terrible époque, et M. le marquis de Poncins qui le cite dans son manuscrit regretta de n'avoir pas de détails à donner sur cette famille dont quelques membres auraient pu alors fournir des renseignements. (*V. Puy, l. c.*, p. 161.)

Nous voyons un Ligon, de Sainte-Agathe, acquitté le 27 novembre 1793, par la Commission populaire de Feurs. Nous pensons qu'il faut lire Ligoux et qu'il s'agit d'un membre de cette famille.

**LIMOUSIN (JEAN-ANTOINE)**, prêtre, né à Freycinet-la-Tour (Haute-Loire), demeurant à Charmes (Ardèche), âgé de 80 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« A favorisé l'évasion d'un émigré et discrédité les assignats. » (Tableaux.)

M. LIMOUSIN, prêtre du diocèse du Puy, n'est pas nommé dans les *Martyrs* de M. l'abbé Guillon, ni dans le *Martyrologe* de la Révolution. Il était curé de Charmes et nous ne savons dans quelles circonstances il était venu périr à Lyon. M. l'abbé Vachet attribue sa condamnation à des raisons politiques. Quelques listes lui donnent, par erreur, l'âge de 56 ans. « Il était en procès, défenseur et impétrant, contre Collet, notaire, pour une question d'un droit d'usage des habitants de Charmes sur un bois. Ceci se passait de 1751 à 1762 ». Il pouvait donc bien avoir 80 ans. Il y a eu un mémoire imprimé sur ce procès. (*Communication particulière de M. le docteur FRANCIS.*)

**LIMOUSIN (MARCELLIN)**, passementier, né à Monistrol (Haute-Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LINOSSIER (JACQUES-ANTOINE)**, commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Longue, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Chasseur, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

**LINSOLAS (...)**, prêtre, chanoine de Saint-Nizier, vicaire général, a gouverné seul l'Eglise de Lyon pendant la Terreur, sans sortir de la ville.

M. LINSOLAS, né à Lyon en 1754, se distingua par son zèle et par sa conduite pendant la persécution de l'Eglise. Aborder sa biographie, ce serait faire l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon pendant cette époque terrible. Mort le 12 décembre 1828, il a laissé un manuscrit intitulé : « *Essai sur l'Histoire de l'Eglise de Lyon. — Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise pendant la Révolution religieuse* », soigneusement conservé aux Archives de l'Archevêché. Ce manuscrit, que nous citons souvent, a servi

de thème à M. le chanoine Cattin et à M. l'abbé Durieux pour leurs ouvrages sur le diocèse de Lyon durant cette époque infortunée. Mais, dit une note ajoutée en tête de ce manuscrit, « leurs ouvrages sont tout entiers tirés de l'« *Essai sur l'Histoire de l'Eglise de Lyon* », avec des suppressions et des altérations qui laissent à cet essai tout son intérêt et toute sa valeur historique ».

Nous profitons de l'occasion pour attirer l'attention de l'autorité ecclésiastique sur ce manuscrit. C'est le seul document important et authentique qui résume l'histoire religieuse du diocèse de Lyon pendant la Révolution. Déjà il y manque un cahier, le douzième ; il serait peut-être possible de le retrouver ou d'y suppléer avec les ouvrages de MM. Cattin et Durieux. Les efforts faits de tous les côtés pour reconstituer l'Histoire de la Révolution obligent l'administration diocésaine de mettre au jour ce manuscrit. Mais en le publiant, il nous paraît indispensable d'y ajouter de nombreuses notes qui doubleraient ou tripleraient peut-être l'importance de la publication. Ces notes deviennent nécessaires devant les erreurs et les mensonges de l'histoire civile faite par les partisans de la Révolution qui vont jusqu'à faire croire que la doctrine révolutionnaire peut s'allier à la doctrine chrétienne.

Une telle publication, qui donnerait à M. Linsolas la place distinguée qu'il mérite dans l'Histoire de l'Eglise de Lyon, serait un monument élevé à la gloire du diocèse et produirait des fruits abondants, en faisant connaître la vérité sur cette époque, sur laquelle le régime actuel cherche à jeter un voile, tellement il en a honte. (Cette observation est si vraie que nous connaissons des hommes, réputés pour d'excellents chrétiens et obligés par leurs situations d'avoir des relations avec les autorités, n'osent pas s'opposer aux actes administratifs défavorables à la religion ; ces hommes ne se doutent pas que, par leur trop grande condescendance, ils se font les complices de l'irréligion ; ils vont même jusqu'à interdire dans leurs journaux toute allusion au régime de la Terreur. La peur a fait la Terreur ; en voyant ce qui se passe, que nous réserve-t-elle ? La peur est le plus grand fléau de l'humanité. La peste, seule, peut l'égalier.)

M. Linsolas avait été promu vicaire général par Mgr de Marbeuf et, après le martyre de M. Merle de Castillon (*V. ce nom*), il gouverna seul le diocèse pendant deux ans, sans cesse exposé à la mort. Il changeait de domicile tous les jours. On lui attribue la lettre que nous avons reproduite dans la notice de M. Merle de Castillon. Pour avoir une idée de la situation périlleuse de M. Linsolas, il faut lire la lettre qu'il écrivit à un de ses amis en exil le 26 décembre 1793, lettre qui, au milieu des dangers, pouvait devenir ses dernières pensées. La voici :

« Lyon, le 26 décembre 1793.

« Mon cher ami, la place des Terreaux n'est plus qu'un ruisseau où le sang s'écoule. « Depuis la levée du siège jusqu'à présent, il y a eu environ 3.000 personnes tant fusillées, « mitrillées que guillotonnées. Des prêtres, des « hommes (laïques) et des religieuses. Il ne « paraît pas que ces jours d'horreur finiront

• bientôt. Beaucoup sont fermés, emprisonnés  
 • jusqu'à la fin de la guerre. J'ai perdu deux  
 • parents et beaucoup d'amis tant en prêtres  
 • qu'en laïques, et je ne peux les pleurer, tant  
 • je suis persuadé que leur mort n'a été que le  
 • passage d'une vie de misères et d'alarmes à  
 • une vie glorieuse et de joie inaltérable. Pour  
 • beaucoup, surtout pour les prêtres et les reli-  
 • gieuses, la cause de la religion est le véritable  
 • motif de leur mort. Tu vas en juger.

• On demande aux prêtres s'ils ont fait le  
 • serment. Sur leur réponse négative, ils sont  
 • sollicités à le faire; s'ils le refusent, on leur  
 • demande leurs lettres de prêtrise; et s'ils  
 • répondent non, on les envoie à la cave de  
 • mort. Le peuple appelle la tradition des  
 • lettres, l'action de se déprêtriser. Ces lettres  
 • ont été demandées à notre ami, l'abbé  
 • Aurouze; il les a refusées, et il a été conduit  
 • à la mort.

• On demande aux femmes si elles sont fana-  
 • tiques. (Il faut que tu saches que dans l'in-  
 • tentioin bien connue des juges, ce mot est  
 • synonyme de catholiques.) Ces courageuses  
 • servantes de Jésus-Christ répondent qu'elles  
 • sont catholiques et leur sentence est la peine  
 • capitale. M<sup>me</sup> Gagnière, que tu connais, a été  
 • de ce nombre. Bien que ses juges aient cher-  
 • ché à faire croire qu'elle était condamnée  
 • pour incivisme. Sa mort a été admirable. Je  
 • ne crois pas que l'histoire ecclésiastique ait  
 • fourni de plus beaux exemples... Presque tous  
 • les condamnés meurent catholiques, et disent  
 • hautement qu'ils vont à la mort pour la reli-  
 • gion. Ils sont tranquilles et joyeux. Au pied  
 • même de l'échafaud, plusieurs se félicitent en  
 • se donnant le baiser de paix.

• Admire la Providence, mon cher ami :  
 • dans les prisons et dans les cachots, il y a  
 • presque toujours eu des prêtres catholiques  
 • qui travaillaient, jour et nuit, au salut des  
 • âmes. Presque tous les détenus ont reçu les  
 • derniers sacrements. A chacune des exécutions  
 • se trouvent des prêtres, ou condamnés,  
 • ou témoins volontaires. Les premiers encourage-  
 • rent et animent nos héros; les autres absol-  
 • vent et fortifient par l'indulgence suprême  
 • ceux qui vont être fusillés ou guillotins.

• On doit savoir maintenant dans le pays, où  
 • tu es, que M. de Castillon a été guillotiné et  
 • que notre ami Lupé a été fusillé. Je t'assure,  
 • d'après ce que je vois et ce que mes caté-  
 • chistes me rapportent que, fussé-je au bout du  
 • monde, je viendrais dans ces lieux pour  
 • m'édifier et m'encourager. J'ai l'espérance  
 • que, grâce à la protection de mes parents et  
 • de mes amis qui sont montés au ciel, j'attein-  
 • drai comme eux la palme du martyre, malgré  
 • mon indignité.

• En attendant, je suis toujours à mon poste,  
 • m'occupant de l'administration du diocèse.  
 • Pour me conformer à la recommandation de  
 • Mgr de Marbeuf, je mets en toutes choses une  
 • grande prudence, afin de ne pas être arrêté.  
 • Malgré tout, je suis tellement recherché, que  
 • je m'attends à être découvert et saisi dans  
 • l'une de ces visites générales qui se font la  
 • nuit, dans le but principal d'arrêter les  
 • prêtres. Au reste, tu sais qu'aux yeux des  
 • hommes de nos jours, j'ai bien mérité la mort,  
 • et il est certain qu'ils ne me laisseraient pas  
 • moisir en prison.

• La volonté de Dieu soit faite!... En tout cas,  
 • je dois une grande reconnaissance au Sei-  
 • gneur de m'avoir mis dans cette disposition.  
 • Je me remets entre ses mains.

• Un nouveau genre de persécution s'apprête :  
 • on ne veut d'autre culte que celui de la  
 • Raison. Le bruit se répand qu'on veut forcer  
 • les fidèles d'assister à ces cérémonies idola-  
 • tres. S'il en est ainsi, j'aurai le devoir de les  
 • prémunir et de les fortifier. Je m'y suis déjà

• préparé; mais j'attends de bien connaître la  
 • nature de ce culte, avant de répandre une  
 • instruction à ce sujet.

• Adieu, mon brave ami; recommande-moi  
 • aux prières de nos respectables exilés. Si  
 • dans quinze jours tu ne reçois pas de mes  
 • lettres, tu feras prier pour ton ami. • S'il est  
 • dans le ciel il ne manquera pas de s'intéresser  
 • auprès de Dieu pour toi, pour ses autres amis  
 • et pour tous ceux qui resteront encore exposés  
 • à la persécution. Encore une fois, adieu!... »

(Archives de l'Archevêché, Dossier personnel.)

• M. Linsolas avait été à Lyon le premier  
 • prêtre insermenté qui fut incarcéré au dé-  
 • but de la Révolution, en 1791, pour donner  
 • satisfaction à des émeutiers; il fut aussi  
 • le dernier qui ait été fait prisonnier. Arrêté  
 • en 1801, comme agent du roi, il fut traîné en  
 • Italie par les gendarmes avec M. l'abbé  
 • Guillon de Montléon et M. Lucarriére de Mé-  
 • ricourt. Rentré en France sous la Restaura-  
 • tion, il se fixa dans la paroisse Saint-Nizier,  
 • où il s'était fait connaître par son zèle et ses  
 • prédications, et où il mourut le 12 décembre  
 • 1822. Son éloge funèbre fut prononcé par un  
 • orateur célèbre, M. l'abbé Bonnevie, qui l'a  
 • peint par ces mots, dignes d'être gravés sur  
 • sa tombe :

« Prêtre excellent, sujet fidèle, adminis-  
 • trateur courageux, il a légué à notre imi-  
 • tation et à nos regrets des services sans  
 • nombre, des vertus sans tache, et un zèle  
 • sans repos. »

(Archives historiques du Rhône, 1820, t. IX,  
 p. 305.)

LIORAS (ANDRÉ-JOSEPH), 45 ans, curé, de-  
 • meurant à Champié (Isère), condamné à  
 • la détention le 6 avril 1794, par la Com-  
 • mission révolutionnaire de Lyon.

LIOTTIER (THOMAS), prêtre, chartreux,  
 • né à Lyon, sans asile, âgé de 46 ans, con-  
 • damné par la Commission révolution-  
 • naire de Lyon et guillotiné le 5 avril  
 • 1794.

« A cherché à émigrer avec un faux passe-  
 • port. » (Tableaux.)

Dom LIOTTIER, religieux de l'ordre de Saint-  
 • Bruno, portait le prénom de Marcel; il était  
 • né à Lyon le 30 mars 1748 et avait fait  
 • profession au monastère de la Grande-Char-  
 • treuse le 3 juillet 1783. Au début de la tour-  
 • nante révolutionnaire, il était venu se réfugier  
 • à Lyon et y continuait la vie cénobit-  
 • tique avec un autre Chartreux, Dom B. Pon-  
 • cet (V. ce nom). Leur situation devenant dan-  
 • gereuse, ils se cachèrent chez deux pieuses  
 • sœurs, M<sup>mes</sup> Lafont (V. ce nom). Dans la  
 • crainte de les compromettre, ils se procurè-  
 • rent des passeports, mais avant d'avoir  
 • passé la frontière, ils furent arrêtés près de  
 • Gex, reconnus et conduits à Lyon. A l'inter-  
 • rogatoire, Dom Liottier, ne voulant pas se  
 • sauver par un mensonge, avoua sa qualité  
 • de prêtre et poussa la franchise jusqu'à nom-  
 • mer les hôtes qui l'avaient recueilli. Cette  
 • imprudence fit que les sœurs Lafont furent  
 • arrêtées et périrent avec les deux Chartreux.

tous les quatre le même jour, 5 avril 1794. M. l'abbé Guillon dit que c'était le jour de Pâques. C'est une erreur que plusieurs écrivains ont reproduite. Pâques était, en 1794, le 20 avril. (*Art de vérifier les dates. Edition 1783, t. I., p. 36.*)

Le même auteur observe qu'ils auraient pu éviter de répondre d'une manière précise, sans désavouer leur qualité, comme ce prêtre qui répondit avec assurance au juge : « Eh ! vois donc dans mon passeport, s'il y a rien qui indique que je sois prêtre. » Les juges, ignorant d'ailleurs qu'il l'était, le renvoyèrent absous. Cet exemple prouve que la Commission révolutionnaire poursuivait sur-tout les prêtres. (GUILLON, *Martyrs.*)

LIVIEU (JEAN-BAPTISTE), teneur de livres, né à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Secrétaire de la permanence et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

LOBREAU. V. *Laubreau.*

LOIR (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-XAVIER), religieux capucin du second monastère de son ordre à Lyon, dit du Petit-Forez, né à Besançon en 1717, mort en déportation en 1794.

Le P. Loir avait renoncé à de belles espérances mondaines et même à une brillante fortune réelle, pour entrer dans l'ordre de Saint-François. Son humilité et sa modestie lui firent refuser toutes les charges dont il eût été fort capable, disant « qu'il était entré dans l'ordre pour obéir, non pour commander, pour être soumis, non pour dominer ». Retiré dans le Bourbonnais, il fut compris dans un convoi de soixante-quinze prêtres de l'Allier, destinés à la déportation par Rochefort. Le P. Loir fut embarqué sur le navire « Les Deux-Associés », et le 9 mai 1794, on le trouva mort à genoux dans l'entrepont du bateau. Il avait 77 ans. « Le Père Loir, dit un témoin oculaire, était un homme d'une vertu éminente et du plus heureux caractère. A l'âge de 77 ans, il conservait encore toute la gaieté de sa jeunesse. Il avait, dit-on, renoncé à un patrimoine de 300.000 livres pour embrasser la pauvreté évangélique ».

(GUILLON, *Martyrs*; l'abbé MANSEAU, *Prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure.*)

LOIR (N...), président de la Commission militaire de Lyon pendant le siège.

M. LOIR, dont nous manquons de renseignements, était administrateur, président du Comité de surveillance et président de la Commission militaire, instituée pour juger dans les vingt-quatre heures tous les délits

qui intéresseraient la sûreté publique pendant la durée du siège.

Cette Cour martiale, établie à la prison de Roanne, était ainsi composée : LOIR, président ; colonel DE VICHY, capitaines GAYOT DE CHATEAUVIEUX et FERRUS DE PLANTIGNY, lieutenant CARRE, RAVAREIN, juges ; DESCHAMPS, avocat, accusateur public ; MOULIN, secrétaire-greffier.

Plusieurs individus (trois ou quatre au plus), accusés d'espionnage, furent condamnés à mort et fusillés. A l'égard des femmes qui avaient encouru la même peine, la Commission se borna à leur faire raser la tête et les sourcils et à les faire reconduire aux avant-postes. Les motifs de cette curieuse peine sont expliqués dans la notice suivante due à la plume de M. Alexis PERRON, témoin oculaire du fait. Toutefois, cet écrivain commet une erreur en disant qu'aucune femme ne fut mise à mort à Lyon pendant le siège. Le n° 28 du Bulletin du département de Rhône-et-Loire (5 septembre 1793) rapporte « qu'une femme a été condamnée à mort par la Commission militaire, et qu'elle a subi sa peine ». (V. Antoinette RAYMOND, femme LAURENT.)

« Chaque jour nos troupes qui allaient à la découverte, ou nos sentinelles avancées arrêtaient des espions des deux sexes dépêchés par l'ennemi sur lesquels on trouvait des lettres ou des fusées incendiaires. Quelques-uns furent condamnés à être fusillés, ainsi que les lois de la guerre l'ordonnent en pareil cas ; mais par commisération pour un sexe faible et digne de notre pitié en semblable circonstance, les femmes furent exportées sans leur avoir infligé aucune peine. Enhardies par la bonté des juges, les mêmes femmes s'introduisaient de nouveau dans la ville. Le tribunal en avait la conviction certaine par leur signalement pris en bonne forme, et pouvait les condamner avec justice à la récidive d'espionnage, mais pénétré d'indulgence pour les erreurs de quelques individus, affecté du dégoût de punir les compatriotes coupables, il ne voulut pas les juger sur des indices en apparence équivoques aux yeux de la multitude. Alors embarrassés sur les moyens à prendre pour faire cesser les indignes projets des transfuges féminins, tous les membres du tribunal prièrent leur greffier, M. Moulin, d'en imaginer un. Son active pensée le lui fit trouver de suite. Il dit à ses collègues qu'il leur fallait faire raser le toupet et les sourcils, et que dans cet état la reconnaissance serait parfaite. Le tribunal adoptant cet avis à l'unanimité se fit amener par devant lui les présumés prévaricateurs de ses jugements et les condamna de nouveau au bannissement de Lyon. Après cet arrêt, on les fit passer dans l'antichambre des salles d'audience, et mettre en rond. Un jeune et galant perruquier, d'une figure agréable et douce, fut appelé et fit tomber adroitement à terre cette chevelure, ornement des belles, et les sourcils qui donnent à leurs yeux tant d'expression. Il y en eut quelques-unes, à qui il n'en fut rasé qu'un ; les jolies n'en furent pas moins défigurées et les laides devinrent hideuses par l'enlèvement même d'un seul sourcil. Après cette opération faite à huis-clos, en présence du secrétaire-greffier, chargé de la diriger avec douceur, il fit lecture de la sentence de mort prononcée contre les agents de l'espionnage ; les tondues et rasées furent conduites par la force armée au delà des avant-postes et ne reparurent plus.

« Signé : Alexis DU PERRON, ancien chevalier

de Saint-Louis, l'un des casernés au bâtiment Saint-Pierre pendant le siège de Lyon. »

(METZGER, *Lyon en 1793*, p. 80, extrait des *Annales Lyonnaises*, XXV<sup>e</sup> livraison, Lyon, Chamberbert, 1814.)

**LOLIÈRE (MARIE)**, dame Sébastien Cochet, papetière, née à Beaujeu (Rhône), demeurant à Lyon, place Grenouille, âgée de 27 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 13 décembre 1793.

« Fusilier, a porté les armes déguisée en homme, et dit que si elle pouvait égorger Dubois-Crancé, elle le ferait avec plaisir. »

(Tableaux.)

M<sup>me</sup> COCHET fut avec Marie Adrian (V. ce nom), une des femmes qui montrèrent un courage héroïque pendant le siège de Lyon. Revêtue d'un costume d'homme, elle n'était pas la moins intrépide au combat. Mais elle était aussi une femme de cœur, et elle savait allier au courage militaire le dévouement le plus simple. On raconte qu'un jeune officier d'état-major, à peine âgé de 17 ans, le jeune de Chavannes (V. ce nom), avait été blessé à la Croix-Rousse, fait prisonnier et conduit devant le représentant Châteauneuf-Randon. La citoyenne Cochet voulut le sauver. Elle revêtit son plus beau costume et se rendit en parlementaire auprès de Châteauneuf-Randon. Après échange de questions et de réponses, M<sup>me</sup> Cochet lui dit : « Je sais qu'un prisonnier rebelle doit être fusillé dans les vingt-quatre heures, mais je sais aussi que les tigres ont parfois des mouvements de générosité et des retours inouïs sur eux-mêmes, l'histoire en fait foi ; Dubois-Crancé l'a prouvé à ma concitoyenne Chapuis (V. Champclos), et Châteauneuf-Randon est moins tigre que Dubois-Crancé. » A'ors, elle se proposa comme otage à condition que Chavannes serait rendu sur l'heure à la liberté. Châteauneuf-Randon accepta, mais, plus généreux envers elle que ne l'avaient été les Carthaginois envers Régulus dans une circonstance semblable, il lui rendit, à elle aussi, sa liberté, en admirant sa conduite.

M<sup>me</sup> Cochet fut condamnée à mort pour avoir porté les armes pendant le siège ; dans son interrogatoire, elle affirmait n'avoir revêtu le costume d'homme que par curiosité pour se rapprocher des combattants et non pour combattre. Rien ne put la sauver, pas même la déclaration qu'elle espérait mettre au monde un enfant. Quant elle fut conduite au supplice, elle ne put maîtriser le violent désespoir auquel elle était en proie, elle qui avait montré un si grand courage au milieu des combats. Le peuple lui-même demandait grâce pour cette femme dans toute la force de l'âge et la splendeur de sa beauté.

(*Archives du Rhône*, D. 91 : FAYARD, l. c., p. 171 ; BALLEYDIER, l. c., t. III, p. 119, 226 et 290.)

Le jugement qui est particulier à M<sup>me</sup> Cochet est d'une révoltante injustice ; il montre les juges se faisant les servils valets d'une prétendue « vengeance nationale », de

la calomnie des dénonciateurs, et d'une cruauté sauvage. On peut en juger par les considérants suivants :

- Considérant que la vengeance nationale doit s'étendre sur les moteurs et instigateurs
- de la révolte :

- Considérant enfin qu'il est instant de purger la République de ces monstres femelles qui deshonnorent leur sexe, et se servent de l'ascendant que la nature leur a donné sur les hommes faibles, pour les égarer et les conduire à des forfaits, en leur donnant l'exemple,

- D'après ces considérations et l'interrogatoire subi par la nommée Marie Lolière, femme de Sébastien Cochet,

- La Commission révolutionnaire la condamne à mort,

- Pour avoir dit hautement qu'elle couperait la tête à un des Représentants du peuple,
- envoyés près l'Armée des Alpes, et qu'elle la porterait au bout d'une pique ; pour avoir attisé le feu de la guerre civile, et donné l'exemple de la rébellion, en portant les armes contre sa patrie, et s'être travestie en homme
- pour mieux exécuter ses desseins... etc. »

(Archives du Rhône, L. 1666.)

**LOMBARD (ANDRÉ)**, avocat, né à Arles (Bouches-du-Rhône), demeurant à Neuville (Rhône), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Fusilier, venu de Neuville pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**LONGUE (TOUSSAINT)**, marchand toilier, né à Paris, demeurant à Lyon, place de la Convention, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Assesseur de juge de paix, contre-révolutionnaire, a donné 1.500 livres pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

M. Toussaint LONGUE fut recteur de l'Hôtel-Dieu de 1784 à 1787.

(Communication de M. le Dr DRIVON.)

**LOPPIN (JACQUES-GÉRARD)**, rentier, né à Beaune (Côte-d'Or), âgé de 42 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 31 octobre 1793.

« Commandant du camp des Brotteaux. »

(Tableaux.)

**LOQUET (NICOLAS)**, marchand de vins, né à Saint-Iboud (? Ain), demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« A porté les armes le 29 may, persécuté et traduit le patriote Bertrand. »

(Tableaux.)

**LOQUETTE (JOSEPH)**, cordonnier, demeurant à Lyon, quai des Célestins, mort

de ses blessures pendant le siège, le 17 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

LORAS (JEAN-MARIE).

V. *Lauras*.

LORAS (JEAN-MATHIAS), épiciier, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et exécuté le 9 novembre 1793.

M. LORAS avait été nommé officier municipal de Lyon après la victoire du 29 mai sur Chaliier et ses complices. A la suite du siège, il fut arrêté et jeté dans les prisons par les révolutionnaires vainqueurs. M. Loras avait épousé M<sup>lle</sup> Michallet, sœur de cette intrépide Françoise Michallet (V. ce nom), qui fut martyrisée trois mois plus tard, le 10 février. Dix enfants étaient nés de ce mariage et le onzième allait naître bientôt. M<sup>me</sup> Loras, dans un élan héroïque, inspirée par son courage et ses vertus, prend la résolution d'aller trouver le représentant du peuple avec toute sa famille. Entourée de ses dix enfants, elle est introduite auprès de Couthon. Un rayon d'espoir luisait dans son cœur, mais il fut de courte durée. Couthon lui demanda son nom : « Loras », répond-elle. — A ce nom, si connu par sa vertu et son honnêteté, Couthon écume de rage et s'écrie : « Loras, l'officier municipal, le royaliste, l'ami du Pape ! Qu'on éloigne de moi ces petits tigres, ces rejetons d'une race de rebelles ! » En disant cela, Couthon détournait la tête et fermait les yeux. Cette scène odieuse a été conservée par une gravure du temps et ne peut être mise en doute, seulement au lieu de l'attribuer à Couthon, quelques auteurs, comme M. l'abbé Guillon, la mettent sur le compte de l'un des juges de la Commission révolutionnaire.

M. Loras monta sur l'échafaud avec un courage et une fermeté dignes d'un grand chrétien. Cependant, une dernière épreuve, bien cruelle, lui avait été infligée : le cortège, pour aller au lieu du supplice, avait passé tout près de la maison qui abritait sa femme et ses enfants, plongés dans la douleur et l'affliction.

(DURIEUX, p. 240; MORIN, l. c., t. III, p. 400, Baron RAVERAT, p. 122; GUILLON, *Mémoires*, t. III, p. 70). Ce dernier auteur lui donne les prénoms de Louis-Catherine, qui sont ceux du suivant, le marquis de Loras.

Cette notice était déjà dressée sur des documents peu exacts, lorsque M. Vachez, dont les ancêtres maternels étaient en relation avec la famille de cette victime, nous a fourni de nouveaux renseignements qui permettent de rectifier et compléter les précédents.

« M. Loras père était bien né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, mais il exerçait à Lyon la profession d'épicier, dans la rue Lainerie, quartier Saint-Paul, quand il fut nommé officier municipal, lors de la défaite du parti de Chaliier, le 29 mai 1793. Arrêté et

jeté en prison, après le siège de Lyon, il se distingua par la fermeté de son caractère. Ses amis lui conseillaient de dissimuler devant le Tribunal révolutionnaire sa conviction religieuse et les motifs qui avaient inspiré sa conduite : « Quoi, répondait-il, un mensonge pour sauver ma vie, jamais ! »

« Quant à la veuve, il n'est pas exact qu'elle mourut en donnant prématurément le jour à son dernier enfant. Il est certain, au contraire, qu'elle survécut plusieurs années à son mari, et que son plus jeune fils, Mathieu Loras, né à Lyon, non pas après la mort de son père, mais le 30 août 1792, lui dut de devenir l'un des membres du clergé les plus distingués du diocèse de Lyon.

« Aussi remarquable par son intelligence que par sa piété, M<sup>me</sup> Loras avait pressenti de bonne heure la vocation de son fils, et elle l'avait confié à M. Baley, frère du chartroux (V. ce nom), curé d'Ecully, chez lequel il fut le condisciple de l'abbé Vianney, le futur curé d'Ars.

« L'abbé Loras, ordonné prêtre, devint supérieur du séminaire de l'Argentière de 1824 à 1828. Puis, devenu missionnaire en Amérique, il fut nommé évêque de Dubuque, en 1837, par les évêques des Etats-Unis, assemblés au troisième concile de Baltimore. Et c'est sur ce siège épiscopal qu'il mourut en 1858. »

(Communication de M. A. VACHEZ : pour plus amples renseignements, on peut consulter l'histoire du petit séminaire de l'Argentière par M. l'abbé LEISTENSCHNEIDER, p. 171 et suiv.)

Ces renseignements concordent avec une relation d'un ami de la famille Loras, qui nous est communiquée par M. J. COQUARD, et qui est presque identique.

D'autre part, nous recevons des renseignements qui ajoutent de nouveaux détails, avec quelques variantes. Lorsque M<sup>me</sup> Loras alla demander la grâce de son mari, on lui aurait répondu : « Eloignez-moi cette louve avec ses louveteaux. » Puis elle alla au tribunal révolutionnaire, qui lui remit un mot pour le guichetier de la prison, lui disant que c'était l'ordre de le libérer, tandis que l'écrit ordonnait de le faire exécuter sur-le-champ.

Ses biens ayant été saisis, elle avait beaucoup de peine à élever ses onze enfants et elle employa un stratagème qui put heureusement réussir. Pour la vente des denrées coloniales qui se trouvaient dans son magasin en très grande quantité, on la faisait venir pour en estimer la valeur qu'elle seule connaissait. Alors elle fit faire de grandes poches à ses enfants, qui les remplissaient chaque fois qu'ils venaient avec elle. De cette façon, elle ne faisait que reprendre un bien qui lui était volé.

(Communication de M. Paul RICHARD, petit-fils de M. Fleury Richard; qui fut directeur de la Monnaie à Lyon et qui épousa M<sup>lle</sup> Marie-Emilie Loras, la dernière enfant, qui vint au monde quelques mois après l'exécution de son père.)

M<sup>me</sup> Loras, contrairement à ce qu'ont cru plusieurs écrivains, survécut longtemps à cette douloureuse tragédie. On trouve dans la grande allée du cimetière de Loyasse à

Lyon, sur le côté gauche en entrant, une tombe sur laquelle on lit cette inscription :

« MADAME VEUVE LORAS  
NÉE ÉTIENNE MICHALLET  
DÉCÉDÉE LE 8 MARS 1833, AGÉE DE 80 ANS.  
LA TERREUR DE 1793 LA LAISSA VEUVE ET  
MÈRE DE 11 ENFANTS. »

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

Nous avons dit que le plus jeune des fils de M<sup>me</sup> Loras, Jean-Pierre-Mathieu, mourut évêque de Dubuque en 1858.

Lorsque M<sup>me</sup> Loras se présenta pour solliciter la grâce de son mari, elle le portait dans ses bras, il avait à peine quatorze mois. Pour revenir chez elle, rue Lainerie, elle passa sur le pont de pierre et y rencontra un mendiant ; malgré son trouble, la pauvre mère lui donna une aumône.

« Veillez bien sur l'enfant que vous portez, lui dit le malheureux en guise de remerciements, Dieu a de grandes vues sur lui. »  
(W. POISEBARD, *Armorial des Bibliophiles*.)

LORAS ou LAURAS (LOUIS-CATHERINE), marquis de), né à Lyon, y demeurant, quai de Marseille, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire ex-noble. »  
(Tableaux.)

Le marquis de LORAS, ancien capitaine d'infanterie, avait été élu par la noblesse du Lyonnais député aux Etats généraux de 1789, il vota toujours avec la droite. Avec MM. Jamier et Millanois, le marquis de Loras fut un des trois constituants du Lyonnais et du Forez, qui périrent victimes de la Terreur et de cette Révolution dont ils n'avaient pu arrêter les fougueux élans.

Son état civil doit bien porter les prénoms de *Louis-Catherine* et non Louis-Catherin.

Le marquis Louis-Catherine de Loras, baron de Pollionay, seigneur de Bellacueil, Montplaisant et autres lieux, né en 1725, était fils de Pierre-Gaspard de Loras et de Marguerite du Palais de la Merlée.

Commandeur de l'ordre de Malte, capitaine au régiment de Bretagne, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1767, Adélaïde-Sophie Berthelot de Baye.

Il était seigneur des premiers châteaux incendiés en 1789 par la populace en Lyonnais et Dauphiné.

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 642.)

LORETON DU MONTET (JEAN), ouvrier en soie, 17 ans, acquitté le 18 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il figure ainsi sur le jugement qui l'acquitte :

« Jean Dumonté, quinze ans, ouvrier en soie, natif de Marcigny (Rhône), demeurant à Commune-Affranchie ».

M. LORETON DU MONTET était né à Marcigny (Saône-et-Loire). Il se disait ouvrier en

soie, mais il ne l'était nullement. « Il appartenait à une famille notable qui est encore aujourd'hui représentée en Saône-et-Loire. Son père, Claude Loreton, officier de santé, né le 3 décembre 1747, de Jean, bourgeois, domicilié à Varelles (arrondissement de Charolles), possédait le fief du Montet et exerçait la médecine à Semur-en-Brionnais ; sa mère, Jeanne Perrin de Précý, était la nièce du général de ce nom qui avait eu quatorze frères et sœurs. A raison de sa participation à la défense de Lyon, Jean Loreton du Montet fut porté sur la liste des émigrés. Ses parents, déclarés suspects comme « parents et alliés du traître Perrin qui a commandé en chef les rebelles dans Ville-Affranchie et père et mère de fils émigré », furent eux-mêmes incarcérés à Marcigny. Quand il eut été acquitté à Lyon, il s'empressa de réclamer sa radiation de la liste des émigrés. Le district de Marcigny donna un avis favorable et un arrêté de Bernard de Saintes prononça l'élargissement des époux Loreton du Montet. L'administration départementale ayant repoussé sa demande, Jean Loreton présenta le 9 floréal (28 avril) une nouvelle pétition, accompagnée, comme la première, d'un avis favorable du district de Marcigny. L'administration départementale ne voulut rien entendre. Trois jours après, elle répondait à la requête :

« Considérant que Lorton étant fils de famille est censé par là être domicilié chez son père : qu'ainsi il aurait dû sortir de Lyon dans le délai fixé par la loi du 12 juillet ; que, ne l'ayant pas fait, il doit être considéré comme émigré ; arrête qu'il n'échet de délibérer. »

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 499.)

Nous pouvons ajouter, d'après une communication particulière de M. Montarlot que « Jean Loreton, après sa mise en liberté, partit comme réquisitionnaire avec le sixième détachement du canton de Marcigny et fut incorporé au 84<sup>e</sup> d'infanterie, où il servit comme fusilier dans la cinquième compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon. Il fut tué à Fougères, dans un combat contre les Chouans, le 1<sup>er</sup> prairial an III ».

LORTON (JEAN), 16 ans, cuisinier, à Lyon, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. LORTON était né à Semur-en-Brionnais, le 13 avril 1778, de Pierre Lorton, maître-maçon, et de Françoise Alamarline.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 492.)

LORIDON (JOSEPH), domestique, né aux Echelles (Savoie), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý. »

(Tableaux.)

LOTH (LOUIS), tué au siège, le 29 septembre 1793.

Le cavalier Loth tomba, frappé à mort, aux côtés du général de Précý qui dirigeait l'héroïque charge de cavalerie sur la chaussée de Perrache, dans la glorieuse journée du 29 septembre 1793. En même temps, le cheval du général est foudroyé; aussitôt Précý sauta sur le cheval sain et sauf de Loth, et continue la charge qui assura le succès de la journée aux troupes lyonnaises. Le jeune Loth était tombé en prononçant le nom de sa fiancée.

(Bulletin de Rhône-et-Loire, 30 septembre 1793.)

LOUIS (JEAN), cultivateur, né à Bully (Rhône), y demeurant, maire, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Maire de Bully, a envoyé du renfort à Lyon. » (Tableaux.)

LOUP (CLAUDE), prêtre, instituteur, né à Mépillat (Ain), demeurant au collège de Bourg, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Président de section à Bourg, a fait prendre des arrêtés fédéralistes, ennemi des patriotes. » (Tableaux.)

M. LOUP était professeur au collège de Bourg, dont la région faisait alors partie du diocèse de Lyon. Il n'est cité ni par M. l'abbé Guillon, ni dans le Martyrologe. Non seulement l'abbé Loup fit le serment, mais encore il contribua à répandre des écrits astucieux composés pour justifier la Constitution civile du clergé. Dans ses erreurs, il avait suivi son supérieur, M. Barquet, principal du collège de Bourg, et M. Charrier de la Roche (V. ce nom), grand-vicaire de Mgr de Montazet. Le dévouement de l'abbé Loup à la nouvelle constitution ne le sauva pas de l'échafaud. Arrêté à Ambronay, conduit à Lyon, il y fut exécuté malgré sa défection. On voit encore par là que c'est le titre de prêtre qu'on poursuivait, et qu'à un moment donné, on ne distinguait plus les prêtres assermentés de ceux qui ne l'étaient pas.

(CATTIN, p. 41.)

LOUP (PIERRE), fabricant de bas, né à Charly (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, a tenu des propos contre la convention nationale et a dit qu'il voulait un roi. » (Tableaux.)

LOURD (ANTOINE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire ayant demandé un roi. » (Tableaux.)

Les dénonciations, qui suivent, sont certainement des actes de basse vengeance.

« Antoine Lourd, 31 ans, rue de la Grand-Côte, détenu aux Recluses depuis le 14 octobre, sans grade.

« Une dénonciation contre ledit détenu ayant tenu des propos incendiaires et contre-révolutionnaires, et a provoqué l'arrestation du citoyen Colon, qui a été conduit de force au bataillon pour servir la cause des rebelles.

« Seconde dénonciation contre le susdit, pour avoir demandé au citoyen Colon sa carte de section, l'avoir fait monter de force sur le rempart.

« Troisième dénonciation contre le susdit, pour s'être transporté chez le citoyen Brosse, et lui a dit que si l'on voulait la paix en France, il fallait un roi, et que la tranquillité et le luxe ne se rétabliraient pas sans un roi. » (Archives du Rhône, D. 58.)

LOUTIN.

V. Lantin.

LÓYER-PONTHUS.

V. Ponthus.

LOYS-LE-JEUNE, se disant François-Louis Vaucher, né à Arles (Bouches-du-Rhône), marchand forain, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 mars 1794.

M. LOYS-LE-JEUNE, ancien gendarme du Roi (le jugement dit du « tyran »), ancien caporal dans le régiment de Bretagne, avait réussi à échapper à toutes les recherches en changeant de nom, de costume et de profession. Il vivait dans un incognito absolu, sous le nom de François-Louis Vaucher, d'origine suisse, marchand forain, lorsqu'il fut trahi par un dénonciateur qui avait été son ami. (C'est surtout dans le malheur que l'on peut distinguer ses vrais amis, les faux vous trahissent ou vous calomnient.) Loys-le-Jeune fut arrêté et condamné à mort par un jugement particulier du 13 mars 1794, « pour avoir déserté le drapeau de la liberté, avoir émigré ensuite et être rentré à Lyon pendant le siège ». (Tableaux.) S'il n'avait pas été trahi, il pouvait se sauver; car son origine suisse supposée le faisait acquitter comme les vingt-neuf Suisses, dont la sentence d'acquiescement (du 23 décembre 1793) valut une lettre de reconnaissance et d'admiration du représentant de la République de Genève à des juges indignes, bourreaux impitoyables de leurs concitoyens. (Archives du Rhône.)

LUCE.

V. Leusse (marquis de).

LUCIEN (FRANCOIS), comédien, né à Beauvais (Oise), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Canonnier pendant tout le siège, a persécuté les patriotes. » (Tableaux.)

LUPÉ.

V. Mayol.

LUPIN (FRANÇOIS), fabricant de gazes, né à Lyon, y demeurant, quartier Saint-Clair, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Membre du Comité, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

LUQUET ou LUCQUET (FRANÇOIS), prêtre, né à l'âge de 43 ans.

M. LUQUET, prêtre du diocèse de Mâcon, né dans cette ville en 1755, avait fait partie du diocèse de Lyon comme curé de Ville-sur-Jarnioux, près de Villefranche, de 1787 à 1789. Il avait réussi à échapper aux persécutions de 1793 et 1794. Le calme paraissait revenu, il se livrait notablement aux fonctions du saint ministère, dans la ville de Lyon, lorsque la crise révolutionnaire du 18 fructidor (4 septembre 1797) éclata. Le curé Luquet fut recherché, envoyé à Rochefort et embarqué sur la corvette « La Bayonnaise » le 1<sup>er</sup> août 1798. Jeté dans le port de Cayenne, à la fin de septembre, et renvoyé dans le désert de Kononama, il y mourut bientôt de la dysenterie et du scorbut le 14 novembre suivant. (GUILLON, *Martyrs*; l'abbé MANSEAU, t. II, p. 308.)

LURIEU (ANDRÉ-GABRIEL GONYN DE), 64 ans, noble, né à Saint-Etienne, demeurant à Saint-Just-sur-Loire, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il était dénoncé comme suit :

« De Lurieu dit la Rivoire, ex-noble, seigneur de La Merley, contre-révolutionnaire enragé dont le fils sert chez l'empereur. »

Une tradition verbale rapporte que MM. Gonyon de Lurieu père et fils furent dénoncés par un misérable, auquel M<sup>me</sup> de Lurieu de la Rivoire faisait l'aumône. C'était, sans doute, un nommé Besson, cultivateur, nom que l'on trouve dans la *Liste générale des Dénonciateurs*, imprimée à Lausanne en 1795.)

La Merlée est située sur la commune de Saint-Just-sur-Loire que le jugement nomme *Saint-Port-sur-Loire*.

M. GONYN DE LURIEU dut faire sa détention dans son domicile, car nous trouvons une pétition qu'il adressa le 8 thermidor an II (27 juillet 1794) au Directoire du district de Montbrison, qui prit l'arrêté suivant :

« Vu la Pétition du citoyen Lurieu en arrestation dans son domicile tendante à obtenir des provisions pour sa subsistance, celle de sa femme et de ses enfants.

« L'agent national entendu.

« Le Conseil arrête qu'il sera payé au sieur Lurieu par le receveur du droit d'enregistrement de Feurs, la somme de mille livres à prendre sur le revenu des biens dudit Lurieu. »

(Archives de la Loire, L. 260, 8 thermidor an II.)

De'andine avait rencontré M. Gonyon de Lurieu dans la prison des Recluses et il le désigne ainsi « Philosophe et résigné, ayant eu le malheur de perdre son fils ».

Le nom de Lurieu vient d'un petit fief connu sous le nom de « Urieu », château actuellement possédé par M<sup>me</sup> Delobre, la grande bienfaitrice des œuvres de charité.

M. André-Gabriel Gonyon de Lurieu de la Rivoire, seigneur de la Merlée et de Collonges, s'était marié à Villefranche, en 1764, avec M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Le Mau de La Barre, dont il eut un fils, qui suit.

Plusieurs vieillards rapportaient encore, il y a quelques années, que M<sup>me</sup> de la Rivoire était janséniste. Lorsqu'elle se présentait à la table de communion, le curé passait devant elle sans s'arrêter ; elle attendait un second tour sans plus de succès. Alors, elle se retirait avec un recueillement qui faisait croire qu'elle avait reçu la sainte Eucharistie.

C'est lui qui avait rédigé, en 1789, le cahier des doléances des habitants de Saint-Just-sur-Loire, que nous avons découvert aux Archives nationales. Nous le croyons inédit, et, tout modeste qu'il est, ce cahier peut donner une idée du courant des idées qui circulaient dans toute la France. C'est le seul d'ailleurs que nous reproduisons dans cet ouvrage.

M. Coster Hje. — 16 mars 1789. — 8 mars 1789.  
Saint-Just-sur-Loire.

CAYER DE SAINT-JUST-SUR-LOIRE.

1<sup>o</sup> Suppression du privilège de l'extraction des charbons de terre ;

2<sup>o</sup> Suppression de la taille à remplacer par l'impôt territorial en nature sur les biens des trois ordres ;

3<sup>o</sup> Réduction de la capitation des manouvriers, au prix d'une seule journée de travail ;

4<sup>o</sup> Reculement des Barrières ;

5<sup>o</sup> Suppression des aides et gabelles et substitution d'un droit à percevoir sur les sels aux salines ;

6<sup>o</sup> Suppression des milices.

« Monseigneur,

« Au milieu de vos occupations aussi multipliées qu'importantes, daignerez-vous jeter un coup d'œil sur les doléances des habitants de Saint-Just ; y possédant deux fiefs où je fais une résidence habituelle et étant néanmoins membre de la noblesse, ils m'ont confié le soin de leurs réclamations, dont le cahier vient d'être porté à l'assemblée générale du Bailliage, les vérités que je présente quoique en partie contraires à mon privilège de l'exemption de la taille, mais qui me sera infiniment plus précieuse en devenant également le leur ; ces vérités, dis-je, sont l'effusion d'un cœur sensible et vrai, ma satisfaction seroit à son comble, si, de votre part, Monseigneur, je pouvois assurer mes infortunés compatriotes que ces représentations sont honorées de votre suffrage et de votre protection.

« Je suis avec un profond respect,

« Monseigneur,

« Le plus zélé, le plus fidèle de vos admirateurs.

« LURIEU DE LARIVOIRE.

« A la Merlée près et à Saint-Etienne en forêts le 8 mars 1789. »

*Province et Baillage de forès.  
Lyonnais ou Généralité de Lyon.*

COPIE DES DOLÉANCES DES HABITANTS DE LA PAROISSE  
DE SAINT-JUST-SUR-LOIRE.

« Les habitants de la paroisse de Saint-Just-sur-Loire ont donc enfin l'espoir d'un avenir heureux. Le Roi favorisant le vœu de la nation par la convocation des Etats généraux, vient en donner connaissance au moindre cultivateur d'un des plus petits villages de cette vaste monarchie. Sa bonté paternelle veut même qu'il y participe, en lui faisant prendre part à la nomination de ses députés pour eux-mêmes contribuer à l'élection de ses représentants à l'Assemblée nationale qui sous la protection du trône, va s'occuper du soin de réformer des abus, les uns récents, les autres introduits dans des temps peu éclairés, et conservés jusqu'à nos jours; frappés d'admiration de voir un grand Monarque se rapprocher ainsi du plus petit de ses sujets; pénétrés d'une reconnaissance toute filiale envers un souverain bienfaisant qui veut faire cesser les entraves, les vexations, les infortunes qu'ils éprouvent, les habitants de cette communauté obéissent avec joie à l'ordre qu'ils reçoivent et présentent leurs doléances tant générales que particulières à leur situation.

**DOLÉANCES PARTICULIÈRES.**

« Ces dernières ont pour objet le privilège exclusif de l'extraction des charbons accordé depuis quelques années dans les lieux situés hors de la banlieue de la ville de Saint-Etienne; charbons qui, voiturés sur ce rivage et s'exportant par la Loire, vont alimenter de nombreuses manufactures éloignées, contribuer à l'approvisionnement de la capitale du royaume, et entretenir le seul commerce de la paroisse de Saint-Just. Plus d'une fois, les membres de cette municipalité ont fait leurs représentations à l'Assemblée du département; plus d'une fois ils ont exposé que tout privilège exclusif porte un principe destructif du commerce, que celui de l'extraction des charbons attaque de plus le droit de propriété, droit sacré inhérent à la monarchie, et qui en est une des bases fondamentales; ils n'ont cessé de dire que cette paroisse ne pourroit, sans son commerce, nourrir les habitants qu'il y attire; que son sol n'est presque qu'un seul rocher recouvert à peine d'une terre aride et sablonneuse qui, malgré le travail pénible d'infatigables cultivateurs, ne donne que des récoltes médiocres; que sa position étant montagnaise, escarpée, les avalanches fréquentes, et même les pluies ordinaires précipitent souvent et cette terre et sa récolte. Il est temps que la justice et la bonté du prince fassent cesser une exclusion dont il n'est résulté qu'une diminution dans le commerce et une augmentation dans le prix de ce combustible; de briser des entraves qui mettent tout sous la main d'un seul, et détruisent cette heureuse rivalité qui est la source du bien public.

**DOLÉANCES GÉNÉRALES.**

« Il paroit inutile de réclamer en faveur de l'ordre du tiers que le nombre de ses représentants aux Etats-généraux soit égal à celui des députés du clergé et de la noblesse réunis, puisque Sa Majesté annonce assés cette intention en fixant dans la même proportion les députés particuliers du baillage, et l'on espère aussi que les voix seront comptées par tête et non par ordre.

« Les principales demandes générales des habitants de Saint-Just sont :

« 1° La suppression de la taille, cette imposition qui, arbitraire et personnelle dans cette province achève de dévorer l'indigent : ils demandent qu'elle soit remplacée par une impôt qui partira sur toutes les propriétés foncières sans distinction même du noble et de l'ecclésiastique, et à proportion des facultés, alors finiront, ces innombrables immunités, ces privilèges de toute espèce, vrai fléau de l'agriculture et qui portent dans les campagnes le découragement et l'infortune : privilèges dont les uns transmissibles se sont répandus sur des branches sans nombre de familles qui, jouissant bientôt de presque toutes les propriétés des taillables, feroient naître l'impossibilité d'asseoir une imposition qui prend encore des accroissements successifs.

« Après la suppression de cette taille personnelle après l'établissement d'un seul impôt territorial, mais qu'il seroit désirable de payer en nature, peu impoiteroit à nos paisibles cultivateurs que le clergé jouisse de ses possessions immenses; que les familles nobles se multiplient et transmettent une prééminence et des distinctions qui cesseroient de nuire aux intérêts de la classe la moins favorisée de la fortune : alors

même l'harmonie entre les ordres deviendroit et plus heureuse et plus constante; alors le labourer plein d'allégresse redoublant d'ardeur pour la culture de son champ, feroit, avec sécurité, répéter à l'Echo ces vérités consolantes pour toutes les classes de la société... L'homme reçoit de Dieu lui-même le titre des titres, le plus noble appanage ce présent céleste, souffle divin qui l'illumine et doit être son guide : dans quelque état, dans quelque position de la vie que soit le laborieux, l'utile citoyen, le père de famille vertueux il emportera toujours la véritable considération.

« Cette égalité dans la distribution de tous impôts, sans aucune exception pécuniaire, et repartis sur chaque individu des trois ordres, ainsi que sur chacun à proportion à sa fortune, ne peut plus paroître susceptible d'opposition depuis que la saine philosophie éclaire l'homme sur ses droits réels et incontestables. La noblesse avoué presque généralement que ses membres sont hommes et Citoyens avant d'être nobles ». (*Arrêt de la noblesse de Châtillon?*)

« Un grand prélat digne interprète des sentiments du haut clergé, convient de même « QU'IL N'EXISTE POINT DE PRIVILEGE ANTERIEUR A CELUI DE LA CITOISE PUBLIQUE. » (*M. l'Archevêque de Narbonne, discours prononcé à l'ouverture des Etats du Languedoc.*)

« Et pourroit on se dissimuler qu'indépendamment des fonctions honorables de la magistrature, du second ordre, des arts libéraux, de l'agriculture, du commerce et des arts mécaniques, toutes occupations ordinaires du Tiers-état, il partage encore les travaux de la noblesse et du clergé.

« N'est-ce pas toujours à grands flots que le tiers état verse son sang pour l'honneur et la défense de la Patrie.

« Le Tiers état ne fournit-il pas presque tous les pasteurs du second ordre, pasteurs zélés — observateurs fidèles de la loi de résidence, pasteurs occupés avec soin de ce premier enseignement sacré qui influe avec tant de force sur les mœurs et la tranquillité publique ;

« 2° Ils demandent de plus que la capitation du manouvrier, imposition nécessaire pour le dénombrement des sujets d'un grand Etat, n'excede pas annuellement le prix qu'il retire d'une journée ;

« 3° Que les traittes et les douanes soient enfin reculées aux frontières ;

« 4° Que les aides et les gabelles soient également supprimées dans l'intérieur du royaume et le sel librement transporté dans toutes les provinces, au moyen d'un droit qui seroit perçu à la sortie des différentes salines; par là seroit détruites ces recherches journalières qui occasionnent des guerres intestines; recherches qui employent une multitude de Citoyens armés à vexer, ruiner même impunément les autres, par là on rendra des bras à l'agriculture, des soldats à la patrie, des sujets aux arts, au commerce; ce seroit enfin abatre une partie du colosse de la finance qui ne présente jamais que des ressources apparentes et toujours ruineuses pour l'Etat.

« Ils observent que pour remplacer ces branches du revenu public, on s'en rapporte à la bonté du Roi, à la sagesse des représentants de la nation et aux lumières actives de l'administrateur actuel des finances, en qui se trouvent réunis l'exacte probité de Sully, son attachement à la gloire, à la personne de son maître, avec des vûes plus grandes encore que celles du grand Colbert.

« 5° Enfin seroit-il impossible de substituer totalement les enrôlements volontaires aux milices ordonnées par la voye du sort qui, sans parler de la perte de temps, nécessitent des frais par le déplacement d'un grand nombre d'habitants obligés de se rendre dans les lieux de la résidence des commissaires; milices aussi qui presque toujours enlèvent des sujets tranquilles et précieux à l'Agriculture.

« Telles sont les doléances qui ont paru mériter les réclamations les plus pressantes; telles sont les supplications, que portent au pied du Trône des cultivateurs qui, s'ils n'ont en partage qu'un des sols les plus ingrats, demandent au moins à voir tomber les chaînes d'une odieuse servitude; fasso le ciel que chaque juste voye renaitre ces jours fortunés ou le prince au milieu de son peuple, s'occupe de son propre bonheur en cimentant la félicité publique! fasso le ciel que le ministre immortel dont les sages avis contribuent si puissamment à la régénération des finances, en soit nouveau nestor, pendant la durée d'une semblable carrière, et le Conseil et l'Administrateur.

« Notre admiration et ses vertus se transmettant d'âge en âge, pourroient, sans le secours de l'histoire, vivre à jamais dans la mémoire de tous les français.

« Fait à Saint-Just ce 8 mars 1780. »

(*Archives Nationales BA 54.*)

**LURIEU (PIERRE-BENOIT-NICOLAS GONYN DE)**, dit La Rivoire, noble, rentier, né à Saint-Just-sur-Loire (Loire), y demeurant, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Ex-noble, venu de son pays pour coopérer à la rébellion. » (Tableaux.)

M. Gonyn, sieur de Lurieu et de la Rivoire, fut condamné à mort non seulement pour sa qualité de noble et de royaliste, mais encore pour avoir contribué à la défense de Lyon. Il mourut sans postérité à la fleur de l'âge.

M. Pierre-Benoît-Nicolas GONYN DE LURIEU DE LA RIVOIRE, fils du précédent, avait été officier au régiment du prince de Ligne. Sa mère, née Marie-Thérèse Le Mau de la Barre, lui survécut longtemps ; elle mourut à la Merlée en 1820.

Une branche lyonnaise s'est formée avec Pierre Gonin de Lurieu, né à Montbrison en 1664, fils de Jean-Baptiste et de Philippe Dubost de la Fuste. Sa petite-fille, Catherine-Claudine Gonin de Lurieu, avait épousé, en 1762, Jean-Baptiste de Fiscat (V. ce nom), victime de la Terreur.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 506.)

**LURIEU (JEAN-LOUIS GONYN DE)**, neveu et cousin des précédents.

M. Jean-Louis Gonyn de Lurieu fut emprisonné à Feurs en 1793, et à partir de cette époque nous perdons sa trace.

Né à Condrieu en 1754, il était fils de Pierre-Benoît Gonyn de Lurieu, écuyer, seigneur du marquisat du Palais-les-Feurs et de Madeleine-César-Catherine Magnat des Combes.

Comparant en Forez en 1789, chef d'escadron de dragons, il avait épousé, vers 1786, Joséphine-Françoise Thoynet de Bigny. (H. DE JOUVENCEL, *Assemblée... de Forez*, p. 297.)

**LUTRIN (NICOLAS)**, serrurier, rue Basse-Grenette, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège de cette ville, le 27 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**LUZI (FRANÇOIS-GABRIEL)**, 28 ans, noble, né à Vienne, demeurant à Bourg-Argental, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**LYON (LOUIS)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**LYS.**

V. *Huquet du Lys.*

## M

**MACHE (GUILLAUME)**, né à Issoudun (Indre-et-Loire), âgé de 24 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 20 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**MACHIQUE (DOMINIQUE)**, balancier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Lune, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MACORS (BALTHAZAR)**, notaire, né à Crest (Drôme), demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Simplement accusé d'être un « contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. MACORS avait été prisonnier avec Delandine, qui le cite comme un notaire « méritant la confiance publique dont il jouissait ».

M. Balthazar-Jean Macors, né à Crest (Drôme), était avocat en Parlement et « l'un des quarante conseillers du roi, notaires « gardés-notes, gardés-scel de Sa Majesté « catholique, en la sénéchaussée et présidial « de Lyon, ville, faubourgs et banlieue. » Il succéda en 1779, comme notaire, à M<sup>e</sup> Sébastien Soupât.

(W. POIDEBAR, *Armorial*, p. 366.)

**MADELEINE DE LA CROIX.**

(V. *Vial (Anne).*)

**MADINIÉ (FRANÇOIS-PHILIPPE)**, cafetier, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, étant allé à Saint-Etienne. » (Tableaux.)

**MADINIER**, le vainqueur du 29 mai 1793, commandant général de la garde nationale de Lyon.

« Il n'existe peut-être dans l'histoire, dit un poète, aucun mouvement d'enthousiasme plus noble et plus impétueux que celui qui entraîna les Lyonnais à l'affaire du 29 mai. « Délivrons-nous de nos tyrans et sauvons nos frères, prêts à être assassinés, alors enfermés dans les caves de l'Hôtel de Ville. » Tel fut le cri qui retentit de toutes parts. Les sections, rassemblées sur la place Bellecour, en partirent en deux colonnes pour se diriger sur l'Hôtel de Ville, où les tribuns, qui y signaient leurs arrêts despotiques, virent

« Un héros, d'un coursier pressant les pas fougueux.

« Armé d'un fer vengeur s'élançer devant eux. »

« C'était le brave Madinier, commandant général de la garde nationale de Lyon, qui, au milieu même de l'action, s'élança à cheval sur les degrés du palais, les franchit et entraîna sur ses pas, jusque dans l'enceinte où se tenait le Conseil des bourreaux, la foule des vengeurs qui le suivait. A côté de Madinier, on cite Buisson (*V. ce nom*), capitaine de chasseurs à cheval, qui eut le même élan que son chef. »

(Ch. MASSAS, *Poème sur le siège de Lyon*, p. 53.)

Pendant le siège, il y avait un Madinier cadet, qui remplissait les fonctions d'aide de camp auprès du général en chef, et qui était peut-être le même ou de la même famille.

**MAGDINIER (JEAN)**, tonnelier, né à Sainte-Agathe-en-Donzy (Loire), y demeurant, ancien soldat au siège de Lyon, âgé de 19 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 23 décembre 1793.

Le jugement qui le condamne dit :

« Il est constant que MAGDINIER fils a porté les armes contre la République, dans la ville de Lyon, qu'il s'est trouvé à l'allée Perrache à l'affaire du vingt-neuf septembre en qualité de chasseur.

« Qu'il connaissait que le département était fédéralisé avant d'aller à Lyon ; qu'il a favorisé plusieurs convois de grains pour les rebelles et qu'il a été soldé de son service militaire à raison de cinq livres par jour par les rebelles lyonnais. »

M. Magdinier avait courageusement combattu dans les rangs des Lyonnais sous les ordres du général Précý. Au milieu des dangers de la sortie, il s'attacha à sauver son général et parvint à le ramener en secret chez ses parents. Avec la famille Magdinier, on cite la famille Ligoux (*V. ce nom*) ou Legoux pour avoir coopéré avec un dévouement aussi remarquable que périlleux au sauvetage du général en chef. Le jeune Magdinier, craignant que le général fût découvert et que son père fût compromis à cause de lui, les fit cacher tous les deux dans des grottes indiscouvrables, et lorsque les révolutionnaires firent des perquisitions, ils ne

trouvèrent que le jeune Magdinier, qui paya de sa tête son magnanime dévouement. Arrêté, conduit à Feurs, il y fut condamné à mort et exécuté après avoir subi un interrogatoire dont les réponses sont admirables de courage.

La famille Magdinier est signalée pour son zèle et son dévouement à cette époque terrible. Un de ses membres, le Père chartreux Dom Magdinier, surnommé Eustache, s'était retiré à Sainte-Agathe et recevait avec empressement les prêtres et les fidèles pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

(CATTIN, p. 145 ; D'ASSIER, *Précis historique*.)

**MAGDINIER (JOSEPH)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Port-Charlet, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux*.)

**MAGNEUX.**

*V. Rozier.*

**MAGNIN (JEANNE-FRANÇOISE)**, 40 ans, religieuse Sainte-Claire, demeurant à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

On trouve son nom défiguré sous celui de MANIÈRE.

Elle fut mise en arrestation avec la sœur Anne VIAL (*V. ce nom*).

**MAGNIN (ROSE)**, 36 ans, sœur grise, à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**MAGNIN (MAD.)**

(*V. Destelle*.)

**MAGNY (CLAUDE)**, domestique, né à Saint-Laurent-d'Oingt (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Grenadier, pris à la sortie les armes à la main. »

(*Tableaux*.)

**MAGNY.**

(*V. Ravier du Magny*.)

**MAI (ANDRÉ)**

(*V. Ray*.)

**MAICRE** ou **MAIERE (ANTOINE)**, cuisinier, né à Lyon, y demeurant, place de la Charité, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

Une note, qui se rapporte sans doute à lui, dit :

« Marc-Antoine LE MAIGRE, 26 ans, de Lyon, a pris les armes en qualité de fusilier, et a été arrêté près de Villefranche le 10 octobre, sans armes. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

MAILLAND (HENRI-GILBERT), sans profession, né à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), demeurant à Roanne, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Membre du département de Rhône-et-Loire et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MAILLET ou MAYET (BARTHÉLEMY), né à Lyon, y demeurant, quai de la Feuillée, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Sergent-major, secrétaire des sections et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Barthélemy Maillet, ou Mayet, est signalé avec la profession de commis-chargeur, quai des Augustins. Il fut « arrêté le 6 frimaire et « détenu aux Recluses, pour avoir été secrétaire de l'Assemblée permanente et avoir été « l'ennemi le plus cruel de la Révolution. »

(Archives du Rhône, D. 81.)

MAINDESTRE (JEAN-FRANÇOIS), propriétaire, né à Lyon, y demeurant, rue du Pérat, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 mars 1794.

« A cherché à désorganiser l'armée de la République et a dit qu'il avait des balles pour écraser l'armée de Dubois-Crancé. »

(Tableaux.)

Delandine nous montre M. MAINDESTRE « doux et affectueux, qui ne languit pas dans l'attente du trépas ».

(Prisons de Lyon, p. 234.)

M. Jean-François Maindestre de la Sarra, né en 1746, fils d'Antoine, trésorier de France, et de Simoné Tolozan, avait épousé sa cousine, Benoîte-Bonaventure Tolozan de Montfort, fille de Jean-François, avocat général, membre de l'Académie de Lyon, et de Marie-Anne Perrin de Vieuxbourg.

On trouve aussi Benoîte-Marie Tolozan, fille de Louis, et de Marie-Anne Audras, mariée à Léon-Edme-François Le Gendre, comte d'Onsombay qui, suivant M. de Jouvencel, aurait été victime de la Terreur. Nous ne voyons aucune victime du nom de Le Gendre portant ces prénoms.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 925.)

MAINE (GABRIEL), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MAINGOT (MARIE-THÉRÈSE), 49 ans, sœur grise, à l'hospice de la Bienfaisance, condamnée à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MAINVILLE (ANTOINE-AUGUSTIN), écrivain public, né à Magny (Seine-et-Oise), demeurant à Lyon, rue des Basses-Verchères, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Officier, secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MAIRE (RENÉ), menuisier, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

MAISONNEUVE (JACQUES ou JEAN-ALEXANDRE), né à Saint-Péray (Ardèche), demeurant à Privas, secrétaire de la municipalité, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, correspondant avec les brissotins et les rolandistes. »

(Tableaux.)

MAISONNEUVE (JEAN-JACQUES), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MAISONNEUVE (JÉRÔME), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Charité, officier municipal provisoire, âgé de 51 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

Son seul crime était d'avoir été « officier municipal provisoire. »

(Tableaux.)

Une note lui donne un autre domicile, rue Saint-Joseph, n° 161.

(Archives du Rhône, D. 127.)

Il avait été recteur de la Charité de 1783 à 1786. (D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées.*)

MAISSET.

V. Massé.

MALARD (JACQUES-LOUIS), imprimeur, né à Toulon (Var), demeurant à Lyon, quai de la Charité, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et espion des rebelles. » (*Tableaux.*)

MALASSAGNY (VITAL), commis marchand, né à Pélussin (Loire), demeurant à Lyon, aux Célestins, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Chasseur à cheval de Précý et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

MALAU (PIERRE), né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), âgé de 22 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 7 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4663.*)

MALESHERBES (CHRÉTIEN-GUILLAUME LAMOIGNON DE), ancien premier président à la Cour des aides, ancien ministre, défenseur de Louis XVI, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 22 avril 1794.

M. DE MALESHERBES trouve ici sa place parce qu'il fut pendant quelque temps exilé dans notre province. Né en 1721, le fils du chancelier de Lamoignon est plus connu sous le nom de la seigneurie de Malesherbes, dans le Gâtinais, que son père avait achetée pour lui au marquis d'Entraigues.

Bien que son extérieur n'annonçât pas son illustre destinée, Malesherbes devint, en 1741, substitut du procureur au Parlement de Paris ; en 1750, directeur de la librairie, où il montra un trop grand libéralisme ; en 1763, président de la Cour des Aides. En 1771, lors de la suppression des anciens parlements, il fut exilé dans notre région, comme nous le verrons plus loin, et reprit ses fonctions à l'avènement de Louis XVI. Deux fois ministre en 1775 et 1787, Malesherbes sortit de sa retraite, malgré ses 72 ans, pour réclamer le dangereux honneur d'assister, comme conseil, le roi captif. « Il avait défendu le peuple devant le roi, il défendit le roi devant le peuple. » Il ne put sauver le roi, et sa courageuse attitude lui attira la haine des révolutionnaires, qui le firent, à son tour, monter sur l'échafaud le 22 avril 1794. La mort édifiante de Louis XVI avait sans doute frappé l'ancien philosophe, car

on assure qu'il reçut les consolations spirituelles des prêtres insermentés qui se trouvaient à la Conciergerie.

Malesherbes, marié à M<sup>lle</sup> Grimod de la Reynière, qui mourut avant lui, laissait cinq petites filles. Ces cinq filles épousèrent des gentilshommes distingués, Chateaubriant, Le Pelletier d'Aunay, de Tocqueville, de Baert et Colbert. La famille de Malesherbes s'est éteinte en 1845.

Nous avons dit que les anciens parlements furent supprimés et que leurs membres furent exilés. Plusieurs biographes disent par erreur que l'exil de Malesherbes eut lieu dans son château. C'est Thizy qui fut assigné à M. de Lamoignon, premier président du Parlement, par lettre de cachet du 20 janvier 1771. Il y arriva ainsi dans le courant de l'hiver avec sa femme, ses enfants et sa sœur. « Il loua la maison de M. Mulsant, à la Platière ; c'était sans doute la plus apparente à cette époque. Il s'occupa de faire cultiver les terres attenantes. Il prenait, au rapport de la tradition, un singulier plaisir à se trouver au milieu des ouvriers. A peine paraissait-il que des enfants s'empressaient d'aller lui chercher un siège et recevaient une étreinte. M. de Lamoignon reçut pendant son séjour à Thizy de nombreuses visites. Tout le monde voulait voir cet illustre exilé et l'agitation révolutionnaire, qui commençait à fermenter dans toutes les têtes, attachait à sa personne un nouvel intérêt qui devait exciter bien des sympathies et beaucoup de curiosité. Il donna des fêtes brillantes et réunit dans ses salons la noblesse et les notables du pays. Il menait un train de grand seigneur, et fit enchérir certains comestibles pour les dépenses de sa maison. La chose alla si loin que les femmes furieuses, dit la tradition, voulaient exciter une émeute. Thizy, pendant le séjour de Malesherbes, prit une vie et des agréments qu'on n'y avait peut-être jamais connus. »

(DE LA ROCHETTE, *Voyage dans le Haut-Beaufonais*, p. 229.)

MALET (JEAN-BAPTISTE), aubergiste né à Clémensat (Puy-de-Dôme), demeurant à Clermont-Ferrand, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« A écrit deux lettres à un citoyen, par lesquelles il lui annonçait qu'il avait couru à la rébellion lyonnaise, qu'il en instruirait les représentants du peuple, « s'il ne lui envoyait 10.000 livres ou un billet de cette somme et qu'il en serait fait de lui, s'il ne rangeait vite cette affaire. »

(*Tableaux.*)

MALQUET ou MANIQUET (MICHEL), gendarme, né à Saint-Romain-en-Jarez (Loire), demeurant à Lyon, rue du Gourguillon, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant de gendarmerie et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Nous croyons que ce nom doit être écrit MANIQUET et qu'il appartient à cette famille dont nous parlerons plus loin.

**MALLET ou MOLLET (ANTOINE)**, soldat, né à Crémieu (Isère), âgé de 30 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 27 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4643.)

**MALLET DE VANDEGRE**, noble, demeurant à Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Loire), âgé de 55 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Nous ne trouvons que la note suivante :

« J.-B. MALLET DE VANDEGRE, ci-devant noble, résidant à la Bouteresse. Il a été arrêté pour des faits consignés en un procès-verbal remis et qu'ont gardé les commissaires de représentants du peuple. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

**MANÉCHAL (GEORGES)**, commis négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-Gaillot, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 800 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**MANEL**, capitaine des volontaires lyonnais.

M. MANEL était capitaine quartier-maître du bataillon des volontaires, sous le commandement de M. Boulay (V. ce nom), pendant le siège de Lyon. Il sut allier la prudence au courage et se dévouer pour le salut de tous. Au lieu de sortir avec Précý à la fin du siège, il consacra toute la nuit du 8 au 9 octobre 1793 à brûler les registres qui auraient compromis le plus grand nombre des défenseurs de la ville. C'est la raison qui fait que nous sommes peu documentés sur les détails intérieurs du siège de Lyon, et sur les noms des défenseurs.

Le capitaine Manel fut arrêté deux fois et deux fois il put échapper à une condamnation à mort certaine ; nous ne connaissons pas les circonstances de son sauvetage.

En 1825, M. Manel remplissait les fonctions de juge au tribunal civil de Chalon-sur-Saône.

(COIGNET, Siège de Lyon, p. 116, note.)

**MANESSY (CATHERINE)**, veuve J.-B. Ponson, couturière, née à Lyon, y demeurant, rue Trois-Carreaux, âgée de 63 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 22 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire fanatique dominant asile aux conspirateurs de la République. » (Tableaux.)

M<sup>me</sup> PONSON, née en 1731, n'avait que 27 ans lorsqu'en 1758 elle devint veuve avec trois jeunes filles. Un revers de fortune lui ravit ce que son mari avait laissé pour l'éducation de ses enfants, et tout en disant avec la résignation du saint homme Job : « Dieu me l'avait donnée, Dieu permet que je la perde ; que sa sainte volonté soit faite », elle tâcha d'y suppléer en faisant un petit commerce de grains en détail. Très peuse, elle trouvait le moyen, sans manquer à ses devoirs de mère, de secourir les pauvres, et d'y passer la nuit, quand ils étaient malades.

Son esprit de charité alla jusqu'à prendre chez elle une religieuse du monastère de Saint-Pierre de Lyon, M<sup>me</sup> de Corbeau (V. ce nom), qui était sans fortune et un digne prêtre de l'église Saint-Paul de la même ville, M. l'abbé Chapuis (V. ce nom). La petite communauté vivait saintement, lorsqu'un incident très simple la fit découvrir de la manière la plus imprévue.

La fille aînée de M<sup>me</sup> Ponson étant sortie pour un message utile à la petite communauté, fut arrêtée par un commissaire de police qui, frappé de la démarche modeste de cette personne, crut mettre la main sur une ci-devant religieuse. Après l'avoir fouillée d'une manière indécente, il trouva sur elle un écrit contre le serment de liberté-égalité. Ce fut assez pour la faire jeter en prison, sans même lui demander son nom. Un autre agent de la persécution l'ayant reconnue pour la fille de la veuve Ponson, fit aussitôt une dénonciation contre la mère, comme fanatique, et proposa une perquisition immédiate. Le domicile de la sainte veuve est bientôt envahi ; on l'entraîne avec la religieuse et le prêtre qui demeurait chez elle. Celui-ci avait pu soustraire un petit ciboire dans lequel étaient des hosties consacrées ; n'ayant point été séparé dans la prison, il partagea le pain des anges avec les deux femmes. Il était temps, leur sort allait se décider dans la journée. A onze heures, la veuve Ponson comparut avec ses compagnons devant la Commission révolutionnaire. Ses réponses énergiques la firent condamner aussitôt à la peine capitale, et à une heure du soir, elle prenait le chemin du supplice en même temps que M<sup>me</sup> de Corbeau et M. l'abbé Chapuis.

Quant à sa fille aînée, malgré la fermeté de ses réponses, elle eut la vie sauve ; mais elle fut condamnée à la détention jusqu'à la paix, le 6 avril 1794, sous le nom de « Bonne Ponson, 40 ans, fille de boutique, à Lyon. » Elle ne recouvra sa liberté qu'au mois de septembre suivant, deux mois après le 9 thermidor (27 juillet 1794). C'est elle qui a pu donner à M. l'abbé GUILLOU les détails qu'il a consignés dans son ouvrage *Les Martyrs de la Foi* et que nous venons de résumer.

**MANIN (DOMINIQUE-JEAN)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, petite rue Sainte-Croix, âgé de 61 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« A écrit des remerciements au tribunal criminel sur la mort de Chaliar. »

(Tableaux.)

M. MANIN n'est l'objet d'aucune attention des historiens ecclésiastiques du diocèse de Lyon. Nous ne savons rien autre sur son compte que sa condamnation à mort, pour avoir voté des remerciements au tribunal criminel sur la mort de Chaliar.

M. l'abbé Vachet (*Paroisses*, p. 554), dit qu'il fut passé par les armes, c'est-à-dire fusillé. Cependant, nous trouvons son nom dans le procès-verbal d'exécution sur l'échafaud. M. Manin figure parmi les Illuminés Martinistes de Lyon, dont nous avons parlé dans la notice de J.-B. Garnier (*V. ce nom*).

(Communication de M. Louis DE COMBES.)

MANIQUET (CAMILLE), passementier, né à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), demeurant à Lyon, place des Terreaux, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Camille MANIQUET, baptisé à Saint-Paul le 22 septembre 1772, était fils d'Ambroise-Augustin Maniquet, et de Marie-Anne Dufieu. Il habitait Lyon au moment de la Révolution et devint victime de la Terreur avec plusieurs de ses parents, Augustin Chorel, Claude Degraix et Louis de Lafont (*V. ces noms*).

La sœur de Camille épousa, en l'an XI, Louis Couchoud, parent des victimes de ce nom. M. O. de Pompéry, à qui nous empruntons ces détails, cite un Michel Maniquet qui est sans doute le même que Michel Maliquet (*V. ce nom*).

La famille Maniquet est une très ancienne famille de Saint-Chamond, anoblée par une charge de secrétaire du roi. Elle eut des alliances avec les familles Dugas, Poidebard, Granjon, Degraix, etc. Elle comparut à Lyon en 1789 et a fourni plusieurs maires à Saint-Paul-en-Jarez.

(O. DE POMPÉRY, *Généalogie de la famille Maniquet*.)

MANOA (JEAN-BAPTISTE), prêtre déporté à l'âge de 44 ans.

M. MANOA, né à Burdigne (Loire), vicaire à Sainte-Croix-de-Vocance (Ardeche), fut détenu dans l'île d'Oléron le 24 avril 1799. Nous ignorons la date de sa libération.

(L'abbé MANSEAU, *l. c.*, t. II, p. 328.)

MANOURY (LOUIS-ETIENNE), négociant, place de la Fromagerie, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 23 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

MARBEUF (YVES-ALEXANDRE DE), archevêque de Lyon en 1788.

Mgr DE MARBEUF, né à Rennes, le 17 mai 1734, était fils de Claude-François de Marbeuf, président à mortier au Parlement de Bretagne, et de Marie de Kérousi. Il était revêtu de Louis-Charles-René, comte de Marbeuf, maréchal de camp, qui soumit la Corse à la France, et montra une habileté remarquable dans la pacification et le gouvernement de cette île.

Ecclésiastique par une vocation bien prononcée, le futur prélat devint chanoine comte de Lyon en 1752, conclaviste du cardinal de Luynes en 1758, vicaire général de Rouen, député à l'Assemblée du clergé en 1760, abbé de Saint-Jacut en 1761. Sacré évêque d'Autun, le 12 juillet 1767, il prit en personne possession de ce siège le 22 mai 1768. « Esprit, aménité, grandes manières, connaissances, et surtout ses vertus ecclésiastiques et pastorales lui valurent une influence salutaire. De nouveau député à l'Assemblée du clergé, puis ministre de la feuille des bénéfices en 1772, il la tint aussi équitablement que possible jusqu'en 1789, sauf de courtes intermissions. Toutes ces qualités lui attirèrent de nombreuses faveurs royales. L'abbaye du Bec qui lui fut donnée en 1782, le collier du Saint-Esprit qu'il reçut le 1<sup>er</sup> janvier 1785 furent les préludes de sa nomination à l'archevêché de Lyon en 1788. »

Mgr de Marbeuf succédait sur le siège primatial de Lyon à Mgr Malvin de Montazet, qui avait malheureusement trop protégé les jansénistes. Ayant pris immédiatement possession de son siège et connaissant fort bien les besoins de son troupeau, il inaugura un gouvernement réparateur qui, en dilatant les âmes, leur imprima une vigoureuse énergie. Mais l'œuvre du vertueux archevêque fut bientôt interrompue par la Révolution.

Loin de se décourager, il voulut être tout entier à son diocèse. Il commença par remettre au Roi la feuille des bénéfices que, depuis 1772, il administrait sagement. Lorsque l'Assemblée constituante eut voté la Constitution civile du clergé, il refusa le serment schismatique. Ce refus l'obligea d'émigrer. Mais, avant de partir, et avant l'arrivée de l'évêque intrus, M. Lamourette, il régla tous les détails de juridiction avec un calme que les temps ne comportaient guère, et commit à ses vicaires généraux les pouvoirs dont ils devaient user.

(Communication de M<sup>re</sup> DE FRANCLIEU.)

« Se conformant au conseil du divin Maître : « Si l'on vous poursuit dans une ville, fuyez dans une autre », il alla demander à une terre étrangère la sécurité qu'il ne trouvait plus dans sa propre patrie. Il conserva sa liberté et sa vie pour défendre le troupeau au milieu duquel allait bientôt entrer le faux pasteur. De la terre d'exil, il ne cessa de correspondre avec les administrateurs de son vaste diocèse, les entretenant des moyens de ramener les prêtres égarés, des conditions de leur réintégration dans le corps sacerdotal et de l'établissement des missions, vers

l'époque affreuse de la Terreur. Tantôt il encourage, dans ses lettres pastorales, les fidèles persécutés ; tantôt il adresse de fraternels reproches aux âmes pusillanimes qui trahissaient leur conscience et leur foi. » (DURIEUX, *Tableau historique du diocèse de Lyon*, p. 20.)

Sa correspondance fut très active avec ses vicaires généraux, surtout avec M. Linsolas (V. *ce nom*) qui eut le courage de rester dans Lyon au plus fort de la Terreur, sans s'y laisser découvrir.

Mgr de Marbeuf, qui s'était réfugié au château de River, en Brabant, se retira ensuite à Lubeck, dans la Basse-Saxe, où il mourut le 15 avril 1799.

Nous devons signaler sur cet archevêque le beau livre de M. l'abbé MONTEHOT, qui vient de paraître et qui a été aussitôt couronné par l'Académie de Lyon.

MARC (ANTOINE), gendarme, né à Millery (Rhône), demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Gendarme pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MARCHAND (JEAN-BAPTISTE), 52 ans, prêtre à Soucieu, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MARCOUX (BENOIT), 42 ans, prêtre, natif de Commune-d'Armes, y demeurant, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MARDUEL (CLAUDE-BENOIT), marchand de gazes, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Assesseur du juge de paix pendant le siège, en correspondance avec son frère commandant de bataillon des rebelles. » (Tableaux.)

M. MARDUEL, dont nous ignorons l'âge, avait été recteur de l'Hôtel-de-Dieu en 1776. (Dr DRIVON, *Miscellanées*.)

MARDUEL (HUMBERT), prêtre déporté à l'âge de 34 ans.

M. MARDUEL, né à Châtillon-d'Azergues (Rhône), religieux de l'ordre de Saint-Augustin, à Rennes (Ille-et-Vilaine), fut détenu à Rochefort et embarqué sur la « Bayonnaise ». Il réussit à s'évader de Sinnamary, le 4 juillet 1800.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 308.)

MARET (NICOLAS), corroyeur, né à Quincieux (Rhône), demeurant à Neuville, officier municipal, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 janvier 1794.

« Officier municipal de Neuville, a signé deux arrêtés pour donner du renfort aux rebelles et faire marcher sur l'armée de la République. » (Tableaux.)

MARGARON (ANTOINE), marchand de gazes, né à Lyon, y demeurant, place des Cordeliers, âgé de 42 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Commandant de bataillon, contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. » (Tableaux.)

M. MARGARON fut l'un des quinze évadés des caves de l'Hôtel de Ville, dont l'ouverture avait été pratiquée par Félissent de Lucenay (V. *ce nom*). Il ne fut pas repris malgré l'affichage de son signalement ainsi conçu :

« Margon, 35 ans, bel homme, visage plein et rond, marchand de gazes, 5 pieds, 7 pouces. »

Dans la généalogie de la famille Margaron, nous trouvons :

Gaspard-Antoine Margaron, écuyer, seigneur de Saint-Vérant, fils d'André Margaron, et de Catherine Nervo. Secrétaire du Roi, secrétaire des Pénitents de la Croix en 1789, membre de la Société d'agriculture de Lyon, comparant à Lyon en 1789, il s'était marié à M<sup>lle</sup> Anne Richeri, fille d'un trésorier de France.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 654.)

MARGARON (GASPARD), né à Lyon, demeurant à Écully, ancien maire, âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

M. MARGARON était accusé d'avoir « fait sonner le tocsin lorsque les armées de la République attaquèrent Lyon. » (Tableaux.)

M. Gaspard Margaron, maître fabricant d'étoffes de soie, marié, en 1748, à M<sup>lle</sup> Marie Clerc, était de la même famille que le précédent.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 653.)

MARIA (JACQUES), docteur en médecine, né à Lyon, y demeurant, rue Thomasin, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Secrétaire du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Jacques MARIA, fils de Jean Maria, maître chirurgien à Lyon, fut inscrit comme aspirant garçon-chirurgien à l'Hôtel-Dieu, le

31 juillet 1757 (à 13 ans) ; il appartenait à une famille lyonnaise qui avait déjà fourni plusieurs chirurgiens.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

MARIEN-VIRY.

V. *Viry*.

MARIÉTAN (ANTOINE), dessinateur, né à Lyon, y demeurant, rue Tramassac, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (*Tableaux*.)

MARIÉTAN (BENOÎT), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Tramassac, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

M. MARIÉTAN ne paraît avoir exercé aucune fonction civile ou militaire et il meurt sous une vague accusation d'être un « contre-révolutionnaire. » (*Tableaux*.)

MARINIÉ (JEAN-BAPTISTE), tailleur d'habits, né à Lyon, y demeurant, rue des Treize-Cantons, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Fusilier caserné, a fait incarcérer les patriotes. » (*Tableaux*.)

Une note dit qu'il était sergent-major dans les grenadiers de la Juiverie et qu'il fut arrêté chez Sancère, par ordre de sa section, trois jours après l'entrée de l'armée de la République.

(*Archives du Rhône*, D. 108.)

MARION (ANTOINE), commis négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, sorti avec Précý, pris les armes à la main. » (*Tableaux*.)

MARION (ETIENNE), dit Latour, noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Ex-noble, venu à Lyon pour se joindre aux rebelles. » (*Tableaux*.)

M. Etienne MARION DE LA TOUR, né en 1742, était fils de Jean-Louis Marion, seigneur de La Tour-Laval, et de Marie Denis de Cuzien. Membre de l'Assemblée du département de Lyonnais en 1787, comparant à Lyon en 1789,

il avait épousé à Lyon, en 1780, M<sup>me</sup> Françoise Reynaud.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 656.)

MARION (JEAN-BAPTISTE), commis aux contrôles, né à Lyon, y demeurant, rue des Deux-Angles, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Commis de la municipalité provisoire, ayant dénoncé les patriotes. » (*Tableaux*.)

MARION (LÉONARD), fils de Math. et de M. d'Escurieux de St-J., section de la Paix, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

(*Fonds Coste*, n<sup>o</sup> 4683.)

MARIOTTE (CLAUDE), marchand brodeur, né à Saint-Léger (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire, commissaire aux bombes. » (*Tableaux*.)

M. Claude MARIOTTE était, sans doute, le frère du suivant.

MARIOTTE (JEAN) cadet, commis marchand, né à Saint-Léger (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, ayant chez lui des munitions. » (*Tableaux*.)

M. Mariotte cadet fut arrêté dans une perquisition, dit une note, « parce qu'il a été trouvé chez lui, après l'ordre de rendre toutes les armes, un pistolet cassé, un canon de carabine, quatre flasques pleines de poudre à tirer, dix paquets de cartouches et une boîte remplie de balles et de mitrailles, avec une gibecière pleine de plomb. »

(*Archives du Rhône*, D. 107.)

Il était, très probablement, le frère du précédent.

Une tradition de famille rapporte que la femme de l'un d'eux, née Magdeleine Fœx ou Fœa, ayant obtenu la grâce de son mari, la portait à la prison pour le délivrer, lorsque, en route, elle se trouva en face de la bande des condamnés qu'on conduisait au supplice. Elle s'empressa de la montrer au chef à qui le billet était adressé. Ce dernier lui répondit : *Mariotte, c'est trop tard*. On peut juger du désespoir de cette femme, qui croyait sauver son mari à l'instant même où il passait pour aller à la mort !

(*Communication de M<sup>me</sup> veuve SAURIN, arrière-petite-nièce de M. Mariotte*.)

Le nom de M. Mariotte est inscrit sur une tombe qui existe encore au cimetière de

Loyasse, allée du milieu de l'ancien cimetière, à gauche en entrant.

**MARMET (LOUISE)**, couturière, née à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgée de 24 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 23 mars 1794.

« A dit au tribunal qu'elle ne voulait pas porter la cocarde, ni obéir à aucune des lois de la République. » (Tableaux.)

M<sup>me</sup> MARMET, simple couturière, timide, douce, belle, comparut sans émotion, la tête haute et fière, devant les juges redoutables de la Commission révolutionnaire : « Comment t'appelles-tu, lui dirent-ils ? — La bienheureuse Louise est ma patronne, répondit-elle. — Quel âge as-tu ? — Onze ans de moins que n'avait Notre-Seigneur, lorsque les sansculottes de Jérusalem le condamnèrent à mourir sur la croix ». Le président Parrein se retourna en riant vers ses collègues, et leur dit : « Elle m'amuse, cette fille, il faut qu'elle n'ait pas peur de la guillotine pour parler ainsi ». Puis il lui dit qu'elle paraissait ne pas avoir grand amour pour les sansculottes de Commune-Affranchie. — « Pourrait-on en avoir pour des bêtes féroces qui n'ont plus rien de l'homme que la face ? » lui dit-elle. Après l'avoir menacée et insultée, il lui demanda ce qu'elle ferait si on lui accordait la vie : « Ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, répondit-elle, je prierais et servais le Seigneur, mon Dieu et le vôtre ; j'implore ses miséricordes pour ses fidèles et pour vous qui les persécutez ; je le supplie pour qu'il dessillât vos yeux et fit descendre en votre âme un rayon de ses célestes clartés ; voilà ce que je ferais, citoyens. — Eh bien ! répliqua Parrein, tu pourras faire cela aussi bien dans l'autre monde que dans celui-ci » ; et il prononça une sentence de mort. Louise Marmet en fut ravie, « être martyre, mériter une si grande grâce, quel bonheur ! » disait-elle.

On chercha bien à ébranler sa foi, mais on ne put y parvenir : « Je ne redoute rien, ajoutait-elle, j'ai mis ma force et ma confiance en Jésus-Christ ; il m'a soutenue devant les juges de sang qui m'ont condamnée, il ne m'abandonnera pas à l'heure du supplice. » Il s'écoula à peine deux heures entre le prononcé du jugement et l'exécution. C'est en priant Dieu que Louise Marmet termina glorieusement sa carrière.

M. l'abbé Guillon lui attribue dans ses *Mémoires* le refus de la cocarde et dans ses *Martyrs* il passe son nom sous silence ; mais s'il eût connu ses réponses si nettes et si énergiques, nous ne doutons pas qu'il l'eût placée au nombre des Martyrs de la Foi. (*Archives du Rhône*, D. 1188 ; BALLEYDIER, t. I, p. 358.)

**MARMET (MARIE-ANNE)**, épouse de David, revendeuse, née à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgée de 42 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 27 février 1794.

Le motif de sa condamnation est le même que celui de M<sup>me</sup> Chenet et Butin (*V. ces noms*) suivant les *Tableaux*.

**MARINA (CLAUDE)**, jardinier, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier, sorti avec Précy. » (Tableaux.)

**MARNAY (JEAN-BAPTISTE)**, commis voyageur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MARON (PAUL)**, cirier et chandelier, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MAROT (JOSEPH)**, domestique, né à Montéglin (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Fusilier pris à la sortie, les armes à la main. » (Tableaux.)

**MARQUE (CHARLES-JOSEPH)**, horloger, à Lyon, place du Change, condamné à mort le 17 septembre 1793, par la Commission militaire de Lyon pendant le siège.

M. MARQUE, comme M. Basson, était accusé de conspirations et complots contre la ville et l'armée de Lyon.

(Voir le jugement au mot BASSON.)

**MARQUET (FRANÇOIS)**, cocher, né à Chalon (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, pris à la sortie. » (Tableaux.)

**MARQUET (FRANÇOIS)**, maire de Chambœuf, acquitté le 24 thermidor an II

(11 août 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

M. MARQUET était accusé d'avoir donné un faux certificat de prestation de serment à Vital Poyet (*V. ce nom*) qui « a abusé de la bonne foi et de l'ignorance des officiers municipaux ».

**MARRON ou MARON DE MEILLONNAS** (ANTOINE-BERNARD-CONSTANT), noble, major du 1<sup>er</sup> régiment de dragons, né à Bourg (Ain), y demeurant, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, ayant quitté son régiment et correspondant avec les émigrés. »

(Tableaux.)

Le baron DE MEILLONNAS, né à Bourg, le 2 mai 1752, avait été élevé au Collège de Juilly. Il conquist successivement tous ses grades militaires dans divers corps de cavalerie ; sous-lieutenant en 1768, capitaine en 1776, chef d'escadron en 1788, colonel en 1791. En 1785, signalé au ministre par le duc de Castries pour ses services distingués, le baron de Meillonas refusait le commandement des grenadiers à cheval, réputé alors le premier corps de la cavalerie française. Sa lettre de refus, conservée aux Archives de la guerre, mérite d'être citée :

« Quelque flatté que je sois, Monsieur, du choix dont Sa Majesté m'honore, je la supplie de me permettre de ne point accepter l'importante place à laquelle elle vient de me nommer. Je n'ai, Monsieur, ni des services assez anciens, ni les talents nécessaires pour pouvoir me flatter que je mériterai la confiance de tous les individus qui composent le premier corps de cavalerie française, et sans ce dernier avantage, il me serait impossible de l'accepter avec succès. »

(E. BONNARDET, *l. c.*, p. 213.)

Le baron de Meillonas avait épousé Marie-Antoinette Dupont et possédait une manufacture de faïence à Meillonas (Ain). Il fréquentait à Lyon les réunions qui se tenaient dans les hôtels de Nervo et de Savaron. Pendant le siège, il se contenta de servir la cause lyonnaise comme simple cavalier aux chasseurs de Précycy. Il était d'une adresse et d'une force peu communes, et on met sur son compte une anecdote si originale que nous hésitons à la reproduire. Confiant dans sa force, Marron promit à ses compagnons de captivité de les faire rire au pied de l'échafaud, en faisant une farce à maître Ripet, l'exécuteur en chef. Pendant qu'on le conduisait au supplice, il réussit, sans qu'on s'en aperçut, à dégager ses mains des liens qui le retenaient. Arrivé sur l'échafaud, il saisit l'exécuteur au cou et lui dit avec force : « Si tu n'étais pas le vil instrument des représentants du peuple, si tu étais Fouché de Nantes ou Albitte, tu prendrais ma place aujourd'hui et je te remplacerais pour te couper la tête. Mais, rassure-toi, je ne vaudrais rien pour ton métier », et il lui tendit le cou. (BALLEYDIER, t. II, p. 378.)

**MARRON DE BELLEVEY (MARIE-AGRI-COLE)**, noble, ancien capitaine de dragons, né à Bourg (Ain), y demeurant, âgé de 72 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble chez lequel on a trouvé une cocarde blanche, a fait émigrer ses fils auxquels il fait payer de l'argent. »

(Tableaux.)

Le lieu de naissance de M. MARRON DE BELLEVEY nous fait supposer qu'il était de la même famille que le précédent, sans pouvoir indiquer le degré de parenté.

**MARS, imprimeur à Lyon.**

M. MARS, associé de M. Maire en 1793, aurait été guillotiné pour avoir imprimé et mis en vente la brochure intitulée : « L'Histoire de la Révolution à Lyon », par Guerre. On ne trouve nulle part son nom. Le dictionnaire de Prudhomme ne donne qu'une victime homonyme, Jacques Mars, ex-chanoine du Var.

M. Gonon, auteur de la Bibliographie de Lyon pendant la Révolution, s'était informé auprès de M. Maire, l'associé de M. Mars. Celui-ci lui a dit qu'il avait passé plusieurs nuits à brûler la brochure en question après le siège, mais qu'il ne savait rien du sort de M. Mars, et qu'il ne pouvait ni infirmer ni confirmer son exécution, qui a été rapportée à MM. Buchez et Roux, par M. Beugnot, bibliothécaire de la Chambre des députés en 1844.

**MARTIN (CLAUDE-JOSEPH)**, prêtre, né à Moirans (Jura), demeurant à Miribel (Ain), âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« Contre-révolutionnaire prêchant le fanatisme. »

(Tableaux.)

M. MARTIN, né vers 1728, était curé de l'église de Saint-Romain, l'une des deux paroisses de Miribel-en-Bresse, qui faisaient alors partie du diocèse de Lyon. Il ne fit pas le serment schismatique et continua à résider secrètement près de ses paroissiens, auxquels il donnait ses soins spirituels. Sa constance pour la Foi le fit condamner au supplice de l'échafaud. (GUILLOIN, *Martyrs*.)

**MARTIN (ETIENNE).**

*V. Gayot de Chateaueux.*

**MARTIN (FRANÇOIS)**, maître d'écriture, né en Provence, demeurant à Lyon, rue Parvaille, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Lieutenant des rebelles et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MARTIN (JEAN), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Agent du tribunal criminel maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

MARTIN (JEAN), crocheteur, né à Lyon, y demeurant, côte des Carmélites, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« A porté dans un bateau des matières combustibles pour mettre le feu au pont de la Pape. » (Tableaux.)

MARTIN (JEAN-ANTOINE), né à Saint-Symphorien, frère lai des lazaristes, condamné à mort comme « réfractaire », le 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Condamné en même temps que deux prêtres, J.-B. Gonon et Antoine Janvier (*V. ces noms*), et pour les mêmes raisons, quoiqu'il ne fut pas prêtre ; il se disait cordonnier à Saint-Symphorien.

Il fut arrêté à Chazelles-sur-Lyon dans la maison de M. Pupier de Saint-Georges (*V. ce nom*), qui lui donnait l'hospitalité.

M. Cattin (p. 130, 506) qualifie M. Martin de curé de Chazelles-sur-Lyon et dit « qu'il se trouvait comme par hasard » dans la famille Pupier.

MARTIN (JEAN-BAPTISTE), domestique, né à Lyon, y demeurant, rue de la Glacière, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. MARTIN était garçon embaieur et n'avait porté les armes que pendant trois semaines, durant le siège.

(Archives du Rhône, D. 127.)

MARTIN (JEAN-FRANÇOIS), horloger, capitaine de canonniers, né à Genève, âgé de 66 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 22 octobre 1793.

« Lieutenant des bombardiers. » (Tableaux.)

C'est sans doute lui que Delandine cite comme « artilleur célèbre » avec Schmit (*V. ce nom*). (Prisons de Lyon, p. 126.)

Sous ce nom, on cite une jeune fille, M<sup>lle</sup> Martin, faisant partie de la cavalerie lyonnaise qui s'illustra au combat de Per-rache. « Deux cavaliers de Précý s'étaient

défilés à qui pénétrerait plus avant dans les rangs républicains. Celui qui semble gagner la partie tombe abattu de trois coups de sabre, c'est une femme ».

(M<sup>lle</sup> DE BEAUREGARD, *Le Roman d'un royaliste*, p. 365.)

MARTIN (JOSEPH), perruquier, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire pris à la sortie. » (Tableaux.)

M. MARTIN habitait chez sa mère. Il était sorti le 9 octobre avec Précý dans un détachement du Change et fut arrêté à Albigny, revêtu de l'uniforme national.

(Archives du Rhône, D. 42.)

MARTIN (LOUIS), commis de magasin, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, à la Quarantaine, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 6 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MARTIN (PIERRE), marchand tailleur, né à Hyères (Var), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Membre du Comité de sa section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MARTIN (PIERRE), commis huissier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MARTIN (VINCENT), prêtre, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, rue Pizay, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 février 1794.

« Prêtre réfractaire prêchant le fanatisme et la royauté. » (Tableaux.)

M. l'abbé MARTIN s'était retiré à Lyon depuis la dispersion des curés et vicaires catholiques de France, opérée par la constitution civile du clergé. Il fut du nombre des victimes sacerdotales, immolées par la farouche Commission révolutionnaire de cette ville.

D'après M<sup>lle</sup> Alexandrine des Echerolles, M. l'abbé Martin serait le prêtre recueilli

par M<sup>lle</sup> Chataignier (*V. ce nom*), qui tenaient un oratoire secret.

M. l'abbé Guillon se demande si ce ne serait pas lui qui, étant curé de Saint-Aphrodisie, fut élu député de la Sénéchaussée de Béziers, aux Etats généraux, en 1789, et signa avec vingt-six autres députés ecclésiastiques une solennelle et courageuse adhésion à l'Exposition des Principes des trente prêtres, aussi députés, réfutant les erreurs de la Constitution civile du clergé.

(GUILLON, *Martyrs.*)

Le député de la Sénéchaussée de Béziers portait les prénoms de Jean-Jacques. Né en 1740, il mourut à Béziers, le 16 octobre 1824, curé de la paroisse de Saint-Aphrodisie.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après le Dictionnaire des Parlementaires de ROBERT ET COUGNY.)

MARTIN DES POMEYS. *V. Groselier.*

MARTIN-DESPOMEYS, 17 ans, sans état, à Montbrisé, acquitté le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Martin DES POMEYS est désigné, dans une note, sous le nom de GROSSELIER, surnommé raire au bureau de l'enregistrement de Montbrison, âgé de 17 ans. Entré dans Lyon avec les Lyonnais.

(Archives du Rhône, D. 127.)

Après son acquittement, il dut prendre du service dans la compagnie Leclerc, 4<sup>e</sup> division d'artillerie, suivant une pétition enregistrée le 5 germinal an II.

(Archives de la Loire, L. 257.)

Il y est qualifié « aîné », ce qui prouverait qu'il n'était pas le frère du suivant, âgé de 19 ans.

MARTIN-DESPOMEYS, acquitté le 10 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Une note dit :

« Agé de 19 ans, de Montbrison, a été forcé de suivre les Lyonnais à leur retraite de cette ville, a pris les armes en qualité de fusilier, a été arrêté le 9 octobre en allant chez lui, à deux lieues de Lyon, sur le chemin de Villefranche. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

MARTIN (DAME). *V. Canitrot.*

MARTINON (CLAUDE), marchand clincaillier, né dans le département des Hautes-Alpes, demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et marchand d'argent. » (Tableaux.)

MARTINON (MADAME), morte pendant son transfert d'une prison à l'autre.

M<sup>me</sup> MARTINON fut la victime d'un trait de barbarie tellement odieux que plusieurs historiens ne l'ont rapporté qu'avec hésitation : « Agée de 80 ans, malade au point de ne pouvoir se soutenir sur la voiture qui la conduisait en prison, elle y fut jetée comme un ballot et, au moyen de cordes, on l'attachait avec force, de crainte qu'elle ne vint à rouler par terre. En vain, elle fait entendre des cris plaintifs, on la serre encore davantage. Après quelques instants de marche, la charrette éprouve une secousse ; le ventre de la malheureuse éclate, ses intestins se répandent ; elle expire ».

M<sup>me</sup> Martinon avait été taxée à 400.000 livres sur une fortune évaluée à 500.000. Le détachement militaire qui appuyait les démarches des collecteurs, ne la trouvant pas chez elle à Saint-Etienne, se transporta dans sa propriété de Montuclas pour l'y saisir et lui faire subir les plus sauvages traitements. Elle avait le grand tort d'être riche et d'avoir marié sa fille à M. de Lesgallery (*V. ce nom*). (BEAULIEU, *Essais*, t. V, p. 420 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 163 ; *Prisons de Saint-Etienne, Mémoires* 1897.)

MARVIDES (JOSEPH), brigadier de gendarmerie, né à Metz, demeurant à Feurs (Loire), âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Venu de Feurs pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

MASSACRIÉ (JEAN), 55 ans, prêtre, né à Saint-Jullien, demeurant à Serrières, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MASSACRIÉ (JEAN), 52 ans, prêtre, né à Saint-Jullien, demeurant à Salle, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MM. MASSACRIÉ étaient probablement les deux frères. Delandine parle de l'un d'eux, « dont la vieille perruque était devenue l'objet de la plaisanterie générale et qui s'y prêtait de bonne grâce ».

(Prisons de Lyon, p. 165.)

MASSE (VICTOR), soldat, section de Port-du-Temple, à Lyon, âgé de 15 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 7 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

MASSE ou MAISET (PIERRE), bouquiniste, né à Lyon, y demeurant, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, colporteur de libelles contre-révolutionnaires. »  
(Tableaux.)

**MASSELIN ou MAZELIN (JEAN-FRANÇOIS)**, homme d'affaires, né à Craon (Mayenne), demeurant à Roanne (Loire), âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**MASSET (LAURENT)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, quartier Saint-Georges, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Gendarme et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MASSON (JEAN-BAPTISTE)**, commis marchand, né à Lyon, y demeurant, quai des Augustins, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**MATFEL (HIAN)**, cordonnier, né en Hollande, demeurant à Lyon, près du pont de pierre, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MATHERON (LOUIS)**, rentier, né à Barcelonnette (Basses-Alpes), demeurant à Lyon, rue du Bœuf, membre du district, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Membre du district de la ville, contre-révolutionnaire lié avec les rebelles. »  
(Tableaux.)

**MATHEVON ou MATHERON (JOSEPH)**, commis toilier, né à Rive-de-Gier (Loire), demeurant à Lyon, place Neuve, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

M. MATHEVON était fils du maire de Rive-de-Gier; il avait vaillamment combattu dans les rangs des Lyonnais pendant le siège avec de nombreux jeunes gens, ses compatriotes. Quand Lyon devint la proie des bourreaux

et des démolisseurs, ils rentrèrent presque tous dans leurs foyers. Cependant, quelques-uns, trop confiants, restèrent dans les murs de Lyon et tombèrent sous le plomb meurtrier ou moururent sur l'échafaud. Au nombre de ceux qui firent une si triste fin se trouvait Joseph Mathevon qui, à peine âgé de 18 ans, ne voulut pas quitter Lyon avec ses compatriotes. Quelque temps après avoir refusé de les suivre, les Ripagériens apprenaient que la plaine des Brotteaux avait reçu dans son sein son cadavre criblé de balles.

(CHAMBEYRON, *Recherches historiques sur Rive-de-Gier.*)

M. Joseph Mathevon, qu'on trouve désigné aussi sous le nom de Matheron, était bien resté à Lyon, mais il « s'était enrôlé dans le corps de cavalerie des chasseurs de la Montagne avec un certificat de civisme de l'arrondissement de la Liberté, et fut arrêté à Villeurbanne, où il était en garnison. »  
(Archives du Rhône, D. 108.)

**MATHIEU (CLAUDE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Fusilier caserné, sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

Reconnu pour être un muscadin, il fut arrêté le 12 octobre.  
(Archives du Rhône, D. 42.)

**MATHIEU (JOSEPH)**, perruquier, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MATHIEU (PIERRE)**, 40 ans, gendarme, à Cluny, acquitté le 19 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre MATHIEU, né le 8 février 1754, était fils de Louis Mathieu et de Claudine Aumonier. (P. MONTARLOT, l. c., p. 492.)

**MATHIVET (JEAN-ANTOINE)**, prêtre, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à Maclas, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire, fanatisant les campagnes. »  
(Tableaux.)

M. MATHIVET, né à Saint-Chamond, en 1730, ancien curé de Maclas, en Forez, et archiprêtre de Condrieu, qui était alors du diocèse de Vienne, ne fit pas de serment et fut remplacé par un curé intrus, M. Claude Dupuis, qui recevait un traitement de 1.500 livres.

M. Mathivet resta dans sa paroisse pour animer les habitants à la piété. Mais les dangers grandissant en 1793, il revint dans sa famille, à Saint-Chamond. C'est là qu'il fut arrêté le 6 octobre 1793, écroué à Saint-Etienne et transféré à Lyon. Il était, par son âge, dispensé de la déportation ; mais, la Commission révolutionnaire, pour se défaire de lui, ne trouva d'autre moyen que de l'envoyer à la mort.

(GUILLON, *Martyrs, Prisons de Saint-Etienne, Memorial 1897 ; Martyrologe du clergé français ; Communication de M. A. VACHEZ.*)

**MATHON (ANTOINE), 53 ans** gradué, à Sauvain (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. MATHON DE SAUVAIN était, suivant Delandine, un prisonnier « jovial, affable et instruit ». (*Prisons de Lyon*, p. 165.)

M. Mathon avait été accusateur public.

Il était « accusé d'inclivisme et de n'avoir jamais fait son devoir dans le temps qu'il était accusateur public et d'avoir refusé de rendre justice aux prêtres assermentés et d'avoir favorisé les constitutionnels. Il y a une dénonciation contre lui par le nommé Pitiot dit Bourbonnais, qu'il était allé chez lui pour le désarmer, a blâmé le jugement de Capet ».

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

**MATHON DE LA COUR (CHARLES-JOSEPH)**, noble, né à Lyon, y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon le 14 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

« Administrateur des Sociétés philanthropiques fraternelles, et secrétaire général des sections. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 39.)

M. MATHON DE LA COUR, homme de lettres, membre de l'Académie de Lyon, avait été président de section après le 29 mai, secrétaire général des sections et vice-président du Conseil général. « C'était le meilleur des hommes, dit Delandine, le plus doux, le plus probe, le plus serviable ; il a été privé du jour, lui qui ne l'employa jamais qu'à faire du bien. » Il avait consacré toute son intelligence à des écrits utiles, toute sa fortune aux bonnes œuvres et à des travaux d'intérêt public. « Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pensa, tout fut rapporté par lui au bien général... Et on a fait mourir un pareil homme ! Dorfeuille lui-même parut hésiter s'il pourrait faire tomber une tête si éclairée, si vertueuse. « Tu étais noble, lui dit-il, tu n'as pas quitté Lyon pendant le siège ; lis le décret, tu peux toi-même prononcer sur ton sort. » Ainsi l'Athénien Lysias s'écriait autrefois : « Ce n'est pas moi, Eratosthène, c'est la loi qui te tue. » En effet, Mathon lut l'article funeste et répondit : « Il est sûr que cette loi m'atteint ; je saurai mourir. » Il ne reprocha rien à cette loi cruelle ; il ne reprocha rien aux hommes. Seul avec Dieu, on le vit aller

de Roanne à Bellecour, sans vaine ostentation, comme sans faiblesse. Profondément recueilli, le front chauve et élevé, les yeux fixés sur la terre qu'il quittait sans murmure, il remplit sa promesse et sut mourir ».

(DELANDINE, *Prisons*, p. 127.)

M. Mathon avait dirigé le *Journal de Lyon*, qui était purement littéraire et qui paraissait tous les quinze jours par cahier de seize pages depuis 1784. (VINGTRINIER, *Histoire des Journaux de Lyon*.) C'est à M. Mathon qu'on attribue la « Lettre écrite à l'auteur d'un journal très connu » (*Journal de Lyon*, son propre journal), imprimée, de quatre pages in-8°, 1790, que l'on trouve aux Archives de la ville de Lyon (*pièce 17, t. 3, de la collection en 6 vol. portant le titre de « Documents politiques »*), et dans laquelle on invite les Lyonnais à une démarche à la fois généreuse et habile, qui rappellerait les exilés dans la patrie, qui ferait de leur ville la résidence des princes, des nobles, des riches, le centre du luxe et de l'opulence, la nouvelle capitale de la monarchie restaurée. Cette lettre, sans autre date que l'année, est à peu près de l'époque de la conspiration Guin, qui fut découverte en décembre 1790. La tactique est habile, parce qu'il n'y est question ni de rentrée des princes à main armée, ni d'invasion étrangère, ni de rébellion contre l'Assemblée nationale. (*Archives municipales de Lyon.*)

M. Charles-Joseph Mathon de La Cour, né à Lyon le 6 octobre 1738, était fils de Jacques Mathon, seigneur de la Cour, membre de l'Académie de Lyon et mathématicien distingué, et de N. de La Forest.

Littérateur et philanthrope, membre des Académies de Lyon et de Villefranche et de plusieurs Sociétés, il comparut à Lyon en 1789. Il était beau-frère du poète Lemierre (*V. ce nom*).

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 664.)

Les historiens révolutionnaires sont muets sur l'odieuse condamnation de M. Mathon de La Cour, dont les seuls motifs sont parce qu'il est noble, parce qu'il est resté dans Lyon pendant le siège et a présidé une section, sans avoir pris une part active à la défense de Lyon. Nous donnons ci-après l'acte d'accusation dont les exagérations le firent condamner et qui prouvera que, s'il s'est occupé des affaires lyonnaises, c'était pour éviter l'effusion du sang.

« Charles-Joseph MATHON DE LA COUR, homme de lettres et ci-devant noble, est venu se fixer à Lyon, au commencement de la Révolution, jusqu'à la journée du 29 mai, il menait une vie retirée sans se mêler aucunement des affaires publiques ; mais depuis il s'imagina comme tant de gens de sa caste que les choses rétrograderaient et changeraient bientôt de face, c'est alors qu'il voulut aussi jouer un rôle et prendre une part active dans le complot de contre-révolution.

« Il résulte des aveux donnés dans son interrogatoire de ce jour qu'il accepta, dans le courant de juillet dernier, la place de président d'Assemblée de section, dont il a rempli les fonctions, que peu de temps après il fut nommé membre du secrétariat général des sections. Cette place le rapprocha du Comité des Cinq qui était le directeur de la rébellion, et le mit dans le cas d'avoir des relations avec Bémány président de ce Comité. On voit en

« effet une lettre du 15 août signée de sa main et adressée à ce dernier dans laquelle il lui annonce qu'il a rédigé et colporté une lettre aux sections et aux bataillons, que le but de cette lettre est (dit-il) de prouver que le vœu et la ferme résolution du peuple de Lyon sont les mêmes que ceux de ses administrateurs ; de mettre par là les administrateurs et le général à l'abri de toute responsabilité ; de faire prononcer l'opinion de toutes les sections, et de les rattacher de manière à ne pouvoir plus se détacher ; de réunir en un seul écrit tout ce qui a déjà été dit et ce qui ne l'a pas été pour détruire les calomnies dont on veut nous noircir, de dissuader les campagnes et les départements, d'empêcher surtout l'effusion de sang, en mettant Kellermann dans l'impossibilité d'exécuter des décrets qui portent à faux, et la Convention dans la nécessité de les rapporter... Enfin, il finit la lettre par donner à Semany : *« Salut et succès. »*

(Archives du Rhône, L. 1662, p. 67.)

**MATHON (NICOLAS)**, capitaine de gendarmerie, né à Roanne (Loire), âgé de 34 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. Nicolas MATHON avait continué ses fonctions de capitaine de gendarmerie dans Lyon pendant le siège.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

**MATRAT (GEORGES)**, faiseur de bas, né à Lyon, y demeurant, rue de la Charité, âgé de 26 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon le 18 novembre 1793 et exécuté le lendemain.

« Sous-lieutenant dans l'armée des rebelles. »

(Tableaux.)

**MAUBOU.** V. *Chappuis de Maubou.*

**MAUGIN ou MANGIN (CLAUDE)**, fabricant de bas, né à Vitry-le-François (Marne), demeurant à Lyon, rue du Bourghannin, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, déserteur venu pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

**MAUPETIT (NICOLAS)**, fabricant de soie, 51 ans, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Nicolas MAUPETIT fut arrêté le 3 germinal à Condrieu, chez un sieur Donzel où l'on cherchait un sieur Bonnet, chapelier de Lyon.

M. Maupetit avait été dénoncé par Macabeo cadet, parce qu'il aurait déposé avoir vu le 29 mai Macabeo allant chercher des bataillons pour soutenir la municipalité. Heureusement pour lui, Maupetit obtint du Comité révolutionnaire du canton de la Convention un certificat portant : « Nous savons

« que Maupetit a eu des faiblesses, mais « nous sommes convaincus que ce n'était pas « dans des intentions contre-révolutionnaires ».

(Archives du Rhône, n° 1178, 5 avril ; FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs, p. 329.)

**MAUPETIT (Veuve).** V. *Vavre.*

**MAURICE (CLAUDE-FRANÇOIS)**, marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« Commissaire aux prisons, a payé 300 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

M. Claude-François MAURICE avait été recuteur de la Charité en 1776.

(Dr DRIVON, *Miscellanées.*)

**MAURICE (FABIEN)**, garçon chirurgien, né à Tournecoupe (Gers), demeurant à Lyon, place des Cordeliers, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**MAURIER (JEAN-PAUL)**, chapelier, demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 54 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

**MAURIN (JEAN-JOSEPH)**, né à Yssingeaux, en 1767, un des vaillants soldats du siège de Lyon qui échappèrent à la mort.

M. MAURIN avait fait partie de l'expédition des Lyonnais dans le Forez sous les ordres du général Rimbart (V. ce nom). Destiné à l'état ecclésiastique, il était déjà clerc tonsuré quand la Révolution le détermina à prendre les armes pour sauver les institutions politiques de la France. Maurin alla s'engager sur les frontières dans la légion, dite légion de Mirabeau, dont le costume était de couleur noire. Il rentra en France pour combattre avec les Lyonnais qu'il suivit dans le Forez. Après le siège, arrêté et condamné par le tribunal criminel du Puy (Prudhomme donne la date du 2 floréal an II (21 avril 1794), il fut sauvé par son ami Abrial près du Pont de la Sainte, qu'on appelle à tort Pont de l'Enceinte. Il conservait les grosses chaînes de fer, qui le liaient au moment de son sauvetage, dans sa salle à manger, à Yssingeaux, où il fut receveur particulier des finances depuis 1815. Il mourut en 1858, à l'âge de 92 ans.

M. Maurin avait fait une relation des événements auxquels il avait été mêlé. Une copie

en avait été heureusement faite par l'abbé Cartal, d'Yssingaux, car les manuscrits originaux ont été emportés dans le département des Bouches-du-Rhône, où il serait peut-être difficile de les retrouver.

(L'abbé CORNUT, *Causeries historiques sur le Velay*; l'abbé PEALA, *Les Martyrs du Velay*.)

**MAUVERNAY (PIERRE)**, ancien receveur, né à Lyon, y demeurant, rue des Deux-Maisons, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, a payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

Une note dit qu'il était « receveur des consignations et suspecté d'avoir été dans les Comités pendant le siège et d'avoir fourni aux frais ». (Archives du Rhône, Dossier 419.)

**MAUZET ou MOZÉ (LOUIS)**, perruquier, né au Vigan (Gard), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**MAXIMIEN (Fr.-M.)**. V. *Meximieux*.

**MAY (FRANÇOIS)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, voûte de Gadagne, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Canonnier, a voulu assassiner Pel-tier (?). » (Tableaux.)

**MAYET (FRANÇOISE)**, 18 ans, couturière à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**MAYET (JEAN-MARIE-FÉLIX)**, prêtre, député constituant.

M. MAYET, né en 1751, était curé de Rochetaillée (Rhône), quand il fut élu par le clergé du Lyonnais député aux Etats généraux de 1789. Dans cette assemblée constituante, il fit partie des Comités de finances et de santé, signa la protestation contre le décret du 13 avril et refusa le serment. Il était très lié avec l'abbé Maury, dont il devint plus tard le secrétaire. M. l'abbé Mayet mourut à Lyon en 1835.

(WAHL, p. 188.)

**MAYEUVRE (ETIENNE)**, 51 ans, ex-président du Tribunal du district de la campagne, condamné à la *détention* pendant la guerre, le 18 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

M. Etienne MAYEUVRE fut traduit de nouveau devant la Commission révolutionnaire de Lyon et de nouveau condamné à la *détention* le 6 avril 1794.

Suivant Delandine, c'était dans la prison « un aimable compagnon ». (*Prisons*, p. 78.)

M. Etienne Mayeuvre de Champvieux, né à Lyon le 18 mai 1743 était fils de Dominique Mayeuvre et d'Hélène Fayolle. Conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon, député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents, il mourut à Lyon en 1812. Sa sœur, Marie-Sabine-Victoire Mayeuvre, épousa, en 1743, Claude-Aimé Vincent de Margnolas (V. *ce nom*).

(H. DE JOUVENCEL, *passim*.)

**MAYOL DE LUPE (FLEURY-ZÉPHYRIN DE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier, a donné 600 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

Le jugement donne MOYAL pour MAYOL.

M. Mayol de Lupé était de cette célèbre famille, originaire de Provence, dont une branche était venue se fixer en Forez au xiv<sup>e</sup> siècle. On la trouve établie à Bourg-Argental dans le xv<sup>e</sup> siècle. Les Mayol de Provence se sont éteints dans le xviii<sup>e</sup> siècle. La branche de Catalogne et de Velay n'existe plus; celle du Forez est la seule encore représentée.

Notre victime, Zéphirin de Mayol, seigneur de Lupé, était fils de Jacques-Joseph de Mayol, conseiller d'honneur à la Cour souveraine des Monnaies, comparant à Lyon en 1789. Sa mère était une Palerme de Savy. Il avait épousé Hélène-Charlotte de la Rochette et laissa quatre fils dont la postérité subsiste encore.

Dernièrement, un de ses descendants, Dom Jean Mayol de Lupé, bénédictin de l'abbaye de Saint-Martin-de-Ligugé, disait sa première messe à Paris le 11 juin 1900. Ainsi à neuf siècles de distance, un membre de cette famille reprend le même costume religieux qui fit de son ancêtre un saint, saint Mayol, quatrième abbé de Cluny, mort en 994, à l'âge de 88 ans.

(Les Petits Bollandistes écrivent *saint Mayeul*.)

M. Linsolas (V. *ce nom*), grand vicaire du diocèse de Lyon, parle souvent de son ami Mayol de Lupé, fusillé le 16 décembre 1793, comme un zélé chrétien, rendant de grands services aux catholiques, tout en servant comme officier, par discipline, mais avec regret, un gouvernement infâme. Les détenus qui s'étaient confessés aux prêtres prisonniers, avaient un désir ardent de recevoir le Paire des forts, avant d'être conduits sous le couteau fatal ou sous les balles meurtrières. M. Linsolas, instruit de ce désir, s'empressa de donner satisfaction à ce dernier vœu des malheureuses victimes. « Il fut convenu que le confesseur des prisonniers ferait

demander au vicaire général, par le visiteur envoyé dans les cachots, autant d'hosties consacrées qu'il devait y avoir de communions. Mais afin de rendre toute surprise et toute découverte impossibles, le prêtre disait au visiteur : « Envoyez-moi demain tel nombre de déjeuners », désignant par là le nombre d'hosties qui étaient nécessaires. C'est ainsi que Dom Gachet (*V. ce nom*) demanda par l'entremise de M. Mayol de Lupé « quarante déjeuners » à M. Linsolas. Un diacre, déguisé en pauvre, était chargé de porter dans la prison le précieux dépôt que le vicaire général lui confiait ».

Une lettre de M. Linsolas à un de ses amis dans l'exil, datée de Lyon, le 26 décembre 1793 et que nous avons reproduite, lui annonce que son ami de Lupé a été fusillé. Mais un point reste à éclaircir : comment M. Mayol de Lupé, prisonnier lui-même, aurait-il pu servir d'intermédiaire pour ces religieuses communications ? Il faut donc admettre que, tout en remplissant ses devoirs militaires comme officier visiteur des prisons, il profitait de ses visites pour se rendre utile aux catholiques. Mais dénoncé et arrêté, il fut jugé et condamné en peu de jours, peut-être en quelques heures, comme cela est souvent arrivé.

(*Manuscrit de M. LINSOLAS; DURIEUX, l. c., p. 210, 245.*)

Suivant M. de Jouvencel, son père fut emprisonné sous la Terreur et mis en liberté au 9 thermidor.

**MAZARD (JOSEPH-MARIE)**, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, commis de la municipalité, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Commis de la municipalité provisoire ayant dénoncé les patriotes. » (*Tableaux.*)

**MAZEL (DAVID)**, fabricant de bas, né à Uzès (Gard), demeurant à Lyon, grande rue de l'Hôpital, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier, provocateur au meurtre et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**MAZELIN (JOSEPH-FRANÇOIS)**.

*V. Masselin.*

**MAZET (SIMON)**, emballer, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

M. Mazet fut arrêté le 4 novembre ; il était dénoncé comme « homme égaré par l'aristocra-

tie qu'il a très bien servie ; capitaine en chef dans le bataillon, il s'est trouvé à l'affaire du 29 mai. » (*Archives du Rhône, D. 48.*)

**MEAUDRE DE SUGNY.**

*V. Sugny.*

La famille Meaudre s'était divisée en plusieurs branches : Meaudre des Gouttes, Meaudre de Paladuc, Meaudre de Sugny.

La branche aînée porte le nom de des Gouttes, d'une terre située en Bourbonnais, dont Charles-Adrien Meaudre avait été seigneur. Ce dernier avait aussi acquis le marquisat de Pradines, mais ni lui ni ses descendants n'en ont jamais porté le titre.

(*Communication de M. C. ROCHE DE LA RIGODIÈRE.*)

**MEAUX.**

*V. De Meaux.*

**MEGY (PIERRE)**, perruquier, né à Salon (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue Puits-du-Sel, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**MEISSONNIER.**

*V. Moissonnier.*

**MEJA (LOUIS)**, fabricant d'étoffes de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Basse-Ville, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**MEJASSON (BENOIT)**, notaire, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 41 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

On trouve sur lui la fiche suivante :

« Cannonier des muscadins, aristocrate, « prendre des renseignements à Magnieu et « à Chalaïn-le-Comtal. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)*

**MELON (JEAN-GUILLAUME)** et non (**HENRI-ISIDORE DE**), noble, né à Montpellier (Hérault), colonel adjudant-major de l'armée lyonnaise, connu sous le nom de général Arnaud, âgé de 21 ou 23 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 14 octobre 1793.

Le chevalier DE MÉLON, fils de Joseph de Mélon, qui prit part à l'Assemblée de la noblesse du Languedoc, en 1789, et de Philippine de Roquefeuille, ancien officier au régiment de Beaujolais, avait été l'un des

organiseurs de la Chouannerie du Vivarais. Il avait fait le siège du château de Jalès.

« Le chevalier de Mélon, dit M. Ernest Daudet, était un jeune enthousiaste de 24 ans, animé d'une ardente foi dans le succès de la cause royale, brave, éloquent, brillant, persuasif, qui ne rêvait que de lauriers à moissonner, et brûlant de vaincre ou de mourir. »

(*Histoire des Conspirations royalistes du Midi pendant la Révolution, 1881, p. 158.*)

Nommé adjudant général de l'armée lyonnaise le 15 septembre 1793, le général Arnaud prit aussitôt le commandement des postes de Saint-Just. Son énergie, sa fermeté ranimèrent les Lyonnais qui commençaient à se décourager. Il lança deux protestations, pleines de fierté et d'énergie, l'une à l'armée lyonnaise, l'autre à l'armée française « qui combat les Lyonnais ». Cette dernière était habilement tournée, et si le siège avait été moins avancé, elle eût produit un résultat favorable à la cause lyonnaise.

Nous ignorons les circonstances de son arrestation après la sortie de Lyon qui eut lieu le 9 octobre. Le général Arnaud fut jugé par la Commission militaire cinq jours après, soit le 14 octobre. Les considérants du jugement portent que de Mélon a reconnu lui-même qu'il avait volontairement porté les armes contre l'armée républicaine, qu'il avait pris le titre de général Arnaud pendant le siège de Lyon. Il est condamné à la peine de mort comme « chef principal » des rebelles, en conformité de la loi du 19 mars 1793.

(*Archives du Rhône, BITTARD DES PORTES, l. c., passim ; Communication de M. le Dr FRANCUS.*)

Le chevalier de Mélon portait les prénoms de Jean-Guillaume. Ancien élève du collège de Juilly, il se destinait à la carrière militaire. Il a son dossier aux archives de la guerre.

(*Communication de M. l'abbé BONNARDET.*)

On a dit et redit que la résistance lyonnaise était royaliste. C'est une calomnie, car, pendant tout le siège, le royalisme ne put se manifester. Le général Précý lui-même ne laissait produire aucune manifestation de ce genre parmi ses officiers ; témoin la lettre suivante :

« Mon cher Arnaud,  
 « Il me revient qu'en causant, à votre table, de votre émigration, de vos campagnes avec mon neveu, cela produisait le plus mauvais effet. Oubliez donc le passé, soyez très prudent, c'est nécessaire pour avoir la considération que vous méritez et même l'autorité ; de grâce, de la prudence !  
 « Je sais que vous avez été canonné, bombardé, que vous avez perdu... Ce qui ajoute à mes chagrins qui sont vifs, je vous l'assure. Donnez-moi de suite des nouvelles de votre poste ; je n'ai pu aller vous voir, j'ai tant et tant d'affaires.  
 « Adieu, je me repose sur vous et je suis très fraternellement tout à vous.

« Le général PRÉCÝ. »

(R. DU LAC, *Précý*, p. 167-168.)

MÉNARD (JEAN-BAPTISTE), négociant en draperies, né à Lyon, y demeurant, rue

de la Poulallerie, âgé de 48 ans, condamné *par contumace*, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. »  
 (Tableaux.)

M. MÉNARD eut le bonheur de prendre la fuite dans la fameuse évasion du 11 décembre 1793 (*V. Félissent de Lucenay*) et de ne pas être repris. Son signalement affiché portait ces seuls mots : « Jean-Baptiste Ménard, maigre. »

Il avait été recteur de l'Hôtel-Dieu de 1787 à 1791.  
 (Dr DRIVON, *Miscellanées.*)

MENET (JEAN-ANTOINE), homme de loi, né à Charme (Ardèche), y demeurant, administrateur du district de Tournon, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« Maire de Charme, a empêché son fils de porter l'habit républicain. » (Tableaux.)

MÉNISSIE (VINCENT), commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Côme, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý et pris les armes à la main. » (Tableaux.)

MENISSIER (PIERRE), pharmacien, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Côme, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
 (Tableaux.)

MENOU-DUMÉE (CHARLES-LOUIS), comte de), colonel du régiment de cavalerie Royal-Pologne, massacré à Lyon, le 9 septembre 1792.

Le comte DE MENOU-DUMÉE, né le 29 décembre 1751, avait été élevé au collège de Juilly et avait rapidement conquis les grades militaires jusqu'à celui de colonel. En cette qualité, il commandait le régiment de cavalerie Royal-Pologne, lorsque ce régiment reçut l'ordre de se transporter à Lyon, comme en passant, avec ordre de séjour. C'était le 15 août 1792, et le 9 septembre suivant, huit officiers de ce régiment sur neuf étaient massacrés dans une émeute à Pierre-Scize. Un seul officier survécut, le sous-lieutenant Gavot (*V. ce nom*).

(E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly.*)

On trouva, après sa mort, une croix de Saint-Louis dans son gousset de montre.

Nous avons dit que les officiers de Royal-Pologne étaient démissionnaires lorsqu'ils vinrent à Lyon. Les lettres suivantes confirment le fait.

« A M. SERVAN, ministre de la Guerre. Au camp de Cessieux, le 1<sup>er</sup> septembre 1792, l'an IV de la liberté.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les démissions de treize officiers du 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Pologne. Elles sont datées des mois de juin et juillet et je les ai, en effet, depuis cette époque. Le ministre d'alors engagea ces officiers à conduire le régiment jusqu'à Lyon. A leur arrivée dans cette ville, ayant persisté dans leur résolution, je leur ai donné le congé que la loi prescrit. En conséquence, je vous renvoie l'original de leurs démissions, dont le double doit se trouver dans vos bureaux. Ces officiers sont arrêtés à Lyon pour je ne sais quel complot, mais j'ai lieu de penser que c'est un malentendu auquel la date de ces démissions aura donné lieu.

« Le général de l'armée du Midi.

« Signé : P. MONTESQUIOU. »

Voici une des lettres de démission ; toutes les autres sont conçues en des termes presque identiques :

« A M. DE MENOY, colonel du 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie,

« Depuis trente-sept ans que je suis au service, ayant fait quatre campagnes dans les guerres de Hanovre, jusqu'à cette époque, j'ai constamment fait tout ce qui a dépendu de moy pour prouver mon attachement aux lois civiles et militaires et n'ai rien négligé à mériter et conserver la confiance des cavaliers du régiment. Je vois que depuis deux mois l'on employe tous les moyens possibles pour me faire perdre le seul prix que j'attachais aux pénibles fonctions que je remplis. Comme il est impossible que je fasse aucun bien en restant plus longtemps au régiment, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire agréer au roy la démission de la place de premier lieutenant-colonel que j'occupe au cinquième régiment de cavalerie.

« A Auch, le 3 juillet 1792, par duplicata au ministre. Signé : D'ESPERRIÈRES.

« Vu et approuvé par nous, membres du Conseil d'administration. »

(MORTIMER-TERNAUD, *Histoire de la Terreur*, p. 342, note 1.)

MERCIER (ANTOINE), laboureur, né à Sainte-Colombe (Loire), demeurant à Saint-Just-la-Pendue, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

M. MERCIER fut condamné à mort « pour avoir voulu couper l'arbre de la liberté qu'on avait dressé dans la commune de Saint-Just-la-Pendue, et avoir dit que la municipalité et le Comité de surveillance de ladite commune étaient de la... canaille ». (*Tableaux.*) Mercier subit le même châtement que Chalayer, Françon et Lachaux (*V. ces noms*), qui avaient réussi à abattre l'arbre profane pour rétablir la croix à sa place.

(*Archives du Rhône*, D. 1152.)

MERCIER (CLAUDE-MATHIEU), pharmacien, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-

Jean, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

MERCIER (MATHIEU), apothicaire, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 72 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire prêchant le pillage chez les patriotes. » (*Tableaux.*)

M. MERCIER était prisonnier avec son fils dont on perd la trace d'après la note suivante :

« MERCIER père, apothicaire, partisan de la permanence, commissaire des assemblées permanentes, nommé commissaire pour dévaster les maisons des patriotes. »

« MERCIER fils, sans dénonciation, porte-drapeau. » (*Archives du Rhône*, Dossier 111.)

MERLASSE (la).

V. Fourneyron.

MERLAT (ETIENNE-PIERRE), sans profession, né à Saint-Symphorien-le-Château (sur Coise), département du Rhône, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 17 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. MERLAT était un tout jeune homme qui n'avait peut-être pas les 17 ans que lui donne le jugement. Trop faible pour porter les armes, il n'avait pris aucune part au siège et n'avait même pas quitté sa famille, domiciliée à Saint-Symphorien-sur-Coise ; il n'était venu à Lyon qu'après le siège ; cependant il fut condamné à mort ; son jugement rappelle la fable du loup et de l'agneau ; il périt pour son frère qui avait été capitaine des arquebusiers et qui, blessé pendant le siège, avait été remplacé par M. Meynadier (*V. ce nom*).

(BALLEYDIER, *J. c.*, t. II, p. 326.)

Il pourrait être le fils du suivant.

MERLAT ou MERLAIN (JEAN-BAPTISTE), né à Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 décembre 1793.

« Sans état, conspirant avec les prêtres réfractaires. » (*Tableaux.*)

On trouve sur les listes ce nom sous les deux formes MERLAIN et MERLAT, avec la qualité de prêtre. Il fut condamné à mort pour avoir conspiré avec les prêtres réfractaires.

Mais le véritable motif est dans la note suivante :

« Jean-Baptiste Merlat, ci-devant lieutenant des invalides, arrêté depuis le 6 octobre, soupçonné d'avoir fourni des blés aux rebelles, âgé de 58 ans, rue Puits-Gaillot, 134. A été arrêté à Saint-Martin-d'en-Haut, sur la dénonciation suivante de la municipalité dudit Saint-Martin :

« A fourni du blé aux Lyonnais, que ces derniers avaient déjà pris par la force. Il est resté à Saint-Martin depuis le 6 août pour y faire battre des grains, jusqu'au jour où il a été conduit ici. N'a rempli aucune fonction, ni dans le service, ni dans le civil à cause de son grand âge. »

(Archives du Rhône, D. 111.)

M. l'abbé MONTERNOT croit qu'il était le père d'Etienne-Pierre Merlat, qui précède, âgé de 17 ans, né et domicilié dans les mêmes localités.

MERLE (ANDRÉ-MARIE), homme de loi, né à Lons-le-Saulnier (Jura), procureur général syndic du département de Saône-et-Loire, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Simplement qualifié « contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. MERLE, né à Lons-le-Saulnier le 27 septembre 1754, était maire de Mâcon lorsqu'il fut élu par le bailliage de cette ville député du Tiers aux Etats généraux de 1789. Il fit partie du Comité des recherches et devint secrétaire de l'Assemblée le 8 juin 1791. Haut juré de Saône-et-Loire, procureur général syndic du département, il devint suspect, et, compris dans les proscriptions du 29 mai 1793, il fut arrêté, transféré à Lyon et condamné à mort.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 477.)

M. Merle était attaché à la chaîne des 209 victimes qui périrent aux Brotteaux sous l'épouvantable fusillade du 5 décembre. Ce fut une horrible boucherie. Beaucoup survécurent à ce massacre, mais dans un état lamentable, les uns eurent un membre emporté, les autres la mâchoire fracassée, l'ex-constituant Merle avait le poignet détaché par une balle, et se trouvant ainsi débarrassé de ses liens, il fuyait. Un détachement de cavalerie du général Ronsin le poursuivit, l'atteignit et l'acheva à coups de sabre ! « *Horresco referens !* »

Trois ans avant, en février 1790, M. Merle avait été élu premier maire constitutionnel de Mâcon. « On donna des bals, des fêtes, des illuminations en son honneur, et tout le peuple lui montra le plus grand attachement. » Suivant une expression imagée, « on dansait sur un volcan ».

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

MERLE (GEORGES), sans profession, né à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire), y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

« Ce jeune chasseur était venu à Lyon huit jours avant le siège et demeurait chez la citoyenne Colard, rue Trois-Maries, n° 21. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

MERLE DE CASTILLON (THOMAS), prêtre, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), grand vicaire du diocèse de Lyon, demeurant dans cette ville, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, prêtre réfractaire à la loi. »

(Tableaux.)

M. MERLE DE CASTILLON, né à Aiguillon, dans l'Agénois, en 1747, fit ses études à Paris, où il prit le grade de licencié en théologie dans la maison et Société de Sorbonne. Comme don de joyeux avènement, Louis XVI lui conféra par brevet, en 1775, un canonicat vacant dans l'église collégiale et baronnie de Saint-Just. Il est porté sur l'état des titulaires du district de Lyon, en 1791, avec un traitement de 2.702 livres comme chanoine de Saint-Paul. Il avait été amené à Lyon par l'archevêque Antoine Malvin de Montazet et nommé grand vicaire, avec la charge de promoteur de l'officialité du diocèse. M. de Castillon s'y distinguait par des réquisitions où la sagesse était réunie au courage et où l'esprit de tolérance se conciliait heureusement avec la sévérité des règles ecclésiastiques.

Après la mort de Mgr Malvin de Montazet, en 1788, dont il ne partageait pas tous les sentiments, il fut maintenu dans ses fonctions par le nouvel archevêque, Mgr Yves-Alexandre de Marbeuf (V. ce nom), qui vécut éloigné de Lyon. Seul des grands vicaires, M. de Castillon avait prévu les malheurs que la Révolution allait attirer sur la France et que beaucoup d'hommes de bien voyaient arriver avec défiance, entre autres, M. Palerme de Savy (V. ce nom), ancien magistrat. M. de Castillon guida le clergé dans le refus des serments, qu'il réprouvait de toutes ses forces ; mais sa tâche était rendue facile par la pureté de la Foi observée dans le diocèse. Les défections furent, en effet, peu nombreuses, et ceux qui en donnèrent le scandale ne pouvaient contrebalancer la considération dont jouissaient, parmi les fidèles, le plus grand nombre d'ecclésiastiques, qui refusèrent le serment. Dès le début de la Révolution, M. de Castillon avait été le point de mire des révolutionnaires et fut obligé un moment de se retirer en Savoie. Les dangers devenant de plus en plus pressants, et sentant le besoin que le diocèse de Lyon avait de sa présence, de son ministère et de ses conseils, il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie et revint courageusement à Lyon. Après le siège de cette ville, il continua à gouverner le diocèse et le fit avec une telle prudence que les persécuteurs eurent beaucoup de peine à le découvrir dans la maison de M<sup>lle</sup> Ambroise. Ceux-ci y par-

vinrent cependant et le jetèrent dans les prisons de la ville, où il resta quinze jours, et où il opéra d'éclatantes conversions avec un autre prêtre, M. Le Brumat (*V. ce nom*). C'est à eux, en effet, qu'on doit, en grande partie, le spectacle admirable de tant de Lyonnais qui marchèrent à la mort avec cette joie que donne l'espoir fondé d'une vie immortelle. La rare intrépidité avec laquelle le grand vicaire de Castillon se présenta devant la fameuse et sanguinaire Commission révolutionnaire lui valut sa condamnation à mort.

(GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 447 ; DURIEUX, p. 195 à 221 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 234 ; *Archives de l'Archevêché. Actes authentiques* ; Abbé VACHET, *Les Paroisses du Diocèse*.)

Un témoin digne de foi, M. Delandine, confirme les excellentes qualités de ce digne prêtre : « Nous avions parmi nous (c'est-à-dire parmi nos compagnons de captivité) M. de Castillon, dont le cœur était bon, l'imagination brillante, l'entretien toujours semé de traits piquants et d'anecdotes intéressantes. Son discours, à sa dernière heure, fut, dit-on, un chef-d'œuvre de raison, de piété, de courage et de véritable philosophie ». Ce discours admirable, qui n'est pas au-dessous des plus beaux monuments de l'antiquité, n'a peut-être jamais été reproduit en entier. On n'en trouve que quelques extraits dans les ouvrages sur la persécution religieuse dans le diocèse de Lyon pendant la Révolution. De nombreuses copies ont dû être faites, car on la lisait dans les oratoires secrets, comme autrefois la lettre des Martyrs de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie était lue dans les assemblées des premiers fidèles. Une copie de cette lettre existe aux archives de l'archevêché avec cette observation d'une plume anonyme que la lettre est de M. Linsolas (*V. ce nom*), « et qu'il crut devoir faire parler les glorieux martyrs pour ne pas s'exposer à se faire rechercher, vu qu'il était vicaire général ». Cette lettre étant connue sous le nom de M. de Castillon, nous croyons devoir la donner ici.

*Lettre adressée aux catholiques par un des chefs du diocèse et de ses glorieux compagnons de captivité :*

• La grâce et la paix qui viennent de Dieu et de J.-C.-N.-S. soit avec vous, nos dignes coopérateurs et N. T. C. F.

• Nous rendons grâces à Dieu par Jésus-Christ pour vous tous, N. T. C. F., dont la foi et la charité sont connues au loin. Il est témoin, le Dieu que nous servons, des prières et des vœux que nous formons continuellement, pour qu'il nous fortifie dans ces précieuses vertus. Prêt de terminer une carrière de peines et de sollicitudes, touchant presque à notre dernière heure par une mort glorieuse, nous vous devons, N. T. C. F., quelques avis pour votre conduite, quelques paroles de consolation. On a pu nous charger de fers, mais on ne pourra enchaîner la parole de Dieu ; la vérité ne sera jamais captive dans notre bouche. Malheur à nous si un silence criminel entraînait la défection d'une partie du troupeau confié à nos soins ! Malheur à nous si nous craignons ceux qui ne peuvent donner la mort qu'au corps. Nous allons, N. T. C. F., vous faire entendre peut-être pour la dernière fois notre voix, cet acte de devoir dut-il rassembler l'instant de notre fin passagère...

• Nous vous recommandons, N. T. C. F., ce que nous avons toujours enseigné d'après Jésus-Christ et ses apôtres : Soyez soumis aux puissances de la terre, non par la crainte des châtimens, mais pour votre conscience. Gardez-vous d'obéir à des lois qui seraient opposées à la foi et à l'enseignement de l'Eglise catholique ; agir ainsi dans de pareilles circonstances serait un crime. Il vaut mieux, N. T. C. F., obéir à Dieu qu'aux hommes ! Imitiez la conduite des premiers fidèles, qui ne se révoltaient jamais contre l'autorité, mais qui préféraient la mort à l'apostasie ou à l'idolâtrie. Peut-être exigera-t-on que vous assistiez aux fêtes de la Raison et de la Philosophie, qu'on vous fera regarder comme des fêtes civiles ; gardez-vous, N. T. C. F., de donner dans un piège aussi grossier et dont nous allons vous découvrir tous les dangers.

• Des hommes, qui jadis se disaient catholiques, vous crient d'un bout de la France à l'autre qu'ils renoncent au culte de leurs pères pour embrasser celui de la Liberté et de la Raison ; voilà, N. T. C. F., un culte qu'ils établissent sur les ruines du culte catholique qu'ils abjurent ; voilà un hommage qu'ils rendent à une divinité nouvelle ; voilà une religion qu'ils fondent, puisque tout culte extérieur et public en suppose évidemment une. Ils renoncent donc à leur foi ; ils rejettent le vrai Dieu et Jésus-Christ pour un fantôme de divinité ; en participant à leurs fêtes, vous seriez aussi coupables qu'eux.

• Ce n'est pas, N. T. C. F., l'instant de mollir, de cacher ou de trahir sa foi par des réponses ambiguës. Ne rougissez pas de Jésus-Christ devant les hommes, si vous ne voulez pas qu'il rougisse de vous devant son Père et à la face des anges. Vous devez vous refuser constamment aux sollicitations et aux menaces, faites connaître que votre religion vous interdit un pareil culte. Ah ! si vous cédez en ce moment, quel scandale dans l'Eglise de Dieu ! Que de larmes vous feriez verser à notre mère commune la sainte Eglise ! Ne vous exposeriez-vous pas à perdre pour toujours la couronne éternelle qui sera le prix de votre courage ? Si vous cédez, vous perdriez, comme les apostats des premiers siècles, les fruits de votre patience dans la persécution, vous recevriez peut-être le châtimement terrible que plusieurs d'entre eux éprouveront pour avoir voulu conserver cette vie passagère, vous perdriez éternellement votre âme.

• Peut-être, N. T. C. F., voudra-t-on vous traîner dans le temple de l'impiété comme autrefois les premiers fidèles dans celui des idoles ; imitez les généreux confesseurs de la foi ; résistez à tout acte, à tout geste qui annonceraient une adhésion même extérieure ; faites connaître par vos paroles et par votre conduite que vous êtes catholiques. Peut-être vous sollicitera-t-on comme Eléazar de faire semblant de vous rendre à ce qu'on demandera de vous ; mais comme ce généreux vieillard, préférez une mort glorieuse à une vie honteuse par une lâcheté et une faiblesse aussi coupables. La mort suivra de près votre fermeté ; mais elle sera le terme de vos maux et le commencement de votre bonheur éternel.

• Vous avez sous les yeux des exemples sublimes, N. T. C. F., beaucoup se sont montrés dignes des biens immenses que le Seigneur leur préparait dans sa grande miséricorde. Ils ont vu d'un œil tranquille les persécutions, les tourmens et la mort ; ils y marchaient avec la sérénité d'une âme qui, après avoir semé dans la tristesse, allait recueillir dans la joie.

• Ils nous ont montré, N. T. C. F., la route d'une gloire éternelle, c'est à nous à les suivre. Cette mort précieuse pour la religion sera pour tout catholique, ce que le baptême de sang

était pour celui qui avait le bonheur de le recevoir, le passage de cette vie de misère dans la céleste Jérusalem ; il sera aussi prompt que celui d'un enfant qui meurt aussitôt qu'il a reçu le baptême. Ces vérités fondées sur la tradition de tous les siècles sont bien consolantes et capables de ranimer votre courage.

« Vous nous direz sans doute, N. T. C. F., que vous ne vous sentez pas assez de force, assez de courage, ni assez de générosité pour un sacrifice qui ne s'obtient que par le triomphe de la grâce sur la nature, et soyez sûrs qu'avec le secours de Dieu, vous vaincrez votre faiblesse. Parmi les généreux athlètes qui ont commencé leur glorieuse carrière, plusieurs craignaient cette faiblesse de la nature, ils redoutaient l'instant de leur supplice, mais le seigneur qui veillait sur eux les a protégés ; les plus pusillanimes ont montré un courage et une constance que leurs ennemis n'ont pu s'empêcher d'admirer. C'est ainsi, N. T. C. F., que Dieu se sert de ce qu'il y a de plus faible pour confondre les forts ; mettez toute votre confiance dans le Seigneur, il n'abandonnera jamais ceux qui espèrent en lui.

« Dieu nous est témoin, N. T. C. F., que nous vous avons exposé la vérité tout entière. Nous vous la devons avant d'aller dans notre véritable patrie. Mais nous devons vous dire encore : Malheur à celui qui fermerait l'oreille à notre parole, qui est celle de Dieu ! Malheur à celui qui craindrait de paraître ce qu'il doit être ! La justice de Dieu tirerait une vengeance terrible de ce crime !

« Nous vous conjurons, N. T. C. F., par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne pas dégénérer de la foi et de la constance de nos généreux athlètes. Rendez-vous dignes de la même couronne par votre soumission à la volonté de Dieu, par votre courage dans les sacrifices. Imitiez la vivacité de leur foi, la fermeté de leur espérance, l'ardeur de leur charité ; imitez encore leur générosité envers leurs ennemis et leurs bourreaux, l'amertume de leurs regrets sur le passé, leur ferveur, leur recueillement en allant au supplice, leur constance dans le sacrifice de leur vie. Rien alors ne vous sera difficile, la mort vous paraîtra douce ; le Dieu des miséricordes vous visitera, vous consolera sur la terre et vous glorifiera dans le ciel, où nous serons tous réunis.

« Tous ceux qui sont avec nous et qui persistent dans la véritable foi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment en Jésus-Christ. La grâce et la paix soit avec vous, N. T. C. F. !

« Ainsi soit-il. »

(Archives de l'Archevêché, Dossier Castillon, n° 28.)

Cette lettre héroïque, testament et dernier adieu envoyés par les prisonniers de l'Hôtel de Ville à leurs frères menacés de devenir bientôt prisonniers à leur tour, fut répandue dans toutes les parties du diocèse ; elle y fit une impression profonde sur les catholiques et sur ceux même que le schisme avait entraînés. A la lecture de cette lettre dans les oratoires secrets, les cœurs s'élevaient au-dessus de la crainte, la foi s'affermissait dans les âmes, et de nouveaux martyrs se préparaient à mourir pour la religion.

M. de Castillon avait écrit une lettre particulière à son collègue, M. Linsolas, pour le prévenir que sa fin approchait et le prier d'instruire Mgr de Marbeuf de sa mort. Nous pensons que c'est de cette lettre particulière que M. Linsolas avait détaché les dernières recommandations de M. de Castillon aux fidèles du diocèse. C'est probablement cette

raison qui a fait attribuer plus tard à M. Linsolas ce document que les contemporains, comme Delandine, attribuaient à M. de Castillon.

(Archives de l'Archevêché, Dossier Castillon, deuxième suite de 1793, p. 4.)

**MERLIN (CHARLES)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Riard, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire à la loi, ayant fait des motions contre-révolutionnaires pendant le siège. » (Tableaux.)

M. MERLIN, prêtre habitué de l'église primatiale de Saint-Jean-de-Lyon, où il remplissait les fonctions de sous-maître de chœur, ne fut pas astreint, par sa situation, au serment de la constitution civile du clergé qu'il aurait d'ailleurs repoussé. Il resta à Lyon, où il était né. Il rendait aux catholiques les services de son ministère, lorsqu'il fut arrêté, traduit devant la Commission révolutionnaire, et immolé pour sa Foi sur l'échafaud.

(GUILLOX, Martyrs.)

Nous trouvons une note contradictoire ainsi conçue :

« Charles MERLIN, prêtre, rue Riard, sans dénonciation et ayant déclaré avoir brûlé ses lettres de prêtrise. »

(Archives du Rhône, D. 111.)

**MERLOT (CLAUDE)**, charpentier, né à Oussiat (Ain), âgé de 41 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MERMET (LOUISE)**. V. Marmet.

**MESSIMY**. V. Deyriou.

**METALIE (JEAN)**, domestique, né à Veynes (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue de la Convention, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Commissaire aux prisons et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**METAYER-DESCOMBES**. V. Descombes.

**METRA (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de clous, né à Lyon, demeurant à Saint-Rambert-l'Île-Barbe (Rhône), âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Membre du Congrès départemental et

contre-révolutionnaire, a porté les armes pendant le siège. » (Tableaux.)

**MÉTRA (NICOLAS)**, maître tambour et trompette, né à Lyon, y demeurant, rue Plat-d'Argent, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Tambour, contre-révolutionnaire payé par les rebelles. » (Tableaux.)

**MEUNIER (CAMILLE)**, négociant en soieries, né à Lyon, y demeurant, rue des Forces, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**MEUNIER (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de fers, né à Chaponost (Rhône), demeurant à Lyon, à Saint-Irénée, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Commissaire aux prisons pendant le siège et contre-révolutionnaire maltraitant les patriotes. » (Tableaux.)

**MEUNIER (PIERRE)**, chasseur, charpentier à Lyon, né au Mans (Sarthe), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 29 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MEUNIER (RÉGIPA)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, aux Célestins, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Grenadier, a cherché à désorganiser les patriotes pendant le siège. » (Tableaux.)

**MEXIMIEUX (MARIE-FRANÇOIS DE)**, noble, rentier, ancien officier des gardes françaises, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue du Pérat, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. DE MEXIMIEUX, qui figure sur le jugement sous le nom de *Maximien*, s'appelait Marie-François-Ennemond de Tocquet, marquis de Meximieux. Il était fils de Guy-François, syndic de la noblesse de Bresse, et de Marie Le Gouz de Saint-Seine; sous-lieutenant des gardes-françaises, il avait épousé, en 1768, M<sup>lle</sup> Marie de Chotier, fille de Louis-

Hector de Chotier, comte de Cibeins (V. ce nom), et d'Antoinette Pianelli de La Valette. (Communication de M. L. DE COMBES; H. DE JOUVENCEL. I. c., p. 322.)

**MEY-DES-CHALES (PIERRE-ALEXIS-FRANÇOIS)**, rentier, né à..., ancien juge de l'élection de Montbrison, âgé de 43 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

M. MEY-DES-CHALES faisait partie du Comité militaire chargé de la défense de Lyon. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marguerite-Reine Grailhe, qui était fille de noble Jacques Grailhe, et de Marguerite Salles.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison*.)

**MEYNADIER (ALEXANDRE)**, capitaine des arquebusiers, cité pour sa conduite héroïque durant le siège.

M. MEYNADIER avait remplacé le capitaine Merlat (V. ce nom), mis hors de combat par ses blessures. Il commandait la compagnie des arquebusiers, qui était tellement redoutée des troupes de la Convention qu'on l'appelait le bataillon des Mandrins. Le costume qu'ils portaient leur donnait l'allure de brigands. Ils ne faisaient point de quartier, et ne tombaient jamais vivants dans les mains des vainqueurs. Cette troupe d'élite avait toujours trente-deux hommes, ni plus, ni moins; les morts étaient remplacés par des postulants qui s'étaient fait inscrire au nombre de 300. Cette compagnie terrible avait un membre honoraire; c'était une femme, M<sup>lle</sup> Cochet (V. ce nom).

Le capitaine Meynadier est cité pour ses traits de bravoure dans le Bulletin de Rhône-et-Loire (N° 33, 18 à 24 septembre 1793).

**MEYNIS (BENOIT-GABRIEL)**, homme de loi, officier municipal, né et demeurant à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), âgé de 49 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. MEYNIS, né le 17 novembre 1745, était fils d'un ancien procureur ès-châtellenie et bailliage royal de Chauffour, châtelain et juge de Montarcher. Sa famille était originaire du hameau de Jamillard, paroisse de la Chapelle-en-Lafaye, canton de Saint-Jean-Soleymieux (Loire). Cette origine lui avait fait donner le nom de Meynis de Jamillard, qui servit à distinguer cette branche de famille, de laquelle est sorti l'auteur de l'excellent ouvrage « Les grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon », M. D. Meynis.

M. Gabriel Meynis était recteur de l'hôpital des pauvres renfermés et procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire, lors de la mort de Louis XVI. A cette occasion, les membres du département furent convoqués en séance privée par leur

président, M. Grandchamp, qui avait préparé une adresse à la Convention dans l'espoir de la faire accepter par tous les membres. Cette adresse félicitait la Convention d'avoir condamné et fait monter sur l'échafaud Louis XVI ; elle fut signée, par surprise, de huit membres ; cinq refusèrent de signer ; deux étaient absents. Le procureur Meynis, qui avait refusé de signer cette adresse, la brûla pour éviter au département d'avoir à se laver de cette ignominie. Mais le président Grandchamp, qui en avait conservé une copie, la fit transcrire sur le registre des délibérations, où figurent seulement les signatures de trois membres.

Des écrivains comme l'abbé Guillon, ayant reproduit cette adresse, en incriminant les membres du département, un nommé Gabriel, ancien secrétaire particulier du procureur Meynis, écrivit, en 1815, une lettre pour disculper le procureur et ses collègues de cette calomnie et dévoiler la supercherie, qui consistait à faire croire qu'ils avaient approuvé la condamnation de Louis XVI.

Le procureur Meynis avait toujours résisté à l'oppression des Jacobins, montré une fermeté inouïe contre le despotisme et encouragé la résistance de Lyon. Par son caractère et ses fonctions, M. Meynis était naturellement signalé aux vengeances des Jacobins victorieux, qui en firent une de leurs victimes. (*L'ancien Forez*, mars 1884.)

**MICHAILLE (JOSEPH)**, charron, né à Saint-Christophe (Ain), demeurant à Lyon, rue Boissac, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Est allé dans les campagnes prêcher le fédéralisme. » (*Tableaux.*)

**MICHALET (FRANÇOIS)**, ouvrier en soie, né à Lyon, demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et royaliste. » (*Tableaux.*)

**MICHALET (JEAN-MARIE)**, doreur, né à Lyon, y demeurant, rue Bellecordière, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**MICHALET (LOUIS)**, ferblantier, né à Lyon, y demeurant, place des Cordeliers, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et pompier pendant tout le siège. » (*Tableaux.*)

Pour donner un caractère légal à cet assassinat, la Commission révolutionnaire considérait le pompier comme un fonctionnaire. Remarquons encore une fois combien cette condamnation à mort est inique.

**MICHALLET (FRANÇOISE)**, marchande, née à Roanne (Loire), demeurant à Lyon, place Saint-Nizier, âgée de 34 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

M<sup>lle</sup> MICHALLET, née à Roanne en 1760, sœur de l'infortunée M<sup>me</sup> Loras (*V. ce nom.*), était venue à Lyon, où elle avait embrassé la profession du commerce. Avec de faibles moyens d'existence, elle parvenait à assister les malheureux. Quand la persécution se mit à la poursuite des catholiques, des religieux et des prêtres, elle les protégea contre le schisme, en faisant circuler une instruction propre à les éloigner des séductions de l'Église constitutionnelle. Elle fut jetée en prison une des premières, en 1791, mais une maladie l'en fit sortir. En novembre 1793, M<sup>lle</sup> Michallet fut de nouveau arrêtée et, en voyant sa cousine, M<sup>me</sup> Gagnère et M<sup>lle</sup> Pontaud (*V. ces noms*), monter sur l'échafaud, elle s'affligeait de ne point obtenir aussi la palme du martyre.

Après avoir trainé longtemps dans les prisons, elle comprit que son sort allait enfin se décider, et elle écrivit à l'une de ses amies : « ..... Encore quelques instants, et nos larmes se changeront en joie ! Quand quitterons-nous cette terre de malédiction et de mort, cette terre d'où la vertu est presqu' bannie, et où le crime est érigé en divinité ? O mort ! que tu parais douce à un cœur qui ne soupire que parce qu'elle lui donne l'occasion de mériter le ciel ! » Françoise Michallet fut condamnée à mort « comme fanatique, recevant chez elle des prêtres et faisant dire la messe ». (*Tableaux.*)

Quelques-unes de ses réponses aux juges sont remarquables de fermeté. On lui demanda : « Es-tu fanatique ? — Je ne suis point fanatique, mais catholique. — Tu crois donc à toutes ces rêveries de l'autre monde ? — Je crois à toutes les vérités que la religion enseigne. — Ce n'est pas la réponse de ton catéchisme ? — Il serait trop long de répéter tout le catéchisme. — Tu as bien fait dire la messe chez toi ? — Il faudrait me le prouver. — Ce n'est pas répondre. As-tu fait dire la messe chez toi ? — Citoyen, aucun décret ne le défend. Les opinions sont libres. Vous n'avez pas le droit de m'interroger sur ce point, et j'ai celui de n'y pas répondre. » Comme les juges continuaient à lui poser des questions insolentes, Françoise Michallet croisa les mains sur sa poitrine, leva les yeux au ciel et s'écria avec l'accent d'une vive indignation : « Citoyens, vous n'êtes pas des juges dignes de la République que vous avilissez ; vous êtes moins que les bourreaux de cette République, qui respectent la victime

qu'ils vont frapper, s'ils ne la plaignent. Citoyens, regardez-moi bien et écoutez-moi ; je voudrais que la France entière m'entendît : *Vous êtes des infâmes !* Maintenant, faites votre devoir, je ne vous répondrai plus. » Elle attendit sans pâlir la sentence qui devait la rendre bientôt martyre.

En allant à l'échafaud, elle quitta tout ce qu'elle avait sur elle, jusqu'à ses souliers et ses bas, pour les donner aux pauvres. Un des géoliers qui s'en étonnait, lui dit : « Il fait froid, tu t'enrhumeras ». « Ce ne sera pas pour longtemps, lui répondit-elle ; si je m'enrhume en ce monde, je guérirai dans l'autre. » Elle se mit à prier avec un recueillement qui la détachait de la terre et la portait aux pensées suprêmes qui doivent occuper le cœur de l'homme, quand il se trouve en face de la tombe et de l'éternité.

(GUILLON, *Martyrs*, p. 446 ; DURIEUX, p. 274 ; BALLEYDIER, t. c., t. II, p. 360 ; *Archives du Rhône, dossiers personnels ; Archives de l'Archevêché, Actes authentiques.*)

**MICHALON (PRIEST)**, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 29 septembre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

**MICHAUD (EMMANUEL)**, maçon, né à Ruffieu (Ain), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Brigadier aux redoutes, espion des rebelles. » (*Tableaux.*)

M. MICHAUD avait été arrêté le 15 frimaire (5 décembre) dans la section de la Pêcherie. (*Archives du Rhône, D. 81.*)

**MICHAUD aîné (JACQUES)**, maçon, né à Ruffieu (Ain), demeurant à Lyon, rue de la Pêcherie, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, inspecteur général aux redoutes. » (*Tableaux.*)

M. MICHAUD aîné était probablement le frère du précédent.

**MICHEL (FRANÇOIS)**, prêtre, mort en déportation.

M. MICHEL, né à Lyon en 1758, avait échappé aux fureurs homicides des persécuteurs dans les terribles années de 1793 et 1794. Il exerçait encore le saint ministère, lorsque la catastrophe du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), vint le mettre en péril. Malgré toute sa prudence, l'abbé Michel fut saisi, conduit à Rochefort et embarqué le 1<sup>er</sup> août 1798, sur la corvette « la Bayonnaise ». Jeté en rade de Cayenne, il fut repoussé dans le désert de Sinnamary, où la

peste vint corrompre son sang et les vers dévorer son corps encore vivant. Dans cet état, porté à l'hospice, il y mourut le 3 janvier 1799, à l'âge de 41 ans.

(*L'abbé MANSEAU, t. c., t. II, p. 308 ; GUILLON, Martyrs.*)

**MICHEL (JEAN-FRANÇOIS)**, négociant sur le Rhône, demeurant à Lyon, rue Boissac, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

« Membre de la Commission départementale. » (*Tableaux.*)

On trouve une note déclarant qu'il avait été déjà interrogé une première fois et qu'il pria de le dispenser d'un second interrogatoire. (*Archives du Rhône, Dossier 103.*)

M. MICHAUD avait été recteur de la Charité de 1784 à 1787.

(*D<sup>r</sup> DRIVON, Miscellanées, 1909.*)

**MICHON-DUMARAIS (JEAN-FRANÇOIS)**, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée Législative.

M. MICHON-DUMARAIS, né à Roanne le 10 septembre 1751, fut élu député à l'Assemblée législative par le collège électoral de Rhône-et-Loire, tenu à Lyon du 30 août au 4 septembre 1791. Dans cette assemblée, il prit la parole en faveur des coupures d'assignats et proposa la vente des forêts nationales.

Déclaré suspect sous la Terreur comme ex-noble et ex-législateur, il fut emprisonné et ne fut rendu à la liberté que le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) par un arrêté du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

(*Communication de M. l'abbé PRAJOUX.*)

Delandine parle d'un prisonnier de ce nom. « On voyait, dit-il, parmi les prisonniers des Recluses, Michon, parlant de quarante ans comme d'un jour, et dont la conversation était instructive et douce... »

(*Prisons de Lyon, p. 78.*)

On retrouve M. Michon-Dumarais conseiller général de la Loire en 1801, et, en 1824, candidat, d'ailleurs malheureux, à la députation de l'arrondissement de Roanne. Il mourut à Saint-Germain-Lespinasse le 15 janvier 1842, dans un âge avancé, 91 ans.

(*Biographies diverses.*)

**MICHOUD (PIERRE)**, commis toilier, né à Brangues (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Grenette, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**MICOT (JACQUES-SATURNIN)**, commis toilier, né à Toulouse (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, rue Saint-Côme, âgé

de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier, pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

MICOUUD (ANTOINE), marchand de bois, né à Vertrieu (Isère), demeurant à Lyon, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire accaparant les louis d'or pour les émigrés. » (Tableaux.)

MIEGE aîné (ETIENNE), agent de change, né à Jallieu (Isère), demeurant à Lyon, rue de la Fédération, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« A signé les bons du siège et était lié avec les rebelles. » (Tableaux.)

MIEGE (PIERRE), agent de change, né à Jallieu (Isère), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 23 mars 1794.

« Commissaire pendant le siège pour la distribution des secours ; contre-révolutionnaire ayant dit qu'un jour on se mettrait à genoux devant un écu de... (?) ; a écrit le 6 juillet à son homme de confiance de lui apporter trois fusils, que les municipaux n'étaient pas jugés et qu'il voulait tuer dans Lyon 14.000 personnes. » (Tableaux.)

Ces motifs ne sont, sans doute, que la reproduction de dénonciations calomnieuses.

MIERY. V. Briery.

MIGNARD (ANDRÉ-MARIE), marchand d'éventails, né à Lyon, y demeurant, rue Lanterne, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Porte-drapeau, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MIGNON (MICHEL), fermier, né à Béligneux (Ain), demeurant à Montluel, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 3 janvier 1794, et guillotiné le surlendemain.

« A refusé d'obéir à la loi sur le maximum des denrées, et a dit qu'il ferait soulever les communes environnantes. » (Tableaux.)

Le jugement du 14 nivôse dit :

« D'après l'interrogatoire subi par le nommé Michel MIGNON, fermier, natif de Béligneux, y demeurant, la Commission révolutionnaire le condamne à mort pour avoir refusé d'obéir à la loi sur le maximum des denrées ; pour avoir méchamment refusé d'approvisionner les marchés de Montluel ; pour avoir dit qu'il ferait soulever les communes environnantes, et qu'elles viendraient saccager Montluel ; pour avoir enfin désobéi aux réquisitions du district, maltraité ses commissaires, en les collettant et les poursuivant à coups de pierre et attendu qu'il est notoirement reconnu pour accapareur et contre-révolutionnaire. »

(Archives du Rhône, L. 1666.)

M. Mignon nous offre un exemple de condamnation à mort pour avoir seulement désobéi à la loi sur le « maximum » des denrées. Les considérants du jugement font supposer qu'il s'était livré à quelques excès, bien excusables, quand il s'agit d'une loi inique qui légalise le pillage.

(Voyez au nom de BOUGY quelques observations sur cette loi.)

MIGNOT (LAZARE), perruquier, né à Autun (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, à Serin, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Gendarme à cheval et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MILLANOIS (CHARLES-FRANÇOIS), imprimeur, né à Lyon, rue de la Grenette, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Sous-lieutenant des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Charles-François MILLANOIS, né en 1794, était fils de Charles Millanois, écuyer, directeur de la Monnaie de Lyon, et de Marie-Jeanne Carra (W. POIDEBAR, *Armorial*, p. 407). Il avait épousé en premières noces M<sup>me</sup> Rose-Françoise de la Roche, veuve Vatar, et devint imprimeur et successeur d'Aimé de la Roche, son beau-père, propriétaire d'une imprimerie importante. M. l'abbé Guillon raconte qu'il fut dénoncé par Destefanis et que celui-ci, par une délibération de la Commission temporaire du 13 décembre 1793, prit purement et simplement sa place sans bourse délier, en devenant imprimeur officiel, pour récompense de sa trahison. Si le fait est vraisemblable, M. l'abbé Guillon fait cependant erreur quand il dit que cet imprimeur était lieutenant-colonel pendant le siège de Lyon. Celui qui fut lieutenant-colonel était avocat, cousin germain de l'imprimeur et ancien constituant, M. Jean-Jacques Millanois, qui suit.

Pour mémoire, ajoutons que M. Charles-François Millanois avait épousé en secondes noces M<sup>lle</sup> Marguerite-Sophie de Regnault de

Bellescize, qui fut emprisonnée, mais acquittée (V. *Regnault*).

(GUILLON, *Mémoires*; t. III, p. 17; *Communication de M. L. DE COMBES*.)

Il fut recteur de la Charité de 1790 à 1792.

(D<sup>r</sup> DRIVON, *Miscellanées*, 1909.)

**MILLANOIS (CLAUDE)**, sans profession, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Clair, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux*.)

Le jugement le nomme MILANAIS.

Nous ignorons son origine. Son prénom et son âge ne s'accordent avec aucun des enfants du précédent.

Cependant M. de Jouvencel cite Claude MILLANOIS, baptisé le 29 août 1772, fils de noble Joseph-Léonard Millanois, frère de Jean-Jacques, et de Marie-Thérèse Reux. Ce pourrait être la victime, malgré une différence d'âge, qui n'est que de deux ans.

(*L'Assemblée*, p. 680.)

**MILLANOIS (JEAN-JACQUES)**, né à Lyon, avocat au présidial de Lyon, lieutenant-colonel de l'armée lyonnaise, âgé de 45 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 octobre 1793.

M. Jean-Jacques MILLANOIS, né en 1749, était fils de Léonard Millanois, greffier héréditaire en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Lyonnais, et de Marie-Marguerite Tissot. Il était cousin germain de Charles-François Millanois et probablement l'oncle de Claude Millanois, qui précèdent. Il avait été le premier avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et membre de l'Académie de cette ville. Il fut élu par le Tiers Etat de Lyon, député aux Etats généraux de 1789. Dans cette assemblée, il vota d'ordinaire avec la majorité en faveur des réformes. Suivant Reichardt, qui le vit à Lyon, au commencement de 1792, c'était « un causeur fin et judicieux ».

Il prêta un concours actif au siège de Lyon, comme lieutenant-colonel et inspecteur d'artillerie. Ce fut le motif de sa condamnation à mort. On trouve le nom de l'avocat Millanois parmi les adeptes de la loge des Illuminés Martinistes de Lyon (V. *Garnier*).

(*Communication de M. L. DE COMBES*.)

**MILLERAND (SÉBASTIEN)**, né à Saint-Martin-du-Lac (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, place des Carmes, domestique du général Précý, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Sébastien MILLERAND, né à Saint-Martin-du-Lac, d'André Millerand, vigneron et d'Antoinette Bernard. Les listes le font naître par erreur à Semur. (*Communication inédite de M. P. MONTARLOT, recitiant la notice parue dans « les Accusés de Saône-et-Loire », p. 479, ouvrage auquel nous empruntons les renseignements suivants*) :

« Il ne paraît pas que cet homme eût porté les armes ; mais il était « domestique du général des « rebelles » (*sic*), Perrin de Précý, et, aux termes des lois d'alors, c'était un titre suffisant à la peine capitale ». L'auteur ajoute que « Sébastien Millerand était l'oncle et le parrain de l'abbé Millerand, qui, après avoir été directeur du petit séminaire de Semur-en-Brionnais, établi à cette époque dans un hôtel qu'avait fait bâtir Pierre Perrin de Précý, neveu du général ».

**MILLET (CHARLOTTE)**, dame Tridon de Rey, née à Bar-sur-Seine (Aube), demeurant à Lyon, rue de Flandre, âgée de 36 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 22 décembre 1793.

Son mari, le général Tridon de Rey, avait émigré. Elle paya de sa tête ce prétendu crime, et pour motiver sa condamnation, on trouva une dénonciation fantaisiste qui accusait M<sup>me</sup> TRIDON de REY d'avoir dit « qu'elle tuerait Dubois-Crancé, s'il ne voulait pas traiter avec les Lyonnais ». (*Tableaux*.)

**MILLON (MICHEL)**, dessinateur, né à Chambéry (Savoie), demeurant à Lyon, quai de la Feuillée, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux*.)

**MINANGOIS (GEORGES-MARIE)**, confiseur, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire, pris à la sortie. »  
(*Tableaux*.)

**MINET (MATHIEU)**, marchand de fil, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Agioteur, discréditant les assignats républicains. »  
(*Tableaux*.)

**MINOYAL ou MINOYAT (JEAN-PIERRE)**, apprenti fabricant d'étoffes de soie, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône,

âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MINOYAL (MICHEL)**, maçon, né à Sesia (Piémont), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MIOCHE (ANTOINE)**, marchand droguiste, né à Lyon, y demeurant, rue des Hébergeries, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire ayant payé pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

Nous trouvons quelques renseignements de plus dans une note qui dit :

« A été simple soldat ; a contribué pour 425 livres et après avoir eu garnison jusqu'à l'entrée des républicains, a été arrêté par deux commissaires d'une section qui n'était pas de son arrondissement. »

(Archives du Rhône, D. 108.)

**MIOCHE (VINCENT)**, droguiste, né à Lyon, y demeurant, rue Saônerie âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Capitaine, a fait incarcérer les patriotes. »  
(Tableaux.)

Sa section fournissait le renseignement suivant avec une différence d'âge :

« Vincent MIOCHE, 30 ans, droguiste, rue Sonnerie, n° 27, a été sous-lieutenant depuis juin 1793 jusqu'au mois de septembre, époque à laquelle il a été nommé capitaine et en a exercé les fonctions jusqu'à la fin du siège, et a été arrêté dans son magasin par deux commissaires de sa section. »

(Archives du Rhône, D. 108.)

**MIRABOLE (LOUIS)**, traceur, né à Belley (Ain), demeurant à Lyon, place des Carmes, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MIRAILLAT (PIERRE-ANTOINE)**, perruquier, à Lyon, rue Neuve, né à Grenoble, âgé de 53 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MIRAILLÉ (JOSEPH)**, dit Briniet ou Briniet, prêtre, né à la Balme (Ain), demeurant à Lyon, rue Port-Charlet, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Prêtre réfractaire à la loi. »

(Tableaux.)

M. MIRAILLÉ, jeune prêtre du diocèse de Belley, était vicaire d'une paroisse rurale d'où il fut obligé de s'éloigner en 1791, pour avoir refusé le serment de la constitution civile du clergé. Il vint se réfugier à Lyon où il prit le nom de Briniet, afin de se soustraire aux persécuteurs de sa paroisse. Après le siège de cette ville, il ne parvint cependant pas à échapper à la Commission révolutionnaire qui l'envoya à la fusillade.

L'abbé Mirailié est ce prêtre qui aida dom Gachet (V. ce nom), dans la préparation des prisonniers à faire le sacrifice de leur vie. Il était si calme, si résigné qu'il riait d'un atroce jeu de mots que le président Parrein s'était permis en l'interrogeant : « Tu te nommes Mirailié, lui avait-il dit ; eh bien ! je veux être ton parrain aujourd'hui, il manque un T à ton nom. Au nom de la République une et indivisible, je te baptise, tu seras demain le prêtre Mitrailié. » Jouer ainsi de la vie et de la mort de ses semblables, n'est-ce pas le comble de la férocité ?

(GUILLON, *Martyrs ; Martyrologe du clergé français* ; BALLEYDIER, t. c., t. II, p. 363.)

**MISTRALLET (PHILIBERT)**, épicier, âgé de 19 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MOCEY.**

V. Moley.

**MOGNIAT (FRANÇOIS)**, dit l'Ecluse, né à Lyon, y demeurant, rue de la Sphère, ancien conseiller en la Sénéchaussée de Lyon, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Ex-noble, ayant donné 500 livres pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

M. François-Marie MOGNIAT DE L'ECLUSE, écuyer, seigneur du marquisat de l'Ecluse, né en 1728, était fils de noble Ennemond Mogniat, et d'Antoinette du Marest.

Son père lui avait acheté une charge de conseiller à la Cour des Monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, dans laquelle il fut installé en 1748, à l'âge de 16 ans. Il épousa, en 1758, Claudine-Elisabeth Quinson, fille de Gaspard-Roch Quinson, et d'Elisabeth Bollioud, et laissa un fils.

Les Mogniat de l'Ecluse se sont éteints dans la famille de Lacroix-Laval par le mariage de la sœur de notre victime avec un membré de cette famille.

A cette famille, se rattache Madeleine-Césarine MOGNAT DE CONFLANS, qui avait épousé Pierre-Benoît Gony de Lurieu, fils de J.-B. Gony, et de Benoitte Chauron. C'était une branche de la famille Gony de Lurieu, possessionnée à Saint-Just-sur-Loire.

(W. POIDEBARD, *Armorial*, p. 415; H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 686; *Communication de M. le vicomte Paul DE VARAX.*)

MOGNAT ou MOINAT. V. *Moynat.*

MOINECOURT (ANTOINE), marchand de mouchoirs, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 88 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Capitaine de canonniers et commissaire aux prisons. » (Tableaux.)

MOINIÉ (ANTOINE), épicier, né à Champoléon (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 16.600 livres pour soutenir le siège. » (Tableaux.)

Les renseignements de sa section disent : « Antoine MOIGNIER, 69 ans, négociant, épicier et veloutier, rue Clermont, n° 17, n'a pas porté les armes, arrêté pour quelque affaire d'huiles qui concerne la police municipale. » (Archives du Rhône, D. 116.)

Pour cette victime, comme pour beaucoup d'autres, il est impossible de découvrir le véritable motif de sa condamnation à mort. On ne peut se fier aux motifs énoncés dans les Tableaux, qui étaient dressés pour être affichés et pour faire croire au public que les condamnés étaient de grands coupables.

MOINIÉ (JEAN-ANTOINE), commis marchand, né à Lyon, y demeurant, rue Clermont, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ayant voulu sortir de Lyon avec un faux passeport. » (Tableaux.)

MOIROUD (JEAN-CLAUDE-JOSEPH), ouvrier en soie, né à Besançon (Doubs), demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Gendarme pendant tout le siège, a tiré un coup de pistolet sur Sautemouche. » (Tableaux.)

MOISSONNIER (JACQUES), médecin, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), y de-

mourant, officier municipal, âgé de 33 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Pour avoir des renseignements sur M. Moissonnier, il faudrait connaître dans quelle ville il avait fait ses études médicales, chose que nous ignorons.

MOLEY ou MOCEY (JACQUES), arpenteur, né à Besançon (Doubs), lieutenant-colonel de l'armée lyonnaise, âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 8 novembre 1793.

M. MOLEY est cité, sous le nom de Mocey, par M. Bittard des Portes, comme un brave soldat, ancien arpenteur, improvisé lieutenant-colonel d'artillerie.

(L'Insurrection de Lyon, p. 226.)

MOLIERE (ANTOINE), boucher, né à Lyon, y demeurant, place de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire pris en armes à la colonne de Précý. » (Tableaux.)

(Voir Jacques MOLLIERE, où nous donnons un signalement qui pourrait se rapporter à lui.)

MOLIN (BARTHÉLEMY-MICHEL), né à Job (Puy-de-Dôme), demeurant à Riom, administrateur du département du Puy-de-Dôme, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste. » (Tableaux.)

M. MOLIN était accusé d'avoir adressé, le 22 juin 1793, aux administrateurs du Directoire du département de Rhône-et-Loire, une lettre pour les féliciter de leur victoire sur les anarchistes. Cette lettre signée des douze administrateurs du Puy-de-Dôme avait été rédigée par M. Molin, qui se déclara seul coupable du prétendu crime et sauva ainsi ses dix collègues, qui furent acquittés. Le procureur général syndic, Genest Chauty (V. ce nom), fut considéré aussi coupable que lui et fut exécuté en même temps.

Nous voyons une lettre des membres du tribunal révolutionnaire qui recommandent de faire une enquête sérieuse pour saisir tous les conspirateurs du département du Puy-de-Dôme, en date du 13 frimaire an II (3 décembre 1793).

« Vous avez dû trouver, citoyens, parmi les détenus aux prisons de Roanne, les administrateurs du département du Puy-de-Dôme. Nous croyons devoir vous prévenir que cette affaire tient à plusieurs ramifications. Si vous ne coupez une fois ce fil communication, les grands coupables, qui ont pu se

« cacher derrière la toile, échappèrent à la vengeance nationale, ainsi nous pensons qu'il serait à propos de faire une procédure très suivie, pour pouvoir embrasser à la fois tous les conspirateurs de ce département. Vous pèserez dans votre sagesse cette observation que nous croyons être de quelque utilité. Salut et fraternité. Les membres composant le tribunal révolutionnaire de Ville-Affranche :

« MERLE, BAIGNE, DORFEUILLE. »  
(Archives du Rhône, D. 1.)

**MOLIN ou MOLLIN (JEAN-MARIE)**, prêtre, né à Chalmazelle (Loire), vicaire à Feurs (Loire), condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 3 décembre 1793.

M. MOLLIN, jeune prêtre du diocèse de Lyon, né dans la paroisse de Chalmazelle, près de Montbrison, en Forez, était à l'époque de la Révolution, vicaire de la petite ville de Feurs. Doué d'un esprit vif, pénétrant et d'une mémoire prodigieuse, il faisait admirablement servir ces dons intellectuels au service de son ministère. La violente persécution qui sévit aussitôt après le siège de Lyon l'obligea à se retirer, non à l'étranger comme le disent l'abbé Guillon et le Martyrologe, mais dans les montagnes voisines de Pierre-sur-Haute, non loin de Montbrison où nous le trouvons en compagnie du diacre Daval et de l'abbé Carton (*V. ces noms*). Ils furent arrêtés tous les trois ensemble, jetés dans les prisons de Montbrison, puis transférés dans celles de Feurs. Dans cette situation, l'abbé Mollin fit une grave maladie ; et malgré son état de santé, il comparut devant la Commission révolutionnaire de Feurs, qui le condamna à mort. Nous n'avons pu trouver son âge. Son exécution eut lieu en même temps que les prêtres Carton et Bruyère.

Arrivé à l'échafaud, M. Mollin essaya de parler à la foule, pour adresser ses adieux à ses anciens paroissiens de Feurs, où il avait été vicaire, mais un roulement de tambour étouffa sa voix. Javogues voulait que ses victimes mourussent en silence.

(GUILLON, *Martyrs*; CATTIN, p. 428; DURIEUX, p. 299, 305.)

**MOLINE (MARIE-ANNE)**, 70 ans, religieuse sainte-Claire, demeurant à Alger, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Le jugement porte le nom de MOLIÈRE. Elle fut arrêtée en même temps que la sœur Anné VIAL (*V. ce nom*).

**MOLINOS (FRANÇOIS)**, dessinateur demeurant à Lyon, quai des Augustins, âgé de 55 ans, condamné par Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

**MOLLARD (FRANÇOIS)**, maître d'école, de-

meurant à Lyon, âgé de 46 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

**MOLLE (JACQUES)**, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

**MOLLET (JEAN-BAPTISTE)**, marchand sur la rivière, né à Lyon, y demeurant, rue Petit-David, âgé de 45 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier pendant le siège, instigateur, chargé de porter à Paris le vœu du fédéralisme. » (Tableaux.)

**MOLLIÈRE (JACQUES)**, ferblantier-pompier, né à Lyon, y demeurant, rue Confort, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et pompier pendant tout le siège. » (Tableaux.)

**MOLLIÈRE (JACQUES)**, prêtre, chartreux, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Prêtre fanatique et réfractaire. »

(Tableaux.)

Dom MOLLIÈRE, né à Lyon, en 1743, n'appartenait pas à la Chartreuse de Lyon, comme tous les écrivains l'ont dit, mais à celle du Parc, près du Mans, qui fut fermée en 1790. Les laborieuses recherches, faites par M. A. Vachez, qui a publié « La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », permettent de faire cette rectification en toute assurance. Après la suppression de son cloître, Dom Mollière revint à Lyon et on le trouve au nombre des religieux de la Chartreuse de cette ville, quand ces religieux furent interrogés le 27 août 1791 sur le point de savoir s'ils voulaient continuer la vie commune. « Comme tous les autres, il déclara vouloir continuer à vivre dans le cloître ; huit Pères chartreux se retirèrent à Sainte-Croix, au mois de février 1792. Mais, Dom Mollière demeura sans doute à Lyon, car il fut arrêté après le siège et condamné à mort, pendant que les religieux réfugiés à Sainte-Croix échappèrent au supplice. »

(Communication de M. A. VACHEZ ; V. aussi : *La Chartreuse de Sainte-Croix*, p. 212.)

Une nouvelle notice, publiée dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (juillet-décembre, 1909), confirme les renseignements

donnés plus haut et les complète par les documents suivants.

Son acte de baptême porte :

« L'an 1743 et le 9<sup>e</sup> juin a été baptisé, à la Platière, Jacques, né hier matin, fils légitime de Pierre Mollière, marchand boucher et de Marie Vialle; son parrain Jacques Gantillon l'aîné, sa marraine Marie Truchet, épouse Lambert. »

Dans une liste des Pères chartreux faite pendant la Révolution, il porte le prénom de Dominique, qui est son nom de religion, avec les indications suivantes :

« Dom Domintque Mollière, né à Lyon le 9 juin 1743, fit profession, le 22 juillet 1764, à la Chartreuse de Notre-Dame du Parc-en-Charnie (Sarthe). Sacristain en 1772, procureur en 1781, hôte à Lyon en 1791. »

Dom Mollière fut ainsi le dernier procureur de la Chartreuse du Parc, fondée par Marguerite de Fil en 1236. A peine était-il revenu à Lyon en 1791, qu'il fut obligé de se retirer dans sa famille. On le voit demander à toucher son traitement à Lyon. (C'était une indemnité, faible compensation de la confiscation des biens de son ordre.)

On trouve dans son dossier, aux Archives du Rhône, une carte de section de la municipalité provisoire du 14 août 1793, qui donne son signalement.

« *Municipalité de Lyon*  
N<sup>o</sup> 645      « *Section de Simonneau.*  
« Le citoyen Antoine Molière, demeurant rue des Feuillants, n<sup>o</sup> 9, âgé de 42 ans, taille de 5 pieds 4 pouces (ligne), visage long, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton rond, yeux bruns, cheveux châtains clairs, s'est présenté à notre Comité de surveillance, y a justifié de ses titres de citoyen et son nom a été inscrit sur le tableau des citoyens qui ont droit de voter dans notre Assemblée. »

Il n'est pas certain que ce signalement se rapporte à notre Chartreux.

Le prénom et l'âge ne s'accordent pas avec les siens. Mais on peut admettre que cette différence était une précaution contre les événements terribles de cette époque. Toutefois, nous doutons qu'il se soit présenté à sa section pendant le siège, dans la crainte d'être obligé d'exercer une fonction civile ou militaire, à laquelle ce saint religieux devait être peu disposé.

Ce signalement pourrait aussi bien se rapporter à Antoine Molière (*V. ce nom*), boucher, 31 ans, ou à un Jean-Baptiste Mollière, marchand de draps, âgé de 42 ans, qui fut acquitté, et dont l'âge s'accorde avec la carte de section.

On trouve encore dans le dossier de Dom Mollière son interrogatoire, qui nous apprend qu'il n'a prêté aucun serment, qu'il n'a pas renoncé à son état, qu'il n'a rien fait pendant le siège et qu'il habitait la maison Tolozan (où logeaient les représentants du peuple).

Il reconnaît qu'on a saisi sur lui une carte de section de la municipalité provisoire du 16 août (et non du 14) et une horloge de l'amour divin surmontée d'une couronne. (C'était un traité de la grâce, de quatorze pages, rédigé en latin.)

(Extrait du Bulletin du Diocèse de Lyon, communiqué par M. I. DE COMBES.)

MONATON (LOUIS), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, montée Saint-Barthélemy, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire à main armée. » (*Tableaux.*)

MONCEAU (ANTOINE), soldat, né à Rombe (Loire), âgé de 23 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

MONDÉSERT, tué à la sortie de Lyon, le 9 octobre 1793.

M. MONDÉSERT était un jeune homme dont nous ne connaissons ni le prénom ni l'âge. Il faisait partie de la colonne du centre qui sortit de Lyon le 9 octobre 1793. Près de Saint-Rambert, le jeune Mondésert tomba, frappé de deux coups de feu à la tête.

MONDÉSERT (LOUIS-BENOIT), avoué, né à Montmerle (Ain), demeurant à Lyon, rue du Bœuf, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. MONDÉSERT était peut-être parent avec le précédent et il avait aussi pris part à la défense de Lyon.

MONDOR (PIERRE).      V. *Mout d'Or.*

MONGAREL (FRANÇOIS), cuisinier, demeurant à Montrbrison (Loire), âgé de 21 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 25 novembre 1793.

« Venu à Lyon dans le temps du siège, et y ayant pris les armes. » (*Tableaux.*)

M. MONGAREL était cuisinier chez M. Nicolai; il était venu à Lyon avec la force armée de Montrbrison. Il avait été forcé de prendre les armes jusqu'au 6 octobre et il fut arrêté à un village près de Villefranche le jour de sa sortie.

(Archives du Rhône, D. 408.)

Il devait être le cuisinier du marquis de Nicolay ou Nicolai qui fut tué à Chazelles-sur-Lyon et auquel nous consacrons une notice.

MONGIN.      V. *Mougin.*

MONGINOT (ANNE), veuve de Joseph Dusouf, 70 ans, modiste, née à Boën, condamnée à la détention le 6 avril 1794.

par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**MONGINOT (MARIE)**, veuve de Claude Naudin, 70 ans, dentellière, demeurant à Boën, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**MONIÉ (PIERRE)**, 62 ans, curé, demeurant à Chazel (?), condamné à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**MONIER (ANTHELME)**, prêtre, chartreux, mort en prison et, chose odieuse, incroyable, qui n'a pas de précédent et qui est inédite, porté sur l'échafaud pour le décapiter comme un vivant.

Dom MONIER, né à Orgelet (Jura), le 11 décembre 1731, avait fait profession le 15 août 1753 et avait été envoyé ensuite successivement à Aillon, à Ripaille, à Saint-Hugon, à Pierre-Châtel, à Montmerle. « Il avait été jeté en prison pendant les derniers jours de brumaire (décembre 1793), pour avoir refusé le serment. Le 10 nivôse (30 décembre), relaxé solennellement aux Terreaux, il était revenu chez le fabricant de bas, nommé Rousset (*V. ce nom*), qui lui avait donné asile avant son incarcération. Mais ce second séjour allait être de courte durée. Le lendemain, les membres du Comité de sa section vinrent faire une perquisition, découvrirent les ornements cachés et le reconduisirent en prison. Une maladie dont la gravité n'échappa point à ceux qui l'entouraient l'atteignit bientôt. Il en supporta les tortures avec une douce sérénité et mourut en bénissant le Seigneur. »

(M<sup>lle</sup> DE FRANCLIEU, *La Persécution dans l'Isère*, p. 59.)

A ces précieux renseignements, nous pouvons en ajouter de complémentaires, aussi intéressants qu'extraordinaires, et qui nous sont obligeamment communiqués par M. A. Vachez.

« Dom Monier avait été reçu à la Chartreuse de Lyon, comme hôte (on appelait ainsi ceux qui n'avaient pas fait leurs vœux dans la maison), depuis le 2 juillet 1779. Interrogé le 27 août 1791 par les membres de la municipalité, il déclara vouloir continuer la vie commune. Mais ayant refusé de prêter serment, il fut incarcéré en octobre 1793 et mourut en prison le 12 janvier 1794. Son cadavre fut traîné jusqu'à la guillotine et décapité. »

Ce détail horrible de l'exécution postérieure à la mort de Dom Monier n'a été connu d'aucun historien. Il n'en a pas été fait de procès-verbal parce que l'exécution a eu lieu après sa mort. Mais il a été rapporté à M. Vachez, quand il préparait son Histoire de la Chartreuse de Lyon, encore inédite, non seulement de vive voix par les Pères Chartreux, mais encore par une lettre

du secrétaire général du Révérend Père général de la Grande-Chartreuse qui est un document irréfutable. « Au surplus, ajoute M. Vachez, cet acte de barbarie ne diffère guère de celui qui a été constaté pour le calandule D. Hamoir (*V. ce nom*). C'était conforme aux mœurs du temps, et le fait vaut la peine d'être rapporté pour montrer ce que valait le sentiment de sensibilité tant prôné à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. »

(*Communication particulière et inédite de M. VACHEZ.*)

Nous avons dit plus haut, d'après M<sup>lle</sup> de Franclien, que Dom Monier avait été emprisonné une première fois et relaxé le 10 nivôse (30 décembre). Nous voyons, en effet, un prêtre de ce nom acquitté ce jour-là avec une différence de prénom et de lieu de naissance, comme suit :

« Jean-François MONIÉ, prêtre, natif de Lons-le-Saulnier (Jura), demeurant à la Grand-Côte (Lyon). »

Le prénom d'*Anthelme*, sous lequel il fut condamné à mort, était peut-être son nom de religion.

**MONIN (ANTOINE)**, commis toilier, né dans le département de l'Isère, demeurant à Lyon, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1793.

« Grenadier, a porté les armes aux postes avancés contre la République (et n'a jamais prêté son serment). » (*Tableaux.*)

Ce dernier membre de phrase doit se rapporter à un prêtre et se trouver là par erreur d'un copiste.

**MONIQUE (BERTRAND)**, chirurgien, né à Billière (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« A dit qu'il voulait faire périr les jacobins. » (*Tableaux.*)

M. MONIQUE, étranger à la région lyonnaise, ne paraît pas avoir exercé son art à Lyon. M. le Dr J. Drivon n'a trouvé son nom ni parmi les membres du collège de chirurgie, ni parmi les chirurgiens admis à exercer. (*Miscellanées, 1908.*)

**MONJESSE (ANDRÉ)**, passementier, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, rue de la Fédération, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« A prêché la contre-révolution. »

(*Tableaux.*)

**MONNET (DENIS)**, fabricant d'étoffes, d'Aix-en-Provence, demeurant à Lyon,

rue Peyrollerie, âgé de 43 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

**MONNET (JEAN-BAPTISTE)**, géomètre, canonier de l'armée lyonnaise, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 27 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 6 décembre 1793.

Une fiche dit :

« J.-B. Monnet, 27 ans, géomètre, pris les armes à la main dans la bande des muscadins à l'affaire de Chazelles sur Commune-Affranchie, et blessé en qualité de canonier par les troupes républicaines. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. MONNET fut traduit d'abord devant la Commission populaire de Feurs et renvoyé ainsi qu'il suit :

« Renvoi, sur la demande de l'accusateur public, devant la Commission militaire de Feurs MONNET (Jean-Baptiste), 27 ans, et de VISSAGUET (François-Pascal) pris à l'affaire de Chazelles-sur-Lyon, le 28 novembre 1793 (8 frimaire) par la Commission populaire de Feurs. »

M. MONNET fils, traduit devant la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs fut condamné à mort avec les considérants suivants du jugement du 16 frimaire (6 décembre) :

« Il résulte que Monnet fils était canonier, qu'il s'est caserné à Montbrison pour faire le service de la force départementale de concert avec les Muscadins ; qu'il s'est trouvé dans un repas à Charlieu, où étaient les Muscadins ; qu'à la suite de ce repas, on fit une farandole ; que partie de ceux qui la composaient crièrent : A bas la Convention ! A bas la Constitution ! A la guillotine Pagnon et David ; qu'il s'est trouvé dans l'affaire de Moing et du nombre de ceux qui désarmèrent les patriotes ; que, successivement, avec les Muscadins, il est allé à Feurs et à Salvizinet ; a servi une pièce de canon qui a tiré cinq ou six coups sur les patriotes ; qu'ensuite, et toujours avec les Muscadins, il est allé à Montrond ; qu'il s'en est retiré pour aller à Chazelles où il fut arrêté par les troupes de la République peu d'instants après qu'il eut abandonné la pièce qu'il servait et qui avait été chargée pour tirer sur l'armée républicaine ; qu'il avait encore son baudrier, ayant déclaré avoir perdu son briquet à la course. »

Le même jugement condamne aussi à mort Vissaguet (V. ce nom), avec d'autres considérants.

(Voir l'excellente notice sur Chazelles-sur-Lyon, par M. Claude AULAGNIER.)

**MONS (JEAN-JACQUES-MATHIEU)**, instituteur, demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MONS (MAD.)**

V. Galliot.

**MONSPEY (LOUIS-ALEXANDRE-ELYSEE, marquis de)**, député de la noblesse du Beaujolais aux Etats généraux, puis député constituant.

M. Louis-Alexandre-Elysée, marquis de MONSPEY, comte d'Arginy, né à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône), le 10 août 1733, avait été reçu page de la petite écurie du Roi et attaché comme tel à la personne du Dauphin, fils de Louis XV. Il fut successivement capitaine, officier supérieur, exempt des gardes du corps, mestre de camp, brigadier de cavalerie, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, élu président de l'Assemblée de la noblesse du Beaujolais le 16 mars 1789 et député de cet ordre le 20 mars suivant.

A l'Assemblée constituante, il défendit, le 5 octobre, contre Pétion et Mirabeau, les gardes du corps victimes des calomnies qui amenèrent les déplorables épisodes de Versailles. Lors de l'insurrection des 5 et 6 octobre à Versailles, il fit partie de cette vaillante phalange qui, avec MM. Cazalès, de Causans, de Vogüé, Chabrol, de Jessé, de Clermont, Mont-Saint-Jean, de Sinety, de Virieu, Bergasse, Martin d'Auch, Malouet, etc., courut au château défendre au péril de leur vie les jours de la famille royale.

Après l'arrestation du roi à Varennes en 1791, il émigra. La Révolution se vengea en confisquant ses possessions et fit vendre pour plus de douze cent mille livres de ses biens, récoltes et mobilier.

Rentré en France, il refusa de Napoléon I<sup>er</sup> un emploi d'officier général et consentit seulement après de longues et pressantes instances de la part du préfet du Rhône à accepter les fonctions de maire de Saint-Georges et à siéger au Conseil général, qu'il présida à partir de 1813.

Le marquis de Monspey mourut lieutenant général des armées du Roi et grand-croix de Saint-Louis, le 2 mars 1822, au château de Vallière (Rhône).

Les princes auxquels il avait dévoué sa vie ont loué son courage « civil et militaire ».

Il était fils de Joseph-Henri de Monspey, et de Marie-Anne-Livie de Pontevès d'Agoult de Buons, et avait un frère, qui suit.

(Communication de M<sup>me</sup> la marquise de MONSPEY, née de SINETY.)

**MONSPEY (PIERRE-PAUL-ALEXANDRE DE)**, 53 ans, ex-noble, commandeur de l'ordre de Malte, à Reneins (Rhône), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre-Paul-Alexandre DE MONSPEY, frère du précédent, baptisé le 30 juin 1741 dans l'église de Morancé (Rhône), fut chevalier et commandeur de l'ordre de Malte.

Brette (Les Constituants, p. 183) lui donne les titres de « chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Montbrison, lieutenant de M. le grand prieur d'Auvergne en Dauphiné, élu député suppléant du clergé par les Etats du Dauphiné.

(Communication de M. l'abbé BONNAUD.)

Il servit dans l'armée comme sous-lieutenant puis comme lieutenant dans le régiment de cavalerie Dauphin et fut blessé à la bataille de Sutzelberg en 1758. Elu député suppléant de l'ordre du clergé du Dauphiné aux Etats généraux de 1789, il fut arrêté sous la Terreur et condamné à la détention.

Le commandeur de Monspey figure sur la liste des biens saisis dans le district de Montbrison pour des possessions à Mornant et à L'Hôpital-le-Grand.

(Archives de la Loire, Bibliothèque CHALEYER, imprimé, n° 1358.)

Il est de tradition en Beaujolais qu'il dut sa liberté à la reconnaissance des habitants de Saint-Georges, pour lesquels il était un bienfaiteur dévoué et généreux. Ils intercédèrent en sa faveur et le ramenèrent en triomphe à son habitation de Montchervet (commune de Saint-Georges-de-Reneins), où il mourut le 10 janvier 1807.

Le bel hôtel que la famille de Monspey possédait à Lyon, rue Boissac, a été longtemps occupé par les Dames du Sacré-Cœur, qui viennent d'en être chassées par de criminelles lois, lois que l'indifférence presque générale a laissé faire, et qui sont, si l'on n'y met obstacle, les avant-coureurs d'une nouvelle Terreur. (L'Express de Lyon, 7 mai 1889.)

M. Pierre-Paul-Alexandre de Monspey était membre de l'Académie de Villefranche. Il s'occupait de géologie, d'histoire naturelle, de botanique, d'agriculture et de médecine. Il introduisit en Beaujolais la culture du mûrier pour l'élevage des vers-à-soie.

**MONSPEY (MARIE-LOUISE DE)**, chanoinesse, acquittée le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> DE MONSPEY, née au château de Vallière (commune de Saint-Georges-de-Reneins) le 30 septembre 1731, était la sœur des précédents.

Chanoinesse comtesse de l'insigne chapitre noble de Remiremont, M<sup>me</sup> de Monspey fut arrêtée probablement à Saint-Georges-de-Reneins.

Après sa libération, elle vint habiter Montchervet avec son frère, le commandeur de Monspey, et y décéda le 16 mars 1814.

Deux de ses sœurs, Marie-Louise-Catherine de Monspey, chanoinesse comtesse et doyenne de Remiremont, et Reine-Pauline-Elise de Monspey, dite M<sup>me</sup> d'Arma, chanoinesse comtesse du même chapitre noble, subirent à Remiremont une dure captivité, après s'être vues expulsées du chapitre et dépouillées de leurs maisons et de leurs prébendes.

Elles furent arrêtées le 4 août 1793 et restèrent enfermées pendant un an à l'Abbaye. (Dom J. BABORY, *La princesse Louise de Bourbon-Condé*, deuxième édition, p. 117.)

(Tout ce qui précède sur cette famille nous a été gracieusement communiqué par M<sup>me</sup> la marquise de MONSPEY, née de SINETY, qui a publié, en 1901, les « Notes sur Reneins » et, en 1907, les « Lettres royales inédites », extraites des Archives de la maison de Monspey ; tirage

à part du « Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais ».)

**MONTAGNE (FÉLIX)**, décédé à l'hôpital d'ambulance de la charité, le 12 septembre 1793, à l'âge de 16 ans, des suites de ses blessures reçues pendant le siège de Lyon.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MONTAGNY** (citoyenne), pseudonyme de Mad. GIRAUD DE SAINT-TRYSS (V. ce nom).

**MONTALAND (FRANÇOIS)**, vernisseur, demeurant à Lyon, rue Sala, âgé de 39 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

« Convaincu d'avoir blasphémé la Convention nationale, arrêté, vexé les patriotes, excité le peuple à la révolte, et d'avoir porté en outre les armes en qualité de caporal. »

(Tableaux.)

**MONTBLANC (BARTHÉLEMY)**, prêtre, né à Cruzy (Hérault), ancien vicaire de Bans, annexe de Givors, âgé de 33 ans, condamné par le Tribunal criminel de PRIVAS, le 8 juillet 1794 et guillotiné le 5 août suivant.

Quoique du diocèse de Béziers, l'abbé MONTBLANC était affilié à celui de Lyon. Son refus de prêter le serment schismatique l'obligea de quitter sa paroisse en 1791. Il se réfugia chez son frère à Condrieu et continua de rendre service aux catholiques de la région. Dans une de ses courses apostoliques, il fut arrêté à Pélussin, conduit à Saint-Chamond, puis à Saint-Etienne, transféré ensuite à Lyon et enfermé à Pierre-Scize. Il était du nombre des trente-deux prêtres qui furent, après la victoire du 29 mai 1793, rendus à la liberté par ordre du général Précý. Quand Lyon devint la proie des révolutionnaires, l'abbé Montblanc échappa avec peine aux griffes des satellites de la Convention et sortit clandestinement de Lyon le 8 décembre 1793.

« Traqué par les agents de la Terreur, M. Montblanc se réfugia à Annonay. En y entrant, il rencontra M. Mignot avec plusieurs de ses confrères qui parlaient pour l'exil. « Allez, lui dit M. Mignot, faire le bien dans notre pauvre ville et soyez plus heureux que nous. » M. Montblanc se cacha chez un vieux sacristain appelé Gauthier en se faisant passer pour un médecin. Peu après, son véritable état étant soupçonné, il se retira à Vernosc où les bonnes sœurs du village l'accueillirent secrètement et où il continua d'exercer son ministère comme il l'avait fait à Annonay. Dénoncé par une religieuse défroquée, il se décida à partir (9 juin 1794), mais il fut arrêté au sortir du village par une bande de sans-culottes et conduit à Annonay avec les

trois religieuses de Saint-Joseph qui avaient commis le crime de lui donner l'hospitalité. A la prison d'Annonay se trouvait déjà M. Dulau-Dallemand, curé de Saint-Jullien-Vocance, arrêté comme prêtre insermenté. Les cinq prisonniers, transférés bientôt à Privas, y furent condamnés à mort par le tribunal criminel avec trois autres prêtres, le Père jésuite Rouville, l'abbé Bac et l'abbé Gardès. » Leur exécution eut lieu le 5 août suivant et non en juillet comme on l'a toujours cru.

(Communication de M. le Dr FRANCUS, d'après l'Annuaire de l'Arèche de 1857.)

M. le docteur Francus, auteur d'un *Voyage humoristique dans le Haut-Vivarois*, qui vient de paraître, veut bien nous signaler le passage relatif à cette exécution qui eut lieu au milieu de la stupeur générale, et, ajoute l'auteur, nous ne connaissons rien de plus saisissant et d'une plus sublime horreur que cet incident de notre histoire locale, où l'on voit à quel degré de férocité et d'imbécillité à la fois peut descendre notre pauvre espèce, se mettant elle-même au-dessous des espèces animales, quand elle veut se soustraire à l'idéal divin pour suivre les impulsions de son orgueil et d'une prétendue science...

« L'abbé Montblanc fut conduit à Annonay avec les trois religieuses, savoir : la sœur Antoinette Vincent, supérieure de Burdigne ; la sœur Marianne Sénovert, d'Empurany, et la sœur Madeleine Dumoulin, de Sigolène. Celle-ci, qui n'a que 30 ans, est toute bouleversée et pleure en partant. « Quel mal ai-je donc fait, dit-elle, pour qu'on m'emène. » Les victimes sont conduites à Annonay, puis à Privas, où d'autres les attendent en prison. Le 8 juillet, les huit prévenus sont condamnés à mort par des juges sans pitié. Cet arrêt fut accueilli avec une véritable stupeur à Privas, où tout le monde, les protestants eux-mêmes, s'intéressait au sort des condamnés. On chercha à les sauver en faisant différer l'exécution, et on crut même avoir réussi quand on apprit la chute de Robespierre.... Mais la funèbre hécatombe eut lieu non pas le 31 juillet comme on l'avait admis jusqu'à présent, mais le 5 août (18 thermidor). C'est à cette date que se rapportent les émouvants détails que contient la relation de cette effroyable tragédie.

« Les condamnés sont en prison au vieux château de Privas, le collège actuel. Le greffier arrive avec un des juges ; il lit la sentence d'une voix tremblante et humide de larmes. « *Deo gratias !* » répondent M. Montblanc et ses compagnons. La jeune religieuse, moins héroïque — et son émotion est trop concevable — s'abandonne aux pleurs et aux sanglots, se récriant contre l'injustice de sa condamnation, disant qu'elle était absente au moment où M. Montblanc a été reçu au couvent. Les autres sœurs tâchent de l'amener à se résigner, en lui citant l'exemple de Jésus-Christ et des martyrs. M. Montblanc et M. Dulau, à qui on laissait un peu plus de liberté, dit la relation, depuis la chute de Robespierre, vinrent pour la consoler ; elle se calma et se confessa. C'était la veille de l'exécution. Le lendemain matin, la pauvre fille,

quand le bourreau entra pour la fatale toilette, se montra plus émue que jamais ; « elle se précipitait autour d'une table devant le bourreau qui la suivait pour la saisir ». On la raisonne de nouveau, on lui rappela que Jésus-Christ s'était laissé conduire à la mort comme un agneau. Elle parut plus résignée. Les deux autres sœurs marchèrent à la mort avec une sérénité angélique.

« Quant aux cinq prêtres, ils allèrent tous à la mort avec le courage des premiers martyrs du christianisme. A la porte de la prison, ils entonnèrent d'une voix forte et sonore le « *Miserere* », ajoutant à chaque verset : « *Parce Domine, parce populo tuo* »... ; leur voix ferme, leur démarche assurée, la joie qui brillait sur leur visage, tout en eux inspirait un religieux saisissement. L'horreur de cette scène barbare et impie avait engagé presque tous les habitants de Privas à sortir de la ville ou à s'enfermer dans l'intérieur de leurs maisons. Mais ces voix évangéliques, ce chant si nouveau depuis la Révolution, qui retentissait dans la rue, firent accourir un grand nombre de personnes saintement curieuses de voir un spectacle aussi touchant. L'impression fut des plus grandes. Arrivés au pied de l'échafaud, ces généreux ministres de Jésus-Christ y montèrent, l'un après l'autre, avec le même courage. Le premier (le P. de Rouville) essaya de parler au peuple ; il commença à dire qu'ils mouraient pour la religion ; le bourreau l'empêcha de continuer. Un autre embrassa le bourreau et balsa ensuite l'échafaud d'où ses frères venaient de monter au ciel. A mesure que l'un d'eux avait la tête coupée, les autres récitaient tout haut le « *Requiem aeternam dona eis Domine !* »

(Extrait du *Voyage humoristique dans le Haut-Vivarois*, par M. A. MAZON, alias docteur FRANCUS.)

## MONTBRIAND.

V. Léviste.

MONT-D'OR (CHARLES-LOUIS, marquis de), député de la noblesse de la Sénéchaussée de Lyon, mort à une date inconnue.

M. Charles-Louis DE MONT-D'OR, marquis de Mont-d'Or, seigneur de Cherpieu, Châteauvieux, etc., né à Rillieu (Ain) en 1741, était fils de Louis-Benoît de Mont-d'Or, baron de Sathonay, et d'Éléonore-Gabrielle Miché du Villars. D'abord page, ensuite capitaine, puis chevalier de Saint-Louis, il comparut à Lyon en 1789. Président de l'Assemblée de la noblesse du Lyonnais et élu député aux États généraux de 1789, il avait épousé M<sup>lle</sup> Clémence-Éléonore-Marie-Louise de Savary de Brèves. (H. DE JOURNÉAL, l. c., p. 693.)

Son fils Pierre, né en 1770, fut une des victimes de la Terreur sous le nom de Pierre Mondor, qui suit. Le père, que la tradition rapporte comme ayant été exécuté avec son fils, ne figure sur aucun jugement des tribunaux révolutionnaires de Lyon. On ne trouve pas même son nom dans le Dictionnaire de Prudhomme qui embrasse toutes les victimes de la France.

Le marquis de Mont-d'Or avait siégé peu de temps à l'Assemblée constituante. Dès le 30 juin 1789, après avoir demandé un congé pour raison de santé, il disparaissait de la scène politique.

**MONT-D'OR (PIERRE)**, noble, musicien, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Musicien, officier, ex-noble. »  
(Tableaux.)

Fils du précédent.

A cette famille de Mont-d'Or se rattache un glorieux souvenir. Elle prétendait descendre de Roland, neveu de Charlemagne, et possédait le célèbre cor d'ivoire de ce paladin. Elle en avait fait don au monastère de l'Île-Barbe et plus tard au chapitre de la primatiale, où il se trouvait en 1791. Ce précieux souvenir historique allait être mis en vente, lorsque le marquis de Mont-d'Or en réclama le retour à sa famille et l'obtint à la suite des délibérations du district de Lyon et du Directoire du département.

Le marquis Charles-Louis de Mont-d'Or, ancien constituant, ayant péri, dit-on, sans preuves, peu de temps après sur l'échafaud avec son fils, et sa fille, Eléonore-Gabrielle, veuve en premières noces de M. Desgouttes de la Salle, s'étant remariée avec M. Claude-Frédéric de Rouquelaude, ce dernier fit, en 1829, hommage de ce cor à Mgr le comte de Chambord, par l'entremise du baron de Damas. Le royal exilé l'emporta sur la terre étrangère et en a orné son salon de Froshorf, où le voyaient les nombreux visiteurs du petit-fils d'Henri IV. La famille de Mont-d'Or s'est éteinte.

(NIEPCE, *Revue du Lyonnais*, 1880.)

**MONTELLIER (ROBERT-NICOLAS)**, notaire, né à Lyon, y demeurant, rue Lainerie, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Trésorier pour l'armée des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. MONTELLIER était du nombre des prisonniers qui pouvaient s'évader par l'issue ouverte dans la nuit du 10 au 11 décembre 1793 dans les caves de l'Hôtel de Ville. Delandine nous raconte ainsi son refus de profiter de ce moyen libérateur : « Le notaire Montellier, d'une physionomie gracieuse et d'un caractère doux, fut un de ceux à qui on offrit de fuir. « Je vous remercie, mon ami, répondit-il à celui qui le lui proposait, mais je ne veux point aggraver mon cas. Je vous confierai qu'on m'a pris pour mon frère qui est fugitif. On m'a averti que les juges étaient convaincus de la méprise, et ce matin même, je dois sortir ». Ainsi l'espérance ballotta l'homme jusque sur sa tombe. A midi, Montellier n'existait plus. »

(DELANDINE, *Prisons*, p. 282.)

**MONTESSUY (CLAUDE)**, né à Saint-Laurent (Haute-Savoie), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Sergent-major dans l'armée lyonnaise et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. MONTESSUY fut arrêté aux Ursules pour avoir été « agent des contre-révolutionnaires et quartier-maître des canonnières. »

Une autre pièce authentique aurait dû le sauver, la voici :

« Nous, membres du Comité révolutionnaire de l'arrondissement de Rousseau, déclarons que nous n'avons aucune dénonciation contre le citoyen Montessuy, chapelier, en foi de quoi nous avons signé. Commune-Affranchie, le 1<sup>er</sup> nivôse, l'an II de l'ère républicaine.

« GRAS aîné, président; RENAUD: A. MARCHAND; P. VENZIER. » (Archives du Rhône, D. 283.)

Les tableaux lui donnent la profession d'ouvrier en soie.

**MONTET.** V. Loreton du Montet.

**MONTEY (BENOIT)**, du 9<sup>e</sup> régiment de dragons, né à Chasselay (Rhône-et-Loire), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

**MONTON.** V. Mouton.

**MONTVERT (FRANÇOIS)**, agriculteur, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**MONTVIOL.** V. Courbon.

**MORAND (JEAN-ANTOINE)**, architecte, né à Briançon (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, place Confort, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« A fait couper le pont Saint-Clair pour empêcher l'armée de la République d'entrer dans Lyon. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Antoine Morand, habile architecte, élève de Servandoni et de Soufflot, est l'auteur en partie de la construction des édifices qui bordent le quai Saint-Clair à Lyon et du pont en bois qui porte son nom. Ce pont fut élevé dans l'espace de trois mois; il se composait de dix-sept arches dans une longueur de six cent quarante pieds et une largeur de quarante-deux. Lors du siège de Lyon,

révolté contre l'anarchie de 1793, Morand mit en usage toutes les ressources de son art pour la conservation de son pont. Il le défendit longtemps et avec succès contre l'explosion d'une machine infernale essayée par Dubois-Crancé. Proscrit après le siège il porta sa tête sur l'échafaud le 24 janvier 1794.

Morand avait été décoré par Monsieur (plus tard Louis XVIII) de l'ordre de Saint-Michel.

D'une très ancienne famille de robe, Jean-Antoine Morand était né à Briançon le 10 novembre 1727 de M<sup>e</sup> Etienne Morand, avocat, et de Marie-Eléonore Péralda; marié à Lyon le 16 janvier 1759 à Antoinette Levet, fille de défunts M<sup>e</sup> Etienne Levet, conseiller du roi, et de Louise de Mouchy, il eut entre autres enfants Antoine Morand de Souffrey, né à Lyon le 1<sup>er</sup> mars 1760, mort à Chasselay en 1838. Chevalier de l'Empire (lettres patentes du 6 octobre 1810), procureur du roi au bureau des finances (installé le 29 août 1785), il était marié à Madeleine Guilloud dont un fils Aimé-Jean-Jacques Morand de Joffrey, né à Lyon le 16 septembre 1787, et une fille Antoinette-Albine, mariée à Louis-Antoine-Honoré Bœuf de Curis, chevalier, fils de Jean-Louis Bœuf de Curis, chevalier, seigneur de Curis, trésorier de France et de Louise-Henriette Steinman.

Aimé-Jean-Jacques Morand de Joffrey, chevalier, conseiller à la Cour royale de Lyon, procureur général à Douai et à Grenoble, a laissé, de son mariage avec Marie de Ponthus, fille de Nicolas de Ponthus, chevalier conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, deux fils représentés à Lyon par le comte Gustave Morand de Joffrey, marié à Clémentine de Valfons, fille du marquis de Valfons, et par les enfants de Léonide Morand de Joffrey et de Geneviève de Rivière, et une fille Louise-Stéphanie, mariée à Chamlay, le 10 juillet 1844, au comte Louis-Marie de Leullion de Thorigny, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, dont postérité.

(Communication de M. Camille ROCHE DE LA RIGODIÈRE.)

MORANGE (GABRIEL-JEAN), teneur de livres, né à Riom (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Secrétaire du trésorier de sa section, et contre-révolutionnaire persécutant les patriotes. »  
(Tableaux.)

MOREAU (FÉLICITÉ - MARGUERITE - MADELEINE), dame Hector ROSTAING, née à Buis (Drôme), demeurant à Grenoble (Isère), âgée de 48 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 23 mars 1794.

« Ex-noble, venue à Lyon avec son mari

pour coopérer à la rébellion, excitant les rebelles à massacrer les patriotes. »

(Tableaux.)

M<sup>me</sup> ROSTAING; ou mieux DE ROSTAING, périt dans la même « fournée » que son mari, qualifié d'ex-noble (V. Rostaing).

On ne trouve aucun lien de parenté avec la noble famille de Rostaing du Forez.

MOREAU (JEAN-BAPTISTE), instit. leur, né à Marnay (Haute-Saône), demeurant à Lyon, rue Lafont, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire aux incendies et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

La curieuse note suivante nous indique le grand crime qu'il avait commis pour mériter la mort :

« Jean-Baptiste MOREAU, 36 ans, instituteur public à Lyon depuis 8 ans, rue Lafont, n° 160, a été occupé pendant les 15 derniers jours à crier : « Gare la bombe ! » ; n'a pas pris les armes et a été arrêté à 3 lieues de Lyon, sur la route de Saint-Symphorien le 14 octobre. »

(Archives du Rhône, D. 108.)

MOREAU (JOSEPH), prêtre déporté à l'âge de 30 ans.

M. MOREAU, né à Lyon, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 26 août 1798. On ignore la date de sa libération et de sa mort.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 270.)

MOREL (ALEXANDRE), fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, zélé permanent et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

MOREL (ANTOINE-LOUIS), clerc de notaire, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Pierre, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les renseignements sur lui disent qu'il avait quitté les armes le 20 septembre et qu'il était clerc de notaire chez le citoyen Ravière, quai Saint-Antoine, n° 3.

(Archives du Rhône, D. 127.)

MOREL (BARTHÉLEMY), clerc d'avoué, né à Montbrison (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolu-

tionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

MOREL (GASPARD), ancien procureur, né à Surv-le-Comtal (Loire), demeurant à Boën, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« A dénoncé au Congrès départemental la Société populaire de Boën. » (Tableaux.)

Les renseignements fournis par le Comité révolutionnaire de Boën paraissent excuser sa conduite :

« Gaspard Morel, cy-devant commissaire en droits seigneuriaux et secrétaire-greffier d'Arnoux, juge de paix. Natif de Sury, d'où il s'est réfugié à Boën, Morel était l'agent en sous-ordre de l'aristocratie du canton.

« On présume qu'il n'a servi la cause aristocratique que pour alléger l'extrême indigence dans laquelle il a toujours vécu et vit encore avec une nombreuse famille. »

(Archives du Rhône, L. VIII, n° 12.)

M. Gaspard MOREL, fils de Georges Morel, notaire et procureur d'office de Sury, et d'Emerentienne-Marguerite Charmet, avait été commissaire en droits seigneuriaux, résidant à Boën. Il s'était marié, en 1767, à Marie Rousset, fille d'Antoine-André, maître-chirurgien de Boën, et d'Anne Bussière. (Chanoine RELAVE, *Sury-le-Comtal*, 1904, p. 28.)

MOREL (JACQUES-NOTOIRE), coffretier, né à Saint-André... (Loire), demeurant à Saint-Rambert-en-Forez, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

MOREL (JEAN-BAPTISTE), marchand de mouchoirs, né à Lyon, capitaine de l'armée lyonnaise, âgé de 45 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier dans la force départementale et instigateur. » (Tableaux.)

M. J.-B. MOREL était négociant dans la grande rue des Feuillants, n° 108, et avait servi pendant le siège comme capitaine dans le bataillon de la rue Terraille. Il fut incarcéré le 10 octobre.

(Archives du Rhône, D. 127.)

MOREL (JEAN-JACQUES), chapelier, ci-devant abbé (?), né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Georges, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MOREL (JEAN-MARIE), éclaireur de réverbères, de Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

MOREL cadet (LOUIS), teneur de livres, né à Voreppe (Isère), demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Canonnier, a servi pendant tout le siège. » (Tableaux.)

MOREL (PIERRE), boucher, à Lyon, boucherie de l'Hôpital, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 19 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

MOREL (PIERRE-BENOIT), marchand toilier, né à Crémieu (Isère), demeurant à Lyon, petite rue Mercière, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. MOREL est simplement accusé d'être un « contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

MORENAS (FRANÇOIS-EUSÈBE DE), marchand de fil, né au Buis (Drôme), demeurant à Lyon, quai des Célestins, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Président de section et contre-révolutionnaire, affidé aux anciens Brissotins. »

(Tableaux.)

MORFEUILLET (JEAN-CLAUDE), maçon, né Lyon, y demeurant, rue Longue, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Fusilier, a porté les armes pendant tout le siège dans plusieurs bataillons. »

(Tableaux.)

MORILLON (CATHERINE), dite FATET, 48 ans, chapelière, à Lyon, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MORILLON (FRANÇOIS), dit Fatel, marinier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 45 ans, condamné

par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Espion de Précy, dénonçant les patriotes. »  
(Tableaux.)

Cette victime devait être le frère de la précédente et peut-être le mari de M<sup>me</sup> Fatay, née Butin (V. ce nom), marchande de poissons ; car l'on trouve *Fatay, Fatet* ou *Fatet* pour le même nom.

**MORIN (JOSEPH)**, perruquier, né à Paris, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Caporal des rebelles casernés et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. MORIN était particulièrement accusé d'avoir « porté les armes contre la République » que aux postes avancés pendant le siège de « Lyon ». (Archives du Rhône, D. 419.)

**MORISOT (MARC-ANTOINE-BERNARD)**, marchand toilier, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue de la Poulaille, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

Accusé simplement d'être un « contre-révolutionnaire ».  
(Tableaux.)

**MORTIE ou MORTIER (PIERRE-ANTOINE)**, brigadier aux vivres, né à Bourg (Ain), y demeurant, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Royaliste, a servi les rebelles pendant le siège. »  
(Tableaux.)

Nous voyons une dame J. MORTIER, née Françoise GUILLOT (V. ce nom), qui fut condamnée à mort. Elle pourrait être la belle-sœur de Pierre-Antoine Mortier ou peut-être sa femme s'il y avait erreur dans le prénom.

**MOTTET DE GÉRANDO (DOMINIQUE)**, négociant, à Lyon, volontaire de l'armée lyonnaise, député du Rhône.

M. DE GÉRANDO, né à Valence (Drôme), en 1771, fit partie de l'expédition des Lyonnais dans le Forez. « Ami inséparable de Camille Jordan et, comme lui, modèle de discipline et de courage », il prit une part active à la défense de Lyon, et sut échapper aux terribles vengeances que les vainqueurs exercèrent sur cette ville après le siège. Plus tard, il devint membre du Conseil général du Rhône, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal et de l'Académie de Lyon, député du Rhône, conseiller d'Etat, et mourut à Lyon en 1828.

(Puy, *Expédition des Lyonnais dans le Forez*, p. 6.)

M. Dominique MOTTET, dit MOTTET DE GÉRANDO, était fils de François-Dominique Mottet, ancien officier d'infanterie, et de Julie Roche. Il épousa, en 1804, M<sup>me</sup> Marie-Louise-Benoîte de Gérando, arrière-petite-nièce d'Henri Jordan (V. ce nom), victime de la Terreur. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 492.)

Élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège du Rhône, il apprit la nouvelle de son élection dans son lit où le retenait une assez grave maladie. Il siégea à l'opposition libérale, sans avoir le temps d'y jouer un rôle actif, car il mourut l'année suivante, et fut remplacé le 8 mai 1828 par M. Dauphin de Verna.

(Communication de M. l'abbé BONNAHDET, d'après le Dictionnaire des Parlementaires.)

MOTTEVILLE.

V. Courajod.

**MOUGIN ou MONGIN (GASPARD)**, marchand fabricant, né dans le département de la Haute-Saône, demeurant à Lyon, rue Pizay, officier municipal, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

Il y eut ce jour-là quatorze condamnés à mort, qui furent tous guillotins, la plupart pour avoir exercé des fonctions civiles, comme M. Mougin, qui était accusé d'être un « contre-révolutionnaire » parce qu'il avait été « officier municipal provisoire ».

(Tableaux.)

**MOULIN (CHARLES)**, capitaine d'artillerie, né à Avignon, âgé de 27 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**MOULIN (GUILLAUME)**, né dans le département de l'Ardèche, demeurant à Lyon, place Grenouille, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, commissaire aux prisons et surveillant. »  
(Tableaux.)

**MOULIN (JEAN-PIERRE)**, fabricant de boucles, né à Lyon, y demeurant, rue Rainsin, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Lieutenant, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

MOULIN (BARTHÉLEMY).

V. Molin.

**MOUNIER (HORACE-MARIE)**, courtier, né à Lyon, y demeurant, place de l'Égalité, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Fusilier caserné, agioteur, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

**MOURET (JEAN)**, épicier, né à Arles (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, Port Saint-Paul, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MOURIER (JEAN)**, laboureur, né à Monistrol (Haute-Loire), demeurant à Saint-Chamond (Loire), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MOURIER (...)**, prêtre, né dans le Forez, vers 1721, mort en prison à Montbrison.

M. MOURIER était curé d'Arcon, près de Renaison (Loire). Un accident lui avait enlevé une jambe. Le pauvre prêtre, infirme et âgé, fit le serment exigé, pour ne pas être contraint de se déplacer. Mais bientôt un vif remords s'empara de son âme et l'abbé Mourier quitta de lui-même sa paroisse, se rendit à Saint-Haon-le-Châtel, et y fit une sincère et édifiante rétractation du serment schismatique dont il s'était rendu coupable.

Ainsi réhabilité par ses supérieurs, il y vivait depuis un an, lorsque des gardes mobiles, de passage dans ce pays, le découvrirent, s'emparèrent de lui, et, sans égard pour son âge et ses infirmités, ils l'entraînèrent jusqu'à Montbrison, où il fut emprisonné. Exténué par ce voyage, privé des soins nécessaires à son état, l'abbé Mourier rendit le dernier soupir dans la prison même où on l'avait jeté, et qui devint son tombeau. Il était âgé de 73 ans.

(GUILLON, *Martyrs*; CATTIN, p. 166.)

**MOURON (CLAUDE)**, compagnon relieur, né à Lyon, y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MOUSSY (CLAUDE)**, fondateur, né à Lyon, y demeurant, rue Thomassin, âgé de 52 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Signataire des billets de taxe pendant le siège. » (Tableaux.)

**MOUTERDE (JEAN-CLAUDE)**, fondateur, né à Lyon, y demeurant, petite rue Ferrandière, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**MOUTON ou MONTON (JEAN)**, domestique, ancien frère jésuite, né à Salaise (Isère), demeurant à Meyzieu, même département, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Agent des contre-révolutionnaires, allant dans les campagnes prêcher le fanatisme. » (Tableaux.)

Le frère MOUTON, que les listes appellent Monton, n'a pas été classé parmi les martyrs, parce qu'il a été impliqué dans le procès du marquis de Leusse (*V. ce nom*), procès tout politique.

(Communication de M<sup>lle</sup> DE FRANCLIEU.)

**MOYAL.**

V. *Mayol.*

**MOYNAT (PIERRE)**, commis aux Célestins, demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 28 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

Nous croyons qu'il faut lire MOGNAT, au lieu de Moynat.

**MOZET.**

V. *Mauzet.*

**MUGUET (PIERRE)**, prêtre déporté à l'âge de 60 ans.

M. MUGUET, né à Lyon, religieux de l'ordre de Malte, fut détenu dans l'île d'Oléron, le 15 septembre 1799, et mourut dans le château de cette île, le 31 octobre suivant.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 328.)

« A la dispersion de l'ordre de Malte, dit M. l'abbé MONTERNOT, il fut employé dans la paroisse de Bron avec la qualité de vicaire. Il signait les actes :

« Muguët, de Malte. » Nommé desservant de Curis, il signe les actes du 13 avril 1786 au 8 juin 1791. Le serment qu'il prêta fut enregistré avec des restrictions significatives : « Je promets de vivre, dit-il, dans la religion catholique, apostolique et romaine, qu'ont suivie les Clovis, les Charlemagne, les saint Louis, les Blanche de

« Castille. Je promets d'être fidèle, dans le « ministère qui me sera confié, aux lois ca- « noniques reçues de l'Eglise. » Une si fière déclaration ne pouvait rester dans l'ombre. Pierre Muguet, dénoncé au Directoire du district et à l'évêque métropolitain, fut obligé d'abandonner Curis et de se retirer à Bron, paroisse qu'il quitta, le 3 septembre 1792, avec un passeport pour la Savoie. A peine rentré de l'exil, il reprit les fonctions du saint ministère. Le Directoire le condamna à être déporté. »

(Abbé MONTERNOT, *Yves-Alexandre de Marbeuf*, p. 359.)

M. Pierre MUGUET, baptisé à Lyon le 28 février 1734, était fils de Pierre-Antoine, et de Marie Bouvard. Il devint chanoine de Sainte-Genève.

Cette famille est connue sous les noms de Muguet de Montgand (alias Montgalant), Muguet de Champalier, Muguet de Varange, et a fourni des échevins à Lyon, des religieux et des religieuses.

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 702.)

MURET (ANDRÉ), traceur, né à Lyon, y demeurant, place de la Boucherie-des-Terreaux, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Caporal fourrier des rebelles casernés et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note ajoute qu'il était soupçonné d'avoir vexé les patriotes.

(Archives du Rhône, D. 409.)

MURILLON (PIERRE), rentier, né à Boisssey (Ain), demeurant à Lyon, rue Belle-Gordière, âgé de 58 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Accapareur de grains, correspondant avec les émigrés. » (Tableaux.)

MUSSIEU. V. *Puy de Mussieu*.

MUTIN (CHARLES), 75 ans, charpentier, acquitté le 28 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Sa femme, née Sébastienne Rambaud (V. *ce nom*), fut condamnée à la détention.

MUZY (FRANÇOIS), marchand de tabac, né à Jouarre (Seine-et-Marne), demeurant à Lyon, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Accusé simplement d'être un « contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

MYOTTE (THIÉNON), brodeuse, né à Tarare (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Douane, âgée de 36 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

M<sup>lle</sup> MYOTTE, simple ouvrière brodeuse, fut condamnée à mort « pour avoir dit au tribunal qu'elle désirait un roi, et ne voulait pas se conformer aux lois, ni porter la cocarde nationale ». (Tableaux.)

Elle considérait cette dernière comme « la marque de la bête ! »

Elle fut guillotinée en même temps que Anne-Marie Fayol (V. *ce nom*), qui avait fait une réponse à peu près semblable.

(Archives du Rhône, *Dossiers personnels*.)

## N

NABONNAND, NABONNANT ou NARBONOD (ANTOINE), né à Saint-Germain-Laval (Loire), curé de Saint-Christo-en-Jarez, âgé de 59 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

M. NABONNAND était chargé, pendant la Révolution, de la paroisse de Saint-Christo, comme missionnaire du diocèse de Lyon. Sept fois il fut déporté, sept fois il revint. Caché tantôt chez ses parents, tantôt chez les religieuses de Saint-Christo, il avait beaucoup de peine à échapper à ses persécuteurs, parce qu'il était trop connu. Le jugement du 10 février 1794, prononcé par la

Commission militaire et révolutionnaire de Feurs n'existant plus, on a quelquefois confondu ce prêtre avec un homonyme qui était peut-être de la même famille, M. Nabonnand, avocat, né aussi à Saint-Germain-Laval (Loire). M. d'Assier lui-même cite ce dernier pour avoir été fusillé à Feurs le 10 février. C'est une erreur, croyons-nous. Le « Mémoire » de M. l'abbé Aubri, que nous avons consulté, dit textuellement : « De l'esplandade du Rosier où on fusillait, les détonations arrivaient jusqu'à nous et nous apportaient les douleurs de l'agonie... Parmi les vingt-sept victimes (il y en avait vingt-huit), immolées en ce jour, se trouvaient six prêtres : le P. Aimé, le prieur de Marcilly (Rougier) ; l'abbé Giraudier, et Etis, son ami, tous deux réconciliés avec l'Eglise

et avec Dieu ; Cheminal, Narbonnant pour Nabonnand, curé de Saint-Christo. »

(Archives de l'Archevêché de Lyon; CARRIN, p. 115; DURIEUX, p. 313; M. l'abbé Guillon n'en parle pas dans ses Martyrs.)

Vivait à la même époque un autre prêtre du même nom, Nabonnand, curé d'Amions, titulaire de la prébende des Manilhers (à Montbrison), petit-fils de François Nabonnand, bourgeois de Saint-Germain-Laval, conseiller du Roi (lequel François était fils de Michel, lieutenant et maire de Saint-Germain-Laval, et de Claudine-Marie Chambo-duc), marié à M<sup>lle</sup> Aymard.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

Suivant M. l'abbé Vachet, le curé d'Amions se nommait Claude Nabonnand, neveu.

**NANDEAU** ou **NAUDEAU** (ANTOINE-MARIE), avoué, né à Saint-Genis-Laval (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Instigateur de la révolte. » (Tableaux.)  
Le jugement porte NODEAU.

**NANON** (PIERRE), demeurant à Lyon, montée de la Grande-Côte, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 5 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**NANTAS** (JEAN-BAPTISTE), marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main au mois d'août, à l'affaire de Rive-de-Gier. » (Tableaux.)

**NANTEUIL** (JACQUES), clerc d'avoué, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**NAUDIN** (veuve CLAUDE). V. *Mouginot.*

**NAYME** (CLAUDE-VICTOR), 38 ans, noble, natif de Bourg-Argental, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Claude-Victor NAYME DES ORIOLES (près Saint-Julien-Molin-Molette), écuyer, seigneur des Préaux, né le 27 avril 1756, conseiller du

Roi, lieutenant particulier civil, criminel et de police au bailliage de Bourg-Argental, était fils de Melchior Nayme, et de Claudine Servant. Comparant en Forez en 1789, il avait épousé, la même année, D<sup>lle</sup> Marie-Thérèse de Chambarlhac.

Il était le frère du suivant.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**NAYME** (ETIENNE-MELCHIOR), 47 ans, noble, à Bourg-Argental, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Delandine (p. 165) parle des deux Nesme, « hommes imposants par leur taille, honnêtes et doux ».

Dans la généalogie de cette famille, M. Etienne-Melchior NAYME DES ORIOLES est indiqué comme étant né en 1747, ce qui lui donnerait l'âge de 47 ans, au lieu de 38 porté sur le jugement. Il mourut en 1821.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

On trouve d'autres homonymes sous le nom de Nesme (V. ce nom).

**NEPLES** (JEAN-BAPTISTE), commis de magasin, né à Montluel (Ain), demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Fusilier caserné, muscadin ayant coopéré à la rébellion lyonnaise. » (Tableaux.)

**NEPLES** ou **NESPLES** (PHILIBERT-CLAUDE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**NEPLES** (MATHIEU), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Tavernier, âgé de 34 ans, condamné par contumace, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. » (Tableaux.)

M. NEPLES était le dernier des quinze prisonniers qui prirent la fuite le 11 décembre (V. *Félicité de Lucenay*). Son imprudence, en partant, empêcha les soixante autres prisonniers de se sauver. Il avait réussi à échapper à toutes les recherches jusqu'à la dissolution de la Commission révolutionnaire, qui eut lieu le 6 avril 1794. Son signalement n'étant pas connu, Nèples crut peut-être qu'il était sauvé et commit l'imprudence de se rendre à la Salpêtrière du Temple, en compagnie de plusieurs personnes. Il y fut re-

connu par Michel Roquillard, membre du Comité révolutionnaire, qui le fit arrêter. La Commission révolutionnaire, qui avait déjà dressé un procès-verbal de clôture et qui l'avait fait publier, se réunit de nouveau et tint une dernière audience, le 13 avril 1794, pour constater l'identité de « Mathieu Nèples, ouvrier en soie, lieutenant des rebelles lyonnais, l'un des quinze scélérats évadés des caves de l'Hôtel de Ville, dans la nuit du 11 décembre ». La Commission révolutionnaire, après avoir constaté l'identité du condamné, ordonna que son jugement du 11 décembre serait exécuté de suite; et Nèples fut guillotiné immédiatement.

*(Archives du Rhône, D. 1183.)*

Ici, nous devons faire remarquer une anomalie difficile à expliquer : Nèples, dit-on, fut guillotiné le 13 avril. D'autre part, on dit que les exécuteurs Ripet et Bernard, condamnés le 6 avril, ne furent guillotins que le 16 avril, parce qu'il fallut attendre l'exécuteur de Clermont. Faut-il admettre qu'on ait encore obligé les exécuteurs, condamnés eux-mêmes à mort, de guillotiner, entre temps, le malheureux Nèples ? On reste confondu devant une pareille monstruosité.

NERAC. V. *Neyrat.*

NERAND. V. *Neyrand.*

NERIEUX (JEAN-BAPTISTE), dit Domarin, 69 ans, à Lyon, ci-devant lieutenant de dragons, demeurant à Lyon, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

NESME. V. *Nayme.*

Sous le nom de NESME, nous voyons trois homonymes qui ne paraissent pas se rattacher à la famille Nayme des Ollières :

• NESME (Christophe), sellier, de Lyon, acquitté le 19 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. »

• NESME (Frédéric), 80 ans, orfèvre de Lyon, acquitté le 28 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. »

• NESME (Jean-Pierre-Alexis), 25 ans, sans profession, acquitté le 8 février 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon. »

NEUFVILLE DE VILLEROY.

V. *Villeroiy.*

NEUVILLE (ANTOINE), emballer, âgé de 22 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

NEUVILLE (NICOLAS), emballer, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

NEUVILLE (PAUL), emballer, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

NEYRAND (FRANÇOIS), commis drapier, né à Reuilly (Indre), demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire ayant porté les armes. » *(Tableaux.)*

Une note nous apprend qu'il avait un frère prisonnier en même temps que lui.

• François et Louis NEYRAND, de Reuilly, département de l'Indre (*sic*) commis chez les citoyens Brossat et Peyrier, rue Clermont, n° 22. Entrés (en prison) le 10 octobre, ont porté les armes dans le bataillon de l'Égalité; Louis, sergent-major et François... (?) »

*(Archives du Rhône, D. 127.)*

François fut condamné à mort et nous trouvons Louis, acquitté comme suit :

• NEYROD (Louis), 25 ans, commis, acquitté le 3 novembre 1793 par la Commission de Justice militaire de Lyon. »

NEYRAT fils aîné (CLAUDE-FRANÇOIS), marchand drapier, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

M. NEYRAT, que le jugement nomme Nérac, était le fils aîné du riche et respectable négociant dont la ruine fut consommée par deux incendies dans la journée du 29 septembre 1793. Père d'une nombreuse famille, M. Neyrat venait de faire construire aux Brotteaux, à grands frais, une vaste et belle maison, dans laquelle il avait naguère transporté son domicile et son riche dépôt de draperies; il possédait aussi une maison de campagne à la Croix-Rousse. Tout fut saigné et brûlé par l'armée de la Convention dans la même journée.

« Cruel exemple des vicissitudes de la fortune ! Cette malheureuse famille fut en peu d'instants précipitée d'une véritable opulence dans une sorte de détresse. »

*(RÉGNY, Souvenirs d'un grenadier.)*

Nous trouvons des renseignements sur cette famille dans l'*Armorial des Bibliophiles*.

M. Claude-François Neyrat, baptisé à Saint-Nizier (de Lyon), le 27 mai 1770, était fils d'Antoine Neyrat, marchand drapier, bourgeois de Lyon, recteur de la Charité de 1766 à 1769, juge conservateur en 1772, syndic de la communauté des drapiers le 4 janvier 1776, homme du roi en 1780 et 1781, échevin de Lyon pour les années 1783 et 1784, et de Françoise Roustain.

Le père Neyrat, marié en premières noces, en 1763, à Jeanne-Françoise de Boissieu, et en secondes noces à Marie Servan, eut du second lit neuf enfants, dont : 1<sup>o</sup> Claude-François Neyrat, victime de la Terreur ; 2<sup>o</sup> Louis Neyrat, marié et père d'un fils décédé ; 3<sup>o</sup> Camille, né en 1777, qui combattit vaillamment pendant le siège de Lyon, se réfugia à Vienne et y devint prêtre et vicaire. Rentré en France après le Concordat, il devint curé de Saint-Louis de la Guillotière et de Saint-François de Lyon, après y avoir été vicaire, et mourut en 1841 laissant sa bibliothèque à la cure de Saint-François. Un article nécrologique a été publié sur lui dans le *Conservateur* et tiré à part ; 5<sup>o</sup> Auguste-François, né en 1781, marié à Amélie de Colomb (d'Hauteville et de Gaste), fille du député à l'Assemblée législative 1791-92, qui eut deux fils chanoines, Camille et Stanislas Neyrat.

(N. POIDEBAUD, *Armorial*.)

NEYRON (JACQUES) 61 ans, négociant, à Saint-Etienne, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Jacques NEYRON DE ROCHE, dit Neyron aîné, fut écroué, par ordre de Javogues, le 18 octobre 1793, dans la prison de la rue de la Ville, à Saint-Etienne, probablement parce qu'il était noble et riche ; car on ne trouve pas de dénonciation contre lui. Il avait, cependant, fait des libéralités patriotiques et donné à la nation, une première fois, 15.000 livres, et ensuite 10.000 livres, dans l'espoir de conserver sa tranquillité et sa liberté.

Il fut transféré à Feurs (le 5 nivôse) et ensuite conduit à Lyon où il fut heureusement acquitté. Son départ de Feurs fut son salut, car l'agent national du district Laforest, avait particulièrement attiré l'attention de l'accusateur public de Feurs, en lui envoyant « des pièces recueillies dans les maisons séquestrées, propres à rendre saibles les manœuvres criminelles des rebelles et de leurs adhérents contre-révolutionnaires et à jeter des lumières sur leurs complots ténébreux ». Quelques-unes de ces pièces avaient été découvertes chez Jacques Neyron et chez son associé, Joseph Gallet ; mais elles s'étaient égarées avant de parvenir à Lyon.

Delandine nous montre M. Neyron, de Saint-Etienne, « prudent et tranquille » dans la prison (p. 165).

(J.-M. DEVEY, *Le Forez sous la Terreur : Taxe révolutionnaire*.)

M. Jacques NEYRON DE ROCHE-LA-MOLIERE, écuyer, seigneur de la baronnie de Roche-la-Mollière, né à Saint-Etienne le 17 novembre,

1733, était fils de Marcellin Neyron, et de Marie-Anne Thiollière, qui eurent seize enfants, sur lesquels cinq seulement eurent postérité.

L'aîné, Jacques Neyron, devint seigneur de Roche-la-Mollière, par acquisition, le 26 février 1772, des Béthune-Charost. Il avait épousé, en 1767, M<sup>lle</sup> Marie Vincent, fille d'Antoine Vincent, et de Jeanne Praire, dont postérité.

Son frère jumeau, Antoine, maire de Saint-Etienne, secrétaire du Roi, avait épousé, en 1769, M<sup>lle</sup> Marie-Anne Jourjon, dont postérité. Il forma le rameau de Méons. Il était à Lyon pendant le siège, mais il réussit à se réfugier en Suisse.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

NEZEIS (JOSEPH), écrivain, demeurant à Lyon, place Confort, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 29 novembre 1793, et guillotiné le 1<sup>er</sup> décembre suivant.

NICOLAS (ETIENNE), avoué, né à Saint-Maurice (Saône-et-Loire), demeurant à Villefranche Rhône), âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Ci-devant officier municipal de Villefranche, destitué, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Nicolas déclarait n'avoir pris aucune part aux actes de la commune tendant au fédéralisme et n'avoir jamais reconnu l'autorité de la prétendue Commission, en proclamant lui-même l'acceptation de l'acte constitutionnel.

(Archives du Rhône, D. 127.)

M. NICOLAS était né le 30 juin 1755, à Saint-Maurice-les-Châteauneuf (arrondissement de Charolles), de Benoît Colas et de Pierrette Réal. Il avait été avoué et officier municipal à Villefranche. D'autres actes concernant sa famille lui donnent bien le nom patronymique de Nicolas.

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 480.)

NICOLAY ou NICOLAI (JEAN-GUILAUME-LOUIS-SCIPION, marquis de), ancien colonel, tué à Chazelles-sur-Lyon, en septembre 1793.

Le marquis DE NICOLAY, baron de Sabran, avait commandé successivement les régiments d'Angoumois-Infanterie et de Lorraine-Dragons. Il se trouvait à Saint-Etienne, à l'hôtellerie appelée le Grand-Versailles, au moment où la troupe lyonnaise y arrivait.

Il se rendit à Montbrison, et y prit le commandement d'une petite colonne, qui devait se rendre à Lyon par Montrond et Chazelles. Dans cette dernière ville, les Lyonnais furent trahis et surpris par une troupe ennemie,

qui, plus nombreuse, les mit en pièces. « Chacun chercha son salut dans la fuite, le plus grand nombre fut inhumainement massacré. M. de Nicolai tomba un des premiers ; deux tiers des siens perdirent la vie ; des femmes furent égorgées sur les chariots de transport, entre autres, M<sup>mes</sup> Rombaud et de Vis-saguet (V. ces noms).

(Manuscrit du marquis DE PORCINS.)

— C'est sans doute à son service que se trouvait le cuisinier Mongarel (V. ce nom).

NICOLET (MAD.).

V. Siblin.

NIEPCE (JEAN-BAPTISTE), 54 ans, de Tournus, y demeurant, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. NIEPCE fut détenu pendant cinq mois pour prétendues dilapidations dans l'administration de l'hôpital militaire de Villefranche. Le 15 mars, il avait écrit au représentant du peuple : « Quatre mois de prison sont « la récompense de mes services. J'étouffe « mes murmures, si je puis encore être utile « à ma patrie, je serai vengé de mes enne-  
« mis. »

M. Niepce, né le 30 janvier 1740, de Jean-Baptiste, alors « fermier du cardinal de Fleury », c'est-à-dire fermier des biens de l'abbaye de Saint-Philibert, dont le cardinal était abbé commendataire, puis, deux ans après, inspecteur des charas de la province de Bourgogne ; il avait épousé en 1774, à Tournus, Marie Noly, fille des défunts Emmanuel Noly, bourgeois de Mâcon, et Thérèse Mesnard. Lors de la jacquerie du Mâconnais, à la fin de juillet 1789, il avait fait partie du Comité constitué le 7 août, pour assurer la sécurité de la ville et juger en dernier ressort les attentats contre la propriété.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 503.)

NIOGRET (JEAN-JOSEPH), garçon épicier, né à Hauteville (Ain), y demeurant, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Conducteur des travaux pour les rebelles. »  
(Tableaux.)

NIVIERE-CHOL (ANTOINE), maire de Lyon en 1793.

M. NIVIERE-CHOL était officier municipal de la commune de Lyon, lorsqu'il fut élu maire en 1793 en remplacement de M. Villet. Sa conduite fut oblique, dit M. l'abbé Guillon. « C'était, parmi les modérés, un homme « habile à cacher sa modération, quand il « le fallait pour conserver une charge dans « laquelle, en se prêtant aux folies du jour, « il devenait quelquefois utile à ses conci-  
« toyens et à sa patrie. » Il lutta, en effet, contre Chaliier et les Jacobins qui deman-

daient la création d'un tribunal pour juger révolutionnairement les citoyens déclarés suspects par le club central. Il donna sa démission de maire, fut réélu, mais persista dans sa détermination.

Sa modération était un flottement entre les partis extrêmes. Il parut-tout d'abord partisan de la monarchie constitutionnelle et même de Louis XVI, mais dès que le Roi fut arrêté à Varennes, il se mit à déclamer avec force contre ce monarque en plein conseil municipal. Accusé de modérantisme, il s'en défendit dans une lettre, où il se flatte d'avoir fait arracher le portrait du Roi de la salle des séances municipales, d'avoir fait supprimer le mot Roi du cachet municipal, d'avoir prononcé un discours contre le traître Louis XVI.

(Abbé GUILLOU, Mémoires, t. I, passim.)

Remarquons en passant que c'est le flottement des hommes chargés de diriger l'opinion publique qui complique les révolutions, comme un vent impétueux qui, en agitant en divers sens la surface d'un étang, en soulève la bourbe du fond et en trouble les eaux dans toute son étendue.

M. Nivière-Chol fut remplacé à la mairie par Bertrand, ami de Chaliier. Les événements se succédèrent alors avec une telle violence que les Lyonnais furent obligés de prendre les armes pour défendre leur vie menacée et restèrent victorieux au 29 mai 1793.

NOAILLY (FRANÇOIS DE), avoué, né à Changy (Loire), demeurant à Roanne, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« A fait maltraiter et incarcérer les patriotes. »  
(Tableaux.)

Nous ne lui connaissons aucun lien de parenté avec les Perrin de Noailly. Mais nous trouvons plusieurs homonymes qui pourraient être de la même famille.

Pierre DE NOAILLY, né à Changy en 1740, qualifié médecin, maire de Changy, conseiller général de Rhône-et-Loire, fut élu député suppléant à la Convention nationale. Il a dû siéger dans cette assemblée, car on le trouve décrété d'accusation comme complice des Girondins, le 13 août 1793, et l'un des 73 députés détenus. Nous ignorons la date de son décès.

Au Conseil général, il fut rapporteur de la Commission chargée de distribuer des secours aux victimes de l'inondation de 1790. A cette occasion, il prononça un discours qui contient de nombreux détails sur la terrible crue des 11 et 12 novembre 1790.

(Communication de M. l'abbé PRAJOUX : voir GUIGUES, Procès-verbaux du Conseil général de Rhône-et-Loire.)

Nous voyons un autre DE NOAILLY, probablement membre de la même famille, qui était un riche marchand de blé à Droiturier (Allier) entre Lapolisse et Roanne.

« Il fut arrêté, dit M<sup>me</sup> Alexandrine DES ECHEROLLES, comme aristocrate et affameur du peu-

ple. Il est conduit à Moulins, pour y servir de pâture à la populace, déjà instruite de ce qu'elle avait à faire, et que des instigations secrètes poussaient aux plus terribles excès. Mon père (M. des Echerolles commandait alors la garde nationale de Moulins), fit mettre les troupes sur pied, alla au devant de Noailly et, sous prétexte de le surveiller lui-même, voulait le faire monter dans sa voiture. Il n'y fut que quelques instants; bientôt les chevaux furent dételés, les roues brisées. Mon père saute à terre, parle à cette foule irritée, assure qu'il ne veut point que Noailly leur échappe, que c'est pour le réserver à la justice et à toute la rigueur des lois qu'il veut le conduire lui-même en prison. Le prenant lui-même au collet, il marche au milieu de ces forcenés, dont les soldats qui l'entouraient le défendaient à peine, prêt à périr à chaque minute avec son malheureux prisonnier, qu'il eut enfin le bonheur de mettre en sûreté après avoir souffert, pendant un chemin fort long, toutes les angoisses de la mort. Il doubla la garde de la prison; le peuple espérant avoir un autre jour sa victime se retira. L'affaire traîna ensuite en longueur; on laissa aux esprits le temps de se calmer, puis d'oublier ce malheureux Noailly, qui fut secrètement mis en liberté et partit dans la nuit... Le peuple ne pardonna point à mon père de l'avoir trompé; la grande faveur dont il avait joui se changea en une haine implacable: ne pouvant ni lui résister, ni faire le bien, il donna sa démission. » (*Quelques années de ma vie*, t. I, p. 13.)

NOAILLY (PERRIN DE). V. Perrin.

NOBLOT (CLAUDE), garçon perruquier, né à Ancier (Haute-Saône), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Il n'avait porté les armes que pendant un mois, au commencement du siège.  
(*Archives du Rhône*, D. 127.)

NOLHAC (JEAN-BAPTISTE), de Lyon, 23 ans, acquitté le 14 décembre 1793 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il était le fils du suivant.

NOLHAC (MATHIEU-MARC-ANTOINE), 70 ans, rentier, à Lyon, acquitté le 14 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Noble Mathieu-Marc-Antoine DE NOLHAC, né à Saint-Chamond en 1723, était fils de Mathieu Nolhac et de Rose Charrin.

Recteur de l'Hôtel-Dieu en 1759, échevin de Lyon en 1775, comparant à Lyon en 1780, commissaire de la noblesse, il avait épousé Marie-Magdeleine Biérix du Villars.

De ses deux fils, le précédent et le suivant, qui furent acquittés comme lui, l'un Jean-Baptiste de Nolhac, né en 1771, devint un orientaliste et publiciste distingué, et mourut en 1848; l'autre, Pierre-Marc-Antoine, né en

1776, épousa en l'an XII Magdeleine-Zoé Bruyset Sainte-Marie, devint commissaire du Roi à la Monnaie de Lyon, adjoint au maire de Lyon en 1828, et mourut en 1854 laissant une postérité qui existe encore de nos jours. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 715.)

NOLHAC (PIERRE-MARC-ANTOINE), 17 ans, de Lyon, acquitté le 10 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

MM. NOLHAC père et ses deux fils furent heureusement acquittés.

M. Nolhac père, âgé de 70 ans et ses deux fils, âgés l'un de 23, l'autre de 17 ans, avaient été mis en prison autant pour leurs vertus chrétiennes que pour leur courageuse conduite dans la défense de Lyon. L'un des fils, Pierre-Marc-Antoine, fut acquitté le 10 décembre 1793.

Le père fut envoyé dans la « bonne cave » pour être remis en liberté peu de jours après. Mais, l'autre fils, Jean-Baptiste, avait été jeté dans la « mauvaise cave », vestibule de la mort. Voici comment il raconte lui-même dans ses « Souvenirs de trois années de la Révolution à Lyon », le terrible épisode de sa vie :

« Le lendemain du jour, où, vers le soir, j'entrai dans la cave des condamnés, il ne devait point y avoir d'exécutions à mort, parce que ce lendemain était un *décadi* (jour de repos qui avait lieu tous les dix jours et qui remplaçait le dimanche). Nous avions donc encore deux nuits et un jour à vivre; cette circonstance fut heureuse pour moi; mon frère avait été mis en liberté à cause de son jeune âge, qui ne lui avait pas permis de prendre une part active à la défense de la ville. Il serait difficile de rapporter tout ce que ses démarches, unies à celles d'une sœur, leur coûtèrent à l'un et à l'autre de fatigues, de rebuffades, qui pouvaient ne pas être sans danger. (On l'a vu par l'exemple de ce qui était arrivé aux trois dames coupables d'avoir sollicité en faveur de leurs maris, V. *Barmont*.) Enfin, ils parvinrent à l'un de ces hommes qui, en ces funestes jours, avaient une puissante influence et de qui ils obtinrent une lettre pour l'un de ceux qui composaient le terrible tribunal. Cette lettre n'était rien moins qu'une recommandation; mais la Providence disposa sans doute celui à qui elle était adressée à la prendre pour telle, et elle procura à ceux qui la portaient un accès qui, sans elle, aurait été inexorablement refusé. J'ignorais ces démarches et me retirais dans un coin, à côté du commandeur de Préville.

... C'était le jour où on avait ouvert une issue pour fuir (11 décembre)... Il restait cinquante prisonniers dans la cave de mort... Un gardien m'appelle, je comparais de nouveau devant le tribunal... dans un état moral facile à comprendre ».

Le président lui dit : « Tu as peur. — On aurait peur à moins, répondit-il ». Enfin, on le conduisit à la bonne cave, où il retrouva son père qui, tristement assis sur son matelas roulé, récitait pour lui les prières des ago-

nisants... Le *décadi* suivant, ils furent délivrés et quittèrent l'Hôtel-de-Ville, où ils avaient été enfermés pendant deux mois.

(*Souvenirs de trois années*, p. 270 et suiv.)

Outre l'ouvrage de M. J.-B. Nolhac, il existait une relation authentique, rédigée à l'époque sur la demande de M. Linsolas « qui la conserva avec le plus grand soin pour l'édification des fidèles et par reconnaissance pour la maison de Nolhac. M. Linsolas voulait que la postérité connût les malheurs d'une famille si distinguée par sa charité et par son dévouement à l'Eglise ». Nous n'avons pas retrouvé cette relation aux Archives de l'archevêché, mais elle est reproduite dans le *Manuscrit* de M. LINSOLAS dont voici la substance :

Le jeune Nolhac fut délivré quatre jours avant son père et son frère. Mais quelles furent les angoisses de la mère pendant ces quatre jours d'attente? Le frère délivré et sa sœur entreprennent alors des démarches audacieuses; ils parviennent jusqu'à ces hommes qui représentent la Terreur, pour les implorer et adoucir leurs cœurs farouches. A l'énergie des paroles de son frère, la sœur ajoute l'énergie des supplications. « Tombant de douleur et de fatigue, elle se traîne sur les genoux et élève ses mains suppliées vers ces hommes qui la contemplant. Cette attitude déchirante eût adouci des tigres !... Surpris et déconcertés par tant de hardiesse et de douleur, les représentants se regardent; ils hésitent... L'un d'eux enfin écrit quelques mots, les adresse au tribunal révolutionnaire, les signe et les remet aux deux suppliants. C'était l'ordre de revoir le jugement prononcé contre leur frère. Nolhac et sa sœur courent au tribunal et obtiennent enfin la délivrance de leur frère. Pendant ce temps, la pieuse mère, prosternée au pied de son crucifix, récitait les prières des agonisants. Elle entendait les détonations de l'artillerie, et allait commencer la prière pour les morts, lorsque sa fille aînée arrive tout à coup haletante, hors d'elle-même et poussant des cris inarticulés : « Mon Dieu ! mon fils n'est plus ! Ma fille a perdu la raison. Ma fille !... — « Non, ma mère, non, peut-elle dire alors ; il est sauvé !! — Tombons à genoux, reprend M<sup>me</sup> de Nolhac, remercions Dieu ! »

(*Archives de l'Archevêché de Lyon. Mss: Linsolas, 2<sup>e</sup> suite 1793, p. 17.*)

Celui qui était ainsi sauvé devint un orientaliste et un écrivain distingué et fit partie de l'Académie de Lyon. Son père, ancien échevin, se signala par des œuvres de bienfaisance.

**NOLY (FRANÇOIS)**, rentier, né à Mâcon (Saône-et-Loire), y demeurant, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« M. NOLY appartenait à une vieille famille bourgeoise dont plusieurs membres avaient rempli des charges dans l'administration des Etats du Mâconnais. Né le 5 février 1769 d'E-

milian Noly, conseiller du roi, président de l'élection de Mâcon, plus tard trésorier des Etats, il avait épousé, le 28 juillet 1788, Suzanne-Rosalie Benon, fille d'Alexis, notaire à la Chapelle-de-Guilichay (arrondissement de Mâcon), et d'Antoinette Dejoux. Il en avait eu deux fils, dont l'un, Claude-Joseph, dernier du nom, fut anobli le 7 mars 1815, et une fille, Claudine-Emilienne, qui épousa, en 1808, Alexandrine-Guigue de Champvans. » (P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 475.)

M. Noly fut condamné, comme « contre-révolutionnaire prononcé » (*Tableaux*) sans avoir été interrogé, avec soixante victimes, qui furent fusillées, mitraillées, égorgées dans une effroyable boucherie exécutée dans la plaine des Brotteaux. Le récit de cette exécution formerait à lui seul un chapitre d'après la description des contemporains.

**NOLY (PIERRE DE)**, commis négociant, né à Beaurepaire (...?), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (*Tableaux.*)

M. Pierre DE NOLY n'a rien de commun avec le précédent, François Noly. La paroisse de Beaurepaire où il est né devait être du département de l'Ain et non de celui de Saône-et-Loire, comme le disent les listes.

(*Communication de M. P. MONTARLOT.*)

**NOMEL (HENRY)**, menuisier, rue Saint-Georges, blessé pendant le siège de Lyon et décédé le 19 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.*)

**NOMPERE.** V. *Champagny.*

**NOUVELLET (GÉRARD)**, tapissier, né à Lyon, y demeurant, rue Port-du-Temple, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Commissaire au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire, ayant fait distribuer des subsistances aux rebelles. »

(*Tableaux.*)

**NOUVIAL ou NOVIAL (FRANÇOIS)**, colporteur, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue Chalier, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ayant distribué des libelles. » (*Tableaux.*)

NOVET (FRANÇOIS), marchand ferratier, né à Bessenay (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

NOYELLE (AUGUSTE), perruquier, né à Cambrai (Nord), demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire ayant fait le service pendant le siège. » (Tableaux.)

Une note lui donne 29 ans. Il était sorti de Lyon avec la colonne et a été arrêté sans armes. (Archives du Rhône, D. 127.)

NOYEL DE BEREINS (JEAN-BAPTISTE DE), noble, né à Lyon, y demeurant, rue Lainerie, âgé de 72 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« A donné 1.050 livres pour les frais du siège et forcé ses domestiques à porter les armes. » (Tableaux.)

Sa condamnation à mort est d'autant plus extraordinaire qu'on trouve les renseignements suivants fournis par sa section :

« Jean-Baptiste Noyel (de Béréins), 72 ans, vivant de son revenu, ayant oublié sa noblesse, a contribué pour la somme de 1.200 livres (a reprises ?), a prêté le serment exigé des ci-devants, n'a exercé aucune fonction ni civile, ni militaire. » (Archives du Rhône, D. 108.)

M. J.-B. NOYEL, comte de Béréins, né en 1722, était le frère du chanoine Marc-Antoine Noyel, qui suit. Capitaine au régiment de Picardie, il avait épousé Marguerite-Elisabeth de Riverieux de Varax (V. ce nom.)

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 720.)

NOYEL (MARC-ANTOINE DE), prêtre chanoine, né à Lyon, y demeurant, cour d'Ainay, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. DE NOYEL, chanoine du chapitre noble d'Ainay à Lyon, où il était né, avait été privé de son bénéfice en 1791. Il est porté sur l'« Etat des titulaires supprimés du district de Lyon, qui ont reçu leur traitement pendant l'année 1791 » pour la somme de 1.133 livres.

(Semaine religieuse de Lyon, 6 juillet 1894.)

Le chanoine Noyel, par son âge avancé et ses habitudes paisibles, resta étranger aux troubles qui agitaient alors sa ville natale, où, malgré les dangers, il conservait son domicile dans le cloître même d'Ainay. Dans cette situation, il ne pouvait être à l'abri des ardents inquisiteurs de la Commission temporaire de surveillance républicaine, qui le firent condamner à mort.

(GUILLON, Martyrs ; CATTIN, p. 45.)

M. Marc-Antoine Noyel, baptisé à Lyon le 17 décembre 1731, était fils de Jean-François Noyel seigneur de Sermézy, Paranges, de la Comté de Béréins, etc., et de Madeleine Perrin de Vieuxbourg.

Il était le frère du précédent.

## O

OCHU.

V. Auchu.

OLIVIER (ANDRÉ-MARIE), rentier, noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 61 ans, condamné par contumace, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son absence. » (Tableaux.)

M. OLIVIER, seigneur du Vivier, célibataire bon et riche, fut un des quinze évadés du 11 décembre. Il s'était réfugié chez un ami, nommé Delabat, qui le cacha avec soin dans

un lieu obscur. Quelques jours après, les commissaires inquisiteurs viennent faire une perquisition chez Delabat, y trouvent le portrait d'un prêtre. On le déchire, le propriétaire murmure et dit que c'est le portrait de son frère. Pour le punir, on l'arrête, on ferme son logement et on y applique les scellés. Olivier, resté seul, sort de son asile et trouve tout clos. Craignant de rester longtemps sans secours et sans nourriture, il n'a pas la prudence d'attendre la nuit pour secouer la porte et l'ouvrir. Il fait du bruit et pousse de profonds gémissements. Une vieille voisine, effrayée de ce bruit, court à la section et y assure avec serment qu'un homme ou un lutin se promène à grands pas chez son voisin, et y renverse tout le ménage. Les commissaires

reviennent pour visiter la maison et trouvent Olivier, un de ceux qu'on cherchait. Reconduit à la cave de mort, Olivier ne recula sa mort que de quelques jours. Evadé le 11 décembre, il fut exécuté le 25 du même mois. (DELANDINE, *Prisons*, p. 287; BALLEYDIER, *l. c.*, t. II, p. 281.)

Le signalement de M. Olivier, affiché, portait : « Visage laid, boiteux, 5 pieds, 4 pouces ».

Son domestique Espier (*V. ce nom*) ne fut pas plus heureux ; lui aussi monta sur l'échafaud trois mois plus tard.

Celui qui avait caché M. Olivier, Vital DELABAT, fut acquitté le 27 décembre 1793.

**OLIVIER (FRANÇOISE)**, 58 ans, ex-sœur grise, né à Oulle? (Jura), condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Le jugement porte « native de l'Oulle (Jura) ». On trouve Our dans le Jura et non Oulle, qui est dans l'Isère.

**OLIVIER (JEAN-BAPTISTE)**, écrivain, né à Mâcon (Saône-et-Loire); demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. OLIVIER, né en 1735 de Claude-Marie Olivier, bourgeois de Mâcon, et d'Ursule Galopin, fut condamné à mort pour avoir été secrétaire de la section de Saint-Georges.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 495.)

**OLIVIER ou OLLIVIER (JEAN-ENNEMOND)**, prêtre, demeurant à Lyon, rue de la Poulaille, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire et fanatique. » (*Tableaux.*)

M. OLLIVIER, né à Nancy en 1723, était devenu, en 1754, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier, à Lyon, où il s'occupa beaucoup du salut des âmes. Il exerçait son saint ministère dans le secret d'une maison particulière, lorsqu'après le siège de Lyon, le chanoine Ollivier fut dénoncé par un homme qui lui servait la messe depuis 30 ans et dont il avait été le confesseur. Saisi et jeté dans les prisons, il fut bientôt traduit devant la Commission révolutionnaire.

Ses réponses à l'interrogatoire ne laissaient aucun doute sur sa condamnation. Les juges, contrairement à leur habitude, la lui signifèrent. Alors le chanoine Ollivier leur adressa ces paroles énergiques : « Vous êtes des juges iniques ; mais, en me condamnant à mort, vous me faites obtenir la

« récompense que je désire... Vous serez jugés « vous-mêmes par Celui devant qui je vais « paraître. Tremblez en me voyant partir... « Je désire que mon sang et celui des autres « martyrs fassent fleurir la religion. »

(GUILLON, *Martyrs* : CATTIN, p. 446 ; DURIEUX, p. 272 ; *Archives du Rhône, Dossier personnel* ; *Archives de l'Archevêché, actes authentiques.*)

**OLLIER ou ALLIER (GABRIEL)**, maître d'armes, né à Annonay (Ardèche), demeurant à Lyon rue de la Lune, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et persécuteur des patriotes. »

(*Tableaux.*)

Il habitait Lyon depuis vingt-cinq ans, au coin de la rue Charbon-Blanc, n° 56 (quartier des Cordeliers).

(*Archives du Rhône, D. 127.*)

On ne trouve aucun renseignement sur cette victime ni sur l'orthographe de son nom. « Mais il y a un Dominique Allier, contre-révolutionnaire des plus connus qui fut jugé et fusillé à Lyon le 17 novembre 1798. C'est lui et son frère, Claude, prieur de Chambonnay, qui avaient été l'âme du camp de Jalès. »

(*Communication de M. le docteur FRANCUS.*)

**OLLIER (DAME).**

V. Bertaud.

**ORDASSIERE (JACQUES)**, marchand de toiles, né à Voiron (Isère), demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Grenadier, secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**ORELUT (PIERRE)**, chirurgien, officier municipal, né à Saint-Chamond (Loire), y demeurant, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Maire provisoire de Saint-Chamond, a provoqué les habitants des campagnes à l'effet de coopérer à la rébellion lyonnaise. »

(*Tableaux.*)

Melville Glover écrit : *AT RETRET*, par erreur.

M. ORELUT était prisonnier avec Delandine, qui le dit « instruit et savant dans l'art de guérir ». (*Prisons de Lyon*, p. 233.)

Il était probablement fils d'Etienne Orelut, reçu chirurgien en 1754 et exerçant à Saint-Chamond. On trouve un opuscule médical publié par Orelut (*sans prénom*) en 1784.

(DE J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

ORIZET cadet (JEAN-BAPTISTE), marchand drapier, né à Montbrison (Loire), demeurant à Lyon, rue Juiverie, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier pris à la sortie, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

Les renseignements suivants montrent que c'est sur des soupçons qu'il fut condamné à mort :

« Jean-Baptiste ORIZET cadet, demeurant à Montbrison, place du Marché, n° 17, marchand drapier. Ce prisonnier est un contre-révolutionnaire de Montbrison, il y a apparence qu'il s'est trouvé, comme tous les aristocrates de Montbrison, à la prise du général

« Nicolas ; il est un de ceux qui appelèrent les muscadins dans le ci-devant Forest ; il vint à Lyon lorsque l'armée commandée par le général Valette délivra les campagnes des brigands, il a été arrêté à Curis sortant avec Pressis (sic), il dit qu'il n'avait pas d'arme. »  
(Archives du Rhône, D. 42.)

OUDART.

V. Houdart.

OUEL (PAUL-ANGÉLIQUE), potier de terre, né à Lyon, y demeurant, rue de Pierre-Scize, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

## P

PACALIN (CLAUDE), fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue du Bourgchanin, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« A forcé les infirmes à travailler aux redoutes. »

(Tableaux.)

PACHE (JEAN), affaneur, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

PAILLARD (CAMILLE-FRANÇOIS), marchand drapier, né à Lyon, y demeurant, rue Rousseau, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, ayant maltraité les patriotes. »

(Tableaux.)

Nous trouvons la furieuse dénonciation suivante faite par le fameux barbier, Achard, forcené révolutionnaire :

« PAILLARD de la section Saint-Nizier, mais qui a demeuré dans la sus-dite section, beau-frère de Coindre, le ci-devant maire, qui a été guillotiné, de BERGERET, fameux scélérat qui a été fusillé, ayant été lieutenant des grenadiers dans le bataillon de rue Thomassin, ayant vexé les patriotes dans tous les temps, marchand drapier aujourd'hui, riche muscadin et qui, s'il a sorti de Lyon, c'est pour ses affaires et non pour la République ; il a porté les armes contre les patriotes dans la journée du

« 29 mai dernier ; il est au grand collège à Ville-Affranchie, ce 4 nivôse, l'an 2<sup>e</sup> de l'ère républicaine et de la mort des riches.

« Signé : ACHARD. »

(Archives du Rhône, D. 299.)

PAILLASSON père (BENOIT-JOSEPH), épiciier, né à Amplepuis (Rhône), demeurant à Lyon, place Saint-Paul, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« A payé pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

PAILLASSON (EDOUARD), épiciier, né à Lyon, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 27 ans, condamné par la Commission provisoire de Lyon et guillotiné le 14 novembre 1793.

Les documents ne lui donnent que la qualité de « membre de la municipalité provisoire » sans lui donner aucun titre militaire, dont il est accusé dans l'extrait du jugement suivant :

« Il résulte des pièces remises au greffe et de l'interrogatoire subi ce jourd'hui par Edouard Paillasson, qu'en qualité de membre de la municipalité provisoire il a concouru aux arrêtés pris par cette autorité indigne et monstrueuse, qui les a sanctionnés et constamment approuvés en n'envoyant pas au Comité de Salut public sa rétractation ainsi que l'exigeait la loi du 26 juin dernier.

« Il résulte aussi de ses aveux qu'il est resté à Lyon pendant tout le temps du siège, qu'il a servi en qualité de canonier dans l'armée des rebelles, et que conséquemment il a pris de toutes les manières une part bien active à

- la révolte ; et a conclu à ce que la Commission reconnut pour fait constant : 1° que Edouard Paillasson a été membre de la municipalité provisoire, et qu'il a pris part aux arrêtés liberticides de cette administration contre-révolutionnaire. »

(Archives du Rhône, I. 1662.)

**PAILLASSON fils (VICTOR)**, épicier, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Paul, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire ayant porté les armes pendant le siège. »

(Tableaux.)

Delandine confirme la double exécution des PAILLASSON père et fils « pleins d'honnêteté et qui ont marché ensemble à la fusillade ». »

(Prisons de Lyon, p. 31.)

**PAILLET (LOUIS)**.

Ce nom a été raturé sur le jugement du 5 décembre 1793. On ne le retrouve plus sur aucun autre jugement. Mais un PAILLET (Claude), fut acquitté par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 7 décembre 1793.

Et un Jean PAILLET, 36 ans, cultivateur à Biol, fut acquitté le 30 mars 1794 par la même Commission.

**PAILLOT (ANATOLE)**, hôtelier, né à Bessaillon (Jura), demeurant à Lyon, rue Mulet, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Anatole PAILLOT tenait une pension à Lyon où il résidait depuis 30 ans. Il fut arrêté le 11 octobre pour avoir porté les armes pendant le siège.

(Archives du Rhône, D. 127.)

**PAILLOT (CHARLES)**, commis au département, né à Nuits (Yonne), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**PAIN fils (JEAN-BAPTISTE)**, homme de loi, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, accusateur public, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Accusateur public, contre-révolutionnaire et prévaricateur. »

(Tableaux.)

**PAISSELIER**, géomètre-arpenteur et géant de M<sup>lle</sup> Bottu de la Barmondière.

M. PAISSELIER, né à Lyon en 1767, fils d'un commissaire en droits seigneuriaux, fut emprisonné le 5 novembre 1793 dans le couvent des Dominicains. Il n'y resta qu'une douzaine de jours après lesquels il fut libéré. Mais il eut le temps d'y connaître M. Punctis de Boën et de prendre part à sa conversion, qu'il raconte dans un manuscrit dont on fit à cette époque plusieurs copies. Une de ces copies nous a été communiquée avec une extrême obligeance par M. Guillaume Pelletier, qui ajoute les renseignements suivants sur l'auteur du manuscrit :

« Après sa libération, M. Paisselier, qui avait été pendant quelques années géomètre-arpenteur, entra comme clerc chez M<sup>e</sup> Tournillon, notaire à Lyon, où il resta jusqu'en 1797. A cette époque, M<sup>lle</sup> Bottu de la Barmondière, qui connaissait sa grande probité, lui confia la régie de ses immenses biens.

M. Paisselier se consacra entièrement à cette gestion, parfois très délicate et il fut constamment un guide et un conseiller très précieux à M<sup>lle</sup> de la Barmondière pour les œuvres de charité dont sa vie est remplie. » M. Paisselier n'abandonna son emploi qu'à la mort de cette respectable demoiselle arrivée en 1842. Lui-même ne lui survécut que peu d'années et mourut en 1846 à l'âge de 79 ans.

(Communication de M. Guillaume PELLETIER, qui ignore ce qu'est devenu le manuscrit autographe du récit précédent et probablement inédit.)

**RAJOT ou PAJOL (ANTOINE)**, avoué, né à Etroussat (Allier) demeurant à Moulins, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Le Comité révolutionnaire de Moulins le recommandait ainsi à la Commission temporaire de surveillance :

« PAJOL, ci-devant procureur, agent des aristocrates, insolent contre-révolutionnaire, et narguant continuellement les autorités populaires. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

« Maître Antoine PAJOL, issu d'une famille d'agriculteurs d'Etroussat, exerçait à Moulins l'office d'avoué. Protégé par le comte de Douzon (V. Du Buysson) dont il avait la confiance, il fut traduit comme suspect et voué sans plus ample information à la peine capitale. Il comptait 32 ans à peine. »

(AUDIAT, La Terreur en Bourbonnais, t. II, p. 339.)

**PALERNE DE SAVY (FLEURY-ZACHARIE-SIMON)**, maire de Lyon.

M. PALERNE DE SAVY, né à Lyon en 1733, était fils de Vincent Palerne, et de Catherine Clapeyron du Buisson. Premier avocat général près la Cour des Monnaies de Lyon en 1756, avocat général du Roi aux Cours de

Lyon en 1772, avocat de la Chambre du clergé, membre de l'Académie de Lyon, comparant à Lyon en 1789, commissaire et syndic de la noblesse du Lyonnais; premier maire de Lyon en 1790, président du district de la ville en 1792, il avait épousé, en 1764, Anne-Victoire de Riverieux de Chambost, dont il eut deux filles.

M. Palerne de Savy vivait dans la retraite, lorsqu'il fut nommé maire, le 25 février 1790, par la presque unanimité des votants (5.500 voix sur 5.900). M. Nolhac qui arrivait le premier sur la liste des officiers municipaux ne recueillit que 2.867 voix. C'était un honnête homme « entouré de l'estime publique; il plaisait au peuple par sa philanthropie libérale, en même temps que par ses antécédents, sa position sociale et la politesse de ses manières, il rassurait la bourgeoisie riche ».

M. Palerne de Savy fut le premier maire de Lyon sous le nouveau régime, à partir duquel l'Assemblée communale prit le nom de municipalité : mot nouveau alors, dérivé du latin *municipia*, titre donné par les Romains aux villes libres attachées volontairement à la République, tout en conservant leurs lois et leurs magistrats particuliers.

Parmi les notables qui faisaient partie de cette première municipalité, il y avait un cordonnier nommé A. Chapuy. Un poète lyonnais profita de cette nouvelle organisation pour faire une chanson spirituelle, où il désigne Chapuy par ces mots :

« Digne municipal, homme vraiment de poix »; et, plus loin, il le supplie d'épargner ses adversaires :

« Oh ! père de nos « cors », fais-leur encore quartier. »

Malgré toutes ses qualités, M. Palerne de Savy n'avait pas le caractère qu'il aurait fallu pour ce poste si difficile à une époque si troublée. L'année suivante, on le trouve président du district.

M. Palerne de Savy, dans son élection à la mairie, avait eu pour concurrent Roland de la Platière. Cet ambitieux, qui venait de perdre un appointement de 8.000 livres par la suppression de son emploi d'inspecteur des manufactures, voulut se faire nommer maire. On prétend que Roland s'était déguisé pour aller dans les tavernes mendier les suffrages de ses concitoyens et distribuer des libelles contre ses concurrents. Ses menées furent sans succès.

(Revue du Lyonnais, 1846, t. 23, p. 253.)

M<sup>me</sup> Roland (*Lettres inédites*, t. II, p. 159) écrivait à son sujet le 20 août 1790, qu'elle « ne doute pas que : le maire ne soit un traître fiéffé, plein des préjugés du vieux régime, de la morgue des robins, de l'insolence des gens du Roi, dévôt jésuitique, pleureur et tartuffe. Il n'est bon qu'à favoriser une contre-révolution. » (H. DE JOUVENCEL, p. 749.)

« M. Palerne de Savy, après avoir quitté la mairie de Lyon, se retira à Bourg-Argental. Les ennuis qu'il éprouva dans l'accomplissement de ses fonctions pendant la tourmente révolutionnaire, auraient, suivant M. Dumas, de l'Académie de Lyon, altéré ses facultés morales, ce dont on ne saurait être surpris. Mais il vécut fort longtemps et ne

mourut à Bourg-Argental qu'en 1835, à l'âge de 102 ans. » Avec lui, s'éteignit son nom.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

PALLERON (LOUIS). V. *Passeron*.

PALLIE (LAURENT), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Trésorier des rebelles pendant le siège. » (Tableaux.)

PALLU (ANDRÉ), instituteur, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve-des-Terreaux, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, ayant déposé contre le patriote Chaliier. » (Tableaux.)

PALLUAT DE BÉSET (CLAUDE-JEAN-FRANÇOIS), prieur de Firminy et de Saint-Just-lès-Velay, libéré le 2 brumaire an III (23 octobre 1794).

M. l'abbé PALLUAT avait été mis en arrestation avant le 2 messidor an II, à Saint-Just-lès-Velay. Un arrêté du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, en date du 2 messidor, donne l'ordre de le transférer à Paris.

« CONVENTION NATIONALE.

« Comité de sûreté général et de surveillance.

« Du 2<sup>e</sup> messidor l'an second de la République une et indivisible,

« Vu la déclaration jointe aux pièces produites aujourd'hui, le Comité de sûreté général arrête que le nommé Cauvet (Cannet ou Canivet), fermier du nommé Boyer au lieu appelé Boutechou près de Saint-Just, PALLUAT, ex-noble, ex-cure dudit Saint-Just (lès Velay), Mathieu LACOMBE, ex-cure, prêtre et aumônier de l'Hôpital de Commune d'Armes et Pierre BERGER, domestique de Palluat, ci-dessus dénommé, et Calmard, marchand à Commune d'Armes, tous arrêtés dans la commune de Saint-Just, seront conduits par la gendarmerie nationale de brigade en brigade dans les prisons de la Conciergerie, traduits au Tribunal révolutionnaire, et que la déclaration susdite et pièces jointes seront remises à l'accusateur public près ledit Tribunal, à l'effet de diriger toute poursuite nécessaire, chargé de l'exécution de toute mesure provisoire. — Le C. Baur, agent national du district de Monistrol. — Signé : Elie Lacoste, Louis (du Bas-Rhin), Vintaud, Sagot.

« Copie conforme

« Signé : Bourguignon. »

(Archives Nationales, Comité de Sûreté générale, F. 7. 4563.)

Nous voyons, en effet, M. Palluat conduit avec ses compagnons d'infortune par la gendarmerie de Monistrol à Saint-Etienne où il est écroué le 11 messidor an II.

« Le citoyen Vancl, concierge de la maison d'arrêt, retiendra les nommés PALLUA, ex-noble et prêtre, LACOMBE, ex-prêtre, aumônier de

- l'Hôpital de Commune d'Armes et le domestique dudit Palluat (Pierre Berger) par ordre du
  - Comité de sûreté générale de Paris et conduits par la gendarmerie de Monistrol.
  - Commune d'Armes, 11 messidor (an II). »
- (Archives municipales de Saint-Etienne, Registre d'Ecrou.....)

M. Palluat arriva probablement à Paris avec ses compagnons le 7 thermidor an II, jour où il fut écroué dans la maison d'arrêt Duplessis, dite L'Egalité. Mais le 9 thermidor devait le sauver et moins de trois mois après, il était mis en liberté ainsi que le constate la pièce suivante :

- Maison d'arrêt de légalité rue Jacques.
  - Extrait d'écrou délivré en exécution de la
  - Loi du 3 messidor dernier sur.....
  - Le citoyen Claude-Jean-François Palluat est entré en cette maison le 7 thermidor dernier... et il en est sorti le deux brumaire l'an trois de la République française, une et indivisible.
  - (Signé : ) Nalis concierge.
  - Vu par nous, juge de paix de la section du
  - Panthéon français..... » (Signature illisible.)
- (Pièce tirée des Archives de la famille TESTE-NOTRE-LAFAYETTE.)

Nous constatons enfin le retour de M. Palluat à Saint-Etienne où il se présenta le 12 nivôse devant le Conseil général du district de Saint-Etienne pour faire lever les scellés mis sur ses biens.

Registre des procès-verbaux du Conseil général du District de Saint-Etienne.

Séance publique du soir, 12 nivôse an III.

- S'est présenté le citoyen PALLUAT, qui a déposé sur le bureau un arrêté du Comité de Sûreté générale qui le met en liberté, et en a demandé l'enregistrement.
- Maison d'arrêt Duplessis, dite Egalité.
- Extrait de liberté, délivré au Comte Palluat, détenu en ladite maison.
- En vertu d'un arrêt du Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention nationale en date du 1<sup>er</sup> brumaire, le Comité arrête que ledit Palluat sera sur le champ mis en liberté, et les scellés levés au vu du présent arrêté.
- Les citoyens représentants du peuple, membres du Comité de Sûreté générale. Signé : Collombet, de la Meurthe, Reverchon, Clauzel, Mathieu (Mourmayet), Lesage, Sénault.
- Certifié conforme à l'original, déposé dans ladite maison.
- Paris, ce 3<sup>e</sup> brumaire an III.
- Signé : LIGEROL, concierge. »

(Archives de la Loire, L. 121.)

M. l'abbé PALLUAT DE BESSET, né le 22 novembre 1742, était fils de Jean Palluat de Besset, et de Marguerite Bernou de Nantas de Rochetaillée. Il avait été tonsuré le 22 septembre 1759. Reçu docteur en théologie le 22 juillet 1767, il fut nommé vicaire à Saint-Jean-Bonnefonds, et devint ensuite prieur de Firminy et de Saint-Just-lès-Velay, où il remplissait les fonctions de curé au début de la Révolution. Nous n'avons pas rencontré son nom sur les états de paiements faits en 1790, 1791, 1792, et nous avons tout lieu de croire qu'il ne prêta aucun serment. Il mourut en 1797. Il avait trois frères dont l'un, M. Claude Palluat de Besset, marié, en 1759, à M<sup>lle</sup> Catherine Vincent, fille d'Antoine Vincent et de Jeanne Praire, a laissé une des-

cendance si honorablement connue dans notre région.

(Tous ces renseignements nous ont été communiqués avec une extrême obligeance et une parfaite urbanité par M. le comte Roger PALLUAT DE BESSET.)

PALLUIS (DOM SÉBASTIEN), prêtre déporté.

Dom PALLUIS, religieux de l'ordre de Saint-Bruno et procureur de la Grande-Chartreuse, au diocèse de Grenoble, était né, suivant l'abbé MANSEAU (t. II, p. 474), à Lyon. Arrêté en 1793 pour refus de serment, envoyé à Bordeaux l'année suivante et embarqué sur la frigate « Le Jeanty », dom Palluis ne put supporter tant de maux et mourut à Rochefort le 9 février 1795, à l'âge de 52 ans.

L'abbé Guillon et le Martyrologe disent qu'il est mort en rade au Port-des-Barques vers la fin de 1793.

PALLY (JULLIEN), 44 ans, huissier, à Commune d'Armes, condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PANSSERAT (NICOLAS), verrier, né à Belfort, demeurant à Lyon, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Chasseur, a porté les armes aux postes avancés. » (Tableaux.)

PAPILLON (JEAN-CLAUDE), 36 ans, chapelier, de Lyon, acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il paraît que ce prisonnier a été acquitté sous un faux nom. Delandine nous l'apprend dans cette apostrophe :

« Honnête PAPILLOX, toi qui sauvas ta vie, en déguisant ton nom, en te disant d'une autre section et un simple ouvrier, tu fus le premier qui m'accueillit dans ce lieu, c'est toi qui m'y témoignas cet intérêt, ce sentiment affectueux que je t'ai rendu depuis. »

(Prisons, p. 251.)

Il est très difficile de découvrir aujourd'hui son véritable nom et sa profession. Plusieurs prisonniers ont dû agir de même ; mais nous ne les connaissons pas tous.

PAQUET (CLAUDE), peintre vernisseur, né à Lyon, y demeurant, place Grôlier, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

PARADIS (ANTOINETTE), acquittée le 8 février 1794, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

PARADIS (CLAUDE), 45 ans, drapier, à Mornant, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PARADIS (CLAUDE), séquestre, condamné le 18 messidor an II (6 juillet 1794), à douze ans de fers par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

M. PARADIS était accusé d'infidélité dans la garde des biens séquestrés au domicile de « rebelle Vaugirard ».

Le jugement condamne en même temps son beau-frère et sa sœur Etienne et Benoitte Forest (V. ce nom), et ajoute qu'ils seront exposés au poteau pendant six heures à Monbrison.

On avait volé chez M. Vaugirard différents objets, notamment une fontaine d'étain.

PARADIS (JEAN-MARGUERITE), noble, avocat, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue Vaubecour, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Jean-Marguerite PARADIS, né en 1742, était fils de Philippe Paradis, seigneur de Jonchay, premier président au présidial de Bourg-en-Bresse.

Son frère cadet, Jean-Baptiste Paradis de Raymondis, comparut à Lyon en 1789 et fut un savant agronome.

(H. DE JOUVENCEL, p. 755.)

PARCIEU

V. Regnaud.

PAREL (FRANÇOIS), chapelier, chasseur de bataillon de la Liberté, âgé de 20 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 26 septembre 1793.

(Fonds Costé, n° 4683.)

PARET (ANDRÉ-MICHEL), 40 ans, avocat, à Bonnet-la-Montagne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PARIAT (JEAN-PIERRE-ETIENNE), 35 ans, ex-administrateur du département de la Loire, acquitté le 9 décembre 1793, par la Commission populaire de Feurs.

Il était le frère du suivant.

PARIAT-CIVENS (JOSEPH-MARIE), médecin, né à Feurs (Loire), y demeurant, âgé de 30 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 9 décembre 1793.

M. PARIAT-CIVENS, jeune médecin de Feurs, avait fait partie avec son frère de l'expédition des Lyonnais dans le Forez et était rentré avec eux dans Lyon assiégé. Le jugement de la Commission populaire de Feurs, qui le condamne à mort, le déclare coupable « d'avoir dans le temps manifesté des sentiments contre-révolutionnaires et un attachement prononcé à la faction des Lyonnais ; enfin, de s'être rendu à Lyon en armes avec les Muscadins ».

Mais, ironie du sort ! Pariat-Civens fut condamné à mort le 6 décembre, et en même temps son frère Jean-Pierre Pariat aîné et Jeanne Jaquette, épouse de celui-ci, sont acquittés « parce que leur patriotisme et leur bonne conduite étaient établis par des témoins entendus et qu'il n'était pas constant qu'ils eussent participé à la conspiration des Lyonnais et des Monbrisonnais ». Cependant, il n'est pas douteux que Jean-Pierre Pariat aîné, suivant le manuscrit du marquis de Poncins, ait concouru, autant que son frère à l'expédition lyonnaise et à la défense de Lyon.

(Archives du Rhône, Dossier personnel : PUY, Expédition lyonnaise, p. 153 ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 204.)

Delandine n'oublie pas de citer M. Pariat-Civens, « jeune médecin instruit, dont la perte a plongé dans le deuil une famille inconsolable ». (Prisons de Lyon, p. 13.)

PARIAT (MAD. JEAN-PIERRE).

V. Jaquette.

PARIA (LOUIS), épiciier, né à Mâcon Saône-et-Loire, demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

« M. PARIA, né le 19 février 1752, d'Antoine Paria, marchand ciergier, et de Marguerite Tête, avait été, pendant le siège, commissaire de la Section-Affranchie (alias Port-du-Temple). »

(P. MONTARLOT, Les Accusés de Saône-et-Loire, p. 495.)

PARIGAUD (PIERRE), commis drapier, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Bonnevaux, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PARIGNY.

V. *Bourlier.*

PARISOT (JEAN-LOUIS), coiffeur, né à Paris, demeurant à Lyon, rue des Bouchers, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Officier pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PARMENTIER (CLAUDE), menuisier, demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PARMILLIEU.

V. *Permillieux.*

PARRET (MICHEL), épicier, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), demeurant à Lyon, place Saint-Pierre, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý. » (Tableaux.)

PARTON (PIERRE), soldat au bataillon du Port-du-Temple, âgé de 47 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4688.)

PASCAL (AIMÉ), prêtre, né à Lyon, demeurant à Thurins (Rhône), âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Prêtre assermenté, contre-révolutionnaire, ayant pris un arrêté liberticide. »

(Tableaux.)

M. PASCAL prêta tous les serments ; on le trouve vicaire assermenté de Thurins (Rhône), et, par conséquent, il a été négligé par les auteurs ecclésiastiques.

PASCAL (BENOIT), mercier, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Capitaine des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PASCAL (CLAUDE), prêtre, curé de Valsonne (Rhône), auteur d'un manuscrit.

M. l'abbé PASCAL, né à Champoly-en-Forez,

le 5 septembre 1763, nommé vicaire à Valsonne le 9 janvier 1778, puis curé de cette paroisse le 1<sup>er</sup> juin 1789, a laissé un journal, où il a transcrit jour par jour les événements survenus pendant la tourmente révolutionnaire de 1789 à 1801. Ce journal a été publié en 1891 par M. l'abbé Duplain.

Chassé de sa cure pour refus de serment en juin 1791, M. l'abbé Pascal se réfugia comme missionnaire dans le pays avoisinant Panisières et Violay, d'où il fut ramené en triomphe dans sa paroisse par une délégation des habitants, le 29 février 1797, au son des cloches.

(L'abbé VACHET, *Les Paroisses du diocèse de Lyon.*)

M. Pascal raconte dans son manuscrit plusieurs événements particuliers à la région ; entre autres, le meurtre de l'abbé Dulac (V. ce nom), tué par les gendarmes. « Mais le journal qu'il a laissé nous apprend aussi que le culte fut repris d'abord dans l'église sans sonneries et sans vêpres, par prudence, puis dans des maisons particulières, pendant la nuit, jusqu'au mois de juillet 1793, et enfin que le culte public ne fut rétabli dans l'église paroissiale que le 15 novembre 1801. »

(Communication de M. A. VACHEZ.)

Sur les registres paroissiaux, qui étaient à la fois civils et religieux jusqu'en 1793, il rédigea le journal intime des événements survenus dans sa prébende. Voici un extrait de la première page de ce document très précieux et très utile à consulter pour l'histoire ecclésiastique du Beaujolais :

« .....Mais (dit-il), comme tous les anciens registres ont été livrés, en 1793, aux autorités constituées, par ordre du gouvernement, j'écrirai ici, d'abord, ce que j'avais déjà noté dans les registres des quatre années précédentes, c'est-à-dire depuis 1789, où j'ai pris possession de l'église de Valsonne :

L'auteur consigne ses torts :

« Le 27 décembre 1790, le clergé de Valsonne prêta, à l'issue de la grand'messe, le trop fameux serment sur la constitution dite civile du clergé, mais avec toutes les restrictions nécessaires qui, malheureusement, ne furent point mentionnées dans le procès-verbal dressé par la municipalité, qu'il refusa alors de signer. »

L'auteur fait des observations curieuses, comme celle-ci, p. 113 :

« Nos gens sont obligés de porter leur pain en voyage, on n'en trouve presque nulle part : on leur avait pourtant promis la poulx au pot. »

Abbé DUPLAIN, *Journal d'un curé pendant la Révolution.*)

PASCAL (JEAN-JACQUES), avoué, né à Lyon, y demeurant, place de l'Ancien-Gouvernement, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Membre du Comité des douze et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PASQUET (JOSEPH), marchand drapier,

né à Crémieu (Isère), y demeurant, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Contre-révolutionnaire cherchant à désorganiser les troupes de la République. »  
(Tableaux.)

Le nom de M. PASQUET est défiguré sur le jugement sous celui de PASQUIER.

Nous devons cette rectification à une personne descendant directement de cette victime, qui a bien voulu nous fournir quelques-uns des détails qui sont religieusement conservés dans les traditions de famille.

M. Pasquet, dont la famille existait à Crémieu depuis deux siècles, y fut arrêté comme suspect (c'est-à-dire parce qu'il était un honnête homme et assez riche pour être une bonne proie). Brutalement attaché sur une charrette, il fut emmené à Lyon. M<sup>me</sup> Pasquet, née Suzanne de Boissieu, restée seule avec onze enfants, ne perdit pas courage; elle partit pour Lyon, y fit mille démarches pour sauver son mari et obtint, enfin, après de longues sollicitations un ordre d'élargissement. Elle court à la prison avec le papier libérateur. Mais, ô malheur ! M. Pasquet n'y était plus, on le mitraillait en ce moment même aux Brotteaux. « Les monstres qui gouvernaient alors à Lyon avaient toutes les cruautés. » On peut juger du désespoir de la vaillante et malheureuse femme, et l'on comprend l'indicible émotion qui saisit les descendants au récit d'un si tragique événement.

(Communication de M<sup>me</sup> BAJARD-PASQUET, arrière-petite-fille de M. Joseph Pasquet.)

PASSEMARD (BENOIT), cabaretier, né à Ambert (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PASSERAT DE LA CHAPELLE (LOUIS), ancien lieutenant d'infanterie, né à Lyon, y demeurant, rue des Marronniers, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. PASSERAT DE LA CHAPELLE était, pendant le siège de Lyon, chef de bataillon sous les ordres du baron de Fontet, colonel commandant à Vaise. Il fut conduit au supplice pour avoir pris une part active à la défense de Lyon, part qu'il revendiqua courageusement.

M. Passerat de La Chapelle devait être de la famille du même nom qui avait fourni aux armées royales un maréchal de camp, Louis-François Passerat de La Chapelle, né

le 26 février 1726, élève de Juilly, et dont on ignore la date de la mort.

(E. BONNARDET, *l. c.*, p. 156-158.)

Cette famille comparut aux Assemblées de la noblesse à Lyon en 1789; elle avait fourni un conseiller à la Cour des Monnaies en 1738. Un de ses membres reçut le titre de baron de l'Empire français. (H. DE JOUVENCEL, p. 756.)

PASSERON (FRANÇOIS), 55 ans, vigneron, ex-juge de paix à Saint-Didier, condamné à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PASSERON ou PALLERON (LOUIS), épiciier, né à Lyon, y demeurant, Grande-Rue, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire, ayant pris les armes. » (Tableaux.)

PASSOT (BARTHÉLEMY), fabricant de soie, né à Moirans (Jura), demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PASSUELLE (J.-P.). V. Pozuel.

PASTORIS (ETIENNE), prêtre déporté à l'âge de 51 ans.

M. PASTORIS, né à Lyon, prieur, curé de Saint-Ambroise, à Melun (Seine-et-Marne), fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 23 juillet 1799. Libéré le 10 janvier 1800, il se retira à Auxerre, assermenté et soumis.  
(L'abbé MANSEAU, *l. c.*, t. II, p. 272.)

PATURAL (JEAN), diacre, né à Leigneux (Loire), âgé de 27 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 11 novembre 1793.

« Instigateur. » (Tableaux.)

Nous trouvons un extrait de son interrogatoire, assez mal rédigé, qui contient des renseignements douteux :

« Jean PATURAL, âgé de 27 ans, marchand de toile, de Leigneux, à Lyon depuis trois mois, rue Corchebœuf (*Usqz Ecorce-Bœuf*), arrêté à Saint-Laurent.

— « Comment appelez-vous votre père ?  
— « Antoine Paturel, mort depuis trois ans.  
« J'ai reçu le sous-diaconat et le diaconat.  
« N'ayant fréquenté aucun prêtre pendant son séjour à Lyon. »

« Signé : PATURAL. »  
(Archives du Rhône, D. 108.)

M. Patural, jeune ecclésiastique du diocèse de Lyon, né à Leigneux (ou au hameau du Clos, paroisse de Trélins-en-Forez), avait été ordonné prêtre, à Fribourg en Suisse, vers la fin de 1792. Bravant les dangers de la persécution, il se distingua dans plusieurs paroisses du Forez par un zèle prudent et infatigable. Sa piété, ses talents, l'aménité de son caractère et ses vertus sociales ont laissé parmi les catholiques un souvenir environné de respect et de sympathie.

Après le siège de Lyon, pendant lequel il exerçait son zèle et sa charité, l'abbé Patural essaya de gagner la Suisse avec le diacre Terrailon (V. ce nom), mais il fut arrêté avant d'avoir passé la frontière, ramené à Lyon et jeté dans les prisons de Saint-Joseph. Un de ses amis et compagnons de captivité, M. l'abbé Piron, qui fut curé de Saint-Etienne (Grand'Eglise), de 1805 à 1822, a laissé, sur la demande de M. Linsolas, un récit édifiant de ce généreux martyr, qui est mort pour sa foi, comme l'attestent ses réponses à l'interrogatoire.

« Quelle est ta qualité ? lui demanda l'un des commissaires. — Vous avez pu croire, répondit l'abbé Patural, que j'étais seulement diacre de l'Eglise catholique ; eh bien ! je dois vous détromper. Je vous déclare donc que je suis prêtre, que j'ai été ordonné prêtre à Fribourg. — Je te connais peut-être mieux que tu ne te connais toi-même ; je sais que tu es diacre, et soupçonné seulement d'être prêtre. Fais le serment, et je te sauverai. — Je ne puis faire un serment qui me rendrait coupable, et je déclare de nouveau que je suis prêtre. » Le commissaire jacobin fut vaincu par tant de grandeur d'âme. — « Tu ne veux donc pas te sauver, lui dit-il ; eh bien ! signe ta mort. » L'abbé Patural signa cet interrogatoire de son nom et de son titre de prêtre.

Avant de comparaître devant la Commission militaire, M. Piron vit le jeune confesseur, qui lui dit : « Mon cher ami, ce soir j'aurai cessé de vivre ; car j'ai signé ma mort. » Ce fut en vain que M. Piron chercha à lui donner quelques espérances. « Mon ami, reprit l'abbé Patural, je ne me fais pas illusion ; la rage contre toutes les choses et contre toutes les personnes religieuses est à son comble. Tu sais qu'hier on a revêtu un âne des insignes pontificaux (pour célébrer l'apothéose de Chalier (10 novembre), il faut des victimes pour apaiser le ciel, irrité de tant d'audace sacrilège. Au reste, tu sais que je ne crains pas la mort. Mieux vaut mille fois quitter cette terre habitée par des monstres et s'en aller dans la demeure de la vertu et du bonheur. »

La Commission militaire le condamna à être fusillé, quoiqu'il n'eût porté ni les armes, ni rempli aucune fonction militaire pendant le siège. La plupart des auteurs confondent la Commission révolutionnaire avec la Commission militaire, qui prononçait toujours l'exécution par le feu.

En allant au supplice, l'abbé Patural portait devant lui la sentence de sa condamnation, ainsi motivée : « Jean Patural, diacre, condamné à mort pour être venu à Lyon, afin d'y allumer le feu du fanatisme et de la

guerre civile. » Son exécution eut lieu le 11 novembre 1793, et non le 1<sup>er</sup> décembre, comme le disent l'abbé Guillon, le Martyrologe et les Petits Bollandistes.

Avant d'aller à la mort, il écrivit pour sa famille ces quelques lignes, inspirées par son cœur et sa foi :

« C'en est fait de moi ; je ne vivrai plus « dans deux heures. Je suis condamné... « Priez Dieu pour moi... Je suis heureux de « mourir pour ma foi... Adieu ! Consolerez ma « mère... Que la mort est douce... Vive la « religion ! Dieu me fait la grâce de mourir « pour elle. »

(Archives de l'Archevêché, Manuscrit LINSOLAS : DURIEUX, p. 165 ; GUILLON, *Martyrs* ; CATTIN, p. 502.)

PATURAL (...), prêtre, curé de Rivas, acquitté le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement déclare « qu'il n'y a pas lieu à exécution ».

Il devait avoir prêté serment ; mais nous manquons de renseignements.

PATUREL (ETIENNE), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, provocateur au meurtre. » (Tableaux.)

M. Etienne PATUREL avait été commandant dans le bataillon de la Côte. Son énergie lui attira plusieurs dénonciations, dont nous trouvons des traces dans la note suivante : « Etienne PATUREL, 40 ans, rue de la Grand-Côte, commandant en second du second bataillon de la Côte et a fait le service tout le temps du siège. Une dénonciation portant en substance d'avoir exercé les plus violentes persécutions contre les patriotes de Villefranche et notamment d'avoir fait feu sur eux et les avoir frappés à coups de fusil dans le jardin du ci-devant oratoire. » Seconde dénonciation portant en substance que le citoyen Varenne certifie avoir reçu beaucoup de mauvaises raisons et qu'il avait des patriotes cachés chez lui. Troisième dénonciation portant en substance des actes de violence et de menaces contre les citoyens qui se cachaient pour ne pas prendre les armes. » (Archives du Rhône, D. 58.)

PAUFIN (MELCHIOR), commis marchand, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

PAULINGRE (BENOIT), soldat au 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône-et-Loire, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat-d'Argent, âgé

de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Fusilier, a resté à Lyon pour coopérer à la rébellion. » (Tableaux.)

**PAULLIAN (ANTOINE)**, voyageur en chapperie, né à Lyon, y demeurant, place Neuve, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire, a distribué aux rebelles des cartouches à l'affaire du 29 mai pour massacrer les patriotes. » (Tableaux.)

M. PAULLIAN ne paraît pas avoir exercé aucune fonction civile ou militaire, mais il a distribué des cartouches le 29 mai, pour être utile dans sa section.

Pour les Jacobins, cela méritait la mort, au nom de la fraternité.

**PAVER (...)**, soldat de Sonneburg, né à Mazunberg, en Franconie, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 11 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**PAVY (FRANÇOIS)**, prêtre, né à Roanne (Loire), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« A travaillé aux redoutes et maltraité les patriotes. » (Tableaux.)

M. PAVY, né à Roanne où il avait été vicaire avant de l'être à Saint-Polycarpe de Lyon, sous le curé Rozier (*V. ce nom*), s'était laissé séduire par le fallacieux mirage de la constitution civile du clergé. Il recevait un traitement de 1.200 livres. Plusieurs auteurs ecclésiastiques le citent, par erreur, comme vicaire de Saint-Paul. Mais il ne tarda pas à rétracter le serment qu'il avait prêté. Il prit une part active à la défense du siège, en travaillant aux redoutes, et fut arrêté par les révolutionnaires devenus maîtres de Lyon. Les juges évitaient de condamner comme prêtres, lorsqu'ils trouvaient d'autres motifs ; ainsi l'abbé Pavy fut condamné à mort sous un prétexte politique, plutôt que pour cause de religion. Mais ses réponses au tribunal n'en sont pas moins dignes d'un martyr :

« Citoyen Pavy, demande le président Parrein, livre-nous tes lettres de prêtrise, et la République t'absout.

— Mes lettres de prêtrise, répondit-il, j'en ai perdu l'original ; mais il en existe un double dans le ciel ; fais-moi monter sur l'échafaud, et j'irai te le chercher. » C'est ainsi que l'abbé Pavy répara par une mort héroïque l'erreur de son adhésion passagère à la Constitution civile du clergé.

(L'abbé PAVY, *Les Grands Cordeliers de Lyon*, p. 202 ; GUILLOIN, *Martyrs* ; CATTIN, p. 50.)

Nous trouvons une note indiquant le même prénom et le même âge que ce prêtre, mais qui ne doit pas se rapporter à lui, bien qu'aucun autre accusé du même nom n'ait comparu devant le tribunal révolutionnaire de Lyon.

Elle est ainsi libellée :

« François Pavy, 37 ans, rue Vieille-Monnaie, n° 15, fils aîné, négociant, membre du Comité permanent, a été juré des jugements de Challier, absent depuis l'entrée de l'armée de la République. »

(Archives du Rhône, D. 58.)

**PAYS-ALIZAC (JOSEPH)**, noble, né à Valréas (Vaucluse), ci-devant capitaine au 36<sup>e</sup> régiment, condamné à mort par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 8 novembre 1793.

Les documents ne portent aucun motif de condamnation et n'indiquent aucune fonction civile ou militaire pendant le siège ; il est simplement qualifié « ex-noble et ci-devant capitaine au 36<sup>e</sup> régiment ».

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

Une note que nous trouvons indique la nature de sa noblesse :

« PAYS-ALIZAC, âgé de 45 ans, du département de Vaucluse, Valréas, depuis le 8 juillet à Ville-Affranchie ; son grand-père ayant été avocat et lui sans profession, il était regardé comme noble, suivant l'usage du pays. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**PÉCHINEC-DESPERRIÈRES (GABRIEL DE)**, lieutenant-colonel du régiment Royal-Pologne, massacré le 9 septembre 1792, à Pierre-Scize.

Le marquis Gabriel DE PÉCHINEC-DESPERRIÈRES, né à Langres le 15 décembre 1759, avait été successivement lieutenant, capitaine, chef d'escadrons, et lieutenant-colonel, dans le régiment de cavalerie Royal-Pologne. Quoique démissionnaire, il était venu à Lyon avec son régiment et y trouva la mort dans l'émeute de Pierre-Scize avec ses camarades, entre autres, le colonel Menou-Dumée (*V. ce nom*), dans la notice duquel, nous donnons le texte de sa lettre de démission signée : D'ESPÉRIÈRES.

L'acte de son décès fut dressé à Lyon et constate qu'il avait un bandage.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après les Archives de la Guerre.)

**PÉCLET (MAURICE-JOSEPH)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue des Augustins, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PÉGOUUD (CLAUDE)**, commissionnaire, né à Seyssel (Ain), demeurant à Lyon, quai

Saint-Vincent, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, ayant porté les armes. » (Tableaux.)

PEGOD (PHILIPPE), tailleur, né à Lyon, y demeurant, petite rue Ferrandière, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Sergent, contre-révolutionnaire et royaliste. » (Tableaux.)

PÉGUISE (JOSEPH), apprenti orfèvre, né à Saint-Pierre (Martinique), demeurant à Lyon, place de l'Herberie, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, sorti avec Précý. » (Tableaux.)

PEILLEUX (ÉTIENNE), tireur d'or, né à Lyon, y demeurant, rue Morcière, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. PEILLEUX avait été recteur de la Charité de 1790 à 1792.

(D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*, 1909.)

PELLON (JEAN-MARIE), vigneron, né à Millery (Rhône), y demeurant, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Capitaine de la garde nationale de Millery, venu de Millery pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

PELLON (PIERRE-ANTOINE), commis marchand de fer, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Grenadier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. » (Tableaux.)

PÉLAPRA (ANDRÉ), receveur de la loterie, né à Montélimar (Drôme), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PÉLARDY (FRANÇOIS), 45 ans, juge de paix, né à Riom, demeurant à Saint-André (Puy-de-Dôme), condamné à la détention, le 8 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. PÉLARDY était prisonnier aux Recluses avec Delandine (p. 78). Il était signalé comme suit :

« Jean-François PÉLARDY, 45 ans, domicilié par intérim à Montbrisé, juge de paix à Saint-Anthème, riche. Impliqué dans l'affaire du général Nicolas.  
« Prendre des notes de Saint-Anthème, l'on sait qu'il ne fréquentait que des aristocrates et des contre-révolutionnaires à Montbrisé. » (Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

PÉLIN (PIERRE-ALEXIS), prêtre, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. PELIN est cité par la plupart des auteurs comme un religieux de l'ordre de Saint-François. Or, des documents consultés par M. A. Grand, l'aimable et sympathique secrétaire de la Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon, permettent d'assurer que « l'abbé Pelin était ancien Augustin réformé du couvent de la Croix-Rousse, où il avait passé de longues années et dont il n'est sorti qu'au moment de sa sécularisation en 1790 ». Cela est d'autant plus certain que « le Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse, devant lequel il comparut tout d'abord, retint cette seule qualification d' « ancien Augustin » de cette commune pour motiver son renvoi devant la Commission révolutionnaire qui le condamna à mort ». (Communication de M. A. GRAND.)

M. Pelin se préserva du schisme constitutionnel en 1791, et ne sortit point de Lyon, sa ville natale, où il exerça toujours son saint ministère, même pendant la période la plus violente de la persécution. Le Père Pelin fut un des premiers arrêtés et jugés par la Commission révolutionnaire. Il refusa avec énergie de s'engager dans le schisme et fut condamné au supplice de la guillotine.

(GUILLON, *Martyrs*; CARTIN, p. 493.)

Pendant le siège de Lyon, un chirurgien-major de l'armée lyonnaise portait le même nom, le docteur PELIN.

(BITTARD DES PORTES, l. c., p. 576.)

PÉLISSIER fils (JEAN-JACQUES-CÉSAR), cultivateur, né à Saint-Just-d'Avray (Rhône), maire de Montluel (Ain), âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Avoué et procureur de Montluel, a convoqué par son réquisitoire les citoyens de Montluel de se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

Nous trouvons, cependant, une dénonciation de la Société populaire de Montluel, du 7 nivôse, signée J. Fillon, en sa faveur :

« PELLISSIÉ. Il s'est bien montré depuis la Révolution en dénonçant plusieurs aristocrates, et cependant c'est un esprit borné, puisqu'il s'est écarté des lois au sujet du réquisitoire qui paraît lui avoir été suggéré par des malveillants. »

(Archives du Rhône, D. 327.)

Le jugement du 14 nivôse, qui condamne en même temps DUCRET, BASSET DE MONTCHAL, J. BERTHOLON et Michel MIGNON, s'exprime à son égard ainsi :

« D'après ces considérations et l'interrogatoire subi par le nommé Jean-Jacques-Zézer PÉLISSIER fils, avoué et procureur de la commune de Montluel, natif de Saint-Just-d'Arrey (Rhône-et-Loire), demeurant à Montluel, et lecture à lui faite de son réquisitoire en date du 5 juin 1792, vieux style, dans lequel il manifeste les principes les plus contre-révolutionnaires et un dévouement sans bornes à la cause des rebelles de Lyon, et où il finit par conclure à ce que le procès soit fait aux patriotes, qu'il qualifie de factieux et d'anarchistes, la Commission Révolutionnaire le condamne à mort. »

(Archives du Rhône, L. 1666.)

**PÉLISSIER (PIERRE)**, propriétaire, né à Lyon, y demeurant, rue Romarin, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Membre du Comité de surveillance, chargé de la recette pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**PÉLISSON (JEAN-BAPTISTE)**, marchand de dorures, né à Lyon, y demeurant, place de l'Herberie, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PELON (LOUIS)**, drapier, né au Vigan (Gard), demeurant à Lyon, rue Buisson, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PELZIN (MICHEL-ALEXANDRE)**, imprimeur à Lyon, rédacteur du journal de Lyon et du département du Rhône, de 1795 à 1797.

M. PELZIN, né vers 1750, était professeur de grammaire avant le siège.

Il fut un des trois Lyonnais qui, avec Badger et Genest-Bronze demandèrent, à la barre de la Convention, l'annulation de l'élection de Bertrand à la mairie de Lyon le 15 avril 1793.

En 1795, 1796 et 1797, il publia le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, si remarquable par le bon esprit qui présidait à sa rédaction. On trouve difficilement la collection des numéros qui composent ce journal, auquel ces deux vers de Voltaire servent d'épithaphe :

« Exterminez, grands dieux, de la terre où nous [sommes,  
« Quiconque, avec plaisir, verse le sang des [hommes. »

Le premier numéro est du 29 pluviôse an III (17 février 1795) et le dernier du 23 fructidor an V (10 septembre 1797). Il paraissait trois numéros par décadi, chacun d'une feuille ou d'une demi-feuille in-8°.

M. Pelzin mourut le 19 juin 1828.

(Archives historiques et statistiques du Rhône, t. VIII, p. 140.)

**PENELLE (JEAN-JACQUES)**, huissier, né à Saint-Martin (Ardèche), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Caporal des canonniers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PÉRICAUD (CLAUDE-ANTOINE)**, teneur de livres, demeurant à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

M. PÉRICAUD, père du savant bibliothécaire de la ville de Lyon, avait été d'abord officier de la garde nationale, puis « officier municipal provisoire après le 29 mai » (Tableaux), et avait vaillamment combattu pendant le siège de Lyon. Le 9 octobre, il faisait partie de l'une des colonnes sorties de Vaise ; mais, trahi par des soldats, il fut arrêté à Curis, ramené à Lyon, et le 12 novembre, sa tête roulait sur l'échafaud avec celles de cinq autres membres de la municipalité provisoire, ses collègues, Buisson, Valleton de Gravillon, David, Allegret, Fiquet (V. ces noms). M. Péricaud était âgé de 42 ans. Il avait eu un beau-frère, M. Louis Loth (V. ce nom) qui avait péri glorieusement les armes à la main dans le combat de Perrache, le 29 septembre, et son frère y avait été couvert de blessures. Un autre membre de sa famille, M. Jean-Baptiste Benoit (V. ce nom), paya de sa tête, le 22 janvier suivant, le prétendu crime d'avoir signé les bons obsidionaux.

(Léopold NIERCE, *Lyon militaire*, p. 197.)

M. Péricaud était un ami de Bertrand, le maire révolutionnaire de Lyon. On raconte que le lendemain du 29 mai 1793, le trouvant dans le cimetière de Saint-Pierre, M. Péricaud lui dit en lui montrant les cadavres

des Lyonnais étendus à ses pieds : « Bertrand, voilà ton ouvrage ! » ; et cet homme qui avait gardé jusqu'alors un morne silence, se mit à pleurer. Mais, plus tard, Bertrand contribua à faire guillotiner Péricaud et même son neveu, Bruyset-Ponthus (V. ce nom).

(COIGNET, *Siège de Lyon, note*, p. 69.)

PÉRICHON (DES). V. *Gémier*.

PÉRILLAT (FRANÇOIS), clincaillier, né au Grand-Saint-Bernard, demeurant à Lyon, rue Clermont, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PÉRILLAT (PHILIPPE), marchand fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 1.500 livres pendant le siège. » (Tableaux.)

PÉRISSE DU LUC (JEAN-BAPTISTE-ANDRÉ), député constituant, prétendu supplicié.

M. PÉRISSE DU LUC était un des trois fils d'André Périsse, libraire à Lyon. Il fut élu par le Tiers Etat de la ville de Lyon député aux Etats généraux de 1789. Il vota le plus souvent avec la majorité de cette Assemblée, fit partie de plusieurs Comités, prit la parole dans les questions financières et fut nommé inspecteur de l'imprimerie nationale, puis commissaire à la fabrication des assignats. Après la dissolution de la Constituante, on ne le trouve plus mêlé aux affaires publiques. Il faisait partie de la Loge des Illuminés Martinistes, mais c'était un martiniste détraqué qui cherchait la pierre philosophale.

(Communication particulière de M. Louis DE COMBES.)

M. Périsse du Luc mourut en 1800, peu de temps après avoir été nommé conseiller de préfecture du Rhône. MM. Bregnot du Lut et Péricaud aîné, dans leur biographie lyonnaise, disent que M. Périsse du Luc est mort victime de la Terreur, après le siège de Lyon, sans indiquer la date. Nous ne trouvons son nom sur aucun jugement, et nous avons tout lieu de croire à la tradition qui le fait mourir conseiller de préfecture du Rhône en 1800. Mais il était porté cinquième sur la liste des citoyens riches et contre-révolutionnaires destinés à la guillotine. Il fut sauvé par l'intervention du Comité révolutionnaire de sa section parce qu'il avait été l'artisan de la défaite de Lyon. M. Périsse était propriétaire du château de Belle-Rive, sur le quai Jean-Jacques Rousseau, qui

s'est vendu le 21 novembre 1906. Le dernier du nom, Etienne Périsse, y est mort en 1883.

(Louis DE COMBES, *Mémoires et Souvenirs, dans les « Nouvelles littéraires »* du 18 novembre 1906.)

PERMILLEUX ou PARMILLIEU (JACQUES), tourneur, né à Lyon, y demeurant, rue Trainassac, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Canonnier, officier municipal, un des assassins de Sautemouche. » (Tableaux.)

La simple dénonciation suivante a suffi pour le faire condamner à mort :

« Gaspard Rosan dénonce Parmillieu comme « ayant menacé avec une arme à feu Sautemouche. » (Archives du Rhône, D. 111.)

PERNET (JEAN-ANTOINE). V. *Perret*.

PERNET (NICOLAS), domestique, né à Longeville (Doubs), demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillet, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire aux bombes, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

PERNET (DAME TERRAY).

V. *Perreny de Grosbois*.

PERNON (ETIENNE), 74 ans, rentier, de Lyon, quai du Rhône, acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. PERNON fut acquitté par le juge même qui l'avait reconnu et arrêté. Voici comment Delandine nous apprend cette curieuse arrestation :

« L'industriel Pernon arriva dans la Chambre de Commerce (une des prisons de l'Hôtel de Ville), et on lui demanda le sujet de son arrestation. « Au Chemin-Neuf, dit-il, « est une fontaine dont l'eau est limpide et « bonne. Vieux, harassé d'une marche pénible, je me suis approché pour en boire dans « le creux de ma main. Une femme m'a apporté un verre, en me disant : « Dieu vous « conserve, Monsieur Pernon. » Par le même « chemin, descendait alors un des juges. A « mon nom, il s'arrêta, et, me mettant la « main au collet, il s'écria : « C'est donc toi « qui es Pernon, toi qui, avant la Révolution, conduisais dans tes ateliers les princes et les grands qui passaient dans cette « ville. Scélérat, tu payeras leur curiosité. « Joseph II, l'archiduc Ferdinand, le comte « du Nord, le prince Henry de Prusse, ne « peuvent te sauver par leur protection. Je « serai ton juge... » Alors cet homme furieux m'a traîné au corps de garde, dont « les soldats ensuite m'ont conduit l-i. »

« On plaignit le sort de Pernon qui avait cherché à faire admirer nos arts, à donner une grande idée de nos manufactures, à favoriser ainsi des relations de négoce extérieur. Quelques jours après, le juge, qui l'avait arrêté lui-même, a craint de le condamner. Un instant de remords a sauvé Pernon. »

(Prisons, p. 169.)

Nous trouvons dans une généalogie Etienne Pernon, écuyer, marié en 1750 à Jeanne Aubert. Il était fils de Claude Pernon, recteur de la Charité, secrétaire du Roi, et de Clémentine-Éléonore Mathelon. Son fils, Claude-Camille-Pierre-Etienne de Pernon, fonda une importante maison de soierie.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 760.)

**PERNON (FRANÇOIS)**, maçon, né à Lyon, y demeurant, rue du Paradis, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 1<sup>er</sup> janvier 1794.

« Fusilier, employé pour éteindre le feu et sorti avec Précy le 9 octobre. »

(Tableaux.)

M. PERNON était accusé « d'avoir éteint le feu » des maisons incendiées par les boulets de Dubois-Crancé, et d'être sorti de Lyon avec les soldats de Précy.

**PÉROCHIA.**

V. *Perrochia*.

**PÉRON (CLAUDE)**, herboriste, né à Cérilly (Allier), demeurant à Lyon, rue Saône-rie, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« A maltraité les patriotes pendant le siège, et a dit que la Convention était composée de scélérats. »

(Tableaux.)

Le jugement le dit « arboriste, natif de Sirigny ».

Les PÉRON sont bien de Cérilly, dit M. Audiat (*La Terreur en Bourbonnais*, t. II, p. 232), mais on ne trouve pas son acte de baptême dans les registres paroissiaux. Cet auteur s'étonne de voir un simple herboriste condamné à mort. Il n'en aurait pas été surpris, s'il avait connu les motifs de jugement portés sur les *Tableaux-Affiches*.

**PÉRON (JEAN-CLAUDE)**, dessinateur, né à Lyon, y demeurant, rue de Castries, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Canonier pendant le siège, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**PÉRONNET DE BEAUPRÉ (CLAUDE-JOSEPH)**, noble, ancien lieutenant-colonel, né à Grenoble (Isère), demeurant à Saint-Didier-sous-Riverie (Rhône), âgé

de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Ex-noble contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. PÉRONNET DE BEAUPRÉ, écuyer, seigneur de Davière, était petit-fils de Guillaume Péronnet, avocat au Parlement de Grenoble, et fils de Pierre Péronnet de Beaupré, et de Marie Porcher du Charlet. Il épousa le 26 octobre 1767, à Saint-Didier-sous-Riverie, Catherine-Marie-Anne de Romans, dont il eut deux fils et deux filles, l'une mariée à M. Bethenod, l'autre à M. Hervier de Romans. Il servit longtemps dans le régiment d'Aquitaine, dont il devint le lieutenant-colonel, au retour de la campagne des Indes, où, le 13 juin 1783, il commandait l'aile gauche de l'armée sous le marquis de Bussy. Au service depuis 1756, il avait fait les campagnes de Corse, de Canada, des Indes et de l'Archipel.

A peine rentré en France, dénoncé comme suspect par un nommé Buer (*Voir plus bas la dénonciation*), il fut incarcéré à Lyon dans les caves de l'Hôtel de Ville. Il était condamné d'avance. Accusé d'avoir tenu des propos injurieux contre la Convention, il déclara devant le Tribunal révolutionnaire n'avoir rien à rétracter. La veille de sa mort, il put aller embrasser sa fille, en laissant à sa place un serviteur dévoué, fidèle compagnon d'armes dans ses lointaines expéditions. Cet homme, qui jouait ainsi sa vie, se nommait Rivoire. M. de Beaupré reprit sa place en prison et reçut sans faiblir, le 3 pluviôse an II (22 janvier 1797, vieux style), sur la place des Terreaux, le douzième et dernier compagnon de captivité, la seule récompense des services rendus, que savait alors octroyer la République aux hommes restés fidèles à Dieu, au Roi et à leur patrie.

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après le Livre de famille de M. William POIDEHARD.)

Il y eut encore ce jour-là vingt victimes fusillés aux Brotteaux.

La famille Péronnet de Beaupré est encore représentée de nos jours par plusieurs branches entre autres par les de Beaupré, Hervier, Poidehard, Finaz et les descendants des de Romans.

(Communication de M. Joseph-Marie HERVIER.)

*Dénonciation contre PÉRONNET DE BEAUPRÉ.*

« Moi soussigné, Pierre Buer, membre de la Commission des séquestres de Commune-Affranchie, je dénonce le nommé Péronnet dit Beaupré de la commune de Saint-Didier-sous-Riverie, ci-devant chevalier de Saint-Louis, pour avoir tenu des propos attentatoires à l'unité de la République, dans une assemblée de canton à Mornant, district de la campagne de Commune-Affranchie, à la suite des discours et des motions incendiaires pour induire les habitants des campagnes, notamment Burtin la Rivière, chef de légion, disait dans un libelle à ladite assemblée que 69 départements étaient réunis pour marcher contre Paris : il disait pour induire l'Assemblée que nos braves frères de Marseille (en parlant des fédéralistes) se signaleraient dans cette affaire, alors Péronnet dit Beaupré répondit : et moi aussi je marcherai le pre-

« mien à la tête. J'observe en outre qu'il a quitté  
« lui et son fils le régiment d'Aquitaine ci-  
« devant où ils étaient officiers tous les deux,  
« depuis la Révolution, il a été très exact à  
« porter du secours aux aristocrates à Lyon le  
« trente mai. » « Signé : BUER. »

(Archives du Rhône, D. 299.)

PERONNY (...), habitant Boën (Loire),  
décédé dans la maison d'arrêt de Mont-  
brison en 1794.

M. PÉRONNY, signalé comme victime de la  
Terreur, ne se trouve pas sur les jugements.  
En faisant des recherches, nous avons ren-  
contré une délibération de l'administration  
centrale du département de la Loire (18 bru-  
maire an III), qui ordonne le payement d'une  
somme de 30 livres, à prélever sur les biens  
de Péronny, pour les soins donnés par M.  
Richard, officier de santé, à Péronny, pen-  
dant sa détention dans la maison d'arrêt de  
Montbrison, où il est décédé. Cet officier de  
santé, M. Richard (V. ce nom), devait être le  
grand-père du poète Victor de Laprade. Il  
avait été acquitté à Feurs, le 21 février 1794.  
(Archives départementales de la Loire, L. 5,  
p. 172 verso.)

Un Jean Péronny fut arrêté, comme mili-  
taire réfractaire, et emprisonné à Feurs.  
Mais, ayant déclaré qu'il était malade et en  
congé régulier, il dut rejoindre son corps,  
3<sup>e</sup> bataillon de Rhône-et-Loire.

(Archives du Rhône, dossiers alphabétiques de  
Feurs.)

Nous trouvons une dénonciation qui doit  
se rapporter à notre prisonnier et dont nous  
détachons les renseignements suivants :

« Joseph-Antoine PÉRONNY, cy-devant agent de  
« change et négociant à Lyon, désœuvré, domi-  
« cillé à Boën... »

« Péronny ne fréquentait que la haute aris-  
« tocratie, ses seuls amis, dont la plus grande  
« partie a été suppliciée à Feurs ou à Com-  
« mune-Affranchie, et le surplus est incarcéré.  
« Au surplus de sa conduite, voyez Arnoux,  
« son petit-neveu, comme agissant de pair. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f<sup>o</sup> 12.)

M. Péronny devait être fort âgé.

PEROU ou PÉRON (JEAN-BAPTISTE),  
48 ans, moine de Saint-Etienne, demeu-  
rant à Brisieux, condamné à la déten-  
tion le 6 avril 1794, par la Commission  
révolutionnaire de Lyon.

PERRACHE (ALEXANDRE-MARIE), noble,  
ancien capitaine d'infanterie, né à Am-  
pus (Var), âgé de 31 ans, condamné par  
la Commission militaire de Lyon et fu-  
sillé le 19 octobre 1793.

« Commandant de la batterie Neyrac aux  
Brotteaux. » (Tableaux.)

M. PERRACHE ou PÉRACHE ne paraît pas  
être de la famille du directeur des travaux  
de la presqu'île qui a pris son nom à Lyon.  
Il avait servi en qualité de garde-marin jus-  
qu'à la fin de la guerre d'Amérique. Dans

l'armée lyonnaise, il était capitaine en se-  
cond de la batterie établie à la maison  
Neyrac, aux Brotteaux. Sorti de Lyon, le 9  
octobre, il s'était réfugié chez le curé de  
Marcy. Un paysan, qui l'y avait conduit, lui  
prit son cheval et le dénonça ensuite à la mu-  
nicipalité. Condamné par la Commission mili-  
taire de Lyon, il fut fusillé le 19 octobre, ne  
prolongeant son existence que d'une dizaine  
de jours.

(Archives du Rhône, dossiers personnels :  
FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 64.)

PERRACHE (CLAUDE-FRANÇOIS), ouvrier  
en soie, né à Lyon, y demeurant, rue  
Puits-du-Sel, âgé de 45 ans, condamné  
par la Commission révolutionnaire de  
Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

PERRAUD (ANDRÉ), fabricant, section du  
Change, âgé de 20 ans, mort de ses bles-  
sures pendant le siège de Lyon, le  
3 octobre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

PERRAUD ou PEYRAUD (FRANÇOIS),  
prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de  
la Boucherie, âgé de 35 ans, condamné  
par la Commission révolutionnaire de  
Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, prêtre  
réfractaire. » (Tableaux.)

M. PERRAUD n'est l'objet d'aucune notice de  
la part de MM. Guillon, Cattin, Durieux et  
du Martyrologe. Cependant, nous trouvons  
aux Archives départementales du Rhône  
(D. 229), une pétition faite en sa faveur par  
les habitants de la paroisse de Saint-Didier-  
sous-Riverie, où il était vicaire. S'il ne figure  
pas parmi les martyrs, c'est probablement  
parce qu'il était assermenté, et qu'on ne con-  
naît de lui aucune rétractation. Il est cepen-  
dant condamné à mort comme prêtre réfrac-  
taire.

PERRAUD (FRANÇOIS), cuisinier, né à  
Montluel (Ain), demeurant à Lyon, place  
Saint-Jean, âgé de 22 ans, condamné  
par la Commission révolutionnaire de  
Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Accusé d'être un « contre-révolutionnaire »  
sans autre motif. (Tableaux.)

PERRAUD (JEAN), marchand fabricant, né  
à Lyon, y demeurant, place des Carmes,  
âgé de 38 ans, condamné par la Com-  
mission révolutionnaire de Lyon et guil-  
lotiné le 22 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnai-  
re. » (Tableaux.)

**PERRAUD (JEAN-BAPTISTE)**, conducteur de bâtiments, né à Valsesia (Piémont), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PERRENEY DE GROSBOIS (MARIE-NICOLE)**, épouse de A.-J. Terray, âgé de 43 ans, née à Dijon (Côte-d'Or), domiciliée à Paris, condamnée à mort le 9 floréal an II (28 avril 1794), par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

M<sup>me</sup> TERRAY était accusée d'avoir fait émigrer ses enfants pour porter les armes contre la République. Le jugement porte PERNET.

Son véritable nom était Marie-Nicole Perreney de Grosbois ; elle fut guillotinée le même jour que son mari, Antoine-Jean Terray de Rozières, dernier intendant de la généralité de Lyon (V. Terray).

**PERRET (FRANÇOIS)**, receveur des Domaines, né à Pont-d'Ain (Ain), émigré rentré, demeurant à Bourg, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 14 février 1794.

« Membre du département de l'Ain, ayant fait prendre des arrêtés fédéralistes. » (Tableaux.)

**PERRET (JEAN)**, chasseur de l'armée départementale, originaire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**PERRET ou PERNET (JEAN-ANTOINE)**, commis de magasin, né à Joux (Doubs), demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 52 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Lieutenant pendant le siège. » (Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

**PERRET (LAURENT)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Simoneau, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire ayant pris les armes. » (Tableaux.)

**PERRIER (ANTOINE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie,

âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. PERRIER ne se laissa pas séduire par la constitution civile du clergé et fut une des 209 victimes qui périrent ensemble dans l'horrible fusillade du 5 décembre, aux Brotteaux.

L'abbé Guillon croit que M. Perrier eut une bonne part dans une conversion éclatante qui se fit alors dans la prison où il était. Une lettre de l'illustre pénitent est la preuve touchante de cette conversion ; nous la donnons plus loin sous le nom de *Punctis de La Tour*. (GUILLON, *Martyrs*.)

**PERRIER (CLAUDE-FRANÇOIS)**, 38 ans, notaire, administrateur du district de Maigny (Saône-et-Loire), acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Une lettre de Javôgues à Collot d'Herbois, datée du 22 pluviôse (10 février), indique la cause de son arrestation : « J'ai fait arrêter et conduire à Commune-Affranchie le nommé Périer, écrit le conventionnel.... »

« ...Il avait dit que si les Lyonnais gagnaient, il faudrait faire attacher les patriotes en croix au seuil de chaque maison. »

(Recueil des Actes du Comité de Salut public, t. XI, p. 63.)

M. Claude-François PERRIER exerça la profession de notaire jusqu'en 1827.

(P. MONTARLOT, l. c., p. 501.)

**PERRIN ou PERREIN (BARTHÉLEMY)**, ébéniste, né à Lyon, y demeurant, quai de la Baleine, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, a porté les armes pendant tout le siège et maltraité les patriotes. »

(Tableaux.)

**PERRIN (CHARLES)**, horloger, né à Plombières (Vosges), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**PERRIN DE NOAILLY (CLAUDE-HENRI)**, noble, né et demeurant à Pouilly-lès-Fours (Loire), propriétaire-agriculteur, âgé de 47 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

« Venu à Lyon dans le temps du siège et y a pris les armes, soupçonné de plus d'avoir été aide de camp de Précý, le scélérat. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

La note suivante explique les circonstances qui l'ont amené à Lyon et qui l'ont obligé d'y rester :

« Claude-Perrin NOAILLY, agriculteur, âgé de 47 ans, natif de Pouilly-les-Feurs. A Lyon depuis le 15 septembre, où il est venu chercher sa femme et sa fille, et une fois qu'il y a été, il n'a pu en sortir, il a monté une ou deux fois la garde dans les vétérans, il a été commandant de la garde nationale de sa paroisse. » (Archives du Rhône, D. 127.)

M. Claude-Henry PERRIN, écuyer, seigneur de Noailly-en-Donzy, Buéry et La Thuillière, né vers 1746, était fils de noble Pierre Perrin, bourgeois de Neulise et seigneur de Noailly-en-Donzy (par donation des Froget, ses parents), et de Louise-Françoise du Creulx.

Il épousa à Saint-Jean-de-Bussière, le 20 janvier 1774, D<sup>lle</sup> Jeanne Marie de Chavannes de Beaugrand, qui se remaria avec le général comte de Précý (V. ce nom) et comparut en Forez en 1789. Il laissa une fille, M<sup>lle</sup> Philippine-Pierrette Perrin de Noailly, qui épousa, en l'an V, M. Claude Girard du Rozet.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

« M<sup>me</sup> Perrin de Noailly, parente de Précý (qu'elle épousa plus tard) avait vu arrêter et emprisonner son mari. Elle s'était réfugiée, sous un faux nom, avec sa fille âgée de quinze ans, chez un jacobin forcené qui ne cessait d'injurier les muscadins et qui recevait les journaux avec les listes des malheureux exécutés. Le 4 frimaire, devant leur hôte, la fille de M<sup>me</sup> de Noailly lisait à sa mère une de ces listes, y aperçut tout-à-coup le nom de son père. Le plus léger cri, un geste de douleur, allaient tout dire à sa malheureuse mère, qui se trahissait sûrement et passa dans sa cécité par son hôte. La jeune Spartiate serra les dents, contint ses larmes et passa dans sa lecture le nom fatal. Sa mère était sauvée. Elle ne connut son malheur qu'un peu après. M<sup>lle</sup> de Noailly, devenue grand-mère, a conté ce trait à son petit-fils, le vicomte du Rozet. »

(R. DU LAC, Précý, p. 211.)

PERRIN (GASPARD), 24 ans, toilier, condamné à un an de détention, le 23 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

Nous donnons ci-après l'extrait du jugement du 3 frimaire où nous remarquons, chose assez rare, que l'accusateur public demandait l'acquiescement de cet accusé :

« A été conduit par la force armée devant le tribunal révolutionnaire, Gaspard Perrin, âgé de vingt-quatre ans et demi, marchand toilier demeurant à Lyon rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 150, détenu dans la maison de justice de Roanne, lequel après avoir subi un interrogatoire sur les objets dont il était prévenu a fourni les moyens de justifications et de défenses. »

« Ouf l'accusateur public qui a exposé que ledit Perrin n'a été que copiste au greffe criminel dans le moment de la procédure de Challier qu'il a continué d'être attaché à ce greffe après cette époque et qu'il n'a donné aucunes preuves d'incivisme depuis la Révolution, a conclu à ce qu'il fut mis en liberté. »

« Le tribunal, considérant que ledit Perrin a été attaché au greffe criminel de Lyon à l'époque où cette ville était en rébellion contre la République et que les autorités qui

« y étaient établies, étaient illégales, qu'il est resté dans cette ville pendant tout le siège et qu'il n'a jamais donné aucunes preuves remarquables de civisme depuis la Révolution. »

« Le tribunal ordonne qu'il sera détenu pendant un an dans les maisons d'arrêt nationales. »

« Signé : BAIGNE, juge. »

(Archives du Rhône, L. 1662, p. 107.)

PERRIN (JEAN), 49 ans, prêtre, à Carié (Haute-Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN (JEAN), traceur, né à Lyon, y demeurant, rue Neyret, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Espion des rebelles, faisant arrêter les patriotes. » (Tableaux.)

PERRIN ou PÉREIN (PIERRE), ancien procureur, né à Lyon, demeurant à Caluire (Rhône), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Commissaire aux prisons pour la permanence, contre-révolutionnaire persécutant les patriotes. » (Tableaux.)

PERRIN (PIERRE), dessinateur, né à Lyon, y demeurant, quai de la Charité, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

PERRIN DE PRÉCÝ. V. Précý.

PERRIN (...), prêtre, guillotiné à Feurs.

Nous ignorons à quelle époque sa condamnation à mort a dû être prononcée par le tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs. M. Perrin figure sur un état de janvier 1791, comme vicaire de Feurs, pour 175 livres représentant le traitement d'un trimestre. (Archives de la Loire, L. g. 238.)

PERROCHIA (JEAN-CLAUDE), marchand fabricant, né à Lissieu (Rhône ou Calvados), demeurant à Lyon, rue Lafont, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« A payé 15.000 livres pour les frais du siège. » (Tableaux.)

Jean-Claude PERROCHIA était ouvrier et fils

d'un laboureur. Sa femme, Marie Estienne, faisait, avant de se marier, un commerce de soie et était associée avec son frère. En se mariant, elle se sépara de son frère et s'associa avec son mari sous le nom de Perrochia et C<sup>ie</sup>. C'est elle, très intelligente, qui gérait la maison. Perrochia était illettré.

Il refusa la contribution patriotique, mais il avait été généreux avant. Il n'accepta aucun emploi. On lui avait refusé un passeport pour aller à Mâcon, où il envoya sa femme et ses deux filles.

Au risque de compromettre sa fortune, il occupa un grand nombre d'ouvriers pour les empêcher de contribuer à une résistance qui était, à son avis, funeste à sa patrie.

Traduit devant les juges de la Commission révolutionnaire, ce vieillard, timide et sans instruction, est surpris des questions qu'on lui pose et se croit dans une caverne de voleurs et d'assassins.

— Quel est ton nom, ton âge ? Es-tu riche ?

— Que t'importe ma fortune. Est-ce un voleur ou un juge qui m'interroge ? Le brigand qui m'arrête dans le bois me demande la bourse ou la vie : il me donne le choix. M'as-tu laissé cette alternative ? Le besoin pressait le premier ; et toi, le meurtre que tu vas commettre est gratuit. As-tu pensé qu'une nation généreuse s'enrichit par l'assassinat ?

(Tiré d'un opuscule intitulé « PERROCHIA », Bibliothèque de Lyon, n° 331841.)

PERRONET.

V. Péronnet.

PERROUD (BENOÎT-THERÈSE), marchand de vin, né à Régnv (Loire), demeurant à Beaujeu (Rhône), âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Membre du Congrès départemental, a coopéré à la rébellion lyonnaise et s'est constitué prisonnier pour surprendre la religion des juges. » (Tableaux.)

PERRUQUET jeune (CLAUDE-NICOLAS), noble, né à Thoirette (Jura), de Bourg (Ain), âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, correspondant avec les émigrés. » (Tableaux.)

PERRUQUET-BÉVY aîné (JACQUES-ANSELME), noble, né à Thoirette (Jura), demeurant à Bourg (Ain), âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire n'ayant ni accepté, ni prêté de serment à la liberté et à l'égalité. » (Tableaux.)

PERRUSSEL (FRANÇOIS), avoué, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), y de-

mourant, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Président de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Delandine parle des deux frères PERRUSSEL, dont le plus jeune, doué de douceur et de la plus intéressante figure, lui disait : « Maintenant, on peut faire de nous ce qu'on voudra. Mon père, arrêté, vient d'obtenir sa liberté ; il vit. Pour nous deux, nous voilà tranquilles, et nous pouvons périr sans regrets. » Ils ont péri.

(Prisons de Lyon, p. 32.)

PERRUSSEL (JEAN-ANTOINE), agriculteur, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), y demeurant, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1793.

« Greffier de la justice de paix de son canton, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

Frère du précédent.

PERRUSSEL (RENÉ), 69 ans, notaire, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, acquitté le 29 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Père des précédents.

PERSONNASSE ou PERSONNAT (JEAN-BAPTISTE), mathématicien, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Fusilier, a prêché la royauté et fait maltraiter les patriotes. » (Tableaux.)

La note suivante montre la barbarie des prétendus juges :

« J.-B. Personnat, 43 ans, mathématicien, se disant arrêté pour n'avoir pas empêché ses élèves de porter les armes, ne les ayant pu porter lui-même par raison de santé. »

(Archives du Rhône, D. 1161.)

PERSONNÉAUX.

V. Peyssonnet.

PETIT (ANDRÉ), dit l'Américain, arrivé d'Amérique depuis trois mois, demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 34 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 24 novembre 1793.

« Convaincu d'avoir pris les armes pendant le siège, d'avoir assassiné un volontaire républicain qu'il avait fait prisonnier, de lui avoir tiré un second coup de pistolet pour l'achever, parce qu'après le premier, il respirait encore. » (Tableaux.)

Une note dit :

« André Petit, âgé de 34 ans, négociant en Amérique, et de retour à Lyon depuis 4 mois, rue Corcheboeuf (pour Ecorche-bœuf), ayant porté les armes pendant une quinzaine de jours du temps du siège. Bataillon Port-du-Temple. » (Archives du Rhône, D. 408.)

PETIT (CLAUDE), courtier, né à Bourg-Argental (Loire), domicilié à Lyon, rue Juiverie, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« Fusilier, agioteur et royaliste. » (Tableaux.)

Remarquons encore une fois que M. PETIT était accusé d'être un agioteur parce qu'il était courtier en marchandises. Pour les sans-culottes, courtier et agioteur étaient synonymes.

PETIT (CLAUDE-FRANÇOIS), toiseur, né à la Rivière (Doubs), demeurant à Lyon, rue du Bessard, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Brigadier aux redoutes pendant le siège. » (Tableaux.)

Outre son emploi de brigadier des ouvriers employés aux redoutes, on le soupçonnait d'avoir été un de ceux qui avaient porté le fer aux Brotteaux.

Il fut arrêté le 12 frimaire (2 décembre). (Archives du Rhône, D. 81.)

PETIT-LASSAL (LUCIEN), lieutenant de gendarmerie à cheval, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), demeurant à Feurs (Loire), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant de gendarmerie, venu de Feurs pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

PETIT fils (JOSEPH-AUGUSTIN), marchand de fer, né à Chambéry (Savoie), y demeurant, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Agent de Brissot, excitant les contre-révolutionnaires à chamb... (?) » (Tableaux.)

PETIT (MARC-ANTOINE), médecin, auteur.

M. PETIT, né à Lyon en 1766, était chirurgien à l'Hôtel-Dieu pendant le siège de Lyon. Il a tracé, dans un style comparable aux plus beaux écrits de l'antiquité le récit émouvant du bombardement de cet hôpital, qui eut lieu dans la nuit du 23 au 24 août 1793. (Plusieurs auteurs placent cette catastrophe dans la nuit du 24 au 25 août, nous pensons

que c'est une erreur : le Bulletin départemental de Rhône-et-Loire, seul journal publié à Lyon pendant le siège, qui rapporte cet événement, est daté du 24 août.) Nous réservons ce récit mémorable, qui est assez long, pour une autre occasion.

M. Marc-Antoine Petit a laissé un ouvrage remarquable sur la médecine du cœur ; il avait produit plusieurs autres ouvrages, entre autres un poème. Il est mort en 1811, à l'âge de 45 ans.

(Brégnier, Biographie lyonnaise.)

C'est à MM. Marc-Antoine Petit et Antoine Cartier, chirurgiens en chef de l'hôpital général de Lyon, que Delandine dédie son « Tableau des Prisons de Lyon » :

« Il (ce tableau) vous présentera, dit-il, les maux qui naissent de la guerre, de l'envie de détruire, de l'acharnement des partis. Il vous en consolera par des exemples nombreux de dévouement, de mépris de la mort et de grandeur d'âmes. »

PETIT (MATHIEU-TOUSSAINT), commis de magasin, ancien clerc, né à Lyon, y demeurant, rue Pareille, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Mathieu-Toussaint PETIT, né le 30 mai 1770, à Lyon, sur la paroisse de Saint-Pierre, était fils de Mathieu Petit, et de Jeanne Valfort. Il fit au Collège de la Trinité, à Lyon, toutes ses études avec distinction, entra au noviciat de l'Oratoire le 12 mars 1788, et devint préfet de la pension le 1<sup>er</sup> avril 1790.

Il n'avait reçu aucune ordination, pas même la tonsure, lorsque les oratoriens furent dispersés.

La suppression des établissements religieux força le clerc Petit à entrer en qualité de commis dans le magasin d'un marchand de cette ville. C'est sous cette profession qu'il figure sur le jugement.

Loin de partager les tendances schismatiques, il se distingua au contraire par un grand éloignement des licences révolutionnaires et surtout de la fréquentation des schismatiques.

Aussi, après la réduction de Lyon, fut-il bientôt arrêté. Ceux qui étaient chargés de le conduire au Comité de sa section, touchés de sa jeunesse, lui suggérèrent de mentir pour échapper à la mort. Il s'y refusa constamment, manifesta hautement ses sentiments et sa croyance devant la Commission révolutionnaire qui le condamna à mort.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

PETITAIN (JEAN-JACQUES), graveur en bois, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Chasseur, provocateur au meurtre, ayant tenu des propos contre la Convention. »  
(Tableaux.)

PEYRET. V. Perret.

PEYSSONNEAU (ANIOINE), ancien fermier, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Antoine, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Receveur des impôts forcés pendant le siège. »  
(Tableaux.)

M. PEYSSONNEAU, né en 1731, n'était pas un ancien fermier, mais un ancien maître des Forges et Fourneaux de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire). Il habitait Lyon à l'époque où il fut condamné. Le département de Saône-et-Loire l'avait porté sur la liste des émigrés, et, pour cette raison, on trouve aux Archives nationales son dossier F. 7. 5.600 sous l'orthographe de Personneaux.  
(Communication particulière de M. P. MONTARLOT.)

PEYTEL (MAD.). V. Chapuis.

PEYZARET (JACQUES), prêtre déporté.

M. PEYZARET, né à Mornand (Loire), fut déporté dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 31 août 1799 ; il avait alors 40 ans. Libéré le 17 mars 1800, il se retira à Mornand, son pays natal et devint, après le concordat, en janvier 1803, curé de Saint-Laurent-d'Agnay (Rhône). Il dut y mourir avant mai 1838, époque où il fut remplacé.

(L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 274 ; l'abbé VACHET, Paroisses, p. 552, 649.)

PEYZARET (JEANNE), 32 ans, à Mornand, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PHILIPPE (JOSEPH), soldat, originaire de Lyon, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

PHILIPPON (LOUIS), de Veauche, condamné à six mois de détention le 26 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

M. Louis PHILIPPON, dont nous ignorons l'âge, était, sans doute, le frère du suivant.

PHILIPPON - DESROCHES (PIERRE), meunier, né à Saint-Galmier (Loire), y demeurant, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Membre du Congrès départemental, contre-révolutionnaire, traitant l'armée de la République de brigands. » (Tableaux.)

M. Pierre PHILIPPON, né le 5 mars 1738, était fils d'Antoine Philippon, marchand ciergeur de la ville de Saint-Galmier, et de dame Agathe Bourbonoulon. Marié à M<sup>lle</sup> Marie Gonin, il était propriétaire des moulins de la Fonfort et habitait place des Roches (actuellement maison Ladevèze), d'où son nom de Philippon des Roches, qui le distinguait de ses frères.

Dénoncé comme contre-révolutionnaire par les Jacobins du pays, il fut arrêté dans sa maison sous les yeux des membres de sa famille éplorée. Pour les consoler, il leur disait : « Qu'on ne saurait lui faire du mal « ayant conscience d'avoir toujours été un « honnête citoyen ; que, du reste, le nombre « des victimes de ces temps troublés devait « être assez grand ».

Transféré à Lyon dans la prison, dite de Roanne, et interrogé par la Commission temporaire de surveillance républicaine, le vertueux Philippon devint la proie de l'impitoyable Commission révolutionnaire, qui prononça, ce jour-là (28 mars), vingt-neuf condamnations capitales.

(Communication de M. Ferdinand BAIAT, dont M. Philippon était le trisaïeul maternel.)

PHILIPON (MARIE-JEANNE).  
V. Mad. Rolland.

PIATET (JEAN-BAPTISTE), ferblantier, chef des pompiers, né à Lyon, demeurant près la Boucherie des Terreaux, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Secrétaire de section, contre-révolutionnaire et juré de jugements. » (Tableaux.)

PICARD (ANDRÉ). V. Pichard.

PICARD (JEAN-LOUIS-AIMÉ), sans état, né à Lyon, y demeurant, rue Chalier (alias Saint-Dominique), âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Porte-drapeau, est allé à Saint-Etienne pour donner du renfort aux rebelles. »  
(Tableaux.)

PICARD (LOUIS), 39 ans, prêtre, natif de Mâcon, demeurant à Mamaize, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Louis PICARD, « né le 10 juillet 1754, de Claude, marguillier de la paroisse Saint-Vincent, et d'Etienne Boullenot, était, à l'époque de la Révolution, curé de Saint-Mamert (Rhône), paroisse de l'ancien diocèse

d'Autun. Il fut nommé, sous l'Empire, curé de Chânes (arrondissement de Mâcon), et exerça son ministère jusqu'en 1816 ».

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 504.)

**PICHARD (ANDRÉ)**, fabricant, né à Lyon, y demeurant, place des Carmes, âgé de 49 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

M. PICHARD, que quelques auteurs appellent PICARD, avait été chef de bataillon de l'armée lyonnaise pendant le siège.

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 81.)

Son fils, né en 1781, docteur en médecine, membre de l'Académie de Lyon, auteur de plusieurs opuscules, fut conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts et mourut en 1836.

(*Biographie lyonnaise.*)

**PICHOT (JOSEPH)**, ceinturonnier, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Lieutenant des canonniers et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

Une curieuse note dit :

« PICHOT, rue Mercière, 17, ceinturonnier, accusé d'être l'antagoniste des patriotes « qu'il aurait dû soutenir, puisque la Révolution l'avait fait considérablement gagner ; « il ne devait pas déclamer contre elle. »

(*Archives du Rhône*, D. 113.)

**PICQUET ou PIQUET (ANTOINE)**, commis fabricant, né à Lyon, y demeurant, place Neuve-des-Carmes, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main. »

(*Tableaux.*)

M. Antoine-Joseph-Pascal PICQUET, né le 11 avril 1773, paroisse de Saint-Nizier, était fils de François Picquet, fabricant de bas de soie, et de Marie-Catherine Ferrouillet.

Il appartenait à une branche différente de la famille du suivant.

(*Communication de M. J. COUDURIER DE CHASSAIGNE.*)

**PICQUET ou PIQUET (PIERRE)**, dit PICQUET DE LA CROIX, volontaire de l'armée lyonnaise, âgé de 34 ans, tué vers le 25 août 1793, pendant le siège de Lyon.

L'orthographe de ce nom varie dans les documents ; on trouve PICQUET ou PIQUET.

Nous aurions ignoré le nom de ce défenseur de Lyon, qui n'est cité sur aucune liste à notre connaissance, si un obligeant corres-

pondant ne nous eût fait connaître l'acte de décès que voici :

« Aujourd'hui, onze septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République française, Nous, Etienne Vagniat, officier public en la municipalité provisoire de Lyon, en vertu du procès-verbal du citoyen Coste-Jordan, juge de paix du canton de l'Hôtel-commun de cette ville, en date du vingt-neuf août dernier, nous avons constaté le décès de Pierre Piquet, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue Pizay, par acte rédigé en la maison commune, que nous avons signé,

« VAGNIAT père, officier municipal. »

(*Registre des actes de l'état civil de la ville de Lyon, année 1793.*)

On ne connaît pas exactement les circonstances de la mort de Pierre Piquet. On sait seulement que, parti un matin pour se battre avec les volontaires royalistes qui défendaient si vaillamment la ville contre l'armée révolutionnaire, il ne revint jamais chez lui. Sa femme ignora longtemps ce qu'il était devenu.

M. Pierre Piquet, qui était connu sous le nom de Piquet de la Croix, descendait d'une vieille famille du Vivarais et du Dauphiné, dont une branche s'est établie à Lyon au xvi<sup>e</sup> siècle et y a fait souche. Plusieurs de ses membres s'y sont distingués avec honneur. Nous profitons de la communication qui nous en est faite pour conserver le souvenir des services que cette famille a rendus à Lyon et qu'on ne trouve dans aucune histoire lyonnaise.

« Noble Antoine Piquet, 3<sup>e</sup> échevin en 1625, 1<sup>er</sup> échevin en 1626 ; recteur de l'Hôtel-Dieu en 1610 ; recteur de la Charité en 1617 ; il dressa avec noble César LAURE, recteur de l'Hôtel-Dieu, le plan et dessein fait en croisée du nouveau bastiment de l'Hôtel-Dieu, corps de logis, *dosme*, etc. (20 mars 1622) ; c'est le *Petit Dosme* (le premier dôme construit en France, 1623).

« Avec son frère Geoffray, il fit construire à ses frais un corps de logis de la Charité en 1617. A Antoine Piquet est aussi dû « le modèle et dessein de l'église Notre-Dame de Bellecour (1620) », où le service divin fut célébré pour la première fois le 24 juin 1622.

« Ses frères Pierre, dit Piquet l'aîné, Geoffray et Théodore furent recteurs et aussi bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité.

« Pierre Piquet, l'aîné, recteur de la Charité en 1615, dressa à la requête des sieurs recteurs le plan du « bastiment des pauvres « enfermés (1616) ; meublé de pitié et de charité « envers les pauvres, il a donné et donne, dit « le registre des délibérations du bureau de « l'Aumône Générale, à icelle aumosne, la « somme de 300 livres tournois, et encore promet de faire bastir et édifier ung corps de « logis, tel et semblable que celluy qu'il a plu « à M. de Froment de faire bâtir au dict lieu. »

Un illustre membre de cette famille, Mgr François Piquet, évêque de Babylone, ambassadeur des Cours de France et de Rome en Perse, né le 12 avril 1626, était fils de Geoffray Piquet, et d'Anne Monery, « tous « deux, dit l'évêque Anthelmi, dans sa *Vie de « François Piquet*, d'une honnête et ancienne « famille que l'on mettait au nombre des « nobles de la ville de Lyon ; mais ils étaient « encore plus recommandables par leur piété « que par leur naissance. »

Mgr François Picquet, tonsuré en 1660, reçut les ordres sacrés en 1662. Proposé comme vicaire apostolique de Babylone en 1674, il devint en 1675 évêque *in partibus* de Césarople en Macédoine. En 1679, il s'embarqua pour Alep, fut envoyé en Perse en 1681 comme ambassadeur des Cours de France et de Rome. Nommé évêque de Babylone en 1683, il s'arrêta à Hamadan pour rétablir sa santé et y mourut le 26 août 1685.

(La Biographie Lyonnaise de BRÉHOUT DU LUT et PÉRICAUD cite Mgr François Picquet comme évêque de Bagdad, et ne cite pas d'autres membres de cette famille, sauf Antoine Picquet, carme déchaussé.)

Les deux frères aînés de François, après avoir achevé leurs études, entrèrent dans l'ordre des Carmes déchaussés ; l'aîné, Antoine, connu sous le nom de Frère Chérubin de la Mère de Dieu, né en 1618, fut un prédicateur célèbre et mourut en odeur de sainteté, en 1680.

M. Théodore PICQUET, dont nous avons déjà parlé, fut l'ancêtre de Pierre Picquet, le défenseur de Lyon, qui est l'objet de cette notice. La descendance s'établit ainsi :

1<sup>o</sup> Théodore Picquet, marié à D<sup>lle</sup> Drivonne David ;

2<sup>o</sup> Pierre Picquet, marié à D<sup>lle</sup> Pernelle Prost ;

3<sup>o</sup> François Picquet, maître maçon, bourgeois de Lyon, marié à D<sup>lle</sup> Christine Taron ;

4<sup>o</sup> Jean-Pierre-Picquet, garde général des eaux et forêts du Roi, marié à D<sup>lle</sup> Marianne Roger, mort en 1740 ;

5<sup>o</sup> Lambert Picquet, né le 18 décembre 1716, maître fabricant d'étoffes d'or, d'argent et de soie, marié, le 1<sup>er</sup> février 1746, à D<sup>lle</sup> Laurence Rapoux, père et mère de :

6<sup>o</sup> Pierre Picquet, maître fabricant, né le 30 juin 1755 à Lyon (paroisse Saint-Nizier), épousa le 23 mai 1785 D<sup>lle</sup> Claudine-Clémence Bugnard. Sa descendance est encore représentée par M. J. Coudurier de Chassaingne, M<sup>me</sup> Florentin-Benoît d'Entrevaux, M<sup>lle</sup> Marie-Louise Coudurier, M<sup>me</sup> Verrière, M<sup>me</sup> Léon Porte, M<sup>me</sup> Claudius Pierron.

(Communication de M. J. COUDURIER DE CHASSAINGNE, dont M. Pierre PICQUET était le quadrisaïeul.)

Comme on le voit, la famille Picquet méritait une mention spéciale pour la part prise par Antoine Picquet à la construction du Petit-Dôme, établi sur ses plans, ainsi que pour la collaboration artistique de Pierre Picquet l'aîné et de ses frères à la construction de la Charité et pour leurs dons si généreux. Nous sommes heureux d'avoir fait sortir des archives d'une famille des détails inconnus et inédits qui ajoutent quelques miettes de plus à l'histoire lyonnaise. On ne saurait trop louer une famille de citoyens dévoués à la chose publique, tant aux œuvres de bienfaisance, qu'à la cause de la religion et de la royauté, qui ont contribué depuis des siècles à la prospérité et à la grandeur de leur cité et dont un membre est glorieusement tombé en défendant sa ville natale et le foyer de ses ancêtres.

PIERRE.

V. Saincy.

PIERRU, PIERRE ou PIERRU (ALEXANDRE), bénédictin, né à Usson (Loire), y demeurant, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Prêtre fanatique, prêchant la contre-révolution. »  
(Tableaux.)

Dom PIERRU, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, était né sur les frontières du Forez et de l'Auvergne, au bourg d'Usson, qui faisait alors partie du diocèse du Puy, et où l'on trouve une famille de Pierreu, qui était probablement la sienne. Il s'y était retiré après la suppression des cloîtres, en 1791. Ayant repoussé les erreurs schismatiques et rendant son ministère utile aux catholiques de la région, il y fut arrêté, traîné à Lyon et condamné au dernier supplice.

(GUILLON, Martyrs.)

PIGEON (FRANÇOIS), chapelier, né à Roanne (Loire), âgé de 22 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 25 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

PILLET (...), chanoine, curé de Cours, persécuté, emprisonné et enfin délivré.

Le chanoine PILLET, curé de Cours, quelques-uns disent de Mardore, près de Thizy, est un de ces excellents prêtres dont la mémoire survit heureusement au milieu de ses paroissiens. Pendant la période révolutionnaire, le chanoine Pillet fut persécuté, dénoncé, emprisonné et subit plusieurs jugements. « Enfermé dans les prisons de Villefranche, de Lyon et de Paris pendant 21 mois, du 22 avril 1793 au 27 janvier 1795, pour n'avoir jamais voulu s'engager dans le schisme, ni parler, comme il le dit, le langage des impies et des assassins, qui se disaient patriotes, il fut enfin délivré et rendu à sa paroisse. Il l'administra secrètement jusqu'en 1800, où l'église paroissiale fut rendue publiquement au culte. »

On montre encore à Cours les cachettes où se retirait M. Pillet pour échapper à la persécution, et dans l'une d'elles, plusieurs objets ayant servi, soit à l'usage du prêtre, soit aux cérémonies du culte. M. Cattin (*Mémoires*, p. 87) dit que M. Pillet fit d'abord le serment, puis le rétracta.

(L'abbé VACHET, Paroisses.)

PILON (JEAN), garçon cordonnier, né à Saint-Julien-sous-Montmélas (Rhône), âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PIPON (MARTIN), domestique, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de

40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Il est désigné aussi comme « garçon de boutique ».

**PIRON (ANTOINE)**, marchand de draps, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Membre du Comité de surveillance, porteur d'un arrêté pour faire emprisonner les patriotes. »

(Tableaux.)

M. Antoine PIRON était fils de François PIRON, recteur de la Charité de 1781 à 1783, conseiller secrétaire du Roi, et de Jeanne-Marguerite de Gérando.

Comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1769, Jeanne Bœuf de Curis.

Sa sœur, Claude-Adélaïde PIRON, épousa Jean-Aimé-Ange Régny (V. ce nom).

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 766.)

**PISTRE** ou **PITRE (JEAN-BAPTISTE)**, ouvrier en bas, né à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon, rue des Souffletiers, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire, ayant porté les armes. »

(Tableaux.)

**PITARD (MARC)**, chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Chasseur, contre-révolutionnaire, pris à la sortie. »

(Tableaux.)

La note suivante nous fournit quelques renseignements :

« Marc PITARD, travaillait rue Ferrandière, chez Pitiot, chapelier; demeurait rue Saint-Georges, n° 5, section Saint-Georges, appro-prieur, il travailla aux redoutes dans le commencement du siège, porta les armes comme fusilier, fut arrêté le 9 octobre sortant avec Pressis (sic) revêtu de l'uniforme vert. »

(Archives du Rhône, D. 42.)

**PITIOT (MICHEL)**, chirurgien, né à Lyon, y demeurant, rue Quatre-Chapeaux, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Président de la permanence et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Michel PIRIOT, fils de Michel Pitiot, maître boulanger à Lyon, avait été élève en

chirurgie à la Charité du 15 juillet 1780 au 1<sup>er</sup> octobre 1782, et lauréat pour l'anatomie. Membre du Collège de chirurgie en 1784, il est qualifié gradué en 1788.

(Dr J. DRIVON, *Miscellaneous*, 1908.)

Il fut dénoncé par son voisin, le barbier chirurgien Achard, en ces termes :

« Je, soussigné, déclare que le citoyen Pitiot, chirurgien de cette ville, rue 4 Chapeaux n° 32, a toujours professé dans la Société populaire de la Section de rue Thomassin des sentiments contraires à l'avancement de la Révolution, qu'il a été président de la Société des Feuillants, dite du Concert en cette ville, que de plus il a été vice-président du Comité contre-révolutionnaire de ladite section; en conséquence, conformément à la loi du 12 juillet dernier, ledit citoyen devant être mis en état d'arrestation, j'invite les membres du Comité de surveillance de cette cité à faire exécuter la loi. A Villefranche ce 3<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an 2 de la République une et indivisible.

« Signé : ACHARD. »

(Archives du Rhône, D. 299.)

**PITRA (LOUIS)**, commis marchand, né à Givors (Rhône), demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant le siège et s'est enrôlé dans les chasseurs de la montagne. »

(Tableaux.)

**PITRE (JEAN)**, dit Clermont, soldat du bataillon de M... (?), demeurant chez le citoyen Chaponnay, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

(Fonds Castle, n° 4683.)

**PLANCHET** ou **BLANCHET (JOSEPH)**, prêtre, né à Saint-Hilaire-de-Brens (Isère), y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Prêtre fanatique, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

Presque toutes les listes font naître par erreur M. PLANCHET à Saint-Hilaire-de-Rozier (Loire). Quelques auteurs, comme M. Fayard, le nomment Blanchet.

M. Planchet, né en 1738, était curé de Saint-Hilaire-de-Brens, sa paroisse natale, depuis 1782. M. l'abbé Monternot, dans la *Semaine religieuse* du 2 août 1895, dit qu'il prêta le serment constitutionnel. Les autres historiens le regardent comme un prêtre exemplaire, ayant été chassé de sa cure pour refus de serment (ou peut-être pour l'avoir rétracté). Il fut arrêté et conduit à Lyon dans la prison des Recluses, d'où il ne sortit que pour monter à l'échafaud. Les nombres

ses dénonciations dont il fut l'objet montrent son aversion pour la Révolution et son attachement à l'Eglise catholique.

Quoique éloignés de leur pasteur « les habitants de Saint-Hilaire le poursuivait encore de leurs vaines et mensongères délations ; mais elles devenaient pour lui un moyen de sanctification et de salut. Il savait que Carrier, le procureur de la commune, s'unissait aux principaux membres du Comité de surveillance pour le dénoncer, et, loin d'appeler sur eux les vengeances célestes, il adorait la volonté divine qui leur permettait de l'atteindre jusque sous les verrous de son cachot. Le 29 pluviôse, lorsque sonna pour lui l'heure de marcher à la mort, il était prêt non seulement à mourir, mais à pardonner.

« Avant de gravir l'escalier de l'échafaud, il reconnut dans la foule un des soldats de l'escorte qui l'avait amené, lui fit signe d'approcher, et, lui donnant sa tabatière, lui adressa ces paroles : « Remettez cette tabatière à Carrier de ma part, et dites-lui que je lui pardonne ! » M. Granjean, curé de Vénérieu, tenait de sa mère, M<sup>me</sup> Marie Quincieu, de Saint-Hilaire, qu'« en recevant la tabatière de sa victime, Carrier prit le tremble ».

« Il en est des grandes vertus comme des grands crimes, quand on a franchi une certaine limite, l'élan auquel on a cédé ne permet plus d'arrêt. Tandis que le malheureux persécuteur courait à sa perte éternelle, le prêtre s'élevait, par ce pardon où il avait mis sa paternelle tendresse, jusqu'à l'immolation la plus parfaite de lui-même. »

(A. M. DE FRANCLIEU, *La Persécution religieuse dans le département de l'Isère*, t. II, p. 69.)

**PLANCHY (PIERRE-JOSEPH)**, boulanger, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et provocateur au meurtre. »  
(Tableaux.)

**PLANSON (ETIENNE)**, domestique, né à Arlay (Jura), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Cette victime porte un surnom indéchiffrable sur le jugement : BOURGEOIS, BOURGUIGNON ou autres.

**PLANTARD (LOUIS)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Georges, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PLANTIGNY.

V. Ferrus.

**PLANTIN (FRANÇOIS)**, commissionnaire-chargeur, né à Lyon, y demeurant, rue des Trois-Maries, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**PLASSON (ABRAHAM)**: V. Lacombe.

**PLASSON (GABRIELLE)**, femme ACHARD, 44 ans, rentière, demeurant à Montbrison, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> ACHARD, née Gabrielle Plasson, était originaire de Valeilles ; elle habitait Montbrison et elle fut « arrêtée de la même manière que la citoyenne Lesgalery, en ignorant pareillement les causes ».

(Archives du Rhône, D. 127.)

**PLASSON (PIERRE)**, marchand sur la rivière, né à Lyon, y demeurant, rue Bouteille, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**PLENEY (JEAN-BAPTISTE)**, fabricant, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

**PLISSON (CHARLES)**, chirurgien dentiste, né à Lyon, y demeurant, place du Concert, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Charles Plisson, inscrit comme élève en chirurgie le 1<sup>er</sup> juin 1777 (à 14 ans), était fils de Félix Plisson, également chirurgien dentiste à Lyon.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1908.)

**POCANT (ANTOINE)**, tailleur d'habits, originaire de Saint-Baudille (Isère), âgé de 32 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

**POIDEBARD (FRANÇOIS-MARIE)**, avoué, né à Saint-Chamond (Loire), demeurant à

Lyon, rue du Bœuf, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Capitaine, commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Jean-François-Marie POIDEBARD, fils de Pierre, et de Gaspard Terrasson, était syndic des procureurs et bourgeois de Lyon. Il s'était marié, en 1781, à Madeleine Sève, dont il eut une fille.

M. François-Marie Poidebard était un ardent royaliste et prit une grande part à la glorieuse défense de Lyon contre la Convention, en qualité de capitaine d'artillerie, commandant la redoute de Sainte-Foy.

Pendant la Terreur, la famille Poidebard fut durement maltraitée à raison de son attachement aux principes monarchiques. Plusieurs de ses membres subirent de douloureuses épreuves.

(W. POIDEBARD, *Livre de famille*, p. 12.)

M. Joseph POIDEBARD (1741-1808), oncle du précédent, fils de Louis Poidebard qui, marié deux fois, eut vingt-six enfants, fut nommé maire de Saint-Paul en 1789. Il dut presque aussitôt se démettre de cette charge, sa modération et son attachement à la religion et au roi l'ayant rendu suspect. Contraint de se cacher, il confia ses fils, heureusement trop jeunes pour attirer l'attention, à un vénérable prêtre, oublié dans les forêts de Pilat, chez lequel ils eurent la bonne fortune de faire d'excellentes études, chose bien rare à cette époque néfaste. Il avait épousé, en 1773, D<sup>lle</sup> Marguerite Barrier.

(William POIDEBARD, *Livre de famille*, p. 17.)

M. Jean-Baptiste POIDEBARD DE BAROLIÈRE, frère du précédent, né en 1755, hérita de la jouissance du château de Barolière. Il commençait à peine d'en jouir que, accusé de cacher des prêtres et d'avoir entretenu des relations avec les défenseurs de Lyon, il fut arrêté par ordre de Javogues et conduit à Lyon pour y être incarcéré. Il ne dut son salut qu'au dévouement de ses gardiens qui, arrivés à Saint-Genis, le laissèrent échapper malgré la responsabilité qu'ils encouraient. Il mourut célibataire.

(William POIDEBARD, *Livre de famille*, p. 16.)

M. Jean-Baptiste Poidebard, prêtre du diocèse de Lyon, né à Saint-Etienne, fils d'Antoine Poidebard et de Benoîte Tranchand, fut un savant distingué et échappa à la Terreur en émigrant en Russie avec son ami, M. Imbert-Colomès (*V. ce nom*).

Au début de la Révolution, l'abbé Poidebard avait été curé de Myons en Dauphiné, où M. Imbert-Colomès possédait une maison de campagne. Une liaison intime s'établit entre eux, et lorsque M. Imbert-Colomès partit pour la Russie, en 1793, l'abbé Poidebard l'y accompagna, et, par un enchaînement de circonstances mystérieuses, il y resta jusqu'à sa mort.

(Archives historiques du Rhône, t. IV, p. 291.)

L'abbé Poidebard, qui s'était distingué dans la chaire de mathématiques à Saint-

Irenée, fut un ingénieur de grand talent. Arrivé en Russie, sur la recommandation de Xavier de France, il fut bien accueilli à la Cour de Saint-Petersbourg et fut chargé de construire le premier pont sur la Néva.

(W. POIDEBARD, *Armorial des Bibliophiles*, p. 521.)

L'abbé Poidebard était né à Saint-Etienne en 1761, et mourut en Russie en 1824, avant d'avoir reçu la récompense des importants services qu'il avait rendus à Saint-Petersbourg par ses utiles inventions.

(Tiré du « Livre de famille » par W. POIDEBARD, ouvrage qui ne se trouve pas dans le commerce et qui nous a été communiqué avec une extrême obligeance par M. Roger VILLE, héritier de la bibliothèque de M. A. VACHEZ, auquel l'auteur en avait fait hommage.)

POIDEVIN (JEAN-BAPTISTE), batteur d'or, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Lieutenant, commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

POINÇOT père (ANTOINE), huissier, né à Lyon, y demeurant, rue Marat, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Caporal, commissaire surveillant pendant le siège ; agent des rebelles, choisi par la permanence pour conduire les citoyens à l'hôtel commun, à l'effet d'être envoyés aux redoutes. » (Tableaux.)

POIRAT (JACQUES), prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Neuve, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

M. POIRAT était, depuis 1775, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier de Lyon. Il figure sur un état de 1791 pour un traitement de 1.454 livres. Il s'occupait surtout de la prédication et de la direction des âmes au tribunal de la pénitence. Ayant repoussé le serment de la Constitution civile du clergé et ne voulant point sortir de France, il continua avec zèle à maintenir les catholiques dans la pureté de leur croyance et dans l'accomplissement de leur devoir. Dans ces conditions, le chanoine Poirat fut condamné à mort « comme prêtre réfractaire aux lois » (Tableaux), c'est-à-dire fidèle à sa foi. (GUILLOX, *Martyrs*.)

POIROT (FRANÇOIS), marchand de soie, né à Villé (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Lyon, rue Pizay, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Espion des rebelles, provoquant les patriotes. »  
(Tableaux.)

**POITOUX (JOSEPH)**, coiffeur de dames, né à Loisy (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Chalier, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Joseph POITOUX était né, le 23 décembre 1754, de Jean, laboureur, et de Philiberte Ruet.

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 484.)

**POIZA (ELISABETH)**, 74 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Elle fut mise en arrestation avec la sœur Anne VIAL (*V. ce nom*).

**POIZAT (PIERRE-ANTOINE)**, marchand limonadier, né à Lyon, y demeurant, place des Célestins, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Sous-officier pendant le siège et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**POLETIER.** V. *Foletier*.

**POLINGRE.** V. *Paulingre*.

**POMMARET (LOUIS)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, âgé de 29 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

M. POMMARET était « officier des rebelles ». (*Journal de Ville-Affranchie*, p. 81.)

**POMMAREY (JULES)**, commis négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1793.

« Canonnier pendant le siège, contre-révolutionnaire et royaliste prononcé. »  
(Tableaux.)

**PONCET (BENOIT)**, prêtre, chartreux, né à Montmerle (Ain), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« A cherché à émigrer avec un faux passeport. »  
(Tableaux.)

Dom PONCET, religieux de l'ordre de Saint-Bruno, portait en religion le nom de Michel. Né le 22 décembre 1754, à Montmerle (Ain), qui faisait alors partie du diocèse de Lyon, il fit profession à la Grande-Chartreuse de Grenoble le 6 octobre 1785. Chassé de son cloître en 1791, il se réfugia à Lyon et se réunit à un de ses confrères pour vivre ensemble (*V. Dom Liottier*). Incarcéré à Pierre-Seize pour défaut de serment, il fut délivré avant la fin du siège. De pieuses demoiselles, les sœurs Lafont (*V. ce nom*) donnèrent asile aux religieux. Mais, après le siège, tout ce qui avait un caractère religieux était pour suivi ; les prêtres et les catholiques qui leur donnaient secrètement un asile étaient obligés d'agir avec prudence. Pour échapper aux dangers de plus en plus menaçants et pour éviter de compromettre leurs généreuses hôtes, les deux Chartreux voulurent fuir de France avec des passeports où leurs qualifications de prêtres et chartreux étaient dissimulées. Ils étaient sur le point de pénétrer en Suisse lorsqu'ils furent arrêtés près de Gex, trahis par leur air modeste et réservé. Nous avons vu que Dom Liottier, ne voulant pas sauver sa vie par un mensonge, prononça le nom de ses bienfaitrices qui furent immédiatement arrêtées et qu'ils furent tous les quatre condamnés et exécutés en même temps.

(GUILLON, *Martyrs : l'abbé VACHET, Paroisses : A.-M. DE FRANCLIEU, La persécution religieuse dans l'Isère.*)

L'interrogatoire que Dom Poncet subit à Gex nous renseigne sur les étapes de la voie douloureuse qu'il a parcourue avant de monter à l'échafaud. Arrêté le 5 germinal (25 mars 1794), près de Gex, par un détachement de volontaires, Dom Poncet répondit franchement à toutes les questions qui lui furent posées.

Ses réponses nous apprennent : — qu'il s'appelait Benoît Poncet, de Montmerle (Ain), âgé de 40 ans, ci-devant chartreux à la Grande-Chartreuse de Grenoble, de laquelle il était sorti, il y avait près de dix-huit mois, pour se rendre à Ville-Affranchie, où il a demeuré jusqu'au premier du courant ; — qu'ayant été mis en état d'arrestation, dès le mois d'avril dernier (1793) jusqu'au 23 septembre suivant, dans la maison de détention de Pierre-Seize, il n'avait pris aucune part au siège de cette ville ; — qu'il avait été mis en arrestation par ordre des autorités constituées de cette ville, après la visite domiciliaire qui se fit le 5 dudit mois d'avril (1793) ; — que la cause de son arrestation était celle de ne pas avoir prêté le serment et qu'il a été élargi par ordre de la municipalité provisoire de cette même ville, le 23 dudit mois de septembre, et que, dès cette époque, il était demeuré à Commune-Affranchie jusqu'au premier du courant, qu'il en est sorti à la faveur d'un passeport signé de Mondon, en Suisse, le 12 janvier 1794 par Frax, lequel passeport avait été accordé sous le nom de Jacques Hergues, marchand audit Mondon ; — qu'il ne connaissait pas le nom de la personne qui lui a remis ledit passeport, qu'il avait même

échangé celui-là contre un autre passeport de la même forme avec un citoyen de Lyon qu'il ne connaît pas, mais qui approchait mieux le signalement qui y était désigné, et que ce passeport lui avait été remis pour pouvoir arriver en Suisse dans une des maisons religieuses de son ordre encore existantes ; — que son compagnon était un de ses confrères chartreux, qui s'appelait Thomas Liotier, originaire de Commune-Affranchie, qui a été en arrestation à Pierre-Scize avec lui, et qui est sorti quinze jours avant lui.

De cet interrogatoire, signé par le religieux même, il ressort bien que ce n'est pas Dom Poncet, mais Dom Liotier qui a dû donner le nom des sœurs Lafont.

(Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 14 février 1896.)

**PONCET oncle et neveu (BONAVENTURE et FRANÇOIS), assassinés le 17 septembre 1793 dans Lyon assiégé.**

« Un des meilleurs officiers de l'armée lyonnaise, Bonaventure PONCET, capitaine à la première légion de la garde nationale et son neveu, François Poncet, qui était également un partisan résolu de la cause lyonnaise, furent poignardés pendant la nuit du 16 au 17 septembre 1793, à leur domicile du quartier Saint-Alban par une bande de six personnes « la figure machurée de noir ». La femme de François Poncet avait assisté, à demi-évanouie par la peur et cachée dans un placard, à ce double assassinat dont les coupables parurent être des Jacobins. On signala les victimes comme appartenant à l'opinion royaliste et dans cette population restée républicaine en très grande majorité, on les traita d'agents des émigrés et on les plaignt moins. »

(Archives municipales de Lyon, extrait cité par M. BITTARD DES PORTES, l'Insurrection de Lyon, p. 468.)

**PONCET (CLAUDE), gendarme à pied, originaire de Lyon, âgé de 45 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 22 septembre 1793.**

(Fonds Coste, n° 4683.)

**PONCET (CLAUDE), domestique, né à « Ours » (sic) en Piémont, demeurant à Lyon, rue Chalier (alias Saint-Dominique), âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.**

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**PONCET (ETIENNE), ouvrier en soie, ancien frère capucin, né à Montmerle (Ain), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.**

M. PONCET ne paraît avoir occupé aucun emploi civil ou militaire, il est simplement qualifié de « contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**PONCHON (CHRISTOPHE), ancien officier, né à Lyon, y demeurant, quai des Célestins, âgé de 73 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.**

« Commandant du poste de la Guillotière dans Lyon et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**PONCIN (LOUIS), prêtre, né à Jarcieu (Isère), curé de Saint-Marcel, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.**

« Contre-révolutionnaire, tenant des propos très royalistes. » (Tableaux.)

M. PONCIN n'est cité par aucun auteur ecclésiastique, parce qu'ayant prêté le serment, il a été condamné pour des raisons politiques. Mais, l'auteur de l'excellente Etude « 1793-1794 », parue dans la *Semaine religieuse* de Lyon, nous donne les renseignements suivants :

« M. Louis Poncin était curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Marcel-Bel-Accueil (Isère). Il exerçait paisiblement son ministère de curé, fonctionnaire public de la municipalité, quand arrivèrent à Crémieu Vauquoy et les commissaires des représentants du peuple, à la tête d'une troupe de 60 dragons et volontaires, avec mission de stimuler l'ardeur républicaine des municipalités. Vauquoy porta la terreur dans la région tout entière ; les autorités furent destituées ; il ne fallait que des jacobins à la tête des villages ; les églises furent pillées ; depuis que la Révolution avait jeté le masque constitutionnel, tout ce qui servait au culte devait être anéanti ; les notables et les prêtres furent traînés à Lyon. Les grand-mères de ce pays, encore de nos jours, ne parlent pas de « croquemitaine » à leurs enfants qui ne sont pas sages, elles les menacent en leur disant : « Gare à Vauquoy ». Saint-Marcel-Bel-Accueil reçut la visite des bandits. Conduit à Lyon, le curé, M. Poncin, fut enfermé dans la prison des Recluses (7 décembre 1793). Sur les instances du Comité de surveillance de Saint-Marcel, il fut condamné et exécuté aux Brotteaux.

« Dieu, dans sa miséricorde, a-t-il ouvert les yeux du prêtre constitutionnel, mettant en face de l'éternité le repentir de son âme ? Nous avons bien des raisons de l'espérer. Quoi qu'il en soit, M. Louis Poncin fut condamné dans le but de satisfaire des vengeances locales et pour une raison purement politique. »

(Semaine religieuse de Lyon, 10 mai 1895, p. 678. L'article, non signé, est de M. l'abbé MONTERNOT.)

**BONSON (BONNE)**, 40 ans, fille de boutique, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**PONSON (veuve).**

*V. Manessy.*

**PONTAUD, POUTHEAUD ou POTOT (MARGUERITE)**, rentière, née à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgée de 54 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 18 décembre 1793.

M<sup>lle</sup> PONTAUD se distinguait par sa piété et son attachement à la religion catholique. Après le siège de Lyon, elle fut arrêtée et jetée dans les prisons comme ses amies, M<sup>lle</sup> Gagnière et M<sup>lle</sup> Michallet (*V. ces noms*). Pendant sa détention, elle fut un modèle de vertu et de courage. Ses réponses à l'interrogatoire sont une véritable profession de foi. La Commission révolutionnaire motiva sa sentence en la condamnant à mort « comme contre-révolutionnaire, recevant et logeant des prêtres réfractaires, et comme ayant donné 600 francs pour les frais du siège ».

(*Tableaux.*)

Elle marcha à la mort avec fermeté, avec la joie même des apôtres et des confesseurs de la foi. Elle obtint la faveur de garder le mouchoir qui couvrait sa poitrine ; la *Semaine Religieuse* du 6 juillet 1894 dit qu'elle n'eut pas cet avantage, pourtant accordé à M<sup>lle</sup> Gagnière.

(*GUILLON, Martyrs; Archives de l'Archevêché. Actes authentiques où son nom est écrit Potot.*)

**PONTHUS-LOYER (LAURENT)**, homme de loi, âgé de 35 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 6 novembre 1793.

« Ci-devant juge du district de Lyon et membre de la prétendue Commission populaire. »

(*Tableaux.*)

M. PONTUS-LOYER, fils d'un architecte distingué de Lyon, avait été conseiller au présidial de Lyon depuis 1786, membre de la municipalité pendant le siège et secrétaire général de la Commission populaire, républicaine et de salut public de cette ville. En cette qualité, il avait signé les arrêtés de cette administration et se trouvait ainsi signalé aux vengeances jacobines.

Vers la fin du siège, il fit une proposition magnanime, en persuadant les administrateurs qu'ils devaient imiter les graves sénateurs romains, lorsque, afin de sauver le Capitole, ils allèrent se dévouer au fer des Gaulois déjà maîtres de Rome. Il déclara qu'il était prêt à faire lui-même un pareil sacrifice de sa personne. Et pour entraîner plus efficacement les administrateurs par un exemple tiré des annales françaises, il ajouta : « C'est ici le cas d'être aussi magnanimes que le furent au quatorzième siècle

Eustache de Saint-Pierre et quelques autres habitants de Calais, lorsque, pour détourner la vengeance de leur vainqueur, Edouard III, ils se présentèrent à sa rencontre, la corde au cou, comme des victimes qui se sacrifieraient volontairement pour le salut de leurs concitoyens. En allant nous-mêmes nous dévouer à la colère des assiégeants, et nous charger de tout l'odieux de ce qu'ils appellent la rébellion, notre sacrifice volontaire, inattendu, les désarmerait sans doute puisqu'ils sont Français ; mais, s'il entrerait dans leurs desseins de nous faire périr, nous aurions du moins, en expirant, l'espoir d'avoir assouvi leur fureur et procuré la paix à nos concitoyens ». Ce projet resta sans exécution. Les administrateurs, moins jeunes que Ponthus-Loyer, prévoyaient très bien qu'ils ne soustrairaient pas leurs concitoyens aux malheurs dont ils étaient menacés ; et ils préférèrent peut-être plus généreusement combiner les négociations qui facilitaient à Précy et à ses compagnons d'armes les moyens de s'évader. En plaçant ce trait de dévouement sous le nom de Ponthus-Loyer, nous avons suivi Delandine (*Tableau des Prisons*, p. 236), témoin oculaire, et l'abbé Guillon (*Mémoires*, t. II, p. 204), contemporain qui notait tous les faits que lui rapportaient ses concitoyens émigrés comme lui ; mais cette courageuse proposition a été revendiquée pour lui-même par M. Béraud (*V. ce nom*), jurisconsulte fort estimé. Il peut se faire que la proposition ait été faite par l'un et par l'autre.

**PONTIS (ANTOINE)**, huissier, demeurant à Lyon, place Neuve, âgé de 60 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

M. PONTIS était commis huissier, attaché au service de la police correctionnelle. Il remplissait encore cette fonction après le 29 mai 1793 ; et c'est lui qui, porteur d'un mandat d'arrêt délivré le 7 juin 1793 par M. Ampère (*V. ce nom*) contre Joseph Chalier, conduisit celui-ci à la maison d'arrêt et remit les pièces concernant les délits au greffe du tribunal. Pour les révolutionnaires, c'était un crime d'avoir coopéré, même involontairement et par devoir professionnel, au procès de Chalier. Il leur fallait apaiser les mânes de Chalier par d'innombrables victimes. M. Pontis fut condamné à mort par la Commission populaire, qui était présidée par Dorfeuille. (*S. DE LA CHAPELLE, Histoire judiciaire*, t. I, p. 115.)

**POPULÉ (CHARLES)**, né à Roanne (Loire), demeurant à Pouilly-les-Nonnains, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Procureur de la commune de Pouilly et membre du Congrès départemental. »

(*Tableaux.*)

M. Populé fut mis en état d'arrestation, après le siège de Lyon, par Lapalus, qui le

fit garder à vue dans sa maison de campagne à Pouilly-les-Nonains. Peu de temps après, deux habitants de Pouilly le dénoncèrent comme empêchant les volontaires de partir. Mais, prévenu de cette dénonciation, M. Popule quitta furtivement sa résidence et alla demander l'hospitalité à un de ses amis, M. Méplain, qui habitait Le Donjon (Allier). Quelques jours plus tard, apprenant qu'il était activement recherché et craignant de compromettre son hôte, il quitta Le Donjon. Après avoir erré dans la campagne, il prit la direction de Digoin, où il fut malheureusement reconnu par des mariniers qui le dénoncèrent. Aussitôt arrêté, il fut conduit à Roanne, enfermé aux Ursules et ensuite transféré à Lyon, aux Recluses, où il trouva l'abbé Cheuzeville (*V. ce nom*) auquel il rendit des services comme jurisconsulte et qui fut déporté plus tard.

(Communication de M. l'abbé PRAJOUX.)

M. POPULE avait été un des administrateurs du département de Rhône-et-Loire. « C'était un homme instruit, dit Delandine ; malade et perclus de ses jambes, il fut porté à bras sur l'échafaud. » (*Prisons de Lyon*, p. 46.)

La famille Popule est fort ancienne en Roannais où on la rencontre dès 1462. M. Charles Popule avait un fils, François Popule, maire de Roanne de 1808 à 1815, député de la Loire de 1818 à 1821, qui a donné son nom aux Promenades Popule, jardin public de Roanne, situé près de la gare.

(W. POÏEBARD, *Armorial des Bibliophiles*, p. 525.)

POPULUS (MARC-ÉTIENNE), ancien constituant, né à Bourg (Ain), y demeurant, juge au Tribunal du district, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Signataire d'un discours adressé aux belles Lyonnaises, après le 29 mai, contenant adhésion aux événements de cette journée. »

(*Tableaux*.)

M. POPULUS était dans la même prison que Delandine, après avoir été avec lui député à l'Assemblée constituante, où « il ne fut ni factieux ni méchant. » (*Prisons de Lyon*, p. 231.)

M. Marc-Etienne POPULUS, qualifié comte, né à Bourg (Ain) le 25 novembre 1736, était avocat en parlement, quand il fut élu le 3 avril 1789 député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Son nom lui valut de suite une certaine popularité. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée Constituante et en devint le secrétaire le 19 juin 1790.

Il suivit avec une assiduité et une certaine ardeur les travaux de la Constituante. Il se distingua particulièrement contre le clergé et soutint que les principes du catholicisme devaient empêcher les ecclésiastiques d'exercer des fonctions publiques. Populus se vit plusieurs fois en butte aux sarcasmes des ennemis de la Révolution « qui ne manquaient jamais, dit un biographe, d'accoler son nom à celui de la célèbre Théroigne,

amante du peuple en masse et qui firent distribuer un libelle diffamatoire contre lui à la porte de l'Assemblée.

Après la session, il fut nommé juge au tribunal de Bourg. En juin 1793, l'administration départementale l'envoya à Lyon pour offrir aux habitants de cette ville les secours des fédéralistes de l'Ain. Arrêté et incarcéré, il subit une détention de quatre mois, fut conduit à Lyon avec quinze autres détenus de Bourg et exécuté.

(Extrait d'une communication de M. l'abbé BONNARDET.)

POQUAT (JACQUES-JOSEPH), cabaretier, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux*.)

PORAL (BERNARD-BARTHÉLEMY), marchand drapier, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, place Saint-Nizier, âgé de 36 ans, condamné *par contumace*, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son absence. »

(*Tableaux*.)

M. PORAL fut l'un des principaux auteurs de la fuite qui eut lieu, le 11 décembre 1793, par une ouverture pratiquée dans les caves de l'Hôtel de Ville. Il ne fut pas repris malgré son signalement ainsi conçu : « Bernard « Poral, marchand drapier, âgé de 34 ans, « taille de 5 pieds 2 pouces, petit nez re- « troussé, yeux encaqués, cheveux châtains ».

L'ouverture étant faite, M. Poral, unissant l'esprit au courage, se hasarda le premier à sortir par la barrière du côté de la Comédie. En passant, il dit à la sentinelle : « Camarade, il neige, il fait bien mauvais temps ; à ta place, je ne me mouillerais pas ainsi, et je rentrerais au corps de garde. » Le factionnaire le remercia, et suivit son conseil ; le champ en devint plus libre aux fuyards. Poral, qui s'était réfugié chez un homme reconnu pour être un patriote, y voit entrer les commissaires annonçant l'horrible évasion des scélérats de l'Hôtel-Commun. Ces commissaires viennent déjeuner. Le fugitif fait bonne contenance, boit et mange avec eux, en invectivant contre les geôliers qui ne savent pas garder leur proie. Bientôt, il s'échappe et veut quitter la ville. Arrivé en Bellecour, il trouve la gendarmerie sur pied, opérant des visites domiciliaires ; il entre chez des femmes qui le cachent au grenier, y subit une perquisition sans être découvert. Le soir venu, Poral s'habille en femme des champs, prend un panier au bras, un autre sur la tête et passe le pont de la Guillotière. Ainsi déguisé et loin de la ville, il est sauvé. On a vu plus haut le récit de l'élusant (*V. ce nom*) : voici celui de Poral, d'après Delandine :

« Le 19 frimaire revenant au 9 décembre, soixante et douze prisonniers furent condamnés et transférés dans la mauvaise cave pour y attendre leur dernier instant. Le lendemain *décadi*, il ne put y avoir d'exécution. Poral en profita pour chercher les moyens de fuir. Ses sœurs ayant pénétré moyennant trois mille livres dans ces sombres lieux, se mirent à verser des larmes. « Il ne s'agit pas de pleurer encore, leur dit Poral, il s'agit de s'armer d'activité, et de trouver une voie pour sortir d'ici. Apportez-moi des limes, un presson de fer, d'autres outils, du vin en abondance, des poignards même, car il faut se défendre avant de périr. Par cette fenêtre étroite, élevée, dominant sur la rue Lafont, vous pouvez tout descendre; et je ne la quitterai pas pour tout recevoir. » Les sœurs sortent et font chacune dans la journée plus de vingt voyages. Elles fournissent des limes, un presson, un ciseau, des couteaux de boucher affilés et larges, douze poulardes, plus de soixante bouteilles de vin. Poral s'adjoint quatre autres prisonniers vigoureux et adroits; tout est concerté et la nuit arrive. On propose un souper général, le dernier de tous. Il est accepté; c'est le moment où l'on s'exhorte mutuellement à braver la tyrannie, à savoir mourir sans faiblesse. Le vin coule à grands flots; il échauffe les têtes, les trouble ensuite, et bientôt la presque totalité des prisonniers s'endort.

« A onze heures du soir, les cinq associés commencent l'ouvrage. L'un d'eux est placé en sentinelle près de la porte d'entrée; il est armé d'un poignard pour en égorger le geôlier, si dans sa visite il s'aperçoit de quelque changement, s'il paraît soupçonner quelque complot. Les autres quittent leurs habits et cherchent un passage.

« A l'extrémité de la seconde cave est un endroit infect, servant de lieu d'aisance au fond duquel on trouve une large porte. C'est cette porte qu'on attaque. Peu à peu les gonds fléchissent, et le plomb qui les soude et les retient tombe sous la lime. La porte devrait céder; le presson la soulève; cependant elle ne vient pas. Après mille efforts, on ne peut imaginer ce qui la retient. On se résout à la percer. On agrandit avec le ciseau l'ouverture. A la fin on aperçoit que la porte est attachée à une poutre éloignée par une grosse corde tenant à un anneau extérieur. Le ciseau, le presson, la lime ne pouvaient plus atteindre à ce câble. Ce fut un moment de désespoir; un rayon d'espérance lui a succédé. L'un des travailleurs rentre dans la cave et demande une bougie. Le notaire Fromental (*V. ce nom*), a moitié endormi, se rappelle en avoir un morceau, le cherche et le donne. Cette bougie est allumée; on la déroule pour lui donner plus de longueur; on la prolonge en l'attachant à un faible morceau de bois. Bientôt le feu gagne la corde; il la consume et la porte s'ouvre. On la repousse doucement pour qu'on ne se doute pas de sa fracture, et l'on cherche à gagner du chemin.

« Les travailleurs se trouvaient alors dans une cave de grandeur médiocre, au milieu de laquelle on distinguait sur le sol une pierre de taille, la seule qu'on vit en ce lieu. Cette pierre légèrement frappée produisait un bruit sourd et intérieur. Ne cachait-elle pas l'entrée d'un canal qui pouvait conduire vers le Rhône? Ce canal n'était-il pas accessible, si des ouvriers avaient pu y pénétrer lorsqu'ils l'avaient construit, ou qu'ils avaient voulu le réparer. Cette conjecture parut certaine et on se mit en devoir de la vérifier. Alors, on creuse la terre près de la pierre; on passe sous elle le presson; bientôt elle se soulève; se renverse, et l'on distingue avec le plus vif transport de joie un souterrain qui doit avoir une issue.

Pour y descendre, on lie tous les mouchoirs ensemble, et Joseph Labarte en les tenant et appuyant fortement ses pieds contre les parois du mur pénètre dans son enceinte. On lui tend la lumière; il cherche, il sonde partout. Autre moment de détresse et d'angoisse; il ne trouve nulle porte, nul soupçrail, aucun moyen d'aller plus avant. Ce lieu profond et vaste est un puits perdu; c'est plutôt une basse-fosse qui a renfermé peut-être autrefois quelque malheureuse victime. Labarte remonte; il faut que lui et ses compagnons cherchent ailleurs la fin de leurs peines.

« La cave offrait encore à son extrémité une porte; c'est par là seulement qu'on peut échapper. On se remet au travail; mais après les an-pars et les fermetures brisées, la porte de même fait résistance et ne peut s'ouvrir. On la perce encore; on regarde; pour cette fois, ce sont deux pierres de taille posées l'une sur l'autre qui la compriment et qui la buttent. Il faut faire une autre ouverture, y passer le presson, soulever la porte avec une bûche de bois qu'on vient heureusement de trouver. A la fin, la première pierre s'écarte; elle roule sourdement sur la terre, et avec elle la porte fait bascule.

« Tout est à l'instant franchi. Les associés courageux se trouvent alors dans une cave vaste et profonde qui sert de dépôt national à une prodigieuse quantité d'effets et de marchandises qu'on a séquestrés. Une malle était toute ouverte et pleine de chemises. On en profite, en laissant à la place de celle qu'on prend une chemise couverte de terre, de sueur et de vermine. Cette toilette expéditive a paru à tous du meilleur augure. Ici, deux portes se présentent, outre celle par où l'on est venu. Laquelle attaquer? A peine approche-t-on de l'une, à peine la lime produit-elle un léger bruissement que dans l'enfoncement, derrière cette porte, un chien gronde et jette quelques aboiements. Aussitôt, la consternation est générale; chaque bras reste suspendu; tout travailleur reste immobile d'étonnement, glacé d'épouvante. Cette porte confine au logement du geôlier. On se rappelle alors que c'est le moment de sa visite et que deux heures vont sonner.

« Un associé se détache pour aller examiner dans la première cave si rien n'est découvert, si le projet n'est pas trahi. On a promis d'arrêter le travail jusqu'à son retour. D'ailleurs, les forces commencent à être épuisées, et tous avaient besoin de quelques instants de repos. On en profita pour déjeuner. « J'aime peu le vin, m'a dit l'un de ces prisonniers, mais jamais je n'en ai bu avec plus de plaisir que sous cette voûte ténébreuse. A chaque coup qu'on me versait, je sentais s'affermir mon bras, renaître mon courage. En cette occasion, le vin me parut le véritable soutien du malheur. » Cependant, celui qui était allé à l'examen revint et fit son rapport. A son arrivée, il avait frémi en apercevant le geôlier qui était déjà entré pour faire sa ronde. Il n'avait pu dès lors entendre son chien. Ce geôlier sur l'invitation de celui qui était en sentinelle, n'avait pas cru devoir lui refuser un dernier plaisir. Celui-ci consistait à vider ensemble une bouteille de vin de l'Hermitage. Il s'était assis près de lui; on l'avait fait boire à outrance; et il devait avoir acquis un besoin pressant de sommeil pour tout le reste de la nuit. Aussitôt, tous reprennent vigueur à l'ouvrage. La porte fatale où le chien s'était fait entendre est laissée, et l'on s'est approché de l'autre. Celle-ci est à deux battants. Une barre de fer retient l'un, et cette barre est elle-même arrêtée par une légère chaîne de fer. Au premier effort, un anneau cède; la barre est levée et la porte ouverte.

« Ce n'est point encore la fin des travaux. Plus on avance, plus ils semblent se multi-

plier. Ce nouveau séjour est un vaste et long corridor. D'un côté, on trouve une première porte, mais elle est du côté de la cour et l'on espère au contraire en avançant toujours en droite ligne, arriver jusqu'à la place de la Comédie. En effet, on découvre à l'extrémité une autre porte; mais derrière elle on entend du bruit. On écoute, on cherche à distinguer les objets à travers quelques fentes. Un reste de feu placé derrière cette porte favorise l'observation. On y aperçoit des hommes étendus sur la paille. « Sont-ils des prisonniers, se demande-t-on; alors il faut les rejoindre et se sauver ensemble. » L'un de ces hommes se lève et parle « patois ». Il est en uniforme; il annonce le nombre des « brigands contre-révolutionnaires » que l'on va bientôt fusiller.

« Ces « brigands » tout tremblants reconnaissent un corps de garde; c'est celui placé près de la barrière de la Comédie, et qu'ils avaient oublié. Ils sont donc parvenus jusque-là pour voir s'évanouir toute espérance. Il faut donc laisser tant de peines infructueuses. A quoi ont abouti tant d'inquiétudes, tant de travaux? A un corps de garde qui, au moindre bruit, va demander main-forte. L'accablement de l'esprit s'unit alors à la lassitude du corps. Il n'y a plus qu'un seule voie de salut: c'est l'autre porte. On en détache doucement une serrure. On pénètre: quelle joie subite! On trouve un escalier. C'est celui qui conduit au lieu occupé par le département, et plus bas à la grande cour.

« Quatre heures et demie du matin se faisaient alors entendre. La nuit était froide et obscure. Il neigeait et pleuvait tout à la fois. Les associés s'embrassaient avec transport et se préparaient à fuir. « Malheureux, qu'allez-vous faire, dit l'un? Si nous sortons en ce moment, c'est fait de nous. La grille orientale est fermée; et si nous passons à cette heure indue devant les sentinelles de la cour et du grand perron, l'alerte est donnée et nous sommes pris. Après avoir eu le courage de venir jusqu'ici, ayons celui d'attendre, de ne pas aller plus avant. A huit heures ce matin, tous les passants ont la liberté de traverser la cour, et d'y circuler. Nous nous mêlerons à eux; voilà le véritable instant propice. Les bourreaux ne viennent lier leurs victimes qu'après dix heures. Dans l'intervalle de huit à dix, elles auront le temps de disparaître. Avec la précaution de ne sortir que toutes les quatre minutes de trois en trois, ce nombre n'avertira personne; et la prison se trouvera vide, et on ne se sera douté d'aucune évasion. Pendant les trois heures qui nous restent, que chacun de nous révèle le secret à deux autres prisonniers. Ainsi, nous serons d'abord quinze à sortir d'ici. Le dernier de nous, avant de quitter ce lieu, en prévient quinze autres, en leur indiquant les mêmes précautions. Ainsi, successivement, tous échapperont. » Ce plan parut judicieux et sûr. Pour en assurer l'exécution, on repoussa la dernière porte et on y plaça une sentinelle menaçant de mort qui, conque, oubliant la prudence, tenterait de sortir.

« Certes, il fallait une fermeté plus qu'ordinaire, une retenue héroïque pour s'arrêter sur le bord de l'abîme, lorsqu'un pas pouvait le franchir. Les associés retirés dans la cave, y firent le choix des premiers qu'ils voulaient sauver. Monteller, Chaffoy, Cambel refusèrent ».

(DELANDINE, *Prisons de Lyon*, p. 268 à 282.)

**PORTAIL (JEAN-BENOIT)**, cabaretier, né à Lyon, demeurant rue Paits-du-Sel, âgé de 42 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Assassin du patriote Marc, horloger. »  
(Tableaux.)

**PORTALIER (GILBERT)**, prêtre déporté à l'âge de 48 ans.

Le fougueux abbé, né à Lyon, fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 15 mai 1793. Libéré le 31 décembre 1793, il se retira à Paris, où il devint desservant-chef de la Madeleine.

(L'abbé MANSEAU, *l. c.*, t. II, p. 276.)

L'abbé PORTALIER avait prêté tous les serments. On le trouve même officier municipal dans la municipalité jacobine de Lyon, et on l'accuse d'avoir mis bas les cloches de cinq départements. Il n'a rien de commun avec la famille Portallier, qui suit et qui tient son origine de Monbrison.

**PORTALLIER père et fils**, défenseurs de Lyon, ayant échappés aux recherches jacobines.

MM. PORTALLIER père et fils ont été l'objet d'une dénonciation assez curieuse dans sa forme, et qui mérite d'être rapportée comme modèle du genre :

« Monbrison le 11 novembre 1792 (au II de la République une et indivisible.)

« Citoyens frères sans-culottes,

« Le comité de surveillance, établi en cette ville, vous dénonce les nommés Portallier père et fils, comme un fameux contre-révolutionnaire et assassin de patriote et un des soldats qui ont arrêté Nicolas. (Il s'agit du général républicain Nicolas, surpris et fait prisonnier par un détachement de Forézien et de Lyonnais, commandé par le général Rimbert), et son fils, comme marchand sur les traces de son digne père; ainsi que M. Semenot, la femme Brioude-Lesgallery et la femme Achard, logés à la Bombarde, complices dans la course de piration lyonnaise, tous domiciliés de cette ville.

« Le comité de surveillance établi à Montbrison, a été brisé. »  
(Suivent les signatures de huit commissaires.)

Ce document original est une lettre envoyée par la poste et portant cette suscription : « Au citoyen Dorfeuille, président du tribunal de justice, établi à Ville-Affranchie ».

En marge de la lettre, on lit : « Nous vous prions de faire poursuivre les particuliers dont il est question dans la lettre. »

L'écriture différente de celle du corps de la lettre, doit être celle du fameux Dorfeuille, à qui elle est adressée.

Semenot et M<sup>me</sup> de Lesgallery-Pupier de Brioude que M. l'abbé Guillen met au rang des « Martyrs », furent condamnés et exécutés à Lyon, le 2 février 1794. M<sup>me</sup> Achard, née Gabrielle Plussion (*V. ce nom*), fut jetée en prison à Monbrison et condamnée à la détention.

MM. Portallier père et fils furent plus heureux; ils réussirent à se soustraire aux recherches, et ne figurent sur aucun état des prisonniers de Lyon, de Monbrison ou de

Feurs. Nous en trouvons la confirmation dans une pétition de Louise Marnat, épouse de Portallier (celui-ci est qualifié « rebelle fugitif » dans le rapport), où elle réclame une part de ses biens pour sa subsistance. Le Conseil général du district de Montbrison lui accorde 500 livres sur ses biens. (Délibération du 1<sup>er</sup> fructidor an II (18 août 1794.) Les biens de son mari furent confisqués, et à quelques mois de là, elle réclame, comme prétendue veuve, ce qu'elle avait apporté en dot, entre autres des propriétés parmi lesquelles il y avait une vigne à Moingt.

Un membre de cette famille s'est allié avec la famille Laprat (*V. ce nom*), de Feurs, et ses descendants sont venus à Saint-Etienne.

MM. Portallier père et fils ont vaillamment combattu pour la défense de Lyon, nous en avons la preuve authentique. Après la prise du général Nicolas à Saint-Anthème, ils rentrèrent dans Lyon avec un grand nombre de leurs compatriotes, pour accompagner un immense convoi de vivres que les Lyonnais avaient formé dans le Forez sur la demande de Précý. M. Portallier père était maréchal des logis de la Compagnie de chasseurs à cheval, commandée par le capitaine Chapuis de Maubou. Cette compagnie forézienne, mêlée aux chasseurs lyonnais, s'était acquis une réputation d'audace et de valeur qui la rendait redoutable à l'ennemi, comme la batterie Gingenne, comme la compagnie des arquebusiers. On les appelait « les chasseurs de Précý » et ces seuls mots en disaient beaucoup.

Dans la journée du 29 septembre 1793, où Précý remporta, à Perrache, une éclatante victoire sur l'armée de la Convention, les chasseurs fondirent sur l'ennemi avec une telle impétuosité qu'ils mirent en déroute les républicains, malgré leur nombre dix fois supérieur. Tous les historiens regardent cette journée comme la plus brillante du siège et comme une preuve de la valeur de Précý ; ils ajoutent que les Lyonnais se couvrirent de gloire et perdirent plus de cent cinquante chasseurs.

Très peu survécurent, et il semble que les seuls survivants, parmi les chasseurs foréziens qui avaient fourni aux Lyonnais un appoint de soixante à quatre-vingts hommes, furent les vingt-quatre chasseurs qui signèrent un certificat pour constater le décès ou la disparition de deux de leurs camarades. Ce certificat, tombé entre les mains des révolutionnaires leur servit de pièce à conviction pour poursuivre les signataires. Sur vingt-quatre, dix furent condamnés à mort ; les autres furent jetés en prison ou s'échappèrent, comme le fit le sous-officier Portallier, dont cette notice est l'objet et qui est un des signataires du certificat, peu connu, que nous avons déjà reproduit dans la notice de M. Goulard de Curaize (*V. ce nom*).

PORTE (ANTOINE), marchand de blé, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 8 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

PORTIER aîné (MICHEL), ancien procureur, né à Montbrison (Loire), demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Directeur des redoutes et fortifications de Montbrison, contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. Michel PORTIER, l'aîné, procureur au bailliage, avoué, né le 12 avril 1735, était fils de Jean Portier, laboureur, de Saint-Thomas-les-Nonnains, et de Claudine Robert. Il avait épousé, le 12 février 1760, M<sup>lle</sup> Marie Gonnet, dont il eut treize enfants.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

Il était, sans doute, le frère du suivant.

PORTIER cadet (PIERRE), ancien procureur, né à Montbrison (Loire), demeurant à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

Les *Tableaux* donnent les mêmes motifs de condamnation que pour le précédent.

MM. PORTIER, avant le siège de Lyon, habitaient Montbrison, où ils avaient été procureurs du roi. C'était une famille très attachée à la royauté.

POSUEL (JEAN-FRANÇOIS). *V. Pozuel.*

POSUEL (JEAN), noble, commandant du bataillon de Rhône-et-Loire, né à Lyon, âgé de 25 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

Il était le fils du suivant.

POSUEL (PIERRE), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Ex-noble, ayant payé pour les frais du siège. » (*Tableaux.*)

M. Pierre POSUEL DE VERNEAUX, né en 1735, était fils de Pierre Posuel, seigneur de Verneaux, président en la Cour des Monnaies de Lyon, et de Marguerite Croppet d'Irigny.

Recteur de l'Hôtel-Dieu de 1756 à 1759, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1762, D<sup>lle</sup> Françoise Bolssière.

Son fils Jean, qui précède, fut victime de la Terreur.

Sa fille, Marie-Claudine-Emilie, avait

épousé Pierre-Philippe Bourlier d'Ailly (V. ce nom), qui fut aussi victime de la Terreur. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 772-773.)

POTENAY DE SAINTE-CROIX, tué à Saint-Etienne vers la fin août 1793.

M. POTENAY DE SAINTE-CROIX était un jeune homme très aimé de ses camarades et appartenant à une famille très estimée. Il faisait partie, comme cavalier, de l'expédition des Lyonnais en Forez. Il trouva la mort en rue de Lyon dans une échauffourée avec les anarchistes stéphanois.

(Manuscrit du marquis de PONCINS, cité dans l'« Expédition des Lyonnais dans le Forez », p. 139.)

POUCHY (MARGUERITE), 74 ans, institutrice, à Mornant, condamnée à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

POUGNOT (JEAN-MARIE), fourbisseur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Poulaille, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

POUJOL (JEAN-BAPTISTE), commis au département, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Sergent-major et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

POUJOL (JOSEPH) tapissier, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Lyon, rue de Flandre, âgé de 80 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« A fait vendre les denrées des patriotes. »  
(Tableaux.)

POULLOT (JEAN-BAPTISTE), garçon perruquier, né à Dijon (Côte-d'Or), rue Bonnevaux, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

POULOUSSEL (BENOIT), charpentier, né dans le département de l'Isère, demeurant à Lyon, hôtel Commun, âgé de 36 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

POUQUET. V. Pougnot.

POURRA (ALEXIS), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Petit-David, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné, a porté les armes pendant le siège. »  
(Tableaux.)

POURRET (ANDRÉ), 36 ans, prêtre, à Saint-Julien-Molin-Molette, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

POUTHEAU. V. Poutaud.

POYAL ou POYOL (JEAN-PIERRE), boutonnier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire et persécuteur des patriotes. »  
(Tableaux.)

POYET ou PAYET (VITAL), prêtre, 49 ans, né à Saint-Bonnet-le-Château, condamné à mort le 24 thermidor an II (11 août 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

M. l'abbé Poyet était curé de Chambœuf, notable et officier municipal de cette commune. C'était un prêtre non assermenté et, par conséquent, un « réfractaire ».

Le jugement déclare « qu'il est contrevenu à la loi du 14 août 1792, en ne prêtant pas le serment qu'elle lui prescrivait ; qu'il était sujet à la déportation... »

(Archives de la Cour d'Assises, à Montbrison.)

POZUEL (JEAN-FRANÇOIS), prêtre, ministre, né à Lyon, y demeurant, section du Gourguillon, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

M. POZUEL, POSUEL ou PASSUELLE, prêtre de l'ordre des Minimes de la maison de Lyon, fut, comme tous les religieux, chassé de son cloître en 1791. Il ne se laissa pas entraîner dans le schisme constitutionnel et manifesta ouvertement sa fidélité au christianisme et à la monarchie. Il fut condamné à mort « comme prêtre réfractaire et ayant prêché la royauté ». (Tableaux : GUILLOS, Martyrs.)

Cependant, *La Semaine Religieuse de Lyon* (n° du 12 juillet 1895), assure qu'il avait re-

mis ses lettres de prêtrise. M. l'abbé Vachet (*Paroisses*, p. 546) qualifie son interrogatoire de « fuyant ». Et, en effet, aux réponses qui lui furent posées, il répondit : — qu'il n'avait point exercé ses fonctions de prêtre depuis que sa communauté avait été dissoute ; — qu'il n'avait jamais eu à sa disposition des vases et effets d'argenterie ; qu'il avait cessé d'être prêtre depuis qu'il avait quitté sa maison ; — qu'il n'avait pas renoncé à son caractère de prêtre en renonçant à ses fonctions, puisque le caractère est ineffaçable selon sa doctrine ; — qu'il pensait que Jésus-Christ était fils de Dieu et Dieu lui-même ; — que le Pape est un homme comme un autre ; — qu'il tient ses pouvoirs de Jésus-Christ, comme successeur de saint Pierre. — Ses dénonciations l'accusaient surtout de délit politique.

(Archives du Rhône, D. 928.)

**PRA** (le Père), prêtre, cordelier, à Montbrison (Loire), condamné et exécuté ? Feurs à une date inconnue.

Le P. PRA « ne fit aucun des serments de la Révolution. Il fut arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Feurs, le 3 décembre 1793 ». C'est ainsi que s'expriment les Petits Bollandistes (t. XV, p. 747) et le Martyrologe. Ils sont les seuls à citer ce nom que nous n'avons trouvé nulle autre part. Il y a sans doute une erreur. La Commission populaire de Feurs condamna bien à mort trois prêtres ce jour-là, MM. Bruyère, Carton et Molin, mais aucun n'était religieux de l'ordre des Cordeliers.

Nous trouvons un chanoine Prat (V. ce nom) mort en déportation en juillet 1794.

**PRAIRE. Famille stéphanoise, qui a fourni trois victimes à la Terreur et dont plusieurs membres ont été dénoncés et poursuivis, comme l'indiquent les notices suivantes.**

**PRAIRE DE NEYZIEU (CLAUDE-ANTOINE)**, fabricant de rubans, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, chef de bataillon, âgé de 35 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Commandant de bataillon et instigateur. » (Tableaux.)

M. PRAIRE de NEYZIEU avait été commandant d'un bataillon de la garde nationale de Saint-Etienne. On le trouve aussi désigné sous le nom de Praire-Gonin, à cause de son mariage avec M<sup>lle</sup> Gonin. C'est lui qui commandait le détachement envoyé de Saint-Etienne à Montbrison vers le 21 juillet 1793. La municipalité de cette ville, favorable à la révolte de Lyon, avait demandé du secours à celle de Saint-Etienne pour se défendre des excitations soulevées par le Directoire du district de Montbrison, tout dévoué à la cause conventionnelle. M. Praire de Neyzieu, s'étant activement mêlé au conflit des Lyonnais

avec la Convention, fut recherché avec fureur après le siège de Lyon. Il s'était caché à Montaud ; il y fut découvert et arrêté le 2 octobre 1793 par ordre de Javogues. Conduit à Lyon et traduit devant la Commission militaire, il ne tarda pas à être condamné à mort et fusillé.

(PUY, *Expédition des Lyonnais*, p. 107 ; J.-M. DEVER, p. 16.)

M. Praire de Neyzieu est porté sur la liste des détenus de la prison de Roanne sous le nom de :

« Claude-Antoine Praire neveu, de Saint-Etienne détenu (à Lyon) depuis le 20 octobre 1793, par ordre de Javogues et de la municipalité de Saint-Etienne, pour avoir été commandant du 2<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale dudit lieu et comme suspect d'avoir favorisé les Lyonnais. »

(Archives du Rhône, D. 121.)

La famille PRAIRE conserve des lettres qui prouvent les alternatives d'espérance et d'angoisse qui assiégeaient le prisonnier.

M. Praire de Neyzieu écrivait le 15 novembre 1793 à onze heures du matin :

« Ce matin, j'ai été conduit au Tribunal et interrogé par Grandmaison. L'on m'a fait cinq ou six questions. J'ai répondu avec calme et fermeté. L'une de ces questions me fait bien augurer de mon sort, c'est : *N'avez-vous pas eu connaissance du décret du 12 juillet qui supprime tous les agents civils et militaires dans le département de Rhône-et-Loire ?* « J'ai répondu que non, parce que je ne pouvais pas répondre autre chose, n'en ayant jamais eu connaissance. J'ai été renvoyé après cela et suis plein de vie et d'espérance... »

L'illusion devait être de courte durée. Le même jour, à quatre heures du soir, il écrivait ses dernières paroles :

« Tel est le sort des vicissitudes humaines. Ce matin, l'espérance était dans mon cœur ; ce soir, elle s'éteint pour toujours... »

« Adieu donc, ma bonne amie, que vas-tu devenir ? Que deviendra ce cher fils ? Conservez ce gage précieux de l'amour le plus tendre : tous les jours, implorez sur lui la miséricorde de Dieu, l'assistance de sa Sainte Mère et des Saints. Priez tous les jours pour moi ; ne t'écarte pas de la marche qu'il nous a tracée. Nous n'étions en ce monde que pour souffrir, Dieu me punit d'avoir voulu m'y plaire.

« Adieu. Ton souvenir sera toujours avec moi. Si Dieu me fait miséricorde, je prierai pour toi et pour ton fils. »

(Extrait des lettres copiées sur les originaux, communiquées par M. Noël THIOILLIER et reproduites dans « Saint-Etienne et son District », par J.-B. GALLEY.)

**PRAIRE (ETIENNE)**, marchand, né à Neulise (Loire), y demeurant, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier, venu de Neulise pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

Cette victime ne paraît pas être de la même famille que les suivantes.

**PRAIRE DE TERRENOIRE (JEAN-JOSEPH), le père.**

M. Jean-Joseph PRAIRE DE TERRENOIRE, baptisé le 20 avril 1720, écuyer, changeur pour le Roi à Saint-Etienne, secrétaire du Roi, maïson et couronne de France, et de ses finances, était fils d'Ennemond Praire, échevin et capitaine de la milice de Saint-Etienne, et de Marie-Françoise Terrenoire.

Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie-Antoinette-Françoise Pérouse de Bagnoux, dont il eut, entre autres enfants :

1<sup>o</sup> Louis-Joseph Praire de Terrenoire, dit PRAIRE-ROYET (V. ce nom).

2<sup>o</sup> Claude-Antoine Praire de Terrenoire, auteur de la branche des PRAIRE DE NEYZIEU (V. ce nom). (W. POIDEBAUD, *Armorial*, p. 529.)

M. Praire de Terrenoire père fut dénoncé comme suit :

« Ex-noble, ci-devant frère du tiers-ordre des capucins, demeurant à Terrenoire, canton de Saint-Jean-Bonnefonds, c'est le père des deux Praire exécutés à Lyon et de deux prêtres insermentés et émigrés, qui, de concert avec sa femme et la veuve Vincent, ex-noble, ont perdu l'esprit public des habitants de Saint-Jean-Bonnefonds, ils leur ont vendu des livres infâmes, des reliques scapulaires, ils réfugient tous les rebelles de Lyon. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

D'autres dénonciations citent :

PRAIRE le père, dit Lépine ; demeurant tantôt à Saint-Etienne, tantôt à la Roche près Saint-Just-lès-Velay.

PRAIRE le fils, dit La Roche, même note que pour le père.

PRAIRE LA BERTRANDIÈRE, et sa femme qui est la sœur de l'ex-constituant Colomb, demeurant à la Bertrandièrre, canton de la Fouillouse ; il est l'agent, le courrier et l'espion de tous les rebelles fugitifs et émigrés de Lyon.

(Cette note contient une erreur ; il n'y a pas eu de constituant du nom de Colomb, mais un membre de l'Assemblée Législative, M. Pierre-François COLOMB DE GASTE.)

**PRAIRE DU REY (JEAN-LOUIS), âgé de 74 ans, négociant à Montaud, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon, mort en captivité.**

Le jugement donne PREYRE, dit DURET.

M. PRAIRE DU REY, ancien négociant en rubans à Montaud, commune englobée aujourd'hui dans la ville de Saint-Etienne, fut arrêté dans sa propriété de Montaud, le 20 octobre 1793. Les procédés inouïs que Javogues employa pour le déjouer de sa grande fortune surpassent en férocité les plus brigandages connus dans l'Histoire. Voici ce que nous lisons dans la dénonciation des Stéphanois contre Javogues :

« Il (Javogues) apprend qu'un des prisonniers (M. Praire du Rey) était soupçonné d'avoir de l'argent caché ; aussitôt on le conduit dans sa campagne, on le questionne et il avoue. On veut qu'il en donne plus qu'il n'en a ; en comptant son or, les désirs de Javogues s'irritent davantage. On l'attache à un arbre, on lui bande les yeux, l'on charge les armes, et il est commandé de faire feu, s'il n'avoue pas

d'avantage. L'infortuné, ne pouvant satisfaire sa cupidité, est reconduit dans un cabot infect et, pendant trois jours, prive de la lumière. Il est mort ensuite en prison. »

On pourrait croire que cette dénonciation est une charge exagérée à dessein pour se venger du sinistre personnage, c'est ce que corrobore par celle des Monthrésonnais, dont le récit est encore plus émouvant :

« Un septuagénaire (M. Praire du Rey) est extrait de sa prison, conduit par une force armée à un arbre, les yeux bandés, on donne ordre de le fusiller ; on en donne même le signal ; on l'intimide pour qu'il déclare ou est son argent ; il l'indique et on s'en empare. On en veut avoir davantage ; il est attaché de nouveau ; le même ordre, le même signal sont répétés. N'ayant plus rien à donner, il demande la mort ; elle lui est refusée, et il est reconduit dans sa prison. Quelque temps après, il est mort des suites de la révolution qu'il a éprouvée. »

Dans une perquisition qui eut lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1794 dans son domicile à Montaud, on trouva « 21 mars et 2 onces d'argenterie, « avec 81 livres de monnaie en gros sols dans « une armoire d'un cabinet, avec une somme « de 41.787 livres, le tout fut renfermé dans « une malle et conduit par le fermier dudit « domaine au citoyen Javogues, représentant « du peuple à Commune-d'Armes (Saint-Etienne), qui en a donné décharge. »

Ainsi dépouillé et maltraité, l'infortuné vieillard fut emmené par Javogues à Feurs, où le tribunal n'eut pas le temps de le condamner à mort. De là, il fut transféré à Lyon et comparut le 6 avril 1794, devant la Commission révolutionnaire. Les juges, devenus un peu plus cléments, se contentèrent de le condamner à la détention jusqu'à la paix.

Mais M. Praire du Rey ne put supporter le régime prolongé de la prison, il mourut avant d'avoir recouvré sa liberté.

(J.-M. DEVET, p. 25, 87, 88 et 89.)

Nous trouvons encore dans l'inépuisable recueil de Delandine, le récit fait par le courageux vieillard, M. Praire du Rey lui-même :

« ...J'étais tranquille au milieu de mes champs, près de Saint-Etienne, disait-il, lorsqu'on vint dans la nuit m'y arrêter. C'était une compagnie de l'armée révolutionnaire qui franchit mes portes et pénétra dans mon asile. On me saisit pendant mon sommeil, on me garrotta, on me conduisit en chemise, presque nu, par un temps froid, au milieu de mon verger. Là, je fus attaché à un arbre. Donne, me dit-on, l'argent que tu possèdes ; l'Etat en a besoin ; donne, ou tu vas périr sur l'heure. — Je déclarai l'endroit où j'avais fermé un peu d'or. Le chef, l'ayant trouvé, s'en empara. — Ce n'est pas tout, dit-il, il doit en avoir davantage ; s'il ne le déclare sur-le-champ, chargez vos armes et qu'on le fusille ! En vain je protestais que j'avais tout donné, qu'on m'avait tout ravi ; je vis les soldats obéir à l'ordre et faire retentir leurs fusils de la balle qui y descendait ; je les vis se ranger en peloton devant moi ; le chef s'approcha ensuite tenant un mouchoir dont il me banda les yeux. « Scélérat, s'écria-t-il, découvre ton or en cette minute, ou elle va terminer tes jours ». Pour toute réponse, glacé de froid, inanimé, les mains serrées, les yeux dans les ténèbres, je tombais à genoux devant Dieu, et j'attendis la mort. Qu'elle me parût tardive à arriver ! Quelle

« situation horrible! Chaque instant ajoutait à ma souffrance, au tourment inconcevable de ma pensée. Lorsque mon supplice eut paru assez long, le chef me détacha; on sourit à son barbare essai; il m'ordonna de m'habiller, et l'on me conduisit dans les prisons de Saint-Etienne où je suis venu ici. Je ne suis pas fâché qu'on m'ait laissé un jour de plus pour considérer ce séjour lugubre ».

Ce séjour lugubre était la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lyon où, dans les jours heureux, douloureux contraste, on se réunissait pour les fêtes publiques. De là, M. Praire fut transporté aux Recluses où il est mort.

(*Prisons de Lyon*, p. 174; on trouve aux *Archives du Rhône (Dossiers alphabétiques)*, une *pétition* de M. Praire du Rey, qui confirme tous ces faits.)

**PRAIRE-ROYET (LOUIS-JOSEPH)**, négociant en rubans, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, ancien maire, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Maire destitué de Saint-Etienne; venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. PRAIRE-ROYET était fils de Joseph Praire, et de D<sup>lle</sup> Marie-Antoinette La Pérouze de Bagnoux, et avait été baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Etienne le 19 mars 1756. Il était le frère aîné de M. Praire de Neyzieu, dont nous avons parlé plus haut.

M. Praire-Royet était maire de Saint-Etienne à l'époque la plus troublée de notre histoire. Sa conduite fut admirable d'énergie et de dévouement. « Homme considéré de tous les partis, par son courage, son zèle et ses connaissances variées, administrateur à la tête froide, mais au cœur généreux, dit un historien, M. Praire-Royet peut être cité comme le modèle du bon administrateur et l'exemple du bon citoyen... » (Isidore HEDDE, *Histoire de Saint-Etienne*.) Il accueillit avec le plus grand empressement les Lyonnais venus à Saint-Etienne, quand ceux-ci se rendirent dans la plaine du Forez pour y chercher des approvisionnements. Mais le soulèvement de la population ouvrière rendit dangereuse leur présence dans cette ville. La garde nationale refusait de répondre aux appels du maire pour protéger les Lyonnais. M. Praire-Royet, voyant sa voix méconnue, se démit de ses fonctions municipales avec trois de ses collègues, MM. Dervieux, Peurière et Legouvé. Ceux-ci et plusieurs de leurs concitoyens, notables, entre autres MM. Molle, Desjardins et Carrier-Lathullerie se joignirent aux Lyonnais dans leur retraite sur Montbrison. De Montbrison, la colonne expéditionnaire se rendit à Lyon par Chazelles, et y pénétra vers le milieu de septembre. C'est à cette époque que M. Praire-Royet fut fait prisonnier (17 septembre 1793). Traduit devant la Commission révolutionnaire de Lyon, il fut condamné à mort le 5 décembre 1793 et mitraillé aux Brotteaux avec les 209 victimes.

Plus tard, le 19 février 1795, une fête funè-

bre eut lieu à Saint-Etienne en l'honneur des victimes de la Terreur. Le buste de Praire-Royet, couronné de fleurs, fut porté en triomphe dans les rues de Saint-Etienne; et son oraison funèbre fut prononcée par le nouveau maire, M. Choivet de la Chance, qui le couronna d'une couronne civique, portant cette inscription: « Au maire Praire-Royet et aux autres citoyens, morts victimes de leur dévouement, la commune de Saint-Etienne reconnaissante ».

(PUX, *l. c.*, passim.)

A ces grandes qualités administratives, M. Praire-Royet joignait les convictions profondes d'un parfait chrétien.

Sa dernière lettre, *novissima scripta*, est de celles qui peuvent le faire classer parmi les Martyrs de la Foi.

Voici cette lettre édifiante, qui est sans date, mais qui a dû être écrite le soir du 14 frimaire (4 décembre), la veille de son exécution :

« J'ai bien du regret de n'avoir pu m'entretenir avec ma chère cousine qui a bien voulu venir me voir; mais la consigne de ne laisser communiquer les détenus avec personne ne me laisse que la satisfaction de m'entretenir avec vous par écrit.

« Toujours on me flatte d'un succès trop incertain pour que vous y comptiez, ni moi. On est venu prendre, à une heure, soixante de mes camarades pour les fusilier, dit-on, aux Brotteaux. Le même sort nous attend tous, sans doute, et il ne m'afflige pas, grâce à Dieu! J'espère qu'en avançant de la fin de ma carrière il m'accordera les grâces qui me sont nécessaires; je les devrai, en partie, à vos prières et à celles de tant d'âmes qui s'intéressent à moi. Priez le Dieu des miséricordes de vous accorder celles dont vous avez besoin.

« Je vous embrasse en Jésus-Christ et priez! C'est lorsque Dieu nous châtie qu'il nous prouve qu'il nous aime. Plein de confiance dans le Seigneur, je bénis la main qui nous frappe. Jamais nous n'avons été aussi heureux que dans ces moments où le bon grain se sépare de l'ivraie. C'est dans la persécution que la religion gagne! Il faut espérer que celle que nous éprouvons la sauvera en France, car, sans cela, elle serait à jamais perdue; mais le flambeau de la Foi brille maintenant d'un éclat plus pur.

« Adieu. Je vous recommande mon père et ma mère, ma femme et mes enfants, tout ce que j'ai de plus cher.

« Ne m'oubliez pas dans vos prières. Je vous porte dans mon cœur et j'offre ce cœur à l'Eternel dans la ferme espérance qu'il voudra bien ne pas le rejeter.

« Réjouissez-vous avec tous les chrétiens de tout ce qui arrive. Jamais nous n'avons été plus prêt de la véritable félicité. »

(*Extrait des lettres, copiées sur les originaux, communiquées par M. Noël THIOLLIER et reproduites dans « Saint-Etienne et son District », par J.-B. GALLEY.*)

Un membre de cette famille, M. Gaspard PRAIRE-MONTAUT, a été député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents.

**PRALIN (MARIE-GABRIELLE)**, 46 ans, noble, chanoinesse, demeurant à Salle, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

PRAT (JEAN-PIERRE), né à Thoisse, dans la principauté de Dombes, diocèse de Lyon (Ain), en 1755, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault (Allier), mort le 19 juillet 1794 (1<sup>er</sup> thermidor an II : île d'Aix).

(AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais. Les Victimes*, Lyon, p. 64.)

C'est le seul prêtre de ce nom que nous trouvons comme homonyme du P. PRA (V. ce nom).

PRAT (JEAN-BAPTISTE), 20 ans, chapelier, natif de Louhans (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, acquitté le 19 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Il était d'une famille originaire de la Savoie, qui s'était fixée à Louhans, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui y est encore représentée. (P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 493.)

PRÉCY (comte de), général en chef des Lyonnais.

M. Louis-François PERRIN, comte de Précý, né le 15 janvier 1742 au château de Précý, commune d'Anzy-le-Duc (arrondissement de Charolles, Saône-et-Loire), était fils de François Perrin de Précý, receveur des impositions au bailliage de Semur-en-Brionnais, et de Marguerite-Françoise Marque de Farges. Nous ne pouvons donner ici qu'un petit résumé de la biographie du général en chef des Lyonnais, dont il est si souvent question dans cette étude. Ancien officier de l'armée royale, dont il avait commandé en dernier lieu le bataillon de chasseurs des Vosges. Nommé en 1791 lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI, il fut licencié peu de temps après. Il se battit au milieu des Suisses, le 10 août 1792, et ensuite il se retira dans son pays natal, où les Lyonnais vinrent lui offrir le commandement en chef de l'armée lyonnaise. Il organisa la résistance, défendit courageusement la ville, soutint un siège mémorable et sortit, le matin de la reddition, avec une petite colonne de volontaires décidés à se frayer un passage les armes à la main. Il réussit, après mille dangers, à passer en Suisse et vécut dans l'exil jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut autorisé à rentrer en France et à s'établir à Dijon. Mais, entre temps, le comte de Provence le chargea de diverses missions. Ces missions, prétendues secrètes en faveur des Bourbons, portèrent ombrage au premier Consul ; celui-ci se le fit livrer par les Prussiens et le garda en prison dix-huit mois.

En 1814, le gouvernement de la Restauration le récompensa par le grade de lieutenant-général et le commandement de la garde nationale de Lyon. Le comte de Précý avait épousé M<sup>me</sup> de Noailly, sa cousine, veuve du gentilhomme de ce nom, habitant Pouilly-les-Feurs et guillotiné à Lyon le 24 novembre 1793 (V. Perrin de Noailly). Elle s'appelait Jeanne-Marie Chavanné de Beaugrand.

Le comte de Précý mourut à Marcigny le 25 août 1820. Ses restes mortels furent transportés à Lyon et solennellement déposés dans la crypte du monument des Brotteaux.

Il nous a paru nécessaire d'établir exactement l'état civil du général que Lyon revendique comme une de ses plus belles célébrités militaires. Voici les documents que nous avons pu recueillir.

#### ACTE DE BAPTÊME DU GÉNÉRAL DE PRÉCY

« Le 14 janvier 1742, a été baptisé et né le dudit mois entre les 4 et 5 heures du soir, Louis-François, fils légitime du sieur François Perrin, écuyer, sieur de Pressy et de dame Marguerite de Farge. Son parrain a été Louis Jacquetot, écuyer, seigneur de Chante-Merle, tenu à sa place sur les fonds baptismaux par Gabriel Dumont. A été sa marraine demoiselle Françoise Perrin de Pressy, sœur de susdit enfant, et a signée avec moi ladite marraine et non ledit Dumont pour ne le savoir enquis.

« Signé : F. Denefeuille,  
« curé d'Anzy-le-Duc. »

C'est une copie exacte prise sur les registres paroissiaux d'Anzy-le-Duc, canton de Marcigny (Saône-et-Loire).

On voit par cet acte que l'héroïque défenseur de Lyon assiégé en 1793 par les troupes de la Convention n'est pas né à Semur-en-Brionnais, comme le disent la plupart de ses biographes.

#### FAMILLE DU GÉNÉRAL DE PRÉCY

Le général de Précý épousa « Jeanne-Marie de Chavanne de Bostgrand, veuve de Claude-Henry Perrin, seigneur de Noailly-en-Donzy, Buerry et la Tuillière, et fille de Claude de Chavanne, écuyer, seigneur de Bostgrand, conseiller-secrétaire du Roi, Maison et couronne de France et de ses finances, greffier en chef près le Parlement de Grenoble, et de feue Blandine Conty, et n'en eut qu'une fille unique. »

« Sa fille, Rose-Louise-Caroline de Précý, était mariée à Claude-Marie-Éléonor-Hugues de Semur, comte Dulieu, ancien officier de cavalerie, fils de Louis, comte Dulieu, chevalier, seigneur de Chenevoux, Bussière, Sigoyer et autres places, ancien officier de cavalerie, et de dame Hilaire-Marie-Marguerite-Joachim de Sainte-Colombe de Laubépin. »

Voici l'Extrait de l'acte de mariage de M. Perrin de Précý, enregistré à Dijon le 10 juin 1812 :

« L'an mil huit cent douze, le mercredi dixième jour du mois de juin, à 11 heures du matin, dans la salle publique de la ville de Dijon, canton de Dijon, département de la Côte-d'Or et par devant nous..... sont comparus M Louis-François Perrin de Précý, âgé de soixante et dix ans, ancien militaire, natif d'Anzy, hameau de Précý, canton de Marcigny, arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire et demeurant à Dijon, rue Saint-Pierre, majeur, fils de feu M. François Perrin de Précý, receveur des impositions royales du Brionnais, décédé à Montcaux, canton de Marcigny, le 27 novembre 1748..... et de défunte dame Marguerite Marque de Farges, son épouse, décédée à Marcigny, le 6 avril 1754. Et dame Jeanne-Marie Dechavannes-Beaugrand, âgée de 57 ans, native de Saint-Symphorien Delay, canton de ce nom, arrondissement de Roanne, département de la Loire et

demeurant à Dijon avec ledit Perrin de Précý, majeure, veuve de M. Claude-Henri Perrin de Noailly, à son décès propriétaire, demeurant à Pouilly-les-Feurs, département de la Loire, condamné à mort le 4 frimaire an II de la République française par le tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie (Lyon)..... et fille de feu M. Claude Dechavannes-Beaugrand, propriétaire, décédé à Roanne le 6 janvier 1793..... et de défunte Dame Blandine Conty son épouse décédée à Saint-Symphorien Delay le 29 mars 1768.....

« Lesquels comparant nous ont dit, qu'obligés par les événements de la Révolution de quitter la France, ils se réfugièrent en Suisse après le siège de Lyon, que le 25 mars de l'année 1797, ils s'unirent par les liens du mariage, ainsi qu'il est constaté par un acte de célébration en date de ce jour fait et passé à Surcée, canton de Lucerne en Suisse, et à eux délivré le 1<sup>er</sup> juin suivant et dûment légalisé le même jour par l'advoyer en charge. Que, de cette union est issue une fille nommée Roze Louise Caroline Perrin de Précý actuellement âgée de 12 ans, née à Augsbourg le 10 mars 1800..... que par décision de Sa Majesté impériale et royale en date du 30 novembre 1811 ledit M. Perrin de Précý a été autorisé à rentrer en France et que par une autre décision de son Excellence Monseigneur le duc de Rovigo ministre de la police générale en date du 26 décembre suivant il a obtenu la permission de fixer sa résidence à Dijon où il est venu d'Allemagne s'établir avec sa famille..... que désirant.....

« Témoin, Jules Perret, 26 ans, sous-préfet de l'arrondissement de Dijon.....

« Claude-François Goutallier, âgé de 50 ans, propriétaire, demeurant à Lyon. »  
(R. DU LAC, *Le Général comte de Précý*, p. 398.)

ACTE DE DÉCÈS DU GÉNÉRAL DE PRÉCÝ

« Du vingt-six août mil huit cent vingt, heure de neuf du matin, acte de décès de M. Louis-François Perrin, comte de Précý, époux de M<sup>me</sup> la comtesse Jeanne-Marie Chavanne de Beaugrand, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix-huit ans, né à Anzy-le-Duc, demeurant à Marcigny, décédé le jour d'hier, à sept heures du soir, en son domicile, fils de feu François Perrin, écuyer, demeurant à son décès à Semur et de feue Marguerite Marque de Farge, demeurant aussi, à son décès, audit Semur.

« Le présent acte a été rédigé sur la déclaration faite, par M. Gilbert-Claude Cudel de Moncolon, chevalier de Saint-Louis, âgé de cinquante-un ans, neveu du défunt, et par M. Joseph Berchoux, propriétaire au même lieu, âgé de cinquante-neuf ans, aussi neveu du défunt. Lecture faite, etc... »

(Extrait des registres de l'état civil de Marcigny, Saône-et-Loire.)

C'est vers 1814 que le général de Précý fut honoré du titre de comte par Louis XVIII. Cette année-là, il y eut un banquet offert par ses anciens officiers, auxquels il distribua la décoration du *Lis* au nom du roi.

Un an après son décès, ses restes mortels furent transportés à Lyon et inhumés solennellement aux Brotteaux.

INSCRIPTION DU TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE PRÉCÝ élevé dans le chœur de la crypte du monument des Brotteaux, à Lyon.

*Ci-gît :*  
Louis-François Perrin, comte de Précý.  
Général des Lyonnais en MDCCXIII  
Décédé le 25 août MDCCCXX  
A Marcigny-sur-Loire, il fut inhumé  
Ici religieusement déposé  
Le 29 septembre MDCCCXXI

On sait qu'un nouveau monument a été élevé aux Brotteaux, depuis quelques années, à côté de l'ancien, pour ouvrir de nouvelles rues sur son emplacement. L'ancien monument avait été, depuis longtemps, confié à la garde des RR. PP. Capucins ; ils en ont été odieusement éloignés.

On se demande par quel miracle le général Précý, dont la tête était mise à prix, avait pu se soustraire à toutes les minutieuses recherches qui valent été ordonnées. Il a tracé lui-même les douloureux incidents de sa sortie à la fin du siège de Lyon et nous en détachons l'extrait suivant qui montre son habileté à se dissimuler et la discrétion admirable des gens du pays qui gardèrent inviolablement leur secret.

C'est à Sainte-Agathe-en-Donzy et à la famille Madinier que Précý dut son salut. Parti le 9 octobre de Lyon, il mit plusieurs jours pour parvenir à Sainte-Agathe.

« Peu de jours après, le fils Madinier qui avait été arrêté à Lyon arriva dans sa famille après avoir été acquitté par le tribunal militaire de cette ville. Il revint avec un de ses oncles, chartreux, homme du plus grand mérite, échappé aux plus graves dangers ; ils vinrent me voir et ne me cachèrent pas la situation critique où était leur village et l'effervescence qui régnait aux environs. Je ne me dissimulais pas que ma retraite dans leur pays pouvait le perdre entièrement, si elle était découverte. Le chartreux me dit qu'il avait le projet de sortir de France et que je ferais bien de prendre aussi ce parti ; qu'un de ces amis devait l'accompagner et préparerai nos gîtes de distance en distance. Je me rendis à ce projet ; nous convînmes que la nuit suivante, je partirais avec Madinier le jeune, pour aller rejoindre son frère qui m'avait quitté depuis quelques jours pour se réfugier dans un de ses domaines nommé Saint-Farge près Tarare et sur la route que nous devions prendre.

« D'après nos arrangements, je me suis mis en marche la nuit suivante non sans faire de bien tristes adieux à mon respectable hôte et à tous mes bons amis. J'arrivai à Saint-Farge à trois heures du matin, j'y trouvai Madinier l'aîné. Celui qui m'avait accompagné continua sa route pour Lyon où il avait dessein d'aller.

Après un essai de fuite avec le chartreux Madinier, Précý revint à Sainte-Agathe.

« Je m'occupay de suite à rendre mon établissement plus sûr, il s'agissait de rendre mon souterrain imperceptible et en état de résister aux pluies, tout fut exécuté à merveille. Ma petite retraite était d'une solidité à toute épreuve et je la regardais comme impossible à découvrir ; je formai un autre établissement chez un nommé P. D. maçon, père de sept enfants et le plus brave homme du monde ; il était mon architecte et mon barbier ; il exécutait mes plans et me faisait la barbe tous les huit jours ; sa maison était éloignée d'un bon quart de lieue de ma retraite ordinaire ; j'y avais aussi deux refuges excellents, de manière qu'en cas d'événements je n'étais point embarrassé et pouvais dérouter les plus intrépides perquisiteurs.

« Pendant cet hiver, je me couchais toujours avec mon hôte sans jamais me déshabiller, crainte de surprise, et dans ce cas, je pouvais me jeter dans une petite cache pratiquée au-dessus de moi dans le foin, et de là, je pouvais aisément gagner ma retraite ordinaire au bas du clos de la maison. Je me levais ordinairement à quatre heures du matin et me

« couchais au jour. Je jouis d'assez de tranquillité jusqu'au mois de mars, j'avais souvent des avis de visites qui ne s'effectuaient pas ; cependant, dans le mois d'avril, il y en eut deux de faites par les gardes nationales de Feurs, Néronde, Rozières et autres villages voisins, elles vinrent au nombre de 1.500 ou 2.000 ; ces misérables se répandirent dans le village de Violay et dans celui de Sainte-Agathe, dévastèrent les églises, arrachèrent les croix, et se livrèrent aux plus grands désordres ; ils arrêtèrent plusieurs habitants et même des femmes pour cause de fanatisme ; dans le même temps les gardes nationales de Roanne, de Saint-Symphorien, de Régnay, etc., se portèrent également sur Saint-Just et s'y conduisirent de la même manière. Ayant été averti d'avance, je m'étais retiré dans mon souterrain au dessous d'un chemin public d'où je pouvais entendre passer toutes ces bandes de sans-culottes ; leurs visites ne furent pas aussi exactes à Sainte-Agathe, excepté chez Madinier auquel ils en voulaient beaucoup comme le plus riche du village.

« Je partis le 20 janvier et c'est avec le plus vif regret que je me décidai à me séparer de mes bons amis de Sainte-Agathe et à quitter un pays où j'avais éprouvé tout ce que la bienfaisance humaine a de plus consolant.

« Braves et généreux habitants de Sainte-Agathe et de Violay, je n'oublierai jamais tout ce que vous avez fait pour moi ; que votre humanité était belle et touchante ! comme elle contrastait avec la barbarie de vos voisins ; je ne sais si l'on pourrait citer en France un second exemple d'un pays totalement demeuré pur et inaccessible à tout principe d'anarchie et d'impiété. Certes, en des temps plus heureux, il me sera permis de désigner à l'admiration de tous les Français ces bons villageois. Puissé-je bientôt revoir cette terre sainte et hospitalière, ce moment serait le plus doux de ma vie....

« Le sixième jour, j'allais coucher à Lons-le-Saulnier ; je me trouvais entouré à l'auberge de marchands, de charretiers, de maquignons. J'eus le plaisir d'entendre parler de moi ; ils disaient que tous les jeunes gens qui avaient passé sur leur route assureraient que c'était le scélérat de Précý qui était cause de tous leurs malheurs ; qu'on ne savait pas ce qu'il était devenu, mais que, s'il était découvert, il n'y aurait pas de supplice assez affreux pour lui. La servante de l'auberge était l'orateur du cercle et renchérisait sur le tout ; on aurait pu être embarrassé à moins, cependant, je me mis à parler de moi, j'entrai dans leurs sens de toutes mes forces et me traitai de mon mieux. Le lendemain, j'allais dîner au Pont-d'Ain, j'y rencontrai un honnête homme qui voyageait en traîneau. Je pris contact avec lui et liai conversation pour l'étudier. Il s'appelait Jacquier, épicier à Lyon, et avait servi au siège comme grenadier. »

Précý se fit reconnaître et put avec lui pénétrer en Suisse, où Jacquier qui s'y était marié, allait retrouver sa femme.  
(R. DU LAC, *Le Général comte de Précý*, p. 226 et suiv.)

Parler des actions héroïques que le général de Précý a accomplies dans le commandement en chef des Lyonnais, et qui le placent au niveau des plus grands capitaines, ce serait faire l'histoire du siège. Nous nous bornerons à citer le bel éloge que Lamartine, dans son style de poète, a fait de lui, et où il montre l'union étroite qui existait entre le général et ses soldats, ses muscadins, suivant l'expression des conventionnels :

« Précý, dit-il, en faisait le noyau de sa défense intérieure. Enthousiasmés par leur cause, passionnés par leur général, qu'ils voyaient toujours le premier à cheval, au feu, à la baïonnette avec eux ; récompensés par son regard, recevant à leur rentrée dans Lyon leur gloire toute chaude dans les embrassements de leurs mères, de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs concitoyens, ces jeunes gens, presque tous royalistes, étaient devenus une armée de héros. C'est avec eux que Précý fit ses prodiges de valeur, de mobilité, de constance qui arrêtaient plus de deux mois la France entière, devant une poignée de combattants, au milieu d'une population hésitante, foudroyée, incendiée et affamée. »

PRÉCÝ (neveu de). V. *Cadet de Montcolon, Ferrus de Plantigny, Berchoux, Hutte.*

PRÉVEREAU (GEORGES), receveur, né à Villefranche (Rhône), ancien garde du corps, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 6 février 1794, mais non exécuté.

Sa condamnation fut annulée par un décret de la Convention, en date du 12 février suivant.

M. PRÉVEREAU avait le malheur d'être un ami de Roland. Il commandait la légion du district de Villefranche, dont il était receveur.

Si la Commission révolutionnaire l'avait condamné à mort avec des considérants habilement exposés, c'est que Prévereau était une des victimes de Lapalus, juge de paix de Thizy et commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention. Mais, sur la plainte des habitants de Villefranche, l'arrestation de Lapalus ayant été ordonnée par la Convention, la sentence rendue contre Prévereau fut suspendue par les représentants du peuple, et un décret de la Convention nationale ordonna sa mise en liberté. Ce décret fut imprimé à part sous le titre de :

« DÉCRET de la Convention nationale du 16 floréal an 2 de la République Française Une et Indivisible, qui approuve l'arrêt des Représentants du peuple à Commune-Affranchie du 5 floréal, et qui porte que le citoyen Prévereau, receveur du district de Villefranche, sera sur-le-champ mis en liberté. (*Commune-Affranchie, Imprimerie républicaine, in-folio.*)

(Gonon, *Bibliographie*, n° 1873.)

Si nous ouvrons le *Moniteur Universel* dans la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794), nous voyons que trois citoyens de Lyon et de Villefranche (Rhône) dénoncent à la Convention nationale les vengeances particulières que M. J.-M. Lapalus exerce contre les meilleurs républicains de Villefranche, dont les prisons regorgent. « Prévereau, disent-ils, condamné à mort, attaché pour être fusillé, ne doit la vie qu'à un ordre suspensif d'exécution des représentants du peuple. » La Convention, en rendant la liberté de Prévereau, décrète l'arrestation de Desarhre, un

de ses persécuteurs, pour être traduit, avec Lapalus, au Tribunal révolutionnaire. Cet exemple montre bien l'état de désordre et de confusion qui régnait en France.

**PREVOST (AUGUSTINE)**, 41 ans, sœur grise, à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**PREYRE (JEAN-LOUIS)**. *V. Prairie du Rey.*

**PRIAL (CLAUDE)**, fabricant de bas, né à Bourgoin (Isère), demeurant à Lyon, petite rue Mercière, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Fusilier cazerné, a porté les armes pendant le siège, et s'est enrôlé dans les chasseurs de la montagne. » (*Tableaux.*)

**PRIEUR (JEAN-BAPTISTE)**, tailleur, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, maison des Célestins, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, espion des rebelles. » (*Tableaux.*)

**PRIMAT (CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE)**, évêque constitutionnel de Lyon.

M. PRIMAT, qui était né à Lyon le 28 juillet 1746, devint évêque constitutionnel de cette ville de 1798 à 1802. Mais un évêque constitutionnel convenait bien peu à la population si religieuse de Lyon. Après le Concordat, il fut invité à donner sa démission et on le nomma à l'archevêché de Toulouse, où il mourut le 10 octobre 1810.

M. Primat avait été curé de Douai, puis évêque constitutionnel de Cambrai le 10 avril 1791 et portait la croix pastorale de Fénelon dans laquelle étaient incrustés deux fragments de la vraie croix. En 1798, il avait assisté au concile des évêques constitutionnels, tenu à Paris dans l'église Notre-Dame. C'est après avoir exercé pendant plus de trois ans les fonctions épiscopales dans le diocèse de Lyon, qu'il fut nommé, le 11 juillet 1802, en exécution du Concordat, archevêque de Toulouse. Il reçut le titre de comte le 27 novembre 1808.

Son biographe, M. l'abbé Jamme ajoute : « Je n'ai pas craint d'avouer ce moment d'erreur où sa faiblesse fut entraînée par le ourbillon de la tempête ; les fautes heureusement réparées embellissent la vie des héros du christianisme. Leur repentir est leur gloire... Le jour de sa rétractation fut le plus beau de sa vie... Le Ciel absout le repentir ; le passé n'appartient plus qu'à l'indulgence ».

(*Archives historiques du Rhône, 1890, t. XII, p. 120.*)

Malgré toute l'indulgence que son biographe accorde à sa mémoire, il ne faut pas oublier que M. Primat avait déposé ses lettres de prêtrise à Douai le 19 novembre 1793 et qu'il lui fallut, quelques mois plus tard, toute son habileté d'esprit et son audace pour nier son apostasie et réclamer son rang dans le clergé. Ce sont des détails que nous trouvons dans le beau livre de M. le Dr J. Birot, livre récent qui nous permet de compléter cette petite notice.

Fils d'un perruquier estimé dans le quartier aristocratique de Saint-Jean, M. Primat manifesta de bonne heure les plus heureuses dispositions et une grande ardeur pour les études. Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, voulut être son protecteur, et le noble chapitre de Saint-Jean pourvut aux frais de son éducation. A 20 ans, il résolut, sans doute sous l'influence de son protecteur, d'entrer dans la congrégation de l'Oratoire. Après avoir professé dans diverses villes, il fut envoyé à Douai, en 1786, comme supérieur de la maison de l'Oratoire et comme curé de Saint-Jacques. C'est là que la Révolution le trouva, et les événements qui se déroulèrent sous ses yeux lui donnèrent de l'ambition. M. Primat, saisi alors par la folie des grandeurs, accepta la Constitution civile du clergé et se fit élire évêque de Cambrai, où il resta jusqu'en 1798, époque où il fut élu évêque constitutionnel de Lyon. Il ne resta à Lyon que trois ans, et après sa soumission il fut nommé archevêque concordataire de Toulouse en 1802.

(Tiré de la nouvelle *Biographie*, que M. le Dr J. BIROT a publiée en 1909 et qui est une belle page ajoutée à l'histoire de Lyon pendant la Révolution, sous le titre *Claude-François-Marie Primat*, in-8° de 161 pages.)

**PRIMAT (JEANNE)**, à Lyon, âgée de 17 ans, acquittée le 27 décembre 1793 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Cette jeune fille avait sans doute porté les armes durant le siège comme sa compagne, Marie Adriaux (*V. ce nom*) avec laquelle elle fut arrêtée chez la veuve Monin. Mais plus heureuse que son amie, elle fut acquittée. Le nom de Jeanne Primat n'est cité par aucun historien, et il mérite de l'être comme héroïne du siège de Lyon ; nous l'avons découvert aux Archives du Rhône (*Dossier 270*). Nous ignorons si elle avait un lien de parenté avec le précédent, Mgr Primat.

**PRINGUET (CHARLES)**, sans profession, né à Gand (Belgique), aide de camp du général de Virieu, âgé de 21 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 30 octobre 1793.

M. Charles PRINGUET était à Lyon depuis le 29 juillet ; il logeait rue des Quatre-Chapeaux, n° 19, et faisait partie du bataillon de cette rue. (*Archives du Rhône, D. 127.*)

**PRIVAT (FRANÇOIS)**, huissier, né à Mil-lery (Rhône), demeurant à Lyon, officier

municipal, âgé de 55 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 17 octobre 1793.

M. PRIVAT est condamné à mort pour avoir été « officier municipal provisoire. »

(Tableaux.)

PROST (CLAUDE), pâtissier, né à Lyon, y demeurant, rue Bât-d'Argent, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

PROST (HENRI), commis brodeur, né à Lyon, y demeurant, rue Belle-Cordière, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

PROST (JEAN-BAPTISTE), ouvrier fabricant de bas, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), demeurant à Collonges, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. PROST, simplement qualifié ouvrier, avait fait partie de la Commission populaire, républicaine et de salut public de Lyon, dont il avait été secrétaire ou peut-être même président. Cette qualité était suffisante pour le désigner aux vengeances des révolutionnaires, qui le firent condamner à mort.

(PUY, *Expédition des Lyonnais*, p. 109.)

PROTRY (JEANNE), veuve Duter, née à Belleville (Rhône), demeurant à Lyon, rue Dubois, âgée de 38 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

M<sup>me</sup> DUTER était odieusement accusée « d'avoir frappé les femmes des patriotes pendant le siège et d'avoir dit que leurs maris ne mourraient jamais que de ses mains ».

(Tableaux.)

Elle était, sans doute, la femme de Michel Duter (*V. ce nom*) qui fut exécuté quelques jours plus tôt qu'elle, le 28 janvier.

PUNCTIS DE CINDRIEUX (FRANÇOIS), propriétaire, né à Saint-Marcellin (Loire), demeurant à Montbrison, conseiller, âgé de 37 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 28 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Archives de la Loire, L. 4. liasse, 29, Tableau imprimé.)

Une note nous indique les motifs de sa condamnation :

Jacques-François PUNCTIS, ci-devant conseiller 37 ans, accusé d'avoir porté les armes avec les muscadins, et d'avoir fatigué et insulté, étant de garde avec les grenadiers, c'est-à-dire de la dernière tournée aristocratique, les patriotes faits prisonniers par les muscadins, prisonniers nommés : Quiot, Tanneur, Clément, écrivain, et Personnier, cordonnier.

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. Jacques-François PUNCTIS DE CINDRIEUX, conseiller du Roi au bailliage, né le 3 mai 1757, était fils de Georges Punctis de Cindrieux, conseiller du Roi, et d'Angélique Thomé de Saint-Cyr. Il s'était marié, le 17 juillet 1787, avec M<sup>lle</sup> Catherine-Charlotte de la Mure de Nuzin, fille de Durand de la Mure, seigneur du Poyet, et de Louise-Françoise Dujast d'Ambérieux.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison*.)

Nous ignorons le degré de parenté qu'il avait avec le suivant.

PUNCTIS DE LA TOUR (JACQUES-MARIE DE), seigneur de Boën, âgé de 35 ans, condamné et exécuté à une date inconnue, mais probablement le 5 décembre 1793.

M. PUNCTIS DE LA TOUR, dernier seigneur de Boën-en-Forez, était un gentilhomme « aimable, gai, livré à tous les plaisirs, à toutes les sociétés brillantes dont il faisait les délices ». Il avait été partisan des systèmes de l'impie philosophie, que sa sœur religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, à Montbrison, avait combattue dans les lettres qu'elle lui adressait fréquemment. Après avoir languï dans les prisons de Lyon, il fut condamné à mort vers le milieu de décembre. (Nous n'avons pu découvrir par quel tribunal il fut jugé, ni la date de son jugement.) Il était resté au moins deux mois dans les prisons, où il fut édifié par la conduite des prêtres auxquels on attribue sa conversion, entre autres à M. l'abbé Perrier (*V. ce nom*). Les exemples de ses compagnons de captivité et les lettres de sa sœur lui dessillèrent les yeux ; et, oubliant l'univers dans ses derniers jours pour ne s'occuper que de Dieu, que des promesses et des vérités de la religion, il écrivit à sa sœur cette belle lettre, preuve touchante de sa conversion à la veille de sa mort :

« Depuis dix jours, ma bonne sœur, la mort plane sur ma tête ; et, loin de murmurer devant Dieu de la longueur de mes souffrances, et de l'attente presque certaine d'une mort violente, je le bénis et le remercie de me préparer à paraître devant lui. Que je crains la justice de ses jugements ! trente-cinq ans d'offenses ; un mois à peine de repentir ! Quel compte inégal à rendre, si celui qui est infini ne pouvait, d'un seul mot, et par une seule de ses grâces, rapprocher tous ces intervalles et faire disparaître toutes ces différences !

• Chère sœur, quand tu recevras cette lettre, ton frère aura rendu ce compte terrible dont la perspective le remplit d'effroi...

• Ma sœur! Qui me dira si je suis digne d'amour ou de haine? Ah! celui qui m'assureraît que je suis digne d'amour, me comblerait de la joie la plus douce! Quoi! demain, dans deux jours au plus tard, je verrai mon Dieu! je jouirai de ce bonheur inestimable toute une éternité! Je deviendrais dans ce temps d'apostasie, l'intercesseur des miens! Mon amie, quelle grande, quelle belle destinée!....

• Que n'ai-je pu te voir dans ces derniers moments! Avec quel plaisir j'aurais parlé avec toi de cette religion qui a fait tes délices depuis ton enfance et que je n'ai eu le bonheur de connaître et d'aimer que dans mes derniers moments! Cette faveur m'a été refusée (ainsi que celle de trouver dans ma captivité autant de gens instruits que je l'aurais désiré); mais celui qui a méprisé la religion pendant si longtemps, devait-il espérer d'en goûter toutes les douceurs? Au reste, ce serait l'ingratitude d'un réprouvé de ne pas proclamer hautement les grâces que Dieu m'a faites depuis ma détention. Ces grâces sont sans nombre et presque toujours envoyées au moment où j'en avais besoin, et c'est au point qu'en suivant le fil de ce qui m'est arrivé, je dois regarder comme la plus grande de toutes, et comme celle qui couronnera toutes les autres, la mort qu'il va me faire subir. Dans le nombre de ces grâces, je dois, ma bonne amie, compter essentiellement la lettre que j'ai reçue de toi aujourd'hui. Je te supprime le récit des horreurs qui m'ont appris aujourd'hui même que je touchais à ma fin et que ma mort était presque inévitable. Il te suffit de savoir que l'ange de la mort vient d'appeler soixante victimes.

• Lisons vite, ai-je dit, lisons vite la lettre de ma sœur, peut-être en aurai-je à peine le temps; recueillons ce dernier témoignage de son amitié. Je l'ouvre, et c'est toi qui m'exhorte à mourir, qui m'en inspire le désir en me faisant sentir mon bonheur. Dieu a conduit ta main, et ne l'a pas fait semer dans un champ stérile. Ton frère est résigné, malgré sa profonde douleur de quitter sur une mer soulevée, une femme et des enfants tendrement aimés, des sœurs et un frère tendrement chéris. Mon sacrifice en sera plus agréable à Dieu. Abraham n'eut sûrement pas plus de peine à sacrifier son fils, que je n'en ai à quitter mes bons, mes tendres parents. — Adieu, ma bien-aimée sœur; autrefois (lorsque dans son incrédulité il allait jusqu'à nier l'immortalité de l'âme), je t'aurais dit adieu pour toujours; mais l'homme chrétien, l'homme que la Foi éclaire sait que les élus se réuniront un jour dans le sein de l'Éternel; et la confiance que j'ai dans la miséricorde de Dieu, me donne, pour toi et pour moi, l'espoir que nous nous retrouverons dans le ciel, notre véritable patrie.

Cette prédication pieuse d'un homme du monde (et c'est bien, en effet, une prédication; un religieux plein de talents et de vertus nous disait, lorsque nous lui en avons donné connaissance: « Je n'hésiterais pas à la lire en chaire pour l'édification des fidèles »), cette lettre écrite par l'un de ceux que les villes nomment « élégants » fait réfléchir combien, au dernier instant de la vie, les discours peuvent changer de ton, les méditations d'objet et les choses de face.

M. l'abbé Guillon dit que M. Punctis de Boën ne fut condamné que pour une cause

politique, et non essentiellement par principe de religion; ce qui ne permet pas de le mettre au rang des martyrs, comme le bienheureux Jacob de la ville de Lepta, en Perse, qui, en 421, après avoir abjuré la Foi chrétienne pour plaire au Roi, fut ramené à sa première croyance par sa femme et sa mère, et souffrit le martyre, directement pour sa Foi. Le rapprochement des deux situations fait saisir la différence entre un Martyr et un Héros de la Foi.

(GUILLON, *Martyrs*, au mot : *Perrier*; DURIEUX, p. 236; DELANDINE, *Prisons*, p. 308.)

Il ne faut pas confondre M. Punctis de la Tour avec le précédent, M. Punctis de Cindrieux, qui faisait partie d'une branche différente. Cette lettre nous aide à fixer la date de sa mort, qui eut lieu après une exécution de soixante victimes. Or, le 4 décembre est le seul jour où il y eut soixante victimes; il est donc à présumer que M. Punctis de la Tour subit son supplice dans l'effroyable hécatombe du 5 décembre où le nom de la 209<sup>e</sup> victime manque. M. Punctis ne serait-il pas l'un des deux individus qu'on signale comme ayant réclamé contre leur exécution capitale alors qu'ils n'étaient pas nommés dans le jugement? L'abbé Combry (*V. ce nom*) est peut-être la deuxième victime du 5 décembre dont on a ignoré le nom jusqu'à ce jour. Sa sœur qui prit une si grande part à la conversion de son frère, M<sup>me</sup> Louise-Claire Punctis, était visitandine à Montbrison. Professe à 20 ans en 1768, elle avait donc 45 ans quand elle perdit son frère.

(BROUTIN, *Couvents*, t. III.)

Elle mourut en février 1830 à l'âge de 81 ans.

Un récit de la conversion de M. Punctis de la Tour a été fait par un de ses co-détenus, M. Paisselier (*V. ce nom*) où se trouve la lettre reproduite plus haut. Ce récit, trop long pour trouver sa place ici, nous a été communiqué avec une extrême obligeance par M. Guillaume PELLETIER.

M. Jacques-Marie PUNCTIS DE LA TOUR, chevalier, seigneur et gouverneur de la ville de Boën, ancien officier de dragons au régiment de la Reine, baptisé dans l'église de Saint-André de Montbrison, le 16 février 1752, était fils de Louis-François-Marie Punctis de la Tour, écuyer, seigneur de la Tour, Boën, Arthun, Palogneu, Thorigneu, capitaine au régiment de Lyonnais, qui avait épousé, en secondes noces, sa cousine, Marie-Joseph de Punctis, fille de Jacques de Punctis, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Montbrison, et de Jeanne Deschamps de Messimieux.

M. J.-M. de Punctis épousa à Lyon, paroisse Saint-Nizier, le 4 juin 1777, Louise-Laurence Girard, fille de Jean-Mathieu Girard, écuyer, et de Marguerite-Bonne-Olympe Claret de Fleurieu, et eut de cette union :

1<sup>o</sup> Jeanne-Marie-Mathurin de Punctis de la Tour de Boën, née en 1778, mariée à Charles-Marie-Xavier Urguet de Saint-Ouen.

2<sup>o</sup> Louise-Olympe de Punctis de la Tour de Boën, née en 1780, mariée à Lyon, l'an VIII, à Antoine-Joseph Chabert du Mazel, ancien capitaine d'infanterie.

(W. POIDEBAR, *Armorial*, p. 534.)

**PUPIER (ANNE)**, dame de Lesgallery-Dutaillou, noble, née à Montbrison (Loire), y demeurant, âgée de 38 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 2 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire et royaliste, venue avec son mari à Lyon pour coopérer à la contre-révolution. » (*Tableaux.*)

Suivant une note, elle fut arrêtée par un nommé Reynaud qui lui dit : « Suivez-moi chez les représentants », et au lieu de l'y conduire, il la traduisit de suite à Ville-Affranchie où elle est en prison en ignorant le motif. (*Archives du Rhône, Dossier 127.*)

M<sup>me</sup> PUPIER, mariée à M. Marcellin de Lesgallery-Dutaillou. (*V. ce nom*) était de la famille Pupier de Brioude, dont il est question plus loin. Cette pieuse dame habitait Montbrison et avait favorisé la résistance de ses compatriotes avec les Lyonnais. Signalée par sa vive piété et ses bonnes œuvres, elle fut arrêtée et livrée à la Commission révolutionnaire de Lyon, qui la condamna au dernier supplice. Elle monta sur l'échafaud avec le courage et les sentiments d'une héroïne chrétienne. Elle avait été dénoncée sous le nom de Brioude-Lesgallerye dans la lettre du Comité de surveillance de Montbrison, que nous avons reproduit dans la notice Portalier.

(*Archives du Rhône, D. 944 ; GUILLON, Martyrs ; CATTIN, p. 492 ; BROUTIN, Couvents, p. 253.*)

**PUPIER de Saint-Georges (ANTOINE)**, directeur de la poste à Chazelles-sur-Lyon, condamné à mort le 17 messidor an II (5 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Le jugement condamne en même temps ses sœurs, Marguerite et Reine Pupier, qui suivent, pour avoir donné asile à J.-B. Gonon et à J.-A. Martin (*V. ces noms*).

M. Antoine PUPIER n'était pas notaire, comme le dit un auteur stéphanois, mais tenait un hôtel, sur la façade duquel on voyait une image de saint Georges, gravée dans un écusson, d'où lui est venu le nom de Pupier de Saint-Georges. Cette famille était complètement distincte de la famille Pupier de Brioude, que la plupart des auteurs ont confondue.

(*Communication de M. François CHAZET.*)

M. H. BOURNE, dans son *Histoire de la Ville et de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon* (1904), dit à la page 25, note 1, à propos de la visite de 1683 par Talaru de Chalmazel, que ce dernier prit logement chez sieur François Pupier, au logis duquel pend pour enseigne un Saint-Georges....

« Cette famille Pupier fut, dans la suite, toujours désignée sous le nom de Pupier de Saint-Georges. Cent dix ans plus tard, en 1793, elle était représentée par trois personnes : deux filles et un garçon tous célibataires. Ce dernier était directeur des postes et habitait avec ses sœurs l'une des dernières maisons bordant le côté gauche de la grande rue, en descendant vers la porte du fond de ville. Ils furent tous

guillotines dans les circonstances suivantes :

« En exécution de la loi des suspects, décrétée par la Convention, un Comité de surveillance avait été institué à Chazelles. L'un de ses membres, Joseph X.... voisin et ami (!) de la famille Pupier avait cru s'apercevoir qu'il se passait quelque chose d'anormal dans le domicile de ces braves gens. Prétextant l'intention de leur emprunter une pioche, il se rendit un jour à l'improviste dans la cour de leur habitation et comprit, à certains indices, que quelqu'un s'y tenait caché. Il fit immédiatement un rapport au Comité de surveillance : sans désenparer, celui-ci ordonna une visite domiciliaire chez les frère et sœurs Pupier. Un malheureux ecclésiastique, nommé Gonon, et un jeune homme qui l'accompagnait y furent découverts et arrêtés ainsi que la famille Pupier. (Ce jeune homme était un jeune séminariste, Jean-Antoine Martin, frère-lai des Lazaristes, qualifié par M. CATTIN, p. 130 et 506, de curé de Chazelles.) Ces cinq honorables personnes furent conduites à Feurs et livrées au tribunal révolutionnaire. Ils périrent tous les cinq sur l'échafaud (*condamnés par le tribunal criminel le 13 messidor.*) Une personne digne de foi nous a raconté que l'abbé Gonon était parvenu, en sautant un mur, à s'échapper du côté du Pupier. Les sicaires qui le poursuivaient le recherchaient vers le chemin de Saint-Galmier lorsque le sieur X...., qui avait vu fuir l'infortuné leur dit :

« Vous vous égarez et cherchez l'oiseau où il n'est pas. Allez du côté des Roches et vous le trouverez. »

« Ils y allèrent et rejoignirent le fugitif dans le pré Pointu, sur le chemin des Roches. Telle fut la triste fin de cette famille chazelloise. »

(H. BOURNE, *Histoire de la ville et de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon*, édition 1904.)

**PUPIER de Saint-Georges (MARGUERITE)**, de Chazelles-sur-Lyon, condamnée à mort le 17 messidor an II (5 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs. —

Elle était la sœur du précédent, Antoine Pupier de Saint-Georges et fut arrêtée en même temps que lui et sa sœur, qui suit.

**PUPIER de Saint-Georges (REINE)**, de Chazelles-sur-Lyon, condamnée à mort le 17 messidor an II (5 juillet 1794), par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.

Elle était la sœur des précédents et fut arrêtée avec eux.

**PUPIER DE BRIOUDE (CLAUDE-ANTOINE)**, ex-conseiller au Présidial de Montbrison, âgé de 41 ans, mis en liberté le 4 octobre 1794, sans jugement.

M. PUPIER DE BRIOUDE fut arrêté le 19 octobre 1793 par ordre de Javogues et transféré à Feurs le 26 janvier suivant. Mais les municipalités de Saint-Rambert, de Chazelles et de Montbrison réclamèrent son élargissement avec insistance. Sa femme et ses enfants s'étaient retirés dans les montagnes sur la commune de Roche qui, elle aussi, pétitionna en sa faveur. M. Pupier avait une

campagne à la Roullière, dans la paroisse de Chazelles, propriété qui appartient aujourd'hui à la famille de Leullion de Thorigny, par suite du mariage d'un membre de cette famille, en 1846, avec M<sup>lle</sup> Marguerite Pupier de Brioude, dont la postérité existe encore.

Le Comité de surveillance de Montbrison contestait les notes favorables des diverses municipalités et ajoutait :

« Brioude est un ennemi de la Révolution et « un aristocrate caché ; il a blâmé le jugement « de Capet, Il est riche. »

Néanmoins, il fut mis en liberté le 4 octobre 1794, par arrêté du représentant Châteauneuf. (*Archives du Rhône, Dossier 944.*)

M. Claude-Antoine Pupier de Brioude, avocat au Parlement, puis conseiller du Roi au bailliage, baptisé à Montbrison (paroisse Saint-André), le 11 juin 1752, était fils de noble Claude-François, conseiller du Roi, et de Marguerite Pasturel. Il avait épousé, en 1775, D<sup>lle</sup> Madeleine David, fille de noble André-Jean-Baptiste David, et d'Anne-Simone Boyer.

Sous l'Empire, il devint procureur général à Lyon, mais il fut destitué en 1814.

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison.*)

Plusieurs personnes de cette famille furent dénoncées et emprisonnées, mais elles survécurent à la Terreur.

Louise-Claudine PUPIER DE BRIOUDE, âgée de 38 ans, en religion mère Saint-Basile, fut arrêtée à Montbrison, transférée à Feurs, puis à Lyon, et ne recouvra sa liberté qu'après de longs mois de détention. On retrouve la mère Saint-Basile, prieure en 1802, en remplacement de la mère Sainte-Julie (née Antoinette de Boubée, morte pendant la période révolutionnaire). La mère Saint-Basile, qui était professe depuis 1774, mourut en 1817.

Elle était la fille de Joseph Pupier de Brioude, receveur des tailles foraines, au bourg de Saint-Ferréol, et de Marie Trablaine. Elle était la sœur de la suivante.

Lucrèce PUPIER DE BRIOUDE, âgée de 50 ans, en religion mère Sainte-Félicité, professe depuis 1762, après avoir subi les mêmes tortures que sa sœur, fut remise en liberté sans jugement et se retira dans sa famille, où elle mourut avant le rétablissement de sa communauté.

(*Mémoires de la Loire, Le Forez sous la Terreur, année 1896.*)

On trouve encore une Dame Pupier de Brioude, dénoncée à Montbrison, et Marie-Claudine Pupier de Brioude, qui fut interrogée à Feurs le 12 février 1794.

PUPIER (ENNEMOND), cabaretier, né à Iri-gny (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Fouettés, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Gendarme à pied et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. Ennemond PUPIER ne paraît avoir aucun rapport avec les familles précédentes.

PUPIER (JEAN-CLAUDE), épicier, né à Charbonnières (Rhône), demeurant à Lyon, place Saint-Georges, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 décembre 1793.

« Commissaire au Comité de surveillance pendant le siège et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

M. PUPIER figure sur le jugement sous le nom de Claude DUPRIÉ. Nous devons cette rectification à un de ses descendants qui a bien voulu nous fournir les renseignements suivants :

M. Jean-Claude Pupier, baptisé à Charbonnières, le 8 septembre 1744, était fils de Benoît Pupier, et de Jeanne Delorme. Négociant en épicerie à Lyon sur le territoire de la paroisse Saint-Georges, dont il était marguillier, il était en même temps sergent de la milice bourgeoise de cette ville et reçut, en 1790, un certificat de distinction et de médaille d'argent, qui est encore en possession de la famille.

Pendant le siège, il fut membre commissaire du Comité de surveillance de la section de Saint-Georges. C'est pour ce motif qu'il fut arrêté, comme suspect, le 6 frimaire an II. Interrogé le 27 du même mois, il fut condamné à mort le 28 et guillotiné le même jour à 1 h.  $\frac{1}{2}$  du soir, sur la place des Terreaux, avec sept autres victimes dont deux femmes.

M. Jean-Claude Pupier avait épousé, vers 1771, M<sup>lle</sup> Françoise Besson, qui est signalée dans une note comme une « femme forte et sainte, cachant des prêtres et mettant à leur disposition, pour la célébration de la messe, un crucifix en bois sur socle », qui est encore conservé dans la famille. Ils eurent de nombreux enfants ; l'un d'eux, Benoît Pupier, mourut aux frontières, après s'être distingué par sa bravoure dans les campagnes de 1792 et 1793 et à la bataille de Fleurus en 1794.

La famille Pupier croit tirer son origine du Forez et pourrait avoir quelque attache avec les précédentes. Mais son centre de réunion est le château de Gramont en Bugey, ancienne propriété de la famille.

(*Communication de M. Ch. BOUCAUD, sous-arrière-petit-fils de M. Jean-Claude Pupier.*)

PURES (marquis DE), V. De Pures.

PURPAN fils (JEAN-MARIE), marchand de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Botteille, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1793.

« Capitaine des rebelles et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

PUY (BARTHÉLEMY), fabricant de bas, rue Thomassin, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 24 septembre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

PUY (BENOIT), ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Puits-du-Sel, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PUY (CLAUDE-JOACHIM), capitaine de l'armée lyonnaise.

M. PUY a laissé un intéressant manuscrit qui a été publié sous le titre de : « *L'Expédition des Lyonnais en Forez*, avec préface et notes de MM. Louis CHALEYER, Gustave VÉRICEL et J.-M. DEVET, Saint-Etienne et Lyon, imprimerie Théolier, 1889 ».

M. Cl.-J. Puy était fils d'un notaire de Lyon. Comme capitaine quartier-maître de l'armée lyonnaise, il commanda à Saint-Etienne le corps principal de l'expédition lyonnaise, pendant qu'un détachement se rendait à Montbrison, où il se grossit de nombreuses recrues surtout en cavaliers. Les difficultés que M. Puy rencontra à Saint-Etienne pour protéger sa troupe contre les anarchistes l'obligèrent à en remettre le commandement au général Rimbart (V. ce nom).

PUY (FRANÇOIS), aubergiste, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PUY (JACQUES), épicier, né à Lyon (Croix-Rousse), y demeurant, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PUY DE MUSSIEU (LOUIS-FRANÇOIS) noble, né à Montbrison (Loire), y demeurant, ancien procureur, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Ex-noble, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

M. PUY DE MUSSIEU était chef de bataillon et commandait l'infanterie forézienne. C'était un habitué de l'hôtel de Nervo et de celui du baron de Chamousset pendant le siège de Lyon, et, de là, il se rendait à Vaise où était postée sa troupe.

M. Louis-François-Germain Puy, écuyer, seigneur de la Bastie et de Sainte-Agathe, né à Montbrison le 1<sup>er</sup> janvier 1735, était fils de Simon Puy de Mussieu, et de Marguerite Charézieu. Il avait épousé au Donjon, le 28 août 1765, D<sup>me</sup> Guillemine Préverand de Laubépierre. Son petit-fils, Louis-Dominique-François-Ernest Puy de la Bastie épousa, en 1858, M<sup>lle</sup> Pierrette-Marie-Anais Perrin de Précý, parente du général en chef comte de Précý, et vivant à Montbrison.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

PUY (PIERRE), chandelier, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Caporal et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

PUZIN (PIERRE), tonnelier, né à Lyon, y demeurant, rue Raisin, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Officier des canonnières pendant le siège et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

QUAIRE (FRANÇOIS), demeurant à Lyon, section de Rousseau, âgé de 33 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

QUATROL (JEAN), chirurgien, né à Malzieu (Lozère), demeurant à Lyon, rue Saint-Pierre, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. le D<sup>r</sup> DRIVON n'a trouvé aucun renseignement sur ce chirurgien. Il est probable, vu son âge, qu'il était seulement élève en chirurgie.  
(Miscellanées, 1908.)

QUINTALET (LOUIS), chapelier, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusillier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

# R

**RABAT ou RABUT (CLAUDE)**, maçon, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« A fourni des ouvriers pour travailler aux redoutes et maltraité des patriotes. »

(Tableaux.)

**RADISSON (BENOIT)**, homme de loi, né à Tarare (Rhône), âgé de 25 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 20 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**RAJAR ou RAJAT (MAURICE)**, teneur de livres, né à Boën (Loire), demeurant à Lyon, rue Lainerie, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Président de section, contre-révolutionnaire ayant coopéré à la rébellion. »

(Tableaux.)

**RAJAT (JEAN-BAPTISTE)**, à Lyon, acquitté le 30 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Un Jean-Baptiste RAJAT est cité par Destéfanis et Prudhomme, sans autre indication, comme condamné et exécuté à Lyon.

Nous n'avons trouvé son nom sur aucun des jugements qui condamnent à mort. Mais il paraît être le même que celui qui fut acquitté le 10 nivôse an II (30 décembre). Il était accusé de s'être enrôlé par misère ou séduction dans l'armée lyonnaise. Les 84 acquittés de ce jour sont presque tous dans le même cas.

(Archives du Rhône, Jugements.)

**RAMBAUD (PIERRE-THOMAS)**, baron de la Sablière.

M. RAMBAUD, né à Lyon, en 1754, était d'une famille noble dont l'origine lyonnaise remonte à plusieurs siècles et qui s'est distinguée dans l'échevinage et dans l'administration des hôpitaux.

Avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial, M. Rambaud eut des succès oratoires qui lui valurent un présent de la muni-

cipalité, une montre d'or. Dans le procès des sept prêtres détenus à Pierre-Scize et défen- dus par M. Ravez (V. ce nom), il occupait les fonctions de ministre public, et il les fit acquitter.

Pendant le siège de Lyon, il était président de la Commission populaire, républicaine et de salut public de cette ville. En cette qualité, il adressait à ses concitoyens des proclamations qui ranimaient l'espoir et la confiance dans le succès final.

Député au Conseil des Cinq-Cents, procureur général, puis maire de Lyon, en 1818, M. Rambaud se retira des affaires publiques en 1826, et mourut en 1845, à l'âge de 91 ans. La ville de Lyon consacra par un buste au Palais des Arts la mémoire de ce bon Lyonnais qui avait été citoyen, soldat, magistrat, législateur et administrateur.

Le baron Rambaud était marié à M<sup>lle</sup> Marguerite Favre, dont il eut un fils, Charles Rambaud. Celui-ci épousa M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Passerat de la Chapelle, d'où quatre filles, M<sup>me</sup> Crocquet de Belligny, M<sup>me</sup> Ponchon de Saint-André et deux religieuses.

(W. PODEBARD, *Armorial*, p. 546.)

Le nom de RAMBAUD est porté par plusieurs familles, distinguées dans les professions religieuses ou libérales de la région lyonnaise. Une généalogie a été dressée en 1910 sous le titre de « *Les Rambaud* » par un jeune et intelligent généalogiste, M. Emile SALOMON.

**RAMBEAU ou RAMBAUD (SÉBASTIENNE)**, épouse de Charles Mutin, 64 ans, demeurant à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Son mari avait été acquitté le 28 février précédent (V. Mutin).

**RAMEY (FRANÇOIS)**, homme de loi, né à Renaison (Loire), demeurant à Lyon, rue Marat, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, ennemi des patriotes »

(Tableaux.)

**RAMEY DE SUGNY (JEAN-MARIE-ANTOINE)**, ancien syndic de l'ordre du clergé et de la noblesse à l'Assemblée

provinciale du Forez en 1787, premier préfet du Puy-de-Dôme.

M. DE RAMEY avait été membre de l'Assemblée provinciale du Lyonnais, Forez et Beaujolais, en 1787, et s'y distingua comme syndic de l'ordre du clergé et de la noblesse du Forez. En 1789, il fut le principal rédacteur des cahiers de la noblesse de cette province.

M. DE RAMEY fut arrêté sous la Terreur et incarcéré dans la prison du Luxembourg. Mais les pétitions des habitants de Souternon et de Saint-Just-en-Chevalet le firent mettre en liberté. Plus tard, il reçut de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, « la mission de rétablir l'ordre depuis longtemps troublé par une sorte de guerre civile, dans l'ancienne province d'Auvergne ».

Nommé premier préfet du Puy-de-Dôme, le nouvel administrateur porta dans cette tâche difficile les hautes qualités qui l'avaient distingué comme syndic dans l'ancienne assemblée provinciale. M. de Ramey mourut en 1804 dans l'exercice de ses fonctions, ayant mérité que les deux départements de la Loire et du Puy-de-Dôme l'inscrivissent à la fois sur les listes des notables présentés pour les nominations au Sénat, et que son nom fût donné à une des places publiques de Clermont.

M. de Ramey, né en 1746, était fils de François-Marie-Vital de Ramey, seigneur de Sugny et de Rose-Angélique de Vaurillon de l'Etang. Il épousa à Lyon, en 1776, M<sup>lle</sup> Anne-Augustine-Marie Berthelon de Brosse, et sa descendance existe toujours.

Son frère, le général de Sugny, fut l'organisateur et le premier inspecteur général de l'artillerie de la marine. Ses éminents services l'avaient signalé au premier consul, qui le créa plus tard comte de l'empire.

(Communication de M. Claude-Noël DESJOYEUX, d'après une Notice biographique du général comte de Sugny, par F. de SUGNY.)

Le nom de Sugny a été porté par plusieurs familles du Forez (Voyez au mot Sugny).

RANDON (JEAN-BAPTISTE), soldat, rue Saint-Louis, à Lyon, âgé de 21 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

RANDU (ANDRÉ), soldat du bataillon de Porte-Froc, âgé de 33 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

RANDU (ANTOINE), domestique, né dans le département de l'Ain, demeurant à Lyon, quartier de Perrache, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

RANG (...), habitant de Marciilly (Loire), mort en prison.

M. RANG est cité dans les Mémoires ecclésiastiques comme étant mort dans la prison du Calvaire à Montbrison. La mort, dans une si cruelle position, sans secours et sans soulagement assuré, n'est-elle pas un supplice affreux ? Le nom de Rang se trouve sauvé de l'oubli par cette circonstance que des prêtres, prisonniers comme lui, ont pu lui donner les dernières consolations spirituelles et même lui procurer le saint Viatique. Les Mémoires de MM. Daval et Aubri nous apprennent que ce jour-là même on avait défendu de laisser entrer qui que ce fût dans la prison. « Toute espérance paraissait donc enlevée de satisfaire aux désirs du prisonnier mourant, lorsque le secours arriva par une voie tout à fait inattendue. Trois militaires, dont un officier, se présentent à l'infirmerie pour faire une inspection. L'officier demande secrètement un prêtre et lui remet avec respect un portefeuille renfermant la sainte Eucharistie. Dès lors, le moribond put recevoir la suprême consolation, avant que son âme s'envolât vers les cieux. »

(Archives de l'Archevêché de Lyon, Mémoires de MM. LINSOLAS, DAVAL et AUBRI ; DURIEUX, p. 304.)

RANVIER (FRANÇOIS), noble, ancien officier d'infanterie, né à Lyon, demeurant à Fontaines (Rhône), âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Ex-noble, venu de Fontaine pour se joindre aux rebelles. »  
(Tableaux.)

M. François-Philippe-Eléazar-Eléonor RANVIER DE LA LIÈGUE, né en 1733, était fils d'Annet Ranvier, seigneur de Bellegarde, La Liègue, Maringes, Saint-André, etc., et de Jeanne-Françoise d'Aubarède.

Premier lieutenant des gardes d'honneur de Monsieur, comte de Provence, ensuite capitaine des chasses ; comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1759, Anne Pautrier.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 785, d'après A. VACHEZ : Les Vieux châteaux du Forez : Bellegarde et La Liègue.)

Son frère, Jean-Marie, qui suit, fut aussi victime de la Terreur.

Sa fille, Anne-Marguerite, avait épousé Jean-Baptiste-Marie Roches (V. ce nom).

RANVIER (JEAN-MARIE), dit Bellegarde, noble, ancien conseiller à la Monnaie, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 janvier 1794.

« Ex-noble, ayant payé pour les frais du siège. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Marie RANVIER DE BELLEGARDE, frère aîné du précédent, né en 1739, mourut sans

alliance. Il avait été conseiller à la Cour des Monnaies et au Conseil supérieur de Lyon en 1772, puis député de la noblesse de Montbrison à l'Assemblée provinciale de 1787. Il comparut en 1789. (H. DE JOUVENCEL, t. c., p. 785.)

**RASCLE (PIERRE)**, prêtre, né à Beauregard (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, place de la Fédération, âgé de 78 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

« Prêtre réfractaire ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. RASCLE, né en Auvergne en 1716, avait été curé de la paroisse de Taluyers (Rhône). Écarté de sa cure par son refus de serment en 1791, il vint se réfugier à Lyon. Des infirmités graves, jointes au poids des années, ne lui permettaient ni de sortir de France, ni de prendre une part active à la défense de la ville. Tout ce qu'il pouvait faire était de lever les mains au ciel pendant le combat. Mais la fureur contre les prêtres, après le siège, fit rechercher le vieux curé jusque dans l'asile obscur où ses infirmités le tenaient comme enseveli. Traîné en prison et condamné à mort par la Commission révolutionnaire, le curé Rascle fut hissé avec brutalité sur l'échafaud.

Chose remarquable et digne d'attention, c'est que ce pauvre curé, ainsi brutalisé, fit un acte de charité qui surpasse tout ce qu'on a vu en ce genre. S'étant mis à genoux sur l'échafaud, il baisa la main du bourreau, comme s'il eût reçu d'en haut l'assurance que cette main allait lui ouvrir le ciel. Saint Cyprien avait bien fait donner vingt-cinq pièces d'or à son exécuteur ; le bienheureux Paul de la Palestine, à l'imitation de saint Etienne, avait bien prié pour celui qui allait le faire mourir. Mais, baisier la main déjà ensanglantée, qui va se teindre de son sang, est un acte de générosité envers ses bourreaux, qu'on ne peut concevoir qu'en considérant la sainte exaltation d'âme qu'éprouve un martyr à l'instant où le ciel s'ouvre à ses yeux. Cette affection de reconnaissance, qui fait agir ainsi, est un sentiment que l'on ne peut comprendre, à moins d'être soi-même un prédestiné.

(GUILLOU, *Martyrs ; Martyrologe ; Communication de M. A. VACHEZ.*)

**RASTELLI (SINCÈRE)**, maître de langue italienne, né à Villeneuve (Italie), demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 4 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

M. RASTELLI fut arrêté dans son domicile après le siège. (*Archives du Rhône, D. 108*.)

**RAVAREIN ou RAVARIN (JEAN-PIERRE)**, marchand drapier, né à Saint-Sympho-

rien-de-Lay (Loire), demeurant à Saint-Etienne, âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Commandant et membre de la Commission militaire pendant le siège. »

(Tableaux.)

M. RAVAREIN était un ancien militaire, encore plein d'ardeur, malgré ses 71 ans. Il avait fait partie de la Commission militaire pendant le siège. Il avait commandé le détachement qui fut envoyé au mois d'août 1793, par la municipalité de Saint-Etienne, à Lyon pour défendre cette ville contre les troupes de Dubois-Crancé. C'est là qu'il fut arrêté le 19 octobre 1793. Transféré à Feurs, où il fut interrogé le 12 février, puis à Lyon, M. Ravarein y fut condamné à mort.

(J.-M. DEVET, p. 21 ; MÉMORIAL, *Le Forez sous la Terreur, 1897.*)

**RAVAT ou RAVASE (ENNEMOND)**, homme de peine, né aux Abrets (Isère), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Une note du Comité révolutionnaire de la section du Gourguillon lui donne la qualité de domestique et indique qu'il avait été blessé pendant le siège :

« Ennemond Ravas, domestique de Lacroix-Laval, arrêté comme ayant porté les armes en qualité de grenadier jusqu'au moment où il a été blessé. » (*Archives du Rhône, D. 391.*)

Le jugement porte RAVASE.

Les véritables nom et prénom de cette victime étaient Edmond RAVAT. Des documents qui nous ont été gracieusement communiqués par un de ses descendants, nous apprennent que M. Ravat était bourgeois de Lyon et intendant de M. l'abbé Antoine Barthélemy de La Croix-Laval, grand obéancier de Saint-Just de Lyon.

Les événements terribles, qui se déroulaient à Lyon obligèrent le chanoine de Lacroix-Laval à émigrer, laissant à son fidèle intendant la direction et la garde de son importante maison de Saint-Just. Les Jacobins ne tardèrent pas à se présenter au domicile de M. l'obéancier pour l'arrêter, et ne trouvant que M. Ravat, qui refusa de dire où était son maître, ils l'emmenèrent en prison.

« Pendant deux mois, sa fille Julie, alors âgée de 13 à 14 ans, lui porta chaque jour des provisions de bouche à la prison. Mais, un jour, hélas ! les geôliers lui rendirent le panier aux provisions en lui disant que son père n'était plus en prison... L'enfant, désolée, comprit qu'elle était orpheline !... Son père venait d'être fusillé aux Brotteaux ». C'était le 25 décembre 1793.

M. Ravat était marié à M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie Longin, dame de compagnie chez le chevalier du guet à Lyon, M. de Conflans. Il

laissa deux enfants d'où est issue une nombreuse postérité.

(Communication de M. FOURY, arrière-petit-fils de M. Ravat.)

**RAVET (LOUIS)**, épicier, né à Leigneux (Loire), demeurant à Lyon, rue Tramasac, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Caporal caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**RAVEZ (AUGUSTE-SIMON-HUBERT-MARIE)**, célèbre avocat, né à Lyon, activement mêlé aux événements de la Révolution à Lyon.

M. RAVEZ, d'une modeste mais honorable famille, eut des succès précoces et rapides. Il était, dit un biographe, « doué d'une heureuse alliance de l'imagination, du jugement et de la mémoire, qui caractérise la plénitude du génie, et doté par la nature des qualités extérieures qui font le prestige de l'orateur ».

En 1791, il défendit des prêtres insermentés au nombre de sept, enfermés à Pierre-Scize, et réussit à les faire mettre en liberté. Après avoir défendu deux officiers de la garde nationale, Darest et Daudé, en avril 1792, M. Ravez s'attira la haine des clubs et fut jeté en prison. Remis en liberté quelque temps après, il prit part à la défense de Lyon pendant le siège et fut obligé d'aller se cacher à Bordeaux où ses talents le placèrent dans une situation prééminente.

Fixé définitivement à Bordeaux, où il se maria, il n'eut pendant vingt-deux ans que des triomphes dans les causes qu'il défendit. Dans une chambre de la Cour de Bordeaux, on avait mis cette inscription : « Ici Ravez plaïda pour la dernière fois le 30 août 1816, « Vale lux » (Adieu, lumière) ».

C'était l'époque où le sceptre de la parole était disputé par une célèbre pléiade qui faisait dire à Louis XVIII, si épris des gloires de l'intelligence : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être avocat à Bordeaux. »

Conseiller d'Etat en 1817, et membre de la Chambre des députés, il en occupa la présidence pendant longtemps. En 1830, il revint à Bordeaux et il s'y éteignit le 5 septembre 1849. M. Ravez laissa trois fils qui se sont distingués dans le barreau de Bordeaux et dans l'armée.

(Paul SAUZET, *Eloge de Ravez, prononcé le 22 décembre 1865 à l'Académie de Lyon.*)

**RAVIER (GILBERT)**, marchand toilier, né à Sarry (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, petite rue Longue, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les listes font naître M. RAVIER, par erreur, à Magny (Seine-et-Oise). Il était né à Sarry

en 1765 et occupait à Lyon l'emploi de commis-toilier chez Adam, rue Longue, n° 128. Nous devons cette rectification à l'obligeance de M. P. Montarlot qui, lui-même, n'a découvert l'origine véritable de cette victime qu'après la publication de son beau livre « Les Accusés de Saône-et-Loire aux Tribunaux révolutionnaires ».

M. Ravier avait été lieutenant pendant le siège : il était, par conséquent, destiné à être une victime des révolutionnaires, devenus maîtres de Lyon. La tradition rapporte qu'il passa sa dernière nuit à prier Dieu, comme d'ailleurs presque tous les prisonniers (V. H.-Fr. Faure), heureux quand ils pouvaient mettre leur conscience en état de paraître devant le Juge suprême.

M. Gilbert Ravier du Magny, baptisé à Sarry le 7 août 1765, était fils de Philibert Ravier du Magny, et d'Anne Guéraud, qui eurent quatorze enfants. Un membre de cette famille comparut à Lyon en 1789.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 795.)

Son frère, Jacques Ravier, combattit aussi dans l'armée de Précý en qualité de simple grenadier.

« Les deux frères combattaient à l'arrière-garde qui protégeait la retraite de Précý, « lorsqu'ils furent faits prisonniers. Enfermés dans les caves de l'Hôtel de Ville, ils « furent l'objet de la commiseration d'un « geôlier qui leur proposa de les faire évader. « Gilbert refusa de courir cette chance. Jacques accepta, s'évada sous les habits d'ouvrier, se cacha une nuit dans la maison « de son oncle, Jean-Marie Ravier, ancien « échevin, au quartier Saint-Jean ; de là, il « gagna le Charollais où son frère aîné Philibert gardait avec beaucoup de peine et « d'énergie la maison et la terre de famille. « Puis, il parvint à s'enrôler dans l'armée « d'Italie. Il est blessé à un combat au col de « Tende. Il occupe quelque temps un poste de « ravitaillement dans l'armée des Alpes, à « Grenoble, et sa correspondance le montre « ensuite président d'un tribunal militaire à « la suite d'un corps de l'armée d'Italie.

« Tandis que Gilbert périssait dans la « plaine des Brotteaux et que Jacques cherchait ainsi un abri sous les plis du drapeau national, leurs deux noms étaient « inscrits sur la liste des émigrés avec ceux « des « rebelles Lyonnais ».

« Ce fut pour Jacques, et pour son frère « aîné Philibert, la source de mille difficultés.... »

M. Jacques Ravier du Magny, qui se destinait au barreau, fut successivement conseiller à la Cour impériale (1811), président de Chambre à la Cour royale (1815), et président du tribunal de première instance (1818). Démissionnaire par refus de serment en 1830, il mourut à Sainte-Foy-lès-Lyon, laissant deux filles, dont l'une avait épousé son cousin, fils de Philibert Ravier, M. Benoît Ravier du Magny, conseiller à la Cour royale de Lyon, aussi démissionnaire par refus de serment en 1830, et décédé au Magny en 1883.

(Communication de M. P. R. DU MAGNY, arrière-petit-neveu de la victime objet de cette notice, et petit-fils de M. Benoît Ravier du Magny.)

RAY (ALEXIS), 69 ans, juge de paix, né à Lyon, demeurant à Saint-Galmier, condamné à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Delandine nous apprend que « M. Ray était malade en prison, et que ses maux n'avaient pas affaibli sa vive imagination ».  
(*Prisons de Lyon*, p. 165.)

RAY (ANDRÉ), garçon boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Georges, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire maltraitant les patriotes. » (*Tableaux*.)

RAY (ETIENNE), rentier, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste disant qu'il fallait écraser les patriotes et rétablir un roi. » (*Tableaux*.)

RAY ou REY (FRANÇOIS), mercier, demeurant à Lyon, rue du Plat-d'Argent, âgé de 32 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

M. François RAY avait été simple soldat pendant le siège et fut arrêté le 9 octobre à La Guillotière.  
(*Archives du Rhône*, D. 127.)

RAY (FRANÇOIS), marchand d'indiennes, né à Lyon, y demeurant, rue Ferrandière, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux*.)

RAY ou REY (HUBERT ou HUBERT), prêtre, né à Belley (Ain), ancien aumônier de l'abbaye de Saint-Pierre, âgé de 75 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Prêtre fanatique ayant émigré. »  
(*Tableaux*.)

M. RAY, né vers 1719 dans le Bugey, était affilié au diocèse de Lyon, où il avait la charge de directeur spirituel des religieuses de l'abbaye royale de Saint-Pierre, en cette ville. Plus que septuagénaire et frappé de paralysie, il fut recueilli dans la maison de son neveu, fabricant de bas, M. Jacques-Hum-

bert Dechassey, à l'éducation duquel il avait pourvu. Celui-ci et sa femme subvenaient aux besoins de ce vénérable oncle, sans en être détournés par les dénonciations du Journal de Lyon. M. Dechassey fut même emprisonné sous un vague prétexte pendant quelque temps. Mais bientôt, l'aumônier Ray fut arrêté, malgré son âge et ses infirmités, et condamné à mort par la Commission révolutionnaire. M. Ray avait été en prison avec le curé Bourbon (*V. ce nom*), qui lui prodiguait ses soins avec un délicat empressement. Tous les deux périrent le même jour et montèrent sur l'échafaud en se donnant le bras, l'un soutenant l'autre.

(GUILLON, *Martyrs*; DURIEUX, p. 317.)

Son interrogatoire montre qu'étant allé à Chambéry pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1792, il fut porté sur la liste des émigrés, et que ses lettres de prétrise, qu'il avait refusé de donner, furent enlevées de son domicile, rue de la Palme, 61, par des commissaires en perquisition.

(*Archives du Rhône*, D. 1001.)

RAY ou REY (PIERRE), né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Georges, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux*.)

Suivant une note, M. Pierre RAY avait déclaré qu'il était ouvrier en soie et qu'il avait porté les armes pendant le siège environ un mois, en qualité de caporal.

(*Archives du Rhône*, D. 58.)

RAYMOND.

V. *Reymond*.

RAYMOND (ANTOINETTE), femme Laurent, condamnée à mort comme espionne pendant le siège, par la Commission militaire, instituée par les corps administratifs de Lyon.

Les Lyonnais avaient beaucoup de peine à se défendre des espions. Ils furent obligés de créer une Commission militaire pour juger les délits commis contre la sûreté de leur ville. Ils ne condamnèrent à mort que dans quelques cas très rares, et nous croyons qu'il n'y eut que cette femme exécutée pendant le siège.

M. FAYARD (*Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 43) dit qu'elle fut condamnée à mort pour espionnage et tentative d'assassinat sur Mont-Colomb. Ce dernier motif n'existe pas sur le jugement.

Voici l'extrait du jugement, qui est reproduit dans les *Procès-Verbaux de la Commission populaire et républicaine de salut public de Rhône-et-Loire*, par M. G. GUIGUE :

« Jugement de la Commission militaire créée par les corps administratifs séants à Lyon, pour juger en dernier ressort tous les délits concernant la sûreté publique, depuis que la

« cité est en état de siège, qui condamne  
 « Antoinette Raymond, femme Laurent, fon-  
 « deur, demeurant à Lyon petite rue Ferran-  
 « dière n° 14, à être fusillée et mise à mort,  
 « pour avoir proféré publiquement des propos  
 « incendiaires et contre-révolutionnaires, et  
 « notamment comme coupable d'espionnage.

« Du 4 septembre 1793, Van II de la Républi-  
 « que Française Une et Indivisible.

« Extrait du plumeitif du greffe de ladite Com-  
 « mission.

« Vu les pièces trouvées sur Antoinette Ray-  
 « mond, femme Laurent, fondeur, demeurant à  
 « Lyon, petite rue Ferrandière, n° 14, et notam-  
 « ment le laissez-passer à elle délivré au quar-  
 « tier général de l'armée de Kellermann, à  
 « Limonest, le 30 août dernier.

« Ouf ladite femme Laurent dans ses répon-  
 « ses.

« Ouf le citoyen commissaire-rapporteur en  
 « ses conclusions.

« Etant prouvé que ladite femme Laurent,  
 « après avoir tenu publiquement des propos  
 « incendiaires et contre-révolutionnaires, est  
 « sortie de Lyon, sous prétexte d'aller à Tarare,  
 « qu'elle s'est rendue au camp de Limonest,  
 « qu'elle est revenue à Lyon et qu'elle a été  
 « arrêtée, retournant audit camp.

« La Commission militaire, par jugement en  
 « dernier ressort, a déclaré et déclare ladite  
 « femme Laurent, coupable d'espionnage; en  
 « conséquence, elle l'a condamnée et la con-  
 « damne à être fusillée et mise à mort sur la  
 « place de la Liberté.

« Et sera le présent jugement imprimé et  
 « affiché à ses frais, jusqu'à concurrence de  
 « 200 exemplaires.

« Fait en Commission militaire, séante au  
 « palais de Roanne le 4 septembre 1793, l'an 2  
 « de la République Une et Indivisible, par  
 « nous, Pierre Loir, présid.; Et-Ant. Carré, sol-  
 « dat-citoyen; Et-Hy. Gayot-Chateauxvieux, aide  
 « de camp et Antoine-Honoré-Henri Rostagneuc,  
 « adjudant-major du 2<sup>e</sup> bataillon caserné à  
 « Saint-Pierre, adjoint à ladite Commission, tous  
 « juges militaires de ladite Commission qui ont  
 « signé avec le rapporteur, sur le plumeitif resté  
 « au pouvoir du secrétaire-greffier.

« Collationné, MOULIN, secrétaire-greffier. »  
 (A Lyon, de l'imprimerie d'Aimé Vatar-Dela-  
 roche, aux Halles de la Grenette, 1793.)

RAYMOND (THOMAS), garçon perruquier,  
 né à Montbrison (Loire), demeurant à  
 Lyon, quai Saint-Vincent, âgé de 26 ans,  
 condamné par la Commission révolution-  
 naire de Lyon et fusillé le 8 décembre  
 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
 (Tableaux.)

RAYMOND-DUBOUCHET.

V. *Reymond-Dubouchet*.

RAYNAL (JEAN), menuisier, né à la Sa-  
 lette (Isère), demeurant à Lyon, rue Rai-  
 sin, âgé de 36 ans, condamné par la  
 Commission révolutionnaire de Lyon et  
 guillotiné le 12 janvier 1794.

« A travaillé aux redoutes pendant tout le  
 siège. » (Tableaux.)

RAZURET (CHRISTOPHE), rentier, né à

Lyon, y demeurant, rue Saint-Pierre,  
 âgé de 46 ans, condamné par la Com-  
 mission révolutionnaire de Lyon et fu-  
 sillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, contre-révolutionnaire et roya-  
 liste. » (Tableaux.)

RAZURET (RAYMOND), ouvrier en soie, né  
 à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel,  
 âgé de 49 ans, condamné par la Com-  
 mission révolutionnaire de Lyon et fu-  
 sillé le 11 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire, pris  
 les armes à la main. » (Tableaux.)

RAZY (FIEURY), perruquier, né à Lyon,  
 y demeurant, place Sautemouche, âgé  
 de 65 ans, condamné par la Commission  
 révolutionnaire de Lyon et guillotiné le  
 4 février 1794.

« Commissaire de police pendant le siège,  
 permanent, contre-révolutionnaire et roya-  
 liste. » (Tableaux.)

RAZY (JEAN-JACQUES), clerc de notaire, né  
 à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean,  
 âgé de 27 ans, condamné par la Commis-  
 sion révolutionnaire de Lyon et fusillé  
 le 8 décembre 1793.

« Caporal des canonniers, commissaire  
 surveillant et contre-révolutionnaire. »  
 (Tableaux.)

REBUFFARD (ANTOINE), chapelier, né à  
 Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue  
 Neuve, âgé de 21 ans, condamné par la  
 Commission révolutionnaire de Lyon et  
 fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris à la sortie, les armes à la  
 main. » (Tableaux.)

REGNARD et REGNAUD.

V. *Reynard et Reynaud*.

RÉGNAULD DE BELLESCIZE (CLAUDE-  
 ESPÉRANCE DE), gouverneur du château  
 de Pierre-Scize.

M. Claude-Espérance DE RÉGNAULD-ALLE-  
 MAND, marquis de Bellescize, né en 1728, était  
 fils du marquis de Regnauld-Allemand, et de  
 Jeanne de Grolée.

Mestre de camp de dragons, lieutenant des  
 maréchaux de France, chevalier de saint  
 Louis, commandant de Pierre-Scize, prévôt  
 des marchands de Lyon en 1772, comparant  
 à Lyon en 1789 et commissaire de la noblesse,  
 il avait épousé, en 1761, Marie-Alix Millanois  
 (V. ce nom). Il mourut à Chasselay en 1796.

Ayant pris de bonne heure sa retraite à  
 cause de ses blessures et de ses infirmités,

il fut nommé gouverneur du château de Pierre-Scize et s'y trouvait encore pendant la Révolution. Dans ce château, aussi redouté que la Bastille, combien y avait-il de prisonniers ? Deux ! seulement ; et cela est prouvé par un visiteur étranger, Reichardt, maître de chapelle du roi de Prusse qui écrivait de Lyon le 27 février 1792 : « En ce moment, « on ne compte que deux détenus : un pauvre « fou de 74 ans et un vieillard de 92 ans. Ni « l'un ni l'autre ne veut plus sortir de sa « prison. »

Le marquis de Bellescize avait fait partie de la loge des Illuminés Martinistes, mais il s'en était éloigné sous la douce influence de sa femme, dont il avait eu cinq enfants. De ce nombre était Jeanne-Claudine-Félicité de Bellescize, une des héroïnes lyonnaises, qui montra un courage extraordinaire au moment de l'assassinat des officiers de Royal-Pologne. Si M. Vitet, maire de Lyon, avait eu autant d'énergie que cette jeune fille de 24 ans, le sanglant épisode du 9 septembre 1792 aurait pu être évité.

(Sur les Bellescize, voir les articles intitulés « Mémoires et Souvenirs », par M. Louis DE COMBES, dans les *Nouvelles Littéraires*, 21, 28 avril et 19 mai 1907.)

Son fils aîné, Jean-Charles-Bruno, né en 1762 à Chasselay, que M. de Jouvencel donne comme émigré, marié à Coblenz à Armande Bayard de Troussebois, paraît être celui qui, sous le nom de Charles Regnault, dit Bellescize, fut condamné à mort et exécuté à Paris le 25 ventôse an II (15 mars 1794).

(DE JOUVENCEL, p. 804.)

En effet, M. H. Wallon (*l. c.*, t. II, p. 519) le cite ainsi :

« Charles REGNAULT DE BELLESCIZE, noble et « ancien officier, accusé d'intelligence avec les « ennemis extérieurs et d'émigration. Il était « sorti de France en 1788, pour voyager en Italie « et rentré en septembre 1792. »

(*Archives nationales*, W. 338, Dossier 600, pièce 21.)

Il avait reçu à Paris l'hospitalité de l'abbé Baudevant (*V. ce nom*), qui fut guillotiné pour ce motif.

Son frère, Hugues-François, né en 1732, mort à Paris en 1796, avait été chanoine de chapitre noble de Saint-Chef en 1765, puis évêque de Saint-Brieuc en 1777. Emprisonné en 1792 pour refus de serment, il convertit Laharpe et mourut des suites d'une maladie contractée en prison.

(Communication de M. Louis DE COMBES.)

REGNAULD (MARGUERITE), épouse de François MILLANOIS, 29 ans, sans état, acquittée le 8 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M<sup>me</sup> MILLANOIS, née Marguerite-Sophie DE REGNAULD DE BELLESCIZE, avait épousé Charles-François Millanois, veuf de Françoise Vatar de La Roche, et imprimeur, qui fut victime de la Terreur.

Elle était la fille du précédent.

REGNAULD DE PARCIEUX (ANTOINE-

BONNE, marquis), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue du Péral, âgé de 48 ans; condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

Ex-noble, ayant payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

La note suivante montre bien l'iniquité de cette condamnation :

« Antoine-Bonne REGNAULD, 38 ans, vivant de « ses rentes, de Lyon, rue Pera, n° 16, n'a pas « porté les armes, n'a pas signé la pétition, n'a « exercé aucune fonction civile, n'a pas paru « aux sections et a été arrêté par sa section. »

(*Archives du Rhône*, D. 108.)

Le marquis DE PARCIEUX est une des victimes envers lesquelles s'exerçait la brutalité des bourreaux. Delandine nous le montre « malade, conduit à l'hôpital, transporté ensuite aux pieds des juges et de là, sans connaissance, sur l'échafaud ». Le marquis, quoique malade, ne s'illusionnait pas sur son sort ; plein d'esprit et de sagesse, il jugeait des hommes et de leurs fureurs beaucoup mieux que les autres prisonniers qui, dans leur confiance aveugle, espéraient encore.

(*Prisons de Lyon*, p. 73.)

M. Antoine-Bonne DE REGNAULD, chevalier, marquis de Regnauld de Parcieu, seigneur de Pomay, etc., baptisé à Lyon le 28 septembre 1745, était fils de Jean-Antoine Regnauld, seigneur marquis de Parcieu, mort doyen de l'Académie de Lyon en 1804, âgé de 93 ans, et de Bonne de Ponsaimpierre du Perron.

Conseiller d'ambassade à Vienne, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1779, Marie-Claudine-Gabrielle de La Bletonnière.

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 801.)

RÉGNY (CLAUDE), prêtre, massacré à Lyon, le 9 septembre 1792.

« L'abbé Claude RÉGNY, proche parent de l'ancien trésorier de la ville, M. Régny, qui avait prêté autrefois un capital énorme de ses deniers pour acheter des grains nécessaires à la population, avait été sous l'archevêque, Mgr de Marbeuf, professeur de dogme au séminaire de Saint-Charles. Il était devenu prêtre habitué de Saint-Paul ». C'était un ecclésiastique de grand savoir et d'éminentes vertus. N'ayant fait aucun serment, il était enfermé dans la prison de Roanne lorsque les assassins des officiers détenus au fort de Pierre-Scize fondirent sur cette prison pour y rechercher les prêtres. Malgré la protection du concierge, il fut saisi par la foule enivrée de sang.

« On l'entraîna sur la place publique. Comme Jésus sur le Calvaire, la victime demandait à boire. Alors, on lui trempa les lèvres dans la boue d'un ruisseau, puis l'ayant fait agenouiller, on lui trancha la tête. Une scène sauvage suivit le meurtre. On mutila le cadavre en lui coupant les doigts, en lui arrachant le cœur et les entrailles. On offrit les débris aux passants en criant : « Qui veut les reliques du curé Régny ? ». Deux autres prêtres (*V. Guihermet*

et Lanoir), furent victimes de cette sanglante journée.

(Louis de COMBES, *Mémoires et Souvenirs, dans les Nouvelles Littéraires du 2 décembre 1906.*)

L'abbé Régny, né vers 1747, n'avait donc que 47 ans, lorsqu'il subit le martyre.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

**RÉGNY (LOUIS-AIMÉ)**, capitaine de grenadiers au siège de Lyon.

M. Régny, né à Lyon en 1772, mort à Véronne le 19 mai 1835, avait été, pendant le siège, capitaine dans le bataillon de Griffon qui se couvrit de gloire avec la cavalerie lyonnaise et forézienne dans l'affaire du 29 septembre 1793, à Perrache. Il sauva sa tête en émigrant, et nous a laissé dans un opuscule intitulé *Souvenirs d'un grenadier* des détails intéressants sur le glorieux combat de Perrache. M. Régny a été président du Tribunal de commerce, membre de l'Académie de Lyon, trésorier de la ville, comme son père l'avait été avant la Révolution; il a écrit plusieurs notices et éloges, notamment l'éloge de M. Mottet de Gérando (V. ce nom).

(DUMAS, *Histoire de l'Académie de Lyon.*)

La *Biographie lyonnaise* lui donne les prénoms de *Jean-Aimé-Angé*. M. de Jouvencel confirme ces prénoms et le dit marié à M<sup>lle</sup> Claudine-Adélaïde Piron (V. ce nom) dont le frère fut victime de la Terreur.

Une de ses cousines, Marie-Anne Régny, avait épousé Angeli-Elisabeth Duverney (V. ce nom), aussi victime de la Terreur.

M. Régny père rendit de grands services pendant le siège; c'est à lui qu'on dut la création du papier obsidional qui contribua à prolonger la résistance des Lyonnais contre l'armée conventionnelle.

« La gaieté et le courage, dit un historien, n'étaient pas tout. Pour continuer à se défendre, il fallait de l'argent. A la fin d'août, des trois millions fournis le 20 juillet, il ne restait plus rien. Les administrateurs en demandaient encore autant. Malheureusement, il fut constaté que, soit en numéraire, soit en assignats, l'argent sortait peu à peu de la ville, et tout commerce extérieur étant anéanti, ne rentrait jamais. De sorte qu'il était impossible dès lors de trouver cette somme dans l'enceinte assiégée. On s'ingénia; le citoyen Régny fit adopter une heureuse combinaison. C'était de créer un papier de commerce obsidional jusqu'à concurrence d'un million cinq cent mille livres ayant pour garantie l'engagement écrit de tous les citoyens appelés à concourir au second appel d'une subvention de trois millions. Le projet fut aussitôt mis à exécution. Dans l'émission de ces sortes d'assignats, il s'en trouva qui portaient dans le filigrane une petite fleur de lis. Était-ce un hasard ou une manière d'essayer l'opinion? On ne sait. En fait, certains se plaignirent amèrement. On fut obligé de retirer de la circulation ces assignats suspects que les assiégeants transformèrent dans leurs lettres au Comité de salut public en une éclatante manifestation royaliste. »

(R. DU LAC, *Précis*, p. 150.)

**REISSONNIER (MICHEL)**, prêtre augustin, né à Montbrison (Loire), âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Fusilier, a porté les armes pendant le siège. » (Tableaux.)

Le P. REISSONNIER s'était retiré à Montbrison, sa ville natale. N'étant pas considéré comme fonctionnaire public, il ne fut pas obligé d'obéir aux lois schismatiques. Le bon esprit, qui régnait parmi les habitants de Montbrison, lui permit de jouir de quelque paix jusqu'à l'époque où la ville de Lyon succomba dans le siège qu'elle soutenait en 1793, contre les décrets iniques de la Convention. Arrêté alors, le P. Reissonnier fut conduit à Lyon et condamné à mort. (M. l'abbé Vachet dit qu'il donna largement dans les idées nouvelles, et qu'il porta les armes pendant le siège. M. l'abbé Guillon le cite comme étant resté à Montbrison. Enfin, le Martyrologe prétend qu'il refusa le serment.)

M. l'abbé Monternot (*Semaine religieuse, année 1895*, p. 517) donne l'interrogatoire de M. Reissonnier, qui, aux questions posées, répondit qu'il était à Lyon pendant le siège et qu'il avait porté les armes « avec réputation à cause de son état dans le bataillon de la Pêcherie, et notamment au poste de l'hôpital, à l'époque du 28 août, conformément au billet de service qu'il avait reçu ».

**RELLIEUX (JEAN-PIERRE)**, corroyeur, né à Chessy (Rhône), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, a insulté Chalfer au moment de son supplice. » (Tableaux.)

**RELOGUE père (ANTOINE-JOSEPH)**, rentier, né à Feurs (Loire), y demeurant, ancien procureur du roi, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Fusilier, venu de Feurs pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

**RELOGUE fils (ANTOINE)**, agriculteur, né à Feurs (Loire), y demeurant, âgé de 17 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, venu de Feurs pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

**RÉMILHE (JEAN-MARIE)**, ancien procureur, né à Montmerle (Ain), demeurant à Lyon, rue des Estrées, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolu-

lionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Secrétaire de section, membre du Comité des douze et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. RÉMILHE avait été procureur au Conseil supérieur. Le motif de sa condamnation à mort est d'avoir cherché un espion. La note, fournie sur lui par le Comité de la section Riard, dit :

« Remilhe, homme de loi, secrétaire permanent.

« Philibert Meunier déclare qu'ayant été amené auprès du bureau permanent où était le citoyen Remilhe et d'autres qu'il ne connaît pas, que la proposition d'espion qui lui avait été faite ayant été renouvelée en présence du citoyen Remilhe, ce dernier l'engagea à accepter cet honorable emploi. »

(Archives du Rhône, D. 411.)

RENARD ou REYNARD (LOUIS), ouvrier en soie, juré dans l'affaire de Chalier, âgé de 32 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et exécuté le lendemain.

« Directeur du jury d'accusation dans la procédure du patriote Chalier. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

M. RENARD, simple ouvrier, avait fait partie du jury d'accusation contre Chalier. Il avait en quelque sorte obéi à une réquisition, par laquelle fut constitué ce jury. Interrogé par la Commission révolutionnaire, il déclara que, n'ayant jamais été homme d'affaires, n'étant qu'un simple ouvrier en soie, il n'avait point dressé l'acte d'accusation de Chalier, et qu'il l'avait signé en qualité de directeur du jury, sans connaître les pièges qu'on lui tendait. Et il ajoutait qu'il avait versé des pleurs sur les mânes de Chalier, et qu'il l'avait toujours regardé comme martyr. Le malheureux Renard croyait sauver sa tête par des réponses ambiguës. Il n'en fut rien. Le tribunal de justice populaire le condamna à mort en même temps que Tournus et Tramhouze (V. ces noms); le jugement porte, en outre, qu'ils seront « conduits sur la place ordinaire des exécutions pour y avoir la tête tranchée; qu'ils porteront chacun deux écriteaux où on lira ces mots : Fauteurs et complices de l'assassinat du vertueux (?) Chalier ».

(Archives du Rhône, collection des jugements; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 112; S. de LA CHAPELLE, Tribunal révolutionnaire, p. 102.)

RENAUD (ARMAND-GASPARD), dit La Grelly, né à Paris, demeurant à Moulins, commis au département de l'Allier, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi :

« LAGRELAI, employé dans les bureaux du ci-devant intendant, muscadin de profession « parasite de l'aristocratie, indigne d'exister « sur le sol de la République. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

M. RENAUD DE LAGRELAYE était né à Paris en 1768.

(AUDIAT, La Terreur en Bourbonnais, Lyon, p. 64.)

RENAUD (CHARLES), perruquier, né à Rouon (Seine-Inférieure), demeurant à Lyon, rue Saint-Dominique, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

RENAUD (JACQUES), huissier, né à Neuville (Rhône), demeurant à Lyon, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Huissier, chargé des mandats d'arrêt pour faire incarcérer les patriotes. »

(Tableaux.)

RENAUD ou REYNAUD (NICOLAS), chapelier, né à Valence (Drôme), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Canonnier, contre-révolutionnaire, provocateur au meurtre. »

(Tableaux.)

RENAY (ANTOINE), ouvrier en soie, né à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Lieutenant des rebelles, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

RENEL-DIVOIRY. V. Lenel-Divoiry.

RENOIR (CLAUDE), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 31 août 1793.

Le document ajoute qu'il s'est tué d'un coup de pistolet, probablement à cause de ses souffrances.

(Fonds Coste, n° 4683.)

RENOUD (FRANÇOIS), instituteur, né à Villefranche (Rhône), demeurant à Lyon, rue Confort, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Instituteur et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**REPELLIN (JACQUES-MARIE)**, commis chez Antoine Planchet, rue du Bois, à Lyon, officier d'artillerie, âgé de 17 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**REPLAIN (JOSEPH)**, ouvrier en soie, né à Autrans (Isère), demeurant à Lyon, rue Puits-du-Sel, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Président de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**REUX**, né à Lyon, nommé adjudant-major général dans l'armée lyonnaise, mais reconnu plus tard pour un espion.

REUX se disait ancien officier de marine et s'affirmait très compétent en artillerie. Devant ses affirmations, ses allures militaires, la connaissance approfondie qu'il prétendait avoir des positions défensives de la ville et des environs et en relisant le certificat très élogieux signé de Colindre (V. ce nom), le général Précý crut avoir trouvé un autre *Chénelette*, et lui donna le brevet « d'adjudant-major général d'artillerie » qui était le grade supérieur de l'artillerie lyonnaise.

On ne sut que plus tard que Reux était un traître. L'un de ses compagnons d'armes, le commissaire des guerres, Vallès, dit textuellement :

« Reux fut envoyé à Lyon pour servir d'espion et se fut borné à remplir ce rôle si les autorités civiles de Lyon ne l'eussent imposé au général (Précý). » — « Il y organisa toute une compagnie d'espions, de traîtres et d'incendiaires. »

(J. VALLÈS, *Réflexions historiques*, p. 67 et 94, reproduites dans *l'Insurrection de Lyon*, par M. BITTARD DES PORTES, p. 191.)

**REVERCHON (JACQUES)**, arpenteur, ancien commissaire à terrier, né à Lyon, demeurant à Saint-Just-lès-Lyon, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Secrétaire de section, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

On lui demanda : « Combien avez-vous donné pour les frais obsidionaux ?..... »

Il répondit : « Rien du tout. »

(Archives du Rhône, D. 108.)

On ne trouve rien autre pour justifier sa condamnation à mort.

M. Jacques REVERCHON portait les mêmes nom et prénom que le représentant du peuple, qui fut envoyé en mission à Lyon après

la chute de Robespierre, et dont nous donnons la notice ci-après pour montrer ses variations, on dirait aujourd'hui ses *piroquettes*.

**REVERCHON (JACQUES)**, représentant du peuple envoyé en mission à Lyon en 1794.

« M. Jacques REVERCHON, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en 1746, faisait le commerce des vins lorsque la Révolution éclata. Ardent partisan des idées nouvelles, il fut, en 1790, élu administrateur de Saône-et-Loire, puis député à l'Assemblée législative et à la Convention ; il vota la mort de Louis XVI, présida le club des Jacobins et fut nommé secrétaire du Comité de sûreté générale. Après la chute de Robespierre, Reverchon se rangea du côté du parti victorieux ; envoyé en mission à Lyon et dans les départements voisins, il supprima les échafauds, l'armée révolutionnaire et les tribunaux d'exception, en même temps qu'il cherchait à calmer la réaction.

« Membre du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1797, il redevint administrateur du département de Saône-et-Loire et passa au Conseil des Anciens en 1799. Hostile à Bonaparte, lors du coup d'Etat de brumaire, il s'était retiré de la vie publique lorsque la loi d'expulsion du 12 avril 1816 l'obligea à se réfugier à Nyons (Suisse) où il mourut. »

(A. HUGUET, *Le Cloître de Notre-Dame de Montbrison*.)

La plupart des arrêtés pris par Reverchon sont des mises en liberté de nombreux prisonniers. A ce titre, il mérite moins de blâme que les autres conventionnels. Mais que penser de ces hommes qui ont poussé à la roue révolutionnaire, qui ont contribué à la mise en scène des saturnales sanglantes et qui se posent ensuite en sauveurs ? Comme secrétaire du Comité de sûreté générale, il a sa part de responsabilité dans l'établissement des tribunaux révolutionnaires et des échafauds par les Jacobins enragés. Ce parti écrasé, il retourne sa veste, il condamne ce qu'il a, sinon approuvé, du moins laissé faire par faiblesse, par peur ou par lâcheté.

Malheureusement, les assemblées politiques sont trop souvent composées d'hommes qui n'ont qu'un but, s'attacher au pouvoir du moment et prendre part aux faveurs gouvernementales, au détriment de leur honneur et de leur conscience.

**REVERDY (JEAN-BAPTISTE)**, clerc de notaire, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**REVERONY (ANTOINE)**, l'ainé, 43 ans, fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, acquitté le 8 février

1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Nous trouvons sous les mêmes nom et prénom :

• RÉVÉRONY (Antoine), 41 ans, fabricant, condamné à 600 livres d'amende le 19 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon. »

Il est probable qu'il s'agit de la même personne.

M. Antoine RÉVÉRONY, écuyer, né à Lyon le 15 mai 1752, était fils de Jacques-Joseph Révérony, qui était marié en premières noces avec sa cousine, Marie-Anne Duverney. Il avait épousé à la Favorite, à Saint-Just-lès-Lyon, par contrat du 5 juillet, M<sup>lle</sup> Andrée Vial, fille de Simon Vial, chevalier, président au bureau des finances à Lyon.

Une tradition rapporte qu'Antoine Révérony s'échappa de la *mauvaise cave* avant de passer en jugement. Nous croyons cette tradition erronée, car on ne trouve qu'un seul Antoine Révérony dans les listes de prisonniers.

Après la tourmente révolutionnaire, il devint le premier directeur de la Condition des soies de Lyon par nomination du 17 prairial an XIII, et mourut en 1829.

Il était très connu par sa probité et par le talent qu'il avait eu, dans sa jeunesse, de faire de très jolies chansons en patois lyonnais.

Son fils, Joseph-Marie, né à Fontaines, le 12 août 1795, marié en 1834 à M<sup>lle</sup> Louise Adolay, et mort en 1865, laissa une fille unique, M<sup>lle</sup> Sophie Révérony, qui épousa, en 1856, M. Augustin Fady, dont postérité connue sous le nom de Fady-Reverony.

(Nous devons à MM. Georges et Louis FAIDY-RÉVÉRONY, arrière-petit-fils du directeur de la Condition, cette obligeante communication qui rectifie une erreur de M. BITTARD DES PORTES, l. c., p. 566.)

**RÉVÉRONY (JACQUES)**, peintre, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur à cheval et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. RÉVÉRONY, né le 12 décembre 1771, était fils de Jacques-Joseph Révérony, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon, et de Jeanne-Marie Imberton. Il était le frère consanguin du précédent.

Le jeune Révérony était aide de camp de Précý. Aussi courageux qu'intelligent, il avait vaillamment combattu pendant le siège : « Tu as fait le siège ? lui demande le juge. — Je m'en flatte, répond-il. — Tu étais dans les chasseurs à cheval ? — Dans la première compagnie et au premier rang. — As-tu tué des républicains ? — Un peu, mon président. — Combien ? — Moins que je n'aurais voulu, répliqua vivement le cavalier lyonnais, en faisant le geste de donner un coup de sabre. — Combien donc ? — Je ne les ai pas comptés, mais ça « passe le demi-quartéron ». — Eh bien ! tu recevras douze balles

pour ta récompense. — Merci, mon président, et faisant un salut militaire, Révérony se retira en fredonnant un air de Siège. »

(Interrogatoire rapporté par M. BALLEYDIER, Histoire du peuple de Lyon....., t. II, p. 269.)

Ce brillant cavalier n'était pas le seul de cette famille au siège de Lyon. Un de ses frères, Paul-Félix Révérony, né le 3 mars 1766, réussit à se réfugier à Zurich. Il y fonda une fabrique de mousselines et vint se fixer, non à Lyon, mais à Saint-Quentin (Aisne), où il créa la branche des Révérony de Saint-Quentin, dont la seule descendance directe actuelle est M<sup>me</sup> la comtesse Guy de Chérissey.

La famille Révérony tirait son origine de Florence et s'était établie à Lyon depuis plusieurs siècles. Elle y a fourni un échevin et un baron de l'Empire.

Le corps de police municipale qui arrêta prisonnier le duc de Nemours sur le pont de Saône (aujourd'hui pont de pierre) au mois de septembre 1593 était commandé par un gentilhomme lyonnais nommé Alexandre RÉVÉRONY.

Joseph Révérony était échevin en 1722-1723.

Jacques Révérony, dit Clauzel, docteur en théologie, auteur de quelques opuscules, a été placé par l'abbé Pernetti au nombre des Lyonnais dignes de mémoire.

M. Jacques-Antoine Révérony de Saint-Cyr, qui fut baron de l'Empire, était né à Lyon le 5 mai 1767, et mourut à Paris en 1829. Entré à 15 ans dans le génie militaire, il fut professeur de fortifications à l'école polytechnique, chef de division au ministère de la guerre et sous-directeur du génie à Paris. Il a été aussi aide de camp du général Berthier, prince de Neufchâtel. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages. Il était beau-frère de M. Bureaux de Pusy, qui fut préfet de Lyon et ensuite de Gènes.

(Archives historiques du Rhône, t. IX, p. 370 et t. III, p. 427.)

**RÉVÉRONY (LOUIS)**, lieutenant-colonel de l'armée lyonnaise.

M. Louis RÉVÉRONY, né en 1758, était fils de Denis Révérony, et de Marie-Anne Dumoulin. Il servit pendant quatorze ans dans le régiment de la Couronne. Il commanda un bataillon de la garde nationale de Lyon, et fut nommé par le général Précý lieutenant-colonel pendant le siège.

Il épousa, en 1793, M<sup>lle</sup> Marguerite Sanselgne. Après le siège, il réussit à gagner la Suisse. On constate sa présence à Zurich du 1<sup>er</sup> avril 1794 au 17 avril 1796.

M. Louis Révérony appartenait à une branche différente des précédents, mais nous n'avons pu trouver le lien de parenté. Cette branche descend de François Révérony, marchand de soie à Lyon, paroisse Saint-Vincent, qui, marié à D<sup>lle</sup> Marie Rousseau, fit baptiser son fils Joseph, le 12 octobre 1682, en l'église Saint-Vincent.

Elle est encore représentée aujourd'hui par la famille ASSADA-RÉVÉRONY et par celle de M. Jules GRANGER-RÉVÉRONY, qui habite encore, rue Saint-Georges, n<sup>o</sup> 5, la maison où est mort

le lieutenant-colonel Révérony, son arrière-grand-père, et à qui nous devons les aimables communications qui nous ont facilité cette notice.

**RÉVÉRONY (PIERRE-JOSEPH)**, 39 ans, fabricant de soie, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre-Joseph RÉVÉRONY devait appartenir à la famille des précédents, mais nous n'en connaissons pas le degré de parenté.

**REVILLA (ANTOINE)**, poëlier, section de Washington, à Lyon, originaire du Cantal, âgé de 26 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 8 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**RÉVILLY (FRANÇOIS-MARIE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**RÉVOIRE ou RÉVOINE (JEAN-BAPTISTE)**, commis drapier, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Mulet, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**REVOL (ALEXIS)**, marchand de faïences, né à Lyon, y demeurant, rue de Pierre-Scize, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant en second de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**REVOL (FRANÇOIS)**, marchand de faïences, né à Lyon, y demeurant, rue de Pierre-Scize, juge de paix, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Juge de paix, contre-révolutionnaire et prévaricateur. » (Tableaux.)

Recteur de la Charité en 1791, M. REVOL était juge de paix à Lyon à l'époque où cette ville se préparait à la résistance contre la Convention. Il avait fait une perquisition au domicile du jacobin Dodieu, et avait signé un procès-verbal constatant les papiers saisis dans cet appartement, où se trouvait seule la femme de Dodieu.

Quand Lyon devint la proie des révolutionnaires, Dodieu se vengea en dénonçant Revol le 16 novembre 1793, et en le faisant condamner à mort. Revol fut une des 209 victimes mitraillées aux Brotteaux.

(S. DE LA CHAPELLE, *Histoire judiciaire*, t. 1, p. 180.)

**REVOL (GASPARD)**, marchand de faïences, né à Lyon, y demeurant, rue Bourgneuf, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Membre du Comité des douze, a payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

**REY (ANTOINE-ALEXANDRE)**, rentier, né à Valence (Drôme), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**REY (FRANÇOIS)**, commis chapelier, né à Saint-Irénée, Lyon, y demeurant, rue des Basses-Verchères, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

Une note lui donne la qualité de « compagnon chapelier ». Il fut arrêté le 9 octobre à Beaudoir (?).

(Archives du Rhône, D. 127.)

**REY (HUBERT et PIERRE)**. V. Ray.  
**REY (PIERRE)**, avoué, né à Saint-Cyr-aux-Monts (Rhône), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 décembre 1793.

M. REY n'avait exercé aucune fonction civile ou militaire ; il est simplement qualifié de « contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

**REYMOND fils (ANTOINE)**, étudiant, né à Sury (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 27 et non 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note dit :

« Antoine REYMOND, 27 ans, de Sury, clerc de notaire, rue Saint-Jean, 11 ; à Lyon depuis le mois de juin, simple soldat, est sorti avec la colonne et a été arrêté sans armes à Vaise le 9 octobre. » (Archives du Rhône, D. 127.)

Il avait bien 27 ans et non 22 ans. Il était,

né en 1765, fils de Mathieu-Jacob Reymond et frère de Jean Reymond (*V. ces noms*) qui furent aussi exécutés.

**REYMOND (JEAN)**, sans profession, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

La note suivante aurait dû le faire acquitter :

« Jean RAYMOND cadet, 21 ans, de Montbrison, est sorti de Montbrison avec les Lyonnais et sa famille, n'a pas porté les armes, parce qu'il était malade, et a été arrêté sur le pont de pierre. »  
(*Archives du Rhône, D. 108.*)

Une seconde note dit qu'il était « clerc chez le procureur Duïac à Ville-Affranchie » et qu'il fut arrêté le 9 octobre.  
(*Dossier 127.*)

M. Jean REYMOND, né en 1770, était fils de Mathieu-Jacob Reymond (*V. ce nom*) et frère du précédent.

**REYMOND-DUBOUCHET (LOUIS)**, homme de loi, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 34 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Le Comité révolutionnaire de Montbrison signalait les nombreuses dénonciations qu'il avait reçues, en ces termes :

« REYMOND-DUBOUCHET, ci-devant conseiller, 34 ans, riche, accusé d'incivisme, renvoyé quant à ces notes à Sury, son domicile ordinaire, pour l'instruction de ces dénonciations. Aristocrate décidé et riche, tenant des propos contre la Convention et surtout la Montagne, publiquement et en plein café blâmant hautement la condamnation de Capet; est venu à Montbrison dans le temps des muscadins et a payé sa part de la force armée muscadine.  
« *Nota.* — Voir dans les papiers laissés par Javogues une lettre venant de Lyon. »  
(*Archives du Rhône, Feurs, I. VIII.*)

M. Louis REYMOND DU BOUCHET, fils de Jean-Tristan Reymond Dubouchet, et de Madeleine Gémier des Périchons, avait été conseiller au bailliage de Montbrison.  
(*Chanoine RELAVE, Sury-le-Comtal.*)

Juge de paix de la ville et canton de Sury, il avait contracté mariage avec Jeanne-Marguerite-Angèle du Rozier, fille de Marie-Guillaume du Rozier, et de Benoîte Bernou de Rochetaillée.

(A. HUGUET, *Le Clottre de Notre-Dame de Montbrison.*)

**REYMOND père (MATHIEU-JACOB)**, agriculteur, né à Sury (Loire), y demeurant, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Venu de Montbrison avec son fils pour se joindre aux rebelles. »  
(*Tableaux.*)

M. Mathieu-Jacob REYMOND, fils de Rambert Reymond, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de l'élection de Forez à Montbrison, et de Catherine Sapin (d'Usson), était aussi conseiller du roi et lieutenant en l'élection. Il avait épousé Marie-Mathie Fauvel, fille du greffier en chef de la même élection, dont il eut neuf enfants. Deux de ses fils, Antoine et Jean, dont nous avons parlé, furent exécutés à Lyon sous la Terreur.

(*Chanoine RELAVE, Sury-le-Comtal, 1904.*)

Sury-le-Comtal a fourni deux autres victimes à la Terreur (Gaspard Morel, et Antoine Raymond). Mais tous les historiens font la remarque suivante :

Sury, qui était chef-lieu d'un canton, aujourd'hui réuni à celui de Saint-Rambert, n'a vu se produire aucune dénonciation dans son canton, malgré les exhortations des administrateurs du district de Montbrison. Les trois victimes dénommées ont été dénoncées par des personnes n'habitant pas le canton.

**REYNARD ou REGNARD (CLAUDE-AMBROISE)**, maréchal-ferrant, né à Couzon (Rhône), demeurant à Lyon, rue Bouteille, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

**REYNARD (LOUIS)**. *V. Renard.*

**REYNAUD**. *V. Regnaud.*

**REYNAUD ou REYNARD (JOSEPH)**, prêtre, né à Saint-Didier-sur-Rochefort (Loire), demeurant à Savigny (Rhône), âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

M. REYNAUD n'a pas attiré l'attention des historiens ecclésiastiques. Nous ignorons s'il avait prêté les serments schismatiques; mais il fut condamné à mort, comme « fanatique et contre-révolutionnaire » (*Tableaux*) et périt dans la fusillade si tristement célèbre du 4 décembre 1793.

**REYNAUD (NICOLAS)**. *V. Renaud.*

**RICARD (GABRIEL)**, plâtrier, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. »  
(*Tableaux.*)

M. Gabriel RICARD avait été porte-drapeau dans la section du Change jusqu'au commencement du siège seulement, mais il avait contribué aux frais pour 600 livres. Il fut arrêté le 14 brumaire (4 novembre) par sa section.

(Archives du Rhône, D. 108.)

RICHARD (AIMÉ), marchand de charbons, né à Lyon, y demeurant, rue Port-du-Temple, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

RICHARD-MONTCHAUD (CHRISTOPHE), prêtre, bénédictin, né à Leignec (Loire), demeurant à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.

« Prêtre fanatique, ne voulant pas se conformer aux lois. »  
(Tableaux.)

Dom RICHARD, profès de l'ordre de Saint-Benoît, s'était retiré à Saint-Bonnet-le-Château après la suppression des ordres monastiques en 1791. Il contribua à maintenir les fidèles de cette région dans l'éloignement du schisme constitutionnel, et dans l'attachement à la foi catholique. Quand Lyon eut succombé, Dom Richard fut arrêté, emmené à Lyon, condamné et exécuté le 17 mars 1794, et non le 15 février, comme le disent l'abbé Guillon, le Martyrologé et Prudhomme.

RICHARD (CLAUDINE), 42 ans, à Mornant, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

RICHARD (FLORENTIN), soldat, rue de la Convention, âgé de 24 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 5 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4689.)

RICHARD (FRANÇOIS), marchand cirier, né à Chazelles (Loire), demeurant à Lyon, place de la Trinité, âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 18 novembre 1793.

« Capitaine pendant le siège. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

RICHARD DE LAPRADE (MARIN), 51 ans, médecin, à Montbrison, acquitté le 11 février 1794, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

La fiche qui le concerne dit :

« RICHARD, médecin, 45 ans, arrêté par mesure de sûreté générale, aristocrate et ne fréquen-

« tant que des aristocrates, déclamant contre les clubs et le jugement de Capet.

« Il a donné des certificats de maladie à 6 volontaires du 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône-et-Loire qui se portaient bien, pour les dispenser de rejoindre ; ces volontaires sont de Montbrisé, Pauvre. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

Le docteur RICHARD avait été arrêté comme aristocrate dans les premiers coups de filet du fou furieux Javogues. On le trouve sur la liste des détenus en la maison d'arrêt de Montbrison à la date du 11 septembre 1793. Il ne fut rendu à la liberté que le 11 février 1794. M. Edmond Biré nous assure qu'il n'échappa à la mort que grâce à l'intervention d'un officier parisien qui avait été son hôte.

M. Marin RICHARD DE LA PRADE, conseiller, médecin ordinaire du roi, intendant des sources et fontaines minérales du Forez et auteur de « Analyse et vertu des eaux minérales du Forez et de quelques autres sources, Lyon 1778 in-42 », avait épousé M<sup>lle</sup> Marie-Anne Forestier de Villeneuve. Il était fils de Claude Richard, seigneur de Pontempérat.

Son fils, Jacques-Julien Richard de La Prade, né à Montbrison en 1781, docteur en médecine à la faculté de Montpellier en 1804, médecin à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1816, professeur à l'école de médecine de Lyon en 1821, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de ladite ville, marié le 24 janvier 1811 à Victoire Chavassieux, fille d'Antoine Chavassieux et de Madeleine Bouchelet, mourut le 19 octobre 1860.

Il fut le père du grand poète forézien, Victor de Laprade.

(W. POIDEBARD, Armorial, p. 563.)

M. Victor de Laprade eut encore son grand-père maternel, M. Antoine Chavassieux (V. ce nom), victime du Tribunal de Feurs.

(Un des fils du poète, M. Richard DE LAPRADE, avait promis à un ami, M. Louis DE COMBES, de nous transmettre des notes sur plusieurs membres de sa famille. Malheureusement il n'en a pas eu le temps, la mort l'enlevait soudainement quelques jours après, fin avril 1907.)

RICHARD (MICHEL), garçon perruquier, né à La Chaise-Dieu (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Noire, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

RICHARD (THOMAS), compagnon imprimeur, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, place Saint-Jean, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Thomas RICHARD était à Lyon depuis

trois ans, compositeur typographe, et logeait rue Belle-Cordière, n° 57.

(Archives du Rhône, D. 127.)

**RICHARD (THOMAS)**, notaire, demeurant à Saint-Hilaire (Loire), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

**RICHARDIÈRE DE BESSE (GASPARD DE LA)**, dernier commandeur de Chazelles-sur-Lyon, né à Montpézat (Lot-et-Garonne), âgé de 59 ans, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 17 messidor an II (5 juillet 1794).

(Les documents le citent sous le nom de Besse.)

« Besse était soupçonné de s'être trouvé à Paris le 10 août, complice du château. On avait trouvé des lettres qui étaient adressées à Paris, sans signature, sans adresse. »

(Archives nationales, W. 406, Dossier 937; H. WALLON, l. c., t. IV, p. 382.)

M. Gaspard de LA RICHARDIÈRE était grand bailli d'Auvergne, grand-croix de l'ordre de Malte, colonel du corps des chasseurs. Il fut le dernier commandeur de Chazelles-sur-Lyon. Cette commanderie, fondée vers l'an 1148 par Guy II, comte de Forez, dépendait du grand prieuré d'Auvergne et était attachée à l'ordre hospitalier puis militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés aussi chevaliers de Rhodes et en dernier lieu chevaliers de Malte.

(Claude AULAGNIER, Notice sur la ville de Chazelles-sur-Lyon, p. 18-19.)

**RICHE (JEAN-PIERRE)**, commis du receveur du district, né à Lyon, y demeurant, rue des Estrées, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**RICHOUX (JEAN-FRANÇOIS)**, garçon papetier, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Pierre, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**RIEUSSEC (PIERRE-FRANÇOIS)**, 55 ans, homme de loi, à Lyon, acquitté le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. RIEUSSEC fut président du tribunal du département du Rhône, puis conseiller à la Cour royale de Lyon, membre du corps légis-

latif et de la Chambre des députés, chevalier de la légion d'honneur. Il était né à Lyon le 23 novembre 1738, de François Rieussec, négociant, qui avait acquis la noblesse par un long exercice de la magistrature municipale, et de Marie-Françoise-Paule Claret.

M. Rieussec avait fait preuve de talents administratifs. Il fut président du district de la campagne en 1790. La Révolution l'obligea à se retirer dans sa propriété de Tassin, où l'on vint l'arrêter puis le traduire devant le tribunal de sang; il fut acquitté grâce aux démarches héroïques de sa femme et aux cultivateurs de son canton. On vint l'arrêter de nouveau: malade, sa femme obtint un sursis, puis on le cacha jusqu'au 9 thermidor où il redevint président du district de la campagne. Il n'accepta qu'à la condition que les prisons révolutionnaires s'ouvriraient à ses administrés.

M. Rieussec mourut le 20 juillet 1826 à l'âge de 88 ans, laissant la mémoire d'un savant juriconsulte, d'un sage administrateur, d'un magistrat intègre, d'un agronome habile, d'un homme de bien.

(Archives historiques du Rhône, t. VI, p. 430; FAYARD, Journal de la Cour d'Appel.)

**RIGAUD ou RIGOD (DENIS)** rentier, né à Lyon, y demeurant, rue des Feuillants, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Venu à Lyon pour se joindre aux rebelles, a payé pour le siège. »

(Tableaux.)

**RIGOD (AIMÉ-JULIEN)**, dit de Terrebonne, noble, né à Lyon, y demeurant, place de la Charité, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Sur le jugement, ce nom est écrit RIGAUD.

M. Aimé-Julien Rigod, seigneur de Terrebonne en Dauphiné, né en 1726, était fils de noble Julien Rigod, échevin de Lyon en 1747, et d'Hélène-Louise Rivière. Trésorier de France à Lyon en 1748, président du bureau des finances de la généralité de Lyon, commissaire du Conseil de Sa Majesté pour le département des ponts et chaussées de Lyon, il avait épousé, en 1754, Benoîte Roulet, dont il eut, entre autres, un fils, André-Julien.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 821.)

Ce fils, né en 1754, remplaça son père au bureau des trésoriers de France et vendit sa charge et ses seigneuries à Pierre Jacquier, ancien juge conservateur, banquier à Lyon, qui prit le nom de Terrebonne.

Dans une lettre datée de Lyon, le 13 août 1789, adressée au président de Saint-Julien et reproduite dans la Revue des Bibliophiles dauphinois (juillet 1906), A.-J. Rigod de Terrebonne donne de très intéressants détails sur le pillage des châteaux de Terrebonne par des bandes armées le 3 août 1789.

Après avoir donné le détail des horreurs qui se sont passées chez lui, il ajoute :

« Mais je m'étonne encore de les avoir éprouvés, nous habitons ce château toute l'année, sans cesse occupés à répandre des bienfaits autour de nous. Mon père, ma mère, ma sœur, ma femme, tous en un mot, pansant les blessés surtout les malades, leur fournissant remèdes et médecins, habillant les pauvres, mon soin était de distribuer des ouvrages les hivers et, dans le courant de l'année à ceux qui avaient le plus besoin de gagner. L'hiver dernier, j'ai gardé tout mon bled dans la paroisse, je l'ai distribué au prix qu'il vaut dans les années ordinaires. Je n'ay jamais vexé personne, jamais suivi de procès pour frais de chasse ou autres, eh bien! malgré tout cela, voilà le traitement que j'ay éprouvé, nous sommes bannis ainsi de notre domicile et d'un bien que nous chérissions. »

Plus loin, il estime à plus de 50.000 francs les dégâts causés par ce pillage.

Il avait épousé, en 1786, Catherine-Françoise Bourbon, fille du seigneur de Déaulx.

(W. POIDEBAUD, *Armorial*, p. 572.)

**RIGULIA (JEAN-FRANÇOIS)**, 55 ans, prêtre, à Ecully, condamné à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**RIMBERG ou RIMBERT (JEAN)**, né au pays de Vaud (Suisse), ci-devant officier des troupes de Hollande, âgé de 50 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 25 octobre 1793.

Tout est faux dans cette indication : le nom, l'âge et le lieu de naissance. RIMBERG était un nom de guerre, son âge 36 ans, et il était né dans la Haute-Loire, cadet d'une des plus grandes familles du Velay. Voici son état civil et ses états de service :

Gabriel-François de LA ROCHE-NÉGLY, né le 4 octobre 1757 à Chamblas-en-Velay, ancien élève de Juilly, cadet-gentilhomme au régiment de Gâtinais en 1776, avait conquis tous ses grades jusqu'à celui de capitaine en second dans « Royal-Auvergne », en 1789. Chevalier de saint Louis en 1791, il démissionna en 1792.

« ... N'étant encore que simple lieutenant au régiment de Gâtinais, le 9 octobre 1779, il avait, d'un élan irrésistible, entraîné sa compagnie à l'assaut de Savannah. Ecrasée par le nombre, cette troupe d'élite abandonnait les retranchements si brillamment conquis, mais elle se retirait dans le plus grand ordre, « rapportant ses morts et ses blessés, parmi lesquels... M. de La Roche-Négly, qui avait « reçu un biscaïen à la tête et qu'on fut « obligé de trépaner ». A peine rétabli, le chevalier quittait le camp avec la petite armée conduite au secours de Rochambeau par le marquis de Saint-Simon, et se couvrait de gloire une seconde fois à York-Town. Lorsqu'on lit les différents auteurs qui ont retracé cette page de notre histoire lyonnaise, comme on sent percer leurs regrets de voir ainsi méconnu ce général de trente-six ans,

dont l'activité et la hardiesse mieux secondées eussent peut-être sauvé notre ville ! »

(E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly*, p. 214.)

Son frère aîné, Georges-François-Alexis de LA ROCHE-NÉGLY DE CHAMBLAS, né en 1751, ancien capitaine dans Couronne-Infanterie, avait disparu des cadres en 1792.

(Communication particulière de M. S. CHURCHILLE.)

Rimbert était absolument inconnu, lorsque, au moment de l'expédition des Lyonnais dans le Forez, il se trouva, à Saint-Etienne, logé au « Grand-Versailles », principale auberge, située sur le Pré de la Foire, aujourd'hui place du Peuple, attendant des contingents qu'il avait levés pour se joindre à Précý. Il se mêla aux Lyonnais et montra les qualités d'un véritable chef militaire pendant toute la durée de l'expédition. C'est sous son commandement que les Lyonnais firent leur retraite de Saint-Etienne sur Montrison. C'est à son habileté qu'est dû, sans coup férir, la prise à Saint-Anthème du général républicain, Nicolas, et de sa troupe, dont il fit un rapport adressé le 1<sup>er</sup> septembre 1793 au général en chef, de Précý. C'est encore lui qui dirigea la retraite de Montrison sur Lyon, dont le succès fut acheté par une victoire remportée à Salvizinet, près de Feurs. C'est lui qui, le 15 septembre 1793, eut l'audace de faire pénétrer dans Lyon, investi de toutes parts par l'armée de la Convention, toute sa troupe et un convoi immense de vivres et de munitions, bravant ainsi les plus grands périls. Précý lui donna bien vite les commandements les plus importants, dont il s'acquitta avec honneur. On a cependant essayé de ternir sa mémoire, en l'accusant de trahison ou d'incapacité dans la journée du 29 septembre à Perrache. M. l'abbé Guillon s'était fait l'écho de cette calomnie, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 134) ; mais elle a été rejetée par les historiens venus après lui, et mise au compte d'un colonel placé sous les ordres du général Rimbert. M. Régny, témoin oculaire, rapporte qu'il fut contraint de se retirer devant des forces supérieures en faisant tout son devoir. Le reproche qu'on lui a fait de ne pas avoir fait sauter le pont tombe devant le rapport de Javogues sur ce combat et devant les déclarations du comte de Laurencin (V. ce nom).

Quand eut lieu la sortie de Précý dans la nuit du 8 au 9 octobre, le général Rimbert commandait l'avant-garde. La troupe fut bientôt dispersée et Rimbert se déguisa sous un costume de paysan. Il fut découvert et arrêté près de Sennecey. Ramené à Lyon, traduit devant la Commission militaire, il y fut condamné à mort le 25 octobre 1793, comme « officier général dans l'armée lyonnaise. » (*Tableaux*.) Son interrogatoire nous montre qu'il avait caché son vrai nom et son origine, en disant qu'il s'appelaient Jean Rimbert, natif du pays de Vaud en Suisse, et ayant servi comme lieutenant dans les troupes de Hollande pendant onze ans. D'après cela, la plupart des historiens ont cru qu'il était d'origine suisse : ce qui est inexact.

Ce brave général fit un fin aussi courageuse que l'avait été sa carrière militaire. Au moment d'être fusillé, il voulut commander lui-même le feu et interpella le chef du détachement, qui s'y opposait : « Mauvais soldat de réquisition, lui dit-il, puisque tu ne sais pas la déférence qu'on doit à un général, apprend le respect qui est dû aux morts » ; puis, se tournant vers le peleton de grenadiers, il s'écria avec vivacité : « Feu donc !... » Il mourut en soldat, comme il avait vécu, sans peur ni faiblesse, croyant emporter dans sa tombe le secret de son nom et de ses actes.

(BALLEYDIER, *Histoire du peuple de Lyon*, t. II, p. 200; PUX, *Expédition des Lyonnais en Forez*, *passim*; E. BONNARDET, *Les Lyonnais au Collège de Juilly*; BITTARD DES PORTES, t. c., *passim*.)

Comme pièce justificative de l'un des hauts faits de Rimbart, voici son rapport :

*Rapport du général Rimbart au général PRÉCY, sur la capture du général républicain, NICOLAS, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.*

« Depuis notre départ de Saint-Etienne, nous sommes restés tranquilles à Montbrison, cherchant en silence l'occasion de rétablir la réputation de nos armes. Hier, 31 août, nous apprîmes que des hussards étaient venus sur les hauteurs de Montbrison nous reconnaître. J'allais les reconnaître à mon tour, mais ils disparurent. Je savais qu'il y en avait à Saint-Anthelme qui cherchaient à former un rassemblement qui devait avoir lieu aujourd'hui. Pour le prévenir, je suis parti hier à 9 h.  $\frac{1}{2}$  du soir, pour marcher sur Saint-Anthelme, et à la pointe du jour, je suis entré à la tête de 48 de nos chasseurs et de 204 de nos soldats Lyonnais par la porte d'Ambert. Nous avons été pris pour des troupes de Dubois-Crancé et avons fait prisonniers ceux qui étaient de garde, puis nous nous sommes emparés par surprise de tout ce qui était soldat, soit hussards, soit volontaires. Ce qui ne vous fera pas de peine à apprendre, c'est que le général Nicolas était du nombre. Nous avons saisi des papiers importants, et la municipalité, que nous avons également faite prisonnière avait une superbe pétition en portefeuille. Nous avons pris environ 100 hommes, 50 chevaux, le général Nicolas et deux petites charrettes de fusils. J'attends vos ordres relativement aux prisonniers et au général Nicolas que nous gardons à votre disposition. Quant aux jeunes gens que j'ai commandés, je ne saurais assez faire l'éloge de leur infatigable ardeur.

« Signé : RIMBERT. »

(METZGER, *Lyon en 1793*, p. 95.)

## RIMOZ DE LA ROCHETTE.

### V. La Rochette.

RIPET l'aîné (JEAN), maître des Hautes-Cœuvres, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, à la Guillotière, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 avril 1794.

« Complice des assassinats commis sur les personnes du patriote vertueux Challer et du citoyen Riard. » (Tableaux.)

L'exécuteur en chef, RIPET, fut lui-même, avec son aide, Bernard (V. ce nom), envoyé à la guillotine, cette guillotine qu'ils avaient tous deux expérimentée sur huit cents têtes. (Il y eut encore mille soixante-quatorze fusillés.) Leur condamnation est la dernière prononcée par la Commission révolutionnaire, le 6 avril 1794. Ils ne furent exécutés que le 16 avril, parce qu'il fallut faire venir l'exécuteur de Clermont-Ferrand. Cependant, entre ces deux dates, il y eut une exécution, celle de Mathieu Nesples (V. ce nom), évadé du 11 décembre, qui fut repris le 12 avril et guillotiné aussitôt après la constatation de son identité. Faut-il supposer que Ripet et Bernard, condamnés eux-mêmes à mort, aient repris leurs fonctions pour guillotiner Mathieu Nesples ? Ce serait monstrueux. Mais cette époque a produit des choses si abominables qu'il faudrait s'arrêter à chaque instant pour exprimer les sentiments d'horreur qu'elles vous inspirent. Ainsi la condamnation des bourreaux, accusés d'avoir guillotiné Challer et Ryard et regardés comme fonctionnaires publics, c'est-à-dire responsables de leurs actes, alors qu'ils n'ont été que les instruments inconscients de la justice, à laquelle ils n'avaient qu'à obéir, cette condamnation, disent les jurisconsultes, est tellement monstrueuse qu'il n'est pas besoin d'être légiste pour comprendre l'iniquité de cette sentence. Nous n'avons pas à prendre parti pour des bourreaux dont la vilaine besogne leur procurait de gros traitements. Mais il est utile de montrer tout l'odieux du règne des Terroristes.

Ripet avait été déjà interrogé et mis en liberté provisoire par jugement du 11 brumaire de la Commission populaire, et quoiqu'il fût sous le coup d'une condamnation, il avait repris son service. Cependant, on avait fini par le remettre en prison, et on l'avait remplacé par son propre frère, P. Ripet, dont une lettre, sans être inédite, est très peu connue. Elle est adressée à l'« aimable tribunal », la voici avec son orthographe :

« 2 germinal an II (22 mars 1794).

« Citoyens juges, je m'adresse à votre aimable Tribunal au sujet de mon frère et de mon beau-frère, son adjoint. Comme ayant reçu une lettre de l'accusateur public de Grenoble que vous avez vu, qui me demande un homme solide de Commune-Affranchie, je ne puis moins faire que de vous demander mon frère, qui, sans ressources et sans moyens, je serai obligé de le nourrir ; mais ayant trois enfants, il me serait impossible de pouvoir le nourrir, sans compter ma mère, une houlle à ma femme d'un grand âge.

« Le Citoyen Brunière, juge, c'est trouvé à la Commission temporaire heureusement pour moi, lorsqu'on m'a livré les pièces justificatives d'exécuteur de Commune-Affranchie. Je supplie votre aimable Tribunal de vouloir l'élargir *inca* mon beau-frère Jaray pour la vie mes remerciements *inca* que mon frère et toute la famille à votre Tribunal, et je continuerai de toutes mes forces et courage pour purger l'aristocratie, pour *maintenir* une bonne République.

« Fait à Commune-Affranchie, le 2 germinal an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

Signé : « P. RIPET. »

(Archives du Rhône, D. 492.)

Cette lettre, en date du 22 mars, ne précédait que de quelques jours la condamnation de Jean Ripet et de Jean Bernard. Pour couvrir cet assassinat du masque de la justice, les membres de la Commission révolutionnaire rédigèrent la sentence avec un très grand soin. Après avoir exprimé qu'ils considéraient Ripet et Bernard comme des fonctionnaires, comme des dépositaires de l'autorité publique, ils déclarent « que, dans l'exécution de Châlier, Ripet et Bernard n'avaient pas usé de toutes les précautions nécessaires en pareil cas, pour épargner à cet intrépide défenseur de la liberté tous les tourments qu'on lui avait fait souffrir, en lui portant quatre ou cinq coups de hache sur le cou, et qu'une telle barbarie ne pouvait être que le résultat d'une combinaison perfide et atroce ».

(Archives du Rhône, Jugement du 6 avril 1794.)

Jean Ripet mourut, comme son beau-frère, Bernard, avec un certain courage. En montant à l'échafaud, il dit au peuple : « C'est juste, nous devons périr, non point pour avoir guillotiné Châlier et Riard qui le méritaient, mais pour avoir immolé tant de braves gens, tant d'innocents. »

(Archives du Rhône, dossiers personnels, 192, 205, 715 : FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 167 ; S. DE LA CHAPELLE, Tribunal révolutionnaire, p. 210 ; H. WALLON, Justice révolutionnaire, p. 167.)

**RIPOUD (GUILLAUME)**, receveur du district, né à Moulins (Allier), y demeurant, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Banquier et agioteur correspondant avec les rebelles. » (Tableaux.)

M. Guillaume Ripoud, surnommé Malherbe, baptisé à Moulins le 6 avril 1746, était fils de Joseph Ripoud, marchand drapier, et de Marie Faye, qui eurent douze enfants. Il se livra au commerce de la banque et, en 1790, il fut élu par le Directoire du district receveur de la caisse extraordinaire du district de Moulins. Il passait pour riche ; sa maison fut surveillée. Mais le Comité révolutionnaire de Moulins, craignant de voir échapper sa proie, fit transférer M. Ripoud à Lyon, où il fut enfermé aux Recluses. Le Comité révolutionnaire eut le soin de fournir les renseignements suivants, avant sa comparution devant la Commission révolutionnaire :

« Du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794.)

« Nous sommes informés, citoyens, que vous êtes sur le point de juger le nommé Ripoud, de Moulins, banquier, agioteur, et correspondant de son frère, officier municipal provisoire. Cet homme, par ses lettres qui sont ou qui doivent être produites, a soutenu de tout son crédit la rébellion des Lyonnais, en communiquant les écrits des contre-révolutionnaires et cherchant à apitoyer sur le sort des Lyonnais. Il était en outre l'ami de Santerre, guillotiné pour avoir été président de section, et avoir intercepté la correspondance des représentants du peuple à l'armée des Alpes. Les pièces qui le concernent sont entre les mains de l'accusateur public ou au greffe

« du tribunal révolutionnaire, qui s'en est servi pour faire juger Santerre. Salut et fraternité. Signé : P.-A. GRIMAND, président. PERROTIN et MARCELLAT. »

Condamné à mort, M. Ripoud, suivant une tradition, résista de toutes ses forces au bourreau jusque sous le couteau.

(AUDIAT, La Terreur en Bourbonnais, Lyon, p. 318.)

**RIVAL (JEAN-BAPTISTE)**, commis chapelier, né au Cap (Afrique), demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précéy et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**RIVAL (MATHIEU)**, avoué, né à Lyon, y demeurant, quai de la Baleine, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Homme de loi donnant des indices aux rebelles pour soutenir l'opinion de la résistance. » (Tableaux.)

**RIVERIE (CAMILLE DE)**, prêtre, chanoine, né à Saint-Jean-de-Toussas (Rhône), demeurant à Lyon, cloître d'Ainay, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

Le chanoine Camille DE RIVERIE, frère du suivant, né en 1749 au château de la Mouchonnière, faisait aussi partie du chapitre noble d'Ainay à Lyon depuis 1778. Ecclésiastique édifiant, se dévouant au salut des âmes, il resta à Lyon sans avoir fait aucun serment, auquel d'ailleurs il n'était pas astreint puisqu'il n'était pas considéré comme fonctionnaire public.

« Quand l'abbé Durbize, aumônier des sœurs de Sainte-Claire, dut s'éloigner pour échapper au sort qui le menaçait, le chanoine Camille de Riverie, vivant dans son voisinage, devint leur aumônier. Il leur disait la messe à minuit, quand, pendant la nuit du 24 au 25 août 1793 (nous croyons qu'il faut lire dans la nuit du 23 au 24 août, voyez la notice de Marc-Antoine Petit), un boulet rouge lancé par les assiégés fit sauter l'Arsenal qui était voisin. La maison où se trouvaient les religieuses était menacée d'incendie : de frayeur elles s'enfuirent et se réfugièrent au milieu des broussailles de Perrache, accompagnées par leur dévoué aumônier, qui, par prudence, confia à la sacristaine, Mère Marie de Jésus Chevalier, le Saint-Ciboire, renfermant les hosties consacrées. Après avoir passé la nuit au milieu des broussailles de Perrache, les Clarisses purent

revenir le lendemain dans la maison où elles avaient reçu un asile. »

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après « Les Pauvres Dames de Sainte-Claire. »)

Le chanoine Camille, arrêté après le siège de Lyon, fit plus d'une conversion dans les prisons parmi ses compagnons de captivité, et il ramena à Dieu plusieurs de ceux qui allaient être envoyés à la mort dans cette affreuse circonstance. Bientôt lui-même fut condamné à mort « comme ex-noble et prêtre réfractaire ». M. l'abbé Vachet (*Paroisses*) dit qu'il rendit de grands services pendant le siège de Lyon.

**RIVERIE ou RIVERY (POMPONNE-FRANÇOIS DE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Vaubecour, chanoine d'Ainay, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Ex-noble, prêtre réfractaire à la loi, a porté les armes pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

Le chanoine POMPONNE était fils aîné de Barthélemy-François de Riverie, seigneur de la Mouchonnière, Saint-Jean-de-Toulas, Echalas, et de Madeleine Bourdin de Vernon. Cette famille n'a aucun rapport avec l'ancienne famille de ce nom qui posséda la seigneurie de Riverie, aux XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ; mais elle prétendait descendre de Jacques Girard, neveu du cardinal Girard, né à Saint-Symphorien-le-Château, et qui avait pris le nom de Riverie, parce qu'il possédait des terres dans cette localité.

« Le chanoine Pomponne était né en 1745 et, dès l'âge de 13 ans, il fut admis à l'abbaye d'Ainay, où, au moment de la Révolution, il remplissait depuis plusieurs années l'office de syndic et de receveur du chapitre. C'est en cette qualité qu'il fut contraint, le 14 avril 1791, de délivrer aux officiers municipaux quatre volumes d'inventaires avec les titres et papiers des archives portés dans ces inventaires. Il refusa de prêter le serment et fut privé de son canonicat, lors de la suppression des chapitres. Il dut, comme les autres chanoines, quitter l'abbaye d'Ainay et il habitait ainsi dans la rue Vaubecour (section du Rhône), quand il fut arrêté et condamné à mort le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), à l'âge de 50 ans. »

(Communication de M. A. VACHEZ, d'après « Les Pauvres Dames de Sainte-Claire », t. I, p. 96, t. II, p. 120.)

Quoique le chanoine Pomponne fut également attaché à la foi et à ses devoirs, M. l'abbé Guillon ne le place pas, comme son frère qui précède, au rang des Martyrs, « parce que les juges, dit-il, ayant eu un prétexte pour se dispenser de le mettre dans le cas de confesser glorieusement sa foi, le condamnèrent uniquement pour une raison politique ».

Le chanoine Pomponne avait été du nombre de ces ecclésiastiques que, pendant le siège de Lyon, on avait requis de faire la

garde de l'intérieur pour y maintenir l'ordre pendant que la jeunesse se battait au dehors ou dans les redoutes. Il fut condamné vaguement pour avoir porté les armes. (Plusieurs autres prêtres, envoyés à la mort pour la même raison et n'ayant pas été condamnés directement pour leur religion n'ont pu être placés au nombre des Martyrs de la foi, dont le livre de M. l'abbé Guillon a été le but principal.)

M. l'abbé Vachet (*Paroisses*) dit que M. Pomponne de Riverie était chanoine régulier de Saint-Antoine, qu'il livra ses lettres de prêtrise et qu'il porta les armes pendant le siège. Mais il paraît certain qu'il rétracta sa conduite et qu'il fut guillotiné et non fusillé.

**RIVERIEULX DE LA FERRANDIERE (CLAUDE-ANTOINE DE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue du Chemin-Neuf, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 janvier 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. DE RIVERIEULX DE LA FERRANDIERE, recteur de la Charité de 1777 à 1780, était fils de Claude de Riverieulx de Chambost, prévôt des marchands de Lyon, et d'Hélène Morel. Il épousa M<sup>lle</sup> Claudine Bertholon et n'eut pas de postérité. Il était cousin germain des deux victimes qui suivent.

(Note gracieusement communiquée par M. le vicomte Paul DE VARAX.)

Cette famille a fourni « cinq » victimes à la Terreur. Delandine cite l'un d'eux avec attendrissement et nous supposons que c'est de celui-ci dont il s'agit : « L'honnête Riverieulx, dit-il, plein de connaissances et d'amour de l'ordre, marquait ses jours par des bienfaits, versait sa fortune dans le sein des pauvres. On l'a frappé pour avoir acheté du riz, pour avoir fourni des secours aux blessés, comme si, dans toutes les guerres et parmi les hordes les plus sauvages, l'homme qui souffre n'est pas sacré ! » Ainsi la Révolution trouvait un prétexte de mort dans les actions les plus louables. En quelques années, la civilisation avait reculé de plusieurs siècles. Combien on était loin de ce bon Henri IV, qui, assiégeant Paris affamé, y laissait rentrer des vivres.

(Prisons de Lyon, p. 231.)

Sa sœur, Marie de Riverieulx de Chambost, avait épousé Dominique Vouty de la Tour (*V. ce nom*), victime aussi de la Terreur. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 836.)

**RIVERIEULX dit VARAX (DOMINIQUE)**, ex-noble, 62 ans, acquitté le 29 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Dominique RIVERIEULX DE VARAX fut plus heureux que les autres membres de sa famille.

**RIVERIEULX DE GAGÉ (FRANÇOIS-CLAUDE)**, noble, ancien officier, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. DE RIVERIEULX DE GAGÉ, né en 1731, avait été capitaine au régiment de Lyonnais-Infanterie, chevalier de saint Louis et commandant honoraire de la garde nationale de Vaise. Il était le frère de M. Jean-Claude de Riverieulx de Varax, victime aussi.

(Communication de M. le vicomte Paul de VARAX.)

**RIVERIEULX DE VARAX fils (HUGUES-CÉSAR)**, noble, rentier, ancien officier, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Ex-noble, fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les listes le nomment Louis-Hugues et lui donnent l'âge de 33 ans au lieu de 23. Né en 1770, il était fils aîné du suivant. Officier au régiment de Rouergue-Infanterie, il prit part à la défense de Lyon. Après le siège, il fut blessé en se défendant contre ceux qui étaient venus l'arrêter. Il fut condamné et exécuté le même jour que son père.

(Communication de M. le vicomte Paul de VARAX.)

**RIVERIEULX DE VARAX DE CIVRIEUX père (JEAN-CLAUDE DE)**, noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une fiche dit : RIVERIEUX-VARRAS, ci-devant noble, très riche, suspect d'avoir fourni pour les fonds du siège.

(Archives du Rhône, Dossier 419.)

M. Jean-Claude DE RIVERIEULX, comte de Varax, seigneur de Marcilly-d'Azergues, etc., né le 31 octobre 1731, était fils d'Hugues de Riverieulx, comte de Varax, en Bresse, prévôt des marchands de Lyon, et de Blanche Albanet. Il fut officier au régiment d'Escars-Cavalerie et épousa M<sup>lle</sup> Marthe de Vidaud de La Tour-de-Monthives. Le séjour de la campagne ne devenant plus tenable à la fin de 1792, il quitta alors Marcilly et se réfugia à Lyon, où il se trouva lors du siège de cette ville. Aussitôt son arrestation connue, les gens de Marcilly, le maire en tête, vinrent demander sa grâce, malgré le péril d'une telle démarche, leur dévouement fut inutile. Il avait été arrêté à Lyon le 14 nivôse

an 11, il y fut condamné et exécuté le 16, comme ci-devant noble, très riche, suspect d'avoir fourni de l'argent pour les frais du siège, et comme contre-révolutionnaire ayant pris part avec les rebelles à la défense de Lyon...

M. Jean-Claude de Riverieulx de Varax était le frère de François-Claude et le père d'Hugues-César et de Jean-François, tous victimes de la Terreur.

(Communication de M. le vicomte Paul de VARAX, arrière-petit-fils de cette victime.)

Un autre de ses fils, Claude, communément appelé M. de Marcilly, né en 1766, émigré et non porté sur la liste des émigrés, eut l'heureuse chance d'échapper à toutes poursuites.

(W. POIDEBAUD, *Armorial*, p. 574.)

Une de ses sœurs, Marguerite-Elisabeth Riverieulx de Varax, née en 1736, avait épousé Jean-Baptiste Noyel de Béreins, qui fut encore victime de la Terreur.

(H. DE JOUVENCEL, *J. C.*, p. 836.)

**RIVERIEULX DE VARAX (JEAN-FRANÇOIS DE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat, âgé de 17 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier, ex-noble et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Les listes le nomment François-Marie et lui donnent l'âge de 50 ans au lieu de 17. Il était frère d'Hugues-César et le fils du précédent. (Nous devons ces rectifications à l'obligeante amabilité de M. le vicomte Paul de VARAX, l'un des descendants de cette famille, si cruellement éprouvée par la Révolution.)

**RIVIER (BARTHÉLEMY)**, garçon farinier, né à Nogaret (Haute-Garonne), demeurant à Lyon, rue Confort, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**RIVIER (DENIS)**, gendarme, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmes et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**RIVIÈRE (FRANÇOIS)**, ancien militaire, né à Lyon, y demeurant, rue Juiverie, âgé de 52 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. RIVIÈRE avait pris part à la défense de Lyon comme lieutenant-colonel. (Tableaux.)

RIVIERE (LÉONARD), compagnon faiseur de bas, né à Lyon, y demeurant, rue de Pierre-Scize, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

RIVIERE (PIERRE), jardinier, officier municipal, né à Lyon, y demeurant, à la Croix-Rousse, âgé de 50 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 16 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. Pierre RIVIERE fut condamné à mort en même temps et pour les mêmes motifs que M. Pierre Bardel (V. ce nom).

RIVOIRE (JACQUES), ouvrier en soie, né à Saint-Andéol-le-Château (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 43 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Sous-lieutenant pendant le siège. »  
(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

RIVOIRON (JEAN-LAURENT-GIRARD), ancien procureur, né à Messimy (Rhône), demeurant à Lyon, quai de la Baleine, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

M. RIVOIRON ne paraît avoir exercé aucune fonction civile ou militaire ; il est simplement accusé d'être un « contre-révolutionnaire ».  
(Tableaux.)

ROBERT (ANTOINE), prêtre, né à Saint-Sauveur (Loire), y demeurant, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire fanatisant les campagnes. »  
(Tableaux.)

M. ROBERT, curé de Saint-Sauveur-le-Ver-sain, en Forez, où il était né en 1733, faisait partie du diocèse de Vienne et avait été nommé avant la Révolution dans cette paroisse par le collège de Tournon. Il avait prêté le serment, mais il dut le rétracter presque aussitôt, car on ne le trouve plus sur les listes d'émargement à partir de 1792. Il avait avec lui deux vicaires, les abbés Fontfreide et Quiblier. Il est certain qu'il contribua beaucoup à la conservation de la foi catholique dans cette région. La dignité de sa vie privée et son attachement à la religion le rendirent suspect aux Jacobins. Il fut arrêté, écroué à Saint-Etienne le 11 janvier 1794, transféré à

Paris, à Lyon, et condamné à mort dans cette ville le 16 mars suivant. Sa fin fut des plus édifiantes, et M. l'abbé Guillon, qui paraît ignorer qu'il eût prêté d'abord le serment, l'a placé au rang de ses Martyrs.

(Archives de la Loire, Lq. 191 bis ; J.-M. DEVER, p. 42 ; MÉMORIAL, Le Forez sous la Terreur, année 1897.)

ROBERT (BENJAMIN), clerc de l'Oratoire, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 9 décembre 1793.

« Vice-président de section, contre-révolutionnaire, ayant porté les armes. »  
(Tableaux.)

Le jugement le fait naître à Guillon (Yonne) et le qualifie d'étudiant en médecine.

M. Benjamin ROBERT, né vers 1760, était fils de Gérard Robert, écuyer, ancien garde du corps, et de Jeanne Phélippeaux. Après avoir fait sa philosophie à Dijon, il entra au noviciat de l'Oratoire de Paris en octobre 1777, et, en 1790, il était suppléant des classes à Lyon. Il se disait étudiant en médecine, mais, en réalité, il était clerc de l'Oratoire.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

ROBERT (GERVAIS), apprêteur de cha-peaux de paille, né à Charbillac (Hauts-Alpes), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

ROBERT (PIERRE), journalier aux fourrages, né à Saillant (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue de la Vieille, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Principal journalier aux fourrages, contre-révolutionnaire, fournisseur de foin aux cavaliers rebelles. »  
(Tableaux.)

ROBIN DE CHATEAUNEUF (MAD.).

V. Delmas.

ROBIN (HENRI), commis marchand, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Henri ROBIN était détenu aux Recluses depuis le 14 octobre. Il déclarait lui-même avoir été secrétaire, mais il ne prévoyait,

sans doute pas que ce serait un motif de condamnation à la peine capitale.

(Archives du Rhône, D. 58.)

**ROBIN (JEAN-ANTOINE)**, cultivateur, né au Plantey (Ain), demeurant à Lyon, place du Change, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« Contre-révolutionnaire ayant payé pour les frais du siège. » (Tableaux.)

Nous trouvons une note qui porte les mêmes nom et prénoms, mais que nous ne pouvons attribuer à cette victime à cause de l'âge et de sa participation active au siège :

« Jean-Antoine ROBIN, 34 ans, agriculteur à Lyon depuis 16 ans, place du Change, n° 7 ; a porté les armes comme simple fusilier jusqu'au 29 septembre ; est sorti le 7 octobre ; a été prendre (chez) le commandant de la gendarmerie, qui (le) lui a donné, un laissez-passer pour Francheville ; a été arrêté le 14 brumaire (4 novembre) dans les visites. »

(Archives du Rhône, D. 108.)

**ROBIN (JEAN-MARIE)**, teneur de livres, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« A payé pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

Le Comité révolutionnaire de la section de la Grande-Côte fournissait les renseignements suivants sur cette victime :

« Jean-Marie ROBIN, détenu aux Recluses depuis le 14 octobre, commissaire. Une dénonciation contre lui, portant en substance de solliciter à prendre les armes avec menaces de faire fusiller ceux qui ne les prendraient pas, et même les femmes qui s'assembleraient avec une observation que les Suisses et les Piémontais arrivaient. »

Une seconde note ajoute :

« Agioteur et accapareur, à nous envoyé par la municipalité. » (Archives du Rhône, D. 58.)

**ROBIN (JEAN-MARIE)**, 33 ans, prêtre de Cluny (demeurant au Mars (Saône-et-Loire)), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Le jugement porte le nom de RUBIN.

« Cet ecclésiastique avait prêté le serment à la constitution civile et était devenu curé de Mars, paroisse qui faisait partie de l'ancien diocèse de Mâcon. Plus tard, sa duplicité et son caractère violent lui créèrent des difficultés. Le 16 mai 1797, il rétracta son serment à Mâcon, mais il se garda bien d'en informer ses paroissiens, comme les lois ecclésiastiques lui en faisaient un devoir. A la suite d'autres fâcheux incidents, une décision du Conseil épiscopal de Mâcon, datée du 23 novembre 1801, le déclara « intrus et schismatique ». Il fut remplacé dans sa cure,

le 13 mars 1803, par l'abbé Captier, qu'il avait lui-même remplacé en 1791. »

(P. MONTARLOT, l. c., p. 501 505.)

**ROBIN (JEAN-PIERRE)**, négociant, né à Lyon, y demeurant, rue du Garet, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Commissaire aux incendies et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**ROCHARD (ANNE)**, dame Claude SONNERIE, vinaigrière, née à Odenas (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgée de 41 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 14 janvier 1794.

On l'accusait d'avoir « dénoncé les patriotes pour les faire massacrer, refusant de leur vendre du vin. » (Tableaux.)

Son mari monta à l'échafaud en même temps qu'elle (V. Sonnerie).

**ROCHARD-CHAPELLE (NICOLAS)**, caba-  
retier, né à Lyon, y demeurant, grande  
rue de l'Hôpital, âgé de 40 ans, con-  
damné par la Commission révolution-  
naire de Lyon et fusillé le 5 décembre  
1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Le jugement n'est pas d'accord avec la note suivante qui lui donne la profession de tailleur :

« Nicolas ROCHARD-CHAPELLE, 40 ans, tailleur de Lyon, simple soldat dans le bataillon Plat d'argent ; a quitté les armes quelques jours avant l'entrée des armées de la République, époque à laquelle il a été conduit à l'hôpital militaire, où il a été arrêté. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**ROCHE (CLÉMENT)**, commis de magasin, né à Saint-Marcellin (Loire), demeurant à Saint-Chamond, même département, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

Il faisait partie d'un bataillon venu de Saint-Chamond, ainsi que nous l'explique la note suivante :

« Clément ROCHE, 32 ans, commis à Saint-Chamond, a servi comme simple soldat dans le bataillon de Saint-Chamond que le département avait requis de venir au secours des révoltés ; a été arrêté dans la sortie avec la colonne, dans un endroit dont il ne se rappelle pas le nom. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

ROCHE (JOSEPH), chirurgien, né à Vienne (Isère), demeurant à Bourgoin, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Chirurgien major des rebelles et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Joseph ROCHE, fils de François Roche, marchand épicier à Vienne, avait été élève de l'Hôtel-Dieu où on le trouve inscrit le 29 octobre 1753.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1998.)

Il fut condamné en même temps que plusieurs membres du Conseil municipal de Bourgoin (mais il ne paraît pas en avoir fait partie lui-même) pour avoir fait arrêter Dodieu. Il avait fait un mémoire, qui pouvait sa bonne foi et dont voici un résumé :

« Mémoire du citoyen Joseph ROCHE, officier de santé, résidant à Bourgoin, dans lequel il représente qu'il ne connaissait pas le citoyen Dodieu, il ignorait ses qualités et son nom, que celui-ci passa et repassa l'après-midi du 1<sup>er</sup> au 2 juin 1793 sur la place, où il rencontra une citoyenne Dupré qui le questionna sur ce qui se passait à Lyon. Dodieu répond : « On se tue ». La femme Dupré lui demande comment il a pu s'enfuir. Il lui répond que c'est grâce au costume de garde national qu'il a emprunté, qu'il a passé par des traverses, etc. Le citoyen Roche le dénonça aux gendarmes comme un fuyard, et il fut arrêté à Sessieux, non pourvu de passeport. » (Archives du Rhône, D. 384.)

L'arrestation de Dodieu, qui était une méprise, fit monter à l'échafaud le même jour cinq conseillers municipaux de Bourgoin et le maire, M. SIRE DE VAUDRAGON (V. ce nom).

ROCHE (CLAUDE-MARIE), 19 ans, acquitté le 11 février 1794, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Il était fils et frère des suivants.

M. Claude-Marie ROCHE fut baptisé le 13 février 1774, suivant l'extrait qui suit :

« Du 13 février 1774. — Baptême de Claude-Marie, né ledit jour, fils légitime de sieur Michel Roche, marchand, résidant au lieu de Cromorel, paroisse de Trélins, et de demoiselle Louise-Marie Gouttebaron; parrain, M<sup>re</sup> Claude Jacquet, curé de Sainte-Agathe; marraine, demoiselle Anne-Marie Gaudard; épouse de sieur Michel Roche, résidant audit lieu de Cromorel. »

En même temps fut baptisé un frère jumeau, Michel, qui eut pour parrain un oncle paternel, le sieur Michel Roche, et pour marraine une veuve Gouttebaron, née Marie Gaudard. (Registre paroissial de Trélins.)

ROCHE (JEAN-CLAUDE), 16 ans, acquitté le 11 février 1794, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Il était frère du précédent et fils du suivant.

ROCHE (MICHEL), 56 ans, rentier, de Cromorel, commune de Leigneux, acquitté

le 30 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Michel ROCHE et ses fils ont certainement dû leur salut au départ de Javogues, car ils étaient furieusement dénoncés comme suit :

« Michel ROCHE et ses fils, de Cromorel, commune de Leigneux. Il était procureur de la commune, fanatique aristocratisé, très riche. Il retirait des prêtres réfractaires, il s'est rendu à Montbrison avec ses deux fils, le samedi 7 septembre, avant-veille du jour que les révoltés de Montbrison l'ont évacué. Pendant la contre-révolution, il festinaît (sic) chez lui, et contre son ordinaire (avec) les Messieurs, il est agriculteur. »

(Cinq témoins sont cités dont les noms sont illisibles.)

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, f<sup>o</sup> 14.)

Une autre dénonciation, faite par un nommé Jean Etis contre M. Portallier (V. ce nom), confirme qu'il a vu à Montbrison le père Roche de Cromorel, paroisse de Trélins, avec ses deux fils et le nommé Laffont, son domestique.

(Archives du Rhône, L. XV, p. 85.)

Les fils Roche et leur domestique, dont nous constatons la présence à Montbrison le 7 septembre 1793, se trouvaient quelques jours après, le 13 septembre, à Saint-André-d'Apchon, chez un oncle maternel, M. Claude Gouttebaron. Mais pour rentrer chez eux, ils furent obligés de demander un laissez-passer dont voici le texte :

« Département de Loire, district de Roanne, canton de Saint-Haon-le-Châtel, municipalité de Saint-André. »

« Laissez-passer Claude-Marie Roche, âgé d'environ vingt ans, et Claude-Jean Roche, son frère, âgé de seize et Claude Laffont, âgé de vingt ans, tous les trois de la commune de Leigneux, paroisse de Trélins pour se rendre tous les trois dans leur commune respective, leur donner aide et assistance en cas d'urgence, et certifions et attestons à tous ceux à qui il appartiendra que les trois susnommés sont chez le citoyen Claude Gouttebaron, oncle dudit Roche, propriétaire demeurant au bourg de Saint-André, dépendant de notre municipalité depuis lundi matin, neuf du présent, en foi de quoi nous leur avons déclaré le présent pour leur servir et valoir ce que de raison, fait en la maison commune de Saint-André ce treize septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française une et indivisible et ont lesdits Roche et Laffont signé avec nous : Claude-Marie ROCHE, Jean-Claude ROCHE, Claude LAFONT. »

(Archives du Rhône, D. 1180.)

Comme on le voit, sur la simple déclaration des dénonciateurs que M. Michel Roche et ses deux fils étaient allés à Montbrison quand les Lyonnais s'y trouvaient encore, ils furent, après le siège de Lyon, déclarés suspects à Boën, emprisonnés et transférés à Feurs. Mais ils eurent la chance de n'être interrogés que le 21 pluviôse (9 février), à la veille du rappel de Javogues.

Les deux fils furent acquittés, mais le père subit deux interrogatoires :

*Premier interrogatoire le 21 pluviôse an II.*

« Michel Roche, âgé de 56 ans, cultivateur au lieu de Cromorel, commune de Leigneux, arrêté pour cause de fanatisme et accusé d'avoir recélé des prêtres réfractaires; a avoué qu'à la vérité son frère, curé à Oulins, vint loger chez lui à Cromorel, mais que lorsque la loi de la déportation fut rendue, il le renvoya et ce dernier a été déporté. »

*Deuxième interrogatoire le 24 pluviôse an II.*

« Michel Roche, agriculteur, originaire du canton de Boën, âgé de 56 ans.  
— Pourquoi menas-tu tes deux fils à Montbrisé pendant que les muscadins y étaient?  
« — Je ne l'ai pas fait exprès, nous allions tous les trois voir une tante à Saint-Andéol.  
« — As-tu reçu chez toi des muscadins?  
« — Non. »

*(Archives du Rhône, Feurs, L. XI, f° 92.)*

M. Michel Roche fit partie du douloureux voyage de Feurs à Lyon. Quel étrange spectacle que ce convoi de captifs se traînant péniblement sur les routes, comme au temps des invasions barbares, alors que les maîtres du jour ne parlaient que de liberté, d'humanité, de sensibilité!

Il est probable, mais nous ne pouvons l'affirmer, que ses deux fils acquittés, voyant leur père emmené à Lyon, prirent du service dans l'armée républicaine pour sauver leur père. Ils étaient bien jeunes, l'un d'eux n'avait que 16 ans, mais cette époque offre un exemple du renversement de toutes choses; ainsi, on était plus en sûreté dans l'armée que dans son foyer; les jeunes gens s'enrôlaient aussitôt que leurs forces le permettaient, et on voyait même des généraux de 20 ans.

M. Michel Roche avait adressé une pétition pour faire lever les scellés sur ses biens et sur ceux de sa femme, faisant ressortir qu'il avait deux fils soldats dans l'armée régulière: Claude-Marie Roche, âgé de 20 ans, et Claude-Jean Roche, âgé de 16 ans.

*(Archives de la Loire, t. 259, germinal an II; Archives du Rhône, D. 1130.)*

Nous voyons enfin M. Michel Roche présenter, le 12 germinal an II, au Directoire du district de Montbrison, le jugement du 10 germinal (30 mars) qui ordonne « sa mise en liberté et la mainlevée de la saisie faite sur ses biens ».

Nous trouvons dans un fort curieux document imprimé de la Bibliothèque Chaleyser, n° 1358 (*Archives de la Loire*) que M. Michel Roche, de Cromorel, était propriétaire, non seulement à Leigneux, mais à Marcoux, à Saint-Sixte et à Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Dans cette dernière localité il était cohéritier avec la veuve Ferrand, de même pour des étangs, situés dans la commune d'Arthun, pour lesquels il y eut un procès entre les Roche et les Ferrand, d'une part, et les de Rochefort, d'autre part. Ce procès, commencé en 1781, n'était pas terminé à la Révolution; il fut repris le 14 germinal an III contre l'agent national du district de Montbrison, représentant les de Rochefort dont les biens étaient confisqués.

*(Archives de la Loire, L. 286, liasse.)*

Dans la famille Roche, plusieurs membres portèrent le prénom de Michel, de telle sorte

que nous ne pourrions affirmer si les documents cités plus haut se rapportent bien à la même personne. L'extrait de baptême de Michel Roche, frère jumeau de Jean-Marie que nous avons indiqué, donne le prénom de Michel à son père et à son oncle, le narrain. Nous trouvons encore un autre Michel Roche, marié le 23 novembre 1778 à M<sup>lle</sup> Agathe Gaudard.

*(Registre paroissial de Trétins.)*

La famille Roche de Cromorel, est encore représentée par plusieurs membres, entre autres la famille Guyot, qui a bien voulu nous fournir quelques renseignements.

**ROCHE, dit LONGCHAMP. V. Larret.**

Dans cette notice, le nom de ROCHE est le nom patronymique.

**ROCHE (JEAN-BAPTISTE). V. Roches.**

**ROCHE-NÉGLY (La). V. Rimberg.**

**ROCHEFORT père (comte CAMILLE DE),** noble, ancien officier, né à Feurs, demeurant à Arthun, âgé de 50 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 17 décembre 1793.

M. Antoine-Camille de ROCHEFORT, chevalier, comte de Bussy et de Rochefort, seigneur de Beauvoir, né le 6 juillet 1743, était fils de Pierre-François de Rochefort, seigneur de Beauvoir (Arthun) et de Catherine-Renée de Becq, de la Motte Saint-Vincent. Il avait épousé, en 1772, M<sup>lle</sup> Marguerite Gras de la Beauche, dont la sœur était mariée au marquis de La Chaize (*V. ce nom*) qui fut exécuté en même temps que son beau-frère.

De ce mariage il avait eu trois enfants, dont le cadet, Joseph-Marie, qui suit.

Le comte Camille de Rochefort avait fait la campagne de la guerre de Sept ans, comme lieutenant, et avait comparu en Forez en 1789.

La maison de Rochefort est l'une des plus illustres du Forez. Le lieu de son origine serait Rochefort-sur-le-Lignon. On lui attribue une alliance, en 1181, avec les comtes de Forez et l'un d'eux, Jean, sire de Rochefort, prit part à la septième croisade.

*(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)*

**ROCHEFORT fils (JOSEPH-MARIE DE),** officier de marine, né à Feurs (Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 19 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 17 décembre 1793.

MM. DE ROCHEFORT père et fils furent emprisonnés par ordre de Javogues. Ils laissaient, dans leur habitation de Feurs, le vieux chevalier, Louis de Rochefort « couvert de blessures, accablé par l'âge et confié aux soins de la belle et jeune M<sup>lle</sup> de Rochefort,

sa petite-nièce, devenue depuis M<sup>me</sup> la comtesse du Treyve ». M. d'Assier, à qui nous empruntons ce détail, ajoute : « Au milieu de la furieuse tourmente, l'honorable vétéran n'avait pu consentir à se dessaisir de son vieux ruban de Saint-Louis, par lui si chèrement acquis. Les terroristes viennent enfin pour l'arrêter. Il était couché et malade. Sa protectrice se présente et démontre l'impossibilité d'exécuter l'ordre. On insiste. Alors, substituant aux paroles un autre genre d'éloquence, et par un de ces beaux mouvements qu'inspire un grand caractère, elle découvre inopinément le vieillard étendu sur son lit de douleur. A la vue de cette relique des batailles, de ce corps mutilé et cicatrisé de toutes parts, les satellites sont désarmés et se retirent. Celui qu'ils cherchaient n'usa pas longtemps de sa liberté et de la vie ; il mourut quelques années après, mais avec son cher ruban. »

(D'ASSIER, *Monument de Feurs*, p. 26.)

Le vieux chevalier Louis de Rochefort, né en 1718, capitaine en 1754, blessé à la bataille de Plaisance, était pensionné du Roi, criblé de blessures et estropié des deux bras. Il mourut à Feurs en 1796.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

MM. de Rochefort père et fils subirent deux interrogatoires à Feurs, l'un devant la Commission populaire qui ajourna sa décision et qui fut remplacé par la Commission militaire et révolutionnaire, l'autre devant cette dernière. L'un de ces interrogatoires forme un procès-verbal de douze pages. Il nous suffira de dire que le père de Rochefort, ancien officier, âgé de 50 ans, se défendit avec énergie, en protestant qu'il n'avait pris aucune part à l'enlèvement de la mère du représentant Javogues, ni aux violences exercées contre les patriotes. Il atténuait sa participation dans l'affaire de Salvizinet près de Feurs et au siège de Lyon. Il avait ébranlé la conviction de ses juges qui ajournèrent leur sentence, non seulement contre le père, mais aussi contre le fils de Rochefort, âgé de 19 ans, aspirant de marine. Tous les deux auraient peut-être été acquittés, si Javogues, trouvant la première Commission, dite de Justice populaire, trop douce, ne l'eût remplacée par une Commission militaire et révolutionnaire, plus docile aux instincts féroces de l'infâme proconsul.

Le père et le fils de Rochefort, condamnés à mort par cette dernière Commission, furent conduits tous les deux, ainsi que MM. Thoinet de Bigny et de La Chaise père, dans l'allée du château du Rozter, pour y être fusillés, le 17 décembre 1793. Une première décharge semble vouloir séparer de celle des autres la destinée de l'un d'eux. Seul, le fils de Rochefort reste debout. Un cri de grâce s'élève en sa faveur : « Il n'a que 16 ans, dit-on, il peut devenir un bon citoyen, grâce pour lui ».

— « Point de grâce, je n'en veux point, s'écrie le noble enfant en tenant embrassé le corps inanimé de son père ; je veux la mort, car je suis royaliste. Vive le roi ! » Le jeune officier tombe alors criblé de balles. Pendant ce temps, son frère aîné portait les

armes dans l'émigration, et échappa comme par miracle à la vengeance des terroristes.

(Archives du Rhône, dossier personnel ; BROUÏN, *Histoire de Feurs*, p. 444 ; BALLEYDIER, t. c., t. II, p. 262 ; DELANDINE, *Prisons*, p. 12.)

ROCHEFORT (LOUISE), 18 ans, acquittée le 17 décembre 1793, par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.

Les jugements donnent peu de renseignements sur les acquittés. Mais nous croyons qu'il s'agit de M<sup>lle</sup> Marie-Françoise, dite Louise DE ROCHEFORT, sœur du précédent. C'est sans doute elle qui soignait son grand-oncle, le chevalier de Rochefort et qui, née en 1775, épousa en 1796 M. Jean-Baptiste-Christophe du Treyve, ancien officier au régiment de Rouergue et défenseur de Lyon sous Précý.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

ROCHEFORT (MAD.).

V. Gras (*Marquerite*).

ROCHES (JEAN-BAPTISTE), homme de loi, né à . . . . ., officier municipal, président du district de la campagne de Lyon, âgé de 42 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et fusillé le 11 novembre 1793.

« Ci-devant président au tribunal de district de la campagne de Lyon, membre de la municipalité provisoire, puis membre du Comité de police et de Salut public. »

(Tableaux.)

Une note sur son compte indique que c'est comme « président de police et de surveillance de la ville de Lyon, qu'il fut arrêté par ordre du représentant du peuple, Châteauneuf-Randon, et du général Doppet, chef de l'armée. Entré (en prison) le 9 octobre 1793 et amené par l'adjudant Noël, il était, de son aveu, à la maison commune exerçant les fonctions de chef de la police.

(Archives du Rhône, D. 127.)

M. Jean-Baptiste-Marie ROCHES, fils de Pierre Roches, originaire d'Yssingeaux, et de Catherine Ferrière, licencié en droit de l'Université de Valence en 1775, avait été reçu avocat au Parlement des Cours de Lyon, le 17 février 1776. Il exerça cette profession jusqu'en 1790. C'est lui qui, comme conseil des accusés, prononça un discours sur l'assassinat de Lagier, soldat suisse, qui avait eu lieu le 19 juillet 1790. Il fut élu par les électeurs du district de la campagne de Lyon, juge suppléant du tribunal de ce district, le 5 octobre 1790, et juge titulaire le 14 novembre suivant, fonctions qu'il remplit jusqu'aux nouvelles élections du 24 novembre 1792.

Pendant le siège de Lyon, Jean-Baptiste-Marie Roches demeura dans cette ville et y fut nommé président du bureau de police de la section de la place Neuve. Il était aussi membre de la Commission de Salut public de Lyon. Arrêté dès les premiers jours de brumaire an II, il subit le 8 du même mois (29 octobre 1793), un interrogatoire de Dorfeuille, président du Tribunal révolution-

naire (dit : Commission de Justice populaire). Après ce simulacre d'instruction, M. Roches, soumis au secret le plus absolu, privé de la satisfaction de communiquer avec les membres de sa famille et mis dans l'impossibilité de se choisir un défenseur, écrivit une lettre au président de la Commission populaire, qui ne fit que hâter son supplice.

Le 11 brumaire de l'an II (11 novembre 1793), il était condamné à mort sous la qualification de ci-devant président du tribunal du district de la campagne de Lyon et d'officier municipal provisoire. Exécuté le même jour, à l'âge de 42 ans, il précédait de deux mois sur l'échafaud révolutionnaire le père de sa femme, François-Ranvier de la Liègue, et le frère de ce dernier, Jean-Marie Ranvier de Bellegarde (*V. ces noms*).

De son mariage avec Anne-Marguerite Marie Ranvier, il eut trois fils : le premier mourut jeune ; le second hérita de la terre de la Liègue, et le troisième, Jean-Marie-Marguerite-Adolphe Roches, obtint de changer son nom de Roches en celui de Ranvier de Bellegarde, en 1818 ; il devint juge au tribunal civil de Lyon de 1823 à 1857, et mourut le 17 septembre 1869.

(Extrait des Archives du château de Bellegarde, par M. A. VACHEZ.)

Le nom de M. Roches doit se terminer par un s. Il était de la même famille que M. Léon Roches, ministre plénipotentiaire de la France au Japon sous le second Empire, qui vivait encore en 1882.

(Communication de M. A. VACHEZ, qui avait reçu, à cette date, une lettre de M. Léon Roches.)

**ROCHETAILLÉE (JEAN-BAPTISTE BERNOU DE)** (1743-1789), ancien capitaine de cavalerie de Saint-Etienne, mort des suites d'une blessure reçue dans une émeute de cette ville, le 18 décembre 1789.

M. J.-B. BERNOU, baron de ROCHETAILLÉE, avait été cheval-léger de la garde du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, membre de l'Assemblée départementale de Saint-Etienne, scrutateur de l'Assemblée bailliagère de la noblesse du Forez, colonel en second de la garde nationale de Saint-Etienne.

Il était le frère du suivant et avait épousé M<sup>lle</sup> Fay de Sathonay dont il n'eut pas d'enfants. Il habitait le château de l'Étivalière, qui appartient aujourd'hui à M<sup>me</sup> la duchesse de Broglie, son arrière-petite-fille.

« Le baron de Rochetaillée (nous citons textuellement une communication de M. Claude-Noël DESJOYEUX) trouva la mort dans l'exercice de ses fonctions de colonel en second de la garde nationale.

« Un ouvrier jacobin, nommé Odde, avait déclaré publiquement que « les coquins de nobles » avaient un dépôt d'armes qu'ils voulaient faire passer à l'étranger. Sur ces propos, jugés séditieux par la municipalité, il fut saisi et conduit en prison à Montbrison. Son arrestation émut la populace. Les amis d'Odde fomentèrent une véritable révolte. Aidés des gardes nationaux du quartier de

Polignais, passés au parti de l'émeute, ils se rendirent à Montbrison, et, le 11 novembre 1789, arrachèrent à la faiblesse du maire l'élargissement du prisonnier. Puis ils le ramenèrent triomphalement à Saint-Etienne. Le premier échevin de cette ville, M. Gerbes de Tours, magistrat modèle, dont la Terreur devait faire un martyr, prit une décision énergique. Il convoqua la garde nationale à cheval, dite garde bourgeoise, qui, recrutée dans l'élite de la société, devait être un sûr défenseur de l'ordre, et proclama la loi martiale. M. de Rochetaillée sollicita et obtint l'honneur d'accompagner le colonel, M. de Curnieu. Lorsqu'il vit ces furieux, M. de Rochetaillée s'efforça de les apaiser par des paroles de conciliation. Mais la foule ne voulut rien entendre et se jeta sur les hommes du poste.

« Les gardes nationaux rebelles essayèrent de démonter les cavaliers de la garde bourgeoise. S'adressant à sa petite troupe, M. de Rochetaillée s'écria : « Dragons, quand vous auriez mille vies, il faudrait les consacrer à la défense de la loi ! » Puis, il commanda le feu. Les dragons tirèrent pour préserver leur vie et permettre à leur chef de hisser sur l'Hôtel de Ville le drapeau rouge, insigne de l'état de siège.

« La colère populaire ne connut alors plus de bornes. Tandis que les hommes se ruaient sur les dragons, des femmes foulaient aux pieds les cavaliers désarçonnés. Les ignobles mégères insultaient et assaillaient de coups de pierres les soldats de l'ordre. Enfin elles entourèrent M. de Rochetaillée et l'une d'elles lui brisa la cheville d'un coup de crosse. On eut grand-peine à tirer M. de Rochetaillée hors de cette bousculade. Il avait été piétiné et grièvement blessé. On le transporta dans son hôtel du Pré de la Foire (qui existe encore), et là on vint l'interroger sur l'attentat dont il avait été la victime. Sa générosité lui ferma la bouche. Il savait le nom de la femme qui l'avait blessé ; il ne voulut point la dénoncer, prétendant jusqu'au bout qu'il s'était laissé tomber lui-même. Bientôt, la gangrène envahit la plaie, et, après un mois de cruelles souffrances, M. de Rochetaillée rendit son âme à Dieu, le 18 décembre 1789. On lui fit de fort belles obsèques en l'église Notre-Dame où ses restes reposent. »

Voici son acte de décès :

« Messire Jean-Baptiste Bernou, chevalier, baron de Rochetaillée, l'Étivalière, Nantas, Planfoy, Tarentaize, La Ricamarie et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et colonel en second de la milice nationale de cette ville de Saint-Etienne, y demeurant, paroisse de Notre-Dame, décédé hier, âgé de quarante-cinq ans, muni des sacrements, a été inhumé ce 19 décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, par nous licencié en droit, curé de ladite paroisse, soussigné en présence de M. Antoine Palluat de Besset et Pierre Pellissier de Villebeuf.

« Soussigné : PÉLISSIER DE VILLERCEUF ; PALLUAT DE BESSET ; GONYN CURNIEU ; FROMAGE, curé ; le chevalier (illisibte) DE GRÉZIEU, officier au régiment de Dauphin ; GRÉZIEU DE LAPIERRE, officier au régiment de Dauphin. »

(Etat-civil de Saint-Etienne, décès 1789, paroisse Notre-Dame.)

**ROCHETAILLÉE (JEAN-FRANÇOIS BERNOU-  
DE), ancien capitaine, chevalier de Saint-  
Louis et baron (1748-1807).**

M. DE ROCHETAILLÉE, chevalier puis baron de Rochetaillée, fut reçu chevalier-léger en avril 1760. Il paraissait si jeune qu'à une revue Louis XV, l'apercevant, s'écria :

« Voilà un vrai cheval-léger ! »

Il fit la campagne d'Italie en 1761, et d'après La Tour-Varan, il fut ensuite nommé capitaine, puis chevalier de Saint-Louis.

Le baron de Rochetaillée, retiré du service, était lieutenant-colonel de la garde nationale de Saint-Etienne lorsque, le 19 octobre 1793, une troupe révolutionnaire arriva au château de l'Étivalière avec l'ordre suivant :

« Le citoyen Vanelle recevra le citoyen Rochetaillée, de l'ordre du représentant Javogues. Ce 19 octobre 1793.

« Signé : ÉGALON, capitaine. »

Le baron de Rochetaillée fut arrêté près d'un bosquet de son parc et emprisonné au couvent des Visitandines (presbytère de l'église Sainte-Marie). On ne trouve nulle part le motif de son arrestation, si ce n'est le prétexte de sa naissance et de sa fortune. Et cependant il s'était dépouillé de toute son argenterie pesant 174 marcs d'argent, représentant 8.700 livres.

(Dossiers de Feurs, BERNOU.)

Le 14 janvier suivant, il fit partie du grand convoi de prisonniers que Javogues accompagna en personne jusqu'à Feurs. « Mais, par une circonstance inexplicable, dit M. Devet, « il n'alla pas plus loin, croyons-nous, que Monbrison et c'est dans la prison de cette ville qu'après un an de détention, vint le trouver un ordre de mise en liberté donné à Lyon le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794) par arrêté des représentants Charlier et Pocholle. »

Cet arrêté dit entre autres choses :

« Vu, notamment : 1° les attestations et réclamations unanimes de la susdite commune (de Bonnefons) et de celle d'Outre-Furens en faveur du pétitionnaire, dont elles affirment que la conduite a toujours été franche, pleine de civisme, comme aussi qu'il s'est toujours montré bon père, bon époux, excellent citoyen, ami chaud de la Révolution et irréprochable sous tous égards ;

« 2° Semblable attestation du Comité révolutionnaire du district de Commune d'Armes ;

« 3° Et enfin, l'avis du district, également à l'appui. »

(Archives de la Loire. — Registre L. n° 120, f° 184.)

Une tradition rapporte que trois courageux habitants de Planioy, Freycon, Tamet et Courbon, se rendirent par étapes à Feurs et arrachèrent au tribunal révolutionnaire de cette ville la grâce de M. de Rochetaillée.

Dès son incarcération, le séquestre avait été mis sur tous ses biens, à tel point que la baronne de Rochetaillée, née Vincent, de Soleymieux, fut obligée, le 21 juillet 1794, de demander au Conseil du district, l'autorisation de prendre à Nantes, propriété de son mari, 20 quintaux de foin « pour fournir à la

« nourriture d'une vache dont le lait alimente elle et ses enfants ».

(Archives de la Loire, L. n° 120, 3 thermidor an II.)

Marié à M<sup>lle</sup> Vincent de Soleymieux dont le père et l'oncle, M. Vincent de Margnolas (V. ces noms) furent condamnés et exécutés à Lyon, le baron Jean-François de Rochetaillée eut quatre fils. Un seul se maria et a laissé une postérité dont plusieurs membres existent encore de nos jours.

Outre les documents cités, nous avons utilisé une communication de M. Claude-Noël DESJOYEUX.

**ROCHETTE (ETIENNE), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, quai du Rhône, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.**

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note confirme et complète les renseignements sur cette victime :

« Etienne ROCHETTE, demeurant rue Gaudinière, n° 21, section Bon-Rencontre, fabricant de bas. Ce prisonnier était sous-lieutenant de grenadiers du bataillon de Bon-Rencontre. Le 8 octobre, il déserta de Lyon avec un de ses camarades, ils se présentèrent à la municipalité de Grenet, département de l'Isère, le 9 octobre, où il résidait jusqu'au 10 novembre, jour où la gendarmerie de Saint-Laurent vint l'arrêter. »

(Archives du Rhône, D. 42.)

**ROCHETTE. V. La Rochette.**

**RODET (CLAUDE), fabricant de boucles, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat-d'Argent, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.**

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**ROGASSI-LOUVET (ANTOINE), porté sur les tableaux de Daumale comme exécuté le 21 décembre 1793.**

Mais son nom ne figure sur aucun jugement. Nous avons trouvé aux Archives du Rhône son dossier (n° 228), sous le nom de Antoine Rogatien-Louvet, de Paris. Interrogé le 29 frimaire (29 décembre) par la Commission temporaire, il fut envoyé aussitôt devant la Commission révolutionnaire pour être jugé sur-le-champ. Il y a donc lieu de croire que son nom a été oublié sur le jugement du 21 décembre, ainsi que celui de Antoine Gaillard (V. ce nom). Mais faute de preuve authentique, nous signalons ce nom pour mémoire seulement.

**ROGIER ou ROGER D'HAUTERIVE (JEAN), noble, ancien capitaine d'infante-**

rie, né à Moulins (Allier), y demeurant, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins recommandait cette victime par la fiche suivante :

« Rogier d'Hauteville, ci-devant chevalier de Saint-Louis, recruteur de l'ancien régime, oncle d'émigré, affameur du peuple, et plus que suspect d'avoir recruté pour l'armée noire des émigrés. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

M. ROGIER D'HAUTERIVE, qui est porté sur le jugement sous le nom de *Rougier*, était né à Moulins, le 1<sup>er</sup> mars 1742, et fut élève de Juilly où on le trouve inscrit sous le nom de *Roger d'Hauteville*. D'abord gendarme de la garde ordinaire du Roi en 1760, il fut ensuite sous-lieutenant dans le régiment de Beauvaisis Infanterie, puis lieutenant, capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1786.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après les Archives de la Guerre.)

ROGER (PHILIPPE), brigadier de gendarmerie, né à Condrieu (Rhône), demeurant à Tarare, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Brigadier de gendarmerie, venu de Tarare pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

ROGNAT ou ROGUAT (PIERRE-MICHEL), né à Gillonnay (Isère), demeurant à Lyon, quai Saint-Antoine, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Lieutenant, adjoint au Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

ROGNON (ANTOINE).

Ce nom est cité dans le journal de Daumale comme exécuté le 18 décembre 1793, ainsi que Gruel (V. ce nom). Il ne figure sur aucun jugement.

ROGNON (ETIENNE-BENOIT), auteur prétendu d'une relation du siège de Lyon.

M. ROGNON, à qui on a attribué l'Histoire du Siège de Lyon par un officier d'état-major (V. Beraud), était un ancien procureur et un des plus braves officiers qui aient combattu sous les ordres du général Précý. Après le siège, il dut son salut à des circonstances presque miraculeuses, racontées par M. l'abbé Guillon, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 265), et que nous nous reprocherions de ne pas reproduire.

« L'ex-procureur E.-B. Rognon, qui avait

combattu vaillamment pendant le siège, et qui errait dans les bois comme d'autres fugitifs encore vivants, se voyant sur le point d'être arrêté par les soldats, et ne voulant pas laisser au vainqueur la satisfaction de le faire périr, préféra se tirer dans la bouche un coup de pistolet. Mais il ne put que se fracasser la mâchoire, la balle était sortie par la joue. Les soldats le transportèrent en cet état à l'hôtel de ville où le calme de la raison ramena le courage dans son âme, si bien qu'il eut assez de présence d'esprit et d'adresse pour s'évader. Il courut se réfugier dans un hôpital militaire, dit de Saint-Louis, chez les ci-devant Augustins, où il se faisait guérir, en se disant volontaire de l'armée républicaine. S'apercevant qu'on parvenait à savoir ce qu'il était véritablement et, prévoyant qu'il ne tarderait pas à devenir la proie de la Commission militaire, il profita de la mort d'un autre malade qui expirait à ses côtés pour échapper au supplice : ce fut en transportant dans son propre lit le cadavre du défunt, et en se mettant dans le sien. Comme les numéros des lits représentaient sur le registre les noms des malades, il arriva que le défunt fut enterré sous celui de Rognon. Mais Rognon, craignant que cette nouvelle fraude ne fût aussi découverte, s'enfuit clandestinement dans un autre hôpital militaire, formé au ci-devant couvent des Cordeliers de l'Observance. Il s'y présenta sous le nom de François Renard, qui était celui du soldat mort à l'hôpital de Saint-Louis. Sa guérison n'y fut point troublée ; et dès qu'elle fut à peu près achevée, il s'achemina, déguisé, vers la Suisse, où je (c'est M. l'abbé Guillon qui parle) le vis arriver avec son effrayante cicatrice. »

La *Biographie lyonnaise* de BRÉHOT DE LUT et PÉRICATS lui donne le nom de Roignon.

ROIRET.

V. Royret.

ROLAND (CLAUDE), grammairien, né à Lyon, y demeurant, rue Juiverie, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 décembre 1793.

« Commissaire surveillant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

ROLAND DE LA PLATIERE (DOMINIQUE), prêtre, chanoine, né à Villefranche (Rhône), y demeurant, âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste. »

(Tableaux.)

M. ROLAND DE LA PLATIERE, chanoine-chantre de l'église collégiale de Villefranche-en-Beaujolais, licencié en droit civil et canonique, membre de l'ancienne Académie de cette ville, et frère du girondin J.-M. Roland, qui fut ministre constitutionnel de Louis XVI, en 1792, était aussi bon prêtre que son frère était

impie. Il fit une opposition énergique à la « Constitution civile du clergé ». Arrêté à la fin de 1793, il fut condamné principalement comme complice de son frère dans la faction du « fédéralisme », le 22 décembre 1793. On peut dire qu'il mourut pour la Foi, quoique ses juges aient feint une haine politique plutôt que religieuse.

(GUILLON, *Martyrs*.)

M<sup>me</sup> Roland, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de ce digne prêtre, dont les vertus ne pouvaient guère s'accorder avec les principes de sa belle-sœur. M. l'abbé Guillon, qui connut particulièrement les membres de cette famille, assure que le chanoine Roland était un ecclésiastique d'une piété éminente et d'une foi à toute épreuve, tandis qu'il donne sur le ministre Roland et sa femme des détails qui mettent au jour les abominables manœuvres qui produisirent le fatal « Dix Août ».

(GUILLON, *Mémoires*, t. I, p. 114.)

Mais M<sup>me</sup> Roland parle d'un autre frère de son mari qui, prêtre aussi, devait mieux se rapprocher des nouveautés révolutionnaires.

« Mon cher oncle mourut à Vincennes en 1789, dit-elle » (nous ne savons lequel), et elle ajoute : « un peu après nous perdimmes le frère bien-aimé de mon mari ; il avait fait avec nous le voyage de Suisse, était devenu prêtre et curé de Longpont, fut nommé électeur de son canton où il prêchait la liberté, comme il y pratiquait les vertus évangéliques ; avocat et médecin de ses paroissiens, il fut persécuté et souffrit beaucoup de tracasseries, dont le chagrin accéléra sa fin. Ainsi, partout, dans tous les temps, les bons succombent ; ils ont donc un autre monde où ils doivent revivre, ou ce ne serait pas la peine de naître en celui-ci. »

(*Mémoires*, p. 206, éd. de M<sup>me</sup> CARETTE, 1894.)

On voit avec quelle habileté de langage M<sup>me</sup> Roland parle des prêtres, à la persécution desquels son mari et elle-même ont puissamment contribué.

Il n'est pas inutile que nous consacrons quelques lignes à M. et M<sup>me</sup> Roland, qui ont aspiré à être de grands personnages et qui ont joué un rôle, aussi indigne qu'ambitieux, pendant la Révolution.

### ROLAND (JEAN-MARIE), homme politique, suicidé.

M. ROLAND, né à Villefranche-en-Beaujolais en 1732, était inspecteur général du commerce, quand il fut porté, en 1790, à la municipalité de Lyon. Il collabora ainsi que sa femme au « Courrier de Lyon ». Fixé à Paris depuis décembre 1791, il devint ministre de l'intérieur en mars 1792, et quelques mois après, il fut congédié par le roi après sa fameuse lettre du 10 juin, rédigée par sa femme, pour obtenir le consentement du roi à la formation d'un camp de 20.000 fédérés près de Paris, et à la déportation des prêtres réfractaires. Il était de nouveau ministre lors des massacres de septembre, auxquels il ne sut pas s'opposer, et qu'il flétrit publiquement, quoique M. Beaulieu dénonce, dans ses « Essais », la presque certitude que Roland eût pu les empêcher, s'il avait voulu. Le

même historien, contemporain des faits, porte sur ce ministre le jugement suivant :

« M. Roland a fait beaucoup de bruit ; il n'était ni un grand homme ni un sot, et l'on peut dire de lui qu'il ne ressemblait pas à sa réputation ; il avait des connaissances précieuses comme directeur des manufactures et autres opérations commerciales, mais aucune des qualités qui, même dans les temps ordinaires, sont nécessaires à l'homme d'Etat ; il était opiniâtre, irascible à l'excès ; il ne savait que résister, sans connaître l'art de rendre inutiles les attaques de ses adversaires, et découvrit toujours la poitrine quand il eût fallu présenter le côté. On l'avait surnommé le « patriote », le « vertueux », l'« incorruptible ». Roland ; d'autres prétendirent être plus patriotes, plus vertueux, plus incorruptibles que lui, et pour que les profits de toutes ces vertus leur appartienne exclusivement, ils l'écrasèrent, en attendant qu'ils fussent exterminés à leur tour par des gens plus patriotes, plus vertueux et plus incorruptibles encore. » Les contemporains disent que Roland montra pendant son ministère la plus rigoureuse probité et que ce fut cette vertu qui le perdit, parce que ses collègues regardèrent cette probité comme un outrage pour eux.

Roland entraîna dans son malheur sa femme qui collaborait à ses travaux (*V. M<sup>me</sup> Roland qui suit*). Il s'était caché en Normandie, tandis que sa femme fut arrêtée et traduite devant le tribunal révolutionnaire de Paris qui la condamna à mort sans motif précis. Roland ne put survivre au supplice de sa femme, il se donna la mort le 15 novembre 1793, sur la grande route près de Rouen.

(BEAULIEU, *Essais*, *passim*.)

(Voir au mot *Gény* quelques considérations sur le suicide.)

ROLAND (M<sup>me</sup>), née Marie-Jeanne Philippon, femme du précédent, condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 8 novembre 1793 (18 brumaire an II).

M<sup>me</sup> Roland est la femme qui a le plus fait parler d'elle pendant la Révolution à cause de ses qualités d'esprit et de la situation de son mari qui fut deux fois ministre.

« M<sup>me</sup> Roland, dit un historien contemporain fort judicieux et très estimé, était républicaine démocratique avec toute l'expansion dont une âme brûlante peut être susceptible ; elle avait trop d'esprit pour avoir beaucoup de raison, et trop de finesse dans toutes ses idées pour paraître déraisonnable. Si, avec toutes ses ruses d'imagination, elle avait pu se laisser aveugler par des brillantes théories qui, mises à exécution, ne peuvent être utiles qu'à la destruction des Etats et des sujets qui les composent, que fallait-il attendre de ceux qui, professant les mêmes systèmes, n'avaient pas l'intelligence qui peut en faire apercevoir le prestige ? »

(BEAULIEU, *Essais*, t. III, p. 237, n° 2.)

Les *Mémoires* de M<sup>me</sup> Roland sont tout entiers consacrés à la réhabilitation de son mari. L'artifice de langage y est porté à un

si haut point qu'on finit par être de son opinion, et qu'on est ému des malheurs qu'elle raconte, parce qu'elle met sur le compte de la calomnie les faits historiques sur lesquels son mari a eu l'habileté de faire subsister l'alibi.

Cette finesse de M<sup>me</sup> Roland s'étale au grand jour dans une lettre qu'on a trouvée dans les « Papiers inédits » de Robespierre et qui est adressée à ce fougueux dictateur :

« Paris, 25 août 1792, au soir.

« J'ai désiré vous voir, Monsieur, parce que « vous croyant un ardent amour pour la liberté, « un entier dévouement au bien public, je « trouvais à vous entretenir le plaisir et l'utilité « que goûtent les bons citoyens en exprimant « leurs sentiments, en éclairant leurs opinions. « Plus vous me paraissez différer sur une ques- « tion intéressante avec des hommes dont j'es- « time les lumières et l'intégrité, plus il me « semble important de rapprocher ceux qui « n'ayant qu'un même but devaient se concilier « dans la manière de l'atteindre. Quand l'âme « est pure, quand les intentions sont droites « et que la passion dominante est celle de l'inté- « rêt général, dépouillé de toute vue person- « nelle, de toute ambition cachée, on doit finir « par s'entendre sur les moyens de servir la « chose publique, etc... »

(Papiers inédits de Robespierre, t. I. p. 305.)

Cette lettre est courageuse, parce que M<sup>me</sup> Roland, amie des Girondins, s'adresse à un ennemi politique. Mais quel choix dans les expressions ! En cherchant à faire de la conciliation, elle semble donner des leçons, dans le but secret de satisfaire son ambition et celle de son mari.

Cette ambition était si grande qu'elle allait jusqu'à employer les moyens les plus abominables. M. l'abbé Guillon rapporte, en donnant le nom des témoins, que Roland, après avoir été renvoyé du ministère, habitait avec sa femme la rue de La Harpe. Les « Girondins » « affluèrent auprès de M<sup>me</sup> Roland devenue le point de ralliement des chefs de faction. Là, il fut arrêté sans délai que Barbaroux ferait venir en juillet à Paris, une horde de Marseillais pour venger Roland. Barbaroux leur avait déjà fait son appel, lorsque, sur ces entrefaites, l'Assemblée déclara que les nouveaux ministres du roi avaient perdu la confiance de la nation. Au sortir de cette séance, Rovère, membre de l'Assemblée, rencontre Lanthenas, ami de M<sup>me</sup> Roland, et lui apprend cette déclaration. Lanthenas, qui en est transporté de joie, parce qu'il croit que le roi sera forcé de reprendre Roland, conduit à l'instant Rovère auprès de M<sup>me</sup> Roland pour lui confirmer ce fait. Celle-ci partage l'espoir de Lanthenas et envoie dire à Barbaroux de contremander le départ des Marseillais. »

(M. l'abbé GUILLOU certifie qu'il tient ce fait de Rovère lui-même.)

Mais l'espérance fut déçue ; le roi prit, le 21 juillet, M. Champion à la place de Roland ; et sur-le-champ, Barbaroux partit pour Marseille et en fit venir précipitamment ses cohortes de brigands. En les attendant, les « Girondins » se réunirent avec quelques « Cordeliers » dans une auberge de Charenton, pour arrêter le plan de l'attaque du

château des Tuileries, qui, fixé d'abord au 29 juillet, n'eut lieu que le 10 août pour attendre l'arrivée de tous les Marseillais. Le « Girondin » Guadet reprocha, en pleine Convention, le 30 octobre suivant, à Robespierre, Marat, Panis, etc., de n'avoir pas voulu assister aux conciliabules de M<sup>me</sup> Roland, ni à celui de Charenton (*Moniteur du 1<sup>er</sup> novembre 1792*). Robespierre se réservait pour la dictature et resta caché dans une cave toute la journée du 10 août, craignant que cette prétention le fit assassiner.

(L'abbé GUILLOU, *Mémoires*, t. I, p. 114, n<sup>o</sup> 2.)

M<sup>me</sup> Roland eût été charmante dans des temps paisibles ; partageant les opinions de son mari et se mêlant de choses auxquelles son sexe ne l'avait pas destinée, elle perdit beaucoup de son amabilité. M. Beaulieu ne vit M<sup>me</sup> Roland que dans les prisons de la Conciergerie, et cette seule vue lui fit former de véritables regrets sur son sort. Fort éloigné du système politique qu'elle professait, l'hommage de M. Beaulieu à cette dame infortunée est à l'abri de toute partialité.

C'est pendant sa détention que M<sup>me</sup> Roland écrivit ses *Mémoires*, en « vingt-deux » jours, dit-on, d'une écriture rapide, nette et serrée, presque sans ratures ; on voit qu'elle était obligée d'épargner le papier et son temps, car la main du bourreau allait se poser sur elle d'un moment à l'autre.

Condamnée par le Tribunal révolutionnaire de Paris, M<sup>me</sup> Roland fut guillotinée le 8 novembre 1793. M. Baulieu, qui était loin de partager ses principes, avoue qu'il n'a jamais vu une sérénité plus admirable dans des moments aussi funestes ; quoique condamnée à mort, son esprit et ses grâces n'éprouvèrent aucune altération. « Je me rappellerai toute ma vie, dit-il, son sourire touchant et la révérence noble qu'elle nous fit dans la prison, au milieu des sbires, qui la conduisaient à l'échafaud. » M<sup>me</sup> Roland avait pour compagnon dans ce douloureux voyage un individu abattu, pâle et défait, comme il est assez naturel de l'être dans une circonstance pareille. « M<sup>me</sup> Roland lui fit honte de sa pusillanimité, releva son courage et lui en fit trouver assez pour aller à la mort sans effroi. » On connaît ses dernières paroles, reproduites si souvent, lorsqu'elle monta à l'échafaud : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! »

M<sup>me</sup> Roland était une femme jolie et jeune encore (36 ans), mais plus remarquable par les grâces, la facilité de son esprit et une intrépidité de caractère qui en a fait une héroïne. Elle eut le malheur de partager les ambitions de son mari ; au lieu de les modérer, elle y prit au contraire une part active avec toute l'ardeur de sa nature. Elle s'occupait de politique autant sinon plus que son mari. Elle avoue elle-même dans ses *Mémoires* qu'elle avait rédigé d'un seul trait de plume la fameuse lettre au roi du 10 juin 1792. Son orgueil transpire à chaque page de ses *Mémoires*.

« Je suis avide de bonheur, dit-elle (p. 261), je « l'attache au bien que je fais et je n'ai pas « moins besoin de gloire ; je ne vois dans ce « monde de rôle qui me convienne que celui

« de la Providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence. »

On a vu que Roland, caché en Normandie, se tua sur la grande route de Rouen, le 15 novembre 1793, à la nouvelle du supplice de sa femme.

ROLIN (CLAIRE).

V. *Champclos.*

ROLIN (JEAN), épicier, né à Valsonne (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, royaliste, accapareur et agioteur. » (*Tableaux.*)

ROLLAND (BALTHAZAR), caserné aux Carmélites, section de la Liberté, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 21 septembre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

ROLLAND (MARIE), veuve de Claude BAVOUX, 64 ans, couturière à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

ROLLAND (PIERRE), marchand drapier, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, cul-de-sac de l'Arse-nal, âgé de 70 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 6 février 1794.

« A resté à Lyon pour coopérer à la rébellion. » (*Tableaux.*)

ROLLAT (CLAUDE), sans profession, né au Vernet-sur-Sioule (Allier), y demeurant, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

La courte fiche suivante du Comité révolutionnaire de Moulins suffit pour faire condamner à mort M. Claude ROLLAT :

« ROLLAT, muscadin renforcé, bas valet de l'aristocratie nobiliaire. »

(*Archives du Rhône, D. 175.*)

ROLLET (CLAUDE), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue du Bourgchanin, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Fusilier, a payé pour les frais du siège. » (*Tableaux.*)

ROLLET (CLAUDE), prêtre, né à Lyon, y demeurant cour de Saint-Nizier, âgé de

37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (*Tableaux.*)

M. ROLLET, prêtre habitué de l'église collégiale de Saint-Nizier, à Lyon, était né dans cette ville en 1756. Ecclésiastique aussi vertueux qu'instruit, il repoussa les erreurs de la constitution civile du clergé, et n'en prêta point le serment. Il resta dans sa patrie pour continuer d'être utile aux catholiques. C'est là qu'il fut arrêté après le siège et condamné à la peine de mort. Plusieurs listes lui donnent l'âge de 40 ans.

(*GUILLON, Martyrs.*)

ROLLET (FRANÇOIS), prêtre, né à Lagnieu (Ain), demeurant à Saint-Médard (Loire), âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Contre-révolutionnaire, prêchant le fanatisme. » (*Tableaux.*)

M. François ROLLET, né à Lagnieu, en Bugey, où il était chanoine de l'église collégiale et paroissiale, et qui faisait alors partie du diocèse de Lyon, fut appelé en 1786 à Montbrison, en Forez, pour être directeur spirituel des religieuses Ursulines de cette ville. Après la dispersion de cette communauté, il continua son ministère auprès de ces religieuses, sans jamais prêter aucun serment. La persécution devenant plus violente, M. Rollet se retira à Saint-Médard, en Forez, où il put se croire ignoré de ses persécuteurs. On vint l'y chercher pour le conduire à Lyon et le « donner en pâture à la féroce Commission révolutionnaire ».

(*GUILLON, Martyrs.*)

ROLLET (GUILLAUME), 60 ans, commis marchand, natif de Chalon-sur-Saône, demeurant à Lyon, place de la Fédération (Bellecour), acquitté le 29 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Guillaume ROLLET, né le 4 janvier 1735 de Claude, marchand à Chalon, et de Marguerite Bonnot, avait épousé, le 25 octobre 1762, Anne Flachon, fille de Nicolas, épicier, rue du Port, et de Marie Masson.

(*P. MONTARLOT, p. 496.*)

ROMAINVILLE (ALEXANDRE), chanteur au spectacle, né à Lyon, y demeurant, rue Buisson, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Sous-lieutenant des canonniers et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Une note, où son nom est estropié, dit :

« Alexandre RONNAVILLE, 39 ans, comédien, rue Buisson, n° 130, section rue Neuve, a porté les

armes en qualité de capitaine de canonniers, depuis le 8 août jusqu'au commencement de septembre, époque à laquelle il fut mis en prison et envoyé à la Commission militaire de Précy.

(Archives du Rhône, D. 116.)

Nous ignorons pour quel motif il fut mis en prison par les Lyonnais pendant le siège. Cela paraît invraisemblable, car avoir été maltraité par les Lyonnais aurait dû être un motif d'acquiescement.

**ROMANET (JEAN-BAPTISTE)**, soldat, né à Saint-Etienne (Loire), âgé de 30 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 27 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**ROMANY (ETIENNE)**, domestique, né à Renaison (Loire), demeurant à Sainte-Foy (Rhône), âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**ROMBAU (JEAN-CHARLES)**, chasseur de Montbrison, disparu le 29 septembre 1793.

Quelques auteurs écrivent Rambaud.

M. ROMBAU l'aîné, chasseur à cheval de la Compagnie de Montbrison, disparut dans l'affaire de Perrache le 29 septembre 1793.

Le certificat que nous reproduisons dans la notice de M. Goulard de Curaize (V. ce nom), indique qu'il fut tué ou prisonnier, ce qui ne valait pas mieux, car les représentants de la Convention faisaient mettre à mort les prisonniers comme rebelles à la loi.

Un autre Rombau (François) avait été fait prisonnier à Montbrison, comme « porteur d'un certificat non légalisé ». On ne sait pas ce qu'il est devenu depuis; on ne le voit plus figurer sur les documents.

(Mémorial de la Loire, 1896.)

M<sup>me</sup> Rombau qui se trouvait avec une des colonnes de Lyonnais qui emmenaient un nombreux convoi de vivres à Lyon, fut égorgée sur les chariots de transport avec M<sup>me</sup> de Vissaguet dans l'échauffourée de Chazelles. Nous supposons que c'était la femme du chasseur Jean-Charles, et qu'elle accompagnait son mari pour entrer avec lui dans Lyon assiégé.

(Archives du Rhône, P. DONOT, p. 98; PUY, Expédition, p. 154.)

Une communication obligeante de M. Eugène du Sauzey nous permet d'ajouter que M. Jean-Charles-Zacharie Rombau était notaire à Feurs et habitait Montrond. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Louise de Chastelus, que les traditions de famille donnent comme décédée à Montrond à l'époque de la Révolution. Fut-elle égorgée ou seulement blessée à Chazelles? Rien ne nous permet d'infirmer ou de confirmer le fait.

M. Jean-Claude-Charles Rombau avait plusieurs frères et sœurs, entre autres :

1° François Rombau, qui fut mis en arrestation par le Comité d'Ambert, comme porteur d'un certificat illégal. Il habitait Chalain-d'Uzore;

2° Claude-Joseph Rombau, qui avait acheté la propriété de Chalain-d'Uzore, de M. de Luzy-Couzan, et qui avait épousé M<sup>lle</sup> Reine-Marie Métayer des Combes, dont la descendance est actuellement représentée par M<sup>lle</sup> Rombau et par M<sup>me</sup> du Sauzey.

(Communication de M. Eugène du SAUZEY.)

**RONDELET (MARTIN)**, médecin, né à Lyon, y demeurant, rue Belle-Cordière, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Secrétaire de section, royaliste et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. RONDELET ne figure pas dans les registres des élèves des hôpitaux de Lyon. Il est cité pour la première fois en 1788 comme membre du collège de chirurgie.

(Dr J. DRIVON, Miscellanees, 1908.)

Nous ignorons où il avait fait ses études et où il avait exercé sa profession avant de venir à Lyon en 1788.

**RONJEON ou ROUJON (ANTOINE)**, chapelier, né à Virieu-le-Petit (Ain), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Commissaire aux incendies et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

La note suivante lui donne la profession de charpentier :

• ROUJON (Antoine), 49 ans, charpentier à Lyon depuis 33 ans, rue Gentil, n° 123, a porté les armes pendant 8 jours, a ensuite été requis pour garantir le feu, a été arrêté par un commissaire de sa section.

(Archives du Rhône, Dossier 108.)

**RONIN (JOSEPH)**, fabricant de gazes, demeurant à Lyon, rue de la Plume, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

Une note lui donne l'âge de 32 ans et dit qu'il avait été membre du Comité de surveillance de la section de rue Tupin.

(Archives du Rhône, Dossier 116.)

**ROQUETTE (ANTOINE)**, barbier, né à Taire (Gers), demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire, dénonciateur des clubistes. » (Tableaux.)

**ROSE ou ROZE (CHARLES)**, tailleur, né à (Mirar ?), en Italie, demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Commissaire, surveillant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**ROSIER (du).** V. *Du Rozier et Rozier.*

**ROSTAIN (ANTOINE-JEAN-CÉSAR)**, diacre massacré à Paris, le 2 septembre 1792.

M. ROSTAIN, jeune diacre du diocèse de Lyon, où il était né le 24 décembre 1768, avait fait ses études théologiques au séminaire de Laon, à Paris, sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice. Il n'était encore que diacre, lorsque éclata la terrible catastrophe du 10 août 1792. Dès lors, il se retira à Issy; mais, arrêté et enfermé dans l'église des Carmes, comme s'il avait été prêtre, il y fut massacré avec le grand nombre de confesseurs de Jésus-Christ qui y périrent le 2 septembre suivant.

(GUILLON, *Martyrs*, Mgr DE FEIL, *vice-postulatureur de la Cause des Martyrs de septembre 1792*, Rapport du 16 juin 1906.)

« Les victimes de ce massacre s'étaient retirées au fond du jardin, dans une sorte de hangar, où a été construite la chapelle de l'école des Carmes, dirigée il y a quarante ans par M. Cruice. Un plancher avait été établi au-dessus du sol pour dissimuler les traces de sang très visibles sur le dallage primitif. Seulement, une trappe qu'on levait à l'entrée de la chapelle permettait de constater l'existence de ces traces respectables du martyre. »

(Communication de M. A. VACHEZ, qui a constaté lui-même ces traces avant leur disparition. On peut consulter l'ouvrage de M. SORÉL, *Le Couvent des Carmes pendant la Terreur.*)

Les écrivains ecclésiastiques donnent la particule au jeune abbé Rostain; ce qui fait croire qu'il appartenait à la famille du marquis de Rostaing, dont nous parlons plus loin. Son origine paraît plus modeste, suivant l'acte de baptême que nous a procuré l'obligeant et aimable érudit, M. Louis de Combes et que voici :

« Le vingt-quatre décembre (1768), j'ai baptisé Antoine-Jean-César, né avant-hier, fils du sieur Louis Rostain, négociant, et de demoiselle Claudine Motton, son épouse; parrain sieur Antoine Rostain, négociant en Roanne en Forez, ayeul de l'enfant, représenté par le sieur César Alex, bourgeois; marraine, D<sup>lle</sup> Jeanne Rebuffer, épouse de sieur Robert Motton, bourgeois de Montmarle, représentée par D<sup>lle</sup> Jeanne Champon, épouse de Messire François Pommerol, seigneur de Vergognoux, écuyer, qui ont signé avec le père. »  
« Ont signé : Louis Rostain ; F. Depommerol, Alex, — Gandin, vic... »

(Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Nizier, année 1768, registre 115.)

**ROSTAING (HECTOR DE)**, noble, ancien officier, né à Grenoble (Isère), y demeurant, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 23 mars 1794.

« Ex-noble, venu de Grenoble pour coopérer à la rébellion. » (Tableaux.)

M. Hector DE ROSTAING était chevalier de Saint-Louis.

Nous n'avons pu découvrir s'il avait une origine commune avec celle de la famille du marquis de Rostaing, qui suit.

Les généalogistes n'ont trouvé aucune trace d'affiliation entre ces deux familles.

**ROSTAING (MAD. HECTOR).** V. *Moreau.*

**ROSTAING (JUST-ANTOINE-HENRI-MARIE GERMAIN, marquis DE)**, député constituant.

Le marquis DE ROSTAING, maréchal des camps et armées du roi, grand bailli d'épée du Forez, fut élu par le Tiers Etat de cette province député aux Etats généraux de 1789. L'Assemblée de la Noblesse avait bien porté ses vues sur lui, mais le Tiers Etat ayant devancé cet ordre dans son choix, le marquis de Rostaing accepta de représenter le Tiers Etat à la Constituante. Ce choix était justifié par la part glorieuse que le général-marquis avait prise à l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Le Tiers Etat pensait qu'à l'exemple de Lafayette, il y avait puisé des idées libérales, qui étaient alors la grande préoccupation des Français.

Le marquis de Rostaing était né au château de Veauchette (Loire), le 24 novembre 1740. Il survécut longtemps à la Révolution qui avait brisé la brillante carrière à laquelle il était destiné, et mourut le 30 septembre 1826 dans ce même château où il avait vu le jour. Ce château appartient aujourd'hui à M. le baron de Jerphanion.

Fils de Jean-François, comte de Rostaing, seigneur de Veauchette, et de Marie-Françoise de la Rivoire de la Tourette, il avait épousé, en 1784, M<sup>lle</sup> Geneviève-Charlotte de Mondion.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**ROUBERT.** V. *Roubert.*

**ROUBIÈS (LAZARE)**, prêtre de l'Oratoire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Monnaie, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Secrétaire du Congrès départemental et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Le P. ROUBIÈS, né en 1741 et prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, avait acquis parmi ses confrères des lumières fort étendues. Ses supérieurs l'envoyèrent à Lyon

pour prendre la direction en chef de la bibliothèque publique de cette ville, où s'étaient illustrés les célèbres jésuites, le P. Ménestrier et le P. Colonia. Son refus de prêter le serment schismatique entraîna son expulsion de la bibliothèque. Il embrassa alors la profession d'instituteur de la jeunesse, profession sous laquelle son nom est porté sur le jugement qui le condamne à mort. Pendant le siège, il remplissait les fonctions de secrétaire général de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Rhône-et-Loire, et, comme tel, il rédigea, dit-on, les proclamations si courageuses et si énergiques signées de lui et de M. Bemani, président (*V. ce nom*), et adressées aux Lyonnais qui poussèrent l'héroïsme jusqu'à la dernière extrémité. Après le siège, le P. Roubiès fut arrêté, condamné à mort et exécuté sur l'échafaud.

(GUILLON, *Martyrs et Mémoires*, t. I, p. 408.)

Le fameux Brissot, qui a donné son nom à la faction brissotine, implacable ennemie du roi et de la religion, était en relation littéraire avec le P. Roubiès en 1782; il ne craint pas de calomnier ce bon religieux et prétend que le P. Roubiès « gémissait des préjugés de son ordre (l'Oratoire) et des chaînes qu'il portait ». (BRISOT, *Mémoires*.) S'il eût gémi de ses chaînes, pourquoi aurait-il refusé les serments libérateurs ?

C'est le P. Roubiès qui fit à l'ultimatum de Dubois-Crancé cette fière réponse :

« Notre sort vous touche, dites-vous, et c'est vous seul qui le préparez sans motif, sans raisons, sans pouvoirs. Ce qui nous touche, nous, ce n'est pas notre sort, car le peuple a résolu de résister à l'oppression ou de périr ; et quel que soit son sort, une grande gloire l'attend ; mais nous déplorons le malheur de la République que vous livrez à ses ennemis. L'histoire dira que vous n'osâtes pas les arrêter ; que vous trouvâtes plus glorieux, plus digne de votre courage d'égorger vos frères, d'incendier leur ville que de défendre les frontières. Nous ne vous ouvrirons point nos portes. Si vous aimez la patrie, marchez à l'ennemi ! Que la Convention retire ses décrets contre Lyon et vous nous verrez bientôt sur vos pas. Là, nous fraterniserons, et vous jugerez par notre courage, comment nous saurions nous défendre. Ce 22 août 1793. »

(GUILLON, *Mémoires*, t. I, p. 407 ; VAESSEN, *Le Siège*, p. 64.)

Le P. Roubiès a un dossier aux *Archives du Rhône* (n° 923) qui contient : 1° un imprimé avec sa signature ayant servi de pièce à conviction ; 2° l'ordre de son arrestation « pour avoir été secrétaire de *Gilbert*, président de la Commission départementale et aristocrate depuis 1789 ; 3° une dénonciation de *Joseph Pernot*, membre du Comité de l'Égalité ; 4° son interrogatoire, où il se déclare instituteur, âgé de 52 ans et natif de Marseille. Venu à Lyon en 1775, il déclare y être resté pendant le siège, mais n'y avoir jamais touché un fusil, ni fait partie d'aucune administration, ni rien signé.

Cet interrogatoire, qui paraît bien se rapporter à lui, donne une réponse qui doit être fautive.

« Je n'ai pas porté les armes, dit-il, parce

« que j'étais chez la tante de ma femme, et on n'est pas venu faire de visite chez elle. »

Cette assertion se trouve répétée dans un autre interrogatoire des sections, où il dit :

« Je n'ai rien pu donner, car pour vivre j'ai dû vendre la montre de ma femme. »

D'autre part, il déclare n'avoir pas signé les affiches dont on l'accuse et que, si son nom s'y trouve, c'est qu'il y a d'autres Roubiès à Lyon, qui ont pu signer. Cet interrogatoire, et plusieurs autres probablement, ont dû être amalgamés par les secrétaires et copistes. On ne peut avoir une confiance absolue dans ces interrogatoires, car on y trouve parfois des choses surprenantes et contradictoires.

Ainsi pour le P. Roubiès, on ne peut admettre qu'il s'était marié, puisqu'il est porté, comme prêtre, au nombre des martyrs par l'abbé Guillon, qui pouvait être très bien renseigné. Et nulle autre part, on ne trouve confirmation du fait.

Il avait été successivement professeur de deuxième classe, de rhétorique et de logique de 1759 à 1775, époque où il fut envoyé à Lyon, et où il était bibliothécaire au commencement de la Révolution.

(Les documents dont nous parlons dans cette notice nous ont été communiqués gracieusement par M. l'abbé BONNARDET.)

**ROUGIER, ROUYER, ROGIER ou ROGER (JEAN-MARTIAL)**, prêtre, prieur de Marcilly (Loire), né à Fenols (Tarn), âgé de 70 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

On trouve son nom écrit sur les documents de différentes manières.

Une note lui donne les noms de « Jean-Martin Rouger, résidant à Marcilly, prêtre, ci-devant prieur ; il est sujet à la déportation, n'ayant point prêté de serment ».

(*Archives du Rhône, Feurs*, L. VIII, f° 18.)

La conduite exemplaire de M. Rougier est attestée par MM. Aubri et Daval, dans leurs *Mémoires*. Ces derniers le virent dans les prisons de Feurs, édifiant, par sa profonde pitié et son inépuisable charité, ses compagnons de captivité auxquels il prodiguait les consolations spirituelles. Le prieur Rougier fut compris dans la terrible fusillade qui eut lieu le 10 février 1794 à Feurs. « A mesure qu'on faisait l'appel, dit M. Aubri, le prieur Rougier se tenait sur le passage et disait à chacun des appelés tout ce que son zèle pouvait lui suggérer pour les conduire à Dieu. Il entendit décliner son nom, leva les mains au ciel et s'écria : « Eh ! bien, voilà mon tour. » Il sortit avec autant de courage qu'il en avait inspiré.

(*Archives de l'Archevêché de Lyon ; Mémoires de DAVAL et d'AUBRI* ; CARTIN, p. 438 ; DURIEUX, p. 312.)

M. l'abbé Guillon a omis ce saint prêtre dans ses *Martyrs*, comme il l'a fait pour tous les prêtres suppliciés à Feurs. Le *Martyrologe*, de même, ne le cite pas.

**ROUGIER (JEAN-PIERRE)**, marchand de mouchoirs, né à Lyon, y demeurant, rue Buisson, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**ROUGIER D'HAUTERIVE.** V. Rogier.

**ROUHIER (JEAN-LOUIS-FLEURY)**, chef de bataillon au siège de Lyon, en 1793, dé-cédé le 9 décembre 1822.

(Cette inscription était placée dans la crypte de l'ancien monument des Brotteaux, contre le mur de gauche avant le chœur. Elle a été soigneusement reportée dans la nouvelle crypte.)

**ROULE.** V. Herque du Roule.

**ROULLET (ANTOINE)**, charpentier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Lieutenant pendant le siège et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une note amphigourique le dit « aristocrate, quoique sans-culotte ».

• Antoine ROULET, charpentier, n° 108, rue de la Convention, aristocrate, quoique sans-culotte, a été arrêté dans son domicile il y a environ huit jours ; on ne connaît aucune dénonciation sur son compte ; il n'a porté les armes que les premiers huit jours, n'ayant pas voulu exposer sa vie, étant père de famille de 6 enfants, il a été occupé pendant la majeure partie du temps que le siège a duré à porter du secours aux maisons inondées. »

(Archives du Rhône, D. 112.)

**ROULLET (FRANÇOIS)**, crocheteur, né à Lyon, y demeurant, rue du Port-du-Temple, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire, maltraitant les patriotes. »

(Tableaux.)

**ROUSSEL (JEAN-BAPTISTE)**, 40 ans, fabricant de soie, condamné à 20 livres d'amende pour les pauvres, le 23 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

**ROUSSET (ANTOINE)**, tué à Saint-Etienne, le 28 août 1793.

C'est dans l'échauffourée qui eut lieu avant le départ des Lyonnais de Saint-Etienne que Rousset fut tué, rue Saint-Jacques, en face

de son domicile, d'un coup de pistolet chargé à mitraille.

(Archives communales de Saint-Etienne, carton 10.)

**ROUSSET (CLAUDE)**, ouvrier en soie, né à Nîmes (Gard), demeurant à Lyon, rue Puits-du-Sel, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 décembre 1793.

« Sous-lieutenant, membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**ROUSSET (ETIENNE)**, directeur du bureau des nourrices, né à Lyon, y demeurant, rue de Flandre, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Sergent des vétérans et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**ROUSSET-GUÉLIN**, prêtre, missionnaire, pendant la Terreur, à Saint-Etienne, où il était né.

M. Testenoire-Lafayette cite deux vaillants prêtres qui ont exercé secrètement leur ministère à Saint-Etienne pendant les années 1793 et 1794. Le culte étant interdit dans cette ville, le Pape y avait institué une mission, dont le chef était l'abbé Claude Genevey (V. ce nom), curé d'Écully, et l'adjoint, le chartreux Rousset-Guélin, né à Saint-Etienne.

M. Rousset-GUÉLIN était entré à la Grande-Chartreuse vers 1764 et y avait pris le nom de *Dom Macaire*. Au moment de la Révolution, il était coadjuteur des religieuses chartreuses de Prémol, près Grenoble. Il fut emprisonné du 11 novembre 1798 au 16 janvier 1800 et reprit, immédiatement après, son service sacerdotal. A sa sortie de prison, il alla se joindre aux chartreux de Romans et devint prieur de cette maison. Il rentra à la Grande-Chartreuse avec Dom René de Besse le 1<sup>er</sup> juillet 1816.

Il fit de nombreux baptêmes et mariages à Saint-Etienne de 1793 à 1802. En 1795, il réconcilia l'église de la Charité à Saint-Etienne en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de l'Archevêché.

(Histoire de Saint-Etienne, p. 237-238.)

**ROUSSET (JOSEPH-DOMINIQUE)**, fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, Grande-Côte, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

M. Rousset, né vers 1761, avait une foi vive et sincère, qui le rendit fort sensible aux malheurs de la religion. Quand on rechercha les prêtres avec tant de fureur, Rousset leur donna un asile dans son humble domicile. D'impies et barbares voisins le dénoncèrent. On l'arrêta et on le jeta dans les prisons pour attendre sa comparution devant l'atroce

Commission révolutionnaire. En raison de son âge, il avait été obligé de porter les armes pendant le siège. M. Rousset fut donc condamné à mort comme « fusilier caserné pendant le siège » et comme « fanatique ayant retiré des prêtres chez lui ». (*Tableaux.*)

(GUILLOU, *Martyrs.*)

C'est lui qui avait donné l'hospitalité à Dom Monier (*V. ce nom*), comme l'indique la note suivante :

« Joseph-Dominique ROUSSET.... fanatisé, « ayant avec lui le citoyen Monnier, ci-devant « prêtre, et on a trouvé chez eux quantité de « signes de superstition et de fanatisme. »

(*Archives du Rhône, D. 58.*)

**ROUSSET DE SAINT-ELOY, (MARC),** 63 ans, ancien militaire, *acquitté* le 3 novembre 1793 par la Commission de Justice populaire de Lyon.

Delandine nous signale Saint-Eloy, prisonnier aux Recluses, « jugeant bien et avec « sang-froid des événements ».

M. Marc ROUSSET DE SAINT-ELOY était fils de Gilbert Rousset de Saint-Eloy et de Jeanne Dervieu de Villieu. Il avait été capitaine au régiment de Limousin, capitaine de la ville de Lyon et chevalier de Saint-Louis. Marié à M<sup>lle</sup> Jeanne Roustang, il comparut à Lyon en 1789.

(W. POIDEBAUD, *Armorial*, p. 584 ; H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 853.)

**ROUSSET (NICOLAS),** imprimeur, né à Dijon (Côte-d'Or), âgé de 24 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

(*Fonds Coste, n° 4683.*)

**ROUSSILLON (ANTOINE),** marchand sur la rivière, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire ayant porté les armes. » (*Tableaux.*)

**ROUSSY (JOSEPH),** garçon tailleur, né à Nantes (Loire-Inférieure), demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

**ROUX (CLAUDE-ANTOINE),** 43 ans, instituteur à Lyon, *acquitté* le 9 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Claude-Antoine ROUX était, en réalité, un prêtre et un savant; ancien directeur de l'Académie de Lyon.

M. Roux, chanoine de Saint-Nizier, né à Lyon en 1750, mort à Ecully en 1829, fut un prédicateur célèbre, un professeur très habile, un académicien spirituel et laborieux. Il sauva sa tête en se cachant sous le voile laïque pendant les longs jours d'orage. On le trouve, en effet, emprisonné en 1793 et acquitté le 9 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire, sous la profession d'instituteur, âgé de 43 ans. Il n'avait cependant jamais cessé d'honorer le ministère dont il était revêtu; et il reprit plus tard ses fonctions sacerdotales.

M. l'abbé Roux était devenu directeur de l'Académie en 1784, et il l'était encore en 1793, cherchant à soutenir l'existence de cette Compagnie et à ranimer ses forces au milieu des plus grands dangers. Le 9 avril 1793, cinq personnes seulement assistaient à la séance de l'Académie, qui avait, elle aussi, suivi le mouvement de réforme. On y avait supprimé la dénomination de Monsieur : « on disait l'académicien Mathon, l'académicien Rozier, l'académicien Gillibert. M. de la Tourrette avait ajouté à sa signature le nom de Claret. Les assemblées étaient abandonnées, les lectures étaient négligées, le corps académique était à l'agonie ». M. l'abbé Roux, par son activité, « aurait sauvé Troie, si Troie avait pu être sauvée », suivant l'expression de M. J.-B. Dumas, faisant l'éloge de son collègue.

(*Archives historiques du Rhône, 1850, t. XII, p. 409.*)

**ROUX (FRANÇOIS),** fabricant de bas, né à Valence (Drôme), demeurant à Lyon, rue Saint-Félix, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Espion des rebelles faisant arrêter les patriotes. » (*Tableaux.*)

**ROUX (JACQUES),** prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue Tramassac, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 janvier 1794.

« Prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. Roux, un des plus anciens chanoines du second ordre, dits chevaliers de l'église primatiale de Saint-Jean, était un ecclésiastique plein de vertus sacerdotales. N'étant pas fonctionnaire, il se tint à l'écart des schismatiques. Après la suppression des chapitres, il rentra dans une sorte d'obscurité où il croyait vivre plus à l'abri des persécutions dont, à la vérité, il ne prévoyait pas les futurs excès. Après la malheureuse fin du siège de Lyon, le chanoine Roux fut livré à la Commission révolutionnaire qui le condamna aussitôt au dernier supplice.

(GUILLOU, *Martyrs.*)

La *Semaine religieuse de Lyon* (7 septembre 1894) dit que M. Roux est mentionné dans

l' « Etat des titulaires supprimés » avec le titre de chevalier de Saint-Jean, pour la somme de 1.132 livres.

Mais il ne prêta aucun serment ainsi que le prouve la note suivante :

« Jacques Roux, ci-devant prêtre qui a monté la garde comme vétéran pendant le siège, n'a prêté aucun serment et a dit qu'il aimait mieux être déporté. »

*(Archives du Rhône, D. 449.)*

**ROUX (JEAN-ANDRÉ)**, notaire, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Membre du Comité de Salut public et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**ROUX (JEAN-CLAUDE-PIERRE)**, géomètre, né à Charnay (Rhône), y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 48 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.

Le même jugement condamne à mort neuf autres membres de la municipalité provisoire. *(V. Royer.)*

**ROUX (JEAN-FRANÇOIS)**, faiseur de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Lainerie, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**ROUX (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER)**, prêtre, augustin déchaussé, né à Aix-en-Provence, demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, réfractaire à la loi » *(Tableaux.)*

Le P. Roux est qualifié « chirurgien », sur quelques listes. Religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, connus sous le nom de « Petits-Pères », il avait fait profession au couvent d'Aix-en-Provence, sous le nom de François-Régis. Ses vertus et ses lumières le firent nommer provincial de son ordre pour la Provence. Il ne fit point de serment révolutionnaire et vint habiter Lyon après la suppression des ordres monastiques. Mais, après le siège de cette ville, il fut trahi par un jeune homme d'Aix, dont il connaissait la famille, mis en prison et condamné à mort avec un autre religieux de son ordre qui appartenait au couvent de Lyon.

*(GUILLOU, Martyrs.)*

Le religieux qui fut condamné avec le

P. Roux, doit être le P. Simon de Cotton *(V. ce nom)*, dont on n'indique pas l'ordre auquel il appartenait.

Le P. Roux eut le temps d'écrire, d'une façon détournée à son frère, avocat à Aix, la touchante lettre que voici :

« Je préfère donner la nouvelle glorieuse de ma mort prochaine à vous, mon bon ami, qu'à tout autre, et je préfère vous l'annoncer moi-même que si vous l'appreniez par tout autre... C'est pour n'avoir point prêté de serment, ni le premier, ni le second, que je suis condamné, contre les loix mêmes existantes, puisque la peine de mort n'était prononcée que contre les fonctionnaires publics qui, étant sortis du royaume, y rentreraient, et que la peine de déportation était infligée à ceux qui refuseraient le second. Je me suis bien défendu, j'ai cité les décrets, on n'a rien voulu entendre... Je vous exhorte, mon cher, par l'amour que vous avez pour moi, en même temps toute la famille, de vous réjouir et non de vous attrister de ma mort, elle m'honore et vous honore tous... Je vous dois donc les derniers adieux, à vous, à toute la famille et à tous mes amis. Bonsoir, je vous embrasse, Ville-Affranchie, 25 frimaire an II de la République française. »

Le frère du P. Roux, l'avocat Jean-Joseph Roux, était né comme lui à Aix en 1737 et y est décédé en 1820.

Le *Martyrologe* du clergé français fait erreur en faisant naître le P. Roux à Duerne (Rhône).

Leur père était Jean-Michel Roux, maréchal-ferrant, et leur mère Marie-Thérèse Tassy ou Taxis.

*(Communication de M. A. GRAND, d'après « Les Augustins réformés et l'église Saint-Vincent de Paul de Marseille », par FÉLIX VÉRANY, p. 90-91.)*

**ROUX (LÉONARD)**, architecte, ancien secrétaire du roi, né à Lyon, y demeurant, rue de la Convention, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 6.000 livres pour soutenir le siège. » *(Tableaux.)*

M. Léonard ROUX de SAINT-CÉRAN était fils d'André Roux et de Catherine Rondat. Secrétaire du roi près la Cour des Monnaies de Lyon, Recteur de la Charité en 1762, membre de l'Académie de Lyon, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé M<sup>lle</sup> Julienne Deschamps. *(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 858.)*

M. Léonard Roux a laissé dans les portefeuilles de l'Académie la description d'une mosaïque ancienne des dessins de l'église des Augustins et différents projets.

*(Biographie lyonnaise.)*

**ROUX (MARC)**, marchand toilier, né à Vionron (Isère), demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Capitaine et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

**ROUX DE LA PLAGNE, maire de Montbrison, tué à Moingt, près de Montbrison.**

M. Roux fut tué dans une échauffourée où il cherchait à apaiser la foule armée qui était excitée par les Jacobins contre la troupe lyonnaise. Il reçut une décharge à bout portant et tomba baigné dans son sang, en août 1793.

(Manuscrit de M. le marquis DE PONGINS, cité par M. BITTARD DES PORTES, l. c., p. 326.)

**ROUYER.**

V. Rougier.

**ROY (GUILLAUME), natif de Bourgoin (Isère), y demeurant, acquitté le 27 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.**

M. Guillaume Roy fut emprisonné pour avoir participé involontairement à l'arrestation de Dodieu dont il s'agit dans le document suivant, où il justifie sa non-participation :

« Mémoire justificatif de Guillaume Roy, commissaire de police à Bourgoin, dans lequel il observe que dans le courant du mois de juin dernier, sur les 9 heures du soir, le citoyen Roche, chirurgien à Bourgoin, vint chez lui et lui dit qu'il y avait un homme habillé en garde national, qui lui manquait un œil, qu'il était bandé avec une étoffe noire et paraissait suspect. Roy s'est rendu à la maison commune où Roche se trouvait déjà ; les officiers municipaux ordonnèrent à Roy de faire des recherches dans les auberges pour découvrir le personnage en question, il ne l'a pas trouvé. Le lendemain matin, il retourne à la maison commune et voit cet homme qui écrivait une lettre, qu'il lut à la municipalité, puis la cacheta et la donna à Roy qui la mit à la poste. »

(Archives du Rhône, D. 384.)

**ROY aîné (JACQUES-ANTOINE), négociant, né à Bourgoin (Isère), y demeurant, officier municipal, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.**

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste, complice des rebelles de Lyon et prévaricateur. » (Tableaux.)

De même que pour le précédent, on trouve un :

« Mémoire justificatif du citoyen Jacques-Antoine Roy, officier municipal dans lequel il se justifie d'avoir participé à la détention de Dodieu et de n'avoir pas fait arrêter les cinq personnes envoyées de Lyon, qui se présentèrent à la commune de Bourgoin le 4 août. »

(Archives du Rhône, D. 384.)

**ROYER (ANTOINE), commis aux écritures, demeurant à Lyon, officier municipal, âgé de 65 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 9 novembre 1793.**

Il fut exécuté en même temps que neuf

membres de la municipalité provisoire de Lyon.

Le jugement du 19 brumaire an IV, qui les condamne à mort, contient les conclusions de l'accusateur public qui expose, en faisant une subversion de principes, les griefs accumulés contre eux.

« Claude-Joseph MERLE, accusateur public près la Commission de Justice populaire expose que la journée du 29 mai dernier fut le signal de la contre-révolution de Lyon, les aristocrates, enhardis par des succès qu'ils ne devaient qu'à des manœuvres criminelles, établirent alors une municipalité provisoire qui allait être à leur dévotion, on méconnaît dès ce moment l'autorité légitime, les anciens officiers municipaux furent traités dans les cachots, les nouveaux saisirent le fil de la conspiration et attisèrent le foyer de la rébellion. Ils firent tout pour favoriser le plan des contre-révolutionnaires, et n'exercant et ne voulant exercer aucune surveillance sur les étrangers suspects dont Lyon était le repaire, ils ne daignèrent même pas soupçonner au Congrès départemental, de là sont venus les maux qui ont affligé cette ville rebelle. »

L'accusateur public requiert ensuite la peine de mort pour Coindre, Roux, Lauras, Combe-Pachot, Cristot, Bertrand, Forest, Coste, Maisonnœuvre et Royer.

(Archives du Rhône, L. 1662.)

**ROYRET ou ROIRET (MATHIEU), diacre, né à Noirétable (Loire), y demeurant, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 mars 1794.**

« Prêtre fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. ROYRET, né le 10 avril 1770, au hameau de Thiplier, paroisse de Noirétable, était novice missionnaire à Notre-Dame de l'Hermitage où son parent, le P. Jean-Baptiste Royret (1709-1786) avait été supérieur. En 1792, il se retira dans sa famille. Rien n'indique qu'il fut prêtre, et il n'était pas encore missionnaire car son nom ne figure pas sur les listes de dispersion.

C'est sans doute pour cette raison que l'abbé Guillon et le Martyrologe ont pu dire qu'il n'avait pas prêté le serment schismatique. Ce qui n'empêche pas de croire que M. Royret aurait été un prêtre zélé.

(Communication de M. l'abbé Poyol, d'après une « Etude sur l'ancienne mission diocésaine de Clermont » par RANDANSE.)

Voici l'extrait de baptême que le même correspondant a eu l'obligeance de nous communiquer :

« L'an mille sept cent soixante-dix et le dix avril, j'ai baptisé

« Mathieu Royret, fils légitime de Jean et de Marie Massacrier, granger au lieu de Thiplier, dans cette paroisse, né hier audit lieu.

« Ont été parrain Mathieu Royret, oncle paternel et en son absence Jean Malier son beau-frère a porté ledit baptisé sur les fonts baptismaux :

« Et marraine Catherine Massacrier, tante maternelle, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis les dits jour et an.

« CHODEFAUX, vicaire. »

(Registre paroissial de Noirétable.)

ROZE.

V. Rose.

ROZET (FRANÇOIS), boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« S'est offert de couper les bras et les jambes aux patriotes incarcérés. » (Tableaux.)

ROZIER (FRANÇOIS), prêtre assermenté, curé de Saint-Polycarpe, célèbre agronome, né à Lyon en 1734, tué le 29 septembre 1793.

M. l'abbé ROZIER fut tué dans sa chambre par un éclat de bombe pendant le siège de Lyon. Il habitait le bâtiment de l'Oratoire, qui servait de presbytère de la paroisse. Sa mort rappela une conversation qu'avait eue M. l'abbé Rozier, s'entretenant, avant le commencement du siège, des affaires du temps avec quelques amis qui lui demandaient comment cela finirait. « Tout finira, s'écria l'abbé Rozier, par un éclat de bombe ». Il est quelquefois malheureux d'être trop bon prophète, car la bombe fut pour lui la fin de tout.

(Tablettes chronologiques de PÉRICAUD.)

M. Rozier avait prêté serment à la constitution civile du clergé, et fut élu par le peuple curé de Saint-Polycarpe. Sa charité et son zèle firent regretter que sa charge n'eût pas une origine plus pure.

Le 7 juin 1793, M. Rozier avait prononcé un discours qui fut imprimé, à l'occasion d'un service funèbre en l'honneur des victimes de la journée du 29 mai. Les Lyonnais ont dressé son buste au Jardin des Plantes.

(CATTIN, l. c., p. 45.)

La *Biographie universelle* lui donne par erreur le prénom de Jean.

Nous trouvons les incidents de sa mort dans un récit de M. RÉGNY à la suite des *Souvenirs d'un grenadier*, récit qui est reproduit dans *Lyon en 1793*, par METZGER (p. 150) et que voici :

« L'abbé Rozier, auteur d'un *Dictionnaire d'agriculture*, habitait durant le siège un appartement rue de la Vieille-Monnoye. Un jour, comme il sortait de sa chambre, un boulet vint frapper l'angle de sa fenêtre, mit à bas une partie du montant de pierre et renversa sa bibliothèque. Il fit venir un menuisier pour réparer la clôture, mais la crainte d'un nouveau boulet ne permit pas d'achever l'ouvrage, on se contenta de poser quelques planches, et d'intercepter l'air au moyen d'un rideau tendu et cloué. L'abbé continua de coucher dans cette chambre, mais l'air qui y pénétrait le fatigua et augmenta la douleur d'un rhumatisme qu'il avait depuis longtemps. Malgré ses douleurs, il y avait 8 jours et 8 nuits qu'il était sur pied sans avoir quitté ses habits. Le 29 septembre, accablé de souffrance et de fatigue, il chercha le repos, mais pour ne pas être exposé à l'air qui pénétrait dans sa chambre, il monta au 3<sup>e</sup> étage de sa maison, et fut se coucher dans une petite chambre au fond du corridor. Il y avait à peine deux heures qu'il dormait lors-

« qu'une bombe vint tomber directement sur ses entrailles, qui furent dispersées.

« Pendant le siège, l'abbé Rozier gémissait sur les malheurs que les Lyonnais s'étaient attirés par une résistance orgueilleuse et l'emportement d'une jeunesse égarée par toutes les suggestions de la perfidie, et il s'appesantissait sur les maux présents et les maux à venir. Cette vive sollicitude pour une ville qui était son berceau l'engagea à former une Société de vieillards pour aller porter des paroles de paix au représentant du peuple Dubois-Crancé. Cette assemblée eut lieu dans une grande salle, appelée la Loge, où les négociants se rassemblaient ordinairement pour traiter des affaires d'intérêt. Il fut choisi pour porter des paroles de paix, et il accepta cette fonction, malgré les dangers qu'il pouvait courir. Mais le général Précý en fut instruit à l'instant, et il dépêcha un détachement de dragons pour faire dissoudre l'assemblée. Les vieillards furent dispersés, et l'abbé Rozier ne put regagner son domicile qu'au milieu des imprécations et des menaces de le faire fusiller comme clubiste. »

(METZGER, *Lyon en 1793*, p. 150.)

M. l'abbé Rozier était un savant agronome, correspondant de nombreuses Sociétés françaises et étrangères. Pour en donner une idée, nous reproduisons la notice intéressante que M. W. Poidebard lui a consacrée.

« M. l'abbé François Rozier était seigneur de Chevreville, prieur de Notre-Dame de Nanteuil-le-Haudoin, chanoine d'honneur du chapitre de Saint-Paul-de-Lyon, directeur de la pépinière royale de Lyon, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, membre des Académies de Lyon, de Dijon, de Marseille, de Rouen, de Villefranche et de Nîmes, des Sociétés des Sciences de Montpellier et d'Orléans, de celle des Arts de Londres, de physique de Rotterdam, de Zurich, de Bâle, de Florence, de la Société patriotique du Hesse-Hombourg, des Curieux de la nature de Berlin, de la Société de Philadelphie, des Académies des Sciences de Stockholm, de Madrid, des Sociétés d'Agriculture de Paris, de Lyon, de Berne, d'Orléans, de Limoges, etc.

« Il naquit à Lyon le 23 janvier 1734, et fit ses premières études au collège de Villefranche où il montra, dès sa jeunesse, un goût très vif pour les sciences naturelles. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Irénée, où sa passion pour les études scientifiques ne fit que se développer. En 1757, ayant hérité de son père d'une modique légitime, il la dissipa en de coûteuses expériences et fut obligé de se retirer dans le domaine dont avait hérité son frère aîné. Il en prit la direction et fut bientôt à la tête du mouvement scientifique agricole. Il se lia avec Wilhermoz et Claret de la Tourette (*V. ces noms*). En 1765, Bourgeat étant parvenu à faire établir une école vétérinaire à Alfort, fit donner à l'abbé Rozier la place qu'il laissa vacante à celle de Lyon, lorsqu'il fut appelé à la direction de l'école nouvellement fondée. L'esprit indépendant de Rozier ne put se plier au caractère impérieux de Bourgeat, et peu après se brouilla avec lui. Il perdit son emploi et se rendit à Paris. Sur les indications de Gilbert, Stanislas-Auguste, roi de Pologne, lui fit des propositions avantageuses pour aller fonder une école d'agriculture dans son royaume. Rozier les refusa, mais, grâce à la généreuse sollicitation de Stanislas-Auguste, qui l'avait pris en amitié, il fut nommé par le roi de France au prieuré de Nanteuil-le-Haudoin. Il acheta alors un domaine dans les environs de

• Béziers pour se livrer aux expériences qu'exigeait son cours d'agriculture. Les innovations qu'il apportait dans la culture lui attirèrent de nombreuses tracasseries de la part des gens du pays, et il fut obligé de revenir, en 1788, à Lyon, où on lui confia la direction de la pépinière de la province.  
 • La Révolution, l'ayant privé de son prieuré, lui donna la cure de Saint-Polycarpe où il fut broyé, le 29 septembre 1793, par un éclat de bombe. Tous les matériaux non encore imprimés dans son *Cours d'agriculture* périrent avec lui. Il est l'auteur de très nombreux ouvrages. »

(*Armorial bibliophile*, p. 586.)

(M. Alphonse DE BOISSIEU a fait de l'abbé Rozier un *Flourant*) a été couronné par l'Académie de Lyon le 30 août 1832, avec une médaille d'or de 600 francs.)

**ROZIER DE MAGNEUX (FRANÇOIS DU)**, né à Montbrison, ancien capitaine de dragons, blessé pendant le siège de Lyon le 8 septembre 1793, près de Salvagny, et décédé le 30 septembre suivant.

(*Fonds Coste*, n° 4683.)

La notice que nous avons donnée au nom de Du Rozier (Théodore) fait double emploi avec celle-ci. Nous la rectifions et complétons.

M. Jean-Baptiste-François-Théodore DU ROZIER DE MAGNEUX était fils de Marie-Guillaume et de Benoîte Bernou de Rochetaillée. Ancien élève de Juilly, on trouve aux *Archives de la Diana* une curieuse lettre du 14 avril 1774, où le jeune collègien annonce à son père qu'il se prépare de son mieux à sa première communion, pour l'Ascension ou la Pentecôte : « Ayant vu que cela vous ferait plaisir, je me suis occupé à me corriger sur les deux articles, l'humeur et la docilité. » Il conquiert tous ses grades dans la cavalerie royale jusqu'à celui de capitaine. Il prit une part vigoureuse à la cause lyonnaise en commandant les chasseurs foréziens. Il fut blessé dans l'affaire de Salvagny le 8 septembre, en assurant la retraite par son héroïque bravoure, et il expira le 30 septembre suivant dans d'affreuses souffrances.

M. du Rozier avait épousé M<sup>lle</sup> Anne-Adélaïde-Victoire Michon de Vougy et était cousin germain de M. Gémier des Perrichons (*V. ce nom*). Il fut remplacé dans le commandement des chasseurs foréziens par M. Bollhoud de Chanzieu (*V. ce nom*). Le chef d'un poste n'était pas toujours bien déterminé pendant le siège; ainsi on trouve aux Archives municipales de Lyon, carton 10, une lettre de l'adjudant Lhomme à Bollhoud, capitaine : « Je voudrais savoir qui de du Rozier ou de toi commande à Serin. Arrangez-vous et faites-le-moi savoir. » Cet adjudant Lhomme pourrait bien être le même que celui auquel nous avons consacré une notice, François-Amable Lhomme (*V. ce nom*). (Abbé E. BONNARDET, l. c., p. 227.)

**RUBATON.**

V. *Bubaton*.

**RUBIN.**

V. *Robin*.

**RUFFARD (LOUIS)**, soldat, section de Washington, à Lyon, âgé de 24 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 4 octobre 1793.

(*Fonds Coste*, n° 4683.)

**RUIVET (CLAUDE-JOSEPH)**, prêtre, grand vicaire auxiliaire.

M. RUIVET, né à Meximieux (Ain), en 1767, avait été grand vicaire de Mgr de Marbeuf pour le département de l'Ain, qui faisait alors partie du diocèse de Lyon. Ayant pu survivre aux terribles persécutions qui ont duré si longtemps pour les prêtres, il avait recueilli une foule de notes sur les événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux et qu'il connaissait dans le plus grand détail. Il avait presque achevé son ouvrage lorsque la mort vint l'enlever en 1839. C'est sur ces notes, fournies par M. Buffet, neveu de M. Ruivet, que M. le chanoine Cattin a composé son ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley* (1 vol. in-8°, 1867). Le livre de M. Cattin a, dans plusieurs parties, beaucoup de ressemblance avec le manuscrit de M. Linsolas (*V. ce nom*). Il est probable que beaucoup de notes ont servi aussi bien à M. Ruivet qu'à M. Linsolas. Toutefois, le manuscrit de ce dernier a une valeur historique que le livre de M. Cattin et même celui de M. Durieux ne remplacent pas (*Voir au mot Linsolas l'appréciation justifiée de ce manuscrit*.)

M. Ruivet fut nommé grand vicaire le 16 mars 1794, par Mgr de Marbeuf. Cette nomination est curieuse par sa forme. « L'archevêque prend le nom de patron d'une maison de commerce qui a de grandes relations avec le département; il charge M. Ruivet de remplir la fonction de commis-général, de surveiller toutes ses affaires et de lui en faire un rapport fidèle; il ratifie d'avance tous les traités qu'il fera avec les acheteurs. C'était un style obligé dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. »

Il fallait, en effet, une habileté et une adresse remarquables pour occuper une charge aussi importante que celle de grand-vicaire d'un archevêque en exil. Ainsi, on trouve aux Archives de l'Archevêché une belle lettre sur le serment de liberté et d'égalité; elle porte le titre de « Lettre de Claude Cirucar »; c'est un pseudonyme de M. Ruivet. C'est à son extrême prudence qu'il put survivre à l'odieux régime de la Terreur et prolonger sa vie jusqu'en 1839.

(*Archives de l'Archevêché, dossiers LINSOLAS et RUIVET; CATTIN*, p. 559-581.)

**SABLIÈRES (JEAN-BAPTISTE DE)**, né à Romans (Drôme), âgé de 24 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 27 novembre 1793.

La note suivante nous fournit quelques renseignements :

« **SABLIÈRE** (Jean-Baptiste), 24 ans, à Lyon depuis le 9 juillet, a été emprisonné par les Lyonnais pendant 13 jours, et à la sortie de sa prison a été forcé de prendre les armes en qualité de chasseur à cheval ; est sorti le 8 octobre et a été arrêté sur la route de Mâcon. » (*Archives du Rhône, D. 108.*)

Il y avait à Romans plusieurs familles nobles de ce nom. L'Armorial historique de M. le docteur Chevalier signale : de Sablières de la Condamine ; de Sablières des Hayes ; de Sablières du Boucher. Nous ne savons à laquelle de ces familles appartenait M. J.-B. de Sablières. M<sup>lle</sup> de Francieu, à qui nous devons plusieurs notes intéressantes sur l'Isère, nous communique un passage qui constate la sérénité de cette victime, allant à la mort :

« Je vis, à Lyon, passer près de moi, sur le quai de la Baleine, M. de Ligondès, chevalier de Malte, de Sablières et un prêtre avec lui ; ils marchaient le visage serein, se donnant le bras et conversant ; on allait les fusiller. » (*Journal de sœur Marie, compagne de la mère Rivier, communiqué par M<sup>lle</sup> DE FRANCIU.*)

M. de Sablières fut guillotiné et non fusillé. Quant au chevalier de Ligondès et au prêtre, nous ne pouvons les identifier avec aucune des victimes qui furent exécutées en même temps que lui, le 27 novembre 1793.

**SABLON DU CORAIL (ANTOINE)**, noble, demeurant à Saint-Cyr au Mont-d'Or, âgé de 30 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 21 novembre 1793.

L'exécution de M. Sablon du Corail eut lieu à 3 h. 1/2 du soir, sur la place Bellecour.

Il était « prévenu d'émigration ».

(*Journal de Ville-Affranchie, p. 57.*)

**SABOT (ANTOINE)**, teinturier, né à Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône), demeurant à Lyon, quai Saint-Vincent, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« A arrêté les patriotes en leur mettant le pistolet sous la gorge. » (*Tableaux.*)

**SADIN (MARGUERITE)**, 51 ans, couturière, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**SAGE (PIERRE-MARIE)**, prêtre, né à Savigny (Rhône), demeurant à Lyon, grande rue Mercière, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Secrétaire de la permanence et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

M. Sage n'est pas cité dans les ouvrages ecclésiastiques. Pendant le siège, il avait fait partie de la municipalité ; il était secrétaire de la permanence et il dut prendre une part active à la défense de Lyon, car il fut condamné à mort comme contre-révolutionnaire et périt de la mort des soldats.

**SAIGNEMORTE (ETIENNE)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

M. Saignemorte, né vers 1740, était venu résider dans sa ville natale après avoir exercé son ministère dans une paroisse rurale, d'où il avait été forcé de s'éloigner pour refus de serment. Il se trouvait encore à Lyon à la fin de 1793, et il fut englobé dans les nombreuses victimes que la Commission révolutionnaire se plaisait à envoyer à la mort comme « prêtre réfractaire, prêchant le fanatisme ». (*Tableaux.*)

(*GUILLON, Martyrs ; CATTIN, p. 490.*)

M. l'abbé Vachet dit qu'il était à Trèves pendant le siège de Lyon (*Paroisses, p. 545*).

**SAIL (FRANÇOIS).**

V. Jail.

**SAIN (PIERRE-PAUL)**, commis fabricant, né à Châtillon-d'Azergues (Rhône), demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. » (Tableaux.)

**SAINCY** ou **SAINTE-CY** (JACQUES PIERRE DE), rentier, né à Moulins (Allier), demeurant à Lyon, ancien trésorier de France, âgé de 69 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins avait dressé contre lui la courte, mais outrageante fiche suivante :

« SAINCY, ci-devant noble, mauvais riche « quoique millionnaire, puant l'aristocratie, beau-père de deux émigrés, n'ayant jamais rien fait pour la République. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

M. Pierre DE SAINT-CY, trésorier de France, né en 1726, n'avait que 67 ans.

(AUDIAT, L. C., p. 63.)

**SAINDER** (PIERRE), ébéniste, né à Trèves (Allemagne), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Fusilier, brigadier conducteur des redoutes. » (Tableaux.)

**SAINSSON** (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Adjoint à la municipalité des rebelles, contre-révolutionnaire et royaliste. »

(Tableaux.)

Suivant une note de sa section, M. SINSON ou SAINSSON n'avait pas porté les armes, avait été « forcé de donner 1.200 livres pour les rebelles, « et avait été arrêté chez lui dans la dernière « visite domiciliaire. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**SAINTE-AUBIN** (JEAN-MARTIN DE), prêtre, né à Moulins (Allier), demeurant à Lyon, rue de l'Observance, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

M. de Sainte-Aubin, né en 1727, dans le Bourbonnais, était chanoine-baron de l'église collégiale de Saint-Just, à Lyon, depuis 1757, et y avait la dignité de prévôt du chapitre depuis nombre d'années. La suppression des chapitres le priva de ses bénéfices, mais n'ébranla point sa foi. Son âge assez avancé lui faisait espérer de pouvoir vivre sans danger dans un lieu fort retiré. Mais les révolutionnaires, irrités de la résistance de Lyon, s'empressèrent de l'arrêter après le siège de cette ville et de le faire condamner à mort,

comme coupable d'être prêtre, « ex-noble et contre-révolutionnaire ». (Tableaux.)

(GUILLOU, *Martyrs* ; CATTIN, p. 492.)

Le chanoine de Sainte-Aubin est porté sur l'état des titulaires supprimés du district de Lyon qui ont reçu leur traitement pendant l'année 1791 pour la somme de 1.056 livres.

(Semaine religieuse de Lyon, 2 août 1895.)

AUDIAT (*La Terreur en Bourbonnais*) consacre une longue notice au chanoine de Sainte-Aubin, qui, après être entré dans les ordres, avait été nommé chapelain de la chapelle Sainte-Catherine dans l'église Saint-Sauveur de Bressolles, près Moulins.

**SAINTE-CY** (PIERRE DE).

V. *Saincy*.

**SAINTE-DIDIER** (CLAUDE), prêtre, né à Sainte-Didier-sur-Beaujeu (Rhône), demeurant à Lamure, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 5 avril 1794.

« Prêtre fanatique, disant qu'il ne connaissait et ne voulait pas connaître les lois. » (Tableaux.)

M. l'abbé de Sainte-Didier, né en 1763, était, au plus fort de la Révolution, vicaire de Lamure, non loin de son pays natal. Il n'avait fait aucun serment schismatique et continuait en secret ses fonctions ecclésiastiques. Découvert et arrêté après la reddition de Lyon, M. l'abbé de Sainte-Didier fut amené à Lyon pour y être jugé et condamné à mort.

On trouve un Claude de Sainte-Didier, deuxième vicaire de Sainte-Pierre et Sainte-Barbe à Saint-Chamond, porté dans un état de paiement en mai 1793 (*Archives de la Loire, L. q. 170*.) Quoique portant le même nom et le même prénom, il ne nous semble pas que ce soit le même, car, pour recevoir un traitement, il fallait avoir fait le serment.

**SAINTE-DIDIER** (comte ETIENNE GENESTEL DE), noble, né à Aurec (Haute-Loire), demeurant à Cleppé (Loire), âgé de 36 ans, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 28 juin 1794.

Il fut condamné et exécuté en même temps que sa femme, qui suit.

**SAINTE-DIDIER** (Madame GENESTEL DE), épouse du précédent, née Marie-Louise DE BESSE, noble, native du Puy-de-Dôme, demeurant à Cleppé (Loire), âgée de 26 ans, condamnée par le Tribunal révolutionnaire de Paris et guillotinée le 28 juin 1794.

Le comte DE SAINTE-DIDIER avait été arrêté à Cleppé avec son frère, qui suit. Mais il dut s'échapper, puisqu'on le retrouve avec sa femme à Paris, où ils avaient réussi à se cacher jusqu'après thermidor.

Ils y furent découverts, arrêtés et mis à mort par jugement du tribunal révolutionnaire. La jeune femme mérite la mort, dit le jugement « comme convaincue de s'être « déclarée ennemie du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de « la République, en provoquant par des discours l'avisement et la dissolution nationale ».

Le comte de Saint-Didier était aussi marquis de Nérestan. C'est sous ce nom que le désigne M. H. Vallon, pour expliquer sa condamnation : « Le marquis de Nérestan et « sa femme, ainsi que le vicomte de Saint-Priest, frère de l'ex-ministre (émigré), le « marquis de la Guiche, le prince de Broglie, étaient, par leurs titres mêmes, des « initiés à la conspiration des Tuileries. » (*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, t. IV, p. 335.*)

**SAINT-DIDIER (HUGUES GENESTEL OU JENESTEL DE)**, noble, ancien officier d'infanterie, né à Aurec (Haute-Loire), demeurant à Cleppé (Loire), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1793.

« Ex-noble, ayant coopéré à la rébellion. » (*Tableaux.*)

Une note des Archives du Rhône, presque indéchiffrable, dit :

« Genestait, dit Nérestand cy-devant baron à Saint-Didier ;  
« Genestait, son frère, ci-devant chevalier de Saint-Louis ;  
« Co-propriétaires de la maison de Chastel dans la commune de Cleppé, canton de Boën,  
« Ont été mis en état d'arrestation par le Comité de surveillance de Feurs comme suspects aux yeux de la Loi. »

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII, n° 20.*)

M. Barthélemy-Jean-Hugues-Jacques GENESTEL DE SAINT-DIDIER, et non pas Genestel, né le 5 octobre 1760 à Aurec (Haute-Loire), avait été élevé au Collège de Juilly de 1769 à 1778. Cadet gentilhomme en 1778, sous-lieutenant dans le régiment d'Aunis-Infanterie en 1779, lieutenant en second en 1786, il donna sa démission le 15 septembre 1792.

(*Communication de M. l'abbé BONNADET, d'après les Archives de la Guerre, qui ne confirment pas son titre de « chevalier de Saint-Louis », porté sur le document cité plus haut.*)

M. de Saint-Didier s'était retiré dans ses terres à Cleppé. Il se joignit aux Lyonnais dans leur expédition en Forez, les suivit jusqu'à Lyon et concourut vaillamment à la défense de cette ville. M. Broutin fait erreur en le faisant périr à Paris avec son frère et sa belle-sœur, qui précèdent.

**SAINT-FRESNE.**

V. Gonon.

**SAINT-GERMAIN (NICOLAS)**, marchand drapier, né à Arias (Isère), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 27 ans, con-

damné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 janvier 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes le 29 mai contre la municipalité. »

(*Tableaux.*)

**SAINT-HILAIRE (ANTOINE DE LA PIERRE DE)**, noble, né à Montbrison (Loire), demeurant à Savigneux (Loire), puis à Tiranges (Haute-Loire), âgé de 67 ans, condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 10 février 1794.

Les motifs de son arrestation et de sa condamnation à mort sont exposés dans les notes suivantes fournies par le Comité révolutionnaire de Montbrison :

« Antoine SAINT-HILAIRE, 61 ans, ci-devant « noble, riche, arrêté au Roure comme le fils « Barrieu, ci-dessus, ci-devant noble, maire et « officier municipal de la commune de Savigneux, décrété d'accusation à ce que l'on croit « par la Convention nationale pour avoir voulu « forcer sa commune aux assemblées primaires. »

« Noble, père d'un émigré, réfugiant les prestres réfractaires, maire de Savigneux, voulant présider et faire tenir à toute force l'assemblée primaire pour le congrès départemental. »

« Il a fourni son château de Solleillant pour tenir le corps de garde sur la route de Saint-Anthème à Montbrisé. »

« Il y a un décret contre lui comme ayant voulu présider l'assemblée primaire qui n'eut pas lieu, riche. »

(*Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.*)

M. Antoine-Joseph de LA PIERRE, écuyer, seigneur de SAINT-HILAIRE et de Valprivas, était fils de Jean-Baptiste de La Pierre de Saint-Hilaire, et de Marie Toussainte Boyer, dont le mariage avait été célébré en 1724.

Comparant en Forez en 1789, il avait épousé à Montbrison, le 15 février 1763, Jeanne-Marie Guigou de Foris, dont il eut deux enfants : 1° Christophe-Marie, né en 1767, marié à Gabrielle-Catherine Girard de Vaugirard. Celle-ci, devenue veuve en 1806, épousa en secondes noces Jean-Claude-François de Lescure ; 2° Marie-Louise, mariée à noble Jean-Georges Sauvade du Perret.

(*Communication de M. H. DE JOUVENCEL.*)

**SAINT-JEAN (CLAUDE)**, 31 ans, charpentier, acquitté le 29 janvier 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Ce détenu, dont la profession pouvait dissimuler sa naissance, ne paraît avoir aucune attache avec le suivant.

**SAINT-JEAN (JEAN-BAPTISTE DE)**, dit EVRARD, âgé de 41 ans, négociant, natif de Saint-Forzen (?), domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 1<sup>er</sup> messidor an II (19 juin

1794), par le Tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

(PRUDHOMME, *Dictionnaires des Individus condamnés à mort.*)

Delandine nous fournit des renseignements sur les tribulations de cette courageuse victime :

« EVRARD SAINT-JEAN, dont la brillante fortune était son propre ouvrage et causa sa perte, avait été l'agent d'un emprunt fait par le prince de Galles avant la guerre et la Révolution. Un notaire de Paris et ses autres associés avaient déjà été condamnés pour le même objet. Evrard, arrêté dans une campagne près de Lyon par l'ordre de Fouquier-Tinville, fut déposé quelques jours aux Recluses, avant d'être conduit à Paris et à la mort.

« Rien de plus majestueux que sa figure ; rien de plus doux que son caractère. Au milieu de la nuit, je le vis se lever pour écrire à sa femme et la prévenir sur son véritable sort ; je le vis appliquer au dernier mot de sa lettre un long baiser. Qu'il fut expressif ce baiser ! comme il retentit sur mon cœur ! Non, celui donné par l'amour en délire ne vaut pas celui qu'accorde l'auguste infortune ! »

(*Prisons de Lyon*, p. 109.)

Le notaire dont parle Delandine était ce malheureux Chaudot, qui avait été condamné à mort le 25 pluviôse précédent, pour avoir signé en second les pièces relatives à un ancien emprunt anglais. On avait trouvé trois prétendus complices de ce prétendu conspirateur. C'étaient Ripert-Monclar, Brasseur et Saint-Jean, dit *Evrard*, qui disait y être resté étranger.

(H. WALLON, *l. c.*, t. IV, p. 492.)

**SAINT-MICHEL (BENOIT-LOUIS)**, fabricant de soie, né à Lyon, y demeurant, rue Sainte-Catherine, âgé de 44 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 28 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 81.)

**SAINT-POLGUES (DE).** V. *Dubourg*.

**SAINT-ROMAIN (CLAUDE)**, compagnon corroyeur, né à Tournus (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, rue Confort, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)

Les listes lui donnent 46 ans par erreur. Il était né le 3 décembre 1744. Fils de Claude Saint-Romain, marchand boucher, et de Marguerite Bardot, il avait servi en qualité de sous-lieutenant pendant le siège.

(P. MONTARLOT, *l. c.*, p. 485.)

**SAINT-VICTOR (JEAN-MATHIEU DE VARENNES-BISSUEL DE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

Les *Tableaux-affiches* indiquent sa résidence à Ronno, près Villefranche, et donnent le motif de sa condamnation à mort : « Officier municipal et contre-révolutionnaire bien prononcé. »

Le jugement, muet sur le motif de la condamnation des accusés, donne seulement le nom de BISSUEL, nom qui avait été ajouté au nom patronymique de VARENNES DE SAINT-VICTOR après le mariage, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Guillaume de Varennes avec Jeanne Bissuel. Ce nom de Bissuel avait acquis une grande notoriété dans le même siècle, à la suite d'une habile négociation des intérêts de la ville de Lyon faite à Paris par un membre de cette famille.

M. Jean-Mathieu DE VARENNES-BISSUEL DE SAINT-VICTOR, chevalier, seigneur de Ronno, Pierrefitte, La Farge, Trézettes et de la ville de Thizy, officier de cavalerie, né en 1738, était fils de François de Varennes-Bissuel et de Marianne Guillet de Bellevé. La famille de sa mère, alliée à la maison de Grollier, a donné deux autres défenseurs au siège de Lyon : Jacques-Pierre GUILLET DE CHATELUS, émigré (*V. ce nom*), et Antoine JOLY CLERC DE LA BRUYÈRE DE BELLEVÉ, qui recruta pour sa part 4.000 défenseurs, et dont l'action ardente décida, en partie, du recrutement des volontaires. Les Joly-Clerc de Bellevé qui lui fournissaient l'argent pour lever des hommes et acheter des vivres dans la région qu'habite encore aujourd'hui la famille de Saint-Victor, furent massacrés et jetés dans une pièce d'eau de leur habitation à Saint-Laurent-de-Chamousset.

M. Jean-Mathieu de Varennes-Bissuel de Saint-Victor, qui avait été officier aux dragons d'Autichamp et qui connaissait spécialement les montagnes sauvages au-dessus de Tarare, remplissait dans ce pays un rôle militaire analogue à celui de Joly-Clerc. Il s'efforçait de conserver aux assiégés un appui vers les hauteurs boisées de Valsonne et de Ronno où son intervention était décisive. C'est, d'ailleurs, de ce côté que Précý se dirigea à la sortie de Lyon par les vallées de la Brévenne et de la Turdine, où il ne put parvenir, ses troupes ayant été décimées tout le long de leur retraite, et finalement écrasées avant d'arriver à Tarare.

Ce fut pour M. Jean-Mathieu une cruelle déception. Mais, le jour où deux simples gendarmes vinrent à Ronno pour l'arrêter, il ne voulut, à l'étonnement de tous, ni fuir, ni résister. Bien plus, il les accueillit, les hébergea, les protégea contre la population frémissante et prête à les massacrer.

« Voulait-il établir la correction, la légitimité de ses actes devant un tribunal qu'il pouvait supposer, à distance, être une véritable Commission militaire ? »

« Entendait-il simplement partager le sort de ses frères d'armes, quel qu'il fût ? »

Si telle était sa pensée, ce n'est pas dans sa dernière lettre que l'on peut découvrir ses desseins. Cette lettre, *novissima scripta*, écrite à sa femme avec une délicatesse extrême pour la préparer à la suprême séparation, est religieusement conservée par la famille.

Elle nous a été communiquée, sur notre demande, avec une émotion facile à comprendre pour une telle relique, qui met le patient au rang des Martyrs.

Nous la reproduisons sans y changer un seul mot :

« Ma chère amie,

- « Nos craintes ont bien augmenté depuis hier.
- « Il paraît que nous sommes destinés froidement à quelque grand exemple.
- « Nous avons tous passé à un interrogatoire que (*dont*) l'arrêté paraît vouloir être le dernier.
- « Serons-nous jugés là-dessus, je ne sais. Il ne semble pas qu'on veuille faire aucune distinction entre mon affaire et celle de Lyon.
- « Enfin, ma chère, nous nous perdons en conjectures et nous ne voyons que des malheurs. Dieu nous aidera.
- « Le moment terrible approche pour toi et pour moi. La confiance en Dieu, la résignation à sa volonté, doivent soutenir notre courage.
- « Tu en as plus besoin que moi ; vu que tu restes chargée de tous les embarras de ce monde, et que, moi, je ne sais à quoi je suis destiné.
- « Ma maladie est grave.
- « Je suis prêt à tout moment.
- « Je prie Dieu de ne disposer de moi que dans son infinie miséricorde pour les grands pécheurs que nous sommes.
- « Je te demande pardon à toi aussi, ma chère.
- « S'il m'est arrivé de contrister tes jours, pardonne-moi ; pardonne à tous et recommande à nos enfants le pardon à nos ennemis.
- « Nous ne devons voir, en eux, que la source de notre bonheur, s'ils ont amené le retour sincère de nos égarements. Je leur dois tout, puisque c'est par eux que Dieu m'a fait miséricorde.
- « Ce Dieu de bonté ne nous abandonnera pas.
- « Nous avons trouvé, par Sa grâce, tous les secours nécessaires.
- « Il nous conduit par la main.
- « Quel guide pour nous, cet auteur de toute consolation, si nous avons à traverser dans l'autre monde.
- « Je ne te dis rien de nos enfants. Hélas ! je ne les reverrai plus. Ils sont plus à toi qu'à moi. J'ai bien peu fait pour eux, et toi, tu n'as cessé un instant d'être pour eux une mère attentive. Ces soins touchants, tu vas les redoubler dans ces moments infortunés. Dieu t'aidera.
- « Il te donnera la force et les lumières nécessaires. Chère amie, un pareil coup est affreux pour ta belle âme. Mais, si elle est belle, il faut qu'elle soit forte et elle ne doit point se laisser abattre par des événements qui sont dans la volonté de Dieu ! »

Cette lettre était adressée à M<sup>me</sup> DE SAINT-VICTOR, née Victoire-Sybille DE SAINT-DIDIER.

Fille de Jean-Baptiste Hubert de Saint-Didier, chevalier, trésorier de France, et de Jeanne-Françoise de Savaron, elle avait épousé, en 1769, M. Jean-Mathieu de Varennes-Bissuel de Saint-Victor et avait donné naissance à quatre enfants :

1<sup>o</sup> Jeanne-Sophie, née en 1771, mariée en 1790 à Jean-François, baron de Brosse, offi-

cier au régiment de Chartres, dont postérité ;

2<sup>o</sup> Jean-François, né en 1776, qui s'engagea à l'armée du Rhin, et y périt en 1794, près de Wissembourg ;

3<sup>o</sup> Marie-Victor, mort en bas âge ;

4<sup>o</sup> Jean-Charles, qui remplace d'abord son frère sous les drapeaux, puis fut volontaire à l'armée des princes ; il avait épousé, en 1822, sa cousine, Françoise-Gabrielle de Savaron, fille de François-Gabriel de Savaron, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et petite-fille de Guillaume de Savaron (*V. ce nom*), fusillé après le siège.

Jean-Charles eut trois enfants : Louis-Gabriel, né en 1824, agronome, chevalier de la Légion d'honneur, député du Rhône à l'Assemblée nationale, marié, sans postérité, mort en 1893 ; Marie-Sybille *Letty*, décédée récemment sans alliance ; François-Marie-Charles, marié à M<sup>lle</sup> Caroline Claret de Fleurieu, dont : *Gabriel*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, orientaliste distingué, et *Pierre*, l'aîné, qui a continué longtemps et avec des succès qui ont inquiété le régime actuel, la propagande des idées décentralistes, monarchistes et coopératives dans les milieux populaires.

« Le château de Chamouset, dit M. William Poidebard (*Armorial*, p. 49), ancien séjour des Saint-Symphorien et des Crémeaux, entra dans la famille de Saint-Victor par suite d'alliances successives entre les Philibert de Chamouset, les Chappuis de la Fay et les Savaron. Magnifiquement restauré par M. Charles de Saint-Victor, le propriétaire actuel, qui fit œuvre d'archéologue éminent dans cette habile restauration, ce vieux château renferme des archives précieuses et une bibliothèque riche en ouvrages imprimés et manuscrits sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. » Les papiers de famille y sont religieusement conservés et ont servi à rédiger cette notice.

(Communication de M. Pierre DE SAINT-VICTOR.)

#### SAINTE-CLAIRE (Les religieuses de).

Onze Claristes furent emprisonnées à Lyon avec sept Carmélites qui vivaient ensemble.

Elles furent condamnées à la *détention* sauf une Carmélite, Anne VIAL (*V. ce nom*), qui paya de sa tête le crime d'avoir prié Dieu en commun avec ses compagnes.

#### SAINTE-COLOMBE DE RONCHEVOL (JEAN - LOUIS - ELÉONORE DE), désigné comme condamné et exécuté à Lyon, le 6 janvier 1794.

Nous ne voyons son nom figurer sur aucun jugement.

M. Jean-Louis-Eléonore DE SAINTE-COLOMBE de Ronchevol, chevalier, seigneur du Poyet, comte de Sainte-Colombe, né en 1733, était fils de Jean-Eléonore, habitant Saint-Priest-la-Roche, et de Marie-Anne Bottu de la Barmondrière. Comparant à Lyon en 1789, il avait épousé Louise-Pétronille de Guillermain.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 885.)

C'est cet auteur qui le dit mort à Lyon, victime de la Révolution le 6 janvier 1793 ou 1794.

**SAINTE-CROIX (DE).** V. *Dubreuil.*

**SINSON.** V. *Sainsson.*

**SALANAVE (BENOITE)**, 40 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Elle fut arrêtée et mise en prison avec la sœur Anne VIAL (*V. ce nom.*)

**SALE (ALEXANDRE)**, maçon, né à Couterne (Orne), demeurant à Lyon, à la Déserte, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. »

(*Tableaux.*)

**SALICIS (JEAN)**, prêtre déporté à l'âge de 50 ans.

M. SALICIS, né à Marseille, curé de Vaise de 1784 à 1789, à Lyon, fut détenu dans l'île d'Oléron, le 24 mars 1799. Nous ne savons pas quand il fut libéré ; on le note comme ayant mal fini.

(*L'abbé MANSEAU, l. c., t. II, p. 330; l'abbé VACHET, Paroisses.*)

**SALIGNAC (ETIENNETTE)**, 58 ans, religieuse Sainte-Claire, à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Elle subit le même sort que ses compagnes arrêtées en même temps que la sœur Anne VIAL (*V. ce nom.*)

**SALON.** V. *Balou.*

(C'est MELVILLE-GLOVER qui a lu sur le jugement *Salon* pour *Balou*. PRUDHOMME écrit *Balloud.*)

**SALVADOR (HENRI-MAXIMILIEN)**, rentier, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Saint-Dominique, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý ; arrêté sous un déguisement de paysan. » (*Tableaux.*)

**SAMBARBIER ou SOMBARDIER (ANTOINE)**, laboureur, né à Saint-Didier-sur-Beaujeu (Rhône), y demeurant, âgé de 32 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Membre de la Commission départementale et contre-révolutionnaire. » (*Tableaux.*)  
Le jugement donne SOMBARDIER.

La famille SAMBARDIER est encore de nos jours très nombreuse dans le canton de Beaujeu, et l'on ne trouve pas SOMBARDIER.

(*Communication de M. l'abbé BONNARDET.*)

**SANDOS (THOMAS)**, adjudant général, *acquitté* le 8 novembre 1793, par la Commission populaire de Lyon.

Cet acquittement, prononcé par le tribunal que Dorfeuille présidait, nous offre un curieux cas de réconciliation entre frères et amis. « SANDOS, dans un élan de civisme bien noble, dit le procès-verbal, a prêté serment d'exterminer tous les tyrans et de dénoncer les traîtres. » Au même instant, sur la proposition d'un membre, l'accolade fraternelle est donnée à Sandos par le président du tribunal.

(FAYARD, *Histoire des tribunaux révolutionnaires*, p. 265.)

Nous croyons que ce Sandos n'est pas le même que celui qui faisait partie de l'armée conventionnelle comme adjudant-général. Celui-là avait la confiance des représentants du peuple, et on ne pourrait s'expliquer par quel retour d'opinion il aurait pu être mis en arrestation.

**SANTALIER jeune (MICHEL-FRANÇOIS)**, né à Beaujeu (Rhône), y demeurant, ancien procureur, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 décembre 1793.

« Administrateur au département de Rhône-et-Loire et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

**SANTERRE (CLAUDE)**, inspecteur des Postes du département de Rhône-et-Loire, né à Grenoble (Isère), âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 17 novembre 1793.

La Bibliographie de Gonon dit qu'il était directeur des Postes et président de section.

**SARCEY (PHILBERT)**, plieur de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Lieutenant des rebelles et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

Son dossier aux Archives nous indique qu'il fut mis en arrestation par le Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse, qu'il était marchand plieur de soie à coudre, qu'il fut

interrogé le 12 pluviôse (31 janvier) par les administrateurs du district de Commune-Affranchie.

Il déclara n'avoir exercé aucune fonction civile ou militaire. Mais un certificat du Comité révolutionnaire de rue Tupin le démentait ainsi :

« SARCEY a été lieutenant dans la 3<sup>e</sup> compagnie de rue Tupin pendant le siège. Il a le plus coopéré à la rébellion lyonnaise. Son incivisme est généralement connu. »

Alors, les administrateurs décident qu'il « sera traduit à la prison de Roanne et que le présent procès-verbal sera envoyé à la Commission révolutionnaire (dite des Sept) ».

(Communication de M. A. GRAND, d'après les Archives du Rhône.)

C'était la mort inévitable.

Nous avons trouvé une pétition de sa femme (D. 637), qui est sans valeur.

**SARGNION** ou **SARION** (GASPARD-JOSEPH), prêtre, né à Saint-Just-d'Avray (Rhône), demeurant à OUILLY-en-Beaujolais, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 2 février 1794.

« Prêtre réfractaire à la loi. » (Tableaux.)

M. SARGNION était curé d'OUILLY, ancienne paroisse qui a disparu englobée par Villefranche. Dépossédé de sa cure en 1792 pour refus de serment, il resta caché dans sa paroisse, où il rendit son ministère très utile. Les émissaires de la Terreur vinrent l'y arrêter et l'emmenèrent dans les prisons de Lyon, d'où il fut conduit à la guillotine.

(GUILLON, *Martyrs*; l'abbé VACHET, *Paroisses*.)

Son modeste mobilier fut confisqué, inventorié et vendu. « La vente produisit au total « 2.229 livres 15 sols. Cette somme fut versée « à Guillot, receveur des domaines nationaux au bureau de Villefranche qui en « donna reçu le troisième jour des Sans-culottes Van deux de la République française. »

(Communication de M. LOUIS DE LONGEVILLE : le Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, n° 34, donne de plus amples détails sur cette victime.)

**SARRAZIN** (ELISABETH), femme Aubertin, gazière, espionne de l'armée assiégeante, âgée de 30 ans, condamnée au pilori et à la détention par la Commission militaire des Lyonnais assiégés, le 6 septembre 1793.

Jugement de la Commission militaire créée par les corps administratifs séants à Lyon, pour juger en dernier ressort les délits concernant la sûreté publique, depuis que la cité est en état de siège, qui condamne Elisabeth Sarrazin, femme Aubertin, âgée de 30 ans, gazière, à être attachée au pilori pendant trois jours consécutifs, deux heures chaque fois, pour ensuite être enfermée pendant

trois ans à Bicêtre, du 6 septembre 1793, l'an II de la République française.

(Lyon, A.-V. DELAROCHE, 1793, in-f°.)

« La femme Aubertin étant atteinte et « convaincue d'être sortie de Lyon pour aller « au camp de l'armée assiégeante, d'y être « restée plusieurs jours en parcourant les différents postes, en vertu d'un laisser-passer délivré au quartier général de la Ferrandière et « ayant été arrêtée à Vaise, en tentant de rentrer en ville, etc. »

Cette Commission (militaire), établie à la prison de Roanne, était ainsi composée : Loir (V. ce nom), président ; de Vichy, de Chateaufieux, de Plantigny, Carré, Ravarin et Deschamps, juges ; Moulin (Onuphre), secrétaire-greffier. Plusieurs individus accusés d'espionnage furent condamnés à mort ou fusillés. A l'égard des femmes qui avaient encouru la même peine, la Commission se borna à leur faire raser la tête et les sourcils et de les faire reconduire aux avant-postes. (Annales Lyonnaises, 10 décembre 1814.) M. Alexis du Perron, auteur de la notice insérée dans ce journal et de laquelle nous avons extrait ces détails, a commis une erreur en disant qu'aucune femme ne fut mise à mort à Lyon pendant le siège. Le n° 28 du Bulletin du département de Rhône-et-Loire, 5 septembre 1793, rapporte « qu'une femme a été « condamnée à mort par la Commission militaire et qu'elle a subi sa peine » (V. Raymond).

(GONON, *Bibliographie*, n° 1978.)

**SARRAZIN** père (JOSEPH-CAMILLE), fabricant de bas, né à Paris, demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière. Agé de 59 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et fusillé le lendemain.

« Commandant des vétérans. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

**SARRAZIN** fils (JOSEPH-CAMILLE), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Belle-Cordière, âgé de 30 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et fusillé le lendemain.

« Adjudant de bataillon dans l'armée des rebelles. » (Tableaux.)

**SARRON** (CLAUDE), noble, ancien officier de cavalerie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Charité, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire, a pris part à la rébellion. » (Tableaux.)

M. Claude de SARRON, chevalier, marquis de Sarron, seigneur des Forges, Saint-Just-d'Auray, etc., né en 1729, fils de Jacques-Hugues de Sarron, seigneur de Civrieux, et de Marie du Bois de Pise.

Officier de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France à Montrbrison en 1772, chevalier de Saint-Louis, comparant à Lyon en 1789 pour la seigneurie de Civrieux, il avait épousé, en 1762, Françoise Pupil de Myons.  
(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 891.)

**SAULNIER (ANTOINE)**, faiseur de pinceaux, né à Lyon, y demeurant, rue Mercière, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Lieutenant, commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**SAULNIER le jeune (PIERRE)**, négociant, demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 49 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 16 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. Pierre SAULNIER fut condamné à mort pour les mêmes motifs que M. Bardel (V. ce nom).

**SAUNIER (CÉSAR)**, fabricant de galons, né à Lyon, y demeurant, place Confort, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**SAURON (THÉODORE)**, tailleur, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue des Augustins, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Commissaire aux prisons et à la permanence et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**SAURY ou LAURY (CLAUDE)**, notaire, demeurant à Dijon, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

On peut lire sur le jugement Laury qui est peut-être son vrai nom.

**SAUTEMOUCHE**, officier municipal, jacobin, massacré par la foule le 27 juin 1793.

M. SAUTEMOUCHE appartenait à la municipalité révolutionnaire, et comme tel, il avait été fait prisonnier, en même temps que Châlier, dans la journée du 29 mai 1793. Il avait présidé d'une manière fâcheuse à la contribution forcée de six millions, en pénétrant dans le domicile de deux demoiselles (M<sup>lles</sup> Cognet), le sabre nu à la main, dit-on, pour exiger d'elles leur quote-part de cet impôt. Les

violences dont on l'accusait n'étant pas bien établies, le juge de paix Ampère (V. ce nom), homme modéré et consciencieux, crut de son devoir de mettre Sautemouche en liberté, tout au moins provisoire.

Celui-ci était à peine sorti de prison qu'il fut reconnu par des jeunes gens, fort irrités de voir son indigne conduite impunie. Leurs invectives attirèrent une foule qui, en grossissant, devenait de plus en plus furieuse, et qui, habituée à compter pour peu la vie d'un homme, encourageait le crime par ses cris et ses menaces. Quelqu'un, se détachant de cette foule, lui porta le premier coup, d'autres l'imitèrent et pour se défaire du redoutable indice, on jeta son corps dans la Saône. L'événement eut lieu le 27 juin 1793. On accusa le parti modéré, alors au pouvoir, d'avoir laissé commettre ce meurtre qu'il ne pouvait empêcher, et les historiens du parti révolutionnaire mettent ce crime, d'ailleurs isolé, en opposition aux nombreux forfaits des Jacobins. Ecoutez Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 110), si complaisant pour ses amis, et si sévère pour les autres, qui lui donnent d'ailleurs bien rarement l'occasion d'exhaler sa colère avec quelque raison ; il dit à propos de l'affaire Sautemouche : « Le royalisme s'était glissé à Lyon « sous la bannière de la Gironde. L'installation d'un tribunal extraordinaire avait « été dénoncé par les ennemis du parti jacobin, comme le comble de l'horreur. Et maintenant que ce tribunal était au service de « leurs colères, ils ne songeaient plus qu'à en « recueillir les bénéfices sanglants. Malheur « aux juges, s'ils avaient la faiblesse d'être « justes ! Les victimes, d'ailleurs, eussent eu « peu de chance d'échapper ; des assassins « se tenaient aux portes du prétoire. » Louis Blanc, qui trouve des prétextes de toutes sortes pour excuser les assassinats de prêtres, de nobles et autres, ne voit rien pour atténuer un meurtre commis par une foule dans laquelle se mêlent souvent des assassins qui n'appartiennent à aucun parti. Ce juge, dont il fait un éloge involontaire, est M. Ampère (V. ce nom) qui fut guillotiné par ses amis. Par un artifice de langage, Louis Blanc réprouve ou excuse le crime suivant qu'il est commis par l'un ou l'autre des partis.

(L'abbé GUILLOU, *Mémoires*, t. I, p. 239, 296. est très dur pour le municipal Sautemouche.)

Les révolutionnaires donnèrent à ce meurtre isolé un grand retentissement. On voit même les députés du canton de Boën, admis à la barre de la Convention nationale le 3 juillet 1793, annoncer que « l'aristocratie « triomphe à Lyon, et que les patriotes y « sont sous le couteau... Un des membres de « l'ancienne municipalité (le nommé Sautemouche) avait été acquitté par la Commission établie à Lyon ; en sortant du tribunal, il a été massacré et son corps jeté à la « rivière ».

(GONON, *Bibliographie*, n° 1254.)

**SAUTET (PIERRE)**, cabaretier, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 48 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

SAUTOT (MICHEL), domestique, né à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (Orne), demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

SAUVRET ou LAUVRAT (ELISABETH), 46 ans, née à Paris, sœur grise à la Charité de Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Ce nom est assez mal écrit sur le jugement. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, nous n'avons aucun moyen de rétablir le vrai nom.

SAVARON (JEAN-PIERRE-GUILLAUME DE), noble, né à Lyon, y demeurant, commandant du bataillon des vétérans, âgé de 70 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Commandant des vétérans et instigateur. » (Journal de Ville-Affranchie, p. 39.)

M. Jean-Pierre-Guillaume de SAVARON, baron de Chamousset, fut baptisé à Lyon le 28 novembre 1724. Il était fils de Guillaume de Savaron, capitaine de cavalerie au régiment de la Ferronnays et de Marie-Sybille Sabot de Luzan.

Ancien élève de Juilly, on croit qu'il suivit la carrière militaire, comme la plupart des siens ; mais on ne trouve au ministère de la guerre aucune trace de ses états de service. Il possédait sur la place Bellecour un riche hôtel qui devint « pour la bonne cause, le lieu de réunion des officiers révoqués ou démissionnaires, d'anciens magistrats et de riches bourgeois ». Pour cette raison, il fut dénoncé dans un libelle révolutionnaire intitulé : « Les patriotes persécutés à Lyon à leurs frères des départements et de l'armée ». Nous en avons donné un extrait dans la notice de M. Lévis de Briandais (V. ce nom).

Le baron de Chamousset, ainsi que trois autres membres de cette famille, était de la secte des Illuminés Martinistes, nous écrit M. Louis de Combes, qui a fait des recherches spéciales sur cette secte, dont nous avons parlé au mot GARNIER. « M. de Savaron était membre digne de la Régence « Ecossaise. Les pamphlets de 1792 signalent « avec horreur qu'à sa table on buvait à la « santé de Brunswick... ce qui était exact. « Mais la santé était portée au Brunswick, « grand-maître du régime rectifié et non à

« l'auteur du manifeste. » Les démocrates n'étaient pas bien forts en histoire, et quelques historiens s'y sont trompés eux-mêmes. (Communication de M. Louis de COMBES.) Nous devons, cependant, faire remarquer que l'adhésion de M. Savaron à cette secte était une erreur passagère, car le baron de Chamousset jouissait d'une haute considération de ses contemporains par la fermeté de ses principes tant religieux que politiques.

Pendant le siège de Lyon, le baron de Chamousset commandait le bataillon des vétérans entièrement composé d'anciens militaires, et malgré son âge (70 ans), il était encore plein de verve et d'énergie. C'est lui qui proposa à Précý la tentative hardie d'attaquer la redoute de la Tour de Salvagny, occupée par les troupes révolutionnaires. La surprise fut manquée par suite de quelques faux mouvements qui donnèrent l'éveil à l'ennemi. A la fin du siège, le baron de Chamousset commandait à Oullins, mais il démissionna « voyant que les choses n'allaient pas comme il le voulait ». Cette démission a servi de prétexte pour l'accuser d'avoir abandonné la redoute du pont d'Oullins.

Après le siège, M. de Savaron fut arrêté chez lui, le 21 octobre, par le citoyen Castaing ; et par une véritable rancune des clubs, il fut fusillé devant son hôtel sous les yeux de sa famille « parce qu'il avait pris méchamment et volontairement la plus grande part aux révoltes ».

(Abbé BONNARDET, l. c., passim : BITTARD DES PORTES, l. c., passim.)

Le bataillon des vétérans avait été formé plutôt pour maintenir l'ordre que pour combattre. Et, en effet, dans son interrogatoire, M. de Savaron déclare qu'il n'avait point fait de service pendant le siège. Et les juges, n'ayant aucune preuve qu'il eût combattu, le condamnèrent néanmoins parce qu'il était resté à Lyon pendant la durée du siège et parce qu'il était noble.

(FAYARD, Histoire des Tribunaux révolutionnaires, p. 77.)

M. de Savaron avait épousé, le 21 juillet 1750, Clémence-Philippine Chappuis de la Fay, et devint, par son mariage, seigneur de la Fay, l'Aubespain, Saint-Pierre-de-Pizay, Vaudragon, propriétés que ses descendants possèdent encore aujourd'hui. Il comparut à Lyon et en Forez en 1789. Il eut un fils, Guillaume Catherin, né le 2 mai 1751 et entré au collège de Juilly en 1762. Ce fils devint capitaine au régiment Dauphin-Cavalerie et mourut du goître. (L'abbé BONNARDET, l. c., passim.) Un autre fils cadet, François-Gabriel, né le 30 avril 1752, capitaine au régiment de Poitou, colonel des volontaires à cheval pendant le siège de Lyon, échappa par miracle aux vengeances jacobines et mourut le 16 février 1840, dernier du nom.

(Communication de M. Louis de COMBES.)

La famille de Savaron avait fourni un échevin en 1666 et 1667, et un écrivain, le président Jean Savaron.

(BRÉGHOT, Biographie lyonnaise.)

SAVY (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), serrurier, né à Beaumont (Haute-Garonne), de-

meurant à Lyon, rue Luizerne, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Grenadier caserné, a porté les armes pendant tout le siège. » (Tableaux.)

**SCHUTZ ou SCHEITZ (MICHEL)**, marchand toilier, né à Saint-Gall (Suisse), demeurant à Lyon, âgé de 50 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

**SEGNE ou SEGUÉ (RENÉ)**, ouvrier en soie, né à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Lyon, rue des Marronniers, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier, contre-révolutionnaire pris à la sortie les armes à la main. » (Tableaux.)

**SEIGNORET ou SIGNORET (ANTOINE)**, né à Bourgoin (Isère), fabricant de soie à Lyon, place de la Comédie, âgé de 41 ans, acquitté le 28 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. SEIGNORET fut mis en liberté dans des circonstances qui méritent d'être rapportées. C'est un exemple de l'aveuglement avec lequel on procédait aux arrestations.

Sur des dénonciations dictées probablement par la haine ou la vengeance, M. Seignoret fut arrêté et jeté en prison. Ses ouvriers, en apprenant son arrestation, voulurent sauver leur patron qui leur avait fait beaucoup de bien, et adressèrent des pétitions à la Commission révolutionnaire, dont voici le texte de l'une :

« Nous, ouvriers en soie et sans-culottes, certifions que le citoyen Seignoret a toujours été un excellent patriote, qu'il n'a jamais été égoïste comme les autres marchands, que sa bourse nous a toujours été ouverte, lorsque nous lui avons demandé de nous secourir : qu'il nous a toujours engagé à soutenir la République et parlé en bon républicain. Nous vous prions de rendre un père à nous, braves sans-culottes, qu'il a occupés pendant toute la durée du siège comme auparavant, et auxquels il a donné, autant qu'il a pu, des secours soit en assignats, soit en petites provisions pour nous empêcher de prendre les armes, ce qu'il nous a toujours défendu de faire. »

(Archives du Rhône, D. 921 et 894.)

La Commission révolutionnaire frappait donc à tort et à travers sans examen sérieux, puisqu'il a fallu, pour sauver M. Seignoret, plusieurs pétitions de sans-culottes.

Le suivant était peut-être son frère.

**SEIGNORET (JEAN-ÉTIENNE)**, 49 ans, cultivateur, à Bourgoin, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**SEIZ (THÉOPHILE)**, commis de magasin, né dans le Wurtemberg, âgé de 20 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier de la force départementale et instigateur. » (Tableaux.)

**SELARD (JEAN-BAPTISTE)**, né à Saint-Chamond (Loire), âgé de 28 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 7 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**SELLIER (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS)**, ancien garde de Monsieur, né à Bouchut-le-Doux (?), demeurant à Lyon, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Garde du ci-devant Monsieur : agent national du district de Menin (lisez Mezencl), département de l'Ardèche, contre-révolutionnaire correspondant avec les émigrés. » (Tableaux.)

**SELS (JOSEPH)**, instituteur, né à Embrun (Hautes-Alpes), demeurant à Ecully (Rhône), âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« A cherché à corrompre les membres du Comité de surveillance de Marat en mettant entre les mains de l'un d'eux une somme de 600 livres qui a été déposée aux Jacobins. » (Tableaux.)

**SEMENOL (GASPARD)**, né à Monbrison (Loire), y demeurant, ancien élu en l'élection de cette ville, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Venu de Monbrison pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

M. SEMENOL fut dénoncé en même temps que M<sup>me</sup> Lesgallery, M<sup>me</sup> Achard et M. Portallier, dans la notice duquel nous avons donné le texte de cette dénonciation.

M. Semenol avait été, avant 1789, juge au tribunal de l'élection chargé de répartir les impôts entre les habitants de la circonscription. Ces juges avaient conservé le nom d'élus parce que dans le début de cette institution, ils avaient été élus par les habitants pour juger, en première instance tout ce qui avait rapport aux tailles, aux aides et aux gabelles.

M. Semenol avait été prisonnier aux Recluses avec Delandine, auquel il disait : « Je ne crains rien ; car imaginez que, par prudence et pour me garantir, je suis allé chez moi deux fois au club ». (Prisons de Lyon, p. 30.) On peut juger quelle fut sa déception en se voyant condamné à mort.

SENES (JEAN-BAPTISTE), perruquier, né à Solliès (Var), demeurant à Lyon, place des Cordeliers, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SÉON (CATHERIN), corroyeur, né à Laramasse (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Lune, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 janvier 1794.

« Accapareur et agioteur, ayant excité ses fils à porter les armes. » (Tableaux.)

SÉON (LOUIS), mercier, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire, agioteur et accapareur. » (Tableaux.)

SÉPOLINAT. V. *Spolinat.*

SEPTOBBRE (JEAN-MARIE-JOSEPH), prêtre, né à Lyon, y demeurant, section de l'Abondance, âgé de 67 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. l'abbé SEPTOBBRE, né en 1727, était directeur spirituel du couvent du Bon Pasteur, à Lyon. Après l'expulsion des religieuses de leur cloître, il resta à Lyon, exerçant toujours ses fonctions sacerdotales auprès des catholiques et des religieuses qui ne s'étaient pas éloignées de cette ville. Le Comité révolutionnaire de surveillance de la section de l'Abondance le fit arrêter, par mesure de sûreté, dans son domicile de la rue Neyret, n° 43. Les jacobins employèrent toutes sortes de stratagèmes pour lui faire rendre ses lettres de prêtrise. Il les refusa dans un premier interrogatoire à la section ; ensuite on nomma trois commissaires pour le décider à se « déprêtriser » ; il répondit qu'il ne pouvait pas rendre ses lettres de prêtrise, « qu'il ne connaissait pas de loi à cet égard, que les Droits de l'Homme ne parlaient pas de cela, que les opinions étaient libres... » Amené à la Commission temporaire, le 27 pluviôse (15 février), M. l'abbé Septobre déclara que son âge le dispensait de faire le serment, et refusa de nouveau de livrer ses lettres de prêtrise. Enfin, traduit deux jours après devant la Commission révolutionnaire, il confessa ouvertement et sans détours la foi de Jésus-Christ et mourut en véritable martyr.

(GUILLOU, *Martyrs ; Semaine religieuse du 2 août 1895.*)

SÈRE (PHILIBERT), clerc d'avoué, né à Saint-Martin-de-Boisy (Loire), demeurant à Lyon, rue Tramassac, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Caporal des grenadiers et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une note de sa section (section Riard), dit :

« SÈRE, clerc du scélérat Desgranges, caporal depuis le 29 mai, enrôlé dans la force départementale. » (Archives du Rhône, D. III.)

Ce « scélérat Desgranges » a dû mettre la frontière entre lui et les bourreaux, car on ne voit aucun condamné à mort de ce nom ; mais il y eut un procureur, François Desgranges (V. ce nom), condamné à la détention.

SERGEANT (LOUIS), peintre, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« A dit qu'il crierait : Vive le Roi ! et a avili la représentation nationale. »

(Tableaux.)

SERIZIAT (PIERRE), dit Jacotin, aubergiste, né à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Sous-lieutenant, commissaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SERIZIAT (PIERRE), affaneur, bataillon de Saint-Vincent, âgé de 49 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 7 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

SERRE (MARTIN), déserteur espagnol, né en Catalogne (Espagne), demeurant à Bourg (Ain), traiteur, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Espion, contre-révolutionnaire ayant travaillé aux redoutes. » (Tableaux.)

SERRE (PIERRE), dit Saint-Clair, avoué et notable, né à Grenoble (Isère), demeurant à Bourgoin, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste, complice des rebelles de Lyon et prévaricateur. » (Tableaux.)

On trouve aux Archives du Rhône (Dossier 384), un « Mémoire pour la justification du citoyen Pierre Serre, notable de la commune de Bourgoin, dans lequel il démontre tout ce qu'il a fait pour la République et pour le citoyen Dodieu. » (V. *Stré.*)

**SERVAN (GABRIEL)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, chaud permanent, dénonçant les patriotes. » (*Tableaux.*)

Il était le frère du suivant.

**SERVAN (GABRIEL-CLAUDE)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Membre du Conseil départemental de Rhône-et-Loire et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux.*)

La famille **SERVAN** a fourni à Lyon deux victimes de la Terreur, les deux frères : Gabriel-Claude, né en 1747, et Gabriel, né en 1754. Ils comparurent à Lyon en 1789, avec deux autres frères : Jean-Marie et Paul. C'est peut-être l'un de ces derniers qui était adjudant général de l'armée lyonnaise dont nous ne connaissons ni le prénom, ni l'âge, et qui suit.

Ils étaient fils de noble Claude Servan, échevin de Lyon en 1764, et de Marie-Françoise Clavière.

(H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 899.)

**SERVANT (...)**, adjudant général de l'armée lyonnaise, fait prisonnier de guerre à Rive-de-Gier, et fusillé par ordre de Dubois-Grancé, vers fin août 1793.

M. **SERVAN**, fils d'un gros négociant de Lyon, était, quoique fort jeune, un ancien surnuméraire aux gardes du corps. Dans l'expédition des Lyonnais en Forez, il se fit remarquer par sa valeur et son intelligence. En récompense de ses services, il avait été nommé général de l'armée départementale. Il inspectait les détachements cantonnés dans le Forez. Tout fier de son grade et de ses succès, M. Servan voulut, vers le 24 août 1793, avec une poignée de soldats, se porter sur Rive-de-Gier pour en chasser les dragons républicains qui s'étaient emparés de cette ville. Ceux-ci, renforcés de volontaires, avaient une supériorité en nombre telle qu'ils écrasèrent la petite troupe venue de Saint-Etienne. M. Servan blessé et ses compagnons se réfugièrent dans la grange des Flaches (propriété Maniquet) et non des Grandes-Flaches, s'y barricadèrent et repoussèrent avec avantage les attaques de leurs adversaires, dragons, volontaires et sans-culottes.

« Pendant cinq heures, dit un annaliste contemporain, les Lyonnais soutinrent le

siège ; enfin, les munitions étant épuisées, ils furent contraints de se rendre, quoiqu'ils ne dussent espérer aucun quartier. Pendant que Servan traitait avec le commandant des volontaires, les uns se cachèrent dans le magasin aux fourrages, les autres s'enfuirent dans les bois voisins. Ceux qui se rendirent avec Servan étaient tous blessés ; on se servit dans la capitulation du terme de « prisonniers de guerre », et on devait les traiter comme tels, malgré les vociférations et les demandes sanguinaires des femmes et des jacobins. »

M. Servan et ses compagnons furent conduits au camp militaire de la Ferrandière, où, « sans égard à la capitulation militaire, les représentants firent fusiller immédiatement l'héroïque chef ». Un annaliste contemporain, M. Puy, compare le caractère et le sort de Servan à ceux du jeune Sombreuil qui, à l'affaire de Quiberon, en 1795, se rendit à la dernière extrémité, « comme prisonnier de guerre », et qui, au mépris de la parole donnée, fut exécuté par le feu. L'exécution de M. Servan eut lieu sur l'ordre impitoyable de Dubois-Grancé qui, le lendemain de ce meurtre, osa écrire aux Lyonnais assiégés : « Vous outragez l'humanité, vous violez le droit des nations, car vous égorgerez vos prisonniers ». C'était une indigne calomnie. Précy faisait entourer de soins les prisonniers de guerre, comme le général Nicolas et son détachement, capturés à Saint-Anthème.

(Puy, *Expédition des Lyonnais*, p. 52 à 58 ; MORIS, *Histoire de Lyon*, t. III, p. 296 ; BAILEY-DIER, *l. c.*, t. II, p. 56.)

Le général Servan n'avait rien de commun avec le maréchal de camp, Servan, qui fut ministre.

Nous avons dit que Servan s'était barricadé avec ses braves compagnons dans une ferme. Tous les historiens ont fait erreur en lui donnant le nom des « Grandes-Flaches » qui est à une assez grande distance de la route nationale. C'est dans la ferme des Flaches, propriété de la famille Maniquet, qui est située à quelques pas de la route nationale et au sud de Rive-de-Gier. Cette ferme existe toujours et a pris le nom des Flaches-Maniquet pour distinguer cet endroit de celui des Grandes-Flaches. Elle appartient toujours aux descendants de la famille Maniquet.

(Communication de M. le Dr PITIOT et de M. Jean BAJARD, d'après une Etude de M. François DURIEU.)

**SERVE (ETIENNE)**, guimpier, né à Lyon, y demeurant, rue du Plat-d'Argent, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

**SERVIER (BENOIT-NIZIER)**, prêtre, né à Lyon, y demeurant, âgé de 49 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 29 octobre 1793.

M. **SERVIER** fut un des premiers à accepter

la constitution civile du clergé. Il était curé de Saint-Georges à Lyon et attaché à l'ordre de Malte par sa cure. Le 30 mai 1790, le curé Servier célébra la messe devant la statue de la Liberté pour la Fédération martiale; qui fut jurée dans la plaine du Grand-Camp, aux Brotteaux, par 50.000 gardes nationaux de la ville et des différents départements qui y avaient envoyé des députations. Ensuite, il devint un des grands vicaires de l'évêque constitutionnel Lamourette et premier vicaire de l'église métropolitaine.

Tant de gages donnés à la Révolution ne sauvèrent pas la tête de ce curé, si complaisant et si peu orthodoxe. Abandonnant ses fonctions paroissiales pour servir en qualité de quartier-maître dans l'armée de Lyon assiégé, il prit une part active à la défense de cette ville, sinon en combattant, du moins en remplissant les fonctions de trésorier-payeur. Cet emploi fut trouvé suffisant pour le condamner à mort. Naturellement, il fut fusillé comme tous les condamnés de la Commission militaire.

(GUILLON, *Mémoires*, t. I, p. 338; FAYARD, *Tribunal révolutionnaire*, p. 71.)

Nous est-il permis de faire remarquer avec tristesse qu'à un siècle et quelques années de distance, la cure de Saint-Georges de Lyon est occupée aussi par un ecclésiastique en révolte? Les situations ont une analogie frappante, et l'on prétendra que l'histoire ne se recommence pas! Ne voit-on pas clairement que le gouvernail de la France est entre les mains de pirates qui la conduisent à l'abîme? Les oies ont sauvé Rome, et nous ne sauverions pas la France?...

SERVIER aîné (FRANÇOIS), tanneur, né à Lyon, y demeurant, rue de Pierre-Scize, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SÈVE (JACQUES), 52 ans, prêtre, demeurant à Combre (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

SHTAMETH (JEAN), gendarme, né à Phalsbourg (Haut-Rhin), demeurant à Lyon, caserne Saint-Antoine, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste, a fait le service aux postes avancés. » (Tableaux.)

Une liste des prisonniers donne les renseignements suivants :

« STEINEMERCKE, de Falsbourg, âgé de 42 ans, gendarme à pied, était dans Ville-Affranchie depuis 13 mois, y faisant le service; a porté

« les armes en cette qualité pendant le siège. Entré en prison le 10 (frimaire). »

(Archives du Rhône, D. 127.)

SIAUME père (PIERRE), charpentier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 57 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

Il était dénoncé comme « aristocrate tant par ses propos que par ses actions, le grand ami de Vaugirard père et autres contre-révolutionnaires. »

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

M. SIAUME père était un notable de Montbrison et faisait partie de la municipalité. Il fut exécuté avec d'autres collègues, entre autres M. Jamier (*V. ce nom*). Ses deux fils furent arrêtés « pour avoir servi avec les « Muscadins ». Mais ils furent acquittés tous les deux le 8 février 1794 par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs; l'un, Jean, avait 30 ans; l'autre, Claude, 27 ans; ils exerçaient la profession de charpentier comme leur père.

(DEVET, *Le Forez sous la Terreur*.)

SIBAUDIER (JEAN-BAPTISTE), commis toilier, né à Saint-Martin-des-Fontaines (Rhône), demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier caserné, pris à la sortie, les armes à la main. » (Tableaux.)

SIBEAU (PIERRE), cultivateur, né à Boën (Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« A suivi les rebelles lyonnais et vexé les patriotes. » (Tableaux.)

SIBERT (MARIE), 37 ans, couturière, à Mornant, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

SIBLIN (FRANÇOISE), dame Nicolet, dégraisseuse, née à Seyssel (Isère), demeurant à Lyon, rue Mercière, âgée de 36 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 28 décembre 1793.

Elle était accusée d'avoir dit « que les contre-révolutionnaires auraient leur tour et qu'avant la fin de novembre l'ennemi serait en France. » (Tableaux.)

SIGARD (JEAN-ANTOINE), agriculteur, né à Lyon, y demeurant, rue de la Pêcherie,

âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 2 février 1794.

« Président du Comité des douze et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. SICARD avait pourtant donné des gages à la Révolution, en se rendant adjudicataire des deuxième et troisième lots, lors de la vente des biens des Chartreux de Lyon. A cette occasion, il s'était associé avec un ancien capucin détroqué, le nommé Perret, qui fut épargné, sans doute pour le récompenser de son apostasie.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

SICOT ou SIGOT.

V. Figôt.

SIGNORET.

V. Signoret.

SILLANS (...), ancien officier de marine.

Son nom nous a été conservé parce qu'il était un des compagnons de captivité de Delandine, qui fait à son sujet cette observation judiciaire : « ... On voyait le marin « Sillans, qui avait vu de près des tempêtes, « mais aucune aussi affreuse, puisque les « hommes, probes et vertueux, y faisaient « seuls naufrage ».

(Prisons de Lyon, p. 78.)

Nous n'avons pas de renseignements sur ce personnage qui a dû être remis en liberté sans jugement.

SILVESTRE ou SYLVESTRE (JEAN-LAURENT), prêtre, né à Briançon (Hautes-Alpes), demeurant à Châtonnay (Isère), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

M. SYLVESTRE, né en 1761 ou 1763 dans le diocèse d'Embrun, était, à l'époque de la Révolution, vicaire du bourg de Châtonnay en Dauphiné, dans le diocèse de Vienne. Il y resta par zèle pour le salut des habitants, malgré le décret de déportation du 26 août 1792 et les autres lois plus ouvertement impies qui suivirent celle-là. Le redoublement de la persécution qui eut lieu après le siège de Lyon fit que M. l'abbé Sylvestre fut arrêté et conduit dans cette ville. Condamné comme « prêtre contre-révolutionnaire prêchant le fanatisme » (Tableaux), il fut fusillé et non guillotiné, comme le dit l'abbé Guillon, dans ses *Martyrs*.

La « Semaine religieuse de Lyon » (31 mai 1895) prétend qu'il était vicaire constitutionnel, c'est-à-dire assermenté, de Châtonnay, et se contenta de croire qu'il fit devant ses juges une énergique confession de foi. Il paraît au contraire certain qu'il refusa le serment et mourut en martyr.

M. Sylvestre avait été vicaire à Virieu. On lui offrit la vie sur l'échafaud, s'il consentait à prêter le serment de fidélité à la nation. « Non, répondit-il, je meurs pour

mon Dieu et mon Roi ! » Des personnes de Virieu l'ont vu mourir, entre autres le Père Bert, vénérable vieillard que M. Brunoz a assisté à ses derniers moments.

(M<sup>l</sup>e DE FRANGLIEU, l. c., t. II, p. 69, note 1. — extrait d'une notice sur la Révolution dans le canton de Virieu.)

SIMON (JEAN), avoué, né à Lyon, y demeurant, place du Change, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, président de section et du Comité permanent. » (Tableaux.)

SIMON (JEAN-BAPTISTE), faiseur de bas, né à Lyon, y demeurant, place de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SIMON (JEAN-MARIE), tambour-major, demeurant à Lyon, quai des Célestins, âgé de 23 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

SIMON (MATHIEU), soldat, section de l'Égalité, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 30 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

SIMONET (JEAN-GATIEN), garçon perruquier, né à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

SIMONET (JEAN-MARIE-PHILIBERT), notaire, né à Tarare (Rhône), y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commandant en second de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SIMONET (PIERRE), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Dubois, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 28 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

SIRAN (JÉRÔME), prêtre, né à Lyon, demeurant à Fourneaux (Loire), âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« Prêtre fanatique ne voulant pas se conformer aux lois. » (Tableaux.)

M. SIRAN, né en 1760, s'était retiré dans la paroisse de Fourneaux en Beaujolais, qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Roanne. Il resta dans son canton, les mains nettes de tout serment, jusqu'à la fin de 1793, où il se vit enlever par les révolutionnaires et traîner à Lyon. La fermeté sacerdotale, avec laquelle il repoussa les sacrilèges propositions des juges, lui valut d'être aussitôt condamné par eux à la peine de mort. M. l'abbé Siran marcha au supplice avec intrépidité. (GRILLOS, *Martyrs.*)

Quelques auteurs le disent curé de Fourneaux, nous ne le pensons pas. M. l'abbé Vachet, dans ses *Paroisses*, ne le cite pas. Il donne comme curés de Fourneaux M. Jean Girard de 1768 à 1789, et Pierre Girard en 1803. (P. 548.)

SIRE DE VAUDRAGON (JEAN-BAPTISTE), cultivateur, né à Bourgoin (Isère), y demeurant, maire, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et fédéraliste, complice des rebelles de Lyon et prévaricateur. » (Tableaux.)

M. SIRE DE VAUDRAGON était maire de Bourgoin quand eut lieu l'arrestation de Dodieu dans cette commune, où il était inconnu. Cette arrestation fut un prétexte après le siège de Lyon, pour arrêter les officiers municipaux de Bourgoin. Ils fournirent chacun un Mémoire justificatif pour leur défense (V. *Roy, Serre, Roche.*)

On trouve aux Archives un « Exposé du citoyen Jean-Baptiste Sire, ex-maire de Bourgoin, aux citoyens représentants du peuple, » dans lequel il déclare qu'il est destitué de ses fonctions de maire qu'il exerçait depuis quatre ans, que néanmoins il n'a pas changé et reste un sans-culotte montagnard ». (Archives du Rhône, D. 384.)

Mais toute la commune prit la défense des officiers municipaux et signa une pétition qui expose les circonstances de l'arrestation de Dodieu, et que nous reproduisons :

*Pétition de la commune de Bourgoin.*

« D'après un examen scrupuleux sur la conduite des anciens officiers municipaux de la commune de Bourgoin, leurs concitoyens sont convaincus qu'ils se sont conduits, dans tous les temps, d'une manière conforme aux lois et au civisme qui caractérise de vrais patriotes; que dans leurs erreurs mêmes, ils n'ont eu d'autres motifs, que le bien général et le salut de la République.

« Et pour le justifier, il est à observer que dans un moment où la surveillance exigeait

« de tous les citoyens la plus grande activité, le patriote Dodieu, ayant paru dans cette commune avec la contenance d'un fugitif, un citoyen croyant que tel était son devoir, en donna avis à la municipalité, qui en fit faire la recherche. Et comme le citoyen Dodieu se trouva parti, ayant dirigé sa route du côté du Pont-de-Beauvoisin, la municipalité le fit suivre par un gendarme, pour s'assurer du fait dénoncé, ne connaissant pas le particulier. Le gendarme atteignit le citoyen Dodieu à Cessieu, distant de Bourgoin d'une lieue et demie, le requit de lui exhiber son passe-port, et comme ledit citoyen Dodieu ne s'en trouva pas muni, le gendarme le ramena à Bourgoin devant la municipalité, qui l'ayant interrogé sur le même fait, et l'ayant également trouvé non muni de passe-port, crut devoir le faire mettre provisoirement en état d'arrestation, jusqu'à ce qu'elle eut pris les renseignements nécessaires en pareil cas. La municipalité reçut bientôt, du directoire du district de la Tour-du-Pin, des ordres précis de garder ce prisonnier, malgré les réclamations qui lui furent faites différentes fois par la municipalité provisoire de Lyon. Semblables ordres lui furent expédiés de la part du directoire du département, de sorte qu'il n'était plus possible à la municipalité de céder aux desirs qu'elle aurait eus, de rendre audit Dodieu la liberté, quand elle eut connu son caractère et le motif de sa sortie de Lyon.

« Le citoyen Dodieu fut, à la vérité, livré par la municipalité, mais ce fut ensuite des ordres exprès du directoire du département, autorité qu'elle ne pouvait méconnaître: voilà au juste les circonstances qui ont été la cause de la détention de ce patriote. » (Suivent d'innombrables signatures.)

(Archives du Rhône, D. 260.)

SIRENDE ou SIREUDE (LOUIS-AMBROISE), prêtre, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, à la Quarantaine, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 3 janvier 1794.

« Prêtre fanatique et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. SIRENDE était religieux de l'ordre des Carmes-déchaussés. Il avait choisi Lyon pour sa résidence après la destruction des cloîtres en 1791. Ce bon religieux montra la foi la plus ferme et le zèle le plus sincère, lors des innovations schismatiques. Il continua d'exercer ses fonctions sacerdotales jusqu'à la fin de 1793, époque où il fut arrêté et traduit devant la Commission révolutionnaire.

Le Père Sirende fut condamné comme « prêtre fanatique », c'est-à-dire fidèle à sa foi, sans doute parce qu'il fit aux juges d'énergiques réponses et des déclarations très chrétiennes, comme le firent courageusement beaucoup de prêtres et laïques, en confessant hautement et publiquement qu'ils mouraient pour leur religion. A tel point « qu'on fut obligé de prescrire le silence le plus rigoureux à un grand nombre pour ne pas irriter les juges, les autorités et le peuple trompé, qui s'étaient déclarés ennemis de l'autel et du trône ».

(Préface des actes authentiques de la confession et de la mort précieuse de plusieurs per-

sonnes condamnées à mort en haine de la religion sur la fin de 1793 et en 1794, à Lyon. Manuscrit de 38 pages aux Archives de l'Archevêché de Lyon.)

**SMITH** ou **SCHMIDT** (**JOSEPH**), ingénieur-mécanicien, né à Paris, lieutenant-colonel d'artillerie, âgé de 29 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon, le 13 octobre 1793, et fusillé le lendemain.

(Ce jugement n'existe pas, mais la condamnation et l'exécution de M. Schmidt ne sont pas douteuses.)

M. **SCHMIDT** était d'une origine suisse. Ingénieur-mécanicien et fondeur de profession, il fut l'organisateur de l'artillerie lyonnaise. Il remplissait les fonctions de lieutenant-colonel d'artillerie pendant le siège de Lyon. C'est à ses talents et à sa science que Lyon put soutenir un siège si long. Il fit fondre en peu de temps presque toute l'artillerie dont se servirent les Lyonnais, pendant que le colonel Chenelette dressait des redoutes et des fortifications, qui furent regardées comme des chefs-d'œuvre. L'incendie de l' Arsenal avait obligé M. Schmidt de créer à la hâte une nouvelle fonderie au monastère de Sainte-Claire, qui fonctionna jusqu'au milieu de septembre, époque où la désunion et le découragement commencèrent à se manifester parmi les Lyonnais.

M. Schmidt ne pouvait manquer d'attirer sur lui la vengeance des révolutionnaires, qui avaient été surpris, durant le siège, de la quantité de canons et de la justesse du tir des Lyonnais. Après le siège, il sortit de Lyon avec Précý, le 9 octobre, et cinq jours après, il était fusillé sur la place Bellecour. (DELANDINE, *Prisons*, p. 126; CH. MASSAS, *Siège de Lyon*, p. 80; BITTARD DES PORTES, *L'Insurrection de Lyon*, passim.)

**SOMBORDIER.**

V. *Sambardier.*

**SONEL**, **SONET** ou **SORREL** (**ADRIEN-ANTOINE**), brodeur, né à Paris, demeurant à Lyon, rue Longue, âgé de 34 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Lieutenant de grenadiers, le 29 mai; chef des rebelles, persécutant les patriotes, allant chez eux pour enlever leurs effets. »

(Tableaux.)

**SONNERIÉ** (**CLAUDE**), vinaigrier, né à Saint-Clément (Rhône), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire approuvant la mort des patriotes. »

(Tableaux.)

Il fut exécuté en même temps que sa femme, née **ANNE ROCHARD** (V. ce nom).

**SOSAC.**

V. *Lesac.*

**SOUBRY** (...), prêtre, mort dans la prison des Recluses, à Lyon, âgé de 80 ans environ.

M. **SOUBRY** était un ancien religieux Antonin; il vivait paisiblement dans le village de Saint-Laurent-d'Agny, près de Mornant (Rhône). Il était intimement lié avec l'ancien curé de la paroisse, Jacques Bourbon (V. ce nom), dont nous avons déjà parlé, et repoussa comme lui les nouveautés schismatiques. Ses infirmités et son grand âge n'empêchèrent pas les odieux persécuteurs de le jeter sur une charrette pour le conduire dans la prison dite des Recluses, où il trouva pour compagnons de captivité son ami Bourbon et le savant littérateur Delandine, qui lui a consacré un chapitre dans son *Tableau des Prisons de Lyon*.

« Sa piété (de Soubry), dit-il, était douce et sans orgueil. Sa conversation fine et sans humeur. Arrêté à six lieues de Lyon, inhumainement garrotté, jeté sur une charrette venue par des chemins de traverse et pierreux, son corps en fut disloqué, et ne put jamais se redresser. Profondément courbé sous les années et la fatigue, il lui fallait l'aide de deux bras pour faire un pas; cependant, il ne se plaignait point, trouvait tout bon et dans les vues d'une impénétrable providence. Craignant d'être importun, il s'excusait sans cesse d'ajouter aux autres inconvénients de la prison la présence d'un vieillard malade. « Ils n'ont pas voulu me laisser mourir dans mon asile, disait-il, mais je suis malin, et je veux bientôt m'échapper pour jouer un tour à la guillotine qui compte m'avoir. »

« Après quinze jours d'habitation, Soubry sentit son dernier instant approcher. Il remercia affectueusement ses voisins de la continuité de leurs soins, en leur annonçant que bientôt ils ne pourraient les prolonger. « La mort, dit-il, vue de trop près peut effrayer; il faut du moins que je cherche à en diminuer pour vous le hideux aspect. J'ai pensé qu'il fallait un peu me parer pour aller devant d'elle ». A ces mots, il souleva sa tête couronnée d'une chevelure blanche comme la neige, et prit un peigne pour la démêler; mais à l'instant il retomba sur son lit et mourut en paraissant sourire avec douceur.... Ah! si la vie n'est qu'un songe, pour lui son réveil fut doux. Quel spectacle tout à la fois attendrissant et lugubre! D'un côté, l'officieux Voron, tempêtant de voir qu'on pouvait périr sans secours, espérant que ce trépas ne serait qu'une simple faiblesse, s'efforçait de faire pénétrer entre les lèvres décolorées de celui qui n'était plus quelques cuillerées de liqueur. Un autre frottait les pieds de ce corps devenu immobile. De l'autre côté, deux prêtres à genoux récitaient sans distractions les derniers vœux pour les mourants, tandis que le curé Bourbon, debout, les yeux élevés vers le Ciel où il semblait

voir entrer son ami, donnait lentement les bénédictions dernières ; plus loin, deux femmes pleuraient.... »

Delandine voyait pour la première fois mourir un homme, et dans un lieu où le barbare le plus inhumain n'aurait pas même laissé un malade. Un instant après, les guichetiers emportaient le corps du malheureux Soubry, le dépouillaient de ses vêtements et le couvraient d'un peu de paille. Les prisonniers achetèrent quelques effets du vertueux Antonin : un couteau, des lunettes, des gants, un livre de piété, des boucles et un mouchoir, furent les objets de cette religieuse enchère, et leurs prix furent distribués aux pauvres. « J'ai eu le bonheur d'acquérir les gants, ajoute Delandine ; je les conserverai toujours. Ils passeront à mes fils. La main qui les portera ne sera pas tentée d'être criminelle ; elle s'ouvrira près du pauvre ; elle défera le malheur.

*(Prisons de Lyon, p. 90 à 95.)*

**SOUCHE.**

*V. La Souche.*

**SOUCHER (VICTOR)**, adjudant de l'état-major, né à Joyeuse (Ardèche), âgé de 19 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 octobre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

**SOUCHET (ETIENNE)**, boucher, né à Courtenay (Isère), demeurant à Lyon, rue du Bourgehanin, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Venu de son pays pour se joindre aux rebelles. » *(Tableaux.)*

**SOUCHON (GILBERT)**, ancien conseiller, né à Essertines (Loire), y demeurant, au Chevalard, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Venu avec les muscadins pour coopérer à la rébellion. » *(Tableaux.)*

La note suivante ne lui donne que 29 ans : « Gilbert SOUCHON, 29 ans, cultivateur d'Issar-telles, près de Montbrison (lisez Essertines), à l. depuis la fin de juillet, a été simple fusilier dans le bataillon de Montbrison pendant tout le siège, a été arrêté le 10 octobre en retournant chez lui. »

*(Archives du Rhône, Dossier 108.)*

Il pourrait être le fils du suivant.

**SOUCHON DE LIZÉRIEUX (JEAN-CLAUDE)**, médecin, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 60 ans, condamné deux fois le même jour par la Commission militaire et par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

M. SOUCHON est porté sur les deux jugements, mais c'est le jugement de la Commission populaire qui a prévalu, puisqu'on trouve son nom dans le procès-verbal d'exécution par la guillotine, qui devait être alors sur la place Bellecour. Une autre victime du même jour se trouve dans le même cas, M. Terrasse (*V. ce nom*).

Une note nous indique qu'il était « entré à Lyon depuis le mois de septembre avec la force armée lyonnaise qui était à Montbrison. » *(Archives du Rhône, D. 127.)*

M. Jean-Claude SOUCHON DE LIZÉRIEUX, baptisé le 29 août 1733, était fils de Gilbert Souchon et de Claudine Deveaux. Il exerçait la médecine à Montbrison.

*(A. HUGUET, l. c., p. 178.)*

Il pourrait être le père du précédent.

**SOULIGNÉ (JEAN-BAPTISTE)**, ancien directeur de la douane, né à Paris, demeurant à Lyon, place du Change, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Vice-président de la permanence et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

Une note certifie qu'il n'a exercé aucune fonction civile ou militaire, qu'il a été simplement commissaire de sa section et qu'il fut arrêté chez lui le 25 brumaire.

*(Archives du Rhône, D. 108.)*

M. SOULIGNÉ fut certainement exécuté, mais son nom ne figure pas sur le procès-verbal d'exécution par la guillotine.

**SOULLIER ou SOULIE (IGNACE-JOSEPH)**, marchand, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, aide de camp de Précy, âgé de 28 ans, condamné par la Commission militaire et fusillé le 15 novembre 1793.

Les déclarations qu'il fit à l'interrogatoire font supposer qu'il fut condamné à la place de son frère dont nous ne trouvons pas trace.

« SOULLIER (Ignace-Joseph), âgé de 28 ans, négociant en soie, place de la Poissonnerie, d'Avignon et depuis deux ans à Lyon, rue Lanterne, n° 45, chez le citoyen Pécout ? en chambre garnie. — Je ne suis pas sensé négociant. Ayant pris les armes forcément, ma section m'ayant refusé un passe-port, j'ai eu l'air d'avoir un grade et je n'en ai jamais eu ; je n'ai jamais été revêtu d'aucun grade ; ce qui peut avoir donné lieu à quelque dénonciation contre moi, c'est une parfaite ressemblance avec mon frère.

« Vous n'avez jamais servi dans les troupes de la ci-devant France monarchique ?  
« — Jamais. » *(Archives du Rhône, D. 108.)*

Nous nous demandons si c'est lui ou son frère qui est l'objet de l'anecdote suivante :

M. SOULLIER combattit en héros et enleva de vive force l'étendard d'un régiment de hussards. Son courage ne se démentit point aux derniers jours du siège, et lorsqu'on proposa de se rendre, il s'écria :

« Non, non, il ne convient pas à nous, soldats intrépides, qui si souvent depuis deux mois bravons la mort au champ de bataille, aux avant-postes, dans nos redoutes, il ne convient pas que nous allions, la corde au cou, couverts de silices, présenter notre cou aux bourreaux de la Convention... »

« Point de composition avec les brigands de la Convention antinationale ; nous avons dit que nous mourrions sur les ruines de la cité magnanime, qui, seule entre toutes les villes de France, s'est montrée vraiment sublime ; le jour de tenir notre serment est venu, mourons donc comme savaient mourir les Grecs et les Romains que nous avons pris pour modèles... »

(BALLEYDIER, *Histoire du Peuple de Lyon*, t. II, p. 158.)

**SOUMISE (CLAUDINE)**, 40 ans, gazière, à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**SOUTERNON (JEAN-BAPTISTE)**, prêtre déporté à l'âge de 29 ans.

M. SOUTERNON, né à Saint-Sauveur-en-Rue, vicaire à Chaponnay (Isère), fut détenu à Bordeaux, au fort Ha et embarqué sur le « Jeanty ». Après sa libération, il fut nommé curé de Saint-Sauveur, où il est mort en odeur de sainteté en 1831.

(L'abbé MANSEAU, *l. c.*, t. II, p. 490.)

**SPOLINAT, SPOLLINET ou SÉPOLINA (JOSEPH)**, commissionnaire chargeur, né à Lyon, y demeurant, âgé de 60 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 15 novembre 1793.

« Membre du Comité des équipages. »

(Tableaux.)

M. SPOLLINET était chef des convois de subsistances et président du Comité de régie, fourrages et équipages pendant le siège.

(GOSON, *Bibliographie de la Révolution*, n° 1514 bis.)

**SPRÉAFICO aîné (CHARLES)**, limonadier, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté, âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**SPRÉAFICO cadet (CAMILLE)**, commis marchand, né à Lyon, y demeurant, place de la Liberté, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**STARON DE L'ARGENTIERE (CAMILLE)**, ancien garde du corps, né à Montbrison (Loire), âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 mars 1794.

« Chasseur à cheval, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. »

(Tableaux.)

Des renseignements qu'a bien voulu nous adresser M. le baron Dugas de la Catonnière, successeur et représentant de la branche aînée de la famille Staron, les Staron de la Rey et de Saint-Marcel, il résulte que la branche de l'Argentière a dû s'éteindre dans la famille de La Plagne qui possède ou a possédé ce fief.

« Noble Marc-Antoine Staron, sieur de Vaure et de la Rey, de son mariage avec Sibylle-Anne Dandieu, avait eu, entre autres enfants : Noël Staron, sieur de Vaure, qui épousa Marguerite Payre ; celle-ci lui apporta le fief de l'Argentière (fief et moulins banaux sur le Lignon), situé sur la paroisse de Leigneux, près de Boën.

Un de ses fils, Claude Staron, prit le nom de STARON DE L'ARGENTIERE et épousa Catherine Rat. Il fut vraisemblablement le père de Camille Staron de l'Argentière, la victime dont cette notice est l'objet.

(Communication de M. le baron DUGAS DE LA CATONNIÈRE.)

**STENEMEICHE.**

V. *Shtameth.*

**STOUDERT ou STHOUDERT (JEAN-CLAUDE)**, entrepreneur de convois militaires, demeurant à Lyon, rue de la Barre, âgé de 45 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 16 novembre 1793.

M. STOUDERT était officier municipal de la Croix-Rousse et fut condamné avec plusieurs de ses collègues.

Le jugement du 26 brumaire s'exprime à son égard ainsi :

« Jean-Claude STOUDERT, entrepreneur des convois militaires de l'armée des Alpes, accusé : 1° d'avoir servi les projets des contre-révolutionnaires en leur livrant les chevaux et chariots dont il était chargé ; 2° d'avoir fait pendant 15 jours le service de canonnier sur le quai du Rhône ; 3° d'avoir fourni une somme d'environ 200 francs, a été condamné à mort. » (Archives du Rhône, E. 1662.)

**SUBRIN (EMMANUEL)**, cultivateur, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant des grenadiers, contre-révolutionnaire, envoyé à Bordeaux pour fédéraliser. »

(Tableaux.)

Sous le nom de SUBRIN, on trouve un délégué envoyé dans les départements pour les engager à servir la cause lyonnaise.

On cite aussi M<sup>lle</sup> Subrin comme une courageuse jeune fille qui, sans combattre elle-même, contribua avec ardeur à la défense de Lyon.

(BITTARD DES PORTES, I. c., *passim*.)

**SUGNY (CHARLES-ADRIEN MEAUDRE DE)**, noble, membre du Conseil des Cinq-Cents, député de Roanne, président du Conseil général de la Loire.

M. Charles-Adrien MEAUDRE, écuyer, seigneur du marquisat de Pradines, de Valorges et Montagny, né à Saint-Germain-Laval le 4 septembre 1755, était fils de Jacques Meaudre, écuyer, seigneur de Champigny, Vinolz et le Verney, conseiller au bailliage, domaine et sénéchaussée de Montbrison, et de M<sup>lle</sup> Françoise Piroz.

M. Charles-Adrien Meaudre, membre de l'assemblée provinciale en 1787, procureur syndic de la noblesse pour le district de Roanne, fonctions qu'il occupait encore au commencement de la Terreur, fut arrêté sur l'ordre de Fouquier-Tinville le 26 pluviôse an II, pour décisions contre-révolutionnaires. Conduit à Paris, il fut incarcéré pendant onze mois à la Conciergerie d'où il ne sortit qu'au 9 thermidor, lors de la chute de Robespierre.

Le récit des souffrances éprouvées par M. Adrien Meaudre pendant sa captivité figure dans les mémoires inédits de l'abbé Jean-Claude Denis. Il avait été arrêté à Roanne par le représentant du peuple Lapalus avec M. Ramey de Sugny, de Roanne, MM. Tiliard de Tigny, de La Roncière et Patural, de Charlieu. Ils eurent comme compagnons de cellule à la Conciergerie Danton, Camille Desmoulins — et leur compatriote, le comte de Lévy-Sugny qui fut condamné à mort et exécuté.

A sa sortie de prison, Charles-Adrien Meaudre fut nommé, par le collège de Roanne, membre du Conseil des Cinq-Cents dont il fit partie de l'an IV à l'an VII. Il devint conseiller de préfecture de la Loire dès l'an VIII, date de sa création, chevalier de la légion d'honneur, président du Conseil général, député de Roanne de 1814 à 1829 — et enfin chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême lors de son voyage en Forez en 1826.

Il avait épousé au château de Sugny, le 20 février 1786, Jeanne-Pierrette Boyer de Montorcier de Sugny, fille de messire Jean-Pierre Boyer de Montorcier de Sugny, chevalier, seigneur de Sugny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine aux grenadiers de France, prisonnier, mais acquitté sous la Terreur, et de Claudine Montaigne, dite M<sup>lle</sup> de Jas.

Leur fils cadet, Annet-Jérôme-Camille

Meaudre de Sugny, mousquetaire du Roi, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Azélie Beuf de Curis, fille de Louis-Honoré Beuf de Curis et d'Albine Morand de Jouffrey, succéda à son père au Conseil général de la Loire où il siégea sans interruption pendant trente-huit ans, et en fut président de 1848 à 1852. Camille Meaudre de Sugny fut lui-même remplacé au Conseil général par son fils Anatole Meaudre de Sugny, décédé à Hyères le 28 janvier 1911.

(Communication de M. Camille ROCHE DE LA RIGODIÈRE.)

Le nom de SUGNY a été porté par les familles de Sugny (chevaleresque éteinte), d'Albon, de Lévis, Sabot, Boyer, Ramey, Meaudre.

Les Sugny, d'Albon, Sabot, Boyer, Meaudre l'ont emprunté à la seigneurie de Sugny, sur la commune de Nervieux, actuellement encore aux mains des héritiers de Anne-Louis Meaudre de Sugny.

Les Ramey (V. ce nom) ont ajouté à leur nom celui de Sugny, nom d'une rente noble dépendant de la seigneurie de Sugny, rente noble sise en la paroisse de Saint-Just-en-Chevalet, acquise par François-Marie-Vital Ramey, écuyer, ancien conseiller au Parlement de Metz, conseiller au Parlement de Dombes, par acte du 3 avril 1761.

Les Meaudre continuent les Boyer (V. ce nom), ils descendent aussi de la branche des Ramey de la Salle aujourd'hui éteinte.

(Communication de M. Camille ROCHE DE LA RIGODIÈRE.)

**SUMILLIAN ou SUMILLION (JEAN-FRANÇOIS)**, prêtre, né à Monestier (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue Saint-Irénée, âgé de 43 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Prêtre fanatique et réfractaire à la loi. »  
(Tableaux.)

M. SUMILLIAN était vicaire d'une paroisse du diocèse de Gap. Obligé de s'éloigner pour refus de serment, il vint chercher un asile à Lyon. Son zèle et son ardeur pour le salut des âmes le firent grandement apprécié de ses confrères. Le décret d'extermination lancé par la Convention sur les Lyonnais ne pouvait laisser un aussi bon ouvrier évangélique poursuivre sa destinée. Il fut saisi, jeté dans les prisons et enfin condamné à la peine capitale.  
(GUILLON, *Martyrs*.)

**SUPERCHY (ETIENNE)**, graveur, né à Parme (Italie), demeurant à Lyon, rue Pareille, âgé de 57 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**SYLVESTRE.**

V. *Silvestre*.

# T

TABARD (FRANÇOIS), plieur de soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Gerbe, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

TABY. *V. Gaby.*

TACHETTE (FRANÇOIS), domestique, né à Veynes (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Fusilier, espion des rebelles. »  
(Tableaux.)

TAICRE (QUONORA), tonnelier, brasseur, né à Hanovre (Prusse), demeurant à Lyon, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

TALAISSON (JEAN-BAPTISTE), domestique, né aux Valloires (Savoie), demeurant à Lyon, rue Grolier, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier, pris à la sortie, les armes à la main. »  
(Tableaux.)

TALENCE (M<sup>lle</sup> DE), héroïne de charité.

Après la fameuse évasion du 11 décembre, dont nous avons donné le récit dans les notices de Félissent et de Poral (*V. ces noms*), une surveillance active était exercée autour des prisons de Lyon ; on laissait difficilement communiquer les prisonniers avec leurs parents. Un arrêté barbare défendit même aux femmes d'approcher des maisons de détention. Quelques personnes, cependant, obtinrent des représentants du peuple la permission de visiter leurs malheureux parents entassés dans les cachots. Parmi elles se trouvait une jeune personne, remarquable

autant par ses vertus et sa charité que par son excessive beauté et la distinction de ses manières, M<sup>lle</sup> DE TALENCÉ. Elle s'était habillée en paysanne, pour avoir plus de facilité à remplir son rôle de charité.

Un jour qu'elle se rendait à la prison pour y passer quelques instants avec des parents bien-aimés, de jeunes Jacobins voulurent l'arrêter en lui disant qu'elle paraissait plutôt une noble qu'une paysanne, l'un d'eux plus hardi et plus insolent que les autres, reçut un énorme et vigoureux soufflet. Ses camarades lui dirent en riant aux éclats : main d'aristocrate, soufflet de paysan.

(BALLEYDIÉR, t. II, p. 289.)

TALLON (ANTOINE), marchand drapier, né à Lyon, y demeurant, rue Troiscarreaux, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« Contre-révolutionnaire, ayant coopéré à la rébellion par des correspondances secrètes. »  
(Tableaux.)

TAMISSET (JACQUES), perruquier, né à Chalon (Saône-et-Loire), y demeurant, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. TAMISSET, né le 19 mars 1765, était fils de Toussaint Tamiset, cabaretier, et de Marguerite Meusy. Il avait porté les armes pendant le siège de Lyon.

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 485.)

TAMPIER ou TEMPIER fils cadet (CLAUDE), chamoiseur, né à Saint-Galmier (Loire), y demeurant, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Fusilier, a porté les armes avec les muscadins contre les armées de la République. »  
(Tableaux.)

M. Claude TEMPIER, né le 11 mars 1772, était fils d'autre Grégoire Tempier, frère consanguin du suivant et, par conséquent, son neveu.

(Communication de M. Henry FORISSIER.)

**TAMPIER** ou **TEMPIER-LE-JEUNE** (GRÉGOIRE), cultivateur, né à Saint-Galmier (Loire), y demeurant, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Procureur de la commune de Saint-Galmier, s'est abouché avec les muscadins pour lier le système de la contre-révolution avec les départements environnants. »

*(Tableaux.)*

M. Grégoire **TEMPIER**, né le 20 avril 1754, était fils de Bernard Tempier, et de Catherine Faure. En 1777, il avait épousé Marie Falconnet. Devenu veuf, il contracta un second mariage avec Antoinette Tonneau (V. ce nom). Il était procureur de la commune, et l'oncle du précédent.

*(Communication de M. Henry FORISSIER.)*

**TARDY (FRANÇOIS)**, domestique, né à Montbrun (?), demeurant à Lyon, quai de Marseille, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire pris à la sortie. » *(Tableaux.)*

Sous le nom de *Montbrun*, on trouve deux villages dans les départements de la Drôme et de la Lozère. Les listes donnent le département de l'Isère. Peut-être faut-il lire Lozère ; ou bien, voir dans Montbrun un surnom de commune. On sait que les révolutionnaires avaient stupidement donné à Saint-Germain-Laval le nom de Montchalier.

**TARDY (JEAN-JACQUES)**, juge de paix, né à Roanne (Loire), y demeurant, administrateur du département de Rhône-et-Loire, âgé de 47 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 2 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

M. **TARDY** était juge de paix au Coteau, près de Roanne. Il fut, après Dutroncy (V. ce nom), la deuxième victime guillotinée par jugement de la Commission de justice populaire de Lyon. Il était déclaré « coupable d'avoir fait partie de l'administration perfide de ce département et d'avoir rempli une mission secrète à Bordeaux... etc. »

*(Archives du Rhône ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 92.)*

M. J.-J. Tardy, suivant une note, n'était venu à Lyon que depuis une quinzaine de jours, mais, au moment de la prise de la ville, il était administrateur du Conseil du département.

*(Archives du Rhône, D. 12L.)*

Nous ne connaissons pas le lien de parenté qui a pu exister entre cette victime et les suivantes. Nous voyons une veuve Tardy, notée comme suspecte à Roanne pour être

une « ci-devant noble, mère et grand-mère d'émigrés ».

Suivant M. l'abbé Prajoux, on raconte dans le pays qu'un seul membre de cette famille échappa à la Révolution et devint le marquis de Tardy, dernier de ce nom.

Le souvenir de son nom est conservé par l'inscription d'une pierre, qui existe encore dans l'église du Coteau dont il a été le fondateur et le bienfaiteur. Voici cette inscription :

« A la mémoire de Marc-Louis, marquis de TARDY, né à Montluçon (Bourbonnais) le 21 décembre 1769, ancien adjudant-général, ancien président du Conseil général du département de la Loire, ancien maire de la ville de Roanne, ancien membre de la Chambre des députés, décédé en son château de Rhins, le 22 juin 1857. »

Son corps a été transporté à Allonville, près d'Amiens, ainsi que celui de sa mère, Dame Thérèse de Fermé, veuve de Jean-Jacques de Tardy, ancien mousquetaire du roi, mort au siège de Lyon. Le marquis de Tardy n'eut qu'une fille qui épousa le vicomte de Rainneville et mourut en 1885.

*(Communication de M. l'abbé PRAJOUX.)*

**TARDY (JEAN-JACQUES)**, cultivateur, né à Roanne (Loire), y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

Nous ignorons le degré de parenté qu'il pouvait avoir avec le précédent et le suivant.

**TARDY-DESMURES (JÉRÔME)**, noble, né à Roanne (Loire), ancien capitaine au 45<sup>e</sup> régiment, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Ex-noble, ayant donné sa démission en 1792 à l'effet de désorganiser sa compagnie. » *(Tableaux.)*

Nous ignorons son lien de parenté avec les précédents, ainsi qu'avec les Tardy de Rhins, que M. de Jouvencel cite comme ayant fourni une victime à la Terreur, M<sup>me</sup> J.-B. Girard de Vaugirard, née Marie-Louise Tardy de Rhins (V. *Vaugirard*).

**TARDY DE RHINS (MARIE-LOUISE).**

*V. Vaugirard.*

Sa notice se trouve au nom de Du Crozet, sous lequel elle fut condamnée à mort le 23 mars 1794.

**TAYTER** ou **TEYTER (JOSEPH-FRANÇOIS)**, secrétaire général du district de Saint-Etienne, né dans cette ville, y demeurant, âgé de 52 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

« A signé un arrêté tendant à donner des forces aux rebelles et a traité les républicains de scélérats. » *(Tableaux.)*

M. TEYTER, notaire à Saint-Etienne, avait été secrétaire général du Directoire du district de Saint-Etienne.

Pendant toute la durée de l'insurrection légitime des Lyonnais, ce Directoire avait tenu une conduite indécise et flottante dans l'exécution des mesures révolutionnaires. Javogué, pour se venger de cette attitude, fit arrêter, le 31 octobre 1793, M. Teyter, qui paya pour tous. Transféré à Feurs où il fut interrogé le 12 février, puis à Lyon, il y fut condamné à mort et guillotiné le 22 mars 1794, et non le 19, comme le disent plusieurs auteurs.

Dans son interrogatoire, il avait bien déclaré que, si son nom se trouvait dans tous les arrêtés du district, en qualité de secrétaire, c'était par espèce de formalité que l'imprimeur l'avait ajouté.

M. Teyter fut le seul membre du district de Saint-Etienne qui périt de mort violente. Un autre membre, M. Crouzat, fit une longue détention, et recouvra sa liberté avant de passer en jugement, ce qui le sauva. Tous les autres membres du district avaient pris la fuite et échappèrent à une mort presque certaine.

(J.-M. DEVET, p. 29 : MÉMORIAL, *Le Forez sous la Terreur, année 1897.*)

TEIL (JEAN-PIERRE DU), général, baron, condamné à mort ainsi que sa belle-fille.

Prudhomme donne sa condamnation ainsi :

« DUTEIL (Jean-Pierre), général de division d'artillerie, domicilié à Ancy, de la Moselle, condamné à mort comme traître à la patrie le 3 ventôse an II (21 février 1794) par la Commission militaire, séante à Lyon.

Le jugement fut imprimé sous le titre de :

« Jugement de la Commission militaire établie à Commune-Affranchie, qui condamne à la peine de mort le général Duteil, convaincu de perfidie dans l'expédition des convois pour l'infâme Toulon, et d'une correspondance coupable avec les rebelles de Lyon : du 9 ventôse an II de la République Française, Une et Indivisible. »

(Commune-Affranchie, imp. républicaine, in-f°.)

Cette Commission militaire était une Commission de l'armée républicaine, et non une Commission révolutionnaire, bien que le motif de la condamnation fut un acte de contre-révolution.

Le lieutenant-général baron du Teil, ou, en style démocratique, le général divisionnaire Duteil était inspecteur général de l'artillerie à l'armée des Alpes. Il traversait Lyon au début de l'insurrection pour se rendre à Grenoble. Il chargea son fils, Claude du Teil, capitaine d'artillerie et son aide de camp, de se rendre à Saint-Etienne pour des approvisionnements. Mais le maire de Lyon, M. Coindre, refusa de lui donner un passe-port et le réquisitionna pour coopérer aux travaux de fortification de la ville. Le général de Précv, auquel le capitaine du Teil demanda conseil, l'engagea à considérer l'ordre de la municipalité comme un cas de force majeure et l'attacha au service du génie avec le grade de chef de bataillon.

Après le siège de Lyon, M. Claude du Teil put se sauver en Suisse. Mais son père, le général baron du Teil, fut fusillé à Lyon, non le 3 novembre 1793, comme le dit M. Bittard des Portes, mais le 21 février 1794. Il était accusé « d'aristocratie et de haine pour la Révolution » ; il avait commis « le crime de communication et liaison avec un fils rebelle et fugitif ».

Le général du Teil laissait trois fils qui se retrouvèrent à l'armée de Condé. Un quatrième y avait été blessé mortellement. Pour comble de malheur, la jeune et gracieuse femme de M. Claude du Teil, en voulant rejoindre son mari en Suisse, fut arrêtée à Pontarlier, comme prévenue d'émigration, renvoyée devant le tribunal révolutionnaire de Paris et condamnée à mort le 20 juillet 1794.

(BITTARD DES PORTES, *L'Insurrection de Lyon*, p. 570.)

TEMPIER.

V. *Tampier.*

TERRA (JEAN-BENOIT), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Grôlée, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Adjoint au Comité de sa section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

TERRAILLON (ETIENNE-MARIE), prêtre, auteur d'une relation, né à Panissières (Loire), mort curé d'Amplepuis (Rhône).

M. TERRAILLON avait, sur la demande de M. Linsolas, grand vicaire du diocèse de Lyon, écrit un récit exact de son arrestation ou plutôt de sa double arrestation en 1793 et 1794. Son mémoire est soigneusement conservé aux Archives de l'archevêché. Pour montrer tout l'intérêt qu'offre cette narration d'un témoin survivant au désastre, nous en détachons l'extrait suivant qui confirme la sauvagerie des hommes de la campagne :

« Enfin, lorsque la ville (de Lyon) fut réduite à la triste nécessité de faire le dernier effort et d'essayer une sortie, ne sachant à quel saint me vouer, ni quel parti prendre, je me rendis comme les autres à l'Hôtel de Ville, la nuit du 8 au 9 octobre, et nous suivîmes la troupe jusqu'au bois d'Alix, où nous passâmes la nuit suivante avec le brave général de Précv. Mais le lendemain chacun prit la fuite en disant : « Sauve qui peut ! » Les habitants de la campagne, armés de fourches et d'autres instruments meurtriers, nous poursuivaient comme des bêtes féroces. De tous côtés on entendait sonner le tocsin. Heureusement nous rencontrâmes un bois, je ne sais dans quelle paroisse, où nous nous cachâmes le reste de la journée ; et là se passèrent les plus tristes scènes. Ces furieux envoyaient des chiens au milieu du bois pour nous déceuvrir, et à mesure qu'on trouvait des Lyonnais on les massacrait ; on ne se contentait pas de les dépouiller, on les saignait avec des couteaux, on les assommait avec des massues comme des animaux sauvages. A l'approche de la nuit, un paysan nous aperçut dans un fossé où nous nous étions couchés, tout couverts de feuilles

et de mousse. « Mes amis, nous dit-il, ne craignez pas ; venez chez moi, soyez tranquilles, je réponds de vous. » Mais à peine y fûmes-nous entrés, qu'il alla chercher un détachement de gardes nationaux, qui nous dépouillèrent de pied en cap et nous firent prendre le chemin de Villefranche... »

(Manuscrit de l'abbé TERRAILLON, aux Archives de l'Archevêché de Lyon.)

De Villefranche, M. l'abbé Terrailon fut conduit à Lyon, où nous le trouvons acquitté comme suit :

« TERRAILLON (Elienne-Marie), 25 ans, laboureur à Génissieu, acquitté le 9 janvier 1794 par la Commission révolutionnaire de « Lyon. »

M. l'abbé Terrailon rapporte lui-même son interrogatoire devant la Commission révolutionnaire :

« On ne découvrit au tribunal aucune dénonciation contre moi, parce que j'avais eu la précaution de porter toujours des habits de paysan et d'en parler le langage, surtout devant la fameuse Commission des Sept (lisez Commission révolutionnaire) qui devait nous juger. Mon interrogatoire ne fut pas long. — Comment t'appelles-tu ? — Comme mon père. — De quel pays es-tu ? — De chez nous. — Qu'as-tu fais pendant le siège — Je mourais de faim. — Quel est ce rustre ? dirent-ils entre eux. — C'est apparemment l'un de ces paysans mal appris que les Lyonnais avaient attirés auprès d'eux. Il est bon à renvoyer. Ainsi prononça le tribunal qui me remit en liberté et me décerna généreusement le titre de citoyen français. J'échappais donc à la mort : jugez si j'étais flatté du titre dont la Commission des Sept venait de m'honorer. »

« Cinq mois après, continue le manuscrit, dans le courant de juin, M. Linsolas, vicaire général du diocèse, m'envoya à Saint-Maurice-en-Valais, après de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, pour recevoir la prêtrise. Fort du jugement rendu en ma faveur, je me fis délivrer un passeport dans lequel je pris le titre de marchand de chanvre, et j'arrivai en Suisse le jeudi avant la Pentecôte. Mgr d'Aviau m'ordonna le lundi suivant et me fit partir tout de suite pour la France. Il m'envoya le même jour à Vevey, sur le lac de Genève, où s'étaient réfugiées plusieurs dames de Lyon, dont les époux avaient péri pendant le siège.

« Le lendemain, je leur dis ma première messe : je fus tout à la fois édifié de leur piété à y assister et de la dévotion avec laquelle elles approchèrent de la table sainte, je pris ensuite la route de Lyon et fus envoyé en mission auprès de M. Magdinier de Sainte-Agathe, qui se trouvait alors chargé de cinquante à soixante paroisses. C'était un champ bien vaste pour un jeune prêtre sans talent et sans expérience. »

Dans l'exercice de sa mission, au mois d'août, M. l'abbé Terrailon fut de nouveau arrêté, emprisonné et transféré à Lyon, où il recouvra enfin sa liberté, à Noël, par un arrêté du représentant Pochole.

(Archives de l'Archevêché de Lyon.)

TERRASSE D'YVOURS (JEAN-MARIE), ancien trésorier de France, demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 47 ans, condamné deux fois par la Commission militaire et par la Commission popu-

laire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

M. Jean-Marie TERRASSE est porté sur les deux jugements le même jour ; mais c'est, sans doute, le jugement de la Commission populaire qui a prévalu, car il est nommé dans le procès-verbal des exécutions par la guillotine.

Né en 1747, il était le frère du suivant.

TERRASSE D'YVOURS (JEAN-PIERRE), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue des Marronniers, âgé de 48 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

MM. TERRASSE étaient les deux frères, fils de Pierre Terrasse, chevalier, seigneur d'Yvours, La Blancherie et autres lieux, ancien élève de Juilly, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Lyon, et de Marguerite Birouste.

(Abbé BONNARDET, l. c., p. 112.)

Comparant à Lyon en 1789, il avait épousé M<sup>lle</sup> Anne-Pierrette Quatreffages de la Roquette. (H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 909.)

Le grand-père de nos deux victimes, M. Jacques Terrasse d'Yvours, né à Saint-Chamond en 1665, avait acquis en 1705, de François Mascrary, l'office de trésorier de France. Il fut élu échevin de Lyon en 1725 et mourut en 1836. Il avait acquis la terre d'Yvours dont il prit le nom et à propos de laquelle nous trouvons l'anecdote suivante :

« M. Jacques Terrasse acheta la terre d'Yvours, à deux lieues environ d'ici, sur le Rhône. Quoiqu'il eut beaucoup de biens, il ne laissait pas que de faire en secret, quelques affaires de commerce et de banque et, soit que dans le temps des billets de banque on lui eût fait des remboursements considérables en papiers, soit peut-être aussi que l'appât du gain l'attirât, il s'en alla à Paris, dans le temps du Mississipi, avec François de Ponsainpierre, trésorier de France. Ce dernier donna un coup à sa fortune dont il ne s'est pas depuis relevé. A l'égard de Terrasse, comme il était mieux fondé que Ponsainpierre, il n'échoua pas tout à fait, mais il se donna, comme on dit, une rude entorse, et fit des pertes considérables. Cependant avec sa sagesse, sa prudence et sa bonne conduite, il s'est depuis soutenu honnêtement et parvint, comme il le souhaitait depuis longtemps, à être échevin pour transmettre incommutablement la noblesse à ses enfants dont il n'est pas cependant à présent fort chargé. »

(Extrait du Journal de Lyon, reproduit par M. William POIDEBAUD dans l'Armorial des Bibliophiles.)

Il dut avoir de nombreux enfants, car nous voyons quatre fils élevés au collège de Juilly.

TERRASSON DE BAROLIERE (BARTHÉLEMY), noble, rentier, né à Lyon, demeurant à Vernaison (Rhône), âgé de 68 ans, condamné par la Commission

révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. J. Bonnel, dans son Histoire de l'Académie de Lyon pendant la Révolution, cite bien, comme académicien « M. TERRASSON DE BAROLIÈRE, dont le nom disparut avec l'Académie pendant la tourmente révolutionnaire » ; mais il paraît ignorer qu'il fut exécuté sous la Terreur.

M. Barthélemy TERRASSON DE BAROLIÈRE, seigneur de la Barolière, la Révolanche, né en 1725, était fils d'autre Barthélemy, conseiller à la Cour des monnaies de Lyon et de Louise-Marguerite Philibert, héritière de la Barolière.

Directeur de l'Académie de Lyon, député de la noblesse du département de Saint-Etienne à l'Assemblée de département en 1787, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé Marie-Gabrielle-Françoise de La Croix-Laval (V. ce nom), sœur d'une autre victime de la Terreur.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 913 ; communication de M. le vicomte Paul DE VARAX.)

M. Barthélemy Terrasson possédait aussi le fief de la Tour des Champs, dans le quartier de la Croix-Rousse, dont il rendit hommage le 22 janvier 1778, et que posséda plus tard le premier président de la Cour d'appel, M. Vouty de la Tour (V. ce nom).

(Communication de M. A. VACHEZ.)

M. Barthélemy Terrasson de Barolière avait laissé en manuscrit des mémoires philosophiques et littéraires.

(Biographie lyonnaise.)

TERRASSON (JEAN-DOMINIQUE), noble, rentier, né à Saint-Chamond (Loire), âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et complice des muscadins. »  
(Tableaux.)

M. Jean-Dominique TERRASSON, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France en la Chancellerie, établie près le Parlement de Besançon, cousin de Barthélemy Terrasson de la Barolière, seigneur de Senevas, qui lui avait vendu, en 1783, la moitié de la terre et seigneurie de Chagnon et Cellieu, dont il avait rendu hommage le 31 mars 1784.

Dominique TERRASSON était né à Saint-Chamond, et il y demeurait, quand il fut arrêté et condamné par la Commission révolutionnaire, et guillotiné à l'âge de 60 ans, le même jour que son parent Barthélemy Terrasson, qui précède.

(Communication de M. A. VACHEZ.)

TERRASSON fils (PIERRE), commis marchand, né à Lyon, y demeurant, rue Désirée, âgé de 22 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Fusilier caserné, a porté les armes pendant le siège aux postes avancés. »  
(Tableaux.)

M. TERRASSON fils avait porté les armes pendant le siège de Lyon. Il était orphelin de mère depuis longtemps et avait perdu son père, probablement Jean-Dominique, le précédent. Il laissait une sœur tendrement aimée, dont l'avenir était le principal objet de ses inquiétudes.

Quelques jours avant son supplice, le jeune Terrasson écrivit une lettre attendrissante à l'une de ses parentes qui lui avait servi de mère. Pour bien faire apprécier quels étaient les sentiments des victimes que les sanguinaires jacobins sacrifiaient à leurs colères, nous la reproduisons en son entier :

« De la mauvaise cave, la nuit du 25 au 26 ventôse (15-16 mars 1794.)

« Ma très chère Tante,

« Je croirais manquer à la reconnaissance et à tous les sentiments de la nature, si je négligeais de vous écrire dans la circonstance, où je suis, pour vous remercier de tout ce que je vous dois. Vous avez fait pour moi et ma chère sœur, tout ce que nous aurions pu attendre de la mère la plus tendre. Vos soins obligeants nous ont conduits pas à pas jusqu'au moment où nous avons pu nous connaître, et alors toujours bonne, vous avez bien voulu nous continuer votre amitié, vos sages avis.

« Mais, ma chère tante, ma bonne et tendre mère, votre neveu expirant vient vous prier de ne pas borner là toutes vos bontés pour sa famille. Vous savez combien j'aime ma sœur, combien elle est digne d'être aimée ; oui, ma chère tante, Amélie est digne d'être aimée et estimée par tous ceux qui la connaissent. C'est vous qui avez mis dans son jeune cœur tous ces principes de vertu qui ont si bien germé et qui font aujourd'hui votre gloire et ma consolation. Amélie est encore bien jeune ; c'est une faible plante qui a besoin d'un ferme appui. Voudriez-vous bien lui en servir et mettre la dernière main à votre ouvrage ? C'est une grâce que je vous demande au nom de notre pauvre mère, et que, j'espère, vous ne refuserez pas. Vous daignez m'aimer presque autant que votre propre fils ; eh bien ! ne conservez plus de moi qu'un léger souvenir, et doublez, s'il se peut, l'amitié que vous avez pour ma chère Amélie, en y ajoutant celle que vous aviez pour moi. Embrassez vos enfants pour leur cousin ; priez-les d'y songer quelquefois et de ne pas trop s'affecter de sa mort ; dites-leur de consoler la pauvre Amélie. C'est la manière dont ils peuvent le plus m'obliger. Adieu, ma chère tante, je meurs tranquille, puisque je meurs innocent, et que la mort n'a jamais effrayé que le lâche ou le coupable. »

(DELANDINE, Prisons de Lyon, p. 304.)

TERRAT (VICTOR), cité sans aucun autre renseignement, comme mort des blessures reçues pendant le siège de Lyon, le 17 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 3683.)

TERRAY DE ROZIERES ou DE MAL-HERBE (ANTOINE-JEAN), dernier inten-

dant de Lyon, âgé de 44 ans, né et domicilié à Paris, condamné à mort le 28 avril 1794 (9 floréal an II), par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Aux nombreux accusés qui comparurent ce jour-là devant le tribunal révolutionnaire de Paris, on demandait : « Avez-vous émigré ? » « Avez-vous écrit, entretenu ou envoyé de l'argent à des émigrés ? ou d'une manière générale, avez-vous conspiré ? »

Evidemment tous niaient et, sans aucune preuve, on les condamnait à mort.

(H. WALON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 351.)

M. TERRAY était accusé d'être un contre-révolutionnaire et d'avoir fait émigrer ses enfants pour porter les armes contre la République.

(PRUDHOMME, *Dictionnaire des condamnés*.)

M. Antoine-Jean TERRAY DE ROZIÈRES, né vers 1750, était fils de Pierre Terray, seigneur de Rozières, Saint-Germain, Changy, et de Renée-Félicité Le Nain.

Maître des requêtes, intendant des finances, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de Lyon en 1789 et, comme tel, moralement empêché de voter en 1789 avec la noblesse lyonnaise, il avait épousé Marie-Nicole Perrenay de Grosbois (*V. ce nom*) qui fut exécutée à Paris avec son mari et laissa quatre enfants. (H. DE JOUVENCEL, *l. c.*, p. 917.)

M. A.-J. Terray était petit-neveu et légataire universel de Joseph-Marie Terray, contrôleur général des finances de France en 1769 et ministre d'Etat.

(W. POIDEBARD, *Armorial*.)

On donne aussi à cette victime le nom de Terray de Malherbe, porté par un ascendant sans qu'on puisse expliquer cette appellation. Car, suivant le Dr Octave de Viry, « non seulement le fief de Malherbe n'appartint pas à Antoine Terray (aïeul de la victime), mais il croit qu'il n'a jamais existé en Forez de domaine féodal de ce nom ».

(Abbé BONNARDET, *l. c.*, p. 82.)

TERRIER (JEAN-MARIE), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Sirène, âgé de 38 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

« Sous-commandant de bataillon pendant le siège. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

TERRIS (LOUIS-JEAN-BAPTISTE), secrétaire d'avocat, né à Aix (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, place Neuve, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(*Tableaux*.)

Cette famille est très honorablement connue en Provence. Mgr Terris, mort évêque

de Fréjus, était certainement un des parents de cette victime.

(*Communication de M<sup>lle</sup> Marie TAY*.)

TESTE (ANTOINE-NOËL), négociant, né à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Lyon, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 mars 1794.

« Commandant des rebelles, allant dans les camps pour désorganiser l'armée de la République. »

(*Tableaux*.)

M. TESTE avait imaginé de nouveaux procédés pour la teinture et la fabrication des rubans. Pendant sa captivité, il ne se mêlait en aucune façon à la conversation et ne parlait pas. Delandine, toujours curieux de connaître les incidents de la vie de ses compagnons de captivité, obtint cependant de lui cette confidence : « Réfugié dans les monts d'Auvergne, on m'a arrêté près de Saint-Anthème. Nous sommes entourés d'espions ; le seul moyen de les éviter et de vivre, c'est de se taire. J'ai oublié l'usage de la parole : imitez-moi. » Deux jours après, Teste garda peut-être trop le silence devant ses juges ; ils le condamnèrent à mort.

(DELANDINE, *Prisons*, p. 166.)

TEZENAS DU MONTCEL (famille), sous la Terreur.

Au début de la Terreur, M. Benoît TÉZENAS DU MONTCEL, fils de Jacques Tézenas, qui avait été premier maire nommé par le Roi à Saint-Etienne en 1745, fut arrêté et emprisonné à Lyon. Sa jeune femme, née Anne Lybois, se rendit dans cette ville, seule, à pied, portant son enfant dans ses bras, pour y disputer aux bourreaux la tête de son mari. Pendant quelques jours, on la vit assise, allaitant son enfant, sur les marches de l'Hôtel de Ville, n'osant s'éloigner de peur de laisser échapper l'instant qu'elle pourrait se jeter au pied des juges du tribunal révolutionnaire et leur arracher la grâce de son mari. Ayant enfin réussi à obtenir cette grâce, la vaillante femme était retournée dans sa terre du Montcel, à quatre kilomètres de Saint-Etienne et sans crainte d'augmenter les périls qui se multipliaient dans sa famille, elle fit de sa résidence du Montcel un lieu de refuge pour les proscrits et les prêtres fidèles, qui pouvaient y dire la messe en secret. Elle y brava avec un imperturbable sang-froid les visites domiciliaires.

(TESTENOIRE-LAFAYETTE, *Histoire de Saint-Etienne*, p. 239.)

Nous voyons, en effet, M. Tézenas détenu à Lyon avec une fiche stéphanoise fort mal écrite, car on lit :

« TÉZENAS, exclus, dit Hustache Poteau, restant dans ses nombreux domaines, demeurant au Fay Chaumoussel ? près Saint-Etienne rebelle coalisé avec les Praire qui retiennent tous les fugitifs. »

(*Archives du Rhône*, D. 127.)

Nous le voyons dénoncé à Saint-Etienne par les nommés Jarier et Berne sous le nom

de « Thezenas Exclu, dit Eustache Pot-d'eau ».

(Liste générale des Dénonciateurs et Dénoncés, 1795.)

**THEVENET (ANNE)**, 40 ans, journalière, née à Mornant, condamnée à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**THEVENET (MARIE)**, 82 ans, née à Mornant, y demeurant, condamnée à la *détention*, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**THEVENET (FRANÇOIS)**, imprimeur de papiers, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**THEVENET (LOUIS-ANTOINE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**THEVENET (PIERRE-JOSEPH)**, négociant, en soieries, né à Lyon, y demeurant, rue des Forces, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire ardent. »  
(Tableaux.)

Nous ne connaissons pas la parenté qui existait entre les trois victimes de ce nom. Mais il paraît vraisemblable que l'un était le père et les deux autres ses fils, peut-être frères jumeaux.

On trouve un Pierre-Joseph THÉVENET, fils d'Etienne et d'Anne-Marie Giraudin, qui fut officier de la milice bourgeoise, comparut à Lyon en 1789 et épousa en 1787 Ennémonde-Françoise Decroix, fille d'un échevin de Lyon.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 920.)

La date de son mariage prouverait que les deux jeunes victimes n'étaient pas ses fils.

**THEVENIN (PAUL)**, épicier, né à Chamelet (Rhône), demeurant à Lyon, port Saint-Paul, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire et royaliste. »  
(Tableaux.)

**THEVENON (MARTIN)**, domestique, né à Saint-Bonnet... (Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Joseph, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**THIBAUD (JACQUES)**, tourneur, né à Montanges (Ain), demeurant à Lyon, rue Dubois, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

**THIERRY (JEAN)**, clincaillier, né à Lyon, y demeurant, rue Tupin, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.

« Capitaine des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**THIERRY (PIERRE)**, ouvrier en soie, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grande-Côte, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

**THIMON (CHARLOTTE)**, femme de François LAISIN, 40 ans, noble, demeurant à Lyon, condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**THIOLLIERE - LASSAGNE (ANTOINE)**, (1770-1845), fabricant de rubans à Saint-Etienne, membre de la Chambre consultative, juge consulaire de 1806 à 1810, conseiller municipal en 1804, puis adjoint et maire *par intérim* en 1815.

M. Antoine THIOLLIERE, qui avait échappé aux poursuites des sicaires de Javogues, fut emprisonné à Paris et sauvé d'une manière providentielle. Bien que les faits ne soient corroborés par aucun document à notre connaissance, nous n'hésitons pas à reproduire l'anecdote suivante, rapportée assez fidèlement, sauf quelques détails, par un de ses descendants :

« M. Antoine Thiollière avait environ 23 ans lorsqu'il fut dénoncé au Comité révolutionnaire de Montbrison, en même temps que l'un de ses frères plus âgé que lui.

« Ayant appris qu'ils allaient être arrêtés, les deux frères quittèrent Saint-Etienne la nuit et se réfugièrent aux Camaldules, sur les bords de la Loire (V. Hamoir).

« Au bout de peu de jours, leur retraite fut découverte, et ils durent l'abandonner en grande hâte. Partis après la tombée de la nuit, ils purent atteindre sans mauvaise rencontre la route de Paris près de la Renardière. Voyageant la nuit, à pied, et se reposant le jour, ils arrivèrent dans la grande ville où ils espéraient se dissimuler plus facilement. Mais au bout de quelques semaines ils furent arrêtés.

« Traduits devant le Tribunal révolutionnaire, leur sort était réglé d'avance.

« Mais la Providence veillait sur eux, car ils durent leur salut à un fait vraiment bien extraordinaire. Quand l'amitié est sincère, elle crée des héros. A peine les deux frères sont-ils devant leurs juges, que l'un de ceux-ci se lève, et s'élançant au devant des deux accusés, se jette dans leurs bras.

« Ce courageux révolutionnaire, ex-professeur de musique à Saint-Etienne, avait reconnu Antoine Thiollière, à qui il avait jadis donné des leçons de flûte et dont il avait gardé un si bon souvenir qu'à sa vue dans un pareil danger, il n'eut qu'une idée, celle de sauver la vie de son ancien élève et ami, sans songer au danger auquel il allait s'exposer lui-même.

« Après avoir embrassé successivement les deux frères, le juge se tournant vers ses collègues : « Citoyens, leur dit-il, ces deux prétendus aristocrates sont mes meilleurs amis ; je demande leur élargissement immédiat, car « je réponds d'eux comme de moi-même. »

« Les juges signèrent sans protestation la demande de leur collègue, sans doute fort influent et doué d'une énergie peu commune. Les deux frères Thiollière, munis d'un certificat en règle, séjournèrent à Paris jusqu'à la fin de la tourmente révolutionnaire. »

*(Communication de M. Prosper PHILIP-THIOLLIERE, qui regrette de n'avoir pas retrouvé le nom du sauveur héroïque de son arrière-grand-père et de son arrière-grand-oncle.)*

Nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un commissaire de section ou d'un membre de Comité de surveillance que d'un juge. Car au tribunal révolutionnaire de Paris, les conclusions de l'accusateur public, Fouquier-Tinville, étaient généralement adoptées par les juges.

A son retour à Saint-Etienne en 1794, M. Antoine Thiollière épousa M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie-Aimée Jovin, fille de Jean-Baptiste Jovin et nièce de François Jovin-Deshayes. Son fils aîné, Pierre-Antoine Thiollière (dit Lassagne), a possédé et habité pendant 50 ans le château de Bouthéon et avait épousé sa cousine, M<sup>lle</sup> Jacqueline-Ambrosine Thiollière de la Garinière.

Le portrait de M. Antoine Thiollière figure dans l'ouvrage, paru en 1909, sur le *Tribunal de Commerce de Saint-Etienne*.

**THIZY (JEAN-CLAUDE)**, prêtre, né à l'Aubépin, demeurant à Grigny (Rhône), âgé de 75 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

M. Thizy, né en 1719, dans le Forez (les listes donnent Lomfain pour l'Aubépin), était curé de Grigny, près Lyon, sur les bords du Rhône. Il fut exposé à des tentations dangereuses. A son âge, les forces de la nature ne pouvaient seconder le courage de l'âme. Le seigneur de sa paroisse, M. Charrier de Grigny, ancien officier aux gar-

des françaises, indifférent en matière de religion, lui donnait pour exemple son frère, Louis Charrier de La Roche qui, membre alors de l'Assemblée constituante, venait de se faire nommer évêque constitutionnel de la métropole de Rouen, et l'excitait à la prestation du serment de 1791. Le curé Thizy avait encore un vicaire qui faisait de la propagande en faveur de la révolution. Ensermé dans de telles sollicitations, M. Thizy fit le serment constitutionnel, mais il se rétracta bien vite. Il fut arrêté, par « mesure de sûreté », le 20 pluviôse (8 février 1794), sur l'ordre de deux administrateurs de Commune-Affranchie, qui étaient venus en tournée à Grigny, sous prétexte d'extirper de cette commune le fanatisme. M. Thizy, mis en prison et condamné, trois jours après, au dernier supplice, se montra digne du sacerdoce de l'Eglise catholique. La sentence qualifie le curé Thizy de « prêtre réfractaire prêchant le fanatisme » (*Tableaux*), c'est-à-dire prêtre fidèle à sa foi et prêchant la religion de Jésus-Christ. M. l'abbé Guillon ajoute : « Quelles qu'aient pu être ses fautes précédentes, il n'en mérite pas moins le titre de martyr, que saint Jérôme donnait même à Pamphyle, dans son épître à Pammachius, dans les mêmes circonstances. »

*(GUILLON, Martyrs; Semaine religieuse de Lyon, 5 juillet 1895.)*

**THOINET.**

**V. De Bigny.**

**THOLANCE.**

**V. Tolonce.**

**THOMAS (JEAN)**, notaire, né à Iguerande (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, faubourg de Vaise, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Greffier de la commune de Vaise, royaliste et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

**THOMAS (JEAN-MARIE)**, 52 ans, chanoine, demeurant à Perse (Loire), (lisez Aigueperse, Rhône), condamnée à la *détention* le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« M. Jean-Marie THOMAS, né le 24 avril 1742, à Matour (Saône-et-Loire), de Claude et de Marie Griffon, était curé à Aigueperse (Rhône) et chanoine de cette collégiale. Ayant refusé le serment, il avait dû quitter sa paroisse et se cacher dans les bois, d'où il revenait furtivement la nuit pour remplir ses devoirs de prêtre. Il finit par être arrêté et conduit à Lyon. Plus tard, il retourna à Aigueperse et y reprit l'exercice de son ministère. Il y mourut le 14 mars 1817. »

*(P. MONTARLOT, l. c., p. 505.)*

**THOMAS (JEAN-PIERRE)**, commissionnaire chargé, né à Termignon (Savoie), de-

meurant à Lyon, rue Saint-Dominique, âgé de 44 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 81.)

THOMASSIN (ANDRÉ), coutelier, né à Lyon, y demeurant, place de l'Égalité, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1794.

« Sergent, contre-révolutionnaire ayant persécuté les patriotes. » (Tableaux.)

Une note dit qu'il était employé à l'hôpital ambulatoire et qu'il ne savait pas pourquoi il avait été arrêté.

(Archives du Rhône, D. 116.)

Une autre note lui donne l'âge de 45 ans et pour domicile la place du Plâtre. « Arrêté le 4 novembre, reconnu pour avoir désarmé les patriotes le 30 mai, ennemi juré des Sociétés populaires, sergent le 20 mai et accompagnant une escouade ledit jour à la place de la Fédération. »

(Archives du Rhône, D. 48.)

THORAN (JEANNE), 73 ans, fabricante de chaises, à Lyon, condamnée à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Quelques documents lui donnent le nom de Torneur.

THOREL.

V. Choret.

THUROT ou TURROT (LOUIS), hussard au 1<sup>er</sup> régiment de Berchini, né à Tournus (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

L'orthographe de ce nom varie dans les actes, où l'on trouve THUROT et THUREAU. Le jugement donne TURROT.

M. THUROT fut baptisé sous les noms et prénoms de Jean-Baptiste-Marie Thurot et était né le 24 mars 1764. Son âge était donc à peine de 20 ans, tandis que les listes lui donnent 22 ans. Fils de Nicolas Thurot, commissaire aux droits seigneuriaux, plus tard directeur des coches et diligences au bureau de Tournus, et d'Anne Passant, il avait servi dans l'armée de Précy. Il était le frère du suivant. (P. MONTARLOT, l. c., p. 480.)

THUROT ou TURROT (MAURICE), hussard au 1<sup>er</sup> régiment de Berchini, né à Tournus (Saône-et-Loire), demeurant à Lyon, âgé de 18 ans, condamné par la

Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. THUROT, frère du précédent, portait les prénoms de Marie-Victor et était né le 10 novembre 1765. Il n'avait que 18 ans et non 21 ans portés sur les listes. Il avait servi comme son frère la cause des Lyonnais et s'était distingué pendant le siège sous le général de Précy.

Une délibération de la municipalité de Tournus, en date du 26 novembre 1814, et en faveur de la famille Thurot, rappelle que Nicolas Thurot père avait été mis en état d'arrestation par ordre du Comité révolutionnaire de Tournus pendant la Terreur ; que ce comité avait mis le séquestre sur ses biens, pris et brûlé la plus grande partie des papiers trouvés à son domicile, et que ce dernier acte avait occasionné la ruine de cette famille. La même délibération rappelle encore que deux de ses fils avaient péri par la fusillade et la canonnade pendant les scènes de la Terreur ; que deux autres fils, l'aîné et le cadet, avaient servi dans les armées de la République. Cette délibération ajoute encore que Maurice-Victoire Thurot, prêtre et doyen de Cuisery, avait été également mis en arrestation et qu'il était mort pendant sa détention.

En effet, l'abbé Thurot, dont le degré de parenté avec les précédents n'est pas indiqué et qui signait Thureau, ancien curé de Simandre, doyen de Cuisery, depuis 1783, avait été dénoncé, le 9 octobre 1793, comme sujet à la déportation et interné à Mâcon. Arrêté en 1797, il mourut l'année suivante en réclusion. (P. MONTARLOT, l. c., p. 481.)

TILLON, de Saint-Galmier, tué à Montrond en 1793.

M. TILLON était un cavalier faisant partie de la colonne commandée par M. de Nicolay et dirigée sur Lyon par Montrond et Chazelles. Il fut tué dans une embuscade à Montrond. « M. Tillon, dit le marquis de Poncins, appartenait à une estimable et notable famille de la ville fidèle de Saint-Galmier. Il était remarquable par ses qualités et son courage, autant que par sa beauté de stature et sa force extraordinaire. » Il s'était écarté imprudemment (ou on l'avait envoyé en reconnaissance) seul et à cheval, lorsqu'il reçut le coup mortel tiré par un assassin embusqué.

(Manuscrit du marquis de Poncins.)

TIRANT.

V. Tyran.

TIRCUY DE CORCELLES (FRANÇOIS), 66 ans, rentier, natif de Corcelles, à Lyon, renvoyé à l'exécution de son premier jugement, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. François Tircuy avait été déjà condamné à la détention le 18 novembre 1793 par la Commission populaire de Lyon.

Delandine cite « son aimable voisin d'infortune, Courcelles, qui lui laissa sa cafetière et que ses intéressantes filles venaient chaque jour consoler ».

(Prisons de Lyon, p. 65.)

François-Joseph Tircuy de Corcelles, chevalier, seigneur de Fleurie, était fils d'Alexandre et de Catherine de Giri de Vaux. Il avait épousé, en 1745, Geneviève-Thérèse Gayot de Mascray, sœur d'Etienne-Hyacinte Gayot de Châteauvieu (V. ce nom).

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 485.)

**TIRCUY DE CORCELLES (MAD.).**

V. Daussert.

Il faut peut-être lire DAUSSENT.

**TISSEUR (JEAN-MARIE)**, affaneur, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Benoît, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**TOCQUET.**

V. Meimieux.

**TOLONCE** ou **THOLANCE (JEAN-FRANÇOIS-PLACIDE)**, prêtre, né au Puy (Haute-Loire), demeurant à Thurins (Rhône), âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« A pris et fait prendre des arrêtés liberticides. »

(Tableaux.)

M. TOLONCE, né dans le diocèse du Puy, était curé de Thurins (Rhône). Il fut l'une des 209 victimes mitraillées aux Brotteaux le 5 décembre 1793. Le curé Tolonce n'est l'objet d'aucune notice dans les ouvrages ecclésiastiques.

Nous ignorons quelles fonctions il avait rempli pour lui permettre de prendre des « arrêtés liberticides ». Nous croyons qu'il avait porté les armes, comme d'ailleurs, tous les prêtres, jeunes et valides, y furent obligés.

**TONDUT DE LA BALMONDIÈRE.**

Souvent confondu avec BOTTU DE LA BALMONDIÈRE (V. ce nom.)

**TONNEAU (JEAN)**, chamoiseur, né à Montrond (Loire), demeurant à Saint-Galmier (Loire), âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Chamoiseur, s'est abouché avec les mus-

cadins pour lier le système de la contre-révolution avec les départements environnants. »

(Tableaux.)

M. TONNEAU était probablement le frère d'Antoinette Tonneau qui avait épousé, en secondes noces, Grégoire Tempier (V. ce nom), victime aussi de la Terreur. Il devait être le fils de Jean Tonneau, maître maçon à Montrond, et de Marie Odin.

(Communication de M. Henry FORISSIER.)

**TOROLIER (JEAN-BAPTISTE)**, garçon perrequier, né à Boën (Loire), demeurant à Lyon, rue Gentil, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**TOROMBERT (LOUIS)**, tailleur, né à Belmont (Ain), demeurant à Lyon, rue de la Poulaiïerie, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« Porte-drapeau, a porté les armes le 29 mai contre les autorités constituées. »

(Tableaux.)

M. TOROMBERT était sorti de la ville avant la fin du siège.

(Archives du Rhône, D. 116.)

**TORREUX.**

V. Thoran.

**TOSSAN (ANTOINE)**, bourrelier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Fédération, âgé de 32 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Adjudant sous-officier, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**TOURET.**

V. Tourret.

**TOURNAMINE (FRANÇOIS)**, chirurgien-barbier, né à Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 mars 1794.

« Fusilier, complice de Desfour, ayant porté les armes pendant tout le siège. »

(Tableaux.)

Cette curieuse dénomination de « chirurgien-barbier » était assez répandue dans Lyon à cette époque.

**TOURNERY (JEAN)**, épiciër, né à Lyon, y demeurant, rue Croix-Pâquet, âgé de

49 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 26 novembre 1793.

« Officier des rebelles. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 81.)

**TOURNUS (THÉOPHILE-ENNEMOND)**, juge de paix, demeurant à Maclas (Loire), juré dans l'affaire Chalier, âgé de 63 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 18 novembre 1793 et guillotiné le lendemain.

« Juré du jugement du patriote Chalier. »

(*Journal de Ville-Affranchie*, p. 57.)

M. TOURNUS, juge de paix à Maclas, était accusé d'avoir été juré dans l'affaire Chalier, crime que la Convention ne pardonnait pas, et pour lequel aucune circonstance atténuante n'était admise. Cependant le procès de Chalier s'était déroulé avec toutes les formes légales et punissait justement un grand coupable. Les réponses de M. Tournus à l'interrogatoire montrent bien que sa conduite avait été irréprochable. Il déclare qu'il avait été juré dans l'affaire Chalier par réquisition du président du jury, réquisition qu'il montre au tribunal et qu'il dépose sur son bureau :

« ... J'ai procédé au jugement en mon âme et conscience, dit-il, sans haine et sans crainte, ainsi que j'en avais fait serment, sans connaître autrement Chalier... Je me suis cru obligé d'obéir à la loi des jurés aux dépens de ma santé, et j'aurais cru manquer de patriotisme en n'y refusant. Nous ne pouvons pas raisonner quand nous recevons des ordres légitimes de nos supérieurs, et la responsabilité tombe sur eux. » — « Avez-vous fait amende honorable à la Convention nationale et au peuple français du crime que vous avez commis envers le martyr de la liberté que nous pleurons ? » lui demandent les juges. — « Je ne connais aucun décret qui m'obligeait à cela, répond M. Tournus ; d'ailleurs, en remplissant mes devoirs, je ne crois pas être tenu à aucune amende honorable... Je n'ai entendu prononcer conjointement avec les jurés, moins contre la personne qu'on juge toujours avec regret, que sur les faits établis par les témoins dont nous ne pouvons scruter les intentions. » Ces réponses sincères et judicieuses étaient de nature à éclairer la conscience de véritables juges ; mais des juges comme Dorfeuille, qui était président de la Commission populaire, n'écoutaient que leurs passions, condamnerent à mort M. Tournus qui fut exécuté le lendemain.

(*Archives du Rhône, dossiers personnels : FAYARD, Tribunal révolutionnaire*, p. 110.)

M. Tournus, né à Serrières (Ardèche), le 17 avril 1730, était fils aîné d'Honoré-Justinien Tournus, avocat, docteur en droit, et de Jeanne Cluzel. Son père, originaire de Saint-Pierre-de-Beauf, était venu se fixer à Serrières après son mariage avec M<sup>lle</sup> Cluzel ; en 1727 (10 juin).

M. Tournus avait trois frères qui lui survécurent :

« Antoine-Joseph TOURNUS, né le 2 août 1734 et mort le 13 décembre 1821, plus connu sous le nom de Dom Tournus. Il était, au moment de la Révolution, moine de l'abbaye de Cluny et vint se retirer à Serrières.

« Jean-Saturnin TOURNUS, curé de Serrières, de 1763 à 1804. Quoique assermenté, il fut arrêté le 25 décembre 1793 par les dragons de l'armée révolutionnaire et conduit à Lyon avec treize autres Serriérois devant la Commission temporaire. Relâché une première fois le 5 mars 1794 et jeté de nouveau quelques jours après en prison, il ne fut délivré qu'en 1795. M. l'abbé Tournus mourut à Serrières le 20 janvier 1816.

« François-Justinien TOURNUS, qui paraît être le seul de cette famille, ayant laissé une postérité ; son fils, Honoré-François-Justinien, mort en 1859, s'était marié à M<sup>lle</sup> Lucile de Linage qui lui survécut. Celle-ci, pour consacrer la mémoire de son mari, fut la donatrice de l'hôpital de Serrières. »

(*Extrait des « Notes de Serrières », obligeamment communiqué par M. J. VALLET, notaire.*)

**TOURRET ou TOURET (CLAUDE-NICOLAS)**, ingénieur des Ponts et Chaussées, né à Moulins (Allier), demeurant à Decize (Nièvre), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi :

• TOURRET le jeune, dit Dubreuil, ingénieur des ponts et chaussées, porte sur sa figure toute sa scélératesse. Il était parvenu à se faire nommer maire de la commune de Desize, et avait empêché la plantation de l'arbre de la liberté, sous le prétexte qu'il valait mieux soulager les malheureux avec l'argent que cela aurait coûté. D'ailleurs, infecté de la plus virulente aristocratie.

(*Archives du Rhône, D. 475.*)

AUDIAT (l. c., p. 67) confirme le nom de Tourret-Dubreuil, né en 1760 à Moulins.

**TOURRET ou TOURET (NICOLAS)**, avocat, né à Moulins (Allier), y demeurant, administrateur de ce département, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

M. Nicolas TOURRET était le frère aîné du précédent, et le Comité révolutionnaire de Moulins le chargeait encore davantage, comme suit :

• TOURRET l'aîné, ci-devant avocat de tous les aristocrates du pays, avait trouvé le moyen de se faire nommer au département, où il a constamment desservi la chose publique, en faisant prendre des arrêtés liberticides, en tournant en ridicule toutes les opérations, bravant indécemment toutes les autorités constituées. On peut en juger par la copie d'une lettre écrite au receveur du dis-

trict de Monbrison, dans laquelle on voit qu'il improuve hautement toutes leurs opérations; qu'il regarde comme vexatoire la loi des émigrés. Tenant chez lui des rassemblements d'aristocrates. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

AUBIAT (L. C., p. 67) le dit avocat à Toulon. Il était né le 23 janvier, à Moulins.

**TOURTEAU (THÉODORE)**, 48 ans, receveur des impositions, à Villefranche, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**TOURTOULON DE LA SALLE (JEAN-DAVID, baron DE)**, tué aux Brotteaux, le 29 septembre 1793.

M. DE TOURTOULON, baron de la Salle, brave gentilhomme languedocien, ancien officier du régiment de Bourgogne, fut un des plus héroïques défenseurs de Lyon. Colonel à la disposition du général de Précý, il commanda le poste de la porte Saint-Clair et le camp des Brotteaux pendant le siège. Dans la nuit du 7 au 8 septembre, il accompagna une action éclatante qui semblait le dévouer à une mort certaine. Se jetant dans un bateau, conduit par un brave marinier, nommé Vincent, M. de Tourtoulon se dirige à travers le courant du fleuve et parvint à arracher les mèches enflammées de plusieurs brûlots, lancés par l'ennemi contre le pont Morand, au moment où ces machines infernales allaient faire explosion et détruire le pont indispensable aux assiégés. Ce généreux défenseur de Lyon périt le 29 septembre près de la redoute Chenelette, en restant le dernier pour faire sauter quelques fortifications. Atteint de deux coups de feu, tirés par les républicains occupant la maison Berlier, aux Brotteaux, il mourut le jour même.

(BALLEYDIER, l. c., t. II, p. 79 et 146; COIGNET, Siège, p. 115.)

Originaire du Languedoc, où vivait encore il y a vingt ou vingt-cinq ans, le dernier représentant de cette famille, le baron de Tourtoulon était venu à Lyon avec sa femme et ses enfants. Il avait toujours donné l'exemple du plus brillant courage, comme son ancien compagnon d'armes au régiment de Bourgogne, M. de Grandval (V. ce nom), qui avait succombé, lui aussi, le 26 septembre, à ses blessures.

(BITARD DES PORTES, l. c., p. 496.)

Les contrôles du régiment de Bourgogne ne renferment aucun officier du nom de Tourtoulon, ni du nom de la Salle.

Mais on trouve aux Archives de la guerre un dossier au nom de Jean-Charles-César DE TOURTOULON qui paraît se rapporter à notre personnage.

M. Jean-Charles-César DE TOURTOULON, né le 10 octobre 1762, élève de Juilly de 1770 à 1777, était cadet-gentilhomme au régiment de Cambresis-Infanterie en 1777, sous-lieutenant en 1778, lieutenant en second en 1783, ensuite lieutenant de la compagnie de chas-

seurs en 1786. Il démissionna et abandonna son emploi en décembre 1791, alors que son régiment était en garnison à Bayonne.

Ce dossier indique bien qu'il fut « tué en combattant le 29 septembre 1793 ».

(Communication de M. l'abbé BONNARDET, d'après les Archives de la Guerre.)

**TOUSSAINT.**

V. Jaussaint.

(Melville Glover et Fayard ont lu sur le jugement Toussaint pour JAUSSAINT.)

**TRAMBLY (PHILIBERT)**, 46 ans, prêtre, de Mâcon, acquitté le 5 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« M. Philibert TRAMBLY était né à Mâcon le 2 mars 1748, de Jean-Baptiste Trambly des Belles-Vernes, écuyer, et de Claudine-Pierrette Jacquet. Sa famille, encore représentée, remontait à Louis Trambly, bourgeois de Mâcon, qui y mourut en 1712 et dont le fils fut anobli par une charge de secrétaire du roi au Parlement de Bourgogne. »

(P. MONTARLOT, l. c., p. 504.)

**TRAMBOUZE (NOËL)**, notaire, juge dans l'affaire Chalier, demeurant à Chamellet (Rhône), âgé de 46 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 18 novembre 1793, et guillotiné le lendemain.

« Juré du jugement du patriote Chalier. »

(Tableaux.)

M. TRAMBOUZE fut condamné en même temps et pour la même raison que ses collègues, MM. Tourmus et Renard (V. ces noms).

**TRANCHANT (JEAN-ÉTIENNE)**, fabricant de bas de soie, né à Lyon, y demeurant, âgé de 29 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 11 novembre 1793.

M. TRANCHANT avait été président de section et membre de la Commission populaire, républicaine et de Salut public, pendant le siège de Lyon.

(Tableaux.)

**TRAPADOUX (ANTOINE)**, épicier, né à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

M. Antoine TRAPADOUX est qualifié simplement de « contre-révolutionnaire ».

(Tableaux.)

**TRAPADOUX (NOËL)**, épicier, né à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de

53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Sergent et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Noël TRAPADOUX avait été commissaire du Comité pendant le siège et fut détenu aux Ursules.

(Archives du Rhône, D. 58.)

TREBOR (PIERRE), garçon perruquier, né à Rabastens (Tarn), demeurant à Lyon, place de la Liberté, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

Une note semble dire que la profession de perruquier était considérée comme une fonction civile :

« Pierre Trébor, âgé de 27 ans, perruquier de Lyon, rue Neuve, comme fonction civile, a été simple soldat et arrêté en Vaise le jour de l'entrée de l'armée de la République. »  
(Archives du Rhône, D. 127.)

TREILLE (BENOÎT), commis au district de la campagne de Lyon, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Jean, âgé de 36 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commis au district de la campagne de Lyon pendant le siège et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

TREINEL ou TRENEL fils (JEAN-LOUIS), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue du Palais-Grillet, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý. »  
(Tableaux.)

TRENEL (JEAN-PIERRE), chandelier, né à Lyon, y demeurant, rue du Palais-Grillet, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Chasseur caserné, contre-révolutionnaire, ayant porté les armes. » (Tableaux.)

TREYNET ou TREYNEL (FRANÇOIS), curé de Trélins (Loire), chassé de sa cure par les émeutiers de Boën en 1791.

M. TREYNET, curé de Trélins, près de Boën, s'était maintenu dans ses fonctions, sans avoir fait de serment, et cherchait par tous

les moyens en son pouvoir de conserver la foi dans sa paroisse, par ses discours et ses actes publics. Son énergie effaroucha les Jacobins. Le 15 janvier 1791 (on n'était alors qu'aux débuts des persécutions), une assemblée de canton était tenue à Boën pour l'organisation de la garde nationale. On y parla du curé de Trélins ; les têtes se montèrent ; on s'échauffa et on décida de se rendre sur-le-champ à Trélins pour arrêter le curé. La foule, précédant les autorités, courut à la maison du curé Treynet. Celui-ci, prévenu, s'était barricadé ; mais, voyant cette foule en furie, il trouve le moyen de fuir et se cache dans un bois. Quelques personnes l'ayant aperçu, le ramènent. On le fait prisonnier, on le conduit à Feurs et par des relais de gardes nationales, on le transfère à Lyon, où nous perdons sa trace. Mais les autorités qui avaient elles-mêmes provoqué cette émeute, prétendirent être intervenues pour protéger le curé. On voit toute la mauvaise foi qu'on mettait déjà, à cette époque, dans les actes publics.

(Archives de la Loire.)

TREZETTE (JÉRÔME DUCREUX DE), lieutenant-colonel de gendarmerie, né à Roanne (Loire), âgé de 48 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

M. DUCREUX DE TREZETTE était un ancien lieutenant de la mareschaussée de la province. Pendant le siège de Lyon, il commandait la gendarmerie départementale avec le grade de lieutenant-colonel.

(Journal de Ville-Affranchie, p. 57.)

Les filles de M. Ducreux de Trézette firent une pétition en thermidor pour obtenir « la relâche de leurs nippes, linges et effets qui se trouvent dans la maison de leur père condamné et une provision pécuniaire à prendre sur les produits des biens de leur dit père ».

Le Conseil du district répondit par un refus, « motivé sur ce qu'il ne peut point disposer des biens confisqués au profit de la République ».

(Archives de la Loire, I. 260, 7 thermidor.)

Nous croyons que cette victime est celle qui, sous le titre de noble Jérôme-Emmanuel-Nicolas du Creulx de Trézette, épousa en 1767 Marguerite-Mariette Perrin de Noailly. Il était fils de noble Jean-Jérôme, seigneur de Trézette, et de Marie-Françoise-Achille Goyet de Livron, et avait été gendarme de la garde ordinaire.

(H. DE BUVENEL, L'Assemblée de la Noblesse du Bailliage de Forez, ouvrage qui paraît au moment où nous donnons cette notice à l'impression.)

TRICHON (JOSEPH-MARIE), cultivateur, demeurant à Crémieu (Isère), maire, âgé de 66 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Maire de Crémieu, a arraché les affiches des décrets de la Convention sur le maximum et a correspondu avec les rebelles. »  
(Tableaux.)

TRIDON DE REY (MADAME).

V. Millet.

TRIOMPHANT (ANTOINE), fabricant de bas, né à Lyon, y demeurant, rue Trammassac, âgé de 47 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 23 novembre 1793.

\* « Lieutenant pendant le siège. »

(Tableaux.)

TRUPIER (ANTOINE), chandelier, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Observance, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

TRUPIER (ANTOINE), serrurier, né à Lyon, y demeurant, rue Gentil, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

TRUPIER (JOSEPH), garçon teinturier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Poulallerie, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Une note dit :

« ... A servi les huit derniers jours du siège. « est sorti avec la colonne et s'est rendu sans armes à la Bresle (*Usez l'Arbresle*). »  
(Archives du Rhône, D. 127.)

Une autre note le dit :

« ... Zélé partisan pour arrêter les patriotes, « commis chez le citoyen Bousquet; a été « arrêté à la Bresle le 10, sans armes, étant « sorti avec l'armée le 9, cherchant à aller à « Mâcon chez son oncle. »  
(Archives du Rhône, D. 115.)

TROIT (BERNARD), chirurgien, né à Maury (Pyrénées-Orientales), demeurant à Lyon, place du Change, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Chirurgien-major pendant le siège et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. TROIT n'a dû venir à Lyon qu'à l'époque du siège, car M. le docteur Drivon, qui le cite, ne donne aucun renseignement sur ce chirurgien.  
(Miscellanées, 1908.)

TROLLIER (LOUIS), dit Chazelle, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Sala, âgé de 62 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 11 février 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. Louis TROLLIER DE CHAZELLES, fils de Jean-Baptiste Trollier de Messimieux, conseiller à la Cour des monnaies de Lyon, et d'Anne Albanel, avait été capitaine d'infanterie au régiment de Boulonnais, chevalier de Saint-Louis, et comparant à Lyon en 1789.

Son frère Jean-Jacques, dit M. de Fétan, aurait été, suivant M. de Jouvencel, condamné à mort le 6 nivôse an II (nous ne savons où), mais non exécuté, et mourut en 1814.

La fille de ce dernier, Anne-Louise-Eléonore, avait épousé Jean-Baptiste Bona de Perex (*V. ce nom*), victime de la Révolution.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 930.)

TROUILLIER (FRANÇOIS-MARIE), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, place de la Fédération, âgé de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Canonnier, ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

TRUDEL (GEORGES), prêtre, mort en déportation.

M. TRUDEL, qui faisait partie du diocèse de Lyon, s'était retiré chez des parents au pays de Chartres (M. l'abbé Manseau dit à Orléans, espérant ainsi échapper à la persécution. Mais, en 1793, les autorités du département d'Eure-et-Loir le firent arrêter. Conduit à Rochefort, embarqué au printemps de 1794, sur le vaisseau *Les Deux Associés*, l'abbé Trudel éprouva tant de malheurs, qu'il mourut bientôt le 16 juin 1794; on ignore son âge. Il fut enterré dans l'île d'Aix.

(GUILLON, *Martyrs: l'abbé MANSEAU, Prêtres et religieux déportés...*)

TRUNEL (MARTIN), revendeur de denrées, né à Ambert (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Lieutenant et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

TRUNEL (PIERRE), prêtre, né à la Tour-en-Jarez (Loire), demeurant à Crémieu

(Isère), âgé de 71 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 4 février 1794.

M. TRUNEL avait été curé de Carisieu, près de Crémieu ; il habitait cette dernière ville, jouissant d'une pension de l'archevêché de Lyon. M. l'abbé Vachet et la *Semaine religieuse* disent qu'il prêta le serment constitutionnel et qu'il fut dénoncé pour un vague motif politique. Il y a tout lieu de le croire, car, arrêté une première fois et conduit à Lyon devant les juges, ceux-ci le renvoyèrent absous en lui disant : « Il n'y a rien contre toi ». On le trouve, en effet, acquitté le 20 décembre par le même tribunal.

« Revenu à Crémieu, ce bon vieillard trouva son petit logement dévalisé. Il ne lui restait pas même un lit. Le curé constitutionnel, M. Giroud, lui en fit donner un à l'hôpital. Les membres du Comité de surveillance l'apprirent. Tous avaient coopéré au pillage du mobilier de M. Trunel ; aussi, pour tous, cet infortuné prêtre, gisant sur un grabat d'emprunt, était-il un continuuel et flagrant reproche. Ils le dénoncèrent à nouveau, le firent jeter sur une charrette et conduire à Lyon. Les membres de la Commission révolutionnaire le jugèrent et le condamnèrent à mort comme « prêtre réfractaire prêchant la royauté ».

(Tableaux.)

(M<sup>l</sup><sup>o</sup> DE FRANCLIEU, l. c., t. II, p. 67.)

TRUTTEMANN (MICHEL), ouvrier en soie, né à Monmenheim (Alsace), demeurant à Lyon, rue Port-Charlet, âgé de 35 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

TURQUET fils (JACQUES), garçon perruquier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, âgé de 20 ans, condamné par

la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. »  
(Tableaux.)

Il était fils du suivant.

TURQUET père (PIERRE), perruquier, demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 58 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 6 décembre 1793.

M. TURQUET ou TURQUAIS était noté comme « fanatique, notable de la municipalité dans le temps des muscadins ».

(Archives du Rhône, Feurs, L. VIII.)

TURROT.

V. *Thurot*.

TUTEROT (JEAN-CLAUDE), apprêteur de draps, né à Lyon, y demeurant, rue Clermont, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Grenadier caserné, contre-révolutionnaire et royaliste. »  
(Tableaux.)

M. TUTEROT fut arrêté dans le domicile de son père, mais il était apprêteur de draps chez son beau-père, M. Madinier, commandant du bataillon de l'Égalité.

(Archives du Rhône, D. 48.)

TYRAN (FERDINAND), cuisinier, né à Grasse (Alpes-Maritimes), demeurant à Lyon, rue de la Charité, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

## U-V

URFÉ (D'). V. *Chastellet*.

UTINEL. V. *Hutinet*.

VACHON (JOSEPH-MARIE-LAURENT), le jeune, tué le 29 septembre 1793 au combat de Perrache.

(RÉGNY, *Souvenirs d'un grenadier*.)

Il était le frère du suivant.

VACHON (JEAN-ANTOINE), l'aîné, tué le

29 septembre 1793 au combat de Perrache.

(RÉGNY, *Souvenirs d'un grenadier*.)

Il était le frère du précédent et du suivant.

VACHON (JOSEPH-MARIE), rentier, membre du comité de surveillance, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Clair, âgé de 24 ou 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 15 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Une obligeante communication de M. J. Morel de Voleine nous permet de croire que le supplicé, M. Joseph-Marie VACHON, n'avait que 24 ans au lieu de 55 ans.

Il était fils d'Etienne Vachon et d'Alexandrine Roux-Vouty, qui s'étaient mariés en 1768, et qui eurent un autre fils, Jean-Antoine. Ce dernier fut tué le 29 septembre à la chaussée de Perrache.

M. Etienne VACHON, s'étant remarié en 1771 avec Laurence-Charlotte Mathon de Fogères, eut de sa seconde femme deux autres fils : Joseph-Marie-Laurent, le plus jeune, qui fut tué aussi à la chaussée de Perrache le 29 septembre 1793, et Joseph-François, dit Thélis, qui combattit de même sous les ordres de Précý, put s'échapper et fut à l'armée d'Italie secrétaire du général Petit-Guillaume.

Né en 1772, Joseph-François épousa, en 1796, Henriette Ymbert, fille de l'ancien échevin Jean-Isaïe Ymbert, et de Marie Régnaud, et nièce du célèbre Jacques Ymbert-Colomès, qui se signala au début de la Révolution par son courage et sa fidélité au roi.

La famille Vachon tient à ce que ce nom soit écrit avec un Y, probablement à cause d'anciens documents, et non IMBERT-COLOMÈS (V. ce nom), comme on l'écrit généralement. Elle conserve le portrait de Jean-Antoine Vachon moulé en terre cuite par Chinard.

M. Joseph-François VACHON, dit Thélis, fut député sous Charles X, membre du Conseil municipal de Lyon et gouverna la ville en l'absence du maire. Commandeur de la Légion d'honneur en 1834, il eut postérité et fut grand-père de M. Henri Vachon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon, mort en novembre 1907.

(Communication de M. J. MOREL DE VOLEINE.)

Cette communication rectifie la note de M. RÉGNY qui, dans les Souvenirs d'un grenadier, s'exprime ainsi :

« Notre Compagnie n'eut à regretter dans cette rencontre que deux de ses grenadiers ; l'aîné des fils Vachon, que son frère, plus jeune, allait bientôt suivre, et le fils Benoît. » L'aîné Vachon était tombé à côté de M. Régný lui-même, auprès des moulins de Perrache. Le cadet, d'une extrême jeunesse, était canonnier ; il n'était pas blessé, mais il était couvert du sang de ses camarades auxquels il avait donné des soins. « Il nous aidait avec intrépidité, ajoute M. Régný, à servir la première pièce, enlevée à l'ennemi, lorsqu'un boulet lui fracassa le bras. Nous le fimes promptement transporter à l'hôpital, où il mourut des suites de l'amputation, qu'il avait dû subir. »

VAISSEAU. V. Amand de Vaisseau.

VALEILLON (JEAN-FRANÇOIS), voiturier sur la rivière, né à Lyon, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1793.

« Secrétaire de section et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

VALENTIN (...), originaire d'Italie, canonnier dans l'armée lyonnaise, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

VALESQUE (CLAUDE), noble, commis négociant, né à Lyon, y demeurant, place Saint-Pierre, âgé de 24 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 18 décembre 1793.

« Ex-noble, grenadier, contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Claude VALESQUE avait vaillamment combattu pendant le siège pour la défense de Lyon, ainsi que plusieurs de ses parents. Après le siège, il fut arrêté et emprisonné dans les caves de l'hôtel de ville. « Il obtint d'un gardien qui le connaissait la faculté d'aller embrasser une dernière fois son père, sa mère et ses quatre sœurs qui habitaient Couzon, sous le serment de revenir ensuite reprendre ses chaînes. » La séparation fut déchirante. Mais l'héroïque jeune homme se soustrayant aux étreintes de sa famille, revint la nuit vers Lyon, vers la mort, par fidélité à la parole donnée. Le lendemain (18 décembre), il était jugé et fusillé.

Entre sa condamnation et son supplice, il eut le courage d'écrire la touchante lettre que voici :

« A la citoyenne Valesque, chez la citoyenne Journal, rue Boissac, à Ville-Affranchie.

« Remise au citoyen Posilliat.

« Ma chère tante,

« Je suis jugé et condamné. J'espère que mon oncle qui n'a été interrogé qu'après moi et point conduit à la même chambre que moi, aura trouvé grâce devant ses juges. C'est une consolation dans mon malheur et une satisfaction à mon dernier moment. Puissiez-vous jouir de quelque bonheur et tranquillité dans un monde que je quitterais sans regret si je ne laissais des parents qui me sont chers. Veuillez leur apprendre cette nouvelle avec tout le ménagement qu'exige leur tendresse pour moi. C'est un soin pénible que je réclame au nom de l'amitié que vous m'avez toujours montrée. Nous sommes dans un moment où l'on a besoin de beaucoup de force d'esprit. Je vous mets, je le sens, à une épreuve bien sensible. Je connais trop bien votre cœur pour croire qu'il ne sera pas vivement affecté, mais ma position paraît m'excuser. Je n'ai que vous à qui je puisse m'adresser. Je le fais avec confiance. Ma reconnaissance et mon amour ne s'éteindront qu'avec ma vie. Je suis dans une cave de l'hôtel commun, attendant ainsi que beaucoup d'autres qu'on nous confirme une sentence à laquelle je m'attendais, sans croire cependant avoir rien fait pour la mériter. Ils n'ont pas voulu que nous jouissions des bienfaits de la Révolution. Leur volonté soit faite. L'autre monde nous sera sans doute plus favorable. Ainsi ne me plaignez pas. Je fais des vœux pour vous encore sujette aux misères attachées à l'espèce humaine. Puissent-elles ne pas vous attendre! Puisse tant de sang répandu être un holocauste suffisant, et faire cesser les

« calamités qui désolent notre patrie ! La dernière ressource des prisonniers qui sont ici est d'avoir recours à leur section et de se faire réclamer. Si vous voulez faire cette démarche, vous verrez ce qu'on vous dira. Il ne faut rien avoir à se reprocher et user de tous les moyens qui pourront opérer quelque bien. Doutant du succès, je suis fort résigné et vous embrasse bien tendrement.

« VALESQUE. »

L'oncle dont il est question dans cette lettre ne fut pas plus heureux ; c'est le suivant.

**VALESQUE (PIERRE)**, noble, ancien receveur des finances, né à Lyon, y demeurant place Saint-Pierre, âgé de 58 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« Ex-noble, contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Cette condamnation à mort était imméritée. La pétition suivante prouve l'attachement que lui portaient ses concitoyens :

« Nous soussignés résidant en cette municipalité de Fontaine, district de la campagne de Ville-Affranchie, certifions que le citoyen Pierre Valesque occupa une maison à lui appartenant et à sa famille, en ladite commune depuis quatre ans, où il passe avec sa famille la majeure partie de l'année ; que depuis vingt-trois ans que nous le connaissons et notamment depuis ces quatre dernières années, il n'a cessé de nous donner des plus grandes preuves de son patriotisme, s'étant toujours déclaré l'ami des lois, et ayant fourni généreusement, quoique sa maison ne soit pas d'une grande valeur, la somme de deux cent cinquante livres, lors de la levée des volontaires de notre commune, ce mois de mars dernier.

« En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison. A Fontaine, le 18 novembre 1793, l'an II de la République, Une, Indivisible et Démocratique et avons signé, etc. »

(Archives du Rhône, D. 549.)

Ce n'est pas tout, la famille VALESQUE fut encore durement éprouvée sous la Terreur.

Un frère et neveu des suppliciés, nommé Pierre, âgé de 26 ans, aide de camp de Précý, eut une mort aussi tragique, mais moins malheureuse. Il fut tué le 29 septembre 1793, dans une charge de cavalerie, conduite par le chef de la défense en personne, le général de Précý, sur la chaussée Perrache, contre le bataillon de l'Ardèche qui avait pénétré dans la place. Les troupes jacobines furent repoussées. Ce fut la dernière victoire de l'armée lyonnaise.

Trois autres membres de cette famille, frères de Pierre le supplicié, l'un, père des jeunes gens, et les deux autres, leurs oncles, ne purent échapper aux vengeances jacobines qu'avec beaucoup de peine. Ce sont : « M. François VALESQUE, de Couzon, qui, échappant au mandat d'arrêt décerné contre lui, le 17 janvier 1794, put fuir et se cacher loin de Lyon. Il revint plus tard à Couzon, où il mourut le 15 septembre 1816. C'était le père des jeunes gens.

« M. Gabriel VALESQUE, grand vicaire de Coutances, condamné en 1792 à la déportation comme prêtre réfractaire, put se réfugier en Suisse d'où il revint en 1796. Il mourut à Couzon le 19 janvier 1819.

« M. Etienne VALESQUE, incarcéré après le siège et délivré à la chute de Robespierre ; perdit la santé et mourut à Couzon en juin 1796.

« Les Valesque étaient originaires de Poussan, village du diocèse de Montpellier où leurs ancêtres étaient « viguiers », c'est-à-dire juges, de père en fils. »

(Tous ces renseignements nous viennent d'une obligeante et aimable communication d'un des descendants de la famille Valesque, M. Xavier MARTIN, ingénieur principal aux mines de Blanzy, et auteur d'un livre de famille, intitulé « Ascendants et Descendants » et édité en 1907.)

MM. François et Pierre Valesque étaient fils de noble François Valesque, échevin de Lyon en 1762, et de Jeanne Allézon, fille d'un négociant en gros qui fut juge conservateur à Lyon et qui a laissé un livre de raison, plein de curieux détails sur les événements lyonnais auxquels il prit part et dont il fut le témoin.

(W. POIDEBARD, *Armorial des Bibliophiles*, p. 627.)

Nous voyons un M. Valesque, officier de la garde bourgeoise de Lyon, envoyé avec un détachement au secours des châtelains de Poleymieux, sauver M<sup>me</sup> Guillin et sa famille, qu'il rencontra dans un bois après le meurtre de M. Guillin du Montet (V. ce nom). Il les recueillit et les conduisit à Lyon, où le détachement arriva le 26 juin 1791, à la fin du jour.

(Baron RAVERAT, *Lyon sous la Révolution*, p. 46.)

**VALESQUE (PIERRE)**, neveu, 26 ans, tué le 29 septembre 1793 au combat de Perrache.

(Communication de M. Xavier MARTIN.)

**VALET ou VALLET (PIERRE)**, lieutenant de chasseurs, né à Biolet (sic) (Isère), mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 7 octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**VALETINE (LOUISE)**, 77 ans, chanoinesse, à Salles, acquittée le 5 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon.

« Louise de VALETINE, née en 1715, au Pas, commune de Montmelard (arrondissement de Clarolles), fille de Lazare de Naturel-Valétine, chevalier, seigneur de Marigny, Saint-Eusèbe et Ocle. Sa famille, originaire d'Italie, où elle portait le nom de Naturelli, s'était divisée, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, en deux branches, les Naturel de Balleure et les Naturel de Valétine, dont le fief était situé sur le territoire du Colombier-en-Brionnais. Louise de Valétine, chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Saint-Martin-de-Salles (Rhône),

avait un frère, Pierre-Marie, seigneur de Valétine, du Pas, du Verdier, de la Tour-Baudin et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Royal-Lorraine, ex-lieutenant du roi à Chalon, et deux sœurs, Angélique et Charlotte, vouées comme elle à la vie religieuse. Celles-ci s'étaient retirées pendant la Révolution près de Buxy (arrondissement de Chalon) et y donnaient asile aux prêtres réfractaires. »

(P. MONTARLOT, l. é., p. 503.)

**VALETTE (JULLIEN)**, 32 ans, prêtre, à Saint-Julien-la-Vêtre (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

**VALIOUD (JEAN-CHRYSOSTOME)**, agriculteur, demeurant à Lyon, rue Tupin, âgé de 53 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 29 novembre 1793.

**VALLET (PIERRE-JOSEPH)**, droguiste, rue de Flandre, à Lyon, âgé de 32 ans, mort de ses blessures pendant le siège, le 19 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**VALLETON DE GRAVILLON (MATHIEU)**, né à Lyon, y demeurant, officier municipal provisoire, âgé de 62 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 12 novembre 1793.

M. VALLETON DE GRAVILLON fut condamné à mort pour avoir été « officier municipal provisoire » et exécuté en même temps que plusieurs de ses collègues, entre autres MM. Allegret et Angelot (V. ces noms).

M. Valleton était fils de François Valleton, capitaine penon du quartier de Pierre-Scize, mort en 1740. Un de ses petits-fils, M. Alphonse Péricaud, était marié à une fille de M. Camille Jordan.

(Biographie lyonnaise.)

**VALLIN (LAURENT)**, apprenti chapelier, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 février 1794.

« Chasseur caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VALLIN (THOMAS)**, dit Desjardins, teneur de livres, né à Caen (Calvados), demeurant à Saint-Etienne (Loire), âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 février 1794.

« Commandant de bataillon, lié avec les rebelles. » (Tableaux.)

**VALLON (JEAN-FRANÇOIS)**, garde-magasin né à Gap (Hautes-Alpes), demeurant à Lyon, rue Sainte-Marie, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 3 janvier 1794.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VANALE ou VANEL (ANTOINE)**, ancien négociant, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 25 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire, a signé les bons de siège. » (Tableaux.)

**VANDÈGRE.** V. Mallet.

**VANDERHAGEN (JEAN-BAPTISTE)**, comédien, né au Quesnoy (Nord), demeurant à Montbrison (Loire), âgé de 20 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 26 novembre 1793.

**VANNIER (FERDINAND)**, chirurgien, né à Bourg (Ain), demeurant à Lyon, à la Croix-Rousse, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 16 décembre 1793.

« Chirurgien-major de Précý et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. Ferdinand VANNIER ne paraît pas avoir exercé sa profession à Lyon avant le siège. Son nom ne se trouve pas dans les documents consultés par M. le Dr J. DRIVON.

(Miscellanées, 1908.)

**VAN RIZAMBURG (CLAUDE-FRANÇOIS)**, fabricant, né à Lyon, demeurant rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 56 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 janvier 1794.

« A dit que celui qui apporterait la tête de Dubois aurait 24.000 livres. » (Tableaux.)

M. VAN RIZAMBURG fut recteur de la Charité de 1787 à 1788.

(Dr J. DRIVON, Miscellanées, 1909.)

Il avait été receveur des impositions forcées pendant le siège.

(Archives du Rhône, D. 58.)

Il existait en 1810 un Van Risamburgh, marchand et fabricant de soie, qui était peut-être son fils.

Un autre Van Risamburgh, architecte, avait une fille mariée à M. de Géramb, banquier et commissionnaire en soies, dont une fille épousa Jean-Raphaël DURAND (V. ce

nom), victime de la Terreur, et sur lequel nous avons reçu quelques renseignements de M. BERNARD, secrétaire de la Société des amis des arts et des sciences de Tournus.

Les renseignements suivants sont à ajouter à la notice déjà parue au nom de Durand.

M. Jean-Raphaël DURAND avait épousé avant 1785 Anne-Catherine-Jeanne de Géramb, fille de François-Julien-Antoine de Géramb, banquier et commissionnaire en soieries à Lyon, et de Marie-Elisabeth Van Risamburgh.

Il avait tout au plus 51 ans au lieu de 63, que des listes lui donnent. Melville Glover, qui a copié les jugements, ne donne pas l'âge.

M<sup>me</sup> Durand, devenue veuve, se retira chez ses parents au château de l'Épervière, à Gigny-sur-Saône, près de Chalon (Saône-et-Loire), dont elle hérita. C'est là qu'elle maria ses deux filles : 1<sup>o</sup> Jeanne-Anne, née en 1785, qui épousa son cousin germain, Jean-Antoine Durand en 1803 ; 2<sup>o</sup> Marie-Elisabeth, qui épousa, en 1808, François-Antoine-Henry Denizot, de Chalon-sur-Saône.

(Communication de M. BERNARD.)

VARAX.

V. Riverieulx.

VARENNES-BISSUEL (DE).

V. Saint-Victor.

VARENNE DE FENILLE (PHILIBERT-CHARLES-JOSEPH), né à Dijon (Côte-d'Or), noble, rentier, âgé de 63 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, ayant fait passer de l'argent aux émigrés. » (Tableaux.)

Quoiqu'il n'eût pris aucune part aux affaires politiques, il fut arrêté, comme fédéraliste, par ordre du représentant Albitte, et conduit à Lyon sur une charrette par un temps de pluie glaciale, avec plusieurs des principaux habitants de Bourg, département de l'Ain, lieu de sa résidence. La voiture ne s'arrêta que devant l'échafaud, et tous furent exécutés à l'instant de leur arrivée.

(Archives historiques du Rhône, t. VI, p. 63.)

M. VARENNE DE FENILLE s'occupait avec beaucoup de succès de l'agriculture. Delandine dit qu'il était « le meilleur agriculteur de France, ne s'occupant que de l'amélioration du sol de sa patrie et ne rêvant qu'aux moyens de rendre la nourriture de l'indigent plus salubre et plus abondante ».

(Prisons de Lyon, p. 232.)

Sa pétition au représentant du peuple, Gouly, alors en mission dans le département de l'Ain, nous apprend qu'il avait 63 ans accomplis, qu'il était père de famille et qu'il n'avait jamais paru dans aucune assemblée politique. La position sociale de cet homme distingué, son mérite personnel, ses travaux et ses publications sur l'agriculture, sa fortune et le bien qu'il faisait autour de lui, au

lieu de le protéger, le désignèrent au contraire à la fureur des révolutionnaires. Arrêté à Bourg le 6 brumaire an II (28 novembre 1793), transféré à Pierre-Châtel, puis à Ambournay et enfin à Lyon, le 14 pluviôse (12 février 1794), l'impitoyable Commission révolutionnaire le fit monter sur l'échafaud deux jours après, soit le 14 février.

M. Varenne de Fenille, né le 10 septembre 1730, de Jacques Varenne, seigneur de Béost, et de Marie-Charlotte Lesloraut, était un ancien receveur des impositions à Bourg.

(Communication de M. P. MONTARLOT; Revue du Lyonnais, 1872, série III, t. XIV, p. 32 à 35.)

VARENNE (CLAUDE - CHARLES - JOSEPH), marquis de Jossin, noble, né à Jossin (Ain), demeurant à Lyon, petite rue Longue, âgé de 74 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire, a pris part à la rébellion. » (Tableaux.)

VARIN DE RIVERIEULX.

V. Riverieulx.

(Nom estropié dans les listes pour Varax.)

VATAR-DELAROCHE, imprimeur, demeurant à Lyon, rue Grenette, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 4 septembre 1793.

(Fonds Coste, n<sup>o</sup> 4683.)

Son véritable nom était Delarocbe (V. ce nom), dont la notice fait double emploi avec celle-ci, mais en la completant.

M. VATAR-DELAROCHE fut blessé mortellement à la Croix-Rousse. Il était le frère aîné du suivant ; il figure sur l'« Etat des rebelles, tués ou morts de leurs blessures », sous la profession d'imprimeur, tandis que son frère fut condamné avec la qualification de noble, rentier.

VATAR-DELAROCHE (VICTOR), noble, sans profession, né à Lyon, y demeurant, rue de la Grenette, âgé de 19 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire, blessé à la sortie. » (Tableaux.)

Le jugement ne porte que le nom de VATAR. M. Victor VATAR-DELAROCHE avait vaillamment combattu comme son frère, le précédent, pour la cause lyonnaise. Il fut blessé à la sortie des Lyonnais, renversé par un coup de fusil tiré à bout portant dans une maison où il s'était réfugié. Abandonné comme mort, puis recueilli et conduit à l'hôpital, il fut arraché de ce dernier asile dès qu'il entra en convalescence et traîné à la fusillade du 8 décembre 1793.

(Ch. Massas, Siège de Lyon, p. 100.)

**VAUBERET (JACQUES-FRANÇOIS)**, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire, a donné 2.000 livres pour le siège. »

(Tableaux.)

Noble Jacques-François VAUBERET-JACQUIER, né en 1726, était fils de Jean-Joseph et d'Elisabeth Filland.

Recteur de la Charité de 1764 à 1767, échevin de Lyon en 1786, comparant à Lyon en 1789, il avait épousé, en 1753, Marie-Ennemonde Linossier.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 951.)

**VAUCHER ou VAUCHEZ (AUGUSTIN)**, garçon indien, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Dominique, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý, pris les armes à la main. »

(Tableaux.)

**VAUCHER (FRANÇOIS-LOUIS)**.

V. *Loys-le-Jeune*.

**VAUDREMON (PIERRE)**, affaneur, né à Lyon, y demeurant, faubourg de Vaise, âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Grenadier caserné, a pris les armes pour dévaster le club. »

(Tableaux.)

**VAUGIRARD (JEAN-PIERRE GIRARD DE)**, noble, officier d'infanterie, né à Champdieu (Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 20 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Ex-noble, instigateur, fabricant de faux assignats. »

(Tableaux.)

M. DE VAUGIRARD avait pris une part active dans l'expédition des Lyonnais et au siège de Lyon, ainsi que son père qui était chef de légion. M. de Vaugirard père, comparant en Forez, avait été adjudant général à la disposition du général de Précý ; il survécut à la Terreur, tandis que sa femme, qui suit, périt comme son fils, victime de la vengeance des satellites de la Convention.

(Mémorial de la Loire, Le Forez sous la Terreur, année 1896.)

Si nous en croyons M. Broutin, le père Girard de Vaugirard aurait aussi péri à Lyon comme son fils. Parmi les victimes de ce nom, nous n'en voyons aucune qui puisse être identifiée avec lui, si ce n'est Jean Girard

(V. ce nom), notaire à Lyon ; mais cela est invraisemblable.

**VAUGIRARD (Mad. de)**.

Elle fut arrêtée pour mesure de sûreté générale, comme étant une aristocrate forcenée et la femme d'un général qui commandait à Montbrison et à Lyon les contre-révolutionnaires.

(Archives du Rhône, Feurs, l. VIII.)

La baronne de Vaugirard fut condamnée à mort sous le nom de Marie Du Crozet qui n'était pas son nom de famille et que tous les auteurs ont répété.

Elle se nommait Marie-Louise TARDY DE RHINS, fille de Benoît Tardy, écuyer, seigneur de Rhins, et de Jeanne-Marie Pierre de Saint-Cy.

(H. DE JOUVENCEL, Assemblée... du Forez.)

La notice de Du Crozet que nous avons donnée à son rang alphabétique est, par conséquent, annulée en ce qui concerne le nom de famille pour être reportée au nom de Tardy de Rhins (V. aux corrections et additions.)

**VAULAND.**

V. *Voland*.

**VAURENARD fils (ALEXANDRE - JEAN - BAPTISTE DE CORTEILLE DE)**, noble, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 20 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. DE VAURENARD, fils du suivant, a été l'objet d'une rectification sur le jugement du 1<sup>er</sup> nivôse ; au lieu des prénoms d'« Antoine-Elisabeth », on lui substitue ceux de « Jean-Baptiste Corteille », à la suite d'une réclamation.

Cette correction montre que, dans la parodie de la justice à laquelle ils se livraient, les juges révolutionnaires ne s'assuraient même pas de l'identité de ceux qu'ils envoyaient à la mort !

Les prénoms d'Antoine-Elisabeth portés sur le jugement par erreur étaient ceux de son frère aîné.

La correction s'explique ainsi :

« Un jugement du tribunal civil du département du Rhône rendu à la requête de M<sup>me</sup> de Vaurenard, le 14 floréal an VII (3 mai 1799), constata cette erreur et en ordonna la rectification en ces termes :

« Le Tribunal, considérant...  
« dit et prononce par jugement en premier  
« ressort, qu'il est prouvé par l'enquête à  
« laquelle il a été procédé en l'audience du  
« 27 germinal dernier, qu'Alexandre-Jean-Bap-  
« tiste Corteille-Vaurenard, fils puîné, est bien  
« celui qui est décédé en suite du jugement  
« de la Commission révolutionnaire en date  
« du 1<sup>er</sup> nivôse an II, et que c'est par erreur  
« que les prénoms d'Antoine-Elisabeth, qui  
« sont ceux de son frère aîné, lui ont été don-  
« nés dans ledit jugement ; ordonne en consé-  
« quence que le jugement de la Commission

« révolutionnaire, en date du 1<sup>er</sup> nivôse an II, sera réformé de manière qu'au lieu d'y lire Antoine-Elisabeth, on y lise Alexandre-Jean-Baptiste Cortelle Vaurenard qui sont les vrais noms du décédé dont il s'agit au dit jugement, et qu'il sera dressé acte de décès dudit Alexandre-Jean-Baptiste Cortelle Vaurenard, fils puiné, arrivé à la date du 1<sup>er</sup> nivôse an II, en exécution du jugement de la dite Commission révolutionnaire, en date du même jour, etc. »  
*(Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, 1908, p. 189.)*

M. Alexandre-Jean-Baptiste DE CORTEILLE DE VAURENARD, né le 18 mai 1773, était un jeune homme plein d'espoir et d'avenir ; il montra un courage héroïque devant la mort.

« La tradition des siens, dit M. L. DE LONGEVILLE, rapporte qu'on lui offrit la vie et la liberté à condition de renoncer à ses principes religieux et politiques en acceptant un brevet d'officier dans l'armée révolutionnaire, et qu'à ce reniement le noble jeune homme préféra la mort. »

VAURENARD (FRANÇOIS-GABRIEL DE CORTEILLE DE), noble, rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Joseph, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 1.000 livres pour le siège. » *(Tableaux.)*

M. François-Gabriel DE CORTEILLE, chevalier, seigneur de Vaurenard, né à Lyon le 26 août 1731, était fils de Barthélemy de Cortelle et d'Elisabeth Cusset. Il avait épousé à Lyon, le 7 juin 1771, Marie-Bonne Fabre du Vernay, dont il eut plusieurs enfants, entre autres le fils qui précède et qui périt le même jour que son père.

*(Communication de M. Louis DE COMBES.)*

Le père et le fils avaient été dénoncés par un nommé Reynard, officier du premier bataillon de Villefranche. Ils furent incarcérés aux Recluses, d'où ils adressèrent à leur famille des lettres admirables, dans lesquelles l'angoisse du supplice prochain apparaît dominée par les plus édifiants et les plus généreux sentiments. Elles sont précieusement conservées aux Archives de Vaurenard.

*(L'ancienne paroisse d'Oully en Beaujolais, par M. L. DE LONGEVILLE, dans le Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, 1908, p. 188.)*

VAUX (JOURDA DE).

V. Jourda.

VAVRE (PHILIBERTE), veuve Maupetit, rentière, née à Lyon, y demeurant, place des Cordeliers, âgée de 81 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

M<sup>me</sup> MAUPETIT était accusée « d'avoir payé 1.700 livres pour les frais du siège ».

M. l'abbé MONTERNOT croit que son nom, mal lu, était FAVRE et non VAVRE.

*(Semaine religieuse, 7 juin 1895.)*

VERAN (FRANÇOIS)....., blessé pendant le siège et décédé à l'hôpital de la Charité, le 13 octobre 1793.

*(Fonds Coste, n° 4683.)*

VÉRAZET ou VEYRAZET.

V. Labrousse.

VERCHÈRE (LOUIS), noble, avocat, né à Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 21 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

M. VERCHÈRE est noté comme enrôlé dans la force départementale. Était-ce volontairement ou par force ? Nous l'ignorons.

*(Archives du Rhône, D. 411.)*

VERD (JEAN), boulanger, né à Lyon, y demeurant, à la Quarantaine, âgé de 39 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. »

*(Tableaux.)*

VERD (PIERRE-ÉTIENNE), ancien président en l'élection, né à Panissières (Loire), demeurant à Lyon, faubourg de la Guillotière, âgé de 37 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 janvier 1794.

« A retiré pendant le siège les rebelles, et dit que tous ces scélérats de patriotes seraient écrasés. »

*(Tableaux.)*

M. VERD ou VERT avait été président de l'élection de Lyon, et ensuite président d'une section. Il fut arrêté et détenu à la maison commune sur une simple dénonciation, faite au Comité révolutionnaire de la Croix-Rousse par un nommé Gaspard Boutton, qui rapporte la conversation suivante :

« Le dénonciateur rencontra aux Brotteaux, le même jour de l'exécution de Châlier, le citoyen Verd qui lui dit : « qu'il venait de la Commission sol-disante populaire et républicaine de Rhône-et-Loire, dont il était membre. Tout est sauvé, lui dit-il, on vient de guillotiner le scélérat Châlier ; d'ailleurs, ajouta-t-il, les Marseillais sont en route, dans peu ils arriveront à Lyon, j'en ai des renseignements très sûrs. Une fois arrivés, nous mettront les brigands à la raison »

Cette dénonciation ne produisit aucune impression sur les membres de la Commission temporaire : car une note du 15 frimaire an II dit que Marino et Perrotin déclarent

qu'il n'existe qu'un seul témoin qui dit l'avoir entendu aux Brotteaux tenir des propos contre-révolutionnaires.

Malgré cela, malgré les protestations de fidélité à la Convention de sa femme et de lui-même, M. Verd fut condamné à mort. (Communication de M. A. GRAND, d'après les documents aux Archives du Rhône.)

**VERDELET (JEAN-FRANÇOIS)**, 40 ans, commissaire national, demeurant à Roanne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. VERDELET était un des aimables compagnons de Delandine, cherchant à vaincre le malheur par la gaieté.

(Prisons de Lyon, p. 79.)

**VERDET ou VERDA (PIERRE-GEOFFROI)**, dit la Suisse, né à Montluel (Ain), y demeurant, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« Ex-noble, émigré rentré, sur lequel on a trouvé un faux passeport. » (Tableaux.)

**VÉRET (CHARLES-VICTOR)**, prêtre, massacré à Paris le 3 septembre 1792.

Nous citons ce prêtre uniquement pour rectifier l'erreur de M. l'abbé Guillon qui, dans ses *Martyrs*, le fait naître dans le diocèse de Lyon.

Les laborieuses et patientes recherches de Mgr R. de Teil, chanoine honoraire de Paris, vice-postulateur de la cause de Béatification des Martyrs de septembre 1792, à Paris, lui ont permis de mettre la main sur l'acte de baptême fait, en 1763, à Louvières, diocèse de Séz. M. l'abbé Véret était prêtre de la Congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; il fut massacré dans le séminaire Saint-Firmin, transformé en prison, le 3 septembre 1792.

(Communication de Mgr R. DE TEIL.)

**VERGNAUD.**

V. Verniau.

**VERMOREL (PIERRE)**, vinaigrier, né à Rivolet (Rhône), demeurant à Lyon, Grande-Côte, âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 21 décembre 1793.

« Fusilier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VERNADET (ANDRÉ)**, greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, défenseur de Lyon en 1793.

M. André VERNADET, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, qui fut président du tribunal de commerce en 1806, prit

une part courageuse à la défense de Lyon assiégé en 1793. Sa conduite fut telle qu'il mérita la décoration du Lis en 1814.

Voici le brevet, signé du comte de Précy :

DE PAR LE ROI

Nous, COMTE DE PRECY, lieutenant-général des Armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef la Garde nationale de Lyon, etc.

S. A. R. MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, nous ayant autorisé à accorder à ceux qui, sous notre commandement, ont concouru à la défense de la Ville de Lyon, pendant le temps du Siège mémorable, soutenu en 1793, pour la cause du Roi, la faculté de porter la Décoration du Lis, avec le ruban blanc liséré *amaranthe* : Ensuite des témoignages qui nous ont été donnés, et d'après notre connaissance personnelle des services de M. VERNADET André, greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, qui a été, à la susdite époque du siège de Lyon, administrateur.

Nous lui conférons le droit de porter la DÉCORATION DU LIS, avec le Ruban blanc liséré *amaranthe*, de la même largeur et dans les mêmes dimensions que comporte celui accordé à la Garde nationale de Paris.

Au Quartier général, à Lyon, le 15 novembre 1814.

Le lieutenant général,

Signé : COMTE DE PRECY.

(Communiqué par M. Louis BRUNON.)

**VERNADET (CHRISTOPHE)**, compagnon teinturier, né à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Givors (Rhône), âgé de 26 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Fusilier caserné, contre-révolutionnaire, venu de Saint-Etienne pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

Une note dit qu'il était à Lyon depuis le commencement du siège, qu'il avait servi dans le bataillon de Rousseau et qu'il fut arrêté le 14 octobre à Lyon,

(Archives du Rhône, D. 108.)

M. Christophe VERNADET, baptisé le 4 février 1767 dans l'église paroissiale de Notre-Dame, était fils de Pierre Vernadet et d'Antoinette Colombar.

(Archives de l'état civil de Saint-Etienne, Notre-Dame, 1767, f° 48.)

**VERNADET (CLAUDE)**, né à Saint-Etienne, demeurant à Lyon, acquitté le 30 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Claude VERNADET était parent des précédents.

Né en 1768, il prit une grande part au siège de Lyon, il devint chef de bataillon de la garde impériale et mourut en 1832. La famille Brunon-Vernadet possède son portrait en costume de major et un extrait du jugement qui l'acquitte, ainsi conçu :

EGALITE LIBERTE

Au nom de la République une, indivisible et démocratique,

LA COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE établie à Commune-affranchie par les représentants du peuple,

ORDONNE la mise en liberté du citoyen *Claude Vernadet*, demeurant à ..... âgé ..... ans .....

En conséquence main-levée lui est accordée de la saisie faite sur les propriétés.

Fait à Commune-affranchie, le 10 Nivôse de l'an second de la République une, indivisible et démocratique.

Signé : PAREIN, Président.

BRÉCHET, secrétaire greffier.  
(Communiqué par M. Louis BRUNOS.)

**VERNAS (JOSEPH DE)**, noble, rentier, né à Grenoble (Isère), demeurant à Lyon, rue d'Auvergne, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 26 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire, ayant donné 2.400 livres pour le siège. »  
(Tableaux.)

**VERNAY (ANTOINETTE)**, épouse de Joseph Courtois, revendeuse, née à Lyon, y demeurant, rue Noire, âgée de 48 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 10 février 1794.

M<sup>me</sup> COURTOIS était accusée « d'avoir conduit les rebelles chez les patriotes pour les faire arrêter, et d'avoir dit qu'elle se f... de la République ». (Tableaux.)

**VERNE DU BACHELARD (ANTOINE-MARIE)**, 40 ans, juge au Tribunal du district de Roanne, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. VERNE, prisonnier avec Delandine, cherchait à surmonter les ennuis par le courage.  
(Prisons de Lyon, p. 79.)

M. Antoine-Marie VERNE DE BACHELARD, né à Roanne en 1753, était avocat du roi au bailliage de Montbrison. Il devint procureur de la commune de Roanne en 1790, maire de cette ville en 1792 et juge au Tribunal en 1793. Dénoncé comme suspect et arrêté en octobre de la même année, il fut mis en liberté le 9 thermidor. Il redevint maire de Roanne, fut élu député de la Loire au Conseil des Anciens, et ensuite au Corps législatif de l'an VIII. Il termina sa carrière, comme conseiller à la Cour royale de Lyon et mourut à Roanne en 1820.

**VERNEAU (JACQUES)**, employé dans les forges, né à Perrecy (Saône-et-Loire), y demeurant, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 mars 1794.

M. VERNEAU était né à Perrecy-les-Forges (arrondissement de Charolles). Les motifs de

sa condamnation sont ainsi énoncés : « Est venu à Lyon au commencement de la ré-volte, et, étant de retour, on lui demanda pourquoi il ne ramenait pas son fils. Il dit qu'il aimait mieux qu'il se battît pour Lyon que pour la République, et lors du bombardement de la ci-devant Lyon, il dit que puisque cette ville se brûlait par des scélérats, il voudrait que le feu prit aux quatre coins de la Convention nationale ».

(Tableaux.)

« Arrêté à Perrecy-les-Forges et écroué le 1<sup>er</sup> décembre 1793 au château de Charolles, M. Verneau avait été transféré à Lyon, le 30 janvier 1794. »

(P. MONTARLOT, *Les Accusés de Saône-et-Loire*, p. 502.)

**VERNIAU ou VERGNAUD (GILBERT-PIERRE)**, prêtre, minime, né à Moulins (Allier), demeurant à Lyon, rue des Farges, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Prêtre fanatique et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. VERGNAUD avait été religieux de l'ordre des Minimes dans le diocèse d'Autun et s'était retiré à Moulins où il était né en 1732 ou 1735. Pour se soustraire aux persécutions excitées par le consul Fouché, dans le département de l'Allier, il alla se réfugier à Lyon. Mais ce consul vint dans cette ville en novembre 1793 et y établit, de concert avec Collot d'Herbois, la féroce Commission révolutionnaire, qui poursuivait les prêtres avec acharnement. Dès lors, le Père Vergnaud fut arrêté et se vit bientôt conduit devant les barbares qui remplissaient les fonctions de juges. Ses réponses, dignes d'un intrépide et généreux confesseur de la foi, le firent condamner à mort surtout comme prêtre « fanatique ».

(GUILLOX, *Martyrs*.)

**VERNOUX (ANDRÉ DE)**, 60 ans, agriculteur à Bourg-Argental, acquitté le 20 mars 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Dans la généalogie de la famille de Vernoux, on trouve André DE VERNOUX, écuyer, chanoine et comte de Saint-Pierre-Saint-Chef en Dauphiné.

Ce pourrait être le même, caché sous la profession d'agriculteur. Il serait alors le frère et l'oncle des suivants.

**VERNOUX (ANTOINE-FRANÇOIS-LOUIS-RICHARD DE)**, 30 ans, sans profession, à Bourg-Argental, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Antoine-François-Louis-Richard DE VERNOUX, né le 28 juin 1764, était fils du suivant. Il épousa, en 1796, Marie-Anne-Pauline de Tournon-Sindiané et mourut en 1821.

laissant une postérité existante de nos jours par substitution dans la famille ALLUT DE VERNOUX.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**VERNOUX ou VERTOUX** (CLAUDE-FRANÇOIS DE), 64 ans, dans les chevau-légers, demeurant à Bourg-Argental, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

Le jugement lui donne le nom de VERTOUX. M. Claude-François DE VERNOUX, né le 2 mars 1732 à Bourg-Argental, épousa en 1761 Antoinette-Marianne de Bardou de Belmont, du bourg de Quintenas (Haut-Vivaraux), et de Françoise-Louise de L'Isle. Capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, comparant en Forez, il était le père du précédent.

(Communication de M. H. DE JOUVENCEL.)

**VERNON** (JOSEPH), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Bât-d'Argent, âgé de 51 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 1.000 livres pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

**VERPILLAT** (NICOLAS), emballer, place de la Comédie, à Lyon, mort de ses blessures pendant le siège, le 22 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4685.)

**VERRIER** (FRANÇOIS), rentier, né à Lyon, y demeurant, rue Saint-Marcel, âgé de 65 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 20 janvier 1794.

« Commissaire aux prisons pendant le siège et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**VERTAMY** (ANTOINE DE), noble, né à la Baffle (Puy-de-Dôme), receveur des domaines et de l'enregistrement à Saint-Bonnet-le-Château, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 29 décembre 1793.

« Ex-noble et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

M. DE VERTAMY est porté sur les listes avec l'âge de 61 ans, tandis qu'il n'avait que 59 ans, suivant l'acte de mariage qui nous a été obligamment communiqué par le locuteur de Brye, dont il était le trisaïeul.

« Saint-Bonnet-le-Château, Mariage, 11 juin 1765.

« Antoine de Vertamy, écuyer, seigneur de la Borie, demeurant à Viverols, âgé de

« 31 ans, fils à Messire Gabriel de Vertamy, écuyer, seigneur dudit lieu et de dame Anne Paulze, d'une part : — et demoiselle Marie-Angélique François, âgé de 27 ans, fille de M<sup>e</sup> Jacques-Philippe François, seigneur de Tortorel, notaire royal à Saint-Bonnet-le-Chastel et de dame Jeanne-Françoise Michel de la Goutte. »

M. de Vertamy occupa la charge de son beau-père qui était conseiller du roi et receveur des domaines à Saint-Bonnet.

De ce mariage naquirent treize enfants qui eurent des alliances avec les Galiend'Adiac, les Bouchetal de la Chomette, les de Lachèze, les de Brye de Vertamy.

La famille de Vertamy, originaire de Viverols, figure parmi les familles féodales. Le château de Vertamy existe encore dans la commune de Baffle, canton de Viverols.

(Pour plus amples détails, consulter : *La France moderne*, par J. VILLAIN, (*La Haute-Loire*, p. 507-509.)

(Communication de M. le D<sup>r</sup> DE BRYE.)

**VERTOUX.**

V. Vernoux.

**VIAL** (ANDRÉ), grammairien, demeurant à Champdieu (Loire), âgé de 33 ans, condamné par la Commission populaire de Feurs et guillotiné le 23 novembre 1793.

M. VIAL avait été lieutenant-colonel, chargé du recrutement de la force départementale. Ce titre et cette charge l'avaient naturellement obligé de faire la propagande en faveur de la cause lyonnaise et il fut condamné à mort « pour avoir tenté d'attirer au parti des Lyonnais les communes, les districts et les départements voisins ».

(FAYARD, *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, p. 201.)

M. Vial avait fait une chanson satirique pour Montbrison au commencement de la Révolution, intitulée : « *Chanson sur la Brenache de Montbrison, appelée les Verts, à cause de la couleur de l'uniforme* » par un habitant de Champdieu.

(A. HUGUET, *Le Clotire de Notre-Dame de Montbrison*, p. 183.)

**VIAL** (ANDRÉ), défenseur officieux, né à Lyon, demeurant à Saint-Etienne (Loire), âgé de 31 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 mars 1794.

« Greffier au Comité de Salut public. Rédacteur d'un arrêté pour faire traduire le patriote Johannot dans les prisons, provoquant et recevant des dénonciations contre les patriotes. »

(Tableaux.)

M. VIAL, avocat, défenseur officieux à Saint-Etienne, fut arrêté, le 20 octobre 1793, par ordre de Pignon, fondé de pouvoir du représentant Javogues dans le district de Saint-Etienne. Il est à supposer que Pignon exerçait une vengeance contre son ancien confrère au barreau stéphanois. On ne voit pas que l'avocat Vial ait pris ouvertement parti pour la cause lyonnaise.

Cependant, il avait rédigé, comme secrétaire du Comité de salut public, un arrêté tendant à faire traduire le patriote Johannot dans la prison. Mais il n'était en cela que le porte-plume du Comité.

Transféré à Feurs, puis à Lyon, il y fut aveuglément condamné à mort.

(*Mémorial, Le Forez sous la Terreur, année 1897.*)

VIAL (ANNE), sœur Madeleine de la Croix, carmélite, née à Lyon, y demeurant, rue d'Ainay, âgée de 62 ans, condamnée par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotinée le 5 avril 1794.

« N'a pas voulu se conformer aux lois, et a exprimé lors de son interrogatoire son mépris pour la République. » (*Tableaux.*)

M<sup>me</sup> VIAL, en religion sœur Madeleine de la Croix, religieuse carmélite à Lyon, était née dans cette ville en 1732. Après la dispersion de sa communauté, elle proposa à plusieurs de ses compagnes de continuer leur sainte règle dans une maison particulière. Sept d'entre elles exécutèrent ce plan, puis onze religieuses de l'ordre austère de la réforme de Sainte-Claire vinrent se joindre à elles dans la même habitation.

Les sept Carmélites étaient : sœur de l'Ange Gardien, née Antoinette CHAZELLE, abbesse, 75 ans et très infirme ; sœur Marie-Claire, née Jeanne-Philippe TORREUX (*V. Thoran*), 70 ans ; sœur Marie-Thérèse, née DEVILLE, 46 ans ; sœur Marie de l'Assomption, née Anne MERCIER, de Trévoux ; sœur CHAPUIS, née dans le Forez et sœur COLIN qui n'était pas du couvent de Lyon.

Les onze Clarisses étaient : sœur Marie de la Conception, née Barbe GILLIET, 70 ans ; sœur Constance, née Marie MOLIERE (*V. Moline*), 70 ans ; sœur Thérèse du Saint-Esprit, née Suzanne CLÉMENT, 40 ans ; sœur Marie du Saint-Esprit, née Elisabeth POIZAT, 73 ans ; sœur Marie-Chrétienne, née ROUCHET (*V. Boucher*), 65 ans ; sœur Marie-Madeleine, née Anne CHAUMAS (*V. Clamasse*), 39 ans ; sœur Marie-Colet du Saint-Sacrement, née Françoise MANIÈRE (*V. Magnin*), 40 ans ; sœur Marie de l'Assomption, née Benoîte SALANAVE, 39 ans ; sœur Marie de Sainte-Thérèse, née Benoîte DOUBLIER, 50 ans ; sœur Agnès de l'Incarnation, née Judith BRUNON et Marie-Blandine, sœur converse, née Etienneette SALIGNAC, 57 ans.

L'impiété frémit de rage en voyant se perpétuer ainsi, par dix-huit religieuses très ferventes, le spectacle édifiant de la vie monastique. Cependant, leur prudence les fit échapper aux persécutions jusqu'au mois de février 1794. Autour d'elles on démolissait les maisons, le sang coulait à pleins bords dans les rues, en un mot, *Lyon croulait dans le sang*. Les saintes religieuses redoublaient de prières, puisaient leurs forces dans la foi, soutenues par de fréquentes instructions faites par les grands vicaires, principalement par M. Merle de Castillon (*V. ce nom*) qui périt sur l'échafaud.

Mais, un jour, leur domicile fut envahi par les agents de la persécution. C'était le 11 fé-

vrier 1794 entre trois et quatre heures du soir. Elles furent toutes arrêtées et pressées vivement pour leur faire prêter le serment de Liberté-Egalité. Pas une ne faiblit devant les menaces les plus barbares. Toutefois, ces religieuses, surtout les Clarisses, jouissaient d'une si grande vénération que les persécuteurs employaient toutes sortes de stratagèmes pour les sauver, à cause des Lyonnais qui, en général, regardaient ces religieuses comme des gages de la protection divine. Sur les dix-huit religieuses, une seule, M<sup>me</sup> Anne Vial, dont cette notice est l'objet, monta à l'échafaud le 5 avril 1794 à l'âge de 62 ans, et non le 28 mars, comme le dit M. l'abbé Guillon, qui a confondu son nom avec celui d'un instituteur, exécuté ce jour-là.

Le touchant récit des malheurs de ces religieuses nous a été transmis par une Carmélite et trois Clarisses. Ces relations édifiantes, écrites de leurs mains ont été envoyées au Saint-Père, le pape Pie VI. On en trouve une copie aux Archives de l'archevêché, et elles ont été reproduites « in extenso » dans *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution.*

(*L'abbé GUILLON, t. IV, p. 705 à 715.*)

La condamnation de la sœur Vial est exprimée ainsi sur le jugement : « Comme « n'avant pas voulu se conformer aux lois, « en prêtant le serment de Liberté-Egalité ; « comme ayant, dans son interrogatoire « même, exprimé du mépris pour la République et des regrets pour la mort du « tyran (Lisez : Louis XVI, le bon et vertueux roi) ».

Si les autres religieuses échappèrent à la mort, c'est grâce aux circonstances qui entourèrent la lutte des factions dans la Convention et dans les Comités. Mais elles furent condamnées, le lendemain, à la détention jusqu'à la paix.

Nous reproduisons ci-après l'interrogatoire de la sœur Anne Vial, qui répond avec un admirable courage aux questions absurdes des bourreaux.

#### Interrogatoire d'Anne Vial.

- « Ce jourd'hui sept germinal l'an 2 de la République une et indivisible est comparu par devant la Commission temporaire de surveillance républicaine la citoyenne cy-après dénommée, et interrogée par le citoyen Scévola Guyon commissaire de ladite Commission.
- « D. Son nom, prénom, qualité, âge et demeure ?
- « R. Anne Vial, carmélite, âgée de 62 ans, natif de Lyon.
- « D. Pourquoi elle n'a pas quitté la qualité de Carmélite ?
- « R. Qu'elle en avoit fait le vœu à Dieu et qu'elle le conserveroit toujours.
- « D. Si elle a prêté le serment conformément à la loi ?
- « R. Que non et que si on vouloit le faire prêter, qu'elle ne le prêteroit pas.
- « D. Si elle aime la Constitution républicaine ?
- « R. Que non.
- « D. Si elle aime mieux l'ancien régime que le nouveau ?
- « R. S'il existoit, qu'elle l'aimeroit.
- « D. Si elle aime le nouveau régime.
- « R. Qu'elle étoit soumise aux lois purement civiles.
- « D. Si elle a été fâché de la mort du roy.

- R. Qu'elle en étoit fâché comme de la mort de tous les malheureux.
- D. Si elle aimeroit le roy ?
- R. Qu'elle l'aimeroit comme un sujet doit aimer son prince.
- D. Si elle avoit prié Dieu pour luy ?
- R. Qu'oui.
- D. Si elle avoit regardé son roi comme l'oppressé de son peuple ?
- R. Que non.
- D. Pourquoi elle n'a pas obéi à la loi qui défendoit de rester en communauté ?
- R. Qu'on leur avoit permis de rester.
- D. Qui leur a permis de rester ?
- R. Qu'elle ne sait pas.
- R. Pourquoi elles s'étoient réunies cinq ensemble ?
- R. Par économie.
- D. Si elle connoit Barbe Gilier, Marie-Anne Moline, Marie Deville, Suzanne Clément ?
- R. Qu'oui, qu'elles vivoient ensemble.
- D. Si elle connoit deux papiers qui lui sont présentés ?
- R. Qu'oui.
- D. Pourquoi étant réunies, elles ont conservé le nom de sœurs Carmélites ?
- R. N'a pas voulu dire pourquoi.
- D. Ce qu'elle a fait pendant le siège ?
- R. Qu'elle a fait sa soupe.
- D. Si elle a prié Dieu pour que les troupes de la République fussent battu par les Lyonnais ?
- R. Qu'elle avoit prié Dieu pour le bien de la paix et l'accomplissement de la volonté de Dieu.
- D. Si elle alloit à la messe pendant le siège ?
- R. Que non.
- D. Combien de temps il y a qu'elle n'a pas été à la Messe ?
- R. Qu'elle ne s'en souvient pas.
- Après l'avoir fait fouiller nous avons trouvé à son col deux petites médailles et une croix, trois petits livres contenant plusieurs images fanatiques, deux couteaux, deux disciplines, une ceinture de fer, une pièce de douze sols, une de 24, et six sols de six liards. Trois pièces de deux sols, deux de deux liards, deux étuis, une paire de cizeaux, une petite boîte de Relique, trois dez, un chapelet à gros grains. Lecture faite du présent a dit contenir vérité et a signé : Anne VIAL. »

(Archives du Rhône, D. 1158.)

Cet interrogatoire est reproduit dans le beau livre de M. J. J. GRISARD, *Document pour servir à l'histoire du Couvent des Carmélites de Notre-Dame de la Compassion de Lyon, 1887.*

VIAL (ANTOINE), tisserand, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire), âgé de 33 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, blessé au siège. » (Tableaux.)

VIAL (BENOIT), hôtelier, né à Cottance (Loire), demeurant à Lyon, rue des Hébergeries, âgé de 42 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

VIAL (JEAN), instituteur, né à Bard (Loire),

demeurant à Montbrison, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 18 mars 1794.

« Fusilier, venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

VIAL (JEAN-BAPTISTE), perruquier, né à Dôle (Jura), demeurant à Lyon, rue du Palais-Grillet, âgé de 18 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

« Fusilier, sorti avec Précý. » (Tableaux.)

VIAL (JEAN-VINCENT), dit DALAIS, noble, ex-capitaine et chevalier de Saint-Louis, à Paray-le-Monial, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Jean-Vincent VIAL D'ALAIIS était fils de Samson Vial, écuyer, et de Jeanne-Marie Venot. Il avait été arrêté en vertu d'un mandat décerné contre lui, le 18 pluviôse an II, par le Comité de sûreté générale, à la suite de la saisie d'une lettre compromettante qui lui avait été adressée et à laquelle il n'avait d'ailleurs pas répondu. Le même Comité prononça sa mise en liberté le 2 nivôse an III.

M. Vial d'Alais avait un frère, Charles-Guillaume, qui mourut maréchal des camps et armées du Roy en 1819, et dont M. Montarlot, trompé par les renseignements d'un correspondant, a donné par erreur la notice pour celle de Jean-Vincent.

(Communication de M. P. MONTARLOT, rectifiant la notice parue dans « Les Accusés de Saône-et-Loire, p. 506. )

Voici la notice concernant M. Charles-Guillaume VIAL D'ALAIIS, frère du précédent : « Né en 1749, il avait servi en qualité de commandant en second à Demerary (actuellement Guyane française) et ensuite de major au régiment de l'île Bourbon. Colonel en 1807, général de brigade deux ans après, Vial d'Alais fut nommé en 1814 maréchal de camp. Il mourut le 19 février 1819, à Paray-le-Monial, laissant de son mariage avec Marguerite-Claudine Baudinot de Selore quatre enfants, MM. Edmond et Théodore Vial d'Alais, l'abbé Adolphe Vial d'Alais, qui, après avoir été curé de Volesvres, puis de Charolles, devint vicaire général de Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun, et, sur sa demande, curé de Paray-le-Monial ; enfin, M<sup>me</sup> de Champeaux.

« M. Vial d'Alais était gendre de Gilbert Baudinot (V. ce nom). Le *Moniteur Universel* du 9 mars 1819 annonçait ainsi son décès :

« Le Roi vient de perdre un de ses plus fidèles et dévoués serviteurs dans la personne de M. Vial d'Alais, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, membre de la Légion d'honneur, ancien gouverneur de Cayenne, etc., qui vient de succomber, à l'âge de 70 ans, à une longue et douloureuse maladie. Modèle pendant sa longue carrière

« de toutes les vertus politiques et privées, il a donné au moment de sa mort l'exemple de la piété la plus vive et de la plus touchante résignation. »

(P. MONTARLOT, l. c., p. 507.)

**VIAL (PHILIBERT)**, coutelier, né à Lyon, y demeurant, place Neuve-des-Carmes, âgé de 41 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1794.

« Sergent des rebelles et contre-révolutionnaire, ayant forcé les patriotes de prendre les armes. » (Tableaux.)

**VIALLE ou VIAILLE (FRANÇOIS-MARIE)**, commis libraire, né à Lyon, y demeurant, rue de l'Ours, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VIALLIER (JEAN-MARIE)**, avoué, né à Amplepuis (Rhône), demeurant à Lyon, rue Trois-Maries, âgé de 45 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste, ayant pris part à la rébellion. » (Tableaux.)

**VIANNET (JEAN)**, domestique, né à Saint-Rambert (Loire), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » (Tableaux.)

Son crime était d'avoir servi chez plusieurs rebelles, comme la note suivante l'indique : « Jean Vianet, âgé de 21 ans, domestique chez Grandval, un des chefs des rebelles, depuis 3 mois. Etant à Lyon depuis 7 ans, rue du Plat, n° 7, a passé, après la mort de Grandval, au service de Monteuil, au service des rebelles. Ledit Vianet, natif de Saint-Rambert, département de Rhône-et-Loire ; il avait servi avant tous ceux-là chez le citoyen Dufresne, quai du Rhône, maison qui fait l'angle près l'allée Perrache. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

**VIARD.**

V. Fyard.

**VICARY (DOMINIQUE-ISODORE)**, médecin, né à Château-Renard (Bouches-du-Rhône), demeurant à Lyon, grande rue Mercière, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« Partisan de la permanence, faisant arrêter les patriotes pendant le siège. »

(Tableaux.)

**VICHOT (SIMOND)**, garçon marchand de vin, né à Paris, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Chasseur à cheval, pris à la sortie, les armes à la main. » (Tableaux.)

**VICHY (ABEL-CLAUDE-MARIE DE)**, noble, né à Lyon, chef de brigade de l'armée lyonnaise, âgé de 54 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 octobre 1793.

Le marquis de Vichy, colonel chef de brigade commandant la cavalerie lyonnaise, avait été guidon des gendarmes de Bourgogne. Il joua un rôle important comme aide de camp aux côtés de Précý pendant le siège de Lyon où il fut membre de la Cour martiale qui était présidée par M. Loir (V. ce nom). Il faisait partie de toutes les réunions appelées par Précý à prendre des décisions. Il montra toujours dans toutes les occasions un courage invincible, notamment dans le combat de Perrache, où, à la tête de ses cavaliers, il fondit sur l'ennemi qui prit la fuite. Javogues, qui avait assisté de loin à ce combat, se réjouissait d'annoncer au Comité de Salut public, sur le dire de ses agents « que le ci-devant marquis de Vichy, riche à cent mille écus de revenus, était mort ». Bien qu'il se fût courageusement exposé dans le combat du 29 septembre, le colonel de Vichy était vivant, en attendant qu'il tombât sous les balles d'un peloton d'exécution. Dans cette affaire, il avait à ses côtés son fils, le comte de Vichy, qui était capitaine et dont nous perdons la trace.

Le marquis de Vichy sortit de Lyon, le 9 octobre, avec Précý (cette sortie eut lieu par Vaise). Il fut arrêté dans les bois d'Alix avec le comte de Clermont-Tonnerre et M. Ferrus de Plantigny. Conduit à Lyon, il fut traduit devant la Commission militaire, et, le 15 octobre, il se rendit au lieu du supplice avec son compagnon d'infortune, M. Chappuis de Maubou, en répétant à pleine voix les paroles du chant des cavaliers lyonnais. Son exécution eut lieu, probablement, sur la place Bellecour, mais non aux Brotteaux, comme le dit M. Bittard des Portes. Les fusillades commencèrent aux Brotteaux bien plus tard.

(BALLEYDIER, l. c., t. II, p. 199 ; BITTARD DES PORTES, l. c., passim.)

De nouveaux renseignements qui nous sont obligeamment communiqués par M. Xavier Martin, d'après un manuscrit écrit par M. l'abbé Denis, secrétaire de la famille de Vichy, nous permettent de donner le récit de la mort du marquis de Vichy. Cette relation diffère sensiblement comme temps et lieu de la précédente ; elle rapporte les circonstances de l'arrestation du marquis au

combat de Perrache, qui eut lieu le 29 septembre, tandis que nos notes montrent le marquis de Vichy faisant sa sortie avec Précý, le 9 octobre 1793, du côté de Vaise.

Nous avons d'autant plus de raison de le croire, que notre assertion se trouve confirmée par des notes que M. l'abbé PRAJOUX, le sympathique érudit forézien, a bien voulu nous communiquer.

*Extrait du manuscrit de M. l'abbé DENIS, secrétaire de la famille de Vichy :*

« L'armée de Dubois-Crancé serrait de près la malheureuse ville de Lyon ; elle se défendit glorieusement jusqu'au 9 octobre 1793, jour où Dubois-Crancé parut avec une armée formidable du côté d'Oullins. M. de Précý rangea son armée lyonnaise sur ce même terrain qui forme une presqu'île entre le Rhône et la Saône (Perrache). Mais une artillerie considérable porta le désordre dans les rangs de M. de Précý. M. de Vichy fils, commandant la cavalerie des assiégés, eut son cheval tué sous lui et combattit vaillamment à pied à la tête de sa troupe, jusqu'au moment où M. de Précý ordonna la formation de sa cavalerie en colonne. Ne pouvant plus la suivre, faute de monture, il alla se réfugier dans l'asile qu'il avait à Lyon. M. le marquis de Vichy père se joignit à la colonne de cavalerie qui fut bientôt rendue au point où elle devait traverser la Saône, où elle effectua son passage en entier, excepté le malheureux père de Vichy, dont le cheval, malgré les efforts du valet de chambre (V. Laundry) pour le faire mettre à l'eau, ne voulut jamais y entrer. Cette cruelle position les décida l'un et l'autre à abandonner leurs chevaux et à aller chercher un asile dans un bois, à peu de distance d'eux. A peine s'était-il écoulé quelques heures, qu'ils entendent plusieurs personnes se diriger vers le buisson occupé par le marquis. C'était quatre militaires chargés de traquer le bois, il est saisi au collet par deux hommes ; c'est ainsi que le marquis de Vichy fut conduit à Lyon et fusillé le même jour. »

Le marquis de Vichy était fils unique du comte de Vichy, mort en 1781, et de M<sup>lle</sup> d'Albon de Saint-Marcel. Marié à M<sup>lle</sup> de Saint-Georges, fille du seigneur de Monceaux, il laissa deux fils :

1° Abel-Claude-Goeri de Vichy, qui commandait la cavalerie des assiégés, et dont nous avons parlé plus haut ;

2° Gaspard-Claude-Félix de Vichy-Saint-Georges. Il était obligé de porter le nom de Saint-Georges à cause de feu M. de Saint-Georges, son oncle maternel, de qui il tenait la terre de Saint-André.

Il existe encore, dans le département de Saône-et-Loire des descendants de la famille de Vichy.

(Communication de M. Xavier MARTIN, ingénieur principal aux mines de Blanzý.)

**VIDAL (AZARIAS), marchand, né à Avignon (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Raisin, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 8 décembre 1793.**

« Fusilier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**VIDEL (GUILLAUME), brigadier de gendarmerie, né à Brioude (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 11 décembre 1794.**

« Brigadier de gendarmerie à cheval et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VIDEN (EMARD), 30 ans, prêtre, demeurant à Régný (Loire), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.**

**VIEILLASSE (JEAN), dessinateur, né à Meung (Loiret), demeurant à Lyon, rue du Bœuf, âgé de 23 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 25 décembre 1793.**

« Canonnier et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

**VIEUSSAC.**

*V. Julien de Vinezac.*

**VIGNE ou VIGUE (BALHAZAR), notaire, né à Mornas (Vaucluse), demeurant à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 16 décembre 1793.**

« Fusilier, venu de Mornas pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)

**VIGNE (JEAN-ETIENNE), ouvrier en soie, né à Turin (Piémont), demeurant à Lyon, rue des Carmélites, âgé de 50 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.**

« Commandant de bataillon et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

**VIGNE (PIERRE), crocheteur, né à Lyon, y demeurant, quai Saint-Vincent, âgé de 29 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 17 janvier 1793.**

« Grenadier dans la fausse patrouille du 28 mai, et grenadier caserné pendant le siège. » (Tableaux.)

La note suivante montre l'esprit faible de cet homme que de vrais juges auraient épargné :

« Pierre VIGNE, natif de Lyon, a servi comme simple grenadier, a déclaré avoir été forcé de se trouver dans la fausse patrouille du 28 au 29 mai, mis en arrestation pour cette cause il est de plus en la connaissance du Comité que ledit Vigne est doué d'un si bon naturel qu'on peut sans injustice le qualifier du titre d'imbecile et qu'il n'a pas de la peine à

• croire qu'il a été forcé de prendre les armes dans l'une et l'autre époque, attendu qu'il était pour ainsi dire le jouet de sa compagnie. » (Archives du Rhône, D. 24.)

**VIGUIER (JOSEPH)**, sellier, né à Besançon (Doubs), demeurant à Lyon, quai du Rhône, âgé de 40 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 26 janvier 1794.

« A brigué l'avantage d'arnacher (sic) la cavalerie des rebelles. » (Tableaux.)

**VILLARD (ANTOINE-FRANÇOIS)**, noble, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), demeurant à Nevers, ancien commissaire de la Marine, âgé de 47 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 12 janvier 1794.

« Contre-révolutionnaire et royaliste, voyageant avec des passeports (?) surpris et infirmé. » (Tableaux.)

**VILLARD (GERMAIN)**, marinier, né à Lyon, y demeurant, rue des Prêtres, âgé de 21 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 15 novembre 1793.

« Officier pendant le siège et instigateur. » (Tableaux.)

M. Germain VILLARD avait porté les armes comme sous-lieutenant dans le bataillon de Porte-Froc. Il habitait avec son père rue Ryard.

(Archives du Rhône, D. 127.)

**VILLARD (JEAN-BAPTISTE)**, entrepreneur, capitaine du bataillon de l'Union, âgé de 51 ans, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 22 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

**VILLARD (MICHEL)**, ouvrier en soie, né à Voiron (Isère), demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, âgé de 53 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Commissaire de police et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. VILLARD, qualifié ouvrier en soie sur le jugement, remplissait les fonctions de lieutenant de gendarmerie à Lyon. Sur mandat du juge de paix, Revol (V. ce nom), il avait procédé à l'arrestation du sans-culotte Dédieu. Celui-ci, après le triomphe des révolutionnaires, s'empessa de dénoncer le gendarme Villard, comme coupable d'avoir exécuté les ordres arbitraires du juge de paix, Revol. Son crime était d'avoir dressé le procès-verbal suivant, en date du 7 février 1793, constatant que les Jacobins se proposaient

bien d'enlever la guillotine de la prison de Roanne, pour exterminer les honnêtes gens. C'est un des motifs qui justifient le soulèvement des Lyonnais contre les décrets de la Convention et leurs exécuteurs.

« Déclaration du Lieutenant VILLARD.

• Je, soussigné, Villard, lieutenant de la gendarmerie nationale à pied de cette ville dis que le jour d'hier, étant de garde au poste de la police correctionnelle, sur les huit heures du matin, plusieurs gendarmes, descendant de la garde du renfort de nuit de la prison de Roanne, se rendirent à mon poste. Alors, je leur demandai s'il n'y avait rien eu de nouveau pendant la nuit dans ladite prison; ils me répondirent que non, mais qu'ils avaient vu venir pendant la nuit plusieurs particuliers, s'étant annoncés comme commissaires, demander au guichetier si la guillotine était en bon état, et s'il n'y manquait rien; et que lorsqu'on viendrait la leur demander, il fût prêt et diligent à la donner. Ces mêmes commissaires, s'adressant aux gendarmes, leur demandèrent s'ils ne s'opposeraient point à l'enlèvement de ladite guillotine; alors les gendarmes répondirent que cela ne les regardait pas. Moi, croyant que les gendarmes me faisaient un conte, pour m'assurer de la vérité, je me transportai de suite à ladite prison, où je trouvai les trois guichetiers qui me dirent mot pour mot ce que m'avaient dit les gendarmes, et que si l'on venait la demander, ils la donneraient, pour ne pas s'exposer à la fureur populaire.

• En conséquence, et des ordres du citoyen maire, j'ai rédigé le présent procès-verbal, que j'ai remis au directoire du département de Rhône-et-Loire.

• Fait à Lyon, le 7 février 1793, an second de la République française.

« Signé : VILLARD, lieutenant. »

(BALLEYDIER, t. c., t. III, pièce n° XVI; GUERRE, Histoire de la Révolution à Lyon, n° XXXVIII.)

**VILLEMALLET (PIERRE)**, général, prisonnier à Feurs.

Le général VILLEMALLET fut mis en arrestation par ordre de Javogues pour des motifs exposés dans la notice de Courchet (V. ce nom).

Prisonnier à Feurs, il y fut seulement interrogé et recouvra sa liberté, après le départ de Javogues, à une date que nous ignorons.

On le retrouve quelques mois après, en septembre 1794, général de division à Marseille, où il réprime une sédition populaire fomentée par les Terroristes.

(Mémorial, 1897.)

**VILLEMAS.**

V. Billiemas.

**VILLENEUVE (LOUIS-ELZÉAR)**, noble, né à Aix-en-Provence, aide de camp du général Précý, âgé de 22 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 12 octobre 1793.

« Aide de camp de Précý et des autres généraux. »

(Journal de Ville-Affranchie, p. 33.)

M. DE VILLENEUVE était fils aîné du baron d'Ansonis, qui fut assassiné dans son parc, à Ansonis, le 16 septembre 1796 ; son meurtrier avoua qu'il avait voulu se défaire d'un royaliste. Il était un descendant collatéral de Saint-Elzéar de Sabran et de Sainte-Roseline de Villeneuve.

(Communication de M<sup>lle</sup> Marie TAY.)

M. de Villeneuve fut une des trois premières victimes de la Commission de justice militaire de Lyon. Il se défendit énergiquement, en répondant aux questions du président « qu'il s'était rendu de son propre mouvement entre les mains de deux volontaires, à Curis, qu'il était à cheval et son épouse en croupe ». (Elle devait être bien jeune, puisque lui-même n'avait que 22 ans). Il déclara qu'il n'avait jamais quitté le territoire de la République et qu'il n'avait jamais pensé servir les rebelles.

Ces juges barbares ne tinrent aucun compte de la franchise de ces déclarations et de la situation intéressante de ce jeune ménage ; ils condamnèrent à mort M. de Villeneuve, qui fut fusillé sur-le-champ avec Ferrus de Plantigny et Lebon (V. ces noms).

(Archives du Rhône ; FAYARD, Tribunal révolutionnaire, p. 60.)

VILLERET (JOSEPH), musicien, né à Baffle (Puy-de-Dôme), demeurant à Lyon, rue du Plat, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 10 janvier 1794.

« Fusilier et contre-révolutionnaire, ayant tenu des propos inciviques. » (Tableaux.)

Delandine déplore la perte de ce jeune musicien : « Ici (devant le tribunal), dit-il, le jeune Villeret n'a dit qu'un mot, et ses talents n'ont pu le sauver. La mort a rendu immobile cette main qui parcourait si légèrement les cordes sonores. Au lieu de répondre à ces barbares, que ne leur fis-tu entendre tes admirables accords ! Ces juges eussent été peut-être adoucis. »

(Prisons de Lyon, p. 232.)

VILLEROY DE NEUFVILLE (GABRIEL-LOUIS), âgé de 63 ans, ci-devant duc et pair et capitaine de la première compagnie des gardes du corps du tyran-roi, domicilié à Paris, condamné à mort le 9 floréal an II (28 avril 1794), par le Tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme contre-révolutionnaire. (PRUDHOMME, Dictionnaire.)

M. Gabriel-Louis-François DE NEUFVILLE, marquis, puis duc de Villeroy, fils de François-Camille et de Marie-Joséphine de Boufflers, né le 8 octobre 1731, avait été lieutenant-général des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais et gouverneur particulier de la villa de Lyon. Chevalier des ordres du roi en 1775 et lieutenant-général des armées en 1781, il était marié à Jeanne-Louise-Constance d'Aumont et périt sur l'échafaud révolutionnaire sans laisser d'enfants. Avec

lui, a fini la maison de Neufville-Villeroy, beaucoup plus illustre par les grands emplois qu'elle avait occupés que par l'antiquité de son extraction.

(Biographie lyonnaise.)

VILLIERS (Mgr de), prêtre héroïque, connu pendant la Terreur sous le nom de l'abbé FORESTIER et plus tard évêque de Troyes.

M. DE VILLIERS s'était caché à Lyon pendant la persécution religieuse sous le pseudonyme de Forestier, ou abbé Forestier. Il avait changé sa soutane contre une carmagnole et son tricorne contre un long bonnet rouge, orné d'une large cocarde tricolore ; ainsi affublé, il parcourait les rues, criant : « Marchand d'habits, d'habits ! N'y a-t-il rien à vendre par là-haut ? Vieux bas, vieux souliers, vieux chapeaux ! » Par le moyen de ce cri, et sous le prétexte d'exercer sa profession, il s'introduisait facilement dans l'intérieur des maisons et des prisons pour consoler les personnes pieuses et leur parler de Dieu. Peu de temps après l'évasion du 11 décembre, la faculté de pénétrer dans la mauvaise cave lui fut retirée. Cette mesure ne déconcerta pas l'abbé de Villiers ; il sut si bien gagner la confiance du guichetier qu'il put continuer son rôle de charité auprès des prisonniers.

(BALLEYDIER, I. c., t. II, t. II, p. 287.)

Pour dérouter les Jacobins qui le recherchaient, l'abbé de Villiers revêtait aussi l'uniforme militaire et dissimulait soigneusement les ornements sacerdotaux dans son havresac de soldat. C'est lui qui, sous le nom de l'abbé Forestier, avait dit la messe pour les braves Lyonnais, qui s'étaient confessés à lui avant de tenter leur sortie de Lyon, le matin du 9 octobre 1793. Le général de Virieu (V. ce nom) était du nombre. Ce courageux prêtre devint plus tard évêque de Troyes. (BITTARD DES PORTES, I. c., p. 538.)

M. Antoine-Ignace Huot de Villers (ou Villiers), né à Vesoul le 16 septembre 1755, avait été un des grands vicaires de Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, et mourut en 1832, à Paris, dit la Biographie Lyonnaise, et non à Troyes, où nous croyons qu'il a été évêque.

VILMET ou VILLEMET (ANTOINE), cabaretier, né à Laval (Ardennes), demeurant à Lyon, rue des Minimes, âgé de 38 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 janvier 1794.

« Officier pendant le siège et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

VIMEAU (FRANÇOIS), ouvrier passementier, né à Lyon, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 61 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 janvier 1794.

« Lieutenant des rebelles et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

VINCENT (ANTOINE), dit Soleymieux, marchand de rubans, né à Saint-Etienne (Loire), y demeurant, âgé de 55 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 19 mars 1794.

« A reçu les rebelles chez lui, et quand il a vu les armées de la République, il leur a dit : « Pistolets en mains, exterminiez ces scélérats. »  
(Tableaux.)

M. VINCENT DE SOLEYMIEUX qui semble n'avoir pris aucune part active à la cause lyonnaise, fut un de ceux que Javogues poursuivait pour leur fortune. Riche marchand de rubans à Saint-Etienne, sous la raison sociale, A. Vincent, Lambert et C<sup>ie</sup>, M. Vincent de Soleymieux y fut arrêté, conduit à Feurs et ensuite à Lyon. Il était le point de mire des sans-culottes qui firent contre lui plusieurs dénonciations ; l'une d'elles porte « qu'il a reçu les « muscadins » à cheval chez « lui, au nombre d'une vingtaine, et quand « l'armée républicaine s'est présentée devant « Commune-d'Armes, ledit Vincent ouvrit les « deux battants du portail en criant aux « muscadins : « Allons, mes amis, bride en « bouche, le pistolet en main, et f...moi ces « b...là à bas ! » C'est cette dénonciation qui est reproduite, à peu près, dans les *Tableaux*, pour motiver sa condamnation.

Détenu dans les prisons de Feurs, M. Vincent adressa une pétition « aux citoyens juges » composant la Commission révolutionnaire établie à Feurs :

« Antoine Vincent, citoyen de la Commune-d'Armes, vous expose qu'il est en état d'arrestation depuis le 17 octobre, vieux style, sans qu'il connaisse le motif. Il est persuadé que sa détention n'a d'autre cause que sa qualité de cy-devant noble, mais peut-on lui en faire un crime ? Il s'est dépourvu de son argenterie, et en a fait hommage avec le plus grand plaisir en faveur de la Convention. Salut et Fraternité. Signé : A. Vincent. »

Traduit devant la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs, il y subit l'interrogatoire suivant :

« — Où étais-tu pendant le siège de Lyon ?  
« — J'étais dans ma demeure.  
« — Étais-tu fonctionnaire public, et as-tu protesté en conséquence ?  
« — J'étais juge au tribunal de commerce de Commune-d'Armes, et je n'ai pu protester, attendu que j'étais à Lyon et que je ne connaissais pas la loi qui l'ordonnait.  
« — Combien as-tu d'enfants ?  
« — J'en ai trois : une fille mariée à Commune-Affranchie, une à Commune-d'Armes, et un fils au service de la République. »

Les juges de Feurs n'eurent pas le temps de le condamner à mort. Le rappel de Javogues et la dissolution de la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs prolongèrent son douloureux calvaire. Les prisonniers qui restaient encore dans les prisons

de Feurs et qu'on peut estimer à 200 ou 300, furent attachés les uns aux autres et conduits à Lyon comme un troupeau de vils animaux.

M. Vincent resta encore plus d'un mois dans les prisons de Lyon. Traduit enfin devant la Commission révolutionnaire de cette ville, il y fut condamné à mort « pour, étant magistrat, n'avoir pas protesté contre les rebelles de Lyon » et guillotiné le 29 ventôse an-II (19 mars 1794).

M. Antoine Vincent de Soleymieux était né en 1738. Nous avons trouvé son acte de baptême aux Archives municipales de Saint-Etienne :

« Antoine, fils légitime de Sr Antoine Vincent, bourgeois et ancien échevin de cette ville et de Damoiselle Jeanne Praire, ses père et mère, est né et a été baptisé ce jourd'hui 9<sup>e</sup> May 1738, dans l'église paroissiale de Saint-Etienne par moi, vicaire soussigné ; son parrain a été Sr Claude Praire au lieu et place de Sr Antoine Praire, son frère ; et marraine, damoiselle Ursule Vincent qui ont signé avec le père dud. enfant et autres soussignés : Signé : Ursule Janvier, Antoine Vincent, M. Terrenoire-Praire, C. Vincent, C. Praire, Bernou de la Bertrandry, Imbert, D. Bertholon, Praire, Palluat de Bessey, Reymond. — J. Penel, vicaire. »

(Paroisse de Saint-Etienne, 1738, f<sup>o</sup> 68.)

M. Vincent de Soleymieux avait épousé à Saint-Etienne, en 1764, M<sup>lle</sup> Antoinette Neyron, dont est issu M. Vincent de Vaugelas qui est l'objet d'une des notices suivantes. Il avait été nommé lieutenant du maire de Saint-Etienne en 1778 et avait comparu à l'Assemblée de la Noblesse du Forez en 1789.

(Archives du Rhône ; Archives de la Loire et de la Ville de Saint-Etienne.)

(La plupart des documents et renseignements que nous donnons sur les Vincent, nous ont été gracieusement fournis par M. le Dr Eugène VINCENT, ancien président de l'Académie de Lyon et de la Société de chirurgie, qui a bien voulu faire de patientes et laborieuses recherches sur ce nom qui l'intéressait à un très haut point.)

M. Antoine VINCENT de SOLEYMIEUX eut un frère aussi victime de la Terreur, M. Claude-Aimé Vincent de Margnolas, qui suit.

Le père de ces deux victimes, M. Antoine Vincent, seigneur de Soleymieu (1695-1769), échevin de Saint-Etienne, conseiller secrétaire du Roi à Colmar, développa beaucoup la maison fondée par son aïeul (1636-1689), qui fit une fortune immense à Saint-Etienne.

Antoine Vincent s'était marié, en 1734, à Jeanne Praire, dont il eut :

1<sup>o</sup> Claude-Aimé Vincent de Margnolas, victime de la Terreur, postérité éteinte ;

2<sup>o</sup> Antoine, qui est l'objet de cette notice, tige des Vincent de Soleymieu et Vincent de Vaugelas, cette dernière existante ;

3<sup>o</sup> Pierre, tige des Vincent de Saint-Bonnet, dont il existe deux rameaux. A la branche aînée, appartiennent MM. Jean-Baptiste Raymond de Veyssièrre, né à Ecully en 1853, et Gabriel Canat de Chizy, ingénieur. De la branche cadette est issu un fils, Jacques-Octave-Marie Vincent de Saint-Bonnet, né en 1864, marié à D<sup>lle</sup> Anne-Marie Poidebard, et deux filles, mariées à M. Raymond Douvreur et à M. Henri Bourceret ;

4° Claude-Gaspard, dit l'abbé de Laisne, vicaire général de Mâcon ;

5° Catherine, épouse de Claude Palluat de Besset ;

6° Marie, dite M<sup>lle</sup> de la Bérardière, épouse de Jacques Neyron, seigneur de Roche ;

7° Jeanne-Marguerite, dite M<sup>lle</sup> de La Sablière, épouse de Jean-Hector de Montaigne, marquis de Poncins.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 955.)

VINCENT (CLAUDE-AIMÉ), dit Margnolas, banquier, né à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Lyon, place de la Charité, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, banquier et agioteur. »  
(Tableaux.)

M. VINCENT DE MARGNOLAS, frère aîné du précédent, était un riche banquier de Lyon ; et, comme tel, il devenait une belle proie pour la cupidité des révolutionnaires. Pendant sa détention dans les prisons de Lyon, M. Vincent de Margnolas adressa la pétition suivante :

« Aux citoyens représentants du peuple :  
« Le citoyen Claude-Aimé Vincent a été arrêté le 15 de ce mois et traduit à l'Hôtel-Commun de cette ville ; il ignore la cause de sa détention ; sa conscience ne lui reproche aucun délit, il s'est toujours conduit en honnête homme et en bon citoyen ; il ose espérer, citoyens représentants, que vous voudrez bien faire accélérer son jugement, le rendre à ses foyers et aux vœux de sa famille. Ce sera votre bienfaisance. »

« Signé : C.-A. VINCENT. »

« Renvoyé au Comité de surveillance pour vérifier promptement les causes de l'arrestation. »

« A Ville-Affranchie, le 19 octobre 1793, l'an deux de la République, une et indivisible. »

« Le Représentant du peuple, SÉN. DE LA PORTE. »

M. Vincent de Margnolas fut remis en liberté quelques jours après. Mais cela ne faisait pas l'affaire des sans-culottes ; ceux-ci trouvèrent que cet élargissement avait été fait à faux par un nommé Lambert. M. Vincent fut donc ressaisi et mis en état d'arrestation sans qu'on pût « justifier d'aucun ordre ou jugement nouveau ». Il adressa une nouvelle pétition au Comité révolutionnaire de l'arrondissement de Lyon, en exposant qu'il « n'était ni contre-révolutionnaire, ni agioteur, ni accapareur, ainsi que pouvait l'attester le Comité révolutionnaire de sa section ». « Vous voudrez bien, ajoutez-il « faire cesser une détention qui ne peut être que le fruit de l'erreur et de la méprise et « lui rendre sa liberté... ». Signé : Vincent ».

Le Comité de l'arrondissement de Lyon, après avoir délibéré sur le contenu de la requête ci-dessus, dit qu'il « reconnaît le citoyen Vincent « comme un homme suspect, un des plus zélés « partisans de la permanence des sections, « ayant par le même zèle été sur le point d'occasionner de grands malheurs dans l'Assemblée, « est banquier et agioteur, ayant son neveu « Denervau (lisez de Nervo) qui a été second

« commandant de Pressy (Précý) qui logeait « chez lui. En conséquence, le Comité a cru « qu'il était de son devoir de le mettre en état « d'arrestation. »

« Ville-Affranchie, le 15 frimaire an II » (5 décembre 1793). (Suivent les signatures des membres du Comité.)

Il n'en fallait pas plus aux iniques juges de la Commission révolutionnaire pour condamner M. Vincent à la peine capitale, et il fut guillotiné sur la place des Terreaux le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), avec douze autres victimes. Le procès-verbal constate que l'exécution de ces treize condamnés a été bâclée en dix minutes ; commencée à 2 h. 30, elle était terminée à 2 h. 40.

M. Claude-Aimé Vincent de Margnolas était né en 1735. Voici son acte de baptême :

« M. Claude-Aimé, fils naturel et légitime de « sieur Antoine Vincent, marchand et échevin « de cette ville, et de Damoiselle Jeanne Praire, « ses père et mère, né ce jourd'hui, a été baptisé « dans l'église paroissiale de Saint-Etienne par « nous, vicaire soussigné, ce 6<sup>e</sup> octobre 1735. « Son parrain a été sieur Claude-Aimé Vincent, « marchand, ancien échevin, marguillier et trésorier de cette église, et la marraine, Damoiselle Marie-Françoise Terrenoire, épouse de « sieur Ennemond Praire, et aussy marchand « et ancien (échevin) de cette ville. »

« Signé : A. Vincent, M. Terrenoire-Praire, « En. Praire, P. Jamain, Ponceton, Jacques « Rousset, C. Vincent, Rousset L., Claude « Praire. — Gourgouliat, vicaire. »

(Paroisse de Saint-Etienne, 1735, f<sup>o</sup> 32.)

M. Vincent de Margnolas, recteur de la Charité en 1775, avait épousé à Saint-Etienne, en 1773, M<sup>lle</sup> Mayeuve, dont la postérité s'est éteinte dans son petit-fils, M. Etienne-Aimé Vincent de Margnolas.

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT, d'après ses recherches et des renseignements fournis par M. FRÉCON, avocat, ou puisés dans l'Assemblée de la Noblesse de Lyon, par M. DE JOUVENCEL ; Archives du Rhône ; Archives de la Loire et de la Ville de Saint-Etienne.)

VINCENT DE VAUGELAS (CLAUDE-GASPARD), officier dans l'armée lyonnaise, sauvé de la prison.

M. VINCENT DE VAUGELAS, né en 1774, était fils de M. Vincent de Soleymieux, dont nous avons parlé plus haut. Dénoncé et arrêté, M. de Vaugelas avait été emprisonné dans une maison particulière, faute de place dans les prisons. « Malgré la surveillance des geôliers, ses compagnons, touchés par son jeune âge, 19 ans, et par son courage, entreprirent de le faire évader. On l'enferma, muni d'un couteau, dans un matelas et on le jeta dans une voiture placée devant la maison. M. de Vaugelas put ainsi sortir de Lyon, gagner le Vivarais, émigrer et servir à l'armée de Condé ». Postérité existante.

(BITTARD DES PORTES, l. c., p. 569.)

VINCENT (FRANÇOIS), rentier, né à Lyon, y demeurant, place des Terreaux, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 17 décembre 1793.

« Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

M. François VINCENT n'avait que 48 ans, au lieu de 57 ans que lui donnent les listes. Il était né dans la paroisse Saint-Nizier, suivant l'acte de naissance que voici :

« Le 18 février 1745, j'ai baptisé François, né d'hier, fils de Paul Vincent, tailleur de pierres et de Magdeleine Charbonnier, sa femme. Parrain, François Favre, affaneur; marraine, Antoinette Charretier fille, tous illettrés enquis.

« Signé : GOYFFON, vic. ».

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT.)

(Nous devons faire remarquer que cet acte de naissance pourrait bien ne pas se rapporter à la personne dont nous nous occupons; tout moyen de contrôle nous faisant défaut.)

Après l'exécution de M. François Vincent, ses biens furent confisqués au profit de la nation. Mais on avait oublié de mettre les scellés, et quand on rendit à la famille les objets mobiliers qui étaient estimés à la valeur de quatre mille neuf cent cinquante francs, il s'y trouvait une pièce de vin. Elle devait être pleine, car le correspondant qui nous donne ces détails, remarque : « Que c'est beau, les révolutionnaires n'avaient pas bu le vin ! » Nous allons voir les historiens révolutionnaires exalter ce fait d'autant plus qu'il est fort rare, et la chaire de la Révolution, qui a été créée il y a quelques années à la Sorbonne, retentir de cet acte d'honnêteté !!!

VINCENT (FRANÇOIS), colonel au 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône-et-Loire, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

Un autre document qualifie M. VINCENT de simple soldat. L'acte de décès qu'on trouve aux Archives municipales n'indique pas son grade, le voici :

« Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> octobre 1793, l'an II de la République française, nous, Jean-Louis Coste, officier public de la municipalité provisoire de Lyon ont comparu les citoyens André Moulin, aumônier de l'Hôpital militaire et Claude Chaudy, infirmier audit hôpital, qui nous ont déclaré que François Vincent, du 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône-et-Loire, est décédé dans ledit hôpital le 29 septembre dernier, à trois heures du matin, sur laquelle déclaration nous, officier susdit, avons constaté le décès que les comparants ont signé avec nous.

« Signé : Moulin, Chaudy, Derriau, Coste, officiers municipaux. »

Une pétition que M. Vincent adressa à l'agent national du district de Lyon, nous intéresse plus particulièrement : « Citoyen, dit-il, quelque temps avant l'époque du siège de malheureuse mémoire, j'ai acheté dans la maison, dite des Deux-Amants, différentes boiseries, montant à la somme de trois cent cinquante livres.... je demande le remboursement desdits effets enlevés, consistant en une boiserie de chapelle et deux placards ». Signé : Vincent. On les lui rendit, car à la suite, on trouve : « Reçu de Mayet, agent du district, que Vincent a

« payé les objets qui étaient dans le « cy-devant couvent des Deux-Amants ».

(14 germinal, séquestre. Pétition n° 274.) (Communication de M. le Dr Eugène VINCENT.)

VINCENT (GEORGES), 18 ans, sans état, à Lyon, acquitté le 28 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

VINCENT DE SAINT-BONNET (PIERRE), frère des suppliciés Antoine et Claude-Aimé.

M. Pierre VINCENT DE SAINT-BONNET, malgré sa proche parenté avec les deux victimes précédentes, ne paraît pas avoir été inquiété pendant la Terreur. Il avait pris le nom de Saint-Bonnet après avoir acquis en 1788 le château de Saint-Bonnet-les-Oules, qui est toujours possédé par ses descendants. Ce château avait appartenu à la famille de Corbeau (V. ce nom), qui a fourni une victime à Lyon sous la Terreur.

M. Pierre Vincent de Saint-Bonnet était né à Saint-Etienne en 1740. Marié à Rochetaillee-en-Lyonnais, le 24 novembre 1772, avec M<sup>lle</sup> Françoise Daudé, fille de Jacques D., échevin de Lyon, il eut sept enfants dont l'aîné Jacques, qui suit.

VINCENT (JACQUES), 20 ans, sans état, de Saint-Etienne, acquitté le 18 février 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Jacques VINCENT DE SAINT-BONNET, fils de Pierre, âgé de 20 ans, avait été officier dans l'armée lyonnaise et avait pris part à la défense de Lyon contre les troupes de la Convention. « Dénoncé, il s'engagea dans un régiment de cavalerie de l'armée des Alpes; mais il fut reconnu, arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort. Il ne fut pas exécuté. Arrêté une seconde fois, il parvint à s'échapper. » C'est la tradition conservée dans la famille de M. Vincent de Saint-Bonnet, tradition qui n'est pas confirmée par les documents; en effet, on ne trouve nulle part qu'il fut condamné à mort, mais acquitté. Nous pensons qu'il dut se cacher sous un faux nom, comme la plupart de ses camarades et qu'il fut, en effet, incorporé dans l'armée des Alpes. « Beaucoup de jeunes Lyonnais, dit un auteur, trouvèrent un refuge dans les rangs de l'armée qu'ils avaient combattue, mais qui, de l'autre côté de la frontière, redevenait pour eux l'armée de la France. »

(BITTARD DES PORTES, l. c., p. 59.)

M. Jacques Vincent de Saint-Bonnet y fut découvert, car on trouve aux Archives du Rhône une requête signée de lui qui nous renseigne sur son état :

« Requête de Jacques Vincent, âgé de 20 ans, sans état, natif de Saint-Etienne, demeurant à Commune-Affranchie, rue Saint-Joseph, section du Rhône. »

Nous y voyons qu'il était l'aîné de sept

enfants, qu'il avait fait une grave maladie, et qu'il s'était engagé au service de la République, dans la cavalerie, « l'exercice du cheval lui ayant été ordonné pour fortifier sa poitrine ». Il avait choisi de préférence « le corps des chasseurs de la Montagne, dont le nom respectable était pour lui un présage heureux » ; il y était entré d'après les certificats les plus satisfaisants pour son père et pour lui, certificats donnés par les deux sections qu'il avait habitées à Ville-Affranchie. Ses parents furent grandement surpris de son arrestation à Lunel, où il était en garnison. Nous le voyons, en effet, cité parmi les trente-deux prisonniers de Montpellier dans un arrêté du 1<sup>er</sup> pluviôse, signé Boisset, représentant du peuple.

(Archives du Rhône, D. 796.)

Ramené à Lyon et traduit devant la Commission révolutionnaire, il fut acquitté le 30 pluviôse (18 février).

M. Jacques Vincent de Saint-Bonnet, né en 1773, devint marchand de soies, conseiller municipal de 1815 à 1818 et mourut à Lyon le 20 mai 1856, âgé de 83 ans.

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT, d'après divers renseignements, fournis entre autres par M. J. Vincent de Saint-Bonnet, arrière-petit-fils de Jacques Vincent.)

VINCENT (JEAN-FRANÇOIS), manufacturier, né à Lyon, y demeurant, à la Guillotière, âgé de 60 ans, condamné *par contumace*, par la Commission révolutionnaire de Lyon, le 11 décembre 1793, évadé, repris et guillotiné le 14 janvier suivant.

« Contre-révolutionnaire, condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. »  
(Tableaux.)

M. VINCENT fut un des quinze évadés du 11 décembre ; mais il fut repris et exécuté le 14 janvier 1794. Son signalement porte une différence d'âge, 40 ans au lieu de 60, il est ainsi conçu :

« Jean-François Vincent, âgé de 40 ans, petit homme maigre, taille cinq pieds un pouce. »

Il y eut le 25 nivôse (14 janvier 1794) douze autres guillotines et l'exécution eut lieu entre midi 45 et midi 58, soit en treize minutes.

VINCENT (JEAN-FRANÇOIS), ancien visiteur des rôles, né à Lyon, y demeurant, rue de la Fronde, âgé de 44 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 13 décembre 1793.

« Membre du Comité militaire et contre-révolutionnaire. »  
(Tableaux.)

M. Jean-François VINCENT était né en 1750 d'après l'acte de baptême suivant :

« Jean-François, fils de Claude Vincent et de Marguerite Pautrier, damoiselle, sa femme, né ce matin, rue du Bât-d'Argent, a été baptisé par moi, vicaire sousigné, le 18 février 1750. Ont été parrain : M. Jean-François Vincent, conseiller

du roi, trésorier des ponts et chaussées de la généralité de Lyon ; et marraine : Claudine Crozet, femme de noble Antoine Pautrier échevin, grand-mère de l'enfant, qui ont signé : Claude Vincent, Claudine Crozet, f. de Pautrier, Vincent, Pautrier, échevin, Paul Pautrier, Pautrier, petit-fils, Roux. — Jullioud, vic. »

Les scellés de son domicile furent levés le 1<sup>er</sup> floréal an III, et les objets rendus à sa veuve dont nous ignorons le nom de famille.

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT.)

VINCENT (JEAN-LOUIS), natif de Genève, demeurant à Commune-Affranchie, rue du Plat, 9, section de Saône, acquitté le 30 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Jean-Louis VINCENT était un ancien militaire décoré de la croix de Saint-Louis. A l'interrogatoire, on lui demanda ce qu'il avait fait de sa croix ; il répondit que, ne pouvant la porter à cause de sa qualité de protestant, il l'avait vendue et que le brevet lui avait été volé. On lui demanda aussi s'il était un cy-devant noble ; il répondit qu'il était « fils de bons bourgeois de Saint-Hippolyte dans les cy-devant Cévennes, département du Gard ».

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT.)

VINCENT (JEAN-MARIE), chapelier à Lyon, rue Ovise (*alias* Saint-Pierre), n° 150.

Une dénonciation, qu'on trouve aux Archives du Rhône, en date du 26 frimaire an II, nous apprend que M. VINCENT « a été commandant de bataillon après le 29 may et capitaine grenadier pendant le siège ; il s'est sûrement enfui à la sortie ».

Ses biens furent mis sous scellés et un an après, le 25 frimaire an III, on le réintégra dans la jouissance de ses appartements, « dépendant du bâtiment des cy-devant Dames de Saint-Pierre », et de son magasin où l'on avait constaté l'existence de 37 chapeaux. Nous ignorons si les 37 chapeaux s'y retrouvaient ; c'est probable, car les sans-culottes se distinguaient par une autre coiffure toute spéciale.

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT.)

VINCENT (PIERRE), acquitté le 10 décembre 1793, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. Pierre VINCENT avait été arrêté, interrogé et mis en liberté par jugement de la Commission révolutionnaire de Lyon, le 20 frimaire an II (10 décembre 1793).

Né en 1731 ou 1762, il s'était marié à Lyon en août 1791 avec M<sup>lle</sup> Marie-Antoinette Heurtard, et mourut à Lyon, rue du Pas-Etroit, n° 9, en 1848, à l'âge de 86 ou 87 ans.

(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT, arrière-petit-neveu de M. Pierre Vincent.)

Aux Archives du Rhône, on trouve encore un VINCENT, habitant Villefranche, ayant servi comme commandant le parti des contre-révolutionnaires et mis en état d'arresta-

tion ; un autre VINCENT habitant Mornant, réclamant des objets saisis, et une veuve Vincent, réintégrée dans la jouissance de son domicile, rue du Péra, n° 16, et obligée « de payer au citoyen gardiateur la somme de 84 livres ». La fonction de gardiateur était bonne et recherchée par les sans-culottes qui se faisaient ainsi des rentes.

*(Communication de M. le Dr Eugène VINCENT, auquel nous adressons nos vifs et sincères remerciements pour les notes si précieuses et si abondantes qu'il a bien voulu nous confier avant de les éditer en un opuscule intitulé « Documents, la plupart inédits, sur les victimes de la Terreur portant le nom de Vincent. »*

*Ces notes ont été présentées, le 22 février 1908, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dont M. le Dr Eugène VINCENT a été président.*

VINET.

V. Viret.

VINEZAC (LOUIS-JOSEPH JULIEN DE), noble, né à Largentière (Ardèche) âgé de 40 ans, condamné par la Commission militaire de Lyon et fusillé le 11 novembre 1793.

« Adjudant général pendant le siège. »

*(Tableaux.)*

M. Julien DE VINEZAC, né en 1753, quelques-uns disent en 1749, ancien élève du collège de Juilly, était noté à l'âge de 15 ans comme un « joli sujet, zélé, actif, intelligent, qui promet beaucoup ». Il servit ainsi qu'un de ses frères dans le régiment de Lorraine-Infanterie, et y devint lieutenant ; il avait déjà mérité la croix de Saint-Lazare, avant la Révolution. On le retrouve à Lyon en 1792, fréquentant l'hôtel Savaron de Chamousset, qui était le rendez-vous des défenseurs de la monarchie. Il fut avec son frère, Gabriel-Julien, nommé adjudant général à la disposition du général de Précy. Après le siège de Lyon, M. de Vinézac fut arrêté à Anse, transféré à Lyon, et condamné à mort. Il se rendit au lieu du supplice avec le même courage que s'il eût marché au combat, en recommandant son âme à Dieu.

*(Abbé BONNARDET ; BALLEYDIER ; BITTARD DES PORTES.)*

Son frère Gabriel, qui avait couru les mêmes dangers que lui, parvint à s'échapper après la prise de Lyon, et, d'après une tradition, recueillie auprès des vieillards, amis de la famille de Vinézac, il serait mort à l'affaire de Quiberon en 1795.

Un autre frère, Joseph-Xavier, était en 1790 major général de la troisième division des gardes nationales de la ville de Paris. Le 4 avril de cette même année, dit la *Gazette de France*, le roi Louis XVI et la reine signèrent à son contrat de mariage avec Adélaïde Poissonnier des Perrières. Plus tard, il émigra et ne revint qu'après l'amnistie à Largentière, où il mourut le 1<sup>er</sup> février 1814, à l'âge de 66 ans. C'est à lui sans doute qu'il faut attribuer un mémoire manuscrit, intitulé : « Réflexions sur l'esprit des royalistes

insurgés de France », écrit en 1798 ou 1799 et dont on trouve une analyse dans la *Notice sur Vinézac*, par M. A. MAZON, alias docteur FRANCUS. *(Privas, 1897, in-12.)*

Dans cette notice, le docteur Francus donne des détails intéressants sur la famille Julien de Vinézac, dont les preuves de noblesse, vérifiées aux Etats généraux du Languedoc le 28 janvier 1764, remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. Après la mort de Joseph de Julien en 1733, la famille se divisa en deux branches, dont l'aînée, dite des Cambous, alla se fixer dans le domaine de ce nom qu'un riche mariage lui avait valu du côté de Montpellier, et se fonda en 1803 dans les Vogué de Fresque, tandis que le chef de la branche cadette, Mathieu de Julien, le père de Joseph-Louis, continuait d'habiter Largentière et Vinézac. Louis-Joseph avait épousé en 1784, à Aubenas, Adélaïde Gordon, dont il n'eut qu'une fille morte jeune. Après, et peut-être avant son exécution, sa mère et une de ses sœurs avaient été emprisonnées au séminaire de Viviers, transformé en prison d'Etat, d'où elles ne sortirent qu'après le 9 thermidor.

Le dernier représentant de la branche cadette des Julien est M. Grellet de la Deyte, d'Allègre (Haute-Loire), ancien conseiller général de ce département, petit-fils, par sa mère, d'une sœur de Joseph-Louis, qui avait épousé le comte de la Molette de Morangier.

*(Communication de M. le Dr FRANCUS.)*

Au moment où nous terminions cette notice, le *Nouveliste de Lyon* annonçait la célébration, à Veauche (Loire), du mariage du baron Pierre GRELLET DE LA DEYTE, enseigne de vaisseau, fils de M. Grellet de la Deyte, ancien conseiller général de la Haute-Loire, ancien maire de la ville d'Allègre, et de la baronne, née de Landrian du Fisson du Montet, baronne héréditaire du Saint-Empire, avec M<sup>me</sup> Marie CHOLAT, fille de M. Cholat, administrateur des Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne, président du Comité des Forges de la Loire, vice-président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, et de M<sup>me</sup> Cholat, née Peyret. La bénédiction nuptiale fut donnée en l'église de Veauche par Mgr Boutry, récemment nommé évêque du Puy (13 août 1907.)

VINOLS (CAPRAIS-HIPPOLYTE DE), seigneur de LA CHAUMETTE, né à Craponne (Haute-Loire), demeurant à Lyon, rue Thomassin, âgé de 28 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » *(Tableaux.)*

Le jugement porte seulement le nom d'Hippolyte LACHAUMETTE, et lui donne 26 ans.

Caprais-Hippolyte de VINOLS, écuyer, seigneur de la Chomette, du Bouchet, du Vernet, etc., né à Craponne en 1765, était fils de Noël-Raymond de Vinols, et de Marthe de LAVAL, fille de Louis Laval, vicomte de Beaufort, baron d'Arlempde, conseiller du Roy, premier président, juge-mage et lieutenant général en la Cour de la sénéchaussée et siège présidial du Puy, et de Françoise-Hyacinthe de Bonnefoux, habitants de la ville du Puy-en-Velay.

Noël-Raymond DE VINOLS mourut le 8 septembre 1810 à Craponne où il vécut pendant les plus mauvais jours de la Révolution, sans être inquiété tant à cause de son âge avancé que de l'estime en laquelle il était tenu à Craponne, par les révolutionnaires qui, malheureusement, poursuivirent son fils.

Ce fils, Caprais-Hippolyte de Vinols, était entré dans le corps noble de cavalerie des gens d'armes de Lunéville, appelés aussi gendarmes rouges, à cause de la couleur de leur uniforme. (Ces gens d'armes firent partie ensuite de la garde royale, dite aussi Maison royale.)

Il épousa, le 30 juin 1789, M<sup>me</sup> Marie-Agathe AMARITON DE MONTFLEURY, fille de feu Louis-Joseph Amariton de Montfleury, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine aide-major au régiment d'Orléans, et de dame Marie Madur du Lac, habitant le château de Montfleury, près Vic-le-Comte en Auvergne. Curieuse remarque : le contrat de mariage contient un inventaire des meubles du père et un acte d'émancipation du fiancé qui n'avait pas encore atteint la majorité de 25 ans, exigés alors.

Caprais-Hippolyte de Vinols était à peine marié depuis deux ans, lorsque éclata la tourmente révolutionnaire. Toute la noblesse émigrait ; lui, ne voulut pas abandonner aux fureurs révolutionnaires, qui grondaient déjà d'une manière effroyable, sa jeune femme enceinte, ses deux enfants dont l'aîné n'avait pas encore deux ans, son père et sa mère presque sexagénaires. Il ne quitta point Craponne et fit tête à l'orage, mais en vain. Ayant servi dans la maison du Roy, il devint aux yeux des républicains forcenés de Craponne un ennemi de la République, suspect à tous égards et méritant d'être sacrifié ; sa tête fut mise à prix dans sa ville natale, et pour éviter une mort certaine, il fut contraint de s'éloigner.

Arrivé au Puy le 13 janvier 1792, il se rendit chez une sœur de sa mère, M<sup>me</sup> du Villard, qui habitait Chomaise, près de Satillieu. Puis il se rendit à Lyon, d'où il écrivit à sa femme une lettre datée de 13 mai 1792, dans laquelle il indiquait ses projets de voyage. On le retrouve à Lyon le 28 novembre suivant à l'hôtel du Parc, place des Terreaux, inscrit sous le nom de M. du Bouchet, citoyen venant de Saint-Etienne.

Dès ce moment, on perd sa trace, et nous n'avons trouvé aucun document où son nom soit cité.

Il se jeta dans Lyon où accouraient les proscrits décidés à tenter un suprême effort pour sauver la France ou mourir. Il prit part au siège à jamais mémorable que soutint glorieusement cette ville contre les armées de la Convention nationale, et après la prise de la place, il fut arrêté près de Nantua au moment où il allait gagner la frontière suisse. Il fut ramené à Lyon, jugé, condamné à mort et fusillé dans la plaine des Brotteaux le 5 décembre 1793, jour néfaste où furent immolés 209 victimes !!!

Tous ses biens furent confisqués, et on trouve dans la *Liste des émigrés de la Haute-Loire*, réimprimée par M. Louis Brun, la mention suivante :

• VINOLS (Caprais-Hippolyte de), ci-devant seigneur, émigré. Dernier domicile connu : Craponne. Biens situés à Craponne, estimés : 193.300 livres.  
• Le père et la mère de Vinols ont la jouissance de la moitié de la grande maison et du domaine de la Chomette et de celui de Pruneyrolles. »

(Archives départementales du Rhône; Archives privées de M. le baron F. DE VINOLS, « Généalogie de la maison de VINOLS », Lyon, Perrin, 1880, in-8°.)

VIOLET (FRANÇOIS), négociant, né à Chambéry (Savoie), demeurant à Lyon, rue Pizay, âgé de 60 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Membre de la Commission militaire et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

Il était furieusement dénoncé ainsi :

• François VIOLET, agent du roi de Sardaigne, arrêté le 4 novembre, mauvais citoyen et connu par ses propos incitiques, soupçonné d'avoir été membre de la Commission départementale. » (Archives du Rhône, D. 48.)

VIONNET (DOMINIQUE), marchand fabricant, né à Lyon, y demeurant, rue Romarin, âgé de 49 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 24 janvier 1794.

« A payé pour les frais du siège. »

(Tableaux.)

M. Dominique VIONNET avait été recteur de l'Hôtel-Dieu en 1782.

(Dr J. DRIVON, *Miscellanées*, 1909.)

Nous trouvons une note qui doit se rapporter à lui, malgré quelques différences :

• VIONNET, rentier, présumé noble, n'est venu à Lyon qu'aux environs du siège, et pour la rébellion. » (Archives du Rhône, D. 419.)

VIRET ou VINET (ANTOINE), chapelier, né à Lyon, y demeurant, rue Lafont, âgé de 21 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février 1794.

« Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

La note suivante lui donne le nom de VINET :

• Antoine VINET (pour Viret), 24 ans, chapelier de Lyon, a été simple chasseur à cheval, s'est rendu à Jargnioux le 9 octobre, sans armes, il croit qu'un hussard a hérité de son cheval. » (Archives du Rhône, D. 127.)

VIRIEU (FRANÇOIS-HENRI comte DE), ancien colonel du régiment de Limousin, simple volontaire, puis général de l'armée lyonnaise, tué le 9 octobre 1793.

M. DE VIRIEU, né à Grenoble en 1754, avait pris part au mouvement qui demandait le

rétablissement des états provinciaux et avait assisté à la fameuse Assemblée de Vizille. Il fut élu avec Mounier, par le Dauphiné, député aux États généraux de 1789. Les aspirations à la liberté ne le portèrent jamais à méconnaître les droits de l'autorité royale, et c'est sur l'invitation formelle du roi qu'il vota pour la réunion des trois ordres. Dans la nuit du 4 août, où la grâce s'allait à l'enthousiasme pour abandonner les anciens privilèges et faire des offres généreuses, ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire, prenaient aussi la parole pour en exprimer leur douleur. « Je suis comme Catulle, » dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un mot — « neau, je l'offre ».

— « Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbée, prête à l'accepter. »

(NETTEMENT, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 181.)

En 1790, le comte de Virieu présida l'Assemblée constituante ; mais il descendit du fauteuil présidentiel, lorsqu'on vota la motion Lameth qui appliquait le serment, même aux actes de l'Assemblée, non sanctionnés par le roi. Quand Louis XVI fut enfermé au Temple, M. de Virieu se retira à Lyon.

Bientôt il y apprit la mort du roi et vit établir dans Lyon le règne affreux de la Terreur. L'ancien colonel du régiment de Limousin ne pouvait moins faire que de s'armer contre les fureurs de la Convention. Mais sa réputation de royaliste ardent lui empêcha d'accepter le commandement en chef de l'armée lyonnaise, qu'on lui offrait et dont il était le plus capable. « Mon père, dit « M<sup>lre</sup> de Virieu, le plus avancé en grade et le « plus instruit qui fût à Lyon, avait trop « marqué parmi les défenseurs de la mo- « narchie pour ne pas donner au soulève- « ment des Lyonnais un caractère politique « qu'il fallait éviter. »

(COSTA DE BEAUREGARD, *Le roman d'un royaliste*.)

M. de Virieu se cachait tantôt sous le nom de Camille Pernon, tantôt sous celui de Paganucci ou Bruysel, pour courir dans Lyon et retrouver les royalistes qui se dissimulaient comme lui. Il combattit d'abord comme simple volontaire dans un bataillon de la Croix-Rousse, sous les ordres du général Grandval (*V. ce nom*). Celui-ci, blessé à mort dans l'affaire de la redoute Panthod, remit le commandement de ses troupes à M. de Virieu, qui le garda jusqu'à la fin du siège et qui le partagea avec M. Burtin de la Rivière, en qui les corps administratifs avaient moins de défiance, au point de vue politique.

Dans la sortie de Lyon, le 9 octobre 1793, M. de Virieu commandait l'arrière-garde. Il fut atteint, devant Saint-Rambert, au moment où il traversait la Saône, par un boulet qui enfonça sa croix de Saint-Louis dans la poitrine. Suivant des notes intéressantes inscrites sur les registres paroissiaux de Saint-Cyr, c'est au défilé de Saint-Cyr que l'arrière-garde du général de Précý, commandée par M. de Virieu, fut taillée en pièces. Le manuscrit du général de Précý dit au pont de Roche-Cardon. M. de Virieu avait retrempé son courage aux sources chrétiennes, le matin même, en communiant à la

messe, dite « de sortie », célébrée par M. l'abbé Forestier (*V. ce nom*), et avait adressé à ses hommes ces paroles : « Messieurs, je vous engage tous à faire comme moi, la foi ne nuit pas à l'intrépidité du soldat. » En effet, cette sortie était un coup hardi qui offrait de grands périls.

M. de Virieu était un de ces chrétiens égarés un instant par les idées philosophiques qui régnaient alors. Il avait fait partie des sectes d'illuminés, entre autres de celle, moins dangereuse, des Martinistes lyonnais, dont M. Louis de Combes s'est fait l'historien impartial (*V. au mot Garnier*). M. de Virieu avait assisté à l'Assemblée de Wilhemsbad. De retour à Paris, il exprimait le résultat de ce congrès maçonnique par ces paroles, prophétiques alors : « Je ne vous dirai pas « les secrets que j'apporte, répondait-il à M. « le comte de Gilliers qui les lui demandait, « mais ce que je crois pouvoir vous dire, c'est « que tout ceci est plus sérieux que vous ne « pensez ; c'est qu'il se trame une conspira- « tion si bien ourdie, qu'il sera bien difficile « à la religion et au gouvernement de ne pas « succomber. »

« Heureusement pour lui, ajoutait le comte de Gilliers, en rapportant ces paroles, M. de Virieu avait un très grand fond de probité et de droiture. Ce qu'il avait appris dans sa députation lui inspira tant d'horreur pour ces mystères qu'il y renonça absolument et devint un homme très religieux. »

(BARRUEL, *Abregé du Jacobinisme*, t. II, p. 232.)

« M. de Virieu, âgé de 39 ans, laissait derrière lui, en tombant, une jeune femme et trois enfants. (M<sup>me</sup> de Virieu put se sauver et se réfugier à Lausanne, où elle eut une entrevue avec M. de Précý) (*V. ce nom*). L'une de ses filles devint la comtesse Adolphe de Quinsonnas ; son fils, Aymon de Virieu, camarade de collège de M. de Lamartine, demeura jusqu'à sa mort l'ami fidèle du poète ; sa seconde fille, M<sup>lre</sup> Stéphanie de Virieu, dont M. de Lamartine a célébré aussi le talent d'artiste, ne se maria jamais. » Elle consacra sa vie à des bonnes œuvres et reçut de M<sup>me</sup> Swetchine un grand nombre de lettres qui ont été publiées en 1866, par M. le comte de Falloux.

(Introduction aux lettres inédites de M<sup>me</sup> SWETCHINE, publiées par le comte de FALLOUX, de l'Académie française, 2<sup>e</sup> édition, 1866.)

Terminons cette notice par le portrait lumineux que Lamartine a tracé du comte de Virieu :

« D'un sang illustre, d'une caste proscrite, « d'un culte persécuté, la guerre civile lui « paraissait trois fois sainte ; comme aristocrate, comme monarchiste et comme chrétien. Militaire intrépide, orateur facile, « politique adroit, il avait toutes les conditions d'un chef de parti. »

(*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 142.)

VIRY (JEAN-MARIE OU MARIEN DE), ancien mousquetaire, né à Viverols (Puy-de-Dôme), demeurant à Loddés (Allier), âgé de 62 ans, condamné par la Commis-

sion révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

Le jugement porte le nom de Marien-Viry. Il ne doit pas appartenir à la famille Arthaud de Viry, comme nous l'avons supposé.

Le Comité révolutionnaire de Moulins le signalait ainsi :

« VIRI, ci-devant comte, aristocrate adroit, « échappé au supplice sous l'ancien régime, « par l'intrigue et l'argent, vrai contre-révolutionnaire. »

(Archives du Rhône, D. 175.)

M. Jean-Marien de Viry avait été lieutenant pour le roi en Bourbonnais et président du district du Donjon.

(AUDIAT, l. c., p. 68.)

VISSAGUET (FRANÇOIS-PASCAL LACHAUD DE), canonnier des muscadins, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), condamné par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs et fusillé le 6 décembre 1793.

M. DE VISSAGUET était un jeune homme nouvellement marié. Il vint à Montbrison avec sa jeune femme qui n'avait que 17 ans. Les événements l'engagèrent à s'enrôler, comme canonnier dans la colonne lyonnaise, commandée par M. de Nicolay. Sa femme le suivit, et, d'après le manuscrit du marquis de Poncins, elle trouva la mort (en même temps que M<sup>me</sup> Rombau (V. ce nom), dans l'affaire de Chazelles-sur-Lyon, en se portant au secours de son mari qui venait de tomber, blessé d'un coup de fusil. M. Broutin (Histoire de Feurs, p. 428), fait erreur en le comptant au nombre des morts. M. de Vissaguet était grièvement blessé, mais cela n'empêcha pas les juges bourreaux de Feurs de le condamner à mort en même temps que son camarade, Monnet fils (V. ce nom), par un jugement dont nous extrayons le passage suivant :

« Quant à Vissaguet, il résulte, outre les faits ci-dessus, qu'il a été témoin des dévastations faites au Club de Montbrisé, que continuellement il a fait le service de canonnier avec les muscadins dans les expéditions de Montrond et Chazelles; que dans ce dernier endroit et à l'arrivée des troupes de la République, il s'efforça, avec trois de ses camarades, à emmener la pièce de canon à laquelle il était attaché; qu'il ne la quitta que lorsque ses forces l'abandonnèrent; qu'il reçut alors un coup de fusil au bras droit et que lorsqu'il fut arrêté, il avait deux pistolets et un briquet de canonier et qu'il s'est addé à emporter ou conduire des grains et bestiaux destinés à la ville rebelle. »

(Archives du Rhône, Jugements de Feurs; Salomon DE LA CHAPELLE, Histoire des Tribunaux révolutionnaires; Claude AULAGNIER, notice sur Chazelles-sur-Lyon.)

M. Vissaguet avait été traduit devant la Commission de justice populaire de Feurs, qui le renvoya devant la Commission militaire parce qu'il avait été pris à l'affaire de Chazelles-sur-Lyon.

VISSAGUET (JACQUES), marchand de sel, né à Saint-Pal-en-Chalençon (Haute-

Loire), demeurant à Montbrison, âgé de 32 ans, condamné par contumace par la Commission révolutionnaire de Lyon le 11 décembre 1793.

Venu de Montbrison pour se joindre aux rebelles. Condamné à mort et non exécuté, attendu son évasion. » (Tableaux.)

M. DE VISSAGUET était peut-être parent du précédent. Il réussit à s'échapper de la mauvaise cave dans l'évasion du 11 décembre (V. Féliissent et Porat). M. de Vissaguet ne fut pas repris. Son signalement manquait sur l'affiche faite pour retrouver les prisonniers échappés, et son nom y était défiguré de cette manière : Jacques Vissadier.

VISUEL (PIERRE), ouvrier en soie, né à Belley (Ain), demeurant à Lyon, rue de la Grande-Côte, âgé de 46 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 28 décembre 1793.

« Agioteur et contre-révolutionnaire. »

(Tableaux.)

Pour ce nom, il faut peut-être lire BISUEL au lieu de Visuel.

VITET (LOUIS), médecin, maire de Lyon, député à la Convention.

M. Louis VITET, né en 1736, à Lyon, appartenait à une famille qui avait pratiqué la médecine depuis longtemps. Il avait été élu successivement notable, maire et administrateur du district de Lyon. En 1791, élu député à l'Assemblée législative, il refusa ce siège pour ne pas abandonner la mairie et fut remplacé par M. Boiron. En 1792, il fut élu député à la Convention nationale, où il vota pour la détention de Louis XVI et le bannissement des Bourbons. On lui reproche notamment d'avoir, étant maire de Lyon, favorisé l'assassinat des officiers du régiment de Royal-Pologne, le 9 septembre 1792, qu'il aurait pu du moins empêcher. En 1793, M. Vitet se retira dans sa maison de campagne, près de Lyon. Sa longue absence de la Convention le fit déclarer démissionnaire. Il était encore dans sa campagne, quand l'armée révolutionnaire vint assiéger Lyon. Menacé d'être enlevé par la cavalerie de Dubois-Crancé, il ne trouva de salut qu'en allant demander l'hospitalité aux Lyonnais; ceux-ci n'ayant pas trop à se louer de sa conduite précédente, consentirent à lui donner des armes pour la défense de Lyon. Cette opinion qui est celle de M. l'abbé Guillon; est bien différente de celle émise dans le Bulletin de Rhône-et-Loire du 24 août 1793. « Ce bon citoyen, dit cette feuille, et son fils ont trompé la fureur des brigands par des chemins escarpés; ils sont arrivés à Lyon sans accident. Le spectacle de leur patrie en feu a ramimé leur courage; ils demandent l'un et l'autre à servir dans la force armée. On doit des regrets à leurs malheurs et des louanges à leur civisme. »

Après le siège, M. Vitet parvint à gagner la Suisse ; à la fin de 1794, il rentra en France et se fit réintégrer à la Convention avec les 73 membres de cette Assemblée. Après avoir été membre du Conseil des Cinq-Cents, il se retira de la vie politique pour reprendre sa profession de médecin et mourut en 1809. M. Louis Vitet s'était jeté avec élan dans la Révolution, ce qui l'avait rendu populaire ; mais sa conduite en plusieurs circonstances est bien blâmable. Son petit-fils, Louis Vitet, a été membre de l'Académie française.

(GUILLON, *Mémoires, passim* ; WAHL, *Premières années de la Révolution à Lyon*, p. 288.)

M. Vitet était d'une laideur proverbiale. C'était un homme de valeur, auteur de plusieurs écrits estimés ; mais pour des fonctions publiques « il manquait des deux qualités maîtresses qu'il aurait fallu posséder : la droiture et la fermeté ». M. STEYERT en a fait une peinture sévère : « Matérialiste de doctrine, républicain d'opinion, despote de caractère, violent de tempérament et de plus hypocrite, il était de ces hommes disposés à prêter la main à tous les crimes pourvu qu'on ne l'aperçût pas. »

C'était avant tout un anticlérical, satisfait de trouver un prétexte pour fermer les chapelles où les prêtres non assermentés disaient la messe. Il maudissait les congrégations, et en même temps il s'enrichissait de leurs dépouilles. « Il avait acheté, le 19 mars 1791, pour un morceau de pain, 10.570 livres (en assignats environ 2.000 livres d'espèces métalliques) le domaine de la Combe, à Longes : bâtiments, terre de 127 bichérées, vignes de 17 hommées, ayant appartenu aux Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarez. »

(LOUIS DE COMBES, *Mémoires et Souvenirs, dans les Nouvelles littéraires du 11 novembre 1906* ; on y trouve des renseignements d'un grand intérêt sur Vitet et sur Chaliar. — On peut consulter aussi l'excellente *Histoire de la Chartreuse de Sainte-Croix*, par M. A. VACHEZ.)

Il ne faut pas confondre M. Louis Vitet, médecin, avec M. Jean-François Vitet, avocat à Lyon, membre du Conseil général dont il fut président et haut-juré du département de Rhône-et-Loire.

(GUIGUE, *conseil. général de Rhône-et-Loire.*)

M. J.-F. Vitet fut aussi président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon.

(FAYARD, *Journal de la Cour d'appel de Lyon.*)

VIVIER (CLAUDE), ..., section de Marseille, mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 28 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

VOLAN (ANTOINE), ..., mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 13 septembre 1793.

(Fonds Coste, n° 4683.)

VOLAND ou VAULAND (BLAISE), commis fabricant, né à Soleymieux (Loire), de-

meurant à Lyon, quai Saint-Clair, âgé de 27 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Canonnier et contre-révolutionnaire armé. » (Tableaux.)

Une note le dit « de Sillicieux (?) département de l'Ain, à Lyon depuis 14 ans, fabriquant d'étoffes de soie, canonnier pendant le siège ». (Archives du Rhône, D. 127.)

VOLANT (ANTOINETTE). V. Brochet.

VOLET (...), chef de bataillon, échappé de prison.

M. VOLET commandait un bataillon à la Croix-Rousse pendant le siège de Lyon. Fait prisonnier après le siège, il eut le bonheur de s'échapper dans les circonstances suivantes. Percé de dix blessures non encore cicatrisées, le commandant Volet était conduit de la prison de Roanne (Palais de justice) à l'Hôtel de Ville avec d'autres prisonniers. S'apercevant que le soldat qui l'escortait était ivre et trébuchait à chaque pas, il s'avance près de lui, comme pour le soutenir, passe par derrière, se glisse entre les spectateurs, et s'évade dans la rue des Trois-Maries par l'allée de la maison Rivoiron. Il rencontre un marchand de peaux de lapins, lui achète toute sa boutique ambulante, se déguise et gagne ainsi la Savoie.

(DELANDINE, *Prisons*, p. 121 ; BALLEYDIER, t. II, p. 328 ; GUILLON, *Mémoires*, t. II, p. 423.)

VOUDIÈRE (BARTHÉLEMY), crocheteur, né à Lyon, y demeurant, rue Juiverie, âge de 25 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 22 janvier 1794.

« Gendarme, enrôlé dans la force départementale. » (Tableaux.)

VOURLAT (JEAN-FRANÇOIS-MARIE BENOIT), prêtre, ex-jésuite, résidant dans la maison des Eudistes, ne fit point le serment de la constitution civile du clergé ; arrêté le 30 août 1792, enfermé dans le séminaire de Saint-Firmin, massacré en ce lieu, le 3 septembre, même année, à l'âge de 57 ans.

(*Martyrologe du clergé français pendant la Révolution.*)

Le véritable nom de ce religieux était BENOIT, dit Vourlat. Il était né en 1737, à Lyon, paroisse Saint-Nizier, suivant l'acte de baptême.

(Rapport de Mgr DE TEIL à la Commission des Martyrs de septembre 1792, en date du 16 juin 1906.)

VOUTY (DOMINIQUE), rentier, né à Lyon, demeurant à Cuire, près Lyon, âgé de

68 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 13 décembre 1793.

« Contre-révolutionnaire, a donné 8.000 livres pour le siège. » (Tableaux.)

M. Antoine-Dominique Vouty de La Tour, seigneur de La Tour de la Belle-Allemande, né en 1725, était fils de Claude-André Vouty, et de Catherine Michel.

Recteur de la Charité en 1761, comparant en 1789 aux Assemblées de la noblesse à Lyon et en Bresse, il avait épousé en 1758 Marie de Riverieux de Chambost, sœur d'Antoine-Claude de Riverieux de la Ferrandière (V. ce nom), victime aussi de la Révolution,

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 962.)

Son fils Claude-Antoine Vouty, né à Lyon en 1761, conseiller au Parlement de Lyon en 1783, se réfugia pendant la Terreur en Suisse, où il fut obligé de professer les mathématiques pour gagner sa vie. Rentré en France, il devint juge et premier président à la Cour de Lyon. Il s'était rencontré avec Bonaparte qui fut reçu par son père au parc de la Tour de la Belle-Allemande, à Lyon.

Il fut élu député du Rhône à la Chambre des Cent-Jours et mourut en 1826. Son *éloge* par M. Torombert a été imprimé en 1826.

(W. POIDEBAUD, *Armorial*, p. 708.)

Voici la pétition qu'il avait adressée pour prouver son innocence :

« Dominique Vouty, retiré depuis longtemps du commerce, fait valoir par lui-même ses fonds à la Croix-Rousse où il est cultivateur et exerce les droits de citoyen, inscrit parmi les vétérans sur la liste du jury.

« Etranger à tout ce qui s'est passé dans les sections de la ci-devant ville de Lyon, avant le 29 mai, il n'a pris aucune part à cette fatale journée, ce jour-là il était allé dîner au Mont-d'Or, chez un de ses neveux, à Saint-Germain.

« Depuis le 29 il est également resté à la Croix-Rousse, et n'a pris aucune part à tout ce qui s'est passé dans cette ville, jusqu'à l'arrivée des troupes de la République.

« La loi qui invitait les citoyens de Lyon à quitter une ville dominée par les rebelles, ne regardait pas les habitants de la Croix-Rousse, ces habitants n'avaient point été assemblés, n'avaient point émis de vœux

« liberticides, n'avaient pas de section permanente, en un mot, la loi ne parle pas de quitter la Croix-Rousse.

« A l'arrivée des troupes de la République, la ville de Lyon a porté sa force armée dans son domicile ; des habitants de la Croix-Rousse s'y sont réunis et Dominique Vouty a vu pendant 60 jours dévaster ses propriétés, couper ses bois, consommer presque tous ses fourrages fermés dans ses granges, dilapider la récolte pendante, enlever ses denrées et balles à fruit et pleines, etc. Il a personnellement essuyé des menaces, des outrages plus d'une fois, et chefs et soldats parlaient de lui couper la tête ; il a lutté contre ces dévastateurs, a cherché à soustraire les débris de ses propriétés, à recueillir ce qu'il a pu sauver en raisins, enfin cette force armée a fui et laissé à Dominique Vouty son domicile dévasté.

« Pendant tout ce temps, ni lui ni aucun de ceux qui travaillent à l'exploitation de ses fonds, n'a porté les armes. Son fils unique, un seul domestique attaché à son service, étaient absents ; il n'a exercé aucune fonction civile, n'a pris part à aucune délibération, n'a signé aucun acte, aucune adresse, encore moins cette réponse coupable aux représentants du peuple ; et chaque jour toute son occupation a été de lutter contre l'oppression sous laquelle il gémissait, et de soustraire quelque proie à ceux qui le dévastaient. Il ne pouvait s'esquiver à son âge, s'étant présenté vainement au pont de la Guillotière successivement les 5 et 6 août, pour accompagner à Vienna les Terriers de la nation, dont il était dépositaire, avec la voiture sur laquelle ils étaient emballés, lesquels auraient dû y être brûlés le 10 août, la force armée, malgré son passeport, lui refusa le passage.

« Dominique Vouty vous demande à prouver ces faits, afin que ces faits une fois vérifiés, vous lui accordiez une attestation de la conduite patriotique qu'il a tenue dans ces temps d'oppression. » « Signé : Vouty. »

(Archives du Rhône, D. 117.)

VUY (JEAN-FRANÇOIS), ancien administrateur du département de l'Ain, né à Thoissey (Ain), demeurant à Bourg, âgé de 54 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 14 février 1794.

« A pris et fait prendre des arrêtés contre-révolutionnaires. » (Tableaux.)

## W

WILLERMOZ (ANTOINE), mercier, né à Lyon, y demeurant, rue Buisson, âgé de 52 ans, condamné par la Commission populaire de Lyon et guillotiné le 28 novembre 1793.

La note suivante fait supposer qu'il ne se croyait pas coupable :

« Antoine WILLERMOZ, âgé de 52 ans, négociant mercier, rue Buisson, n° 18, a été président

« du Comité de surveillance de sa section, formée le 19 mars d'après la loi du 21 mars, n'a pas contribué pour les rebelles, et a été de lui-même au Comité de surveillance, pour se constituer prisonnier. »

(Archives du Rhône, D. 127.)

M. J.-B. Willermoz était administrateur de l'Hôtel-Dieu. C'est lui qui fit arborer sur le dôme le drapeau noir qui servit de point de mire aux troupes conventionnelles.

M. Antoine WILLERMOZ, né le 15 octobre 1741, avait été baptisé dans l'église Saint-Nizier. Il était le frère de J.-B. Willermoz, fondateur de la secte des Illuminés Martinistes de Lyon, dont nous avons parlé au mot Garnier (V. ce nom).

(Sur la famille Willermoz, on peut lire avec intérêt un opuscule de M. Louis DE COMBES, intitulé : « Comment J.-B. Willermoz devint apprenti Rose-Croix », 1907.)

WOIRBETON ou WOIRBURETON (SAMUEL), rentier, né à Londres, officier anglais, demeurant à Lyon, place de la Charité, âgé de 59 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 décembre 1793.

« Officier anglais, venu à Lyon pour se joindre aux rebelles. » (Tableaux.)  
C'est le seul Anglais exécuté à Lyon.

## Y-Z

### YMBERT-COLOMES.

V. *Imbert-Colomès.*

La famille Vachon, qui représente de nos jours cette ancienne famille, assure que son nom doit être écrit avec un Y.

(Communication de M. J. MOREL DE VOLEINE.)

YMOUFF (CLÉMENT), ouvrier en soie, né à Longe, près Givors (Rhône), demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, âgé de 48 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 22 décembre 1793.

« Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » (Tableaux.)

YON DE JONAGE (CÉSAR-ANTOINE), 71 ans, noble, né à Lyon, demeurant à Jonage (Isère), condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

M. César-Antoine YON DE JONAGE était fils de Jacques-Claude Yon de Jonage et de Marguerite Artaud de Bellevue. Lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis en 1792, il comparut à Lyon en 1789.

(H. DE JOUVENCEL, l. c., p. 966.)

Il mourut à Lyon le 14 ventôse an XIII (5 mars 1805) et était connu sous le nom de chevalier de Jonage.

(W. POIDEBARD, Armorial, p. 713.)

YOVANEQUE, condamné à la détention le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

### YVOLET.

V. *Dyvolet.*

YVON (JEAN-FRANÇOIS), 30 ans, ex-substitut du procureur de la commune de Saint-Etienne, y demeurant, condamné à la détention le 6 avril 1794 par la Commission révolutionnaire de Lyon

Le jugement porte HIVON.

M. Yvon était prisonnier à Lyon avec Delandine qui le représente comme « un homme de loi, rempli d'esprit et d'honneur ».

(Prisons de Lyon, p. 79.)

Pendant l'insurrection de Lyon, il remplaçait, comme suppléant, le procureur de la commune de Saint-Etienne, M. Richard, retenu à Lyon par ses fonctions de membre de la Commission départementale, et fut ainsi associé à toutes les mesures contre-révolutionnaires de la municipalité stéphanoise. Bien qu'il fit un grand étalage de zèle jacobin, il fut arrêté le 22 octobre par ordre de Javogues, emmené à Feurs et transféré à Lyon, où il fut condamné à la détention et enfin mis en liberté le 18 frimaire an II (8 décembre 1794) par un arrêté du représentant Pocholle.

(Prisons de Saint-Etienne, Mémorial, 1897.)

### YVOURS.

V. *Terrasse.*

ZUFFI (BARTHÉLEMY), chocolatier, né en Suisse, demeurant à Lyon, place des Terreaux, âgé de 30 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

« Fusilier, contre-révolutionnaire ayant pris les armes. » (Tableaux.)



## APPENDICE

Dans cet Appendice on trouvera, classés dans un ordre méthodique, presque tous les noms portés au **Tableau des Victimes et Martyrs**.

C'est d'abord, comme pièce justificative, la liste des personnes *condamnées à mort* et inscrites sur les minutes des jugements, dans leur ordre chronologique,

- 1° De la Commission de *Justice* (?) militaire de Lyon.
- 2° — — — populaire de Lyon.
- 3° — — — révolutionnaire de Lyon.
- 4° — — — de *Justice* (?) populaire de Feurs.
- 5° — — — militaire et révolutionnaire de Feurs.

Puis vient la liste des personnes condamnées à la *détention* ou à l'*amende* par les mêmes tribunaux.

Ensuite sont groupés les noms des personnes connues traduites devant le tribunal criminel de Feurs, devant le tribunal, soit criminel, soit révolutionnaire de Paris ou devant ceux de province, et devant divers tribunaux ou commissions militaires, établis temporairement.

Pour terminer, nous donnons les noms de ceux que nous avons découverts, soit tués ou morts pendant le siège de Lyon, soit massacrés en diverses circonstances, morts en captivité, suicidés, prêtres déportés de la région, acquittés remarquables, héros militaires survivant à la Terreur, héroïnes du siège, membres du clergé et religieux survivant à la Terreur, membres des assemblées nationales et autres personnes citées pour mémoire.

# COMMISSION DE JUSTICE MILITAIRE DE LYON

## Noms des condamnés à mort par jugement.

(Nous indiquons le lieu d'exécution sans le garantir, les documents ne le donnant pas d'une manière précise).

*Le premier chiffre indique le rang que le nom occupe sur la minute du jugement.  
Le dernier chiffre donne l'âge de la victime.*

- 12 OCTOBRE 1793 (21 vendémiaire an II).  
3 condamnés, fusillés sur la place Bellecour.  
1 FERRUS DE PLANTIGNY (B.), capitaine..... 32  
3 LEBON (François), vérificateur régie..... 30  
2 VILLENEUVE (Louis-Eléazar), aide de camp. 22
- 13 OCTOBRE 1793 (22 vendémiaire an II).  
1 condamné, fusillé le lendemain.  
SMITH (Joseph), ingénieur..... 29  
(Ce jugement n'existe pas.)
- 14 OCTOBRE 1793 (23 vendémiaire an II).  
2 condamnés, 3 fusillés sur la place Bellecour (?)  
2 GRIFFET DE LA BEAUME (Louis), ingénieur.. 31  
1 MELON (H.-Is. de), (général Arnaud)..... 21  
(Exécution de Joseph SMITH, condamné la veille.)
- 15 OCTOBRE 1793 (24 vendémiaire an II).  
2 condamnés, fusillés sur la place Bellecour (?)  
2 CHARPUIS DE MAUBOU (J.-P.), capitaine.... 49  
1 VICHY (A.-Cl.-M.), colonel..... 54
- 17 OCTOBRE 1793 (26 vendémiaire an II).  
3 condamnés, fusillés place Bellecour.  
1 BEMANI (Jean-Marie-François), négociant. 31  
3 BUISSON (Etienne-Gustave), architecte.. ? 39  
2 PRIVAT (François), huissier..... 55
- 18 OCTOBRE 1793 (27 vendémiaire an II).  
1 condamné, fusillé place Bellecour.  
CLERMONT-TONNERRE (Ch.-Gasp. de), noble. 46
- 19 OCTOBRE 1793 (28 vendémiaire an II).  
1 condamné, fusillé sur la place... (?)  
PERRACHE (Alexandre-Marie), capitaine. ? 31
- 22 OCTOBRE 1793 (1<sup>re</sup> brumaire an II).  
1 condamné, fusillé sur la place... (?)  
MARTIN (Jean-François), horloger..... 66
- 24 OCTOBRE 1793 (3 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé sur la place... (?)  
CHAPPUIS DE MAUBOU (P.), lieutenant-colonel.... 45
- 25 OCTOBRE 1793 (4 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé place des Terreaux.  
RIMBERT (J.) DE LA ROCHE-NÉGLY, général.... 50
- 28 OCTOBRE 1793 (7 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé place des Terreaux.  
MILLANOIS (Jean-Jacques), avocat..... 46
- 29 OCTOBRE 1793 (8 brumaire an II).  
2 condamnés, fusillés place des Terreaux.  
2 ITÉ (Jean-Baptiste), ancien militaire..... 25  
1 SERVIER (Benoît-Nizier), ex-prêtre..... 49
- 30 OCTOBRE 1793 (9 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé place des Terreaux.  
PRINGUET (Charles), sans profession..... 21
- 31 OCTOBRE 1793 (10 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé place des Terreaux.  
LOPPIN (Jacques-Gérard), rentier..... 42
- 2 NOVEMBRE 1793 (12 brumaire an II).  
1 condamné, fusillé place des Terreaux.  
CUDEL DE MONT-COLOMB dit Cl. Gardel. 22 ou 24
- 4 NOVEMBRE 1793 (14 brumaire an II).  
Fusillés le 11 novembre.  
JACOB (François), déserteur..... ?  
JOANNIN (Daniel), déserteur..... ?  
(Ce jugement n'existe pas.)
- 8 NOVEMBRE 1793 (18 brumaire an II).  
2 condamnés, fusillés place des Terreaux.  
1 BOULAY (J.-J.), lieutenant-colonel..... 43  
2 MOLEY (Jacques), arpenteur..... 40
- 11 NOVEMBRE 1793 (21 brumaire an II).  
4 condamnés, 6 fusillés place des Terreaux.  
2 BOIRIVIN (Benoît), teneur de livres..... 41  
3 LATOUR (Pierre), herboriste..... 34  
4 PATURAL (Jean), diacre..... 27  
1 VIEUSAC pour VINÉZAC (L.-J.-J. de), noble. 40  
Exécution de JACOB et JOANNIN.
- 15 NOVEMBRE 1793 (25 brumaire an II).  
15 condamnés, fusillés place des Terreaux.  
7 AURÉ (Antoine), marchand drapier..... 53  
5 BERNARD (Antoine), marchand..... 53  
2 BOUCHU (Dominique), voyageur..... 52  
10 CHAMBARAN (Ch.-B. de), noble..... 42  
14 DENOJEAN (Philibert), serrurier..... 41  
9 GLAUSINGER (J.-P.), sculpteur..... 32  
4 MOLLET (J.-B.), député de la Fédération. 45

15 MOREL (J.-B.), marchand de mouchoirs..	45
13 PORTAIL (J.-B.), cabaretier.....	42
11 PRAIRE DE NEYZIEU (Cl.-A.), fabr. rubans.	35
12 SAVARON DE CHAMOUSSET (J.-P.-G.), noble..	70
6 SEIZ (Théophile), commis.....	20
1 SOULLIÉ (Ign.-J.), marchand.....	28
8 VAUGIRARD (J.-P. DE), noble.....	20
3 VILLARO (Germain), marin.....	21

**18 NOVEMBRE 1793 (28 brumaire an II).**

**9 condamnés, fusillés place des Terreaux (?)**

6 BOUVARD (N.-A.), teneur de livres.....	53
9 DUCRET (Joseph), huissier.....	35
8 GINGENNE (Benoit), chapelier.....	65
7 GRAINVILLE (P.-A.), ancien officier.....	65
5 LE CLAIR (Pierre), maître de poste.....	31
3 MATRAT (Georges), chapelier.....	26
1 RICHARD (François), épicier.....	40
4 SARRAZIN père, fabricant de bas.....	59
2 SARRAZIN fils, fabricant de bas.....	30

**23 NOVEMBRE 1793 (3 frimaire an II).**

**15 condamnés, fusillés place des Terreaux.**

8 BAILLE (J.-B.), négociant.....	74
9 BERTRAND (Gasp.-Ant.), chapelier.....	35
5 BINARD (Joseph), huissier.....	44
14 BOURLIER (P.-Ph.), noble.....	30
6 CAPEVILLE (Ch.-B.), lieutenant de gendarmerie.	55
13 COMPAGNON (G.), épicier.....	36
3 DUCLAUX (Martin), toiler.....	37
11 GALLET (Antoine), chapelier.....	26
7 GASINÈRE (Amable), cafetier.....	34
2 GUIGNARD (Et.), capitaine de gendarmerie.	40
15 MATHON (Nicol.), lieutenant de gendarmerie.	34
12 RIVIÈRE (Fr.), ancien militaire.....	52
1 TERRIER (J.-M.), chapelier.....	38
10 TRÉZETTE (J.), lieutenant-colonel de gend..	48
4 TRIOMPHANT (Ant.), fabricant de bas.....	47

**26 NOVEMBRE 1793 (6 frimaire an II).**

**20 condamnés, 16 ou 17 fusillés place des Terreaux (?)**

1 CHAFFOY (Ch.-F.), ancien militaire.....	72
6 CHARPENET (François), matelassier.....	55
13 CHEVALIER (Al.), figurant au théâtre.....	26
3 COURBON DE MONVIOLE, diacre.....	24
11 FERLAT (Henri), miroitier.....	90
10 FICHET (Etienne), ferblantier.....	28
9 GROS (Claude), vinaigrier.....	32
4 GROS-DENIS, domestique.....	36
15 HOBIEU (Jacques), commis.....	35
18 Laroche (Claude), teinturier.....	27
14 LAROUVIÈRE (J.-A.), rentier.....	58
12 PICHARD (André), négociant.....	49
17 POMMAREL (Louis), négociant.....	29
2 POSUEL (Jean), chef de bataillon.....	25
16 SAINT-MICHEL (B.-L.), fabricant.....	44
Souchon (Jean-Claude), médecin.....	60
Terrasse (Jean-Marie), ancien trésorier..	47
5 TERRASSE D'YVOURS (J.-P.), rentier.....	48
7 THOMAS (J.-P.), commissionnaire.....	44
8 TOURNERY (Jean), épicier.....	49

LAROCHE, évadé rue Saint-Côme, SOUCHON et TERRASSE, tous deux condamnés le même jour par la Commission populaire, font double emploi.

Nous ignorons le nom du 17<sup>e</sup> condamné qui ne fut pas exécuté.

Cette exécution, ajoutée aux précédentes qui avaient atteint déjà le chiffre de quinze victimes, commençait à soulever l'indignation de la population et provoqua naturellement l'incident qui fut l'objet du compte rendu suivant :

« Moi, soussigné, membre de la Commission militaire, rends compte à la Commission de surveillance temporaire :

« 1<sup>o</sup> Que cette Commission ayant condamné à mort vingt coupables, seize seulement sont à l'instant exécutés ; que des quatre autres, deux ont été rendus à la réquisition de l'accusateur public de la Commission populaire, suivant le dire du concierge, les deux autres se trouvent égarés dans les prisons.

« 2<sup>o</sup> Il y a eu retard dans l'exécution.

« 3<sup>o</sup> Le piquet chargé de l'exécution a marché mollement, il a reçu un coup de fusil tiré d'une fenêtre qui a arrêté le marche. Je me suis décoré du signe de la Commission, et je l'ai pressé de continuer, en invitant le commandant du piquet de rallier huit hommes pour rechercher d'où le coup est parti. »

\* Signé : BRUNIÈRE. \*

(Archives du Rhône, D. n<sup>o</sup> 15.)

**28 NOVEMBRE 1793 (8 frimaire an II).**

**13 condamnés, fusillés place des Terreaux.**

7 BADGER (Pierre), ouvrier en soie.....	27
6 BARRAUD (André), chapelier.....	43
1 BESUCHET (Bernard), ancien militaire...	50
10 BROYER (Fr.-J.), teneur de livres.....	60
11 CLAVIÈRE (André), négociant.....	52
13 DURAND (Hugues), chandelier.....	57
12 GARCIN (J.-B.), chapelier.....	23
3 GENEVAY (René), ouvrier en soie.....	29
8 HINQUES (Lambert), graveur.....	39
4 LAPÉROUSE (Pierre), ouvrier en soie.....	32
2 LEGENDRE (P.-Th.), commis.....	28
9 PERNET (Jean-Antoine), commis.....	52
5 RIVOIRE (Jacques), ouvrier.....	43

**COMMISSION DE JUSTICE MILITAIRE DE LYON**

**RÉCAPITULATION DES CONDAMNÉS A MORT  
exécutés par les armes à feu**

Date grégorienne 1793	Date républicaine an II	CONDAMNÉS A MORT	FUSILLÉS
12 octobre	21 vendémiaire	3	3
13 »	22 »	1	»
14 »	23 »	2	3
15 »	24 »	2	2
17 »	26 »	3	3
18 »	27 »	1	1
19 »	28 »	1	1
22 »	4 <sup>er</sup> brumaire	1	1
24 »	3 »	1	1
25 »	4 »	1	1
28 »	7 »	1	1
29 »	8 »	2	2
30 »	9 »	1	1
31 »	10 »	1	1
2 novembre	12 »	1	1
4 »	14 »	2	»
8 »	18 »	2	2
11 »	21 »	4	6
15 »	25 »	15	15
18 »	28 »	9	9
23 »	3 frimaire	15	15
26 »	6 »	20	16
28 »	8 »	13	13
		102	98

Sur 102 condamnés à mort, il y en eut 98 de fusillés, plus un douteux, signalé dans le jugement du 6 frimaire et 3 non exécutés.

II

# COMMISSION DE JUSTICE POPULAIRE DE LYON

## Noms des condamnés à mort par jugement.

(Nous indiquons le lieu d'exécution sans le garantir, les documents ne le donnant pas d'une manière précise).

*Le premier chiffre indique le rang que le nom occupe sur la minute du jugement.  
Le dernier chiffre donne l'âge de la victime.*

### 31 OCTOBRE 1793 (10 brumaire an II).

1 condamné.  
DUTRONCY (Dominique), homme de loi.... 33  
Guillotiné le 2 novembre.

### 2 NOVEMBRE 1793 (12 brumaire an II).

1 condamné, 1 guillotiné, à 5 heures et quart du soir, sur la place des Terreaux.  
TARDY (J.-J.), administr. du département. 47  
Exécution de DUTRONCY, condamné le 31 octobre.

### 3 NOVEMBRE 1793 (13 brumaire an II).

2 condamnés, 2 guillotins à 4 heures du soir, sur la place des Terreaux.  
2 CHASSEPOULE (J.-Fr.), agriculteur..... 42  
Guillotiné le lendemain.  
1 FAIN (J.-L.), journaliste..... 22  
Exécution de J.-J. TARDY, condamné la veille.

### 4 NOVEMBRE 1793 (14 brumaire an II).

Exécution de CHASSEPOULE à 3 h.  $\frac{1}{2}$  du soir, place des Terreaux.

### 5 NOVEMBRE 1793 (15 brumaire an II).

1 condamné.  
BRONZE (Cl. GENÉ), marchand de blé.... 35  
Guillotiné le 6 novembre.

### 6 NOVEMBRE 1793 (16 brumaire an II).

2 condamnés, guillotins le lendemain.  
2 FAURE-MONTALAN, juge. .... 43  
1 PONTUS-LOYER, homme de loi..... 35  
Exécution de BRONZE à 4 heures du soir, place des Terreaux.  
(Voyez un horrible détail dans la notice de BRONZE.)

### 7 NOVEMBRE 1793 (17 brumaire an II).

1 condamné, 3 guillotins à 4 heures  $\frac{3}{4}$  du soir, place des Terreaux (?)  
GONON (Antoine), secrétaire général..... 54  
Exécution de FAURE-MONTALAN et de PONTUS-LOYER, condamnés la veille.

### 8 NOVEMBRE 1793 (18 brumaire an II).

2 condamnés, guillotins à 4 heures du soir, place des Terreaux (?)  
2 CORCET (Christ.), teinturier..... 35  
1 PAYS-ALIZAC, noble. .... 7

### 9 NOVEMBRE 1793 (19 brumaire an II).

10 condamnés, guillotins à 5 h. 25 du soir, place des Terreaux (?)  
6 BERTRAND (J.-A.), commerçant..... 33  
5 CHRISTOT (François), architecte..... 45  
1 COINDRE (J.-J.), chirurgien..... 45  
4 COMBE-PACHOT, négociant..... 48  
8 COSTE (J.-L.), teneur de livres..... 41  
7 FOREL (Barthélemy), menuisier..... 61  
3 LORAS (J.-M.), épicier..... 42  
10 MAISONNEUVE (J.), chapelier..... 51  
2 ROUX (J.-C.-P.), géomètre ..... 45  
9 ROYER (Ant.), commis..... 55  
(Tous officiers munitcpaux.)

### 11 NOVEMBRE 1793 (21 brumaire an II).

4 condamnés, guillotins sur la place des Terreaux (?)  
3 DUPLESSIS (Nicolas), teneur de livres.... 38  
4 LARÉVOLLIERE (Joseph)..... 45  
1 ROCHES (J.-B.-M.), homme de loi..... 42  
2 TRANCHANT (J.-S.), fabricant..... 25

### 12 NOVEMBRE 1793 (22 brumaire an II).

7 condamnés guillotins à 5 heures du soir, place ci-devant Bellecour.  
5 ALLEGRET (P.-N.), ouvrier en soie..... 45  
7 ANGELOI (Cl.), président du district..... 52  
1 BUISSON (Louis), rentier ..... 35  
2 DAVID (J.-B.), fabricant de panaches..... 33  
6 FIGUET (A.), chirurgien..... 53  
4 PÉRICAUD (Cl.-Ant.), teneur de livres..... 42  
3 VALLETON DE GRAVILLON (Mathieu), rentier. 52  
(Tous membres de la munitcpalité provisoire.)

### 13 NOVEMBRE 1793 (23 brumaire an II).

2 condamnés, guillotins à 2 heures  $\frac{1}{2}$  du soir, place Bellecour.  
1 DEGRAIX (J.-M.), fabricant soieries..... 50  
2 GUILLIEN (Didier), défenseur officieux.... 43

## 14 NOVEMBRE 1793 (24 brumaire an II).

5 condamnés, 3 guillotins à 3 heures 1/2 du soir, place Bellecour.

4 AMYOT (J.-B.-A.), commis secrétaire.....	26
3 GAILLARD (Dominique), mercier.....	31
2 LANGE (Fr.), peintre.....	50
5 MATHON DE LA COUR, noble.....	55
1 PAILLASSON (Ed.), officier municipal prov.	26

LANGE et MATHON-LACOUR, guillotins le lendemain.

## 15 NOVEMBRE 1793 (25 brumaire an II).

2 condamnés, 4 guillotins à 3 heures du soir, place Bellecour.

1 DESSEMONT (P.), ouvrier en soie.....	52
2 SPOLINAT (Joseph), chargeur.....	60

Exécution de LANGE et de MATHON DE LA COUR.

## 16 NOVEMBRE 1793 (26 brumaire an II).

6 condamnés, 1 guillotiné probablement.

3 BURDET pour BARDEL, serrurier.....	59
6 FRÉMINVILLE (J.-B.-C. DE), religieux.....	41
4 GIRAUD (Louis), épicier.....	33
5 RIVIÈRE (Pierre), jardinier.....	50
2 SAUNIER (Pierre), négociant.....	49
1 STOUVERT (J.-Cl.), entrepreneur.....	46

Tous officiers municipaux de la Croix-Rousse.

Le procès-verbal d'exécution de STOUVERT n'existe pas.

Les autres furent guillotins le lendemain.

## 17 NOVEMBRE 1793 (26 brumaire an II).

1 condamné, 6 guillotins à 3 heures 1/2 du soir, place Bellecour (?)

SANTERRE (Claude), inspecteur des postes. 45

Exécution de BURDET, FRÉMINVILLE, GIRAUD, RIVIÈRE ET SAUNIER.

## 18 NOVEMBRE 1793 (28 brumaire an II).

3 condamnés guillotins le lendemain.

3 REYNARD pour RENARD (L.), ouvrier en soie.	32
1 TOURNUS (Th.-Em.), juge de paix.....	63
2 TRAMBOUZE (Noël), notaire.....	46

(Tous jurés dans l'affaire Châtier.)

## 19 NOVEMBRE 1793 (29 brumaire an II).

2 condamnés, 4 guillotins à 2 heures et à 4 heures du soir, place Bellecour (?)

2 CAILLAT (Jacques), marchand de vins.....	50
1 FAVRE (Charles), commis.....	29

Exécution de RENARD, de TOURNUS, de TRAMBOUZE à 2 heures du soir, de FAVRE à 4 heures du soir.

21 NOVEMBRE 1793 (1<sup>er</sup> frimaire an II).

2 condamnés, 2 guillotins pl. Bellecour (?)

1 FREYDIÈRE (Jean), géomètre.....	48
2 SABLON-CORAIL, noble.....	30

Exécution de CAILLAT à 2 heures, de SABLON DU CORAIL à 3 h. 1/2.

22 NOVEMBRE 1793 (2<sup>e</sup> frimaire an II).

3 condamnés, 4 guillotins à 3 heures du soir, place Bellecour (?)

2 AMPÈRE (J.-J.), juge de paix.....	61
1 CHAPONAY (P.-E.), noble.....	67
3 CHAZOTTIER (E.), avoué.....	39

Exécution de FREYDIÈRE, son nom ne figure pas sur le procès-verbal.

## 23 NOVEMBRE 1793 (3 frimaire an II).

3 condamnés, guillotins sur la place Bellecour (?)

2 BERCHOUX (Antoine), ancien militaire....	57
3 CHARDINY (Pierre), fabricant.....	72
1 LAROCHE (J.-B.), guichetier.....	49

Le procès-verbal d'exécution n'existe pas.

## 24 NOVEMBRE 1793 (4 frimaire an II).

6 condamnés, 3 guillotins à 3 heures 1/2 du soir, place Bellecour (?)

4 BERGEON (Hugues), rentier.....	64
2 GUIRAUDET (Anth.), fabricant de soie.....	33
3 MICHEL (J.-F.), négociant.....	42
1 MONTALAND (Fr.), vernisseur.....	38
6 PERRIN DE NOAILLY (Cl.), agriculteur.....	47
5 PETIT (l'Américain), fabricant de bas.....	34

Exécution de GUIRAUDET, MICHEL, PETIT.

## 25 NOVEMBRE 1793 (5 frimaire an II).

4 condamnés, 7 guillotins à 4 heures du soir, place Bellecour (?)

THOREL pour CHOREL (Auguste), agent de recrutement.....	27
DE MEUX (Claude), ancien capitaine....	57
JOSSERAND (Jean), corroyeur.....	60
MONGAREL (Fr.), cuisinier.....	21

Exécution de BERGEON, MONTALAND, PERRIN-NOAILLY.

## 26 NOVEMBRE 1793 (6 frimaire an II).

12 condamnés, 11 guillotins à 4 heures 1/2 du soir, place Bellecour.

Le procès-verbal d'exécution ne cite pas Lafont, qui a certainement été exécuté.

8 BEGOT (L.-L.), juge de paix.....	56
3 BERRUYER (Pierre), épicier.....	33
6 BLANC (François), laboureur.....	40
7 BOIVIN (Antoine), juge de paix.....	61
12 FERRAND (J.-B.), prêtre.....	54
10 HALMBURGER (Fr.-A.), relieur.....	53
11 Lafont (Louis), marchand de soie.....	69
2 MEY-DES-CHALLES, rentier.....	43
9 PONTIS (Antoine), huissier.....	60
4 Souchon (Jean-Claude), médecin.....	60
1 Terrasse (Jean-Marie), ancien trésorier...	47
5 VANDERHAGEN (J.-B.), comédien.....	20

SOUCHON et TERRASSE figurent le même jour sur le jugement de la Commission militaire.

## 27 NOVEMBRE 1793 (7 frimaire an II).

3 condamnés, guillotins sans procès-verbal connu.

7 BUIS (Joseph), charpentier.....	44
1 CHOMIER (J.-P.), sans profession.....	22

4 DUSSURGEY aîné (B.), procureur.....	56
3 GAYET-LANCIN, homme de loi.....	56
6 GONNET (Dominique), procureur.....	57
8 MAURIER (J.-P.), chapelier.....	54
5 MONNET (Denis), fabricant.....	43
2 SABLIERE (J.-B.).....	34

28 NOVEMBRE 1793 (8 frimaire an II).

12 condamnés guillotins sans procès-verbal connu.

10 BAFFERT (N.-M.), architecte.....	56
12 BRUYSET-PONTHUS, homme de loi.....	30
1 CHOULLAGUET (Fr.-G.), prêtre.....	51
11 FAURAS (Hubert), maître d'école.....	51
3 LACOUR (Cl.-A.), rentier.....	32
7 MOLLARD (Fr.), maître d'école.....	46
8 PLENEY (J.-B.), fabricant.....	45
5 RAY (Fr.), mercier.....	32
4 RONIN (J.), fabricant de gazes.....	52
6 SERVE (Etienne), guimpier.....	45
9 TARDY (J.-J.), cultivateur.....	22
2 WILLERMOZ (Antoine), marchand mercier.....	52

29 NOVEMBRE 1793 (9 frimaire an II).

11 condamnés, dont 7 guillotins sans procès-verbal connu, et 4 guillotins le surlendemain.

1 BOULARD (C.-F.), architecte.....	44
10 BUIRON-GAILLARD, marchand toilier.....	38
6 CAMINET (Michel), fab. mouchoirs de soie.....	53
11 DUBOST (J.-F.), chargeur.....	39
9 DUNAND (Antoine), prêtre.....	42
3 GÉRENET (J.-B.), propriétaire.....	52
2 GRAS (Fleury), écrivain.....	38
4 MOLINOS (Fr.), dessinateur.....	55
8 NÉZÉIS (Joseph), professeur d'écriture.....	45
5 SCHUTZ (Michel), marchand de toile.....	50
7 VALIQUOUD (J.-Ch.), agriculteur.....	53

1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1793 (11 frimaire an II).

4 guillotins à 2 heures du soir, place des Terreaux.

Exécution de BUIRON-GAILLARD, DUBOST, DUNAND, NÉZÉIS.

## COMMISSION DE JUSTICE POPULAIRE DE LYON

### RÉCAPITULATION DES CONDAMNÉS A MORT exécutés par la guillotine

Date grégorienne 1793	Date républicaine an II	CONDAMNÉS A MORT	FUSILLÉS
31 octobre	10 brumaire	1	1
2 novembre	12 »	1	1
3 »	13 »	2	2
4 »	14 »	1	1
5 »	15 »	1	1
6 »	16 »	2	1
7 »	17 »	1	3
8 »	18 »	2	2
9 »	19 »	10	10
11 »	21 »	4	4
12 »	22 »	7	7
13 »	23 »	2	2
14 »	24 »	5	3
15 »	25 »	2	4
16 »	26 »	6	1
17 »	27 »	1	6
18 »	28 »	3	1
19 »	29 »	2	4
21 »	1 <sup>er</sup> frimaire	2	2
22 »	2 »	3	4
23 »	3 »	3	3
24 »	4 »	6	3
25 »	5 »	4	7
26 »	6 »	12	12
27 »	7 »	8	8
28 »	8 »	12	12
29 »	9 »	11	7
1 <sup>er</sup> décemb.	11 »	1	4
		<b>113</b>	<b>113</b>

Ces 113 victimes furent toutes guillotines. Plusieurs auteurs donnent par erreur un nombre plus élevé de victimes (117; 118, 119), parce qu'ils y ont compris des personnes condamnées à la détention ou ayant obtenu un sursis.

111

## COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE DE LYON

### Noms des condamnés à mort par jugement.

(La lettre G indique ceux qui ont été guillotins; le premier chiffre marque le rang que le nom occupe sur la minute du jugement; le dernier chiffre donne l'âge de la victime.)

4 DÉCEMBRE 1793 (14 frimaire an II).	15 DELOMPNÈS (E.-M.), chapelier.....	22
60 condamnés, tous fusillés aux Brotteaux.	28 DESCHOLE (A.), domestique.....	38
14 BERGERON (P.), cultivateur.....	58 DUBOST DE CURSIEU (J.), noble.....	30
50 BERLAND (J.-J.), chocolatier.....	22 FARGE (A.), corroyeur.....	22
54 BIEL (Fr.), chirurgien.....	35 FEUILLET (J.), chapelier.....	19
31 BISSUEL DE SAINT-VICTOR, rentier.....	40 FIGUET (J.-B.), clerc d'avoué.....	24
41 BLANCHARD (J.), perruquier.....	37 FRANÇOIS (J.-P.), domestique.....	30
38 BLANCHET (Cl.-L.), rentier.....	55 FRANÇOIS (P.), fabricant de bas.....	28
20 BOISSIEU (J.-Cl.), commis.....	60 GÉOMARD (J.-Cl.), fabricant.....	29
12 BOURDIER (P.), employé.....	32 GILISSON (P.), tailleur.....	19
51 CHEDELE (J.-Fr.), ouvrier.....	13 GOUAT (J.), commis.....	26
3 CHERVILLAT (F.-X.), employé.....	42 GUILLAUME (A.), domestique.....	24
	39 GUILLEMINET (L.), commis.....	27

24	HOSSEPAL (J.-P.), tapissier.....	28
45	JONNAT (H.), perruquier.....	24
49	LANCE (J.-B.), huissier.....	46
53	LATOUR-VARAN (J.), sans profession.....	27
25	LAVERRIÈRE (Cl.), orfèvre.....	23
48	LECOURT (J.), sans profession.....	27
2	LESTELLE (P.), chirurgien.....	20
1	MARIÉTAN (A.), dessinateur.....	20
11	MASSELIN (J.-F.), homme d'affaires.....	25
9	MERLAIN (J.-B.), prêtre.....	58
52	MEKLE (G.), sans profession.....	22
34	MEUNIER (C.), commis.....	22
26	MOLIERE (A.), boucher.....	31
46	MONATON (L.), ouvrier.....	47
59	MOREL (J.-J.), chapelier.....	21
4	NEYRAND (Fr.), commis.....	21
57	NOBLOT (Cl.), perruquier.....	26
18	NOLY (Fr.), rentier.....	24
43	NOLY (P. DE), commis.....	20
21	PALLERON pour PASSERON (L.), épicier.....	20
6	PÉGOUÏ (Claude), commissionnaire.....	19
19	PERRET (L.), négociant.....	49
8	PISTRE (J.-B.), ouvrier.....	33
10	RASTELLI (S.), professeur d'italien.....	52
17	RÉVÉRONY (J.), peintre.....	21
23	REYNAUD (J.), prêtre.....	55
56	RICHARD (Th.), imprimeur.....	22
7	ROUSSILLON (A.), marchand.....	33
36	SAIN (P.-P.), commis.....	20
27	SERRE (M.), traiteur.....	19
33	THEVENET (P.-J.), négociant.....	53
29	THIBAUD (J.), tourneur.....	37
5	TRENEL (J.-P.), chandelier.....	21
47	VIAL (Ant.), tisserand.....	33
30	VIANNET (J.), domestique.....	21
44	VOLAND (B.), commis.....	27
16	ZUFFI (B.), chocolatier.....	30

Sur ces 60 victimes, on remarque 11 mineurs et 9 personnes âgées de plus de 40 ans.

5 DÉCEMBRE 1793 (15 frimaire an II).

209 condamnés, tous fusillés aux Brotteaux.

111	ARDOUIN (Jean), tailleur.....	37
37	ARNAUD (Ch.), rubanier.....	25
13	AUBRY (Cl.-E.), affaneur.....	22
120	BADGER (L.), apprêteur.....	35
74	BADIN (Fr.-P.), huissier.....	45
06	BALOU (J.), coiffeur.....	48
179	BARAUD (J.-B.), sellier.....	35
36	Barbier (L.-J.), employé.....	39
121	BARGANAIN (Barthélémy), épicier.....	51
132	BARON (M.-C.), greffier.....	60
65	BARRE (J.), agriculteur.....	55
9	BASSET (L.), lieutenant général maréch.....	46
23	BAYON (Cl.), passementier.....	22
199	BENOT (P.), concierge.....	48
55	BÉRANGER (Cl.), chirurgien.....	24
88	BERNARD (Cl.), clerc de notaire.....	34
11	BERTRAND (J.-M.), ouvrier.....	21
143	BICHON (Dominique), commis.....	26
191	BILET (Antoine), sous-bibliothécaire.....	30
140	BILLIEMAS (Fr.), homme de loi.....	53
143	BLAIN (Cl.), paveur.....	41
78	BLAIN (Fr.), dessinateur.....	59
38	BONÉTY (J.-P.-F.), libraire.....	28
8	BONIN (J.-M.), agriculteur.....	42
132	BONNAMOUR (J.-F.), propriétaire.....	57
75	BONNARD (P.-A.), huissier.....	31
90	BONNEAU ou BONAN, rap. tab.....	54
109	BONNETIN (Cl.), avoué.....	38
131	BOULAY (P.), ouvrier.....	41
164	BOURGET (P.), garçon de café.....	25
103	BOUTELLE (G.), employé.....	58
192	BOVET (J.-A.), sous-bibliothécaire.....	40
141	BRAC (Fr.), ancien militaire.....	61
153	BRILLON (J.-N.), traiteur.....	39
160	BRUCHET (Fr.), orfèvre.....	32
46	BURDIAT (J.-B.), ouvrier en soie.....	25
67	CALEMAND (G.), commis.....	21
158	CASSET (N.), imprimeur.....	28
190	CASSIGNOLE (A.), courtier.....	40
97	CASTAGNET (A.-M.), précepteur.....	30
92	CHABRIER (G.-J.), négociant.....	56
138	CHAMBENILLE (A.), ouvrier.....	60
40	CHAMBRON (P.), courtier.....	43
206	CHAPELAT (J.-B.), chapelier.....	31
145	CHARMY (J.-B.), affaneur.....	21
167	CHARTON (J.), apprêteur.....	39
127	CHASSAGNON (A.), épicier.....	41
1	CHATAING (André), sans état.....	19
156	CHAVANEL (Fr.-J.), employé.....	38
47	CHEVALIER (J.), aubergiste.....	21
76	CHOPELET ou CHOLET, copiste.....	38
135	CLAIR (Cl.), chapelier.....	26
136	CLAIR (M.), perruquier.....	31
42	CLÉMENT (G.), verrier.....	27
118	COQUET (S.), domestique.....	50
28	CORTY (Dominique), cafetier.....	21
148	COUTURE (P.), perruquier.....	28
35	CROIZIER (J.-M.), laboureur.....	23
159	CROZET (Cl.), tourneur.....	30
34	DALBY (P.), commis.....	19
59	DATY (J.), maçon.....	28
6	DEMAKI (F.), musicien.....	42
44	DENAVI (Fr.), inspecteur.....	35
99	DESMARIS (J.-M.), quincaillier.....	32
3	DESMARIS (L.), élève en mathémat.....	20
144	DESPLACES (A.), commis.....	21
162	DOGÉ (J.-B.), domestique.....	37
43	DORY (J.), passementier.....	24
85	DUCHAMP (E.), commis.....	23
22	DUCOTÉ (B.), ouvrier en soie.....	33
19	DUCOTÉ (P.-G.), toilier.....	24
25	DUFRECHOUX (Cl.), ouvrier en soie.....	22
201	DUPLAN (F.-M.), boulanger.....	27
5	DUPONT (M.), relieur.....	22
27	DURAND (J.-B.), ouvrier armurier.....	26
134	DUSSURGEY (J.), notaire.....	45
188	DUSSURGEY (J.-F.), avoué.....	39
57	DUTAÏLLY (N.-E.), comédien.....	38
180	ERARD (Cl.), gendarme.....	42
147	FAGE (J.), dir. Grand théâtre.....	26
60	FARGE (B.), relieur.....	23
60	FAYOLLE (Ph.), affaneur.....	36
73	FESAN (J.), dourelleur.....	38
12	FIGUET (J.-M.), épicier.....	21
64	FILLION (Fr.), tourneur.....	53
7	FLACHON (E.), sans état.....	53
189	FORISSIER (J.-B.), soldat.....	36
105	FOURRA (J.), agriculteur.....	56
62	GAGON (Th.), commis.....	28
20	GARD (N.), perruquier.....	23
184	GAREL (P.), mercier.....	26
208	GAYOT DE CHATEAUVIEUX.....	47
203	GENTIL (N.), cabaretier.....	40
107	GILLET (J.-B.), notaire.....	40
186	GILLARD (Fr.), m. de meubles.....	40
175	GOBIN (H.), serrurier.....	67
168	GRILLET (J.), commissaire de police.....	44
137	GUICHARD (P.), passementier.....	37
123	GUY (Fr.), rentier.....	41
31	HUGNOPAT ou HUGUOPAT, cordonnier.....	20
98	HUGUENOT (G.), chapelier.....	24
166	JACON (Fr.), chapelier.....	46
51	JUGE (L.), toilier.....	19
126	JUSSERAND (A.), marchand de bois.....	35
72	LABRANCHE (P.-A.), expert.....	30
56	LACHAUMETTE (H. DE VINOLS DE).....	26
93	LAFERTÉ (G.), facteur.....	50
26	LAGROS (Cl.-M.), perruquier.....	31
24	LAMBERT (Fr.), domestique.....	30
101	LARIVÉ (J.), teneur de livres.....	28
54	LAROUÉ (B.), imprimeur.....	30
81	LAUNAY (J.-J.), domestique.....	41
193	LAURAS pour LORAS (L.-C.), rentier.....	58
142	LEGRAND (G.), commis.....	29
79	LENEL-DIVOIRY, chirurgien.....	58
124	LEPAIN (J.), boulanger.....	34
89	LESAC (J.-Ph.), négociant.....	52
95	LESGALLERY père, agriculteur.....	63
45	LIMOUSIN (M.), passementier.....	38

112 LIVIEU (J.-B.), teneur de livres.....	58
152 LYON (L.), ouvrier.....	31
187 MACHIQUE (D.), balancier.....	37
195 MACORS (B.), notaire.....	47
194 MALIQUET (M.), gendarme.....	36
204 MARION (A.), commis.....	27
52 MARIOTTE (Cl.), brodeur.....	38
94 MARTIN (J.-B.), domestique.....	21
116 MARTIN (L.), commis.....	47
150 MARTIN (P.), commis huissier.....	33
30 MATTEL (H.), cordonnier.....	27
174 MERCIER (Cl.-M.), pharmacien.....	42
33 MERLE (A.), homme de loi.....	39
102 MICHALET (J.-M.), doreur.....	23
41 MICHOU (P.), commis.....	23
119 MICOT (J.-S.), commis.....	23
129 MILLANOIS (Cl.), rentier.....	19
82 MILLERAND (S.), domestique.....	33
183 MILLON (S.), dessinateur.....	33
21 MONDESERT (L.-B.), avoué.....	26
171 MONDOR (P.), musicien.....	20
2 MOREAU (J.-B.), instituteur.....	36
77 MOREL (A.-L.), clerc.....	27
177 MOREL (P.-B.), toilier.....	40
49 MOURIER (J.), laboureur.....	32
113 MUZY (Fr.), md de tabac.....	56
185 NEUVILLE (P.), emballleur.....	54
108 NICOLAS (E.), homme de loi.....	38
205 NOUVIAL (F.), colporteur.....	50
146 PACHE (J.), affaneur.....	29
83 PAILLOT (A.), hôtelier.....	42
106 PAIN fils, homme de loi.....	42
172 PARMENTIER (Cl.), menuisier.....	46
161 PASCAL (A.), prêtre.....	28
58 PERNET (N.), domestique.....	41
170 PERBAUD (Fr.), cuisinier.....	22
133 PERRIER (A.), prêtre.....	58
173 PERRIN (Ch.), horloger.....	46
4 PERRIN (P.), dessinateur.....	24
197 PETIT-LASSAL lieut. gend. ....	33
16 PILON (J.), cordonnier.....	21
128 PIPON (M.), domestique.....	40
176 PLANTARD (L.), ouvrier.....	36
63 PLANTIN (Fr.), chargeur.....	27
91 PONCET (Cl.), domestique.....	31
151 POULOUSSEL (B.), charpentier.....	36
114 PRAIRE-ROYER, négociant.....	37
104 PROST (J.-B.), ouvrier.....	47
198 PUIPIER (E.), cabaretier.....	28
100 QUINTALET (L.), chapelier.....	34
48 RENAUD (Ch.), perruquier.....	22
125 RENOUD (Fr.), instituteur.....	43
182 REVOL (A.), faïencier.....	46
178 REVOL (Fr.), faïencier.....	58
18 REYMOND (J.), sans état.....	21
165 REYNARD (C.-A.), maréchal.....	53
87 RICHARD (A.), m. de charbons.....	43
130 RICHE (J.-P.), employé.....	31
53 RIVERIEUX DE GAGÉ, noble.....	63
196 RIVIER (D.), gendarme.....	41
202 ROCHARD-CHAPELLE, cabaretier.....	40
32 ROCHE (Cl.), commis.....	32
117 RODET (Cl.), fabricant.....	50
96 ROUSSET (E.), employé.....	63
-10 ROUSSEY (J.), tailleur.....	22
110 ROUX (J.-F.), faiseur de bas.....	25
39 SALE (A.), maçon.....	20
61 SEGNE (R.), ouvrier.....	32
181 SERVIER (Fr.), tanneur.....	42
70 SIMONET (J.-G.), perruquier.....	23
17 SIMONET (J.-M.-Ph.), notaire.....	52
29 TAICRE (Q.), brasseur.....	20
69 TERRA (J.-B.), fabricant.....	37
80 THEVENON (M.), domestique.....	33
163 TOLONCE (J.-F.-P.), prêtre.....	39
207 TOROLIER (J.-B.), perruquier.....	19
200 TOSSAN (A.), bourrelier.....	32
115 TRAPADOUX (A.), épicier.....	61
71 TREBOR (P.), perruquier.....	27
169 TREILLE (B.), commis.....	36
154 TURROT (L.), hussard.....	22
155 TURROT (M.), hussard.....	21

14 TURQUET (J.), perruquier.....	20
68 VERD (J.), boulanger.....	39
84 VERNADET (C.), teinturier.....	28
86 VIAL (B.), hôtelier.....	42
50 VIALLE (F.-M.), commis.....	21
139 VICHOT (S.), domestique.....	27
15 VILLARD (M.), ouvrier.....	63
209 (nom inconnu).....	"

REMARQUE. — Le nombre des victimes du 5 décembre peut être fixé d'une manière précise. Le jugement porte 208 noms, non compris 4 noms rayés qui sont ceux de : BUIYS, GEORGES, LABARTE (V. ces noms), tous les trois condamnés à mort le 11 décembre suivant, et de Louis PAILLET qu'on ne retrouve plus et qui n'était peut-être pas même prisonnier. Car il paraît certain que les prisonniers amenés à l'Hôtel de Ville étaient au nombre de 243. Si on déduit les 37 accusés, acquittés le même jour, et les 3 noms rayés, nommés plus haut (non compris celui de Paillet qui doit être une erreur), il reste bien 208 condamnés. Mais la tradition rapporte que quand on les compta on en trouva 210, et que l'un d'eux (Barbier, V. ce nom) s'échappa, ce qui porte le nombre d'exécutés à 209. Et les 2 victimes, exécutées sans jugement, seraient, à notre avis, PUNCTIS et COMBRY (V. ces noms) dont nous ne pouvons trouver la place dans les jugements, alors que les documents nous autorisent à croire qu'ils furent du nombre de cette cruelle et terrifiante immolation, dont la triste mémoire ne s'effacera jamais.

Une autre rectification existe sur le même jugement, c'est celle du nom de Guillot, rétabli plus tard, par jugement du Tribunal civil, le 3 fructidor an IX (21 août 1801) sous son véritable nom « Et. Hyac. GAYOT DE CHATEAUVIEUX ». (V. ce nom.)

#### 6 DÉCEMBRE 1793 (16 frimaire an II).

2 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

CHAUVY (Genest), procureur.....	45
MOLIN (B.-M.), administrateur.....	37

#### 8 DÉCEMBRE 1793 (18 frimaire an II).

73 condamnés, dont 67 fusillés aux Brotteaux et 6 guillotins à 1 heure 1/2 du soir, place des Terreaux.

5 ABRY (Fr.), domestique.....	23
6 ABRY (J.), domestique.....	20
2 ACHARD (A.), ouvrier en soie.....	24
50 ALBERT (J.), f. d'eau-forte.....	45
3 ANDRILLAT (S.), tonnelier.....	70
7 BALAN (Fr.), épicier.....	37
66 BARNOND (L.-F.), commis.....	G 56
64 BAUDET (A.), quincaillier.....	31
65 BAUDET (Cl.), commis.....	24
8 BON (Cl.), râpeur de tabac.....	26
63 BONAFOUS (J.-B.), commis.....	23
24 BOURLIER (L.), noble.....	60
28 BOUVARD (Fr.), tanneur.....	49
9 BRESSANT (L.), perruquier.....	25
69 CADOT (J.), f. de parasols.....	32
70 CHAIX (J.-M.), prêtre.....	43
11 CHALANDON (J.), tireur d'or.....	38
51 CHANET (L.), jardinier.....	41
67 CHARPENTIER (N.), coiffeur.....	30
71 CHASSEING (A.), conseiller au Parl.....	33
29 CHUARD (A.), charpentier.....	22
30 CIZERON (J.-Cl.), libraire.....	32
72 COCHET (Cl.), faiseur de bas.....	60
10 CORNILLIER (P.), domestique.....	36
23 DAINVAL (J.), commis.....	20
1 DERVIEUX (J.-M.-L.), quincaillier.....	20

27 DORIEL (A.), huissier .....	51
32 DUPERRET (L.), papetier.....	42
12 DURAND (J.-B.-A.), clerc.....	29
73 ESPAREL (Cl.), architecte.....	G 40
33 FOLETIER (M. JOURDA DE VAUX DE).....	17
13 FOREL (A.), domestique.....	24
14 GABIO (J.-A.-Del.), entrepreneur.....	43
55 GILIBERT (J.), négociant.....	G 56
15 GOUILLOUD (P.), chandelier.....	22
56 GOULU (J.-Fr.), commis.....	23
57 GREFFO (P.-A.), marchand de blé.....	49
16 GUIGON (A.), pour GUIGOND, épicier.....	20
17 HUTINET (G.), perruquier.....	21
52 JOURDAN (J.-F.), pour JOURDA DE VAUX, cons. prés.....	42
40 LACOMBE (A.), marchand de bas.....	43
60 LAFAYE (C.), mesureur.....	54
43 LESPINASSE (A.), notaire.....	43
26 L'HOMME (Fr.-A.), médecin.....	31
18 MARTIN (J.), perruquier.....	34
19 MAUZET (L.), perruquier.....	19
68 NANTEUIL (J.), clerc.....	26
20 ORIZET cadet, drapier.....	46
36 OUËL (P.-A.), potier.....	27
34 PAILLOT (Ch.), commis.....	31
21 PITARD (M.), chapelier.....	24
39 POITOUX (J.), coiffeur.....	38
42 PONCET (E.), ouvrier.....	51
58 PORTE (A.), marchand de blé.....	G 61
43 POUJOL (J.-B.), commis.....	47
38 PRAIRE (E.), marchand.....	37
37 PUY (P.), chandelier.....	56
35 RAVET (L.), épicier.....	34
31 RAYMOND (Th.), perruquier.....	26
59 RAZY (J.-J.), clerc.....	27
61 REY (P.), avoué.....	G 48
4 RICHARD (M.), perruquier.....	22
54 RIVERIEUX (F.-M.), rentier.....	50
44 RIVOIRON (J.-L.-G.), procureur.....	42
22 ROCHETTE (E.), fabricant de bas.....	33
49 ROSE (Ch.), tailleur.....	41
45 SAUTOT (M.), domestique.....	51
62 TISSEUR (J.-M.), affaneur.....	38
53 TRIPIER (A.), chandelier.....	53
47 TROUILLIER (F.-M.), rentier.....	26
46 TYRAN (F.), cuisinier.....	33
25 VATAR (V.), noble.....	19
48 VIDAL (A.), marchand.....	47

47 BLANCHARD (A.), gendarme.....	53
14 BOFFERDEING (P.), coiffeur.....	32
30 BONNARD (M.), ouvrier.....	43
51 BONNÈRE (J.), gendarme.....	40
1 RUY (J.-F.), officier de gendarmerie.....	66
27 CHAFFOY (L.-A.), noble.....	32
15 CHALANDON (Cl.), toilier.....	62
16 CHALMETTE (J.), rentier.....	41
37 CUSIN (H.), chapelier.....	22
32 DUFOUR (J.), chirurgien.....	60
41 DUPIN (Fr.), brigadier de gendarmerie.....	45
42 DUPONT (J.-L.), gendarme.....	51
50 EUGÈNE (P.), gendarme.....	45
18 FAUCHON (Cl.), boutonnier.....	27
52 FAVRE (J.-B.), maréchal des logis chef.....	42
44 FAVROT (J.), brigadier de gendarmerie.....	55
48 FÉTI (J.-M.), gendarme.....	49
19 FONTAINE (J.-M.), instituteur.....	50
3 FOURGON (R.-M.-V.), noble.....	61
17 FROMENTAL aîné, notaire.....	54
20 GABET (J.), guimpier.....	23
22 GAMEL (J.-F.), fabricant.....	35
34 GARCIN (J.-A.), commis.....	39
4 GRAS-PRÉVILLE, ancien capitaine.....	62
23 JUSSIEU (Ch. DE), pharmacien.....	40
24 LEMIRE (J.), papetier.....	40
33 LUPIN (F.), fabricant de gazes.....	42
38 MAINE (G.), chapelier.....	35
49 MARC (A.), gendarme.....	36
26 MARIÉTAN (B.), rentier.....	65
40 MARTINON (Cl.), quincaillier.....	45
43 MARVIDÈS (J.), gendarme.....	42
39 MAZET (S.), emballleur.....	33
5 MÉNISSIER (P.), pharmacien.....	32
21 MONTELIÉ (R.-N.), notaire.....	55
6 MOULIN (J.-P.), fabricant de boucles.....	26
25 PEILLEUX (E.), tireur d'or.....	39
7 RAZURET (B.), ouvrier.....	49
8 ROBERT (P.), employé.....	41
45 ROGER (Ph.), gendarme.....	43
9 ROLAND (Cl.), grammairien.....	38
28 ROQUETTE (A.), barbier.....	43
10 SIMON (J.-B.), faiseur de bas.....	32
29 VALEILLON (J.-F.), voiturier.....	59
46 VIDAL (G.), gendarme.....	48

*(Le même jour.)*

*Évadés.*

**15 condamnés par contumace.**

6 Coste-Jordan, marchand de soie.....	52
14 Couchoud père, cultivateur.....	61
15 Couchoud fils (Pierre).....	24
7 Dufour (J.-F.), brodeur.....	55
3 Félissan (G.), commis.....	18
2 Georges, dit Gabriel, commis.....	43
11 GUINAT (Ch.), ouvrier en soie.....	43
1 LABATTET (J.), commis voyageur.....	35
10 MARGARON (A.), marchand de gazes.....	42
9 MÉNARD (J.-B.), drapier.....	48
8 NÈPLES (M.), ouvrier.....	34
13 OLIVIER (A.-M.), rentier.....	61
4 Porat (B.-B.), drapier.....	36
5 VINCENT (J.-F.), manufacturier.....	60
12 VISSAGUET (J.), marchand de sel.....	32

Sur les 11 évadés, 4 seulement furent repris :  
GUINAT, NÈPLES, OLIVIER, VINCENT (V. ces noms).

**9 DÉCEMBRE 1793 (19 frimaire an II).**

**13 condamnés, guillotins à 1 heure 1/2 du soir, place des Terreaux.**

1 ALUMBERT (E.), marchand de bas.....	56
2 AURIOL (F.-R.), négociant.....	44
11 BEDOR (B.), ouvrier en soie.....	55
4 BERGASSE (J.-D.), négociant.....	45
9 BRACHET (J.), toilier.....	44
13 BROSSAT (J.-B.), drapier.....	52
5 CATELAIN (J.-F.), miroitier.....	63
3 CURTY (A.), fabricant de soie.....	57
12 DUPAQUET (P.), drapier.....	63
6 GOIRAND (A.), commissionnaire.....	39
10 MOINECOURT (A.), marchand.....	38
8 MOULIN (G.), de l'Ardèche.....	62
7 ROBERT (B.), étudiant.....	33

**11 DÉCEMBRE 1793 (21 frimaire an II).**

**67 condamnés, dont 52 fusillés aux Brotteaux et 15 contumax par suite d'évasion.**

35 ARBAUD (J.), traceur.....	36
36 BARONAT (P.), batelier.....	40
31 BASSET (E.), comm. à terr.....	62
11 BERGERET (Cl.), rentier.....	40
2 BERNARD (J.-B.), officier de gendarm.....	46
13 BERNARD (J.), march.-brod.....	44
12 BESSON (L.), ferblantier.....	42

**13 DÉCEMBRE 1793 (23 frimaire an II).**

**45 condamnés, dont 32 fusillés aux Brotteaux et 13 guillotins à 2 heures du soir, place des Terreaux.**

28 ALBERT (J.-C.), quincaillier.....	35
24 ARTAUD (J.), commis.....	23
2 BAROU DU SOLEIL (P.-A.).....	G 52
14 BONNET (P.-A.), commis.....	18
39 BRET (Fr.), bouquiniste.....	48

22 BRUYSET (Cl.), rentier.....	56
25 CHAIX (A.), marchand de bas.....	62
43 CHEVASSU (Cl.-A.), instituteur.....	G 45
13 CLÉRICO (Camille), commis.....	20
16 CLÉRICO (Jean), commis.....	22
18 CLÉRICO (Pierre), cons. sèn.....	G 51
12 COLLOT (P.), commis.....	57
37 DANGUIN (Cl.), cabaretier.....	42
32 DAVID (J.-H.), employé.....	56
4 DUBREUIL (P.-F.), de Sainte-Croix.....	G 74
9 DUPRAINE (J.), épicièr.....	33
7 DUSSURGEY (N.), fabricant de gazes.....	27
33 DUVERNAY (A.-E.), rentier.....	G 52
35 FISICAT (J.-B.), baron.....	G 64
30 FLEUR-DE-LYS (P.), commis.....	27
31 Gachet (M.), prêtre feuillant.....	G 38
11 GAUDIN (J.-M.), rentier.....	49
21 GAUGÉ (J.-B.), marchand de soie.....	G 56
36 GUBIAN (P.), faiseur de bas.....	46
38 JOME (L.), perruquier.....	37
42 JOUTY (J.), rentier.....	38
23 LAGRIVE (L.), fabricant.....	42
15 LAMBERT (J.-H.), noble.....	59
17 LAURENCEY (L.-P.-M.), commis.....	26
1 LOLIÈRE (M.), femme Cochet.....	G 27
26 MANÉCHAL (G.), commis.....	49
8 MÉGI (P.), perruquier.....	30
40 MICHALET (Fr.), ouvrier.....	42
6 MORISOT (M.-A.-B.), toilier.....	31
27 PASSOT (B.), négociant.....	53
10 POQUAT (J.-J.), cabaretier.....	38
5 PUY (B.), ouvrier.....	24
45 RÉVILLY (F.-M.), ouvrier.....	G 40
41 ROUX (L.), architecte.....	G 68
3 TABARD (Fr.), plieur de soie.....	22
20 THIERRY (P.), ouvrier.....	24
29 VERNON (J.), rentier.....	51
44 VINCENT (J.-F.), visiteur des rôles.....	44
19 VIOLET (F.), négociant.....	G 60
34 VOUTY (Dominique), rentier.....	G 68

Exécution de Charles GUINAT, évadé le 11 décembre. Il aurait dû y avoir 46 exécutés. Mais GACHET (V. ce nom) ne fut point guillotiné, par suite d'erreur, malgré que son nom soit porté sur le procès-verbal d'exécution par la guillotine.

15 DÉCEMBRE 1793 (25 frimaire an II).

14 condamnés, guillotins à 1 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

8 AYNARD (J.), drapier.....	60
11 BEAUPRÉ-DURUS, fourrier.....	60
2 BERNARD (Cl.), brodeur.....	53
6 BOURDELIN (Dominique), homme de loi.....	36
12 CANONVILLE (J.-P.), chapelier.....	44
10 DONAT (A.), marchand.....	27
9 FAUCHEUX (C.-A.), imprimeur.....	53
5 GIGOT (E.), ouvrier en soie.....	40
14 LEBRUMAT (P.-A.), prêtre.....	31
13 MERLE DE CASTILLON, prêtre.....	47
7 MOUGIN (G.), off. m. prov.....	36
4 NOVET (Fr.), ferratier.....	58
3 SAURON (Th.), tailleur.....	31
1 VACHON (J.-M.), m. com. surv.....	55

16 DÉCEMBRE 1793 (26 frimaire an II).

40 condamnés, dont 31 fusillés aux Brotteaux et 9 guillotins à 1 heure 1/2.

3 AUDOUARD (L.), cafetier.....	24
31 AVINAL (P.), prêtre.....	G 41
23 BESSENÉ (E.), cabaretier.....	52
19 BLANC (J.), épicièr.....	34
15 BOLLOUD DE FRANZIEU, noble.....	21
9 BOUCHARLAT (F.), cabaretier.....	37
7 CARTERON (B.), notaire.....	36
40 CHABOUX (S.), fab. de navettes.....	30

32 CHOL (J.-F.), faiseur de bas.....	27
26 COMBY (J.-P.), vigneron.....	41
34 COTTON (S. DE), prêtre.....	G 51
1 DUBOST (Cl.), horloger.....	46
25 DUFRECHOUX (Dominique), ouvrier.....	G 22
8 DUMAS (J.-Fr.), de Chalon-sur-Saône.....	18
23 DUON (M.), dessinateur.....	35
14 DUROZET (J.-B.), chapelier.....	21
36 GRASSOT (P.-F.-G.), rentier.....	G 40
6 GUBIAN (J.-B.), négociant.....	33
11 GUIRAUDET (J.), fabricant.....	42
22 MARIOTTE, cadet, commis.....	32
5 MAYOT (F.-Z.), de Luppé.....	26
12 MOINÉ (A.), épicièr.....	G 74
16 MOLLE (J.), de Saint-Etienne.....	23
21 MONTVERT (Fr.), agriculteur.....	23
6 MONS (J.-J.-M.), instituteur.....	41
2 NÈPLES (Ph.-Cl.), ouvrier.....	35
39 PALLU (A.), instituteur.....	G 31
33 PELIN (P.-A.), prêtre.....	G 62
33 PIATET (J.-B.), pompier.....	36
13 PLASSON (P.), marchand.....	21
14 PUY (J.), épicièr.....	46
4 REY (A.-A.), rentier.....	35
38 RIVIÈRE (L.), faiseur de bas.....	43
18 ROMAINVILLE (A.), chanteur.....	38
29 ROUX (J.-F.-X.), prêtre augustin.....	G 53
37 SERVAN (G.-C.), rentier.....	45
19 TAMISSET (J.), perruquier.....	29
17 THOMASSIN (A.), coutelier.....	48
27 VANIER (F.), chirurgien.....	59
30 VIGNE (B.), notaire.....	G 60

17 DÉCEMBRE 1793 (21 frimaire an II).

13 condamnés, guillotins à 2 h. 1/2, place des Terreaux.

10 BISSUEL (Ph.), fabricant.....	59
1 BOUVARD (J.), rentier.....	54
5 CINIER (J.-J.), homme de loi.....	68
4 COLOMB (B.), rentier.....	57
11 DELORME (J.), chapelier.....	61
3 ESTAURAN (J.-P. D'), prêtre.....	41
12 FRAISSE (P.), prêtre.....	63
7 JOLY-CLERC (Fr.), noble.....	45
6 LABRUDE (B.), instituteur.....	33
2 PELON (L.), drapier.....	60
8 RIGOD DE TERREBASSE.....	67
9 VINCENT (C.-A.), banquier.....	59
13 VINCENT (Fr.), rentier.....	45 ou 48

18 DÉCEMBRE 1793 (28 frimaire an II).

50 condamnés, dont 42 fusillés aux Brotteaux et 8 guillotins à 1 heure 1/2, place des Terreaux.

5 ANDRÉ (P.), commis.....	23
46 ARNAULD (G.), avoué.....	40
37 BARAUD (L.), carme.....	66
50 BERRUYER, veuve Gagnière.....	G 33
19 BOTTU DE LA BALMONDIÈRE.....	G 68
11 BRUAS OU DRUAS, cafetier.....	23
18 BRUNDMBERT (J.-F.), commis-négociant.....	42
22 CALEMARD (Fr.), app. fabr.....	23
15 CARRAND (B.), clerc.....	26
2 CHARBONNIER (M.), md de boutons.....	37
27 CHAVANIEU (M.-Th.).....	33
43 CORNU (J.-Cl.), ouvrier.....	30
39 CROCHET aîné, tonnelier.....	45
9 CULIAT (J.-B.), marchand.....	55
6 DASSIN (J.-M.), fourbisseur.....	44
40 DAVID (J.-M.), plumassier.....	37
17 DE DUNE (J.-B.), marquis.....	G 55
4 DEKEAU (A.-Ph.), tisserand.....	27
45 DUCHAMP (J.-M.), boulanger.....	57
41 FÉROU ou FÉRIOL, cabaretier.....	41
20 GAUTHIER (C.-R.), toilier.....	40
32 GAY (J.-P.), dessinateur.....	41

30	GODEMARD (P.), épicier.....	33
34	GRIMARDIAS (J.), droguiste.....	40
26	GUILLOT (J.-B.), marchand de dorures..	49
23	HUTTE fils, commis.....	19
48	JOUBERT (B.), rec. des cochés.....	36
29	LACROZE (B.), brodeur.....	32
38	LAPLATTE (Cl.), marchand de bas.....	29
33	LAUSSEL (L.), vitrier.....	50
13	LÉBÉ (Cl.), rentier.....	G 58
3	LEFEVRE (F.-H.-A.), menuisier.....	41
25	LEMONTE (Th.), orfèvre.....	31
7	MADINÉ (F.-P.), cafetier.....	23
28	MIGNARD (A.-M.), marchand.....	G 42
36	ORDASSIÈRE (J.), toilier.....	47
21	PÉLISSON (J.-B.), marchand de dorures..	34
1	PÉRILLAT (Fr.), quincaillier.....	60
47	PÉRILLAT (Ph.), fabricant.....	28
14	PERRAUD (J.-B.), entrepreneur.....	G 60
16	PLANCHY (P.-J.), boulanger.....	43
49	POSTAUD (Marquise), rentière.....	G 54
10	PROST (Cl.), pâtissier.....	26
44	PUPIER ou DUPIÉ (J.-Cl.), épicier.....	G 50
35	RAVIER (G.), toilier.....	29
31	ROUX (M.), toilier.....	35
42	SUBRIN (E.), cultivateur.....	33
8	TROIT (B.), chirurgien.....	26
12	TRUNEL (M.), revendeur.....	42
24	VALESQUE (Cl.), noble, commis.....	24

Le Journal de Ville-Affranchie cite Jean-Louis GRUEL et Antoine ROGNON comme exécutés ce même jour. Nous ne les trouvons sur aucun jugement, sauf Gruel qui est peut-être le même que Jean-Louis BRUEL, prêtre, guillotiné le lendemain.

**19 DÉCEMBRE 1793 (29 frimaire an II).**

**13** condamnés, guillotins à 1 heure 1/2 du soir, place des Terreaux.

10	BILLET (A.), fabricant.....	49
1	BRUEL (L.), prêtre.....	48
12	CHARASSON (J.-M.), épicier.....	46
2	DAVIN (Th.), liquoriste.....	56
3	GUILLOIN-LACHAUB, noble, officier.....	49
4	GUILLOIN-LACHAUB, noble.....	57
5	GUILLOIN-LACHAUB, noble.....	55
8	JAYET (J.-P.), prêtre.....	68
13	MAILLET (B.), épicier.....	35
6	MASSÉ (P.), bouquiniste.....	24
11	MOURET (J.), épicier.....	41
9	NOYEL (M.-A. DE), prêtre.....	63
7	ROUSSET (Cl.), ouvrier.....	63

**21 DÉCEMBRE 1793 (1<sup>er</sup> nivôse an II).**

**67** condamnés, dont **51** fusillés aux Brotteaux et **16** guillotins à 2 heures 1/4, place des Terreaux.

14	AGÉRONY (N.), ouvrier en soie.....	46
19	ASSADA (L.-B.), ouvrier en soie.....	41
60	AUROUZE (P.), prêtre.....	G 42
15	BAVET (J.-A.), comm. charg.....	37
26	BENOIT (P.), ouvrier en soie.....	54
31	BERGE (J.), élève chirurgien.....	37
58	BERGER (H.-J.-M.), avocat.....	G 43
54	BISCARA (H.), fabricant.....	37
6	BLANCHET (E.), ferratier.....	33
47	BOURDIN (P.), prêtre.....	G 70
11	BRODIER (E.-P.), chirurgien.....	69
32	CABARET (B.), élève-chirurgien.....	21
8	CANIUS (R.), baigneur.....	36
18	CAGNON (M.), marchand.....	48
44	CHAMOUSSET (P.), fripier.....	58
13	CHARVET (A.), employé.....	42
67	CHECHÈRE (F.-R.), tailleur.....	44
3	CUNY (Ch.), cordonnier.....	59
12	DESMARAIS (Fr.), quincaillier.....	20
40	DIJON (A.-M.), présid. district.....	G 57

28	DISSELIN (J.-F.), ouvrier en soie.....	54
35	DRIVET (B.), garçon épicier.....	45
48	DUPRÉ (A.), comm. drapier.....	27
16	FILLION (P.), fabricant.....	57
25	GABY (J.) ou CARY.....	47
55	GACHE (J.-B.), fabricant.....	G 63
45	GARNIER (J.-B.), chapelier.....	34
2	GUILLET (J.), garçon chapelier.....	29
29	GUYOT (L.), fabricant.....	44
53	HACHARD (Th.), architecte.....	67
5	JACOB (Ch.-J.), fabricant.....	G 53
10	JEUDY (Fr.), ex-carme, distill.....	58
63	JOUSSERAND (J.-Ch.), md de dorures... G	64
62	LABARGE (J.), noble.....	45
65	LACOSTAT (Fr.), négociant.....	G 40
37	LAFONT aîné (C.-A.), épicier.....	G 58
38	LAFONT cadet (J.-B.), épicier.....	55
17	LATUS (P.), ouvrier en soie.....	34
43	LAULRÉAUD (Fr.), potier d'étain.....	26
64	LEBLANC (A.), homme de loi.....	G 44
1	MAILLAND (H.-G.), rentier.....	G 46
4	MINOYAL (M.), maçon.....	G 58
42	NEUVILLE (N.), emballer.....	23
39	PERMILLEUX (J.), tourneur.....	G 30
7	PERRACHE (Cl.-F.), ouvrier.....	45
52	PERRAUD (Fr.), prêtre.....	G 35
20	PICHOT (J.), ceinturonnier.....	44
51	PLANSON (E.), domestique.....	42
50	PLISSON (Ch.), dentiste.....	29
22	PONCHON (Ch.), officier.....	73
34	POUGNOT (J.-M.), fourbisseur.....	30
49	REMILHE (J.-M.), procureur.....	70
61	REPLAIN (J.), ouvrier.....	G 49
23	RÉVOIRE (J.-B.), commis.....	19
66	ROBIN (J.-P.), négociant.....	51
21	ROGUAT (P.-M.), droguiste.....	36
27	ROULET (A.), charpentier.....	49
59	SAUTET (P.), cabaretier.....	48
41	SENÈS (J.-B.), perruquier.....	42
33	SERÉ (Ph.), clerc.....	26
30	SUPERCHY (E.), graveur.....	57
24	TRUPIER (A.), serrurier.....	30
9	TRUTEMANN (M.), ouvrier.....	35
56	VAURENARD (A.-E. CORTEILLE DE), noble..	20
56	VAURENARD (F.-G.), noble.....	G 59
57	VERCHÈRE (L.), noble, avocat.....	40
36	VERMOREL (P.), vinaigrier.....	33

REMARQUE. — Sur le jugement, substitution des prénoms de *Jean-Baptiste CORTEILLE DE VAURENARD* à la place d'*Antoine-Elisabeth*.

(Le journal de Ville-Affranchie (D'Aumale) donne les noms d'Antoine GAILLARD et d'Antoine ROGASSI-LOUVET, deux victimes qui auraient été condamnées à mort ce jour-là et qui ne figurent sur aucun jugement.)

**22 DÉCEMBRE 1793 (2 nivôse an II).**

**23** condamnés, guillotins à 1 h. 35 du soir, place des Terreaux.

11	AQUEBARD (M.), mercier.....	25
14	BIESSE (B.), courtier.....	59
20	BILLIEMAS (J.-N.), fabricant.....	47
7	BOUVIER (J.), boucher.....	32
5	CARRIER (P.), cabaretier.....	58
4	CHAVEL (A.), commis.....	41
1	CLERJON (E.), procureur.....	67
13	DIAN (J.-M.), rentier.....	62
10	FERRAND (J.-L.), boucher.....	40
23	GÉVAUDAN (Antoine), noble.....	64
12	GRAND (M.), cafetier.....	47
19	LAPIERRE (P.), revendeur.....	44
16	LARGNIER (D.), négociant.....	43
15	LIÉBAUD (Cl.), commis.....	20
22	MILLET, femme de Tridon de Rey.....	36
21	MONTESUY (Cl.), ouvrier.....	46
9	PASSEMARD (B.), cabaretier.....	50
18	PERRAUD (J.), fabricant.....	38
3	POYOL (J.-P.), boutonnier.....	32
6	REY (P.), boucher.....	29

8 REY ou RAY (F.), marchand d'indiennes.	45
ROLAND DE LA PLATIERE, chanoine.	71
17 YMOUF (Cl.), ouvrier.	48

## 24 DÉCEMBRE 1793 (4 nivôse an II).

15 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

1 ADRIAN (M.), tailleur	17
6 COEFFIER DES TERROLLES, noble	38
15 COSTE (Fr.-Is.), marchand	63
2 DELEAU (Fr.), chapelier	58
8 GARET (J.), tailleur	40
10 GRÉGOIRE (J.), receveur	63
4 LACROIX-LAVAL (J.), noble	50
14 LESPINASSE (P.-G.),	34
7 MOINIÉ (J.-A.), commis-march	26
5 PÉCLET (M.-J.), rentier	58
11 TERRASSON B., dit Barollière	68
12 TERRASSON (J.-D.), noble	60
9 THÉVENIN (P.), épicier	65
13 VAUBERET (J.-F.), rentier	68
3 WOIRBETON, Anglais.	59

## 25 DÉCEMBRE 1793 (5 nivôse an II).

45 condamnés, dont 26 fusillés et 19 guillotins, plus 1 repris, soit 20 guillotins à 1 h. 17.

26 ALLARD (J. D'), commis	32
4 AYETTE (V.), menuisier	G 64
21 BARBIER (J.-P.), noble	G 22
18 BELLET (J.-A.), cultivateur	G 49
27 BERTET (J.), affaneur	27
34 BLAN ou BLIN (J.-B.), prêtre	G 64
37 BOUDET (J.-B.), brodeur	G 56
33 BOUVIER (F.), chapelier	26
19 BRACHET (J.-P.), épicier	47
35 BRUNEL (L.-F.), cons. munic.	26
43 BRUYSET (P.-M.), libraire	45
42 CAMEL (A.), md de fer	G 30
44 CHARRIN (G.), sans profession	G 69
3 COLUSSON (Fr.), commis	56
24 COUHERT père, notaire	G 60
2 CROUILIÉ (F.-N.), épicier	54
11 DALMES (J.), marchand de bas	48
9 DEBROUE (Cl.), commis droguiste	26
41 DESCHAMPS (J.-C.), officier de santé	59
7 DURAND (G.), architecte	G 33
36 FONTAINE (E.), garde du corps	57
15 GAGET (M.)	G 51
20 GENTIL (P.), commis, noble	G ?
38 GUILLERMIN (Fr.), teinturier	29
39 JUBIN cadet, vinaigrier	27
32 LAPLAUTE (P.), fabricant de bas	19
16 LASSERRE (E.), cultivateur	G 53
31 MALARD (J.-L.), imprimeur	22
29 MAURICE (F.), garçon chirurgien	22
23 MERLAT (E.-P.), sans profession	17
8 MIGNOT (L.), perruquier	36
30 NÉRAC pour NEYRAT, fils aîné, drapier	22
5 PETIT (M.-T.), clerc	23
25 POUILLOT (J.-B.), garçon perruquier	21
28 RAVAT (E.), homme de peine	44
17 ROCHE (J.), chirurgien	G 62
40 ROLLET (Cl.), prêtre	G 40
12 ROY aîné (J.-A.), négociant	G 43
10 SAINT-ROMAIN (Cl.), corroyeur	46
14 SERRE (P.), dit SAINT-CLAIR	G 51
13 SIRE (J.-B.), cultivateur	G 45
45 SOMBARDIER (Ant.), laboureur	G 32
1 THIERRY (J.), quincaillier	44
22 VANALE (A.), rentier	G 50
6 VIEILLASSE (J.), dessinateur	23

Exécution à 2 h. 1/4 de OLLIVIER (Jean-Marie), condamné le 11 décembre.

## 26 DÉCEMBRE 1793 (5 nivôse an II).

20 condamnés, guillotins à 1 h. 5 du soir, place des Terreaux.

11 ARBAUD (A.-E.), noble	57
17 BONNET DE LA BAUME, noble	42
2 BOURRE (A.), apothicaire	36
18 BRUNEL (Cl.), guimpier	19
7 CHAIRCOT (Fr.), huissier	50
12 FORBIN (G.), marquis	63
3 GIRARDON (J.-J.), chirurgien	67
4 GROLLIER (P.-L.), marquis	63
19 KIRKHOFF (Chr.), pelletier	47
13 LACABANE (R.), chirurgien	40
20 MALASSAGNY (V.), commis	27
14 MEXIMIEUX (M.-F.), noble	55
10 MOGNAT (Fr.), dit l'Ecluse	66
5 MOUTERDE (J.-M.), fondeur	45
9 RANDU (A.), domestique	27
16 REVERDY (J.-B.), clerc	23
6 REYNAUD ou RENAUD (N.), chapelier	27
1 RIVERY (C.), noble, chanoine	45
15 SIMONET (P.), rentier	62
8 VERNAS (J.), noble	50

## 28 DÉCEMBRE 1793 (8 nivôse an II).

46 condamnés, dont 43 fusillés aux Brotteaux et 3 guillotins à 2 heures du soir, place des Terreaux.

22 AUBERY (M.), brasseur	49
6 BERTET (S.), épicier	30
26 BEUF (J.-L.), cultivateur	36
18 BILLET (A.), fabricant	46
39 BISSUEL (Ph.), épicier	43
7 BRUÈRE (C.), serrurier	20
30 BUIVOS (A.), cabaretier	29
13 CHAPOTET (B.), perruquier	28
38 CHATENIER (P.), rentier	45
28 CHAUFFARD (G.), fabricant	59
25 CORTEY ou CORTÈS (Fr.), prêtre	G 64
34 FLANDRIN (B.), agriculteur	25
35 FLANDRIN (G.), cireur	22
36 FLANDRIN (J.), fabricant de bas	26
9 FRANCHY (J.), ouvrier en soie	42
19 GIRIER (P.-N.), homme de loi	47
21 GUTTON (Ph.), fabricant	46
31 JACQUET (A.), épicier	21
44 JANOT ou JANET (A.), domestique	34
23 LAMANT (Fr.), commis	21
45 LAMBERT (L.), domestique	30
8 LEAUTAUD (J.-B.), écrivain	46
40 LECLAIR (P.), domestique	41
3 LÉVISTE (L.), dit Montbrian	68
4 LÉVISTE (J.), dit Briandas	62
5 LÉVISTE (L.-M.), dit Briandas	56
20 LOURD (A.), ouvrier	31
33 MARON (P.), cirier	50
43 MARQUET (Fr.), cocher	30
2 MAZEL (D.), fabricant de bas	18
41 MINANGOIS (G.-M.), confiseur	28
12 PARIGAUD (P.), commis	22
10 PATUREL (E.), ouvrier	40
16 PETITAIN (J.-J.), graveur	29
11 RIVIER (B.), garçon farinier	42
15 ROBIN (H.), commis	36
17 ROBIN (J.), épicier	43
24 ROMANY (E.), domestique	46
37 ROUSSET (J.-D.), fabricant de bas	32
27 SANTALIER, procureur	G 34
46 SIBLIN (Fr.), femme NICOLET	G 36
42 TARDY (Fr.), domestique	44
14 TRAPADOUX (N.), épicier	53
29 TRIPIER (J.), teinturier	22
1 VERNIAU (G.-P.), minime	61
32 VISUEL (P.), ouvrier	46

**20 DÉCEMBRE 1793 (9 nivôse an II).**

**23 condamnés, guillotinés à 1 heure 1/4 du soir, place des Terreaux.**

1 BERTRAND (S.), garçon miroitier.....	28
20 BOUSSAIROLLES (J.-J.), noble.....	30
22 CHARRIER-LA-ROCHE (J.-B.), noble.....	60
16 CORNEILLE (A.), chanoine.....	67
4 DELEAUP (Cl.), ouvrier.....	66
21 DEYDÉ (D.-B.), noble.....	43
6 DEYRIOU (M.), dit Messimi.....	62
14 DUFOUR (J.-C.), domestique.....	28
17 GIRAUD (J.-L.), prêtre.....	59
13 GOJELIN (J.-M.), brodeur.....	51
15 MAGNY (Cl.), domestique.....	44
3 MAISONNEUVE (J.-J.), chapelier.....	22
2 MARGARON (G.), maire.....	74
12 MARIA (J.), médecin.....	50
18 MAROT (J.), domestique.....	33
5 MIOCHE (A.), droguiste.....	33
23 PARADIS (J.-M.), avocat.....	50
8 PORTIER (M.), procureur.....	59
10 PORTIER cadet, procureur.....	47
7 REVERCHON (J.), arpenteur.....	62
11 SIMON (J.), clerc.....	34
19 TERRIS (L.J.-B.), avocat.....	30
9 VERTAMY (A.), noble.....	61

**31 DÉCEMBRE 1793 (11 nivôse an II).**

**32 condamnés, guillotinés à 1 heure du soir, place des Terreaux.**

12 BAILLE (P.-N.), greffier.....	36
1 BALORRE (J.), conseiller.....	65
17 BARBARA (L.), homme de loi.....	40
19 BERNARD (L.), receveur.....	46
2 BODINOT (G.), avocat.....	63
30 BONNAND (J.), capitaine.....	52
21 BONNET fils, avoué.....	40
27 BROSSARD (J.-N.), noble.....	57
31 CHEVARIER (J.), receveur.....	43
9 CHOTARD (J.-J.), avocat.....	34
16 DUBUISSON DE DOUZON, colonel.....	57
13 DUMONT (A.), conseiller.....	33
25 FAUCOMPRÉ, dit Godet, commis.....	33
18 FRADEL (G.), noble.....	47
28 GIRARD (Cl.), noble.....	69
5 GONDOTIN (D.-L.), major.....	62
26 HAUTIER (N.-M.), noble, lieutenant.....	40
6 HEULHARD (J.), greffier.....	50
24 HUGUET DU LIS, inspecteur des Eaux et Forêts.....	47
10 JOUFFREY (P.-A.), homme de loi.....	43
11 LA BROUSSE (J.), mousquetaire.....	41
15 LAUT (J.), trésorier.....	45
4 LAVALLETTE (J.), secrétaire de l'intendant.....	64
3 LEGROS (P.), maître des Eaux et Forêts.....	22
20 PAJOT (A.), avoué.....	32
29 PIERRE, dit Saincy, rentier.....	69
23 RENAUD dit la Grellay, commis.....	25
32 ROLLAT (Cl.),.....	24
22 ROUGIER D'HAUTERIVE, capitaine.....	50
7 TOURET (Cl.-N.), ingénieur.....	33
8 TOURET (N.), avocat.....	39
14 VIRY (J.-MARIEN DE), mousquetaire.....	62

REMARQUE. — Ces 32 condamnés étaient tous de l'Allier, département en dehors des attributions de la Commission révolutionnaire de Lyon. « Cette condamnation, disent les juriconsultes, constitue un énorme abus de pouvoir. »

**1<sup>er</sup> JANVIER 1794 (12 nivôse an II).**

**19 condamnés, dont 18 guillotinés à 1 h. 6 du soir, place des Terreaux, et 1 probablement fusillé.**

7 ADAM (A.), fabricant de bas.....	52
8 BARRAL (J.-P.), commis.....	24

16 BOURGOIND (E.), architecte.....	22
15 CARLES (Fr.), commis.....	20
11 CÉCILION (J.), marchand toilier.....	60
18 DUGENNE (A.), homme de loi.....	36
2 DURAND (J.-R.), négociant.....	63
12 DU ROURE ou DUROULLE (Ch.), ecclésiast.....	62
13 EBBARD (Claude), ouvrier.....	33
3 FAURE (H.-F.), commis drapier.....	27
19 Fraïsse (Ph.), prêtre.....	68
14 GIRARD (B.), commis.....	39
5 GUILLIN (G.), avoué.....	41
17 LAMORTE (A.), marchand de peaux.....	55
9 LIMOSSIER (J.-A.), commis.....	26
10 LOMBARD (A.), avocat.....	33
1 MILLANOIS (Ch.-F.), imprimeur.....	49
6 MOREL (B.), clerc.....	30
7 PERNON (Fr.), maçon.....	21

Le nom de FRAÏSSE a été ajouté en marge du jugement. Il ne figure pas sur le procès-verbal d'exécution par la guillotine. Nous ne pouvons dire quand et comment il fut exécuté.

**3 JANVIER 1794 (14 nivôse an II).**

**49 condamnés, dont 40 fusillés aux Brotteaux, 8 guillotinés à 2 heures du soir, place des Terreaux et 1 ajourné.**

33 BALLOT (Cl.), maçon.....	29
22 BARMONT (H.), ouvrier guimplier.....	40
3 BASSET, dit MONTGHAL, noble.....	G 70
4 BERTHOLON (J.), aubergiste.....	G 40
28 BURDEL (S.), arpenteur géomètre.....	34
15 CAILLY (J.), étudiant en chirurgie.....	22
6 CARRET (H.), chapelier.....	41
24 CLAIR (Cl.), dessinateur.....	60
14 CORNATON (N.), cordier.....	55
35 COSTE (A.), gendarme.....	27
12 DENIS (P.), graveur.....	43
18 DESCHAMPS (J.), teneur de livres.....	60
25 DUCHAMP (J.-M.), garçon boulanger.....	20
1 DUCRET (L.-A.), cultivateur.....	G 55
39 DUCRU (J.), orfèvre.....	20
19 DUFEU (P.), couvreur.....	29
47 DUMORTIER (H.), passementier.....	22
42 FLORIN (P.), charpentier.....	28
30 FRÉCHAU (G.), perruquier.....	29
32 GEORGERET (Fr.), perruquier.....	46
40 GENIN (C.), toiseur-arpenteur.....	40
38 GONTIARD (J.), procureur.....	G 62
21 GUY (J.-B.), prêtre.....	G 61
20 HUDELLOT (Fr.), confiseur.....	G 23
46 JANIN (J.), maître de pension.....	29
12 LA ROCHE (M.), teinturier.....	59
23 LONGUE (T.), marchand toilier.....	G 22
7 MAICRE ou MAIERE, cuisinier.....	58
37 MARTIN (J.), ouvrier.....	30
34 MÉJA (L.), fabricant.....	44
5 Mignon (M.), fermier.....	31
41 MOREL (J.-N.), coffretier.....	27
26 PAILLARD (C.-Fr.), marchand drapier.....	20
43 PAQUET (Cl.), peintre-vernisseur.....	42
36 PARRET (M.), épicier.....	G 40
2 PELLISSIER fils, avoué.....	G 30
48 PITIOT (M.), chirurgien.....	41
27 POIDEBARD (Fr.), avoué.....	60
31 PUY-DE-MUSSIEU, noble.....	22
49 RAYMOND fils (A.), étudiant.....	60
17 RAYMOND (M.-J.), agriculteur.....	21
45 REBUFFARD (A.), chapelier.....	59
16 RICARD (G.), plâtrier.....	G 50
8 RIVERY (C.-F.), noble, prêtre.....	G 48
10 RONJEON (A.), chapelier.....	38
29 ROUX (J.-A.), notaire.....	58
13 SIRENDE (L.-A.), carme déchaussé.....	22
44 TALLISON (J.-B.), domestique.....	41
9 VALLON (J.-Fr.), garde-magasin.....	41

Le condamné ajourné, MIGNON, fut guillotiné le 5 janvier.

**5 JANVIER 1794 (16 nivôse an II).**

**55 condamnés, dont 45 fusillés aux Brotteaux et 10 guillotins, plus 1 ajourné, soit 11 guillotins à 1 h. 25 du soir, place des Terreaux.**

11 AUGÉ (L.), ferblantier.....	18
10 BARRUEL (J.-B.), com. charg.....	20
33 BAUDINOT (P.), fais. de pinceaux.....	36
1 BENIÉ (E.), imprimeur.....	21
14 BOISSONNET (A.), fabricant.....	18
29 BOUVET aîné, ouvrier en soie.....	22
39 BRUYAS (A.M.), prêtre..... G	52
9 CHARRIN (N.), commis.....	19
13 CHAUDÉ (J.-B.), commis drapier.....	19
36 COUPART (H.), chapelier ou prêtre.....	20
35 CROLLE (N.), commis.....	19
47 DALLAINS (Cl.), arpenteur..... G	59
51 DEBEAUME cadet, ouvrier..... G	19
52 DEBEAUME père, teinturier.....	67
2 PAYOL (S.), chapelier.....	42
31 FÉLISSAN (C.-A.), commis.....	18
41 GABRION (F.), maître d'écriture..... G	50
50 GAYET (B.), ouvrier en soie.....	40
46 GENEVAY (A.), commis.....	28
53 GENOUX (J.-M.), domestique.....	30
45 GIRAUD (G.), marchand de soies..... G	44
25 GONNARD (A.), appr. épicier.....	19
5 GOUTARELLE (B.), chapelier.....	30
18 GUÉRIN (Fr.), épicier.....	40
49 GUÉRIN (G.), marchand.....	18
38 GUINDRAN (G.), ouvrier en soie.....	27
54 GUINDRAN (D.), ouvrier.....	25
14 HUGNOT ou HUGUENOT, quincaillier.....	19
30 JOSSERAND (B.), marchand de peaux.....	23
20 LAMOLLIÈRE (J.-B.), imprimeur..... G	35
21 LESSAU (N.), commis drapier.....	20
7 MADINIER (J.), chapelier.....	19
6 MANIQUET (C.), passementier.....	19
48 MARTIN (Fr.), maître d'écriture..... G	43
8 MASSON (J.-B.), commis.....	23
34 MATHEVON (J.), commis.....	18
19 MENISSIÉ (V.), commis.....	20
26 MINOYAL (J.-P.), appr. fab.....	18
43 MORIN (J.), perruquier.....	32
17 NANTAS (J.-B.), marchand de soie.....	18
24 PÉGUISE (J.), orfèvre.....	19
22 PEILLON (P.-A.), commis.....	20
32 PICQUET (A.), commis.....	18
28 PUY (Fr.), aubergiste.....	23
3 REY (Fr.), commis chapelier.....	25
15 RICHOUX (J.-F.), garçon papetier.....	24
23 RIVAL (J.-B.), commis chapelier.....	19
42 RIVERIEUX (J.-C.), père, noble..... G	63
44 RIVERIEUX fils, noble.....	33
40 ROUX (J.), prêtre..... G	61
37 SIBAUDIER (J.-B.), commis toilier.....	19
16 THEVENET (L.-A.), ouvrier.....	18
27 THEVENET (Fr.), imprimeur.....	18
4 VAUCHER (A.), garçon indienne.....	21

*Par un jugement particulier.*

55 JOHANNOT (P.), fabricant de papiers.... G 46

Exécution de MIGNON, condamné le 3 janvier.

**7 JANVIER 1794 (18 nivôse an II).**

**12 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.**

10 BOISSAC (Ch.-L.), colonel.....	71
2 DEBILLY (A.), brodeur.....	50
7 DUMONTET (A.), voiturier.....	33
4 DURET (P.), prêtre.....	73
5 DURHÔNE (J.), chapelier.....	19
9 LABASTIDE (B.), maître de danse.....	64
4 LATREILLE (H.), ouvrier en soie.....	27
8 MARTIN (J.), crocheteur.....	36

1 MICHAUD aîné (J.), maçon.....	31
3 PURPAN (J.-M.), marchand de soie.....	36
6 ROBERT (G.), apprêteur.....	28
12 VIMEAU (Fr.), passementier.....	61

**10 JANVIER 1794 (21 nivôse an II).**

**13 condamnés, guillotins à 1 heure 1/4 du soir, place des Terreaux.**

1 ANDRÉ (P.), notaire.....	41
7 BERRUBIEN (J.-B.), marchand de dorures.....	35
10 CHAUSSADE (L.), affaneur.....	50
4 CLESLE (G.), com. aux aides.....	48
2 DELOMPNÈS (Ch.), notaire.....	43
3 GENÉ (J.), tourneur.....	49
6 GUICHARD (Cl.-F.), poliss. de glaces.....	43
11 HUDELOT fils, confiseur.....	27
8 MERLIN (Ch.), prêtre.....	57
9 RABAT ou RABUT (Cl.), maçon.....	49
12 RANVIER (Fr.), noble, officier.....	64
13 SALVADOR (H.-M.), rentier.....	29
5 VILLERET (J.), musicien.....	28

Remarque attristante : la formule du jugement est imprimée à partir de ce jour, comme si cette sanguinaire judicature ne devait point avoir de fin.

**12 JANVIER 1794 (23 nivôse an II).**

**41 condamnés, dont 29 fusillés aux Brotteaux et 12 guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.**

9 ALBANETTE, dit Cessieux, noble..... G	75
31 ALBERT (Cl.), commis.....	30
34 AUDIÉ (E.), affaneur.....	32
8 BOUCHARLAT (J.), prêtre..... G	70
12 BRESSON (L.), domestique.....	30
17 BRETON (A.), prêtre..... G	43
39 BUBATON (A.), app. chapelier.....	18
26 COCHET (D.), architecte.....	38
38 COLLETTA (P.), épicier..... G	50
23 DECRENICE (C.), architecte..... G	62
30 DELORME (Cl.), prêtre..... G	62
19 DESPAREAUX (J.-B.), directeur d'étapes.....	45
15 DUMAS (Cl.), prêtre..... G	69
27 DURAND (Cl.), ferblantier.....	43
18 FAYE (J.), dit GROS, maçon.....	58
32 FLÉCHET (A.), chapelier.....	32
10 GUBIAN (Fr.), greffier criminel..... G	66
11 GUILLERMIN (L.), ponts et chaussées..... G	60
29 JACQUET (J.-B.), charpentier.....	45
4 LACOUR (E.), tourneur.....	26
2 LEIBRECHT (J.), musicien.....	26
41 LORIDON (J.), domestique.....	24
16 MAIRE (R.), menuisier.....	55
35 MAY (Fr.), ouvrier.....	31
20 MICHALET (L.), ferblantier.....	30
21 MOLLIÈRE (J.), pompier.....	33
13 MOUTON (J.), domestique, frère jésuite.....	61
3 MURET (A.), traceur.....	42
7 PELAPRA (A.), receveur de la Loterie..... G	68
37 PENELLE (J.-J.), huissier.....	36
5 PERRIN (B.), ébéniste.....	58
33 PETIT (C.-F.), toiseur.....	52
24 RAYNAL (J.), menuisier.....	38
22 RAZURET (Chr.), rentier.....	48
14 RELOGUE père, rentier..... G	65
15 RELOGUE fils, agriculteur.....	7
25 SAINDER (P.), ébéniste.....	57
1 SONEL (A.-A.), brodeur.....	34
40 VIAL (J.-B.), perruquier.....	18
6 VIGNE (J.-E.), ouvrier.....	50
36 VILLARD (A.-F.), noble..... G	47

**14 JANVIER 1794 (25 nivôse an II).**

**12** condamnés, plus 1 repris, soit **13** guillotins à 12 h. 3/4 du soir, place des Terreaux.

11 BALLE (E.), chartreux.....	60
12 BARMON (Cl.), brasseur.....	55
4 CHAVANCE (A.), voyageur.....	30
5 DUFOUR (P.), marchand de ferrailles.....	41
2 DUPIN (P.), marchand d'armes.....	42
3 LUCE, dit Coste, noble.....	60
8 MÉTALIE (J.), domestique.....	50
10 NAUDEAU (A.-M.), avoué.....	42
9 NIOGRET (J.-J.), garçon épicier.....	32
7 PAVY (Fr.), prêtre.....	37
1 ROCHARD, dame Sonnerie.....	41
6 SONNERIE (Cl.), vinaigrier.....	37

Exécution de J.-F. VINCENT, condamné, évadé du 11 décembre.

**16 JANVIER 1794 (27 nivôse an II).**

**17** condamnés, dont **16** guillotins place des Terreaux.

8 BERTRAND (F.-B.), teneur de livres.....	37
13 BERTRAND (L.-M.), marchand de vins.....	52
5 CHAMON (P.), homme de peine.....	42
9 COCHET (A.), marchand toilier.....	43
10 COCHET (J.), épicier.....	50
11 DÉAUD (J.-J.), teneur de livres.....	33
4 GUINAND (L.), prêtre.....	60
3 LÉOMTE (J.-B.), teneur de livres.....	49
6 MASSET (L.), ouvrier.....	31
14 MORÉNAS (P.-E.), marchand de fil.....	42
15 NOUVELLET (G.), tapissier.....	52
17 PEYSSONNEAU (A.), fermier.....	64
7 SAHOT (A.), teinturier.....	50
2 SERIZIAT (P.), aubergiste.....	49
1 Souigné (J.-B.), directeur des douanes.....	48
12 TOROMBERT (L.), tailleur.....	42
16 VAN RIZAMBURG, fabricant.....	56

Le nom de SOULIGNÉ ne figure pas sur le procès-verbal d'exécution par la guillotine. Nous ignorons quand et comment il fut exécuté.

**17 JANVIER 1794 (28 nivôse an II).**

**32** condamnés, dont **21** fusillés aux Brotteaux, **7** guillotins à 1 heure du soir place des Terreaux et **4** contumax par suite d'évasion.

7 BARBIER (J.-B.), noble.....	23
20 BENOIT (J.), boulanger.....	22
16 BERNARDON (J.-P.), clerc.....	24
9 BERTHET (C.-J.), charpentier.....	34
5 BOURGÈS (J.-M.), brigadier.....	26
10 CHANEL (J.), passementier.....	35
13 COCHET (B.), marchand.....	50
26 COMTE (S.), fabricant.....	G 45
23 COSTE (Cl.-B.), dragon.....	G 67
22 CUMET (J.), cabaretier.....	25
11 DAVID (Cl.), ouvrier.....	45
15 DURAND (Ch.), commis.....	25
27 GAYET (B.), tailleur.....	G 63
18 LAJOUANI (L.), sans profession.....	34
28 LASERRE (A.), cabaretier.....	G 43
24 LAUBREAU (J.), maire.....	G 62
14 LEMOINE (Cl.), noble.....	G 68
25 MARET (N.), corroyeur.....	G 42
19 MONIQUE (B.), chirurgien.....	50
12 PERSONNASSE (J.-B.), mathém.....	41
1 POMMAREY (J.), commis.....	18
8 SÉON (L.), mercier.....	27
2 SPREAFICO aîné, limonadier.....	31
3 SPREAFICO cadet, commis.....	24
17 TREINEL fils, chapelier.....	19
21 VAUDREMON (P.), affaneur.....	26
6 VIAL (Ph.), coutelier.....	41
4 VIGNE (P.), crocheteur.....	29

*Par contumace. (Evadés.)*

30 BARGE (A.), officier municipal.....	?
29 COLLAS (.....), procureur.....	?
32 COMBET, secrétaire-greffier.....	?
31 LARDIÈRE, officier municipal.....	?

**18 JANVIER 1794 (29 nivôse an II).**

**15** condamnés, guillotins à 12 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

2 AUBRY (J.), gendarme.....	30
1 AUROUZE (P.), marchand toilier.....	61
3 BARRAL (Fr.), négociant.....	43
5 BUSSI (A.), tapissier.....	45
4 CHATAIGNIER (J.), médecin.....	63
6 CLAPEYRON (A.-A.), noble.....	59
7 DAVID (Ph.), fabricant.....	72
8 DRÙ père (Fr.), tripiier.....	52
9 FULCHIRON (Cl.), ouvrier.....	62
12 GLAIZE cadet, rentier.....	52
13 GROS (J.-B.), chargeur.....	44
15 JARNIEUX (A.), ouvrier.....	32
10 LÉCUYER (Fr.), épicier.....	60
11 MURILLON (P.), rentier.....	58
14 SAINT-GERMAIN (N.), drapier.....	27

**20 JANVIER 1794 (1<sup>er</sup> pluviôse an II).**

**10** condamnés, guillotins à 12 h. 55 du soir, place des Terreaux.

3 BALLE (J.), conseiller.....	36
4 BOURGET (S.), gendarme.....	55
9 DUCHAMP (J.), drapier.....	51
1 GOUTTENOIRE (Fr.), tripiier.....	50
2 JACOB (J.-B.), prêtre.....	50
8 POIDEVIN (J.-B.), batteur d'or.....	51
6 SARRON (Cl.), noble.....	65
5 SUMILLIAN (J.-F.), prêtre.....	43
7 VAHENNE (C.-C.-J.), marquis.....	74
10 VERRIER (Fr.), rentier.....	65

**22 JANVIER 1794 (3 pluviôse an II).**

**32** condamnés, dont **20** fusillés aux Brotteaux et **12** guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

14 BACHELU (P.), dessinateur.....	41
22 BARTHELEMY (J.), teneur de livres.....	54
5 BENOIT (J.-B.), fabricant.....	G 62
2 BERTHAUD (J.), agriculteur.....	28
26 BILLIET (J.-H.), fabricant.....	46
13 BORNARET (J.), tailleur.....	54
4 BOSCH (P.), teinturier.....	27
15 BOURGA (Cl.), charcutier.....	60
21 CAILLOT cadet, boulanger.....	49
31 COUCHOUD (J.-M.), notaire.....	G 38
19 D'AGUILLO (Fr.), commis.....	G 57
20 DEBROUE (Ant.), épicier.....	G 60
29 DÉSORMEAUX (J.-B.), commis toilier.....	19
7 DEVERT (Z.), ouvrier.....	45
24 DONDIN (G.), app. teinturier.....	24
18 DUPLÂTRE (J.), cabaretier.....	G 60
12 DURAND (J.-C.), fabricant.....	G 63
8 GUILLOT (L.), fabricant.....	37
30 LANGLADE (J.-F.), notaire.....	G 33
11 LAPRAT (Cl.), boulanger.....	32
16 LUCIEN (F.), comédien.....	32
10 MAINVILLE (A.-A.), écrivain.....	42
20 MICHAUD (E.), maçon.....	36
9 OLIVIER (J.-E.), chanoine.....	G 70
1 PALLIÉ (L.), rentier.....	G 69
32 PERRONET (C.-J.), noble.....	G 61
17 PIRON (A.), marchand de drap.....	51
6 POIZA (P.-A.), march. limonade.....	27
27 POSUEL (P.), noble.....	G 60

3 RENAY (A.), ouvrier.....	33
28 RIVERIEUX (A.-C.), noble.....	G 61
23 VOUDIÈRE (B.), crocheteur.....	25

24 JANVIER 1794 (5 pluviôse an II).

38 condamnés, dont 30 fusillés aux Brotteaux et 8 guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

9 ALBERT père (J.-A.), marchand de fer..	G 60
31 ALLIER D'HAUTEROCHÉ, noble.....	G 58
5 AUBRET (G.), domestique.....	41
14 BERNARD (Fr.), marchand de liqueurs.....	39
37 BERTAUD (G.), parfumeur.....	55
7 BERTHET (P.), arquebusier.....	55
6 BLANC (J.-P.), vinaigrier.....	42
22 BOURDON (B.), ouvrier.....	42
26 BRUNO (J.-M.), chargeur.....	46
24 CAMEL (B.), marchand de fer.....	40
38 CASSETER père, marchand de gazes.....	45
2 CHAMPIÉ (M.), serrurier.....	G 64
8 CHATELAIN (J.-B.), cabaretier.....	38
34 COLLET (J.-M.), prêtre.....	64
30 COUHET fils, clerc.....	26
18 DREVET (J.-B.), teneur de livres.....	32
19 DREVET (P.), charpentier.....	38
25 DUFOURNEL (P.), fabricant de bas.....	45
3 DUMOULIN (J.-B.), marchand de soie.....	34
35 FARGE (P.), marchand de peaux.....	55
33 GERVAIS (M.), ouvrier en soie.....	53
15 GRANON (A.), marchand d'armes.....	51
11 GROUPELLON (J.), cuisinier.....	46
23 GUILLOT (J.-Ph.), notaire.....	33
27 LABRUYÈRE (A.-M.), médecin.....	G 50
10 LECUREUX (C.), maréchal.....	33
17 LOUP (P.), fabricant de bas.....	42
32 MAUVERRAY (P.), receveur.....	64
4 MORAND (J.-A.), architecte.....	G 66
13 MOREL (A.), fabricant.....	47
16 MORFEUILLET (J.-C.), maçon.....	28
1 MOUSSI (Cl.), fondeur.....	52
20 PÉROCHIA (J.-C.), fabricant.....	G 65
26 POUJOL (J.), tapissier.....	G 80
38 RANVIER (J.-M.), conseiller.....	G 65
12 RAY (A.), garçon boucher.....	26
21 SAUNIER (C.), fabricant.....	49
29 VIONNET (D.), fabricant.....	49

26 JANVIER 1794 (7 pluviôse an II).

32 condamnés, dont 23 fusillés aux Brotteaux et 9 guillotins à 1 h. 1/2 du soir.

31 ARNAUD (M.), comédien.....	37
21 BARBERIS aîné, courtier.....	44
22 BARBERIS cadet, courtier.....	40
3 BÉCHETEL (Chr.), brasseur.....	G 70
14 BERTELIER cadet (N.), cocher.....	41
2 BONTEMPS (J.-P.), menuisier.....	52
10 BOURDELIN (A.-J.-P.), teneur de livres..	G 57
8 DERVIEUX DE VAREY, noble.....	G 45
5 FAVELLE (G.), pâtissier.....	42
4 FERRAND (J.-L.), culottier.....	46
30 GERVAIS (J.-E.), comédien.....	53
16 GOURLIÉ (J.-L.), fabricant de bas.....	43
25 JOUSSERANDEAU (C.), fabricant.....	G 58
26 LABROSSE (L.), emballer.....	50
7 LATIL (A.), noble.....	G 35
20 MARTIN (P.), tailleur.....	47
15 MATHIEU (J.), perruquier.....	27
17 MERCIER (M.), apothicaire.....	G 72
32 MINET (M.), marchand de fils.....	G 39
23 MIRABOLE (L.), traceur.....	42
9 MOIROUD (J.-C.-J.), ouvrier.....	43
27 OLIVIER (J.-B.), écrivain.....	G 58
18 PACALIN (Cl.), ouvrier.....	39
24 PARIA (L.), épicier.....	42
1 PASCAL (J.-J.), avoué.....	38
19 PÉGOUÉ (Ph.), tailleur.....	39

13 PONCIN (L.), curé.....	45
29 RAY (E.), rentier.....	G 71
11 ROBIN (J.-M.), teneur de livres.....	45
28 VICARY (D.-J.), médecin.....	54
6 VIGUIER (J.), sellier.....	40
12 VILMET (A.), cabaretier.....	36

28 JANVIER 1794 (9 pluviôse an II).

45 condamnés, dont 34 fusillés aux Brotteaux et 11 guillotins à 1 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

29 AYTETTÉ fils (Fr.), courrier.....	28
2 BARBIER (A.), chapelier.....	35
35 BERNARD (J.), cordonnier.....	32
26 BLANC (J.), commis.....	17
33 BLANCHOT (P.), commis.....	25
10 BOURGEOIS aîné, cabaretier.....	22
27 BRESSI (L.), écrivain.....	27
30 BRETON (R.), tambour.....	G 50
40 CANDI (A.), tailleur.....	47
12 CASQUET (F.), homme de peine.....	24
36 CHABRU (L.), vitrier.....	42
6 DIGONNET (Cl.), chapelier.....	40
45 DREVON (A.), tailleur.....	37
13 DUBOSC (B.), épicier.....	30
17 DUTER (M.), serrurier.....	46
31 DUVAL (Ph.), prêtre.....	G 44
7 DUVERNAY (J.-B.), dessinateur.....	46
22 FEROUSSAT père, marchand.....	59
23 FEROUSSAT fils cadet, marchand.....	G 25
19 FRANÇOIS (P.-P.), commis.....	32
1 GUICHARD (A.), vitrier.....	G 52
18 GUILLARD (B.), boulanger.....	26
39 JOGAND (H.), marchand d'avoine.....	47
25 JOLIVET (J.-B.), fabricant.....	34
9 LANOIX (P.), imprimeur.....	40
28 LAURENT (J.), menuisier.....	G 62
24 LOUIS (J.), cultivateur.....	G 55
37 MANIN (D.-J.), prêtre.....	G 61
32 MARION (J.-B.), commis.....	33
14 MARNAY (J.-B.), commis.....	45
21 MATHIVET (J.-A.), prêtre.....	G 63
34 MAZARD (J.-M.), commis.....	64
8 OLLIER (G.), m. d'armes.....	56
15 PARISOT (J.-L.), coiffeur.....	27
11 PÉRON (Cl.), herboriste.....	G 60
16 PICARD (J.-L.), sans profession.....	20
20 RELIEUX (J.-P.), corroyeur.....	44
41 RIVAL (M.), avoué.....	G 36
4 RONDELET (M.), médecin.....	39
42 SAULTNER (A.), faiseur de pinceaux.....	59
5 SÉON (C.), corroyeur.....	G 56
43 SERVAN (G.), fabricant.....	40
38 TACHETTE (Fr.), domestique.....	40
3 THOMAS (J.), notaire.....	32
44 TUTEROT (J.-Cl.), apprêteur.....	18

31 JANVIER 1794 (12 pluviôse an II).

21 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

9 BOURGET (B.), propriétaire.....	54
13 BURLAT (C.), chanoine.....	57
6 CHENAVAS (Fr.), receveur.....	32
18 CORNU (E.), batelier.....	41
7 DUGROS (E.), cabaretier.....	62
14 FAVEL (M.), serrurier.....	52
10 FAYARD (E.), peintre.....	35
2 GALLET (C.-J.), tourneur.....	50
8 GOURJU (J.), épicier.....	38
4 GUILLON (Fr.), cabaretier.....	35
5 GUINIÉ (Fr.), employé.....	30
16 JORDAN (H.), négociant.....	70
1 LASAUZÉ (J.-Ph.), maître de pension.....	51
20 MARDUEL (C.-B.), toiler.....	?
17 MICHAÏLLE (J.), charron.....	39
21 MONJESSE (A.), passementier.....	62

19 ROULLET (Fr.), crocheteur.....	32
12 SAINSSON (J.-J.-F.), rentier.....	63
3 TRICHON (J.-M.), cultivateur.....	66
15 VALESQUE (P.), noble.....	58
11 VERD (P.-E.), présid., élection.....	37

Le procès-verbal d'exécution par la guillotine donne bien les noms ci-dessus.

Mais il existe un certificat du général commandant la place de Lyon, attestant qu'il a fait fusiller le 13 pluviôse les condamnés du 12 pluviôse sans indication du nombre. Or, le 13 pluviôse, il n'y a pas eu de jugement. Une fusillade a eu lieu le lendemain pour les condamnés du 14 pluviôse, dont le certificat d'exécution n'existe pas.

Il y a donc eu une grave erreur que nous ne pouvons expliquer, car le certificat du 13 pluviôse ne peut se rapporter aux condamnés du 12 pluviôse qui ont été guillotins le jour même, ni aux fusillés qui n'ont été condamnés que le lendemain, 14 pluviôse.

2 FÉVRIER 1794 (14 pluviôse an II).

41 condamnés, dont 30 fusillés aux Brotteaux et 11 guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

29 AVÉ (S.), chanoine.....	G	64
16 BIANCHI (F.), commissionnaire.....		63
32 BLANCHARD (A.), prêtre.....		54
35 BONNAMOUR (A.), chargeur.....		40
21 BUSSOT (E.), fabricant.....		60
27 CHALVET (J.), limonadier.....		36
38 CHAPUIS (J.-L.), instituteur.....		49
5 D'AFFEAUX (A.-G.), noble.....		27
1 DAVID (Ph.-B.), commis.....		27
10 DEROCHE (B.), chanoine.....	G	48
13 DERVIEUX DE GOIFFIEUX, noble.....	G	50
19 DRIVON (P.), prêtre.....		47
24 DUTREUIL (N.-F.), rentier.....		46
23 FILLIARD (J.), marchand.....		32
4 FLORET (Ch.), juge de paix.....		50
25 Gachet (M.), prêtre.....		32
9 GARNIER (Ch.), cafetier.....		33
34 GIRARDET (Cl.), procureur.....		35
39 GODET (J.), curé.....		36
33 GOYET (P.), chanoine.....	G	70
18 JAMES (D.), ouvrier.....		45
17 LABARMONDIÈRE (BOTTU DE), chanoine.....	G	61
37 LAURAS (J.-M.), cultivateur.....	G	58
22 LÉGAT (G.), marchand.....		40
15 MARION (E.), noble.....		52
7 MAUGIN (Cl.), fabricant de bas.....		48
40 MIRAILLÉ (J.), prêtre.....		30
3 MOLLIERE (J.), chartreux.....	G	51
11 PAILLASSON père, épicier.....	G	61
12 PAILLASSON fils (...)		19
28 PASSERAT (L.), lieutenant.....		60
2 PERRUSSEL (Fr.), agriculteur.....		35
6 PERRUSSEL (J.-A.), agriculteur.....		32
20 POIRAT (J.), prêtre.....	G	55
31 PRIEUR (J.-B.), tailleur.....		54
41 PUIPIER, femme LEGALLERY.....	G	38
8 RAMEY (Fr.), homme de loi.....		27
26 SAGE (P.-M.), prêtre.....		28
14 SARGNON (G.-J.), curé.....	G	58
36 SEMENOL (G.), anc. élu en l'élection.....		60
30 SICARD (J.-A.), agriculteur.....		37

Le nom de GACHET avait déjà figuré sur le jugement et sur le procès-verbal de la guillotine, le 13 décembre, mais il n'avait pas été exécuté.

4 FÉVRIER 1794 (16 pluviôse an II).

38 condamnés, dont 29 fusillés aux Brotteaux et 9 guillotins à 1 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

16 BADIN (J.-B.), curé.....	G	56
24 BADIN (J.), prêtre.....		40
21 BARRIER (J.), postillon.....		28
32 BARDANÈCHE (J.-R.), curé.....		56
4 BÉATRIX (J.-J.), tonnelier.....		48
12 BÉTRON (M.), prêtre.....	G	60
38 BRUNET (E.), curé.....		44
30 CAILLOT (Ch.), noble.....		42
14 CHATELUS (C.-M.), avoué.....		51
26 CHAUNET (N.), tailleur.....		24
5 COURT (Hugues), drapier.....		35
8 CREMOT (Ch.-E.), noble.....		54
25 CURTY (B.), chapelier.....		18
23 DUVION (F.), commis.....		25
33 GRANGE (S.), prêtre.....		58
7 LALLEMAND (J.-B.), commis.....		25
15 LAURENT (N.), prêtre.....		57
13 LEGAVRE (J.-I.), huissier.....	G	60
29 MARTIN (C.-J.), curé.....	G	66
3 MORTIÉ (P.-A.), brigadier.....		30
17 MOUNIER (H.-M.), courtier.....		30
35 NOYELLE (Bérince), noble.....	G	72
27 PANSSERAT (N.), verrier.....		26
36 PASCAL (B.), mercier.....		66
39 PASQUIER pour Pasquet (J.), drapier.....		45
2 PAUFIN (M.), commis.....		20
9 PAULINGRE (B.), soldat.....		25
31 PETIT (Cl.), courtier.....	G	66
10 RASCLE (P.), curé.....	G	78
34 RAZY (F.), perruquier.....	G	65
19 ROLLET (Cl.), chapelier.....		43
20 ROLLET (Fr.), prêtre.....		45
37 ROZET (Fr.), boucher.....		64
1 SELS (J.), instituteur.....		54
11 SILVESTE (J.-L.), prêtre.....		32
28 SOUCHET (E.), boucher.....		51
6 TRUNEL (P.), prêtre.....	G	71
22 VIRET (A.), chapelier.....		21

6 FÉVRIER 1794 (18 pluviôse an II).

13 condamnés, dont 12 guillotins à 1 heure du soir place des Terreaux, et 1 ajourné.

9 AUCHU ou OCHU, chapelier.....		55
12 BOSSAN (L.), religieuse.....		60
11 BROSSE (E.), cabaretier.....		45
5 BRETON (F.), aubergiste.....		46
7 CARNINET (S.), marchand de galons.....		49
10 FLANDRIN père (J.), vinaigrier.....		46
1 GUILLIN (J.), ouvrier en soie.....		67
6 HUMELLE (J.), crocheteur.....		42
8 LAURENT (Chr.), curé.....		62
13 Prévèreau (G.), receveur.....		62
2 RIGAUD (D.), rentier.....		62
4 ROBIN (J.-A.), cultivateur.....		55
3 ROLLAND (P.), drapier.....		70

L'exécution de PRÉVÈREAU fut suspendue à la dernière minute, et la condamnation prononcée par un jugement particulier fut annulée par un décret de la Convention nationale, en date du 16 floréal an II.

7 FÉVRIER 1794 (19 pluviôse an II).

17 condamnés, guillotins à 12 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

13 BÉNIQUET (G.-F.), drapier.....		57
1 BERTHIÉ (A.), fondeur.....		26
9 CARBÉ (S.), fabricant.....		44
11 COMTE (P.-A.), mercier.....		37
10 DUBOIS (A.), chapelier.....		22
6 FOURNIQUET (A.-M.), commis.....		26

16 GARDAT (C.-J.), épiciér.....	34
14 JAIL (Fr.), commis à tierrier.....	54
17 JOUSSIERE (H.), cafetier.....	58
4 MARINIÉ (J.-B.), tailleur.....	26
3 MATHIEU (Cl.), ouvrier.....	25
7 METRA (N.), tambour.....	45
15 MIOCHE (V.), droguiste.....	27
2 NOYELLE (A.), perruquier.....	21
12 PELLON (J.-M.), vigneron.....	42
8 PERON (J.-C.), dessinateur.....	30
5 SHTAMETH (J.), gendarme.....	43

10 FÉVRIER 1794 (22 pluviôse an II).

13 condamnés, guillotins à 12 h. 1/4 du soir.

12 BERTAUD, dame OLLIER, libraire.....	59
9 CHATAIGNIER (E.), rentière.....	47
10 CHATAIGNIER (J.), rentière.....	45
11 CHATAIGNIER (L.), rentière.....	46
5 DESPLANTES (M.), hôtelière.....	38
7 GIRAUD DES ECHEROLLES (M.-A.), rentière.....	60
4 GOUANNE (M.), religieuse.....	28
8 HUTTE (A.), marchande.....	34
13 MARTIN (V.), prêtre.....	50
1 MICHALLET (F.), marchande.....	34
6 PROTRY (J.), veuve DUTER.....	38
2 VAVRE (Ph.), veuve MAUPETIT.....	61
3 VERNAY, dame Courtois.....	48

11 FÉVRIER 1794 (23 pluviôse an II).

35 condamnés, dont 28 fusillés aux Brotteaux et 7 guillotins à 12 h. 1/2 du soir.

32 AUBIER (J.-B.), prêtre.....	43
16 BERTRAND (A.), tonnelier.....	18
5 BOUCON (J.), garçon épiciér.....	21
19 BOUTTE (J.-B.), chargeur.....	18
29 BRAVEUX (J.-F.-C.-A.), secrétaire..... G	22
23 BRUNET (J.), gendarme.....	50
12 CHABANNE (Fr.), épiciér.....	23
27 CHAPUIS (Cl.), ouvrier en soie.....	19
14 CHAVANNE (Fr.), guimpier.....	23
6 CLAVELLE cadet (A.), gazier.....	21
7 CLAVELLE (J.), ouvrier en soie.....	18
8 CLAVELLE aîné (P.), fabricant de bas.....	23
28 FAYOL (J.), agriculteur.....	20
20 FERRY (Cl.-D.), jésuite..... G	84
25 GAYET (P.-C.), militaire.....	40
11 GREPPO (P.), fabricant de bas.....	23
17 JOURNEAUD (J.), chapelier.....	34
13 LACHASSAGNE (J.-B.-C.), volontaire.....	33
26 LACOMBE (A.), serrurier.....	17
24 LENEUF (J.), aubergiste.....	19
31 MAISONNEUVE (J.-A.), secrétaire.....	41
22 MARNA (Cl.), jardinier.....	20
2 METRA (J.-B.), marchand de clous..... G	50
33 MIÈGE (E.), agent de change..... G	64
10 MOURON (Cl.), relieur.....	22
1 PÉLISSIER (P.), propriétaire..... G	69
3 POURRA (A.), chapelier.....	30
9 PROST (H.), brodeur.....	22
18 QUATROL (J.), chirurgien.....	21
15 ROUGIER (J.-P.), marchand de mouchoirs.....	25
4 SAVI (J.-B.-C.), serrurier.....	26
30 SELLIER (J.-B.-F.), garde de Mr.....	41
35 THIZY (J.-C.), curé..... G	75
34 TROLLIER (L.), rentier..... G	62
21 VALLIN (L.), chapelier.....	19

Pour les 28 fusillés, le certificat porte la date du lendemain 24 pluviôse, signé Ronstin. C'était la dernière fusillade.

14 FÉVRIER 1794 (26 pluviôse an II).

36 condamnés, guillotins à 12 h. 25 du soir, place des Terreaux.

22 BALLEYDIER (J.-L.), homme de loi.....	30
21 BOISSON-DUNOYER, noble.....	63
25 BONA (J.-B.), noble.....	40
10 BOULON (P.), voiturier.....	30
12 BROSSETTE (A.), sans profession.....	57
6 CHARTON (Fr.), loueur.....	38
11 DALBAN (J.), imp. d'indienne.....	38
7 GIRAUD DE SAINT-TRYB (J.-B.), noble.....	51
16 GRUMET (J.-M.), grand vicaire.....	51
8 LACÔTE (Louis), écrivain.....	44
3 LE CLAIR (Cl.), prêtre.....	74
18 LEGRAND (J.-M.), imprimeur.....	28
28 LOUP (Claude), prêtre.....	32
14 MARRON (A.-B.-C.), dit Meillonas.....	41
27 MARRON (M.-A.), dit Bellevue.....	72
13 MEUNIER (R.), chapelier.....	25
1 MOREL cadet (Louis), teneur de livres.....	51
24 PERRET (Fr.), receveur.....	40
29 PERRIN (P.), procureur.....	60
4 PERRIN (J.), traceur.....	28
20 PERRUQUET aîné, noble.....	69
26 PERRUQUET jeune, noble.....	67
23 POPULUS (M.-E.), juge ex-constit.....	67
2 REVOL (G.), faïencier.....	67
5 ROUX (François), fabricant de bas.....	42
9 SAIGNEMORTE (E.), prêtre.....	54
30 SERGENT (Louis), peintre.....	24
17 VARENNE-FENIL, noble.....	63
15 VERDET (P.-G.), dit la Suisse.....	22
19 VUY (J.-F.), adm. départ.....	54

17 FÉVRIER 1794 (29 pluviôse an II).

23 condamnés, guillotins à 12 h. 1/2, place des Terreaux.

1 D'AUBIER (André), noble.....	53
21 BEAUQUIS (J.), religieuse.....	63
7 BOUCHARDY (S.), ouvrier en soie.....	28
9 CARRIÉ (J.-J.), prêtre.....	60
16 COLLET (J.-M.), avocat.....	68
17 CORTET (A.), ceinturonnier.....	50
12 COURAJOD-ROSTAING (P.), commis.....	27
19 DELOLLE (A.), procureur.....	46
5 DUPELIX (G.-D.), prêtre.....	68
23 GOU (J.), marchand de porcs.....	60
10 GUÉRIN (Fr.), curé.....	50
18 GUICHARD (J.-B.), brodeur.....	58
15 JAVET (Hubert), musicien.....	44
2 MEUNIER (J.-B.), marchand de fer.....	63
13 PETIT (J.-A.), marchand de fer.....	26
11 PLANCHET (J.), curé.....	55
3 POZUEL (J.-F.), minime.....	54
20 RIPOUD (G.), receveur.....	48
14 ROUBIÈS (L.), cultivateur.....	52
6 SAINT-AUBIN (J.-M.), prêtre.....	67
8 SEPTOBRE (J.-M.-J.), prêtre.....	67
22 TARDY-DESMURES, capitaine.....	42
4 VALLIN, dit Desjardins.....	40

24 FÉVRIER 1794 (6 ventôse an II).

20 condamnés, guillotins à 12 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

6 ALEXANDRE (B.), instituteur.....	54
20 BERLIOT (A.), ouvrier en soie.....	42
7 BLANC (Ch.), commis.....	47
2 BOUCHARLAT, femme FERROUSSAT.....	48
16 BOURDANCE (J.-P.), rentier.....	63
8 BOUSQUIE (J.), fabricant d'orseille.....	34
12 COURAJOD DE MOTTEVILLE, fabricant.....	51
15 DEGRAIX (Cl.), fabricant.....	56
1 FERROUSSAT (H.-G.), teinturier.....	48
4 FORAY (P.-M.), notaire.....	29
17 FROMAGE (J.), procureur.....	74

14 GIRARD (J.), notaire .....	52
19 GUILLOT (Fr.), dame MORTIER .....	48
3 LANDRY (J.), prêtre .....	50
9 MORANGE (G.-J.), teneur de livres .....	28
13 POIROT (Fr.), marchand de soie .....	38
5 PUZIN (P.), tonnelier .....	29
18 REYNAUD (A.-Bonne), dit Parcieux .....	48
11 SARCEY (Ph.), pleur de soie .....	44
10 VIALIER (J.-M.), avoué .....	45

## 27 FÉVRIER 1794 (9 ventôse an II).

11 condamnés, guillotins à midi, place des Terreaux.

10 BUTIN, dame FATAY .....	38
4 CANDY (G.), marchand de fer .....	55
9 CHENET, dame GACON .....	38
8 DUSOULIER (J.), employé .....	62
5 ESTOURNEL (F.-N.), marchand de fil .....	24
2 FARGE (E.), cultivateur .....	43
7 GACON (J.), affaneur .....	40
3 GAUDY le jeune, sans profession .....	33
6 GUICHARD (P.), droguiste .....	25
1 LARÉVOLLIÈRE-CHAMPDIEU .....	41
11 MARMET (M.-A.), femme David .....	42

## 13 MARS 1794 (23 ventôse an II).

1 condamné, guillotiné à midi place des Terreaux.

Loys le jeune (F.-L. Vaucher)..... G 27

## 14 MARS 1794 (24 ventôse an II).

29 condamnés, guillotins à 1 h. 1/2 place des Terreaux.

21 AGUIRAND (J.-M.), prêtre .....	44
14 BEDOR-FOUGIER, fabricant .....	26
7 BOURBON (J.), prêtre .....	66
23 BOUSSARD (F.-P.), épicier .....	50
29 BRIGNAIS (S.), loueur .....	60
20 CHOLIER (Ph.), fripier .....	42
11 CHOSSON (A.), pontonnier .....	32
24 DARJON (J.-B.), avoué .....	36
12 DECIZIE (E.), m. d'école .....	37
17 DUGUET (B.), agriculteur .....	38
26 GORGERET (A.), procureur .....	60
25 GROZELIE, veuve Desponeys .....	58
13 JANIN (J.), prêtre .....	78
28 LARDON-DESVERNAY, notaire .....	56
15 MATHERON (L.), rentier .....	47
8 MICOUD (A.), marchand de bois .....	45
2 MONIN (A.), toilier .....	28
3 MORILLON (Fr.), mannier .....	45
19 NOAILLY (Fr.), avoué .....	35
4 PAULLIAN (A.), chapelier .....	60
27 PHILIPPON (P.), meunier .....	56
16 POPULE (Ch.), rentier .....	47
5 RAY (H.), aumônier .....	75
9 REISSONNIER (M.), augustin .....	51
6 RENAUD (J.), huissier .....	45
18 SOUCHON (G.), conseiller .....	30
22 TAMPÉ fils (Cl.), chamoiseur .....	21
1 TERRASSON fils, commis .....	22
10 TÊTE (A.-N.), négociant .....	56

## 15 MARS 1794 (25 ventôse an II).

3 condamnés, guillotins à 1 heure du soir place des Terreaux.

2 CHALAYER (M.), journalier .....	43
3 FRANÇON (J.-F.), journalier .....	36
1 LACHAUD (Et.), journalier .....	47

## 16 MARS 1794 (26 ventôse an II).

9 condamnés, guillotins à 1 h. 1/2 du soir.

1 BOUBÉE (J.-F.), capitaine .....	46
5 CARRIER DE LA THUILERIE, négociant .....	49
9 DUHAMEL (B.), procureur .....	53
4 HALAMEL-BOURNET, homme de loi .....	63
3 LIMOUSIN (J.-A.), curé .....	80
7 MAURICE (C.-P.), marchand .....	57
2 MENET (J.-A.), homme de loi .....	56
6 ROBERT (A.), prêtre .....	61
8 VIAL (A.), défenseur .....	31

## 17 MARS 1794 (27 ventôse an II).

11 condamnés, guillotins à 1 h. 3/4 du soir.

5 BERTRANDI (L.), récollet .....	73
8 BOUHÉLY (F.), prêtre .....	60
11 BHIÉRY (Cl.), curé .....	59
3 CHAMBODUC (B.), noble .....	32
10 DUPUY DE RONZIÈRE (H.) .....	39
7 EBIZAY (B.), prêtre .....	53
4 GUBIAN (M.-F.), rentier .....	31
9 LÉCONTE (J.-E.), noble .....	39
6 RAVARIN (J.-P.), drapier .....	71
1 RICHARD (Chr.), bénédictin .....	60
2 ROIRET (M.), prêtre .....	25

## 18 MARS 1794 (28 ventôse an II).

19 condamnés, guillotins à 1 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

15 ARNAUD (J.-B.), chamoiseur .....	45
14 BARRIÉ (Cl.), prêtre .....	28
9 BOURG (J.), chapelier .....	18
2 CHANTEMERIE (A.), notaire .....	45
4 CROZET (Cl.), curé .....	45
6 DETOURS (C.-A.), juge .....	52
17 GAUTHIER (J.-P.), dit Gravenan .....	53
19 GIRERD (J.), faiseur de bas .....	32
7 GRANGENEUVE (J.), huissier .....	61
12 LADRET père, notaire .....	58
18 LATANERIE (Ph.), cultivateur .....	58
16 LOQUET (N.), marchand de vin .....	47
5 MOREL (G.), procureur .....	60
13 PIERRU ou PIERREUX (A.), bénédictin .....	58
8 STARON (C.), de l'Argentière .....	51
3 TAMPÉ (G.), cultivateur .....	39
1 TONNEAU (J.), chamoiseur .....	32
10 TOURNAMINE (Fr.), chirurgien .....	37
11 VIAL (J.), instituteur .....	27

## 19 MARS 1794 (29 ventôse an II).

17 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

13 ABOIN (J.-Th. n°), noble .....	61
5 BAILLOT (J.), homme de loi .....	58
7 BARRIEU (P.), notaire .....	62
9 GONIN-LURIEUX, noble .....	26
3 HAMOIR (L.), prêtre .....	66
18 JAUSSAINT (A.), gendarme .....	30
6 JOANNON (P.), commis .....	19
17 LARÉAL (Laurent), maire .....	53
12 LÉCONTE (H.), receveur .....	71
8 NÉPLES (J.-B.), commis .....	23
2 ORELUT (P.), chirurgien .....	41
1 PÉROUD (B.-Th.), marchand de vin .....	24
15 PITRA (L.), commis .....	21
14 PRIAL (Cl.), fabricant .....	52
10 SAINT-DIDIER (GENESTEL DE), lieutenant .....	33
16 TALLON (A.), drapier .....	37
4 VINCENT (A.), dit Solemnieux .....	55

22 MARS 1794 (2 germinal an II).

13 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

8 CALLET ou CATTEL, fabricant.....	27
6 CHABANNE (P.), greffier.....	32
9 CHAPUIS (J.), prêtre.....	27
12 CORBEAU (M.), religieuse.....	38
4 DESTANDEAU (B.), rentier.....	56
10 ESPIER (A.), cultivateur.....	31
7 LECOURBE (A.), traiteur.....	51
13 MALET (J.-B.), aubergiste.....	26
11 MANESSY (C.), veuve PONSON.....	63
2 SIBEAU (P.), cultivateur.....	18
3 SIBAN (J.), curé.....	34
5 TAYTER (J.-F.), secrétaire.....	54
1 VERNEAU (J.), employé.....	47

23 MARS 1794 (3 germinal an II).

8 condamnés, guillotins à 1 heure du soir, place des Terreaux.

4 BLANC (M.), veuve Ferrand.....	60
1 CHAPON (P.), armurier.....	42
3 CHATELOT pour CHAMPELOS, dame CHAPUIS, baronne de Maubou.....	36
8 MARMET (M.-A.), couturière.....	24
5 MIÈGE (P.), agent de change.....	58
7 MOREAU (F.-M.), femme Rostaing.....	48
2 ROSTAING (H. DE), noble.....	63
6 VAUGHARD (M <sup>me</sup> DE), née TARDY DE RHINS au lieu de DU CROZFT.....	43

25 MARS 1794 (5 germinal an II).

2 condamnés, guillotins à midi, place des Terreaux.

1 DUTRONCY (Cl.) père, avoué.....	66
2 MAINDESTRE (J.-F.), propriétaire.....	49

5 avril 1794 (16 germinal an II).

16 condamnés, guillotins à 12 h. 1/2 du soir, place des Terreaux.

6 BLANCHARD (M.-A.), prêtre.....	59
4 BRIDET (Fr.), vicaire.....	28
11 CHAPUIS (M.), femme Peytel.....	24
7 CLÉMENT (E.), prêtre.....	46
10 FAYOL (A.-M.), institutrice.....	64
1 GENESTE fils, chaudronnier.....	22
15 LAFONT (M.), mercière.....	48
16 LAFONT (Fr.), mercière.....	42
14 LIOTIÉ (Th.), chartreux.....	46
8 MERCIER (A.), laboureur.....	56
9 MYOTTE (Th.), brodeuse.....	36
2 POINÇOT, (A.), huissier.....	60

13 PONCET (B.), chartreux.....	40
3 RAJAH (M.), teneur de livres.....	60
5 SAINT-DIDIER (Cl.), curé.....	31
12 VIAL (A.), carmélite.....	67

M. l'abbé GUILLOU, dans ses *Mémoires*, et à sa suite, plusieurs historiens, ont cru voir dans cette exécution une triste coïncidence avec la fête de Pâques. C'est une erreur, la fête de Pâques en 1794 était le 20 avril. (*Art de vérifier les dates*, éd. 1788, t. I, p. 36.)

6 AVRIL 1794 (17 germinal an II).

2 condamnés, exécutés dix jours après, le 16 avril.

BERNARD (J.), exécuteur adjoint.....	26
RIPET aîné (J.), exécuteur des hautes œuvres.....	56

Ces deux condamnés ne furent exécutés que le 16 avril parce qu'il fallut attendre l'exécuteur de Clermont-Ferrand qu'on avait mandé pour cela.

REMARQUE. — Ce même jour, la Commission révolutionnaire de Lyon condamne à la détention 162 prévenus, dont 30 prêtres ou religieux, 21 nobles, 29 religieuses, 33 femmes, 20 magistrats, notaires et hommes de loi, 4 cultivateurs ou marchand, 15 domestiques ou ouvrières, dont nous donnons la liste plus loin.

Ensuite la Commission révolutionnaire de Lyon clôt, le même jour, ses séances par un procès-verbal, dont le texte se trouvera à la suite de la récapitulation des victimes de cet odieux tribunal.

13 AVRIL 1794 (24 germinal an II).

1 condamné, guillotiné à midi, place des Terreaux.

M. NÈPES, qui avait été condamné par contumace le 11 décembre 1793.

REMARQUE. — Malgré son procès-verbal de clôture du 6 avril, la Commission révolutionnaire tint une audience ce jour-là pour constater l'identité de ce condamné, qui fut exécuté de suite. Nous nous demandons par qui ? Les bourreaux condamnés à mort eux-mêmes, ont-ils repris leur sinistre fonction ?

16 AVRIL 1794 (27 germinal an II).

2 guillotins à 1 heure du soir place des Terreaux.

Exécution de BERNARD et de RIPET, condamnés dix jours avant, le 6 avril.

(Voir au verso le Tableau récapitulatif.)

# COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE DE LYON

## RÉCAPITULATION DES CONDAMNÉS A MORT, FUSILLÉS ET GUILLOTINÉS

Date grégorienne 1793-1794	Date républicaine An II	CONDAMNÉS A MORT	FUSILLÉS	GUILLOTINÉS	NON EXÉCUTÉS	OBSERVATIONS
4 Décembre.	14 Frimaire	60	60	»	»	
5 »	15 »	209	209	»	»	2 inconnus.
6 »	16 »	2	»	2	»	
8 »	18 »	73	67	6	»	
9 »	19 »	13	»	13	»	
11 »	21 »	67	52	»	15	Contumax.
13 »	23 »	45	32	13	»	1 repris, 1 oublié.
15 »	25 »	14	»	14	»	
16 »	26 »	40	31	9	»	
17 »	27 »	13	»	13	»	
18 »	28 »	50	42	8	»	
19 »	29 »	13	»	13	»	
21 »	1 <sup>er</sup> Nivôse	67	51	16	»	
22 »	2 »	23	»	23	»	
24 »	4 »	15	»	15	»	
25 »	5 »	45	26	20	»	1 repris.
26 »	6 »	20	»	20	»	
28 »	8 »	46	43	3	»	
29 »	9 »	23	»	23	»	
31 »	11 »	32	»	32	»	
1 <sup>er</sup> Janvier.	12 »	19	1(?)	18	»	
3 »	14 »	49	40	8	»	1 exécuté le 5 Janvier.
5 »	16 »	55	45	11	»	
7 »	18 »	12	»	12	»	
10 »	21 »	13	»	13	»	
12 »	23 »	41	29	12	»	
14 »	25 »	12	»	13	»	1 repris.
16 »	27 »	17	1(?)	16	»	
17 »	28 »	32	21	7	4	Contumax.
18 »	29 »	45	»	15	»	
20 »	1 <sup>er</sup> Pluviôse	10	»	10	»	
22 »	3 »	32	20	12	»	
24 »	5 »	38	30	8	»	
26 »	7 »	32	23	9	»	
28 »	9 »	45	34	11	»	
31 »	12 »	21	»	21	»	
2 Février.	14 »	41	30	11	»	
4 »	16 »	38	29	9	»	
6 »	18 »	13	»	12	»	1 annulé.
7 »	19 »	17	»	17	»	
10 »	22 »	13	»	13	»	
11 »	23 »	35	28	7	»	
14 »	26 »	30	»	30	»	
17 »	29 »	23	»	23	»	
24 »	6 Ventôse	20	»	20	»	
27 »	9 »	11	»	11	»	
13 Mars.	23 »	1	»	1	»	
14 »	24 »	29	»	29	»	
15 »	25 »	3	»	3	»	
16 »	26 »	9	»	9	»	
17 »	27 »	11	»	11	»	
18 »	28 »	19	»	19	»	
19 »	29 »	17	»	17	»	
22 »	2 Germinal	13	»	13	»	
23 »	3 »	8	»	8	»	
25 »	5 »	2	»	2	»	
5 Avril.	16 »	16	»	16	»	Exécutés 10 jours après.
6 »	17 »	2	»	»	»	1 repris.
13 »	24 »	»	»	1	»	
16 »	27 »	»	»	2	»	
		1.684	944	721	19	Sur ces 19 contumax 4 furent repris, mais 4 autres furent annulés.
			1.665 exécutés			

Pour les deux victimes inconnues du 15 frimaire, fusillées probablement, il ne reste pas trace de leur exécution. Les certificats d'exécution par la fusillade ne donnent ni le nom des victimes, ni leur nombre. Ces deux victimes remplacent Barbier, évadé du 15 frimaire, et Prévèreau dont l'exécution fut suspendue le 18 pluviôse et ensuite annulée.

Nous arrivons ainsi au nombre de 1.684 condamnés, chiffre conforme au procès-verbal de la dissolution de la Commission révolutionnaire que voici.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

17 germinal an II.

La COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE établie à Commune-Affranchie, par les Représentants du Peuple, en conséquence de leur arrêté du 8 frimaire, pour y frapper du glaive de la Justice, les auteurs, fauteurs, adhérents et complices de l'infâme rébellion de la ville et-devant de Lyon, contre la souveraineté nationale, comme pour briser les fers de l'innocence,

Considérant, qu'après avoir livré à la mort 1.684 coupables (1.692), et rendu à la liberté 1.682 innocents, victimes de l'égarement ou des vengeances particulières, qu'après avoir enfin

condamné à la détention 162 individus suspects d'avoir pris part à la révolte, de l'avoir favorisée en l'alimentant par leurs discours incitatives et leurs opinions fanatiques et contre-révolutionnaires, il ne reste plus dans les prisons de Commune-Affranchie ni coupable qui appelle sur sa tête le glaive de la Loi, ni victimes innocentes à rendre à la liberté,

Arrête que les travaux qui lui avaient été confiés, étant terminés, elle ne doit plus conserver son existence; qu'en conséquence, elle clôt ses séances.

Arrête en outre que, copie du présent sera officiellement remis aux Représentants du Peuple, en les invitant à tracer le plan qu'elle doit suivre pour la remise des pièces et procédures, et pour le jugement par contumace à prononcer contre les coupables fugitifs.

Fait et arrêté, la Commission, à Commune-Affranchie, le 17 germinal l'an II de la République française une, indivisible et démocratique.

PARÉIN, président :

LAFAYE aîné, BRUNIÈRE, CORCHAUD et FERNEX.

Les chiffres donnés dans ce procès-verbal ne sont pas exacts, et il restait un grand nombre de prisonniers qui furent rendus à la liberté par arrêté des représentants.

La Commission révolutionnaire tint une dernière séance, le 13 avril, pour constater l'identité de M. Nesples, qui fut exécuté le même jour.

Elle cessa dès lors ses fonctions, mais elle ne fut dissoute que le 3 mai par un arrêté des représentants du peuple.

IV

COMMISSION DE JUSTICE POPULAIRE DE FEURS

Noms des condamnés à mort par jugement.

(L'exécution par la guillotine a dû avoir lieu sur la place de Feurs.)

Le premier chiffre indique le rang que le nom occupe sur la minute du jugement.

Le dernier chiffre donne l'âge de la victime.

23 NOVEMBRE 1793 (3 frimaire an II).  
3 condamnés, guillotins sur la place de Feurs.

- 3 GOYET (Michel), notaire..... 45
- 1 LESGALLERY fils cadet, noble..... 18
- 2 VIAL (André), grammairien ..... 33

26 NOVEMBRE 1793 (6 frimaire an II).  
1 condamné, guillotiné sur la place de Feurs.

- LATARD DU CHEVALARD fils (P.)..... 18

28 NOVEMBRE 1793 (8 frimaire an II).  
(Renvoi de MONNET et VISSAGUET devant la Commission militaire.)

3 DÉCEMBRE 1793 (13 frimaire an II).  
3 condamnés, guillotins sur la place de Feurs.

- 1 BRUYÈRE (Pierre), chanoine ..... 50
- 2 CARTON (Guillaume), prêtre ..... 40
- 3 MOLIN (Jean-Marie), prêtre ..... 7

6 DÉCEMBRE 1793 (16 frimaire an II).  
7 condamnés, guillotins sur la place de Feurs.

- 3 ARDAILLON (Jacques-François), avoué .. 75
- 2 FAURE (Benôit), marchand ..... 47
- 5 GOUTORRE (Etienne), marchand ..... 36
- 1 JAMIER (Blaise-Gabriel), maire, ex-cons-  
tituant ..... ?
- 6 LATANERIE fils, charpentier ..... 38
- 4 SIAUME père (Pierre), charpentier..... 57
- 7 TURQUET père (Pierre), perruquier..... 58

9 DÉCEMBRE 1793 (19 frimaire an II).  
1 condamné, guillotiné sur la place de Feurs.

- PARIAT-CIVENS (J.-M.), médecin ..... 30

# COMMISSION DE JUSTICE MILITAIRE et Commission Révolutionnaire de Feurs

## Noms des condamnés à mort par jugement.

(Les premières exécutions par les armes à feu ont dû avoir lieu sur la place de Feurs, et les suivantes, les plus nombreuses, dans l'allée du Rozier, à l'endroit où est élevé le monument commémoratif.)

*Le premier chiffre indique le rang que le nom occupe sur la minute du jugement.  
Le dernier chiffre donne l'âge de la victime.*

**6 DÉCEMBRE 1793 (16 frimaire an II).**  
2 condamnés, fusillés sur la place de Feurs.

- 2 MONNÉT (Jean-Baptiste), canonnier .... 27
- 1 VISSAGUET (Fr.-Pasc. LACHAUD DE), canonnier ..... ?

(L'accusateur public de la Commission populaire avait obtenu le renvoi devant la Commission militaire de ces deux accusés, comme ayant été pris à l'affaire de Chazelles-sur-Lyon.)

**17 DÉCEMBRE 1793 (27 frimaire an II).**  
4 condamnés, fusillés dans l'allée du Rozier.

- 1 DE BIGNY (Clos-Robert-Thoynet), noble.. ?
- 3 DE LA CHAIZE père (F.-A.-G.), procureur. 41
- 1 ROCHFORD père (Cam. comte de)..... 50
- 2 ROCHFORD fils (Joseph), officier de marine. .... 19

**18 DÉCEMBRE 1793 (28 frimaire an II).**  
1 condamné, fusillé dans l'allée du Rozier (?).  
COURCHET, dit Dupin (J.-Ph.)..... ?

**19 DÉCEMBRE 1793 (29 frimaire an II).**  
1 condamné, fusillé dans l'allée du Rozier (?).  
GOUZY (Georges), marchand ..... 41

**21 DÉCEMBRE 1793 (1<sup>er</sup> nivôse an II).**  
2 condamnés, fusillés dans l'allée du Rozier (?).

- 2 DESGEORGES père (Jean-Th.), notaire. — 53
  - 1 DUBOURG DE SAINT-POLGUES, noble..... 78
- Chaque condamné a un jugement particulier.

**23 DÉCEMBRE 1793 (3 nivôse an II).**  
1 condamné, fusillé dans l'allée du Rozier (?).  
MAGNINER (Jean), soldat. .... 19

**24 DÉCEMBRE 1793 (4 nivôse an II).**  
1 condamné, fusillé dans l'allée du Rozier (?).

- GÉRENTET (Guy-Joseph), bénédictin .... ?

**28 DÉCEMBRE 1793 (8 nivôse an II).**  
9 condamnés, fusillés dans l'allée du Rozier (?).

- 5 Apothicaire (Guillaume), homme de loi. 44
- CRÉPET (Dominique), clerc d'avoué.... 36
- 8 DAMAS (Claude-Marie, comte de), noble. 67
- 3 DEFOUR (Anselme), juge ..... ?
- 1 DE MEAUX (Antoine-Durand), noble .... 65
- 7 LABARRE (Berry), négociant ..... 42
- 6 LABRET fils (Jean-Hugues-Marie de), clerc d'avoué. .... 25
- 2 MÉJASSON (Benoit), notaire ..... 41
- 4 PUNCTIS DE CINDRIEUX (Fr.), ex-conseiller. 37

**10 ou 11 FÉVRIER 1793 (22/23 pluviôse an II).**  
28 condamnés, fusillés dans l'allée du Rozier.

- 1 ARNOUX (Jean-Louis), notaire ..... 37
- 24 BARBERAUD (Claude-François), récollet .. 62
- 7 BARONNAT (Pierre), gendarme ..... 28
- 15 BARRIEU (Benoit), homme de loi..... 26
- 25 BOUCHETAL (Laurent), praticien ..... 30
- 19 BUSSY (Pierre), receveur ..... 44
- 26 CHAVASSIEUX (Antoine), avoué ..... 60
- 2 CHAZELLE (Noël), notaire ..... 59
- 4 CHEMINAL (Georges), prêtre ..... 51
- 14 DESCOMBES (Métayer-), homme de loi... 52
- 16 DUBOUCHET (Reymond), homme de loi.. 34
- 12 DUCROS-PAPON (François), noble ..... 73
- 10 DUGUET-CHANTEMERLE (P.-M.), clerc d'avoué. .... 22
- 11 DURAND (François), prêtre ..... 33
- 28 ESCOT (Antoine), écrivain ..... 40
- 8 ÉTIN ou ETIS (Claude), prêtre..... 28
- 3 FANGET (Sixte), notaire ..... 55
- 13 GIRAUDIER (Antoine), prêtre ..... 37
- 6 LAFOND (Ant.-Nic.-Jh.), notaire ..... 40
- 21 LATTARD DU CHEVALARD père (P.), ex-capitaine ..... 53
- 23 LEVET (Antoine), avoué ..... 42
- 5 MALLET DE VANDÈGRE, noble..... 55
- 18 MEYNIS (Benoit-Gab.), officier inunicipal. ?
- 20 MOISSONNIER (Jacques), médecin ..... 33
- 22 NABONNAUD (Antoine), prêtre ..... 59
- 27 RICHARD (Thomas), notaire ..... 60
- 9 ROUGIER (Rouger-Jean-Martin), prêtre .. 70
- 17 SAINT-HILAIRE-LAPIERRE (Ant. DE), noble.. 67

Ces 28 victimes furent condamnées à mort en deux jugements, qui n'existent plus; l'un, dit-on, du 22 pluviôse (10 février) pour 17 personnes, l'autre du 23 pluviôse (11 février) pour 11 personnes. Les pages du registre ont été enlevées. Mais on peut les reconstituer avec d'autres documents, particulièrement avec une lettre adressée « Au citoyen MARCEL, directeur de l'Enregistrement et des Domaines », qui donne pour les deux jugements la date du 23 pluviôse (11 février). (*Archives de la Loire, L. supplément, liasse n° 79.*)

La tradition rapporte que ces 28 condamnés ont été fusillés ensemble le même jour, le 22 pluviôse (10 février). Mais, comme l'un des jugements, sinon les deux, a dû être rendu le 23 pluviôse, il est probable que l'exécution n'a eu lieu que ce jour-là (11 février).

**COMMISSION de JUSTICE POPULAIRE de FEURS**

**RÉCAPITULATION DES CONDAMNÉS A MORT  
exécutés par la guillotine sur la place de Feurs**

Date grégorienne 1793-1794	Date républicaine an II	CONDAMNÉS A MORT	FUSILLÉS
23 novembre	3 frimaire	3	3
26 »	6 »	1	1
28 »	8 »	»	»
3 décembre	13 »	3	3
6 »	16 »	7	7
9 »	19 »	1	1
		15	15

Le jugement du 8 frimaire ne figure que pour mémoire.

Le lendemain, 24 pluviôse (12 février), la Commission révolutionnaire de Feurs interrogea 33 prévenus qui ne furent pas exécutés à Feurs, mais envoyés à Lyon avec d'autres prisonniers, dès qu'on connut le décret de la Convention Nationale du 20 pluviôse (8 février), qui ordonnait le rappel de Javogues. Ce ne fut que dans la nuit du 24 au 25 pluviôse (12-13 février) que ce décret fut communiqué à Javogues, qui en fut d'autant plus terrifié qu'il préparait une exécution de 100 victimes.

Un écrivain prétend qu'il y avait déjà 72 condamnés prêts à être sacrifiés à cette sanglante immolation. La Providence a permis d'épargner un si grand malheur à notre pays. Malheureusement les prisonniers, conduits à Lyon, y périrent en trop grand nombre.

**COMMISSION MILITAIRE  
ENSUITE RÉVOLUTIONNAIRE DE FEURS**

**RÉCAPITULATION DES CONDAMNÉS A MORT  
exécutés par les armes à feu  
sur la place de Feurs et dans l'allée du Rozier**

Date grégorienne 1793 1794	Date républicaine an II	CONDAMNÉS A MORT	FUSILLÉS
6 décembre	16 frimaire	2	2
17 »	27 »	4	4
18 »	28 »	1	1
19 »	29 »	1	1
21 »	1 <sup>er</sup> nivôse	2	2
23 »	3 »	1	1
24 »	4 »	1	1
28 »	8 »	9	9
10 février	22 pluviôse	28	28
		49	49

Total 64 condamnés et exécutés à Feurs.

VI

**LISTE des Personnes condamnées à la DÉTENTION  
ou à l'AMENDE**

par la Commission de Justice Populaire et le Tribunal révolutionnaire de Lyon

*(Le dernier chiffre donne l'âge du condamné.)*

3 NOVEMBRE 1793 (13 brumaire an II). DELGLAT (J.-P.), noble..... 81	19 NOVEMBRE 1793 (29 brumaire an II). RÉVÉRONY (Ant.), fabricant..... 41
9 NOVEMBRE 1793 (19 brumaire an II). BASTIER (Fr.-V.), cultivateur..... 49 BOULARD DE GATELIER, noble..... 81	21 NOVEMBRE 1793 (1 <sup>er</sup> frimaire an II). BESSON (P.-J.), rentier..... ?
16 NOVEMBRE 1793 (26 brumaire an II). BOREL (André), clincaillier ..... 28	22 NOVEMBRE 1793 (2 frimaire an II). DUBREUIL DE SAINTE-CROIX, noble..... 74
17 NOVEMBRE 1793 (26 brumaire an II). TIRCUY DE CORCELLES, noble..... 66	23 NOVEMBRE 1793 (3 frimaire an II). FÉLIX (Et.), commis négociant..... 26 PERRIN (G.), marchand toilier..... 42 ROUSSEL (J.-B.), fabricant de scieries... 40
18 NOVEMBRE 1793 (28 brumaire an II). MAYEVRE (Et.), magistrat..... 51	

VII

# LISTE des Personnes condamnées à la DÉTENTION

Par la Commission Révolutionnaire de Lyon

*Le premier chiffre indique le rang que le nom occupe sur la minute du jugement.  
Le dernier chiffre donne l'âge de la victime.*

6 AVRIL 1794 (17 germinal an II).

119 ANTONIELLE (A.-Fr.), sœur grise.....	28	89 GAY ou GUY (Jean), chapelier.....	28
40 ARDAILLON (J.-Fr.), homme de loi.....	36	66 GAY (Pierre), marchand de mouchoirs...	39
116 AUGÉ (Cl.), dame J. BARMONT.....	41	37 GÉRENET, (Cl.-Ant.), conseiller.....	58
24 BARMONT (J.), tireur d'or.....	47	72 GÉRENET (Pierre), cultivateur.....	58
4 BELLISSAN (J.), domestique.....	36	88 Gillet (Jean), commis à terrier.....	33
91 BÉRANGER (Ch.), prêtre.....	27	123 GILLIET (Barbe), clarisse.....	74
162 Bernajé (Cl.-E.), prêtre.....	36	7 GIRAUD, dit SAINT-TRYE, noble.....	65
140 BERNE (M.-J.), couturière.....	48	92 GODARD (Etienne), prêtre.....	51
95 BÉROT (Ch.), dit Dassier, noble.....	47	148 GONDET (Rose), religieuse.....	43
108 BILLARD (Fr.), sœur grise.....	52	35 GONYN DE LURIEU (A.-G.), noble.....	64
36 BONNABOT (Annet), avoué.....	34	12 GOUAFFON (L.-H.), imprimeur.....	35
39 BONNET (Cl.-M.), homme de loi.....	33	137 GRANGÉ (Françoise), couturière.....	60
65 BOTTU (Cl.-Eug.), prêtre.....	55	50 GROS (Antoine), prêtre.....	34
126 BOUCHER (M.), clarisse.....	71	107 GUÉRIN (Marie), sœur grise.....	63
98 BOULARD DE GATELIER, noble.....	82	61 GUICHARD (Jean), notaire.....	65
21 BOUQUET (Cl.), noble.....	37	11 GUICHARD (Joseph), notaire.....	43
15 BOYER DE MONTORCIER, négociant.....	66	81 GUILLIN, dit d'AVENAS, noble.....	40
16 BOYER (Victor), lieutenant.....	34	30 HIVERNAT (J.), prêtre.....	46
135 BROSSÉ (Jeanne), journalière.....	32	74 HIVON pour YVON (J.-F.), substitut.....	30
146 BRUNET (P.), veuve LATANNERY.....	80	94 HUE, dit LABLANCHE, noble.....	46
120 BRUNON (Julie), clarisse.....	36	71 JACQUIER (Cl.), cultivateur.....	43
62 BUET pour BUHET (A.-F.), agriculteur.....	25	75 JOUVENCEL (Fr.), notaire.....	?
13 BUISSON (Fr.), prêtre.....	45	3 JÜSSIEU, dit MONTLUEL, noble.....	30
154 BURTON (M.), sœur hospitalière.....	48	78 LANJAC (J.-G.), noble.....	47
8 CALEMARD (J.-B.), procureur syndic.....	61	151 LAROCHEPEAU (H.), noble.....	45
113 CANITROT, dame MARTIN.....	54	155 LARRET ou CARRET (Fr.), veuve ROCHE.....	67
157 CANONVILLE (J.), dame CHEVALIER.....	52	152 LA SOUCHE (M.-Th.), noble.....	49
25 CHALET pour CHALLAYE (P.), noble.....	64	87 LAURENT cadet (N.), officier instructeur.....	37
22 CHAPPUIS (P.-Ant.), noble.....	50	142 LEFORT (J.), brodeuse.....	40
33 CHASSAIN (Cl.), noble.....	40	57 LIORAS (And.-J.), prêtre.....	45
34 CHASSAIN (Fr.), noble.....	44	59 LUZI (Fr.-Gabr.), noble.....	28
97 CHASSAIN (J.-M.), noble.....	47	117 MAGNIN (J.-Fr.), clarisse.....	40
128 CLAMASSE (Anne), clarisse.....	41	110 MAGNIN (Rose), sœur grise.....	36
160 CLÉMENT (Fr.-J.), religieuse.....	40	105 MAINGOT (M.-Th.), sœur grise.....	49
122 CLÉMENT (Suz.), clarisse.....	36	83 MARCHAND (J.-B.), prêtre.....	52
130 COGNIA (Jeanne), journalière.....	52	56 MARCOUX (B.), prêtre.....	42
73 COLLONBE (Pierre), apprenti.....	46	49 MASSAGRIÉ (J.), prêtre.....	52
68 COLLOT, dit TAMIER (L.), juge de paix.....	42	48 MASSAGRIÉ (J.), prêtre.....	55
100 DARESTE, veuve CLÉRICQ.....	43	17 MATHON (Ant.), gradué.....	53
156 DAUSSERT ou DAUSSENT, dame TIRCUIT.....	48	144 MAYET (Fr.), couturière.....	18
19 DELMAS (J.-P.), vérificateur.....	54	10 MAYERVEURE (Et.), cultivateur.....	51
79 DESGRANGES (Fr.), procureur.....	58	125 MOLINE (M.-A.), clarisse.....	70
45 DESNOYÉ (Cl.-Et.), prêtre.....	32	147 MONGINOT (Anne), veuve Du SOURD.....	70
52 DESRUE (J.), prêtre.....	52	145 MONGINOT (Marie), veuve NAUDIN.....	70
114 DESTELLE (M.), veuve MAGNIN.....	47	31 MONIÉ (Pierre), prêtre.....	62
118 DEVILLE (Marie), religieuse.....	46	76 MONSPEY (P.-P.-A.), noble.....	53
120 DOUBLIÉ (Benoîte), clarisse.....	50	101 MORILLON (C.), dite FATET, chapel. 88 ou	48
14 DUBREUIL, dit LONGCHAMP, avoué.....	32	26 NAYME (Et.-M.), noble.....	38
153 DUCHAMP, dame CHAUFFET ou CHASSET.....	37	5 NÉRIEUX (J.-B.), noble.....	69
149 DUCHESNE (M.), religieuse.....	37	47 NESME ou NEYME (Cl.-V.), noble.....	38
77 DUFOUR (J.-M.), prêtre.....	35	104 OLIVIER (Fr.), sœur grise.....	58
80 DUPLAIN (J.-F.), prêtre.....	63	28 PAILLY (Jullien), huissier.....	44
93 DUPUY (Claude), prêtre.....	51	63 PARET (A.-M.), avocat.....	40
84 DUPUY (Philibert), prêtre.....	40	2 PASSERON (Fr.), vigneron.....	55
70 DURAND (Joseph), prêtre.....	49	29 PÉLARDY (Fr.), juge de paix.....	45
20 DUSSARRÉ, dit VIGNOL, administrateur.....	58	46 PÉROU ou PÉRON (J.-B.), moine.....	48
115 DUSSOULIER (Fr.), tailleur.....	32	85 PERRIN (J.), prêtre.....	49
6 ESPINAY, dit LAYE, noble.....	65	132 PEYZARET (Jeanne).....	32
9 FAURE-DUPERRÉT (L.-C.), noble.....	40	158 PLASSON (G.), dame ACHARD.....	44
38 FIARD pour FYARD (Cl.-G.), cultivateur.....	49	124 POIZA (Elisabeth), clarisse.....	74
43 FOUGAS (L.), com. feudiste.....	49	161 PONSON (Bonne), f. de boutique.....	40
32 FRAISSE (Joseph), prêtre.....	44	138 POUCHY (Marguerite), institutrice.....	74
86 FROISSAC (J.-M.), lieutenant de gendarmerie.....	53	45 POURRET (And.), prêtre.....	36
64 FROMAGE (P.-Ant.), juge.....	63	150 PRAJIN (M.-G.), noble.....	46
103 GACON (B.), ouvrière en soie.....	17	112 PRÉVOST (Augustine), sœur grise.....	41
159 GALLIOT (L.), dame MONS.....	47	18 PREYRE pour PRAIRE du REY (J.-L.), nég.	74
		109 RAMBAUD (Séb.), dame MUTIN.....	64
		58 RAY (Alexis), juge de paix.....	69

136 RICHARD (Claudine).....	42	23 VERNOUX (A.-F.), noble .....	64
27 RIGULIA (J.-F.), prêtre.....	55	30 VERTOUX pour VERNOUX (A.-F.-L.-R.),	
53 ROBIN (J.-M.), prêtre .....	33	sans profession.....	30
139 ROLLAND, dame BAVOUX, couturière.....	64	96 VIAL D'ALAIS (J.-V.), noble.....	7
141 SADIN (Marguerite), couturière.....	51	55 VIDEN (Edmond), prêtre .....	30
127 SALANAVE (B.), clarisse.....	40	1 YON DE JONAGE, noble.....	71
129 SALIGNAC (Et.), clarisse.....	58	67 YOVANÈQUE.....	?
60 SAURY ou LAURY (Cl.), notaire.....	44		
106 SAUVRET ou LAUVRAT (El.), sœur grise.....	46		
54 SÈVE (J.), prêtre.....	52		
131 SIBERT (Marie), couturière.....	37		
143 SOUMISE (Cl.), gazlière.....	40		
133 THEVENET (Marie).....	62		
134 THEVENET (Anne), journalière.....	40		
102 THIMON (Charlotte), dame LAISIN.....	40		
82 THOMAS (J.-M.), chanoine.....	52		
119 THORAN (J.), f. de chaises.....	73		
99 TIRCUY (Fr.), rentier .....	68		
69 TOURTEAU (Th.), rec. imp.....	48		
51 VALETTE (J.), prêtre .....	32		
41 VERDELET (J.-F.), commissaire .....	40		
42 VERNE (Ant.-M.), juge .....	40		

Le procès-verbal de clôture de la Commission révolutionnaire de Lyon, que nous avons reproduit plus haut, accuse 162 condamnés à la détention. Nous n'en trouvons sur le jugement que 161. Faut-il admettre qu'on a oublié d'y porter le nom de BERNARÉ, qui semble, cependant, faire double emploi avec celui de DESNOYÉ? Quelques auteurs ont donné les deux noms.

N. B. — Beaucoup de noms portés dans ce jugement sont défigurés, nous les avons rectifiés toutes les fois que nous avons pu le faire, mais plusieurs restent douteux.

### VIII

## LISTE des Personnes condamnées à la DÉTENTION

### Par la Commission Militaire et Révolutionnaire de Feurs

17 DÉCEMBRE 1793 (27 frimaire an II).

3 condamnés à 6 mois de détention.

GRAS, femme LACHAIZE .....	43
GRAS (Marg.), femme ROCHEFORT.....	38
LACHAIZE fils cadet .....	17

22 DÉCEMBRE 1793 (2 nivôse an II).

1 condamné à 6 mois de détention.

CHASSAGNON (Benoit).....	22
--------------------------	----

26 DÉCEMBRE 1793 (6 nivôse an II).

2 condamnés à la détention.

PHILIPPON (Louis), de Veauche, à six mois.
FOUGÉROUSSE, femme de Math. Fage, à 2 ans.

### IX

## LISTE des Personnes condamnées à MORT

### Par le Tribunal Criminel de la Loire, siégeant à Feurs

(Ce tribunal a condamné à mort plusieurs personnes comme contre-révolutionnaires et on relève au hasard les noms suivants.)

12 MAI 1793 (23 floréal).

CARTAL (Ant.), prêtre.

18 MAI 1793 (29 floréal).

DENIS (J.), tisserand.

1<sup>er</sup> JUILLET 1793 (13 messidor).

GONON (J.-B.), prêtre.  
 JANVIER (Ant.), prêtre.  
 MARTIN (J.-A.), frère lazariste.  
 PUPIER (Antoine), notaire.  
 PUPIER (Marg.).  
 PUPIER (Reine).

9 JUILLET 1793 (21 messidor).

BARBARIN (Cl.), gendarme.

10 JUILLET 1793 (22 messidor).

IMBERT (Ant.), prêtre.

16 JUILLET 1793 (28 messidor).

FAURE, dame Barbarin.  
 LANDRIVON (M.), boulanger.

17 JUILLET 1793 (29 messidor).

BONHOMME (B.), prêtre.

11 AOÛT 1794 (24 thermidor).

POYET ou PAYET (V.), prêtre.

2 SEPTEMBRE 1793 (16 fructidor).

GAUMOND (J.), prêtre.

Les cinq noms suivants sont cités pour avoir été condamnés à mort, probablement par le même tribunal :

- CORTEY (.....), prêtre ..... ?
- DEFARGES (Ag.), dame Gourre..... ?
- GOÛRE (Martin), huissier ..... ?
- PERRIN (.....), prêtre ..... ?
- PRAT (le Père), prêtre..... ?

Le même tribunal a condamné à des peines temporaires les suivants :

- FOREST (B.), dame Paradis, 18 messidor.
- FOREST (E.), séquestre, 18 messidor.
- PARADIS (Cl.), séquestre, 18 messidor.
- CAMYER (M.-E.), prêtre, 15 thermidor.

Il a acquitté, entre autres :

- DENIS (Claudine), femme Faure.
- MARQUET (Fr.), maire de Chambœuf.
- PATURAL, prêtre.

Les registres du Tribunal criminel doivent se trouver aux Archives de la Cour d'assises à Montbrison. Nous n'avons pu les consulter parce qu'on ne les retrouve plus. Nous avons glané les noms ci-dessus en parcourant de nombreux documents. Mais une liste, probablement incomplète, se trouve dans l'ouvrage de M. GALLEY, *Saint-Etienne et son district*, t. II, p. 675.

**Noms cités comme condamnés et exécutés sans preuves connues.**

- CHAMBODUC (DE), père.
- COMBRY (Louis), prêtre.
- GRUEL (Jean-Louis).
- JACQUET, prêtre.
- MARS, imprimeur.
- PÉRISSE DU LUC (mort en 1800).
- PUNCTIS DE LA TOUR (J.-M. DE).
- ROGASSI-LOUVET (Antoine).
- ROGNON (Antoine).
- SAINTE-COLOMBE ?

X

**LISTE des Personnes condamnées à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Paris.**

(Les noms qui suivent sont ceux cités dans notre Tableau.)

- BAUDEVANT (Ans.), prêtre.
- BOURNET D'ALLAMEL.
- CALEMARD (J.-G.-T.), négociant.
- DEFORIS (J.-P.), bénédictin.
- GILBERT DE VOISINS (P.), noble.
- LAMOURETTE (Adr.), évêque de Lyon.
- LESTERPT-BEAUVAIS (B.), député.
- LEVIS-MIREPOIX (Ch.-Ph.-M.-G.).
- MALESHERBES (LAMOIGNON DE).
- PERRENAY, dame TERRAY.
- RICHARDIÈRE DE BÈS.
- ROLAND (Madame).
- SAINT-DIDIER (Genestel de).
- SAINT-DIDIER (Genestel de, née de BÈS).
- SAINT-JEAN (J.-B. EYVARD DE).
- VILLEROY (NEUVILLE DE).
- TEIL (Mad. Claude DE, née BERBIS).
- TERRAY DE ROZIÈRES (Ant.-J.).

**Par le Tribunal Criminel de Paris.**

GUÉRIN (J.-B.), prêtre.

**Fusillés comme Conspirateurs du camp de Grenelle.**

- BERTRAND (A.-M.), maire de Lyon.
- CUSSET (Jh.-M.), conventionnel.

XI

**TRIBUNAL CRIMINEL DE PRIVAS**

CONDAMNÉ A MORT EN 1794.

- MONTBLANC (Barthélemy), prêtre.

XII

**Commission Militaire des Lyonnais pendant le siège, en 1793.**

CONDAMNÉS A MORT POUR ESPIONNAGE.

- 17 sept. BASSON (Jean).
- MARQUE (Ch.-J.), horloger.

Il y eut probablement d'autres hommes condamnés à mort, mais il n'y eut qu'une seule femme décapitée :

- 4 sept. RAYMOND, femme LAURENT.

Par contre, plusieurs femmes furent condamnées à des peines temporaires, entre autres :

- 6 sept. SARRAZIN, femme Aubertin.
- 10 sept. JOUVE, née Fleurie Bert.

XIII

**TRIBUNAL MILITAIRE de l'Armée Républicaine.**

CONDAMNÉS A MORT OU FUSILLÉS PAR ORDRE DE DUBOIS-CRANCÉ.

- 1793 COINDRE, de l'armée lyonnaise.
- 1793 SERVANT, de l'armée lyonnaise.
- 1794 TEIL (DU), comme traître de l'armée républicaine.

XIII bis

**TRIBUNAL CRIMINEL DE LYON**

CONDAMNÉS A MORT.

- 1797 DUSSARGUES, pour l'affaire de Largentière.
- 1798 GIROUD, pour l'affaire de Tarare.
- 1798 GUÉDON, pour l'affaire de Tarare.

**XIV**  
**ÉTAT des LYONNAIS TUÉS ou MORTS**  
**de leurs blessures**  
**pendant le siège de 1793.**

*(Le dernier chiffre donne l'âge.)*

30 août.	BAUD (Fr.), tripier .....	28
—	JOSSINET (C.-P.), colonel.....	56
31	CONTENSON (J.-A.), lieutenant .....	—
—	BENOIR (Cl.), blessé et suicidé.....	—
1 <sup>er</sup> sept.	BLANC, perruquier .....	—
—	JOSSERAND (J.-B.), marchand de fer.....	25
—	MISTRALLET (Ph.), épicier.....	19
—	NEUVILLE (A.), emballleur .....	22
—	SIMON (J.-M.), tambour-major .....	23
2 sept.	GRILLOT (A.), com. de mag.....	43
—	LAVALÉE (G.), chapelier .....	45
—	LOQUETTE (J.), cordonnier .....	—
3 sept.	BRUN (A.) .....	—
—	CLAIR (J.-B.) .....	—
4 sept.	BRUNET (Et.) .....	—
—	CALMBERG (P.), tailleur .....	—
—	DOMBEY, ingénieur .....	—
—	FORT (Br.) .....	—
—	VATAR-DELAROCHE, imprimeur.....	—
5 sept.	NANON (P.) .....	—
—	VOLAN (A.) .....	—
7 sept.	ALLEMONIÈRE (C.), drapier .....	24
—	ARNAUD (J.-C.), marchand de fer.....	30
—	CHEVALIER (J.-B.) .....	23
—	GUYOT (P.) .....	27
8 sept.	AUDRA (A.), chasseur .....	22
—	BARBIER (J.-R.-J.-B.) .....	41
—	CLÉMENT (E.-P.), capitaine .....	33
—	GENERELLY (Fl.), chasseur .....	27
—	GIRAUD (D.-C.), garçon .....	45
—	LACOSTE (P.), soldat .....	14
—	MONCEAU (A.), soldat .....	23
—	PHILIPPE (J.), soldat .....	—
—	QUAIRE (Fr.) .....	33
—	REVILLA (A.), poëlier .....	26
9 sept.	COLLET (G.), tisserand .....	21
11 sept.	BICHA (P.), négociant .....	46
—	CHARRIER (J.-J.), soldat .....	—
—	CORONNAT ou COZONNAT (J.-M.) .....	32
—	COUTURE (T.), perruquier .....	32
—	DUCHEAUX (J.) .....	27
—	ESBINET (J.) .....	37
—	MERLOT (Cl.), charpentier .....	41
—	PAVER, soldat de 1 <sup>re</sup> classe.....	—
12 sept.	BERLIN (J.) .....	50
—	BONNET (J.-F.) .....	24
—	CHANORIER (P.) .....	32
—	COMBRY (Louis), rentier .....	35
—	DUPORT (Cl.), canonnier .....	25
—	GARCIN (J.) .....	—
—	GERVAISON (J.), chapelier .....	25
—	MARION (L.) .....	—
—	MONTAGNE (F.) .....	16
—	MOULIN (Ch.), capitaine .....	27
—	MOYNAT (P.), commis .....	28
—	ROUSSET (N.), imprimeur .....	24
13 sept.	GRUBIS (P.), négociant .....	—
—	MOREL (J.-M.), allumeur .....	39
—	PERRET (J.), chasseur .....	—
—	POCANT (A.), tailleur .....	32
—	REPPELLIN (J.-M.), commis .....	17
—	VALENTIN, canonnier .....	—
14 sept.	BARAL (J.) .....	21
—	BLANCHARD (P.-L.) .....	—
—	FRACHEREAU (Anth.) .....	17
—	GUYARD (A.) .....	—
16 sept.	CABY (J.), fabricant .....	19
—	CHAUME (J.) .....	—

17 sept.	CANIÉ (J.-B.) .....	16
—	GLEYNARD (Fr.), boulanger .....	26
—	JAVELLOT (Gabr.), voiturier .....	26
—	LEVRAT (J.), apprêteur .....	26
—	TERRAT (V.) .....	—
19 sept.	GALVARDIN (J.) .....	26
—	GAUP (Fr.), grenadier .....	22
—	MOREL (P.), boucher .....	—
—	VALLET (P.-J.), droguiste .....	32
20 sept.	BAUDRA (J.), charpentier .....	45
—	BOURBOULON (J.), soldat .....	—
—	CASSON (A.), fabricant .....	26
—	DUBOST (N.), officier municipal.....	41
—	RADISSON (B.), homme de loi.....	25
21 sept.	ADRIEN (L.), capitaine .....	21
—	BOUCHARD (M.), jardinier .....	34
—	CARLATTIER (M.), fabricant .....	52
—	DUPEUPLE (Cl.), chasseur .....	—
—	HOLLAND (Balthazar) .....	—
22 sept.	BARBUT (L.), chapelier .....	40
—	DURAFOUR (Fr.) .....	29
—	FEYTAN (N.), sergent .....	45
—	PONCET (Cl.), gendarme .....	45
—	VERPILLIAT (N.), emballleur .....	23
—	VILLARD (J.-B.), entrepreneur .....	51
23 sept.	DELHORME (L.), rentier .....	48
—	MANOURY (L.-Et.), négociant .....	21
24 sept.	KISLER (J.), imprimeur .....	23
—	PUY (B.), fabricant .....	—
25 sept.	BEAUVIGNY .....	—
—	BONNEVILLE, chapelier .....	—
—	CHEVRON (Et.) .....	22
—	PIGEON (Fr.), chapelier .....	—
26 sept.	FARGE (J.-B.), secrétaire .....	32
—	GRANDVAL (C.), général .....	—
—	LENOIR (J.-P.), toilier .....	19
—	PAREL (Fr.), chapelier .....	20
27 sept.	BOURNET (G.), négociant .....	18
—	CANIÉ (J.-B.), soldat .....	—
—	DELECHAU (A.) .....	22
—	LUTRIN (N.), serrurier .....	—
—	MALLET (A.), soldat .....	30
—	ROMANET (J.-B.), soldat .....	30
28 sept.	CHALAMEL (J.-B.) .....	30
—	DUTEL (Ferd.) .....	23
—	FOURNIER (Anth.) .....	—
—	MICHALON (Priest) .....	—
—	VIVIER (Cl.) .....	25
29 sept.	AMAND DE V. (S.), soldat .....	—
—	BERNARD (G.), charpentier .....	27
—	BERTRAND (G.), gendarme .....	—
—	FROMENTAL (E.-L.) .....	21
—	MEUNIER (P.), charpentier .....	—
30 sept.	BEAUCHAMP (N.), gendarme .....	—
—	CANARD (J.-Fr.), rentier .....	30
—	CLERMONT, chasseur .....	—
—	DU ROSIER (Th.), rentier .....	—
—	FAVERGE (P.), chapelier .....	20
—	FOURNIER (Ph.), coiffeur .....	—
—	FRÉDIÈRE (Et.), capitaine .....	31
—	GIRANDON (P.), cantonnier .....	18
—	GROS (Pierre), soldat .....	27
—	GUBIAN, adjudant .....	40
—	PARTON (P.), soldat .....	17
—	RANDON (J.-B.), soldat .....	21
—	SIMON (M.), soldat .....	—
1 <sup>er</sup> oct.	AUTIN (Ant.), affaneur .....	48
—	BONNARD (Fr.), fabricant .....	—
—	COUBLE (M.), soldat .....	20
—	DUPONT (B.), chasseur .....	22
—	FONTEBRUNE (J.-L.-B.), soldat .....	29
—	HUGUENOT (J.-B.) .....	21
—	MONTÉY (B.), dragon .....	—
—	VINCENT (Fr.), soldat .....	—
3 oct.	BESARNAUD (J.-Z.), chasseur .....	—
—	JOURNAUD (J.), soldat .....	—
—	PERRAUD (A.), fabricant .....	20
4 oct.	BERTHOLON (L.), gendarme .....	33
—	CACHARD (P.), chasseur .....	30
—	DUNIER (Ph.), chasseur .....	36
—	JANIN (J.-Ph.), lieutenant .....	20
—	MIRAILLAT (P.-A.), perruquier .....	53

4 oct.	PITRE, dit Clermont, soldat.....	—
—	RANDU (A.), soldat .....	33
—	RUFFARD (L.), soldat .....	24
—	SOUCHER (V.), adjudant .....	19
5 oct.	LARDON (J.-C.-M.), canonnier .....	—
—	RICHARD (Fl.), soldat .....	24
6 oct.	BOIVERT, chasseur .....	—
—	CLAIR (Paul), garçon .....	31
—	COMPIN (L.), canonnier .....	47
—	FALCONNET (C.), grenadier .....	21
—	GUILLAUME (Fr.), gendarme .....	—
—	LAROCHE (Cl.), cabaretier .....	—
7 oct.	JACQUEMOND (N.), chasseur .....	—
—	MALAU (P.) .....	22
—	MASSE (V.), soldat .....	15
—	SERIZIAT (P.), affaneur .....	49
—	VALET (P.), lieut. chass. ....	26
8 oct.	COSTE (P.), chasseur .....	18
—	MONCEAU (A.), soldat .....	23
10 oct.	FAYARD (A.) .....	26
13 oct.	GOUTENOIRE (Et.), gendarme .....	45
—	VERAN (Fr.) .....	—
16 oct.	CHALVET (Fr.), fabricant .....	18
19 oct.	BOISSET (Alexis), .....	26
—	BOREL (P.), négociant .....	24
—	BRAT (J.) .....	—
—	DEROCHE (B.), volontaire .....	21
—	NOMEL (Henry), menuisier .....	—
20 oct.	MACHÉ (G.) .....	24
21 oct.	SELARD (J.-B.) .....	26

(Extrait d'une affiche extrêmement rare, datée du 27 octobre 1793, imprimée chez Amable Leroy, place Saint-Jean, à Ville-Affranchie, et intitulée : *Etat des Rebelles, reconnus pour avoir été tués dans les postes, ou morts des suites de leurs blessures, pendant le cours du siège*. Elle est reproduite en fac-simile dans l'*Histoire de Lyon*, par M. STEYERT (t. III, p. 538).

Nous avons rectifié cette liste avec le Manuscrit du fonds Coste n° 4683, à la grande bibliothèque de Lyon, intitulé : *Régistre des citoyens détenus comme suspects de la Commission révolutionnaire, du 17 Germinal de l'an II de la République (6 avril 1794), et Mort des Rebelles* (lisez lyonnais), classés par lettres alphabétiques.

Comme le fait justement remarquer M. Steyert, cette liste ne donne qu'une faible partie des défenseurs de Lyon, qui succombèrent pendant le siège. Mais elle fournit une moyenne assez exacte sur la composition de l'armée assiégée. Toutes les conditions sociales y sont représentées, ainsi que les âges de ces héroïques combattants dont l'un n'avait que 15 ans, Masse, et plusieurs, 16, 17 et 18 ans.

A cette liste, qui ne représente peut-être que la vingtième partie des braves tombés au champ d'honneur, nous ne pouvons ajouter que quelques noms, découverts dans les récits des historiens ou annalistes.

3 sept.	BATAN, à Salvizinet.	—
?	BELOT, prêtre (?)	—
29 sept.	BOLLIOD DE CHANZIEU, à Perrache.	—
12 oct.	BURLAT, à Saint-Cyr.	—
9 —	BURTIN DE LA RIVIÈRE, à la sortie de Lyon.	—
?	CHATILLON (DURAND DE).	—
?	CHAVANNES (?)	—
Mai.	CORTASSE DE SABLONNET, à Lyon.	—
9 oct.	DESCHAMPS (P.-S.), à la sortie de Lyon.	—
?	FÀVRE (René) (?)	—
?	GAUTHIER DE GRAVENAND, fils.	—
?	GAVOT (P.-F.) (?)	—
29 sept.	GOULARD DE CURRAIZE (?)	—
—	LADRET (DE), à Chazelles-sur-Lyon.	—
—	LOTH (Louis), à Perrache.	—
9 oct.	MONDESERT, à Saint-Hambert.	—
Sept.	NICOLAY (marquis de), à Chazelles-sur-Lyon.	—
?	PICQUET DE LA CROIX, à Lyon (?)	—

Août.	POTENAY DE SAINTÉ-CROIX, à Saint-Etienne.	—
29 sept.	ROMBAU (J.-Ch.), à Perrache.	—
—	ROMBAU (Mad.), à Chazelles-sur-Lyon.	—
28 août.	ROUSSET (Antoine), à Saint-Etienne.	—
—	AOÛT. ROUX DE LA PLAGNE, à Moingt.	—
29 sept.	ROZIER (Fr.), prêtre, à Lyon.	—
Sept.	TILLON, à Montrond.	—
29 sept.	TOURTOULON DE LA SALLE, aux Brotteaux.	—
—	VACHON fils aîné, à Perrache.	—
—	VACHON jeune, à Perrache.	—
—	VALESQUE (Pierre), à Perrache.	—
9 oct.	VIRIEU (comte de), à la sortie de Lyon.	—
Sept.	VISSAGUET (Mad.), à Chazelles-sur-Lyon.	—

#### MORTS EN DEHORS DE LA RÉGION.

1795 JAVEL, médecin à Quiberon.  
1795 VINÉZAC (Gabriel-Julien de), à Quiberon.

### XV

#### NOMS des PERSONNES MASSACRÉES en diverses circonstances

1789	ROCHETAILLÉE (BERNOU DE), à Saint-Etienne.	—
1791	GUILIN DU MONTET, à Poleymieu.	—
1792	ACHARD DE LA HAYE, lieutenant, à Lyon.	—
—	FORGET (J.-Cl. DE), capitaine, à Lyon.	—
—	MENOU-DUMÉE, colonel, à Lyon.	—
—	PÉCHINEC-DESPERRIÈRES, lieutenant-colonel, à Lyon.	—
—	GUILHERMET (Cl.-F.), prêtre, à Lyon.	—
—	LANOIX (A.-J.), prêtre, à Lyon.	—
—	RÉGNY (Cl.), prêtre, à Lyon.	—
—	BONNAUD (J.-J.), prêtre, à Paris.	—
—	BOTTEX (J.-B.), prêtre, à Paris.	—
—	CHARTON DE MILLON, prêtre, à Paris.	—
—	GROS (J.-M.), prêtre, à Paris.	—
—	HERQUE DU ROULE, prêtre, à Paris.	—
—	LAFANT (A.-A.-Ch.), prêtre, à Paris.	—
—	ROSTAIN (A.-J.-C.), prêtre, à Paris.	—
—	VOURLAT (Benoît), prêtre, à Paris.	—

Deux autres prêtres, massacrés à Paris, MM. de BOUBERT et VÉRET, n'étaient pas du diocèse de Lyon, auquel M. l'abbé Guillon les a rattachés par erreur.

1793	LAGIER, soldat suisse, à Lyon.	—
—	SAUTEMOUCHE, officier municipal, à Lyon.	—
—	PONCET, oncle et neveu, à Lyon.	—
1795	ESTIENNE (J.-F. D'), à Lyon.	—
1798	DULAC (J.-M.), prêtre, à Tarare.	—

### XVI

#### MORTS EN CAPTIVITÉ

1793-1794	BERTRAND (Fr.), chartreux.	—
—	MARTINON (Mad.), rentière.	—
—	MONIER (Antheime), chartreux.	—
—	MOURIER (.....), prêtre.	—
—	PÉRONNY (.....), de Boën.	—
—	PRAIRE DU REX, de Saint-Etienne.	—
—	RANG, de Marcilly.	—
—	SOUBRY (.....), prêtre.	—

### XVII

#### SUICIDÉS

1793-1794	CHASTELLET (DU), général.	—
—	GÉNY, chirurgien.	—
—	GEORGES (P.-J.-M.), médecin.	—
—	ROLAND (J.-M.), homme politique.	—

#### Mort de frayeur.

1793-1794	BOUCHET (P.), chirurgien.	—
-----------	---------------------------	---

XVIII

LISTE DES PRÊTRES ET RELIGIEUX DÉPORTÉS, nés ou habitant dans le diocèse de Lyon.

ALLOIS-RIBELLE, vicaire, à Grézieux.....	47
BARRUEL, chartreux, à Charlieu.....	—
BAUGET, bénédictin, de Villerest.....	50
BAYLE, prêtre, à Cuire.....	53
BAYLE, prêtre, de Gumières.....	52
BERNARD, prêtre, de Saint-Martin.....	60
BERTHAUD, de l'Arbresle.....	57
BÉTANT, vicaire à Saint-Nizier.....	41
BRACHET, cure, à Chasse.....	51
BREUIL, vicaire, à Roanne.....	—
CHEUZEVILLE, à Lyon.....	—
GHOLLETON, vicaire général, à Lyon.....	47
CÔTE, de Panissières.....	46
COULLARD-DESCOS, de Saint-Etienne.....	47
COUZEUL, de Haute-Rivoire.....	26
DAMICHON, de Grigny.....	55
DESCHAMP DE BINERET, à Lyon.....	34
DULAC, de Fontaines.....	—
DURAND, curé à Chambost.....	54
FABRE, curé à Fleurieux.....	59
FERROUILLAT, bénédictin, de Lyon.....	69
FERROUILLAT, bénédictin, de Lyon.....	69
FORESTIER, chartreux à Grenoble.....	42
FORESTIER, chartreux, de Champdieu.....	—
GERMAIN, de Lyon.....	41
GIRIN, de Marcilly.....	52
GIROUT, de Fontaines.....	37
GOUIN, curé, à Villié-Morgon.....	—
GOYET, prêtre, à Lyon.....	33
GUÉRIN, curé d'Avenas.....	—
JACQUET, de Saint-Just-en-Bas.....	48
LARDIERE (DE), vicaire à Saint-Pierre-de-Bœuf.....	39
LAURENS, capucin, à Saint-Chamond.....	52
LOIR, capucin, à Lyon.....	77
LUQUET, curé, à Ville-sur-Jarnioux.....	43
MANOA, de Burdigne.....	44
MARDUEL (Humbert-Augustin), de Châtillon-d'Azergues.....	34
MICHEL, de Lyon.....	41
MOREAU, de Lyon.....	30
MUGUET, de Lyon.....	60
PALLUIS, chartreux, de Lyon.....	52
PASTORIS, de Lyon.....	51
PEYZARET, de Mornant.....	40
PORTALIER, de Lyon.....	48
SALICIS, curé à Vaise.....	50
SOUTERON, de Saint-Sauveur.....	29
TRUDEL, de Lyon.....	—

(Extraits de l'ouvrage intitulé : *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure, par l'abbé MANSEAU, 2 vol. in-8°, Bruges, 1886.*)

A cette liste nous pouvons ajouter les noms suivants :

- BONNET (Fr.), chartreux.
- BUIS (Fr.), prêtre.
- PRAT (J.-P.), chanoine.

M. l'abbé MONTERNOT, dans « *Monseigneur de Marbeuf* » (p. 353-354), donne cinq prêtres déportés : François MICHEL, cité plus haut; Charles PRODON, curé de Monbrison; Jean-Baptiste GAYET, né à Lyon; Jean-Aimé DE BUFFÉVENT, de l'Isère; Jean-Pierre GENTEL, de l'Isère.

Les prêtres déportés de la région ont dû être plus nombreux; mais, pour les trouver, il faudrait faire des recherches spéciales.

XIX

LISTE des PERSONNES ACQUITTÉES par les Commissions Révolutionnaires de Lyon et de Feurs, qui sont citées, par occasion, dans ce volume.

(Les noms suivants représentent à peine la dixième partie des personnes qui furent acquittées.)

1° ACQUITTÉS PAR LA COMMISSION DE JUSTICE MILITAIRE DE LYON.

FÉLISSENT (J.-J.), comm.-voyageur, le 31 oct. 1794.

2° ACQUITTÉS PAR LA COMMISSION DE JUSTICE POPULAIRE DE LYON.

BOYER (Antoine), noble, le 6 novembre 1793.  
 GOUTELLE (Louis), marchand, le 11 novemb. 1793.  
 ROUSSET DE SAINT-ÉLOY (Marc), nob. le 3 nov. 1793.  
 SANDOS (Thomas), général, le 8 novembre 1793.

3° ACQUITTÉS PAR LA COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE DE LYON.

AUBRI (M.-J.) (prêtre), institut., le 20 mars 1794.  
 AUQUIER (J.), prêtre, le 20 mars 1794.  
 BARAILLON, capitaine, le 27 décembre 1793.  
 BELIN (Fr.-P.), administrateur, le 8 février 1794.  
 BERLAND (D.), notaire, le 19 janvier 1794.  
 BOLLIOUD DE CHANZIEU, noble, le 19 janvier 1794.  
 BOTTE (J.-F.), cultivateur, le 20 mars 1794.  
 BOUCHETAL DE LA ROCHE, le 9 janvier 1794.  
 BOVET (J.), drapier, le 9 janvier 1794.  
 BOYER DE SUGNY (J.-P.), le 5 avril 1794.  
 BROCHET-VOLLANT (Mad.), le 8 février 1794.  
 BRUYSET (J.-M.), libraire, le 28 février 1794.  
 CALAS (Jean), teneur de livres, le 19 janvier 1794.  
 CALEMARD (J.-B.), m. de chevaux, le 30 mars 1794.  
 CAMINET (Georges), agriculteur, le 8 février 1794.  
 CARRÉ (Michel), chirurgien, le 8 février 1794.  
 CHATOUX (Marie), épouse BRISSEAU, le 30 déc. 1793.  
 CHINARD (J.), sculpteur, le 28 février 1794.  
 COUDERC (G.-B.), march. de soie, le 19 janv. 1794.  
 DALAMEL (L.-J.-G.), militaire, le 5 avril 1794.  
 D'AUMAËLE (Fr.), journaliste, le 18 février 1794.  
 DAVAL (J.-M.), sans profession, le 20 mars 1794.  
 DELANDINE (A.-Fr.), bibliothécaire, le 5 avril 1794.  
 DELGABIOT (P.-A.), maçon, le 20 mars 1794.  
 DELMAS (Mad.), née ROBIN de Ch., le 8 février 1794.  
 DEROCHE (Etienne), bénédictin, le 9 janvier 1794.  
 DONAT (G.-A.), officier suisse, le 30 mars 1794.  
 DUPLEIX (Henri), homme de loi, le 30 mars 1794.  
 DUPLESSIE (P.), ép. de LEVISTE de B., le 8 fév. 1794.  
 DUPIXY (Cl.-H.), le 20 mars 1794.  
 DUPOUX (Jean), architecte, le 8 février 1794.  
 DURAND-DAVID (P.-J.), juge, le 20 mars 1794.  
 DUVANT (Pierre), avocat, le 5 avril 1794.  
 D'YVOLET (Elisa) (?).  
 FAVRE (Claude), drapier, le 9 janvier 1794.  
 FLAHERGUES, dame BOUSSAIROLLES, le 8 fév. 1794.  
 FODRAS (Gabriel), off. de mar., le 18 février 1794.  
 FROTTON D'ALBUZY, dame FLACHAT, le 30 mars 1794.  
 GRIFTON (Louis), prêtre, le 8 février 1794.  
 GRIVET (Pierre), parfumeur, le 16-20 mars 1794.  
 HOUDART (Nicolas), mercier, le 8 février 1794.  
 JACQUETTE (J.), épouse Pariat, le 9 décembre 1793.  
 JUSSIEU (Ch.-A. de), off. de mar., le 18 fév. 1794.  
 LACHAIZE (B.), laboureur, le 18 février 1794.  
 LACOMBE (Cl.), fab. de soie, le 18 février 1794.

LA GOUTTE (N. DE), dame Challaye, le 30 mars 1794.  
 LANTIN (A.), le 8 février 1794.  
 LAPORTE (François), g. magass., le 19 janvier 1794.  
 LE CONTE (M.), veuve LAMURE, le 30 mars 1794.  
 LÉVÊQUE (Pierre), plâtrier, le 8 février 1794.  
 LORETON DU MONTER, ouv. en soie, le 18 fév. 1794.  
 LORTON (J.), cuisinier, le 9 janvier 1794.  
 MARTIN DES POMEYS, sans état, le 8 février 1794.  
 MARTIN DES POMEYS, le 10 décembre 1793.  
 MATHIEU (P.), gendarme, le 19 janvier 1794.  
 MAUPETIT (N.), f. de soie, le 5 avril 1794.  
 MONSPEY (M.-L. DE), le 5 avril 1794.  
 MURIN (Ch.), charpentier, le 28 février 1794.  
 NEYRON (J.), négociant, le 5 avril 1794.  
 NÉRCE (J.-B.), le 5 avril 1794.  
 NOÛHAC (J.-B.), le 14 décembre 1793.  
 NOÛHAC (M.-M.-A.), rentier, le 14 décembre 1793.  
 NOÛHAC (r.-M.-A.), le 10 décembre 1793.  
 PAILLET (Claude), le 7 décembre 1793.  
 PAILLET (Jean), cultivateur, le 30 mars 1794.  
 PAPILLON (J.-C.), chapelier, le 20 mars 1794.  
 PARADIS (Antoinette), le 8 février 1794.  
 PARADIS (Claude), drapier, le 9 janvier 1794.  
 PARIAT (J.-P.-E.), administrateur, le 9 déc. 1793.  
 PERNON (Etienne), rentier, le 20 mars 1794.  
 PERRIER (Cl.-Fr.), notaire, le 20 mars 1794.  
 PERRUSSEL (René), notaire, le 29 janvier 1794.  
 PICARD (Louis), prêtre, le 5 avril 1794.  
 PRAT (J.-B.), chapelier, le 19 janvier 1794.  
 PRIMAT (Jeanne), le 27 décembre 1793.  
 RAJAT (J.-B.), le 30 décembre 1793.  
 REGNAULD (M.), dame Millanois, le 8 février 1793.  
 RÉVÉRONY (Ant.), fabricant, le 8 février 1793.  
 RÉVÉRONY (P.-J.), fabr. de soie, le 18 février 1794.  
 RIÉUSSEC (P.-Fr.), homme de loi, le 9 janv. 1793.  
 RIVERIEUX DE VARAX (D.), noble, le 29 janv. 1793.  
 ROUFFE (Michel) fils, rentier, le 30 mars 1793.  
 ROLLET (Guill.), comm. march., le 29 janvier 1794.  
 ROUX (Claude-Ant.), instituteur, le 9 janvier 1794.  
 ROY (Guill.), le 27 décembre 1793.  
 SAINT-JEAN (Claude), charpent., le 20 janvier 1794.  
 SEIGNOBET (Ant.), fabr. de soie, le 18 février 1794.  
 SEIGNOBET (J.-Et.), cultivateur, le 18 février 1794.  
 TERRAILLON (Et.-M.), prêtre, le 9 janvier 1793.  
 TRAMBY (Ph.), prêtre, le 5 avril 1794.  
 VALETTE (Louise), chanoinesse, le 5 avril 1794.  
 VERNADOT (Claude), le 30 décembre 1793.  
 VERNOUX (André DE), agriculteur, le 20 mars 1794.  
 VINCENT (Georges), sans état, le 28 février 1794.  
 VINCENT (Jacques), sans état, le 18 février 1794.  
 VINCENT (Jean-Louis), suisse, le 30 décembre 1793.  
 VINCENT (Pierre), le 10 décembre 1793.

4° ACQUITTÉS PAR LA COMMISSION DE  
 JUSTICE POPULAIRE DE FEURS.

BERNARD (L.-M.), épouse Goyet, le 23 nov. 1793.  
 DESGEORGES fils (J.-P.-Th.), le 23 novembre 1793.  
 LEGAUD (J.-B.), militaire, le 16 novembre 1793.

5° ACQUITTÉS PAR LA COMMISSION  
 MILITAIRE ET RÉVOLUTIONNAIRE DE FEURS.

CHARPIN DE FEUGEROLLES (A.-L.-J.), le 26 déc. 1793.  
 JAVOGUES (Fleury), le 22 décembre 1793.  
 GÉRENTET (P.-J.), chanoine, le 22 décembre 1793.  
 LA CHALZE (Aubine DE), le 17 décembre 1793.  
 RICHARD DE LAPRADE (M.), médecin, le 11 fév. 1794.  
 ROCHE (Cl.-M.), le 11 février 1794.  
 ROCHE (J.-C.), le 11 février 1794.  
 ROCHEFORT (Louise), le 17 décembre 1793.

XX

HÉROS MILITAIRES  
 ayant survécu à la Terreur et cités  
 dans cet ouvrage.

BOSCARY DE VILLEPLAINE (J.-B.-J.).  
 BOSQUILLON, ingénieur.  
 CHAVANNES (DE), officier.  
 CHATELUS (J.-P. GUILLET DE), officier.  
 CHENELETTE (J.-B. AGNIEL DE), colonel.  
 CIBEINS (L.-H. DE CHOLIER DE), chef d'escadron.  
 DERVIEU DU VILLARS, commandant.  
 DESJOYEUX (B.), fils cadet, canonnier.  
 DUGUET DU BULLION (J.), capitaine.  
 DUJAST (B.), soldat.  
 DUMINGET, commissaire.  
 DUMYRAT, commandant.  
 FONTETTE, capitaine.  
 GINGENNE, lieutenant-colonel.  
 HERVIER DE ROMANS, lieutenant.  
 KERKISIO DE KERVODÉ, lieutenant-colonel.  
 LAURENSON, soldat.  
 LOIR, président de la Commission militaire.  
 MADINIER, commandant.  
 MANEL, capitaine.  
 MAURIN (J.-J.), soldat.  
 MEXNADIER (A.), capitaine.  
 PORTALLIER père, maréchal des logis.  
 PORTALLIER fils, soldat.  
 PRÉCY (comte de), général en chef.  
 PUY (Cl.-J.), capitaine.  
 RÉGNY (L.-A.), capitaine.  
 RÉVÉRONY (L.), lieutenant-colonel.  
 ROGNON (Et.-B.), officier d'état-major.  
 ROUHIER, chef de bataillon.  
 SILLANS, officier de marine.  
 VILLEMALLET, général républicain.  
 VINCENT (J.-M.), chef de bataillon.  
 VINCENT DE VAUGELAS (?)  
 VOLET, chef de bataillon.

XXI

HÉROINES DU SIÈGE

Outre Marie ADRIAN et Marie LOMÈRE, épouse  
 COCHET, qui furent condamnées à mort et exé-  
 cutées, on trouve :

M<sup>me</sup> COTTIN,  
 M<sup>lle</sup> DESCHAMPS,  
 LA FILLE SOLDAT,  
 M<sup>lle</sup> DE TALENCE,

Elles ont été certainement plus nombreuses,  
 mais leurs noms sont rarement signalés.

XXII

MEMBRES du CLERGÉ et RELIGIEUX  
 ayant survécu à la Terreur et cités  
 dans cet ouvrage.

BAUMANN (Fr.-A.), chartreux.  
 CAILLE (Antoine), prêtre.  
 FAVIER (Christophe), chartreux.  
 GENEVEY (Claude), prêtre.  
 GOURCY (J.-I. DE), chanoine.  
 GOURCY DE MAINVILLE (P.-J. DE), chanoine.

LAROCHE, prêtre.  
 LINSOLAS, vicaire général.  
 MARBEUF, archevêque de Lyon.  
 PASCAL (Cl.), prêtre.  
 PILLET, chanoine.  
 PRIMAT (Cl.-Fr.-M.), évêque constitutionnel.  
 ROUSSET-GUÉLIN, prêtre.  
 RUIVET (Cl.-J.), grand vicaire.  
 VILLIERS (Mgr. de) *abbé Forestier*.

(Voyez aussi les listes des prêtres et religieux déportés n° XVIII, des personnes condamnées à la détention n°s VI, VII et VIII, des personnes acquittées n° XIX, et des membres des assemblées nationales n° XXIII.)

### XXIII

## MEMBRES DES ASSEMBLÉES NATIONALES FRANÇAISES députés par les départements du Rhône et de la Loire, cités dans ce volume.

BÉRAUD (Marcellin), Convention.  
 BÉRAUD (Paul-Emilien), Conseil des Cinq-Cents.  
 BERGASSE (Nicolas), Constituante.  
 BOËSSE (Barthélemy de), Constituante.  
 BUIRON-GAILLARD, suppléant à la Convention.  
 CAMINET (Georges), Législative.  
 CARRET (Michel-Claude), Conseil des Cinq-Cents.  
 CASTELLAS (Jean-Atoine de), Constituante.  
 CHAMPAGNY (J.-B. de NOMPÈRE de), Constituante.  
 CHARRIER DE LA ROCHE (L.), Constituante.  
 CLARET DE FLEURIEU (Ch.-P.), Cons. d. Cinq-Cents.  
 COUDERC (Guillaume-Benoît), Constituante.  
 GOURBON DES GAUDS (Ant.), Cons. des Cinq-Cents.  
 CUSSET (JeanMarie), Convention.  
 DELANDINE, Constituante.  
 DESCHAMPS (Pierre-Suzanne), Constituante.  
 DUBOUCHET (Pierre), Législative et Convention.  
 DUGUET (André), Conseil des Cinq-Cents.  
 DUPUY (J.-B.-Cl.-H.), Législative et Convention.  
 DUVANT, Législative.  
 FLACHAT (Antoine), prêtre, Constituante.  
 FOREST (Jacques), Convention.  
 GAGNIÈRE, Constituante.  
 GAUDIN DE FEURS, Conseil des Cinq-Cents.  
 GEMIER DES PÉRICHONS, Corps législatif.  
 GOULARD (J.-Cl.-Elis.), Constituante.  
 GRÉSOLLES (Ch.-H. de GAVARDON de), Constituante.  
 IMBERT-COLOMÈS (J.), Conseil des Cinq-Cents.  
 IMBERT (Pierre), Conseil des Cinq-Cents.  
 JAMIER, Constituante.  
 JAVOGUES, Convention.  
 JORDAN (Camille), Conseil des Cinq-Cents.  
 LAMOURETTE, évêque, Législative.  
 LA ROCHE (J.-J. RIMOZ de), Législative.  
 LÉMONTEY (P.-Ed.), Législative.  
 MAYET (J.-M.-F.), prêtre, Constituante.  
 MAYEVRE (Etienne), Cons. des Cinq-Cents.  
 MEAUDRE DE SUGNY (Ch.-A.), Cons. des Cinq-Cents.  
 MILLANOIS (J.-J.-F.), Constituante.  
 MICHON-DUMARAIS (J.-F.), Législative.  
 MONSPEY (L.-A.-E.), Constituante.  
 MONT-D'OR (Ch.-L.), Constituante.  
 MOTTET DE GÉRANDE (Dominique), Corps législatif.  
 PÉRISSE DU LUC (J.-B.-A.), Constituante.  
 RAMBAUD (P.-Th.), Cons. des Cinq-Cents.  
 REVERCHON (Jacques), Convention.

ROSTAING (J.-A.-H.-M. de), Constituante.  
 VERNE DE BACHELARD, Cons. des Anciens.  
 VIET (Louis), Convention.

A ces noms, il faudrait en ajouter une quarantaine pour avoir la liste complète des législateurs élus des départements du Rhône et de la Loire pendant la Révolution. Leurs biographies exigeraient des recherches spéciales et très longues.

### XXIV

## NOMS DES AUTRES PERSONNES citées à titre divers, pour mémoire.

ANDRIEU-POULET (Cl.-M.), poète.  
 ASSIER DE LA CHASSAGNE (P.-B.-A.), officier.  
 BÉRAUD (Marcelline), sœur du conventionnel.  
 BOUGY (Laurent) et sa femme, marchands.  
 BOUILLET (Nicolas), arquebuser.  
 CHARBONNIÈRES, dit le Prévôt de Salle.  
 CHOZIÈRE (Magdeleine), bienfaitrice.  
 COUPAT (Barthélemy), avocat et notaire.  
 COURBON DE MONTVIOL (Fl.-M.).  
 COURBON DE MONTVIOL (L.-J.).  
 COURBON DE MONTVIOL (Nicolas).  
 DESJOYEAUX père, mis en liberté.  
 DUMONT (Ch.-J.), mis en liberté.  
 DUPHOT (M.-L.), général.  
 DUPLAY, maire de Jonzieux.  
 FERRAND (N.), de Boën.  
 FILLIAT (veuve), mise en liberté.  
 FLÉCHET, greffier, fugitif.  
 FCCARD DU CHATEAU, secrétaire en fuite.  
 FOURNEYRON, dite la Merlasse.  
 FRÉMINVILLE (E.-Cl. La Poix de), avocat.  
 FRÈREJEAN, fondateurs patriotes.  
 GAGNIÈRE père et fils, marchands.  
 GALLOIS (Mad.), sœur hospitalière.  
 GÉRENET (Fr.), président de l'élection.  
 GERMAIN DE THOISSEY (7).  
 GILBERT (J.-E.), maire de Lyon.  
 GILLET (Jérôme), patriote lyonnais.  
 GUILLIN DE POUJELON, le Conspirateur.  
 GUILLOTIN (J.-J.), médecin.  
 HOSPITALIÈRES (Les Religieuses), de Montbrison.  
 HUTTE-BOSCARY, notaire royal.  
 JOURDA DE VAUX (Noël), neveu du maréchal.  
 LAURENCIN (J.-B.-E. de), mis en liberté.  
 LAURENÇON (J.-F.), mis en liberté.  
 LE MIERRE, beau-frère de Mathon.  
 LIGOUX, famille à Sainte-Agathe-en-Donzy.  
 LURIEU (J.-L. GONYN de), mis en liberté.  
 NIVIÈRE-CHOL (A.), maire de Lyon.  
 PAISSELIER, gérant de M<sup>lle</sup> Bottu.  
 PALERNE DE SAVY, maire de Lyon.  
 PALLIAT DE BESSET, mis en liberté.  
 PELZIN (M.-A.), imprimeur et rédacteur.  
 PETIT (M.-A.), médecin, auteur.  
 PRAIRE DE TERRENOIRE, père.  
 PUIPIER DE BRIOUDE, mis en liberté.  
 RAMEY DE SUGNY (J.-M.-A.), mis en liberté.  
 RAVEZ (A.-S.-H.-M.), avocat.  
 REGNAULD DE BELLESIZE, gouvern. de Pierre-Scize.  
 REUX, général, traître.  
 ROCHETAILLÉE (J.-F. BERNOU de), capitaine.  
 SUGNY (Ch.-A. MEAUDRE de).  
 TÉZENAS DU MONCEL, famille stéphanoise.  
 THIOILLIÈRE-LASSAGNE (Antoine), mis en liberté.  
 TREYNET (Fr.), curé de Trélins.  
 VERNAYET (André), administrateur.  
 VINCENT DE SAINT-BONNET.

# LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Sa Grandeur Monseigneur **LOUIS-JEAN DÉCHELETTE**, évêque titulaire d'Hiérapolis, auxiliaire de Lyon, 1, place de Fourvière, *Lyon*.

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE**, Palais des Arts, *Saint-Etienne* (2 exemplaires, dont 1 de luxe, sur papier HOLLANDE).

**BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE** (11 exemplaires).

**CHAMBRE DE COMMERCE de Saint-Etienne** (2 exemplaires).

Société Historique et Archéologique de la **DIANA**, *Montbrison*.

Librairie **LOUIS BRUN**, 13, rue du Plat, *Lyon* (12 exemplaires).

— **HONORÉ CHAMPION**, 5, quai Malaquais, *Paris* (12 exemplaires).

— **CUMIN et MASSON**, 6, rue de la République, *Lyon* (10 exemplaires).

**MM.** le marquis d'**ALBON**, château d'Avauges, par *Pontcharra-sur-Turdine* (Rhône).

l'abbé **ALLOING**, secrétaire du *Bulletin de la Société Gorini*, 20, rue Lalande, *Bourg* (Ain).

**M<sup>me</sup>** la comtesse d'**ANTHENAISE**, née **DE ROCHETAILLÉE**, château de *Montireau*, par Champrond (Eure-et-Loir).

**MM.** le baron d'**ARLEMPDES**, propriétaire à Salornay, par *Hurigny* (Saône-et-Loire).

**P. BAJARD**, maître de forges, 91, rue Richarme, *Rive-de-Gier* (Loire).

**FERDINAND BAJAT**, pharmacien, *Véauche* (Loire).

**JOSEPH BALLOFFET**, négociant, *Villefranche* (Rhône).

le baron **DE BALORRE** (Les héritiers de), château de Mérentais, par *Trappes* (Seine-et-Oise).

**L. BARJON**, 6, rue des Arts, *Saint-Etienne* (Loire).

**J.-RÉGIS BARLET**, industriel, *Usson-en-Forez* (Loire).

**ALEXANDRE BERGASSE**, 2, boul. Notre-Dame, *Marseille* (Bouches-du-Rhône) (2 exempl.).

**ALEXANDRE BERGASSE**, négociant, 64 bis, boul. Notre-Dame, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).

**LOUIS BERGASSE**, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce de Marseille, 62, cours Pierre-Puget, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).

**J. BERGER**, notaire, 1, rue Puits-Gaillot, *Lyon* (Rhône).

**J.-B. BERNARD**, fabricant de rubans, 9, place Marengo, *Saint-Etienne* (Loire).

**JEAN BEYSSAC**, 18, quai de l'Archevêché, *Lyon* (Rhône).

le docteur **J. BIROT**, 31, rue du Plat, *Lyon*.

**MAURICE DE BOISSIEU**, château de La Doue, *Saint-Galmier* (Loire).

**ANTONI BLANC**, banquier, *Saint-Bonnet-le-Château* (Loire).

l'abbé **P. BONNEFOY**, vicaire, *Amplepuis* (Rhône).

**A. BOUCHETAL DE LA ROCHE**, propriétaire, *Feurs* (Loire).

**GEORGES BOUDON**, avoué, 34, place du Breuil, *Le Puy* (Haute-Loire).

**M<sup>me</sup>** veuve **A. BOUGY**, 27, rue de la République, *Saint-Etienne* (Loire).

- M<sup>lle</sup> LOUISE BOUGY, 27, rue de la République, *Saint-Etienne* (Loire).  
M<sup>lle</sup> IRMA BOUGY, 27, rue de la République, *Saint-Etienne* (Loire).  
MM. ELEUTHÈRE BRASSART, secrétaire de la Société de la Diana, *Montbrison* (Loire).  
Ed. BROSSET-HECKEL, 4, rue Auguste-Comte, *Lyon* (Rhône).  
LÉON BROTTIER, fabricant de rubans, 4, rue Honoré-de-Balzac, *Saint-Etienne* (Loire).  
M<sup>me</sup> LÉON BROTTIER, née MARIE BOUGY, 4, rue Honoré-de-Balzac, *Saint-Etienne* (Loire).  
MM. le docteur DE BRYE, *La Ricamarie* (Loire).  
FRANCISQUE CALEMARD, fabricant de rubans, 6, rue Paul-Bert, *Saint-Etienne* (Loire).  
CHALANDON, *Parcieux* (Ain).  
M<sup>lle</sup> MARTHE DE CHAMBOST, 10, rue Bourgelat, *Lyon* (Rhône).  
MM. EDMOND CHAPOY, avocat, ancien élève de l'École pratique des Hautes Etudes, 13, place Carriat, *Bourg-en-Bresse* (Ain).  
R. CHASSAIN DE LA PLASSE, avocat, président de la Société de la Diana, rue Bourgneuf, *Roanne* (Loire).  
LOUIS CHATEL, négociant, 8, rue Sala, *Lyon* (Rhône).  
le vicomte ANDRÉ DE CHATELLUS, 25, rue de Marignan, *Paris* (VIII<sup>e</sup>).  
CHAVASSIÉUX, géomètre-expert, 37, rue Sainte-Hélène, *Lyon* (Rhône).  
FRANÇOIS CHAZET, à la Charentaine, *Chazelles-sur-Lyon* (Loire).  
CHIALVO, maire de Montbrison, ancien notaire, député de la Loire, *Montbrison* (Loire).  
l'abbé PAUL CHOMEL, 34, rue Haute-Rotonde, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).  
F.-V.-S. CHURCHILL, propriétaire, *Carnac* (Morbihan).  
RAOUL DE CLAVIÈRE, *Jarnioux* (Rhône).  
ALEXANDRE COLCOMBET, ancien président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, 19, rue de la Bourse, *Saint-Etienne* (Loire).  
le chanoine JAMES CONDAMIN, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lyon, 26, place Bellecour, *Lyon* (Rhône).  
LOUIS DE COMBES, avocat, 16, rue Victor-Hugo, *Lyon* (Rhône).  
JULES COQUARD, rentier, 9, quai de la Pêcherie, *Lyon* (Rhône).  
LÉON CORNUDET, 10, rue du Pré-aux-Clercs, *Paris* (VII<sup>e</sup>).  
le chanoine PH. CORRET, secrétaire-archiviste de l'Archevêché, 1, place de Fourvière, *Lyon* (Rhône).  
LOUIS COSTE, ancien notaire, 5, place Mi-Carême, *Saint-Etienne* (Loire).  
LOUIS COSTE, avocat, maire des Salles, *Les Salles*, par Noirétable (Loire).  
M<sup>me</sup> COTTEL DE VAUGIRARD, née DE LESCURE de Vaugirard, *Moingt*, près Montbrison (Loire).  
MM. J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, 67<sup>a</sup> Shaftesbury avenue, *London, W.* (Angleterre).  
(2 exemplaires, dont 1 de luxe, sur papier HOLLANDE).  
B. DÉFLASSÈUX, ingénieur, maître de forges, *Rive-de-Gier* (Loire).  
M<sup>lle</sup> EMMA DELOBRE, propriétaire, 6, rue Général-Foy, *Saint-Etienne* (Loire).  
MM. J. DELOMIER, propriétaire, *Feurs* (Loire).  
CLAUDE-NORL DESJOYEUX, 47, rue de l'Université, *Paris* (VII<sup>e</sup>).  
l'abbé P. DESIRÉ, 141, rue Abbé-de-l'Épée, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).  
ANDRÉ DUC-PÉRISSÉ, propriétaire, *Oullins* (Rhône).  
le comte DURIEU DE LACARELLE, propriétaire, à *Lagrillère*, par Châtel-de-Neuvre (Allier).  
l'abbé PIERRE-ANDRÉ ÉPINAT, curé de *Nollieux*, par Saint-Germain-Laval (Loire).  
JEAN-JACQUES ÉPITALON, avocat, 32, rue d'Arcole, *Saint-Etienne* (Loire).  
le Comte HENRI DE LAIRE D'ESPAGNY, propriétaire, château de la Grye, par *Ambierle* (Loire).  
l'abbé C. FABRE, vicaire à Notre-Dame, *Saint-Etienne* (Loire).  
GEORGES FAIDY-RÉVÉRONY, 22, rue Boursault, *Paris* (XVII<sup>e</sup>).  
le chanoine ET. FAUGIER, recteur de Fourvière, 8, cloître de Fourvière, *Lyon* (Rhône).

- MM. MARCEL FLACHAIRE DE ROUSTAN, 25, rue Sala, *Lyon* (Rhône).  
 le marquis DE FORBIN-LA-BARBEN, 3, quai de la Charité, *Lyon* (Rhône) (3 exemplaires).  
 l'abbé AUGUSTIN FORESTIER, curé de *Saint-Just-sur-Loire* (Loire).  
 HENRI FORISSIER, propriétaire, *Chalain-le-Comtal*, par Montbrison (Loire).  
 LUCIEN FRANC, industriel, *Saint-Rambert-en-Bugey* (Ain).  
 le baron DE FRANCLIEU, propriétaire, *Saint-Geoire-en-Valdaine* (Isère).  
 FERDINAND FRÉCON, 34, rue Sainte-Hélène, *Lyon* (Rhône).  
 MELCHIOR DE FROMENTAL, ingénieur civil, 8, rue Picot, *Paris* (XVI<sup>e</sup>).  
 J. GAILLARD, architecte, 6, cours de la République, *Roanne* (Loire).  
 MICHEL GANGOLPHE, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, 16, place Bellecour, *Lyon* (Rhône).  
 GAUTHIER-DUMOND, rentier, 5, rue d'Arcole, *Saint-Etienne* (Loire).  
 l'abbé P. GÉRENTET DE SALUNEAUX, curé de *Saint-Didier-au-Mont-d'Or* (Rhône).  
 JOANNES GINET, secrétaire général des Hospices de Saint-Etienne, 19, rue Nicolas-Chaize, *Saint-Etienne* (Loire).  
 ETIENNE GIRON, ancien président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, rue Richelandière, *Saint-Etienne* (Loire).  
 JEAN-JACQUES GIRON, industriel, rue Richelandière, *Saint-Etienne* (Loire).  
 JEAN GRANGER-RÉVÉRONY, 5, rue Saint-Georges, *Lyon* (Rhône).  
 L.-J. GRAS, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, rue de la Bourse, *Saint-Etienne* (Loire).  
 l'abbé J.-M. GOUTTEFANGEAS, à l'Hermitage, par *Noirétable* (Loire).  
 Cl. GUYOT, propriétaire, à Cromorel, *Trélins* (Loire) (2<sup>e</sup> exemplaires).  
 M<sup>lle</sup> MARIE HALDER, propriétaire, *Saint-Just-sur-Loire* (Loire).  
 MM. ROBERT HÉRARD, propriétaire-agriculteur, Le Bief, *Chassagny-sous-Dun* (Saône-et-Loire).  
 CHARLES JAQUIER, avocat, 25, rue Sala, *Lyon* (Rhône).  
 PIERRE JAVOGUES, ingénieur-directeur de la Tuilerie de la Loire, à la Croix-Rousse d'*Artaix*, par Mareigny-sur-Loire (Saône-et-Loire).  
 l'abbé JEANNIN, curé archiprêtre de Notre-Dame-d'Espérance, *Montbrison* (Loire).  
 le comte HENRI DE JOUVENCEL, auditeur à la Cour des Comptes, 37, avenue d'Antin, *Paris* (VIII<sup>e</sup>).  
 ADRIEN LASCOMBE, bibliothécaire de la ville du Puy, 28, boulevard Gambetta, *Le Puy* (Haute-Loire).  
 PIERRE LASSALE, avocat, 9, quai de la Pêcherie, *Lyon* (Rhône).  
 LOUIS LAVAL, avocat, docteur en droit, 83, rue Nationale, *Villefranche* (Rhône).  
 l'abbé LE GRIMELEC, 41, boulevard Saint-Jacques, *Paris* (XIV<sup>e</sup>).  
 le chanoine A. LEISTENSCHNEIDER, supérieur de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, *Oullins* (Rhône).  
 P.-R. DU MAGNY, château du Magny, par *Saint-Christophe-en-Brionnais* (Saône-et-Loire).  
 CAMILLE MALGONTIER, *Pontanevaux* (Saône-et-Loire).  
 XAVIER MARTIN, ingénieur civil des mines, 3, Rempart Saint-Pierre, *Chalon* (Saône-et-Loire).  
 l'abbé ANTOINE MASSARDIER, curé de *Terrenoire* (Loire).  
 l'abbé JOSEPH MATHIEU, à la Cour du Condé, *Lyon* (Rhône).  
 MATRAY-GUICHARD, 8, rue de Civry, *Saône-et-Loire*.  
 M<sup>me</sup> la comtesse DE MAYOL DE LUPÉ, rentière, château de la Vigne, *Bourg-Argental* (Loire).  
 M<sup>me</sup> la vicomtesse DE MEAUX, château d'Ecotay, par *Montbrison* (Loire).  
 MM. ANTOINE DE MEAUX, officier de marine, *Saint-Just-en-Chevalet* (Loire).  
 JULES MÉCHIN, directeur-imprimeur de *l'Avenir Montbrisonnais*, 4, avenue d'Alsace-Lorraine, *Montbrison* (Loire).  
 H. MERMET, dessinateur, 39, cours de la Liberté, *Lyon* (Rhône).

- MM. J. MILLET DE VARAN, professeur de lettres, 29, rue Sully, *Lyon* (Rhône).  
l'abbé HUNBERT MOLLIERE, chemin de Sainte-Foy, à Saint-Irénée, *Lyon* (Rhône).  
le docteur ALBERT MONNERET, *Saint-Martin-Lezra* (Loire).
- M<sup>me</sup> la marquise DE MONSPEY, née DE SINÉTY, château de Montchervet, par *Saint-Georges-de-Reneins* (Rhône).
- MM. le comte DE MONSPEY, château de Beaulon, *Beaulon* (Allier).  
H. DE MONTÉGUT, *La Rochefoucauld* (Charente).  
J. MOREL DE VOLEINE, *Cogny* (Rhône).  
LOUIS NEYRET, 23, rue de la Visitation, *Saint-Etienne* (Loire).
- M<sup>me</sup> GABRIEL NEYRON DE MÉONS, *Magneux-le-Gabion*, par Meylieu-Montrond (Loire).
- MM. le chanoine J. PALLIÈRE, 5, avenue de l'Archevêché, *Lyon* (Rhône).  
le comte ROGER PALLUAT DE BESSET, 10, avenue de l'Alma, *Paris* (VIII<sup>e</sup>).  
N. PAPONAUD, chaudronnier, rue de la République, *Rive-de-Gier* (Loire).  
GUILLAUME PELLETIER, employé, 5, rue du Jardin-des-Plantes, *Lyon* (Rhône).  
PROSPER PHILIP, industriel, 13, rue de la Bourse, *Saint-Etienne* (Loire).
- M<sup>gr</sup> le chevalier PIDOUX, vice-postulateur de la cause des martyrs francs-comtois de la Révolution, 3, rue du Collège, *Dôle* (Jura).
- MM. le docteur FRANÇOIS PITIOT, *Rive-de-Gier* (Loire).  
l'abbé J. PLANCHET, vicaire à Notre-Dame-d'Espérance, *Montbrison* (Loire).  
ROBERT POIDEBARD, 11, rue de Jarente, *Lyon* (Rhône).  
le vicomte DE PONCINS, *Lailly* (Loiret).
- M<sup>lle</sup> MARIA PORTALLIER, propriétaire, *Saint-Just-sur-Loire* (Loire).
- M<sup>lle</sup> MARIE-H. PORTALLIER, directrice de Pensionnat, abbaye Saint-Sauveur, *Charroux* (Vienne).
- M<sup>lle</sup> MARIE-ANT. PORTALLIER, directrice d'institution, 7, rue des Feuillants, *Poitiers* (Vienne).
- MM. l'abbé PRAJOUX, membre de la Société de la « Diana », 6, rue Dorian, *Le Coteau* (Loire).  
ERNEST RAMBAUD, ancien notaire, 2, rue des Augustins, *Lyon* (Rhône).
- M<sup>me</sup> ERNEST RAMBAUD, née ANDRÉA BOUGY, 2, rue des Augustins, *Lyon* (Rhône).
- MM. l'abbé FELIX-MARIE-ANDRÉ RAMBAUD, curé-archiprêtre, *Chazelles-sur-Lyon* (Loire).  
le chanoine REURE, professeur à la Faculté catholique des Lettres, 38, rue Pierre-Dupont, *Lyon* (Rhône).  
CAMILLE ROCHE DE LA RIGODIÈRE, 21, place Bellecour, *Lyon* (Rhône) (1 exemplaire de luxe, sur papier HOLLANDE).  
l'abbé SYLVAIN ROCHET, curé de *Rillieux* (Ain).
- M<sup>me</sup> la baronne DE ROCHETAILLÉE, château de Contenson, par *Saint-Just-en-Chevalet* (Loire) (1 exemplaire de luxe, sur papier HOLLANDE).
- MM. le baron DE ROCHETAILLÉE, château de Nantes, par *Saint-Jean-Bonnefonds* (Loire).  
TH. ROCHIGNEUX, archiviste de la Société de la « Diana », *Montbrison* (Loire).  
RONJON, propriétaire, 15, rue Terme, *Lyon* (Rhône).  
le comte ROUGANE DE CHANTELOUP, propriétaire, 47, boulevard de Gergovia, *Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme).  
ERNEST ROUSSE, notaire, *Montbrison* (Loire).  
le chanoine A. SACHET, rue du Juge-de-Paix, à Four, *Lyon* (Rhône).
- l'abbé VICTOR SAHUC, 16, quai de Retz, *Lyon* (Rhône).  
MAX DE SAINT-GENEST, *Veauche* (Loire).  
DE SAINT-PULGENT, propriétaire à *Combes*, par Boën (Loire).  
PIERRE DE SAINT-VICTOR, château de Chamousset, *Saint-Laurent-de-Chamousset* (Rhône) (6 exemplaires dont 1 de luxe, sur papier HOLLANDE).
- \* ANÉDÉE SALLEIX, industriel, *Régny* (Loire).

- MM. A. SAPIN, libraire, 124, rue Nationale, *Villefranche-sur-Saône* (Rhône).  
EUGÈNE DU SAUZEY, licencié en droit, château de Saint-Vincent, par *Le Coteau* (Loire).  
l'abbé SIVARD, curé de Bussières, *Bussières* (Loire).
- M<sup>lle</sup> MARIE TAY, *Rognes* (Bouches-du-Rhône).
- Mgr DE TEIL, chanoine honoraire de Paris, vice-postulateur de la cause des martyrs de septembre 1792, 17, boulevard Saint-Germain, *Paris* (V<sup>e</sup>).
- MM. NOEL THIOLLIER, notaire, 10, rue Général-Foy, *Saint-Etienne* (Loire).  
l'abbé THOMAS, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).  
CONSTANT TISSOT, principal clerc d'avoué, 7, rue Pizay, *Lyon* (Rhône).  
JULES VALLET, notaire, adjoint au maire, *Serrières* (Ardèche).  
le chanoine J.-B. VANEL, curé de Saint-Bonaventure, 26, rue de la République, *Lyon* (Rhône).  
le vicomte PAUL DE VARAX, château de Rochefort, *Amplepuis* (Rhône).  
LÉOPOLD VARIN, *Montbrison* (Loire).  
F. DE VAUGELAS, Beauché, *Vendœuvres* (Indre).  
MARC VERRIÈRE, avoué, *Roanne* (Loire).  
ROGER VILLE, notaire, *Givors* (Rhône).  
le docteur EUGÈNE VINCENT, ancien président de l'Académie de Lyon, 2, quai Gailleton, *Lyon* (Rhône).  
FLEURY VINDRY, homme de lettres, *Francheville* (Rhône).  
le baron F. DE VINOLS, maire de Coubon, château de Volhac, par *Coubon* (Haute-Loire)  
(3 exemplaires dont 1 de luxe, sur papier HOLLANDE).
-

# CORRECTIONS ET ADDITIONS



Page 16. BAILLE (PIERRE-NICOLAS), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 16. BAILLOT (JACQUES), ajouter :

M. Baillot était né en 1728, suivant Audiat (*La Terreur en Bourbonnais*). Il aurait donc eu 64 ans au lieu de 58.

Page 18. BALORRE (IMBERT DE), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 19. BARBARA (LOUIS), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 27. BAUDEVANT (ANSELME), ajouter :

L'officier royaliste qui se réfugia chez lui était M. Charles REGNAULD DE BELLESCIZE (V. ce nom).

Page 27. BAUDINOT (GILBERT), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 30. BELLET (JOSEPH-ANTOINE), ajouter :

M. Bellet fut condamné à mort comme ses collègues de la municipalité de Bourgoin (V. Sire), malgré un *Mémoire justificatif* « dans lequel il se justifie « d'avoir contribué à l'arrestation de Dodieu, disant qu'il ne le connaissait pas, « qu'il l'a protégé aussi longtemps qu'il l'a pu et que la municipalité ne l'a livré « qu'après avoir consulté le district et le département ».

(Archives du Rhône, D. 384.)

Page 41. BILET (ANTOINE), ajouter :

Né à Lyon le 8 novembre 1763, il était fils de Jean-Antoine Bilet, négociant, et d'Anne-Marie Truche. Après avoir fait ses études au Collège de la Trinité à Lyon, il entra à l'Oratoire comme novice à Lyon, en 1777, et devint sous-bibliothécaire au Collège et professeur de rhétorique.

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

Page 48. BONNAND (JULIEN), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 49. BONNET fils (PIERRE), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.

Page 55. BOULARD DE GATELIER, lire : condamné à 8.000 livres d'amende le 9 novembre 1793, au lieu du 19.

- Page 64. BROSSARD (JEAN-NICOLAS), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.
- Page 70. CADET (NICOLAS-LAURENT), nom supprimé et remplacé par celui de LAURENT cadet (NICOLAS) (V. ce nom).
- Page 75. CARRET, veuve de ROCHE, nom supprimé et remplacé par celui de LARRET (V. ce nom).
- Page 84. CHAPPUIS DE MAUBOU (JEAN-PIERRE), lire : fusillé le 15 octobre 1793, au lieu de 1794.
- Page 84. CHAPPUIS DE MAUBOU (PIERRE), lire : fusillé le 24 octobre 1793, au lieu de 1794.
- Page 86. CHARPENET (FRANÇOIS), ajouter : ou CHARPENAY.
- Page 87. CHARRIER DE LA ROCHE (JEAN-BAPTISTE), ajouter :  
Il avait été recteur de l'Hôtel-Dieu en 1770.  
(D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*.)
- Page 90. CHATILLON (DURAND DE), lire à la 8<sup>e</sup> ligne :  
... autour du baron de Savaron de Chamousset, au lieu de marquis.
- Page 95. CHEVARIER ou CHEVALIER (JOSEPH), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.
- Page 96. CHOTARD (JOSEPH-JEAN), au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.
- Page 97. CHRISTOT (FRANÇOIS DUBUISSON-), supprimer le préfixe archi, répété deux fois.
- Page 97. CIBEINS (LAURENT-HECTOR DE CHOLIER DE), ajouter :  
Une miniature, conservée par la famille, porte cette annotation de la main d'un petit-fils, M. le baron Franck DE JERPHANION :  
« Officier à l'armée de Précy pendant le siège. »  
Son rôle dans la défense de Lyon n'est donc pas douteux.  
(Communication de M. Pierre DE SAINT-VICTOR.)
- Page 100 CLERMONT-TONNERRE (CHARLES-GASPARD COMTE DE), ajouter :  
On trouve dans une lettre de Couthon, écrite de Ville-Affranchie et citée dans le *Journal de Paris-National* (n<sup>o</sup> du mercredi 23 octobre 1793, page 1190) :  
« Un Monsieur de Clermont-Tonnerre a été arrêté dans une cave. »  
(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)
- Page 104. COMTE (PIERRE-ENNEMOND).  
Annuler la citation des TABLEAUX et la remplacer par celle-ci :  
« Grand agioteur, cherchant à discréditer les assignats. » (Tableaux.)
- Page 106. COSTE-JOURDAN (ISAAC), lire : COSTE-JORDAN et ajouter :  
M. COSTE-JORDAN fut, lui-même, recteur de l'Hôtel-Dieu en 1786. Nommé de nouveau administrateur des hôpitaux en 1802, il mourut en fonctions le 27 octobre de la même année.  
(D<sup>r</sup> J. DRIVON, *Miscellanées*, 1909.)

Page 117. DARCHE (CLAUDE), *nom mal lu, annuler et remplacer par celui de DUPUY (V. ce nom).*

Page 118. DAUSSERT (GENEVIÈVE), *ajouter : ou DAUSSENT.*

Page 120. DELROUE (ANTOINE), *au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.*

Page 139. DU BUYSSON DE DOUZON, *au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793, et ajouter le détail suivant récemment découvert :*

« Par ordre, il resta à Moulins, pour servir de trait d'union entre Lyon et Paris. C'est chez lui que s'opérait l'échange de la correspondance. »

(Communication de M. l'abbé BONNARDET.)

Page 141. DU CROZET (MARIE), *ajouter :*

La baronne DE VAUGIRARD (V. ce nom.) était née MARIE-LOUISE TARDY DE RHINS et non pas du Crozet, comme le porte le jugement, par une erreur inexplicable et répétée par tous les auteurs.

Page 145. DUMONT (ANDRÉ), *au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.*

Page 149. *Ajouter après la notice DUPRÉ (J.-C.), celle-ci :*

DUPUY (CLAUDE), prêtre, âgé de 51 ans, né à Verrière, demeurant à Gumières (Loire), condamné à la détention, le 6 avril 1794, par la Commission révolutionnaire de Lyon.

(Cette notice annule celle donnée au nom de DARCHE.)

Pages 150-151. DURAND (JEAN-RAPHAEL).

Voir une note supplémentaire dans la notice de VAN RIZAMBURG, d'après une communication de M. BERNARD.

Page 160. FAUCOMPRÉ (JOSEPH), *au lieu de fusillé, lire : guillotiné le 31 décembre 1793.*

Page 169. FIGUET (JEAN-MARIE), *lire : condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.*

Page 173. 2<sup>e</sup> colonne, 12<sup>e</sup> ligne, *lire : ALBITTE au lieu de ALBETTE.*

Page 176. FRADEL (GASPARD), *au lieu de guillotiné, lire : fusillé le 31 décembre 1793.*

Page 189. GENEVAY (RENE), 10<sup>e</sup> ligne, *lire : favoriser, au lieu de faoriser.*

Page 208. GREPPO (PIERRE), *lire : âgé de 49 ans, au lieu de 23.*

Page 214. GUIGON, *lire : GUIGOU.*

Page 235. JOLY CLERC, *lire : JOLY-CLERC.*

Page 241. LA BARRE (BERRY), *ajouter :*

Un descendant de cette famille nous assure que M. La Barre, fusillé à Feurs, était banquier à Saint-Just-sur-Loire. Il avait épousé M<sup>lle</sup> GRENETIER dont le frère épousa à son tour la sœur de M. La Barre et eut une postérité, encore représentée de nos jours par plusieurs familles.

(Communication de M. MERLE.)

Page 247. *Ajouter après LAFONT (LOUIS DE), la notice suivante :*

LAGIER, soldat suisse du régiment de Sonnéberg, massacré à Lyon le 19 juillet 1790.

Page 313. MONCEAU (ANTOINE), *lire* : mort le 8 septembre 1793, au lieu du 1<sup>er</sup> septembre.

Page 378. RASTELLI (SINCÈRE), *lire* : condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 décembre 1793.

Page 390. RIGAUD ou RIGOD (DENIS), *ajouter* :

Les Tableaux lui donnent le prénom de *Louis*.

Page 411. ROUSSET (NICOLAS), *lire* : mort de ses blessures pendant le siège de Lyon le 12 septembre 1793, au lieu du 4 octobre.

Page 454. VAUGIRARD (M<sup>me</sup> DE), *ajouter* :

La famille de Vaugirard est encore représentée de nos jours par M<sup>me</sup> COTTEL DE VAUGIRARD, née DE LESCURE DE VAUGIRARD, avec ses trois enfants.

Page 457. VERNE DU BACHELARD, *lire* : VERNE DE BACHELARD.

*Beaucoup d'autres erreurs ont pu nous échapper. Elles sont inévitables, avec des documents aussi mal rédigés, aussi mal écrits que ceux de la Révolution.*

*Nous serions très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien nous les signaler; en même temps elles pourraient nous fournir de nouveaux renseignements sur les victimes qui les intéressent. Nous en ferions un supplément et peut-être un deuxième volume avec d'autres documents qui nous restent, très nombreux et très intéressants.*

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. Antoine VACHEZ, par M. R. VILLE.....	VII
AVERTISSEMENT.....	IX
OUVRAGES ET AUTEURS CONSULTÉS, cités dans ce volume.....	XV
NOTICES BIOGRAPHIQUES des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais.....	1 à 475
APPENDICE.....	477
I. — Commission de justice militaire de Lyon ( <i>noms des condamnés à mort par jugement</i> ).....	479
II. — Commission de justice populaire de Lyon ( <i>noms des condamnés à mort par jugement</i> ).....	481
III. — Commission révolutionnaire de Lyon ( <i>noms des condamnés à mort par jugement</i> ).....	483
IV. — Commission de justice populaire de Feurs ( <i>noms des condamnés à mort par jugement</i> ).....	499
V. — Commission de justice militaire et Commission révolutionnaire de Feurs ( <i>noms des condamnés à mort par jugement</i> ).....	500
VI. — Liste des personnes condamnées à la <i>détention</i> ou à l' <i>amende</i> par la Commission de justice populaire et le Tribunal révolution- naire de Lyon.....	501
VII. — Liste des personnes condamnées à la <i>détention</i> par la Commission révolutionnaire de Lyon.....	502
VIII. — Liste des personnes condamnées à la <i>détention</i> par la Commission militaire et révolutionnaire de Feurs.....	503
IX. — Liste des personnes condamnées à <i>mort</i> par le Tribunal criminel de la Loire, siégeant à Feurs.....	503
Noms cités comme condamnés et exécutés sans preuves connues.	504
X. — Liste des personnes condamnées à <i>mort</i> par le Tribunal révolu- tionnaire de Paris.....	504
Par le Tribunal criminel de Paris.....	504
Fusillées comme conspirateurs du camp de Grenelle.....	504
XI. — Tribunal criminel de Privas ( <i>condamné à mort en 1794</i> ).....	504
XII. — Commission militaire des Lyonnais pendant le siège, en 1793 ( <i>condamnés à mort pour espionnage</i> ).....	504
XIII. — Tribunal militaire de l'armée républicaine ( <i>condamnés à mort ou fusillés par ordre de Dubois-Crancé</i> ).....	504
XIII <sup>bis</sup> . — Tribunal criminel de Lyon ( <i>condamnés à mort</i> ).....	504
XIV. — Etat des Lyonnais tués ou morts de leurs blessures pendant le siège de 1793.....	505

	PAGES
XV. — Noms des personnes massacrées en diverses circonstances.....	506
XVI. — Morts en captivité.....	506
XVII. — Suicidés et mort de frayeur.....	506
XVIII. — Liste des prêtres et religieux <i>déportés</i> , nés ou habitant dans le diocèse de Lyon.....	507
XIX. — Liste des personnes <i>acquittées</i> par les Commissions révolutionnaires de Lyon et de Feurs, qui sont citées, par occasion, dans ce volume .....	507
XX. — Héros militaires ayant survécu à la Terreur et cités dans cet ouvrage.....	508
XXI. — Héroïnes du siège.....	508
XXII. — Membres du clergé et religieux ayant survécu à la Terreur et cités dans cet ouvrage.....	508
XXIII. — Membres des assemblées nationales françaises députés par les départements du Rhône et de la Loire, cités dans ce volume..	509
XXIV. — Noms des autres personnes citées à titre divers, pour mémoire.	509
Liste des souscripteurs.....	510
Corrections et additions.....	515
Table des matières.....	519

Portrait (hors texte) de M. Antoine Vachez.

